



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Rapport principal et annexes

Dates de mission: 06-25 June 2022

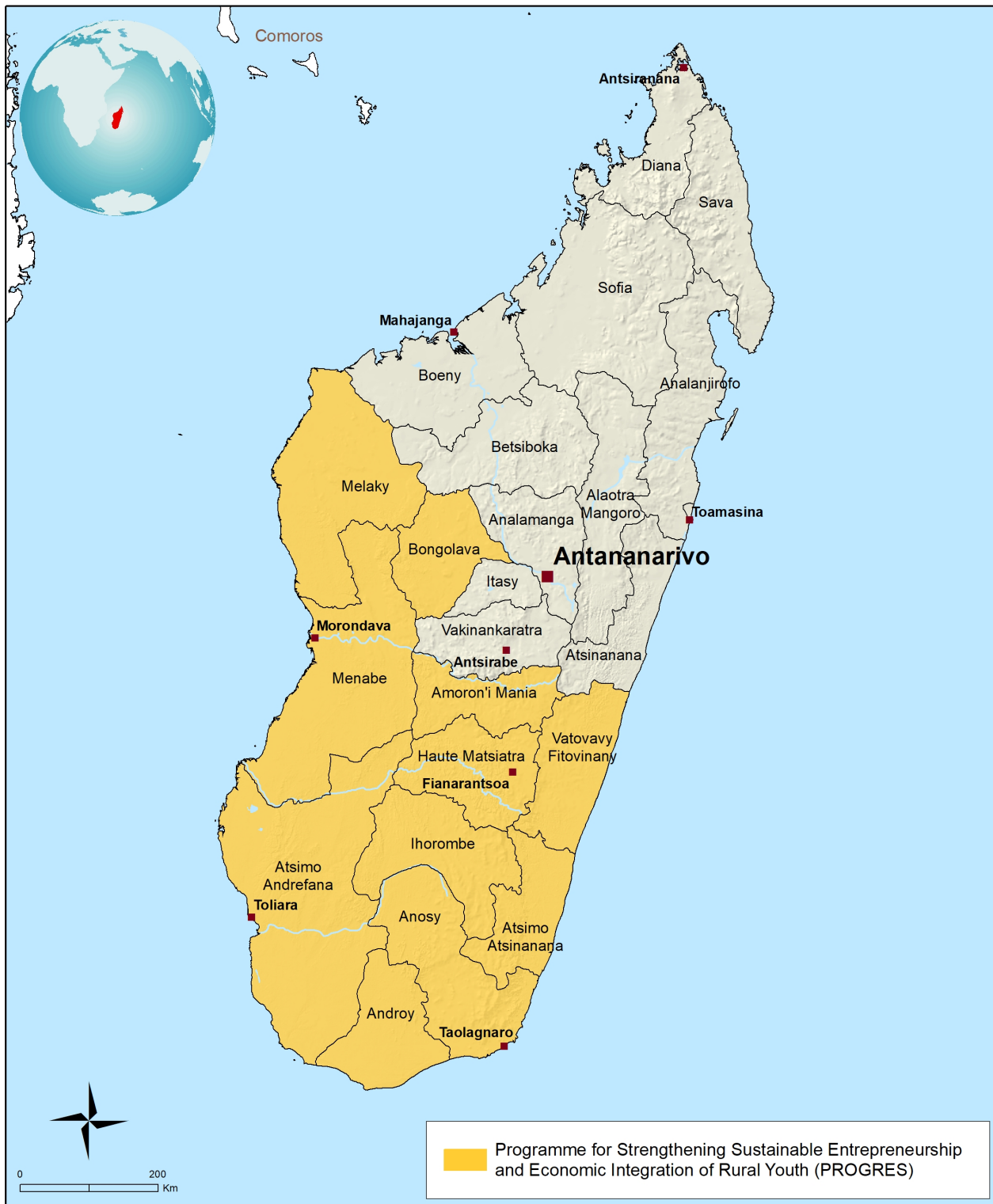
Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Carte de la zone du projet



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD | 07-04-2022

Sigles et acronymes

AGB	Associations et groupements de base
AMED	Approches des moyens d'existence durable
APIMF	Association professionnelles des institutions de microfinance
AT	Assistant Technique
BAD	Banque africaine de développement
BIT	Bureau international du travail
CAMM	Centre d'arbitrage et de médiation de Madagascar
CAPFIDA	Cellule d'appui au programme FIDA
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDDT	Centres de démonstration et de diffusion de technologies
CDV	Chaîne de valeur
CAPAG	Centre d'affaires polyvalent et d'accueil des groupements
CE	Conseiller d'entreprise
CECAM	Caisse d'épargne et de crédit agricole mutuel
CEP	Champ école paysan
CI	Comité d'investissement
CISCI	Comité interministériel de suivi et de contrôle des infrastructures
CM	Chambre de Métiers
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
DAC	Dispositif d'animation commerciale
DCP	Document de conception de programme
DEFIS	Programme de développement des filières agricoles inclusives
DPSE	Direction de la planification et du suivi-évaluation
DRAEP	Direction régionale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
DREP	Direction régionale de l'économie et de la planification
DRICA	Direction régionale de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
DREDD	Direction régionale de l'environnement et du développement durable
EAF	Exploitation agricole familiale
EIE	Etude d'impact environnemental
ER	Entreprise rurale
ESPP	Evaluation de la Stratégie et du Programme Pays
FAE	Fonds d'appui à l'entrepreneuriat
FAI	Fonds d'appui Institutionnel
FAPEX	Fonds d'assurance dédié aux MER
FBS	<i>Farmer business school</i>
FCCIM	Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de Madagascar
FDA	Fonds de développement agricole
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FFCP	Fonds de financement à coûts partagés
FI	Fédération interprofessionnelle
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIER	Projet de formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux
FIR	Facilité d'investissement rural
FORMAPROD	Formation professionnelle et amélioration de la productivité agricole
FPR	Facilité de partage des risques
GALS	<i>Gender Action Learning System</i>
GdM	Gouvernement de Madagascar

GVEC	Groupement villageois d'entraide communautaire
GUMS	Guichet unique multiservices
IEM	Initiative pour l'Emergence de Madagascar
IF	Institution financière
IMF	Institution de microfinance
IRD	Institut de recherche pour le développement
JIC	Journée Internationale de Coopérative
GdM	Gouvernement de Madagascar
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MINAE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MEFB	Ministère de l'économie, du finance et du budget
MEP	Ministère de l'économie et de la planification
MER	Microentreprise rurale
MICA	Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
MPER	Micro et petite entreprise rurale
OFID	Fonds de l'OPEP pour le développement international
OM	Opérateur de marché
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation professionnelle
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAM	Programme alimentaire mondiale
PCAF	Plateforme de concertation et d'appui aux filières
PER	Petite entreprise rurale
PIB	Produit intérieur brut
PM	Passation de marchés
PMDU	Plan multisectoriel d'urgence
PME	Petite et moyenne entreprise
PMN	Plan de mise à niveau
PNDIE	Plan nationale de développement des infrastructures et équipements
PNDR	Programme nationale de développement rural
PNLCC	Politique nationale de lutte contre le changement climatique
PNPF	Politique nationale pour la promotion de la femme
PPM	Plan de passation de marchés
PPP	Partenariat public privé
PROSPERER	Programme de soutien aux pôles des microentreprises rurales et aux économies régionales
PSAEP	Programme sectoriel agriculture, élevage et pêche
PSE	Prestataire de services extérieurs
PTBA	Programme de travail et budget annuel
PV	Procès-verbal
QC	Qualification des consultants
RBA	<i>Rome-based agencies</i>
RMP	Revue à mi-parcours
RPGEM	Réseau des promoteurs des groupes d'épargne à Madagascar
SADE	Services d'appui pour le développement des entreprises
SAE	Services d'appui aux entreprises
SE	Suivi-évaluation
SIM	Système d'informations sur les marchés

SMRO	Système de mesure des résultats opérationnels
SND COOP	Stratégie nationale de développement des coopératives
SNDR	Stratégie nationale de développement de l'entrepreneuriat rural
SSE	Système de suivi-évaluation
TdC	Théorie de changement
WEIA	<i>Women's Empowerment in Agriculture Index</i>

Conformément aux engagements de transversalisation du FIDA, le projet a été validé comme:

Gender Transformative Youth Sensitive Nutrition Sensitive Persons with Disabilities Indigenous Peoples
Climate Finance Adaptive Capacity

Résumé

I. Context

National context. The Republic of Madagascar (hereafter referred to as "Madagascar"), located in the Indian Ocean, is the fourth largest island in the world. The country's political instability, since its independence in 1960, has affected its institutional capacity, economic growth and socio-economic development efforts. Presidential elections in January 2019 led to the first peaceful transition of power. However, the country, and especially the southern part, remains affected by important internal and external factors of environmental, climatic, economic and social fragility. Until 2017, Madagascar was considered a country in a fragile situation. Economic growth averaged only 2.95 percent per annum during 2010-2019, compared to an annual population growth of 2.6 percent, resulting in a very low per capita growth. Economic projections of 5.4 percent for 2022 were revised downwards due to the third wave of COVID-19, a series of four tropical cyclones in the east of the country, drought in the south, as well as the impact of the Russia-Ukraine conflict and rising international prices for food, energy, fertilizer and equipment. In 2019, the country had a staggering 85 percent poverty rate, mainly in rural areas. With 72.5 percent of the population younger than 30 years, employment is a key challenge for the Government.

Rationale for IFAD Involvement. The Government of Madagascar (GoM) requested the utilization of its IFAD12 Performance Based Allocation (PBA) for the financing of PROGRES, in order to continue to develop rural entrepreneurship and youth employment, promote cash crops and rice, while strengthening the capacities of local institutions and producer organizations (POs). The IFAD's Country Strategy and Programme Evaluation (CSPE) for 2013-2019 confirmed the alignment of IFAD and the Government's policies and strategies, the relevance of the projects to the needs of the targeted populations, as well as need for more support to the most vulnerable. IFAD produced results and therefore has comparative advantage in improving access to land and irrigation, training and extension, production support services, rural entrepreneurship and access to the market. In response to this request, PROGRES[1]'s rationale is to scale-up successful approaches and tools, which have been introduced and promoted by IFAD in the country. Since 1979, the IFAD Country Programme in Madagascar has developed a clear comparative advantage in these fields, based on the experience of past and ongoing projects. PROGRES's design is aligned with the General Policy of the State/Initiative Emergence Madagascar (IEM) and the recommendations of the National Conference for Food Self-Sufficiency (16-18 June 2022) of the Ministry of Agriculture and Livestock (MINAE), which aims to set up a "National Agricultural Development Plan" to accelerate transformation and reform in the Agriculture, Livestock and Fisheries sectors.

Lessons learned. PROGRES will adopt approaches, which equitably contribute in helping young women and men to access productive, decent and sustainable employment, including through sustainable entrepreneurship. This is an important support that IFAD has successfully provided in other countries, for example in Cameroon with the Youth Agropastoral Entrepreneurship Promotion Programme (PEA-Jeunes) and in Mali with the Vocational Training, Integration and support for Rural Youth Entrepreneurship Project (FIER). In addition, IFAD's Country Programme in Madagascar has developed tools to support rural youth, notably through PROSPERER[2] programmes (linking farmers' organizations to markets, financial services, business services), AD2M-II[3] (value chains, land tenure, farmer field schools, FORMAPROD[4] (agricultural and rural training centers, training young people, business development), DEFIS[5] (seed multiplication, infrastructure development, value chain development).

II. Programme description

A. Programme objectives, geographic area of intervention and target groups

The goal of PROGRES is "to contribute to poverty reduction and employment opportunities generation in rural communities". The Programme Development Objective (PDO) is: "to promote inclusive and sustainable entrepreneurship, in particular for youth", through climate-resilient value chain development".

The PROGRES's geographic intervention will prioritize 12 regions across 3 provinces of Madagascar, of which six regions, with particularly high exposure to food insecurity in the "southern belt" (Androy, Atsimo-Andrefana, Anosy, Atsimo-Atsinanana, Vatovavy and Fitovinany), in addition to three regions in the West (Bongolava, Melaky and Menabe) and three regions in the central highlands (Ihorombe, Haute Matsiatra and Amoron'i Mania). IFAD-funded projects are already operating in these twelve regions. In line with the National Conference for Food Self-sufficiency, PROGRESS will prioritize profitable value chains (VCs), which are accessible for smallholders, including rice, maize, cassava, honey, groundnuts, onions, and small ruminants. To improve the nutritional situation, PROGRES will contribute to improve the nutritional situation of targeted beneficiaries in the 12 regions, by supporting secondary VCs, including poultry farming, market gardening and legumes as well as fish farming. Entrepreneurship promotion interventions will be prioritized in "agricultural development hubs" depending on opportunities in value chains. Support to VC development will be provided where there are opportunities for rural smallholder farmers.

PROGRES will be implemented through a modular approach incorporating phased geographic roll-out and progressive deployment of interventions. PROGRES will start with the entrepreneurship promotion through component 1 in the 40 districts already covered by FORMAPROD, AD2M-II and DEFIS knowing that these projects facilitated opportunities generation for entrepreneurship development in the 40 districts.

Entrepreneurship promotion interventions will be extended in the 27 districts covered by PA2R and SOAFIARY as from year 3 of the implementation of PROGRES but this extension is conditional upon steady implementation of PA2R and SOAFIARY. The community driven logistic centres and collection/agro-dealers working with SOAFIARY will be eligible for entrepreneurship support services/incubation by PROGRES.

Actions to promote pro-poor value chains, food security and nutrition will take place in the 13 districts not covered by ongoing and upcoming IFAD investments; these districts benefit from few interventions from the Government and other partners.

PROGRES is expected to reach 130,000 poor rural households or approximately 650,000 people of whom at least 40 per cent will be women with adequate representation in decision-making committees across all project components. The programme will adopt an inclusive targeting strategy to reach the poorest and most vulnerable rural households. The identification of beneficiary households will be based on the classification of Family Agricultural Holdings (EAFs) adopted by the Ministry of Agriculture. Out of the total beneficiaries, 60 per cent will be youth (18 to 30 years) with an equal representation of women and men, approximately 0.75 per cent will be people with disabilities. Strategies have also been included to reach out to youth, women as well as persons with disabilities (PWDs).

In line with the IFAD12 integration commitments, PROGRES is qualified as Gender transformative, youth sensitive, nutrition sensitive and includes climate finance. PROGRES will be adequately staffed at national and decentralized levels to ensure mainstreaming of these commitments including the required institutional capacity building.

B. Components/outcomes

Component 1: Rural youth entrepreneurship development. This component will aim to provide youth and women with the means to tap into entrepreneurship opportunities in agricultural VCs, based on production potential and market opportunities. The component will be mainly guided by the experiences of the IFAD-funded PROSPERER and FORMAPROD in vocational training, integration and entrepreneurship of young people.

1. Sub-component 1.1: Promotion of rural youth enterprises. This sub-component will guide, train, and prepare 75,000 young men (37 500) and women (37 500) to develop through acceleration (12 000) and create through incubation (63 000) their rural enterprises (RE). Sensitization of youth on the services offered by PROGRES will be ensured by stakeholders (NGOs, public services, community radios, etc.). PROGRES will mainly partner with service providers, who provided training/incubation for FORMAPROD. The existing training centers will be used and additional centers will also be developed. Furthermore, additional trainers will be identified and their capacity developed, where necessary. The role of these training centers as incubation centers will be enhanced. Apart from targeting of the youth, the selection of business plans by the interregional inclusive committees will be rigorous and guided by profitability criteria depending on the opportunities in the value chains developed in the "agricultural development hubs". Therefore, about 50,000 young people will benefit from PROGRES's matching grant scheme to implement their business plans while 25,000 will be involved in wage employment. Additional criteria for selection of business plans including measures to avoid elite capture are elaborated in the implementation manual. Some criteria for "green" business plans will be: provision of environmentally friendly products or services (packaging, etc.); agroforestry; use of environmentally friendly processes (recycling and waste reduction, energy and water conservation, pollution prevention) and adoption of proof clean technologies to reduce negative impact of the business. For Nutrition sensitive business plans: contribution to increase availability of diverse and nutritious food for household consumption through the production and marketing of high nutritional value animal and plant food products (peanuts, soybeans, orange-fleshed sweet potatoes, mushroom cultivation, poultry farming, fish farming); production, processing and marketing of short-cycle and nutrition-sensitive value chains: cereal and leguminous crops enriched with premix to serve as food supplement for children as well as post-harvest processing and conservation technologies: soy milk, etc.
2. Sub-component 1.2: Resilient Rural Enterprise Development This sub-component will provide youth and women with the means to start or expand their own RE, by financing their approved business plans, providing coaching services, and linking them to VCs. The aim will be to support the creation and development of 21,200 individual or collective RE for 50,000 young women and men including 5 000 (10 per cent) beneficiaries of FORMAPROD. At least 30 percent of the enterprises should clearly be focused on "green" (environmental friendly-climate smart) initiatives and 20 per cent focused on nutrition-sensitive initiatives. The support for access to finance of the targeted beneficiaries will build on achievements of past and ongoing IFAD interventions, and include: (a) partnership with the Government's Agricultural Development Fund (ADF) for the general administration of matching grants scheme; (b) partnership with financial services providers for the provision of matching grants to young agripreneurs as well as promotion of sustainable access of rural youth to finance based on several tools that were designed by PROSPERER and that are currently managed by ADF, including a credit line and guarantee fund; (c) promotion of community-based saving and loan groups for vulnerable people, who do not have access to microfinance.

Component 2: Pro-poor food systems development. The expected outcome is to integrate 75,000 households into climate-resilient and nutrition-sensitive food systems. This component will support provision of the required public and collective infrastructure for the successful implementation of component 1. Activities under this component will start in the districts not supported by ongoing IFAD-supported projects and in synergy with ongoing programmes in other, already covered, regions. Food security and pro-poor VC support will be provided primarily in districts not covered by ongoing programmes to facilitate graduation of poorest to food security and enhance their potential to be involved in entrepreneurship.

1. Sub-component 2.1: Promotion of sustainable agricultural production. The sub-component will facilitate the integration of young women and men into crop and livestock production systems. Interventions focus on two areas: (i) the promotion of climate-smart agriculture and livestock, including hydro-agricultural development, will allow the Programme to reach out to rural communities under climate-stress and drought; access to land for young farmers will be based on scaling-up approaches used by the Government and the IFAD co-financed FORMAPROD and DEFIS; and (ii) the Programme will invest in improved nutrition, through increase in availability and diversification of food, as well as in strengthening the national institutional capacity to nutrition programmes.
2. Sub-component 2.2: Infrastructure development for resilient market access. The sub-component will finance the required public infrastructure (roads, markets) as well as collective infrastructure (storage, processing and handling facilities), required for the successful implementation of the other sub-components. Emphasis will be on the use of local materials and nature-based solutions where appropriate, ensuring climate resilience is incorporated. Beneficiaries of the collective infrastructure will be associations of young entrepreneurs. The facilities will be equipped with renewable energy sources. The infrastructure will

be equipped with affordable renewable energy sources for productive use, such as solar cooling, heating, milling, grinding and access to clean water and combined with energy efficiency awareness and support. Sub-component 2.2 is expected to result in increased access to renewable energy, thus contributing to emissions reductions.

Component 3: Institutional Strengthening and Programme Management. Sub-component 3.1 will support the formulation of policies including the “National Agricultural Development Plan”, laws and regulations related to intervention areas of the Programme. In addition, based on a needs assessment, institutional support would be provided to implementing entities at national and district levels; these will include FANOITRA Programme of the Ministry of Youth and Sports. Sub-component 3.2 will finance Programme coordination, monitoring and evaluation (M&E), knowledge management (KM) and communication.

III. Theory of Change

Theory of change is based on the need to equitably provide young women and men, including young people with disabilities, with capabilities to benefit from opportunities in the business environment of the agri-food sector and to support the integration of the poorest into sustainable food systems. Young people will be mobilized individually or in associations/cooperatives to develop business plans (BP) aimed at creating jobs, improving incomes, increasing food security and reducing malnutrition. The BP will be considered for acceleration of existing enterprises or creation of businesses and will be funded through matching grant scheme. Training on the application of gender (GALS) and inclusion of people with disabilities will be mainstreamed. PROGRES will support graduation of the poorest to food security and provision of the required public and collective infrastructure using renewable energy resources to support climate-resilient entrepreneurship development. PROGRES will incorporate policy support including for the “National Agricultural Development Plan” and capacity building activities thus empower the MINAE to promote evidenced-based food system transformation.

IV. Partnerships

PROGRES will benefit from a broad range of partnership, including those with the main Government programmes, other UN agencies, in particular UNCDF, FAO, WFP, ILO, and UNIDO. UNCDF could provide technical assistance to ensure sustainability of the rural finance activities. A partnership will be established with Humanity and Inclusion (former Handicap International) to provide technical assistance with respect to reaching out to people living with disabilities. PROGRES will also benefit from an ongoing partnership between DEFIS and FAO, in particular for the development of farmer field schools and preparation of business plans. Partnership will also be sought for knowledge management and joint implementation purposes with Agri-Hub project implemented by ILO in regions not covered by PROGRES. A partnership with the International Land Coalition (ILC) and the “Association Solidarité des Intervenants du Foncier” (SIF) will inform and support activities related to access to land for vulnerable youth and producers as well as contribute to reducing barriers to rural entrepreneurship. Resources from the Grant “Strengthening land rights for rural prosperity and resilience” will be used in this partnership.

V. Programme costs and financing

The total cost of PROGRES is estimated at US\$120 million for 8 years. IFAD will contribute US\$75.5 million from the IFAD12 PBA and US\$8 million from the Borrowed Resources Access Mechanism (BRAM). The Government of Madagascar will contribute US\$9.0 million, in the form of exemption of tax and duties, and support in kind. Foreseen co-financiers are: (a) Adaptation Fund (US\$10 million); (b) ASAP+ (US\$7 million), (c) GEF (US\$3 million) and (d) OPEC Fund (US\$3 million). The contributions from beneficiaries to the irrigation schemes and catchment protection works (Component 2) and matching grants (Component 1), both in-kind and in-cash, are estimated at US\$5.0 million. Resource mobilization efforts will continue, notably with the European Union (EU). Additional funds will allow more support to young agripreneurs and sustainability of access to financial services; this may result in upscaling of some activities. Partnerships with private sector investors and other Programmes are expected to convey additional financial resources to the Programme, including access of PROGRES beneficiaries to existing credit lines.

VI. Programme benefits

The Programme will contribute to youth employment, increased production and productivity of value chains through the sustainable improvement of production systems, improved market access and increased value added of agricultural products. In addition, access to income-generating activities for the poorest households and improved nutrition will reduce vulnerability and improve household well-being.

The economic analysis shows that the Programme is an economically viable investment for the society. The Economic Internal Rate of Return (EIRR) for the base case scenario is 15 percent and the Economic Net Present Value (ENPV) is US\$66 million (Ar 289.1 million), using an economic discount rate of 3 percent. These results indicate that with an opportunity cost of capital of 3 percent, and without taking into account the benefits of greenhouse gas emission reductions (GEI), the project will generate a robust EIRR and ENPV.

The Programme's EIRR is higher when climate co-benefits are considered. The Programme contributes to the provision of climate resilience benefits and co-benefits, some of which are already incorporated into the financial models. The climate co-benefits included in the economic analysis are the economic valuation of the potential for GHG emission reductions. PROGRES would generate overall economic benefits through a net reduction in GHG emissions of approximately 84,680 tCO₂e per year, over a 20-year period. In accordance with the World Bank's guidance on economic valuation of climate change mitigation co-benefits (2017, updated in 2021), the economic analysis includes a low carbon price (LCP) scenario and a high carbon price (HCP) scenario. In the LCP scenario, the Economic Internal Rate of Return (EIRR) for the project is 26% and the Economic Net Present Value (ENPV) is approximately US\$141.3 million (Ar612.3 million). In the HCP scenario, the EIRR is 35% and the ENPV is US\$216.8 million (Ar 930.2 million).

VII. Exit strategy and sustainability

The Programme's exit strategy is embedded in the intervention approach through: (i) the adoption of an overall Programmatic approach based on the scaling up of tools that were successfully promoted by past and ongoing IFAD interventions; (ii) the broad

implementation partnership with existing public and private training centres, as well as with private rural finance institutions; (iii) the strategic approach of working directly with administrative structures and community leaders at District levels; (iv) the empowerment of Infrastructure Management Institutions that will assume full responsibility for planning and implementation of watershed interventions and operation and maintenance of post-harvest infrastructure; (v) the strengthening of FFS, Farmer Promoters and Cooperatives, including their linkages and access to markets, financial services and agriculture insurance. With regards to youth entrepreneurship and opportunities within the renewable energy space amongst rural populations, profitable and investable business models can be a challenge to find because of the low spending power of rural consumers and their historic use of low-cost energy sources such as wood and charcoal. It is critical that the training and guidance provided through component 1 ensures potential enterprises are de-risked and targeting the right financial instruments to ensure viable businesses, creating linkages through agencies such as the Madagascar National Agency for Rural Electrification (ADER) can provide valuable technical support and advice on access to finance and they have already identified a portfolio of potential hydro, biomass, solar and wind projects that can be developed with adequate financing.

VIII. Summary of risks to the Programme and mitigation measures

The major inherent risks classified as “high” or “substantial” for PROGRES are on four categories: (1) national context (political commitment, governance, fragility and security); (2) environment and climate context (Project vulnerability to climate change impacts); (3) programme’s financial management (organization and staffing, budgeting, funds flow/disbursement arrangements and internal control) and (4) vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards (vulnerability of populations and ecosystems to impact of climate change). Mitigation measures around (i) policy dialogue and institutional capacity building for improved governance and fight against corruption as well as community mobilization and financial inclusion; (ii) adoption of improved production practices, mitigation and adaptation measures; (iii) recruitment of competent staff through competitive process, permanent engagement with stakeholders involved in financial management as well as improvement of internal controls and (iv) early warning procedures defined in the integrated project risk management matrix (IPRM), will be implemented and monitored. Overall risk remains moderate.

IX. SECAP, Environment and social category.

Based on analyses of poverty, gender, youth, inequality and marginalized populations such as persons with disabilities in targeted regions, correlation was established between the context, environment and PROGRES’s interventions. Major environmental problems are: high vulnerability to climate change and extreme weather events, loss of biodiversity, water management, saturation of the cultivable space due to high demography, soil degradation due to artisanal mining, erosion of hilly soils as well as recurrent drought caused by the variability of rainfall. PROGRES is not expected to result in significant negative environmental and social impacts. As a result, the Programme is classified as moderate risk. In any case, and for the few risks that will be identified, the Programme will take all appropriate measures to ensure that environmental factors are respected. No activities will be carried out in a protected area or Ramsar site. PROGRES will not implement any activity included in IFAD’s exclusion list. In terms of climate risk classification, based on IFAD’s climate risk screening criteria, PROGRES is classified as a high climate risk. As a result, an assessment of climate adaptation is included in the SECAP note to identify relevant and targeted adaptation options for the Programme. Moreover, the existing in-depth climate risk and vulnerability assessment for the southern region during the GCF preparation for DEFIS will be applied to better target the climate change adaptation activities. Additional regions will also be assessed during the early implementation phase to include all geographic areas targeted under PROGRES. Identified mitigation and adaptation measures include promotion and adoption of improved and climate resilient technologies including use of renewable energy for agricultural production and rural infrastructure development.

X. Organizational framework and implementation

Programme management and coordination. The Ministry of Economy and Finance (MEF) is the representative of the Borrower and the Ministry of Agriculture and Livestock (MINAE) will be responsible for implementation of PROGRES. The Programme will be directly administered by a national Programme Coordination Unit (PCU). The four Inter-regional Facilitation Units (URF) will be responsible for planning, supervision and coordination of activities at the regional level. The URF will be located in Fianarantsoa (covering Ihorombe, Haute Matsiatra and Amoron’i Mania); in Manakara (covering Vatovavy, Fitovinany and Atsimo-Atsinanana); in Ambovombe (covering Androy, Anosy and Atsimo-Andrefana); and in Morondava (covering Menabe and Melaky). Implementation of activities in Bongolava will be managed by the PCU. Implementation arrangements will be aligned with those of ongoing IFAD-supported interventions, mainly outsourcing to relevant public and private service providers and agencies.

Financial management. The inherent financial management (FM) risk of ongoing IFAD-funded projects in Madagascar is substantial. This risk is mitigated to moderate in the majority of projects, thanks to the implementation of measures aimed at building capacity, technical assistance and monitoring through external and internal audits. The main FM risk factors are delayed recruitment processes for FM staff, especially in decentralized regions where it is difficult to attract staff with sufficient professional skills and abilities. Decentralized government structures in Madagascar and physical distances can be limiting factors for effective fiduciary oversight, for example internal audit staff at MINAE are based in the capital. Although MINAE is supported by CAPFIDA, which has a full-time internal auditor dedicated to IFAD projects, internal audit assignments have sometimes been limited to once a year per project.

FM risk mitigation measures for PROGRES will include strong financial capacity at central level for monitoring and consolidation, a sufficient complement of dedicated and qualified financial staff at regional level and strengthened internal audit coverage which will ensure missions at least twice a year to each of the implementing units, as well as remote support. The Malagasy portfolio has been affected in recent years by strict controls by the MEF on the release of funds from designated accounts managed by the central bank to program accounts. This issue contributes significantly to FM risk as it critically impacts payments to vendors and causes delays in implementation. However, a positive development has been noted since July 2022. On the basis of lessons learned by ongoing projects, to allow efficient planning and harmonization of procedures, it is important that co-financing be mobilized and in force from the first year of the Program. IFAD resources will be available in the form of concessional loans, while BRAM terms will be ordinary.

The GoM will specify the currency in which it wishes to borrow.

Procurement for goods, works and services financed by IFAD shall be awarded in accordance with the provisions of the Borrower's procurement regulations, to the extent that they are compatible with the IFAD Procurement Guidelines. PROGRES procurement will be aligned with IFAD's Policies on Fraud Prevention, Sexual Harassment and Corruption. All staff and other stakeholders including national authorities involved in procurement will be capacitated in IFAD's Procurement Guidelines and standard procurement documentation.

XI. Planning, M&E, Learning, KM and Communication

Activities will be included in Annual Work Plans and Budgets (AWPB). PROGRES will develop an effective and efficient M&E system based on the theory of change and logical framework as well as lessons learned from IFAD-funded projects in Madagascar. This scalable M&E system will generate useful, comprehensive, periodic and reliable information that will enable analysis of the Programme's performance and results and thus support decision-making from a results-based and learning management perspective. The M&E system will include data disaggregated data by women, youth and men, vulnerable group (persons with disabilities) and key indicators, as it is a climate-oriented Programme also sensitive to youth, gender, nutrition and the inclusion of people with disabilities. IFAD's core indicators as well as mainstreaming of gender, youth, nutrition and climate into programme implementation will be monitored on a permanent basis including periodic surveys. The COI survey will be measured at baseline, midterm and completion for all relevant outcome indicators in the logframe in accordance with IFAD guidelines. The data and information to be collected for implementation monitoring will be specified in the monitoring and evaluation manual according to the information needs for project management and for performance evaluation by donors and the Government. The methods, data collection tools and information flow will be shared with the implementation teams, in particular the project team at national and regional level, partners and service providers and beneficiaries (POs/associations/Households/Youth). The data collected will be consolidated, analysed and will be used to prepare monitoring dashboards which will be examined and shared during monthly meetings of the program team at national and interregional level to improve project management. Similarly, these data will inform all the monitoring indicators of the AWPB and the logical framework and will be used for the preparation of progress reports.

Digital tools will be used in M&E for more effectiveness and efficiency. Tablets will be used for data collection in the field. The project will promote and connect to the digital platform developed by MINAE to integrate these beneficiaries into the database of producers and facilitate their access to digital advice.

The M&E will support the evaluation of stakeholders of the Programme and inform the monitoring indicators of the Country Programme (COSOP), consolidated at CAPFIDA. PROGRES will develop knowledge management and communication for development strategies to strengthen the involvement of beneficiaries, key actors and partners as well as capitalize achievements and support implementation.

The project will develop communication for development (C4D), especially community communication in order to improve its management and achieve the objectives set. The M&E system will put in place a participatory evaluation mechanism with beneficiaries and the community.

XII. Programme Target Group Engagement; Feedback, and Grievance Redress

PROGRES will promote the regular engagement and feedback from the target group throughout its cycle, through: a) Community Development and Infrastructure Management Plans; b) the creation and/or strengthening of farmer organizations including cooperatives and farmer field schools; c) establishment of Management Committees; and d) participatory M&E workshops.

A grievance redress mechanism will be in place in compliance with IFAD policies including whistle-blower protection procedures. The mechanism will build on existing local complaint management committees or be established as needed. The committees will be composed of local authorities, traditional authorities, representatives of beneficiaries, representatives of the Programme. The Programme Coordinator will have overall responsibility for addressing concerns regarding environmental and/or social impacts on the target population. Complaints received are documented, documented and included in progress reports, including the number and type of complaints and the results of their resolution.

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

a. Contexte national

- Contexte politique et fragilité.** La République de Madagascar (ci-après dénommée « Madagascar »), située dans l'océan Indien, est la quatrième plus grande île du monde. L'instabilité politique du pays, depuis son indépendance en 1960, a affecté ses capacités institutionnelles et ses efforts de développement. Les élections présidentielles en janvier 2019 ont conduit à la première transition pacifique du pouvoir; les prochaines élections sont prévues en 2023 Le pays, et surtout la partie Sud, reste touché par d'importants facteurs de fragilité climatique, environnementale et socio-économique et sociale. Jusqu'en 2017, Madagascar était considéré comme un pays fragile^[6].
- Contexte économique**^[7]. L'économie malgache a connu une croissance moyenne de 2,95 pour cent par an entre 2010 et 2019. Du fait de la COVID-19, le pays est entré en récession en 2020, avec un Produit intérieur brut (PIB) en baisse de 4 pour cent. La

reprise économique de 2021 a été interrompue en 2022[8] par l'impact combiné d'une troisième vague de COVID-19, des chocs climatiques et du conflit Russo-Ukrainien. Les projections de croissance pour 2022 ont été revues à la baisse de 5,4 à 2,6 pour cent, mais devraient atteindre 4,2 pour cent en 2023. La dette publique était de 42,3 pour cent du PIB en 2021. De 2019 à 2020, la balance courante est détériorée de 2,3 à 3,5 pour cent du PIB, en raison d'un arrêt imprévu du tourisme et d'une baisse des exportations et des investissements directs étrangers. En 2020, Madagascar importait 54,2 pour cent du blé et 33 pour cent du maïs de la Russie/Ukraine[9]. Le pays subit les effets du conflit avec une augmentation du prix des importations des aliments, des engrais et du carburant. La fragilité structurelle de Madagascar, exacerbée par plusieurs chocs, affecte le potentiel du Gouvernement de Madagascar (GdM) à investir dans les populations rurales. L'investissement public dans le secteur agricole était seulement de 4,85 pour cent en moyenne sur la période 2014-2019[10]. **Environnement des affaires.** Madagascar est propice aux investissements pour des produits agroalimentaires à haute valeur ajoutée pour l'exportation et la consommation locale. Quinze pour cent de la population utilisait l'internet en 2018[11] et 34 pour cent le téléphone mobile[12]. L'exclusion financière touchait 41 pour cent des adultes et 58 pour cent des adultes avaient besoin d'informations sur la façon de gérer leur revenu[13]. En 2020, le GdM a facilité l'exécution des contrats en facilitant la publication des mesures de performance et des rapports d'avancement par le tribunal de commerce. Les entreprises sont des SA (Société Anonyme), SARL (société à responsabilité limitée) et unipersonnelles (SAU, SARLU, Entreprises individuelles unipersonnelles). Les microentreprises sont celles dont le nombre d'employés est inférieur à cinq et bilan inférieur à 60 millions d'ariary ; dans cette catégorie se retrouvent : entreprises individuelles, artisans, coopératives. Les coopératives qui sont considérées comme société à capital variable sont promues en milieu urbain (domaine de transport surtout) et en milieu rural. En milieu rural, la formalisation des entreprises est rare par refus des obligations fiscales et du contrôle de l'Administration. L'entreprise individuelle unipersonnelle est la forme préférée.

3. **Démographie et pauvreté.** Madagascar couvre 587.041 km² et regorge 25,67 millions d'habitants[14] avec 50,7 pour cent de femmes et un taux de croissance d'environ 3,0 pour cent. La population est jeune avec 72,5 pour cent âgés de 0 à 30 ans. Les jeunes présentent le taux de dépendance le plus élevé de 70,5 pour cent, tandis que le taux de soutien potentiel global est de 18,3 pour cent. Avec un taux d'urbanisation de 39,9 pour cent[15], environ 75 pour cent des jeunes vivent dans des zones rurales.[16] Avec un Indice de développement humain (IDH) de 0,501 en 2021, Madagascar est 173^{ème} sur 191 pays. Le pays est 41 pour cent plus pauvre aujourd'hui qu'il ne l'était à l'indépendance en 1960[17]. En 2019, la pauvreté touchait 85 pour cent des populations rurales, surtout les régions du Sud (Anosy, Androy) les plus touchées par l'insécurité alimentaire chronique ; Madagascar est parmi les pays marqués par des foyers de faim[18]. La pauvreté rurale est moins répandue là où l'économie fonctionne bien, mais aussi là où les chaînes de valeur agricole sont développées autour des cultures d'exportation à forte intensité de main-d'œuvre (vanille, épices et huiles essentielles) et où les organisations professionnelles (OPs) travaillent avec le secteur privé. La reprise de l'économie se traduirait par une baisse progressive des taux de pauvreté, passant d'un sommet historique de 81 pour cent en 2020 à 77,9 pour cent en 2024[19]. L'amélioration de l'accès à l'énergie est une priorité à Madagascar (5 pour cent d'accès en milieu rural).
4. **Agriculture.** Ce secteur contribue à 24 pour cent au PIB et compte pour 68 pour cent des emplois. Les terres agricoles représentent 71,1 pour cent du territoire avec 6 pour cent de terres arables, 1 pour cent de cultures permanentes et 64,1 pour cent de pâturages permanents[20]. Dans les zones rurales les plus peuplées (hautes terres, Sud), la taille moyenne des exploitations continue de diminuer (1,2 ha en 1984 ; 0,87 ha en 2004[21] et 0,61 ha prévu pour 2024[22]) et un nombre croissant de ménages tombent en dessous d'une superficie minimale nécessaire pour assurer leur sécurité alimentaire et un revenu décent et les ménages font recours à la migration intérieure saisonnière vers les zones rurales de l'Ouest et du Nord. Les jeunes n'ont pas un accès sûr à la terre et migrent ou louent des parcelles chaque année ou même pour chaque cycle de culture. Le pays s'est classé 40e sur 71 pays pour la performance du secteur rural[23], ce qui signifie que l'investissement dans le secteur rural reste pertinent. Le secteur formel représente moins d'un jeune travailleur rural sur dix. L'agriculture est confrontée à des problèmes d'accès à la terre, aux semences et aux engrais, et des difficultés dans la conservation et la transformation des produits végétaux et animaux. Un réseau routier inadéquat pose des défis à la mobilité du transport des denrées alimentaires.
5. **Stratégies, politiques et programmes nationaux.** L'Initiative Emergence Madagascar (IEM) 2019-2023 est le cadre stratégique du développement économique. Les objectifs primordiaux du secteur agricole sont d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, l'emploi décent et l'autonomie territoriale. L'IEM a déjà été intégrée dans le programme de travail du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE), qui vise à atteindre l'autosuffisance alimentaire en i) élargissant les zones irriguées; ii) aidant les ménages vulnérables à s'installer sur de nouvelles terres; iii) promouvant les cultures d'exportation de grande valeur; iv) promouvant l'élevage avicole et la production laitière; v) renforçant la gouvernance du sous-secteur de la pêche; et vi) stimulant la création de la valeur ajoutée. La loi 2022-002 sur l'Agrégation agricole vise à cadrer juridiquement cette modalité d'agriculture contractuelle. Les programmes qui soutiennent l'employabilité et l'intégration des jeunes, présentent un certain nombre de lacunes[24], notamment : le lien entre la formation, l'employabilité et l'accès au financement. Le Programme FANOITRA pour l'émergence à la base 2022-2028 a pour objectifs de : (i) promouvoir une forte participation citoyenne des jeunes en vue de l'émergence inclusive et durable des communautés de base ; et (ii) garantir l'autonomisation des jeunes à travers les initiatives Pôles Emplois Jeunes.
6. **Acteurs clés et arrangements institutionnels :** MINAE est responsable du développement rural durable. Les autres institutions compétentes sont les suivantes: Ministère de l'Economie et des Finances (MEF); Ministère en charge de la Formation Professionnelle ; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD); Ministère de l'aménagement du territoire et des services fonciers; Ministère de la jeunesse et des sports; Ministère de la population, de la protection sociale et de l'autonomisation des femmes; Chambres d'agriculture (TTM), Chambres de commerce et de l'industrie au niveau national (FCCI) et régional (CCI) ; et le Fonds de développement agricole (FDA).

b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

7. **Jeunesse.** La Politique Nationale de la Jeunesse (2016) considère « jeune » chaque malgache âgé de 14 à 30 ans. Madagascar a une main-d'œuvre jeune et en croissance rapide avec 72,5 pour cent de la population âgée de 0-30 ans et plus de 400.000 jeunes entrant le marché du travail chaque année, souvent sans formation adaptée. Les jeunes, surreprésentés dans le secteur informel, sont pénalisés par leur manque de formation^[25] et de compétences professionnelles. Le manque d'investissement, depuis la crise politique de 2009, a conduit à un marché du travail caractérisé par des emplois précaires, un secteur informel important, un taux de chômage artificiellement bas et un sous-emploi généralisé.
8. Le secteur formel représente moins d'un jeune travailleur rural sur dix. Le taux de chômage des jeunes en 2021 était de 4,8 pour cent^[26]. Le secteur informel, en particulier l'agriculture, reste le principal pourvoyeur d'emplois mal rémunérés et sans sécurité sociale. La meilleure approche pour la création d'emplois pour les jeunes est le développement de l'esprit d'entreprise et le soutien aux micro, petites et moyennes entreprises en améliorant leur productivité et accès aux services financiers. Etant donné un contexte malgache marqué par une population majoritairement jeune, en mettant à échelle les bonnes pratiques promues par le FIDA à Madagascar et dans d'autres pays africains, le Programme adoptera des approches qui aident équitablement les jeunes femmes et hommes à accéder à des emplois décentés et durables ; y compris des possibilités de renforcer la capacité des jeunes entrepreneurs ruraux à promouvoir les revenus et les possibilités d'emploi dans le secteur des énergies renouvelables.
9. **Égalité des sexes et inclusion sociale.** Avec un indice de 0,725 ; le *Global Gender Gap* de 2021 classe Madagascar au 5^{ème} rang sur 156 pays en matière d'écart entre les sexes^[27]. La Constitution malgache reconnaît le principe de l'égalité homme-femme. Le pays a adopté en 2000 la Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF), et est en train de développer sa Politique Nationale de l'Égalité Homme-Femme, avec l'appui du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)^[28]. Il a adopté de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) (SNLVBG) 2017-2021. Avec l'appui de l'UNICEF, la Stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants (2017 - 2024) est adoptée. Néanmoins, des questions clés demeurent telles que des facteurs socioculturels et politiques, la faible protection contre la VBG, et le manque d'accès à un travail et à des ressources décentes. Les écarts en termes d'années d'éducation et d'indicateurs de santé se sont réduits, mais les revenus des femmes restent bien inférieurs à ceux des hommes^[29], les exploitations agricoles dirigées par des hommes sont plus grandes, et les femmes éprouvent de grandes difficultés pour accéder à la terre et aux actifs agricole^[30]. Les femmes ne représentent que 25 pour cent des inscrits pour les formations techniques et professionnelles contre 75 pour cent pour les hommes.
10. **Personnes handicapées.** Selon le troisième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH3) de 2018, il y avait 154 255 personnes vivant avec un handicap, donc une prévalence de 0,6 pour cent^[31]. Quarante-deux pour cent se trouvent en milieu rural. La Loi 97-044 de février 1998 relative aux droits des personnes handicapées, en cours de révision, vise à faire en sorte que les personnes handicapées jouissent et exercent tous les droits reconnus par tous les citoyens sans distinction. Des dispositions spécifiques sont incluses sur les droits à la santé, à l'éducation, à la formation et à l'emploi, ainsi que sur les droits sociaux. Le GdM a ratifié en décembre 2014 la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Toutefois, le niveau d'exclusion des personnes handicapées reste élevé, due à leur accès difficile à l'éducation, à la santé, à l'emploi ainsi qu'à leur intégration relativement faible dans la société^[32]. Selon l'INSTAT, le taux d'activité de la population avec handicap est de 53 pour cent contre 73 pour cent de la population totale. En 2019, une étude, menée par l'organisme international Humanité et Inclusion, a illustré la persistance de barrières d'accès aux services d'appareillage et de réadaptation pour les personnes avec handicap dû au manque de visibilité, d'infrastructure inappropriée et d'une méconnaissance des services disponibles.
11. **L'insécurité alimentaire et nutritionnelle** reste endémique à Madagascar, en particulier dans le Grand Sud, causée par une production alimentaire insuffisante, ainsi que des habitudes alimentaires et une hygiène inadéquate. La COVID-19 a aggravé la situation. En décembre 2021 ; 1,47 millions de personnes sur les 2,7 millions d'habitants du Grand Sud étaient en insécurité alimentaire aiguë, dont 28 000 personnes en situation de crise^[33]. Selon le PAM, Madagascar perd US\$1,53 milliard par an en PIB en raison de la malnutrition infantile. Malgré les améliorations réalisées, la situation reste préoccupante : 44 pour cent de la mortalité infantile est associée à la dénutrition ; 48 pour cent des garçons et 46 pour cent des filles de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance ; 8,2 pour cent d'enfants moins de 5 ans dont 10 pour cent des garçons et 6,5 pour cent des filles souffrent de la malnutrition aiguë. L'anémie touche 35 pour cent des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans et 50 pour cent des enfants de moins de 5 ans. La moitié des 60 000 personnes vivant avec la tuberculose et les 54 000 personnes vivant avec le VIH qui sont admises aux centres nutritionnels chaque année souffre de malnutrition aiguë. La malnutrition est aggravée par la diarrhée et d'autres maladies qui empêchent l'absorption des nutriments.
12. **Climat et environnement** : L'Indice Mondial d'Adaptation de Notre-Dame (ND-GAIN, 2019) classe Madagascar 165^{ème} sur 181 pays pour l'adaptation au changement climatique. C'est le 24^{ème} pays le plus vulnérable et le 17^{ème} pays le moins préparé^[34]. Les scores les plus faibles sont ceux relatifs à la capacité agricole, à la capacité des barrages et au personnel médical. Chaque année, trois à cinq cyclones frappent le pays, du Nord-Est vers l'Ouest ; tandis que le Sud est touché par de graves sécheresses. En 2022, 450 000 personnes ont été touchées par quatre cyclones. Entre octobre 2020 et janvier 2021, le Sud a été confronté à la sécheresse la plus grave en 40 ans, entraînant une perte de 60 pour cent de la production agricole. La tendance à la hausse des températures augmentera le besoin en eau ainsi que le stress hydrique. Les changements dans la répartition des précipitations ont entraîné des difficultés dans la gestion du calendrier des cultures, ainsi que le risque accru d'érosion dans l'ensemble du bassin versant. De même, le changement climatique augmente le risque des invasions acridiennes.
13. La déforestation est une préoccupation majeure : 90 pour cent des forêts tropicales d'origine de Madagascar ont été perdues à cause de l'exploitation forestière, de la fabrication de charbon de bois et de l'agriculture sur brûlis. La Contribution Déterminée au niveau National et le Plan National d'Adaptation de Madagascar soulignent la nécessité de renforcer la résilience et de réduire la vulnérabilité au changement climatique. L'introduction de l'énergie renouvelable et des infrastructures intelligentes face au climat

permettra non seulement d'améliorer la résilience des petits exploitants et de transformer les moyens de subsistance, mais également de réduire de manière significative les émissions de Gaz à effet de Serre (GES). Grâce à l'énergie renouvelable et aux technologies de cuisine propre, les femmes obtiennent une plus grande productivité et des revenus accrus, ainsi qu'une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle. La promotion de cuisinières améliorées et biodigesteurs se sont révélés particulièrement utiles à cet égard. Le gaz qu'ils produisent peut remplacer entièrement le bois de chauffage, évitant ainsi les conséquences sanitaires associées à son utilisation – du travail physique nécessaire pour le collecter à l'incidence de maladies respiratoires et oculaires causées par une exposition rapprochée au bois brûlant.

14. Conformément aux engagements du FIDA12, PROGRES, dans sa conception:

- R vise à transformer les rapports femmes-hommes;
- R tient compte des questions relatives aux jeunes;
- R tient compte des enjeux nutritionnels;
- R est axé sur les questions climatiques;
- R ciblant en priorité les personnes handicapées;
- R incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.

c. Justification de l'intervention du FIDA

15. Le GdM a sollicité l'utilisation des ressources du FIDA pour le financement de PROGRES, afin de continuer à développer l'entrepreneuriat rural et l'emploi des jeunes, promouvoir les filières porteuses prioritaires, tout en renforçant les institutions locales et des OPs. L'Évaluation de la Stratégie et du Programme Pays du FIDA (ESPP) pour la période 2013-2019 a confirmé l'alignement des politiques et stratégies du FIDA et du Gouvernement et que les projets répondent en leur nature aux besoins des populations cibles, bien que les efforts pour appuyer les plus vulnérables méritent d'être renforcés. Globalement, le portefeuille a produit des résultats encourageants et le FIDA dispose donc des avantages comparatifs en matière d'amélioration de l'accès au foncier et à l'irrigation, à la formation et à la vulgarisation, aux services d'appui à la production et à l'entrepreneuriat rural, et au marché.

16. La conception de PROGRES s'est alignée sur l'Initiative Emergence Madagascar (IEM) et sur les conclusions de la Conférence nationale pour l'autosuffisance alimentaire (16-18 juin 2022) du MINAE afin de mettre en place un « Plan national de développement agricole » pour accélérer la transformation dans les secteurs Agriculture, Elevage et Pêche et atteindre l'autosuffisance alimentaire de Madagascar à partir de 2023.

17. Le FIDA est l'un des principaux partenaires du GdM dans le développement rural. Depuis 1979, le FIDA a financé à Madagascar 17 projets de développement pour un coût total de US\$881 millions, dont US\$434 millions (49 pour cent) de prêts et dons du FIDA. Ces projets ont atteint 1,01 millions de ménages ruraux pauvres. Ainsi, le FIDA est l'un des principaux partenaires du GdM dans le développement rural. Le FIDA dispose également des avantages comparatifs, notamment dans le renforcement des capacités des jeunes ruraux et des micro- et petites entreprises rurales (MPER), à travers plusieurs interventions (PROSPERER, AROPA, FORMAPROD). Le FIDA a également un avantage comparatif en ce qui concerne les investissements dans les petites exploitations familiales et les OPs afin d'améliorer la productivité et la durabilité des systèmes alimentaires. Dans les zones rurales reculées, le FIDA est reconnu comme un agent de changement pour un développement durable et inclusif, avec la mise en œuvre des approches intégrées, y compris basées sur des investissements dans les des infrastructures structurantes, les des technologies innovantes, l'accès au financement et à des institutions rurales efficaces et l'accès aux marchés. Le FIDA a développé à Madagascar des outils pour appuyer les jeunes ruraux, notamment à travers des programmes PROSPERER[35] (couplage OP-OM/filières, services financiers, services non-financiers de proximité), AD2M-II[36] (filières, foncier, champs-écoles paysans (CEP)), FORMAPROD[37] (Centres et établissements de formation agricole et rurale (CEFAR), ciblage et insertion des jeunes), DEFIS[38] (production de semences, gestion des infrastructures, filières) et le PEJAA[39] (incubateurs) financé par la BAD.

B. Enseignements tirés

18. Les enseignements tirés pris en compte dans la conception du PROGRES proviennent principalement des opérations d'investissement achevées et en cours, ainsi que de l'ESPP du Bureau indépendant d'évaluation (OIE) du FIDA réalisée en 2019. Dans un contexte de pauvreté rurale généralisée, **cibler et soutenir les plus pauvres tel que recommandé par l'ESPP, nécessite des outils spécifiques** tels que le ciblage géographique basé sur les critères de pauvreté ; l'auto-ciblage, le ciblage direct et l'autonomisation des pauvres[40]. Les plus vulnérables ne sont pas toujours membres des OPs et n'ont pas accès à des actifs productifs. L'approche adoptée par le Programme-pays de faire reposer le ciblage sur la classification des EAFs et de dimensionner les appuis en fonction du degré de vulnérabilité et du potentiel des EAFs apparaît appropriée. Le ciblage spécifique des membres des Groupements villageois d'entraide communautaires, d'épargne et de crédit rotatif (GVEC), des bénéficiaires des Champs-écoles paysans (CEP) et des Mécanismes ciblant les vulnérables (MCV) permet de relever la participation effective des plus vulnérables.

19. En matière d'**autonomisation des femmes et des jeunes**, le *Gender Action Learning System* (GALS) a démontré son intérêt dans le cadre de FORMAPROD et du PROSPERER en tant qu'outil catalyseur de changement. Certains jeunes ont utilisé cet outil pour évoluer vers l'entrepreneuriat avec succès, notamment à travers la fixation d'objectifs clairs assortis d'échéances, la gestion intelligente des revenus et des risques, la diversification des activités, l'identification de nouveaux marchés, la compréhension et l'adaptation aux conditions des marchés. Tout en mettant à l'échelle l'utilisation du GALS, PROGRES comblera les contraintes majeures[41] dont le manque de moyens financiers et matériels pour démarrer les activités. Avec la considération de la nutrition, l'environnement et le changement climatique dans le GALS, PROGRES intégrera le GALS+ dans les formations techniques et entrepreneuriales.

20. **Formation professionnelle et développement de microentreprises rurales.** FORMAPROD a développé l'offre de formation au niveau local en équipant des CEFARs publics et privés de proximité, en formant des formateurs et en validant des référentiels de formation^[42]. Maintenant ces CEFAR devraient renforcer leur capacité à développer l'esprit d'entreprise des jeunes candidats et évoluer pour jouer un vrai rôle d'incubateur de leurs projets d'entreprises rurales (ER). PROGRES tirera profit des enseignements des incubateurs agroalimentaires financés par le FIDA, BMZ et la Fondation VISA, dont l'objectif est d'augmenter l'emploi décent indépendant ou salarié pour les jeunes ruraux. Le coaching de proximité effectué par le Conseiller en insertion professionnelle (CIP) et le Conseiller en gestion des EAF (CGEAF) dans le cas de PROSPERER, FORMAPROD et DEFIS auprès des jeunes a montré sa pertinence. PROGRES reprendra un tel dispositif et apportera un business coaching approprié aux jeunes, surtout pendant la phase d'insertion et d'installation. PROGRES capitalisera sur les processus de ciblage, de sensibilisation et de systèmes de relais mis en place sous PROSPERER, FORMAPROD, DEFIS et AD2M-II à travers les animateurs communaux, tuteurs, champions et jeunes leaders.
21. **L'approche « pôle de développement »** tire sa pertinence de la concentration des investissements dans des espaces territoriaux bien délimités, en matière de mise en valeur productive, d'accès aux technologies améliorées, d'accès aux marchés, de renforcement des institutions locales et régionales et de leur gouvernance et de renforcement des capacités des ressources humaines. Cette approche a été expérimentée, adoptée et améliorée par les projets successifs financés par le FIDA, et sera adopté par le PROGRES. Elle permet : (i) d'éviter le saupoudrage et la déconnexion entre les activités, puisque les projets couvrent de vastes étendues géographiques souffrant d'enclavement et ne disposent que de moyens limités pour appuyer les bénéficiaires à sortir de la pauvreté et améliorer leur résilience aux chocs ; et (ii) de dynamiser progressivement les économies locales pour asseoir un environnement favorable à l'entrepreneuriat aussi bien dans la production que dans les autres maillons et les marchés de services.
22. **Maintien de l'offre de services.** L'appui de FORMAPROD au renforcement des compétences des jeunes ruraux dans le cadre de leur projet professionnel a été réalisé à travers le renforcement des capacités des communes, notamment pour la mobilisation de ressources financières, tout en ancrant la formation agricole dans les collectivités territoriales au plus près des bénéficiaires. Toutefois, la volonté et la capacité des jeunes ruraux, et des producteurs en général, à payer pour les services locaux (dont la formation) sont des conditions *sine qua non* au maintien et au développement de ces services. Au-delà de l'approche projet, dans laquelle des formes de subventions sont souvent nécessaires pour compenser de faibles ressources financières des groupes cibles, il faut d'une part apporter un soutien à l'amélioration des revenus, et donc à la capacité à payer, et d'autre part encourager un changement de mentalité afin qu'ils soient prêts à payer pour des services à valeur ajoutée qu'ils ont longtemps reçus gratuitement.
23. **Inclusion dans les chaînes de valeur et les OPs.** Les OPs et OPF à tous les niveaux sont essentielles au développement de chaînes de valeur en faveur des pauvres, mais leur renforcement nécessite une perspective à long terme. Des outils tels la méthodologie GAIN (Gouvernance, Autonomie, Intégration, basé sur les besoins), les évaluations institutionnelles participatives et les plans d'affaires ont été des leviers pour renforcer la capacité organisationnelle des OPs et leur permettre de fournir des services à leurs membres. FORMAPROD a démontré l'importance des liens entre les jeunes et les alliances d'OPs et d'opérateurs agroalimentaires (alliances OP/OM). Les expériences de DEFIS, PROSPERER et de FORMAPROD mettent en avant les filières promouvant la participation des femmes telles que le maraîchage, les légumineuses et les filières à cycle court comme l'aviculture, la pisciculture, l'apiculture et les petits ruminants. Pratiqués en contre-saison avec le riz, ces filières contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
24. **Accès aux services financiers.** FORMAPROD et PROSPERER ont montré que les GVEC permettent de faire face aux dépenses quotidiennes des bénéficiaires. Les investissements plus importants peuvent être financés par le Fonds de développement agricole (FDA). L'expérience avec les programmes antérieurs montre que les subventions à coûts partagés sont nécessaires pour permettre un véritable démarrage des activités d'entreprise. Même si des griefs sont exprimés par rapport au retard de la dernière tranche du FDA et de l'incompréhension du destin de l'apport bénéficiaire, une satisfaction générale est constatée car le FDA est investi dans du capital générant des revenus. Par ailleurs, PROSPERER a montré initialement une faible motivation des Institutions de microfinance (IMF) à financer les ER faute de ressources financières dédiées. Cela a été atténué par l'implémentation du Fonds d'investissement rural (FIR) pour le refinancement, de la Facilité de partage de risque (FPR) pour mitiger les risques d'impayés, du Fonds d'appui institutionnel (FAI) pour étendre les zones d'intervention des IMF vers les milieux enclavés. La diminution des coûts de transaction est à vérifier à travers les canaux digitaux.
25. **Accès à la terre pour les jeunes.** Seul un cinquième des terres irrigables (500 000 ha) à Madagascar est mis en valeur car l'accès sécurisé à la terre demeure difficile, surtout pour les jeunes. La solution adoptée par AD2M-II a été de (i) délivrer des certificats fonciers ; et (ii) garantir aux utilisateurs des terres la protection de leurs droits, pour ne pas être spoliés du fruit de leurs efforts après des investissements sur les terres ; ceci à travers un mécanisme transparent et formel de contractualisation dans lequel aussi bien les propriétaires et les locataires se sentent assurés de ne pas perdre leurs droits. Cette approche via la sécurisation foncière décentralisée, incite les producteurs à investir dans des technologies agricoles performantes. La Conférence nationale pour l'autosuffisance alimentaire en juin 2022 a proposé d'assurer l'accès à la terre pour les jeunes à travers des Titres Verts économiques pour une superficie de 45 000 ha, à raison de plus de 1 Ha par jeune. PROGRES pourrait valoriser cette piste avec des adaptations en fonction des plans d'affaires des jeunes incubés et des appuis spécifiques du Programme.

2. Description du projet

C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

L'objectif global du PROGRES est de : « contribuer à la réduction de la pauvreté et la création d'opportunités d'emploi dans les

26. *communautés rurales* ».

27. L'objectif de développement de Programme (ODP) est de: « *promouvoir l'entrepreneuriat inclusif et durable, en particulier des jeunes* », notamment par le développement des chaînes de valeur résilientes aux changements climatiques.

Zone d'intervention et filières

28. PROGRES couvrira 12 régions dont les six régions dans la « ceinture du sud » qui sont particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire (Androy, Atsimo-Andrefana, Anosy, Atsimo-Atsinanana, Vatovavy et Fitovinany) ; ainsi que trois régions de l'Ouest (Bongolava, Melaky et Menabe) et trois régions des hautes terres centrales (Ihorombe, Haute Matsiatra et Amoron'i Mania); régions caractérisées par l'extrême pauvreté et qui bénéficient déjà des projets financés par le FIDA. Au sein de ces régions, les projets du portefeuille ont contribué à créer des opportunités de développement des entreprises et PROGRES va renforcer les réalisations.

29. PROGRES interviendra d'abord en matière de promotion des entreprises dans les 40 districts (voir tableau 1) déjà couverts par FORMAPROD, AD2M-II et DEFIS. Il assurera les synergies avec ces derniers, et mettra à l'échelle les approches et mécanismes qui ont permis d'avoir des résultats. D'autres initiatives financées par le FIDA démarrent : le Projet d'appui au relèvement et à la résilience dans les trois régions du Sud (PA2R) et le partenariat avec le SOAFIARY^[43] (intrants, agrégateur, et exportateur). L'extension des interventions en entrepreneuriat se fera à partir de la troisième année dans les 27 districts couverts par PA2R et SOAFIARY, sous réserve que ces dernières aient généré des progrès, pour consolider les acquis de ces interventions. Les actions de promotion des chaînes de valeur, sécurité alimentaire et nutrition se feront en priorité dans les 13 districts non-couverts par les investissements en cours.

30. PROGRES adoptera l'approche pôle de développement, couplée avec une approche filière. Ce couplage permettra d'insérer les jeunes formés par l'exploitation des opportunités économiques au niveau des pôles et l'intégration des jeunes dans les chaînes de valeur. PROGRES ciblera aussi des jeunes vulnérables en dehors des pôles de développement pour bénéficier de la formation et de l'incubation, et qui seront par la suite incités à développer leurs activités au sein des pôles de développement.

31. PROGRES adoptera une démarche flexible vis-à-vis du choix des filières à promouvoir en tenant compte de la faisabilité technique et commerciale dans les pôles de développement, des opportunités de marché, et de l'atteinte d'une masse critique de bénéficiaires. PROGRES priorisera les filières déjà sélectionnées par DEFIS, notamment : riz, maïs, manioc, miel, arachides, oignon, et petits ruminants. Ces filières cadrent également avec les résolutions de la Conférence Nationale pour l'autosuffisance alimentaire (juin 2022). Afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, PROGRES appuiera aussi des filières secondaires, dont l'aviculture, le maraîchage et les légumineuses surtout en contre-saison avec le riz, et la pisciculture.

Tableau 1 : Régions et districts d'intervention de PROGRES

Régions	Districts couverts par les projets en cours	Nombre de bénéficiaires	Districts prévus pour PA2R et SOAFIARY	Nombre additionnel de bénéficiaires	Districts non couverts ^[44]	Nombre de bénéficiaires
Amoron'i Mania	Ambatofinandrahana, Ambositra, Fandriana, Manandriana	3500				
Haute Matsiatra	Ambalavao, Ambohimahasoa, Fianarantsoa II, Ikalamavony, Isandra, Lalangina, Vohibato	6000	SOAFIARY: Ambalavao, Ambohimahasoa, Fianarantsoa I et II, Ikalamavony, Isandra, Lalangina, Vohibato	3000		
Ihorombe	Iakora, Ihosy, Ivohiba	3000	SOAFIARY : Iakora, Ihosy, Ivohiba	2000		
Androy	Ambovombe Androy, Bekily, Beloha, Tsihombe	3500	PA2R: Ambovombe; Bekily; Tsihombe; Beloha,	3000		

Régions	Districts couverts par les projets en cours	Nombre de bénéficiaires	Districts prévus pour PA2R et SOAFIARY	Nombre additionnel de bénéficiaires	Districts non couverts ^[44]	Nombre de bénéficiaires
Atsimo-Andrefana	Ampanihy Ouest; Betsioky Atsimo	2000	PA2R: Ampanihy et Betsioky Atsimo	2000	Toliary-i; Beroroha; Morombe; Ankazoabo; Sakaraha; Toliary-ii; Benenitra;	38 000
Anosy	Amboasary Atsimo, Betroka, Taolagnaro	2500	PA2R: Amboasary; Taolagnaro,	2000		
Atsimo Atsinanana	Farafangana, Vagaindrano, Vondrozo	2500			Midongy-Atsimo ; Befotaka	10 000
Vatovavy	Mananjary, Ifanadiana, Nosy Varika	2000				
Fitovinany	Manakara, Vohipeno, Ikongo	2000			Ikongo	7000
Bongolava	Tsiroanomandidy	1500	SOAFIARY : Tsiroanomandidy ; Fenoarivobe ;	2000		
Melaky	Antsalova, Maintirano,	1500			Besalampy; Ambatomainty; Morafenobe	20 000
Menabe	Belo sur Tsiribihina, Mahabo, Manja, Miandrivazo, Morondava	4000	SOAFIARY: Belo sur Tsiribihina, Mahabo, Manja, Miandrivazo, Morondava	2000		
12 régions	40 districts	34 000 bénéficiaires soit 15000 jeunes femmes et 15000 jeunes hommes ; y compris 220 jeunes handicapés.	27 districts	16 000 bénéficiaires soit 10000 jeunes femmes et 10000 jeunes hommes ; y compris 110 jeunes handicapés.	13 districts	75 000 bénéficiaires dont 450 handicapés.

Groupe cible et stratégie de ciblage

32. Le PROGRES visera 130.000 ménages ruraux pauvres, soit environ 650.000 personnes, dont au moins 40 pour cent seront des femmes, et 60 pour cent seront des jeunes, avec une représentation égale de femmes et d'hommes. Cinquante mille (50.000) ménages seront touchés à travers les jeunes femmes et hommes ciblés pour le développement des entreprises, 75.000 ménages seront appuyés à travers les activités de développement des chaînes de valeur, et de sécurité alimentaire et nutritionnelle. De plus, 5.000 ménages bénéficieront de la participation aux activités du Programme grâce à divers partenariats, les fournisseurs de services, les centres de formation, etc. PROGRES veillera à ce que les femmes et les jeunes soient suffisamment représentées dans les comités de prise de décisions dans toutes les activités du Programme. Environ 10 pour cent des jeunes femmes et hommes ciblés par PROGRES, pour l'entrepreneuriat, seront des bénéficiaires de FORMAPROD.

Comme les autres interventions du Programme-pays, le PROGRES adoptera une **stratégie de ciblage inclusive** permettant d'atteindre les ménages ruraux les plus pauvres et vulnérables. L'identification des ménages bénéficiaires reposera sur la classification des Exploitations Agricoles Familiales (EAFs) telle que définie dans la Stratégie de Services Agricoles (SSA), élaborée en 2008 avec 3 types d'EAF.

Tableau 2 : Identification de ménages bénéficiaires du PROGRES à travers l'EAF

Types et nombre d'EAF PROGRES	Profil de l'EAF	Soutien prévu par PROGRES
Type 1 (5 000)	EAFs tournées vers le marché	Appuis pour étendre leurs activités et promouvoir leur collaboration avec les EAFs les moins avancées afin que ces derniers puissent être intégrés dans une dynamique commerciale.
Type 2 (15 000)	EAFs en situation d'autosuffisance alimentaire	Appuis pour étendre et viabiliser leurs activités selon une démarche entrepreneuriale
Type 3 (55 000)	EAFs conjoncturellement ou chroniquement déficitaires en riz (les ménages les plus pauvres et incluant des personnes handicapées)	Peuvent être appuyés en dehors des pôles de développement et seront soutenus à travers un paquet d'activités qui permettront d'améliorer leurs revenus et conditions de vie (dont l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle).

33. Catégorisation des jeunes. PROGRES se basera sur l'expérience de FORMAPROD et distinguera trois catégories de jeunes. Les jeunes qui seront initialement retenus dans le cadre de l'entrepreneuriat seront majoritairement issus des EAF de type 2. Il s'agira des jeunes femmes et hommes ruraux âgés de 18 à 30 ans, incluant des jeunes handicapés.
- Catégorie 1: jeunes vivant dans des zones rurales, déscolarisés, n'ayant pas de formation formelle dans l'agroalimentaire ou d'autres secteurs avec des opportunités d'affaires dans les zones rurales; la cible est 32 000 jeunes ;
 - Catégorie 2: jeunes diplômés de l'enseignement technique agricole et non agricole, y compris les jeunes de troisième cycle de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur vivant dans des zones rurales et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agro-pastorales; la cible est 10 000 jeunes ;
 - Catégorie 3: les jeunes, qui sont pleinement engagés dans des activités agro-pastorales et des professions connexes, dont les entreprises ont un réel potentiel de croissance, mais qui font face à des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement ; la cible est 8 000 jeunes.
34. Femmes. PROGRES ciblera des jeunes femmes de 18 à 30 ans et les femmes adultes issues des EAFs. La priorité sera donnée aux femmes chefs de ménages issus des ménages les plus pauvres qui équivalent aux EAF3. Les plus jeunes (18-21 ans) pourront bénéficier des formations et être accompagnées pour la concrétisation de leur projet professionnel ; et les femmes adultes recevront un paquet d'appuis qui leur permettront de développer leurs activités. Les femmes seront ciblées à travers les filières sensibles au genre et d'intérêt pour l'inclusion des jeunes telles que le maraîchage et le petit élevage. PROGRES continuera d'appuyer l'émergence des femmes leaders y compris ceux vivant avec handicap et de promouvoir l'utilisation du GALS+, un outil d'autonomisation des femmes.
35. Autres acteurs des chaînes de valeur. A l'image de ce qui se fait au niveau des projets en cours, PROGRES s'appuiera sur ces différentes organisations, telles que des groupements, OPs, OPFs et OPRs, GVEC et associations des usagers de l'eau (AUE), pour identifier les bénéficiaires. Il renforcera également leurs capacités de délivrance de service à leurs membres et appuiera les groupements de base à se formaliser. PROGRES travaillera avec des entreprises agricoles et des acteurs en aval des chaînes de valeur en particulier ceux qui sont engagés dans la collecte et la transformation et des alliances OP/OM. L'engagement d'acteurs dynamiques du secteur privé comme l'Association des Opérateurs Professionnels en Electrification de Madagascar (AOPEM) peut soutenir l'élaboration de plans d'affaires, mais ils nécessitent un soutien pour déterminer la viabilité technique des systèmes d'électrification renouvelable en raison de leur petite taille.

Stratégie de ciblage

36. Conformément à la politique de ciblage du FIDA et aux politiques du GdM visant à appuyer l'inclusion sociale et économique des groupes les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes, la stratégie de ciblage de PROGRES se basera sur la reconnaissance des différences en termes de besoins, de contraintes et d'opportunités pour les groupes cibles. Il développera une stratégie de ciblage inclusive qui cherchera à identifier les enjeux spécifiques permettant d'atteindre les jeunes ruraux et les exploitations familiales les plus pauvres et vulnérables, et de les appuyer à s'insérer et à évoluer dans des activités génératrices de revenus et activités entrepreneuriales ancrées dans des chaînes de valeur et des pôles de développement présentant de bonnes opportunités économiques.
37. La stratégie de ciblage de PROGRES intégrera des mécanismes de ciblage participatifs, transparents et inclusifs favorisant l'inclusion des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, dont principalement les jeunes, les femmes, les EAFs conjoncturellement ou chroniquement déficitaires en riz (type 3) et les personnes avec handicap. L'approche de ciblage

combinera : (i) le ciblage géographique qui concentre les interventions dans les pôles de développement des régions fortement exposées à l'insécurité alimentaire et caractérisées par l'extrême pauvreté ; (ii) le ciblage socio-économique direct qui met en avant des critères d'éligibilité permettant d'orienter les ressources et les appuis du Programme vers les groupes visés ; et (iii) l'auto-ciblage qui reconnaît et tient compte des priorités, des capacités et des stratégies de subsistance des groupes cibles. Les mécanismes développés incluront également des mesures d'autonomisation visant à renforcer la participation des personnes avec peu/moins de pouvoir aux activités du Programme et aux processus de planification et de prise de décision ; ainsi que des mesures de facilitation favorisant la promotion d'un environnement favorable et l'engagement des parties prenantes dans l'inclusion des plus pauvres et vulnérables et dans la promotion de l'égalité des sexes.

38. Afin de s'assurer que les activités du Programme soient développées et mises en œuvre selon une perspective de genre et d'inclusion et afin de lever les barrières et réduire les inégalités en défaveur des femmes, particulièrement pour les jeunes femmes et les femmes les plus vulnérables (femmes chefs de ménages, veuves, femmes avec handicap, etc.), PROGRES développera une stratégie genre qui sera en cohérence avec les lignes directrices du FIDA, et qui reposera sur les expériences et meilleures pratiques développées par les Programmes passés et en cours. Etant donné que les inégalités en défaveur des femmes proviennent à la base de la répartition traditionnelle des rôles hommes-femmes, PROGRES mènera des activités de sensibilisation à tous les niveaux qui viseront à changer la perception et la considération de la femme au niveau de l'ensemble de la communauté. Tenant compte du fait que la participation des femmes ne saurait être effective tant qu'elles ne disposent pas des capacités pour le faire, PROGRES prévoit des activités d'autonomisation et de renforcement direct qui reposeront sur l'utilisation du GALS+. En matière d'inclusion sociale, PROGRES prévoit des interventions spécifiques visant l'inclusion des personnes handicapées[45].
39. Considérant les difficultés que les jeunes ont pour accéder aux opportunités en milieu rural, PROGRES veillera à promouvoir la participation des jeunes de 18 à 30 ans à l'ensemble des activités du Programme. La stratégie jeunes du Programme reposera sur une approche différenciée qui apporte des réponses spécifiques aux profils socio-économiques et aux besoins des différentes catégories de jeunes.

D. Composantes/résultats et activités

40. Le PROGRES comprendra trois composantes intégrées qui se renforcent mutuellement. Avec une approche de réponse à la demande et étant donné les vulnérabilités du pays notamment au changement climatique, PROGRES sera flexible pour ajuster ses opérations.

Composante 1: Développement de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux

41. Cette composante fournira aux jeunes hommes et femmes des appuis pour créer ou développer leur entreprise rurale (ER) dans les chaînes de valeurs agricoles (CVA) sur la base des opportunités de marché. PROGRES s'inspirera des expériences de PROSPERER et de FORMAPROD en matière de formation professionnelle, insertion et entrepreneuriat des jeunes et valorisera leurs acquis et réalisations. Les jeunes entrepreneurs qui seront appuyés dans cette composante seront soutenus par les actions menées dans la composante 2 notamment car ils auront besoin par exemple d'approvisionnement en matières premières pour la transformation des produits mais les bénéficiaires de la composante 2 constitueront une clientèle pour leurs produits finis ou encore du matériel végétal qu'ils produiront dans le cadre des emplois verts.
42. **Sous-composante (SC) 1.1: Promotion des entreprises de jeunes ruraux.** L'objectif de cette SC est de préparer, de former et d'orienter 75 000 jeunes hommes (37 500) et femmes (37 500) pour le développement (12.000 jeunes) ou la création (63 000 jeunes) de leur ER, ainsi qu'à saisir des opportunités d'emploi dans des entreprises agricoles (les 25 000 qui ne seront pas impliqués dans la promotion et le développement des entreprises). Ceux dont les plans d'affaires seront financés sont estimés à 50 000 incluant 5 000 bénéficiaires de FORMAPROD. PROGRES s'inscrira initialement dans l'approche des pôles de développement mise en place par DEFIS et appuiera l'émergence des ER sur tous les maillons des CVA prioritaires où des opportunités existent, en particulier les services à la production et la petite transformation.
43. La sensibilisation par des parties prenantes (ONG, Services publics, radios communautaires, etc.) permettront l'identification de jeunes potentiels entrepreneurs à partir de critères incluant leur formation, leur parcours, leur expérience et leur motivation. Différentes catégories de profils seront distinguées pour couvrir les métiers de la production et ceux de la CVA et tenir compte de la maturité de leur projet. La liste des jeunes identifiés sera validée par les Comités Interrégionaux de sélection et de validation (CSRV) des projets. Pour chaque catégorie, une offre d'appui dédiée sera proposée pour les emmener vers l'entrepreneuriat à travers un processus qui inclura des formations, des conseils, du coaching et la préparation d'un plan d'affaires.
44. Des partenariats avec les CEFARs, soutenus par FORMAPROD, seront établis pour l'incubation des ER en renforçant leur cursus d'appui à l'entrepreneuriat. Les CEFARs seront sélectionnés en fonction de leur potentiel, leur dynamisme et de leur proximité avec les zones de production. Ces structures seront renforcées (infrastructures, formateurs, assistance technique) afin de les rendre capables de remplir pleinement les fonctions d'incubation (formation, accompagnement et coaching).
45. PROGRES valorisera les référentiels et curricula métier existants, issus des projets antérieurs, et les adaptera et complètera en fonction des besoins pour les filières et/ou les métiers non encore couverts. PROGRES veillera à introduire de l'innovation techniques et fera la promotion de nouvelles technologies capables d'améliorer la rentabilité des ER. Sur le volet entrepreneuriat, les outils développés par le BIT et FORMAPROD seront prioritairement utilisés, ainsi que le référentiel GALS+. Des formateurs et coaches spécialisés en entrepreneuriat, incluant ceux issus de PROSPERER et de FORMAPROD membres de FARMADA, seront mis à niveau pour intervenir dans le cursus.
46. Un stage pratique en entreprise sera proposé par PROGRES afin que les jeunes soient mieux formés au métier qu'ils visent dans un milieu professionnel. Les entreprises seront abordées en mettant en avant la possibilité pour elle d'intégrer les ER dans leurs chaînes d'approvisionnement au terme de la formation des jeunes entrepreneurs. Les responsables des entreprises

référentes pourront servir de coach pour les jeunes promoteurs.

47. A l'issue de leur formation, les jeunes, porteurs d'un projet d'entreprise seront accompagnés par des coaches pour élaborer un plan d'affaires (PA) qui mettra particulièrement l'accent sur l'analyse des opportunités de marché, la compétitivité de l'offre et la gestion des ressources, trois critères qui déterminent la survie des ER. Egalement, le PROGRES veillera à ce que les dimensions sécurité alimentaire, sécurité nutritionnelle et résilience climatique soient prises en compte dans les PAs. Les PAs seront soit unipersonnels, soit associatifs réunissant plusieurs jeunes autour d'un même projet d'ER. Des jeunes qui sont déjà en activité dans leurs entreprises et qui ont besoin d'appui pour les développer seront également appuyés par les coaches pour élaborer un plan d'accélération de leur entreprise. Parmi ceux-ci se retrouveront en priorité des jeunes ayant été appuyés par les programmes antérieurs tels que FORMAPROD ou PROSPERER.
48. Les plans d'affaires élaborés par les jeunes candidats seront soumis à des CRSV des projets et ceux qui seront retenus bénéficieront d'un coaching de démarrage et de l'appui financier à travers le mécanisme de subvention à coûts partagés sous SC 1.2. Au-delà du ciblage suivant les critères de pauvreté, de vulnérabilité et de potentiel de participation effective à la réalisation de leurs projets d'entreprises, la sélection des plans d'affaires sera rigoureuse et basée sur la rentabilité des entreprises. Des critères seront pris en compte pour les emplois verts (procédés respectueux de l'environnement, agroforesterie, technologies adéquates pour réduire les effets négatifs de l'entreprise, etc.) et la sensibilité à la nutrition (offre d'aliments divers et nutritifs, transformation des produits alimentaires d'origine animale et végétale à haute valeur nutritionnelle, compléments alimentaires enrichis au premix pour les enfants, etc.). Des critères additionnels intégrant des dispositions pour éviter la capture d'élite sont détaillés dans le manuel d'exécution.
49. **Sous-composante 1.2 : Développement d'entreprises rurales résilientes.** Cette sous-composante fournira aux jeunes et aux femmes les moyens et l'encadrement pour démarrer et développer leurs ER, ainsi que leur insertion dans les CVA. L'objectif est d'appuyer la création et le développement de 21 200 ER par 50 000 jeunes et femmes ainsi que les jeunes handicapés. Au moins 30% des ER cibleront des emplois verts et 20% seront sensibles à la nutrition.
50. Encadrement des entrepreneurs. Les jeunes entrepreneurs sélectionnés bénéficieront du business coaching de proximité à travers les pools de coaches existants au niveau des districts et mobilisés par les structures de formation/incubation, ainsi qu'éventuellement par les chefs des entreprises référentes. Ils auront accès à un appui-conseil régulier et intensif, surtout lors de la phase de démarrage.
51. Accès aux services financiers ruraux. PROGRES mettra en place un mécanisme de subvention à coûts partagés à travers un guichet spécifique logé au sein du FDA. Le mécanisme de subvention comprendra deux volets : (I) dédié aux entreprises individuelles et collectives en création et (II) dédié aux entreprises individuelles ou collectives déjà établies. Les critères généraux d'éligibilité des candidats et des promoteurs des ER établies sont présentés dans le manuel de mise en œuvre et comportent des engagements et mesures de déblocage progressifs de nature à décourager la capture d'élite. La priorité sera accordée aux femmes, filles, jeunes hommes et personnes handicapées. Les établissements de financement décentralisé partenaires de PROGRES et parties prenantes des processus de sélection retiendront des entreprises à accompagner parmi celles dont les PAs auront été validés. Sur cette base, chaque établissement de financement adressera une demande de fonds correspondant au montant total de la subvention auprès du FDA et se chargera de l'administration de la subvention. Dans les zones où les IMF n'interviennent pas, le FDA sera l'entité fiduciaire qui abondera directement les ER.

Tableau 3 : Nombre d'entreprises et de jeunes, montant de subvention à coût partagé

Types de parcours	Entreprises rurales			Nombre de jeunes	Subvention à coût partagé	
	Types	Nombre	%		US\$ par ER	Total US\$
Accélération	ER unipersonnelle déjà établie	2 000	9.5%	2 000	225	450 000
	ER collectives déjà établies (5 jeunes par ER)	1 200	5.6%	6 000	1125	1 350 000
Incubation	ER unipersonnelle à créer	12 000	56.6%	12 000	450	5 400 000
	ER collectives à créer (5 jeunes par ER)	6 000	28.3%	30 000	2250	13 500 000
Total	ER	21 200	100%	50 000	225 US\$/jeune en accélération 450 US\$/jeune en incubation.	20 700 000

52. PROGRES mettra en place un dispositif d'accès durable aux services financiers. Les jeunes qui auront été mis en relation avec les établissements de financement à travers le mécanisme de subvention pourront développer leurs relations d'affaires et être éligibles à des crédits pour leurs entreprises. Ainsi, les établissements de financement pourront bénéficier des outils financiers qui ont été mis en place au sein de FDA par PROSPERER: (i) le Fonds d'investissement rural (FIR), une ligne de crédit utilisable par les IMF à destination des ER des jeunes via l'abondement du FDA; (ii) le Fonds de garantie partielle (FGP) qui accompagnera le FIR et sera utilisable par les IMF pour maîtriser les risques de défaillance des ER ; (iii) le Fonds d'appui institutionnel (FAI) appuiera les IMF partenaires pour leur permettre de concevoir des produits financiers et services non financiers adaptés aux jeunes ; et de faire face à leurs premiers coûts d'approche dans des endroits enclavés. Pour bien gérer ces fonds, l'ensemble des dispositifs déjà en vigueur seront utilisés par PROGRES, en l'occurrence, le recours au Comité d'Investissement auprès de la Coordination Nationale de la Finance Inclusive (CNFI) dans le MEF.
53. Les Groupements villageois d'entraide communautaire (GVEC) seront promus pour les plus vulnérables sans accès aux IMF. Ces GVEC seront connectés aux établissements de financement et pourront servir de point d'entrée pour l'inclusion financière des jeunes.
54. Les principaux partenaires de mise en œuvre du volet services financiers sont (i) le FDA, en tant que gestionnaire de fonds et entité fiduciaire; (ii) IMF comme outil de financement des ER; (iii) les promoteurs de GVEC, association ou ONG œuvrant dans la promotion des GVEC; (iv) Incubateur, entités de promotion des ER en tant qu'entreprise individuelle ou associative; (v) le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU), qui apportera des appuis institutionnels au FDA et aux établissements de financement décentralisés ainsi qu'un encadrement global du dispositif d'appui financier des jeunes. Insertion dans les chaînes de valeur. Dans les CVA des filières promues, PROGRES apportera un renforcement du couplage OP-OM, un modèle qui a démontré son efficacité dans le cadre de PROSPERER. En complément de DEFIS, PROGRES mettra ce modèle à l'échelle en identifiant les opportunités pour les ER des jeunes, en l'adaptant aux contextes spécifiques des régions et des filières. Les ER seront intégrées à des réseaux et plateformes qui leur permettront de partager leurs expériences et d'avoir accès à des conseils techniques et des formations de marché sur mobile sur le modèle de Multicast développé par PROSPERER. Des services digitalisés comme le *mobile banking* seront aussi développés. Les IFP (Institutions financières de proximité) ont également dans leurs plans la diversification des outils digitaux par la promotion de l'utilisation du mobile money et du *mobile banking*; ces plans seront renforcés dans le cadre de PROGRES. Pour renforcer la résilience des ER face aux aléas, PROGRES se rapprochera des fournisseurs d'assurances agricoles pour voir dans quelles mesures les jeunes porteurs des ER pourraient en bénéficier. En outre, PROGRES étudiera la pertinence d'une facilité d'urgence pouvant être mobilisée en faveur des ER encore vulnérables en cas de perte de leurs activités suite à un cataclysme naturel. Pour la mise en œuvre, PROGRES s'appuiera sur les institutions rurales pérennes (DRAEP, FDAR, ORN, CCI), les TTMR et les OPR, avec des compétences pertinentes.

Composante 2: Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres

55. Cette composante vise à insérer 75 000 ménages ruraux pauvres dans des systèmes alimentaires résilients au climat et sensibles à la nutrition. Les activités de sécurité alimentaire relevant de cette composante démarreront dans les 13 districts non appuyés par les projets en cours et en synergie avec les programmes en cours dans les districts des autres régions déjà couvertes. La mise en œuvre des volets d'accès à la terre et développement des infrastructures se fera en synergie avec la Composante 1.
56. **Sous-composante 2.1: Promotion d'une production agricole durable.** La sous-composante facilitera l'insertion des jeunes femmes et hommes dans les systèmes alimentaires sensibles à la nutrition, leur permettant de bénéficier d'une production agricole et animale plus élevée. Les interventions se concentrent sur trois domaines : (i) l'accès à la terre ; (ii) la promotion d'une agriculture climato-intelligente (ACI); et (iii) l'amélioration de la nutrition. Cette sous-composante est essentiellement dédiée à l'appui aux EAF vulnérables, selon une approche graduelle, pour qu'elles puissent sortir de la pauvreté et évoluer vers l'entrepreneuriat rural. Les activités de cette composante apporteront le soutien nécessaire aux jeunes entrepreneurs de la composante 1 notamment dans leurs difficultés d'accès à la terre, aux infrastructures communautaires de production et d'accès aux marchés.
57. Accès à la terre. PROGRES travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes (responsables gouvernementaux, autorités administratives, etc.) pour faciliter l'accès des pauvres et des jeunes agripreneurs à la terre, en se basant sur les expériences en cours. Le renforcement des collectivités territoriales décentralisées et l'appui à la maîtrise d'œuvre communale déjà initié par FORMAPROD seront poursuivis afin de favoriser l'autonomisation et l'accès des jeunes et des producteurs vulnérables à la terre. Le mécanisme transparent et formel de contractualisation, promu par AD2M-II, pourrait également être adopté. Par ailleurs, les orientations du MINAE, concernant les Titres Verts à vocation économiques et sociales, faciliteront l'installation des groupes cibles (jeunes agripreneurs et EAF) sur de nouveaux terrains identifiés et octroyés par l'Etat. PROGRES travaillera avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) et l'association de Solidarité des Intervenants du Foncier (SIF) pour appuyer les activités relatives à l'accès des jeunes et des producteurs vulnérables à la terre. Des ressources du Don "Strengthening land rights for rural prosperity and resilience" seront mobilisées dans ce cadre.
58. Promotion d'une agriculture climato-intelligente (ACI) et des systèmes d'élevage résilients. PROGRES veillera à ce que les terres disponibles soient placées sous une gestion résiliente au climat, et assurera la diversification des cultures qui présentent des avantages en matière de nutrition. Les technologies agricoles seront promues à travers les champs écoles paysan (CEP), en se basant sur les expériences du Programme-pays du FIDA. Les OPR assureront la mise en œuvre des CEP, avec une assistance technique de la FAO.
59. Les chaînes de valeur d'élevage sont particulièrement favorables à l'intégration des EAFs des jeunes ruraux, et celles d'élevage à cycle court constituent des activités de prédilection des femmes (cycle court, peu exigeant sur le plan foncier). Ainsi, PROGRES appuiera les éleveurs dans la pisciculture, l'aviculture, l'apiculture, l'élevage porcin et de petits ruminants. Les appuis de PROGRES comprendront : (i) la promotion de systèmes d'élevage résilients auprès de 30 000 EAF à travers les fermes-

écoles paysannes (FEP) et aussi les *farmer business school* (FBS) ; (ii) l'appui aux dispositifs de santé animale de proximité (volailles & petits ruminants) ; (iii) la promotion d'alimentation adaptée avec, entre autres, 1.000 ha de reboisements mellifères et 1.000 ha de cultures fourragères, intégrées dans les blocs agro-écologiques ou des zones de pâturage riches en biomasses ; (iv) l'installation de provenderies à travers l'appui aux projets professionnels des jeunes.

60. PROGRES appuiera le développement d'infrastructures durables et des aménagements hydro-agricoles, dont : (i) des sites de blocs agro-écologiques en réponse aux problèmes actuels de sécheresse et vents violents accentués par le changement climatique dans les régions du Grand Sud; (ii) réservoirs d'eau souterrains; (iii) l'aménagement de courbes de niveau et la protection des bassins versants avec des cultures fourragères ; (iv) l'aménagement de nouveaux périmètres d'irrigation, (v) les travaux de curage de canal par le système HIMO, les travaux de réhabilitation de périmètres irrigués (PI) et des périmètres d'épandage des crues (PEC) ; et (vi) le pompage solaire ou l'irrigation goutte-à-goutte à énergie solaire. Une bonne fonctionnalité des infrastructures hydroagricoles, une gestion adéquate de l'eau, l'exploitation optimale et une gouvernance saine au sein de l'AUE sont les principales conditions de durabilité. Dans les régions du Grand Sud, en dehors des zones couvertes par DEFIS, le Programme fera des investissements complémentaires dans les points d'eau équipés d'abreuvoir et les réservoirs REEPS pour l'élevage de petits ruminants.
61. Les aménagements hydro-agricoles permettront à PROGRES d'installer des jeunes dans les périmètres irrigués pour qu'ils puissent augmenter leur production et améliorer leur revenu à travers la mise en œuvre de leur plan d'affaires. La disponibilité des parcelles pour les jeunes est le facteur central ou déterminant dans le choix de construire ou de réhabiliter des périmètres irrigués dans le cas de PROGRES. Les expériences de FORMAPROD dans le choix des périmètres seront mise à l'échelle notamment pour le choix des sites qui doit répondre au moins à un des critères suivants : (i) site où il y a une forte concentration de jeunes déjà formés ou pouvant être formés sur le volet Agriculture ; (ii) périmètres exploités majoritairement par des jeunes EAF de moins de 30 ans; (iii) périmètres exploités par les EAF cibles dont les parents sont prêts à mettre à la disposition de leurs enfants une partie de leurs parcelles et (iv) périmètres avec une possibilité d'extension pour installer les jeunes des milieux ruraux.
62. PROGRES travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes (responsables gouvernementaux, autorités administratives, etc.) pour faciliter l'accès des jeunes agripreneurs à la terre, en se basant sur les expériences en cours. Le renforcement des collectivités territoriales décentralisées et l'appui à la maîtrise d'œuvre communale déjà initié par FORMAPROD seront poursuivis afin de favoriser l'autonomisation et l'accès des jeunes et des producteurs vulnérables à la terre. Le mécanisme transparent et formel de contractualisation, promu par AD2M-II, pourrait également être adopté. Par ailleurs, les orientations du MINAE, concernant les Titres Verts à vocation économiques et sociales, faciliteront l'installation des groupes cibles (jeunes agripreneurs et EAF) sur de nouveaux terrains identifiés et octroyés par l'Etat.
63. La mise en œuvre de la SC reposera sur le renforcement des dispositifs existants et promus par le ministère de tutelle : (i) les TTM/TTMR avec les OPF/OPR pour le conseil et l'encadrement de proximité (CGEAF); (ii) les services techniques du MINAE et leurs ramifications régionales ; (iii) les opérateurs privés déjà intégrés ou à promouvoir dans les systèmes de distributions d'intrants et de matériels agricoles (iv) les opérateurs de marchés et agrégateurs investissant dans les chaînes de valeurs et (v) les institutions de recherche nationales et internationales spécialisés ayant une forte expertise dans leurs domaines respectifs et dans contexte national (FOFIFA, ESSA, Centres GIAR, etc.).
64. PROGRES capitalisera et poursuivra les expériences des programmes PROSPERER, DEFIS et AD2M en matière de facilitation de l'accès des producteurs au marché. Les partenariats avec SOAFIARY seront également renforcés dans le cadre de la nouvelle loi sur l'agrégation agricole. Il s'agit de la loi 2022-002. L'agrégation agricole qui rentre dans le cadre de l'agriculture contractuelle est un contrat signé entre des coopératives d'agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs/OP et une entreprise/OM qui est « l'agrégateur ». La loi porte sur des efforts de protection des droits des petits producteurs car il a été constaté que la valeur ajoutée bénéficie majoritairement à l'OM. Les contrats seront signés entre les coopératives de producteurs à la place des petits producteurs individuels, membres ou non d'associations, aux fins de contribuer à mitiger le rapport de forces très inégal entre l'OM et les petits producteurs dans l'agrégation. Ces dispositions permettront l'établissement de relations commerciales durables entre producteurs et opérateurs de marché.
65. Amélioration de la Nutrition. L'objectif visé sera d'améliorer la disponibilité, l'accès, la stabilité et l'utilisation des aliments à haute valeur nutritive pour les groupes spécifiques dont les jeunes et femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) chef de ménages en insécurité alimentaire et nutritionnelle, des ménages avec un enfant de moins de 5 ans malnutris. Au bout de huit ans de mise en œuvre, environ 110.500 ménages ruraux (552 500 personnes) recevront des appuis ciblés pour améliorer leur nutrition (**CI 1.1.8**), et 60 pourcent des femmes âgées de (15-49ans) auront une amélioration de leur régimes alimentaires (**CI 1.2.8**).
66. L'accroissement de la disponibilité d'aliments diversifiés, riches en nutriments sera atteint à travers: (i) la promotion des cultures à haute valeur nutritionnelle dans les CEP, les FEP, les jardins maraichers au niveau des ménages et au niveau de certains établissements scolaires tant pendant la saison pluvieuse qu'en contre saison; (ii) des formations et techniques de conservation et de la petite transformation pour l'intérêt alimentaire et nutritif ; (iii) des technologies de réduction de la charge de travail des femmes dans et hors de leur exploitation (micro-irrigation, foyers de cuisson améliorés, jardins potagers). Les ménages les plus vulnérables recevront un appui pour la mise en place du jardin potagers et du petit élevage par la distribution du kit de production. Le choix des produits à promouvoir privilégiera leur valeur nutritionnelle (sorgho, arachides, haricot rouge, maraichage, soja, patate douce à chair orange, arbres fruitiers, poules/canards et chèvres).
67. Le renforcement des pratiques favorables à la nutrition visera l'acquisition de connaissances influençant les attitudes, croyances et comportements relatifs à la nutrition en fournissant les bases et la motivation nécessaires pour un régime alimentaire sain, équilibré et diversifié. Il s'agira (i) d'identifier, mettre en place et former les relais communautaires de nutrition ; (ii) d'organiser l'éducation nutritionnelle, en mettant à échelle les bonnes pratiques de DEFIS comprenant (a) des sessions face à face au niveau des villages identifiés par les relais communautaires formés par le Programme; (b) des campagnes radio d'information et éducation sur la consommation de produits locaux à haute valeur nutritive et les bonnes pratiques assurant un régime

alimentaire sain et équilibré; et (c) des démonstrations culinaires au niveau des villages et des CEP.

68. Les interventions seront en effet transversales et complémentaires aux activités des deux composantes techniques du projet notamment l'éducation nutritionnelle selon l'approche communautaire à travers des démonstrations culinaires au niveau des villages dans les CEP, les OP et les centres d'alphabétisation fonctionnelle, en mettant l'accent sur une amélioration de connaissances, attitudes et de pratiques relatives à la nutrition pour alimentation diversifiée et saine. Les interventions bénéficieront également aux relais communautaire et agents communautaires de santé, des formateurs pour le renforcement des capacités en matière de l'agriculture sensible à la nutrition, 75.000 femmes (ménages) vulnérables recevront des foyers de cuisson améliorés, 4000 femmes seront équipées sur des technologies de réduction de charge de travail, 1.400 jardins potagers familiaux, 1000 jardins pour la promotion de cultures à haute valeur nutritionnelle, 360 jardins scolaires vont aider à améliorer la nutrition.
69. Le renforcement des capacités en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des interventions d'agriculture sensible à la nutrition, comprendra : (i) le renforcement des capacités de l'équipe du PROGRES, des partenaires de mise en œuvre et du personnel gouvernemental en charge de nutrition au niveau décentralisé ; (ii) la capitalisation, documentation et partage des connaissances à travers les échanges entre les bénéficiaires du DEFIS, du PROGRES et du PA2R.
70. Un Responsable nutrition et genre au niveau de l'UCP, assisté par des experts nutritionnistes au niveau des quatre Unités interrégionales de facilitation (URF), coordonnera les activités de nutrition. PROGRES signera une convention de partenariat avec l'Office National de Nutrition (ONN) et ses démembrés régionaux (ORN) pour la mise en œuvre des activités de nutrition.
71. **Sous-composante 2.2 : Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés.** PROGRES soutiendra le développement d'infrastructures publiques (marchés, infrastructures de connectivité et de désenclavement, infrastructures d'élevage), ainsi que des infrastructures collectives structurantes pour le conditionnement, stockage, transformation des produits. La mise en place des infrastructures rentrera dans le développement des chaînes de valeur et activités des jeunes et femmes cibles de PROGRES en concertation avec les services techniques du MINAE.
72. PROGRES facilitera la catégorisation des infrastructures au niveau du Ministère de l'environnement et la mise en œuvre des Etudes d'impact environnemental et social (EIES), conformément à la législation nationale. En marge de ces études, une animation sociale sera menée, suivie de concertations avec tous les usagers en vue d'assurer leur implication effective dans la gestion intégrée et durable des terres et des eaux. En plus de l'amélioration des études techniques suivant les normes environnementales, anticycloniques, EAH, etc., l'aspect ingénierie sociale sera intégré au-delà d'une justification de la faisabilité socio-économique. Les infrastructures seront issues de la demande des OPs avec une grande majorité de jeunes bénéficiaires de PROGRES. Toutefois, au démarrage, le Programme identifiera et valorisera les infrastructures tenant également compte des normes climatiques faiblement ou non fonctionnelles mises en place par PROSPERER et FORMAPROD, dont les bénéficiaires sont en majorité des jeunes éligibles pour des appuis en entrepreneuriat par PROGRES. Par la suite, le choix des infrastructures découlera des demandes issues des besoins en infrastructures des jeunes incubés au niveau de la Composante 1.
73. PROGRES financera la réhabilitation de pistes de désenclavement et de traitement de points critiques/noirs ainsi que les ouvrages s'y rattachant. PROGRES travaillera en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les DRAE et les autres projets pour le choix et l'emplacement de ces pistes, ainsi que le niveau d'aménagement. Les infrastructures d'élevage comprendront des parcs de vaccination, abattoirs, et points d'abreuvement, et infrastructures publiques sur la santé animale. Les infrastructures de commercialisation comprendront les ateliers de conditionnement/transformation (chaînes de froid, transformation en gari, unités de décorticage, séchage, mielleries, etc.), des points de vente pour les produits agricoles, des centrales d'approvisionnement en intrants agricoles, ainsi que des magasins de stockage de type greniers communs villageois (GCV). PROGRES assistera les IMF à développer le crédit-soudure/warrantage sur la base des GCV. Les infrastructures dont la construction tiendra compte de l'accessibilité aux personnes vivant avec un handicap, utiliseront des énergies renouvelables comme l'énergie solaire et le biogaz ainsi que des techniques permettant l'utilisation efficace de l'eau (Réservoir d'Eau Enterré Plein de Sable (REEPS), utilisation multiple des points d'eau, impluvium, forages avec pompes solaires).
74. PROGRES appuiera la mise en place ou la redynamisation, selon le cas, des Comités de gestion (CoGe) afin d'améliorer rapidement leur niveau d'opérationnalité et l'autonomie financière. Des appuis ciblés portant sur la gestion, la maintenance des équipements et l'entretien des ouvrages, seront apportés aux OPs en fonction de leurs besoins. La mise en place des Comités Interministériels de Suivi et de Contrôle des Infrastructures (CISCI) national et régionaux, selon le modèle développé par PROSPERER, permettra de transmettre un droit d'usage sécurisé aux bénéficiaires finaux après une évaluation positive des critères de transférabilité. PROGRES s'assurera de la dotation du terrain d'emplacement des infrastructures au MINAE.

Composante 3: Renforcement institutionnel et gestion du Programme

75. **Sous-composante 3.1: Appui aux politiques et renforcement institutionnel.** La SC soutiendra le renforcement institutionnel du MINAE et des parties prenantes dans le cadre du "Plan National de Développement Agricole " pour la transformation rurale et la sécurité alimentaire, en particulier: (i) l'intégration de l'entrepreneuriat rural dans les programmes de formation; (ii) améliorer les cadres juridiques et réglementaires pour lever les contraintes auxquelles sont confrontés les jeunes entrepreneurs; (iii) améliorer la participation des femmes et des jeunes au dialogue politique; (iv) promouvoir les politiques sensibles à la nutrition; (v) promouvoir des politiques relatives au genre pour l'autonomisation et l'inclusion sociale des jeunes et des femmes; (vi) la mise en œuvre de la future Politique Nationale de l'égalité Homme-Femme, en appuyant la préparation d'un plan d'action par le MINAE et (vii) l'appui au Programme FANOITRA du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les appuis aux politiques porteront également sur l'accès à la terre notamment dans le cadre de la législation incluant celle sur les propriétés non titrées avec l'appui de ILC et SIF, les questions de finance rurale avec l'appui du FENU ainsi que la mise en application de la loi sur l'agrégation agricole en lien avec l'agriculture contractuelle ainsi que plus globalement sur l'accès des petits producteurs au

marché.

76. PROGRES travaillera en étroite collaboration avec des structures pérennes au niveau déconcentré (DRAEP, FDAR, ORN, CCI) et les organisations de producteurs (TTMR et OPR) qui ont développé des compétences dans les filières prioritaires. Dans les régions d'intervention, les institutions locales participeront effectivement dans la préparation et la mise en œuvre des PTBA. Des cadres de collaboration seront établis sur la base des plans de travail annuels et sous la supervision des responsables régionaux de l'agriculture et de l'élevage. Les responsables de suivi-évaluation seront chargés de la collecte des données sur les réalisations. Ces données serviront de base pour les actions de coordination entre les responsables régionaux des institutions partenaires et les Coordonnateurs Interrégionaux de PROGRES. Des réunions de coordinations seront organisées sur une base mensuelle.
77. Le soutien institutionnel comprendra des actions au niveau central et décentralisé. PROGRES soutiendra les efforts déployés par le MEF dans le cadre de l'éducation financière des jeunes, femmes et ER ruraux. Les partenaires de mise en œuvre du PROGRES seront renforcés afin d'appliquer des considérations de genre, de jeunesse, de nutrition et de handicap à leurs services. Le soutien institutionnel ciblera de manière sélective les CCI/TTM, les OPF et OPR, et les réseaux de jeunes agripreneurs, en particulier ceux qui jouent un rôle clé dans l'accès aux marchés des intrants et des produits agricoles.
78. **Sous-composante 3.2: Gestion et coordination du Programme.** Cette sous-composante assurera la coordination et financera les moyens logistiques, les salaires et activités de coordination et de gestion, de suivi-évaluation, des coûts d'opération, de gestion des savoirs et de conduite d'études et d'enquêtes.

E. Théorie du changement

79. Dans ce contexte rural de Madagascar (voir ci-dessus), PROGRES fournira de façon équitable aux jeunes femmes et hommes ainsi qu'aux jeunes avec handicap un moyen de rejoindre l'environnement des affaires dans le domaine agroalimentaire ainsi que de fournir aux plus pauvres des appuis d'insertion dans des systèmes alimentaires durables.
80. Dans le cadre de la Composante 1, les jeunes seront mobilisés individuellement ou en associations/coopératives pour élaborer des propositions commerciales de sous-projets agro-industriels visant à créer des emplois, à améliorer les revenus, à accroître la sécurité alimentaire et à réduire la malnutrition. Ceux-ci seront financés par des fonds à coûts partagés. La formation sur l'application de genre et d'inclusion des personnes avec handicap à toutes les idées d'affaires, y compris les innovations vertes, créera un pont entre les nouvelles idées d'affaires et les réponses nécessaires pour intégrer pleinement le genre, l'inclusion et le changement climatique à Madagascar. La Composante 2 offre un environnement propice aux jeunes entrepreneurs de la composante 1 et aux autres membres des ménages ruraux pauvres pour qu'ils puissent bénéficier des possibilités offertes par le secteur agroalimentaire. En outre, les investissements amélioreront non seulement la productivité agricole et la résilience climatique, mais aussi l'accès à des aliments nutritifs abordables et à des revenus accrus. La sensibilisation au changement climatique, l'éducation nutritionnelle, la formation et la communication sur le changement de comportement social en matière de nutrition devraient conduire à des choix alimentaires résilients, diversifiés et sains, à de bonnes pratiques de soins et d'hygiène pour les ménages ciblés, en particulier les groupes les plus vulnérables, y compris les femmes en âge de procréer, les personnes handicapées, etc.
81. Les infrastructures nouvelles, réhabilitées et accessibles permettront de réduire les coûts de transaction et d'améliorer l'accès des agriculteurs à une production viable et résiliente au changement climatique ainsi qu'à des marchés. Ces infrastructures permettront de rendre plus équitable les charges de travail entre hommes et femmes. PROGRES soutiendra les interventions dans les chaînes de valeur sensibles à la nutrition pour s'assurer que des produits plus sûrs et nutritifs atteignent les consommateurs. L'accès aux services consultatifs pertinents améliorera l'adoption par les agriculteurs de l'agriculture climato-intelligente (ACI), la numérisation des chaînes de valeur ainsi que les technologies et les stratégies de gestion des risques climatiques. PROGRES donnera au MINAE les moyens d'intégrer l'entrepreneuriat dans les programmes de formation agricole et de faciliter la formulation de politiques inclusives ascendantes pour intégrer les questions relatives à l'autonomisation et l'inclusion des jeunes, des femmes et des jeunes avec handicap dans la transformation durable du système alimentaire.

F. Cohérence, appropriation et partenariats

82. PROGRES est cohérent avec les priorités nationales telles que définies dans l'IEM, la Politique nationale de la jeunesse, la Politique nationale de l'emploi, la Stratégie nationale pour la formation agricole et rurale, la Stratégie nationale pour le développement de l'entrepreneuriat, la Politique nationale sur le changement climatique, la Contribution déterminée au niveau national, le Plan National d'Adaptation, et la Politique nationale de nutrition (PNN) et son Plan d'action national de nutrition (PNAN3) 2017-2021.
83. PROGRES contribuera à la réalisation des ODD1, ODD2, ODD3, ODD8 et ODD13. Le Programme est aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour un développement durable (UNSDCF) 2021-2023, notamment les priorités suivantes : (2) Assurer le développement du capital humain; (3) Impulser la productivité du travail et la création d'emplois productifs pour des revenus décents et une économie compétitive ; et (4) Renforcer la gestion durable, résiliente et inclusive de l'environnement. PROGRES est également aligné sur les trois objectifs stratégiques du FIDA: (i) accroître les capacités productives des populations rurales pauvres ; (ii) accroître les avantages de la participation au marché pour les populations rurales pauvres; et (iii) renforcer la viabilité environnementale et la résilience aux changements climatiques des activités des populations rurales pauvres. PROGRES s'aligne également à l'objectif global du COSOP 2022-2026 qui est de contribuer à la transformation des zones rurales et des systèmes alimentaires et de promouvoir la sécurité nutritionnelle, en améliorant durablement les revenus des populations rurales vulnérables tout en renforçant leur résilience face aux chocs climatiques. Finalement, il s'aligne sur les engagements du FIDA12 et tient compte des directives du FIDA sur le ciblage, le genre, la nutrition, le changement climatique, l'inclusion des personnes avec handicap, et l'engagement du secteur privé.

Partenariats

84. PROGRES sera mis en œuvre en partenariat et synergie avec de grands programmes stratégiques du GdM notamment le développement des agropoles, l'initiative 'Titre Verts' et le Programme FANOITRA. Un partenariat avec des centres internationaux de recherche agricole est envisagé pour promouvoir des innovations intelligentes face au climat et sensibles à la nutrition.
85. Les échanges avec l'UNCT seront maintenus afin d'impliquer plus fortement les Agences des Nations Unies dans la mise en œuvre du PROGRES. Un partenariat avec le FENU est envisagé pour faciliter l'accès aux services financiers pour les jeunes et les femmes. D'autres partenariats avec le BIT, ONUDI, ICRISAT^[46] et le FNUAP sont envisagés. Madagascar a toujours été un bon exemple de travail collaboratif des trois agences de l'ONU basées à Rome (RBA) et les équipes du pays ont remporté le prix d'excellence en matière de collaboration RBA en 2016. La collaboration se poursuivra avec la FAO et le PAM. En outre, PROGRES capitalisera sur le partenariat déjà existant entre la FAO et DEFIS pour apporter une assistance technique (i) à la multiplication des semences, (ii) au renforcement de l'approche CEP, (iii) à l'élaboration des politiques et stratégies sectorielle, (iv) à la mise en œuvre des mécanismes d'agrégation agricole et des plans d'affaires des OPs. Un partenariat avec Humanité et Inclusion permettra de bénéficier de leur travail avec les personnes handicapées, en particulier dans les domaines suivants : le ciblage, l'assistance technique et la mise en œuvre de stratégie d'inclusion des jeunes ruraux handicapés dans les zones d'intervention ciblées. Un partenariat sera développé dans le cadre de la gestion des savoirs et des options de mise en œuvre conjointe avec le projet ProAgro YOUTH^[47] mis en œuvre par le BIT. Un partenariat avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) et l'association de Solidarité des Intervenants du Foncier (SIF) permettra de renseigner et appuyer les activités relatives à l'accès des jeunes et des producteurs vulnérables à la terre et la réduction des barrières à l'entrepreneuriat rural. Des ressources du Don "Strengthening land rights for rural prosperity and resilience" seront mobilisées dans ce cadre.

G. Coûts, avantages et financement

a. Coût du projet

86. Le coût total du PROGRES y compris les imprévus s'établit à US\$ 120 millions (532,96 milliards Ar) sur une période de huit (8) ans (2023-2030). Le coût de base s'élève à US\$ 107,79 millions (440,74 milliards Ar). Les imprévus ont été estimés à US\$ 12,2 millions (92,2 milliards d'Ar) soit 11.3 pour cent du coût de base. La répartition des coûts par composante est présentée dans le tableau ci-après:

Tableau 4: Coût du Programme par composante

	(AR Million)					(US\$ '000)				
	Local	Foreign	Total	%	% Total	Local	Foreign	Total	%	% Total
				Foreign Exchange	Base Costs				Foreign Exchange	Base Costs
A. Développement de l'entrepreneuriat inclusif des jeunes ruraux										
1. Promotion des entreprises de jeunes ruraux	93,767	5,091	98,858	5	22	22,932	1,245	24,177	5	22
2. Développement d'entreprises rurales résilientes	113,615	48	113,663	-	26	27,786	12	27,798	-	26
Subtotal	207,382	5,139	212,521	2	48	50,718	1,257	51,975	2	48
B. Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres										
1. Promotion d'une production agricole durable	52,506	76,903	129,409	59	29	12,841	18,808	31,649	59	29
2. Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés	27,717	4,054	31,771	13	7	6,779	992	7,770	13	7
Subtotal	80,223	80,957	161,180	50	37	19,620	19,799	39,419	50	37
C. Renforcement institutionnel et gestion du Programme										
1. Appui aux politiques et renforcement institutionnel	2,470	-	2,470	-	1	604	-	604	-	1
2. Gestion et coordination du Programme	59,691	4,887	64,578	8	15	14,598	1,195	15,793	8	15
Subtotal	62,160	4,887	67,048	7	15	15,202	1,195	16,397	7	15
Total BASELINE COSTS	349,765	90,984	440,749	21	100	85,540	22,251	107,791	21	100
Physical Contingencies	2,787	492	3,279	15	1	682	120	802	15	1
Price Contingencies	62,510	26,425	88,935	30	20	8,008	3,399	11,407	30	11
Total PROJECT COSTS	415,062	117,901	532,963	22	121	94,229	25,771	120,000	21	111

87. Coûts du Programme par catégorie de dépenses. Le détail de ces coûts figure dans le tableau ci-dessous:

Tableau 5: Résumé des coûts du projet par catégorie de dépenses

	(AR Million)					(US\$ '000)				
	Local	Foreign	Total	%	% Total	Local	Foreign	Total	%	% Total
				Foreign Exchange	Base Costs				Foreign Exchange	Base Costs
I. Investment Costs										
A. Génie civil	55,735	9,836	65,571	15	15	13,631	2,405	16,036	15	15
B. Équipements et matériels										
1. Moyens de Transport	434	921	1,355	68	-	106	225	331	68	-
2. Matériel et équipement de bureau	2,723	4,380	7,103	62	2	666	1,071	1,737	62	2
3. Intrants agricoles	-	70,924	70,924	100	16	-	17,345	17,345	100	16
Subtotal	3,156	76,225	79,381	96	18	772	18,642	19,414	96	18
C. Études	13,543	713	14,255	5	3	3,312	174	3,486	5	3
D. Formation et ateliers	84,567	-	84,567	-	19	20,682	-	20,682	-	19
E. Assistance Technique										
1. Assistance Technique International	32	610	642	95	-	8	149	157	95	-
2. Assistance technique nationale	11,625	-	11,625	-	3	2,843	-	2,843	-	3
Subtotal	11,657	610	12,267	5	3	2,851	149	3,000	5	3
F. Contrat de prestation de services	4,887	543	5,430	10	1	1,195	133	1,328	10	1
G. Fond subventions FDA	96,764	-	96,764	-	22	23,665	-	23,665	-	22
H. Dispositif FIR FGP IMFs	13,067	-	13,067	-	3	3,196	-	3,196	-	3
Total Investment Costs	283,377	87,926	371,304	24	84	69,304	21,504	90,807	24	84
II. Recurrent Costs										
A. Fonctionnement Véhicule	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Fonctionnement bureau	27,516	3,057	30,573	10	7	6,729	748	7,477	10	7
C. Salaires et indemnités	38,872	-	38,872	-	9	9,507	-	9,507	-	9
Total Recurrent Costs	66,388	3,057	69,445	4	16	16,236	748	16,984	4	16
Total BASELINE COSTS	349,765	90,984	440,749	21	100	85,540	22,251	107,791	21	100
Physical Contingencies	2,787	492	3,279	15	1	682	120	802	15	1
Price Contingencies	62,510	26,425	88,935	30	20	8,008	3,399	11,407	30	11
Total PROJECT COSTS	415,062	117,901	532,963	22	121	94,229	25,771	120,000	21	111

b. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

88. Le financement du PROGRES proviendra des allocations FIDA12 (2022-2024) pour US\$75.5 millions (deux prêts de US\$60.4 millions et US\$15.1 millions) et du BRAM pour US\$8 millions. Le Gouvernement de Madagascar contribuera US\$9 millions comprenant les Droits et Taxes à l'Importation (DTI), des Ressources Propres Interne (RPI) ainsi que des contributions en numéraire ou nature, une contribution au fonctionnement de PROGRES. La contribution des bénéficiaires est estimée à US\$4.5 millions. Afin d'assurer la résilience au changement climatique dans la Composante 2, PROGRES mobilisera un co-financement du Fonds de l'OPEP (US\$3 millions). Des co-financements potentiels sont ciblés comme suit: Fonds d'Adaptation (US\$10 millions), ASAP+ (US\$7 millions) et Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (US\$3 millions). La mobilisation des financements se poursuivra notamment auprès de l'Union Européenne et les ressources additionnelles renforceront les appuis aux jeunes, la durabilité de l'accès aux financements, etc. Si les cofinancements ne se concrétisent pas, le premier PTBA sera ajusté au démarrage pour intégrer un phasage des activités pour lesquelles ces cofinancements ont été ciblés. Il en sera de même pour les PTBA subséquents qui seront également revus en fonction de la disponibilité des cofinancements. En outre, le gouvernement a déjà exprimé son intérêt de combler tout déficit de financement avec les ressources de son allocation du FIDA13, sous réserve de la confirmation du montant pour le pays.

89. Le détail de participation de chaque source de financement, dans les composantes et sous-composantes du PROGRES, figure dans le tableau ci-dessous:

Tableau 6: Plan de financement du programme par composante (US\$ million)

Components by Financiers (US\$ Million)	IFAD		IFAD BRAM		ASAP+		Fonds d'Adaptation		FEM/GEF		OFID		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%				
A. Développement de l'entrepreneuriat inclusif des jeunes ruraux																						
1. Promotion des entreprises de jeunes ruraux	28.17	99.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.12	0.4	26.29	23.6	1.44	26.73	0.12	
2. Développement d'entreprises rurales résilientes	17.79	63.8	8.00	28.7	-	-	-	-	-	-	-	-	2.11	7.6	0.00	-	27.90	23.2	0.01	27.88	-	
Subtotal	45.96	81.8	8.00	14.2	-	-	-	-	-	-	-	-	2.11	3.8	0.12	0.2	56.19	46.8	1.45	54.62	0.12	
B. Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres																						
1. Promotion d'une production agricole durable	6.01	16.3	-	-	7.00	18.9	10.00	27.0	3.00	8.1	1.53	4.1	1.61	4.4	7.85	21.2	37.00	30.8	21.79	15.16	0.04	
2. Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés	7.18	76.1	-	-	-	-	-	-	-	-	1.47	15.6	0.78	8.2	0.00	-	9.43	7.9	1.21	8.21	-	
Subtotal	13.19	28.4	-	-	7.00	15.1	10.00	21.5	3.00	6.5	3.00	6.5	2.39	5.1	7.85	16.9	46.42	38.7	23.01	23.38	0.04	
C. Renforcement institutionnel et gestion du Programme																						
1. Appui aux politiques et renforcement institutionnel	0.71	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.71	0.6	-	0.71	-	
2. Gestion et coordination du Programme	15.64	93.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.04	6.2	16.68	13.9	1.31	15.20	0.17	
Subtotal	16.35	94.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.04	6.0	17.38	14.5	1.31	15.91	0.17	
TOTAL PROJECT COST	75.50	62.9	8.00	6.7	7.00	5.8	10.00	8.3	3.00	2.5	3.00	2.5	4.50	3.7	9.00	7.5	120.00	100.0	25.77	93.90	0.33	

90. **Coût par catégories de décaissement du FIDA.** Les catégories de décaissement sont: (i) Génie civil; (ii) Moyens de transport, équipements et matériels; (iii) Etudes, formation, assistance technique et contrats; (iv) Fonds subventions FDA; (v) Dispositif FIR FGP IMFs; et (v) Fonctionnement. Les couts par catégorie de décaissement du FIDA se présentent comme suit:

Tableau 7 : Financements FIDA par catégorie de décaissement (US\$ million)

Disbursement Accounts by Financiers (US\$ Million)	IFAD		IFAD BRAM		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
1. Génie civil	7.43	37.9	-	-	19.60	16.3	2.94	16.66	-
2. Moyens de transport, équipements et matériels	2.75	12.3	-	-	22.32	18.6	21.47	0.53	0.33
3. Études, formation, assistance technique et contrats	31.21	94.5	0.06	0.2	33.04	27.5	0.50	32.54	-
4. Fond subventions FDA	16.86	62.8	7.89	29.4	26.86	22.4	-	26.86	-
5. Dispositif FIR FGP IMFs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6. Fonctionnement (salaires/indemnités/moyens transport/bureaux)	17.26	94.9	0.05	0.3	18.18	15.1	0.87	17.31	-
Total PROJECT COSTS	75.50	62.9	8.00	6.7	120.00	100.0	25.77	93.90	0.33

c. Décaissements

91. Des comptes désignés seront ouverts au niveau de la Banque Centrale pour les ressources du FIDA et pour les co-financements le cas échéant. Des comptes d'opérations en monnaie locale seront ouverts auprès de banques primaires aux différents niveaux de mise en œuvre (UCP, URFs). Les décaissements des ressources FIDA seront administrés selon la modalité d'un compte d'avance basé sur les rapports intérimaires y compris les prévisions de trésorerie. Les pièces justificatives démontrant l'ouverture des comptes bancaires désignés pour recevoir des avances de ressources provenant du prêt/don du Fonds, accompagnées de la liste des personnes autorisées à effectuer des opérations sur ces comptes, doivent parvenir au FIDA avant le début des retraits. Le ratio couts récurrents à couts d'investissement se positionne à 15 pour cent. Le ratio relativement élevé des couts récurrents s'explique par les distances, les difficultés du transport routier et la nécessité de mettre en place un système de contrôle efficace à tous les niveaux. Le portefeuille malgache a été affecté ces dernières années par des contrôles stricts du MEF sur les débloquages de fonds des comptes désignés par la banque centrale vers les comptes de Programme. Ce problème contribue de manière significative au risque de FM puisqu'il a une incidence sur le paiement des fournisseurs et entraîne des retards dans tous les aspects de la mise en œuvre du PROGRES. Cependant, une évolution positive est notée depuis juillet 2022. Le FIDA pourra conditionner la signature de l'accord de financement PROGRES par la mise en place d'une solution efficace et pérenne pour mitiger ces problèmes.

d. Résumé des avantages et analyse économique

92. L'analyse économique et financière (EFA) ex-ante confirme que le PROGRES est économiquement et financièrement viable. L'EFA prend en compte la portée prévue pour les bénéficiaires, grâce aux activités des composantes 1 et 2. L'analyse utilise un modèle économique sur une période de 20 ans qui comprend les coûts d'investissement et de fonctionnement applicables, ainsi que les revenus nets supplémentaires découlant de trois groupes d'investissements sur la base de modèles financiers: i) l'accélération et l'incubation d'entreprises pour les jeunes ruraux ; iii) l'adoption des technologies et des pratiques de l'ACI (y compris la participation à la gestion des bassins versants et aux activités de restauration des écosystèmes) ; et, l'accès aux infrastructures productives.
93. Les modèles sélectionnés ont été générés tout au long de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets FIDA. Tous les modèles sélectionnés sont financièrement viables. Cependant, étant donné les groupes d'investissements prioritaires dans l'EFA, l'intention de l'analyse était d'inclure un large éventail de niveaux possibles de performance et de co-bénéfices. Les valeurs actuelles nettes (VAN au taux d'actualisation financier de 12 pour cent) par bénéficiaire vont d'environ 100 US\$ (mais avec des améliorations significatives de la sécurité alimentaire) à plus de 2 000 US\$.
94. **L'analyse économique** montre que le PROGRES est un investissement économiquement viable. Le taux de rentabilité interne économique (TRI-E ou ERR) pour le cas de base est de 15 pour cent et la valeur actuelle nette (VAN-E ou NPV-E) est de 66 millions de US\$ (Ar 289,1 millions), en utilisant un taux d'actualisation économique de 3 pour cent. Ces résultats indiquent qu'avec un coût d'opportunité du capital de 3 pour cent, et sans tenir compte des avantages de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GEI), le Programme générera un ERR et une NPV-E robustes.

95. Le TRI-E du Programme est plus élevé lorsque les co-bénéfices climatiques sont pris en compte. Les co-bénéfices climatiques inclus dans l'analyse économique sont l'évaluation économique du potentiel de réduction des émissions de GES. PROGRES générerait des avantages économiques globaux grâce à une réduction nette des émissions de GES d'environ 84 680 tCO₂e par an, sur une période de 20 ans. L'analyse économique comprend un scénario de prix bas du carbone (LCP) et un scénario de prix élevé du carbone (HCP). Dans le scénario LCP, le taux de rendement économique interne (TRI-E) pour l'ensemble du Programme est de 26 pour cent et la valeur économique actuelle nette (VAN-E) est de 141 millions US\$ (Ar612,3 millions). Dans le scénario HCP, le TRI-E est de 35 pour cent et la VAN-E est d'environ 217 millions US\$ (Ar 930,2 millions).

Tableau 8 : Résumé des indicateurs économiques

Analyse Économique PROGRES	Scénario de référence	Scénario de prix économique bas du carbone	Scénario de prix économique élevé du carbone
Taux de Rentabilité Interne - Économique	15%	26%	35%
Valeur Actuelle Nette Économique (USD)	65,991,655	141,306,245	216,789,964
Valeur Actuelle Nette Économique (Million Ar)	289,096	612,284	936,197
Switching-value - Coûts	23%	40%	50%
Switching-value - Bénéfices	-31%	-66%	-101%

96. La robustesse de ces indicateurs a été testée et confirmée par une analyse de sensibilité basée sur des valeurs de substitution pour les coûts et les bénéfices. Dans le scénario de base, sans tenir compte du potentiel de réduction des émissions de GES, la valeur de substitution pour les augmentations de coûts est de 23 pour cent, et la valeur de substitution pour les réductions de bénéfices est de 31.

e. Stratégie de retrait et durabilité

97. La conception, la planification et la mise en œuvre des investissements du PROGRES seront fondées sur une approche participative et inclusive afin de garantir une large information et bonne appropriation par les parties prenantes, étant les jeunes hommes et femmes rurales, les autres bénéficiaires, acteurs économiques privés et coopératifs, administrations et services techniques régionaux et nationaux. Le soutien des entrepreneurs et des OP-OM reposera sur des plans d'affaires simplifiés afin d'intégrer la dimension de viabilité commerciale dans les interventions prévues. On s'attend à ce que le soutien aux projets soit suffisant pour établir des entreprises lucratives et des possibilités d'emploi qui se poursuivront une fois le soutien au Programme terminé. La promotion d'une production résiliente au changement climatique garantira également des améliorations de la production et durable. PROGRES un soin particulier à la gestion durable des infrastructures et aménagements. Un processus participatif sera mis en œuvre lors du développement des infrastructures afin d'assurer l'appropriation par les communautés locales, les autorités locales et les services techniques des ministères. Les modalités de gestion et d'entretien de l'infrastructure seront discutées et clarifiées avec les intervenants avant que les investissements ne soient approuvés. Les ministères et institutions publiques concernés seront impliqués depuis la planification des activités jusqu'à l'évaluation finale.

3. Risques

H. Risques du projet et mesures d'atténuation

98. Les risques inhérents, jugés « élevés » ou « substantiels », sont les suivants:

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inhérent	Risque résiduel
Contexte national	Élevé	Substantiel
<i>Engagement politique</i>	Substantiel	Moyen
<i>Gouvernance</i>	Élevé	Substantiel
<i>Macroéconomie</i>	Substantiel	Moyen
<i>Fragilité et sécurité</i>	Élevé	Substantiel

Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
Alignement des politiques	Substantiel	Moyen
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Substantiel	Moyen
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Substantiel
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	Moyen	Faible
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	Élevé	Substantiel
Gestion financière du projet	Substantiel	Substantiel
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	Substantiel	Substantiel
<i>Budgétisation du projet</i>	Substantiel	Moyen
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	Substantiel	Substantiel
<i>Contrôles internes du projet</i>	Substantiel	Substantiel
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	Élevé	Moyen

99. Le risque inhérent de gestion financière (FM) des projets en cours financés par le FIDA à Madagascar est substantiel. Ce risque est atténué à modéré dans la majorité des projets, grâce à la mise en œuvre de mesures visant à renforcer les capacités, l'assistance technique et la surveillance par le biais d'audits externes et internes. Les principaux facteurs de risque de FM sont les processus de recrutement retardés pour le personnel FM, en particulier dans les régions décentralisées où il est difficile d'attirer du personnel ayant des compétences et capacités professionnelles suffisantes. Les structures gouvernementales décentralisées à Madagascar et les distances physiques peuvent être des facteurs limitants pour une surveillance fiduciaire efficace, par exemple le personnel d'audit interne du MINAE est basé dans la capitale. Bien que MINAE soit soutenu par CAPFIDA, qui dispose d'un contrôleur interne à temps plein dédié aux projets du FIDA, les missions d'audit interne ne sont généralement assurées qu'une fois par an par projet.

100. Les mesures d'atténuation des risques de FM pour PROGRES prévoient une forte capacité financière au niveau central pour le suivi et la consolidation, un complément suffisant de personnel financier dédié et qualifié au niveau régional et une couverture d'audit interne renforcée. Le risque de blocage des flux des fonds causé par les lenteurs des procédures de contrôle du MEF a été soulevé aux plus hauts niveaux et était en cours de mitigation en juillet 2022. La résolution définitive de ces problèmes sera discutée pendant les négociations et pourra conditionner la signature de l'accord de financement de PROGRES.

I. Catégorie environnementale et sociale

101. Le PROGRES ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs en matière environnementale et sociale. Par conséquent, le Programme est classé à **risque modéré**. En tout état de cause et pour les quelques risques qui seront identifiés, le Programme prendra toutes les mesures idoines afin de s'assurer que les facteurs environnementaux soient respectés. Aucune activité ne sera réalisée dans une zone protégée ou un site Ramsar. Les risques environnementaux identifiés seront atténués par l'adoption d'une approche intégrée favorisant la restauration des sols, le développement de l'agroécologie et la promotion de l'agroforesterie. Sur le plan social, les principaux risques sont liés au travail des enfants, à la COVID-19, et le conflit Russo-Ukrainien, ainsi qu'à l'accès des jeunes, des femmes et jeunes avec handicap aux ressources productives (terres, eau, semences, intrants). Ces risques peuvent être minimisés grâce à des mesures d'atténuation appropriées qui ont été identifiées dans des plans de gestion environnementale et sociale spécifiques. La note sur les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC), donnant des orientations sous forme de mesures d'atténuation pour les impacts négatifs des activités interférant avec le milieu naturel a été préparée et intégrée dans le DCP. La note comprend le Plan de

gestion environnementale et sociale globale (PGESC) du Programme.

J. Classification du risque climatique

102. PROGRES cherchera à accroître la résilience climatique et environnementale par des interventions permettant une meilleure gestion de l'eau, la promotion d'une gestion intégrée et durable de la fertilité des sols, la gestion durable des ressources naturelles et l'utilisation de variétés à cycle court et résilientes au climat. L'accès à l'information climatique, ainsi que la valorisation des bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique, en mettant l'accent sur la gestion durable des ressources en terres et en eau et le respect des normes de construction adaptées au climat, seront facilités. L'estimation du bilan carbone à partir de l'outil Ex-ANTE montre que PROGRES contribuerait à éviter l'émission de gaz à effet de serre de 84,680 tCO₂e par an sur une période de 20 ans. PROGRES intègre les risques climatiques dans sa conception, le renforcement de la résilience des communautés rurales. Par conséquent, PROGRES est classé à **risque climatique élevé**. Une évaluation des impacts de vulnérabilité et adaptation aux risques climatiques a été conduite et intégrée en annexe de la note SECAP. En outre, l'évaluation détaillée des risques climatiques effectuée pour la région sud lors de la préparation du projet Fond Vert Climat (GCF) pour le compte du DEFIS sera appliquée au PROGRES pour mieux cibler les activités d'adaptation aux changements climatiques. Par conséquent, une évaluation détaillée du risque climatique pour les régions supplémentaires couvertes par PROGRES sera faite dans la phase de mise en œuvre du programme.

4. Exécution

K. Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination du projet

103. Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) sera le représentant de l'Emprunteur. Le MINAE sera responsable de la mise en œuvre de PROGRES. Un Comité national de pilotage (CNP) validera les plans de travail et les budgets annuels (PTBA) et évaluera les progrès réalisés en matière d'activités et de réalisations, et leur alignement sur les stratégies du secteur rural. Des Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS), présidés par les représentants des Gouverneurs, seront mis en place au niveau régional pour veiller au respect des stratégies et des priorités de développement régional.

Coordination et gestion du PROGRES

104. PROGRES sera administré par l'Unité nationale de coordination du Programme (UCP), dotée d'une autonomie administrative et financière. L'UCP assurera: (i) la mise en œuvre des activités de PROGRES; (ii) le respect des dispositions de la Convention de financement dans la gestion quotidienne du Programme; et (iii) le respect des procédures décrites dans les Manuels de programme (Procédures, Opérations, et Gestion fiduciaire).

105. Quatre Unités interrégionales de facilitation (URF) seront établies au niveau régional et seront responsables de la planification, de la supervision et de la coordination des activités au niveau régional. L'URF seront situées à Fianarantsoa couvrant Ihorombe, Haute Matsiatra et Amoron'i Mania; à Manakara, couvrant Vatovavy, Fitovinany et Atsimo-Atsinanana; à Ambovombe, couvrant Androy, Anosy et Atsimo-Andrefana; et à Morondava couvrant Menabe et Melaky. L'UCP couvrira les activités à Bongolava.

106. Sur base des leçons apprises de projets financés par le FIDA à Madagascar, une forte rotation de personnel et des délais importants dans les processus de recrutement engendrent des risques significatifs pour la mise en œuvre efficient et efficace des projets. Dans ce cadre, une revue et harmonisation de la grille salariale du staff est prévue en concertation avec les ministères de tutelle et finance. Le personnel de PROGRES sera recruté sur base compétitive, et un système d'évaluation annuelle des performances sera prévu avec l'implication des autorités concernées.

b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

107. Le dispositif de gestion financière de PROGRES suivra le modèle des projets FIDA à Madagascar, qui est par ailleurs bien rodé, tout en prenant en compte des leçons et connaissances acquises. Il sera basé sur un système décentralisé avec une consolidation des informations financières au niveau national. Les unités de gestion nationale et régionales seront dotées du complément de personnel financier nécessaire pour permettre la ségrégation de tâches requise selon les bonnes pratiques, ainsi qu'un contrôle financier rigoureux à tous les niveaux, y compris des conventions avec les partenaires.

108. La mise en place des outils de gestion (manuel de procédures de gestion administrative, comptable et financière, acquisition et paramétrage du logiciel comptable) se fera au démarrage du Programme. Des expertises ponctuelles pourront être mobilisées au cours de la mise en œuvre pour assurer un accompagnement et la prise en main efficace de la gestion fiduciaire par l'équipe du programme.

109. Des soucis opérationnels majeurs persistent dans les projets FIDA à Madagascar, dus aux délais de traitement du processus d'appel de fonds qui conditionne la disponibilité des fonds et partant, la réalisation des activités des projets. Ces retards paralysent la mise en œuvre des projets qui se trouvent obligés de suspendre des paiements pour de longues périodes, et contraints de gérer des plaintes des fournisseurs et autres prestataires et partenaires. Cette situation entraîne un risque élevé au niveau du décaissement et d'atteinte des objectifs du Programme, ainsi qu'un risque de réputation pour le FIDA. La mission réitére à l'attention du gouvernement la nécessité de mettre à disposition du Programme les outils et procédures adéquats pour

éviter ces retards qui entravent l'atteinte de l'ODP ; il en est de même des autres projets en cours. Le FIDA pourra conditionner la signature de l'accord de financement PROGRES par la mise en place d'une solution efficace et pérenne pour mitiger ces problèmes.

110. Sur la base de leçons apprises par les projets en cours, pour permettre un planning efficient et l'harmonisation de procédures, il est important que les co-financements soient mobilisés et en vigueur dès la première année du Programme.
111. Pour les ressources du FIDA, un compte désigné sera ouvert au nom du Programme à la banque centrale. Des comptes d'opérations du Programme seront ouverts dans des banques commerciales au niveau de chaque unité de gestion (nationale et décentralisées). Un montage bancaire similaire sera établi pour les co-financements. Le mode de fonctionnement de ces comptes, ainsi que les modalités de gestion financière, sera décrit dans le manuel des procédures qui fera partie des documents de conception du programme et sera approprié par l'équipe au démarrage. Le décaissement des fonds se fera sur la base de rapports intérimaires trimestriels, accompagnés de prévisions de trésorerie.
112. Le personnel des services administratifs et financiers au niveau régional sera renforcé pour garantir des vérifications ex ante et ex post de l'effectivité des activités. L'échantillonnage couvrira les opérations gérées par les URFs et par les prestataires. PROGRES sera soumis à un audit externe. La fonction d'audit interne sera assurée par la CAPFIDA en collaboration étroite avec l'unité d'audit du MINAE. Le Programme annuel d'audit interne prévoira des missions au moins deux fois par an sur chacune des unités de gestion du projet, ainsi qu'un appui à distance. Les rapports d'audit interne seront partagés avec le FIDA. La CAPFIDA sera renforcée pour permettre un suivi rapproché de PROGRES ainsi que des autres projets en cours dans le pays. Les ressources du FIDA seront disponibles sous formes de prêts concessionnels, tandis que les termes du prêt BRAM/MARE seront ordinaires. Le GdM précisera la devise dans laquelle il souhaite effectuer les emprunts.

Passation des marchés^[48]

113. Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le FIDA seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés du 17 Septembre 2010, révisées en Décembre 2019. Chaque PTBA comprendra un plan de passation des marchés (PPM) où seront indiqués les procédures à suivre par l'Emprunteur afin de s'assurer de la compatibilité avec les Directives du FIDA en matière passation des marchés.
114. Le PPM précise la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du PROGRES. Un PPM relatif à la première année plus 6 mois soit 18 mois de mise en œuvre du Programme sera élaboré par l'UCP et soumis à non objection du FIDA. Ensuite et pour chaque année suivante, un PPM annuel sera élaboré et intégré au PTBA. Il fera l'objet d'une approbation par le CNP et par le FIDA par « Non Objection » avant sa mise en œuvre.
115. Toutes les activités de passation des marchés dont les seuils requièrent un avis préalable du FIDA à une étape quelconque du processus doivent obligatoirement faire l'objet de revue préalable, certifié par un avis de non-objection en bonne et due forme. Les seuils de revue préalable par catégorie sont précisés dans le manuel de gestion administrative, financière et de passation des marchés du Programme. Une marge de préférence aux biens fabriqués et travaux réalisés sur le territoire de l'Emprunteur, serait accordée conformément aux dispositions des Directives du FIDA.
116. La passation des marchés de PROGRES est alignée à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude, de harcèlement sexuel et de corruption et à cet effet, tous les outils disponibles devront être utilisés durant sa mise en œuvre. Toutes les pratiques observées dans ces domaines devront être signalées immédiatement au bureau correspondant du FIDA par email (anticorruption@ifad.org).
117. L'UCP abritera un Responsable passation des marchés et des assistants en passation sous sa coordination dans les régions couvertes. Tous les membres internes et les partenaires externes impliqués dans le processus bénéficieront d'une formation sur la passation des marchés selon les Directives du FIDA et concerneront également tous les outils et documents types développés.

Gouvernance

118. L'exécution du PROGRES se fera en conformité avec la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption ainsi que les lois nationales applicables en matière de bonne gouvernance. Le FIDA applique une politique de tolérance zéro chaque fois qu'il a déterminé, par une enquête menée par ses services, par l'Emprunteur ou par une autre entité compétente, que des pratiques frauduleuses ou des actes de corruption, de collusion ou de coercition ont eu lieu dans le cadre de projets financés par des prêts ou des dons, et prend des sanctions, conformément aux dispositions de son règlement et de ses instruments juridiques. Les plaintes peuvent être transmises par email à anticorruption@ifad.org. Toute plainte relative au Harcèlement Sexuel ainsi qu'aux Exploitations et Abus Sexuels doit être transmise au Bureau de l'Ethique du FIDA à travers le téléphone au +39 06 5459 2525 ou l'adresse email confidentielle ethicsoffice@ifad.org.

L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

119. **La planification** sera réalisée sur une base annuelle à travers des PTBA qui définiront des objectifs clairs et des résultats attendus avec des activités appropriées et des budgets. Les PTBA seront élaborés d'une manière participative et validés par les CROS; puis consolidés au niveau national avant d'être soumis au CNP pour validation; et transmis au FIDA pour avis de non objection. Le processus de planification comprendra une étape d'élaboration participative avec les bénéficiaires et les

partenaires.

120. **Suivi évaluation (S&E).** Le PROGRES développera un système de S&E efficace et efficient, tenant compte des enseignements tirés de divers projets financés par le FIDA à Madagascar. Ce système de S&E évolutif génèrera des informations utiles, complètes, périodiques et fiables, qui permettront d'analyser la performance et les résultats du Programme et de soutenir ainsi la prise de décision dans une perspective de gestion axée sur les résultats et l'apprentissage. Etant un Programme sensible aux jeunes, au genre, à la nutrition, à l'inclusion des personnes handicapées, axé au climat, le système de S&E comprendra des indicateurs clés relatifs à ces aspects. Il renseignera les indicateurs de suivi du Programme-pays (COSOP 2021-2024), consolidé au niveau de la CAPFIDA.
121. Le système de S&E sera participatif, décentralisé et conforme aux exigences du FIDA et du MINAE. Les données à la base sur les réalisations et les résultats de premier niveau seront collectés par l'équipe du PROGRES et les partenaires de mise en œuvre en collaboration avec les bénéficiaires. Pour la consolidation, l'analyse et le traitement des données, un logiciel de gestion de base de données sera développé pour présenter les réalisations du Programme en termes d'activités, de produits et de certains effets. Sans être exhaustif, les outils de suivi seront: (i) le suivi du PTBA; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique; (iii) le suivi des bénéficiaires; (iv) le suivi des appuis reçus par les bénéficiaires; (v) le géoréférencement des activités. Le suivi portera également sur la performance des bénéficiaires (ménages, jeunes, femmes, personnes avec handicap, OPs). La base de données du PROGRES sera reliée à la base de données unifiée au niveau de la CAPFIDA et qui sera liée au système national de suivi et d'évaluation de MINAE.
122. En termes d'évaluation, afin de permettre la quantification des effets et impacts au cours de la revue à mi-parcours (RMP) et à l'achèvement, PROGRES réalisera une enquête de référence dès son démarrage, conformément aux directives du FIDA. En cours de mise en œuvre, des enquêtes qualitatives ou études thématiques seront réalisées au besoin. Une enquête d'évaluation des effets sera réalisée avant la mission de RMP et une enquête d'évaluation d'impact à l'achèvement du Programme. Par ailleurs, PROGRES effectuera des évaluations WEAL au démarrage et à la fin afin de valider et d'évaluer les critères de leadership des femmes, de l'autonomisation économique et de la transformation du genre.
123. L'enquête sur les Indicateurs de base sera mesurée au niveau de référence, à mi-parcours et à l'achèvement de tous les indicateurs de résultats pertinents dans le cadre logique, conformément aux lignes directrices du FIDA. Les données et les informations à collecter pour le suivi de la mise en œuvre seront précisées dans le manuel de suivi et d'évaluation en fonction des besoins d'information pour la gestion des projets et l'évaluation des performances par les donateurs et le gouvernement. Les méthodes, les outils de collecte de données et le flux d'information seront partagés avec les équipes de mise en œuvre, en particulier l'équipe de projet au niveau national et régional, les partenaires et les prestataires de services et les bénéficiaires (OP/associations/ménages/jeunes). Les données recueillies seront consolidées, analysées et utilisées pour préparer des tableaux de bord de suivi qui seront examinés et partagés lors des réunions mensuelles de l'équipe du programme au niveau national et interrégional pour améliorer la gestion du projet. De même, ces données éclaireront tous les indicateurs de suivi du PTBA et du cadre logique et seront utilisées pour la préparation des rapports d'étape. Des outils numériques seront utilisés dans le S&E pour plus d'efficacité et d'efficience. Des tablettes seront utilisées pour la collecte de données sur le terrain. Le projet favorisera et reliera la plateforme numérique développée par le MINAE pour intégrer ces bénéficiaires dans la base de données des producteurs et faciliter leur accès aux conseils numériques. Le projet développera la communication pour le développement (C4D), en particulier la communication communautaire afin d'améliorer sa gestion et d'atteindre les objectifs fixés. Le système de S&E mettra en place un mécanisme d'évaluation participative avec les bénéficiaires et la communauté.

Gestion des savoirs et communication

124. PROGRES capitalisera ses expériences et innovations, et mettra en place un système de partage de connaissances afin de favoriser leur mise à l'échelle. Dès son démarrage, PROGRES élaborera une stratégie de gestion des connaissances. Il développera une stratégie de communication pour le développement (C4D) afin de renforcer l'implication des bénéficiaires, des acteurs clés et des partenaires et soutenir la mise en œuvre. Des plans annuels de communication seront élaborés, budgétisés et mis en œuvre au niveau national et régional. La CAPFIDA fournira des services communs au Programme-pays du FIDA et soutiendra les activités de gestion des connaissances et de communication. PROGRES poursuivra la collaboration initiée par FORMAPROD avec des partenaires spécialisés (PROCASUR, Université d'Antananarivo, etc.) pour renforcer et renforcer les capacités en matière de gestion des connaissances et de communication.

b. Innovation et reproduction à plus grande échelle

125. PROGRES est un programme innovant, veillera à introduire de l'innovation technique y compris l'innovation verte/climato-intelligente et sensible à la nutrition; et fera la promotion de nouvelles technologies intégrant les énergies renouvelables, capables d'améliorer la rentabilité des ER. Sur le volet entrepreneurial, les outils développés par le BIT et FORMAPROD seront prioritairement utilisés, ainsi que le référentiel GALS+. La durabilité et la mise à l'échelle des programmes passés et en cours sont au cœur des activités connexes proposées dans PROGRES.

M. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet et traitement des plaintes

a. Engagement et retour d'information du groupe cible du projet.

126. PROGRES favorisera l'engagement régulier du groupe cible et la rétroaction tout au long de son cycle, à travers: a) les plans communautaires de gestion des aménagements et des infrastructures; b) la création et/ou le renforcement des OPs, coopératives et de CEP; c) la mise en place des Comités de gestion; et d) des ateliers participatifs de S&E.

b. Processus de traitement des plaintes.

127. Un mécanisme de gestion des plaintes sera mis en place. L'objectif est de permettre aux individus et aux communautés de contacter directement le FIDA et de déposer une plainte s'ils pensent être ou pourraient être affectés par un programme financé par le FIDA en conformité avec les politiques sociales et environnementales du FIDA et aux aspects obligatoires du SECAP^[49]. Les réclamations peuvent être déposées à l'aide de l'e-mail suivant: SECAPcomplaints@ifad.org. Le mécanisme s'appuiera sur des comités locaux de gestion des plaintes existants ou à constituer en cas de besoin. Ce comité sera composé des autorités locales, des autorités traditionnelles, des représentants des bénéficiaires, des représentants du Programme. Les plaintes collectées par le comité doivent être enregistrées dans un registre ouvert à cet effet. Une copie de toutes les plaintes écrites doit être annexée aux rapports de suivi du Programme. Toute plainte verbale, par contre, doit être consignée dans le registre des plaintes. La résolution des griefs devra être surveillée et rapportée au niveau régional et national de coordination du PROGRES. Il appartiendra donc à l'UCP et à l'équipe pays du FIDA, de veiller à ce que toutes les parties prenantes soient correctement informées du mécanisme de réclamation. Le coordonnateur du Programme aura la responsabilité globale de répondre aux préoccupations portées à l'attention du point focal concernant tout impact environnemental et/ou social dû à l'intervention de la population cible. Les plaintes reçues sont consignées, documentées et incluses dans les rapports d'étape, y compris le nombre et le type de plaintes et les résultats de leur résolution.

N. Plans d'exécution

a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

128. Des activités de prédémarrage sont proposées immédiatement après la signature de l'accord de financement au travers d'une avance sur l'allocation du FIDA, dont: (i) le recrutement du cabinet international, chargé du recrutement du personnel clé de l'UCP et de l'assistance technique (AT); (ii) le recrutement accéléré et compétitif du personnel clé de l'UCP; (iii) la finalisation des manuels administratif et financier, et de mise en œuvre du Programme; (iv) la finalisation des DAO pour l'acquisition des équipements de l'UCP; (v) le lancement des appels à manifestation d'intérêt pour la conduite des enquêtes de référence; (vi) l'actualisation du PTBA et du PPM pour les 18 premiers mois; (vii) le lancement des études éventuelles d'impact environnemental et social; (viii) l'évaluation indépendante des opérateurs pour établir une liste restreinte des prestataires de service potentiels; et (ix) la préparation des conventions avec les partenaires stratégiques.

129. La supervision du PROGRES sera assurée par le FIDA, en collaboration avec les ministères compétents. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre aideront le GdM et le FIDA à suivre l'exécution sur les plans qualitatif et quantitatif, la performance et l'impact de PROGRES. Un examen à mi-parcours sera effectué au cours de la quatrième année du Programme afin de mesurer les progrès accomplis et d'apporter des ajustements. Une mission d'achèvement sera organisée à la fin du Programme.

Notes de bas de page

[1] Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES) i.e. Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth

[2] Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER) i.e. Support Programme for Rural Microenterprise Poles and Regional Economies

[3] Projet d'appui au développement du Menabe et du Melaky – Phase II (AD2M-II) i.e. Project to Support Development in the Menabe and Melaky Regions - Phase II

[4] Programme de formation professionnelle et d'amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD) i.e. Vocational Training and Agricultural Productivity Improvement Programme

[5] Programme de développement des filières agricoles inclusives (DEFIS) i.e. Inclusive Agricultural Value Chains Development Programme

[6] Banque mondiale. Liste des situations fragiles et touchées par les conflits. 2022

[7] Banque mondiale. 2022: <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=MG>; et

BAD, 2022: <https://www.afdb.org/en/countries/southern-africa/madagascar/madagascar-economic-outlook>

[8] Banque mondiale. Macro Poverty Outlook. Avril 2022

[9] UNDP. Rapid Assessment by the Regional Bureau for Africa. The impact of the Russia-Ukraine conflict on Sustainable Development in Africa. March 2022

[10] Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System (ReSAKSS). <http://www.resakss.org>.

[11] <https://data.worldbank.org/indicator/IT.NET.USER.ZS?locations=MG>

- [12] <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/madagascar/>
- [13] FENU. FinScope Consumer survey highlights Madagascar. 2016
- [14] INSTAT. Troisième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH3). 2018
- [15] <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/madagascar/>
- [16] FENU. FinScope Consumer survey highlights Madagascar. 2016
- [17] Banque mondiale. Mémoire économique de Madagascar. 2020
- [18] WFP and FAO. 2022. Hunger Hotspots. FAO-WFP early warnings on acute food insecurity: June to September 2022 Outlook. Rome.
- [19] Banque mondiale. Mémoire économique de Madagascar. 2020
- [20] <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/madagascar/>
- [21] INSTAT. Recensements agricoles de Madagascar. 1985 et, 2005.
- [22] Béliers Jean-François et al. L'illusion de l'abondance: enjeux fonciers agricoles dans le Vakinankaratra à Madagascar. In : Une nouvelle ruralité émergente : Regards croisés sur les transformations rurales africaines. (Montpellier: CIRAD-NEPAD, 2016).
- [23] IFAD12 RSPA
- [24] FENU. YouthStart global - Phase Initiale — Étude de l'écosystème des opportunités économiques et financières des jeunes ; Rapport Pays de Madagascar, Avril 2017.
- [25] INSTAT et ILO. Enquête sur la transition des jeunes vers la vie active en Madagascar. 2013.
- [26] Pourcentage de la population active âgée de 15-24 ans <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.1524.ZS?locations=MG>
- [27] https://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf
- [28] Rapport de la République de Madagascar dans le cadre du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la déclaration et du programme d'action de Beijing en 2015
- [29] INSTAT, PNUD, OIT. Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENEMPSI). 2012.
- [30] Banque africaine de développement (BAD), 2016.
- [31] INSTAT. RGPH3. 2018
- [32] Ministère de la Population. Plan National d'Inclusion du Handicap (PNIH). 2015-2019.
- [33] Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)
- [34] <https://gain-new.crc.nd.edu/country/madagascar> 11/04/2022
- [35] Programme de soutien aux pôles des microentreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)
- [36] Projet d'appui au développement du Menabe et du Melaky, Phase II (AD2M II)
- [37] Formation professionnelle et amélioration de la productivité agricole (FORMAPROD)
- [38] Programme de développement des filières agricoles inclusives (DEFIS)
- [39] Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agro-industrie (PEJAA)
- [40] Incluant le questionnaire du Washington Group pour le ciblage des personnes avec handicap.
- [41] Enquête sur les effets directs de l'approche GALS auprès des bénéficiaires du FORMAPROD, Septembre 2021
- [42] Principalement la formation technique, et dans une moindre mesure le développement des entreprises. Des accords ont été établis avec les organisations professionnelles faitières (OPF) pour assurer la formation et l'encadrement local des jeunes par l'intermédiaire de tuteurs individuels, producteurs membres des OPs.
- [43] Madagascar est un des pays pionniers des opérations non souveraines (ONS) du FIDA avec SOAFIARY.
- [44] Ces districts sont peu couverts par les appuis du Gouvernement et des autres partenaires au développement.
- [45] Un partenariat sera établi à cet effet avec Humanité et Inclusion (Anciennement Handicap International)
- [46] Valorisation du cactus dans le sud du Madagascar

[47] Appui aux pôles intégrés de création d'emplois décents agricoles

[48] Détails en Annexe 7.

[49]<https://www.ifad.org/en/accountability-and-complaints-procedures>.



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexe 1: Cadre logique

Dates de mission: 06-25 June 2022

Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				Rapports du Programme	Annuelle	UCP	L'environnement sociopolitique du pays est stable et paisible.
	Hommes		39000	78000				
	Femmes		26000	52000				
	Jeunes		39000	78000				
	Personnes autres que les jeunes							
	Personnes non autochtones							
	Nombre total de personnes bénéficiant de services		65000	130000				
	Persons with disabilities		390	780				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Rapports du Programme	Annuelle	UCP	
	Membres des ménages		325000	650000				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				Rapports du Programme	Annuelle	UCP	
	Ménages dirigés par une femme		20000	42500				
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef		45000	87500				
	Ménages		65000	130000				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif du projet Contribuer à la réduction de la pauvreté et la création d'opportunités d'emploi dans les communautés rurales d'intervention.	Incidence de la pauvreté dans la zone couverte par le Programme				Enquêtes - Statistiques nationales	Mi-parcours et achèvement	Gouvernement	Le niveau de sécurité dans le pays permettra la mise en oeuvre du Programme. Complémentarité et synergie effective avec les autres initiatives de développement.
	Percentage (%)	71.5	69	66				
	Pourcentage de ménages bénéficiaires déclarant une augmentation d'au moins 20% des revenus				Enquêtes - Statistiques nationales	Mi-parcours et achèvement	UCP	
	Percentage		30	50				
Objectif de développement Promouvoir l'entrepreneuriat inclusif, équitable et durable des jeunes, notamment par le développement des chaînes de valeur résilientes aux changements climatiques.	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes - Indicateurs de base	Mi-parcours et achèvement	UCP	Le niveau de sécurité dans le pays permettra la mise en oeuvre du Programme. Complémentarité et synergie effective avec les autres initiatives de développement.
	Membres des ménages		260000	585000				
	Ménages (%)		80	90				
	Ménages (nombre)		52000	117000				
Effet direct 1 - Les jeunes et femmes rurales améliorent leur participation au développement durable des entreprises rurales.	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				Enquêtes - Indicateurs de base	Mi-parcours et achèvement	UCP	Le cadre macro-économique est propice au développement des entreprises. Engagement du secteur privé dans des partenariats économiques équitables et durables.
	Hommes		10000	25000				
	Femmes		10000	25000				
	Jeunes		20000	50000				
	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi		20000	50000				
	Persons with disabilities		120	300				
	2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices				Enquêtes - Indicateurs de base	Mi-parcours et achèvement	UCP	
	Nombre d'entreprises		8800	16960				
	Pourcentage d'entreprises		80	80				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Pourcentage d'entreprises rurales soutenues toujours en activité deux ans après leur création (%)				Enquêtes - Suivi thématique	Mi-parcours et achèvement	UCP	
	Pourcentage d'entreprises		60	70				
	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux				Enquêtes - Indicateurs de base	Mi-parcours et achèvement	UCP	
	Membres des ménages		42000	84000				
	Ménages		64	65				
	Ménages dirigés par une femme		5040	10090				
	Ménages		8400	16800				
	1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)							
	Ménages de personnes autochtones							
	Ménages de personnes non autochtones							
	Ménages dirigés par une femme							
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef							
	Ménages (nombre)							
	Ménages (%)							
	Membres de ménages							

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité		
Produit Produit 1.1: Au moins 75 000 jeunes sont formés pour créer et développer des entreprises rurales.	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				Rapports du Programme	Trimestrielle	UCP	Les politiques publiques sont propices au développement des marchés et à l'activité économique en zone rurale. Implication et appropriation des collectivités territoriales décentralisées. Engagement et soutien actif des organisations de producteurs dans la promotion de l'entrepreneuriat Jeunes. Engagement effectif des institutions financières partenaires.	
	Hommes			18000					37500
	Femmes			18000					37500
	Jeunes			36000					75000
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises			36000					75000
	Persons with disabilities			216					450

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses			
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité				
Produit Produit 1.2: Au moins 21 200 entreprises rurales portées par des jeunes femmes et hommes sont fonctionnelles.	Nombre d'entreprises rurales créées ou développées par les jeunes				Rapports du Programme	Trimestrielle	UCP	Les politiques publiques sont propices au développement des marchés et à l'activité économique en zone rurale. Implication et appropriation des collectivités territoriales décentralisées. Engagement et soutien actif des organisations de producteurs dans la promotion de l'entrepreneuriat Jeunes. Engagement effectif des institutions financières partenaires.			
	Entreprises rurales - Enterprises		11000	21200							
	Hommes		5500	10600							
	Femmes		5500	10600							
	Personnes avec handicap		66	127							
	1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales				Rapports des partenaires	Trimestrielle	UCP				
	Nombre total d'accès aux services financiers		32000	70000							
	Femmes-accès services financiers en zones rurales-épargne		11000	25000							
	Jeunes-accès services financiers en zones rurales-épargne		22000	50000							
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-épargne		11000	25000							
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-crédit		5000	10000							
	Femmes - accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit		5000	10000							
	Jeunes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit		10000	20000							
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne		22000	50000							
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit		10000	20000							

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Persons with disabilities in rural areas accessing financial services - savings		132	300				
	Persons with disabilities in rural areas accessing financial services - credit		60	130				
Effet direct 2 - Les exploitants agricoles familiaux améliorent leur accès aux moyens de production et adoptent des systèmes de production durables.	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production				Enquêtes - Indicateurs de base	Mi-parcours et achèvement	UCP	Absence de catastrophes naturelles majeures (sécheresses graves et inondations). Les partenaires de mise en oeuvre et les prestataires de services ont la capacité requise ou sont disposés à renforcer leur capacité à remplir leurs fonctions.
	Membres des ménages		150000	340000				
	Ménages		46	52				
	Ménages		30000	68000				
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquêtes - Indicateurs de base	Mi-parcours et achèvement	UCP	
	Membres des ménages		230000	520000				
	Ménages		70	80				
	Ménages		46000	104000				
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)				Enquêtes - Indicateurs de base	Situation de référence, Mi-parcours et achèvement	UCP	
	Femmes (%)		40	40				
	Femmes (nombre)		22100	44200				
	Ménages (%)		85	85				
	Ménages (nombre)		55250	110500				
	Membres des ménages		287500	552500				
	Ménages dirigés par une femme		18000	36000				
Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef								

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit Produit 2.1.1 : Au moins 10 000 jeunes et femmes ont un accès sécurisé à la terre.	1.1.1 Nombre de bénéficiaires ayant obtenu un meilleur accès sécurisé à la terre				Rapports du Programme	Trimestrielle	UCP	Les partenaires de mise en œuvre et les prestataires de services ont la capacité requise ou sont disposés à renforcer leur capacité à remplir leurs fonctions. Les usagers et les producteurs sont activement engagés dans la gestion et la maintenance des infrastructures. Implication et appropriation des collectivités territoriales décentralisées.
	Hommes		2000	5000				
	Femmes		2000	5000				
	Jeunes							
	Nombre total de personnes ayant obtenu un meilleur accès sécurisé à la terre		4000	10000				
Persons with disabilities		24	60					
Produit Produit 2.1.2 : Au moins 75 000 ménages ruraux pauvres sont dotés de paquets technologiques pour une production résiliente au changement climatique.	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				Rapports du Programme	Trimestrielle	UCP	Les partenaires de mise en œuvre et les prestataires de services ont la capacité requise ou sont disposés à renforcer leur capacité à remplir leurs fonctions. Les usagers et les producteurs sont activement engagés dans la gestion et la maintenance des infrastructures. Implication et appropriation des collectivités territoriales décentralisées.

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Hommes		57000	245000				
	Femmes		38000	130000				
	Jeunes		57000	225000				
	Producteurs ruraux		95000	375000				
	Persons with disabilities		114	450				
	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production					Rapports du Programme	Trimestrielle	UCP
	Nombre total de personnes formées par le projet		30000	75000				
	Nombre total de présences aux sessions de formation		30000	75000				
	Hommes formés à la production végétale		6000	15000				
	Femmes formées à la production végétale		6000	15000				
	Jeunes formés à la production végétale		12000	30000				
	Hommes formés à la production animale		5000	11000				
	Femmes formées à la production animale		5000	11000				
	Jeunes formés à la production animale		10000	22000				
	Hommes formés en foresterie		3000	7500				
	Femmes formées en foresterie		3000	7500				
Jeunes formés en foresterie		6000	15000					

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Hommes formés à la production halieutique		1000	4000				
	Femmes formées à la production halieutique		1000	4000				
	Jeunes formés à la production halieutique		2000	8000				
	Personnes formées à la production végétale		12000	30000				
	Personnes formées à la production animale		10000	22000				
			6000	15000				
	Personnes formées à la production halieutique		2000	8000				
	Hommes formés au moins une fois par le projet		15000	37500				
	Femmes formées au moins une fois par le projet		15000	37500				
	Persons with disabilities trained in crop		100	180				
	Persons with disabilities trained in livestock		60	132				
	Persons with disabilities trained in forestry		36	90				
	Persons with disabilities trained in forestry		12	48				
	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état							
Superficie en hectares		900	1842					
3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat					Rapports du Programme	Trimestrielle	UCP	

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Superficie en hectares		6000	14825				
Produit Produit 2.1.3 : Au moins 110 500 ménages ruraux pauvres améliorent leur situation nutritionnelle.	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition				Rapports des partenaires	Trimestrielle	UCP	Les partenaires de mise en œuvre et les prestataires de services ont la capacité requise ou sont disposés à renforcer leur capacité à remplir leurs fonctions. Les usagers et les producteurs sont activement engagés dans la gestion et la maintenance des infrastructures. Implication et appropriation des collectivités territoriales décentralisées.
	Nombre de personnes qui participent		165750	331500				
	Hommes		66300	132600				
	Femmes		99450	198900				
	Ménages		55250	110500				
	Membres des ménages bénéficiaires		276250	522500				
	Jeunes		99450	198900				
	Number of persons with disabilities		300	700				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit Produit 2.2 : Des infrastructures d'accès au marché sont mises en place.	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées				Rapports du Programme	Trimestrielle	UCP	Les partenaires de mise en œuvre et les prestataires de services ont la capacité requise ou sont disposés à renforcer leur capacité à remplir leurs fonctions. Les usagers et les producteurs sont activement engagés dans la gestion et la maintenance des infrastructures. Implication et appropriation des collectivités territoriales décentralisées.
	Longueur des routes (km)		15	40				
	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				Rapports du Programme	Trimestrielle	UCP	
	Nombre total d'installations		40	68				
	Installations de commercialisation construites ou remises en état		8	14				
	Installations de transformation construites ou remises en état		17	29				
Installations de stockage construites ou remises en état		15	25					
Effet direct 3 - Les capacités du MINAE et des institutions de développement rural sont améliorées pour une transformation rurale effective.	Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification				Statistiques nationales	Mi-parcours et achèvement	MINAE	La volonté politique du Gouvernement est fermement maintenue. Les fonds de contrepartie sont effectivement mobilisés.
	Nombre		1	2				
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation				Enquêtes - Statistiques nationales & Indicateurs de base	Mi-parcours et achèvement	MINAE	
	Nombre total de personnes		60	80				
	Nombre total de personnes		39000	104000				
	Femmes		60	80				
	Femmes							
	Hommes		60	80				
	Hommes							
	Persons with disabilities		60	80				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquêtes - Statistiques nationales & Indicateurs de base	Mi-parcours et achèvement	MINAE	
	Membres des ménages							
	Ménages (%)		20	50				
	Ménages (nombre)							
Produit Produit 3 : Les politiques et capacités institutionnelles du MINAE sont renforcées.	Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés				Rapports du Programme	Annuelle	MINAE	La volonté politique du Gouvernement est fermement maintenue.
	Nombre		5	20				
	Politique 2 Nombre de plateformes opérationnelles multi-acteurs appuyées				Rapports du Programme	Annuelle	MINAE	
	Nombre		2	5				



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexe 2: Théorie du changement

Dates de mission: 06-25 June 2022

Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

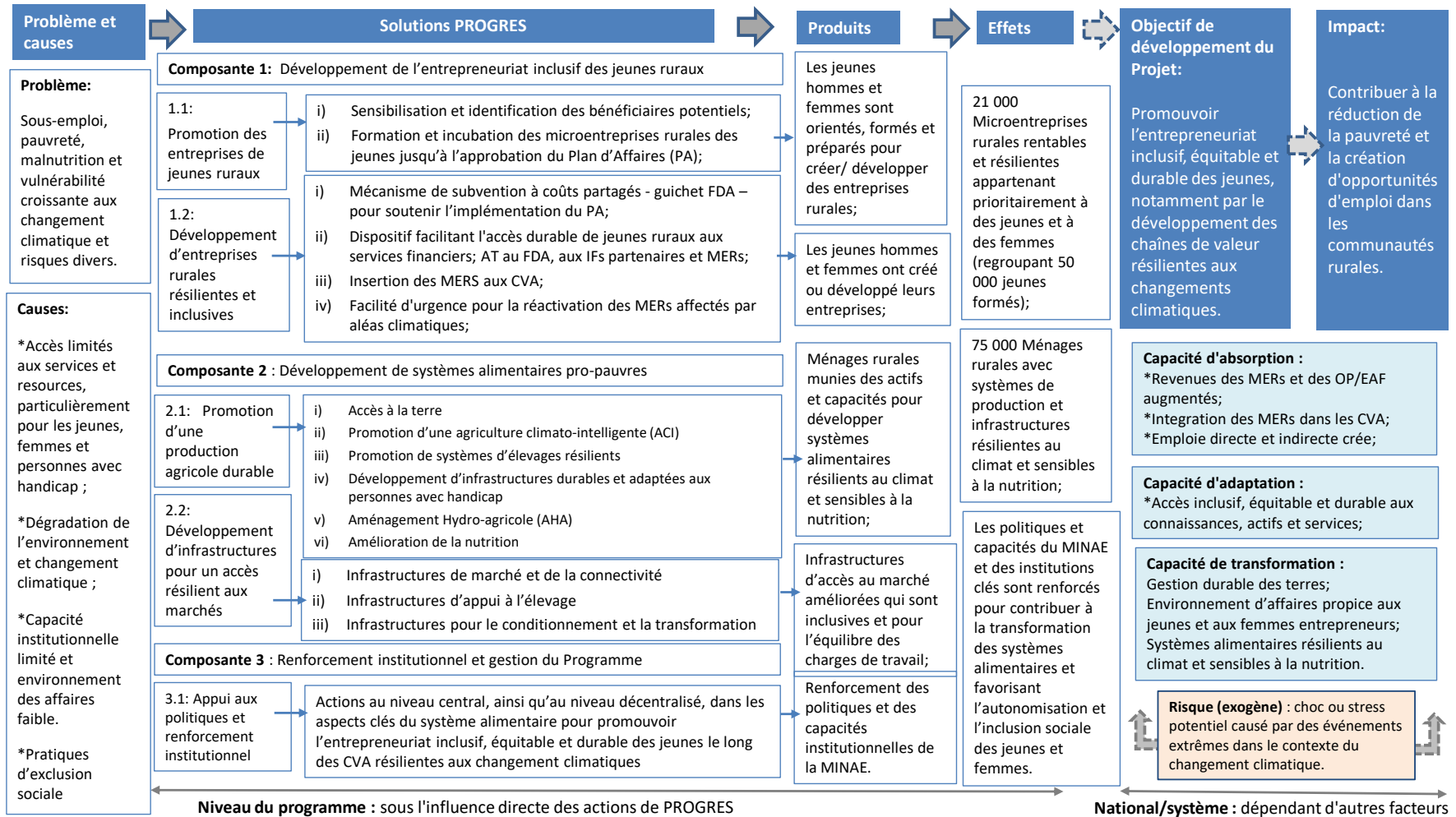
Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

République de Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Annexe 2: Théorie du changement





Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés

Dates de mission: 06-25 June 2022

Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

ANNEXE 3: COUT ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

I. Hypothèses de travail

Durée et démarrage du projet. Elle a été estimée à huit (8) ans, soit de 2023 à 2030. Il est prévu que la présentation au Conseil d'administration (CA) du FIDA se fera au dernier trimestre 2022.

Les Imprévus physiques. PROGRES soutient la construction des centres d'incubation (sous-composante 1.1: Promotion des entreprises rurales pour les jeunes), l'aménagement hydro-agricole (AHA) (sous-composante 2.1: Promotion d'une production agricole durable et sensible à la nutrition) et le développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés (sou-composante 2.2). Des imprévus physiques de 5% ont été appliqués aux travaux de génie civil, correspondent principalement à la réalisation de ces infrastructures afin de faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes utilisées dans la mise en œuvre du Programme.

Les imprévus financiers:

- Inflation en devises. Les chiffres retenus pour l'inflation global prennent en compte l'inflation passée et moyenne au cours des cinq dernières années. Les données du Fonds monétaire international (FMI) ont été retenues soit un taux inflationniste de 3.54%.

- Inflation en monnaie locale (Ar). Les chiffres retenus pour l'inflation nationale (en Ar) prennent en compte l'inflation passée et moyenne au cours des cinq dernières années. Les données de la Banque centrale et des prévisions du Fonds monétaire international (FMI) ont été retenues soit un taux inflationniste de 6.56%.

Taux de change. Le taux de change adopté dans l'estimation des coûts du programme est de 4,089 Ar pour 1 US\$. Ce taux est basé sur le taux de change officiel de Ar par rapport au US\$ lors de la préparation du DCP (juillet 2022). Il est probable que ce taux varie au cours de la période d'exécution du programme. Toutefois, il reste très difficile de faire des prévisions précises sur cette évolution. Malgré l'écart entre les taux d'inflation aux niveaux local et international, l'option de parité de pouvoir d'achat (PPA) du Costab n'a pas été utilisée. Il a été convenu de saisir les coûts unitaires en \$US.

Coûts unitaires. Les estimations de coûts sont basées sur les investigations de terrain de la mission de conception et sur l'expérience des projets du FIDA à Madagascar (PROSPERER, AD2M, FORMAPROD et DEFIS) et des partenaires identifiés pour l'implémentation. Les coûts ont été imputés dans le COSTAB en \$US. Pour les biens et services susceptibles des impôts, les coûts de base intègrent seulement les droits de douanes (importations). Recentrement, le Gouvernement de Madagascar a passé une loi concernant l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour les projets de développement. Concernant les coûts unitaires, le détail des coûts d'investissement et récurrents (fonctionnement et salaires) est présenté dans les différents documents de travail ainsi que dans les tableaux détaillés. Seuls les coûts unitaires non détaillés par ailleurs, sont précisés ci-après.

- Frais de personnel. Les salaires du personnel contractuel recruté pour l'unité de coordination et de gestion au niveau national et inter-régional sont alignés sur les salaires pratiqués dans les autres projets en cours sous financement FIDA. Ce choix permettra au gouvernement de sélectionner des experts de haut niveau pour mettre en œuvre le programme. Les frais de personnel comprennent le salaire de base, les charges sociales (part employeur), le coût annuel d'une assurance pour frais médicaux et l'indemnité de fin de contrat à la clôture du programme, estimée à six mois de salaire. Certains autres intervenants, notamment les prestataires et les consultants en charge des appuis et accompagnement de l'exécution des activités du programme seront contractualisés par le programme au titre de prestataires de service.

- Matériel, équipements et véhicules. Leurs coûts se basent sur les informations du CAPFIDA. Le détail de ces coûts est repris dans les tableaux détaillés.

- Assistance technique locale. Le coût des experts et consultants nationaux (diplôme universitaire de niveau ingénieur) est estimé entre US\$4,000 et US\$5,000 par mois tout compris. L'assistance technique assurera

essentiellement l'animation, les formations et l'appui conseil aux bénéficiaires en vue de l'amélioration du taux d'adoption des technologies et techniques qui seront promues dans le cadre du PROGRES.

- Assistance technique internationale. Le coût de l'assistance technique internationale est estimé à entre 17 000 \$US et 20 000 \$US par mois tout compris (honoraires, acquisition et fonctionnements équipements, assurance et indemnités) en fonction du niveau d'expertise. Les missions d'appui internationales sont limitées. Elles portent essentiellement sur la réalisation de certaines études et l'accompagnement du personnel de programme et des organisations professionnelles sur des thématiques pour lesquelles Madagascar ne disposent pas d'expertise avérée.

Pourcentage de droit de douanes et de devises. Le FIDA ne finance pas les droits et taxes : ceux-ci sont pris en charge par le gouvernement. Comme mentionné ci-dessus, le Gouvernement de Madagascar a passé une loi concernant l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour les projets de développement. Le niveau de Droits et Taxes à l'Importation (DTI) dans les coûts unitaires a donc été évalué afin d'ajouter cette valeur à la contrepartie gouvernementale. La part en devises est estimée afin de spécifier le montant nécessaire pour les achats en devise. Les DTI prise en considération se fondent sur les informations fournies par le Ministère de l'Économie et des finances (Loi de finances 2022) et aussi par différents fournisseurs des biens et services susceptibles d'être acquis par le programme. Les catégories de dépenses pour lesquelles les pourcentages de taxes et de devises dans les coûts unitaires sont uniformes sont indiquées dans le tableau ci-après:

Tableau 1: Pourcentages de droits de douanes et de devises par compte de dépense

Comptes de dépenses	% DTI	% Devises
Génie Civil (GENIE)	0	15
Équipements et matériels - Moyens de Transport (MT)	20	68
Équipements et matériels - Équipement et matériel de bureau (EQUIPMENT)	10	74
Équipements et matériels - Intrants Agricoles (INTRANT)	0	100
Études (ET)	0	5
Formation et ateliers (FO)	0	0
Assistance Technique International (ATI)	0	95
Assistance Technique National (ATN)	0	0
Contrat de prestation de services (CPS)	0	10
Fond subventions FDA (FOND)	0	0
Dispositif FIR FGP IMFs (IMF)	0	0
Fonctionnement véhicule (FV)	0	10
Fonctionnement bureau (FB)	0	10
Salaires et indemnités (SAL)	0	0

Financiers et catégories de décaissement: les différentes sources de financement identifiées sont les suivantes:

- le PBAS/FIDA par un prêt (a)
- le BRAM/FIDA par un prêt (b)
- l'OFID par un prêt (c)
- l'ASAP+ par un Don (d)
- le Fonds d'adaptation au changement climatique par Don (e)
- le Fonds pour l'environnement mondial par Don (f)
- les bénéficiaires (g)
- le gouvernement (h)

12. Les modalités de financement ont été définies par catégorie de dépenses et par activité, en précisant les pourcentages de financement des coûts par source de financement. Le détail de répartition de ces coûts par financier est indiqué dans les tableaux ci-dessous.

II. Coûts et financement du Programme

A. Coûts du Programme

Coût total. Le coût total du programme y compris les imprévus s'établit à US\$ 120 millions (532,96 milliards Ar) sur une période de huit (8) ans. Le coût de base s'élève à US\$ 107,79 millions (440,74 milliards Ar). Les imprévus ont été estimés à US\$ 12,2 millions (92,2 milliards d'Ar) soit 11.3% du coût de base, dont US\$ 11,4 millions (88,93 milliard d'Ar) d'imprévus financiers et US\$ 0,8 millions (3,27 milliards d'Ar) d'imprévus physiques. Le coût des investissements et coûts récurrents du projet s'élèvent respectivement à US\$ 101,82 millions (454,15 milliards d'Ar) soit 85% du coût de base et US\$ 18,18 millions (78,81 milliards d'Ar) soit 15% du coût de base. Les Droits et Taxes à l'Importation (DTI) correspondent à 0,3% du coût total, soit un montant total de US\$ 0,33 millions.

Coûts par composante. La composante 1 « Développement inclusif de l'entrepreneuriat durable des jeunes ruraux » présente le coût le plus importante qui s'élève à US\$ 51,98 millions (212,52 milliards d'Ar), soit 48% du coût de base. Le coût de la composante 2 « Développement de systèmes alimentaires favorables aux pauvres, résilients au climat et sensibles à la nutrition », est estimé à US\$ 39,42 millions (161,18 milliards d'Ar correspondant à 37% du coût de base et celui de la composante 3 « Renforcement institutionnel et gestion du Programme » est établi à environ US\$ 16,4 millions (67,05 milliards d'Ar), soit 15% du coût base. La répartition des coûts par composante est présentée dans le tableau ci-après:

Tableau 2: Coût du Programme par composante

	(AR Million)					(US\$ '000)				
	Local	Foreign	Total	% Foreign Exchange	% Total Base Costs	Local	Foreign	Total	% Foreign Exchange	% Total Base Costs
A. Développement de l'entrepreneuriat inclusif des jeunes ruraux										
1. Promotion des entreprises de jeunes ruraux	93,767	5,091	98,858	5	22	22,932	1,245	24,177	5	22
2. Développement d'entreprises rurales résilientes	113,615	48	113,663	-	26	27,786	12	27,798	-	26
Subtotal	207,382	5,139	212,521	2	48	50,718	1,257	51,975	2	48
B. Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres										
1. Promotion d'une production agricole durable	52,506	76,903	129,409	59	29	12,841	18,808	31,649	59	29
2. Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés	27,717	4,054	31,771	13	7	6,779	992	7,770	13	7
Subtotal	80,223	80,957	161,180	50	37	19,620	19,799	39,419	50	37
C. Renforcement institutionnel et gestion du Programme										
1. Appui aux politiques et renforcement institutionnel	2,470	-	2,470	-	1	604	-	604	-	1
2. Gestion et coordination du Programme	59,691	4,887	64,578	8	15	14,598	1,195	15,793	8	15
Subtotal	62,160	4,887	67,048	7	15	15,202	1,195	16,397	7	15
Total BASELINE COSTS	349,765	90,984	440,749	21	100	85,540	22,251	107,791	21	100
Physical Contingencies	2,787	492	3,279	15	1	682	120	802	15	1
Price Contingencies	62,510	26,425	88,935	30	20	8,008	3,399	11,407	30	11
Total PROJECT COSTS	415,062	117,901	532,963	22	121	94,229	25,771	120,000	21	111

Coûts du Programme par catégorie de dépenses. Onze (11) catégories de dépenses ont été définies et total. Pour le couts d'investissements, il s'agit de: A. Génie civil ; B. Équipements et matériels (1. Moyens de Transport, 2. Matériel et équipement de bureau et 3. Intrants agricoles); C. Études; D. Formation et ateliers; E. Assistance Technique (1. Assistance Technique International et 2. Assistance technique nationale) ; F. Contrat de prestation de services; G. Fond subventions FDA ; H. Dispositif FIR FGP IMFs. Pour les coûts de fonctionnement, il s'agit de: A. Fonctionnement Véhicule; B. Fonctionnement bureau; et C. Salaires et indemnités. Le détail de ces coûts figure dans le tableau ci-dessous:

Tableau 3: Résumé des coûts du projet par catégorie de dépenses
(AR Million) (US\$ '000)

	(AR Million)					(US\$ '000)				
	Local	Foreign	Total	% Foreign Exchange	% Total Base Costs	Local	Foreign	Total	% Foreign Exchange	% Total Base Costs
I. Investment Costs										
A. Génie civil	55,735	9,836	65,571	15	15	13,631	2,405	16,036	15	15
B. Équipements et matériels										
1. Moyens de Transport	434	921	1,355	68	-	106	225	331	68	-
2. Matériel et équipement de bureau	2,723	4,380	7,103	62	2	666	1,071	1,737	62	2
3. Intrants agricoles	-	70,924	70,924	100	16	-	17,345	17,345	100	16
Subtotal	3,156	76,225	79,381	96	18	772	18,642	19,414	96	18
C. Études	13,543	713	14,255	5	3	3,312	174	3,486	5	3
D. Formation et ateliers	84,567	-	84,567	-	19	20,682	-	20,682	-	19
E. Assistance Technique										
1. Assistance Technique International	32	610	642	95	-	8	149	157	95	-
2. Assistance technique nationale	11,625	-	11,625	-	3	2,843	-	2,843	-	3
Subtotal	11,657	610	12,267	5	3	2,851	149	3,000	5	3
F. Contrat de prestation de services	4,887	543	5,430	10	1	1,195	133	1,328	10	1
G. Fond subventions FDA	96,764	-	96,764	-	22	23,665	-	23,665	-	22
H. Dispositif FIR FGP IMFs	13,067	-	13,067	-	3	3,196	-	3,196	-	3
Total Investment Costs	283,377	87,926	371,304	24	84	69,304	21,504	90,807	24	84
II. Recurrent Costs										
A. Fonctionnement Véhicule	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Fonctionnement bureau	27,516	3,057	30,573	10	7	6,729	748	7,477	10	7
C. Salaires et indemnités	38,872	-	38,872	-	9	9,507	-	9,507	-	9
Total Recurrent Costs	66,388	3,057	69,445	4	16	16,236	748	16,984	4	16
Total BASELINE COSTS	349,765	90,984	440,749	21	100	85,540	22,251	107,791	21	100
Physical Contingencies	2,787	492	3,279	15	1	682	120	802	15	1
Price Contingencies	62,510	26,425	88,935	30	20	8,008	3,399	11,407	30	11
Total PROJECT COSTS	415,062	117,901	532,963	22	121	94,229	25,771	120,000	21	111

B. Financement du Programme

Le financement du PROGRES sera assuré par le FIDA (PBAS et BRAM), l'OFID, l'ASAP+, le Fonds d'adaptation au changement climatique, le Fonds pour l'environnement mondial, les bénéficiaires et le gouvernement du Madagascar. La principale source de financement du PROGRES proviendra des allocations PBAS/FIDA12 (2022-2024) et du BRAM pour des montants respectivement de US\$75.5 millions et de US\$8 millions. Le Gouvernement contribuera US\$9 millions comprenant les Droits et Taxes à l'Importation (DTI), des Ressources Propres Interne (RPI) ainsi que des contributions en numéraire ou nature, une contribution au fonctionnement de PROGRES, en particulier les frais de location de bureaux. La contribution des bénéficiaires est estimée à US\$4.5 millions. Afin de consolider les actions proposées par PROGRES pour augmenter la résilience au changement climatique, le PROGRES mobilise de cofinancements: le Fonds d'Adaptation (US\$10 millions), l'ASAP+ (US\$7 millions), le FEM (US\$3 millions) et l'OFID (US\$3 millions). Le financement de l'OFID sera un financement parallèle. La mobilisation des financements se poursuivra notamment auprès de l'Union Européenne et les ressources additionnelles renforceront les appuis aux jeunes, la durabilité de l'accès aux financements, etc.

Le FIDA financera principalement la composante 1 « Développement inclusif de l'entrepreneuriat durable des jeunes ruraux », la sous-composante 2.2 (Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés) et l'essentiel des coûts de la coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs (composante 3) du PROGRES. Le co-financement du Fonds d'Adaptation (US\$10 millions), l'ASAP+ (US\$7 millions) et le FEM (US\$3 millions) se centre sur la sous-composante 2.1 : Promotion d'une production agricole durable et sensible à la nutrition. L'OFID et le Gouvernement de Madagascar (Ressources Propres Interne) contribue également à la sous-composante 2.1 ainsi qu'à la sous-composante 2.2 : Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés. Les bénéficiaires contribuent un 10% du financement du Plan d'affaires pour la création / accélérations des entreprises dédiés pour les jeunes rurales (sous-composante 1.2 : Développement d'entreprises rurales résilientes), ainsi que pour la construction (main d'œuvre) des infrastructures communautaires lesquels facilitent un accès résilient aux marchés (sous-composante 2.2). Le détail de participation de chaque source de financement, dans le composantes et sous-composantes du PROGRES, figure dans le tableau ci-dessous:

Tableau 4: Plan de financement du programme par composante (US\$ million)

Components by Financiers (US\$ Million)	IFAD		IFAD BRAM		ASAP+		Fonds d'Adaptation		FEM/GEF		OFID		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%				
	A. Développement de l'entrepreneuriat inclusif des jeunes ruraux																					
1. Promotion des entreprises de jeunes ruraux	28.17	99.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.12	0.4	28.29	23.6	1.44	26.73	0.12	
2. Développement d'entreprises rurales résilientes	17.79	63.8	8.00	28.7	-	-	-	-	-	-	-	-	2.11	7.6	0.00	-	27.90	23.2	0.01	27.88	-	
Subtotal	45.96	81.8	8.00	14.2	-	-	-	-	-	-	-	-	2.11	3.8	0.12	0.2	56.19	46.8	1.45	54.62	0.12	
B. Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres																						
1. Promotion d'une production agricole durable	6.01	16.3	-	-	7.00	18.9	10.00	27.0	3.00	8.1	1.53	4.1	1.61	4.4	7.85	21.2	37.00	30.8	21.79	15.16	0.04	
2. Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés	7.18	76.1	-	-	-	-	-	-	-	1.47	15.6	0.78	8.2	0.00	-	-	9.43	7.9	1.21	8.21	-	
Subtotal	13.19	28.4	-	-	7.00	15.1	10.00	21.5	3.00	6.5	3.00	6.5	2.39	5.1	7.85	16.9	46.42	38.7	23.01	23.38	0.04	
C. Renforcement institutionnel et gestion du Programme																						
1. Appui aux politiques et renforcement institutionnel	0.71	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.71	0.6	-	0.71	-	
2. Gestion et coordination du Programme	15.64	93.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.04	6.2	16.68	13.9	1.31	15.20	0.17	-	
Subtotal	16.35	94.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.04	6.0	17.38	14.5	1.31	15.91	0.17	-	
TOTAL PROJECT COST	75.50	62.9	8.00	6.7	7.00	5.8	10.00	8.3	3.00	2.5	3.00	2.5	4.50	3.7	9.00	7.5	120.00	100.0	25.77	93.90	0.33	

Coût par catégories de décaissement du FIDA. Les catégories de décaissement sont: (i) Génie civil; (ii) Moyens de transport, équipements et matériels; (iii) Etudes, formation, assistance technique et contrats; (iv) Fonds subventions FDA; (v) Dispositif FIR FGP IMFs; et (v) Fonctionnement. Les couts par catégorie de décaissement du FIDA se présentent comme suit:

Tableau 5: Financements FIDA par catégorie de décaissement (US\$ million)

Disbursement Accounts by Financiers (US\$ Million)	IFAD		IFAD BRAM		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
1. Génie civil	7.43	37.9	-	-	19.60	16.3	2.94	16.66	-
2. Moyens de transport, équipements et matériels	2.75	12.3	-	-	22.32	18.6	21.47	0.53	0.33
3. Études, formation, assistance technique et contrats	31.21	94.5	0.06	0.2	33.04	27.5	0.50	32.54	-
4. Fond subventions FDA	16.86	62.8	7.89	29.4	26.86	22.4	-	26.86	-
5. Dispositif FIR FGP IMFs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6. Fonctionnement (salaires/indemnités/moyens transport/bureaux)	17.26	94.9	0.05	0.3	18.18	15.1	0.87	17.31	-
Total PROJECT COSTS	75.50	62.9	8.00	6.7	120.00	100.0	25.77	93.90	0.33



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexe 4: Analyse économique et financière

Dates de mission: 06-25 June 2022

Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

République de Madagascar
Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à
l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Annexe 4: Analyse économique et financière

Introduction

Le projet devrait avoir un impact positif sur le développement de 130 000 ménages ruraux, dans les zones de projet sélectionnées, dont au moins 40 % seront des femmes. Sur le total des bénéficiaires, 60 pour cent seront des jeunes (18 à 30 ans) avec une représentation égale de femmes et d'hommes. Le PROGRES apportera des avantages socio-économiques directs à 50 000 jeunes entrepreneurs (constituant 21 000 entreprises rurales) et 75 000 EAF, en donnant la priorité aux jeunes et aux femmes. PROGRES couvrira 12 régions du pays. En outre, 5 000 fonctionnaires et partenaires, aux niveaux national et infranational, seront soutenus pour contribuer à la mise en œuvre efficace du programme et aux transformations du système alimentaire envisagées à moyen et long terme.

PROGRES s'appuie sur les réalisations réussies des projets FIDA mis en œuvre à Madagascar, tels que FORMAPROD, DEFIS, AD2M et PROSPERER. Le programme proposé est cohérent avec les priorités du pays, comme le Plan National de Développement Agricole, qui dicte la transformation indispensable des secteurs agricoles et des systèmes alimentaires.

Approche méthodologique de l'analyse économique et financière (AEC)

En suivant la théorie du changement de PROGRES, les principaux bénéfices attendus sont (i) l'accélération et la création d'entreprises qui permettent aux jeunes ruraux d'augmenter la production de produits et services clés pour le système alimentaire, de diversifier et d'augmenter leurs sources de revenus, de générer des emplois directs et indirects et de s'insérer dans les chaînes de valeur ; (ii) l'adoption d'une agriculture intelligente face au climat (CSA) par le biais de mécanismes d'échange et d'application des connaissances, basés principalement sur les écoles pratiques d'agriculture (FFS), en complémentarité avec d'autres mécanismes visant à garantir le ciblage des populations vulnérables (VMC) ; (iii) l'accès à des services et infrastructures de production résilients face au climat et sensibles à la nutrition.

Le programme offre également des avantages en termes de capacités institutionnelles et politiques qui facilitent l'intégration des jeunes et des femmes dans les chaînes de valeur, ainsi que la transformation du système alimentaire vers une voie de développement plus durable et résiliente. Le programme générera également d'importants co-bénéfices sociaux et environnementaux et des impacts de plus haut niveau. Toutefois, compte tenu des informations disponibles au moment de la conception du programme, ainsi que de leur exactitude et de leur applicabilité, l'EFA se concentre sur l'analyse des avantages dérivés des Composantes 1 et 2.

En considérant les trois principaux groupes d'investissement mis en évidence ci-dessus, une liste de modèles a été identifiée et évaluée sur la base de l'expérience des projets FIDA. Le tableau suivant - Tableau 1 - indique les modèles sélectionnés et les paramètres clés alignés avec le DCP et le PIM de PROGRES. Les modèles sont organisés par Composante : Composante 1 (C1) et Composante 2 (C2). Dans le cadre de la Composante 1, les modèles reflètent les deux types de processus conçus pour soutenir les jeunes entrepreneurs : i) processus d'accélération des entreprises (C1 A) ; et, i) incubation de nouvelles entreprises (C1 I). Les deux processus prennent en compte les entreprises individuelles (EU) et les entreprises collectives (EC).

Pour le Composante 2, il existe des modèles couvrant le soutien aux EAF vulnérables (en particulier les jeunes et les femmes) pour qu'ils adoptent les technologies et pratiques de l'ACI par le biais de CEFs et de MCV et microprojets spécifiquement conçus avec une approche d'amélioration de la nutrition. Ensuite, il y a des modèles reflétant l'intention

d'amener les CEPs à une approche plus orientée vers le marché à travers le FBS. Les modèles CEP - MCV et CEP-FBS sont liés aux investissements proposés par le Programme pour soutenir la restauration des écosystèmes clés et la conservation des bassins hydrographiques.

Finalement, cette analyse intègre des modèles d'infrastructures collectives visant à faciliter l'accès au marché (dans ce cas, la collecte, le stockage et l'ajout de valeur). PROGRES soutiendra des infrastructures publiques liées à l'irrigation, à la connectivité et à la santé animale. En raison du manque d'informations détaillées permettant d'évaluer les avantages économiques et les co-bénéfices, l'EFA reconnaît qu'une partie de leur impact s'exprime déjà dans la mise en œuvre effective et la durabilité des modèles d'investissement considérés dans l'analyse.

Annexe 5 - Tableau 1. Modèles d'investissement proposés par composante

Type de modèle	Modèle	Nombre des hectares/UP par modèle	Nombre de bénéficiaires par modèle	Nombre sous-projets	Nombre des hectares / têtes / UP en total	Nombre de bénéficiaires en total
Composante 1 - Accélération des entreprises unipersonnelles (EU) et collectives (EC) durables et résilientes pour le jeunes ruraux						
C1 Accélération EU	Production et commercialisation du miel	0.5	1	2,000	1,000	2,000
C1 Accélération EC	Production, stockage et vente du manioc	6	6	292	1,750	1,750
C1 Accélération EC	Production, stockage et vente des oignons	0.6	6	708	425	4,250
Composante 1 - Incubation des entreprises unipersonnelles (EU) et collectives (EC) durables et résilientes pour le jeunes ruraux						
C1 Incubation EU	Maraîchage	0.3	1	3,000	900	3,000
C1 Incubation EU	Élevage ovins	25	1	9,000	225,000	9,000
C1 Incubation EC	Multiplication sémances maïs	6	5	100	600	500
C1 Incubation EC	Artisan Forgeon	1	5	5,400		27,000
C1 Incubation EC	Production, stockage et vente des arachides	4	5	250	1,000	1,250
C1 Incubation EC	Production, stockage et vente du maïs	2	5	250	500	1,250
Composante 2 - Adoption de l'ACI sur la base des approches CEPs, MCV et FBS et développement des infrastructures collectives						
ACI - CEP/MCV	Production du riz pour la sécurité alimentaire et la vente	1	2	225	225	450
ACI - CEP/MCV	Production du maïs pour la sécurité alimentaire et la vente	1	1	650	650	650
ACI - FBS	Production, stockage et vente du riz (SRI)	1.6	4	1,500	1,100	6,000
ACI - FBS	Agroforesterie et BAE	5	5	1,300	6,500	6,500
ACI - FBS	Oignons irrigués	0.5	5	1,650	825	8,250
ACI - FBS	Élevage caprins	100	7	3,388	338,842	23,716
Infrastructures collectives	Décorticage Riz	25	600	25		15,000
Infrastructures collectives	Collecte de riz, maïs, arachide et café	25	600	25		15,000

Résultats de l'analyse financière

L'analyse financière présentée dans cette section correspond uniquement aux modèles d'investissement financés par la composante 2. Sur la base de l'estimation des flux incrémentaux d'avantages et de coûts dérivés des modèles d'investissement, les indicateurs financiers ont été estimés pour une période d'évaluation de 20 ans à un taux d'actualisation financier de 12 %. Les indicateurs financiers des modèles sont résumés dans le tableau 2.

Annexe 5 - Tableau 2. Modèles d'investissement : Indicateurs financiers

Type de modèle	Modèle	Unité de production	TRI	VNA, @12%, Ar par hectare / UP	B/C	VNA, @12%, Ar par bénéficiaire
Composante 1 - Accélération des entreprises unipersonnelles (EU) et collectives (EC) durables et résilientes pour le jeunes ruraux						
C1 Accélération EU	Production et commercialisation du miel	UP (rouches)	36%	7,809,357	1.36	7,809,357
C1 Accélération EC	Production, stockage et vente du manioc	Hectares	33%	2,664,702	2.16	2,664,702
C1 Accélération EC	Production, stockage et vente des oignons	Hectares	52%	23,030,481	1.13	2,303,048
Composante 1 - Incubation des entreprises unipersonnelles (EU) et collectives (EC) durables et résilientes pour le jeunes ruraux						
C1 Incubation EU	Maraîchage	Hectares	61%	7,723,588	1.24	2,967,280
C1 Incubation EU	Élevage ovins	UP (têtes)	31%	2,218,069	1.24	2,218,069
C1 Incubation EC	Multiplication sémances maïs	Hectares	44%	2,650,795	2.04	3,180,954
C1 Incubation EC	Artisan Forgeon	UP	48%	13,411,745	1.33	2,682,349
C1 Incubation EC	Production, stockage et vente des arachides	Hectares	51%	1,476,313	1.46	1,181,050
C1 Incubation EC	Production, stockage et vente du maïs	Hectares	52%	8,935,972	2.97	3,574,389
Composante 2 - Adoption de l'ACI sur la base des approches CEPs, MCV et FBS et développement des infrastructures collectives						
ACI - CEP/MCV	Production du riz pour la sécurité alimentaire et la vente	Hectares	59%	6,358,380	1.29	3,179,190
ACI - CEP/MCV	Production du maïs pour la sécurité alimentaire et la vente	Hectares	90%	493,867	1.22	333,335
ACI - FBS	Production, stockage et vente du riz (SRI)	Hectares	92%	13,158,627	1.47	5,263,451
ACI - FBS	Agroforesterie et BAE	Hectares	54%	6,367,326	5.21	6,551,142
ACI - FBS	Oignons irrigués	Hectares	82%	8,265,633	1.17	1,653,127
ACI - FBS	Élevage caprins	UP (têtes)	68%	26,017,656	6.55	3,716,808
Infrastructures collectives	Décorticage Riz	UP	57%	35,445,241	1.02	7,089,048
Infrastructures collectives	Collecte de riz, maïs, arachide et café	UP	60%	58,723,546	1.02	11,744,709

Les modèles sélectionnés et adaptés pour l'analyse ont été générés tout au long de la conception, de la mise en œuvre et/ou de l'évaluation des projets du FIDA (comme

mentionné - DEFIS, FORMAPROD, AD2M et PROSPERER). L'analyse des modèles disponibles a également révélé la grande expérience des équipes de projet dans l'appui aux bénéficiaires pour développer et mettre en œuvre des activités économiques solides. Tous les modèles sélectionnés sont financièrement viables. Toutefois, étant donné les groupes d'investissement prioritaires de l'ÉFA, l'analyse visait à inclure un large éventail de niveaux de performance et de co-bénéfices possibles. Les valeurs actuelles nettes (VAN au taux d'actualisation financier de 12 %) par bénéficiaire vont d'environ 100 dollars (mais avec des améliorations significatives de la sécurité alimentaire) à plus de 2 000 dollars.

Analyse économique

L'EFA fait une estimation des flux d'avantages différentiels pour le nombre total de sous-projets d'investissement sur la base des modèles proposés. Dans le cas des flux de coûts incrémentiels, elle prend également en compte les coûts opérationnels et de maintenance supplémentaire. Les principaux avantages susceptibles d'être générés par la mise en œuvre des modèles d'investissement sont, entre autres : une efficacité accrue dans l'utilisation des ressources productives ; des niveaux de production plus élevés ; une réduction des pertes de production ; une valeur ajoutée ; une augmentation du volume/valeur des ventes ; une diversification des activités économiques, la création d'emplois. Le tout conduisant à des revenus nets plus élevés pour les jeunes entrepreneurs et les EAFs. L'EFA identifie et évalue certains co-bénéfices potentiels résultant de la contribution des programmes à des systèmes alimentaires plus résilients, inclusifs et durables.

PROGRES cherche à maximiser les co-bénéfices climatiques et sociaux probables des interventions. Alors que le projet se concentre sur le renforcement de la résilience au changement climatique, il cherchera également à augmenter les co-bénéfices de l'atténuation, en particulier en promouvant les investissements qui réduisent, évitent ou séquestrent les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le bilan GES du projet a été évalué à l'aide de l'outil EX-ACT de la FAO - voir annexe SECAP. Outre les co-bénéfices climatiques, le projet contribuerait à une augmentation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FNS) et du niveau de vie des ménages bénéficiant directement du programme. Cependant, en raison de l'accès limité aux données quantitatives, seule une partie limitée des avantages et co-bénéfices de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est incluse à ce stade dans l'analyse économique. Il est important de mentionner que le Programme a prévu des ressources dans le budget pour améliorer la disponibilité et la robustesse des informations relatives aux co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux et aux impacts de plus haut niveau auxquels le Programme est susceptible de contribuer.

Une partie de la valeur économique des principaux co-bénéfices environnementaux et sociaux est incorporée dans l'EFA. Les avantages de la résilience climatique découlant des investissements intelligents en matière de climat ont déjà été intégrés dans l'EPT sous la forme de pertes évitées et de productivité accrue. Les co-bénéfices de l'atténuation du changement climatique, basés sur la réduction nette des émissions de GES générée par les interventions du Projet, est inclus dans l'analyse économique par le biais d'un prix fictif du carbone (SPC), suivant la " *Guidance note on the shadow price of the carbon in the economic analysis (2017)* " de la Banque mondiale, c'est-à-dire un scénario de SPC faible, et de SPC élevé, évoluant annuellement de 2,25% sur la durée de vie du projet. Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les activités environnementales intégrées par le programme dans ses composantes peuvent générer d'importants services environnementaux - en particulier avec le reboisement et d'autres actions de restauration des écosystèmes. Bien que pertinente, une évaluation économique des co-bénéfices des services environnementaux n'est pas incluse dans l'EFA à ce stade.

Les flux de coûts marginaux sont pris en compte dans l'analyse économique. L'analyse économique du projet considère tous les coûts associés au projet (composantes 1 à 3), en tenant compte des diverses sources de financement, de l'inflation (applicable sur la base des estimations pour les années de mise en œuvre du projet) et des déductions fiscales.

Viabilité économique et analyse de sensibilité

L'analyse économique montre que le projet est un investissement économiquement viable pour l'entreprise. Le taux de rendement interne économique (TRI-E ou IRR-E) pour le cas de base est de 15 % et la valeur actuelle nette (VAN-E ou NPV-E) est de 66 millions de dollars US (Ar 289,1 millions), en utilisant un taux d'actualisation économique de 3 %. Ces résultats indiquent qu'avec un coût d'opportunité du capital de 3 pour cent, et sans tenir compte des avantages de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GEI), le projet générera un IRR-E et une NPV-E robustes.

Le TRI-E du projet est plus élevé lorsque les co-bénéfices climatiques sont pris en compte. Le projet contribue à la fourniture d'avantages et de co-bénéfices liés à la résilience climatique, dont certains sont déjà intégrés dans les modèles financiers. Les co-bénéfices climatiques inclus dans l'analyse économique sont l'évaluation économique du potentiel de réduction des émissions de GES. PROGRES générerait des avantages économiques globaux grâce à une réduction nette des émissions de GES d'environ 84 680 tCO₂e par an, sur une période de 20 ans. Conformément aux directives de la Banque mondiale sur l'évaluation économique des co-bénéfices de l'atténuation du changement climatique, l'analyse économique comprend un scénario de prix bas du carbone (LCP) et un scénario de prix élevé du carbone (HCP). Dans le scénario LCP, le taux de rendement économique interne (TRI-E) pour l'ensemble du projet est de 26% et la valeur économique actuelle nette (VAN-E) est d'environ 141,3 millions de dollars (Ar612,3 millions). Dans le scénario HCP, le TRI-E est de 35% et la VAN-E est d'environ 216,8 millions de dollars US (Ar 930,2 millions).

La robustesse de ces indicateurs a été testée et confirmée par une analyse de sensibilité basée sur des valeurs de substitution pour les coûts et les bénéfices. Dans le scénario de base, sans tenir compte du potentiel de réduction des émissions de GES, la valeur de substitution pour les augmentations de coûts est de 23 %, et la valeur de substitution pour les réductions de bénéfices est de 31 %. Le tableau 3 résume les indicateurs économiques pour les trois scénarios pris en compte dans cette analyse : le scénario de référence (avantages économiques différentiels nets, dérivés des flux de trésorerie des sous-projets d'investissement, évalués aux prix économiques); le scénario LCP ; et le scénario HCP, y compris les co-bénéfices d'atténuation évalués aux prix bas et hauts estimés par les dernières directives de la Banque mondiale (2017).

Annexe 5 - Tableau 3. Résumé des indicateurs économiques

Analyse Économique PROGRES	Scénario de référence	Scénario de prix économique bas du carbone	Scénario de prix économique élevé du carbone
Taux de Rentabilité Interne - Économique	15%	26%	35%
Valeur Actuelle Nette Économique (USD)	65,991,655	141,306,245	216,789,964
Valeur Actuelle Nette Économique (Million Ar)	289,096	612,284	936,197
Switching-value - Coûts	23%	40%	50%
Switching-value - Bénéfices	-31%	-66%	-101%



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

Dates de mission: 06-25 June 2022
Date du document: 28/10/2022
Identifiant du projet 2000003989
Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

The SECAP Review note should build on the preliminary note mentioned above, draw on the results of the screening exercise and be informed by the issues raised during the design mission, the stakeholders interviews, publicly available tools and dataset, and environmental, social or climate-related studies that inform on the characteristics of the project location. The SECAP review note includes the revised ESMP and should be attached to the Project Design Report, integrated in Draft Project Implementation Manual (PIM) and COSTAB and shall be submitted to Design Review Meeting (DRM) or IRC (for NSOs).

1. Introduction

1. La note de revue de la Procédure d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique du « *Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)* » vise une meilleure intégration des dimensions sociales, environnementales et climatiques du Programme. La présente note définit le contexte de développement du Programme en mettant l'accent sur les aspects socio-économiques liés entre autres à la pauvreté, au genre, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'inclusion des personnes avec handicap, à l'environnement et aux changements climatiques. L'analyse de ce contexte fait ressortir un certain nombre de risques sociaux, environnementaux et climatiques pour lesquels des mesures d'atténuation proposées doivent être appliquées lors de la mise en œuvre du Programme. Les données pour produire cette note ont été collectées en combinant (i) une revue de littérature, (ii) des consultations auprès des parties prenantes, (iii) l'analyse des projets en cours dans le cadre du portefeuille FIDA et des projets axés sur la promotion des jeunes ruraux financés par d'autres bailleurs de fonds, et (iv) des visites sur terrain des réalisations en cours dans les régions d'intervention de DEFIS et PROSPERER.
2. PROGRES contribuera à la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar, à des résolutions de la conférence nationale sur l'autosuffisance alimentaire ainsi qu'à celles du colloque national sur l'Emergence du Grand Sud, et ciblera directement les femmes, les jeunes et les personnes avec handicap. Le PROGRES s'articule autour de trois composantes inter liées à savoir (1) le développement inclusif de l'entrepreneuriat durable des jeunes ruraux ; (2) le développement de systèmes alimentaires pro-pauvres ; et (3) le renforcement institutionnel et la gestion de programme.
3. Le Programme intervient dans douze régions : Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Ihorombe, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Androy, Anosy, Atsimo Andrefana, Melaky, Menabe, et Bongolava.
4. Aucune activité de PROGRES ne figure dans la liste d'exclusion du FIDA.
5. Le Programme appuiera :
 - les investissements sur les compétences techniques, managériales et entrepreneuriales, y compris la résilience aux changements climatiques ;
 - les activités spécifiques liées à l'élaboration de programmes de formation intégrant l'agriculture de conservation, des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, l'adaptation au changement climatique ;
 - l'amélioration de la politique et de l'environnement institutionnel pour la promotion durable de l'esprit d'entreprise et l'émergence d'entreprises viables gérées par des jeunes ;
 - le Programme appuiera l'accès à l'eau à des fins multi-usage pour pallier aux problèmes d'insuffisance d'eau par la réalisation des ouvrages communautaires de maîtrise d'eau notamment, le système de rétention d'eau souterraine ;
 - le renforcement de capacités des communautés bénéficiaires dans les localités ciblées à la gestion efficiente de l'eau, l'entretien et la maintenance des ouvrages ainsi que l'application des règles d'hygiène applicables ;
 - l'équipement en infrastructure de production, de transformation et de facilitation d'accès aux marchés tout en renforçant la chaîne de valeur des filières porteuses. Une ingénierie sociale accompagnera la mise en place des infrastructures pour en assurer la durabilité.
 - l'insertion des jeunes et des femmes dans des systèmes alimentaires et activités économiques favorisant la gestion rationnelle et la régénération des ressources naturelles et rendant viables à long terme lesdites activités.

2. Situational analysis and potential project impacts

6. Quatrième plus grande île au monde, Madagascar est un pays à faible revenu qui compte près de 25 millions d'habitants, dont environ 51 pour cent sont des femmes et des filles, 60 pour cent ont moins de 25 ans et 42 pour cent moins de 15 ans. Madagascar est divisé en 23 régions administratives, dont trois – Atsimo Andrefana, Androy et Anosy – constituent ce que l'on appelle le Grand Sud. La valeur de l'IDH de Madagascar pour 2019 s'établit à 0.528 – ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 164^{ème} rang parmi 189 pays et territoires.

2.1 Socio-economic assessment

a. Overall poverty situation

7. Sur les 23 régions de Madagascar, neuf présentent un taux de pauvreté supérieur à 80%. La région, la plus touchée par la pauvreté est Androy ayant quasiment toute sa population (97%) dans la pauvreté. Les autres régions concernées par PROGRES ont des taux de pauvreté compris entre 80% et 97%, contre une moyenne nationale de 71,5%. En général, les régions les plus pauvres sont celles où les pauvres vivent dans les conditions les plus difficiles, si on se réfère à la profondeur de

pauvreté. Elle atteint ainsi 64% à Androy, contre seulement 14% à la région Diana. La pauvreté est fortement corrélée au niveau d'instruction du chef de ménage : le taux de pauvreté passe de plus de 80% chez les personnes vivant dans les ménages dont le chef n'a pas fait d'études à environ 10% chez celles dont le chef de ménage a fait des études supérieures. Chez les agriculteurs, qui composent les deux-tiers de la population, le taux de pauvreté est élevé, ce qui confirme la prépondérance de la pauvreté en milieu rural. Entre 79% et 86% des ménages d'agriculteurs sont classés pauvres, selon la taille de leur exploitation.

Tableau 1: Indicateurs de pauvreté des régions d'intervention de PROGRES

Régions	Ratio de pauvreté (%)	Intensité (%)
Amoron'i Mania	85,5	32,4
Androy	96,7	63,8
Anosy	85,4	46,6
AtsimoAndrefana	80,1	44,1
AtsimoAtsinanana	93,1	56,8
Bongolava	76,9	31
Fitovinany	79,6	38,7
Haute Matsiatra	76,1	29,8
Ihorombe	78,2	37,4
Melaky	73,9	34,4
Menabe	68,5	28,5
Vatovavy	79,6	38,7
Moyenne nationale	71,5	32,8

Source : INSTAT/ENSODM 2012-2013

b. Gender

8. Les femmes sont des acteurs essentiels de la production agricole où elles représentent environ 51,8% de la population totale agricole, contre 48,2% de la population masculine selon le recensement agricole (2004-2005), même si elles n'ont généralement pas le contrôle sur les ressources foncière). Elles ne possèdent que de petits champs où elles cultivent individuellement. Cependant, les groupements féminins peuvent se voir attribuer des parcelles d'un hectare ou plus (pour le maraîchage par exemple).
9. En 2018, 78,9 pourcent des ménages agricoles sont dirigés par des hommes et 21,1% sont dirigés par des femmes¹¹. Les ménages dirigés par des femmes sont statistiquement plus pauvres et plus vulnérables. Ils tombent rapidement dans l'extrême pauvreté à la suite d'un choc. Concernant l'égalité de genre, Madagascar s'efforce de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, même si des disparités subsistent en matière d'autonomisation. Le pays a fait des progrès en matière de promotion de l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux opportunités de développement du capital humain. Selon l'indice Mo Ibrahim, le pays était classé en matière de genre à la 4^{ème} place sur les 54 pays du continent, avec un score de 75,7 points sur 100 dans le rapport de 2016. Les inégalités demeurent surtout au niveau de l'accès à l'enseignement universitaire et au niveau de la formation technique et professionnelle. En effet, les femmes ne représentent respectivement que 45% et 25% des inscrits, contre 55% et 75% pour les hommes. Concernant l'autonomisation de la femme, alors que 22% des ménages sont dirigés par les femmes, elles n'ont pas un égal accès aux opportunités d'emplois, d'accès à la terre et au crédit. L'offre de travail féminin

reste importante dans le secteur informel hors agriculture, ces emplois sont estimés à 21% pour les femmes contre 14% pour les hommes. Pour promouvoir le genre, le pays a mis en place en 2000 la Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF), arrivée à son terme en 2015. En 2003, le pays s'est également doté d'un Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED) et de Plans d'Action Régionaux (PARGED) pour la période 2004-2008. Sous l'impulsion de la plate-forme de lutte contre les VBG et l'appui de l'UNFPA, Madagascar a adopté de la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG (SNLVBG 2017-2021), assortie de son plan d'action. Avec l'appui de l'UNICEF, la Stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants pour la période 2017 à 2024 est adoptée. Depuis fin 2018 jusqu'à jour, Madagascar est en train de mettre à jour différents éléments afin de développer sa « Politique Nationale de l'Égalité Homme-Femme » avec l'appui des partenaires techniques et financiers (EISA, PNUD et UNFPA)[2].

10. En matière de changement climatique, au-delà des problèmes environnementaux, les femmes et hommes restent les principales victimes car ils verront leurs activités productives, leur bien-être, leur culture et leurs droits fondamentaux largement « chamboulés ». Dans tous les cas, les plus pauvres et les plus vulnérables sont les plus touchés en raison de leurs capacités d'adaptation limitées. Suite aux dégâts causés par les catastrophes naturelles (grande sécheresse, inondation, érosion ou ensablement de terres, etc.), certains ménages se voient contraints de quitter leur milieu de résidence pour rejoindre d'autres villages/centres d'accueil, dans des conditions de promiscuité où les maladies se propagent et où les femmes et les filles ne sont pas à l'abri de toutes formes de Violences basées sur le genre (VBG) ou de prostitution[3]. Cette situation allonge également le temps de travail des femmes et des filles qui sont contraints de trouver la nourriture et de les préparer dans de nouvelles conditions dans un environnement qui ne leur est pas habituel. Les tâches reproductives des femmes, en milieu rural comme en milieu urbain, dépendent étroitement des conditions climatiques. La disponibilité et l'utilisation des produits alimentaires fluctuent en fonction des saisons et des événements météorologiques. Il en est de même pour l'énergie, le paysage d'eau et leur transport[4].

c. Youth

11. En matière d'emplois des jeunes, le phénomène de sous-emploi et l'importance du secteur informel constituent les principales caractéristiques du marché du travail du pays. Madagascar est caractérisé par une main d'œuvre locale relativement jeune et en croissance rapide. En effet, 76,2% de la population a moins de 35 ans. Le manque d'investissement dans le pays depuis la crise politique, a entraîné une précarité de l'emploi. Le marché de travail se caractérise donc par un taux de chômage artificiellement bas et un sous-emploi généralisé. Le taux de chômage en 2020 était de 4,5%. Cependant, plus de 80% des travailleurs ont des emplois faiblement rémunérés (bas salaires, emplois précaires, sous-emploi). En outre, le chômage touche surtout les jeunes, avec plus de 400000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail, souvent sans formations adaptées aux besoins du marché local de travail (entreprenariat, technologie, agriculture, mines, etc.). Le secteur informel notamment l'agriculture, reste le principal pourvoyeur d'emplois faiblement rémunérés et sans sécurité sociale. Le pays s'est doté d'une Politique nationale de l'emploi en 2015. Les secteurs prioritaires générateurs d'emplois identifiés sont les services (technologique, tourisme, construction), les mines, l'agriculture, le textile et l'habillement dans les zones franches. L'approche privilégiée pour la création d'emplois est le développement de l'entreprenariat et le soutien aux micros, petites et moyennes entreprises à travers l'amélioration de leur productivité et leur accès aux services financiers.

d. Indigenous peoples

12. Aucun peuple autochtone n'a été identifié dans les zones cibles du programme.

e. Marginalised groups

13. Par contre, pour ce qui est des personnes vivant avec un handicap, le RGPH3 de 2018 en avait recensé 154 255 dont 82,2 pour cent se trouvent en zones rurales. La loi 97-044 du 2 février 1998 relative aux droits des personnes handicapées, en cours de révision, est le fondement du cadre juridique régissant les droits des personnes handicapées à Madagascar. Des dispositions spécifiques sont incluses sur les droits à la santé, à l'éducation, à la formation et à l'emploi, ainsi que sur les droits sociaux qui sont inclus dans un plan national d'inclusion pour la période 2014-2019. En 2007, le Gouvernement de Madagascar a signé la Convention relative aux droits des personnes avec handicap qui a été ratifiée en 2014. Toutefois, le niveau d'exclusion des personnes avec handicap reste élevé. Selon l'INSTAT, le taux d'activité de la population avec handicap est de 53% contre 73% de la population sans handicap. En 2019, une étude menée par l'organisme international Humanité et Inclusion a illustré la persistance de barrières d'accès aux services d'appareillage et de réadaptation pour les personnes avec handicap principalement dû au manque de visibilité, d'infrastructure inappropriée et d'une méconnaissance des services disponibles.

f. Nutrition

Selon les statistiques du PAM, le Madagascar perd chaque année 1,53 milliard de dollars en produit intérieur brut (PIB) à cause de la malnutrition infantile : 44 pour cent de la mortalité infantile est associée à la dénutrition ; 48 pour cent des garçons et 46 pour cent des filles de moins de 5 ans présentent un retard de croissance. On constate une corrélation entre, d'une part, le retard de croissance et, de l'autre part, l'inadéquation du régime alimentaire – en quantité et en qualité –, l'insuffisance pondérale à la naissance et le faible niveau d'instruction de la mère. Plus d'un tiers des femmes deviennent mère avant l'âge de 18 ans et un tiers des décès maternels sont liés à des grossesses d'adolescentes. Quarante-deux pour cent des nourrissons de moins de 6 mois sont nourris exclusivement au sein et seulement 31 pour cent des enfants de 6 à 23 mois bénéficient d'une alimentation suffisamment variée. La malnutrition aiguë globale touche 8,2 pour cent des enfants de moins de 5 ans – 10 pour cent de garçons et 6,5 pour cent de filles. La malnutrition est aggravée par la diarrhée et d'autres maladies qui empêchent l'absorption des nutriments. L'anémie touche 35 pour cent des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans et 50 pour cent des enfants de moins de 5 ans. La moitié des 60

000 personnes atteintes de tuberculose (51 pour cent de femmes et de filles) et des 54 000 personnes atteintes du VIH (43 pour cent de femmes et de filles) qui sont admises chaque année dans les centres de traitement souffrent de malnutrition aiguë.

Selon le récent rapport sur de ICP, environ 1,31 million de personnes sur les 2,7 millions de personnes du Grand Sud de Madagascar analysé seront en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée entre octobre et décembre 2021, dont près de 28 000 personnes en situation de Catastrophe. Cette situation est consécutive à la période de soudure, avec l'insuffisance des stocks alimentaires, l'inflation causée par le COVID-19 et les restrictions qui en découlent ainsi que les faibles opportunités de travail. La situation nutritionnelle pourrait détériorer à partir de janvier 2022. Les facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire aiguë sont entre autres liés à : (i) l'insécurité dans plusieurs zones des régions du Grand Sud affectant le bon déroulement des activités de subsistance des ménages, (ii) la pandémie de COVID-19 et les restrictions qui en découlent ont entraîné une augmentation des prix des denrées alimentaires ; (iii) la sécheresse dévastatrice, caractérisée par des précipitations inférieures à la moyenne depuis 20 ans qui a réduit la production. Pour les facteurs contribuant à la malnutrition aiguë, il s'agit entre autres de : la mauvaise consommation alimentaire caractérisée par la faible diversité alimentaire, fréquence minimale des repas non atteinte, et un très faible régime alimentaire minimal adéquat ; l'accès insuffisant à l'eau et à l'assainissement favorisent l'augmentation des différentes morbidités ; et enfin le soin inadéquat aux enfants.

La situation de l'anémie et du retard de croissance (ODD 2.2.1) des enfants de moins de 5 ans et de l'insécurité alimentaire dans les régions couvertes par le PROGRES est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Disponibilité Energétique Alimentaire (DEA), anémie et retard de croissance pour les régions du PROGRES

Régions	% de population dont DEA inférieur à 2133 Kcal par jour	% Retard de croissance modéré et sévère	% d'enfants de 6 à 59 mois atteints d'anémie (<11.0g/dl)
Androy	75,1	39	54.1
Anosy	75,7	38	54.7
AtsimoAndrefana	63,4	38	55.3
AtsimoAtsinanana	89,7	20	61.6
Vatovavy	84,5	44	48.5
Fitovinany	84,5	44	48.5
Bongolava	Inférieur à 50	52	41.0
Melaky	50 à 60	26	51.6
Menabe	50 à 60	34	56.0
Ihorombe	73,8	31	41.3
Haute Matsiatra	73,2	54	27.2
Amoron'i Mania	77,4	55	42.5
Moyenne nationale	76,0	42	45.7

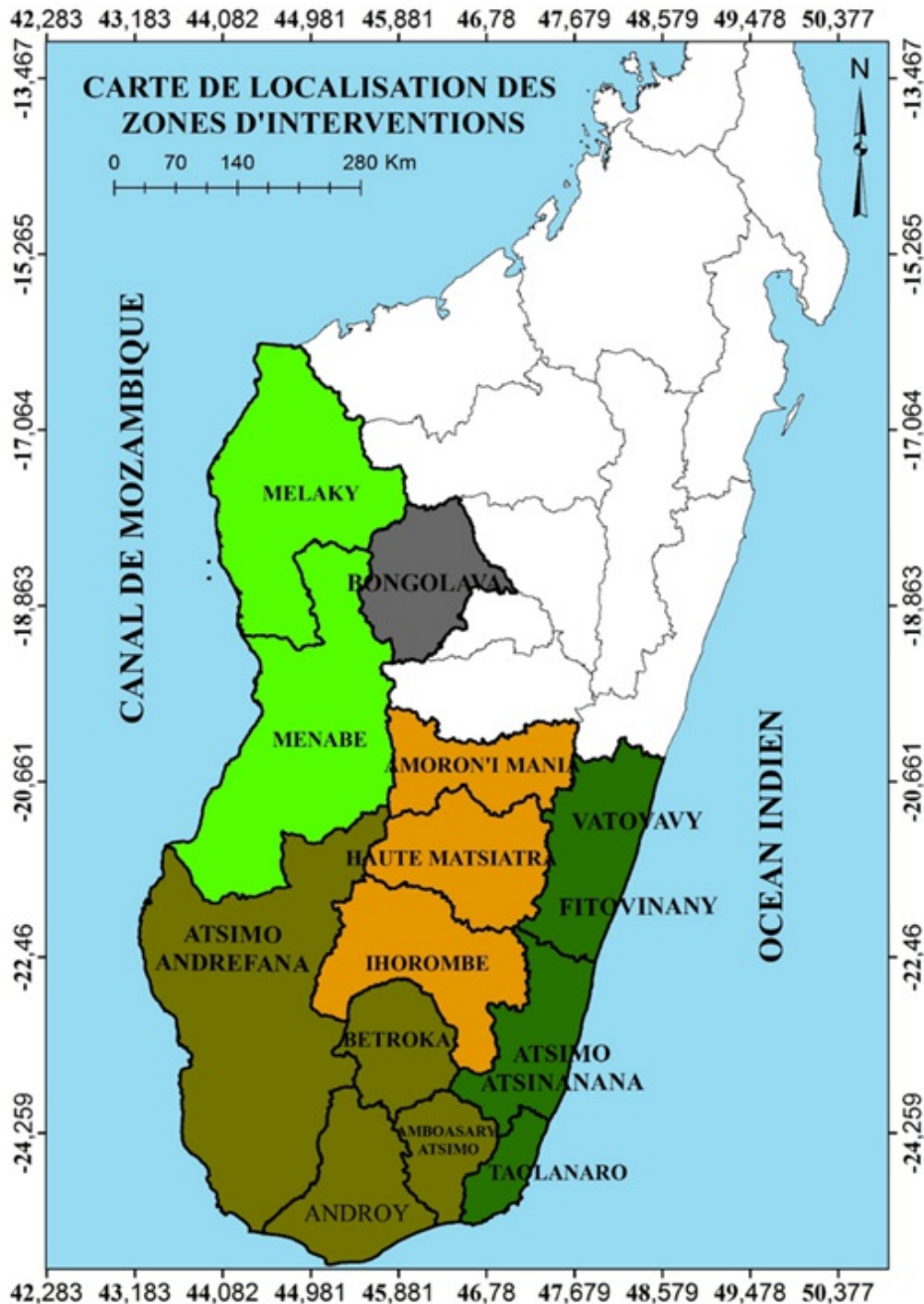
Sources: INSTAT/ENSODM 2012-2013, MICs 2018, EDSMD, V, 2021

2.2 Environment and climate context, trends and implications

14. Les douze régions d'intervention de PROGRES sont caractérisées par une large diversité des milieux physiques allant des hautes terres centrales vers le littoral-Est et celui de l'Ouest ensuite vers le grand sud.

a. Environmental assessment

15. Les caractéristiques biophysiques peuvent être classées en cinq zones agroécologies naturelles : (i) la zone tropicale humide du sud-est (Vatovavy, Fitovinany, District de Taolagnaro de la région Anosy), (ii) les hautes terres centrales (Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Ihorombe), (iii) la zone du moyen-ouest (Bongolava), (iv) la zone subaride et subhumide de l'ouest (Melaky et Menabe), (v) la zone semi-aride du sud (AtsimoAndrefana, Androy, Anosy).



16. La côte Sud-Est : caractérisée par un climat de type tropical humide, des températures mensuelles moyenne supérieures à 15°C, de pluviométrie de 1500-2000 mm, de sol de type argile latéritique, de végétation composée de forêt dégradée. Les caractéristiques agroécologies du Sud Est permettent de cultiver deux saisons de riz par an dans les bas-fonds mais les rendements sont généralement très faibles à cause d'une fréquente mauvaise maîtrise de l'eau et d'une intensification quasi-inexistante. La croissance démographique accentuée au cours des années la pression sur la terre, obligeant les paysans à étendre toujours davantage les surfaces cultivées. L'appui de DEFIS dans les pôles de production met en place des infrastructures de maîtrise de l'eau et un programme intégré d'intensification agricole. FORMAPROD a installé les jeunes après les avoir formés en activités génératrices de revenu.
17. Les zones d'altitude des Hautes Terres : Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Ihorombe situées à plus de 1200m d'altitude sont caractérisées par un climat de type tropical d'altitude, de pluviométrie supérieure à 1300 mm, d'un relief montagneux, de sol de type argile latéritique un peu volcanique. Les températures modérées et l'hygrométrie de la région sont favorables à une

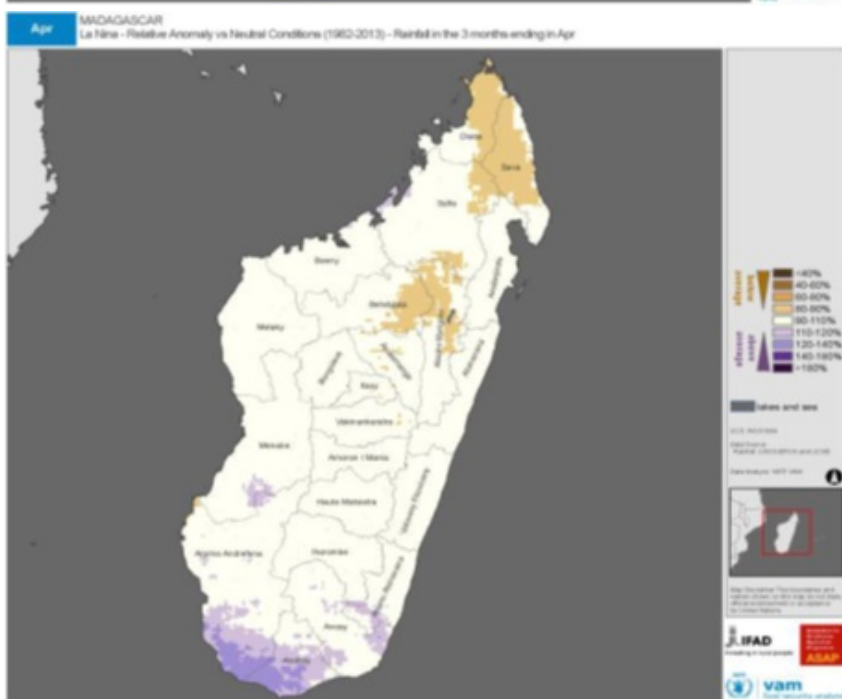
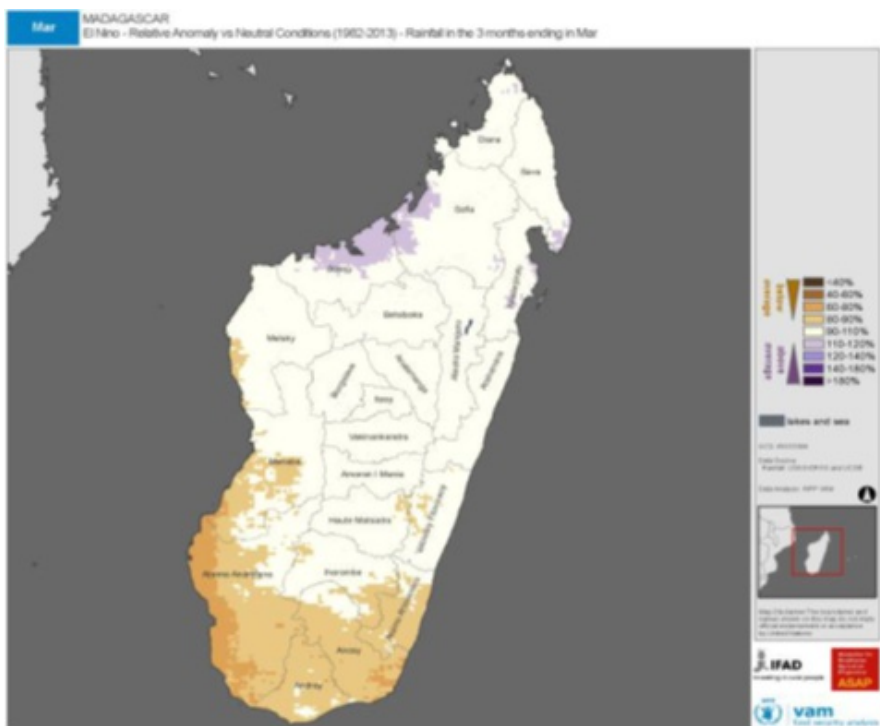
diversité importante de cultures, et notamment la culture d'espèces tempérées (fruits et légumes, les plantes à tubercules telles que la pomme de terre et le manioc), ainsi qu'à l'élevage. Le problème réside sur la saturation de l'espace cultivable associée à une forte pression démographique conduisant à une parcellisation des exploitations agricoles. Dans les sites visités pendant la mission qui sont inclus dans les pôles de développement de DEFIS et dans la région d'intervention de FORMAPROD, la protection de l'environnement est toujours intégrée dans les activités agricoles, notamment le reboisement, la défense et restauration du sol, l'intégration agriculture – élevage et la lutte biologique contre les bio-agresseurs. Les paysans bénéficiaires effectuent des travaux de protection de bassins versant et la régression, voire l'annulation des feux de brousse est constatée sur les sites.

18. La zone moyen-ouest : région de Bongolava, fait partie du régime climatique tropical d'altitude, supérieure à 900 m. Elle est caractérisée par une température moyenne annuelle autour de 20°C. Les contraintes du secteur agricole sont liées à la forte croissance démographique et à la pratique de l'agriculture minière engendrant une spirale de dégradation. En outre, le sol de colline plus souvent en pente est plus fragile à l'érosion ; le transfert de fertilité des sols de collines vers les rizières et terrasses, est de plus en plus important et non compensé, entraînant la dégradation continue des collines.
19. Les zones semi-arides du sud : Atsimo Andrefana, Androy, Anosy sont caractérisées par une manifestation de sécheresse récurrente causée par la variabilité de la précipitation du début jusqu'à la fin de la période culturale (autour de 400 mm). De plus, pendant le mois de septembre-octobre, l'alizé du Sud-Est génère un vent dominant occasionnant une forte érosion éolienne et une dégradation du sol dont la fertilité est très faible. En allant vers l'ouest, le vent perd de son humidité et devient chaud et sec accentuant l'indice d'aridité du Sud-ouest. En outre, la biodiversité du milieu a fortement baissé avec un manque généralisé d'arbre et de biomasse, et également avec le surpâturage et l'absence de transfert de fertilité. Malgré les différentes réponses des agriculteurs, les difficultés, impactant directement les activités agricoles, sont tellement élevées de façon à causer de l'insécurité alimentaire pour une grande majorité des exploitations agricoles. A cela s'ajoute les attaques importantes d'insectes sur les principales cultures vivrières (maïs, sorgho, patate douce, etc..). A date, le Programme DEFIS a mis en place 469 Ha de bloc agro-écologique dans la région Anosy – Androy. Il en résulte une nette amélioration de la fertilité du sol et une optimisation de l'usage de l'eau. Cette technique mérite d'être mise à l'échelle.
20. Les zones subarides de l'ouest : Menabe et Melaky, sont caractérisées par une saison chaude et pluvieuse et une saison sèche, des températures moyennes de 27 °C, de pluviométrie dégradante de 1 300 mm à 800mm, des sols ferrugineux tropicaux sur l'ensemble de la région sauf dans les vallées et dans les zones de décrue où on note des sols d'apport et des sols hydromorphes dans les plaines. La riziculture est largement dominante dans la région du Menabe.
21. En matière de biodiversité, le pays abrite près de 5% de la biodiversité mondiale et est largement considéré comme l'une des plus grandes priorités de conservation du monde et l'île figure parmi les points chauds mondiaux de conservation. Un réseau de 43 aires protégées a été mis en place et représente plus de 2,5 millions d'hectares, soit près de 5% du territoire national. Le pays abrite 5 zones humides classées en sites Ramsar de par leur richesse écologique et les services écosystémiques qu'elles rendent. Les menaces qui pèsent sur les écosystèmes et la biodiversité sont en particulier l'exploitation forestière illégale de bois précieux (bois de rose), la pêche illégale et le trafic de pierres précieuses.

b. Climate trends and impacts

22. La forte vulnérabilité du pays aux changements climatiques reste un facteur important de fragilité. La position géographique de Madagascar dans le bassin sud-ouest de l'Océan Indien, en pleine zone de convergence intertropicale, favorise l'impact annuel des événements météorologiques extrêmes sur le pays. En 2010, Madagascar s'est doté d'une Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.
23. Dans la zone ciblée par le PROGRES, les précipitations varient de moins de 400 mm (littoral Sud) à plus de 1 000 mm dans les hauts plateaux et côte Est, ce qui correspond à des potentialités agricoles et zootechniques très diverses. La très forte variabilité spatiale et temporelle des précipitations rend difficile la production agricole. L'année 2021 a été particulièrement marquée par une sécheresse mettant le grand sud de Madagascar dans une situation d'insécurité alimentaires grave.
24. Les descentes d'échelle climatiques ne couvrent pas les zones les plus arides de la zone cible, mais on dispose néanmoins de projection pour Morombe dont le climat aride peut permettre d'approcher les variations plausibles pour l'extrême Sud. Pour le reste de la zone, des projections climatiques de dernière génération sont disponibles pour Fort Dauphin, Ranohira, Fianarantsoa et Farafangana ce qui permet un aperçu général sur les régions cibles. Les projections climatiques à 2030, laissent entrevoir à l'horizon 2030:
 - un maintien des cumuls de précipitation mais une réduction des pluies d'avril à septembre, tandis que les pluies seront plus fournies le reste de l'année;
 - une hausse très significative des températures dans les zones basses de l'ordre de 1°C et même de l'ordre de 1,3°C dans les hauts plateaux.
25. La zone sèche du Sud est par ailleurs la zone plus affectée par ENSO qui accroît l'intensité des sécheresses de manière cyclique en période El Nino (Fig. 2 gauche) sur l'ensemble d'Androy, d'Anosy et d'Atsimo Andrefana, Ihorombe est peu concernée, les autres régions ciblées non exposées à ENSO (IFAD, 2016). En phase La Nina, seule l'extrême frange Sud connaît une légère hausse de précipitations (Fig. 2 droite).

Figure 2: Effet de l'ENSO sur les précipitations malagasy (FIDA, 2016)



26. La tendance de hausse des températures va accroître le besoin en eau des végétaux et des animaux ainsi que le stress hydrique. La modification de la répartition des précipitations s'est traduite par des décalages dans la saison agricole avec des difficultés à gérer le calendrier cultural pour les producteurs, ainsi que par une augmentation du risque érosif à l'échelle du bassin versant. De même les changements climatiques favorisent le risque de la recrudescence des invasions acridiennes.
27. Les principaux enjeux pour le développement de l'agriculture dans les zones ciblées sont liés : (i) aux stress hydriques pour la protection de la biomasse, des sols et des animaux; (ii) à la gestion du risque érosif (érosion éolienne dans le sud); (iii) à la meilleure gestion de l'incertitude climatique par les agriculteurs/éleveurs (sécheresse et décalage de la saison agricole), (iv) à l'intensification durable de la production végétale et animale.

c. Climate change mitigation

I. Impacts sociaux et environnementaux potentiels du programme

Impacts sociaux :

28. **Impacts positifs** : Le PROGRES va avoir un impact social positif, en ciblant en priorité les catégories les plus vulnérables de la population notamment les EAF vulnérables, les jeunes, les femmes et les personnes avec handicap en développant des activités en faveur de leur intégration et de leur autonomisation. Il contribuera en effet à (i) adresser les causes de leur exclusion socio-économique ; et (ii) à accroître les revenus des EAF, des jeunes et des femmes des zones rurales, grâce à l'amélioration de la gestion de leurs activités par la promotion de l'agriculture climato-intelligente et des systèmes d'élevage résilients et à une approche d'incubation/insertion intégrant la formation, un soutien technique et financier pour l'accélération et le développement de l'entrepreneuriat ainsi qu'un accompagnement commercial pour une participation efficace des jeunes à des chaînes de valeur performantes et résilientes. Le Programme pourrait aussi induire un flux de travailleurs, pouvant accélérer le développement de l'entrepreneuriat des jeunes. L'approche progressive visant à soutenir les plus pauvres dans leur insertion au système de développement atténuera le risque de capture d'élite. Les critères de sélection des bénéficiaires seront définis de manière inclusive, respectant la parité homme et femme. De plus, PROGRES va intégrer les personnes avec handicap parmi les bénéficiaires de son appui. La création d'emploi dans la localité va atténuer l'exode rural des jeunes, améliorera la sécurité et diminuera la pression anthropique sur les ressources naturelles.
29. **Les impacts négatifs et les risques** sur le plan social sont notamment le conflit foncier, l'accès aux ressources productives (terre, semence, intrant) par les jeunes et des femmes, l'accès des personnes avec handicap aux infrastructures, la capture de rente par les élites, le travail des enfants, la violence basée sur le genre (VBG), le harcèlement sexuel et la propagation des maladies transmissibles telles que COVID et MST et VIH SIDA pendant les travaux de construction en lien avec la présence des travailleurs de l'entreprise, les dangers de certains travaux du génie civil, les conflits sociaux et frustration de la population pendant les travaux, la non-appropriation des infrastructures communautaires par les bénéficiaires.

Impacts environnementaux :

30. **Impacts positifs** : l'utilisation des techniques améliorées dans l'intensification agricole, les actions de défense et restauration de sol, la gestion intégrée des ressources naturelles au niveau des blocs agroécologies, l'intégration agriculture – élevage et la diversification des cultures apportent des bénéfices à l'équilibre du milieu naturel qui, par la suite, pourra améliorer les services écosystémiques. Les impacts positifs directs du PROGRES sont notamment i) l'amélioration de la fertilité du sol lui permettant d'assurer une meilleure production agricole, ii) la gestion économe en eau, iii) l'amélioration du paysage rural à travers une harmonie entre les collines et les bas-fonds et iv) l'augmentation de la biomasse nécessaire pour la nutrition, l'alimentation des bétails, le bois de chauffe, le bois de construction et tout autre usage.
31. **Impacts négatifs** : les potentiels impacts négatifs sur l'environnement des interventions du programme sont ceux reliés à une intensification agricole, tels que : i) pollution des sols et des ressources en eau causée par les fertilisants, pesticide/herbicide, et fumier, ii) érosion des sols due à la culture sur les pentes et l'envasement des cours d'eau, iii) diminution des ressources en eau si surexploitée pour l'agriculture, iv) déforestation ou dégradation des forêts liées à des exploitations illicites suite à l'ouverture des pistes d'accès, v) conversion des marais et bas-fonds pour expansion de l'agriculture, (vi) la pratique de l'élevage en système intensif et/ou extensif qui pourrait induire à une surexploitation des ressources naturelles ainsi qu'à l'émission des gaz à effet de serre. D'autres risques potentiels d'impact environnemental négatif peuvent être dus à la réalisation non-adaptée des infrastructures (pistes rurales, infrastructures de stockage et commercialisation).

II. Impacts et risques climatiques

32. **Impacts positifs** : Des activités du PROGRES renforceront la séquestration de carbone et atténueront l'émission de GES liée à la riziculture irriguée par l'augmentation du reboisement au niveau des bassins versants, de l'agroforesterie, et l'aménagement des nouveaux espaces en parcelle cultivée.
33. **Impacts négatifs et risques climatiques** : Madagascar est le premier pays d'Afrique le plus exposé au risque cyclonique. Les projections climatiques montrent que l'intensité des cyclones touchant Madagascar va augmenter (maintien du nombre moyen de cyclones). Les conséquences des cyclones dans la zone se traduisant principalement par de fortes pluies qui entraîneront des inondations des rivières, des inondations côtières, des éboulements des terres. La concentration des précipitations peut affecter la fertilité des sols, leur productivité et la durabilité des investissements hydro-agricoles et pistes rurales. Les pluies plus concentrées sur la période humide vont maintenir les risques d'inondation et rendre les étages plus précoces, ce qui peut avoir des conséquences sur l'exploitation des bas-fonds et par conséquent agit sur la disponibilité en eau du bétail en période sèche. Les modifications dans le régime climatique pourraient être sources de prolifération des maladies d'origine hydrique ou d'autres maladies à transmission vectorielle, comme le paludisme qui pourra affecter la mise en œuvre des activités du Programme. La hausse du stress hydrique favorisera le développement et l'impact des bio-agresseurs sur les productions végétales et animales. La hausse des températures va accroître les besoins en eau des cultures et donc potentiellement dégrader les comptes d'exploitation des agriculteurs et les ressources. L'élévation de la température entraînera la pénurie d'eau et favorisera les feux de forêts. En termes d'exposition, le Programme sera localisé dans des zones exposées aux aléas climatiques qui toucheront des zones basses (vallées, zones côtières), des zones exposées à des fortes chaleurs, des zones tropicales, des zones arides et semi-arides. Les populations cibles dont les sources de revenus sont étroitement liées à l'agriculture seront les plus touchées, ce qui augmenterait leur vulnérabilité déjà exacerbée par la pandémie du COVID-19 et la potentielle crise alimentaire induite par le conflit Russo-Ukrainien.

Mesures d'atténuation des risques

34. **Social** : S'agissant de l'accès des jeunes à la terre et des conflits fonciers, le Madagascar est encore doté de vastes étendues de terres arables non cultivées. Toutefois, seul un cinquième des terres irrigables (500 000 ha) est mis en valeur car l'accès sécurisé à la terre demeure difficile, surtout pour les jeunes. Le problème de la sécurisation foncière constitue encore un blocage à l'accroissement de la productivité agricole. La solution adoptée par le projet AD2M-II financé par le FIDA a été de (i) délivrer des certificats fonciers ; et (ii) de chercher à garantir aux producteurs, utilisateurs des terres la protection de ses droits, précisément de ne pas être spoliés du fruit de leurs efforts après des investissements financiers et manuels sur les terres, ceci à

travers un mécanisme transparent et formel de contractualisation dans laquelle les deux parties (propriétaires et métayers/locataires) se sentent confortablement assurés de ne pas perdre leur droit respectif. La pratique consiste à promouvoir une nouvelle approche partenariale et ciblée, via la sécurisation foncière décentralisée, entre les propriétaires et les métayers ou locataires, de manière à inciter les producteurs à l'investissement dans la production agricole et à adopter des techniques agricoles performantes. PROGRES s'inspirera de ce mécanisme déjà en place et le renforcera au besoin.

35. En outre, au cours de la récente conférence nationale sur l'autosuffisance alimentaire, tenue en juin 2022, le MINAE s'est fixé comme objectif d'accélérer la réforme et la transformation du secteur agricole pour atteindre l'autosuffisance alimentaire de Madagascar à partir de 2023. Une des résolutions est l'appui des jeunes à l'accès à la terre à travers la mise en place des 'titres verts économiques' d'une superficie de 45 000 Ha, à raison de plus de 1 Ha par jeune. PROGRES va donc valoriser cette piste d'amélioration d'accès à la terre des jeunes à travers les 'titres verts économiques' avec quelques adaptations en fonction des plans d'affaires des jeunes incubés et des appuis spécifiques du programme, en synergie avec d'autres projets/programmes en cours.
36. Pour ce qui est des conflits fonciers, la Nouvelle Lettre de Politique foncière de 2015 en cours de révision et le document de cadrage stratégique y afférent, attribue aux communes la gestion des propriétés dans leurs circonscriptions. Ceci étant, la délivrance des certificats fonciers et la réglementation des litiges fonciers s'opèrent au niveau de la Commune selon les instruments Juridiques en vigueur. Les litiges fonciers dans le cadre du PROGRES, seront réglés à travers ces dispositions légales en place qui seront renforcées dans les mécanismes de gestion des griefs intégrant les mécanismes endogènes de gestion des conflits. Afin d'éviter la captation de rente par les élites, des plaidoyers seront adressés aux responsables des communes pour veiller à l'accès des jeunes et des femmes aux ressources productives. L'initiative « Titre vert » du gouvernement malgache pour les jeunes est une opportunité de sécurisation foncière pour les jeunes, soutenue par PROGRES.
37. Le Programme intégrera dans ses activités, la sensibilisation sur la non-exploitation des enfants, la violence basée sur le genre (VBG) et autres problématiques sociales dans la mise en œuvre de ses activités à travers la promotion du GALS+ au niveau des ménages et des communautés, les programmes dans les centres de formation/incubation et celui de diffusion des techniques au niveau des CEP, FEP. Ces dispositions de non-exploitations des enfants seront intégrés dans les dossiers d'appel d'offre et reflétés dans les contrats de prestation des partenaires.
38. Sur le plan sanitaire, au vu de l'évolution de la pandémie de la COVID-19, l'approche du PROGRES se conformera aux recommandations émises par l'OMS et les autorités en charge des ripostes nationales. Les aspects de l'hygiène et sécurité des travailleurs et le risque de conflits sociaux seront aussi pris en compte dans des spécifications intégrées aux dossiers d'appel d'offres. Ainsi, afin d'éviter la violence sexuelle contre les femmes et la propagation de MST et VIH SIDA, les entreprises en charge de travaux seront tenues de mettre en place un code de conduite pour son personnel et en faire une sensibilisation régulière.
39. Des actions d'ingénierie sociale accompagneront la mise en place des infrastructures par l'institution d'un comité de gestion avec une bonne représentation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap disposant de capacités nécessaires pour assurer l'appropriation et durabilité des ouvrages.
40. Des partenariats clés seront envisagés afin de garantir des interventions inclusives lors de la mise en place de PROGRES. A titre d'exemple un partenariat avec Humanité et Inclusion, axé sur le ciblage des jeunes avec handicap, l'assistance technique de parties prenantes et la mise en place de stratégie d'inclusion, permettra d'adresser les causes d'exclusion socio-économique et de favoriser l'autonomisation de jeunes ruraux vivant avec un handicap.
41. **Environnement** : Les risques environnementaux identifiés seront atténués par i) l'utilisation de la bonne pratique y compris celles relatives pour la gestion des pesticides promues par la FAO. Il s'agit entre autres de : ii) l'adoption d'une approche intégrée favorisant la défense et restauration des sols, le développement de l'agroécologie et la promotion de l'agroforesterie, iii) l'adoption des techniques économes en eau aussi bien dans la production agricole que dans la mise en place des infrastructures, iv) l'utilisation de l'énergie solaire pour l'électrification des infrastructures de transformation/conditionnement, v) une étude d'impact environnemental des infrastructures d'envergure suivant la réglementation nationale et les directives du FIDA. Le Programme capitalisera sur les bonnes pratiques développées dans le cadre des projets FIDA (DEFIS et PA2R) notamment des aménagements par bloc agroécologies. PROGRES prendra en compte dans son plan de passation de marchés, les critères relatifs aux conditions de travail, utilisation de ressources naturelles et fertilisants ainsi que les normes de construction d'infrastructures respectueuses de l'environnement et résilientes aux risques climatiques. Le programme en outre, tiendra compte de la liste d'exclusion du FIDA dans toutes les activités de passation de marchés. PROGRES renforcera également les capacités des intermédiaires financiers partenaires notamment le FDA et les institutions de financement décentralisé impliquées en vue de la prise en compte effective des préoccupations environnementales dans les processus de financement des sous-projets des bénéficiaires. Ainsi, tous les sous-projets portés par les jeunes seront systématiquement examinés sous l'angle du respect des préoccupations environnementales, sociales et climatiques.
42. Cet examen est destiné à vérifier les problèmes potentiels de sauvegarde environnementale, sociale et climatique en évaluant les impacts potentiels qui pourraient faire l'objet d'un nouveau Plan de gestion environnemental, social et climatique (PGESC) spécifique identifiant les mesures d'atténuation appropriées. Les propositions de sous-projets avec des impacts négatifs mineurs ou sans impact négatif n'auront pas besoin d'un examen séparé (ou PGESC). Les modèles de formulaires d'examen environnemental et climatique des sous-projets sont en annexe et pourraient être revus et adaptés.
43. **Adaptation aux changements climatiques** : Les interventions proposées sont orientées vers le renforcement de la résilience des jeunes et des femmes, induisant à une adaptation à long termes aux conditions climatiques locales. En effet, PROGRES soutiendra l'accès à l'eau à usage multiple par la mise en place d'un système de rétention d'eau souterraine, la promotion des techniques et pratiques culturelles résilientes aux changements climatiques en utilisant une approche agro-écologique favorisant la restauration des sols, du couvert végétal, la lutte contre l'érosion et la protection des cultures. Il s'agira aussi d'une approche

d'aménagement par bloc agroécologies afin de limiter les effets du vent, et de l'érosion. Les preuves récentes de la nature prolongée des périodes sèches dans le sud de Madagascar et l'effet dévastateur des cyclones sur les activités agricoles des régions Est et Sud-Est suggèrent la nécessité de mettre davantage l'accent sur les activités de diversification des moyens d'existence qui peuvent tempérer les répercussions négatives des phénomènes météorologiques futurs sur les populations vulnérables.

44. Pour les émissions de gaz à effet de serre, les interventions proposées par PROGRES seront menées de manière à éviter au maximum les émissions gaz à effet de serre surtout dans les rizières à travers l'adoption des itinéraires techniques adaptés. Ainsi, un focus sera mis sur les bonnes pratiques de transformation, stockage et conditionnement des produits agricoles et de pêche, l'agroforesterie, l'aménagement des bassins versants, ce qui contribuera à réduire les émissions de GES. En outre, les leçons apprises des projets du FIDA dans la division régionale ESA en matière d'énergie renouvelable seront explorées et déployées dans le cadre du PROGRES. L'estimation du bilan carbone à partir de l'outil Ex-ANTE de la FAO sur une période de 20 ans montre que la quantité des émissions séquestrées par PROGRES est de **1 693 594 tCO₂-eq.** soit **84 680 tCO₂-eq.** par an.
45. En raison du niveau du risque climatique substantiel dans les zones cibles, une évaluation de vulnérabilité et adaptation au climat a été conduite durant la mission de formulation et intégrée en annexe de la présente note afin de déterminer les options d'adaptation pertinentes et ciblées pour le Programme. Les options d'adaptation prioritaires issues de cette évaluation sont prises en compte dans les différentes composantes du PROGRES ainsi que dans le plan de gestion environnemental, social et climatique (PGESC).

2.3 Target group profiles

46. PROGRES visera 130 000 ménages ruraux pauvres, soit environ 650 000 personnes, dont au moins 40 pourcents seront des femmes. Sur l'ensemble des bénéficiaires, 60 pourcents seront des jeunes avec une représentation égale de femmes et d'hommes. 50 000 ménages seront touchés à travers les jeunes femmes et hommes ciblés pour le développement des entreprises, 75 000 ménages seront appuyés à travers les activités de développement des chaînes de valeur ainsi que les activités de nutrition et de sécurité alimentaire, et 5 000 ménages bénéficieront de la participation aux activités du Programme grâce à divers partenariats avec le Gouvernement, les fournisseurs de services, les centres de formation, etc. PROGRES veillera à ce que les femmes et les jeunes soient suffisamment représentés dans les comités de prise de décisions dans toutes les composantes et activités du Programme. Environ 10 pourcents des jeunes femmes et hommes ciblés par PROGRES pour le développement des entreprises sont des bénéficiaires de FORMAPROD qui est un projet financé par le FIDA et dont l'achèvement est prévu le 30 juin 2023.
47. PROGRES adoptera une stratégie de ciblage inclusive qui permettra d'atteindre les ménages ruraux les plus pauvres et vulnérables, incluant les personnes en situation de handicap. L'identification des ménages bénéficiaires reposera sur la classification des Exploitations Agricoles Familiales (EAFs) telle que définie dans la Stratégie de Services Agricoles (SSA) élaborée en 2008. Les trois types d'EAFs (EAFs conjoncturellement ou chroniquement déficitaires en riz (type 3), EAFs en situation d'autosuffisance alimentaire (type 2), EAFs tournées vers le marché (type 1)) pourront bénéficier des appuis du Programme suivant une approche d'appui différenciée.
48. PROGRES ciblera les jeunes femmes de 18 à 30 ans et les femmes adultes issues des EAFs. La priorité sera donnée aux femmes chefs de ménages issus des ménages les plus pauvres qui équivalent aux EAFs de type 3.
49. Trois catégories de jeunes de 18 à 30 ans bénéficieront des appuis du PROGRES, Il s'agit des jeunes de :
 1. Catégorie 1: jeunes vivant dans des zones rurales, déscolarisés, n'ayant pas de formation formelle dans l'agroalimentaire ou d'autres secteurs avec des opportunités d'affaires dans les zones rurales ;
 2. Catégorie 2: jeunes diplômés de l'enseignement technique agricole et non agricole, y compris les jeunes de troisième cycle de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur vivant dans des zones rurales et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agro-pastorales ;
 3. Catégorie 3 : les jeunes, qui sont pleinement engagés dans des activités agro-pastorales et des professions connexes, dont les entreprises ont un réel potentiel de croissance, mais qui font face à des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement.
50. A l'instar des projets FIDA en cours, PROGRES s'appuiera sur les différentes organisations tels que les groupements, les organisations professionnelles (OPs), les organisations faîtières et les chambres d'agriculture et de commerce pour identifier les bénéficiaires. Il renforcera également leurs capacités de délivrance de service à leurs membres (accès à l'information, conseils, intermédiation commerciale, etc.). Il travaillera de manière non exclusive avec les institutions communautaires : groupements villageois d'entraide communautaire (GVEC), association d'usagers de l'eau (AUE), etc.
51. PROGRES ciblera également les autres acteurs de chaînes de valeur dans l'optique de promouvoir le développement des chaînes de valeur et de rendre durable les activités entrepreneuriales des jeunes et des femmes.

3. Institutional analysis

52. **Pauvreté** : Le Plan Emergence Madagascar 2019 – 2023 est le document cadre national pour toute stratégie de développement. Cette année, la Présidence est attendue pour dévoiler le plan de lutte contre la pauvreté. Cela poursuivra le Document de Développement Economique 2017-2019 du Plan National de Développement précédent et introduira les aspects d'émergence.

53. **Genre** : L'élaboration de la « Politique Nationale de l'Egalité Homme-Femme » a démarré en 2018 pour remplacer la Politique Nationale de Promotion de la Femme et ses deux plans d'action nationaux genre et développement (PANAGED). Doté d'un arsenal d'instruments internationaux (Convention des Nations Unies sur l'Elimination de toutes formes de violences à l'égard des femmes, Programme d'Action de Beijing) et nationaux, le pays manque de moyens pour les appliquer et rencontre des vides juridiques. Le pays se dote aussi de stratégies nationales de lutte contre les VBG et de lutte contre le mariage des enfants. Aussi, les ODD donnent de nouvelles orientations sur la problématique femmes-hommes.
54. **Jeunesse** : En 2015, Madagascar a revu sa Politique Nationale de Jeunesse qui se veut multisectorielle, avec un Comité Interministériel de la Jeunesse. La vision 2025 est « une jeunesse malagasy compétente, engagée, solidaire et épanouie, jouissant pleinement de ses droits, et assumant ses devoirs de citoyen dans le cadre du développement durable de Madagascar ». En 2015, le pays se dote d'une Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et d'un Programme Pays pour le Travail Décent 2015-2019. Plusieurs stratégies sectorielles pour la formation agricole et rural, l'entrepreneuriat rural et l'inclusion financière contribueront à ces efforts pour les jeunes ruraux (SNFAR, SNDR, SNIM).
55. **Personnes en situation de handicap** : Madagascar a ratifié la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées en 2014 et dispose d'un Plan National d'Inclusion du Handicap (PNDIH). La loi 97/044 de 1998 sur les droits des personnes handicapées est suivie d'un décret d'application en 2001 et des arrêtés ministériels en 2004 pour asseoir le développement inclusif des personnes handicapées « DID »
56. **Environnement** : Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière d'environnement et de Développement Durable et de changement climatique.
57. La loi n° 2015-003 du 19 février 2015 portant Charte de l'Environnement Malagasy, fixe les règles et principes fondamentaux pour la gestion de l'environnement. Le décret n°2004-167 du 03 février 2004 fixe les règles et procédures à suivre en vue de la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (MECIE) et précise la nature, les attributions respectives et le degré d'autorité des institutions ou organismes habilités à cet effet. Il constitue la référence de la catégorisation environnementale des investissements.
58. Le Décret MECIE attribue i) à l'ONE[5], d'une part, la réalisation du screening pour la catégorisation des projets et d'autre part, la charge des évaluations des études d'impact environnemental et social (EIES) et le suivi des de la mise en œuvre du cahier des charges environnementales pour les investissements classés à risque élevé sur le plan environnemental ; ii) au service de l'environnement au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage la même mission pour les investissements à impacts moyens. PROGRES se conforme aux dispositions légales nationales pour l'évaluation environnementale de ses investissements.
59. **Changement climatique** : la mise en œuvre effective de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ainsi que la coordination de toutes les actions y afférentes est attribuée au BN-CCCREDD+ à la suite de la ratification par Madagascar de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1998. Le Comité National sur les Changements Climatiques a été instauré en 2014 afin de renforcer la collaboration intersectorielle dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques. A noter que Madagascar a également ratifié le Protocole de Kyoto en 2003 ainsi que l'Amendement de Doha (2012), et l'Accord de Paris en 2016. Le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) a été établi en 2006, la Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) en 2011, le CDN en 2015 et mise à jour en 2022. Le Plan National d'Adaptation (PNA) initié en 2012 et repris en 2019, adoptant dans sa stratégie une approche sectorielle, trace trois axes stratégiques à savoir i) le renforcement de la gouvernance et l'intégration de l'adaptation, ii) la mise en œuvre d'un programme d'actions sectoriel prioritaire dont l'agriculture, l'élevage et la pêche ainsi que la Ressource en eau, iii) le financement de l'adaptation aux changements climatiques à travers des fonds nationaux et internationaux. Découlant des cadrages politiques et stratégiques existants, et tenant compte des expériences acquises, ainsi que des défis actuels du Programme Emergence de Madagascar (PEM), Le Plan d'Action Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PANLCC) a été établi en 2019 et définit des programmes structurants pour les secteurs prioritaires considérés dans le PNA. Concernant le secteur agricole et le développement rural, les programmes structurants sont axés sur :
- Le renforcement de l'adaptation du secteur agricole et de la résilience des populations rurales dans le grand Sud ;
 - Le renforcement de la résilience des populations rurales par le développement et l'organisation des filières d'exportation ;
 - Le renforcement de l'adaptation de la filière pêche et développement de systèmes d'alerte et de plans d'action associés ;
 - Le développement de rizières résilientes et moins émettrices de méthane
60. Le PNA et le PANLCC, découlant de la CDN constituent les documents cadres visant l'opérationnalisation des mesures d'adaptation en cohérence avec les besoins spécifiques du pays, l'approche étant basée sur l'analyse des risques. L'inclusion des groupes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés) est priorisée dans les actions.
61. D'autres instruments légaux applicables au PROGRES sont en vigueur. Il s'agit de :
- Code de l'eau 98-029 (1999) et son décret d'application sur le statut des Association des usagers de l'eau,
 - Code de travail, loi n° 2003-044 (2004),
 - Loi n° 2019-008 (2019) sur la Lutte contre la violence basée sur le genre (VBG),
 - Code d'hygiène de sécurité et d'environnement au travail, loi n° 94-027 (1994)
62. Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et surtout les communes, en tant que maitre d'ouvrage, jouent un rôle crucial comme organe consultatif, de validation et de suivi du Plan de gestion environnementale et sociale des sous-projets. De plus, elles coordonnent le comité de règlement de plaintes au niveau local.

63. Les activités du PROGRES proposées s'alignent aux documents cadres suscités, par la promotion des techniques agricoles résilientes aux changements climatiques et la gestion durable de l'eau en zone subaride, réduisant ainsi la vulnérabilité des jeunes et des femmes.
64. Le Fonds de Développement Agricole (FDA) créé sous décret 2012-968 : un établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Le FDA a une coordination nationale et des antennes régionales. Il a pour objet de recevoir et d'administrer les ressources destinées à faciliter l'accès des producteurs aux services agricoles en vue de leur permettre d'accroître leur production, d'améliorer leur productivité et leurs revenus. Le volet Finance rurale de PROGRES s'appuie entre autres sur FDA pour le financement par la demande des bénéficiaires. Dans ce contexte, en conformité avec les directives du FIDA (SECAP/standard 8), le FDA en tant qu'intermédiaire financier, doit concourir à l'atteinte des objectifs du FIDA tels que i) la promotion des pratiques environnementales, sociales et climatiques rationnelles et une gestion judicieuse des ressources humaines, ii) l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux des sous-projets, iii) la promotion de la bonne pratique environnementale et sociale par les bénéficiaires.
65. Le Manuel de Procédures de FDA (2013) inclut le point sur le service infrastructures et équipements collectifs dont les activités peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux. Dans la pratique, FDA se conforme aux dispositions légales prévues par le décret MECIE sur les procédures d'évaluation des risques et les impacts environnementaux des sous-projets. Dans ce sens, les études d'avant-projet incluent les études d'impact environnemental ainsi que le plan de gestion environnementale et sociale spécifique à chaque sous-projet.
66. PROGRES contribuera au renforcement du système de gestion environnementale et sociale (SGES) du FDA suivant les directives du FIDA comme partie intégrante de son appui institutionnel dans le cadre du programme.

4. Environmental and social category

67. La catégorisation des risques environnementaux et sociaux préliminaires du Programme est « **Modérée** » sur la base de la possibilité d'éviter et de minimiser les risques environnementaux pouvant résulter des investissements des jeunes. Les investissements dans des infrastructures à petite échelle telles que les installations de transformation et de stockage agricoles, l'aménagement des pistes rurales, l'expansion ou l'intensification des zones de production agricole, la production aquacole peuvent entraîner des impacts négatifs sur la végétation, la pollution des ressources en eau et la perte de biodiversité. Les risques sociaux peuvent inclure l'augmentation du travail des enfants dans les activités agricoles et non agricoles et la violence sur les femmes pendant la réalisation des infrastructures, la capture d'élite. Le plan de gestion environnementale, sociale et climatique intégré dans la présente note définit les mesures d'atténuation des impacts négatifs potentiels du Programme sur l'environnement, le social et le climat.
68. Voir en Appendice 1: Questionnaire de screening environnemental et aspects sociaux des sous-projets.

5. Climate risk category

69. PROGRES est classé à risque climatique « **élevé** », reconnaissant que les bénéficiaires cibles, leurs moyens de subsistance et les activités économiques sont exposés aux risques liés au climat tels que les inondations, les sécheresses, les cyclones et l'incidence des ravageurs et des maladies. Ces événements climatiques ont déjà eu un impact négatif sur la productivité agricole des petits exploitants et sur la rentabilité des entreprises agroalimentaires à des degrés divers surtout dans le grand sud de Madagascar où sévit une sécheresse prolongée. Le risque climatique est cependant gérable s'il est informé par une identification adéquate et opportune des risques et l'identification des options d'adaptation qui peuvent être financées par les ressources du programme. Une analyse sommaire des risques climatiques utilisant des études et des informations existantes est annexée à la présente note afin d'identifier les mesures d'adaptation adéquates et ciblées pour le Programme. De plus, l'évaluation détaillée des risques climatiques effectuée pour la région sud lors de la préparation du projet Fond Vert Climat (GCF) pour le compte du DEFIS sera appliquée au PROGRES pour mieux cibler les activités d'adaptation aux changements climatiques. Par conséquent, une évaluation détaillée du risque climatique pour les régions supplémentaires couvertes par PROGRES sera faite dans la phase de mise en œuvre du programme. En outre, l'estimation du bilan carbone à partir de l'outil Ex-ANTE montre que le PROGRES contribuerait plutôt à éviter l'émission de gaz à effet de serre soit **84 680 tCO₂e par an**, sur une période de 20 ans. Le coût pour les actions d'adaptation aux changements climatiques est estimé à **25 127 000 USD** soit **30.1%** du financement PoLG du FIDA.
70. Voir Appendice 2 : Questions servant à guider les choix dans l'examen critique du risque climatique des sous-projets et
71. Appendice 3 : Evaluation des impacts de vulnérabilité et adaptation aux risques climatiques.

6. Recommendations for project design and implementation

Renforcement de capacités

72. Un renforcement des capacités en termes d'inclusion, de résilience et la prise en compte des enjeux environnementaux est

nécessaire à travers: (i) la diffusion des bonnes pratiques d'aménagement et de gestion des ressources naturelles au niveau des CEP/FEP; (ii) la promotion des variétés et spéculations adaptées aux changements climatiques et la promotion des pratiques d'agriculture climato-résiliente; (iii) la formation à la lutte intégrée contre les ravageurs et maladies, l'usage raisonné des intrants et à leur stockage dans les magasins. PROGRES devra s'aligner sur la législation nationale en matière d'EIES, avec l'obtention de certificats de conformité environnementale préalable à tous travaux aménagement et d'infrastructures d'envergure. Le programme devra renforcer les capacités du Fonds National de développement Agricole et les institutions financières décentralisées partenaires pour une meilleure prise en compte des risques environnementaux, sociaux et climatiques dans le financement des micro-projets des jeunes entrepreneurs agricoles.

Mobilisation du financement additionnel

73. Le Programme entend mobiliser des financements additionnels Fonds d'Adaptation (10 millions USD) pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques ainsi que de l'ASAP+ (7 millions USD) ; le FEM (3 millions de dollars) ainsi que l'OFID (3 millions de dollars) qui sera géré en parallèle. Des concertations avec le ministère de l'environnement de Madagascar en tant que Point Focal du fond d'adaptation et du FEM, ont été tenues lors de la mission de formulation en vue de l'identification des priorités environnementales et climatiques et la mobilisation de ces fonds. Ces discussions devront se poursuivre en vue de la mobilisation rapide de ces financements qui viendront compléter et/ou renforcer les mesures de sauvegarde environnementale et atténuer les impacts potentiels des risques climatiques prévues dans le cadre du PROGRES. Une harmonisation des procédures de sauvegarde environnementales prévue. La présente note SECAP s'appliquera aux projets qui seront formulés pour la mobilisation de ces financements additionnels et sera revue au besoin.

Mécanisme de gestion des griefs

74. Par ailleurs, un mécanisme de gestion des plaintes accessible à tous devra être mis en place par le Programme au démarrage des activités et capitaliser sur les bonnes pratiques des projets en cours du FIDA (DEFI, FORMAPROD, PROSPERER, AD2M). Ce mécanisme devra être établi de manière concertée avec les parties prenantes et facilement accessible et adapté aux relatés socio-culturels de chaque région d'intervention. La mise en œuvre du mécanisme s'appuiera sur des comités locaux de règlement des plaintes existants ou à constituer en cas de besoin. Ce comité sera composé des autorités locales, des autorités traditionnelles, des représentants des bénéficiaires, des représentants du Programme.
75. Les plaintes collectées par le comité local doivent être enregistrées dans un registre ouvert à cet effet. Une copie de toutes les plaintes écrites doit être annexée aux rapports de suivi du programme. Toute plainte verbale, par contre, doit être consignée dans le registre des plaintes. La résolution des griefs devra être surveillée et rapportée au niveau régional et national de coordination du Programme. Il appartiendra donc à l'UCP, du CAPFIDA et de l'équipe pays du FIDA, de veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées soient correctement informées du mécanisme de réclamation.
76. L'objectif de la procédure de réclamation du FIDA est de veiller à ce que des mécanismes appropriés soient en place pour permettre aux individus et aux communautés de contacter directement le FIDA et de déposer une plainte s'ils pensent être ou pourraient être affectés par un projet / programme financé par le FIDA en conformité avec les politiques sociales et environnementales du FIDA et aux aspects obligatoires du SECAP. Les plaintes doivent concerner uniquement des questions environnementales, sociales et climatiques et ne doivent pas être des accusations d'activités frauduleuses ou de corruption liées à la mise en œuvre du Programme - elles sont traitées par le Bureau de l'audit et du contrôle du FIDA.
77. Les informations détaillées sur la gestion des plaintes ainsi que le formulaire de dépôt des plaintes peuvent être obtenus sur le site web du FIDA via le lien <https://www.ifad.org/en/accountability-and-complaints-procedures>. Les plaintes peuvent être envoyées à l'adresse SECAPcomplaints@ifad.org.

7. Further studies needed

78. PROGRES aura à réaliser les études de faisabilité technique des infrastructures de stockage, de transformation, de désenclavement et de captage d'eau ainsi que les aménagements hydroagricoles visés. Ces études de faisabilité détermineront, le besoin ou non de réaliser les études d'impact environnemental et social (EIE) des sous projets assortis d'un plan de gestion environnemental, sociale et climatique.
79. L'évaluation détaillée des risques climatiques effectuée pour la région sud lors de la préparation du projet Fond Vert Climat (GCF) pour le compte du DEFIS sera complétée pour mieux cibler les activités d'adaptation aux changements climatiques dans les régions et districts supplémentaires couverts par PROGRES.

8. Monitoring and evaluation

Suivi et évaluation

80. La mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale incombe à l'UCP en partenariat avec le CAPFIDA et dont l'équipe doit comprendre des spécialistes en gestion environnementale, sociale et climatique (un au niveau national et un au niveau de chaque unité régionale). Deux assistants (un en Suivi et évaluation et un autre en gestion financière) seront recrutés en appui à la mise en œuvre et le suivi des co-financements parallèles. Ces équipes seront en charge de la planification des activités et du suivi-évaluation conformément aux procédures du FIDA. Un budget sera prévu pour la délivrance et le suivi des

certificats de conformité environnementale.

81. Un financement sera alloué pour la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et climatiques potentiels, de l'ensemble des mesures d'atténuation et du suivi interne et externe de leur mise en œuvre. Le suivi externe légal est assuré par l'Office national de protection de l'Environnement (ONE). Une convention axée sur les résultats sera convenue avec l'ONE pour assurer la réalisation de son rôle. Deux audits environnementaux seront réalisés à la revue mi-parcours et à l'achèvement du programme pour garantir le respect du cadre légal de Madagascar et exigences de l'ensemble des bailleurs.
- 82.

9. References

83. Cited in the text of the SECAP Note.

ESCMP Matrix

84. Les mesures d'atténuation des impacts environnementaux, sociaux et climatiques sont planifiées selon la matrice ci-après avec les indicateurs de performance, la charte de responsabilité, la fréquence de suivi et le coût y afférent. Les plans sont articulés par composante. A priori, la composante 1 et composante 2 sont celles susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement, le social et le climat.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET CLIMATIQUE						
Composante 1 : Développement durable de l'entrepreneuriat inclusif des jeunes ruraux						
<i>Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises rurales pour les jeunes</i>						
<i>Sous-composante 1.2 : Appui au développement d'entreprises rurales viables et résilientes</i>						
Impacts sociaux/environnementaux/ climatique	Mesures d'atténuation/ d'amélioration recommandées	Indicateur de performance	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Des moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Plan social						
Risque de discrimination dans la sélection des jeunes porteurs d'idées	Faire respecter et appliquer rigoureusement les critères de ciblage	Conformité aux critères de ciblage	UCP, CAPFIDA	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Intégré dans le plan de S&E
Gestion environnementale						
Gestion des connaissances en protection de l'environnement,	Intégrer dans les référentiels de formation à tous les niveaux le volet gestion environnementale	Volet gestion environnementale intégré dans les référentiels de formation (cible : 100%)	Centre de formation/incubateur UCP	Référentiels de formation Rapport de suivi du programme	A l'approbation des référentiels Ensuite trimestriel	Inclus dans le coût de formulation des référentiels

bonne pratique environnementale	1. Former les formateurs des centres d'incubation par des partenaires professionnels de l'agriculture de conservation et dans la mise en pratique des acquis en gestion environnementale	2. % des formateurs formés en gestion environnementale (cible : 100%)	UCP et Partenaire en formation de formateur en gestion environnementale	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans la sous-composante 1.1 sessions de formations y compris visite de site de démonstration)
Prise en compte de l'environnement dans les sous-projets	Renforcer le système de gestion environnementale (SGE) du FDA et ses partenaires	Existence d'un SGE adéquat au sein du FDA	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Intégré dans l'appui institutionnel du FDA
	3. Faire le screening environnemental, social et climatique systématique des sous projets	4. % de sous-projets respectant les critères de screening (100%)	Centre d'incubation, FDA, IMF	Rapport de sélection et de mise en œuvre des sous projets	Trimestriel	Intégré dans l'appui institutionnel du FDA
Actions pour le climat						
Gestion de connaissance en mesures d'atténuation/adaptation au changement climatique	Former les formateurs des centres d'incubation par des partenaires sur le volet impact du changement climatique, les mesures d'atténuation et adaptation	% des formateurs formés en gestion environnementale (cible : 100%)	UCP et Partenaire en formation de formateur en changement climatique	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans le volet sur la gestion de l'environnement
Composante 2 : Développement de systèmes alimentaires favorables aux pauvres, résilients au climat et sensibles à la nutrition						
Sous-composante 2.1 : Promotion d'une production agricole durable et sensible à la nutrition.						
Sous-composante 2.2 : Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés.						
Plan social						

Accès au foncier pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> · Se mettre en cohérence avec le projet Titre vert du MINAE pour l'usage des terres domaniales · S'appuyer sur la bonne pratique du projet AD2M pour une concertation foncière entre les propriétaires et les utilisateurs des terres (métayage/location) par un contrat négocié et validé au niveau de la commune · Cibler les ménages dont les parents acceptent de céder des terrains à leurs enfants 	% des jeunes producteurs accompagnés ayant accès à la terre (cible : 100%)	UCP MINAE et les CTD	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans la mise en œuvre de la composante 1
Risque de capture d'élite	Respecter rigoureusement les critères de sélection des bénéficiaires, concertation avec les institutions communautaires de manière inclusive	% des jeunes vulnérables de la localité sélectionnés (cible : 50%)	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans la mise en œuvre des composante 1 et 2
Accès aux personnes vivant avec un handicap aux infrastructures	Intégrer la norme pour personnes vivant avec handicap dans études technique et d'appel d'offre	% infrastructures respectant les normes pour aux personnes vivant avec un handicapé (cible : 100%)	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans les coûts de réalisation des infrastructures
Risque de travail d'enfants	5. Intégrer la sensibilisation contre le travail des enfants dans toutes les structures d'apprentissage (CEP, FEP, centre de formation/incubation), traiter la problématique du travail des enfants au niveau des ménages et des communautés à travers le GALS+	% de bénéficiaires sensibilisés au non-travail des enfants	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans le programme de formation de la sous composante 2.1
	Spécifier dans les clauses des DAO des entreprises des travaux les points ci-après et suivre la mise en œuvre : - Interdiction de travail d'enfants	Spécification intégrée dans le DAO 6. Nombre d'enfants travaillant sur le chantier (cible : 0)	7. UCP/Bureau de contrôle des travaux/Entreprise en charge des travaux	DAO type Rapport d'activités du bureau de contrôle 8. Rapport de suivi du programme	9. Trimestriel	10. Inclus dans le suivi

Risque de travail forcé dans une chaîne de valeur	Intégrer la sensibilisation contre toute forme de travail forcé	Spécification intégrée dans le DAO	11. UGP	Rapport de suivi du programme	12. Trimestriel	13. Inclus dans le suivi
Risque de harcèlement sexuel pendant les travaux en lien avec la présence des travailleurs de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de code de conduite de l'entreprise et du personnel contre le harcèlement sexuel - Formation et sensibilisation du personnel de l'entreprise au respect du code de conduite 	<p>Spécification intégrée dans le DAO</p> <p>Nombre de plaintes sur le harcèlement sexuel</p>	<p>UCP/Bureau de contrôle des travaux/Entreprise en charge des travaux</p> <p>Autorités locales en charge de la gestion des plaintes</p>	<p>DAO type</p> <p>Rapport d'activités du bureau de contrôle</p> <p>Rapport de suivi du programme</p> <p>Cahier d'enregistrement des plaintes</p>	Trimestriel	Inclus dans le coût des travaux et le coût de suivi
Risque de propagation de maladies transmissibles (COVID, MST/SIDA)	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs et gestes barrières pour éviter le COVID à mettre en place et à intégrer dans le coût des travaux - Sensibilisation contre la propagation des MST/SIDA 	<p>Spécification intégrée dans le DAO</p> <p>Dispositifs mis en place et gestes barrières mises en application</p> <p>Fréquence de séances de sensibilisation pendant le chantier (cible : 1 fois/semaine)</p>	UCP/Bureau de contrôle des travaux/Entreprise en charge des travaux	<p>DAO type</p> <p>Rapport d'activités du bureau de contrôle</p> <p>Rapport de suivi du programme</p>	Trimestriel	Inclus dans le coût des travaux et le coût de suivi
Risques et dangers liés aux travaux du génie civil	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les spécifications sur l'hygiène, la santé, la prévention de dangers sur le chantier dans le DAO - Mettre en œuvre de Plan d'hygiène et sécurité pendant les travaux 	<p>Spécification intégrée dans le DAO</p> <p>Dispositif d'hygiène et sécurité conforme au contrat</p>	UCP/Bureau de contrôle des travaux/Entreprise en charge des travaux	<p>DAO type</p> <p>Rapport d'activités du bureau de contrôle</p> <p>Rapport de suivi du programme</p>	Trimestriel	Inclus dans le coût des travaux et le coût de suivi
Risques de conflits sociaux liés au non-respect des us et coutumes	<ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter des us et coutumes locaux 	<p>Spécification intégrée dans le DAO</p> <p>Nombre de plaintes reçu (cible : 0)</p>	<p>UCP/Bureau de contrôle des travaux/Entreprise en charge des travaux</p> <p>Autorité locale en charge de la réception des plaintes</p>	<p>DAO type</p> <p>Rapport d'activités du bureau de contrôle</p> <p>Rapport de suivi du programme</p> <p>Cahier d'enregistrement de plaintes</p>	Trimestriel	Inclus dans le coût des travaux et le coût de suivi

Risque de non appropriation de l'infrastructure communautaire	Conduire une ingénierie sociale en amont de la réalisation des infrastructures pour adopter un système de gestion concertée avec les bénéficiaires et les Communes	% d 'infrastructures convenablement utilisé (cible: 100%)	UCP Bénéficiaires Communes	Rapport d'activités des prestataires en ingénierie sociale Rapport de suivi du programme	Annuel	Inclus dans le coût de prestation en ingénierie sociale
Frustration de la communauté pendant les travaux	Etablir un mécanisme de gestion de plaintes adapté et accessible à la communauté	Nombre de plaintes reçues et résolues	UCP Autorité locale en charge de la réception des plaintes	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans le suivi
Gestion environnementale						
Erosion hydrique du sol et perte de couverture végétale sur les terrains accidentés Envasement des parcelles dans les bas-fonds	Renforcer la protection des bassins versants atténuant les périmètres irrigués par la protection antiérosive, l'aménagement en terrasse, le reboisement	% de site dont BV avec protection antiérosive (cible : 100%)	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans la composante 2 (2650 Ha de BV protégé, +5 000 Ha de surface de reboisement)
Erosion éolienne dans le sud Faible fertilité du sol	Adopter une approche de gestion intégrée par blocs agro-écologiques	Superficie aménagée en bloc agro-écologique	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans la composante 2 (1000 ha de bloc agro-écologique)
Réduction de la disponibilité en eau	Promouvoir les techniques économes en eau sur les parcelles irriguées et jardins de case	% des surfaces des périmètres cultivés utilisant des techniques plus économes en eau - (Cible: > 50%)	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans les coûts d'aménagement des périmètres
	Promouvoir les techniques économes en eau pour la construction des infrastructures : promotion de technique économe en eau	% des sites utilisant des techniques économe en eau (cible >80%)	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans les coûts des travaux
Pollution du sol et de l'eau par les fertilisants et les pesticides	Former les agriculteurs dans les CEP aux bonnes pratiques FAO d'usage et de stockage des pesticides Suivi strict pendant la réalisation	% de bénéficiaires formés appliquant les bonnes pratiques (Cible : >70%)	UCP	Enquête bénéficiaire Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans les coûts de la formation des CEP

Risque d'invasion des ravageurs dans les bâtiments de stockage/conditionnement	Dératiser régulièrement avec lutte intégrée	% des bénéficiaires pratiquant la dératisation régulière (Cible : 100%)	Bénéficiaire UCP	Enquête bénéficiaire Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans les frais d'entretien par les bénéficiaires
Risque de pollution issue des infrastructures de transformation	Se conformer aux dispositions réglementaires nationales pour les études d'impact environnemental et l'élaboration de plan de gestion environnementale spécifique à chaque infrastructure	% site disposant d'un Plan de gestion environnementale (cible : 100%)	UCP, Bureau d'étude prestataire, ONE	Rapport des bureaux d'études Rapport de suivi du programme Instruction de l'ONE	Trimestriel	Inclus dans le coût des études de faisabilité
Risque de pression sur les ressources naturelles (déforestation, charbon) par la facilitation de l'accès au site	Appliquer strictement les réglementations contre la déforestation par les CTD	Taux de déforestation après la construction de la piste (cible : 0%)	DREDD Commune	Enquête bénéficiaire Données de base de DREDD et de la commune	Annuel	Inclus dans les activités régaliennes de DREDD et de la commune
Pollution et gaz à effet de serre liée au besoin en énergie des infrastructures de transformation	Utilisation d'énergie solaire pour l'électrification	% d'infrastructures équipées d'énergie solaire (cible >75%)	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans le coût des infrastructures
Actions pour le climat						
Vulnérabilité des ouvrages face aux aléas climatiques	Prévoir des dispositifs confortatifs des ouvrages pour le renforcement de la résilience au climat	% d'infrastructure avec dispositifs de renforcement de la résilience (piste, infrastructure de stockage/conditionnement, périmètre irrigué)	UCP	Rapport de suivi du programme	Annuel	Inclus dans le coût de la composante 2 (5% du coût d'investissement en infrastructure)
Risque d'émission de GES par les rizicultures irrigués	Adopter les itinéraires techniques de culture du riz à faible émission de GES Promouvoir une agriculture intelligente : agroforesterie sensible à la nutrition associant les cultures vivrières, culture de rente et arbres fruitiers	% GES réduit ou éviter Superficie aménagée en agroforesterie	UCP	Rapport de suivi du projet	Annuel	Inclus dans la composante 2 pour 2650Ha pour le riz et 6500 de parcelle aménagée en agroforesterie)

Footnotes

[1] INSTAT, RGPH 3, 2018

[2] Rapport de la République de Madagascar dans le cadre du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la déclaration et du programme d'action de Beijing en 2015, Ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme, 2019

[3] Plan de contingence national, cyclones et inondations, BNGRC, 2012-2013

[4] Analyse situationnelle de l'égalité femmes-hommes à Madagascar, Focus développement association, USAID, Healthy Policy Plus, Unicef, UNFPA, Mars 2022

[5] ONE : Office National pour l'Environnement

Environmental and Social Safeguards Classification: Moderate

Environmental and Social Safeguards				
Biodiversity conservation	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
1.1 Could the project potentially involve or lead to conversion or degradation of biodiversity, habitats (including modified habitat, natural habitat and critical natural habitat) and/or ecosystems and ecosystem services?	No			Low
1.2 Could the project involve or potentially lead to activities involving habitats that are legally protected, officially proposed for protection, or recognized as protected by traditional local communities and/or authoritative sources (e.g. National Park, Nature Conservancy, Indigenous Community Conserved Area, ICCA, etc.)?	No			Low
1.3 Could the project potentially involve or lead to an increase in the chance of human-wildlife encounters/conflict?	Yes	Unlikely	Moderate Conflict leads to some loss of livelihood or threat to wildlife, but this is not catastrophic	Moderate
1.4 Could the project potentially involve or lead to risks to endangered species (e.g. reduction, encroachment on habitat)?	No			Low
1.5 Could the project potentially involve or lead to impacts/risks to migratory wildlife?	No			Low
1.6 Could the project potentially involve or lead to introduction or utilization of any invasive alien species of flora and fauna, whether accidental or intentional?	Yes	Unlikely	Moderate High potential for invasive alien species of flora and fauna to be introduced, but strict controls likely to be adequate.	Moderate
1.7 Could the project involve or lead to the handling or utilization of genetically modified organisms?	No			Low
1.8 Could the project involve or lead to procurement through primary suppliers of natural resource materials?	Yes	Possible	Minor Project may possibly require procurement of natural resources through primary suppliers, and resource extraction is tightly regulated. Alternatives to procurement of natural resources through primary suppliers exists.	Moderate
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
2.1 Could the project involve or lead to the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts?	Yes	Possible	Minor Pollutants may possibly be released, either routinely or by accident, but treatment systems are proven and verified. Receiving environment has absorptive capacity.	Moderate

Environmental and Social Safeguards				
2.2 Could the project involve or lead to primary not environmentally sustainable production of living natural resources? (Note: this includes the cultivation or rearing of plants or animals, including annual and perennial crop farming, animal husbandry (including livestock), aquaculture, plantation forestry, etc)	No			Low
2.3 Could the project involve or lead to engagement in areas of forestry, including the harvesting of natural forests, plantation development, and/or reforestation?	Yes	Unlikely	Minor Only a small component of the project is focused on forestry, and this aspect is well regulated.	Low
2.4 Could the project involve or lead to significant consumption of raw materials, energy, and/or water?	Yes	Possible	Moderate The project will require consumption of raw materials, energy, and/or water. This will be a significant component of the project, but impacts can be appropriately managed.	Moderate
2.5 Could the project involve or lead to significant extraction, diversion or containment of surface or ground water (e.g. construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction)?	Yes	Possible	Moderate The project needs a considerable amount of groundwater or surface water. This will require a minor extension of existing sources. It includes construction of large-scale irrigation schemes rehabilitation/development – below 300 ha per scheme	Moderate
2.6 Could the project involve inputs of fertilizers and other modifying agents?	Yes	Possible	Moderate The project requires use of fertilizers, but options are available to replace polluting fertilizers with alternatives.	Moderate
2.7 Could the project involve or lead to procurement, supply and/or result in the use of pesticides on crops, livestock, aquaculture or forestry?	Yes	Possible	Moderate The project requires use of pesticides, but options are available to replace potentially polluting pesticides with alternatives.	Moderate
2.8 Could the project be located in an area which is being, or has been, polluted by an external source (e.g. a mine, smelter, industry)?	No			Low
2.9 Could the project involve livestock – extensive and intensive systems and animal products (dairy, skins, meat, etc.)?	Yes	Possible	Moderate Intensive/extensive livestock/aquaculture systems are in place, but these are only one component of the project.	Moderate

Environmental and Social Safeguards				
Cultural Heritage	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
3.1 Could the project be located in areas that are considered to have archaeological (prehistoric), paleontological, historical, cultural, artistic, and religious values or contains features considered as critical cultural heritage?	No			Low
3.2 Could the project directly or indirectly affect indigenous peoples' rights, lands, natural resources, territories, livelihoods, knowledge, social fabric, traditions, governance systems, and culture or heritage (tangible and intangible)?	No			Low
3.3 Could the project involve or lead to significant excavations, demolitions, movement of earth, flooding or other environmental changes?	No			Low
3.4 Could the project involve or lead to adverse impacts to sites, structures, or objects with historical, cultural, artistic, traditional or religious values or intangible forms of culture (e.g. knowledge, innovations, practices)? (Note: projects intended to protect and conserve Cultural Heritage may also have inadvertent adverse impacts)	No			Low
3.5 Could the project involve or lead to alterations to landscapes and natural features with cultural significance?	No			Low
3.6 Could the project involve or lead to utilization of tangible and/or intangible forms (e.g. practices, traditional knowledge) of Cultural Heritage for commercial or other purposes?	No			Low
indigenous peoples	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
4.1 Could the project be sited in areas where indigenous peoples are present (including the project area of influence)?	No			Low
4.2 Could the project result in activities located on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Low
4.3 Could the project result in impacts on the rights of indigenous peoples or to the lands, territories and resources claimed by them?	No			Low
4.4 Could the project result in the utilization and/or commercial development of natural resources on lands and territories claimed by indigenous peoples?	No			Low
4.5 Could the project lead to impacts on the Cultural Heritage of indigenous peoples, including through the commercialization or use of their traditional knowledge and practices?	No			Low
Labour and Working Conditions	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
5.1 Could the project operate in sectors or value chains that are characterized by working conditions that do not meet national labour laws or international commitments? (Note: this may include discriminatory practices, high gender inequality and the lack of equal opportunities, denial of freedom of association and collective bargaining, labour migrants)	Yes	Possible	Moderate The project operates in sectors or value chains that have, in the past, not met national labour laws, or international commitments, but is now adequately nationally regulated. However, international value chains are not regularly audited for environmental or social performance.	Moderate
5.2 Could the project use or operate in a value chain where there have been reports of forced labour? (Note: Risks of forced labour may be increased for projects located in remote places or where the status of migrant workers is uncertain)	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
5.3 Could the project involve children (a) below the nationally-defined minimum employment age (usually 15 years old) or (b) above the nationally-defined minimum employment age but below the age of 18 in supported activities or in value chains?	Yes	Unlikely	Moderate The project does not operate in sectors or value chains where child labour was evident in the past. The status of forced labour regulation is currently unclear.	Moderate
5.4 Could the project: (a) operate in a sector, area or value chain where producers and other agricultural workers are typically exposed to significant occupational and safety risks, and/or (b) promote or use technologies or practices that pose occupational safety and health (OSH) risks for farmers, other rural workers or rural populations in general? (Note: OSH risks in agriculture might include: dangerous machinery and tools; hazardous chemicals; toxic or allergenic agents; carcinogenic substances or agents; parasitic diseases; transmissible animal diseases; confined spaces; ergonomic hazards; extreme temperatures; and contact with dangerous and poisonous animals, reptiles and insects. Psychosocial hazards might include violence and harassment.)	Yes	Possible	Minor The project operates in a sector, area, or value chain where workers are occasionally exposed to significant OSH risks, and where regulation is known to be effective.	Moderate
Community Health, Safety and Security	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
6.1 Could the project be at risk from water-borne or other vector-borne diseases (e.g. temporary breeding habitats), and/or communicable and non-communicable diseases?	Yes	Possible	Minor The project is situated in an area where negative impacts from water-borne or other vector-borne diseases, or communicable/non-communicable diseases are possible, but where there is no evidence of past impact, and where containment of these impacts would be effective if problems emerged.	Moderate
6.2 Could the project lead to unintended negative impacts on nutrition?	No			Low
6.3 Is there a possibility of harm or losses due to failure of structural elements of the project (e.g. collapse of buildings or infrastructure)?	No			Low
6.4 Could the project involve or lead to the construction or rehabilitation of dams?	No			Low
6.5 Could the project involve or lead to transport, storage, and use and/or disposal of hazardous or dangerous materials (e.g. explosives, fuel and other chemicals during construction and operation)?	No			Low
6.6 Could the project lead to adverse impacts on ecosystems and ecosystem services relevant to communities' health (e.g. food, surface water purification, natural buffers from flooding)?	No			Low

Environmental and Social Safeguards				
6.7 Could the project lead to the potential for gender-based violence, including sexual harassment, exploitation and abuse, as a result of labour influx, land redistribution, or other actions that alter community dynamics?	Yes	Possible	Moderate Moderate changes to community dynamics may result in increased potential for gender-based violence or sexual exploitation. Gender-based violence interventions are integrated into project design.	Moderate
6.8 Could the project lead to increases in traffic or alteration in traffic flow?	Yes	Possible	Minor The project will result in minor increases to traffic volume. Only minor increase in risk of injury or death.	Moderate
6.9 Could the project lead to an influx of project workers?	Yes	Possible	Minor The project requires the employment of new labour, but workers can be sources from local communities, and so influx is kept to a minimum, and risks are effectively managed.	Moderate
6.10 Could the project involve or lead to the engagement of security personnel to protect facilities and property or to support project activities?	No			Low
Physical and economic resettlement	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating
7.1 Could the project result in temporary or permanent and full or partial physical displacement (including people without legally recognizable claims to land)?	No			Low
7.2 Could the project result in economic displacement (e.g. loss of assets or access to resources due to land acquisition or access restrictions – even in the absence of physical relocation)?	No			Low
7.3 Could the project present a risk of forced evictions?	No			Low
7.4 Could the project result in impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights to land, territories and/or resources?	Yes	Possible	Minor The project will result in minor impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights. Legal recourse and other forms of arbitration/conflict resolution are available.	Moderate
Financial intermediaries and direct investments	Yes/No	Likelihood	Consequence	Risk Rating

Environmental and Social Safeguards				
8.1 Could the investment be granted to an institution that does not have an environmental and social policies and an associated environmental and social management system (ESMS) in place (transparent, publicly available)?	Yes	Possible	Minor The institution has an ESMS in place. Reports are not publicly available.	Moderate
8.2 Could the investment be granted to an institution with insufficient capacities (i.e. unqualified personnel e.g. ES Officer) to implement the ESMS?	Yes	Possible	Minor The institution employs an ES Officer, and employs field staff to implement the ESMS.	Moderate
8.3 Could the investment be granted to an institution that does not have an Exclusion List?	Yes	Possible	Minor The institution has an Exclusion List, but cannot verify the	Moderate
8.4 According to the institution's portfolio classification: Could the institution have potential high-risk projects in their portfolio?	No			Low
8.5 Is there evidence that the institution does not comply with the local legal framework?	No			Low
8.6 Does the institution provide a stable communication channel with stakeholders and local communities (e.g. a Grievance Redress Mechanism)?	Yes	Likely	Minor Communities and stakeholders can contact the institution and a process is in place for institutionalizing the communication channels (e.g. complaint-management system) and training staff accordingly.	Moderate
8.7 Does the organization provide auxiliary or capacity building support services.	Yes	Possible	Negligible The institution offers training services (directly or third party service providers) to their costumers, such as emergency calamity assistance, rebates, etc.	Low

Climate Risk Classification: High

Step 1: Hazard identification	
What are the expected hazards in the project intervention area?	No, Yes, TBD
River flood	Yes
Costal Flood	Yes
Urban Flood	Yes
Landslide	Yes
Cyclone	Yes
Water Scarcity (agricultural droughts and/or dry spells)	Yes
Extreme Heat	Yes
Wildfires	Yes
Future climate scenarios foreseen (period 2040-2059) - Change in frequency and intensity	No, Yes, TBD
Change in temperature (increase or decrease)	Yes
Change in rainfall (increase or decrease)	Yes
Climate variability (larger or smaller)	Yes
Intensity and frequency of extreme events (larger or smaller)	Yes
Is the project expected to have an impact on climate?	No, Yes, TBD
Is the project expected to be a significant emitter of greenhouse gases?	No
Step 2: Exposure Assessment	
Is the project located in exposed areas to weather-related natural hazards?	No, Yes, TBD
Low-lying areas (valleys, coastal zones, and small islands)	Yes
Very warm areas (subtropical)	Yes
Tropical areas (rainforests)	Yes
Arid and semi-arid areas (deserts)	Yes
Mountains zones and permafrost areas (tundra)	No
River banks	Yes
Does the project target agricultural systems, ecosystems or livelihoods exposed to weather-related hazards?	No, Yes, TBD
Is crop production frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or pests and diseases?	Yes
Is livestock productivity frequently affected by rainfall variability, prolonged droughts, changes in temperature or diseases?	Yes
Are fisheries frequently affected by ocean acidification, water salinity and changes in sea surface temperature due to ocean-atmospheric oscillations or climate change?	Yes
Is forest productivity frequently affected by wildfires, diseases, rainfall variability, prolonged droughts, or changes in temperature?	Yes
Is the biodiversity in the project area likely to be affected by changes in climate variables?	Yes
Is any stage of the agricultural value chain (production, storage, processing and marketing) exposed to climate related hazards?	Yes
Is any rural infrastructure likely to be affected by flooding, landslides, changes in temperatures, and extreme winds.	Yes
Step 3: Sensitivity Assessment	
What are key sensitivities for the populations in the project's areas of intervention?	No, Yes, TBD
Is conflict exacerbating the population's sensitivity to weather related hazards?	No
Is population displacement being exacerbated by climate change impacts?	Yes

Are diseases (e.g. COVID-19, malaria, cholera) increasing the population's vulnerability and affecting their capacity to address potential weather-related hazards?	Yes
Is the income of the target population predominately coming from agriculture?	Yes
Are social inequalities (e.g. based on gender, youth, indigenous persons and other marginalized groups) being exacerbated by climate change?	Yes
Is the Human Development Index (HDI) equal to or below 0.6?	Yes
Is the Multidimensional Poverty Index (MPI) equal to or above 0.1?	Yes
Step 4: Adaptive capacity and climate resilience	
What are key adaptive capacities in the areas of project intervention?	No, Yes, TBD
Is the country well ranked in the Disaster risk reduction progress score?	Yes
Are climate and weather information services (real-time weather data, seasonal forecasts etc.) effectively being delivered (through radio, TV, SMS, extension services etc.) to farmers, rural dwellers, and end users?	No
Does the project country have an early action plan (preparedness and emergency response) to mitigate the impacts of weather-related hazards once the shock occurs?	Yes
Does the government or other institutions support the target population/communities with the necessary social and economic resources to prepare for or respond to climate-related events?	Yes
Is the target community carrying out (using their own means) agricultural adaptation?	Yes
Does the target population have the economic means or support to adjust or adapt their activities in response to weather related shocks?	No
Do policies/mechanisms exist that make financial credit, loans, and agricultural insurance available?	No
Are rural infrastructures effectively delivering services to farmers and rural dwellers?	No



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)

Dates de mission: 06-25 June 2022

Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

République de Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Annexe 6: Premier programme de travail et budget annuel

Composantes et activités	Unit	12 mois	6 mois	18 mois	Cout unitaires		12 mois	6 mois	18 mois
		Quantité			AR 000	US\$	Montant (US\$)		
		2023	2024	Total			2023	2024	Total
Composante 1									
Sous-composante 1.1									
A. Mise en place du dispositif d'incubation - AT et formation									
1. Formation de l'équipe projet en entrepreneuriat	Session	1	-	1	6,999.986	1,711.94	1,712	-	1,712
2. ATI pour la préparation des outils de gestion et la mise en place du processus	Mission	1	-	1	73,000.02	17,853.13	17,853	-	17,853
3. Diagnostic et adaptation des référentiels disponibles	Jours	30	-	30	1,200.016	293.48	8,804	-	8,804
4. Mise au point de nouveaux curricula	Jours	-	30	30	1,200.016	293.48	-	8,804	8,804
5. Veille innovation	Forfait	1	1	2	39,999.983	9,782.53	9,783	9,783	19,565
6. Évaluation et sélection des formateurs et coaches	Jours	30	-	30	1,200.016	293.48	8,804	-	8,804
7. Formation/recyclage des formateurs sur les référentiels	Session	10	-	10	8,000.013	1,956.51	19,565	-	19,565
8. Formation des dirigeants des CEFAR	Session	2	1	3	6,999.986	1,711.94	3,424	1,712	5,136
9. Formation des formateurs et tuteurs en ACI /a	Forfait	-	1	1	6,999.986	1,711.94	-	1,712	1,712
B. Mise en place du dispositif d'incubation - Construction et équipement de CEFARs									
1. Diagnostic et sélection des CEFARs existants	Jours	30	-	30	1,200.016	293.48	8,804	-	8,804
2. Renforcement des CEFARs - équipement	Forfait	10	10	20	39,999.983	9,782.53	97,825	97,825	195,651
C. Sensibilisation et identification des jeunes candidats entrepreneurs									
1. Diagnostic initial des EAF1 et des MERs existantes /e	Forfait	600	1,400	2,000	199.989	48.91	29,346	68,474	97,820
2. Ateliers de sensibilisation par région	Atelier	4	4	8	8,000.013	1,956.51	7,826	7,826	15,652
D. Préincubation et formation métier des jeunes									
1. Formation des jeunes / Préincubation /f	Cohorte	120	280	400	1,200.016	293.48	35,218	82,174	117,392
2. Formation métiers /g	Cohorte	120	280	400	1,200.016	293.48	35,218	82,174	117,392
E. Formation entrepreneuriat et incubation des MER									
1. Formation en entrepreneuriat (coaching pour élaboration du PA) /h	Cohort	50	100	150	13,500.019	3,301.61	165,081	330,161	495,242
2. Coaching post-financement /i	Forfait MER	-	1,000	1,000	2,000.013	489.13	-	489,130	489,130
3. Réseau Entrepreneurs : conseil à distance /j	Jours	-	-	-	600.008	146.74	-	-	-
4. Réseau Entrepreneurs : webinaires /k	Webinar	-	-	-	1,799.983	440.21	-	-	-
5. Réseau Entrepreneurs : événements /l	Événements	-	20	20	9,999.985	2,445.63	-	48,913	48,913
6. Réseau Entrepreneurs : visites d'échange /m	Visite	-	20	20	9,999.985	2,445.63	-	48,913	48,913
F. Appui à l'environnement d'entrepreneuriat									
1. Appui institutionnel CRFAR /n	Forfait	-	1	1	39,999.983	9,782.53	-	9,783	9,783
2. Appui institutionnel FARMADA /o	Forfait	-	1	1	100,000.018	24,456.34	-	24,456	24,456
3. Assistance mise en place SIM	Forfait	-	-	-	80,000.006	19,565.07	-	-	-
A. Appui à l'environnement d'entrepreneuriat									
1. Coût de fonctionnement des CEFAR /p	Forfait	20	40	60	47,999.995	11,739.04	234,781	469,562	704,342
Sous-composante 1.2									
A. Mécanisme de subvention à coûts partagés à travers un guichet spécifique logé au sein du FDA									
1. Financement du parcours d'accélération pour mise à niveau et extension d'entreprises existantes /a	MERs	-	-	-	1,500.02	366.85	-	-	-

2. Financement du parcours de création d'entreprises pour les jeunes issus du processus d'incubation /b	MERs	500	1,000	1,500	1,500.02	366.85	183,425	366,850	550,275
3. Rémunération de l'IFP sur la gestion du fonds à cout partagé /c	MERs	500	1,000	1,500	1,500.02	366.85	183,425	366,850	550,275
B. Dispositif facilitant l'accès durable de jeunes ruraux aux services financiers				-					
1. Contribution net au FIR - FDA /d	Contribution IFPs	-	2	2	97,000.018	23,722.65	-	47,445	47,445
2. Contribution au FAI (destiné aux Institutions financières) /e	IFPs	-	2	2	97,000.018	23,722.65	-	47,445	47,445
3. Gestion - suivi de fonds transférés au FDA-IMFs par le Comité d'Investissement auprès de la CNFI /f	Forfait	-	1	1	80,000.006	19,565.07	-	19,565	19,565
4. Elaboration du système de management environnemental pour FDA et les IMF /g	Forfait	-	1	1	36,800.28	9,000	-	9,000	9,000
C. Convention avec FENU				-					
Convention	Forfait						579,230	1,266,102	1,845,332
Composante 2									
Sous-composante 1.2									
Volet Accès à la terre									
1. Renforcement des collectivités territoriales décentralisés et l'appui à la maîtrise d'œuvre communale /a	Forfait	-	1	1	102,223	25,000	-	25,000	25,000
2. Diagnostic territorial au niveau comunal pour installation de groupe de jeunes	Commune	-	50	50	5,724.488	1,400	-	70,000	70,000
Volet Promotion d'une agriculture climato intelligente									
1. Systèmes d'élevages résilients									
a. Formation & accompagnement FEP	FEP	-	250	250	3,066.69	750	-	187,500	187,500
c. Kit d'application FEP	FEP	-	250	250	6,133.38	1,500	-	375,000	375,000
d. Collaboration avec la recherche pour l'amélioration de races animales	Forfait	1	2	3	204,446	50,000	50,000	100,000	150,000
e. Appui à la production d'alimentation adaptée : reboisements mellifères	Ha	-	50	50	1,226.676	300	-	15,000	15,000
f. Appui à la production d'alimentation adaptée : production fourragère résiliente	Ha	-	50	50	2,453.352	600	-	30,000	30,000
g. Développement de dispositifs de santé animale de proximité et de qualité	Forfait	0.5	1	2	715,561	175,000	87,500	175,000	262,500
2. Développement d'infrastructures durables et adaptées aux personnes avec handicap									
a. Développement des champs écoles paysan	CEP	-	250	250	2,453.352	600	-	150,000	150,000
e. Reforestation des bassins versants	Ha	-	1,000	1,000	2,297.973	562	-	562,000	562,000
f. Agroforesterie	Ha	-	1,000	1,000	2,300.018	562.5	-	562,500	562,500
4. Appuis aux femmes, jeunes et plus vulnérables									
a. Approche progressive d'appuis aux EAFs type 3: Mécanismes ciblant les plus vulnérables (MCV)	Projet MCV	600	1,200	1,800	1,226.676	300	180,000	360,000	540,000
b. Appui à l'émergence de femmes et jeunes leaders	Session	-	90	90	4,088.92	1,000	-	90,000	90,000
c. Appui à l'émergence de femmes et jeunes leaders visites d'échanges et partage d'expériences	Forfait	-	4	4	61,333.8	15,000	-	60,000	60,000
d. Autonomisation des EAF par l'utilisation de l'approche GALS: formation et suivi des EAFs	Session	-	440	440	3,066.69	750	-	330,000	330,000
5. Mesures environnementales et renforcement des infrastructures AHA face au climat									
b. Frais d'évaluation et de suivi de l'Office National pour l'Environnement	Forfait	-	0.5	1	60,322.201	14,752.6	-	7,376	7,376
Volet nutrition									
1. Gestion des bases de données en nutrition et élaboration d'outils de communication									
							-	-	-

a. Organiser une enquete de reference des indicateurs de base nutritionnelle /x	Enquête	1	-	1	81,778.4	20,000	20,000	-	20,000
b. Adapter la stratégie de communication en nutrition, hygiène et assainissement /y	pers/mois	1	-	1	40,889.2	10,000	10,000	-	10,000
c. Adapter les outils de communication pour la santé, nutrition, hygiène et assainissement /z	pers/mois	3	-	3	32,711.36	8,000	24,000	-	24,000
2. Identification et formation des relais communautaires									
Identification									
a. Identification des relais communautaires et Agents communautaires de sante	Relais	-	600	600	39.99	9.78	-	5,868	5,868
b. Formation des relais communautaire de nutrition	Session	-	20	20	4,235.017	1,035.73	-	20,715	20,715
c. Matériels didactiques aux profits des animateurs	lot	-	30	30	1,635.568	400	-	12,000	12,000
d. Vélos pour les relais communautaires	lot	-	600	600	300.004	73.37	-	44,022	44,022
e. Incitation des relais communautaires	pers/an	-	600	600	981.341	240	-	144,000	144,000
3. Promotion des bonnes pratiques de nutrition dans les communautés									
a. Education nutritionnelle au sein des ménages par les animatrices communautaires	pers/an	-	400	400	490.67	120	-	48,000	48,000
b. Diffusion radio sur les bonnes pratique de nutrition	Session	-	30	30	408.892	100	-	3,000	3,000
c. Demonstration culinaire	pers/an	-	120	120	20.445	5	-	600	600
4. Augmentation de la production d'aliments nutritifs pour la consommation et pour le marche									
a. Établir des jardins communautaires	Site	-	400	400	629.98	154.07	-	61,628	61,628
b. Créer des jardins scolaires	Site	-	200	200	574.493	140.5	-	28,100	28,100
c. Appui au groupements de femmes pour élevage de volaille	Nombre	-	400	400	2,044.46	500	-	200,000	200,000
d. Promouvoir la production de cultures à haute valeur nutritionnelle	Nombre	-	400	400	2,044.46	500	-	200,000	200,000
5. Accroissement de la disponibilité des aliments nutritifs sur les marches locaux									
a. Promotion de la petite transformation	Session	-	40	40	799.997	195.65	-	7,826	7,826
b. Promotion des techniques de conservation	kit/gpt	-	50	50	4,088.92	1,000	-	50,000	50,000
6. Mettre à disposition des femmes des technologies permettant de réduire leur charge de travail									
a. Fabrications des foyers améliorés	Kit	-	20,000	20,000	40.889	10	-	200,000	200,000
b. Appui dans des technologies de micro-irrigation	Kit	-	50	50	4,088.92	1,000	-	50,000	50,000
7. Renforcement de capacités dans les approches de nutrition									
Formation partenaires	Session	-	2	2	4,235.017	1,035.73	-	2,071	2,071
Assistance technique	Forfait	-	2	2	20,444.6	5,000	-	10,000	10,000
Sous-composante 2.2									
Etudes techniques et faisabilité socio-économique approfondie									
1. Infrastructures de groupage et de stockage	Forfait	-	-	-	-	-	-	40,000	360,000
2. Infrastructures de connectivité ou de désenclavement	Forfait	-	-	-	-	-	-	66,000	432,000
3. Infrastructures d'élevage	Forfait	-	-	-	-	-	-	176,667	883,335
4. Infrastructures pour le conditionnement et transformation	Forfait	-	-	-	-	-	-	300,000	2,033,334
5. Mesures environnementales et renforcement des infrastructures face au climat	Forfait	-	-	500	4,088.92	1,000	-	-	500,000
Composante 3									
Appui aux politiques									
1. Appui institutionnel aux CA et OPR	Forfait	-	15	15	20,444.6	5,000	-	75,000	75,000
2. Appui institutionnel aux MAPAE et 18 DRAE	Forfait	-	1	1	204,446	50,000	-	50,000	50,000
3. Equipment	Forfait	-	1	1	122,667.6	30,000	-	30,000	30,000
1. Appui à la politique - Assistance technique nationale	Pers.mois	-	4	4	16,355.68	4,000	-	16,000	16,000
2. Appui à la politique - Ateliers de formation et de consultation	Forfait	-	1	1	81,778.4	20,000	-	20,000	20,000
Suivi - évaluation									
a. Enquête baseline	Nombre	1	-	1	327,113	80,000	80,000	-	80,000

d. Enquête sur l'amélioration de l'autonomisation des bénéficiaires	Nombre	1	-	1	163,556	40,000	40,000	-	40,000
e. Etudes thématiques ponctuelles	Nombre	2	1	3	24,533	6,000	12,000	6,000	18,000
f. Ateliers d'évaluation participative au niveau interrégionale	Nombre	5	2	7	8,177	2,000	10,000	4,000	14,000
h. Mission de supervision du FIDA	Forfait	1	-	1	40,889	10,000	10,000	-	10,000
i. Mission de suivi du COS	Forfait	1	-	1	20,444	5,000	5,000	-	5,000
j. Mission d'appui international	Forfait	1	1	2	49,067	12,000	12,000	12,000	24,000
a. Réunions de validation PTBA au niveau national	Forfait	1	-	1	12,266	3,000	3,000	-	3,000
b. Réunions de validation PTBA au niveau interrégional	Forfait	5	-	5	12,266	3,000	15,000	-	15,000
c. Assistance technique nationale en SE et gestion de l'information	Mpis	1	1	2	16,355	4,000	4,000	4,000	8,000
d. Renforcements de capacité et formations S&E / GS	Forfait	1	-	1	61,333	15,000	15,000	-	15,000
e. Elaboration et mise à jour du manuel de SE	Mois	1	-	1	49,067	12,000	12,000	-	12,000
f. Conception du logiciel de gestion de la base de données	Mois	1	-	1	61,333.8	15,000	15,000	-	15,000
g. Achat de licence du logiciel SIG et formation en SIG	Forfait	1	-	1	61,333.8	15,000	15,000	-	15,000
h. Mission d'appui technique du MINAE	Forfait	1	1	2	12,266.76	3,000	3,000	3,000	6,000
i. Contributions au PTBA de la CAPFIDA	Forfait	1	1	2	306,669	75,000	75,000	75,000	150,000
j. Suivi en panel des jeunes	Forfait	1	1	2	49,067.04	12,000	12,000	12,000	24,000
k. Achat de tablettes pour la collecte de données	Nombre	-	100	100	2,044.46	500	-	50,000	50,000
Gestion des savoirs									
a. Elaboration et mise à jour de stratégie de gestion de savoirs	Forfait	1	-	1	20,444.6	5,000	5,000	-	5,000
b. Visites échanges entre les producteurs	Forfait	1	1	2	61,333.8	15,000	15,000	15,000	30,000
c. Evènements d'échanges régional/intéregional/ national	Forfait	1	1	2	61,333.8	15,000	15,000	15,000	30,000
d. Participation aux ateliers d'échanges et de partage entre projets FIDA	Forfait	1	1	2	61,333.8	15,000	15,000	15,000	30,000
e. Participation aux ateliers et échanges internationales	Forfait	1	-	1	61,333.8	15,000	15,000	-	15,000
f. Elaboration de documents de capitalisations	Forfait	-	-	-	16,355.68	4,000	-	-	-
g. Production et diffusion de success stories sur les jeunes bénéficiaires	Forfait	-	-	-	12,266.76	3,000	-	-	-
h. Elaboration et mise à jour de stratégie de pérennisation	Forfait	1	-	1	20,444.6	5,000	5,000	-	5,000
Communication and information									
a. Elaboration et mise à jour de stratégie de communication/C4D	Forfait	1.0	-	1.0	20,444.6	5,000	5,000	-	5,000
b. Achats d'équipements audiovisuels	Forfait	1.0	-	1.0	102,223	25,000	25,000	-	25,000
c. Campagnes de sensibilisation et de mobilisation/C4D	Forfait	5.0	5.0	10.0	16,355.68	4,000	20,000	20,000	40,000
d. Production, multiplication et diffusion de outils de communication /C4D	Forfait	1.0	1.0	2.0	28,622.44	7,000	7,000	7,000	14,000
e. Production de cartes de producteurs	Nombre	-	10,000	10,000	8.178	2	-	20,000	20,000
f. Conception et mise à jour du site-web	Forfait	1.0	-	1.0	12,266.76	3,000	3,000	-	3,000
g. Reportages vidéos et émissions radio	Forfait	2.0	2.0	4.0	16,355.68	4,000	8,000	8,000	16,000
h. Articles et publications	Forfait	1.0	1.0	2.0	20,444.6	5,000	5,000	5,000	10,000
i. Diffusion ds émissions sur TV et radio	Forfait	6.0	6.0	12.0	4,088.92	1,000	6,000	6,000	12,000
Equipements et véhicules									
a. Véhicule	Unité	6.0	-	6.0	163,556.8	40,000	240,000	-	240,000
b. Matériel informatique	Forfait	5.0	-	5.0	40,889.2	10,000	50,000	-	50,000
c. Photocopieur grande capacité	Nombre	5.0	-	5.0	40,889.2	10,000	50,000	-	50,000
d. Imprimante grande capacité	Nombre	5.0	-	5.0	20,444.6	5,000	25,000	-	25,000
e. Imprimante petite capacité	Nombre	8.0	-	8.0	4,906.704	1,200	9,600	-	9,600
f. Equipements et mobilier bureau	Lot	1.0	-	1.0	143,112.2	35,000	35,000	-	35,000
Gestion du Programme									
a. Mise en place du système de gestion comptable et financière	Forfait	1.0	-	1.0	20,444.6	5,000	5,000	-	5,000
b. AT nationale	Pers.mois	1.0	1.0	2.0	40,889.2	10,000	10,000	10,000	20,000
c. Ateliers, réunions, séminaires	Forfait	1.0	1.0	2.0	40,889.2	10,000	10,000	10,000	20,000
d. Audit annuel	Contrat	1.0	1.0	2.0	36,800.28	9,000	9,000	9,000	18,000
f. Elaboration de la stratégie ciblage, de genre et inclusion sociale	Forfait	1.0	-	1.0	32,711.36	8,000	8,000	-	8,000
g. Missions d'échange et de formation	Forfait	1.0	1.0	2.0	16,355.68	4,000	4,000	4,000	8,000
h. Formation en genre, ASEG, ciblage, etc..	Forfait	1.0	1.0	2.0	16,355.68	4,000	4,000	4,000	8,000

UFR Salaires et indemnités									
a. Chargé de SE et GS	Pers.an	4.0	2.0	6.0	81,778	20,000	80,000	40,000	120,000
b. Chargé administratif et financier	Pers.an	4.0	2.0	6.0	53,155	13,000	52,000	26,000	78,000
c. Coodonnateur régional	Pers.an	4.0	2.0	6.0	53,155	13,000	52,000	26,000	78,000
d. Environnementaliste	Pers.an	4.0	2.0	6.0	40,889	10,000	40,000	20,000	60,000
e. Chargé de ciblage, genre et inclusion sociale	Pers.an	4.0	2.0	6.0	40,889.2	10,000	40,000	20,000	60,000
f. Assistant administratif et financier	Pers.an	12.0	6.0	18.0	36,800.28	9,000	108,000	54,000	162,000
g. Chauffeurs	Pers.an	8.0	4.0	12.0	20,444.6	5,000	40,000	20,000	60,000
h. Gardiens	Pers.an	12.0	6.0	18.0	16,355.68	4,000	48,000	24,000	72,000
i. Frais de déplacements	Pers.an	160.0	80.0	240.0	122.668	30	4,800	2,400	7,200
UCP salaires									
a. Coordonnateur national	Pers.an	1.0	0.5	1.5	98,134.08	24,000	24,000	12,000	36,000
b. Responsable admin et financier	Pers.an	1.0	0.5	1.5	78,507.264	19,200	19,200	9,600	28,800
c. Assistant technique nationale	Pers.an	1.0	0.5	1.5	53,155.96	13,000	13,000	6,500	19,500
d. Responsable de passation des marchés	Pers.an	1.0	0.5	1.5	53,155.96	13,000	13,000	6,500	19,500
e. Responsable SE, GS et Communication	Pers.an	1.0	0.5	1.5	78,507.264	19,200	19,200	9,600	28,800
f. Assistant SE (responsable de base de données)	Pers.an	1.0	0.5	1.5	40,889.2	10,000	10,000	5,000	15,000
g. Responsable de communication et gestion de savoirs	Pers.an	1.0	0.5	1.5	61,333.8	15,000	15,000	7,500	22,500
h. Responsable des infrastructures	Pers.an	1.0	0.5	1.5	53,155.96	13,000	13,000	6,500	19,500
i. Responsable de l'environnement	Pers.an	1.0	0.5	1.5	53,155.96	13,000	13,000	6,500	19,500
j. Responsable de l'inclusion sociale, genre et nutrition	Pers.an	1.0	0.5	1.5	53,155.96	13,000	13,000	6,500	19,500
k. Comptable national	Pers.an	2.0	2.0	4.0	53,155.96	13,000	26,000	26,000	52,000
l. Assistant administratif	Pers.an	1.0	0.5	1.5	36,800.28	9,000	9,000	4,500	13,500
m. Chauffeurs	Pers.an	2.0	1.0	3.0	20,444.6	5,000	10,000	5,000	15,000
n. Frais de déplacements	Pers.an	180.0	90.0	270.0	163.557	40	7,200	3,600	10,800
Fonctionnement UFR									
Fonctionnement	forfait	4.0	2.0	6.0		41,000	164,000	82,000	246,000
Fonctionnement UCP									
Fonctionnement	forfait	1.0	0.5	1.5		164,000	164,000	82,000	246,000

Notes.

1. Si les cofinancements (ASAP+, GEF et Fonds d'Adaptation) ne se concrétisent pas, le premier PTBA sera ajusté au démarrage pour intégrer un phasage des activités pour lesquelles ces cofinancements ont été ciblés. Il en sera de même pour les PTBA subséquents qui seront également revus en fonction de la disponibilité des cofinancements.
2. Dans le cadre de la sécurisation foncière pour les jeunes, des actions concrètes seront identifiées dès l'atelier de démarrage pour l'engagement politique avec des budgets dédiés à partir du premier PTBA, des compétences adaptées et un échange régulier de connaissances et de résultats lors de la mise en œuvre.



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

Dates de mission: 06-25 June 2022

Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

Introduction

Cette annexe doit être lue simultanément avec le DT.8, sur la passation des marchés. Elle contient une ébauche de plan de passation des marchés (PPM) pour les 18 premiers mois du projet. Il convient de noter que la planification faite dans cette annexe n'est pas figée. Elle sera revue, discutée, et éventuellement modifiée au démarrage du projet.

L'objectif de cette ébauche est de faciliter la mise en œuvre effective du projet, et de doter l'équipe d'un premier outil à retravailler au démarrage.

Proposition concernant la passation des marchés

Lors de la passation des marchés de fournitures, des travaux de génie civil et de services consultatifs dans le cadre du programme, il conviendrait de respecter les principes spécifiques suivants :

- Les marchés doivent être passés conformément à l'Accord de Financement (AF, prêt et don) et à ses avenants ;
- Les marchés doivent être passés durant la période d'exécution du programme sauf – et en accord avec l'article 4.10 des Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole – pour les activités de démarrage ;
- Le montant des marchés ne doit pas dépasser les crédits ouverts en vertu de l'AF ;
- Les marchés doivent respecter le plan de travail et budget annuel (PTBA) dûment approuvé par le Comité de Pilotage et le FIDA, y compris le PPM pour les 18 premiers mois ; et
- Les marchés doivent être passés de façon à optimiser l'emploi des ressources.

Voir le fichier PPM 18 mois qui présente les détails du plan de passation des marchés.

Prévu de passation des marchés-Sommaire

Pays:	Madagascar			
Nom du Projet	Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)			
Projet ID:	2000001234			
Version	1.0			
Date version	10-Aug-22			
Préparé par	Mamadou Diouldé SOW			
Approuvé par				
Catégorie d'approvisionnement	Prévu		Réal	
Devise	USD	LCU	USD	LCU
Biens	-	-	-	-
Travaux	-	-	-	-
Services de Consultant	1 575 796.94	-	-	-
Services - Non consultants	794 022.00	-	-	-
Dons	-	-	-	-
TOTAL	2 369 818.94	-	-	-

Prévu de passation des marchés- Biens

Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Project ID: 2000001234

Préparé par: Mamadou Diouldé SOW

Approuvé par:

USD

Montant total	794 022.00
	0.00
<i>Services-Non Consultants</i>	<i>794 022.00</i>
	<i>0.00</i>

Version		Données de base												
1.0 10-Aug-22		PTBA/Composante ref	Nº	Description	Services - Non consultants	Financement	Lot Nº/Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)
C2.V N.6.b	01	Achat de 50 kits de micro-irrigation	Yes	FIDA	1	UCP	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	50 000.00		
			Yes				Réel				-			
C2.V N.6.a	02	Recrutement de prestataires pour la confection de 20.000 foyers améliorés en faveur de la zone d'intervention du projet	Yes	FIDA	1	UCP	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	200 000.00		
			Yes				Réel				-			
C3.C I.b	03	Achats d'équipements audiovisuels	Yes	FIDA	1		Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	25 000.00		
			Yes				Réel				-			
C3.E V.a	04	Achat de six (6) véhicules 4x4	Yes	FIDA	1	UCP	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	240 000.00		
			Yes				Réel				-			
C3.E V.b	05	Achat d'un lot divisible de matériels informatiques et de reprographie	Yes	FIDA	Lot 1 : Ordinateurs	UCP	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AON	1	135 000.00		
			Yes		Lot 2 : Photocopieurs et imprimantes		Prévu							
			Yes				Réel					-		
C3.E V.f	06	Achat d'un lot de mobilier de bureau	Yes	FIDA	1	UCP	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	35 000.00		
			Yes				Réel				-			

Prévu de passation des marchés- Biens

Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutie

Project ID: 2000001234

LCU

Préparé par: Mamadou Diouldé SOW

Approuvé par:

0.00	Prévu
0.00	Réel
0.00	Prévu
0.00	Réel

Version		1.0		10-Aug-22		Présélection						Procédure d'	
PTBA/Composante ref	Nº	Description	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission des documents de pr-qualification	Date de non-objection	Date d'invitation à la pré-qualification	Date de clôture de la pré-qualification	Soumission du rapport de pré-qualification	Date de non-objection	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	
C2.V N.6.b	01	Achat de 50 kits de micro-irrigation		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	25-Jan-23	N/A	
			-	Réel									
C2.V N.6.a	02	Recrutement de prestataires pour la confection de 20.000 foyers améliorés en faveur de la zone d'intervention du projet		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Jan-22	22-Jan-22	
			-	Réel									
C3.C I.b	03	Achats d'équipements audiovisuels		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	7-Mar-23	N/A	
			-	Réel									
C3.E V.a	04	Achat de six (6) véhicules 4x4		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	25-Jan-23	1-Feb-23	
			-	Réel									
C3.E V.b	05	Achat d'un lot divisible de matériels informatiques et de reprographie		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	6-Feb-23	13-Feb-23	
			-	Réel									
C3.E V.f	06	Achat d'un lot de mobilier de bureau		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	13-Feb-23	N/A	
			-	Réel									

Prévu de passation des marchés- Biens

Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutie

Project ID: 2000001234

Préparé par: Mamadou Diouldé SOW

Approuvé par:

Version 1.0 10-Aug-22			Appel d'offres		Evaluation des offres						
PTBA/Composante ref	Nº	Description	Date d'invitation à soumissionner	Clôture/ouverture des offres	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat
C2.V N.6.b	01	Achat de 50 kits de micro-irrigation	26-Jan-23	9-Feb-23	N/A	N/A	16-Feb-23	N/A	Prévu	N/A	22-Feb-23
									Réel		
C2.V N.6.a	02	Recrutement de prestataires pour la confection de 20.000 foyers améliorés en faveur de la zone d'intervention du projet	24-Jan-22	10-Mar-22	N/A	N/A	31-Mar-22	7-Apr-22	Prévu	10-Apr-22	25-Apr-22
									Réel		
C3.C I.b	03	Achats d'équipements audiovisuels	8-Mar-23	22-Mar-23	N/A	N/A	29-Mar-23	N/A	Prévu	N/A	4-Apr-23
									Réel		
C3.E V.a	04	Achat de six (6) véhicules 4x4	3-Feb-23	20-Mar-23	N/A	N/A	10-Apr-23	17-Apr-23	Prévu	20-Apr-23	5-May-23
									Réel		
C3.E V.b	05	Achat d'un lot divisible de matériels informatiques et de reprographie	15-Feb-23	17-Mar-23	N/A	N/A	31-Mar-23	7-Apr-23	Prévu	10-Apr-23	25-Apr-23
									Réel		
C3.E V.f	06	Achat d'un lot de mobilier de bureau	14-Feb-23	28-Feb-23	N/A	N/A	7-Mar-23	N/A	Prévu	N/A	13-Mar-23
									Réel		

Prévu de passation des marchés- Biens

Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutie

Project ID: 2000001234

Préparé par: Mamadou Diouldé SOW

Approuvé par:

Methode de passation des marchés

NS: Demande de prix national
IS: Demande de prix international
AON: Appel d'offres national
AOI: Appel d'offres international
LIB: Appel d'offres international

Version 1.0 10-Aug-22			Attribution du contrat et signature		
PTBA/Composante ref	Nº	Description	Submission d'un projet de Contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat
C2.V N.6.b	01	Achat de 50 kits de micro-irrigation	27-Feb-23	N/A	3-Mar-23
C2.V N.6.a	02	Recrutement de prestataires pour la confection de 20.000 foyers améliorés en faveur de la zone d'intervention du projet	30-Apr-22	7-May-22	11-May-22
C3.C I.b	03	Achats d'équipements audiovisuels	9-Apr-23	N/A	13-Apr-23
C3.E V.a	04	Achat de six (6) véhicules 4x4	10-May-23	17-May-23	21-May-23
C3.E V.b	05	Achat d'un lot divisible de matériels informatiques et de reprographie	30-Apr-23	7-May-23	11-May-23
C3.E V.f	06	Achat d'un lot de mobilier de bureau	18-Mar-23	N/A	22-Mar-23

Prévu de passation des marchés- Travaux

Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Project ID: 2000001234

Préparé par: Mamadou Diouldé SOW

Approuvé par:

	USD	LCU	
Montant total	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Services-Non Consultants	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel

Version		Données de base													Présélection							
PTBA/Composante ref	Nz	Description	Services - Non consultants	Financement	Lot N°/Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission des documents de pré-qualification	Date de non-objection	Date invitation à la pré-qualification	Date de clôture pré-qualification	Soumission des rapports de pré-qualification	Date de non-objection	Soumission des documents d'appel d'offres	
							Prévu							Prévu								15-Jan-24
							Réel					-	-	Réel								
							Prévu							Prévu								
							Réel					-	-	Réel								
							Prévu							Prévu								
							Réel					-	-	Réel								
							Prévu							Prévu								
							Réel					-	-	Réel								
							Prévu							Prévu								
							Réel					-	-	Réel								
							Prévu							Prévu								
							Réel					-	-	Réel								
							Prévu							Prévu								
							Réel					-	-	Réel								
							Prévu							Prévu								
							Réel					-	-	Réel								

Procurement Prévu - Services Consultants

Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Project ID: 2000001234

Préparé par: Mamadou Dioullé SOW

Approuvé par:

	USD	LCU	
Total Amount	1 575 796.94	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Services-Non Consultants:	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Dons:	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel

Version		Données de base											EOI Procédure de Prédélection						
AWP/Composé n° ref	No	Description*	Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Prédélection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REDI	Date de non-objection	REDI Date de lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de prédéselection	Date de non-objection
C1.1.A.2	01	Recrutement d'une Assistance Technique Internationale pour la préparation des outils de gestion et la mise en place du dispositif d'incubation			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	17 853.00		Prévu	8-May-23	N/A	10-May-23	31-May-23	14-Jun-23	N/A
							Réel				-	-	Réel						
C1.1.A.9	02	Recrutement d'un professionnel de formation en ACI pour la formation des formateurs des centres d'incubation et tuteurs			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	1 711.94		Prévu	4-Mar-24	N/A	6-Mar-24	27-Mar-24	10-Apr-24	N/A
							Réel				-	-	Réel						
C1.2.B.4	03	Recrutement d'un expert pour l'élaboration du système de management environnemental pour FDA et les IMF			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	9 000.00		Prévu	3-Feb-23	N/A	5-Feb-23	26-Feb-23	12-Mar-23	N/A
							Réel				-	-	Réel						
C2.VPACI.2.e/f	04	Convention avec les DREDD pour la reforestation et agroforesterie			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Prior Review	SED	562 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
							Réel				-	-	Réel						
C1.1.F.3	05	Sélection d'un consultant pour assistance à la mise en place SIM			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	19 565.00		Prévu	23-Jun-23	N/A	25-Jun-23	16-Jul-23	30-Jul-23	N/A
							Réel				-	-	Réel						
C2.VN.1.a	06	Sélection d'un cabinet/bureau pour réaliser une enquête de référence des indicateurs de base nutritionnelle			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QC	20 000.00		Prévu	5-Apr-23	N/A	7-Apr-23	28-Apr-23	12-May-23	N/A
							Réel				-	-	Réel						
C2.VN.1.b	07	Recrutement d'un expert pour adapter la stratégie de communication en nutrition, hygiène et assainissement			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	10 000.00		Prévu	14-Jun-23	N/A	16-Jun-23	7-Jul-23	21-Jul-23	N/A
							Réel				-	-	Réel						
C2.VN.1.c	08	Sélection d'un prestataire chargé d'adapter les outils de communication pour la santé, nutrition, hygiène et assainissement			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	24 000.00		Prévu	6-Oct-23	N/A	8-Oct-23	29-Oct-23	12-Nov-23	N/A
							Réel				-	-	Réel						

Version		1.0		10-Aug-22		Données de base										EOI Procédure de Prédéselection					
AWP/Composant Ref	N°	Description*	Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Prédéselection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REOI	Date de non-objection	REOI Date de lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de préselection	Date de non-objection		
C2.2.EF5-EA.1	09	Selection d'un cabinet/bureau pour réaliser les études techniques et de faisabilité des infrastructures de groupage et de stockage			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QC	40 000.00		Prévu	8-Jan-24	N/A	10-Jan-24	31-Jan-24	14-Feb-24	N/A		
							Réel				-	-	Réel								
C2.2.EF5-EA.2	10	Recrutement d'un cabinet/bureau pour réaliser les études techniques et de faisabilité des infrastructures de connectivité ou de désenclavement			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	66 000.00		Prévu	12-Jan-24	19-Jan-24	21-Jan-24	4-Feb-24	18-Feb-24	25-Feb-24		
							Réel				-	-	Réel								
C2.2.EF5-EA.3	11	Recrutement d'un cabinet/bureau pour réaliser les études techniques et de faisabilité des infrastructures d'élevage			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	176 667.00		Prévu	3-Jan-24	10-Jan-24	12-Jan-24	26-Jan-24	9-Feb-24	16-Feb-24		
							Réel				-	-	Réel								
C2.2.EF5-EA.4	12	Selection d'un cabinet/bureau pour la réalisation des études techniques et de faisabilité des infrastructures pour le conditionnement et transformation			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	SFQC	300 000.00		Prévu	9-Jan-24	N/A	11-Jan-24	25-Jan-24	8-Feb-24	N/A		
							Réel				-	-	Réel								
C3.SE.a	13	Selection d'un cabinet/bureau pour réaliser l'enquête de base du Projet			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	SFQC	80 000.00		Prévu	13-Mar-23	N/A	15-Mar-23	29-Mar-23	12-Apr-23	N/A		
							Réel				-	-	Réel								
C3.SE.d	14	Recrutement d'un cabinet/bureau pour réaliser une enquête sur l'amélioration de l'autonomisation des bénéficiaires			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QC	40 000.00		Prévu	24-May-23	N/A	26-May-23	16-Jun-23	30-Jun-23	N/A		
							Réel				-	-	Réel								
C2.1.VN.7. A1	15	Recrutement d'une Assistance Technique Internationale pour appuyer le projet en suivi évaluation			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	12 000.00		Prévu	7-Mar-23	N/A	9-Mar-23	30-Mar-23	13-Apr-23	N/A		
							Réel				-	-	Réel								
C3.SV.f	16	Selection d'un consultant pour la Conception du logiciel de gestion de la base de données			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	150 000.00		Prévu	24-Jul-23	N/A	26-Jul-23	16-Aug-23	30-Aug-23	N/A		
							Réel				-	-	Réel								
C3.SV.g	17	Recrutement d'un prestataire pour l'acquisition de licence du logiciel SIG et formation des utilisateurs			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	SMC	15 000.00		Prévu	20-Jul-23	N/A	22-Jul-23	12-Aug-23	26-Aug-23	N/A		
							Réel				-	-	Réel								
C3.C1.a	18	Selection de consultant pour l'élaboration d'une stratégie de communication			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	5 000.00		Prévu	11-Aug-23	N/A	13-Aug-23	3-Sep-23	17-Sep-23	N/A		
							Réel				-	-	Réel								
C3.C1.f	19	Selection d'un expert pour la conception et la mise à jour du site-web			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	3 000.00		Prévu	19-Jul-23	N/A	21-Jul-23	11-Aug-23	25-Aug-23	N/A		
							Réel				-	-	Réel								
C3.GP.a	20	Contractualisation avec la Société SOFTWARE pour l'acquisition de TOM2PRO, le paramétrage et la formation des utilisateurs			FIDA	UCP	Prévu	No	Prior Review	SED	5 000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		
							Réel				-	-	Réel								
C3.SV.j	21	Recrutement d'une Assistance technique internationale pour la mise en place du système de gestion financière et appui l'UCP			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	10 000.00		Prévu	12-Jan-23	N/A	14-Jan-23	4-Feb-23	18-Feb-23	N/A		
							Réel				-	-	Réel								
C3.GP.d	22	Recrutement d'un cabinet pour réaliser l'audit des comptes du projet (exercice 2023)			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	SMC	9 000.00		Prévu	25-Sep-23	N/A	27-Sep-23	18-Oct-23	1-Nov-23	N/A		
							Réel				-	-	Réel								

Procurement Prévu - Services Consulta

Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuria

Project ID: 2000001234

Préparé par: Mamadou Diouldé SOW

Approuvé par:

Méthodes de sélection
 SFQC: Sélection fondée sur la qualité et le coût
 SFQ: Sélection fondée sur la qualité
 QC: Sélection fondée sur les qualifications des consultants (La présélection est requise)
 SMC: Sélection au moindre coût
 SCBD: Sélection dans le cadre d'un budget déterminé
 GC: Sélection fondée sur consultants individuels (La présélection est requise)
 SED: Sélection par entente direct
 Sélection (Conception/MIP): Sélection par entente directe établi dans le manuel de conception ou d'implémentation du projet.

Version	1.0	10-Aug-22	Procédure de proposition				Evaluation				Prévu vs. Réel	Attribution des contrats et signature										
			AWPR/Component Ref	no	Description*	Soumission de RFP/RCQ	Date de non-objection	RFP/RCQ Date de lancement	Délai de soumission de la proposition	Soumission du TER		Date de non-objection	Submission of CER	Date de non-objection	Emission d'un avis d'attribution de marché & recommandé	Date d'attribution du contrat	Negotiations finalisées	Soumission d'un projet de contrat et MoN	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID
C1.1.A.2	01	Recrutement d'une Assistance Technique Internationale pour la préparation des outils de gestion et la mise en place du dispositif d'incubation	18-Jun-23	N/A	20-Jun-23	11-Jul-23	N/A	N/A	25-Jul-23	N/A	Prévu	N/A	31-Jul-23	14-Aug-23	19-Aug-23	N/A	23-Aug-23					17 853.00
											Réel											
C1.1.A.9	02	Recrutement d'un professionnel de formation en ACI pour la formation des formateurs des centres d'incubation et tuteurs	14-Apr-24	N/A	16-Apr-24	7-May-24	N/A	N/A	21-May-24	N/A	Prévu	N/A	27-May-24	10-Jun-24	15-Jun-24	N/A	19-Jun-24					1 711.94
											Réel											
C1.2.B.4	03	Recrutement d'un expert pour l'élaboration du système de management environnemental pour FDA et les IMF	16-Mar-23	N/A	18-Mar-23	8-Apr-23	N/A	N/A	22-Apr-23	N/A	Prévu	N/A	28-Apr-23	12-May-23	17-May-23	N/A	21-May-23					9 000.00
											Réel											
C2.VPACI.2.a/f	04	Convention avec les DREDD pour la reforestation et agroforesterie	31-Aug-23	7-Sep-23	9-Sep-23	9-Oct-23	N/A	N/A	23-Oct-23	30-Oct-23	Prévu	N/A	5-Nov-23	26-Nov-23	1-Dec-23	8-Dec-23	12-Dec-23					562 000.00
											Réel											
C1.1.F.3	05	Sélection d'un consultant pour l'assistance à la mise en place SIM	3-Aug-23	N/A	5-Aug-23	26-Aug-23	N/A	N/A	9-Sep-23	N/A	Prévu	N/A	15-Sep-23	29-Sep-23	4-Oct-23	N/A	8-Oct-23					19 565.00
											Réel											
C2.VN.1.a	06	Sélection d'un cabinet/bureau pour réaliser une enquête de référence des indicateurs de base nutritionnelle	16-May-23	N/A	18-May-23	8-Jun-23	N/A	N/A	22-Jun-23	N/A	Prévu	N/A	28-Jun-23	12-Jul-23	17-Jul-23	N/A	21-Jul-23					20 000.00
											Réel											
C2.VN.1.b	07	Recrutement d'un expert pour adapter la stratégie de communication en nutrition, hygiène et assainissement	25-Jul-23	N/A	27-Jul-23	17-Aug-23	N/A	N/A	31-Aug-23	N/A	Prévu	N/A	6-Sep-23	20-Sep-23	25-Sep-23	N/A	29-Sep-23					10 000.00
											Réel											
C2.VN.1.c	08	Sélection d'un prestataire chargé d'adapter les outils de communication pour la santé, nutrition, hygiène et assainissement	16-Nov-23	N/A	18-Nov-23	9-Dec-23	N/A	N/A	23-Dec-23	N/A	Prévu	N/A	29-Dec-23	12-Jan-24	17-Jan-24	N/A	21-Jan-24					24 000.00
											Réel											

Version		1.0		10-Aug-22		Procédure de proposition				Evaluation				Attribution des contrats et signature						
ANRS/Compte et Ref	no	Description*	Soumission de RFP/RCCQ	Date de non-objection	RFP/RCCQ Date de lancement	Délai de soumission de la proposition	Soumission du TER	Date de non-objection	Submission of CER	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standard	Date d'attribution du contrat	Negotiations finalisées	Soumission d'un projet de contrat et MON	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)
C2.2.E1FS.EA.1	09	Sélection d'un cabinet/bureau pour réaliser les études techniques et de faisabilité des infrastructures de groupage et de stockage	18-Feb-24	N/A	20-Feb-24	12-Mar-24	N/A	N/A	26-Mar-24	N/A	Prévu	N/A	1-Apr-24	15-Apr-24	20-Apr-24	N/A	24-Apr-24			40 000.00
C2.2.E1FS.EA.2	10	Recrutement d'un cabinet/bureau pour réaliser les études techniques et de faisabilité des infrastructures de connectivité ou de désenclavement	29-Feb-24	7-Mar-24	9-Mar-24	23-Apr-24	7-May-24	14-May-24	28-May-24	4-Jun-24	Prévu	7-Jun-24	22-Jun-24	7-Jul-24	12-Jul-24	19-Jul-24	23-Jul-24			66 000.00
C2.2.E1FS.EA.3	11	Recrutement d'un cabinet/bureau pour réaliser les études techniques et de faisabilité des infrastructures d'élevage	20-Feb-24	27-Feb-24	29-Feb-24	14-Apr-24	28-Apr-24	5-May-24	19-May-24	26-May-24	Prévu	29-May-24	13-Jun-24	28-Jun-24	3-Jul-24	10-Jul-24	14-Jul-24			176 667.00
C2.2.E1FS.EA.4	12	Sélection d'un cabinet/bureau pour la réalisation des études techniques et de faisabilité des infrastructures pour le conditionnement et transformation	12-Feb-24	N/A	14-Feb-24	30-Mar-24	13-Apr-24	N/A	27-Apr-24	N/A	Prévu	30-Apr-24	15-May-24	30-May-24	4-Jun-24	N/A	8-Jun-24			300 000.00
C3.SE.a	13	Sélection d'un cabinet/bureau pour réaliser l'enquête de base du Projet	16-Apr-23	N/A	18-Apr-23	2-Jun-23	16-Jun-23	N/A	30-Jun-23	N/A	Prévu	3-Jul-23	18-Jul-23	2-Aug-23	7-Aug-23	N/A	11-Aug-23			80 000.00
C3.SE.d	14	Recrutement d'un cabinet/bureau pour réaliser une enquête sur l'amélioration de l'autonomisation des bénéficiaires	4-Jul-23	N/A	6-Jul-23	27-Jul-23	N/A	N/A	10-Aug-23	N/A	Prévu	N/A	16-Aug-23	30-Aug-23	4-Sep-23	N/A	8-Sep-23			40 000.00
C2.1.VN.7. At	15	Recrutement d'une Assistance Technique Internationale pour appuyer le projet en suivi évaluation	17-Apr-23	N/A	19-Apr-23	10-May-23	N/A	N/A	24-May-23	N/A	Prévu	N/A	30-May-23	13-Jun-23	18-Jun-23	N/A	22-Jun-23			12 000.00
C3.SV.f	16	Sélection d'un consultant pour la Conception du logiciel de gestion de la base de données	3-Sep-23	N/A	5-Sep-23	26-Sep-23	N/A	N/A	10-Oct-23	N/A	Prévu	N/A	16-Oct-23	30-Oct-23	4-Nov-23	N/A	8-Nov-23			150 000.00
C3.SV.g	17	Recrutement d'un prestataire pour l'acquisition de licence du logiciel SIG et formation des utilisateurs	30-Aug-23	N/A	1-Sep-23	16-Oct-23	30-Oct-23	N/A	13-Nov-23	N/A	Prévu	16-Nov-23	1-Oct-23	16-Dec-23	21-Oct-23	N/A	25-Dec-23			15 000.00
C3.Cl.a	18	Sélection de consultant pour l'élaboration d'une stratégie de communication	21-Sep-23	N/A	23-Sep-23	14-Oct-23	N/A	N/A	28-Oct-23	N/A	Prévu	N/A	3-Nov-23	17-Nov-23	22-Nov-23	N/A	26-Nov-23			5 000.00
C3.Cl.f	19	Sélection d'un expert pour la conception et la mise à jour du site-web	29-Aug-23	N/A	31-Aug-23	21-Sep-23	N/A	N/A	5-Oct-23	N/A	Prévu	N/A	11-Oct-23	25-Oct-23	30-Oct-23	N/A	3-Nov-23			3 000.00
C3.GP.a	20	Contractualisation avec la Société SOFTWELL pour l'acquisition de TCMQPRO, le paramétrage et la formation des utilisateurs	9-Jan-23	16-Jan-23	18-Jan-23	17-Feb-23	N/A	N/A	3-Mar-23	10-Mar-23	Prévu	N/A	16-Mar-23	6-Apr-23	11-Apr-23	18-Apr-23	22-Apr-23			5 000.00
C3.SV.j	21	Recrutement d'une Assistance technique internationale pour la mise en place du système de gestion financière et appui l'UCP	22-Feb-23	N/A	24-Feb-23	17-Mar-23	N/A	N/A	31-Mar-23	N/A	Prévu	N/A	6-Apr-23	20-Apr-23	25-Apr-23	N/A	29-Apr-23			10 000.00
C3.GP.d	22	Recrutement d'un cabinet pour réaliser l'audit des comptes du projet (exercice 2023)	5-Nov-23	N/A	7-Nov-23	22-Dec-23	5-Jan-24	N/A	19-Jan-24	N/A	Prévu	22-Jan-24	6-Feb-24	21-Feb-24	26-Feb-24	N/A	1-Mar-24			9 000.00

Biens & Travaux

Méthode de passation	Soumission des documents de pré-qualification			Date de non-objection			Date d'invitation à la pré-qualification			Date de clôture de la pré-qualification			Soumission du rapport de pré-qualification			Date de non- objection			Soumission des documents d'appel d'offres			Date de non- objection		
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
Enveloppe unique																								
RFQ/Shopping (NS/IS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date	7	10	7
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7	10	7
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7	10	7
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7	10	7
AON (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7
AOI (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7
LIB (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	5	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7
ED (Entente directe)/ Travaux en régie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date	7	10	7
Deux enveloppes																								
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7	10	7
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7	10	7
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7	10	7
AON (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7
AOI (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7
LIB (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7	10	7

Services

Méthode de sélection	Soumission de REOI			Date de non- objection			REOI Date de lancement			Délais de soumission d'EOI			Soumission du rapport de présélection			Date de non- objection			Soumission de RFP/RCQ			Date de non- objection		
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
SFQC (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	14	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7	10	7
SCBD (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7	10	7
SMC (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7	10	7
SFQ (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7	10	7
QC (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4	7	10	7
QCI (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4	7	10	7
SFQC (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7	10	7
SCBD (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	N/A- Start Date	7	10	7
SMC (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7	10	7
SFQ (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7	10	7
SED/ Sélection (Conception/MIP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7	10	7

NOTE

1. Certaines méthodes de passation des marchés pour des procédures de faible valeur peuvent exiger des non-objections fondées sur une revue préalable des seuils. Quand ils ne sont pas nécessaires, le nombre de jour doit être zéro.
2. **RFP**: demande de propositions. Document standard de passation des marchés pour les services
3. Demande de prix **RCQ**: demande des qualifications des consultants : Document de passation des marchés utilisés pour QC et SMC. Le RFP est utilisé pour toutes les autres méthodes de passation des marchés.
4. Les méthodes relatives aux services de consultants et Biens/services pourraient aussi être utilisées pour des services autres que les services de consultants
5. Tous les jours sont des jours calendaires

Biens & Travaux

Méthode de passation	Date d'invitation à soumissionner			Clôture/ouverture des offres			Clôture			Date de non- objection			Soumission d'un rapport combiné d'évaluation/ rapport d'évaluation des offres			Date de non- objection			Emission d'un avis de Attribution de marché & standstill			Date d'attribution du contrat		
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
Enveloppe unique																								
RFQ/Shopping (NS/IS)	1	3	1	5	21	14	0	0	0	0	0	0	1	7	7	7	10	7	0	0	0	4	-	6
AON (no PreQual)	1	3	2	30	45	30	0	0	0	0	0	0	3	21	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15
AOI (no PreQual)	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	3	21	21	7	10	7	1	3	3	14	-	15
LIB (no PreQual)	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	3	21	21	7	10	7	1	3	3	14	-	15
AON (with PreQual)	1	3	2	30	45	30	0	0	0	0	0	0	7	21	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15
AOI (with PreQual)	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	1	3	3	14	-	15
LIB (with PreQual)	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	1	3	3	14	-	15
ED (Entente directe)/ Travaux en régie	1	3	1	7	30	14	0	0	0	0	0	0	3	21	7	7	10	7	0	0	0	4	-	6
Deux enveloppes																								
AON (no PreQual)	1	3	2	30	45	30	3	21	3	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15
AOI (no PreQual)	1	3	2	45	70	45	3	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15
LIB (no PreQual)	1	3	2	45	70	45	3	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15
AON (with PreQual)	1	3	2	30	45	30	7	21	14	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15
AOI (with PreQual)	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15
LIB (with PreQual)	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15

Services

Méthode de sélection	RFP/RCQ Date de lancement			Délais pour la Soumission de proposition			Soumission de TER			Date de non- objection			Soumission def CER			Date de non- objection			Emission d'un avis de Attribution de marché & standstill			Date d'attribution du contrat		
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
SFQC (w/Liste restreinte)	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15
SCBD (w/Liste restreinte)	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15
SMC (w/Liste restreinte)	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15
SFQ (w/Liste restreinte)	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	1	3	3	14	-	15
QC (w/Liste restreinte)	1	3	2	14	30	21	0	0	0	0	0	0	14	21	14	7	10	7	0	0	0	4	-	6
QCI (w/Liste restreinte)	1	3	2	14	30	21	0	0	0	0	0	0	14	21	14	7	10	7	0	0	0	4	-	6
SFQC (noListe restreinte)	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15
SCBD (noListe restreinte)	1	3	2	14	30	21	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15
SMC (noListe restreinte)	1	3	2	21	30	25	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3	3	14	-	15
SFQ (noListe restreinte)	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	1	3	3	14	-	15
SED/ Sélection (Conception/MIP)	1	3	2	7	30	30	0	0	0	0	0	0	7	21	14	7	10	7	0	0	0	4	-	6

Biens & Travaux

Méthode de passation	Submission d'un projet de Contrat			Date de non- objection			Date de signature du contrat			TOTAL			
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Approx Months/Days
Enveloppe unique													
RFQ/Shopping (NS/IS)	3	7	5	7	10	7	4	7	4	40	78	58	1m 27d
AON (no PreQual)	3	7	5	7	10	7	4	7	4	78	123	94	3m 3d
AOI (no PreQual)	3	7	5	7	10	7	4	7	4	93	148	116	3m 25d
LIB (no PreQual)	3	7	5	7	10	7	4	7	4	93	148	116	3m 25d
AON (with PreQual)	3	7	5	7	10	7	4	7	4	126	208	164	5m 12d
AOI (with PreQual)	3	7	5	7	10	7	4	7	4	141	233	186	6m 4d
LIB (with PreQual)	3	7	5	7	10	7	4	7	4	139	233	186	6m 4d
ED (Entente directe)/ Travaux en régie	3	7	5	7	10	7	4	7	4	44	101	58	1m 27d
Deux enveloppes													
AON (no PreQual)	3	7	5	7	10	7	4	7	4	88	147	104	3m 13d
AOI (no PreQual)	3	7	5	7	10	7	4	7	4	103	172	137	4m 16d
LIB (no PreQual)	3	7	5	7	10	7	4	7	4	103	172	137	4m 16d
AON (with PreQual)	3	7	5	7	10	7	4	7	4	136	232	185	6m 3d
AOI (with PreQual)	3	7	5	7	10	7	4	7	4	151	256	207	6m 25d
LIB (with PreQual)	3	7	5	7	10	7	4	7	4	151	256	207	6m 25d

Services

Méthode de sélection	Négociations achevées			Submission d'un projet de Contrat et MoN			Date de non-objection			Date de signature du contrat			TOTAL			
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Approx Months/
SFQC (w/Liste restreinte)	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	172	268	193	6m 11d
SCBD (w/Liste restreinte)	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	172	268	200	6m 18d
SMC (w/Liste restreinte)	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	172	268	200	6m 18d
SFQ (w/Liste restreinte)	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	134	244	179	5m 27d
QC (w/Liste restreinte)	7	14	14	3	7	5	7	10	7	4	7	4	113	195	142	4m 21d
QCI (w/Liste restreinte)	7	14	14	3	7	5	7	10	7	4	7	4	113	195	142	4m 21d
SFQC (noListe restreinte)	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	128	190	145	4m 24d
SCBD (noListe restreinte)	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	90	158	121	3m 30d
SMC (noListe restreinte)	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	97	160	125	4m 4d
SFQ (noListe restreinte)	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	90	166	124	4m 3d
SED/ Sélection (Conception/MIP)	7	21	21	3	7	5	7	10	7	4	7	4	55	126	103	3m 12d



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)

Dates de mission: 06-25 June 2022

Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes



Investing in rural people

République de Madagascar

**Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion
Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)**

Document de conception du Programme

Annexe 8 : Manuel de mise en œuvre

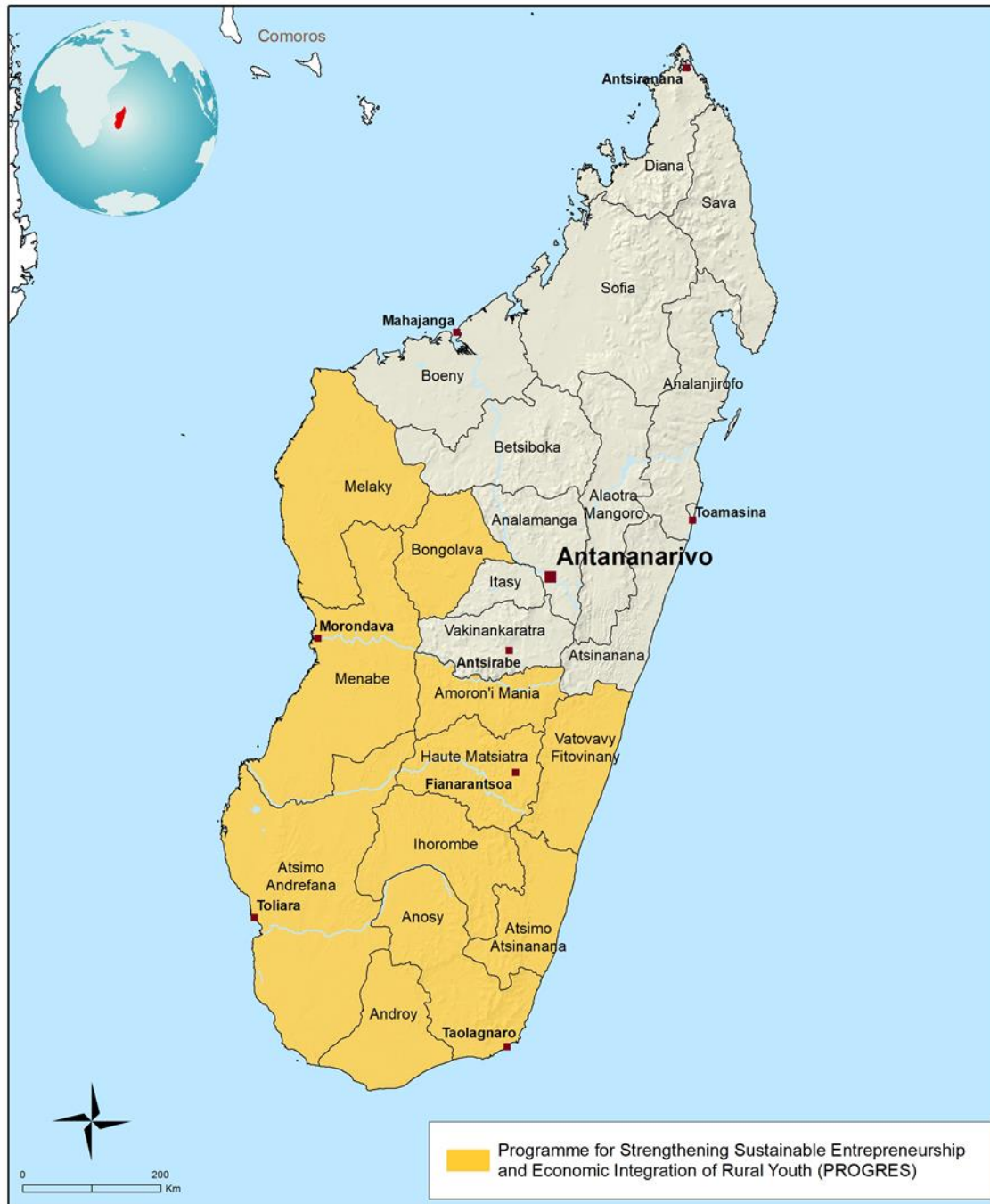
19 Juillet 2022

Contents

Carte de la zone du programme	iv
Sigles et acronymes	v
Préambule	7
I. Ciblage	9
A. Zone d'intervention	9
B. Groupe cible et parties prenantes	12
C. Stratégie de ciblage	26
D. Stratégie genre et inclusion sociale	28
E. Stratégie jeunes	31
F. Mesures d'accompagnement pour soutenir les stratégies	32
II. Composante 1 : Développement durable de l'entrepreneuriat inclusif des jeunes ruraux	42
A. Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises rurales pour les jeunes	42
B. Sous-composante 1.2 : Appui au développement d'entreprises rurales viables et résilientes	52
III. Composante 2 : Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres	62
A. Sous-composante 2.1 : Promotion d'une production agricole durable	62
B. Sous-composante 2.2 : Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés	71
IV. Composante 3 : Renforcement institutionnel et gestion du Programme	74
A. Sous-composante 3.1 : Appui aux politiques et renforcement institutionnel	74
B. Sous-composante 3.2 : Gestion et coordination du Programme	74
C. Sous-composante 3.2 : Planification et Suivi-Évaluation	75
D. Sous-composante 3.2 Gestion des savoirs, apprentissage et communication	80
APPENDICES	83
Appendice 1: Organigramme	83
Appendice 2: Termes de référence	84
Annexe 3 : Liste des CEFAR ayant reçu un appui de FORMAPROD dans les régions d'intervention de PROGRES	103
Annexe 4 : Liste des métiers, objets des référentiels établis dans le cadre du partenariat FORMAPROD/UNESCO	104
Annexe 5 : Finance Inclusive	105
Annexe 6 : Notes sur Humanité et Inclusion, la transformation des produits et types d'entreprises	153

[Annexe 7 : Manuel de procédures administratives, Financières et comptables 200](#)

Carte de la zone du programme



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD | 07-04-2022

Sigles et acronymes

AGB	Associations et groupements de base
AMED	Approches des moyens d'existence durable
APIMF	Association professionnelles des institutions de microfinance
AT	Assistant Technique
BIT	Bureau international du travail
CAMM	Centre d'arbitrage et de médiation de Madagascar
CAPFIDA	Cellule d'appui au programme FIDA
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDDT	Centres de démonstration et de diffusion de technologies
CDV	Chaîne de valeur
CAPAG	Centre d'affaires polyvalent et d'accueil des groupements
CE	Conseiller d'entreprise
CECAM	Caisse d'épargne et de crédit agricole mutuel
CEP	Champ école paysan
CI	Comité d'investissement
CISCI	Comité interministériel de suivi et de contrôle des infrastructures
CM	Chambre de Métiers
DAC	Dispositif d'animation commerciale
DCP	Document de conception de programme
DEFIS	Programme de développement des filières agricoles inclusives
DPSE	Direction de la planification et du suivi-évaluation
DRAEP	Direction régionale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
DREP	Direction régionale de l'économie et de la planification
DRICA	Direction régionale de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
DREDD	Direction régionale de l'environnement et du développement durable
EAF	Exploitation agricole familiale
EIE	Etude d'impact environnemental
FAE	Fonds d'appui à l'entrepreneuriat
FAI	Fonds d'appui Institutionnel
FAPEX	Fonds d'assurance dédié aux MER
FBS	<i>Farmer business school</i>
FCCIM	Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de Madagascar
FDA	Fonds de développement agricole
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FFCP	Fonds de financement à coûts partagés
FI	Fédération interprofessionnelle
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIR	Facilité d'investissement rural
FORMAPROD	Formation professionnelle et amélioration de la productivité agricole
FPR	Facilité de partage des risques
GdM	Gouvernement de Madagascar
GVEC	Groupement villageois d'entraide communautaire
GUMS	Guichet unique multiservices
IF	Institution financière
IMF	Institution de microfinance
IRD	Institut de recherche pour le développement
JIC	Journée Internationale de Coopérative
GdM	Gouvernement de Madagascar
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MINAE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MEFB	Ministère de l'économie, du finance et du budget
MEP	Ministère de l'économie et de la planification
MER	Microentreprise rurale
MICA	Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

MPER	Micro et petite entreprise rurale
OM	Opérateur de marché
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation professionnelle
PCAF	Plateforme de concertation et d'appui aux filières
PER	Petite entreprise rurale
PM	Passation de marchés
PMDU	Plan multisectoriel d'urgence
PME	Petite et moyenne entreprise
PMN	Plan de mise à niveau
PNDIE	Plan nationale de développement des infrastructures et équipements
PNDR	Programme nationale de développement rural
PNLCC	Politique nationale de lutte contre le changement climatique
PPM	Plan de passation de marchés
PPP	Partenariat public privé
PROSPERER	Programme de soutien aux pôles des microentreprises rurales et aux économies régionales
PSAEP	Programme sectoriel agriculture, élevage et pêche
PSE	Prestataire de services extérieurs
PTBA	Programme de travail et budget annuel
PV	Procès-verbal
QC	Qualification des consultants
RMP	Revue à mi-parcours
RPGEM	Réseau des promoteurs des groupes d'épargne à Madagascar
SADE	Services d'appui pour le développement des entreprises
SAE	Services d'appui aux entreprises
SE	Suivi-évaluation
SIM	Système d'informations sur les marchés
SMRO	Système de mesure des résultats opérationnels
SND COOP	Stratégie nationale de développement des coopératives
SNDR	Stratégie nationale de développement de l'entrepreneuriat rural
SSE	Système de suivi-évaluation
TdC	Théorie de changement

Préambule

Ce manuel a été élaboré pour servir de cadre de référence à la mise en œuvre efficace et efficiente des activités du programme PROGRES. Il est destiné au personnel technique et aux différents partenaires et permet d'éclairer la stratégie et la démarche à mettre en œuvre. Il a pour objet de :

- définir et de clarifier de façon intelligible les procédures et mécanismes de mise en œuvre du programme ainsi que les principaux outils d'appui ;
- organiser le travail technique au sein du programme aux niveaux central et régionaux pour une cohérence d'ensemble entre les activités menées dans les différentes composantes ;
- orienter le personnel, les partenaires et les prestataires de services dans l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux ;
- clarifier les relations entre le programme, les partenaires et les acteurs.

Ce manuel est applicable à toutes les activités du programme PROGRES. Il entre en vigueur après (i) son approbation par les organes et instances du programme et (ii) sa diffusion auprès de tous les acteurs concernés par la mise en œuvre des activités du programme.

Le manuel répond au principe de qualité pour la performance du dispositif organisationnel. Il constitue : (i) une aide pour la bonne application constante des procédures opérationnelles ; (ii) un outil de formation des acteurs du programme ; (iii) un guide de référence pour l'amélioration de l'efficacité ; et (iv) un moyen de responsabiliser les acteurs.

La mise à jour régulière du présent manuel est fondamentale afin qu'il soit un véritable outil de travail réactif à l'évolution de son environnement et à l'expérience acquise en cours de programme.

Le manuel peut être mis à jour sur la base des revues périodiques des activités du programme. En particulier, (i) les aide-mémoires des missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre ; (ii) les rapports de missions d'assistance technique ciblée ; (iii) les conclusions de missions de revue technique ; (iv) les rapports sur le système de suivi-évaluation (S&E) etc. constituent une source importante de recommandations susceptibles de conduire à des modifications du manuel. La revue à mi-parcours est une occasion indiquée pour soumettre officiellement les révisions nécessaires du manuel.

La responsabilité de la révision du manuel relève de la coordination nationale du programme qui doit collecter et centraliser les sources de modification et observer le même processus de validation que celui de la présente version.

Dans le cadre de la mise en œuvre de PROGRES, le respect scrupuleux de la **règlementation nationale** et celle **du FIDA** en matière de **prévention et de lutte contre la fraude et la corruption** sera de mise.

La responsabilité première incombe aux Autorités de la République de Madagascar responsables de l'exécution des activités et partant de l'atteinte des résultats de PROGRES.

Le FIDA applique une politique de tolérance zéro chaque fois qu'il a déterminé, par une enquête menée par ses services, par l'emprunteur ou par une autre entité compétente, que des pratiques frauduleuses ou des actes de corruption, de collusion ou de coercition ont eu lieu dans le cadre de projets financés par des prêts ou des dons, et prend des sanctions, conformément aux dispositions de son règlement et de ses instruments juridiques.

Le FIDA ne tolère pas:

Les actes de corruption: consistant à offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, un avantage en vue d'influencer indûment l'action d'une autre partie;

Les pratiques frauduleuses: c'est à dire tout acte destiné à tromper l'autre partie dans le but d'obtenir indûment un avantage financier ou autre, ou de se soustraire à une obligation;

Les actes de collusion: c'est à dire tout arrangement conclu entre deux ou plusieurs entités à l'insu d'un tiers, visant à influencer indûment sur les décisions de ce dernier;

Les actes de coercition: consistant à porter atteinte ou à causer un préjudice, ou à menacer de porter atteinte ou de causer un préjudice, directement ou indirectement, à une partie ou à son bien, ou à des personnes liées à ladite partie, pour influencer indûment sur leurs actes.

I. Ciblage

1. Conformément à la politique de ciblage du FIDA et aux politiques du gouvernement visant à appuyer l'inclusion sociale et économique des groupes les plus vulnérables dont les femmes et les jeunes, la stratégie de ciblage de PROGRES se basera sur la reconnaissance des différences en termes de besoins, de contraintes et d'opportunités pour les groupes cibles. Dès son démarrage, le Programme développera une stratégie de ciblage inclusive qui cherchera à identifier les enjeux spécifiques permettant d'atteindre les jeunes ruraux et les exploitations familiales les plus pauvres et vulnérables, et de les appuyer à s'insérer et à évoluer dans des activités génératrices de revenus et activités entrepreneuriales ancrées dans des chaînes de valeur et des pôles de développement présentant de bonnes opportunités économiques.

A. Zone d'intervention.

2. PROGRES couvrira 12 régions dont les six régions dans la « ceinture du sud » qui sont particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire (Androy, Atsimo-Andrefana, Anosy, Atsimo-Atsinanana, Vatovavy et Fitovinany) ; ainsi que trois régions de l'Ouest (Bongolava, Melaky et Menabe) et trois régions des hautes terres centrales (Ihorombe, Haute Matsiatra et Amoron'i Mania); régions caractérisées par l'extrême pauvreté et qui bénéficient déjà des projets financés par le FIDA. Au sein de ces régions, les projets du portefeuille ont contribué à créer des opportunités de développement des entreprises et PROGRES va renforcer les réalisations.

3. PROGRES interviendra de manière modulaire et progressive d'abord en matière de promotion des entreprises dans les 40 districts (voir tableau 1) déjà couverts par FORMAPROD, AD2M-II et DEFIS. Il assurera les synergies avec ces derniers, et mettra à l'échelle les approches et mécanismes qui ont permis d'avoir des résultats. D'autres initiatives financées par le FIDA démarrent : le Projet d'appui au relèvement et à la résilience dans les trois régions du Sud (PA2R) et le partenariat avec le SOAFIARY¹ (intrants, agrégateur, et exportateur). L'extension des interventions en entrepreneuriat se fera à partir de la troisième année dans les 27 districts couverts par PA2R et SOAFIARY, sous réserve que ces dernières aient généré des progrès, pour consolider les acquis de ces interventions. Les actions de promotion des chaînes de valeur, sécurité alimentaire et nutrition se feront en priorité dans les 13 districts non-couverts par les investissements en cours.

4. PROGRES adoptera l'approche pôle de développement, couplée avec une approche filière. Ce couplage permettra d'insérer les jeunes formés par l'exploitation des opportunités économiques au niveau des pôles et l'intégration des jeunes dans les chaînes de valeur. PROGRES ciblera aussi des jeunes vulnérables en dehors des pôles de développement pour bénéficier de la formation et de l'incubation, et qui seront par la suite incités à développer leurs activités au sein des pôles de développement.

5. PROGRES adoptera une démarche flexible vis-à-vis du choix des filières à promouvoir en tenant compte de la faisabilité technique et commerciale dans les pôles de développement, des opportunités de marché, et de l'atteinte d'une masse critique de bénéficiaires. PROGRES priorisera les filières déjà sélectionnées par DEFIS, notamment : riz, maïs, manioc, miel, arachides, oignon, et petits ruminants. Ces filières cadrent également avec les résolutions de la Conférence Nationale pour l'autosuffisance alimentaire (juin 2022). Afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, PROGRES appuiera aussi des filières secondaires, dont l'aviculture, le maraîchage et les légumineuses surtout en contre-saison avec le riz, et la pisciculture.

¹ Madagascar est un pays pilote des opérations non souveraines (ONS) du FIDA avec SOAFIARY.

Tableau 2 : Régions et districts d'intervention de PROGRES

Régions	Districts couverts par les projets en cours	Districts prévus pour PA2R et SOAFIARY	Districts non couverts ²
Amoron'i Mania	Ambatofinandrahana, Ambositra, Fandriana, Manandriana		
Haute Matsiatra	Ambalavao, Ambohimahasoa, Fianarantsoa II, Ikalamavony, Isandra, Lalangina, Vohibato	SOAFIARY: Ambalavao, Ambohimahasoa, Fianarantsoa I et II, Ikalamavony, Isandra, Lalangina, Vohibato	
Ihorombe	Iakora, Ihosy, Ivohiba	SOAFIARY : Iakora, Ihosy, Ivohiba	
Androy	Ambovombe Androy, Bekily, Beloha, Tsihombe	PA2R: Ambovombe; Bekily; Tsihombe; Beloha,	
Atsimo-Andrefana	Ampanihy Ouest; Betioky Atsimo	PA2R: Ampanihy et Betioky Atsimo	Toliary-i; Beroroha; Morombe; Ankazoabo; Sakaraha; Toliary-ii; Benenitra;
Anosy	Amboasary Atsimo, Betroka, Taolagnaro	PA2R: Amboasary; Taolagnaro,	
Atsimo Atsinanana	Farafangana, Vagaindrano, Vondrozo		Midongy-Atsimo ; Befotaka
Vatovavy	Mananjary, Ifanadiana, Nosy Varika		
Fitovinany	Manakara, Vohipeno, Ikongo		Ikongo
Bongolava	Tsiroanomandidy	SOAFIARY : Tsiroanomandidy ; Fenoarivobe ; Fianarantsoa I	
Melaky	Antsalova, Maintirano,		Besalampy; Ambatomainty; Morafenobe
Menabe	Belo sur Tsiribihina, Mahabo, Manja, Miandrivazo, Morondava	SOAFIARY : Belo sur Tsiribihina, Mahabo, Manja, Miandrivazo, Morondava	
12 régions	40 districts	27 districts	13 districts

6. L'approche pôle de développement repose sur l'identification d'un espace territorial³ à fortes potentialités dans lequel le Programme concentrera les investissements nécessaires au développement économique des activités des jeunes et des EAF en termes de mise en valeur productive (accès aux services d'approvisionnement, aux technologies et techniques améliorées, aux services d'appui-conseil, etc.), de valorisation post-récolte, de transformation et de commercialisation. La délimitation des pôles reposera sur les critères suivants : (i) le potentiel des pôles à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire de la région ; (ii) l'inclusion des pôles dans les instruments de planification régionale ; (iii) la vulnérabilité au changement climatique, (iv) la concentration d'une masse critique d'acteurs des chaînes de valeur prioritaires autour de bassin(s) de production susceptible(s) d'attirer un nombre important d'EAFs et de jeunes ; (v) la présence d'un potentiel agro-écologique favorable au développement des filières pré-identifiées ; (vi) la présence d'infrastructures exploitables ou pouvant être réhabilitées ; (vii) l'existence de marchés potentiels (local, régional, national, d'exportation) ; (viii) la présence d'organisation de producteurs

² Ces districts sont peu couverts par les appuis du Gouvernement et des autres partenaires au développement.

³ Un pôle ne suit pas forcément la délimitation administrative. Il peut inclure un groupe de communes, un territoire incluant un ou plusieurs bassins de production.

pouvant entrainer et inclure les EAF non organisées ; (ix) la présence ou l'installation potentielle de partenaires et prestataires fiables (y compris les IMFs) ; (x) la synergie et la complémentarité avec d'autres projets et programmes.

7. La délimitation des pôles favorisera ainsi :

- La promotion de système de production performant et résilient permettant aux EAF d'augmenter leur productivité, de dégager un surplus commercialisable, et de s'insérer dans des chaînes de valeur rémunératrices par la création de relation d'affaires avec les autres acteurs ;
- La création des conditions favorables à la structuration, la dynamisation et le développement de chaînes de valeur agricoles inclusives au niveau territorial.

8. La concentration au niveau du pôle de développement évite le saupoudrage des actions, permet la mise en synergie des acteurs et la recherche de complémentarité dans les interventions, réduit les coûts d'approche et d'encadrement, et améliore l'impact des investissements.

9. Le couplage approche pôle de développement/approche chaîne de valeur permettra d'insérer les jeunes formés par l'exploitation des opportunités économiques existantes au niveau des pôles et l'intégration des jeunes dans les maillons des chaînes de valeur encore insuffisamment développés et au niveau desquels de fortes demandes sont relevées (services à la production, transformation, transport, etc.). Les jeunes seront ainsi intégrés dans les dynamiques socio-économiques de leur terroir sans que cette intégration ne déstructure leur relation avec l'exploitation familiale.

10. Pour l'**approche filière/chaîne de valeur**, PROGRES adoptera une démarche flexible vis-à-vis du nombre de filières de concentration à promouvoir par région. Elle prendra en compte la faisabilité technique dans les pôles de développement, la rentabilité, l'existence de marché, l'atteinte d'une masse critique de bénéficiaires dont particulièrement les jeunes, et la durabilité de l'environnement. PROGRES donnera la priorité aux filières porteuses préalablement sélectionnées par DEFIS et AD2M sur la base des opportunités de marché, notamment : le riz, le maïs, le manioc, le miel, l'arachide, l'oignon, le haricot, le pois du cap et les petits ruminants. Les filières vivrières priorisées cadrent également avec les grandes résolutions de la Conférence nationale pour l'autosuffisance alimentaire de Juin 2022. De plus, afin d'améliorer la situation nutritionnelle, PROGRES appuiera également des filières, tels que l'aviculture, le maraîchage et les légumineuses surtout en contre-saison avec le riz, la pisciculture et l'apiculture.

11. Pour accélérer le démarrage des activités, assurer la complémentarité de PROGRES avec les interventions des Programmes en cours, et pour que PROGRES vienne consolider les acquis de PROSPERER⁴ en achèvement et du Programme FORMAPROD bientôt en phase de clôture, certaines activités seront mises en œuvre selon un phasage spécifique.

⁴ 95 pourcent du nombre d'emplois prévus (57 127) ont été créés, De plus, 7 305 jeunes ont été installés ou insérés sur une cible de 6 100. Un total de 100 684 MER ont bénéficiées des différents services non financiers tels que des formations technique, commercial et en gestion, appui-conseil, appuis techniques et commerciaux, ainsi que l'apprentissage fondamental et formation professionnelle. PROSPERER a déployés cinq instruments financiers afin d'améliorer l'accès aux ressources prêtables, notamment: (i) la Facilité d'investissement rural (FIR) qui a permis aux IMF partenaires de disposer de fonds de crédit au taux annuel de 7,5 pourcent ; (ii) la Facilité de partage de risques (FPR) afin de réduire le risque supporté par les établissements financiers sur leur portefeuille de crédits octroyés à des MER la plupart du temps informelles ; (iii) le Fonds d'appui institutionnel (FAI), afin d'aider les IMF de s'installer au niveau local ; (iv) le Fonds d'appui à l'entreprise (FAE) qui a facilité l'accès de 14 659 MER au crédit, à travers la prise en charge des frais d'adhésion et d'accès au crédit ; (v) un réseau de 343 Groupements Villageois d'Entraide Communautaire, comptant 6 767 membres dont 65 pourcent de femmes, permettant d'améliorer l'inclusion financière. Malgré les différents instruments et le progrès réalisé depuis 2015, l'accès des MER aux services financiers des IMF est encore relativement faible.

Tableau 2: Phasage spécifique de quelques activités du Programme

	Au démarrage dès la première année	A mi-parcours
Région de Bongolava	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des activités de la Composante 2 à initier par un diagnostic des pôles et des filières - Formation/incubation et insertion des jeunes 	
Zone et pôles de développement de DEFIS	<ul style="list-style-type: none"> - Appuis aux guichets fonciers (selon la démarche AD2M et quelles autres démarches ?) - Extension des interventions sensibles à la nutrition initiées par DEFIS sous financement additionnel de NORAD surtout dans les 3 régions (Anosy, Androy et Amoron'i Mania) 	
Zone en dehors des pôles de développement de DEFIS	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et incubation des jeunes pour lesquels les projets professionnels et activités économiques seront par la suite liés aux pôles - Activités des sous-composantes 2.1 et 2.2 - Appuis aux chambres d'agriculture 	
Région d'intervention de FORMAPROD, DEFIS, AD2M et PROSPERER où il y a les CEFAR opérationnels	Démarrage des activités de formation, incubation et installation	
Région d'intervention de FORMAPROD, DEFIS, AD2M et PROSPERER où il y a les CEFAR moins opérationnels	Mise à niveau des infrastructures (à travers la C2)	
Régions d'intervention de FORMAPROD, DEFIS, AD2M	Appui aux jeunes micro-entrepreneurs/entrepreneuses issus de PROSPERER, FORMAPROD, DEFIS et AD2M	
Districts non couverts par les programmes en cours (cas de Midongy Atsimo)		- Mise en œuvre des activités de la Composante 2. Déploiement à évaluer à la mi-parcours

B. Groupe cible et parties prenantes

12. Groupe cible. Le PROGRES visera 130 000 ménages ruraux pauvres, soit environ 650 000 personnes, dont au moins 40 pourcent seront des femmes. Sur l'ensemble des bénéficiaires, 60 pourcent seront des jeunes avec une représentation égale de femmes et d'hommes. 50 000 ménages seront touchés à travers les jeunes femmes et hommes ciblés pour le développement des entreprises, 75 000 ménages seront appuyés à travers les activités de développement des chaînes de valeur ainsi que les activités de nutrition et de sécurité alimentaire, et 5 000 ménages bénéficieront de la participation aux activités du Programme grâce à divers partenariats avec le Gouvernement, les

fournisseurs de services, les centres de formation, etc. PROGRES veillera à ce que les femmes et les jeunes soient suffisamment représentées dans les comités de prise de décisions dans toutes les composantes et activités du Programme. Environ 10 pourcent des jeunes femmes et hommes ciblés par PROGRES pour le développement des entreprises sont des bénéficiaires de FORMAPROD dont l'achèvement est prévu le 30 juin 2023.

13. Comme les autres interventions du Programme-pays, le PROGRES adoptera une stratégie de ciblage inclusive qui permettra d'atteindre les ménages ruraux les plus pauvres et vulnérables. L'identification des ménages bénéficiaires reposera sur la classification des Exploitations Agricoles Familiales (EAFs) telle que définie dans la Stratégie de Services Agricoles (SSA) élaborée en 2008. Les trois types d'EAFs pourront bénéficier des appuis du Programme suivant une approche d'appui différenciée :

- Les EAFs de type 3 conjonctuellement ou chroniquement déficitaires en riz ;
- Les EAFs de type 2 en situation d'autosuffisance alimentaire ;
- Les EAFs de type 1 tournées vers le marché.

14. Les jeunes bénéficiaires priorisés par le Programme seront également issus des EAFs. Il s'agit des jeunes femmes et hommes malgaches âgés de 18 à 30 ans, chefs de ménages ou simples membres de ménages, qui vivent dans les zones rurales. PROGRES se basera sur l'expérience de FORMAPROD qui a distingué trois catégories de jeunes :

- Catégorie 1 : jeunes vivant dans des zones rurales, déscolarisés, n'ayant pas de formation formelle dans l'agroalimentaire ou d'autres secteurs avec des opportunités d'affaires dans les zones rurales;
- Catégorie 2 : jeunes diplômés de l'enseignement technique agricole et non agricole, y compris les jeunes de troisième cycle de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur vivant dans des zones rurales et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agro-pastorales;
- Catégorie 3 : les jeunes, qui sont pleinement engagés dans des activités agro-pastorales et des professions connexes, dont les entreprises ont un réel potentiel de croissance, mais qui font face à des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement.

15. En matière de promotion du genre, PROGRES ciblera les jeunes femmes de 18 à 30 ans et les femmes adultes issues des EAFs. La priorité sera donnée aux femmes chefs de ménages issus des ménages les plus pauvres qui équivalent aux EAFs de type 3. Les plus jeunes (18-21 ans) pourront bénéficier des formations et être accompagnées pour la concrétisation de leur projet professionnel ; et les femmes adultes recevront un paquet d'appuis qui leur permettront de développer leurs activités. Les femmes seront ciblées à travers les filières sensibles au genre et favorables à l'inclusion des jeunes telles que le maraîchage et le petit élevage. PROGRES continuera d'appuyer l'émergence des femmes et des jeunes leaders, et de promouvoir l'utilisation du GALS+ - un outil qui a déjà fait ses preuves auprès des projets en cours en matière d'autonomisation des femmes.

Tableau 3 : Caractérisation des sous-groupes cibles

Groupe cible	Caractéristiques	Contraintes majeures/Besoins d'appui identifiés	Réponses du PROGRES/Profil de sortie
Jeunes femmes et hommes déscolarisés vivant en zone rurale	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes femmes et hommes malgaches âgés de 18 à 30 ans issus des exploitations agricoles familiales Chefs de ménages ou simples membres de ménages, jeunes principalement issus des EAFs type 3 Impliqués dans les travaux champêtres de l'exploitation familiale d'appartenance Déscolarisés avec un bas niveau d'instruction/alphabetisation N'ayant pas de formation formelle/d'expériences concrètes en lien avec l'activité (les activités) de l'exploitation familiale Sous-employés ou sans emploi mais à la recherche d'opportunités économiques pouvant générer des revenus Pouvant être candidats à l'exode rural et/ou à l'émigration en quête d'une meilleure situation économique et sociale 	<p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible qualification, connaissances et expériences limitées sur les itinéraires techniques de conduite et de gestion des activités agricoles, d'élevage et pêche et/ou connexes (production, transformation, commercialisation, activités de services) Difficultés d'accès à l'information et aux services d'orientation et de conseil Difficultés d'accéder à la terre et aux facteurs de production pour pouvoir démarrer une activité économique lui étant propre Faible capacité à financer ses propres activités et accéder aux services financiers Connaissances limitées sur les dynamiques de commercialisation et d'accès aux marchés Participation limitée et faible niveau d'expression dans les groupements existants <p>Contraintes additionnelles majeures pour les jeunes femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> Disponibilité limitée pour se consacrer aux activités économiques en raison des tâches reproductives et ménagères au sein du ménage Facilité à s'exprimer limitée au niveau de la société <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'opportunités d'insertion et d'emplois rentables et durables dans les chaînes de valeur Accès à l'information sur les opportunités économiques, les services d'appui existants et les marchés Sécurisation foncière pour pouvoir démarrer des activités nécessitant du capital foncier Renforcement des capacités de base, et des capacités relatives aux techniques et technologies innovantes et performantes pour la production, la valorisation et la transformation des produits Renforcement des capacités sur les dynamiques du marché et la commercialisation Acquisition des capacités managériales dans la conduite de l'entreprise et la gestion des activités y compris la planification et la négociation avec le secteur privé et la définition de partenariats d'affaires Mécanismes de financement adaptés aux conditions socio-économiques des jeunes 	<p>Réponses du PROGRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Alphabétisation fonctionnelle Activités de renforcement des capacités techniques et de gestion Appui à l'accès à la terre et sécurisation foncière Appui à l'amorçage d'activités génératrices de revenus : kits d'application/de démarrage Appui pour accéder à des infrastructures Appui pour l'accès au financement à travers les groupements villageois d'entraide communautaire puis orientation progressive vers les IMFs Appui à l'intégration dans les groupements/réseaux de jeunes <p>Réponses spécifiques aux femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation de proximité Renforcement de capacités en leadership Appui à la garde d'enfant pour les femmes allaitantes et avec enfants en bas âge <p>Profil de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> Jeunes ruraux femmes et hommes impliqués dans la gestion de l'exploitation familiale et dans des activités génératrices de revenus orientés vers une agriculture commerciale à petite échelle

Groupe cible	Caractéristiques	Contraintes majeures/Besoins d'appui identifiés	Réponses du PROGRES/Profil de sortie
		<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement et appui-conseil Mise en relation avec ses pairs (groupements mixtes favorables à l'inclusion des jeunes ou groupements de jeunes) pour faciliter les échanges d'expériences, l'accès groupé aux différents services et la résolution en commun des contraintes observées 	
Jeunes femmes et hommes diplômés ou non vivant en zone rurale et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agro-pastorales	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes femmes et hommes malgaches âgés de 18 à 30 ans issus des exploitations agricoles familiales Chefs de ménages ou simples membres de ménages Impliqués dans la gestion de l'exploitation familiale Niveau d'études relativement élevé (diplômés ou non de l'enseignement technique agricole et non agricole, y compris les jeunes de troisième cycle de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur vivant en zone rurale) Possession d'un certain niveau de connaissances sur la conduite de l'activité A la recherche d'opportunités économiques pouvant générer des revenus 	<p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Capacité limitée en gestion d'affaires Faible connaissance et accès limité aux nouvelles technologies Difficultés d'accès à l'information sur les dynamiques de commercialisation et d'accès aux marchés Difficultés d'accéder à la terre pour lancer ou développer l'activité Capacité limitée à financer le lancement ou le développement de l'activité et à accéder aux services financiers <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès à l'information sur les opportunités économiques, les dynamiques de marché et la commercialisation Développement et diversification d'activités entrepreneuriales attrayantes et génératrices de revenus pour les jeunes Renforcement des capacités relatives aux techniques et technologies innovantes et performantes pour la production, la valorisation et la transformation des produits Renforcement des capacités de gestion d'affaires y compris la planification et la négociation avec le secteur privé et la définition de partenariats d'affaires Sécurisation foncière pour pouvoir démarrer ou développer des activités nécessitant du capital foncier Mécanismes de financement adaptés aux conditions socio-économiques des jeunes Accompagnement et appui-conseil 	<p>Réponses du PROGRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Information, sensibilisation, orientation formation professionnelle, incubation et insertion. Facilitation de l'accès aux informations sur les opportunités économiques dans les chaînes de valeur Renforcement des structures et dispositifs de formation-insertion et d'appui conseil aux jeunes favorisant : (i) l'attractivité des métiers agricoles ; (ii) la diffusion et valorisation d'itinéraires techniques permettant l'intensification de la production, l'amélioration de la qualité des produits et la diffusion des innovations ; (iii) l'adaptation des offres formations en réponse aux opportunités économiques et aux besoins des jeunes Identification des opportunités économiques au niveau des chaînes de valeur Accompagnement des jeunes dans la saisie des opportunités économiques et le développement de projet professionnel Renforcement des capacités sur les techniques et technologies innovantes et performantes Renforcement des capacités entrepreneuriales Partenariats d'affaires pour la production et la mise en marché tant au niveau local que national par la mise en place de couple OP/OM, le développement de l'agriculture contractuelle Facilitation de l'accès aux infrastructures publiques et infrastructures collectives structurantes améliorant l'environnement des affaires et facilitant l'accès aux marchés Développement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des jeunes : mécanisme de subvention à coûts partagés, fonds de garantie au sein du Fonds de Développement Agricole (FDA) et à travers les IMF

Groupe cible	Caractéristiques	Contraintes majeures/Besoins d'appui identifiés	Réponses du PROGRES/Profil de sortie
Jeunes femmes et hommes qui sont pleinement engagés dans des activités agro-pastorales et des professions connexes	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes femmes et hommes malgaches âgés de 18 à 30 ans issus des exploitations agricoles familiales Chefs de ménages ou simples membres de ménages Engagés dans des activités économiques dans les chaînes de valeur promues par le Programme Disposant d'un certain niveau de capacité en entrepreneuriat et en gestion d'affaires Activités ayant un réel potentiel de croissance mais faisant face à des contraintes techniques ou financières limitant leur développement 	<p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès limité aux nouvelles technologies Capacité limitée à développer plus de partenariats commerciaux et à accéder à plus de marchés Capacité limitée à financer développement de l'activité et à accéder aux services financiers <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement et diversification d'activités entrepreneuriales attrayantes et génératrices de revenus pour les jeunes Renforcement des capacités relatives aux techniques et technologies innovantes et performantes pour la production, la valorisation et la transformation des produits Renforcement des capacités d'identification de nouveaux marchés potentiels, de les transformer en marchés effectifs durables et de négociation Mécanismes de financement adaptés aux conditions socio-économiques des jeunes Accompagnement et appui-conseil 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration à des réseaux et plateformes permettront d'accéder à des conseils et d'améliorer la connectivité aux marchés <p>Profil de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> Micro-entrepreneurs femmes et hommes intervenant dans les chaînes de valeur promues par le Programme et disposant de revenus stables <p>Réponses du PROGRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités sur les techniques et technologies innovantes et performantes Partenariats d'affaires pour la production et la mise en marché tant au niveau local que national par la mise en place de couple OP/OM, le développement de l'agriculture contractuelle Développement sélectif d'infrastructures publiques et d'infrastructures collectives structurantes améliorant l'environnement des affaires et facilitant l'accès aux marchés Développement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des jeunes : fonds de garantie, mécanisme de subvention à coûts partagés au sein du Fonds de Développement Agricole (FDA) et à travers les IMF <p>Profil de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> Une microentreprise rurale ou MER est définie comme une activité à caractère économique, formelle et déclarée⁵, qui s'inscrit dans une logique de marché pour assurer sa pérennité⁶. La notion est distincte de l'activité génératrice de revenus AGR car dans le cas d'une MER, l'entreprise est la principale activité du jeune et elle assure la majeure partie de ses revenus. Le promoteur y consacre l'essentiel de son temps et en fait son projet professionnel à moyen et long terme. Pour les plus avancées, le projet vise le statut de petite entreprise rurale ou PER qui sous-entend une

⁵ Dans le cadre des activités séquencées du projet, les ER appuyées seront initialement informelles. Elles seront accompagnées pour se formaliser au cours de leur développement sous forme de EURL le plus souvent.

⁶ Il n'existe pas à Madagascar de texte catégorisant et régissant spécifiquement les ER en tenant compte de leurs réalités localement et du public de microentrepreneurs concerné.

Groupe cible	Caractéristiques	Contraintes majeures/Besoins d'appui identifiés	Réponses du PROGRES/Profil de sortie
<p>EAFs conjoncturellement ou chroniquement déficitaires en riz (type 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> EAFs de petite taille (inférieure à 1 ha), dont certaines disposent de quelques parcelles de rizière (de taille comprise entre 25 et 50 ares) Confrontées régulièrement à des problèmes de soudure, car obligées de vendre une partie de leur riz à la récolte en particulier pour rembourser des emprunts EAFs chroniquement endettées et dont les déficits sont compensés soit par des prestations occasionnelles de travail extérieur, soit par la diversification d'activité (artisanat, cultures de contre saison ...) Exploitations ne disposent pas de gros bétail 	<p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Parcelles trop petites ne permettant d'avoir une production suffisante Difficulté de maîtrise de l'eau Difficultés d'accès aux facteurs de production (intrants, équipements, etc.) Accès très limité aux services d'appuis Dépendance sur les itinéraires techniques rudimentaires Difficultés d'accès au crédit Obligation de vendre la production à bas prix à la récolte (car en quantité insuffisante) Insécurité alimentaire et nutritionnelle Fragilité de l'exploitation et du ménage en cas de catastrophe naturelle <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités de base, et des capacités relatives aux techniques et technologies innovantes et performantes pour la production, la valorisation et la transformation des produits Facilitation de l'accès aux facteurs de production et aux services d'appuis Sécurisation foncière, accès et gestion de l'eau Mécanismes de financement permettant d'étendre et de diversifier les activités Accès régulier au marché Amélioration de la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle 	<p>meilleure performance en termes d'accès au marché, de maîtrise des coûts, de perspectives, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> Petites entreprises rurales <p>Réponses du PROGRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la nutrition : accroissement de la disponibilité d'aliments diversifiés, riches en nutriments et à cycle court au niveau des ménages, renforcement des pratiques favorables à la nutrition Renforcement des capacités de base, et des capacités relatives aux techniques et technologies innovantes et performantes pour la production (promotion de l'agriculture climato intelligente (ACI) : maîtrise de la défense et restauration des sols, gestion de la fertilité des sols, gestion de l'eau, la gestion de la couverture végétale pour limiter l'évapotranspiration, l'aménagement du terroir et la stabilisation des « lavaka »), la valorisation et la transformation des produits Appui à l'accès à la terre et sécurisation foncière Aménagements hydroagricoles/réhabilitation de périmètres Appuis permettant l'adoption des techniques : kits d'application, infrastructures durables/investissements structurants pour renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques des bénéficiaires, etc. Développement de l'offre de services à travers l'entrepreneuriat des jeunes : production de semences, vente d'intrants agricoles, services de mécanisation, etc. Intégration dans des Groupements villageois d'entraide communautaire (GVEC) pour faciliter l'accès aux facteurs de production et la commercialisation Diversification des revenus à travers les mécanismes ciblant les vulnérables Développement sélectif d'infrastructures publiques et d'infrastructures collectives structurantes améliorant l'environnement des affaires et facilitant l'accès aux marchés

Groupe cible	Caractéristiques	Contraintes majeures/Besoins d'appui identifiés	Réponses du PROGRES/Profil de sortie
			<ul style="list-style-type: none"> Facilitation de l'accès au financement : Incitation à faire de l'épargne pour mieux faire face aux imprévus ; Accès au crédit de groupe (Ex : GVEC avec utilisation de la caution solidaire) ou crédit individuel, au début, garanti par le fonds de garantie partielle proposé par PROGRES <p>Profil de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploitations basées sur l'agriculture commerciale à petite échelle EAFs de type 2
EAFs en situation d'autosuffisance alimentaire (type 2)	<ul style="list-style-type: none"> EAFs dégageant périodiquement des surplus agricoles autre que le riz (la taille des rizières est comprise entre 0,5 et 1 hectare) Exploitations disposant généralement de quelques têtes de zébus qui leur permettent de fumer les parcelles EAF n'étant généralement pas confronté aux problèmes de « soudure » EAF mobilisant occasionnellement de la main d'œuvre extérieure 	<p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Capacités limitées dans la gestion entrepreneuriale de l'activité <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de capacités en gestion et entrepreneuriat Accès au financement pour étendre leurs activités 	<p>Réponses du PROGRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration en continu de la conduite de l'activité : promotion de l'approche bloc agro-écologique, promotion de l'agriculture climato-intelligente (ACI) Facilitation de l'accès au financement. Avec le concours du FDA : Possibilité d'accéder à la facilité à cout partagé pour l'acquisition d'équipement à coût élevé. Possibilité de recourir aux offres de produits financiers proposées par des Institutions financières partenaires (IFP) de la zone pour l'extension des activités, notamment par la couverture des risques avec le fonds de garantie géré au niveau FDA Intégration dans les chaînes de valeur <p>Profil de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> EAFs de type 1
EAFs tournées vers le marché (type 1)	<ul style="list-style-type: none"> EAFs vendant une part importante de leur production (en particulier le riz) EAFs investissant dans leurs activités et qui capitalisent (achat de bétail de terre, d'équipements motorisés, ...) EAFs, gérées par des exploitants alphabétisés (dont des cadres « reconvertis ») Recourant régulièrement à la main d'œuvre extérieure 	<p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> RAS <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès au financement pour étendre leurs activités 	<p>Réponses du PROGRES</p> <p>Facilitation de l'accès au financement. Avec le concours du FDA :</p> <p>Possibilité d'accéder à la facilité à cout partagé pour l'acquisition d'équipement à coût élevé. Possibilité de recourir aux offres de produits financiers proposées par des Institutions financières partenaires (IFP) de la zone ou auprès de banques commerciales pour l'extension des activités, notamment par la couverture des risques avec le fonds de garantie géré au niveau FDA</p> <p>Profil de sortie</p>

Groupe cible	Caractéristiques	Contraintes majeures/Besoins d'appui identifiés	Réponses du PROGRES/Profil de sortie
<p>Jeunes femmes déscolarisés de 18 à 30 ans vivant en zone rurale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes femmes et hommes malgaches âgés de 18 à 30 ans issus des exploitations agricoles familiales • Chefs de ménages ou simples membres de ménages • Impliqués dans les travaux champêtres de l'exploitation familiale d'appartenance • Déscolarisés avec un bas niveau d'instruction/alphabétisation • N'ayant pas de formation formelle en lien avec l'activité (les activités) de l'exploitation familiale • Sous-employés ou sans emploi mais à la recherche d'opportunités économiques pouvant générer des revenus • Pouvant être candidats à l'exode rural et/ou à l'émigration en quête d'une meilleure situation économique et sociale 	<p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible qualification, connaissances limitées sur les itinéraires techniques de conduite et de gestion des activités agricoles, d'élevage et pêche et/ou connexes (production, transformation, commercialisation, activités de services) • Difficultés d'accès à l'information et aux services d'orientation et de conseil • Difficultés d'accéder à la terre et aux facteurs de production pour pouvoir démarrer une activité économique lui étant propre • Faible capacité à financer ses propres activités et accéder aux services financiers • Connaissances limitées sur les dynamiques de commercialisation et d'accès aux marchés • Participation limitée et faible niveau d'expression dans les groupements existants • Disponibilité limitée pour se consacrer aux activités économiques en raison des tâches reproductives et ménagères au sein du ménage <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'opportunités d'insertion et d'emplois rentables et durables dans les chaînes de valeur • Accès à l'information sur les opportunités économiques, les services d'appui existants et les marchés • Sécurisation foncière pour pouvoir démarrer des activités nécessitant du capital foncier • Renforcement des capacités de base, et des capacités relatives aux techniques et technologies innovantes et performantes pour la production, la valorisation et la transformation des produits • Renforcement des capacités sur les dynamiques du marché et la commercialisation • Acquisition des capacités managériales dans la conduite de l'entreprise et la gestion des activités y compris la planification et la négociation avec le secteur privé et la définition de partenariats d'affaires • Mécanismes de financement adaptés aux conditions socio-économiques des jeunes • Accompagnement et appui-conseil • Mise en relation avec ses pairs (groupements mixtes favorables à l'inclusion des jeunes ou groupements de jeunes) pour faciliter les 	<ul style="list-style-type: none"> • MERS ou PERs <p>Réponses du PROGRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alphabétisation fonctionnelle • économiques au niveau des chaînes de valeur • Activités de renforcement des capacités techniques et de gestion • Appui à l'amorçage d'activités génératrices de revenus : kits d'application/de démarrage • Appui pour l'accès au financement à travers les groupements villageois d'entraide communautaire puis orientation progressive vers les IMFs • Appui à l'intégration dans les groupements/réseaux de jeunes mixtes ou purement féminines • Appui à l'accès à la terre et sécurisation foncière • Formation de proximité • Renforcement de capacités en leadership • Appui à la garde d'enfant pour les femmes allaitantes et avec enfants en bas âge <p>Profil de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeunes ruraux femmes installées et insérées dans des activités/entreprises agricoles rentables et créatrices de revenus et d'emplois durables dans les chaînes de valeur promues par le Programme

Groupe cible	Caractéristiques	Contraintes majeures/Besoins d'appui identifiés	Réponses du PROGRES/Profil de sortie
Jeunes femmes diplômés ou non vivant en zone rurale et souhaitant développer leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes femmes et hommes malgaches âgés de 18 à 30 ans issus des exploitations agricoles familiales Chefs de ménages ou simples membres de ménages Impliqués dans la gestion de l'exploitation familiale Niveau d'études variable Possession d'un certain niveau de connaissances sur la conduite de l'activité A la recherche d'opportunités économiques pouvant générer des revenus 	<p>échanges d'expériences, l'accès groupé aux différents services et la résolution en commun des contraintes observées</p> <p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Capacité limitée en gestion d'affaires Faible connaissance et accès limité aux nouvelles technologies Difficultés d'accès à l'information sur les dynamiques de commercialisation et d'accès aux marchés Difficultés d'accéder à la terre pour lancer ou développer l'activité Capacité limitée à financer le lancement ou le développement de l'activité et à accéder aux services financiers <p>Besoins d'appuis identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès à l'information sur les opportunités économiques, les dynamiques de marché et la commercialisation Développement et diversification d'activités entrepreneuriales attrayantes et génératrices de revenus pour les jeunes Renforcement des capacités relatives aux techniques et technologies innovantes et performantes pour la production, la valorisation et la transformation des produits Renforcement des capacités de gestion d'affaires y compris la planification et la négociation avec le secteur privé et la définition de partenariats d'affaires Sécurisation foncière pour pouvoir démarrer ou développer des activités nécessitant du capital foncier Mécanismes de financement adaptés aux conditions socio-économiques des jeunes Accompagnement et appui-conseil 	<p>Réponses du PROGRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilitation de l'accès aux informations sur les opportunités économiques dans les chaînes de valeur Renforcement des capacités sur les techniques et technologies innovantes et performantes Renforcement des capacités entrepreneuriales Partenariats d'affaires pour la production et la mise en marché tant au niveau local que national par la mise en place de couple OP/OM, le développement de l'agriculture contractuelle Développement de mécanismes financiers adaptés aux besoins des jeunes Appui aux organisations/Réseautage des jeunes <p>Profil de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> Micro-entrepreneurs femmes intervenant dans les chaînes de valeur promues par le Programme et disposant de revenus stables
		<p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaissances limitées sur les itinéraires techniques de conduite et de gestion des activités agricoles, d'élevage et pêche et/ou connexes (production, transformation, commercialisation, activités de services) Difficultés d'accès à l'information et aux services d'orientation et de conseil Accès limité à la terre et aux facteurs de production Faible capacité à financer ses propres activités et accéder aux services financiers Connaissances limitées sur les dynamiques de commercialisation et d'accès aux marchés Participation limitée et faible niveau d'expression dans les groupements existants <p>Besoins d'appuis identifiés</p>	<p>Réponses du PROGRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilitation de l'accès aux informations sur les opportunités économiques dans les chaînes de valeur Renforcement des capacités sur les techniques et technologies innovantes et performantes Renforcement des capacités entrepreneuriales Partenariats d'affaires pour la production et la mise en marché tant au niveau local que national par la mise en place de couple OP/OM, le développement de l'agriculture contractuelle Développement de mécanismes financiers adaptés à leurs besoins Appui à l'intégration des femmes dans des groupements
Femmes adultes de 30 à 50 ans	<ul style="list-style-type: none"> Priorité donnée aux femmes adultes les plus vulnérables (femmes chefs de ménage veuves ou divorcés, avec un nombre élevé d'enfants à charge, etc.) Impliqués dans les travaux de l'exploitation familiale d'appartenance Niveau d'instruction/alphabétisation variable N'ayant pas de formation formelle en lien avec l'activité (les activités) de l'exploitation familiale Femmes sous-employés ou sans emploi mais à la recherche d'opportunités économiques pouvant générer des revenus 	<p>Contraintes majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaissances limitées sur les itinéraires techniques de conduite et de gestion des activités agricoles, d'élevage et pêche et/ou connexes (production, transformation, commercialisation, activités de services) Difficultés d'accès à l'information et aux services d'orientation et de conseil Accès limité à la terre et aux facteurs de production Faible capacité à financer ses propres activités et accéder aux services financiers Connaissances limitées sur les dynamiques de commercialisation et d'accès aux marchés Participation limitée et faible niveau d'expression dans les groupements existants <p>Besoins d'appuis identifiés</p>	<p>Réponses du PROGRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilitation de l'accès aux informations sur les opportunités économiques dans les chaînes de valeur Renforcement des capacités sur les techniques et technologies innovantes et performantes Renforcement des capacités entrepreneuriales Partenariats d'affaires pour la production et la mise en marché tant au niveau local que national par la mise en place de couple OP/OM, le développement de l'agriculture contractuelle Développement de mécanismes financiers adaptés à leurs besoins Appui à l'intégration des femmes dans des groupements

Groupe cible	Caractéristiques	Contraintes majeures/Besoins d'appui identifiés	Réponses du PROGRES/Profil de sortie
		<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'information sur les opportunités économiques, les services d'appui existants et les marchés • Sécurisation foncière pour pouvoir sécuriser et étendre les activités nécessitant du capital foncier • Renforcement des capacités de base, et des capacités relatives aux techniques et technologies innovantes et performantes pour la production, la valorisation et la transformation des produits • Renforcement des capacités sur les dynamiques du marché et la commercialisation • Acquisition des capacités managériales dans la conduite de l'entreprise et la gestion des activités y compris la planification et la négociation avec le secteur privé et la définition de partenariats d'affaires • Accès au financement • Accompagnement et appui-conseil • Mise en relation avec ses pairs pour faciliter les échanges d'expériences, l'accès groupé aux différents services et la résolution en commun des contraintes observées 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des femmes en leadership <p>Profil de sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Femmes entrepreneuses intervenant dans les chaînes de valeur promues par le Programme et faisant de son activité une agriculture commerciale

Tableau 4 : Identification des bénéficiaires et parcours de PROGRES

Catégories et Caractéristiques	Parcours	Cibles
Catégorie 1 Jeunes vivant dans des zones rurales, déscolarisés, n'ayant pas de formation formelle dans l'agroalimentaire ou d'autres secteurs avec des opportunités d'affaires dans les zones rurales.	Incubation: processus favorisant l'émergence et la croissance d'entreprises agroalimentaires. Les incubateurs favorisent le développement de nouvelles idées en privilégiant l'innovation. Ils permettent aux jeunes de faire mûrir leur projet, tester leurs idées, les confronter au marché et les former aux bases de la gestion d'une entreprise.	32 000
Catégorie 2 Jeunes diplômés de l'enseignement technique agricole et non agricole, y compris les jeunes de troisième cycle de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur vivant dans des zones rurales et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agro-pastorales		10 000
Catégorie 3 Jeunes (18-30 ans), qui sont pleinement engagés dans des activités agro-pastorales et des professions connexes, dont les entreprises ont un réel potentiel de croissance, mais qui font face à des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement.	Accélération: Processus pour accroître la compétitivité des entreprises rurales et les accompagner face aux défis du contexte, des besoins technologiques, financiers, de positionnement sur les marchés, etc.	8 000
Catégorie 4 EAFs tournées vers le marché (type 1)	Appuyées pour étendre leurs activités et promouvoir leur collaboration avec les EAFs les moins avancées afin que ces derniers puissent être intégrés dans une dynamique commerciale	5 000
Catégorie 5 EAFs en situation d'autosuffisance alimentaire (type 2)	Appuyées à travers des activités de développement des chaînes de valeur au niveau des pôles de développement. Ils seront appuyés pour étendre et viabiliser leurs activités selon une démarche entrepreneuriale. Les activités de renforcement dont ils pourront bénéficier concerneront la production, la valorisation et la commercialisation des produits, ainsi que la gestion d'affaires	15 000
Catégorie 6 EAFs conjoncturellement ou chroniquement déficitaires en riz (type 3)	Appuyées de manière majoritaire dans le cadre de la Composante 2 pour qu'elles développent leurs capacités de production au-delà de la subsistance. Cet appui sera similaire à ce que FORMAPROD a réalisé en dotant les producteurs d'actifs agricoles et autres moyens d'application de bonnes pratiques	55 000
Catégorie 7 Autres ménages issus des parties prenantes de PROGRES	Participation aux activités du Programme grâce à divers partenariats, les fournisseurs de services, les centres de formation, <u>chambres d'agriculture et de commerce</u> , etc.	5 000
Total		130 000

16. **Parties prenantes.** D'autres organisations et acteurs des chaînes de valeur seront également impliqués tant dans la mobilisation des jeunes et des EAF bénéficiaires, dans le renforcement des capacités de ces derniers que la promotion de leurs activités économiques et entrepreneuriales. Ils feront partie intégrante de la mise en œuvre du Programme et pourront bénéficier directement ou indirectement des appuis de celui-ci. Il s'agit principalement des groupements/organisations professionnelles (OPs), des organisations faïtières, des chambres d'agriculture et des chambres de commerce et des institutions communautaires. Pour les autres acteurs des chaînes de valeur, PROGRES ciblera les acteurs qui permettront de promouvoir le développement des chaînes de valeur et de rendre durable les activités entrepreneuriales des jeunes et des femmes.

17. La catégorie des bénéficiaires issus des parties prenantes rassemble : (i) les fournisseurs de biens divers (fourniture et entretien des matériels et équipements agricoles, distribution des intrants agricoles et agropastoraux); (ii) les fournisseurs de service incluant des structures privées et/ou confessionnelles de formation technique agricole, de services divers, des conseillers de proximité; (iii) les structures publiques, en l'occurrence des entités administratives dont les services régionaux et communaux, les chambres consulaires (chambres d'agriculture et de commerce), (iv) les Organisations de la Société Civile (OSC), (v) les instituts de recherche, (vi) les institutions privées impliquées dans la finance rurale et la commercialisation des produits (des entreprises agricoles et des acteurs en aval des chaînes de valeur en particulier ceux qui sont engagés dans la collecte, la valorisation et la transformation), (vii) les structures publiques et/ou privées s'investissant dans la certification des produits et la définition des normes d'hygiène et qualité des produits, etc.

Tableau 5 : Description des parties prenantes et de leurs champs d'intervention dans le PROGRES

Partie prenante	Description	Champs d'intervention dans le PROGRES
Organisations paysannes de base (OPB)/Organisations paysannes régionales (OPR)/Organisations paysannes faitières (OPF)	Structures regroupant les producteurs vivant en milieu rural qui se sont organisées pour atteindre un objectif commun de développement. Ces structures rendent différents types de service à leurs membres dont notamment les échanges d'information, l'accès groupé aux facteurs de production, la valorisation/le stockage/la commercialisation des produits, etc. Le niveau territorial de regroupement renvoie à leur appellation différenciée les qualifiant comme étant de base, régionales ou faitières.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation/mobilisation des jeunes, des femmes et des EAFs - Identification / Ciblage / Sélection bénéficiaires et activités - Appui au développement de partenariats commerciaux - Appui-conseil aux membres
Organisations/réseaux/p lateformes de jeunes-femmes et hommes	A compléter	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation/Mobilisation des jeunes - Appui à l'accès à l'information - Accès groupé à des services à la production, sur l'accès aux marchés, etc. - Partage d'expériences entre les jeunes
Groupements villageois d'entraide communautaire (GVEC)	Le GVEC est un groupe d'épargne formée de 15 à 30 membres auto choisis, qui versent périodiquement de l'argent sous forme de parts qu'ils récupèrent à la fin du cycle. Les parts collectés alimentent un fonds d'entraide qui permet aux membres de s'entraider financièrement. Le but « primaire » d'un GVEC est de proposer une possibilité d'entraide simple et souple à très petit montant, dans une communauté qui n'a pas accès aux services formels existants. Un GVEC est accompagné d'une caisse de solidarité, constituée de cotisation de très faible montant, mais ayant une grande importance pour les membres ayant subi des problèmes sociaux tels que la maladie grave, le décès d'un membre de la famille proche. Le GVEC est considéré comme faisant partie de l'approche progressive permettant de toucher les plus pauvres.	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation promue par le projet pour faciliter l'accès aux facteurs de production, la commercialisation et le renforcement en éducation financière des EAFs, particulièrement des EAFs 3 vulnérables - Organisation permettant d'initier les EAFs particulièrement les EAFs 3 vulnérables à l'épargne et au crédit - Outil permettant d'accéder au crédit de groupe auprès des Institutions financières partenaires du Programme, à travers le mécanisme de caution solidaire
Centres et établissements de formation agricole et rurale (CEFAR)	Structures de renforcement des capacités des jeunes (tant en matière de formations techniques et entrepreneuriales) pour qu'ils soient qualifiés en tant que « professionnels » dans l'exercice d'une activité dans les filières agricoles. Ils sont caractérisés par une offre de services et des programmes d'assistance adaptables selon les profils et les besoins des groupes-cibles promus par le Programme.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation / Orientation des jeunes - Formation/insertion des jeunes - Renforcement et appui-conseil aux jeunes entrepreneurs
Fonds de Développement Agricole (FDA)	Le FDA est un outil financier ⁷ qui a pour objet de mobiliser des financements et allouer des appuis financiers aux producteurs et groupements de producteurs. Il intervient en complémentarité du budget de l'Etat, des autres fonds de développement et des institutions de microfinance, ainsi qu'en synergie avec les projets/ programmes sur le terrain. Ainsi, le FDA s'engage à recevoir et allouer différents types de financement pour appuyer les secteurs Agriculture, Elevage et Pêche à Madagascar afin de faciliter l'accès des producteurs aux différents services agricoles et leur permettre d'accroître leur production, améliorer leur productivité et leurs revenus. Le FDA a été créé en 2012 en tant	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation des ressources Etat/Bailleurs/Filières/Apport bénéficiaires - Inclusion financière des jeunes et des EAFs - Gestion des outils financiers (Fonds d'investissement rural (FIR), Fonds de garantie partielle (FGP), de promus par le Programme et qui permettront aux Institutions financières partenaires d'appuyer les jeunes, les EAF et les entreprises bénéficiaires du Programme

⁷ <https://www.fda.mg/a-propos/>

Partie prenante	Description	Champs d'intervention dans le PROGRES
	qu'Établissement Public National à caractère Administratif (EPA). La Direction Générale a été mise en place en 2016. Le FDA est un organisme public, il n'est pas un projet mais une institution pérenne.	
Le réseau des tuteurs mis en place par FORMAPROD	Les tuteurs et formateurs identifiés et renforcés par FORMAPROD pour la formation métier des jeunes ont été incités et accompagnés pour se rassembler en réseaux locaux dans la perspective d'offrir durablement une offre de formation et d'appui structurée et formalisée. Certains de ces réseaux ont rejoint le réseau national FARMADA pour bénéficier de ses appuis.	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation pour intervenir dans les centres d'incubation en formation technique/métier. - Les tuteurs/formateurs seront identifiés au sein de ces réseaux. - Les intervenants identifiés seront remis à niveau sur les référentiels retenus par le projet.
Institutions financières/ Institutions de microfinance (IMF)	Structure dont la fonction principale est de fournir des services financiers d'épargne et de crédit, ainsi que d'autres services auxiliaires (ex : assurance) aux jeunes et aux EAFs. Les institutions financières partenaires du Programme témoignent d'un intérêt pour adapter leur offre de services aux particularités des jeunes et des EAFs œuvrant dans les filières. Le Programme contribuera à réduire leur aversion au risque par des outils et facilités gérés avec le concours du FDAT	<ul style="list-style-type: none"> - Conception de produits financiers adaptés - Extension de leurs réseaux dans les régions du Programme - Financement des activités des jeunes et des EAFs - Appui aux partenariats commerciaux - Education financière - Appui-conseil
Chambres d'agriculture (Tranoben'ny Tantsaha TT)	La Chambre d'agriculture ⁸ communément appelée en malgache « Tranoben'ny Tantsaha » ou TT est un établissement public à caractère administratif créée en 2002 par et pour les ruraux malgaches. Elle vise essentiellement à réunir et représenter tous les producteurs ruraux, les groupements de paysans, les organisations, unions et fédérations paysannes, ainsi qu'à servir et défendre leurs intérêts. La TT sert également de cadre de dialogue, d'échange et de concertation entre les différents partenaires nationaux et internationaux en matière de développement rural.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Identification / Ciblage / Sélection des jeunes, des EAFs bénéficiaires et des activités - - Appui-conseil à travers les Conseillers en gestion des exploitations agricoles familiales - Appui à l'identification et au développement de partenariats commerciaux - Appui aux jeunes pour leur participation aux dialogues politiques
Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI)	Sont des institutions consulaires avec statut d'Établissement Public à caractère Professionnel, sous tutelle technique du Ministère chargé du Commerce et sous la tutelle financière du Ministère chargé des Finances et du Budget de l'Etat.	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de l'accès aux marchés des producteurs et mise en place de dispositif d'animation commerciale - Promotion de couples OP/OM - Plateforme d'information sur les opportunités d'investissements et de marché
Les Collectivités locales	Les Communes Les Guichets fonciers	<ul style="list-style-type: none"> - Appui en termes de diagnostic territorial pour l'installation des jeunes - Renforcement des guichets fonciers communaux pour la délivrance des certificats fonciers
Guichets fonciers	Structures destinées à faciliter la gestion foncière décentralisée/de proximité. Ces services communaux gèrent le régime des propriétés foncières non titrées et ont pour but de permettre aux producteurs les plus pauvres de sécuriser l'accès à la terre qu'ils travaillent. Les guichets s'appuient sur les Plans locaux d'occupation foncière (PLOF) et sur les commissions de reconnaissances locales qui sont chargées d'appuyer les agents des guichets fonciers dans la reconnaissance des droits de propriété et la résolution des litiges, non en tant que juge mais en tant que médiateur. Le citoyen malgache a désormais le choix entre l'immatriculation du titre, un processus long et coûteux géré par la Direction des domaines et des services fonciers et la certification régie par les guichets fonciers, processus simple et à moindre coût.	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'accès à la terre et à la sécurisation foncière des jeunes
Office national de nutrition (ONN) et Offices régionales de	Organisme en charge du suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Nutrition en collaboration avec les structures ministérielles et les Institutions des Nations Unies ; également	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des activités d'amélioration de la nutrition

⁸ https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/pdf/Chambre_Agriculture_Madagascar.pdf

Partie prenante	Description	Champs d'intervention dans le PROGRES
nutrition (ORN)	en charge de la coordination multisectorielle et multi-acteur dans la nutrition et la sécurité alimentaire.	
Opérateurs économiques privés	Acteurs en amont et en aval de la production avec lesquelles les jeunes et les OP en général engagent des relations commerciales (accords, partenariats) pour la fourniture de biens (semences, engrais, matériel, équipements) et services et pour la valorisation, la transformation et la commercialisation de leur produits (opérateurs intermédiaire au bord du champ, dans les villages et villes aux alentours, commerçants en gros et/ou au détail, exportateurs).	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des couples OP/OM - Appui à l'accès aux facteurs de production - Appui à la valorisation, la transformation et la commercialisation des produits - Accueil des jeunes entrepreneurs au sein des entreprises dans le cadre de leur cursus d'incubation (stage en entreprise).

C. Stratégie de ciblage

18. La stratégie de ciblage de PROGRES reste conforme à la politique de ciblage du FIDA et intègrera des mécanismes de ciblage participatifs, transparents et inclusifs et flexibles favorisant l'inclusion des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, dont principalement les jeunes, les femmes, les EAFs conjonctuellement ou chroniquement déficitaires en riz (type 3) et les personnes handicapées. L'approche de ciblage combinera : (i) le ciblage géographique qui concentre les interventions dans les pôles de développement des régions fortement exposées à l'insécurité alimentaire et caractérisées par l'extrême pauvreté ; (ii) le ciblage socio-économique direct qui met en avant des critères d'éligibilité permettant d'orienter les ressources et les appuis du Programme vers les groupes visés ; et (iii) l'auto-ciblage qui reconnaît et tient compte des priorités, des capacités et des stratégies de subsistance de ces groupes cibles. Les mécanismes développés incluront également des mesures d'autonomisation visant à renforcer la participation des personnes avec peu/moins de pouvoir aux activités du projet et aux processus de planification et de prise de décision ; ainsi que des mesures de facilitation favorisant la promotion d'un environnement favorable et l'engagement des parties prenantes dans l'inclusion des plus pauvres et vulnérables et dans la promotion de l'égalité des sexes.

19. **Ciblage géographique.** Conformément au Programme d'options stratégiques du FIDA pour Madagascar (COSOP 2022-2026), PROGRES centre ses interventions au niveau de 12 régions pauvres et vulnérables : Amoron'i Mania, Androy, Anosy, Atsimo Andrefana, Atsimo Atsinanana, Bongolava, Fitovinany, Haute Matsiatra, Ihorombe, Melaky, Menabe, Vatovavy. En effet, les six régions de la « ceinture du sud » sont particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire : Androy avec 31,9% des ménages en insécurité alimentaire, Atsimo-Andrefana avec 24,7% des ménages en insécurité alimentaire, Anosy avec 33,8% des ménages en insécurité alimentaire, Atsimo-Atsinanana avec 64,1% des ménages en insécurité alimentaire, Vatovavy et Fitovinany avec 39,2% des ménages en insécurité alimentaire⁹. La situation est particulièrement alarmante dans le Grand Sud du pays où 1,47 millions de personnes sur les 2,7 millions d'habitants se trouvent dans une situation de grande insécurité alimentaire aiguë, avec près de 28 000 personnes en situation de crise. Les régions de la « ceinture du sud » ainsi que les six autres régions de l'ouest (Bongolava, Melaky et Menabe) et des hautes terres centrales (Ihorombe, Haute Matsiatra et Amoron'i Mania) sont également caractérisées par l'extrême pauvreté. La région la plus touchée par la pauvreté est Androy avec quasiment toute sa population (97%) qualifiée comme pauvre, les autres régions ont des taux de pauvreté compris entre 70 % et 97%, contre une moyenne nationale de 71,5% (cf. Tableau ci-dessous).

Tableau 6 : Indicateurs de pauvreté des régions d'intervention de PROGRES

Régions	Ratio de pauvreté (%)	Intensité (%)
Amoron'i Mania	85,5	32,4
Androy	96,7	63,8
Anosy	85,4	46,6
Atsimo Andrefana	80,1	44,1
Atsimo Atsinanana	93,1	56,8
Bongolava	76,9	31

⁹ Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, et de la Vulnérabilité (AGSANV) Madagascar, Résumé, Données collectées en Décembre 2012/Janvier 2013, PAM, INSTAT

Fitovinany	79,6	38,7
Haute Matsiatra	76,1	29,8
Ihorombe	78,2	37,4
Melaky	73,9	34,4
Menabe	68,5	28,5
Vatovavy	79,6	38,7
Moyenne nationale	71,5	32,8

Source : INSTAT/ENSODM 2012-2013

20. Au sein de ces régions, le Programme adoptera l'approche « pôle de développement » soutenue par DEFIS et AD2M ; une approche territoriale qui couplée avec l'approche filière, permettra de donner aux jeunes, aux femmes, aux EAFs les plus vulnérables et aux personnes handicapées l'opportunité de s'insérer dans un environnement économique favorable à leur développement tant pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, l'insertion des jeunes dans les maillons à potentiel des chaînes de valeur, l'accès aux opportunités de marchés, que la génération de revenus ; et cela tout en veillant à une gestion rationnelle des ressources naturelles. Pour un ciblage géographique encore plus inclusif, le Programme peut également viser les jeunes femmes et hommes en dehors des pôles de développement. Ces jeunes pourront bénéficier des services de formation et d'incubation appuyés par le Programme, et seront par la suite orientés à développer leurs activités dans les filières au sein des pôles de développement.

21. **Ciblage direct.** Pour le ciblage direct des jeunes, des femmes, des EAFs les plus vulnérables et des personnes handicapées PROGRES s'inspirera des mécanismes utilisés par les projets en cours. Il retiendra les catégories des jeunes femmes et hommes telles que ciblées par FORMAPROD (cf. Paragraphe 12 ci-dessus) et considèrera la classification des Exploitations Agricoles Familiales (EAFs) définie par dans la Stratégie de Services aux Agricultures (SSA) de 2008 qui est actuellement utilisée par DEFIS et AD2M pour le ciblage direct des EAFs (cf. Paragraphe 11 ci-dessus). Les groupes cibles prioritaires seront mobilisés à travers des programmes de sensibilisation et de mobilisation menés au niveau des pôles, communes, districts et régions. L'identification et la sélection des bénéficiaires seront menées de manière participative et qui impliqueront pleinement les organisations paysannes de base (OPB), les organisations paysannes régionales (OPR) et les organisations paysannes faitières (OPF) - particulièrement les organisations de femmes et de jeunes, les collectivités locales (les Communes), et les comités villageois. Cette démarche participative et la définition des critères de sélection clairs permettront aussi de réduire les risques d'accaparement de certains avantages par des groupes plus dynamiques et influents. Les caractéristiques/critères de sélection des jeunes et des EAFs vulnérables sont donnés dans le Tableau 3 ci-dessus, la fixation des quotas (au moins 60 pourcent de jeunes et 40 pourcent de femmes) des objectifs chiffrés aidera également à orienter les appuis du Programme vers les différentes catégories de cibles visées. Le Programme ambitionne de toucher 780 personnes handicapées.

22. **Auto-ciblage.** PROGRES s'appuiera sur un mécanisme d'auto-ciblage qui se base sur la connaissance des sous-groupes à prioriser. Il cherchera à connaître les besoins et les contraintes auxquelles font face les jeunes, les femmes, les plus vulnérables et les personnes handicapées¹⁰ ; et à s'assurer que les activités proposées par le Programme apportent des réponses adéquates aux besoins et contraintes identifiées. L'auto-ciblage conduit ainsi le Programme à développer une approche différenciée qui repose sur les caractéristiques et les stratégies des différentes catégories de cibles. A titre d'illustration, on peut par exemple parler des jeunes en recherche de sources de revenus stables qui seront appuyés pour saisir les opportunités existantes dans les maillons des chaînes de valeur insuffisamment développés mais manifestant de fortes demandes et potentiels, les EAFs très vulnérables qui seront appuyés à travers les mécanismes ciblant les vulnérables (types chaînes de solidarité), les femmes qui seront appuyés dans les filières d'élevage à cycle court pour améliorer la situation nutritionnelle des ménages et diversifier leurs sources de revenus, les EAFs vulnérables aux catastrophes naturelles qui seront soutenues dans la promotion de pratiques agricoles climato-intelligentes, les systèmes d'élevage résilients et le développement d'infrastructures durables, les jeunes et les EAFs limités dans l'accès aux marchés qui seront appuyés pour entrer dans des partenariats commerciaux durables, les jeunes qui ont un accès difficile aux informations et qui seront mise en réseaux pour leur faciliter l'accès aux informations et le partage d'expériences, etc.

¹⁰ Un partenariat sera établi avec Humanité et Inclusion (Anciennement Handicap International)

23. Les **mesures d'autonomisation et de facilitation** concourant à opérationnaliser la stratégie de ciblage, de genre et inclusion sociale, et la stratégie jeunes sont décrites dans la section ci-dessous.

D. Stratégie genre et inclusion sociale

24. Avec un indice de 0,725, le Global gender gap report 2021 classe Madagascar au 57^{ème} rang sur 156 pays en matière d'écart entre les sexes¹¹. Considérant les sous-indices, Madagascar est 32^{ème}/156 en terme de participation et de possibilités économiques, 93^{ème}/156 en terme de niveau d'éducation, 111^{ème}/156 en terme de santé et de survie, et 76^{ème}/156 en terme d'autonomisation politique. En effet, des questions clés entravant l'égalité homme-femme demeurent telles que les fardeaux socioculturels et politiques, la faiblesse des protections contre la violence sexiste, le manque d'accès au travail et à des ressources décentes. Si les écarts en termes d'années d'éducation et d'indicateurs de santé entre les femmes et les hommes se sont réduits, des inégalités subsistent dans l'accès à la formation technique et professionnelle avec seulement 25 pourcent de femmes inscrits contre 75 pourcent d'hommes, les revenus des femmes restent également bien inférieurs à ceux des hommes.

25. 78 pourcent de la population malgache vivent en milieu rural et 67,2 pourcent des ménages s'adonnent à l'agriculture. Le secteur agricole demeure le principal secteur pourvoyeur d'emplois où 75,3 pourcent des actifs sont engagés dans le secteur informel, et où 93% de la population active est occupée. En 2018, 78,9 pourcent des ménages agricoles sont dirigés par des hommes et 21,1% sont dirigés par des femmes¹². Si la proportion de ménages agricoles dirigés par des femmes passe de 15,3 pourcent¹³ en 2005 à 21,1 pourcent¹⁴ en 2018, cette situation ne favorise pas un meilleur accès des femmes à la terre, aux actifs agricoles, au crédit et aux opportunités d'emplois. En effet, la logique traditionnelle voudrait que les hommes héritent des terres et que les femmes bénéficient de donation. Les femmes chefs de ménages restent vulnérables car elles sont peu instruites, disposent de petites parcelles à exploiter (73,5 pourcent des ménages agricoles dirigés par des femmes sont catégorisés petits exploitants agricoles avec une surface moyenne exploitée de 0,59 Ha) ou s'adonnent au métayage ou à d'autres activités, et tirent de leurs activités des revenus moindres par rapport aux hommes¹⁵. A la difficulté d'accès à la terre s'ajoute la difficulté d'accès aux intrants et aux semences, au crédit, au matériel agricole et aux technologies innovantes, ainsi qu'aux connaissances en gestion entrepreneuriale des activités économiques et sur l'accès aux marchés. La participation des femmes aux instances de concertation et de décision des organisations de producteurs dont elles sont souvent en majorité membres, demeure encore faible. Ceci est déterminé entre autres par le taux d'analphabétisme encore élevé dans certaines zones rurales et la faible capacité des femmes à s'exprimer et faire valoir leurs droits. En effet, les régions d'intervention du PROGRES dans le Grand Sud du pays ont des taux d'alphabétisation relativement faibles pour les femmes rurales de plus de 15 ans : 31,7% à Androy, 33,9% à Anosy, 37,9% à Atsimo Atsinanana et 38,3% à Atsimo Andrefana¹⁶. A côté des aspects productifs, l'environnement socio-culturel malgache continue également à exacerber les inégalités de genre. En effet, les hommes ont vocation à rester dans leur lieu de résidence d'origine, et les femmes doivent à suivre leur mari où elles sont appelées à faire des enfants et à assurer les tâches ménagères que les hommes ne peuvent assurer, étant occupés à des tâches « plus importantes » (production, organisation sociale et politique). La division traditionnelle des rôles et attributions entre les deux sexes apparaît incontournable comme étant un facteur limitant. En effet, les femmes restent les premières responsables des travaux domestiques et de l'entretien de la famille qui absorbent plus du trois quart de leur budget temps¹⁷. Entre autres tâches, la collecte d'eau est reconnu comme étant parmi les tâches les plus lourdes, un peu plus de la moitié des femmes et des filles (.56 pour cent) passe jusqu'à 30 mn par jour à la collecte de l'eau, 30 mn à une heure pour 25 pour cent d'entre elles, voire 3 heures et plus pour 19 pour cent¹⁸.

¹¹ https://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf

¹² INSTAT, RGPH 3, 2018

¹³ MAEP-DMEE-SSA, Octobre 2007, Recensement de l'agriculture, campagne agricole 2004-2005, tome VII, intégration de la dimension genre

¹⁴ Cette augmentation pourrait éventuellement s'expliquer par l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance ou la migration des hommes en quête d'autres opportunités

¹⁵ Analyse situationnelle de l'égalité femmes-hommes à Madagascar, Focus development association, USAID, Healthy Policy Plus, Unicef, UNFPA, Mars 2022

¹⁶ Rapport thématique sur les résultats du RGPH-3, Thème 12 : Situation socio-économique et démographique des femmes, INSTAT, Octobre 2021

¹⁷ Profil genre pays, République de Madagascar, BAD, 2017

¹⁸ MICS 6, 2018

La rareté de l'eau dans la partie sud de Madagascar oblige les femmes et les enfants dans les communes de Sampona et Tanandava (district Amboasary Sud) à parcourir plus de 22 km pour puiser l'eau de la rivière Mandrare¹⁹. Avoir de l'eau potable reste un défi quotidien pour 72 pour cent de la population, dont 82 pour cent des ruraux, 90 pour cent des plus pauvres et plus de 80 pour cent de la population de neuf des 22 régions²⁰. La charge de travail reproductive et familiale des femmes n'est pas valorisée et fait concurrence à la conduite d'activités productives rémunératrices. De ce fait, nombreux sont les femmes et les filles qui se retrouvent dans des activités informelles de survie.

26. La Violence Basée sur le Genre (VBG) est un fléau qui sévit dans le pays et vient aggraver les inégalités femmes-hommes. Selon l'ENSOMD 2012-2013, aucune catégorie de femme n'en est épargnée. Trois femmes de 15-49 ans sur dix ont déclaré avoir subi au moins un des quatre types de violence (psychologique, sexuelle, économique, physique). Les violences sexuelles concernent 14 pourcent des jeunes filles de 15 à 19 ans²¹.

27. Afin de s'assurer que les activités du Programme soient développées et mises en œuvre selon une perspective de genre et d'inclusion et afin de lever les barrières et réduire les inégalités en défaveur des femmes, particulièrement pour les jeunes femmes et les femmes les plus vulnérables (femmes chefs de ménages, veuves, femmes avec handicap, etc.), PROGRES développera à son démarrage une stratégie genre ²²qui sera en cohérence avec les lignes directrices du FIDA, et qui reposera sur les expériences et meilleures pratiques développées par les Programmes passés et en cours. La stratégie genre et inclusion du PROGRES visera essentiellement à : (i) améliorer le bien-être et réduire la charge de travail des jeunes femmes, des femmes adultes et des femmes en situation de handicap ; (ii) renforcer l'autonomisation économique des jeunes femmes et des plus vulnérables par l'accès et le contrôle aux actifs productifs, et (iii) renforcer la participation des femmes dans la gestion et la prise de décision au sein des ménages et des autres organisations. En favorisant une discrimination positive à l'égard des jeunes femmes et des plus vulnérables, le Programme cherchera à promouvoir la pleine participation des femmes aux activités de développement et à renforcer leur autonomie à court, moyen et long terme. Ladite stratégie genre et inclusion devra être assortie d'un plan d'action détaillé indiquant comment PROGRES projette d'intégrer et d'articuler les questions de genre, d'inclusion, et également de nutrition dans ses composantes et sous-composantes. Elle inclura également une section spécifique qui clarifiera la stratégie du Programme pour l'inclusion des jeunes. .

28. Pour que l'intégration du genre et l'inclusion sociale soient portées par l'ensemble des acteurs, la stratégie de PROGRES comprendra 2 axes d'intervention (: un premier axe qui consiste à faire une promotion sociale plus élargie de l'égalité femmes-hommes et de l'inclusion sociale et qui vise à toucher le caractère plus structurel des inégalités ; et un deuxième axe qui consistera en des appuis concrets directement orientés vers les jeunes femmes et les femmes les plus vulnérables. Pour les deux axes d'intervention, le GALS+ constituera l'outil principal que le Programme promouvra en tant qu'outil catalyseur de changement ; et comme de par l'expérience de FORMAPROD et DEFIS, le GALS+ a permis d'apporter des effets tangibles dans les trois domaines visés par la stratégie genre et inclusion. Le GALS+ a également démontré son efficacité dans la transformation des rapports femmes-hommes au sein du ménage et au niveau des communautés. En termes de soutien à la transformation des rapports femmes-hommes, PROGRES interviendra également à un niveau plus stratégique dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage à travers le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAE) (cf. paragraphe 33 ci-dessus).

29. *Promotion sociale plus élargie de l'égalité femmes-hommes et de l'inclusion sociale* : Etant donné que les inégalités en défaveur des femmes proviennent à la base de la répartition traditionnelle des rôles hommes-femmes, PROGRES mènera des activités de sensibilisation à tous les niveaux qui viseront à changer la perception et la considération de la femme au niveau de l'ensemble de la communauté. Cette activité reposera essentiellement sur : (i) des campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) à grande échelle et qui traiteront des thèmes comme l'inclusion sociale, la participation des femmes et des jeunes au développement et dans les instances de décision des institutions et organisations rurales, la violence basée sur

¹⁹ Midi Madagasikara, 31 mars 2016

²⁰ Itasy, Bongolava, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Vatovavy Fitovinany, Analanjirifo, Sofia, Melaky selon les définitions du PNUD sur les sources d'approvisionnement en eau potable, ENSOMD 2012-2013

²¹ Enquête sur les effets directs de l'approche GALS auprès des bénéficiaires du programme FORMAPROD, FORMAPROD

²² La stratégie genre couvrira en même temps les aspects de ciblage, nutrition et inclusion sociale dont l'inclusion des jeunes y compris des jeunes handicapés.

le genre, etc. ; et (ii) des formations ciblées des partenaires de mise en œuvre (particulièrement des établissements de formation et d'insertion, des Conseillers en gestion des exploitations agricoles et rurales des TT) sur l'approche GALS+. Le Programme s'assurera de l'implication des hommes et des personnes moins jeunes dans ces activités. En parallèle, PROGRES s'attachera à promouvoir la participation des femmes et des jeunes à différents niveaux dans les différentes structures et organisations rurales : organisations paysannes de base (OPB), comité de (COGES) gestion des infrastructures, association des usagers de l'eau (AUE), etc.

30. *Appuis directement orientés vers les jeunes femmes et les plus vulnérables* : Etant donné que la participation des femmes ne saurait être effective tant qu'elles ne disposent pas des capacités pour le faire, PROGRES prévoit des activités d'autonomisation et de renforcement direct qui reposeront sur l'utilisation du GALS+. Les jeunes femmes et les plus vulnérables seront ainsi renforcées pour avoir une vision claire assortie de plans d'actions et d'échéances pour la gestion de leurs activités et évoluer vers l'entrepreneuriat ; verront leurs capacités techniques renforcées (ex : augmentation de la production, techniques climato-intelligentes, gestion efficiente des ressources, etc.) ; auront leurs connaissances améliorées sur comment accéder aux actifs productifs et aux marchés. Elles seront également directement appuyées par le Programme pour saisir les opportunités d'affaires et se lancer dans l'entrepreneuriat, accéder au foncier et aux infrastructures durables, accéder au crédit et se mettre en relation avec des opérateurs économiques. L'utilisation du GALS+ permettra également de transformer les rapports femmes-hommes et de rétablir progressivement l'équilibre au sein du ménage : équilibre en terme de charge de travail, changement de relation de pouvoir entre homme et femme, participation des femmes dans la prise des décisions du ménage, diminution de la violence conjugale ; et de traiter les autres problématiques relatifs à la nutrition (alimentation saine et équilibrée, hygiène, réduction des pertes post-récoltes, etc.) et au changement climatique (gestion des ressources en eau, terre, etc.). PROGRES promouvra également les technologies qui permettront de réduire la charge de travail des femmes (infrastructures/ouvrages d'utilisation multiples qui permettront d'avoir accès à l'eau potable, technologies de micro-irrigation utilisant des pompes solaires ou à pédale, équipements de transformation qui soutiendront également l'amélioration de la nutrition, foyers de cuisson améliorés « Kamado »²³, etc.).

31. Toujours à travers le GALS+ et en termes de leadership, le Programme contribuera au renforcement des jeunes femmes et des plus vulnérables sur la prise de parole en public, à leur reconnaissance sociale, ainsi qu'à leur adhésion à des groupements existants et l'émergence de nouveaux groupements. Parallèlement, le Programme mettra également en place des activités de renforcement qui favoriseront l'émergence de jeunes femmes et hommes leaders.

32. L'appui aux femmes sera focalisé dans leurs filières de prédilection telles que les cultures maraîchères, l'élevage à cycle court (aviculture, petits ruminants), les cultures permettant d'améliorer la situation nutritionnelle (les légumineuses) ; ainsi que les maillons de chaînes de valeur d'intérêt telles que la petite transformation et le petit commerce.

33. En matière d'inclusion sociale, PROGRES prévoit des interventions spécifiques visant l'inclusion des personnes handicapées. En effet, le RGPH3 avait recensé 154 255 personnes vivant avec handicap en 2018, dont 82,2 pour cent vivent en zones rurales. La loi 97-044 du 2 février 1998 relative aux droits des personnes handicapées, en cours de révision, est le fondement du cadre juridique régissant les droits des personnes handicapées à Madagascar. Des dispositions spécifiques sont incluses sur les droits à la santé, à l'éducation, à la formation et à l'emploi, ainsi que sur les droits sociaux qui sont inclus dans un plan national d'inclusion pour la période 2014-2019. En 2007, le Gouvernement de Madagascar a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées qui a été ratifiée en 2014. Toutefois, le niveau d'exclusion des personnes handicapées reste élevé. Selon l'INSTAT, le taux d'activité de la population avec handicap est de 53% contre 73% de la population sans handicap. En 2019, une étude menée par l'organisme international Humanité et Inclusion a illustré la persistance de barrières d'accès aux services d'appareillage et de réadaptation pour les personnes handicapées principalement dû au manque de visibilité, d'infrastructure inappropriée et d'une méconnaissance des services disponibles.

34. PROGRES vise l'inclusion de 780 personnes handicapées sur l'ensemble de ses interventions. Comme cet appui constitue une thématique nouvelle au sein du Programme-Pays, PROGRES mettra en œuvre une action

²³ Foyer amélioré vulgarisé par WWF, très pratique et très prisé par les ménages car fabriqués par les ménages eux-mêmes avec des matériaux locaux. Les appuis de PROGRES porteront ainsi sur les formations des fabricants leaders qui diffuseront les techniques de fabrication auprès des ménages

pilote dans une région au démarrage du Programme, la mise à l'échelle de cette expérience sera sur la base de l'évaluation des résultats obtenus lors de la revue à mi-parcours du Programme. De par sa spécificité, PROGRES fera recours à l'appui d'une assistance technique spécialisée dans le domaine pour la mise en œuvre de cette activité. L'équipe du Programme continuera d'évaluer la faisabilité d'un partenariat avec Humanité et inclusion qui a été initiée pendant le design du Programme.

35. Concernant le Cadre politique et stratégique de promotion de l'Egalité Femmes-Hommes, Madagascar a mis en place en 2000 la Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF), arrivée à son terme en 2015. En 2003, le pays s'est également doté d'un Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED) et de Plans d'Action Régionaux (PARGED) pour la période 2004-2008. Sous l'impulsion de la plate-forme de lutte contre les VBG et l'appui de l'UNFPA, Madagascar a adopté de la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG (SNLVBG 2017-2021), assortie de son plan d'action. Avec l'appui de l'UNICEF, la Stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants pour la période 2017 à 2024 est adoptée. Depuis fin 2018 jusqu'à jour, Madagascar est en train de mettre à jour différents éléments afin de développer sa « Politique Nationale de l'Egalité Homme-Femme » avec l'appui des partenaires techniques et financiers (EISA, PNUD et UNFPA)²⁴.

36. Pour appuyer la transformation des rapports femmes-hommes, PROGRES soutiendra le MINAE dans la mise en œuvre de la future « Politique Nationale de l'égalité Homme-Femme », notamment en appuyant le Ministère à développer le plan d'action relatif à la mise en œuvre de la politique nationale d'égalité homme-femme dans les secteurs de l'agriculture et l'élevage et par des actions ciblées de renforcement de capacités. Cet appui est programmé sur la base du calendrier estimatif du pays, et est prévu pendant la deuxième partie du Programme (à titre indicatif en 2027/2028).

E. Stratégie jeunes

37. Madagascar se caractérise par une main-d'œuvre locale relativement jeune et en croissance rapide. En effet, 72,5 pour cent de la population est âgée de 0 à 30 ans. Le manque d'investissement dans le pays depuis la crise politique a conduit à des emplois précaires. Le sous-emploi et l'importance du secteur informel sont les principales caractéristiques du marché du travail du pays. Le marché du travail se caractérise donc par un taux de chômage artificiellement bas et un sous-emploi généralisé. Le taux de chômage en 2020 était de 4,5 pourcent. Cependant, plus de 80 pourcent des travailleurs ont des emplois peu rémunérés (bas salaires, emplois précaires et sous-emploi).

38. La situation des jeunes est préoccupante. 500 000 jeunes arrivent annuellement sur le marché du travail. Les jeunes ont des difficultés à intégrer le marché du travail formel. Le chômage des jeunes est de longue durée, 6 jeunes chômeurs sur 10 ont passé plus d'un an au chômage en 2013. Sur les 4 millions de chômeurs recensés, 70% sont des jeunes. Il existe une forte corrélation entre le niveau d'éducation atteint et la capacité du jeune à acquérir un emploi stable et/ou satisfaisant. Le niveau de scolarisation des jeunes, surtout ceux habitant dans la zone rurale, est assez faible. De plus, les jeunes travailleurs sont sous-qualifiés ou manquent carrément de compétences professionnelles pour pouvoir exercer un emploi. Aussi, la majorité des jeunes (83%) occupent un emploi informel et instable comme le cas de ceux travaillant à leurs propres comptes dans le secteur informel ou ceux participant à des activités familiales non rémunérées. Chez les jeunes de 15 à 29 ans qui ont un emploi, près de 56 % ne sont pas satisfaits de leur statut actuel et désirent obtenir un nouvel emploi en changeant d'entreprise. Lorsqu'on interroge les jeunes sur leurs projets professionnels, il est observé un désajustement très élevé entre leurs préférences et les opportunités réelles d'emplois, rendant difficile leur insertion dans le marché du travail. La population active est relativement jeune à Madagascar car les moins de 25 ans représentent plus de 34 %, et l'âge moyen est estimé à 33,3 ans²⁵.

39. Un nombre croissant de ménages ruraux, en particulier les jeunes, n'ont pas un accès sûr à la terre et doivent louer des parcelles (différentes parcelles chaque année ou même pour chaque cycle de culture). Compte tenu des difficultés d'accès à la terre et aux ressources, la meilleure approche pour la création d'emplois est le

²⁴ Rapport de la République de Madagascar dans le cadre du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la déclaration et du programme d'action de Beijing en 2015, Ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme, 2019

²⁵ 25 Enquête sur les effets directs de l'approche GALS auprès des bénéficiaires du programme FORMAPROD, FORMAPROD

développement de l'esprit d'entreprise et le soutien aux micro, petites et moyennes entreprises en améliorant leur productivité et leur accès aux services financiers.

40. Considérant les difficultés que les jeunes ont pour accéder aux opportunités en milieu rural, PROGRES veillera à promouvoir la participation des jeunes de 18 à 30 ans à l'ensemble des activités du Programme. PROGRES se propose de toucher un minimum de 60% de jeunes femmes et hommes bénéficiaires. La stratégie jeunes qui fera partie intégrante de la stratégie genre et inclusion sociale à développer au démarrage du Programme reposera sur une approche différenciée qui apporte des réponses spécifiques aux profils socio-économiques et aux besoins des différentes catégories de jeunes. Ladite stratégie s'articulera sur : (i) le renforcement des capacités entrepreneuriales, le développement de projets professionnels et la création/le développement d'entreprises liées aux opportunités économiques existantes au niveau des filières, (ii) le renforcement des capacités techniques productives des jeunes, (iii) la facilitation de l'accès aux ressources et aux facteurs de productions (terre, eau, infrastructures productives durables, intrants, financement/crédit, technologies, appui-conseil); et (iv) la promotion du leadership des jeunes et de leur participation aux différentes instances de décision.

F. Mesures d'accompagnement pour soutenir les stratégies

41. En matière de ciblage, PROGRES mettra en place des mesures d'autonomisation qui permettront aux groupes cibles d'avoir la même chance pour bénéficier des activités du Programme, et qui encourageront leur participation. Ces mesures d'autonomisation incluent entre autres (i) une large diffusion des informations et une sensibilisation sur le Programme et ses interventions pour que les potentiels bénéficiaires aient accès à l'information et puissent y participer ; (ii) la promotion de l'approche participative qui favorise l'inclusion et la participation des plus pauvres et vulnérables dans les activités du Programme; (iii) le ciblage des jeunes, des femmes et des plus vulnérables à travers leurs cercles d'appartenance socio-économiques actuels afin que le Programme ne dénature pas l'organisation et la dynamique sociale au niveau de la communauté ; (iv) l'appui à l'intégration et à la participation des femmes dans les OP, l'appui à la création d'OP de jeunes et femmes ou composées en majorité de femmes et de jeunes et leur renforcement à une bonne gestion ; et (v) le renforcement des jeunes et des femmes en leadership et communication au sein de leurs organisations.

42. PROGRES considèrera aussi des mesures de facilitation qui consistent en la promotion d'un environnement institutionnel et politique favorable à l'égard de la promotion de l'emploi des jeunes, l'amélioration de la participation des femmes et des jeunes au dialogue politique ainsi que pour promouvoir les politiques agricoles plus sensibles à la nutrition. Dans ce sens, il s'attachera à : consolider les informations disponibles pour améliorer la connaissance des potentiels bénéficiaires et veiller à l'adéquation des réponses apportés par le Programme ; mettre en place des mécanismes qui permettront de prendre en compte la disparité entre les sexes et des spécificités des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités du Programme (choix des canaux de communication et des technologies appropriées à utiliser pour toucher les différentes catégories de bénéficiaires, organisation adéquate des séances de formation en fonction des contraintes et disponibilités des différents groupes, etc.) ; sensibiliser et renforcer l'équipe du Programme et les partenaires de mise en œuvre sur les questions d'intégration des jeunes et des femmes et l'inclusion sociale ; intégrer dans la mise en œuvre des partenaires et structures qui ont de la sensibilité sur l'autonomisation des jeunes, des femmes et des plus vulnérables.

43. En ce qui concerne les mesures opérationnelles, PROGRES intègrera un(e) chargée de ciblage, genre et inclusion sociale dans son Unité nationale de coordination et de gestion (UNCG) qui sera relayé(e) par des points focaux au niveau des Unités interrégionales de facilitation. Il/elle coordonnera toutes les activités relatives au ciblage, au genre, à l'intégration des jeunes et à l'inclusion sociale. PROGRES s'assurera également que l'ensemble de l'équipe de mise en œuvre du Programme soit sensible au genre, et notamment celle au niveau terrain qui gèrera directement les relations/échanges avec les bénéficiaires. La sensibilité au genre sera considérée dans les processus de recrutement, et les candidatures féminines seront promues. Le choix des partenaires de mise en œuvre prendra également en compte de la sensibilité des potentiels partenaires à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes, et l'inclusion sociale. Le Programme devra également s'assurer qu'un équilibre de genre (représentativité égale des deux sexes) soit respecté dans le recrutement des facilitateurs qui doivent donner un appui direct aux bénéficiaires au niveau local.

44. PROGRES s'assurera que la stratégie de ciblage, inclusion sociale, genre et jeunes soit affinée au démarrage du Programme et que cette stratégie soit finalisée à travers une réunion de validation commune

pour créer une vision commune au sein de l'équipe et les partenaires de mise en œuvre afin de faciliter la mise en œuvre. L'équipe du Programme et les partenaires de mise en œuvre seront renforcés en conséquence. Lors de l'élaboration de la stratégie pour les jeunes, PROGRES s'appuiera également sur les outils récemment développés au Sénégal par PROCASUR dans le cadre du Don YouthTools du FIDA.

45. En matière de suivi-évaluation, le système envisagé devra se baser sur des données ventilées par âge et par sexe, et analysera l'atteinte des résultats selon une perspective de genre et d'inclusion. L'étude pour l'établissement de la situation de référence apportera une attention particulière sur la situation des femmes et des jeunes bénéficiaires au démarrage. Le Programme mènera également des évaluations qualitatives reposant sur les bénéficiaires, qui viseront à s'assurer de l'effectivité des mécanismes d'inclusion, de participation et du partage équitable des bénéfices. Les exercices de planification et de budgétisation devront également avoir une bonne sensibilité au genre et à la jeunesse pour s'assurer que les activités spécifiques relatives au ciblage, genre et inclusion soient effectivement programmées à chaque exercice annuel ; et que les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre soient disponibles. Conformément aux directives du FIDA sur les Programmes visant à transformer les rapports femmes-hommes, PROGRES suivra le pourcentage des personnes présentant une amélioration de l'autonomisation (IE 2.1) ; ce suivi pourra être intégré dans les enquêtes de la situation de référence, à mi-parcours et à la fin du Programme.

Tableau 7 : Check liste des mesures opérationnelles de ciblage

Questions	Mesures adoptées dans la conception du Projet
1. Est-ce que le principal groupe cible, les personnes devant tirer le plus parti des interventions - correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage (les ruraux plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire) ?	Oui, le groupe cible de PROGRES correspond bien au groupe cible du FIDA dont prioritairement les jeunes hommes et les jeunes femmes en quête d'opportunités économiques en milieu rural (et qui seront appuyés dans le développement de l'entrepreneuriat inclusif), les jeunes issus des EAFs de différents types, les EAFs dont majoritairement les EAFs de type 3 qui sont conjonctuellement ou chroniquement déficitaires en riz et les personnes avec un handicap.
2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers - avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?	Oui, le tableau de caractérisation des sous-groupes cibles dans le manuel de mise en œuvre décrit les différents sous-groupes ciblées par le Programme. Cette description considère le sexe, l'âge, les profils socio-économiques; les ressources et les moyens d'existence. Ce tableau a été élaboré sur la base des informations recueillies pendant le design, et qui sera approfondi dès le démarrage du Programme à travers le développement de la stratégie de ciblage, genre et inclusion du Programme.
3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous- groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?	Oui, les visites de terrain et les échanges effectués durant la mission de design du Programme, ont permis d'identifier les attentes des sous-groupes cibles (jeunes hommes et femmes, EAFs, etc.) et de proposer les réponses aux majeures contraintes manifestées, ce qui a permis de faire correspondre les activités aux intérêts des sous-groupes-cibles potentiels pour avoir leur adhésion au Programme. Les activités de PROGRES reposent également sur les acquis des autres programmes du FIDA à Madagascar (AD2M, FORMAPROD et DEFIS), et des expériences qui méritent d'être mis à l'échelle et avec lesquels des synergies seront créées.
4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique de ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci-après :	
4.1. Ciblage géographique – basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de suivi permet-il d'identifier, pour les projets/ programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres.	Oui, le ciblage de la zone d'intervention du Programme s'est basé sur les données disponibles en matière de vulnérabilité : pauvreté, sécurité alimentaire, malnutrition. L'approche pôle de développement (couplée avec l'approche filière) permettra de donner aux jeunes, aux femmes, et aux EAFs les plus vulnérables et aux personnes handicapées l'opportunité de s'insérer dans un environnement économique favorable à leur développement.
4.2. Ciblage direct - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques.	Oui, des critères de sélection et d'éligibilité clairs permettront d'orienter les appuis et les ressources du Programme vers les sous-groupes ciblées. L'utilisation du système de quotas (60% de jeunes et 40% de femmes) renforcera ces critères.
4.3. Auto ciblage - lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes cible.	Oui, le développement des réponses apportées par PROGRES se base sur la connaissance des besoins et aspirations exprimés par les différentes sous-groupes. Le positionnement des jeunes, des femmes et des EAFs les plus vulnérables ont permis d'identifier des activités et approches qui leurs sont favorables : parcours formation, incubation et entrepreneuriat pour les jeunes, mécanismes ciblant les vulnérables pour les plus pauvres, le renforcement des capacités en agriculture climato-intelligente et systèmes d'élevage résilients pour les EAFs vulnérables qui ont besoin d'être renforcés dans la production, etc.
4.4. Mesures d'autonomisation – y compris l'information et la communication, ciblé sur le renforcement de capacités de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui, traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir.	Oui, la stratégie de ciblage de PROGRES s'appuiera sur des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour des objectifs du Programme, ses cibles, son approche et méthodologie d'intervention, réalisées dès son lancement avec l'implication des parties prenantes des régions, districts et communes d'intervention, dont notamment les OPB de jeunes et de femmes/OPR/OPF, les organisations de la jeunesse. PROGRES favorisera également une approche inclusive qui promouvra la participation des jeunes, des femmes, des EAFs les plus vulnérables et des personnes handicapées.
4.5. Mesures de facilitation – visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités.	Oui, PROGRES capitalisera les différentes expériences existantes pour s'assurer de bien connaître ses potentiels bénéficiaires. Il participera au dialogue politique touchant le ciblage de la pauvreté, l'équité de genre et l'inclusion et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Le Programme s'attachera également à nouer des collaborations avec des partenaires de mise en œuvre sensibles à l'égalité des sexes et l'inclusion des jeunes, et à renforcer la sensibilité des différentes parties prenantes sur ces questions.
4.6. Attention aux procédures qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires ; des procédures juridiques contraignantes, etc.).	Oui, l'identification des activités du projet et la définition de leur mécanisme de mise en œuvre ont considéré une approche participative et inclusive. Elles ont également tenu compte des aspirations des potentiels groupes cibles et de leurs capacités humaines, matérielles et financières à contribuer.

Questions	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>4.7. Mesures opérationnelles - modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de services.</p>	<p>Oui, PROGRES intégrera dans son unité nationale de coordination et de gestion un(e) chargé(e) de ciblage, genre et inclusion sociale, qui sera chargée de coordonner toutes les activités relatives au ciblage, au genre, à l'intégration des jeunes et à l'inclusion sociale (EAFs vulnérables, personnes handicapées, etc.).</p> <p>Une stratégie de ciblage, genre et inclusion sera développée au démarrage du Programme, et sera validée conjointement au sein de l'équipe pour s'assurer d'avoir une vision partagée, et faciliter la mise en œuvre de la stratégie.</p> <p>Une approche de gestion de Projet inclusive et sensible au genre sera adoptée : planification et budgétisation sensible à l'âge et au genre, suivi-évaluation sensible à l'âge et au genre, etc. ; telle qu'initiiée lors de la formulation.</p> <p>Le choix des partenaires de mise en œuvre et le renouvellement de leurs contrats seront guidés entre autres par leur sensibilité aux questions de ciblage/genre/inclusion telles que promues par le FIDA, ainsi qu'au respect de la stratégie de ciblage définie par le Programme. PROGRES s'assurera qu'un équilibre de genre (représentativité égale des deux sexes) soit respecté dans le recrutement des facilitateurs (Conseillers en insertion professionnelle, conseiller en gestion des EAFs, etc.) qui doivent donner un appui direct aux bénéficiaires au niveau local.</p>
<p>5. Suivi des résultats du ciblage. Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ? Le cadre de S-E permet-il la collecte/analyse des données désagrégées par sexe et y va-t-il des indicateurs sexo-spécifiques permettant de suivre/évaluer les produits, les résultats et les impacts ?</p>	<p>Oui, le DCP précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage, genre et inclusion. Le/la responsable suivi-évaluation assurera (i) la désagrégation des indicateurs selon le genre et l'âge, (ii) le suivi des produits, effets et impacts et (iii) l'intégration des aspects de ciblage, genre et jeunes dans les rapports.</p>

Tableau 8: Check list pour guider et évaluer le ciblage pendant la mise en œuvre

Étape 1 : QUI ? Définition du groupe cible	
a.	Le groupe cible principal – ceux qui devraient en bénéficier le plus – correspondent-ils toujours au groupe cible du FIDA tel que défini par la politique de ciblage (les plus pauvres et en situation d'insécurité alimentaire) et les lignes directrices opérationnelles de ciblage (les plus pauvres, les pauvres et les personnes vulnérables) ?
b.	Les sous-groupes cibles sont-ils toujours conformes à leur pauvreté diversifiée et leurs caractéristiques socioéconomiques (atouts et moyens de subsistance, état nutritionnel et insécurité alimentaire) – et avec attention aux différences de sexe, âge, handicap.
c.	Les objectifs réalisables pour les différents sous-groupes sont-ils toujours adéquats?
d.	Les différents sous-groupes sont-ils régulièrement consultés en utilisant des approches participatives adéquates et en engageant avec leurs dirigeants et leurs groupes?
Étape 2 : QUOI ? Stratégie et mesures de ciblage	
2.1 La voie de sortie de la pauvreté	
e.	Le projet suit-il la théorie du changement pour une « voie de sortie de la pauvreté » basée sur un modèle de graduation visant à donner aux plus pauvres les moyens de participer au développement économique durable et aux institutions rurales ? Ou existe-t-il un risque que les plus pauvres et les plus vulnérables soient regroupés dans des activités distinctes et peu durables ?
f.	Si les plus aisés sont également inclus dans le groupe cible principal, et/ou si les plus pauvres ne sont pas identifiés comme un groupe prioritaire, comment le projet permet-il que les plus pauvres et les plus vulnérables puisse également en bénéficier?
2.2. Mesures de ciblage	
g.	Le projet suit-il une stratégie de ciblage réalisable qui comprend tout ou une partie des mesures suivantes?
1.	Ciblage géographique basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs indirects pour identifier les zones, les districts et les communautés à forte concentration et l'intensité de la pauvreté et la prévalence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle combinés avec la dégradation de l'environnement et la vulnérabilité climatique; le nombre de jeunes; la présence et nombre de groupes marginalisés (p. ex. les personnes handicapées,); et le potentiel productif et agroécologique.
2.	Ciblage direct pour canaliser les ressources et les services vers des groupes spécifiques de personnes ou de ménages en mettant en œuvre des mesures réalisables et spécifiques au contexte d'admissibilité et quotes-parts (p. ex. cartes de pointage du gouvernement, indicateurs fondés sur les actifs, marqueurs de pauvreté démographique facilement identifiables, etc.) qui sont validés et approuvés par les collectivités et les partenaires.
3.	Auto-ciblage , lorsque des produits spécifiques (par exemple, de petits prêts et subventions), des activités (interventions nutritionnelles, cultures en faveur des pauvres, etc.), des services et des méthodes de prestation répondent et sont adaptés aux moyens de subsistance, aux dotations en ressources, aux besoins prioritaires, à la culture et aux compétences des groupes cibles visés, de sorte à être peu attrayant pour les plus aisés.
4.	Mesures d'autonomisation – y compris la mobilisation sociale, les capacités ciblées et le renforcement de la confiance telles que l'alphabétisation, le leadership et la formation professionnelle; un soutien pour donner à ceux qui ont moins de voix et de pouvoir de participer à la prise de décision au sein des communautés et des ménages.
5.	Mesures habilitantes – pour favoriser un environnement institutionnel et politique favorable au ciblage de la pauvreté en incluant le ciblage et l'inclusion sociale dans les termes de référence, les passations de marché; le renforcement de capacité des parties prenantes à dialoguer avec les pauvres; s'attaquer aux obstacles physiques (p. ex. l'accessibilité), socioculturels et procéduraux à la participation des plus pauvres; les activités de dialogue sur les politiques; l'UGP est responsable et fonctionne en étroite consultation avec les participants au projet.
6.	Partenariat pour le ciblage – pour renforcer la sensibilisation des plus pauvres et ceux « difficiles à atteindre » (par exemple, PAM, ONG, etc.) ainsi que pour tester ou mettre à l'échelle des approches de ciblage innovantes
2.3. Ressources pour le ciblage	
h.	Est-ce que le PTBA et le budget du projet pour les activités visant à cibler les plus pauvres; le personnel dévoué; le pourcentage des subventions de contrepartie destinées aux plus pauvres sont respectés ?
2.4. Modalités de mise en œuvre	
i.	Est-ce que les modalités de mise en œuvre incluses dans le DCP sont respectées ?

Étape 3 : COMMENT, surveillance des performances de ciblage	
j. Est-ce que le système de S&E porte une attention particulière au ciblage en :	
1. Incluant des classifications claires de la pauvreté et/ou socio-économiques	
2. Mettant en place un système de suivi participatif et axé sur l'apprentissage afin de fournir un espace permettant aux différents groupes cibles d'exprimer leurs besoins lors de la mise en œuvre	
3. En identifiant dans le cadre de la gestion des connaissances des risques de ciblage spécifiques (par exemple, capture de l'élite, tensions sociales).	

Tableau 8 : Check liste des mesures équité genre

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>1. Le Document de Conception du Projet (DCP) contient - et la mise en œuvre du Projet est basée sur - des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes</p>	<p>L'analyse de relation entre pauvreté et genre, met en exergue des disparités hommes-femmes encore marquées. Ceci se manifeste dans l'accès aux ressources et aux services (foncier, facteurs de production, crédit, etc.) ainsi que dans la représentativité des femmes dans les instances de décision qui demeure très faible. Les contraintes relatives à l'autonomisation économique des femmes, à leur participation et charge de travail sont mentionnées dans la justification des différentes activités proposées.</p>
<p>2. Le DCP contient - et le Programme met en œuvre - des mesures concrètes pour :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Développer l'autonomisation économique des femmes grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du foyer</p>	<p>Oui, PROGRES facilitera l'accès des jeunes femmes et des femmes adultes au foncier et aux facteurs de production, assurera le renforcement de leurs capacités techniques et de gestion/entrepreneuriales pour la conduite et le développement de leurs activités économiques, et facilitera leurs accès au crédit. Les femmes les plus vulnérables seront appuyés selon une approche progressive qui les fera progressivement évoluer vers une agriculture commerciale à petite puis à plus grande échelle, leur permettra de renforcer leurs activités productives, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur autonomie économique. Le Programme promouvra l'utilisation du GALS+ qui est un outil d'autonomisation des femmes par excellence tel qu'expérimenté par DEFIS et FORMAPROD.</p>
<p><input type="checkbox"/> Renforcer et assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales</p>	<p>Oui, les partenaires de mise en œuvre accorderont une attention particulière pour veiller à ce que le Programme touche au moins 40% de femmes et que celles-ci soient représentées dans toutes les activités du Projet. PROGRES prévoit également d'appuyer la promotion et l'émergence de femmes leaders, ce qui favorisera la représentation et la participation des femmes dans les différentes instances de décision.</p>
<p><input type="checkbox"/> Alléger la charge de travail des femmes et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes</p>	<p>Oui, PROGRES entend rétablir l'équilibre de la charge de travail entre les hommes et les femmes au sein des ménages par la promotion du GALS+. Certains équipements prévus allégeront également la charge de travail des femmes : points d'eau potable, foyer de cuisson amélioré, équipements de transformation.</p>
<p>3. Le DCP indique dans la section ciblage ce que le Projet apportera dans une perspective de genre</p>	<p>Oui, la section ciblage décline les sous-groupes de cibles en tenant compte de l'âge et du genre et les appuis que le Programme apportera en fonction des besoins et contraintes exprimées par les différents groupes. Les activités économiques ou services identifiés sont adaptés aux besoins des femmes et des jeunes.</p>
<p>4. Le DCP décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées.</p>	<p>Les éléments clés relatifs à l'opérationnalisation de la stratégie genre sont décrits dans les composantes.</p>
<p>5. Le DCP décrit - et le Projet met en œuvre - des mesures opérationnelles visant à assurer la participation équitable entre les sexes aux activités et aux bénéfices du Projet.</p>	
<p>5.1. Affecter des ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre une approche genre.</p>	<p>Oui, l'Unité nationale de coordination et de gestion intégrera une chargée de ciblage, genre et inclusion sociale, qui sera relayée par des points focaux au niveau des Unités interrégionales de facilitation.</p>

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
5.2. Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour leur participation.	Oui, la participation active des femmes dans les instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Programme sera soutenue par des mesures incitatives de sensibilisation et de renforcement de capacités.
5.3. Veiller que les arrangements de Projet (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution, ...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes.	Oui, l'ensemble de l'équipe sera sensibilisé et formé et les attributions de chaque membre sur les aspects de genre et d'inclusion seront clarifiées dans leurs TdRs. La sélection des prestataires de services et des partenariats, ainsi que le renouvellement des contrats seront guidés entre autres, par la conformité à la stratégie ciblage et genre du Programme.
5.4. Réaliser des efforts spécifiques pour atteindre les femmes, particulièrement quand la mobilité des femmes est réduite.	Une attention sera donnée pour favoriser des équipes de terrain mixte homme-femme, ainsi que chez les prestataires de services. Le Programme favorisera les formations de proximité. Des réponses spécifiques aux contraintes des femmes sont également développées à l'exemple de l'appui à la garde d'enfants pour que les femmes allaitantes et avec enfants en bas âge puissent participer aux formations
5.5. Identifier les opportunités pour soutenir des partenariats stratégiques avec le gouvernement et d'autres institutions de développement pour la mise en réseau et le dialogue politique.	PROGRES s'aligne aux orientations stratégiques nationales. A travers son approche de faire-faire et de synergie avec les autres partenaires, le Programme collabore avec de nombreuses structures nationales et internationales intervenant dans la même zone et dans les mêmes domaines.
6. Le cadre logique, le système Suivi Evaluation (S-E) et de gestion des savoirs du Projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes.	Le cadre logique, le système S-E et de gestion des savoirs prévoient la désagrégation des indicateurs selon le genre et l'âge. Le/la spécialiste en suivi-évaluation veillera à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts soit assuré. Etant donné que PROGRES vise la transformation des rapports femmes et hommes, il suivra le pourcentage des personnes présentant une amélioration de l'autonomisation (IE 2.1) dans les enquêtes de la situation de référence, à mi-parcours et à la fin du Programme.

46. PROGRES va mettre à échelle les bonnes pratiques promues par le FIDA à Madagascar et dans d'autres pays africains. Etant donné un contexte malgache marqué par une population majoritairement jeune, le Programme adoptera des approches qui aident équitablement les jeunes femmes et hommes à accéder à des emplois productifs, décents et durables, y compris par le développement durable de l'entrepreneuriat, ce qui est un soutien important que le FIDA est en mesure de fournir puisqu'il l'a fait avec succès, par exemple au Cameroun avec le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (PEA-Jeunes), l'initiative d'incubateurs agroalimentaires en Afrique financés par le FIDA, BMZ et la Fondation VISA, et au Mali avec le Projet de Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER).

47. Les enseignements tirés pris en compte dans la conception du PROGRES proviennent principalement des opérations d'investissement achevées et en cours, ainsi que de l'ESPP du Bureau indépendant d'évaluation (OIE) du FIDA réalisée en 2019.

48. Les principales recommandations de l'ESPP sont de: (ii) renforcer l'inclusion des populations rurales très pauvres et vulnérables dans le programme de pays et améliorer la consolidation des acquis, en recentrant l'aire géographique des interventions; (iii) poursuivre et renforcer les interventions de développement des capacités des services d'appui aux producteurs et des compétences des producteurs pour une amélioration de la durabilité des acquis ; (iv) renforcer les actions de gestion des ressources naturelles et d'adaptation et de réduction des impacts des changements climatiques sur les petits producteurs ; (v) renforcer l'efficacité des actions hors prêts et assurer un meilleur suivi des effets et impacts des interventions.

49. Dans un contexte de pauvreté rurale généralisée, **cibler et soutenir les plus pauvres nécessite des outils spécifiques** tels que le ciblage géographique basé sur les critères de pauvreté ; l'auto-ciblage, le ciblage direct et

l'autonomisation des pauvres²⁶. Très souvent, les plus vulnérables ne sont pas membres des OPs, et les chaînes de valeur peuvent ne pas être pertinentes pour eux parce qu'ils n'ont pas accès à des actifs productifs. Des outils spécifiques pour cibler les groupes villageois d'épargne et de crédit rotatifs vulnérables et informels, mis en œuvre au niveau communautaire, permettent de cibler directement les plus pauvres. Cependant, pour qu'ils sortent de la pauvreté, ils doivent disposer d'un ensemble intégré d'interventions pour constituer leurs actifs et leur permettre plus tard d'accéder aux OPs. L'approche adoptée par le Programme-pays de faire reposer le ciblage sur la classification existante des EAFs et de dimensionner les appuis en fonction du degré de vulnérabilité et du potentiel des EAFs apparaît appropriée. Les échanges avec les membres des Groupements villageois d'entraide communautaires (GVEC), les bénéficiaires des Champs-écoles paysans (CEP) et des Mécanismes ciblant les vulnérables (MCV) ont permis de relever la participation effective des plus vulnérables ainsi que la pertinence des outils pour le renforcement des capacités techniques et financières des bénéficiaires et l'extension/diversification progressive de leurs activités.

50. En matière d'**autonomisation des femmes et des jeunes**, le GALS a démontré son intérêt dans le cadre de FORMAPROD en tant qu'outil catalyseur de changement. Certains jeunes bénéficiaires ont utilisé cet outil pour évoluer vers l'entrepreneuriat avec succès, notamment à travers la fixation d'objectifs clairs assortis d'échéances, la gestion « intelligente » des revenus (considérant les besoins quotidiens du ménage et les charges de fonctionnement de l'activité, l'épargne et le réinvestissement), la gestion des risques, la diversification des activités, l'identification de nouveaux marchés attractifs, la compréhension et l'adaptation aux conditions des marchés (ex : court-circuitage des intermédiaires). Tout en mettant à l'échelle l'utilisation du GALS, PROGRES veillera à combler les contraintes majeures évoquées par les bénéficiaires²⁷ dont principalement le manque de moyens financiers et matériels pour démarrer les activités. Il s'assurera également d'inclure au moins deux membres du ménage dans les formations afin de pallier les idées contradictoires et les difficultés de convaincre au sein du ménage, deux éléments qui limitent la prise de décision conjointe et le partage des tâches ménagères entre les membres du foyer. Avec la considération des problématiques de nutrition, d'environnement et de changement climatique dans le GALS, PROGRES s'attachera à intégrer le GALS+ dans les formations techniques et entrepreneuriales des jeunes femmes et hommes et à le programmer en amont de ces formations.

51. **Formation professionnelle et développement de microentreprises rurales.** FORMAPROD a considérablement développé l'offre de formation au niveau local en équipant des Centres et Etablissements de Formation Agricole et Rurale (CEFAR) de proximité, en formant des formateurs et en validant des référentiels de formation²⁸. Maintenant que cette offre est étoffée, il s'agit de fixer des objectifs en termes d'emploi des jeunes et non plus seulement en nombre de jeunes formés, et d'évoluer d'une offre de formation et de développement des compétences vers la création d'un environnement propice à l'entrepreneuriat. Ainsi, ces CEFAR devraient renforcer leur capacité à développer l'esprit d'entreprise des jeunes candidats et évoluer pour jouer un vrai rôle d'incubateur de leurs projets d'entreprises rurales (ER). PROGRES tirera profit des enseignements de la mise en œuvre d'incubateurs agroalimentaires financés par le FIDA, BMZ et la Fondation VISA, dont l'objectif est d'augmenter l'emploi décent (indépendant ou salarié) pour les jeunes ruraux. Ces incubateurs sont actuellement implantés dans plusieurs pays africains et seront mis à échelle à Madagascar au courant de l'année 2022. Des synergies avec PROGRES seront établies notamment dans son dispositif de formation-incubation.

52. Le coaching de proximité effectué par le Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) et le Conseiller en Gestion des EAF (CGEAF) dans le cas respectivement de FORMAPROD et DEFIS auprès des jeunes tout au long du processus de formation a montré sa pertinence. PROGRES veillera à reprendre un tel dispositif et à apporter un business coaching approprié aux différents groupes de jeunes bénéficiaires, surtout pendant la phase d'insertion/installation. Les dispositifs existants apparaissent efficaces, cependant le Programme cherchera à renforcer les conseillers sur certaines thématiques qu'ils doivent couvrir, particulièrement ceux relatifs à l'entrepreneuriat. Un budget spécifique pour le suivi relié en parallèle aux activités de formation sera envisagé

²⁶ Incluant le questionnaire du Washington Group pour le ciblage des personnes handicapées.

²⁷ Enquête sur les effets directs de l'approche GALS auprès des bénéficiaires du FORMAPROD, Septembre 2021

²⁸ L'offre de formation a été étoffée à travers le renforcement des CEFAR privés et publics, qui ont été impliqués principalement dans la formation technique, et dans une moindre mesure en soutien au développement des entreprises. Des accords ont été établis avec les organisations professionnelles faitières (OPF) pour assurer la formation et l'encadrement local des jeunes par l'intermédiaire de tuteurs individuels, producteurs membres des OPs. Les CEFAR ont été renforcés par FORMAPROD, mais ils restent financièrement fragiles et dépendent encore d'un soutien extérieur pour maintenir des formations de qualité.

afin de mobiliser plus de champions pour remonter des données pertinentes au responsable du suivi-évaluation tel qu'effectué sous FORMAPROD.

53. L'expérience de FORMAPROD a montré la nécessité de tenir compte des connaissances et des compétences pratiques des populations cibles lors de l'identification de leurs besoins de formation, de leur orientation et du montage de leurs idées de projet. L'adaptation des formats de formation aux besoins et contraintes des bénéficiaires est également un élément important à prendre en compte. Dans le cadre de FORMAPROD, la formation par apprentissage a été particulièrement pertinente pour les jeunes femmes qui rencontraient des contraintes de déplacement. PROGRES continuera à promouvoir ce type de formation de proximité notamment pour les jeunes femmes contraintes à rester dans leurs localités (ex : les jeunes femmes ayant des enfants en bas âge), et valorisera le réseau de tuteurs mis en place par FORMAPROD dans 23 régions. PROGRES capitalisera sur les processus de ciblage, de sensibilisation et de systèmes de relais mis en place sous FORMAPROD, DEFIS et AD2M-II à travers les animateurs communaux, tuteurs, champions et jeunes leaders pour appuyer davantage l'apprentissage des jeunes les plus vulnérables.

54. **L'approche « pôle de développement »** tire sa pertinence de la concentration des investissements dans des espaces territoriaux bien délimités, en matière de mise en valeur productive, d'accès aux technologies et techniques améliorées, d'accès aux marchés, de renforcement des institutions locales et régionales et de leur gouvernance et de renforcement des capacités des ressources humaines. Cette approche a été expérimentée, adoptée et améliorée par les projets successifs financés par le FIDA. La concentration permet : (i) d'éviter le saupoudrage et la déconnexion entre les activités, puisque les projets couvrent de vastes étendues géographiques souffrant d'enclavement et ne disposent que de moyens limités pour appuyer les bénéficiaires à sortir de la pauvreté et améliorer leur résilience aux chocs et (ii) de dynamiser progressivement les économies régionales/locales pour asseoir un environnement favorable à l'entrepreneuriat aussi bien dans la production que dans les autres maillons et les marchés de services. PROGRES continuera dans cette lancée et interviendra en synergie avec les autres acteurs intervenants dans les pôles pour promouvoir l'essor des jeunes entrepreneurs ruraux.

55. **Maintien de l'offre de services.** L'appui de FORMAPROD au renforcement des compétences des jeunes ruraux, dans le cadre du développement de leur projet professionnel, a été réalisé à travers le renforcement des capacités des communes, notamment pour la mobilisation de ressources financières, tout en ancrant la formation agricole dans les collectivités territoriales au plus près des bénéficiaires. Le projet a plus généralement montré que l'appropriation au niveau local par les bénéficiaires est nécessaire pour assurer l'adoption et la durabilité des systèmes de formation agricole en zone rurale. Toutefois, la volonté et la capacité des jeunes ruraux, et des producteurs en général, à payer pour les services locaux (dont la formation) sont des conditions *sine qua non* au maintien et au développement de ces services. Au-delà de l'approche projet, dans laquelle des formes de subventions sont souvent nécessaires pour compenser de faibles ressources financières des groupes cibles, il faut d'une part apporter un soutien à l'amélioration des revenus (et donc à la capacité à payer) et d'autre part encourager un changement de mentalité afin qu'ils soient prêts à payer pour des services à valeur ajoutée qu'ils ont longtemps reçus gratuitement. Cela nécessite du temps et une stratégie adaptée pour promouvoir ce changement de comportement.

56. **Inclusion dans les chaînes de valeur et les OPs.** Les OPs et OPF à tous les niveaux sont essentielles au développement de chaînes de valeur en faveur des pauvres, mais le renforcement de leurs capacités nécessite une perspective à long terme, en particulier dans le contexte fragile des zones rurales reculées et un cadre macro-économique difficile. La personnalisation et l'internalisation d'outils d'analyse institutionnelle tels que la méthodologie GAIN (Gouvernance, Autonomie, Intégration, basé sur les besoins), les évaluations institutionnelles participatives et les plans d'affaires ont été des leviers pour renforcer la capacité organisationnelle des OPs et leur permettre de fournir divers services à leurs membres. FORMAPROD a démontré l'importance pour la durabilité, des liens entre les jeunes et les alliances d'OPs et d'opérateurs agroalimentaires (alliances OP/OM) lors de la formation et de l'identification des projets. Une option est d'inclure dans les objectifs l'emploi des jeunes (p. ex. accès aux actifs, aux compétences et aux services pour les possibilités d'emploi); capitalisation des tuteurs formalisés et de leurs associations pour mettre en place un projet professionnel/ébauche de plan d'affaires à soumettre aux financiers. Les expériences de DEFIS et de FORMAPROD mettent en avant les filières promouvant la participation des femmes telles que le maraîchage, les légumineuses et les filières à cycle court comme l'aviculture et les petits ruminants. Pratiqués en contre-saison

avec le riz, la pisciculture et l'apiculture, ces filières comblent les besoins alimentaires, contribuent à la diversification alimentaire et à l'amélioration de la situation nutritionnelle.

57. Accès aux services financiers. FORMAPROD a montré que les GVEC permettent de faire face aux dépenses quotidiennes des bénéficiaires. Les dépenses plus importantes pour les investissements et les équipements peuvent être financées par le Fonds de développement agricole (FDA). Même si des griefs sont exprimés par rapport au retard de la dernière tranche du FDA et de l'incompréhension du destin de l'apport bénéficiaire, une satisfaction générale est constatée car le FDA est investi dans du capital générant des revenus par la suite. Par ailleurs, l'expérience avec PROSPERER a montré initialement une faible motivation des Institutions de microfinance (IMF) à financer les MER faute de ressources financières dédiées. Cela a été atténué par l'implémentation du Fonds d'Investissement Rural (FIR) pour le refinancement, de la Facilité de Partage de Risque (FPR) pour mitiger les risques d'impayés, du Fonds d'Appui Institutionnel (FAI), utilisé pour une période de deux ans par les IMF pour étendre leurs zones d'intervention vers les milieux enclavés où résident certaines ER. Même si le nombre d'ER ciblées par les IMF a été faible, le changement dans la vie des ER touchées a été palpable, avec un accès permanent aux services financiers et non financiers comme l'éducation financière²⁹. Compte tenu de l'expérience avec les programmes antérieurs, il est important de consacrer davantage de ressources financières pour les projets futurs des jeunes. Ainsi, les subventions à coûts partagés sont nécessaires mais leur montant doit permettre une véritable application des acquis et démarrage d'activités d'entreprise. Le FDA peut être le canal idoine pour faire transiter cet appui financier. Après l'installation, le démarrage doit être accompagné vers une véritable croissance de l'entreprise. Ainsi, il est important de soutenir les activités des GVEC pour les entreprises surtout dans les zones enclavées. En revanche, là où les ER peuvent recourir au financement par des prêts, ce sera intéressant de les orienter vers les IMF avec un mécanisme de subventions nécessitant l'intervention du FDA dont les capacités devraient être renforcées. La diminution des coûts de transaction est à vérifier à travers les canaux digitaux.

58. Accès à la terre pour les jeunes. Madagascar est encore doté de vastes étendues de terres arables non cultivées. Seul un cinquième des terres irrigables (500 000 ha) est mis en valeur car l'accès sécurisé à la terre demeure difficile, surtout pour les jeunes, et constitue un blocage à l'accroissement de la productivité agricole. La solution adoptée par AD2M-II a été de : (i) délivrer des certificats fonciers ; et (ii) chercher à garantir aux utilisateurs des terres la protection de leurs droits, précisément pour ne pas être spoliés du fruit de leurs efforts après des investissements financiers et manuels sur les terres ; ceci à travers un mécanisme transparent et formel de contractualisation dans lequel les deux parties (propriétaires et métayers/locataires) se sentent confortablement assurés de ne pas perdre leurs droits respectifs. Cette nouvelle approche partenariale et ciblée, via la sécurisation foncière décentralisée, incite les producteurs à l'investissement dans la production agricole et des techniques agricoles performantes. Le MINAE, lors de la Conférence Nationale pour l'autosuffisance alimentaire en juin 2022, s'est fixé comme objectif d'accélérer la réforme et la transformation du secteur agricole pour atteindre l'autosuffisance alimentaire de Madagascar à partir de 2023. Une des résolutions est l'appui des jeunes à l'accès à la terre à travers la mise en place des Titres Verts économiques d'une superficie de 45 000 ha, à raison de plus de 1 Ha par jeune. PROGRES pourrait valoriser cette piste avec quelques adaptations en fonction des plans d'affaires des jeunes incubés et des appuis spécifiques du Programme.

II. Composante 1 : Développement durable de l'entrepreneuriat inclusif des jeunes ruraux

A. Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises rurales pour les jeunes

59. PROGRES va promouvoir l'insertion des jeunes ruraux dans les filières agricoles sous la forme d'entreprise rurale (ER). Une ER est définie comme une activité à caractère économique, formelle et déclarée³⁰, qui s'inscrit dans une logique de marché pour assurer sa pérennité³¹. La notion est distincte de l'activité génératrice de

²⁹ Rapport de capitalisation du PROSPERER sur les mécanismes de délivrance des services d'appui financier par les GUMS et les IMF, Octobre 2021

³⁰ Dans le cadre des activités séquencées du projet, les ER appuyées pourront initialement être informelles. Elles seront accompagnées pour se formaliser au cours de leur développement sous forme de EURL le plus souvent.

³¹ Il n'existe pas à Madagascar de texte catégorisant et régissant spécifiquement les ER en tenant compte de leurs réalités localement et du public de micro entrepreneurs concernés.

revenus AGR car dans le cas d'une MER, l'entreprise³² est la principale activité du jeune et elle assure la majeure partie de ses revenus. Le promoteur y consacre l'essentiel de son temps et en fait son projet professionnel à moyen et long terme.

60. Au démarrage, les MER sont la plupart du temps des entreprises unipersonnelles identifiées à leur promoteur. Elles sont le plus souvent informelles durant les premières années.

61. L'objectif recherché pour les MER dans le cadre de PROGRES, qui fera l'objet d'indicateurs de suivi spécifiques, est de réussir leur lancement et leur développement et d'en faire des organisations pérennes qui génèrent des bénéfices monétaires pour les promoteurs et créent des emplois salariés pour les plus dynamiques. La vision est de les faire croître vers un statut de PER (petite entreprise rurale) qui sous-entend une meilleure performance en termes d'accès au marché, de maîtrise des coûts, de perspectives, etc. Pour la chaîne de valeur, il est attendu que des MER jouent un rôle moteur dans le fonctionnement des filières et créent de la valeur économique pour l'ensemble de ses acteurs. Les MERs pourront être développées soit par un promoteur individuel, soit par un collectif de jeunes (groupes/associations/coopératives).

62. Tous les métiers qui se rapportent aux opérations de la chaîne de valeur sont éligibles aux appuis du Programme, en particulier toutes les activités au niveau des différents maillons, par exemple :

- production : développement d'une production commerciale,
- transformation : petite transformation primaire et secondaire,
- commercialisation : collecteurs, agrégateurs de matières premières agricoles,
- les services à la production : fourniture d'intrants, services de mécanisation, production de semences, etc.

63. Toutefois, le Programme montrera de la flexibilité dans la sélection des MER, pourvu que les activités proposées participent au renforcement et à l'enrichissement de l'environnement de la chaîne de valeur, par exemple un atelier de mécanique pour l'entretien du matériel agricole agricoles.

64. Les MER qui développeront une activité de vente d'intrants agricoles et de petits matériels et/ou de conseil technique au niveau des districts seront accompagnés pour devenir des DMM³³, contribuant ainsi au développement du dispositif des centres de services du MINAE. Le Programme les aidera à s'installer et à démarrer grâce à l'appui financier, puis à obtenir leur agrément auprès des autorités publiques.

65. Au démarrage, PROGRES donnera priorité aux filières porteuses préalablement identifiées par DEFIS dans les pôles de potentiel agricole, notamment : riz, maïs, manioc, miel, arachides, oignon, petits ruminants. Dans la mesure où DEFIS y intervient d'ores et déjà dans l'appui à la production (à travers notamment les champs écoles paysans) et la commercialisation (à travers le couplage OP-OM issu de PROSPERER), le Programme PROGRES pourra dans un premier temps considérer les opportunités d'affaires pour les jeunes qui se situent le long de ces chaînes de valeur où des besoins existent : services à la production, petite transformation locale, etc.

³² Les différents types d'entreprises à Madagascar sont de forme SA (Société Anonyme), SARL (société à responsabilité limitée) et des entreprises unipersonnelles (SAU, SARLU, Entreprises individuelles unipersonnelles). Une entreprise est considérée comme une PME si elle répond à l'un ou l'autre des deux critères suivants : •Effectif permanent compris entre 5 et 100 employés, •Total du bilan compris entre 60 et 600 millions ariary. Les microentreprises sont celles dont le nombre d'employés est inférieur à cinq et bilan inférieur à 60 millions d'ariary ; dans cette catégorie se retrouvent : entreprises individuelles, artisans, coopératives. Les coopératives qui sont considérées comme société à capital variable sont promues en milieu urbain (domaine de transport surtout) et en milieu rural. En milieu rural, la formalisation des entreprises est rare par refus des obligations fiscales et du contrôle de l'Administration. L'entreprise individuelle unipersonnelle est la forme préférée, même si le patrimoine de l'individu est confondu avec celui de l'entreprise. En effet, cette forme simple prévoit un impôt synthétique unique de 5% sur le chiffre d'affaires. En matière d'entreprises collectives, les observations du terrain montrent des coopératives dans le maillon de production et d'autres dans celui de la transformation et commercialisation. Les coopératives formées par des jeunes sont peu nombreuses. Les jeunes sont proportionnellement plus engagés que leurs aînés dans ces logiques de regroupement à vocation économique, comme on le voit avec les GVEC.

³³ Les DMM (Dokany Moran'ny Mpamokatra) sont des boutiques labélisées par l'Etat. Celui-ci s'appuie sur ce réseau pour canaliser les subventions à la production au bénéfice des producteurs à travers un dispositif de voucher électronique.

Toutefois, PROGRES adoptera une démarche flexible vis-à-vis du nombre de filières de concentration à promouvoir par région et district dans les pôles de développement en tenant compte du potentiel de production et de la faisabilité technique, de la rentabilité, de l'existence de marché, de l'atteinte d'une masse critique de bénéficiaires et de l'impact sur les ressources naturelles et l'environnement. Les filières vivrières prioritaires devront cadrer avec les grandes résolutions de la Conférence nationale pour l'autosuffisance alimentaire juin 2022. De plus, afin d'améliorer la situation nutritionnelle, PROGRES appuiera des filières telles que l'aviculture, le maraîchage et les légumineuses surtout en contre-saison, avec le riz, la pisciculture et l'apiculture.

66. Dans le cadre du Programme, il s'agit d'accompagner la création et le développement des MER en fournissant un appui sous forme de formation, de conseil et de financement de manière différenciée en fonction des profils des jeunes candidats. Pour assurer le démarrage et la réussite de ces MER, le Programme veillera à sélectionner les candidats qui présentent les meilleures chances et à identifier les opportunités porteuses au sein des chaînes de valeur.

a. Identification et sélection des bénéficiaires

67. La cible du Programme FIDA porte sur des jeunes ruraux pauvres, peu formés, en recherche d'une source de revenus stables et décents. Ces jeunes se caractérisent par des lacunes dans les connaissances et capacités, un manque d'expérience, et également par un accès limité à l'information (marché, opportunités, offre de formation et d'appui, etc.). En absence de garantie, ils ne peuvent prétendre à des solutions de financement. Pour l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes, le Programme cherchera à sélectionner différents types de profils en fonction du maillon sur lequel se situe le Programme professionnel envisagé :

Maillon	Profils des jeunes ciblés	Principaux critères d'éligibilité
Production	Jeunes ruraux issus des EAF 1 et 2 de la classification définie dans la SSA ³⁴ . Il s'agit de jeunes déjà en activité dans les zones du Programme et/ou sur les filières prioritaires qui ont atteint le stade de l'autosuffisance et qui dégagent des surplus commercialisables.	Distinction des EAF 1 et 2 à partir d'un critère principal relatif au niveau de production.
Autres métiers de la chaîne de valeur	<u>MER en création</u> : jeunes au chômage ou actif dans le cadre de l'exploitation familiale ou autre activités informelles, ayant interrompu l'école assez tôt (primaire le plus souvent), mais sachant lire, écrire et compter sans difficulté. <u>MER en développement</u> : jeunes formés par FORMAPROD/DEFIS/PROSPERER/AD2M, ayant lancé son activité, et qui souhaite la développer car le potentiel existe. Les MER existantes mais non issues des projets antérieurs pourront être soutenues également au cas par cas.	Critère principal de niveau d'éducation et d'expérience

68. L'identification des candidats éligibles se fera à travers des actions de sensibilisation des communautés dans les zones couvertes par le Programme. Au cours d'un processus de sélection, des critères complémentaires seront appliqués pour identifier les jeunes qui seront admis dans les centres d'incubation en fonction des situations et des projets afin de veiller à une bonne adéquation entre le profil du jeune et le Programme qu'il souhaite développer, par exemple : le niveau d'expérience, la motivation et projet personnel, l'accès à certains facteurs de production, notamment la terre pour les MER de production, ou certaines capacités techniques en fonction de la complexité du projet personnel. Le Programme veillera à utiliser des critères adéquats pour le ciblage des jeunes femmes, notamment en choisissant des critères qui n'ont pas un effet d'exclusion des femmes, par exemple une exigence de maîtrise technique.

69. Sur un total de 80 000 jeunes bénéficiaires qui entreront dans le dispositif de formation-incubation de PROGRES, les objectifs chiffrés par catégorie sont les suivants :

³⁴ Les trois types d'Exploitations Agricoles Familiales (EAF) définis dans la Stratégie de Services Agricoles (2018) sont : les EAF3, conjoncturellement ou chroniquement déficitaires en riz, les EAF2 qui sont en situation d'autosuffisance alimentaire et les EAF1 qui sont tournées vers le marché. Les EAF3 bénéficieront d'un soutien spécifique dans le cadre de la composante 2.

Production	60%	48 000	Création	80%	38 400
			Développement	20%	9 600
Autres métiers de la CV	40%	32 000	Création	80%	25 600
			Développement	20%	6 400
Total		80 000	Total		80 000

70. Durant les deux premières années, le Programme se focalisera de manière prioritaire sur les jeunes issus de FORMAPROD (pour un total de 5 000 jeunes) et les ER existantes issues de PROSPERER³⁵ pour les soutenir dans leur développement. Un diagnostic préliminaire permettra d'établir leur situation et de sélectionner les plus prometteurs. Cette première phase permettra de finaliser en parallèle le dispositif de d'incubation pour des MER en création. Pour ces activités en développement, le Programme cherchera à promouvoir une collaboration avec les EAFs les moins avancées afin que ces dernières puissent bénéficier d'une dynamique commerciale collective à travers des partenariats ou une mise en réseau.

b. Dispositif de formation et d'incubation

71. Le processus qui accompagne les jeunes vers l'entrepreneuriat est appelé incubation. Il se caractérise par :

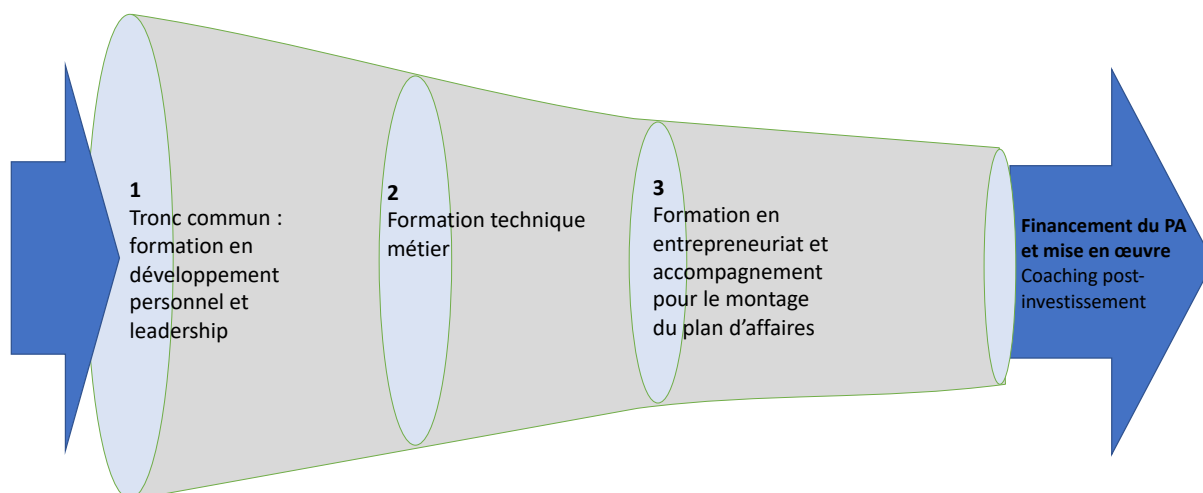
- un accompagnement dans la durée pour apporter tous les éléments nécessaires à la conception et à la maturation du projet de MER,
- un processus qui mène à l'élaboration d'un projet formalisé sous la forme d'un plan d'affaires,
- l'accès à un financement pour le démarrage des activités,
- une prestation d'appui-conseil post-financement pour assurer un décollage réussi.

72. L'incubation comprendra 3 parties pour le jeune entrepreneur :

- une formation en entrepreneuriat, en deux parties, qui cherche : 1) d'une part, à promouvoir un esprit d'entreprise (autonomie, développement personnel, leadership, etc.) afin que le jeune soit en situation de prendre des décisions sur son parcours professionnel, et 2) d'autre part, à donner des outils de gestion (comptabilité, calcul de rentabilité, etc.) et des notions de stratégie (concurrence, marchés, identification et gestion des risques, diversification, etc.) pour développer une microentreprise,
- une formation technique, pour l'apprentissage ou l'approfondissement des connaissances métiers,
- un coaching, qui est un accompagnement perlé au cours des premiers mois de lancement de l'activité.

73. Dans le cadre de PROGRES, le processus de formation-incubation des jeunes entrepreneurs est séquencé de la manière suivante :

³⁵ Sous réserve que les activités se situent dans les régions couvertes par le projet PROGRES.



74. L'idée de commencer par un tronc commun en « pré-incubation » (sur une durée de 3 jours) doit permettre au jeune de s'interroger au préalable sur ses envies, besoins et capacités et d'être sensibilisé à l'esprit d'entreprise, afin de l'aider à choisir un métier et à décider s'il souhaite s'engager comme entrepreneurs à terme. De la sorte, il sera convenablement orienté et l'offre d'appui sera adaptée à chaque profil, à chaque situation. Après la pré-incubation, les jeunes recevront une formation technique par laquelle il apprennent un métier, sur le modèle d'apprentissage en tutorat développé par le FORMAPROD.

75. Après la formation technique, les profils les plus adaptés seront retenus pour avancer à l'étape suivante vers la formation entrepreneuriat et le montage d'un plan d'affaires et le lancement d'une MER. Il s'agit bien d'un système sélectif en entonnoir qui cherche à investir dans les capacités des jeunes les plus engagés et motivés, tout en proposant des solutions alternatives à ceux qui ne vont pas jusqu'au bout du processus.

76. Dans le cursus de développement des MER, l'offre d'appui sera adaptée aux besoins des jeunes entrepreneurs, technique ou en entrepreneuriat. Aussi, un diagnostic rapide préalable des MER sera réalisée au niveau du CEFAR afin d'établir le besoin et mettre au point une offre adaptée. Les curricula de formation seront ainsi ajustés pour correspondre à cette demande (voir plus bas).

77. Dans le cadre de la formation en entrepreneuriat, des séminaires seront organisés dans lesquels des entreprises locales seront invitées à venir présenter leurs activités aux jeunes afin d'illustrer le cours théorique par des cas concrets. En outre, cette mise en relation sera utilisée pour inciter les entreprises à offrir des stages pratiques à ces jeunes entrepreneurs avec l'idée que les jeunes seront mieux formés au métier qu'ils visent à travers une immersion dans un milieu professionnel. Les entreprises seront abordées en mettant en avant la possibilité pour elle d'intégrer à terme les entreprises des jeunes apprenants dans leurs chaînes d'approvisionnement. Les responsables des entreprises référentes pourront alors servir de coach pour les jeunes promoteurs.

78. Les caractéristiques du processus sont les suivantes :

		Cursus		
		1	2	3
Création d'une MER pour les EAF2 et les néo-entrepreneurs	Description	Pré-incubation pour l'ensemble des candidat : développement personnel, leadership et notion d'entrepreneuriat	Formation technique pour l'apprentissage d'un métier	Formation en entrepreneuriat : outils de gestion, finance simplifiée, notion de stratégie et montage de plan d'affaires
	Durée	3 jours pleins	3 mois aménagés	3 mois aménagés (formation + accompagnement)
	Référentiels	Manuels du référentiel OIT/FORMAPROD (en malgache) + GALS*	Référentiels techniques existants au niveau des CEFAR + création (FARMADA)	A déterminer : par exemple, PROSPERER, OIT, PEJAA, UNIDO, FBS

	Cible du Programme	80 000		63 000
Développement d'une PER Pour les EAF1 et les MER existantes	Description	Diagnostic initial de la MER et détermination des besoins d'appui	Modules de formation avancée en gestion ou technique en fonction des besoins	Développement d'un plan d'affaires
	Durée	2 jours par un expert, avec le promoteur	15 jours aménagés	1 mois aménagé (accompagnement)
	Référentiel	na	A déterminer : par exemple, PROSPERER, PEJAA, UNIDO, FBS	na
	Cible du Programme	20 000		12 000

79. Les formations seront organisées sur un rythme qui convienne au public ciblé (2 jours par semaine par exemple comme dans FORMAPROD) pour éviter un éloignement trop long (notamment pour les femmes avec enfants).

80. Les jeunes porteurs de Programme seront rassemblés en cohorte sur une logique territoriale à travers une approche « en grappe » afin de faciliter les mises en réseau au niveau local autour de contraintes partagées.

81. Le Programme cherchera à favoriser la création d'entreprises collectives (c'est à dire rassemblant plusieurs jeunes candidats autour du même projet d'entreprise) quand elles ont du sens (en termes de marché, de compétence, etc.) et qu'elles permettent de renforcer des projets individuels par une complémentarité des porteurs de projet.

c. Sélection et qualification des centres d'incubation

82. Le Programme s'appuiera sur les Centres et Etablissements de Formation Agricole Rurale (CEFAR) et cherchera à les faire évoluer pour en faire de vrais centres d'incubation en entrepreneuriat rural. Il y a trois raisons à ce choix :

- d'une part, il s'agit de s'inscrire dans la Stratégie nationale pour la formation agricole et rurale (SNFAR 2019-2023) qui fixe le cadre des politiques publiques en matière de formation agricole en zone rurale. Dans son axe stratégique 2, elle prévoit d'appuyer l'offre de formation métier sur le réseau d'établissements régionaux dans une logique de décentralisation et de coordination avec l'ensemble des acteurs impliqués (régions, communes, secteurs privé et public, société civile, etc.).
- D'autre part, PROGRES reprendra à son compte les acquis du Programme FORMAPROD qui a appuyé le développement et la mise à niveau de plusieurs dizaines de centres dans plusieurs régions couvertes par le nouveau Programme. Dans les régions et districts qui n'ont pas été couverts par FORMAPROD, la même méthodologie de mise à niveau sera appliquée.
- Enfin, PROGRES veillera à orienter les jeunes vers des centres de proximité, ce qui permettra d'offrir des cursus de qualité en évitant les écueils de l'éloignement et de la logistique pour des jeunes candidats soumis à de nombreuses contraintes personnelles (argent, temps, expérience, enfants à charge, etc.).

83. Les CEFAR forment un ensemble de centres locaux de petites tailles et aux moyens limités qui offrent d'ores et déjà des formations et des appuis techniques aux populations rurales. Ils peuvent être publics, privés, confessionnels ou gérés par des ONG. Malgré des capacités financières limitées, ils permettent de proposer une offre de formation technique (pour certains, de plusieurs mois) en valorisant les expertises locales.

84. FORMAPROD a apporté un appui à ces CEFAR sous forme de financement d'infrastructures (salle de formation, dortoirs, etc.), ce qui a permis d'améliorer les conditions de formation, et d'équipements pour renforcer les plateaux techniques (des bassins piscicoles par exemple). Le Programme a aussi revu les curricula de formation, dont plusieurs ont été certifiés sous forme de référentiels par le MINAE. Enfin, les tuteurs de formation ont été mis à niveau et encouragés à se professionnaliser.

85. Dans les zones couvertes par PROGRES, plusieurs dizaines de CEFAR appuyés par FORMAPROD existent d'ores et déjà. Le Programme se basera donc initialement sur ces CEFAR mis à niveau et continuera à les appuyer pour en faire de vrais centres d'incubation, capables d'offrir non seulement une offre de formation technique

(ou formation métier) comme avec FORMAPROD, mais également une formation et un accompagnement en entrepreneuriat conformément aux parcours proposés. PROGRES visera à mailler les régions cibles en qualifiant un certain nombre de CEFAR qui offriront de manière pérenne une offre de qualité au plus près des communautés rurales. En fonction des opportunités des régions/districts et de la demande locale, PROGRES décidera du nombre de CEFAR à qualifier et leur emplacement optimal.

86. Une première liste indicative de 39 CEFAR sur 6 régions issus de FORMAPROD est fournie en appendice 3. En première approximation, il faudra environ 90 centres répartis sur les 13 régions d'intervention du projet pour atteindre les objectifs en volume (50 000 jeunes formés).

87. Pour les CEFAR existants, les centres participant au déploiement de l'offre d'incubation seront sélectionnés par le Programme afin de ne retenir, outre les aspects de capacités, de filières et de localisation, que les plus dynamiques. Un diagnostic initial sera diligenté par le Programme. Les critères à utiliser pourront inclure les suivants :

Catégories	Critères
Localisation	- Mettre en avant la proximité avec les pôles de production
Capacités d'accueil	- Nombre de jeunes par cohorte
Infrastructures et équipements	- Salle de formation - Hébergement - Plateau technique
Offre de formation	- Adéquation avec les filières prioritaires locales
Expertise	- Compétences spécifiques du personnel de formation
Dynamisme	- Existence d'un projet d'établissement cohérent - Expérience et engagement des dirigeants

88. Dans les régions et districts où aucun CEFAR appuyés par FORMAPROD n'existe, PROGRES apportera un soutien à de nouveaux CEFAR pour en faire des centres d'incubation, sur le modèle de ce que FORMAPROD a fourni (infrastructures financées sur la composante 2 du projet, équipements, etc.).

89. L'identification des CEFAR partis au Programme et leur répartition sur le territoire, afin que le développement du réseau soit en adéquation localement avec les filières prioritaires, le potentiel de production et la demande des jeunes candidats, se fera en cohérence avec les politiques publiques en matière de renforcement de l'offre de formation en milieu rural (en particulier la stratégie nationale SNFAR) à travers une coordination étroite avec les Conseils Régionaux de la Formation Agricole et Rurale (CRFAR).

90. Les CEFAR sont habilités aujourd'hui à former surtout des techniciens agricoles qui pourraient développer une activité de production à travers une MER. Par contre, pour les métiers de la chaîne de valeur, les formations techniques n'existent pas nécessairement au niveau des CEFAR. Au cours de la mise en œuvre de PROGRES, il y aura donc une nécessité d'ajuster l'offre de formation technique à la demande des jeunes candidats. Cette adaptation supposera pour le Programme de :

- Compléter éventuellement le plateau technique des CEFAR (qui pourront alors se spécialiser) : par exemple, des machines pour former des techniciens de maintenance des équipements agricoles,
- Mettre au point de nouveaux curricula de formation (voir plus bas),
- Identifier et former de nouveaux formateurs (voir plus bas).

d. Curricula de formation

91. Il y aura 3 catégories de curriculum à considérer : 1) la pré-incubation, 2) la formation technique/métier, et 3) la formation en entrepreneuriat.

92. Pour la pré-incubation, le Programme valorisera d'une part 3 manuels issus du référentiel OIT qui a été adapté et traduit en malgache par FORMAPROD. Ces cinq modules couvrent les aspects suivants : développement personnel (5 modules), leadership (3 modules) et culture d'entreprise (3 modules). D'autre part, une formation GALS+ (Gender Action Learning System) sera organisée. GALS est une méthodologie d'autonomisation dirigée par la communauté qui utilise des processus participatifs précis et des outils de

diagramme visant à donner aux femmes comme aux hommes plus de contrôle sur leur vie, comme base de développement individuel, familial, communautaire et organisationnel. GALS n'est pas seulement une « méthodologie pour les femmes », c'est aussi une méthodologie d'intégration pour les femmes et les hommes afin de traiter des questions de genre importantes pour l'efficacité du développement. FORMAPROD a obtenu des résultats intéressants avec cette formation.

93. Pour la formation technique, PROGRES reprendra initialement les référentiels techniques validés par FORMAPROD avec l'appui de l'UNESCO et aujourd'hui utilisés par les CEFAR du réseau FORMAPROD. Ils couvrent 5 filières d'élevage, 3 filières en agriculture et 2 métiers de la CV. La liste est fournie en annexe YY. D'autres curricula seront mis au point dans le cadre du Programme pour répondre à la demande de formation, par exemple : conservation alimentaire, transformation, mécanisation agricole, etc. Ces nouveaux curricula seront d'abord mis au point à travers l'adaptation de curricula existants dans d'autres centres de formation du réseau FARMADA à travers le pays. Toutefois, d'autres centres techniques pourront être mis à contribution comme la MPE de Nanisana/Tana sur l'Elevage.

94. Le Programme veillera à garder de la flexibilité pour que le niveau des formations proposées corresponde à la maturité des jeunes candidats. Par exemple, certains jeunes formés et déjà en activité (par exemple ceux issus de FORMAPROD) seront demandeurs d'un recyclage ou d'un renforcement de capacités techniques. Les curricula devront ainsi pouvoir être adaptés afin de répondre plus précisément à la demande.

95. Le Programme mettra en place un dispositif d'enrichissement continu des curricula techniques qui permettra de valoriser les innovations techniques et les nouvelles technologies à même d'améliorer la productivité des systèmes de production agricole, ainsi que les pratiques professionnelles de tous les métiers de la CV. Ce dispositif s'appuiera sur un réseau national de centres professionnels (dont les CDDT³⁶ du Programme PROSPERER ou la MPE pour l'élevage) et d'écoles (l'ESSA par exemple pour les métiers de la transformation) qui seront mis à contribution pour assurer une veille technologique, l'identification des innovations à valoriser auprès des CEFAR et leur adaptation au niveau des jeunes entrepreneurs. Ces innovations incluront la promotion de solutions techniques et de bonnes pratiques pour l'adaptation au changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles. Dans ce cadre, le Programme valorisera également les innovations venant de l'extérieur à travers la mobilisation du dispositif de coopération sud-sud et triangulaire CSST du FIDA³⁷.

96. Pour la formation en entrepreneuriat, le Programme réalisera un diagnostic initial pour faire le point sur les curricula existants qui conviennent aux jeunes ciblés. Plusieurs référentiels existent aujourd'hui, qui devront être adaptés aux jeunes ruraux ciblés, par exemple : PROSPERER, OIT, PEJAA, UNIDO, FBS.

97. Deux niveaux devront être distingués dans la mise au point des curricula : 1) le premier niveau qui correspond au cursus de création d'une MER. Le curriculum comprendra une formation en finance simplifiée, la présentation des notions de marchés et de stratégie et la prise en main des premiers outils de gestion. Ce curriculum devra permettre de fournir tous les instruments et notions nécessaires au montage du plan d'affaire ; 2) le deuxième niveau concerne le cursus de développement d'une MER : le curriculum comprendra alors des modules de formation avancée. De nouveau, le dispositif devra être suffisamment flexible pour composer une formation « à la carte » en fonction des besoins des jeunes entrepreneurs désireux d'évoluer vers le statut de PER.

98. Pour les thèmes relatifs à la finance, au montage de Programme et à la recherche de crédit, les IFM partenaires pourraient être associées à la constitution des curricula afin de veiller à ce que l'enseignement prodigué soit adapté au contexte local et pas trop théorique. En outre, des séminaires sur l'activité de prêt et les IFM faisant intervenir des cadres de ces IFM pourraient être organisés dans le cadre de la formation pour illustrer l'enseignement par des cas concrets.

99. Dans tous les cas, les curricula utilisés devront recevoir l'assentiment des structures compétentes de l'Etat (quelle que soit la forme) avant d'être utilisés.

³⁶ Centre de Démonstration et de Diffusion de Technologies.

³⁷ La Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) offre un cadre général permettant d'encourager et de soutenir la collaboration entre les pays du Sud. Elle consiste notamment à recenser, partager et rendre disponibles des solutions (technologies, approches, méthodes et savoir-faire) qui améliorent les moyens d'existence des petits exploitants agricoles et de la population rurale pauvre.

e. Sélection et formation des formateurs

100. Les formateurs qui interviendront dans les CEFAR seront soit des titulaires locaux salariés par le centre (particulièrement pour les formations techniques), soit des intervenants extérieurs payés à la prestation. Le choix sera laissé au Programme et à chaque centre, afin de maintenir de la flexibilité dans le système pour une bonne adaptation à la demande des jeunes candidats. Si la demande locale est forte, il sera logique de chercher à installer une offre permanente et pérenne de formation au niveau du centre en salariant les formateurs. Dans le cas d'une demande plus erratique, le choix d'avoir recours à un prestataire « visiteur » aura plus de sens. Ce dispositif devrait permettre de limiter la charge salariale des centres. En première hypothèse, les tuteurs et formateurs techniques seront davantage des salariés des CEFAR, comme ce fut le cas dans FORMAPROD car la demande de formation est forte, et les formateurs en entrepreneuriat pourraient être plus des prestataires.

101. Les formateurs seront identifiés à travers les différents dispositifs de formation existant au niveau national, notamment ceux mis en place par les projets FIDA à Madagascar. On peut citer :

- Les réseaux des tuteurs certifiés de FORMAPROD, notamment ceux qui ont adhéré au réseau national FARMADA. Il s'agit surtout de formateurs techniques.
- Les anciens GUMS du Programme PROSPERER, devenus aujourd'hui des « relais » intervenant à travers les CCI. Dans le cadre de ce Programme, ils sont surtout intervenus en tant que coach en management et développement des affaires.
- Le pool d'experts en entrepreneuriat mis en place par le projet PEJAA de la BAD à Madagascar.

102. Au démarrage du Programme, l'ensemble des formateurs identifiés seront évalués sur leurs compétences et expériences. Ceux qui seront retenus par le Programme seront systématiquement mis à niveau/recyclés sur les mêmes référentiels sélectionnés par le Programme afin d'assurer une harmonie dans les systèmes de formation et de garantir le même niveau de qualité à travers les CEFAR partenaires. Les « masters trainers » qui assureront la formation des formateurs seront issus du réseau national de centres professionnels (MPE pour l'élevage) et d'écoles (l'ESSA par exemple pour les métiers de la transformation), déjà mis à contribution sur la veille technologique et l'actualisation continue des curricula de formation (voir plus haut). Un partenariat particulier pourra être établi avec les 3 centres d'incubation mis en place par le PEJAA à Antsirabe (semences, lait), Tamatave (fruits, épices) et Vohipeno (élevage)³⁸ car ces centres disposent de plateaux techniques qui pourraient être particulièrement utiles pour le renforcement des compétences des tuteurs techniques.

f. Montage du plan d'affaires et coaching

103. Dans le cadre de la formation en entrepreneuriat, les jeunes entrepreneurs seront amenés à développer leur plan d'affaires avec le mentoring du formateur. Le référentiel de ce plan leur sera présenté durant la formation pour une bonne compréhension et prise en main. Par la suite, le jeune fera ses propres recherches pour le montage du plan sur la base des enseignements reçus lors de la formation.

104. Le plan type sera basé sur les modèles utilisés par les IMF partenaires dans leur analyse des demandes de crédit, afin de veiller à couvrir les questions clés que ces institutions veulent voir traitées. Egalement, le Programme veillera à ce que les dimensions sécurité alimentaire, sécurité nutritionnelle et résilience climatique soient prises en compte dans les plans d'affaires en lien avec les activités de la composante 2. Enfin, il mettra particulièrement l'accent sur les trois aspects suivants qui sont essentiels à la survie des MER :

- La mise au point de l'offre et l'analyse de sa compétitivité (question du prix),
- Analyse des opportunités de marché,
- Gestion des ressources (matières premières).

105. Ce plan d'affaires sera soumis à un comité d'investissement pour l'obtention des appuis financiers du Programme (voir plus bas sous-composante 1.2).

106. Par la suite, les jeunes entrepreneurs lauréats bénéficieront du business coaching de proximité. Ils auront accès à un appui-conseil régulier et intensif pour la mise en œuvre de leur plan d'affaires : investissement, mise

³⁸ Dans le cadre de ce projet, ces centres d'incubation accueillent des entrepreneurs en formation, mais leurs profils sont ceux de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

en place, recherche de marché, premières ventes, gestion de clientèle, gestion financière, etc. Ce coaching sera assuré par les mêmes formateurs en entrepreneuriat qui seront intervenus durant l'étape précédente, assurant ainsi une très bonne continuité entre formation, montage du plan d'affaires et mise en œuvre. Les chefs des entreprises référentes qui auront accueilli des stagiaires dans leur établissement pourront également jouer ce rôle. Sur le quota d'heures de coaching attribué, le jeune entrepreneur pourra également choisir un coach technique en cas de difficulté spécifique pour la mise en place.

107. Le coaching se déploiera sur 6 mois après la dotation du Programme à raison de :

- Une demi-journée par semaine durant 3 mois,
- Une demi-journée par quinzaine durant les 2 mois suivants,
- Une journée durant le sixième mois.

108. La répartition sera décidée par les parties prenantes en fonction des besoins, de l'éloignement, de la gestion des plannings, etc. Le coaching comprendra des rencontres individuelles au niveau du CEFAR et des visites de terrain du coach.

109. Au-delà des 6 mois, le jeunes sera intégré à un réseau d'entrepreneurs PROGRES mis en place et animé par le Programme. Ce réseau prendra le relais du coaching afin que le jeune ne soit pas laissé à lui-même et qu'il continue à bénéficier d'un soutien dans la durée. Un ensemble de services et d'événements sera proposé :

- Une plateforme digitale sur mobile sur laquelle les jeunes entrepreneurs pourront trouver des réponses rapides à leurs questions auprès de leurs pairs et ponctuellement auprès de coaches pour des réponses personnalisées (une permanence téléphonique assuré par les coaches pourra être mise en place). Ce service prendra la forme par exemple d'un groupe WhatsApp.
- La connexion à des réseaux internationaux (STEP par exemple) pour faciliter le partage d'expérience avec des entrepreneurs en Afrique.
- Des webinaires, sur des sujets choisis par les entrepreneurs, seront proposés avec l'implication de coaches ou d'intervenants extérieurs.
- Le réseau organisera régulièrement des événements physiques pour regrouper localement les jeunes en vue d'un partage d'expérience.
- Des visites d'entreprise seront aussi organisées et/ou des rencontres avec des acteurs de l'environnement dans lequel les jeunes MER évoluent (autorités publiques, grandes entreprises, banques et IMF, foires commerciales, etc.).
- Un accompagnement pour l'identification d'une formation complémentaire qui les intéresserait (mais qui restera à leur charge) avec la participation de FARMADA.

110. En parallèle, le Programme interviendra sur cet écosystème pour le rendre porteur et propice pour les jeunes MER et PER. Plusieurs activités seront engagées :

- L'accompagnement des IMF et banques pour la mise au point de services bancaires sur mobile pour les jeunes entrepreneurs,
- Le support au fonctionnement d'un système d'information de marché, impliquant les TTM et les DRAE/CiRAE. Cette initiative pourrait être engagée en collaboration avec d'autres partenaires au développement dans un souci de pérennité. La mise à disposition des informations sur mobile s'inspirera des expériences passées, dont le Multicast de PROSPERER.
- Un travail d'expertise pour soutenir un plaidoyer visant à la création d'un statut spécifique de MER qui ouvrirait la voie à des avantages fiscaux durant les premières années d'activité,
- L'accompagnement des CEFAR pour l'atteinte de l'autofinancement.

Tableau : Récapitulatif des actions à effectuer

Étape	Activités	Acteurs	Lieu
-------	-----------	---------	------

1	<i>Diagnostics initiaux et sélection des prestataires</i>	EAF1/2, MERs existantes, CEFAR, formateurs et coaches	divers
2	<i>Formation et assistance à l'équipe projet sur l'entrepreneuriat</i>	Equipe projet	Tana, unité de projet
3	<i>Préparation des équipes des CEFAR</i>	Equipe permanente de gestion des CEFAR	Chaque CEFAR
4	<i>Mise à niveau des formateurs</i>	Ensemble des tuteurs et formateurs sélectionnés	2 ou 3 grandes villes au sein de la zone d'intervention
5	<i>Equipement CEFAR</i>	CEFAR	CEFAR
6	<i>Mise au point des nouveaux référentiels</i>	FARMADA, écoles et centres professionnels	Tana
7	<i>Veille innovations</i>	Ecoles et centres professionnels	Tana
8	<i>Sensibilisation et information + sélection des candidats</i>	Equipe projet	Pôles
9	<i>Préincubation des jeunes candidats</i>	CEFAR, formateurs	CEFAR
10	<i>Formation technique</i>	CEFAR, tuteurs	CEFAR
11	<i>Formation en entrepreneuriat</i>	CEFAR, formateurs	CEFAR
12	<i>Coaching des MER</i>	CEFAR, coaches	CEFAR + terrain
13	<i>Mise en place et fonctionnement du réseau des MER/PER</i>	Equipe projet	National
14	<i>Appuis institutionnels</i>	Equipe projet : CRFAR, FARMADA	Tana

111. Mécanisme de sélection et de validation des plans d'affaires. Des comités Interrégionaux de sélection et de validation des projets d'entreprises seront mis en place. Ces comités intégreront des représentants des régions couvertes par le PROGRES et comprendront au moins 40% de femmes. Le programme accompagnera des jeunes porteurs de projets individuels ou collectifs et veillera dans sa démarche à donner aux groupes cibles (jeunes hommes et femmes) un accès équitable aux ressources, activités et bénéfices.

112. Quatre (4) Comités Interrégionaux de sélection et de validation (CRSV) seront mis en place dans les provinces abritant les Unités Interrégionales de Facilitation. Les URF seront situées à Fianarantsoa (couvrant Ihorombe, Haute Matsiatra et Amoron'i Mania); à Manakara (couvrant Vatovavy, Fitovinany et Atsimo-Atsinanana); à Ambovombe (couvrant Androy, Anosy et Atsimo-Andrefana); et à Morondava (couvrant Menabe et Melaky). Chaque comité sera présidé par le Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage de la région abritant l'URF et comprendra outre les autres Directeurs des régions couvertes par l'URF, l'Expert en Développement des Entreprises de PROGRES ou son représentant, des représentants des ministères en charge des questions des jeunes, de genre, de nutrition, d'emploi etc.; les responsables communaux; des Représentants des prestataires de services techniques du programme, des représentants de FDA, des Etablissements de microfinance; de la Société Civile, etc. Un arrêté du MINAE précisera la composition et le mandat des quatre (4) Comités interrégionaux de sélection et de validation (CRSV) des projets. Le Président du comité peut, selon la nature des dossiers à traiter, inviter une ou plusieurs personnes ressources pour prendre part aux assises du comité avec voix consultative. Le secrétariat du comité sera assuré par l'URF.

Le comité interrégional de sélection et de validation (CRSV) siègera de manière ordinaire 4 fois par an et assumera les responsabilités suivantes : (i) examiner les dossiers des porteurs de projets en s'assurant qu'ils n'ont pas reçu d'autres appuis similaires et examiner les éléments de la fiche d'analyse renseignée par l'URF, écouter les présentations orales faites par les porteurs de projet d'ER; (ii) valider les plans d'affaires présentés, sur la base de critères et d'une grille d'analyse élaborés par l'URF et consignés dans le manuel de procédure; (iii) décider, sur la base du plan d'affaires, de la nature et du montant de la subvention à octroyer (maximum admissible 90%) à chaque ER et de l'échéancier conformément au plan d'affaires; (iv) valider la liste des Etablissements de Microfinance qui assurent les services financiers aux jeunes dont les plans d'affaires ont été approuvés.

B. Sous-composante 1.2 : Appui au développement d'entreprises rurales viables et résilientes

113. Cette sous-composante fournira aux jeunes et aux femmes les moyens et l'encadrement pour démarrer et développer leurs ER, ainsi que leur insertion dans les CVA. L'objectif est d'appuyer la création et le développement de 21 200 ER pour les jeunes et les femmes ainsi que les jeunes avec handicap.

a. Encadrement des entrepreneurs

114. Les jeunes entrepreneurs sélectionnés bénéficieront du business coaching de proximité à travers les pools de coaches existants au niveau des districts et mobilisés par les structures de formation/incubation, ainsi qu'éventuellement par les chefs des entreprises référentes. Ils auront accès à un appui-conseil régulier et intensif, surtout lors de la phase de démarrage.

b. Accès aux services financiers ruraux

115. **Bénéficiaires du financement.** Les bénéficiaires des services financiers dans le cadre du PROGRES sont :

- Les jeunes issus de l'incubateur, en création de ER (cf. SC1.1) : 80.000 seront admis et 63 000 complèteront tout le parcours mais 42.000 vont sortir avec succès 'incubateur et avoir un plan d'affaires financé.
- Les jeunes en développement d'une ER : 20.000 seront admis et 12 000 complèteront tout le parcours mais 8.000 vont bénéficier du financement de leur plan d'affaires.

Critères d'éligibilité

Au-delà du ciblage suivant les critères de pauvreté, de vulnérabilité et de potentiel de participation effective à la réalisation de leurs projets d'entreprises, la sélection des plans d'affaires sera rigoureuse et sera basée sur la rentabilité des entreprises tenant compte des opportunités dans les chaînes de valeur développées dans les pôles de développement. Il est prévu qu'au moins 30% des ER cibleront des emplois verts et 20% seront sensibles à la nutrition.

Des Critères additionnels seront donc pris en compte pour les emplois verts :

- Fournir des produits ou des services respectueux de l'environnement (emballage, etc.)
- Agroforesterie
- Utilisation d'un processus respectueux de l'environnement (recyclage et réduction des déchets, conservation de l'énergie et de l'eau, prévention de la pollution)
- Adoption de technologies adéquates pour réduire les effets négatifs de l'entreprise.

Pour la sensibilité à la nutrition, les critères se focaliseront sur :

- L'augmentation de l'offre d'aliments divers et nutritifs pour la consommation des ménages par la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits alimentaires d'origine animale et végétale à haute valeur nutritionnelle (arachides, soja, les patates douces à chair orange, champignons, aviculture, pisciculture, myciculture),
- la production et la commercialisation d'aliments de complément à base de céréales et légumineuses enrichis au premix pour les enfants
- Production, transformation et commercialisation de produits à cycle court et contribuant à la nutrition : cultures légumineuses à haute valeur nutritive dont le soja et l'arachide ; maraichage, etc.
- Technologies de transformation et de conservation post-récolte : lait de soja, etc.

Principe de matching grant

116. PROGRES crée un mécanisme d'appui et demande à ce que les concernés puissent apporter leur contribution, aussi bien le public cible (jeunes, EFA) que les IFP partenaires.

- Jeunes : Les jeunes issus de l'Incubateur/accélérateur apportent 10% de leur financement.
- Les IFP : Les IMF/IFP finançant les jeunes dans le cadre du PROGRES prennent 20% de risque de crédit (80% du montant de crédit).

Pour administrer les fonds comme « le fonds de financement à coût partagé », l'IFP est rémunérée à 4% du montant. Mais quand elle utilise le fonds FIR, elle paie 6% à titre de rémunération du fonds et si elle veut recourir au FGP (fonds de garantie partielle), elle paie le coût de 1%.

Elle est incitée à étendre ses zones d'intervention avec le fonds FAI (fonds d'appui institutionnel). Ce fonds représente une partie de ses dépenses seulement pour une année (achat de 2 motos, fournitures de bureau, paiement de 2 membres du personnel dédiés à la zone, fonctionnement de 2 points de services d'extension). Elle est sollicitée à y faire face après.

Eligibilité des Jeunes

117. Les jeunes éligibles sont issues des Incubateurs/accélérateurs agréés par PROGRES. Ils ont également un plan d'affaire à mettre en œuvre. Une liste de ces jeunes est envoyée par PROGRES auprès de FDA qui, à son tour, l'envoie auprès des IFP partenaires. Suivant leurs procédures internes, les IFP les identifient et les évaluent.

Eligibilité des IMF

118. Les IMF pouvant travailler avec PROGRES suivent les critères d'éligibilité déjà mis en place par le Comité d'Investissement érigé auprès de la CNFI du MEF. Elles ont un agrément pour exercer le métier de la finance inclusive, ont une assise financière acceptable (bonne solvabilité), rentables (ou tendent vers la rentabilité) et interviennent dans la zone ou ont un plan d'y intervenir.

Financement à coût partagé

119. A titre de participation, les jeunes apporteront une part de 10%. PROGRES apportera 90% soit 225 USD pour l'accélération/développement d'entreprise et 450 USD pour la création d'entreprise après l'incubation. Dans la mesure du possible la répartition de ce financement global des plans d'affaires est 80/20 (80% d'investissement et 20% de fonctionnement). L'investissement propre de chaque jeune peut également être en nature.

Types de parcours	Entreprises rurales			Nombre de jeunes	Subvention à coût partagé	
	Types	Nombre	%		US\$ par ER	Total US\$
Accélération	ER unipersonnelle déjà établie	2 000	9.5%	2 000	225	450 000
	ER collectives déjà établies (5 jeunes par ER)	1 200	5.6%	6 000	1125	1 350 000
Incubation	ER unipersonnelle à créer	12 000	56.6%	12 000	450	5 400 000
	ER collectives à créer (5 jeunes par ER)	6 000	28.3%	30 000	2250	13 500 000
Total	ER	21 200	100%	50 000	225 US\$/jeune en accélération 450 US\$/jeune en incubation.	20 700 000

120. Le fonds sera versé par FDA via les IFP qui en sont gestionnaires. Lors de la finalisation des mécanismes pour aider les jeunes hommes et les jeunes femmes à surmonter les difficultés à accéder durablement aux services financiers, l'attractivité du FDA pourra être renforcé en tenant compte de l'expérience FORMAPROD dans l'établissement de quota. La liste d'IMF dans les districts d'intervention du PROGRES se trouve en annexe.

Accès au crédit

121. Les ER et EAF peuvent accéder plus tard dans le cadre de l'expansion de leurs activités, aux produits financiers proposés par les IMF.

Gestion de fonds auprès des IFP

122. L'IFP partenaire crée un compte du jeune incubé chez elle (compte de dépôt à vue). Cela permettra de débiter la relation entre les deux. Le jeune est invité à mouvementer son compte. Le fonds à coût partagé et le crédit sont versés dans ce compte de dépôt à vue. Cela permet au jeune de ne pas manipuler trop de cash et de le détourner. L'IFP conseille le jeune d'utiliser son fonds suivant son plan d'affaire.

FIR (Fonds d'Investissement Rural)

123. Pour empêcher les IFP à développer l'attitude d'aversion au risque, PROGRES leur propose un FIR (fonds d'investissement rural). C'est une ligne de crédit. Il permettra de financer les prêts des jeunes. Pour la deuxième année d'activités, le jeune entrepreneur a réalisé son premier chiffre d'affaire. Une estimation de première vague de MER ayant besoin de crédit est listée par PROGRES et envoyée au FDA. Sur cette liste, FDA envoie le montant du FIR vers l'IFP. L'IFP à son tour réalise les opérations de crédit auprès des MER, avec l'outil FIR. Le nouvel abondement ne pourra se faire qu'après que les IMF utilise 80% du premier. Le FIR est rémunéré à 6% annuellement et son délai de remboursement est de 5 ans. Le MER emprunte suivant son besoin financier décrit dans son plan d'affaire et suivant les conditions de l'IMF. En matière d'équipement, le MER est toujours sollicité d'apporter un apport propre pour alléger les services de la dette. Le MER est libre de faire l'emprunt auprès d'un GVEC où il est membre.

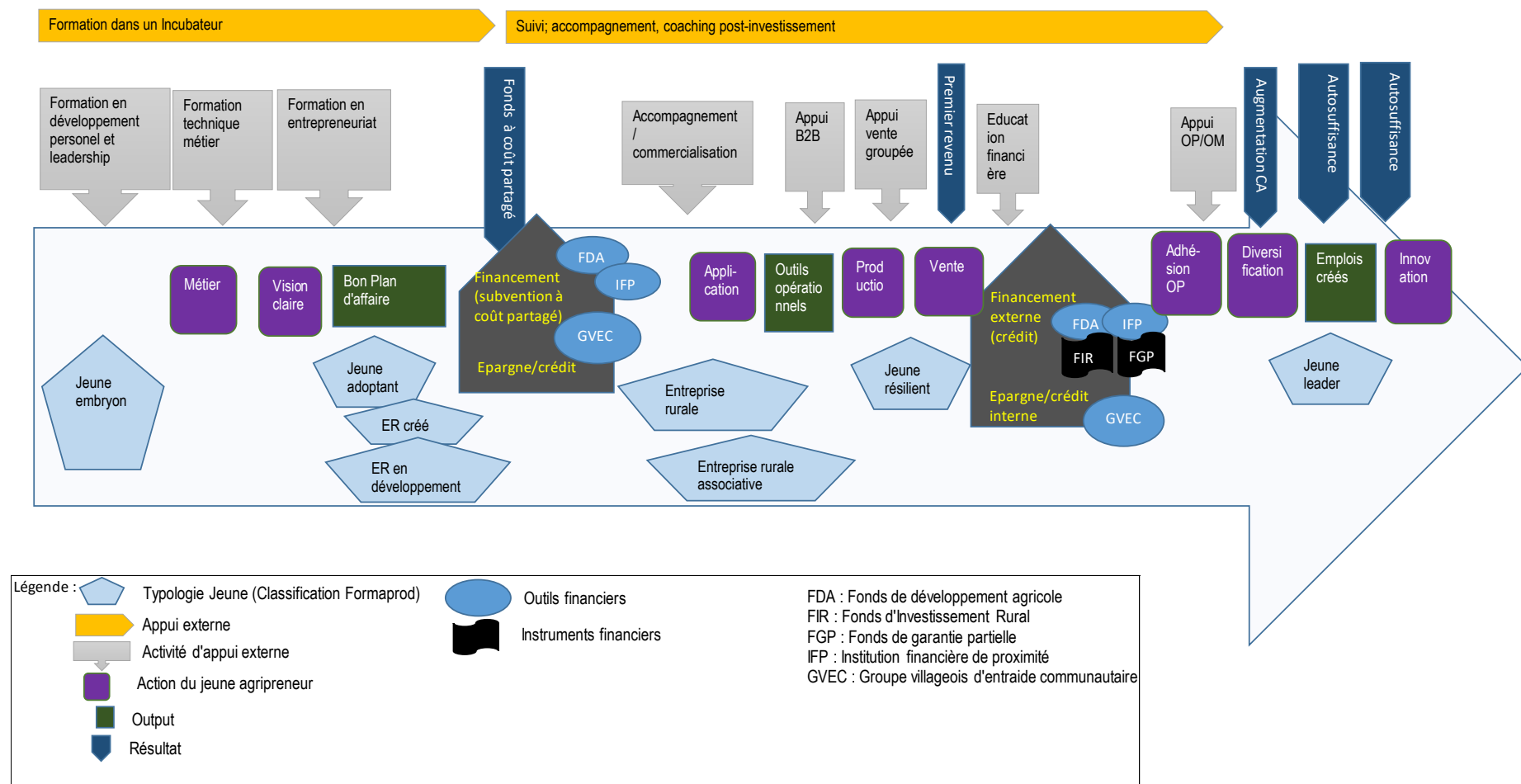
FPR (Facilité de partage de risque)

124. Pour empêcher les IFP à développer l'attitude d'aversion au risque et ne pas pénaliser les MER demandant un crédit et devant présenter une garantie matérielle (souvent 120% du montant demandé), l'IFP peut recourir au FGP (fonds de garantie partielle) du PROGRES. Le Programme supporte le risque à 80% et l'IFP à 20%. Le coût de cette facilité est de 1% annuellement. En cas de défaillance des MER, après épuisement de tous les recours de recouvrement, PROGRES mobilisera cette facilité et paiera 80% du manque à gagner.

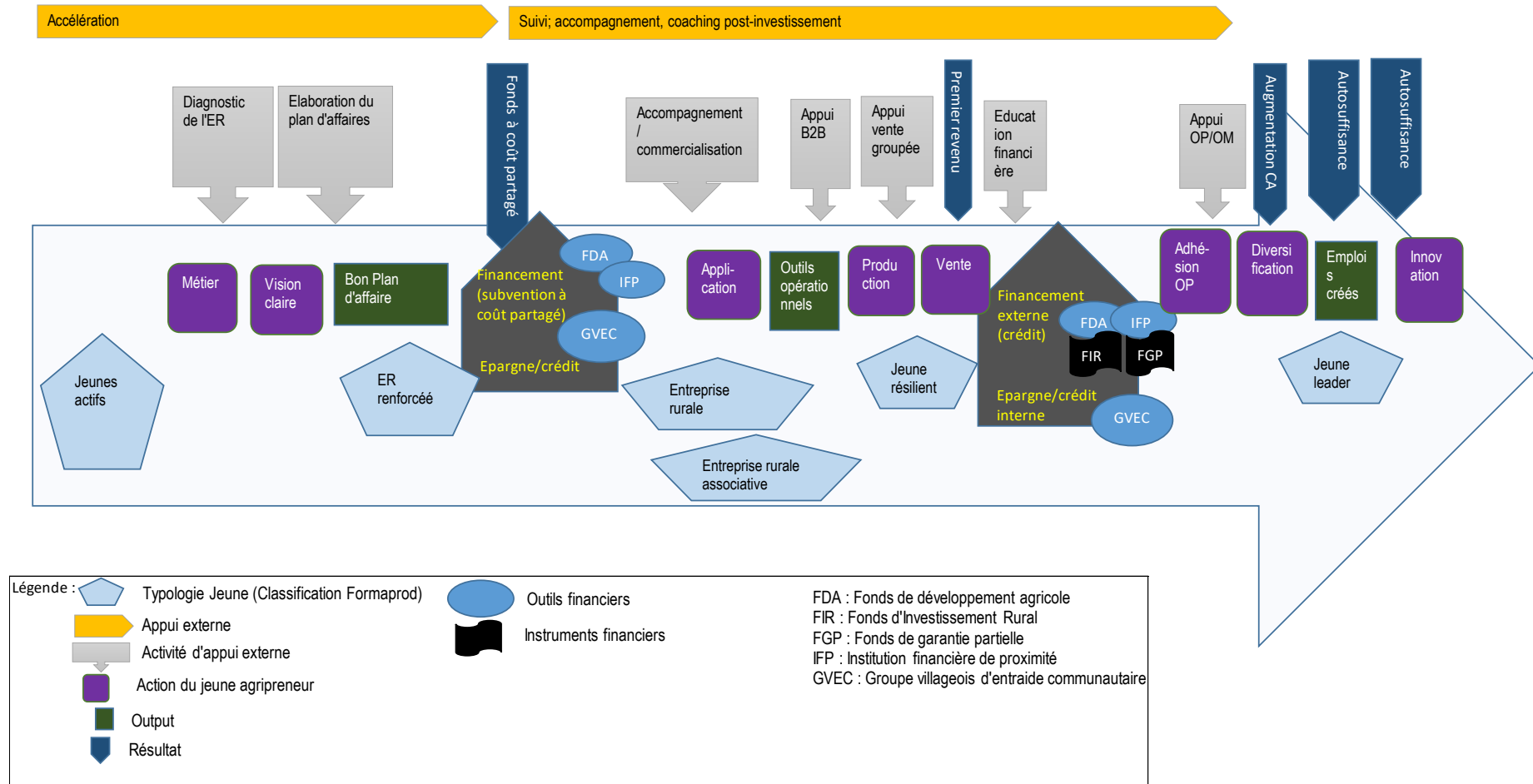
FAI (Fonds d'appui institutionnel)

125. Le FAI sert à appuyer les IMF partenaires de PROGRES pour leur permettre de (i) concevoir des produits financiers et services non financiers adaptés aux jeunes et (ii) faire face à leurs premiers coûts d'approche dans des endroits enclavés. Le FAI sera enclenché par PROGRES à la demande des IMF. Il financera les coûts de conception de produits (diagnostic, amélioration de l'existant, conception de nouveaux produits pour jeunes, 5.000.000 Ariary). Il financera également la création des 2 points de services à proximité des MER comme le salaire pour une année des 2 agents (6.000.000 Ariary par mois), kit de mobilier de ce point de service (10.000.000 Ariary), et dotation d'un moyen de déplacement comme moto (10.000.000 Ariary), son fonctionnement pour une année (1.000.000 Ariary par point de service par mois). L'IFP est sollicitée à combler les dépenses qui ne sont pas couvertes par ce fonds.

PARCOURS JEUNE ENTREPRENEUR RURAL - CREATION PROGRES



PARCOURS JEUNE ENTREPRENEUR RURAL - ACCELERATION PROGRES



Assistance technique du FENU au Programme

126. Le FENU apporte une assistance technique au PROGRES. Les activités suivantes sont programmées :

Assistance technique au FDA

127. Pour cela les activités suivantes sont prévues : (i) Rémunération d'expertise du siège (Année 1) ; (ii) Diagnostic du mode opératoire du FDA, (iii) Renforcement du mode opératoire existant et développement des procédures de gestion de fonds (Année 1 et 2), (iv) Formation des cadres du FDA à l'utilisation des procédures de gestion de fonds (Année 2), (v) Assistance au FDA à la mise en œuvre des procédures de gestion de fonds (Année 2).

Assistance technique aux IFP

128. Le FENU a une expertise pour renforcer les IFP afin de mieux servir les MER et OP de manière professionnelle. A cet effet, les activités suivantes sont prévues : (i) identification et sélection des IFP par voie d'appel d'offre (Année 1) ; 6 IFP sont prévues, (ii) diagnostic de ces structures (Année 2), (iii) appui au renforcement de leur mode opératoire (Année 2 et 3), (iv) Etude de la demande et étude de l'offre de service financier (Année 2), (v) Montage de pilote (Année 2) et test pilote (Année 3), (vi) Assistance technique pour intégrer des outils digitaux dans modèle de décisions avec test pilote et déploiement (Année 3 et 4).

Assistance technique pour la digitalisation des GVEC dans les zones non accessibles par les IFP

129. Afin de s'assurer de la sécurité des transactions et d'accompagner les GVEC dans la digitalisation, le FENU prévoit les activités suivantes : (i) sélection de plateforme digitale, (ii) (Année 1), (ii) Diagnostic et adaptation de la plateforme (Année 2), (iii) Test pilote et Formation des GVEC sur l'utilisation de la plateforme (Année 2 à 3) ; (iv) Déploiement à l'échelle (Année 4), (v) Amélioration de la formalisation des GVEC (Année 4) ; Amélioration de l'accès aux services financiers en partenariat avec un Fintech (Année 5).

Assistance technique pour la formation en numérique des MER

130. Pour développer leurs activités, surtout pour augmenter la portée de leur clientèle, les MER ont besoin d'une formation à la technologie numérique. Le FENU propose les activités suivantes : (i) Diagnostic des compétences des MER en technique digitale (Année 1), (ii) Développement des modules de formation digitale pour les MER (Année 1), (iii) Formation numérique et financière (Année 2 à 3) ; (iv) Déploiement à l'échelle (Année 4), (v) Amélioration de la formalisation des GVEC (Année 4) ; (vi) Formation à l'utilisation des outils digitaux (Année 1 à 3). Les IFP (Institutions financières de proximité) ont également dans leurs plans la diversification des outils digitaux par la promotion de l'utilisation du mobile money et du mobile banking. Cela leur permettra d'augmenter leur portée (toucher plus de clients sans mettre en place des caisses physiques) et d'inclure les groupes plus vulnérables. Là où la connexion est possible, elles utilisent de plus en plus les services des agents des OMM (opérateurs en mobile money) : par exemple, les clients font leur remboursement auprès des cash-points ou font de l'épargne. Quand leur système SIG est plus performant, avec des réseaux de communication plus robustes, les clients (comme les ER) peuvent faire du mobile banking. C'est-à-dire qu'à partir de leurs téléphones, chez eux, sans se déplacer et à n'importe quelle heure, ils peuvent faire directement des opérations de remboursement, d'épargne, de consultation de soldes et de relevé, de retrait de leurs comptes et de dépôt dans leurs comptes mobiles.

Mécanisme de mise en œuvre des fonds

131. Le mécanisme de subvention comprendra deux volets : (I) dédié aux entreprises individuelles et collectives en création et (II) dédié aux entreprises individuelles ou collectives déjà établies. Les candidats devront remplir les critères généraux d'éligibilité suivants :

- Etre domicilié dans la région d'implantation du projet d'entreprise et au-delà dans la zone d'intervention de PROGRES ;
- Avoir réalisé personnellement toutes les étapes du parcours choisi (incubation ou accélération) (1^{er} critère pouvant décourager la capture d'élite);

- Être disposé à assurer personnellement la maîtrise d'ouvrage de l'ER (2eme critère pouvant décourager la capture d'élite);
- Accepter de signer avec le PROGRES, une Convention de co-financement et une convention de suivi-accompagnement après la mise en place de financement; (3eme critère pouvant décourager la capture d'élite)
- Ouvrir un compte dans une Institution de microfinance agréée par PROGRES et y déposer sa contribution telle que définie dans le plan d'affaires et la Convention de co-financement ;
- Etre capable de mobiliser l'apport personnel fixé pour la catégorie d'ER dans laquelle s'inscrit sa demande, à partir de ses fonds propres, d'emprunts auprès d'IF, de GVEC ou d'autres sources (partenaires associés à l'ER, réseau familial ou d'amis).
- Accepter les procédures administratives, financières, de passation des marchés qui régissent le mécanisme de subvention (4eme critère pouvant décourager la capture d'élite) ;
- Accepter de recevoir les sommes déposées suivant l'état d'exécution du plan d'affaires, les procédures de passation des marchés, la mise en œuvre de la convention de suivi-accompagnement après la mise en place du financement ; (5eme critère pouvant décourager la capture d'élite)
- Accepter de tenir à jour des outils de gestion au moins de comptabilité simplifiée ;
- Accepter de recevoir les missions du programme et de donner des informations dans le cadre du suivi/supervision/évaluation de l'ER.

132. Les promoteurs des ER déjà établies devront en plus satisfaire à d'autres critères suivants :

- Avoir existé de manière active pendant au moins une année et être dynamique ;
- Avoir une reconnaissance juridique ou accepter d'entreprendre les démarches pour être reconnu ;
- Accepter de mettre en place un organe de gestion de l'ER qui inclut les groupes vulnérables et être disponible à recevoir des formations et / ou l'assistance pour la gestion, la structuration, etc.

133. Parmi les promoteurs ayant satisfait aux critères d'éligibilité ci-dessus, une priorité sera accordée aux femmes, filles, jeunes femmes, les jeunes hommes, personnes vivant avec handicap, ainsi qu'à ceux qui proposeront des innovations sur ces aspects.

134. **Opérationnalisation du Fonds à coût partagé**

Les jeunes issus de l'Incubateur/accélérateur munis de plans d'affaires sont éligibles à ce fonds.

Ils dressent leurs demandes auprès de leurs Centres Incubateurs de référence. Ces demandes y sont étudiées et envoyés à l'UFR de PROGRES pour soumission au Comité interrégional de sélection et de validation. Dès que le financement du plan d'affaire est approuvé, l'IFP émet une demande de fonds et le FDA vire la totalité de la subvention à l'IFR qui se charge de sa gestion.

L'IFP crée le compte de dépôt à vue (DAV) du jeune et verse son montant dans son compte.

Le montant versé par PROGRES est 90% du financement (US\$414 soit 1 656 000 Ariary en moyenne par projet individuel).

Le reste 10% (184.000 Ar) sera apporté par le jeune. Il le verse préalablement dans son compte DAV avant que le fonds y soit versé.

L'IFP le conseille de respecter son plan d'affaire pour son utilisation. De préférence, la répartition de ce financement est 80/20 (80% d'investissement et 20% de fonctionnement). PROGRES rémunère l'IFP à concurrence de 4% du montant.

Dans les endroits où il n'y a pas d'IFP, c'est le FDA qui fait le versement direct de fonds. Comme il fait habituellement, il peut le verser dans un compte bancaire dans le chef-lieu de région ou de district préalablement ouvert par le jeune et dont son apport y est préalablement déposé.

135. Crédit pour les jeunes et EAF

Le jeune ou l'EAF bénéficiaire du PROGRES peut demander du crédit auprès de l'IFP partenaire. Ils peuvent demander les différents produits financiers existants au cas où ils correspondent à leur besoin.

L'IFP analyse sa demande de crédit suivant ses propres procédures. Ces procédures peuvent être allégées en faisant appel aux facilités mises à disposition par PROGRES.

136. Recours au Fonds d'Investissement Rural (FIR)

Pour empêcher l'IFP de développer une attitude d'aversion au risque, PROGRES lui propose la facilité appelée FIR (fonds d'investissement rural). C'est une ligne de refinancement (fonds de crédit remboursable par l'IFP).

Mais pour y accéder, elle passera à la sélection par PROGRES via le Comité d'Investissement de la CNFI/MEF. Les critères d'éligibilité sont ceux qui ont déjà été éprouvés dans le passé par ce, à savoir (i) la possession d'un agrément pour exercer le métier de la finance inclusive, (ii) l'assise financière acceptable (bonne solvabilité), (iii) la rentabilité (ou tendance vers la rentabilité), (iv) intervention dans la zone ou ont un plan d'y intervenir.

Pour sa deuxième année d'activités, le jeune MER réalise son premier chiffre d'affaire et a besoin de renforcer ses ressources financières et adresse une demande au PROGRES. Une estimation de première vague de MER ayant besoin de crédit est listée par PROGRES. Il l'envoie ensuite au FDA.

Sur cette liste, FDA envoie le montant du FIR vers l'IFP. Mais au préalable, le Comité d'Investissement auprès de la CNFI est informé pour avis et approbation préalable.

L'IFP à son tour réalise les opérations de crédit auprès des MER, avec l'outil FIR. Le nouvel abondement ne pourra se faire qu'après que les IMF utilise 80% du FIR précédent.

Le FIR est rémunéré à 6% annuellement et son délai de remboursement est de 3 ans. Le MER emprunte suivant son besoin financier décrit dans son plan d'affaire et suivant les conditions de l'IMF. En matière d'équipement, le MER est toujours sollicité d'apporter un apport propre pour alléger les services de la dette. On note que le MER est libre d'emprunter auprès d'un GVEC dans lequel il est membre mais il doit aviser l'IFP au préalable pour éviter le surendettement.

137. Recours au Fonds de garantie partielle (FGP)

Pour mieux faire face aux risques de défaillance des MER demandeurs de crédit, le Programme met à disposition de l'IFP un fonds de garantie partiel.

Il couvre 80% des risques. L'IFP comble les 20% restants. Son coût est de 1% du montant de tirage demandé.

L'IFP qui veut utiliser le Fonds de garantie présente une liste de MER voulant demander du crédit et l'envoie au PROGRES. Le Programme l'envoie à FDA. FDA émet une lettre de garantie et met de côté le fonds correspondant à la garantie. FDA ne pourra pas l'utiliser. Il le dépose dans un compte bancaire de dépôt à terme générant du revenu pour que les intérêts générés puissent être utilisés pour ses coûts de fonctionnement.

En cas d'impayé, l'IFP fait le recouvrement amiable classique (visite de recouvrement, lettre de relance, lettre de mise en demeure). Après épuisement de tout recours, après 6 mois, l'IFP demande au FDA de lui payer les 80% des montants non recouverts. Dans le cas où après cette date, le MER fait du remboursement, le montant recouvert sera divisé en deux (la moitié revient au FDA et la moitié à l'IFP).

138. Recours au Fonds d'appui institutionnel (FAI)

Le FAI sert à appuyer les IMF partenaires de PROGRES pour leur permettre de (i) concevoir des produits financiers et services non financiers adaptés aux jeunes et (ii) faire face à leurs premiers coûts d'approche dans

des endroits enclavés. L'IFP préalablement sélectionné par PROGRES présente un devis pour pouvoir desservir les MER bénéficiaires du Programme.

Le devis sera étudié. Les critères d'éligibilité des dépenses sont les suivants :

- diagnostic, amélioration de l'existant, conception de nouveaux produits pour jeunes : plafond à 5.000.000 Ariary
- salaire pour une année des 2 agents dans 2 points de services à proximité des MER en création : plafond à 6.000.000 Ariary par mois
- kit de mobilier des 2 point de service : plafond à 10.000.000 Ariary
- moyens de déplacement comme 2 moto : plafond à 10.000.000 Ariary
- coût de son fonctionnement pour une année : plafond à 1.000.000 Ariary par point de service par mois

Au total, le plafond de prise en charge par PROGRES est 97.000.000 Ariary.

L'IFP est sollicitée à combler les dépenses qui ne sont pas couvertes par ce fonds.

Le Programme vérifie la sincérité de la demande et organise un entretien avec elle pour connaître sa stratégie d'implantation et sa capacité à couvrir ses dépenses d'extension.

Après vérification et avis positif, le Programme vire le fonds dans le compte désigné par l'IFP. Une mission de suivi est programmée par le PROGRES pour constater l'effectivité du projet d'extension de l'IFP.

Étape	Activités	Acteurs	Lieu
1	Diagnosics initiaux et sélection des IFP	Equipe Projet, CNFI	UCP
2	Sélection des MER éligibles au Fonds à coût partagé	Incubateurs	CFAR en Régions
3	Envoi liste de MER à FDA pour paiement	CEFAR	Chaque CEFAR
4	Analyse des MER éligibles et approbation, envoi à FDA Tana	FDA	EN région
5	Envoi fonds aux IFP	FDA National	Tana
6	Réception de demande de crédit des MER de la part des équipe CIR PROGRES	IFP	En région
7	Analyse de demande	IFP	Régional et national
8	Demande de FIR auprès du Programme	IFP	National
9	Approbation demande FIR de l'IFP	CN	UCP
10	Requête de fonds FIR au FDA	CN	UCP
11	Avis et Approbation du Comité d'Investissement CNFI	CI/CNFI	Tana
12	Virement FIR vers IFP	FDA National	Tana
13	Octroi de crédit aux MER / OP	IFP	Terrain
14	Suivi des crédits auprès des IFP et MER/OP	Equipe CIR	Région
15	Demande de Fonds de garantie auprès du Programme	IFP	National
16	Approbation Fonds de garantie	CN	UCP
17	Demande lettre de garantie pour IFP auprès de FDA	CN	UCP
18	Emission de lettre de garantie au profit de l'IFP	FDA	National
19	Virement dans un compte bloqué de l'équivalence de la garantie	FDA	National
20	Formulation de la Demande de FAI	IFP	National
21	Analyse et approbation de la demande de FAI	UCP	National
22	Virement du FAI au compte de de l'IFP	UCP	National
23	Remboursement du FIR (après 3 ans)	IFP	National
24	Demande FIR suivant	IFP	National
25	Nouvel octroi de FIR via Comité d'Investissement	FDA	National
26	Recouvrement des crédits en retard auprès des MER/OP	IFP	National
27	Demande de réalisation de la garantie	IFP	National
28	Approbation de la réalisation de la garantie	FDA	National

Récapitulatif des actions à effectuer

Étape	Activité	Acteurs	Lieu
1	Mise en place de kit d'installation	Programme	Régions
2	Mise en œuvre du fonds FEJ, FIR, FGP	Programme, FDA, CNFI	Tana
3	Contractualisation avec UNCDF	Programme	Tana
4	Appui aux Promoteurs de GVEC	Programme	Régions
5	Appui à la professionnalisation des GVEC	Programme	Régions

C. Insertion dans les chaînes de valeur

139. PROGRES encouragera l'approche chaîne de valeur dans le développement des entreprises des jeunes. Dans les CVA des filières promues, PROGRES apportera un renforcement du couplage OP-OM, un modèle qui a démontré son efficacité dans le cadre de PROSPERER. En complément de DEFIS, PROGRES mettra ce modèle à l'échelle en identifiant les opportunités pour les entreprises des jeunes, en l'adaptant aux contextes spécifiques des régions et des filières et en prenant en compte tous les maillons des CVA.

140. Les MER seront intégrées à des réseaux et plateformes qui leur permettront de partager leur expérience et d'avoir accès à des conseils techniques et des formations de marché sur mobile sur le modèle de Multicast développé par PROSPERER. Des services digitalisés comme le *mobile banking* seront aussi développés. Pour renforcer la résilience des MER face aux aléas pouvant toucher leurs activités ou CVA, PROGRES se rapprochera des acteurs promouvant les assurances agricoles pour voir dans quelles mesures les jeunes MER pourraient en bénéficier. En outre, PROGRES étudiera la pertinence d'une « facilité d'urgence » pouvant être mobilisée en faveur des MER encore vulnérables en cas de perte de leurs activités suite à un cataclysme naturel.

141. Pour la mise en œuvre, le Programme s'appuiera sur les institutions rurales pérennes (DRAEP, FDAR, ORN, CCI, etc.), les Chambres d'agriculture régionales (TTMR) et les OPR, qui ont développé des compétences pertinentes.

III. Composante 2 : Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres

142. L'effet attendu est d'insérer 75 000 ménages dans des systèmes alimentaires résilientes au climat et sensibles à la nutrition. Les activités relevant de cette composante démarreront dans la région Bongolava (non appuyée par les projets en cours) et en synergie avec les programmes en cours dans les districts des autres régions déjà couvertes puis se déploieront dans les districts où les programmes en cours n'interviennent pas.

A. Sous-composante 2.1 : Promotion d'une production agricole durable

143. La sous-composante facilitera l'insertion des jeunes femmes et hommes dans les systèmes alimentaires sensibles à la nutrition, leur permettant de bénéficier d'une production agricole et animale plus élevée. Les interventions se concentrent sur trois domaines : (i) l'accès à la terre ; (ii) la promotion d'une agriculture climato-intelligente (ACI); et (iii) l'amélioration de la nutrition. Cette sous-composante est essentiellement dédiée à l'appui aux EAF vulnérables, selon une approche graduelle, pour qu'elles puissent sortir de la pauvreté et évoluer vers l'entrepreneuriat rural.

a. Améliorer l'accès à la terre

144. PROGRES travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes (responsables gouvernementaux, autorités administratives, etc.) pour faciliter l'accès des pauvres et des jeunes agripreneurs à la terre pour l'intensification de la production végétale et animale. Le renforcement des collectivités territoriales décentralisées et l'appui à la maîtrise d'œuvre communale déjà initié par FORMAPROD seront poursuivis afin de favoriser l'autonomisation et l'accès des jeunes et des producteurs vulnérables à la terre. De plus, le mécanisme transparent et formel de contractualisation, promu par AD2M-II pourrait être adopté. Par ailleurs, les orientations actuelles du MINAE, concernant les Titres Verts à vocation économiques et sociales, faciliteront l'installation des groupes cibles du Programmes (jeunes agripreneurs et EAF) sur de nouveaux terrains identifiés et octroyés par l'Etat.

145. Un partenariat avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) et l'association de Solidarité des intervenants du foncier (SIF) sera établi pour renseigner et appuyer les activités relatives à l'accès des jeunes et des producteurs vulnérables à la terre et la réduction des barrières à l'entrepreneuriat rural. Un dialogue entre le FIDA, ILC et SIF sera mis en place au démarrage de PROGRES afin d'affiner les opportunités de collaboration et les modalités d'engagement.

146. La nouvelle stratégie de l'association SIF (en pièce-jointe). Leur approche se fonde sur l'engagement des autorités et leur sensibilisation quant à la mise-en-œuvre des Directives volontaires sur la gouvernance

responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. (VGGTs). Les objectifs concordent avec ceux de PROGRES :

- composante 2.1 et l'objectif (VGGT #4) le renforcer les capacités et le mode de fonctionnement des organismes d'exécution, et
- composante 3.1 et l'objectif (VGGT #2) contribuer à l'amélioration et à l'élaboration des cadres politique, juridique et organisationnel qui régulent l'ensemble des droits fonciers sur ces ressources.

147. L'association de Solidarité des intervenants du foncier (SIF) est une plateforme multi-acteurs soutenue par la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC). La plateforme se fixe pour objectif principal de faciliter l'accès à la terre pour la population malgache en devenant un point de contact entre l'administration et les populations concernées. L'association SIF regroupe plus d'une vingtaine d'organisations, fédérations paysannes, ONG et associations travaillant dans le domaine du foncier. Elle soutient notamment des activités de plaidoyer qui se traduisent par des approches pragmatiques pour engager les politiques sur la mise-en-œuvre des Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. (VGGTs). Les opportunités de collaboration avec PROGRES sont multiples.

148. Dans le cadre de la sous-composante 2.1, l'association SIF peut participer au renseignement et à la mise en œuvre des activités relatives à l'accès des jeunes et des producteurs vulnérables à la terre, notamment par un renforcement des capacités et du mode opératoire des organismes d'exécution et autres entités concernées par la gouvernance foncière, et par un appui technique à l'adoption des titres verts (ou toutes autres approches valables) et leur mise à l'échelle.

149. Dans le cadre de la sous-composante 3.1, les membres de l'association peuvent également faciliter le ciblage des interventions, la sensibilisation des population cibles, le renforcement de leur capacité et leur inclusion dans les processus décisionnels ou dialogues politiques. A travers le processus de dialogue national sur la mise en œuvre des VGGTs, SIF peut participer à l'amélioration et à l'élaboration des cadres politiques, juridiques et organisationnels relatifs au foncier visant la promotion de l'accès à la terre par les populations vulnérables et la réduction des barrières à l'entrepreneuriat rural.

150. Une fenêtre de financement dans le cadre du Don nommé : « strengthening land rights for rural prosperity and resilience » sera considérée pour la réalisation de ce partenariat.

151. L'appui du Programme PROGRES sera fonction de la situation juridique du terrain (terrains domaniaux et les terrains privés) ainsi que de son mode d'acquisition.

152. PROGRES travaillera avec le Gouvernement de Madagascar tant dans le cadre des "Titres Verts" que dans le cadre de la nouvelle loi sur les propriétés privées non titrées adoptée par les deux chambres du Parlement et qui se trouve au niveau de la Haute Cour Constitutionnelle. Dès sa promulgation, les actions se focaliseront sur les textes d'application afin que PROGRES puisse mieux garantir l'accès des jeunes ruraux à la terre.

153. Les textes qui régissent les guichets fonciers et les certificats fonciers datent de 2006. Le gouvernement a modifié la loi 2006-031 d'où la nouvelle loi 2021-016 présentant plusieurs lacunes juridiques. Le Gouvernement a décidé de la refonte de la loi 2021-016. Dans ce cadre, le but reste la facilitation de la délivrance du certificat foncier.

154. Avec la nouvelle loi, il faut mettre en valeur le terrain pendant cinq ans pour pouvoir avoir le certificat foncier, alors que ce délai était de quinze ans dans la précédente loi. La nouvelle loi a également privilégié les paysans qui exploitent la terre ; l'amélioration de la certification foncière ainsi que la participation de la population locale dans la procédure. Dans ce contexte, PROGRES assurera l'implication active des jeunes et la défense de leurs intérêts dans ces processus du niveau communautaire au niveau national.

Récapitulatif des actions à effectuer

N°	Étape	Activité	Acteurs	Lieu
1	Acquisition de terrain domaniaux	Synergie avec le projet titre vert : - Intégration dans le comité régional sous la direction de la Région, -Appui à l'identification de filières agricoles porteuses -Synergie et complémentarité avec les autres PTF, le Projet FIHARIANA et les IMF sur l'appui au financement des plans d'affaires	Comité régional dirigé par le Gouverneur de la région, MATSF, PTF ; Projet Présidentiel FIHARIANA, SENVH, MINAE/DRAE, IMF	Au niveau Régional

		-Collaboration avec les Directions régionales de l'aménagement du territoire pour le diagnostic territorial - Collaboration avec les acteurs pour l'équipement du terrain et l'aménagement nécessaires -Appui à la sélection des candidats potentiels -Appui aux apports en intrants et matériels agricoles		
		-Partenariat avec Guichet foncier et direction de l'aménagement du territoire pour le renforcement de la commune en matière de gestion foncière, -Investissement sur l'aménagement de la terre	Guichet foncier, Commune, Direction régionale de l'aménagement du territoire	Au niveau communal
2	Utilisation de terre par contrat (métayage/location)	-Appui à la contractualisation de l'utilisation des terres entre le propriétaire et le métayer/locataire -Appui à la sécurisation de la terre du propriétaire (obtention de certificat foncier)	Commune, Guichet foncier	Au niveau communal
3	Acquisition de terre par achat	-Appui à la contractualisation entre l'acheteur et le vendeur, ainsi qu'à la sécurisation des terrains achetés par les jeunes	Commune, Guichet foncier	Au niveau communal
4	Acquisition de terre par donation par les parents ou usage temporaire des terrains des parents	-Plaidoyer auprès des parents	Les acteurs du Programme, les parents des jeunes agripreneurs	Au niveau local
5	Renforcement des Guichets fonciers	-Concertation avec le Guichet foncier pour diagnostic de besoins en renforcement -Planification des actions -Budgétisation -Mise en œuvre des actions	Direction de l'aménagement du territoire et service foncier, Commune, Guichet foncier	Au niveau communal

b. Promotion d'une agriculture climato-intelligente

155. PROGRES veillera à ce que les terres disponibles soient placées sous une gestion résiliente au climat, grâce à un ensemble de pratiques d'adaptation aux changements climatiques durables, entre autres la promotion d'une agriculture climato-intelligente (ACI) et de l'agroforesterie, le renforcement des systèmes d'élevage et l'intégration de solutions basées sur la conception des infrastructures résilientes. PROGRES assurera la diversification des cultures qui présente à la fois des avantages en matière de nutrition et aux changements climatiques. Les technologies seront promues à travers les champs écoles paysan (CEP), en se basant sur les expériences des programme-pays. Les activités de production agricole seront accompagnées des investissements pour renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques des jeunes. Les initiatives ci-après seront spécifiquement appuyés et intensifiés par PROGRES : l'aménagement des bas-fond, la protection des bassins versants par la pratique des activités de reforestation, l'agroforesterie, la promotion des cultures fourragères, le développement et aménagement des infrastructures d'irrigation et l'amélioration du stockage de l'eau, le développement de l'approche bloc agro-écologique.

156. **Promotion de systèmes d'élevages résilients.** Les chaînes de valeur d'élevage sont particulièrement favorables à l'intégration des jeunes ruraux et des EAF vulnérables, et celles d'élevage à cycle court constituent des activités de prédilection des femmes (cycle court, peu exigeant sur le plan foncier). Ainsi, PROGRES appuiera les éleveurs dans des filières pré identifiées selon les régions d'intervention, notamment la pisciculture, l'aviculture, l'apiculture, l'élevage porcin et de petits ruminants. Les appuis de PROGRES comprendront :

- i. la promotion de systèmes d'élevage résilients auprès de 30 000 EAF à travers les fermes-écoles paysannes (FEP). Les FEP seront conduites en tenant compte des meilleures pratiques et des expériences acquises au sein des projets du portefeuille du FIDA à Madagascar, notamment AD2M-II et DEFIS. Les formations selon l'approche *farmer business school* (FBS) concerneront les 15 000 EAF les plus performants pour les aider à mieux gérer leurs exploitations et être résolument orienté vers le marché. Ces formations spécifiques se feront selon l'approche actuellement développée et promue par les programmes FORMAPROD et DEFIS ;

- ii. L'appui aux dispositifs de santé animale de proximité qui couvrira notamment environ 200 000 têtes par an (volailles & petits ruminants). Il s'agira essentiellement de mener des campagnes de vaccination et de déparasitage auprès des exploitants éleveurs ciblés au sein des régions d'intervention. En outre, le Programme appuiera le travail de suivi sanitaire des services techniques du MINAE, des vétérinaires et agents de santé animale pour lutter contre les épizooties et principales maladies affectant les cheptels ;
- iii. La promotion d'alimentation adaptée avec, entre autres, 1 000 ha de reboisements mellifères et 1 000 ha de cultures fourragères, intégrées dans des blocs agroécologiques ou des zones de pâturage communautaires riches en biomasses. Les activités de reboisements seront couplées à des appuis en matière de sécurisation foncière pour inciter et sécuriser les producteurs dans leurs investissements. Le Programme investira aussi dans l'installation de pépinières et de provenderies au niveau local à travers l'appui aux projets professionnels des jeunes entrepreneurs qui seront intéressés à ces maillons spécifiques de la chaîne de valeur.

157. L'amélioration de races animales et des espèces fourragères dans le cadre de partenariats spécifiques à développer avec les institutions de recherche et les services techniques du ministère en charge de l'Agriculture.

158. Les chaînes de valeur d'élevage sont particulièrement favorables à l'intégration des jeunes ruraux et des EAF vulnérables (cycle court, moins exigeant sur le plan foncier). Ainsi, le Programme appuiera les éleveurs dans différentes filières selon les régions d'intervention. Les filières pré-identifiées sont la pisciculture, l'aviculture, l'apiculture ainsi que l'élevage porcin et des petits ruminants. Les investissements de PROGRES concerneront notamment : (i) la promotion de systèmes résilients à travers les FEP et les FBS, (ii) le développement de dispositifs de santé animale de proximité et de qualité, ainsi que (iii) l'appui à la production d'alimentation adaptée : reboisements mellifères, cultures fourragères et provenderie au niveau local. Le Programme collaborera aussi avec la recherche pour l'amélioration de races animales. Des zones de pâturage riches en biomasse seront également aménagées et des centres de sélection sur la résilience améliorée.

159. Le développement d'infrastructures durables et adaptées aux personnes handicapées personnes handicapées sera envisagé pour la participation des jeunes agripreneurs et des petits exploitants agricoles à la production résiliente au climat: (i) sites de blocs agroécologiques en réponse aux problèmes actuels de la région sud (sécheresse et vents violents accentués par le changement climatique); (ii) réservoirs d'eau souterrains; (iii) la gestion des bassins versants; (iv) l'aménagement de courbes de niveau et la protection des bassins versants avec des cultures fourragères; et (v) les infrastructures d'irrigation principalement soutenues par le pompage solaire ou l'irrigation goutte à goutte à énergie solaire. Des systèmes efficaces pour les terres irriguées dans les marais seront mis en place, notamment grâce à l'utilisation d'un autre système de culture du riz mouillant et séchant pour réduire la consommation d'eau et les émissions de méthane de GES. Pour les aménagements hydro-agricoles, les actions prévues sont : (a) les travaux d'aménagement de nouveaux périmètres, (b) les travaux de curage de canal (système HIMO) et, (c) les travaux de réhabilitation de périmètres irrigués (PI) et des périmètres d'épandage des crues (PEC). Une bonne fonctionnalité des infrastructures hydroagricoles, une gestion adaptée/adéquate de l'eau, l'exploitation optimale et une gouvernance saine au sein de l'AUE sont les principales conditions de durabilité d'un AHA. Dans les régions du Grand Sud, en dehors des zones couvertes par DEFIS, le Programme fera des investissements complémentaires dans les points d'eau équipés d'abreuvoir et les réservoirs REEPS pour l'élevage de petits ruminants.

160. En outre, des systèmes d'alerte précoce seront en place pour soutenir la résilience climatique.

161. **Infrastructures d'appui à la production.** Afin d'augmenter la superficie exploitée et la productivité agricole à travers l'amélioration de l'accès à l'eau des parcelles, le programme réalisera des aménagements hydro-agricoles. Les actions prévues sont :

- iv. *les travaux d'aménagement de nouveaux périmètres.* Les nouveaux périmètres déjà pré-identifiés par l'équipe de génie rural dans les zones d'intervention de PROGRES seront valorisés et étudiés afin d'approfondir leur faisabilité technique et socio-économique.
- v. *les travaux de curage de canal.* Ces travaux permettront de réduire les pertes d'eau le long des réseaux hydroagricoles. Dans la mesure du possible, ils seront réalisés sous forme de HIMO afin de valoriser les mains d'œuvre locale.

- vi. *les travaux de réhabilitation de périmètres irrigués (PI)*. Ces travaux permettront d'étendre les superficies irrigables. La liste des travaux de réhabilitation pré identifiés par l'équipe de génie rurale dans les régions couvertes par PROGRES sera approfondie afin d'évaluer leur faisabilité technique et socio-économique.
- vii. *Les travaux de réhabilitation des périmètres d'épandage des crues (PEC)*. Ces travaux permettront d'étendre les superficies exploitées à travers la valorisation de l'eau de pluie.

162. Dans les régions du Grand Sud, en dehors des zones couvertes par DEFIS, le Programme fera des investissements complémentaires dans les points d'eau équipés d'abreuvoir et les réservoirs REEPS pour l'élevage de petits ruminants.

163. Les aménagements hydro-agricoles permettront à PROGRES d'installer des jeunes dans les périmètres irrigués pour qu'ils puissent augmenter leur production et améliorer leur revenu à travers la mise en œuvre de leur plan d'affaires. La disponibilité des parcelles pour les jeunes est le facteur central ou déterminant dans le choix de construire ou de réhabiliter des périmètres irrigués dans le cas de PROGRES. Les expériences de FORMAPROD dans le choix des périmètres seront mise à l'échelle notamment pour le choix des sites qui doit répondre au moins à un des critères suivants : (i) site où il y a une forte concentration de jeunes déjà formés ou pouvant être formés sur le volet Agriculture ; (ii) périmètres exploités majoritairement par des jeunes EAF de moins de 30 ans; (iii) périmètres exploités par les EAF cibles dont les parents sont prêts à mettre à la disposition de leurs enfants une partie de leurs parcelles et (iv) périmètres avec une possibilité d'extension pour installer les jeunes des milieux ruraux.

164. La planification des travaux d'aménagement hydroagricoles a été effectuée de manière à ce que tous les travaux soient réalisés deux années avant l'achèvement du programme. En effet, en plus des travaux, le programme doit accompagner les bénéficiaires dans la mise en valeur des périmètres afin d'assurer leur durabilité.

Aménagement Hydro-agricole (AHA)		Unit é	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	Tota l
1	Réhabilitation des micro périmètres irrigués (MPI)	Ha			250	250	250	205			1000
2	Réhabilitation des micro périmètres d'épandage des crues (MPEC)	Ha				100	100	50			250
3	Construction de nouveaux périmètres irrigués	Ha			148	148	148	148			592

165. La mise en œuvre de ce volet comprend les activités principales suivantes : (i) la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social au besoin suivant la catégorisation de l'ONE/MEDD ; (ii) la réalisation des études techniques (APS-APD) et faisabilité socio-économique par des bureaux d'études qualifiés ; (iii) l'exécution des travaux par des entreprises ; (iv) le contrôle et la surveillance des travaux. Le programme pourra effectuer des conventions avec la direction du génie rural du MINAE pour l'élaboration des études et le contrôle et surveillance de certains travaux d'aménagements dans la limite de leurs compétences et leur disponibilité. L'exécution des travaux sera assurée par des entreprises qui seront recrutées par appel d'offre. Suivant la complexité des modules de travaux à réaliser sur chaque système d'irrigation, des lots de travaux seront définis au préalable. La constitution des lots de travaux sera faite en fonction du type d'appel d'offre envisagé et des objectifs de faciliter l'utilisation de la main d'œuvre et compétences locales. Au cours des études, le programme doit tenir compte des mesures d'accompagnement nécessaires pour la réalisation des travaux proprement dite comme les mesures sécuritaires, l'enclavement, etc. afin que ces dernières ne soient pas des facteurs limitants à la mise en œuvre des travaux suivant le planning défini.

166. Les principales conditions de durabilité d'un aménagement hydro-agricole reposent sur une bonne fonctionnalité des infrastructures hydroagricoles, une gestion adaptée et adéquate de l'eau, l'exploitation optimale, la rentabilité des exploitations et une gouvernance saine au sein des AUE.

167. Avant, pendant et après l'aménagement hydroagricole proprement dite, le programme renforcera l'ingénierie sociale pour accompagner le processus de structuration ou de renforcement de capacités des AUE pour la gestion des périmètres. La communication pour le développement sera privilégiée afin de favoriser

l'implication et l'engagement des bénéficiaires dans la durabilité des infrastructures mises en place ou réhabilitées. Sans être exhaustif, l'accompagnement consistera à : (i) la mise en place et au renforcement des comités de gestion (AUE) et des comités d'entretien ; (ii) l'élaboration et le respect de règlements intérieurs régissant les conditions de répartition et d'utilisation des périmètres irrigués ;(iii) la mise en place de l'horaire d'irrigation, l'élaboration et le respect des plans de campagnes et de mise en valeur; (iii) la contribution et/ou l'implication des producteurs dans la répartition des parcelles et l'installation des producteurs ; (iv) la contribution financière et/ou par la fourniture de main d'œuvre et de matériaux divers liés à l'entretien des périmètres irrigués, des équipements et des infrastructures d'accompagnement ; (v) le suivi de la gestion et la mise en valeur des périmètres irrigués.

168. Mise en œuvre. Pour la mise en œuvre des CEP et FEP, le PROGRES utilisera les approches développées par le Programme-pays du FIDA. Les OPR assureront la mise en œuvre des CEP. La FAO participera au renforcement de l'approche CEP. La mise en œuvre opérationnelle des activités de cette sous-composante reposera essentiellement sur le renforcement des dispositifs existants et promus par le ministère de tutelle : (i) les chambres d'agriculture (TTM/TTMR) avec les OPF/OPR pour les CEP/FEP, le conseil et l'encadrement de proximité (CGEAF) ; (ii) les services techniques du MINAE et leurs ramifications dans les régions ; (iii) les opérateurs privés déjà intégrés ou à promouvoir dans les systèmes de distributions d'intrants et de matériels agricoles (iv) les opérateurs de marchés et agrégateurs investissant dans les chaînes de valeurs et (v) les institutions de recherche nationales et internationales spécialisés ayant une forte expertise dans leurs domaines respectifs et dans contexte national (FOFIFA, ESSA, Centres GIAR, etc.).

169. Le Programme PROSPERER a investi dans l'accès aux marchés des produits, des intrants et équipements, et des services financiers pour ses MPER, OP and OM à travers la mise en relation. Des appuis diversifiés ont favorisé l'accès des OP et des MPER aux marchés des produits et l'insertion dans les filières. Ces appuis comprenaient : (i) l'investissement dans les couples OP/OM permettant de structurer les filières : études sur les opportunités de marché, repérage régional des OP et MPER, appui à la contractualisation et élaboration des contrats de vente ; (ii) des infrastructures collectives de commercialisation au niveau des zones de concentration, réduisant les coûts de transaction ; (iii) l'appui à la participation des OP aux événements commerciaux et foires ; (iv) l'accès aux informations sur les marchés à travers Bazar.Mada; et (v) la mise en adéquation des produits des MERs avec la demande du marché: conditionnement, certificat de conformabilité pour les produits alimentaires.

170. Dans le cadre du Programme DEFIS, à travers les Organisations de Producteurs Régionales (OPR), des relations sont établies entre les producteurs et les opérateurs de marché pour assurer la commercialisation des produits agricoles comme le riz et le maïs. Les producteurs sont conviés à des foires et profitent pour nouer des relations d'affaires et faire la promotion de leurs produits. Certains opérateurs assistent les OP membres des CEP à produire les produits de commercialisation. Pour mieux répondre aux besoins des OM et afin de s'orienter aux stratégies d'agrégation, les opérateurs sont sollicités à fournir des semences, des engrais et assurer le labour des domaines destinés à ces cultures. L'investissement du secteur privé (Opérateurs de Marchés) dans les filières est également noté.

171. Dans le cadre de AD2M, la commercialisation suite à la mise en relation des paysans producteurs et de leurs organisations avec les opérateurs de marché se poursuit et se développe avec les OM déjà partenaires (SAHANALA, LFL et SSM) dans le cadre de la commercialisation de maïs et de miel. En 2022, la collaboration selon la nouvelle loi sur l'agrégation avec l'opérateur SOAFIARY se précise avec la demande de ce dernier de 4.490 t de maïs ; 620t de haricot ; 970t de pois du cap ; 86t de lentille et 570t de haricot-riz et la préparation de contrat pour la campagne 2022-2023.

172. PROGRES capitalisera et poursuivra les expériences des programmes PROSPERER, DEFIS et AD2M. Les partenariats avec SOAFIARY seront également renforcés dans le cadre de la nouvelle loi sur l'agrégation agricole. Il s'agit de la loi 2022-002.

173. De l'exposé des motifs de cette loi, il ressort que pour concrétiser sa vision, le Ministère en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche estime qu'il est temps de cadrer juridiquement « l'agrégation agricole » qui est une des formes de « l'agriculture contractuelle », car cela renforcera d'avantage l'Etat de droit, d'une part, et la reprise économique à travers le rétablissement d'un climat des affaires favorables et attrayant, d'autre part. Si l'agriculture contractuelle dans son acception globale est déjà de facto une pratique ancienne dans le système contractuel malgache, la particularité de la mise en œuvre et les besoins spécifiques des parties

contractantes dans un contrat d'agrégation ne seraient pas en réalité couvertes de jure par le droit commun des contrats commerciaux et la Loi n° 66-003 du 02 juillet 1966 relative à la Théorie Générale des Obligations (LTGO). Cela ne signifie nullement que la présente loi constitue un droit d'exception en « contractualisme » mais est considéré plus tôt comme complémentaire au système juridique en vigueur. Sur le plan économique, l'agrégation agricole permet entre autres :

- de promouvoir les valeurs ajoutées tout en optimisant le lien entre les différentes étapes du marché, l'amont productif et toutes les chaînes de valeurs à travers les compétences et les connaissances de chaque acteur pour chaque filière jusqu'à la commercialisation ;
- de maîtriser les augmentations et hausses injustifiées de prix des produits agricoles sur le marché ou contribuer à la réduction de l'asymétrie d'information par la création d'un climat de confiance entre les acteurs et la circulation des informations sur le marché, dont le prix ;
- de développer l'agriculture par la généralisation des techniques modernes de production, elle sera effectuée au moyen des encadrements mobilisés par l'agrégateur et constituant une plateforme de partage aux profits des différents acteurs ;
- de palier le déséquilibre en termes de risques de production et de commercialisation car toutes les parties contractantes sont conjointement propriétaires du produit objet du contrat et en supportent les effets aussi bien positifs que négatifs.

Afin de garantir l'efficacité et l'efficience de ce système tant sur le plan juridique que sur le plan économique, la présente loi prévoit la mise en place d'un cadre incitatif à travers la mise en place d'une Structure chargée de l'enregistrement des contrats d'agrégation et d'un Comité de Règlement des Différends. Dans cette optique, l'esprit de cette loi combine les courants d'idée « interventionniste » et « libéraliste » dans le sens où l'Etat intervient pour organiser et contrôler la mise en œuvre du contrat d'agrégation afin d'en assurer le fonctionnement normal, tout en préservant le principe de la liberté contractuelle : le libre choix de tout un chacun de s'adhérer ou non au système et la libre détermination des clauses propres, outre celles qui sont expressément requises par la présente loi.

174. L'agrégation agricole qui rentre dans le cadre de l'agriculture contractuelle est un contrat signé entre des coopératives d'agriculteurs, éleveurs ou pêcheurs/OP et une entreprise/OM qui est « l'agrégateur ». La loi porte sur des efforts de protection des droits des petits producteurs car il a été constaté que la valeur ajoutée bénéficie majoritairement à l'OM. Les contrats seront signés entre les coopératives de producteurs à la place des petits producteurs individuels, membres ou non d'associations, aux fins de contribuer à mitiger le rapport de forces très inégal entre l'OM et les petits producteurs dans l'agrégation. Ces dispositions permettront l'établissement de relations commerciales durables entre producteurs et opérateurs de marché.

175. Les aménagements hydro-agricoles permettront à PROGRES d'installer des jeunes dans les périmètres irrigués pour qu'ils puissent augmenter leur production et améliorer leur revenu à travers la mise en œuvre de leur plan d'affaires. La disponibilité des parcelles pour les jeunes est le facteur central ou déterminant dans le choix de construire ou de réhabiliter des périmètres irrigués dans le cas de PROGRES. Les expériences de FORMAPROD dans le choix des périmètres seront mises à l'échelle notamment pour le choix des sites qui doit répondre au moins à un des critères suivants : (i) site où il y a une forte concentration de jeunes déjà formés ou pouvant être formés sur le volet Agriculture ; (ii) périmètres exploités majoritairement par des jeunes EAF de moins de 30 ans; (iii) périmètres exploités par les EAF cibles dont les parents sont prêts à mettre à la disposition de leurs enfants une partie de leurs parcelles et (iv) périmètres avec une possibilité d'extension pour installer les jeunes des milieux ruraux. .

c. Améliorer la nutrition

L'objectif visé sera d'améliorer la disponibilité, l'accès, la stabilité et l'utilisation des aliments à haute valeur nutritive pour les groupes spécifiques dont les jeunes et femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) chef de ménages en insécurité alimentaire et nutritionnelle, des ménages avec un enfant de moins de 5 ans malnutris. Au bout de huit ans de mise

en œuvre, environ 110.500 ménages ruraux (522 500 personnes) recevront des appuis ciblés pour améliorer leur nutrition (**CI 1.1.8**), et 60 pourcents des femmes âgées de (15-49ans) auront une amélioration de leur régimes alimentaires (**CI 1.2.8**). Les interventions seront transversales et complémentaires aux activités de deux composantes techniques du projet notamment l'éducation nutritionnelle selon l'approche communautaire à travers des démonstrations culinaires au niveau des villages dans les CEP, les OP et les centres d'alphabétisation fonctionnelles, en mettant l'accent sur une amélioration de connaissances, attitudes et de pratiques relatives à la nutrition pour alimentation diversifiée et saine. Les interventions bénéficieront également à 1400 relais communautaires et agents communautaires de santé, 140 formateurs pour le renforcement des capacités en matière d'agriculture sensible à la nutrition, 75000 femmes (ménages) vulnérables recevront des foyers de cuisson améliorés, tout ceci va aider à améliorer la nutrition.

L'accroissement de la disponibilité d'aliments diversifiés, riches en nutriments

176. PROGRES fera (i) la promotion des cultures à haute valeur nutritionnelle dont les jardins maraichers au niveau des ménages et au niveau des établissements scolaires pendant la saison pluvieuse qu'en contre saison. Les ménages les plus vulnérables recevront un appui pour améliorer leur sécurité alimentaire à travers la mise en place des jardins potagers et du petit élevage par la distribution du kit de production (outils agricoles de base, intrants, semences, petits animaux, autres). Les choix des produits à promouvoir sera participative en privilégiant leur valeur nutritionnelle (ex : sorgho, arachides, haricot rouge, maraichage, soja, patate douce à chair orange, arbres fruitiers, poules/canards et chèvres laitières). Ainsi, pour améliorer la conservation et la transformation des aliments, réduire les pertes post-récoltes et vendre le surplus, le projet agira sur (i) la promotion des pratiques de petites transformations de produits agricoles pour l'intérêt alimentaire et nutritif, (ii) le développement des techniques de conservation d'aliments et (ii) l'accroissement de la disponibilité des aliments nutritifs au niveau consommation des ménages, des marchés locaux et ainsi générer des revenus.

177. Les interventions tiendront également compte de la réduction de la charge de travail des femmes rurales dans et hors de leur exploitation et proposera des mesures et des technologies appropriées pour les réduire. Ainsi, 4000 femmes seront équipées sur des technologies de réduction de charge de travail, des technologies de micro-irrigation (utilisant des pompes à pédale ou solaires) et soutien aux 75000 femmes (ménages) vulnérables à la fabrication des 75000 foyers de cuisson améliorés,

178. Au total, pour les 12 régions, 1400 jardins potagers familiaux seront mis en place, 1000 sites pour la promotion de cultures à haute valeur nutritionnelle, 360 jardins scolaires, 4000 agriculteurs bénéficieront des séries de formation sur la réduction poste récolte et 100 groupements de femmes recevront des équipements, les mêmes 4000 femmes (ménages) seront formées en GALS.

179. **Etablir des jardins familiaux intégrés.** Afin d'accroître la sécurité alimentaire en procurant une variété de produits riches sur le plan nutrition tout en renforçant la disponibilité et l'accès des ménages à la nourriture tout à au long de l'année, PROGRES va appuyer les ménages à développer la pratique des cultures maraîchères et fruitières pour accompagner l'aliment de base mais aussi de générer des sources de revenu et introduira de nouvelles cultures à haute valeur nutritive et du petit bétail pour compléter les légumes qui sont cultivés dans ces jardins. Un jardin sera soutenu pour 10 ménages dans chaque localité et les modalités de l'approche renouvelable seront convenues lors de la mise en œuvre. L'ONN à travers ses bureaux régionaux (ORN) mettra en œuvre cette activité, en étroite collaboration avec les ministères partenaires et les organisations paysannes pour assurer une gestion adéquate des jardins familiaux.

180. **Créer des jardins potagers scolaires.** Les jardins scolaires serviront d'une part de centres d'apprentissage non seulement pour les écoliers mais aussi pour les communautés voisines sur les bonnes pratiques de jardinage à adopter dans leurs propres jardins familiaux, et d'autre part à renforcer le système de cantine scolaire déjà en place dans certaines écoles en produisant des fruits, des légumes et du petit bétail en complément des repas scolaires. Cette activité sera mise en œuvre par l'ONN à travers l'ORN en collaboration avec le ministère de l'agriculture et le ministère de l'Éducation.

181. **Promouvoir la production des cultures à haute valeur nutritionnelle.** En réponse aux niveaux élevés de carences en micronutriments, des aliments tels que les haricots rouges riches en fer, la patate douce orange riche en vitamine A, du sorgho, du soja, autres légumineuses seront promues au niveau des sites de démonstration dans chaque Fokontany (village) pour améliorer l'accès à la plantation de semences et de boutures sous la supervision des vulgarisateurs agricoles. Au total 1000 sites de démonstration seront mis en place et bénéficieront à 10000 familles. Ils comprendront la patate douce à chair orange (multiplication en cours avec CIP

et FIFAMANOR), le sorgho, le soja, les haricots rouges, les épinards, ... L'activité sera mise en œuvre par le centre de recherche FIFAMANOR en collaboration avec les ORN et d'autres partenaires concernés tels que la FVTM (fédération nationale des femmes rurales).

182. Développer les capacités des agriculteurs. Afin d'augmenter la disponibilité alimentaire et pour améliorer le moyen de subsistance des ménages, le PROGRES prévoit d'appuyer à entreprendre des technologies et des pratiques pour réduire les pertes post-récoltes à travers des formations sur la manipulation, la transformation et le stockage des produits alimentaires en termes de protection de la valeur nutritionnelle, d'ajout de valeur marchande et de prolongation de la durée de conservation. Au moins 100 groupements de femmes (4000 femmes) bénéficieront des séries de formation sur la réduction post-récolte et recevront des équipements ainsi qu'une formation en GALS.

Le renforcement des pratiques favorables à la nutrition

183. En effet l'accroissement de la production agricole diversifiée et à haute valeur nutritionnelle accompagné de l'éducation nutritionnelle a un impact sur la réduction de la pauvreté des ménages ruraux et à terme, l'amélioration des standards nutritionnels. Ainsi, le PROGRES fera des sessions d'éducation sur la nutrition au profit des groupes communautaires organisés en groupement pour la production ou la transformation des produits agricoles dont principalement les groupes de jeunes et de femmes en charge régulièrement de l'alimentation des enfants.

184. Une éducation nutritionnelle ciblée pour les membres des ménages et les communautés sera intégrée à travers les interventions du programme, y compris les champs écoles paysans pour les agriculteurs et les Exploitations Agricoles Familiales. Des campagnes de communication sur le changement de comportement social pour encourager l'adoption d'aliments nutritifs, en particulier parmi les populations vulnérables telles que les ménages pauvres et dirigés par des femmes, les mères enceintes et allaitantes, les ménages avec enfants de moins de 5 ans et les adolescentes.

185. L'Education nutritionnelle visera l'acquisition de connaissances influençant les attitudes, croyances et comportements relatifs à la nutrition en fournissant les bases et la motivation nécessaires pour effectuer les choix pertinents pour un régime alimentaire sain, équilibré et diversifié. Il s'agira de (1) identifier, mettre en place et former les relais communautaires de nutrition ; (2) diffuser les bonnes pratiques d'éducation nutritionnelle au niveau ménages , en consolidant et transposant à plus grande échelle dans les nouvelles zones les résultats de succès de DEFIS et PA2R dans le domaine de l'éducation nutritionnelle par (i) des sessions face à face au niveau des villages identifiés par le projet et grâce aux agents communautaires de santé formés par le Programme; (ii) 60 diffusions de campagnes radio participatives d'information et éducation sur la consommation de produits locaux à haute valeur nutritive et les bonnes pratiques assurant un régime alimentaire sain et équilibré, y compris celles améliorant la salubrité des aliments; et (iii) des démonstrations culinaires organisés au niveau des villages, des Champs Ecoles Paysans (CEP). 700 agents relais communautaires de nutrition seront formés en matière d'éducation nutritionnelle et de conseil de proximité. L'éducation nutritionnelle et sanitaire ainsi que les communications sur le changement de comportement social seront fournies aux communautés pour prévenir toutes les formes de malnutrition et se feront en partenariat avec les institutions spécialisées (ONN/ORN) pour éviter la dispersion des interventions. Les modules de formation intégreront l'approche GALS dans les interventions de nutrition.

Le renforcement des capacités

186. Il s'agira de : (1) renforcer les capacités pour le personnel du programme et ses partenaires de mise en œuvre ainsi que le personnel gouvernemental en charge de nutrition pour pouvoir coordonner et planifier la nutrition au niveau décentralisé. L'idée est d'accroître les compétences de ces acteurs sur l'agriculture sensible à la nutrition en renforçant leur capacité sur la coordination, la planification et la gestion de la mise en œuvre des interventions, la compréhension des indicateurs et des outils de suivi et d'évaluation. Au total, 140 personnes seront formées. (2) faire la promotion du partage des connaissances à travers les échanges d'expériences entre les bénéficiaires du DEFIS, du PROGRES, de PA2R sous la forme d'un apprentissage entre pairs. Ainsi, les bonnes pratiques développées dans le cadre des appuis projets seront capitalisées, documentées et partagées. Au total, 24 événements d'échanges d'expériences seront organisés.

Modalités de mise en œuvre

187. L'UCP sera globalement responsable de la supervision et de la mise en œuvre des activités sensibles à la nutrition. Il y aura un Responsable Nutrition et genre au niveau de l'UGP avec un recrutement des experts nutritionnistes au niveau de chacune des quatre Unités interrégionales de facilitation (UFR). Selon les modalités contractuelles en vigueur entre les projets FIDA et l'Office National de Nutrition (ONN), PROGRES signera une convention de partenariat spécifique (MoA) avec l'ONN et ses démembrements régionaux³⁹ pour la mise en œuvre des activités de nutrition. Un rapport détaillé d'activités sera régulièrement produit par l'ONN/ORN et transmis à l'expert nutritionniste puis centralisé au niveau de l'UGP. Les experts nutritionnistes de chaque UFR feront des réunions périodiques à distance et parfois présentiels pour une bonne coordination des interventions.

B. Sous-composante 2.2 : Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés

188. PROGRES soutiendra le développement sélectif d'infrastructures publiques, ainsi que des infrastructures collectives structurantes pour les organisations des jeunes qui bénéficient également d'un soutien à l'entrepreneuriat, et des producteurs liés à leurs entreprises dans les chaînes de valeur ciblées. Ces infrastructures, qui seront mises en place pour améliorer la productivité et l'environnement des affaires, sont : (i) les infrastructures de soutien au marché qui faciliteront la collecte, le stockage, le groupage et la vente des produits ; (ii) les infrastructures de connectivité ou de désenclavement (pistes, ouvrages de franchissement, etc.) ; (iii) les infrastructures d'élevage (couloirs et parcs de vaccination, points d'abreuvement, etc.) ; et (iv) les infrastructures pour le conditionnement et la transformation. Ces infrastructures utiliseront des technologies favorables à l'utilisation des énergies renouvelables comme l'énergie solaire (panneaux solaires, etc.) et le biogaz (digesteur, etc.) ainsi que des techniques permettant d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau (Réservoir d'Eau Enterré Plein de Sable (REEPS), utilisation multiple des points d'eau, impluvium, etc.). Dans le cadre du recours aux énergies renouvelables pour les infrastructures ainsi que le développement des entreprises, les expériences innovantes du WWF dans le Sud-Est de Madagascar pourraient être particulièrement intéressantes. Le programme indicatif de Madagascar (PMI 2021-2027) fait référence à des initiatives tout aussi prometteuses, tout comme la coopération SADC-GWPSA de Madagascar. Un bilan 2017 de la Fondation Friedrich Ebert offre des idées inspirantes. Il est également important de noter le rapport de la Commission de l'océan Indien, qui a été soutenu par le FIDA dans le cadre d'un don; les expériences nationales ont été échangées jusqu'en 2021.

189. Au préalable des aménagements/réhabilitations des infrastructures, le Programme facilitera leur catégorisation au niveau du Ministère de l'environnement et la mise en œuvre des études d'impact environnemental et social (EIES) au besoin, conformément à la législation nationale. En marge de ces études, une animation sociale sera menée, suivi de concertations avec tous les usagers du sous bassin-versant en vue d'assurer leur implication effective dans la gestion intégrée et durable des terres et des eaux.

190. **Infrastructures de soutien au marché.** Les infrastructures de marché serviront à augmenter la capacité et la qualité de stockage ainsi qu'à la facilitation de la commercialisation des produits agricoles. En effet, les pertes post récolte sont élevées en termes quantitatifs et qualitatives à cause de mauvais conditionnement et de stockage des produits par les EAF. Les études d'opportunités de marchés sur les filières porteuses et les études socio-économiques permettront d'identifier les besoins des groupes cibles notamment les jeunes et leurs groupements. Trois types d'infrastructures de soutien au marché seront mis en place :

- i. Magasins de stockage. La mise en place de ces derniers permettra une économie d'échelle par regroupement des produits des groupements en vue de leur commercialisation ; tout en améliorant leur compétitivité par la conservation de la qualité. Les bâtiments seront construits pour stocker les produits jusqu'à leur commercialisation. La capacité des magasins peut atteindre 50 Tonnes en fonction des besoins.
- ii. Pavillons/points de vente. Le programme mettra en place des points de vente afin de faciliter l'écoulement des produits des groupements. Les pavillons de vente construits par PROSPERER, dans les zones d'intervention de PROGRES peuvent être valorisés et réhabilités au profit des groupements bénéficiaires de PROGRES, en vue de leur opérationnalisation.
- iii.

³⁹ Voir en annexe un exemple de convention entre DEFIS et l'Office Régional de Nutrition de Matsiatra Ambony.

191. Le nombre d'infrastructures par type est reporté dans le tableau ci-après par année. Afin de permettre au programme d'accompagner les bénéficiaires dans l'opérationnalisation et la durabilité des infrastructures, ces dernières doivent être mises en place au plus tard deux années avant son achèvement.

1	Infrastructures de soutien au marché		Unité	An1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	Total
1	Construction de magasin de stockage de type GCV	Capacité moyenne de 50 Tonnes	Nb			4	4	4	4			16
2	Construction de centre de groupage (café, etc.)	Capacité moyenne de 50 Tonnes	Nb			3	3	3	3	3		15
3	Points de vente (produits agricoles, etc.)		Nb			3	3	3	3	3		15
4	Guichets agricoles/boutiques d'intrants		Nb			2	5	5	5	5		22

192. **Infrastructures de connectivité ou de désenclavement.** Les infrastructures de connectivité ou de désenclavement serviront à faciliter la circulation des produits agricoles de manière rentable et rapide vers les marchés ainsi qu'une amélioration de l'accès aux intrants agricoles par une meilleure circulation et une possibilité d'accroître les marchandises. Ces infrastructures relieront les centres de production à forte concentration des jeunes appuyés par PROGRES aux marchés au niveau des chefs lieu des communes/districts. Le niveau d'aménagement choisi sera conditionné par la capacité de la structure de gestion à entretenir les pistes. L'intervention du programme se fera en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les bénéficiaires et leurs filières et en complémentarité et synergie avec les autres programmes intervenant dans les zones d'intervention du PROGRES. Le programme financera la réhabilitation de pistes de désenclavement et de traitement de points noirs ainsi que les ouvrages s'y rattachant. Les travaux respecteront les conditions exigées par le PESEC du FIDA et les exigences en normes environnementales malgaches. Dans ce volet, le Programme va réhabiliter essentiellement : (i) des pistes de désenclavement ; (ii) des ouvrages de franchissement et (iii) des traitements de points noirs.

193. Le nombre d'infrastructures par type est reporté dans le tableau ci-après :

Infrastructures de connectivité ou de désenclavement		Unité	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	Total
1	Piste de désenclavement	Km				10	10	10	10		40
2	Ouvrage de franchissement	Nb			2	2	2	2	2		10
3	Traitement des points noirs sur les pistes	Km				10	10	10	10		40

194. **Infrastructures de soutien à l'élevage.** Les infrastructures sur l'élevage servent à améliorer la production et la productivité des groupes cibles travaillant dans le domaine de l'élevage. Les infrastructures publiques sur la santé animale seront également construites. La mise en place de ces infrastructures rentrera dans le développement des activités des jeunes et les femmes cibles de PROGRES en concertation avec les services techniques en charge de l'élevage du Ministère. Le point d'abreuvement seront alimentés selon le cas par des réservoirs enterrés de type REEPS ou des forages alimentés par des panneaux solaires. Les petites unités d'abattoir seront construites selon le besoin des groupements des jeunes et en fonction de la priorité des filières de la région (Bovine, etc.). Les principaux types d'infrastructures mises en place par PROGRES seront : (i) parcs de vaccination, (ii) petites unités d'abattoir ; et (iii) points d'abreuvement.

195. Le nombre d'infrastructures par type est reporté dans le tableau ci-après :

Infrastructures d'élevage		Unité	An1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	Total
1	Couloirs de vaccination	Nb				3	3	3	3		12
2	Petites unités de tuerie (porc, etc.)	Nb			6	6	6	6	6		30
3	Point d'abreuvement avec forage et équipement solaire	Nb			5	5	5	5	5		25

196. **Infrastructures pour le conditionnement et la transformation.** Les infrastructures sur l'élevage servent à améliorer la production et la productivité des groupes cibles. La mise en place de ces infrastructures rentrera dans le développement des activités des jeunes et des femmes cibles de PROGRES. Les bâtiments sont prévus pour abriter des ateliers de conditionnement/transformation : prétraitement, tri, séchage, froid, transformation, emballage. Les bâtiments doivent répondre à des normes précises notamment en matière de froid afin d'être conforme aux normes nationales et internationales. Les études d'implantation de ces bâtiments prendront en considération leur destination finale. Les lieux d'implantation de ces bâtiments seront déterminés après concertation avec les bénéficiaires finaux selon leurs plans de développement. Seront construits essentiellement : (i) des magasins de conditionnement et de transformation (gari, etc.) ; (ii) des petites unités de décortilage ; et (iii) des magasins pour séchage (oignon, etc.) ; et (iv) des mini-mielleries ; etc.

197. Le nombre d'infrastructures par type est reporté dans le tableau ci-après :

Infrastructures pour le conditionnement et transformation		Unité	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	Total
1	Petites unités de conditionnement et de transformation	Nb			5	5	5	5			20
2	Petites unités de décortilage	Nb				5	5	5	5		20
3	Magasins de séchage (oignon, etc.)	Nb			5	5	5				15

198. L'existence d'un Comité de gestion (CoGe) adapté à la typologie des infrastructures demeure déterminant pour la durabilité des investissements. PROGRES va appuyer la mise en place ou la redynamisation, selon le cas, des comités de gestion afin d'améliorer rapidement leur niveau d'opérationnalité du point de vue organisationnel, technique et autonomie financière lors de l'implantation des infrastructures et des équipements. Par la suite, des appuis plus ciblés et spécifiques portant sur la gestion des associations, la maintenance des équipements et l'entretien des ouvrages, la recherche de partenariat, la commercialisation, etc. seront apportés aux associations ou coopératives en fonction de leurs besoins et de leur niveau de maturité. Par ailleurs, la mise en place ou la dynamisation des Comités Interministériels de Suivi et de Contrôle des Infrastructures (CISCI) national et régionaux avec l'appui de la Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC), selon le modèle développé par PROSPERER, permettra de transmettre « un droit d'usage sécurisé » aux bénéficiaires finaux après une évaluation positive des critères de transférabilité (pertinence, efficacité, efficience et viabilité des infrastructures, des structures de gestion et des activités promues par les bénéficiaires). Eu égard, afin de sécuriser les infrastructures mises en place et les associations/coopératives utilisatrices, le programme doit s'assurer de la dotation du terrain d'emplacement des infrastructures d'appui à la production, à la transformation et à la commercialisation au MINAE.

199. **Mise en œuvre.** Une approche holistique avec une meilleure intégration des bénéficiaires, à travers la communication pour le développement (C4D), sera développée lors de la mise en place des infrastructures. En plus de l'amélioration des études techniques suivant les normes (anticycloniques, environnementaux, EAH, etc.), l'aspect ingénierie sociale sera intégrée au-delà d'une justification approfondie de la faisabilité socio-économique. Ces infrastructures seront issues de la demande des OPs avec une grande majorité de jeunes bénéficiaires de PROGRES. Toutefois, au démarrage, le Programme identifiera et valorisera les infrastructures faiblement ou non fonctionnelles mises en place par les autres projets (PROSPERER, FORMAPROD, etc.), dont les bénéficiaires sont en majorité des jeunes éligibles pour des appuis en entrepreneuriat par PROGRES. Par la suite, le choix des infrastructures découlera des demandes issues des besoins en infrastructures des jeunes incubés au niveau de la Composante 1 par rapport à leurs plans de développement entrepreneurial.

200. Les infrastructures de désenclavement seront construites pour relier des zones de production incluant une masse critique de jeunes appuyés par le PROGRES avec les marchés. Le Programme travaillera en étroite collaboration avec les autres projets et les DRAE pour le choix et l'emplacement de ces pistes pour avoir plus de synergie et de complémentarité. Les bonnes pratiques de DEFIS et de PROSPERER en matière de développement d'infrastructures résilientes au climat (planification, mise en œuvre, etc.) seront reproduites dans les nouvelles zones couvertes par PROGRES et non par DEFIS.

IV. Composante 3 : Renforcement institutionnel et gestion du Programme

A. Sous-composante 3.1 : Appui aux politiques et renforcement institutionnel.

201. La SC soutiendra le renforcement institutionnel du MINAE et des parties prenantes dans le cadre du "Plan National de Développement Agricole" pour la transformation rurale et la sécurité alimentaire, en particulier (i) l'intégration de l'entrepreneuriat rural dans les programmes de formation; (ii) améliorer les cadres juridiques et réglementaires pour lever les contraintes auxquelles sont confrontés les jeunes entrepreneurs ; (iii) améliorer la participation des femmes et des jeunes au dialogue politique ; (iv) promouvoir les politiques sensibles à la nutrition ; (v) promouvoir des politiques relatives au genre pour l'autonomisation et l'inclusion sociale des jeunes et des femmes ; et (vi) la mise en œuvre de la future Politique Nationale de l'égalité Homme-Femme, en appuyant la préparation d'un plan d'action par le MINAE et (vii) l'appui au Programme FANOITRA du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les appuis aux politiques porteront également sur l'accès à la terre notamment dans le cadre de la législation incluant celle sur les propriétés non titrées avec l'appui de ILC et SIF, les questions de finance rurale avec l'appui du FENU ainsi que la mise en application de la loi sur l'agrégation agricole en lien avec l'agriculture contractuelle ainsi que plus globalement sur l'accès des petits producteurs au marché.

202. Le soutien comprendra des actions au niveau central et décentralisé. PROGRES procèdera par (i) études et évaluations des politiques existantes, de leur efficacité et de leur impact sur les bénéficiaires ciblés du FIDA ; (ii) dialogue pour convenir des recommandations de mise en œuvre ; (iii) soutien à la reformulation des politiques, (iv) adoption (réforme). Le processus de mise en œuvre des politiques ira de pair avec l'affectation de fonds au niveau local, la dotation en personnel et la prestation de services.

203. PROGRES soutiendra les efforts déployés par le MEF dans le cadre de l'éducation financière des jeunes, femmes et ER ruraux. Les partenaires de mise en œuvre du PROGRES seront renforcés afin d'appliquer des considérations de genre, de jeunesse, de nutrition et de handicap à leurs services. Le soutien institutionnel ciblera de manière sélective les CCI/TTM, les OPF et OPR, et les réseaux de jeunes agripreneurs, en particulier ceux qui jouent un rôle clé dans l'accès aux marchés des intrants et des produits agricoles.

204. PROGRES soutiendra l'intégration de l'entrepreneuriat rural durable dans les programmes de formation; améliorera les cadres juridiques et réglementaires pour lever les contraintes auxquelles sont confrontés les jeunes entrepreneurs, l'amélioration de la participation des femmes et des jeunes au dialogue politique ainsi que pour promouvoir les politiques agricoles plus sensibles à la nutrition ; et favorisera la promotion de politiques relatives au genre pour l'autonomisation et l'inclusion sociale des jeunes et des femmes. Le soutien comprendra des actions au niveau central ainsi qu'au niveau décentralisé. PROGRES soutiendra également les efforts déployés par le MEF dans le cadre de l'éducation financière du public cible, thème très important à intégrer par les MER pour leur durabilité.

205. PROGRES travaillera en étroite collaboration avec des structures pérennes au niveau déconcentré (DRAEP, FDAR, ORN, CCI) et les organisations de producteurs (TTMR et OPR) qui ont développé des compétences dans les filières prioritaires. Dans les régions d'intervention, les institutions locales participeront effectivement dans la préparation et la mise en œuvre des PTBA. Des cadres de collaboration seront établis sur la base des plans de travail annuels et sous la supervision des responsables régionaux de l'agriculture et de l'élevage. Les responsables de suivi-évaluation seront chargés de la collecte des données sur les réalisations. Ces données serviront de base pour les actions de coordination entre les responsables régionaux des institutions partenaires et les Coordonnateurs Interrégionaux de PROGRES. Des réunions de coordinations seront organisées sur une base mensuelle.

B. Sous-composante 3.2 : Gestion et coordination du Programme.

a. Tutelle et pilotage

206. Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) est le représentant de l'Emprunteur et le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE) sera responsable de la mise en œuvre de PROGRES. Le PROGRES bénéficiera d'une supervision au niveau national par le Comité national de pilotage (CNP) qui validera les plans de travail et

les budgets annuels (PTBA) et évaluera les progrès réalisés en matière d'activités et de réalisations ainsi que leur alignement sur les stratégies du secteur rural.

207. Des Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS), présidés par les représentants des Gouverneurs, seront mis en place au niveau régional pour veiller au respect des stratégies et des priorités de développement régional.

b. **Coordination et gestion du PROGRES**

208. PROGRES sera directement administré par l'Unité nationale de coordination du Programme (UCP), dotée d'une autonomie administrative et financière. L'UCP sera responsable de : (i) la mise en œuvre des activités de PROGRES en utilisant une approche axée sur les résultats ; (ii) le respect des dispositions de la Convention de financement dans la gestion quotidienne du Programme ; et (iii) le respect des procédures décrites dans les Manuels de programme (Procédures, Opérations, et Gestion fiduciaire).

209. Quatre Unités interrégionales de facilitation (UFR) avec une large délégation de décision et de responsabilité seront établies au niveau régional. Les quatre UFR seront responsables de la planification, de la supervision et de la coordination des activités au niveau régional. L'UFR seront situées à Fianarantsoa (couvrant Ihorombe, Haute Matsiatra et Amoron'i Mania); à Manakara (couvrant Vatovavy, Fitovinany et Atsimo-Atsinanana); à Ambovombe (couvrant Androy, Anosy et Atsimo-Andrefana); et à Morondava (couvrant Menabe et Melaky). La mise en œuvre des activités à Bongolava sera gérée par l'UCP.

210. Sur base des leçons apprises de projets financés par le FIDA à Madagascar, une forte rotation de personnel et des délais importants dans les processus de recrutement engendrent des risques significatifs pour la mise en œuvre efficient et efficace des projets. Dans ce cadre, une revue et harmonisation de la grille salariale du staff est prévue en concertation avec les ministères de tutelle et finance. Le personnel de PROGRES sera recruté sur base compétitive, et un système d'évaluation annuelle des performances sera prévu avec l'implication des autorités concernées.

211. **Partenariats**

212. PROGRES sera mis en œuvre en partenariat et synergie avec de grands programmes stratégiques du GdM notamment le développement des agropoles, l'initiative 'Titre Verts' et le Programme FANOITRA. Un partenariat avec des centres internationaux de recherche agricole est envisagé pour promouvoir des innovations intelligentes face au climat et sensibles à la nutrition.

213. Les échanges avec l'UNCT seront maintenus afin d'impliquer plus fortement les Agences des Nations Unies dans la mise en œuvre du PROGRES. Un partenariat avec le FENU est envisagé pour faciliter l'accès aux services financiers pour les jeunes et les femmes. D'autres partenariats avec le BIT, ONUDI, ICRISAT et le FNUAP sont envisagés. Madagascar a toujours été un bon exemple de travail collaboratif des trois agences de l'ONU basées à Rome (RBA) et les équipes du pays ont remporté le prix d'excellence en matière de collaboration RBA en 2016. La collaboration se poursuivra avec la FAO et le PAM⁴⁰. En outre, PROGRES capitalisera sur le partenariat déjà existant entre la FAO et DEFIS pour apporter une assistance technique (i) à la multiplication des semences, (ii) au renforcement de l'approche CEP, (iii) à l'élaboration des politiques et stratégies sectorielle, (iv) à la mise en œuvre des mécanismes d'agrégation agricole et des plans d'affaires des OPs. Un partenariat avec Humanité et Inclusion permettra de bénéficier de leur travail avec les personnes handicapées, en particulier dans les domaines suivants : le ciblage, l'assistance technique et la mise en œuvre de stratégie d'inclusion des jeunes ruraux handicapés dans les zones d'intervention ciblées. Un partenariat sera développé dans le cadre de la gestion des savoirs et des options de mise en œuvre conjointe avec le projet ProAgro YOUTH mis en œuvre par le BIT. Un partenariat avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) et l'association de Solidarité des Intervenants du Foncier (SIF) permettra de renseigner et appuyer les activités relatives à l'accès des jeunes et des producteurs vulnérables à la terre et la réduction des barrières à l'entrepreneuriat rural. Des ressources du Don "Strengthening land rights for rural prosperity and resilience" seront mobilisées dans ce cadre.

214. La mobilisation des co-financements se poursuivra pendant la mise en œuvre. Le financement du PROGRES proviendra des allocations FIDA12 (2022-2024) pour US\$75.5 millions (deux prêts de US\$60.4 millions et US\$15.1 millions) et du BRAM pour US\$8 millions. Le Gouvernement de Madagascar

⁴⁰ Voir en annexe des exemples de conventions FAO et PAM avec le Programme DEFIS.

contribuera US\$9 millions comprenant les Droits et Taxes à l'Importation (DTI), des Ressources Propres Interne (RPI) ainsi que des contributions en numéraire ou nature, une contribution au fonctionnement de PROGRES. La contribution des bénéficiaires est estimée à US\$4.5 millions. Afin d'assurer la résilience au changement climatique dans la Composante 2, PROGRES mobilisera un co-financement du Fonds de l'OPEP (US\$3 millions). Des co-financements potentiels sont ciblés comme suit: Fonds d'Adaptation (US\$10 millions), ASAP+ (US\$7 millions) et Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (US\$3 millions). La mobilisation des financements se poursuivra notamment auprès de l'Union Européenne et les ressources additionnelles renforceront les appuis aux jeunes, la durabilité de l'accès aux financements, etc.

C. Sous-composant 3.2 : Planification et Suivi-Évaluation

215. Cette section décrit les dispositions générales de planification et de préparation du PTBA, du suivi évaluation, de la gestion des savoirs et de la communication.

a. Planification et préparation du PTBA

216. Le programme PROGRES mettra en œuvre un processus de planification rigoureux, sur une base annuelle qui identifiera clairement les objectifs à atteindre, les produits à réaliser, les activités à mettre en œuvre pour obtenir les résultats et les ressources financières, matérielles et personnelles nécessaires.

217. Le PTBA (Plan de Travail et de Budget Annuel) sera l'outil principal de planification utilisé. Il comprendra deux fichiers (un fichier narratif sous forme Word et des fichiers Excel pour les détails). La partie narrative décrira : (i) les principales réalisations du projet au cours de l'année écoulée antérieure, en termes techniques et financières, les difficultés rencontrées et les solutions apportées ainsi que les leçons apprises ; (ii) Description du plan de travail et de budget de l'année proprement dite. Dans la description du PTBA proprement dite, les objectifs, les stratégies, les produits attendus, les activités prévues, le calendrier d'exécution seront clairement définis et développés pour chaque composante du programme. La partie financière du PTBA récapitulera les budgets nécessaires pour la mise en œuvre des activités par composante et sous composante, par source de financement et par catégorie de dépenses. Une partie résumant le plan de passation de marchés sera rédigée pour clôturer la partie narrative. Cette partie narrative de PTBA sera accompagnée par des fichiers Excel contenant les détails suivants : (i) cadre logique avec les réalisations cumulées et les objectifs pour l'année ; (ii) le tableau de suivi des indicateurs de processus du PTBA avec les réalisations cumulées et les objectifs pour l'année ; (iii) le budget détaillé par composante, sous composante, par activité, par source de financement, par catégorie de dépenses ; (iv) le plan de passation de marchés suivant le canevas préconisé par le FIDA ; (v) les PTBA des coordinations interrégionales seront également annexés au PTBA.

218. Les documents de référence et de cadrage pour l'élaboration du PTBA seront : (i) le DCP du programme contenant les stratégies, les cibles, les activités, etc. ; (ii) le cadre logique qui quantifie les cibles du programme à la revue à mi-parcours et à l'achèvement ; (iii) le COSTAB ou tableaux des coûts ; (iv) les conventions avec les différents partenaires. Toutefois, les cibles du cadre logique ainsi que les tableaux de coût peuvent être mis à jour pour tenir compte des changements, des évolutions, des contextes de mise en œuvre du programme. Ces modifications peuvent survenir à la revue à mi-parcours et doivent obtenir l'avis de non objection du FIDA.

219. Une ébauche de premier PTBA a été élaborée avec ce manuel. Il sera affiné avec l'équipe de l'Unité de Coordination du programme après l'atelier de démarrage. Si les cofinancements ne se concrétisent pas, au démarrage, le premier PTBA sera ajusté pour intégrer un phasage des activités pour lesquelles ces cofinancements ont été ciblés. Il en sera de même pour les PTBA subséquents qui seront également revus en fonction de la disponibilité des cofinancements. En outre, le gouvernement a déjà exprimé son intérêt de combler tout déficit de financement avec les ressources de son allocation du FIDA13, sous réserve de la confirmation du montant pour le pays. Les PTBA seront élaborés d'une manière participative, impliquant l'équipe nationale, les équipes de la Coordination interrégionale, les partenaires de mise en œuvre et les directions régionales du MINAE. La préparation des PTBA des années suivantes suivra un processus itératif débutant au mois de septembre afin de pouvoir les soumettre au FIDA pour avis de non objection au début du mois de décembre et permettre ainsi une mise en œuvre effective au début du mois de janvier. Le processus débutera au niveau interrégional avec l'organisation des ateliers d'évaluation de performance de l'année écoulée, avec la participation des partenaires de mise en œuvre et surtout des bénéficiaires, afin d'analyser les résultats obtenus

par rapport aux objectifs, les contraintes et les leçons apprises. Une nouvelle planification sera par la suite élaborée pour l'année suivante tenant compte du cadrage global du programme. Les PTBA interrégionaux seront soumis pour validation par le Comité régional d'orientation et de suivi (CROS).

220. Les PTBA interrégionaux seront consolidés et analysés en termes de cohérence des activités et de budget pour constituer le PTBA du programme. Ce PTBA provisoire sera soumis au Comité national de pilotage pour validation, puis transmis au FIDA au plus tard au début du mois de décembre, afin de disposer du temps nécessaire pour les échanges entre le FIDA et l'UCP sur les éclaircissements ou les modifications à apporter au PTBA provisoire. L'avis de non objection du FIDA devra être obtenu au plus tard le 31 décembre de chaque année. Le PTBA, ayant obtenu l'ANO du FIDA sera partagé à toute l'équipe du programme (national et régional) et aux partenaires de mise en œuvre.

b. Suivi et évaluation

221. La partie suivante décrira les grandes lignes directrices en termes de suivi évaluation du programme PROGRES. Le PROGRES développera un système de S&E efficace et efficient, tenant compte des expériences et des enseignements tirés de la mise en œuvre de divers projets financés par le FIDA à Madagascar. Le système de S&E sera participatif, décentralisé et conforme aux exigences du FIDA. Etant un Programme sensible aux jeunes, au genre, à la nutrition, à l'inclusion des personnes handicapées, axé au climat, le système de S&E mis en place tiendra compte du suivi et de l'évaluation des indicateurs clés relatifs à ces différents aspects. Le système de S&E renseignera les indicateurs de suivi du programme pays (COSOP 2021 -2024), consolidé au niveau de la CAPFIDA.

222. **Objectifs du suivi évaluation.** Le principal objectif du suivi évaluation est de fournir des informations utiles aux responsables de l'unité de coordination du programme et des autres parties prenantes, sur la performance et l'efficacité de la mise en œuvre du programme, afin de soutenir la prise de décision dans le pilotage et permettre une gestion axée sur les résultats. Sur la base des directives du FIDA et du système de S&E au niveau du MINAE, un système de S&E évolutif sera développé pour générer des informations utiles, complètes, périodiques et fiables.

223. Le système de suivi évaluation mis en place et géré par le responsable de S&E devra permettre de :

- (a) Comptabiliser les bénéficiaires du programme suivant les désagréments nécessaires ;
- (b) Suivre et analyser l'exécution du programme en termes d'activités et de produits et la performance de mise en œuvre ;
- (c) Mesurer et évaluer les effets et les impacts ;
- (d) Favoriser les réflexions critiques sur les réalisations du programme afin d'améliorer le pilotage.

224. **Indicateurs à suivre et à mesurer.** Les indicateurs du cadre logique du programme ont été choisis parmi les indicateurs de base et les indicateurs connexes proposés dans le guide du FIDA. Le choix des indicateurs repose sur les objectifs, les résultats et les activités prévus dans le programme. Etant un programme sensible à la nutrition, deux indicateurs d'impacts liés à la nutrition (IB1.1.8 Nombre de personnes/ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition et IB1.2.8 Pourcentage de femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW) ont été intégrés dans le cadre logique. De même, étant un programme sensible aux jeunes, les deux indicateurs IC 2.2.1 Personnes avec de nouveaux emplois/opportunités d'emploi et IB 2.1.2 Nombre de personnes formées à la gestion d'entreprise) dans le CL seront évalués. Ces indicateurs seront désagréés par genre, femmes chefs de ménage, jeunes, handicap. Au cours de l'enquête sur la situation de référence et au cours de l'enquête d'évaluation finale, les indicateurs d'impact et d'effets auprès des bénéficiaires dans le cadre logique du programme seront mesurés afin d'évaluer leur évolution. Par ailleurs, comme le nombre d'indicateurs contenus dans le cadre logique est limité, le programme mesurera dans d'autres outils de suivi des indicateurs de produits jugés pertinents, étant donné l'ampleur et la multitude des activités du projet. De même, des tableaux de suivi des indicateurs de processus seront élaborés et mesurés pour le suivi de la mise en œuvre des activités et le niveau d'atteinte des produits.

225. Afin de satisfaire les besoins en informations et de rapportage du Ministère de tutelle, le programme mesurera les indicateurs définis dans le système de S&E du MINAE. En effet, le programme contribue à l'atteinte des objectifs du MINAE suivant les résolutions nationales sur l'autosuffisance alimentaire. De même, le programme renseignera le niveau d'atteinte des indicateurs du COSOP, consolidés au niveau de la CAPFIDA. Il

renseignera également les indicateurs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) ; auquel les projets/programmes financés par le FIDA contribuent.

226. Manuel de suivi évaluation. Le programme se dotera d'un manuel de suivi évaluation qui sera élaboré par un consultant dès son démarrage. Ce manuel décrira en détails le système de S&E du programme tels : ses objectifs, les besoins en informations des parties prenantes du programme, les méthodes et les outils de collecte de données, les flux d'informations, la gestion de la base de données, le rapportage, les fiches de collecte de données, les responsabilités de tous acteurs impliqués dans l'opérationnalisation du système de S&E, etc. Le manuel doit être mis à jour à la revue à mi-parcours afin de tenir compte des nouvelles orientations du programme. Ce manuel doit avoir l'avis de non objection du FIDA et tous les impliqués directement doivent être formés sur ce manuel.

227. Suivi de la mise en œuvre. Le suivi de la mise en œuvre consistera à suivre les indicateurs de processus et les produits par rapport aux cibles physiques définis dans le PTBA et dans le DCP. Il consistera également au suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnemental, social et climatique issue de la note SECAP. Ce suivi du progrès de la mise en œuvre sera effectué à travers :

- (a) Le suivi du taux d'exécution des indicateurs de processus trimestriel, semestriel et annuel dans le PTBA
- (b) Le suivi du taux d'exécution des indicateurs de produits dans le PTBA
- (c) La vérification du respect de calendrier de mise en œuvre par tous les partenaires de mise en œuvre et des prestataires de service

228. Collecte et analyse des données. Les données et les informations à collecter pour le suivi de la mise en œuvre seront spécifiées dans le manuel de suivi évaluation du programme suivant les besoins en informations pour le pilotage du projet et pour l'évaluation de la performance par les bailleurs de fonds et le Gouvernement. Les méthodes, les outils de collecte de données et le flux d'informations seront clairement définis dans le manuel et partagés avec les équipes de mise en œuvre notamment l'équipe du projet au niveau national et régional, les partenaires et prestataires et les bénéficiaires (OP/associations/EAF/Jeunes). L'obligation d'utiliser ces outils de collecte, et de transmettre les données consolidées à intervalle régulier sera consignée dans les conventions de partenariats ou contrats des prestataires. Les données collectées seront consolidées, analysées et serviront pour la préparation des tableaux de bord de suivi qui seront examinés et partagés lors des réunions mensuelles de l'équipe du programme au niveau national et interrégional. De même, ces données permettront de renseigner tous les indicateurs de suivi du PTBA, du cadre logique et seront utilisés pour la préparation des rapports d'avancement. L'enquête sur les Indicateurs de base sera mesurée au niveau de référence, à mi-parcours et à l'achèvement de tous les indicateurs de résultats pertinents dans le cadre logique, conformément aux lignes directrices du FIDA. Les données et les informations à collecter pour le suivi de la mise en œuvre seront précisées dans le manuel de suivi et d'évaluation en fonction des besoins d'information pour la gestion des projets et l'évaluation des performances par les donateurs et le gouvernement. Les méthodes, les outils de collecte de données et le flux d'information seront partagés avec les équipes de mise en œuvre, en particulier l'équipe de projet au niveau national et régional, les partenaires et les prestataires de services et les bénéficiaires (OP/associations/ménages/jeunes). Les données recueillies seront consolidées, analysées et utilisées pour préparer des tableaux de bord de suivi qui seront examinés et partagés lors des réunions mensuelles de l'équipe du programme au niveau national et interrégional pour améliorer la gestion du projet. De même, ces données éclaireront tous les indicateurs de suivi du PTBA et du cadre logique et seront utilisées pour la préparation des rapports d'étape. Des outils numériques seront utilisés dans le S&E pour plus d'efficacité et d'efficience. Des tablettes seront utilisées pour la collecte de données sur le terrain. Le projet favorisera et reliera la plateforme numérique développée par le MINAE pour intégrer ces bénéficiaires dans la base de données des producteurs et faciliter leur accès aux conseils numériques. Le projet développera la communication pour le développement (C4D), en particulier la communication communautaire afin d'améliorer sa gestion et d'atteindre les objectifs fixés. Le système de S&E mettra en place un mécanisme d'évaluation participative avec les bénéficiaires et la communauté.

229. Comptabilisation des bénéficiaires. Le système de S&E mis en place doit permettre la comptabilisation précise du nombre des bénéficiaires du programme suivant les désagréments exigés (femmes, jeunes, handicapés, EAF, OP/Associations, etc.). Les bénéficiaires directs et indirects des activités doivent être bien comptés, avec et sans doublons. De même, le système de S&E aidera à évaluer l'efficacité de la stratégie de ciblage afin de s'assurer que les bénéficiaires cibles soient effectivement atteints.

230. Contrôle de qualité de données. Afin de s'assurer de la qualité de données, l'équipe de S&E au niveau national et interrégional feront des visites de terrain afin de vérifier la qualité, la traçabilité et la fiabilité des données. Ces visites sur le terrain fourniront également l'occasion d'interagir avec les bénéficiaires, d'évaluer leur satisfaction à l'égard des services reçus ou de documenter certains résultats.

231. Système de rapportage. Le programme soumettra au FIDA des rapports d'avancement semestriels et annuels par rapport au PTBA avec ses annexes techniques et financiers. De même, il soumettra au MINAE des rapports trimestriels, semestriels et annuels suivant le canevas définis. Les tableaux de bord mensuels seront partagés à l'interne de l'équipe de PROGRES pour améliorer le pilotage. Par ailleurs, le responsable de S&E sera responsable du remplissage des données de réalisation sur les indicateurs SMRO/Cadre logique chaque année et pendant les missions de supervision.

232. Enquête d'évaluation des résultats. L'évaluation consistera à mesurer les effets et les impacts du programme auprès de ses bénéficiaires. Les valeurs des indicateurs d'effets et d'impacts du cadre logique, ainsi que d'autres indicateurs d'effets IBRE seront mesurés et comparés par rapport aux valeurs cibles. L'objectif de l'évaluation sera de vérifier si les activités menées, les produits obtenus à travers les composantes conduisent aux effets et impacts attendus auprès des bénéficiaires, à travers des enquêtes qualitatives et quantitatives.

233. Enquête de référence. Conformément aux directives du FIDA sur l'évaluation des situations de référence, le programme réalisera une enquête quantitative par un bureau d'études afin d'évaluer la situation de base des bénéficiaires avant l'intervention du programme sur un échantillon représentatif. Le guide du FIDA précise déjà la méthodologie à adopter en termes d'échantillonnage, de questionnaire, etc. Il reviendra au programme en concertation avec le bureau d'études d'affiner et d'adapter les questionnaires, les méthodologies, etc. Les informations collectées deviendront la référence à partir de laquelle on pourra mesurer les changements à l'achèvement du programme, et donc apprécier ses effets et ses impacts. En tant que Programme visant la transformation des rapports femmes-hommes, PROGRES veillera à considérer et suivre l'indicateur IE 2.1 « Personnes présentant une amélioration de l'autonomisation » dans son dispositif de suivi-évaluation ; et notamment dans les enquêtes de référence au démarrage, d'effets à mi-parcours et d'impacts à l'achèvement.

234. Enquêtes d'effets et d'impacts à mi-parcours et à l'achèvement. Le programme mènera une enquête d'effets/impacts avant le démarrage de la mission de la revue à mi-parcours par un bureau d'études afin d'évaluer les effets du programme auprès des bénéficiaires. La même méthodologie et les mêmes questionnaires utilisés au cours de l'enquête de référence seront utilisés de façon à pouvoir apprécier les changements survenus auprès des bénéficiaires suite à l'intervention du programme. Les résultats de l'enquête devront être disponibles avant l'arrivée de la mission de revue à mi-parcours. De même, avant la mission d'achèvement, le programme réalisera une enquête d'évaluation des effets et des impacts auprès des bénéficiaires avec les mêmes méthodologies.

235. Enquêtes thématiques. En plus des enquêtes quantitatives ci-dessus, le programme pourra réaliser des enquêtes thématiques quantitatives et/ou qualitatives annuelles portant sur des domaines jugés pertinents. Etant un programme sensible à la nutrition, le programme devra effectuer une enquête spécifique sur la nutrition suivant les indicateurs de nutrition définis dans le guide du FIDA. Une enquête de référence et des enquêtes d'effets/impacts annuel sur la nutrition seront effectués en collaboration avec l'Office national/régional de nutrition qui dispose de personnel sur le terrain. De même, le programme pourra mener des enquêtes en termes d'adoption des techniques améliorée, ou des techniques résilientes aux changements climatiques, etc. Par ailleurs, le Programme effectuera des évaluations WEAI au démarrage et à la fin afin de valider et d'évaluer les critères permettant d'améliorer le leadership des femmes, l'autonomisation économique et la transformation du genre.

236. Suivi en panel des jeunes. Afin d'apprécier les effets du programme annuellement, le programme mettra en place un système de suivi de quelques échantillons de jeunes bénéficiaires. Des fiches de suivi avec quelques indicateurs d'effets seront mis en place au niveau de ce panel de jeunes. Leur évolution sera mesurée annuellement afin d'évaluer la tendance de leur trajectoire.

237. Gestion de la base des données. Afin de gérer et traiter la masse de données collectées, le programme développera un logiciel de gestion de base de données électronique centralisée avec l'appui d'un cabinet d'études spécialisé dans le développement de logiciel. Le logiciel sera mis en place au niveau de chaque UFR et consolidé au niveau national. Le logiciel devra être paramétré pour permettre : (i) le suivi de l'avancement du PTAB ; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique ; (iii) la liste des bénéficiaires et des appuis reçus ; (iv) le géoréférencement des activités réalisées (infrastructures, centre d'incubation, etc.) ; (v) les différents tableaux de bord. Le suivi portera également sur la performance des bénéficiaires (jeunes, femmes, personnes handicapées, les associations/coopératives, etc.). Tous les utilisateurs du logiciel seront formés sur son utilisation, son exploitation, sa mise à jour. Le logiciel sera évolutif en fonction de l'évolution des objectifs, de la stratégie, des cibles, etc. du programme. Les techniciens sur terrain seront dotés de tablettes qui seront reliées directement au logiciel, afin de faciliter la collecte des données. Le système de gestion de la base de données du Programme sera relié à la base de données unifiée qui sera mise en œuvre au niveau de la CAPFIDA et qui sera liée au système national de suivi et d'évaluation de MINAE. La cartographie sera fortement privilégiée par le programme dans son système de rapportage des réalisations.

238. Renforcement de capacités. Le manuel de S&E sera partagé avec tous les acteurs impliqués dans son opérationnalisation, suivi de renforcement de capacités et d'un accompagnement dans la mise en œuvre. Une évaluation des capacités techniques de l'équipe du projet et des partenaires sera effectuée annuellement afin de déterminer les besoins en renforcement de capacités ou de recyclage.

239. Mise en œuvre. Le programme recrutera un responsable de suivi évaluation au niveau de l'UCP afin d'assurer la planification (PTBA), mettre en place et opérationnaliser le système de S&E. Il sera assisté par un assistant de S&E qui sera responsable de la gestion de la base de données. Au niveau des UFR, des chargés de S&E assureront l'opérationnalisation du système de S&E au niveau interrégional. Des outils de collecte de données (tableaux de bord, fiches de collecte, etc.) seront mis en place au niveau national, au niveau des unités régionales et au niveau des partenaires de mise en œuvre qui désigneront des points focaux en S&E. Le flux de données et d'informations sera défini dans le manuel de S&E du programme.

c. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

240. Missions de supervision. Le FIDA et le Gouvernement effectueront au moins une fois dans l'année une mission de supervision du programme PROGRES afin d'évaluer l'état d'avancement des activités du programme dans son ensemble et par rapport au PTBA, apprécier la mise en œuvre des recommandations, apprécier la qualité de la gestion administrative et financière et de passation de marchés, etc.

241. Mission de revue à mi-parcours. A mi-parcours, une mission de revue du programme sera réalisée par le FIDA et le Gouvernement afin d'évaluer la performance du programme et sa pertinence par rapport au contexte actuel, l'efficacité des approches et les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et des résultats attendus, l'efficacité, la durabilité et la mise à l'échelle du programme. La mission analysera les problèmes de mise en œuvre et les solutions prises et émettra des recommandations appropriées afin que les objectifs attendus soient atteints. De nouvelles orientations ou stratégies ou approches peuvent être émises à l'issue de la revue à mi-parcours. De même, le cadre logique peut être mis à jour en termes d'indicateurs, de cibles en fonction des besoins. Le programme doit mettre à la disposition des membres de l'équipe de revue à mi-parcours un rapport d'effets/impacts auprès des bénéficiaires pour servir d'éléments de réflexion.

242. Mission d'achèvement. Avant la date d'achèvement du programme, une mission d'achèvement sera organisée afin d'apprécier la performance globale et le niveau d'atteinte des effets et de l'impact, évaluer les perspectives de durabilité des acquis et dégager les principaux enseignements issus de l'expérience du programme. Pour parfaire la mission d'achèvement, le programme doit mettre à la disposition des membres de l'équipe : (i) le rapport d'effets/impacts auprès des bénéficiaires ; (ii) les documents de capitalisations ; (iii) les rapports d'enquête thématique ; (iv) les success stories ; (v) les rapports de supervision antérieurs ; etc.

D. Sous-composante 3.2 Gestion des savoirs, apprentissage et communication

243. Gestion des savoirs. Dès son démarrage, le programme élaborera un document de stratégie de gestion de savoirs avec un plan opérationnel de mise en œuvre afin de capitaliser ses expériences et innovations et permettre le partage de connaissances et une mise à l'échelle à l'interne du programme d'abord, puis à l'externe après. Les plans opérationnels de gestion de savoirs seront élaborés, budgétisés et mis en œuvre annuellement au niveau national et régional.

244. Le document de stratégie de gestion de savoirs décrira : (i) les objectifs de la gestion de savoirs ; (ii) les rôles, les responsabilités et les ressources pour la KM, l'apprentissage et le S&E ; (iii) les approches de communication stratégique utilisées afin d'accroître la familiarité avec le FIDA parmi les publics cibles en les sensibilisant aux résultats obtenus grâce à l'investissement du FIDA et atténuer tout risque de réputation liée au projet. Sans être exhaustif, il répondra aux questions suivantes : (i) Où et sous quelles formes les connaissances existent/existeront ; (ii) Qu'est-ce que le FIDA a besoin de savoir? ; (iii) Comment promouvoir une culture propice à l'apprentissage, au partage et à la création de connaissances ; (iv) Comment mettre les bonnes connaissances à la disposition des bonnes personnes au bon moment ; (v) Comment générer ou acquérir au mieux de nouvelles connaissances pertinentes ; (vi) Comment gérer tous ces facteurs de manière à améliorer la performance du FIDA à la lumière de ses objectifs stratégiques et des opportunités et menaces à court terme ; (vii) Comment s'assurer que le KM contribuera à la mise à l'échelle (ix) Comment s'assurer que le KM contribuera à l'engagement politique ; (x) Comment s'assurer que la GC contribuera à l'établissement de partenariats.

245. Le programme utilisera différents outils et processus pour la gestion des connaissances :

246. - Capitalisations des expériences. Tout au long de sa mise en œuvre, le programme procédera à l'identification des bonnes pratiques et expériences pertinentes du programme. Par le biais de recueils de témoignages, des entretiens avec les bénéficiaires et les personnes ressources, les études de cas, ces processus permettront d'analyser, entre autres, la situation initiale, les étapes suivies, les activités réalisées, les ressources engagées, le contexte spécifique, les conditions de réussite et les résultats obtenus. Au final, ces processus d'apprentissage et de capitalisation de l'expérience devront permettre de capturer et formaliser les savoirs tacites avec suffisamment de clarté suffisante pour qu'ils puissent être partagés. Des success stories seront produits et diffusés auprès des bénéficiaires sous différentes formes (vidéos, audios, papier, etc.) afin de partager les succès des jeunes. Des documents de capitalisations des expériences seront produits par des consultants et partagés au niveau national auprès des différents acteurs de développement rural (projets/programmes, MINAE, etc.). La CAPFIDA fournira des services communs aux projets financés par le FIDA et soutiendra les activités de gestion des connaissances et de communication du Programme. Des ateliers de partage seront organisés par la CAPFIDA à cet effet. La stratégie de savoirs sera mise à jour à la revue à mi-parcours du programme.

247. - Visites d'échanges entre les bénéficiaires. Ils seront organisés au niveau interrégional ou national afin de les permettre de s'échanger sur les bonnes pratiques et acquérir de nouvelles connaissances auprès de leurs pairs.

248. - Evènements d'échanges. Le programme participera aux foires régionales/nationales et aux évènements d'échanges afin de favoriser les échanges entre les producteurs de différentes régions.

249. **Communication et information**. Dès son démarrage, le programme élaborera une stratégie de communication basée sur l'approche de communication pour le développement (C4D). La C4D permettra de renforcer l'implication des bénéficiaires, des acteurs clés et des partenaires et soutenir la mise en œuvre des activités sur le terrain. Des plans de communication seront élaborés, budgétisés et mis en œuvre annuellement au niveau national, régional et communautaire. Des équipements audiovisuels (appareils photos, caméras, etc.) seront acquis dès la première année du programme.

250. Les campagnes de sensibilisation et de mobilisation des acteurs, notamment des bénéficiaires seront intensifiées pendant les premières années de mise en œuvre du programme. Toute l'équipe technique du programme (national et surtout régional) sera renforcée sur la communication pour le développement. En effet, la communication pour le développement joue un rôle important dans la mise en œuvre des activités sur le terrain et l'atteinte des objectifs du programme. Plusieurs outils de communication seront élaborés, multipliés et diffusés auprès des différents acteurs afin de renforcer la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

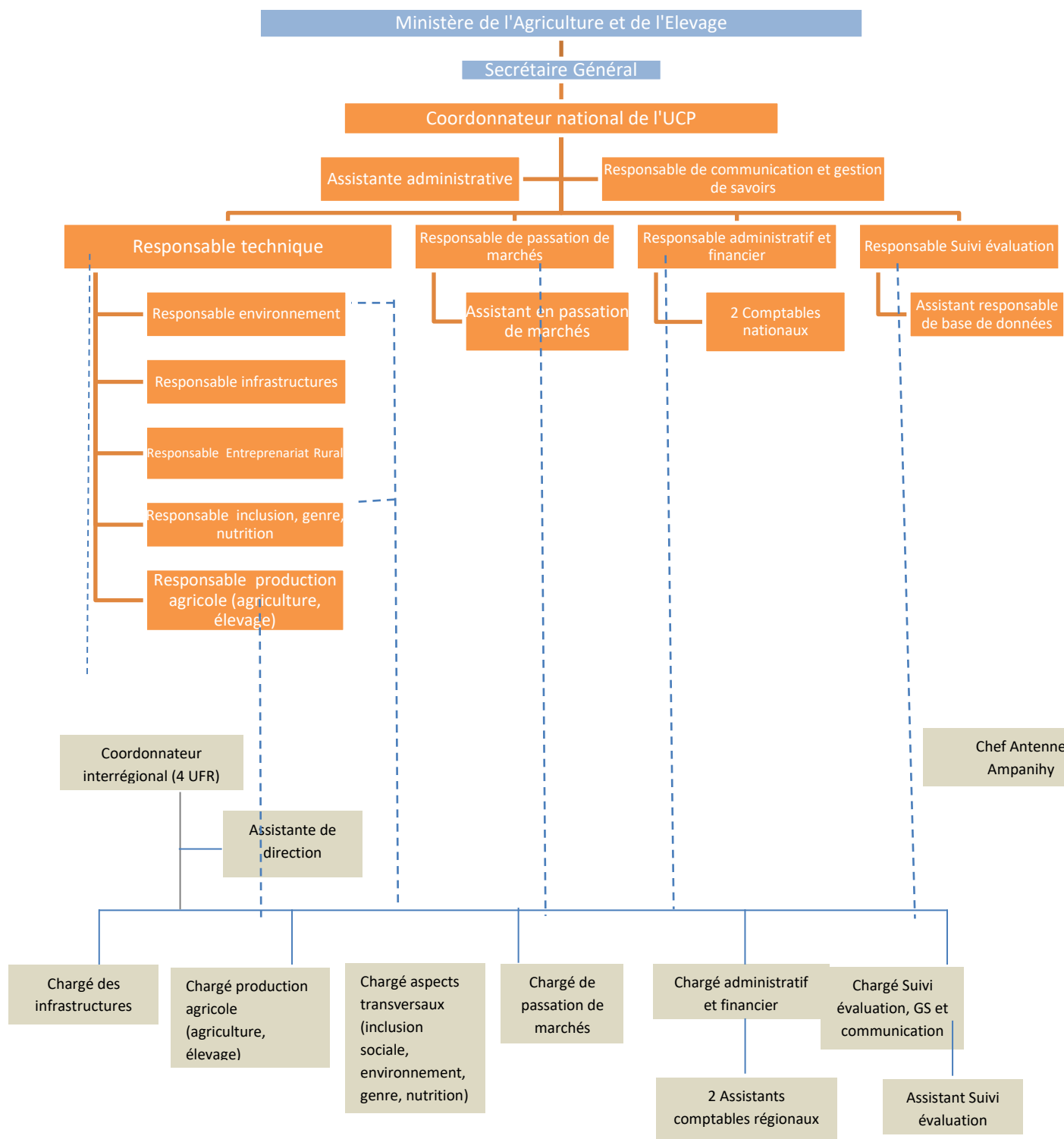
251. Afin de favoriser la visibilité du programme, des reportages vidéo et audios, des articles de presse écrites et des publications seront produits et diffusés auprès du grand public pour les renseigner sur les activités et les résultats du programme.

252. Un site web sera mis en place et mis à jour régulièrement afin d'améliorer la visibilité du programme et partager ses réalisations, ses expériences, etc. Une bibliothèque électronique sera mise en place afin d'archiver tous les documents, études et rapports produits, ainsi que tous les documents développés dans le cadre des initiatives de gestion des savoirs (vidéos, matériel de communication) afin de sauvegarder la mémoire institutionnelle et accessibilité des informations.

253. Mise en œuvre. La planification et la mise en œuvre des activités de communication et de gestion de savoirs sera sous la responsabilité d'un responsable de communication et de gestion des savoirs. Des consultants seront recrutés pour l'élaboration des stratégies de communication et de stratégies de gestion de savoirs. Les activités de communication et de gestion de savoirs au niveau des UFR seront assurées par les Chargés de S&E.

APPENDICES

Appendice 1: Organigramme



_____ Relation hiérarchique
 - - - - - Relation fonctionnelle

Personnel d'appui UCP/UFR :
 - Chauffeurs
 - Femmes de ménage
 - Gardien

Appendice 2: Termes de référence

MADAGASCAR – PROGRES

Termes de Référence - Responsable de l'inclusion sociale, genre et nutrition

Principale responsabilité :

Sous la supervision du Coordonnateur national de PROGRES, le/la *Responsable de l'inclusion sociale, genre et nutrition* veillera sur les thématiques transversales du programme relatives à l'inclusion sociale des jeunes, des femmes, des personnes handicapées ainsi qu'à la nutrition. Membre de l'Unité nationale de coordination et de gestion (UNCG), il/elle s'assurera de coordonner le développement et la mise en œuvre des stratégies de ciblage, de genre et d'inclusion sociale, et de l'ensemble des interventions du programme pour renforcer les capacités de ces groupes cibles vulnérables et favoriser leur inclusion sociale dans les zones d'intervention de PROGRES.

Taches spécifiques :

Mise en œuvre du programme

- Coordonner la stratégie de ciblage, de genre et d'inclusion sociale de PROGRES, conseiller les membres de l'UNCG et des Unités interrégionales de facilitation et veiller à la mise en œuvre des activités d'inclusion sociale et de nutrition.
- En étroite collaboration avec les autres membres du personnel de l'UNCG, assurer une intégration adéquate des thématiques transversales dans les composantes, sous-composantes et activités de PROGRES tout au long de la mise en œuvre (démarrage, mi-parcours et achèvement).
- Examiner les processus de mise en œuvre du programme pour fournir des commentaires et des suggestions sur comment PROGRES pourra obtenir les meilleurs résultats en ce qui concerne le ciblage, l'égalité des sexes, l'intégration des jeunes, l'autonomisation et l'inclusion sociale des groupes cibles, ainsi que la nutrition.
- Soutenir le coordonnateur national pour établir et gérer les partenariats (Ministères, ONU, ONN, secteur privé, ONG) sur les thématiques transversales d'inclusion sociale et de nutrition pour soutenir la mise en œuvre et l'assistance technique au sein de PROGRES.
- Superviser et guider le travail mené par les Chargé(e)s de l'inclusion sociale, genre et nutrition au niveau des Unités interrégionales de facilitation afin de garantir le bon déroulement des activités touchant les thématiques transversales au niveau régional/district/commune et au niveau local.
- Entreprendre une évaluation régulière des capacités sur les questions de genre et d'inclusion sociale et renforcer les capacités de l'UNCG, des unités interrégionales de facilitation, du personnel de terrain, et des partenaires d'exécution.
- Elaborer les TDRs directement liés aux thématiques transversales, et participer à l'élaboration des TDR détaillés et des documents d'appel d'offres de service national et régional des prestataires de services aux différentes composantes du programme pour s'assurer de la prise en compte des thématiques transversales et que les groupes cibles puissent participer efficacement dans toutes les composantes et atteindre les objectifs de PROGRES.

- Établir des liens avec d'autres programmes de genre, de femmes ou d'inclusion sociale mis en œuvre par d'autres organismes nationaux, internationaux et intergouvernementaux pour l'atteinte des objectifs, la recherche de synergie et la durabilité des interventions de PROGRES.
- Coordonner la convention de partenariat avec l'Office National de Nutrition (ONN).

Suivi et évaluation

- Assurer une intégration adéquate des thématiques sociales transversales dans le système de suivi et évaluation (S&E), la planification pluriannuelle, le plan de travail et budget annuel et rapports techniques et financiers du programme.
- En collaboration avec le/la Responsable du S&E, assurer une collecte de données adéquate sur les indicateurs des thématiques sociales transversales et l'entrée dans la base de données de S&E du programme (par exemple, élaborer des termes de référence pour les études de référence/finales, concevoir des études supplémentaires y compris l'enquête sur les aliments et la nutrition ou les connaissances, les attitudes et les pratiques alimentaires, etc.).
- Analyser les données dans une perspective de genre et d'inclusion, et pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impacts négatifs sur les groupes cibles à la suite de la mise en œuvre des activités, et suggérer des mesures correctives si nécessaire.
- Participer aux missions de supervision du programme et assurer la mise en œuvre des recommandations liées aux thématiques transversales.

Gestion des connaissances

- Connaître les politiques de genre des institutions liées au programme, y compris les politiques nationales et politiques des ministères, des institutions d'exécution et des organismes de financement, y compris le FIDA.
- En étroite collaboration avec le personnel du FIDA et de la CAPFIDA, soutenir la documentation des meilleures pratiques et des enseignements tirés sur les thématiques transversales pour une diffusion nationale, régionale (ESA) et mondiale.
- En collaboration avec le/la Responsable de communication et gestion de savoirs, développer une stratégie de communication sur les thématiques transversales dans les interventions de PROGRES, y compris le développement de messages de campagne, événements/forums de formation, matériels de communication.
- Présenter des informations factuelles sur les bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes et de l'autonomisation dans les forums nationaux.

Plaidoyer et représentation

- Participer aux dialogues politiques touchant les thématiques relatives à l'égalité hommes-femmes, l'inclusion des jeunes et des personnes handicapées.
- Représenter le Programme dans les différents réseaux et plateformes traitant des thématiques concernés.
-

Couverture géographique :

Couverture nationale dans les zones d'intervention du programme.

Qualifications et expériences:

- Master en sciences sociales, développement rural ou dans un domaine lié à la sécurité alimentaire ;
- Au moins huit années d'expérience pertinente reliée aux questions de l'inclusion sociale et du genre ;
- Solides compétences en gestion et coordination de projet de développement rural ou agricole ;
- Expérience dans des projets intégrant le ciblage et les considérations de genre dans toutes les composantes/activités du projet ;
- Compréhension et expérience démontrées des initiatives alimentaires et nutritionnelles dans le développement rural ;
- Familiarité avec les problématiques que vivent les personnes en situation de handicap ainsi que des initiatives favorisant leur intégration sociale ;
- Expérience requise dans la formation et le renforcement des capacités ;
- Connaissances de base requises sur le suivi et évaluation ;
- Expérience souhaitable en termes d'interaction avec une variété de parties prenantes internes et externes ;
- Motivation et engagement forts pour l'égalité des sexes et la lutte contre la pauvreté.

MADAGASCAR – PROGRES

Termes de Référence – Chargé(e) de l'inclusion sociale, genre et nutrition

Principale responsabilité :

Sous la supervision du Coordonnateur de l'Unité interrégionale de facilitation et du Responsable de l'inclusion sociale, genre et nutrition de l'Unité nationale de coordination et de gestion (UNCG), le/la *Chargé(e) de l'inclusion sociale, genre et nutrition* facilitera la mise en œuvre des interventions de PROGRES qui touchent aux thématiques transversales en matière d'inclusion sociale des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et de nutrition. Il/elle garantira l'opération effective et intégrée de ces thématiques transversales sous sa couverture géographique.

Taches spécifiques:

Mise en œuvre du programme

- Contribuer au développement et à la mise en œuvre de la stratégie de ciblage et d'inclusion sociale du PROGRES et particulièrement dans la zone couverte par l'Unité interrégionale de facilitation.
- Faciliter la mise en œuvre de l'ensemble des interventions et assurer la prise en compte des thématiques transversales d'inclusion sociale et de nutrition dans les différentes composantes, sous-composantes et activités de l'unité interrégionale, en collaboration avec les parties prenantes et partenaires de PROGRES (par exemple autorités locales, agents de vulgarisation, prestataires de services, partenaires organismes, etc.).
- Contribuer à l'élaboration des différents TDRs et documents d'appels d'offres de l'Unité interrégionale pour s'assurer de la prise en compte des thématiques transversales ;
- Porter les besoins en renforcement de capacités du personnel de l'Unité interrégionale de facilitation et des partenaires de mise en œuvre sur les thématiques transversales aux Coordonnateurs de l'unité interrégionale et de l'UNCG.
- Soutenir le coordonnateur de l'unité interrégionale pour établir et gérer les partenariats locaux sur les thématiques transversales (Ministères, ONU, ONN, secteur privé, ONG) pour soutenir la mise en œuvre et l'assistance technique au sein de PROGRES.
-
- Établir des liens avec d'autres programmes de genre, de femmes ou d'inclusion sociale mis en œuvre par d'autres organismes nationaux, internationaux et intergouvernementaux pour l'atteinte des objectifs, la recherche de synergie et la durabilité des interventions de PROGRES
- Sensibiliser le personnel du programme et les partenaires à la nécessité de veiller à ce que les résultats de PROGRES soient atteints conformément aux objectifs de la politique du FIDA visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Piloter la convention de partenariat avec l'Office Régionale de Nutrition pour les aspects nutritionnels de PROGRES.

Suivi et évaluation

- En étroite collaboration avec le/la Chargé(e) du suivi et de l'évaluation, s'assurer que les indicateurs sur les thématiques sociales transversales font l'objet d'une planification, d'un suivi et de reporting réguliers (ainsi que d'autres calendriers de rapport de projet).
- Assurer une collecte de données adéquate sur les indicateurs des thématiques sociales transversales et l'entrée dans la base de données de S&E du programme.
- Faciliter les enquêtes et études d'évaluations et remonter les données collectées au niveau de l'UNCG.
- Analyser les données dans une perspective de genre et d'inclusion, et pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impacts négatifs sur les groupes cibles à la suite de la mise en œuvre des activités PROGRES et suggérer des mesures correctives si nécessaire.
- Participer aux missions de supervision du programme et assurer la mise en œuvre des recommandations liées aux thématiques transversales.

Gestion des connaissances

- Connaître les politiques de genre des institutions liées au programme, y compris les politiques nationales et politiques des ministères, des institutions d'exécution et des organismes de financement, y compris le FIDA.
- En étroite collaboration avec l'UNCG, le personnel du FIDA et de la CAPFIDA, soutenir la documentation des meilleures pratiques et des enseignements tirés sur les thématiques transversales pour une diffusion nationale, régionale (ESA) et mondiale.
- Servir de canal de communication entre le programme et d'autres personnes travaillant sur les questions de genre au niveau local dans le gouvernement, les agences d'exécution, les autres projets de développement, etc.
- Appuyer le processus de documentation des résultats attendus de PROGRES sur les thématiques transversales (jeunesse, genre, personnes handicapées personnes handicapées et nutrition).

Plaidoyer et représentation

- Participer aux dialogues politiques touchant les thématiques relatives à l'égalité hommes-femmes, l'inclusion des jeunes et des personnes handicapées personnes handicapées au niveau des régions d'intervention.
- Représenter le Programme dans les différents réseaux et plateformes traitant des thématiques concernés au niveau des régions d'intervention.
-

Couverture géographique :

Couverture régionale des zones d'intervention de PROGRES sous l'Unité interrégionale de facilitation désignée (Fianarantsoa, Manakara, Ambovombe ou Morondava).

Qualifications et expérience:

- Master en sciences sociales, développement rural ou dans un domaine lié à la sécurité alimentaire ;
- Au moins cinq années d'expérience pertinente reliée aux questions de l'inclusion sociale et du genre ;
- Compétences en gestion et coordination de projet de développement rural ou agricole ;
- Expérience dans des projets intégrant le ciblage et les considérations de genre dans toutes les composantes/activités du projet ;
- Compréhension et expérience démontrées des initiatives alimentaires et nutritionnelles dans le développement rural ;
- Expérience dans la formation et le renforcement des capacités,
- Expérience de terrain dans le milieu rural malgache.
- Connaissances de base requises sur le suivi et évaluation.
- Expérience souhaitable en termes d'interaction avec une variété de parties prenantes internes et externes est souhaitable.
- Motivation et engagement forts pour l'égalité des sexes et la lutte contre la pauvreté.

TITRE DU POSTE : SPÉCIALISTE EN ENTREPRENEURIAT RURAL	
Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national
Missions	<p>Ce spécialiste assiste le coordinateur national dans ses missions pour ce qui concerne le développement des partenariats d'affaires et la promotion des activités économiques des jeunes ruraux y compris l'accès au marché. Il appuiera aussi les unités de facilitation dans la mise en œuvre des activités correspondantes dans les zones de concentration. Il travaille en étroite relation et complémentarité avec les autres spécialistes de l'UCP et apporte à l'équipe son expertise sur les questions de développement d'activités économiques en milieu rural.</p> <p>Il travaille également en collaboration avec les services du ministère de l'agriculture et de l'équipement rural et veille à la cohérence des actions mise en œuvre par PROGRES avec celles sous tutelles des différents ministères.</p>
Responsabilités	Sous la coordination et la supervision du coordonnateur national du projet, le spécialiste en entrepreneuriat rural coordonne et supervise les activités de la composante 1 visant le développement d'activités économiques rentables et les activités d'appui aux jeunes agripreneurs de la sous composante 2.1, en lien avec les unités de facilitation du programme. Il supervisera également toutes les activités visant l'amélioration de l'accès des jeunes au marché.
Tâches principales	<p>Il s'agit d'assurer le démarrage des activités relevant du domaine de responsabilités, leur coordination, leur suivi et leur évaluation ; et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ajustement des orientations stratégiques et méthodologique pour le développement des partenariats d'affaires, l'accès au marché, les appuis aux jeunes agripreneurs et pour le renforcement des capacités des opérateurs telles que définies dans le Document de projet ; - Le développement détaillé des modalités de mise en œuvre des différentes activités correspondantes ; - Le pilotage de l'élaboration des programmes de travail et budget annuels (PTBA) dans son domaine de responsabilités, et l'appui au coordonnateur national dans le suivi et la coordination de leur exécution ; - L'appui technique aux antennes dans les activités de ciblage économique et d'orientation des jeunes vers les appuis agripreneurs - L'appui technique aux comités régionaux de validation et aux antennes dans l'analyse et la validation des projets économiques des jeunes agripreneurs ; - La contribution au processus de sélection, de suivi et d'évaluation des prestataires de services et le développement et la gestion conventions de partenariats avec les partenaires de mise en œuvre du projet (Anpej, OP, institutions financières etc.); - L'appui méthodologique, la coordination et la supervision des interventions des prestataires de services ; - Le lancement et le suivi de toutes les études prévues dans la composante 1 et l'exploitation de leurs résultats afin de servir comme inputs au développement des autres activités ; - Le suivi du ciblage des jeunes agripreneurs pour que les jeunes bénéficiaires appuyés par le projet correspondent bien aux cibles du FIDA dont notamment les jeunes femmes et les jeunes vulnérables ; - L'appui au spécialiste en suivi évaluation dans le renseignement des indicateurs du dispositif de suivi-évaluation et dans l'analyse des résultats de (produits, effets et impacts) et l'organisation d'enquêtes et visites de terrain ponctuelles pour suivre l'avancement des activités ainsi que leurs effets ; - La participation à la rédaction des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels) sur l'exécution des activités des deux composantes ; - La participation aux missions de suivi et de supervision du FIDA et du Gouvernement.
Lieu de travail	Antananarivo, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les zones de concentration des interventions du projet

TITRE DU POSTE : SPÉCIALISTE EN ENTREPRENEURIAT RURAL	
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en économie, gestion et administration des affaires ou développement rural ; - Expérience minimum de huit (8) ans dans la gestion de projets financés par des bailleurs de fonds internationaux ; - Expérience minimum de cinq (05) ans en tant que spécialiste en appui aux activités économiques des ruraux et en entrepreneuriat rural ; - Au moins trois (03) années d'expérience de terrain en relation avec des bénéficiaires et/ou des organisations professionnelles ; - Bonne connaissance des problématiques des jeunes ruraux et des institutions financières ; - Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais ; - Excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur).
Type de poste et de contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

Titre du poste : RESPONSABLE EN SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS (RSEGS)	
Hiérarchie	Sous la coordination et la supervision du coordinateur national
Tâches principales	<p>Le Responsable en suivi-évaluation sera responsable de l'ensemble des activités de planification, de suivi-évaluation et de gestion des savoirs, et particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place et opérationnalisation du système de suivi-évaluation du projet (conception du logiciel, conception et diffusion des outils de collecte des informations, suivi de la collecte des données dans les délais fixés, saisie, traitement et analyse des données) ; - L'élaboration et mise en œuvre du manuel de suivi-évaluation ; - Le renforcement des capacités, formation et supervision des acteurs en suivi-évaluation ; - La coordination de l'élaboration et de l'exécution du PTBA ; - Le suivi de la mise en œuvre des activités du projet ; - L'analyse des écarts entre prévisions et réalisations, formulation de recommandations ; - Le suivi des aspects de genre et d'inclusion sociale dans le système de suivi-évaluation (indicateurs désagrégés, analyse des résultats sur la base d'une perspective de genre, etc.) ; - L'élaboration et diffusion des rapports de SE et des rapports d'activités aux différents utilisateurs internes et externes ; - L'élaboration des termes de référence et supervision des études et missions liées au SE ; - La gestion de la documentation technique et du site Web du projet ; - La préparation des rapports sur les innovations et la capitalisation des savoirs générés par le projet, ainsi que les supports de communication techniques et journalistiques pour les présentations, la diffusion et le partage des expériences du projet ; - La préparation des sessions du CNP, des missions de suivi et de supervision, suivi de la mise en œuvre des recommandations des différentes missions.
Lieu de travail	Antananarivo, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers les zones de concentration des interventions du projet
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bacc + 5 en économie, statistiques, agroéconomie ou développement rural ; - Formation complémentaire en suivi-évaluation constituant un atout ; - Expérience minimum de dix (10) ans dans le domaine du développement rural ; - Au moins six (06) années d'expériences professionnelles dans la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre de systèmes de suivi-évaluation dans des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux ; - Ayant au moins mis en place ou contribué à la mise en place de deux (02) systèmes de suivi-évaluation dans des projets similaires ; - Expérience professionnelle de trois (03) ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent ; - Maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives ; - Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique, ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) ; - Connaissances des relevés GPS et des logiciels SIG ; - Au moins deux (02) années d'expérience dans la capitalisation des connaissances, la gestion des savoirs et la communication ; - Bonne connaissance des problématiques de genre et d'inclusion sociale ; - Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais. <p>Des expériences préalables de 1,5 ans au minimum au sein des projets financés par le FIDA constitueraient un atout.</p>
Type de poste et de contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

2. Au niveau des antennes

Titre du poste : CHARGE DE SUIVI-EVALUATION (CSE)	
Hiérarchie	Sous la coordination du superviseur/chef d'antenne et la supervision du RSEGS
Tâches principales	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la conception, l'opérationnalisation et la mise en œuvre du système de suivi-évaluation du projet ; - Propositions d'améliorations sur les outils et les mécanismes de collecte de données ; <p>Au niveau antenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination/animation de la collecte des données ; - Supervision et accompagnement des points focaux responsables de la collecte de données sur terrain ; - Vérification de la qualité et cohérence des données et consolidation ; - Mise à jour régulière de la base de données ; - Coordination de l'élaboration et de l'exécution du PTBA ; - Suivi de la mise en œuvre des activités du projet ; - Analyse des écarts entre prévisions et réalisations, formulation de recommandations ; - Elaboration des rapports de SE et des rapports d'activités ; - Supervision des études et missions liées au SE ; - Préparation des rapports sur les innovations et la capitalisation des savoirs générés par le projet, ainsi que les supports de communication techniques et journalistiques pour les présentations, la diffusion et le partage des expériences du projet ; - Contribution à la mise à jour du site Web du projet ; - Préparation des missions de suivi et de supervision, suivi de la mise en œuvre des recommandations des différentes missions.
Lieu de travail	Antenne de xx avec de fréquents déplacements de terrain dans les régions de xx
Profil requis	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bacc + 4 en économie, statistiques, agroéconomie ou développement rural ; - Formation complémentaire en suivi-évaluation constituant un atout ; - Expérience minimum de huit (08) ans dans le domaine du développement rural ; - Au moins six (06) années dans le suivi-évaluation des projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux notamment la mise en place et la mise en œuvre de système de suivi-évaluation ; - Expérience professionnelle de trois (03) ans minimum en planification et conduite d'enquêtes et études relatives au développement rural ou équivalent ; - Maîtrise des méthodologies d'enquête qualitatives et quantitatives ; - Connaissances des relevés GPS et des logiciels SIG ; - Excellente maîtrise des logiciels de gestion de bases de données et d'analyse statistique (Microsoft Access, SPSS, etc.), ainsi que des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableur) ; - Au moins deux (02) années d'expérience dans la capitalisation des connaissances, la gestion des savoirs et la communication ; - Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ; - Capacité à travailler efficacement sous pression ; - Ayant l'esprit d'équipe et la capacité à travailler sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - Parfaite maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais. <p>Des expériences préalables de 1,5 ans au minimum au sein des projets financés par le FIDA constitueraient un atout.</p>
Type de poste et de contrat	Contrat d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances

TDR Responsable Administratif et Financier (RAF)

1. Sous l'autorité du Coordonnateur, le/la RAF est chargé(e) de mettre en œuvre, superviser et contrôler les activités du Projet sur le plan administratif, financier et comptable. Il/elle est chargé(e) de : (i) assurer la gestion du personnel (préparer les contrats de travail et leur renouvellement, identifier les besoins en formation, etc.); (ii) mobiliser les ressources financières pour l'exécution du Projet par la soumission régulière des demandes de réapprovisionnement au Gouvernement et au FIDA; (iii) assurer la gestion budgétaire du Projet et vérifier que la trésorerie du Projet est en adéquation avec les besoins du PTBA et les taux d'exécution du Projet; (iv) assurer une gestion efficace et transparente des ressources financières du Projet ; (v) veiller à la bonne utilisation et à la conservation des biens et équipements du Projet ; (vi) contribuer à l'élaboration des PTBA et assurer le suivi et le contrôle des engagements par rapport aux PTBA ; (vii) soumettre régulièrement les rapports financiers et les états financiers du Projet ; (viii) assurer efficacement l'autocontrôle et le contrôle interne ; (ix) superviser le personnel administratif et financier et évaluer leurs performances ; et (x) préparer les audits externes
2. **Qualifications requises-Education** : Etre titulaire d'une licence en économie, en comptabilité ou autre grade similaire.
3. **Expérience** : Avoir un minimum de 15 années d'expérience professionnelle appropriée et faire preuve d'une évolution progressive en matière de responsabilités et de compétences en gestion financière, dont au moins 7 ans d'expérience comme Responsable administratif et financier dans des projets de développement sur financement extérieur.
4. **Aptitudes** : Excellente maîtrise des outils informatiques de gestion financière et comptable. Excellente connaissance orale et écrite du français.
5. **Poste** : le poste de RAF est basé à Antananarivo.

TDR Responsable passation des marchés

1. Sous l'autorité du Coordonnateur, le/la Responsable des Passation des Marchés s'occupera de la préparation des dossiers d'appel d'offres, des procédures de passation des marchés et des services généraux ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus. il/elle est le garant du respect des principes de transparence, d'accès équitable et d'objectivité, du respect des procédures nationales et des Directives et Code éthique du FIDA en matière de passation des marchés.
2. Spécifiquement, il/elle est chargé(e) de : (i) élaborer, diffuser, assurer l'appropriation et l'utilisation des procédures de passation des marchés comme faisant partie des Manuels des procédures et opérationnels du Projet en conformité avec les Procédures Nationales et les Directives du FIDA en la matière ; (ii) préparer, actualiser et assurer le suivi des Projets pluriannuels de passation de marchés ; (iii) préparer le plan annuel de passation des marchés sur la base du PTBA élaboré par l'UCP ; (iv) endosser, avec l'expert en suivi-évaluation et les experts techniques, les critères de suivi-évaluation des performances des prestataires et fournisseurs ; (v) concevoir une politique de gestion des approvisionnements et des stocks ; (vi) vérifier la conformité des termes de références préparés par les experts techniques ; (vii) préparer et soumettre au Coordonnateur les dossiers de demande de non objection en rapport avec les marchés à envoyer au FIDA ; (viii) préparer les dossiers d'appel d'offre, les appels à manifestation d'intérêt sur la base des spécifications techniques et termes de référence soumis par les membres de l'UCP ; (ix) organiser la publication des offres, la séance d'ouverture des plis, et la rédaction du rapport de la commission de passation des marchés ; (x) préparer les contrats, conventions et protocoles d'accord et les soumettre à l'approbation du coordonnateur ; (xi) participer le cas échéant, aux négociations ; le suivi des dossiers après attribution des marchés dans les différents ministères et services ; (xii) le suivi de l'exécution des marchés ; (xiii) la préparation des dossiers de demandes d'exonération des impôts et douanes et le suivi de ces dossiers dans les services concernés ; (xiv) l'archivage des dossiers de marchés ; (xv) la tenue du registre des contrats ; (xvi) la participation à la réception des biens et équipements acquis pour le compte du Projet et de ses partenaires et l'établissement des procès-verbaux ; (xvi) en étroite concertation avec les experts techniques, assurer un suivi financier et contractuel des prestations, notamment par rapport aux indicateurs de performance, et prendre les mesures adéquates afin d'assurer l'exécution des prestations conformément aux clauses contractuelles ; (xvii) Participer, en concertation avec le responsable du suivi-évaluation, le Coordonnateur et les différents spécialistes, sur base des rapports de performance, à la décision sur l'éventuelle reconduction des prestataires ; (xviii) tenir des tableaux de bord sur les fournisseurs potentiels et les prix actualisés des fournitures, équipements et services divers ; (xix) appuyer les responsables techniques au niveau de l'UCP dans la gestion des contrats, planification des paiements et planification de la trésorerie ; (xx) archiver tous les documents servant de support et pièces justificatives des marchés lancés et adjugés ; (xxi) tenir une situation actualisée des engagements du Projet ; (xxii) organiser la soumission des marchés à la revue préalable et ceci conformément aux seuils requis par la loi ; (xxiii) organiser la publication systématique des données relatives aux marchés conformément à la loi ; (xxiv) organiser la publication systématique des marchés en utilisant tous les médias autorisés et disponibles (radio, télévision, affichage, internet,)
3. **Qualifications requises-Education** : Être titulaire d'un diplôme universitaire minimum de niveau Bac+5 en Droit, Gestion commerciale, Finances, Gestion de projet, Gestion/Management des organisations ou Gestion des risques. Un diplôme de même niveau en Économie générale/appliquée ou dans un domaine technique (agronomie, développement rural, génie civil) avec une expérience en passation des marchés pourrait être accepté.
4. **Expérience** : avoir un minimum une expérience d'au moins 5 années en matière de passation des marchés, maîtrise du travail de passation et de gestion des marchés : normes, méthodes, procédures ; maîtrise de la gestion des risques (techniques, organisationnels, administratifs et fiduciaires) ; Maîtrise du droit des contrats. Une expérience dans le domaine de la passation des marchés dans des projets d'aide bilatérale ou multilatérale tels que le FIDA, la Banque Mondiale, la BAD, ou autre institution similaire. Expérience avérée de travail en milieu rural sénégalais ou africain incluant un contact avec les organisations paysannes, les institutions publiques locales et les prestataires locaux. Expérience de participation et/ou de gestion d'équipe multidisciplinaire de projets et Projets. Connaissance pratique des logiciels de Comptabilité.
5. **Poste** : le poste de RPM est basé à Antananarivo.

TDR Comptable

1. Sous la supervision et le contrôle du (de la) RAF, le comptable a pour rôle d'assurer la tenue de la comptabilité du Projet dans les conditions et les délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière. Concrètement, il/elle est chargé de : (i) assurer la comptabilité de toutes les pièces justificatives du Projet en garantissant les exigences de consistance et d'exhaustivité, fiabilité et de pertinence et en fin de la sincérité et de la régularité ; (ii) établir les synthèses intermédiaires et les états financiers et les analyses des comptes pour s'assurer de la fiabilité et de la consistance des informations comptables produites à travers les situations suivantes : (a) journaux : banques, caisses, achats, opérations diverses ; (b) grands livres généraux et analytiques, balances générale et analytique ; (c) états mensuels des réalisations budgétaires ; (d) bilan, tableaux ressource/emplois, comptes de résultats.
2. **Qualifications requises-Education** : Etre titulaire d'une licence en gestion financière et comptable.
3. **Expérience** : Avoir un minimum de 10 années d'expérience professionnelle appropriée et progressive en comptabilité. Avoir au minimum 5 ans d'expérience dans le domaine de comptable dans un projet sur financement extérieur
4. **Aptitudes** : Excellentes connaissances comptables. Maîtrise de l'outil de gestion comptable et financière. Excellente connaissance orale et écrite du français. Connaissances approfondies de logiciels comptables.
5. **Poste** : le poste est basé à Antananarivo.

TDR Assistant comptable

1. Sous l'autorité du Coordonnateur et la supervision directe du RAF, l'Assistant(e) administratif et Comptable est chargé(e) de : (i) Acquérir une connaissance suffisante des documents régissant la mise en œuvre du Programme ; (ii) Gérer de manière efficace et conformément au code de l'emploi les registres, les dossiers du personnel du Projet et gérer les fiches de paie du personnel ; (iii) Gérer la liste de présence du personnel ; (iv) Vérifier que les contrats du personnel sont actualisés et archiver les fiches d'évaluation de leur performance ; (v) Confirmer les éléments de paie du personnel ; (vi) Assurer la gestion de la caisse; (vii) Assurer la saisie des opérations comptables (tous les journaux comptables) ; (viii) Assurer le classement et l'archivage des pièces comptables ; (ix) Participer à l'inventaire des biens et immobilisations.
2. **Qualifications requises-Education** : Etre titulaire d'un diplôme en gestion administrative et/ou financière, en comptabilité, gestion d'entreprise.
3. **Expérience** : Avoir un minimum de 10 années d'expérience professionnelle appropriée et progressive dans des fonctions administratives et financières. Avoir au minimum 5 ans d'expérience dans le domaine d'assistant administratif et financier ou équivalent dans un projet sur financement extérieur.
4. **Aptitudes** : Excellente organisation et discipline de travail. Connaissances administratives et comptables. Excellente maîtrise de logiciels de traitement de textes, tableau et d'application de passation des marchés sur les logiciels de gestion financière. Excellente connaissance orale et écrite du français. Très bonnes connaissances de logiciels comptables.
5. **Poste** : le poste d'Assistant administratif et Comptable est basé à Antananarivo.

Assistant Administratif et Comptable/Antenne (AAC)

1. Sous l'autorité du Chef d'Antenne, la supervision du RAF et le contrôle du Comptable, l'AAC inscrit son action dans le respect des dispositions des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet. Il est chargé de :
 - ✓ Assurer la tenue des livres comptables
 - ✓ Assurer la préparation et la mise en règlement des factures des fournisseurs et des prestataires et des autres dépenses en s'assurant que les liasses de règlement sont consistantes et probantes ;
 - ✓ Prendre en charge la gestion de la caisse de menues dépenses dans le respect du plafond de caisse, de la dépense maximale à effectuer par caisse et du seuil de réapprovisionnement ;
 - ✓ Ouvrir et la tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises, en utilisant les procédures prévues en particulier par les manuels de procédures ;
 - ✓ Ouvrir et tenir à jour les bordereaux des prix unitaires les plus usuels (à partir de consultations des fournisseurs) ;
 - ✓ Centraliser les D/A, préparer les bons de commande et assurer le suivi des commandes ;
 - ✓ Gérer le stock de fournitures conformément aux dispositions du Manuel de procédures ;
 - ✓ Assurer les opérations de gestion du carburant, de détention des bons de valeurs, de mise à disposition aux ayants droit conformément au Manuel de procédures ;
 - ✓ Assurer le suivi du véhicule : entretien, réparation et, mise en place et contrôle des carnets de bord ;
 - ✓ Participer aux opérations relatives aux inventaires physiques ;
 - ✓ Assurer la gestion des pièces comptables (classement et archivage) ;
 - ✓ Elaborer les rapprochements bancaires à bonnes dates avec analyse et documentation des écritures en suspens de tous les comptes bancaires du Programme ;
 - ✓ Préparer les états mensuels de paiement des honoraires des prestataires ;
 - ✓ Participer aux travaux d'audit ;
 - ✓ Participer à la préparation des PTBA ;
 - ✓ Produire un rapport financier mensuel, trimestriel et annuel.
2. **Qualifications requises-Education** : Etre titulaire d'un diplôme en gestion administrative et/ou financière, en comptabilité, gestion d'entreprise.
3. **Expérience** : Avoir un minimum de 5 années d'expérience professionnelle appropriée dans des fonctions administratives et financières. Avoir au minimum 3 ans d'expérience dans le domaine d'assistant administratif et financier ou équivalent dans un projet sur financement extérieur.
4. **Aptitudes** : Excellente organisation et discipline de travail. Connaissances administratives et comptables. Excellente maîtrise de logiciels de traitement de textes. Excellente connaissance orale et écrite du français. Très bonnes connaissances de logiciels comptables.
5. **Poste** : les postes d'Assistant administratif et Comptable sont basés à xxx.

TERME DE REFERENCE DE
UNITE DE COORDINATION NATIONALE

Mission :

L'Environnementaliste a pour mission principale d'assurer l'intégration de la dimension environnementale, sociale et climatique dans les activités du Programme de manière transversale conformément aux Procédures PESEC.

Taches :

- Planifier les activités techniques annuelles relatives aux interventions de PROGRES en relation avec l'environnement et le climat,
- Assurer l'interface du Programme avec les institutions gouvernementales en charge de l'évaluation environnementale (Office National pour l'Environnement ONE), et en charge de l'aspect sur le climat (BNLCCC Red+) ainsi que le Service Environnement, climat et Réponse aux urgences (SECRU) du MAEP,
- Veiller à la conformité aux réglementations nationales concernant l'évaluation environnementale et sociale des sous-projets, notamment la conformité avec les dispositions décrites dans le décret MECIE ;
- Contribuer à l'élaboration des PTBA,
- Veiller à la conformité et à la mise en œuvre des dispositions prévues dans le Plan de gestion environnementale, sociale et climatique du Programme
- Veiller au respect des procédures PESEC prévues dans les PTBA, notamment l'intégration des EIES dans les études d'avant-projet afférentes aux infrastructures : élaboration des termes de référence des cabinets à recruter pour réaliser les études conformément aux directives de l'ONE, participation au recrutement des cabinets, revue des rapports d'études des cabinets,
- Coordonner le suivi de l'évaluation des plans d'affaires des jeunes agripreneurs en matière d'impact environnemental
- Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale, de la gestion des ressources naturelles, ainsi que de l'adaptation au changement climatique conformément au système de suivi-évaluation du FIDA,
- Etablir les rapports périodiques (trimestriel et annuel) en matière d'adaptation au changement climatique, de gestion de l'environnement et des ressources naturelles du PROGRES,
- Coordonner les activités de renforcement des capacités liées à la gestion de l'environnement et de la gestion sociale et à l'adaptation au changement climatique,
- Soutenir la gestion de connaissances en relation avec la gestion de l'environnement et l'adaptation au changement climatique

Profil :

- Master en environnement, en agronomie ou en gestion des ressources naturelles (Bacc + 5),
- Expériences professionnelles de 7ans minimum dans le domaine de l'environnement ou de gestion de ressources naturelles,
- Expériences confirmées en mise en œuvre ou évaluation de EIES/PREE
- Expériences confirmées sur les techniques d'Agriculture Climato-intelligent applicable à Madagascar,
- Bonne connaissance de la stratégie nationale sur le changement climatique, CDN, PNA, PNALCC,
- Bonne connaissance du décret MECIE,
- Connaissance de procédure de passation des marchés

TERMES DE REFERENCE DE L'ENVIRONNEMENTALISTE

UNITE DE COORDINATION INTERREGIONALE

Mission :

Dans le cadre de la mise en œuvre du PTBA et dans le respect des réglementations environnementales et du PESEC, la principale mission de l'environnementaliste régional est de gérer les opérations et assurer la mise en œuvre efficace du volet environnement du Programme dans leurs régions d'affectation.

Tache :

- Planifier les activités techniques régionales et contribuer à l'élaboration des PTBA relatif au volet environnement du Programme
- Assurer le respect des recommandations de l'ONE à l'issu de l'examen de catégorisation environnementale des sous-projets ;
- Assurer la revue des EIES établies par les cabinets d'études conformément à la catégorie des sous-projets
- Assurer le suivi de l'application des cahiers de charges environnementales pour les infrastructures,
- Assurer l'intégration de la gestion environnementale et l'adaptation au climat au niveau des CEP et FEP,
- Participer à l'évaluation des plans d'affaires des jeunes agripreneurs sur l'aspect impact environnemental des activités
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des activités relatives à la gestion des ressources naturelles et à l'adaptation au changement climatique des exploitations familiales,
- Contribuer au suivi des aspects sociaux liés aux autres composantes d'activités du projet (aspects fonciers et sociaux, thématiques genre, appui aux structures de gestion, mobilisation sociale, appui aux OP...)
- Sur la base des risques climatiques identifiés, participer à la réalisation des activités permettant l'amélioration de la résilience climatique des exploitations,
- Participer à l'élaboration des rapports périodiques en capitalisant les réalisations dans le cadre du volet environnement,
- Collaborer avec les Directions Régionales de l'Environnement et du Développement Durable dans leurs régions respectives

Profil :

- Master en Environnement, Agronomie, Gestion des ressources naturelles ou diplôme équivalent,
- Expériences professionnelles plus de 5 ans dans le domaine de l'Environnement et des changements climatiques,
- Expériences confirmées (5 missions similaires et plus) en EIES et en suivi environnemental,
- Connaissances des techniques agro-écologiques, défenses et restauration des sols applicables à Madagascar et des protections des bassins versants à Madagascar

Apendice 3 : Liste des CEFAR ayant reçu un appui de FORMAPROD dans les régions d'intervention de PROGRES

	Dénomination CEFAR	Secteur	Région	District	Type
1	MFR Sahambavy	Agriculture Elevage	Haute Matsiatra	Lalangina	Association
2	Ferme école Ambohimahasoa	Agriculture Elevage	Haute Matsiatra	Ambohimahasoa	Association
3	Ferme Ecole Ambohimananarivo	Agriculture Elevage	Haute Matsiatra	Ambohimahasoa	Association
4	EFETA	Agriculture Elevage	Haute Matsiatra	Lalangina	Association
5	Centre de Formation Lyhitta	Agriculture Elevage	Haute Matsiatra	Lalangina	Association
6	MAF Talatan'Ampano	Elevage	Haute Matsiatra	Vohibato	Centre de formation privé
7	Ferme Miotisoa	Agriculture Elevage	Haute Matsiatra	Lalangina	Centre de formation privé
8	Centre d'Appui et de Formation Professionnelle Agricole (CAFPA) Iboaka	Agriculture Elevage	Haute Matsiatra	Brickaville	Etablissement public
9	Centre de formation CLPP	Agriculture Elevage	Haute Matsiatra	Fianarantsoa	Centre de formation privé
10	Collège Agricole Soafianatsa	Agriculture Elevage	Haute Matsiatra	Ambalavao	Centre de formation privé
11	Ecole de formation de technicien agricole EFTA IBOAKA	Agriculture Forêt	Haute Matsiatra	Lalangina	Etablissement public
12	CFP Fanatenana Ankavodia Mahaditra	Agriculture Elevage	Haute Matsiatra	Vohibato	Centre de formation privé
13	Centre de formation Aro Fanina	Elevage	Amoron'i Mania	Ambositra	Centre de formation privé
14	Collège Agricole Amoron'i Mania	Agriculture Elevage	Amoron'i Mania	Ambatofinandrahana	Centre de formation privé
15	Centre de Promotion Socio-Economique(CPSE)		Amoron'i Mania	Ambositra	Etablissement public
16	Vohitry Ny Teknika Ho An'ny Tantsaha	Forêt Agriculture	Amoron'i Mania	Ambositra	ONG
17	CFP Vary sy laoka	Agriculture	Amoron'i Mania	Ambositra	Centre de formation privé
18	Institut Supérieur de Technologie d'Ambositra	Agriculture Elevage	Amoron'i Mania	Ambositra	Etablissement public
19	LTP Manandrina	Agriculture Elevage	Amoron'i Mania	Manandriana	Etablissement public
20	Lycée Technique et professionnelle Agricole	Agriculture Elevage	Amoron'i Mania	Fandriana	Etablissement public
21	LTP Marinaravatra	Agriculture Elevage	Amoron'i Mania	Fandriana	Etablissement public
22	CFP Manja	Agriculture Elevage	Menabe	Manja	Centre de formation privé
23	Collège agricole Bezezika	Agriculture Elevage	Menabe	Morondava	Association
24	Centre de formation professionnel agricole Nazzarena Aboalimena	Agriculture Elevage	Menabe	Belo	Centre de formation privé
25	Centre de formation professionnel FANOHITRA	Agriculture Elevage	Menabe	Belo sur Tsiribihina	ONG
26	Firaisantsoa an'ny Tantsaha Menabe (FITAME)	Agriculture	Menabe	Morondava	Association
27	MFR Manja	Agriculture Elevage	Menabe		Association
28	MFR Miandrivazo	Agriculture Elevage	Menabe	Miandrivazo	Association
29	MFR Tanambao	Agriculture Elevage	Menabe	Mahabo	Association
30	Centre De Formation Professionnelle Agricole Du Menabe	Multi secteurs	Menabe	Morondava	Association
31	COR AGRI	Agriculture Elevage	Fitovinany	Manakara	Association
32	FITAVA	Agriculture Elevage	Fitovinany	Manakara	Centre de formation privé
33	Institut Supérieur de Technologie Régional	Agriculture Elevage	Fitovinany	Manakara	Etablissement public
34	MFR Ambalaroka	Agriculture Elevage	Fitovinany	Manakara	Association
35	MFR Marofarihy	Agriculture Elevage	Fitovinany	Manakara	Association
36	Centre de formation agricol et rural VOLAJIA	Agriculture Elevage	Fitovinany	Vohipeno	Association
37	Centre SOFABA	Elevage	Ihorombe	Ihoky	Centre de formation privé confessionnel
38	Saint Gabriel	Multi secteurs	Ihorombe	Ihoky	Centre de formation privé
39	Centre de Formation Agricole et Rural SANDRATRA	Agriculture Elevage	Vatovavy	Mananjary	Association

Appendice 4 : Liste des métiers, objets des référentiels établis dans le cadre du partenariat FORMAPROD/UNESCO

Elevage :

- Aviculteur
- Porciculture
- Apiculture
- Pisciculture
- Sériculteur

Agriculture :

- Riziculteur SRI
- Producteur de grains secs
- Producteur de légume

Autres métiers de la CV :

- Pépiniériste
- Mécanicien

Appendice 5 : Finance Inclusive

A. Etat des lieux de la microfinance à Madagascar.

1. Les offres en microfinance à Madagascar.

254. Divers acteurs proposent des offres de microfinance à Madagascar. Il s'agit des banques, IMF (Institutions de microfinance), des ENS (Entités non soumises), des groupes d'épargne et de crédit et des Fintech.

Tableau 2 : Les banques à Madagascar et leur positionnement en matière de microfinance

Banques	Clientèle Jeunes (*)	Focus microfinance
Bank of Africa		Avec un Département microfinance et Refinancement
BNI Madagascar	Oui, existence de produits spécifiques	Avec la Filiale KRED doté d'outil digital
Société Générale Madagascar		
BMOI		
Banque des Mascareignes		Avec un Département microfinance depuis 2021
Mauritius Commercial Bank		
BGFI		Lancement de produits et recrutement massif
SBM (State Bank Madagascar)		
Baobab		En tant que Banque de microfinance
Accès Banque Madagascar		En tant que Banque de microfinance
SIPEM Banque	Oui, existence de produits spécifiques	En tant que Banque de microfinance
Total ... 11		

(*) Existence de produits financiers ou pack destinés spécialement aux jeunes

En 2017, les 4 premières banques primaires détiennent 86% des parts de marché des banques.

Tableau 3 : Les Institutions de microfinance à Madagascar

IMF de dépôt et de crédit	Produit pour clientèle Jeunes (*)	IMF de crédit	Clientèle Jeunes (*)
ACEP	Pas spécifiquement	Vahatra	Pas spécifiquement
SMMEC	Oui, existence de produits spécifiques	APEM-PAIQ	Pas spécifiquement
CECAM	Oui, existence de produit spécifique (crédit pour jeunes)	ODRD	Pas spécifiquement
CEM	Oui, épargne pour jeunes		
Vola Mahasoia SA	Oui, existence de produits spécifiques		
NIM SA	Pas spécifiquement		
MadaCredito	Pas spécifiquement		
OTIV DIANA	Pas spécifiquement		

OTIV Alaotra Mangoro	Pas spécifiquement		
OTIV SAVA	Pas spécifiquement		
OTIV Zone littorale	Pas spécifiquement		
PAMF	Pas spécifiquement		
Fivoy	Pas spécifiquement		

En tout, 13 IMF sont des IMF de dépôts et de crédit et 3 sont des IMF de crédit.

Tableau 4 : Les réalisations des Institutions de microfinance à Madagascar en 2020

Indicateurs au 31 décembre 2020	Montant (Milliard Ar)
Encours de dépôt	737 Milliards Ar
Nombre de déposant	2 202 793
Encours de crédit	438 Milliards Ar
Crédit octroyé de l'année	609 Milliards Ar
Nombre d'emprunteur	2 521 630

Source : APIMF

Tableau 5 : Les Entités non soumises

ENS (Entités non soumises)	Zones d'intervention	Clientèle Jeunes
CEFOR	Antananarivo et alentours	Oui, existence de produit spécifique Jeunes
PAPM	Antananarivo ville	
HARDI-Finances	Antananarivo ville	
ORDIMIC	Fort-Dauphin	
MAMPITA	Majunga	
SAHI	Manakara	

Les entités non soumises sont des structures de microfinance de petite taille qui ne sont plus supervisées par la CSBF mais plutôt par le Ministère des Finances (SIF, Services de Institutions Financières).

2. Les Fintech

255. Les Fintech sont composés des opérateurs en mobile money, liés aux Compagnies de téléphonie mobile et les payeurs digitaux.

Il s'agit de :

- OMM (opérateurs en mobile money) et EME (Etablissement en monnaie électronique). Il s'agit de MVola, Airtel Money, Orange Money
- Les Fintech proposent des « services financiers » comme le mobile money ou des produits comme des « avances ».

Les autres services digitaux existants à Madagascar sont :

- Mobile money : utilisés par les IMF et leur clientèle ainsi que les OTM
- Mobile banking : utilisés par les IMF et banques en lien avec les OTM
- Agency banking : 2 IMF le font (Otiv Diana et SMMEC), Baobab, Access cash

Les autres opérateurs de paiement électronique sont :

- Airiary.net : intermédiaire en paiement électronique des transactions. Les clients paient dans leur compte et ils réalisent les transactions étrangères dans leur plateforme électronique.
- supermarche.mg, lemurpay.net, unex.online, moneiko.net, active101 et yestransfer
- D'autres initiatives en cryptomonnaie
- miaraka.com ; néanmoins, on note que miaraka.com a été déclaré faillite par sa direction après avoir collecté des fonds du public à titre d'épargne avec intérêt mirobolants et observé un petit moment de cessation de paiement

En ce qui concerne la régulation des Fintech, la CSBF adopte le principe de « sandbox » moyennant une autorisation préalable qu'elle délivre.

3. Les Groupes villageois d'Entraide Communautaire (GVEC)

256. Les Groupe villageois d'entraide Communautaire (GVEC) sont également appelés Groupes villageois d'épargne et de crédit. Dans d'autres endroits, ils s'appellent VSLA (Village and Savings and Loans Association) ou SILC (Savings and Internal Loans Community).

Les caractéristiques des GVEC / VSLA / SILC / GEC / VOAMAMI sont comme suit :

- Ils sont généralement informels. Ils sont promus pour pallier au faible accès du public vulnérable aux services financiers des IMF ;
- En général, les promoteurs de GVEC sont dans le RPGEM (Réseau de Promotion des Groupes d'Epargne à Madagascar). Mais bon nombre d'entre eux n'y sont pas encore ;
- Le RPGEM dispose d'une plateforme digitale virtuelle appelé SAVIX, pour enregistrer les opérations, les membres et promoteurs ;
- Les membres rapportés pour Madagascar sont au nombre de 277.500 mais en réalité ils sont beaucoup plus nombreux.

Tableau 6 : Appréciation des GVEC dans les zones du projet

GVEC	Forces	Faiblesses
Appétence des utilisateurs	Les utilisateurs de GVEC sont très friands et motivés une fois qu'ils comprennent le mécanisme et trouvent son utilité	Le risque de fuite des membres malveillants en cours de cycle reste toujours présent
Acteurs	. Des associations ou ONG sur place (de petites ONG locales, parfois créées par les anciens Conseillers des projets) sont contractés par le Programme (DEFIS) pour multiplier les GVEC dans les Communes et fokontany environnants (cas à Antanimora, avec objectif de 100 GVEC) . Les formateurs sensibilisateurs de GVEC sont originaires de la zone et parlent le dialecte local.	Parfois, le niveau de connaissance des promoteurs est limité à leurs expériences de terrain.
Premier appui	Le Projet (DEFIS) subventionne le premier kit du GVEC (cuvettes pour verser les « mises » (cotisation sous forme d'épargne, en vue de crédit) et les cotisations sociales (en cas d'urgence) ainsi que les cahiers d'enregistrement	
Discipline	La réunion des GVEC se fait hebdomadairement, au début, assisté par les techniciens encadreurs	
Fonds internes	Les mises sont entre 1000 Ar et 1500 Ar par semaine et le social entre 100 Ar et 300 Ar. Ces sommes sont approvisionnés à partir des activités générant des revenus récurrents (cultures maraichères, subvention HIMO, bénéfice sur les gargotes ou épiceries, ...)	

GVEC	Forces	Faiblesses
Conditions sur les taux d'intérêt	. Le taux d'intérêt élevé est décidé de commun accord	Le taux d'intérêt est 10% mensuel, très élevé, par rapport à celui des IMF (2% à 3%)
Durée de crédit interne et remboursement	Comme ce qu'on trouve généralement, la durée de crédit est de 3 mois avec remboursement hebdomadaire ou mensuel des intérêts	Le remboursement du capital à la fin de la date d'échéance est possible actuellement. Mais cela présente un risque si le montant est plus élevé
Crédit interne	Le montant de crédit interne avoisine les premiers montants octroyés par les IMF (autour de 200.000 Ar à 300.000 Ar), répondant aux besoins d'utilisation de fonds des membres	Le montant de crédit avoisinant celui proposé par les IMF crée une mauvaise perception de concurrence des IMF (comme si les GVEC se mettent en concurrence avec les IMF)
Lien entre IMF et GVEC		Pour le moment, aucun lien n'est perçu. Les excédents de caisses ne sont pas déposés dans les caisses des IMF
Effet	Le fonds de crédit sont utilisés par les membres dans leurs activités sur les filières de choix, augmentant ainsi leur volume	Il n'y a pas encore de GVEC spécifique jeunes dans les zones où les groupes de jeunes sont intégrés dans les OP.

4. Le cadre légal et règlementaire sur la microfinance

257. La microfinance est régie essentiellement par la loi en microfinance. Mais plusieurs textes sont également appliqués à ce métier.

Les textes régissant le métier sont :

- Loi sur la microfinance : Loi n° 2017-026 du 27 septembre 2017 réglemente les activités et le contrôle des institutions de microfinance et des agents de distribution, indépendamment de leur forme ou statut juridique.
- Loi bancaire : Loi n°2020-011 du 02 juillet 2020
- Loi sur la Monnaie Électronique et les Établissements de Monnaie Électronique (EME) qui : Loi n° 2016 du 2 février 2017
- Loi sur la signature électronique : Loi n°2014-025 du 10 décembre 2014
- Loi sur les assurances : Loi n°2020-005 du 02 Juin 2020
- Loi sur la lutte anti-blanchiment de l'argent et contre du financement du terrorisme : Loi n°2004-020 du 19 août 2004.

B. La mise en œuvre de la stratégie nationale de la finance inclusive

1. Les acteurs à Madagascar.

258. La stratégie nationale d'Inclusion financière (SNIM) à Madagascar est en vigueur pour une durée de 5 ans (de 2018 à 2022). Elle a comme objectif de viser 45% d'adultes malgaches pour avoir accès aux services financiers en 2022. Elle mobilise plusieurs acteurs au niveau macro, meso et micro.

259. Les acteurs au niveau macro se trouvent essentiellement ceux qui pilotent la SNIM.

Ces acteurs sont :

- Le Comité de pilotage de la SNIM : chargé du suivi de la mise en œuvre de la SNIM et de proposer des orientations stratégiques ; Il est composé des Représentants des plusieurs Ministères (agriculture, Economie, Commerce, Education nationale, du secteur privé, de la Banque centrale, Associations professionnelles et des PTF) ;
- Le Comité d'Investissement : c'est l'entité chargée d'harmoniser les interventions des PTF dans le secteur pour éviter les doublons, du suivi des investissements et de la garantie de transparence des contributions à la stratégie ;
- Les groupes de travail : ce sont des organes de concertation technique créés pour analyser et discuter de la manière dont les actions prévues par la SNIM sont mises en œuvre (examen des interventions prioritaires, identification des obstacles, réflexion sur l'inclusion financière)
- La CNFI : autorité de coordination des activités et des acteurs sur la Finance Inclusive à Madagascar, chargée du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNIM et de la redevabilité semestrielle auprès du Comité de Pilotage ;
- Le SIF : autorité de supervision des petites entités faisant de la microfinance ;
- La CSBF : autorité de supervision et de régulation ainsi que du contrôle des banques et institutions de microfinance,

260. Les acteurs au niveau méso sont les IMF, Banques, Fintech, GVEC, promoteurs de microfinance (ONG, Association, ...) et les différents fonds comme le FDA (Fonds de développement agricole), Ceux au niveau micro sont les bénéficiaires.

261. La SNIM présente 4 axes dont (i) Education financière et protection de consommateurs, (ii) Accès et utilisation de services financiers, (iii) renforcement des politiques, cadre légal et réglementaire et institutionnel. Son évaluation devrait se faire avant la fin de l'année 2022. Elle servira de base pour élaborer la SNIM de 2023 à 2027.

2. Les pratiques de sécurité

262. Les acteurs mettent en place le dispositif de KYC (know your customers) comme outil de sécurité de leurs actions. Concrètement, cela se passe comme suit.

- les Institutions font de la visite à domicile et sur les lieux de vente pour connaître leurs clients
- les clients donnent leur CIN (cartes d'identité nationale) certifiés et certificats de résidence originaux
- Pour les petites structures comme le GVEC, les membres n'acceptent pas de nouvelles personnes qu'ils ne connaissent pas et dont les activités ne sont pas transparentes.

Tableau 7 : Appréciation du KYC dans les zones du projet

KYC	Forces	Faiblesses
KYC des banques	. Les Banques exigent des documents légalisés (signatures légalisés) pour mieux identifier les nouveaux clients	. La procédure est assez lourde pour les nouveaux clients et jeunes entrant dans un

KYC	Forces	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> . Les banques utilisant des outils digitaux prennent la photo des documents. La décision finale est prise au niveau central . Les déblocage de fonds se fait dans le compte du client ouvert en son nom 	<p>environnement financier pour la première fois.</p>
KYC des IMF	<ul style="list-style-type: none"> . L'IMF ouvre un compte de DAV (dépôt à vue) dans lequel il verse le fonds de crédit et c'est au client de le toucher après 	<ul style="list-style-type: none"> . Le compte DAV fait l'objet de frais de gestion (un petit surcoût du crédit)
KYC des GVEC	<ul style="list-style-type: none"> . Des séances d'animation et d'explication du process sont organisées par les organismes promoteurs de GVEC. C'est aux membres de se coopter dans leurs GVEC. La cooptation est de proximité (les candidats membres habitant loin de la localité de la majorité ne sont pas admis). On rencontre des GVEC qui ont des membres dans une même filière (dans ce cas, le risque peut être concentré en cas de défaillance de la filière). Mais il y a également des cas où les membres sont dans des filières différentes. . Des carnets sont à la disposition des membres et un registre des transactions est mis en place au sein du GVEC pour enregistrer la traçabilité des transactions. 	<p>Il n'y a pas tellement de procédures écrites pour la cooptation</p>
KYC des fonds comme le FDA	<ul style="list-style-type: none"> . Les projets partenaires du FDA sont impliqués dans la proposition des bénéficiaires (individus, OP ou groupements). Cela dédouane le FDA de la méconnaissance des bénéficiaires. . L'implication du CROA au niveau local permet également de certifier la sincérité des demandes . La visite du personnel de FDAR sur site permet de matérialiser la demande et de vérifier l'existence des demandeurs . Le FDA demande des documents de preuve d'existence du demandeur (exemple, récépissé d'existence de l'OP, matérialité de la demande avec la signature des demandeurs, ...) 	

3. La fiscalité

263. La fiscalité dans la zone du Projet est très élémentaire.

Les projets FIDA essaient d'inciter les structures des bénéficiaires à se formaliser mais ce n'est pas un objectif primaire.

La plupart des structures microéconomiques, œuvrant dans le cadre des AGR (activités génératrices de revenus) dans le sud de Madagascar n'est pas formelle.

On note qu'au niveau national, les opérations commerciales sur les réseaux sociaux comme le facebook ne sont pas encore taxables, suite à une instruction du Président de la République en 2021.

C. Les offres de financement dans les zones du programme

1. Les offres de microfinance proposées par les banques et IMF

264. Les Banques sont dans les chefs-lieux des régions et dans des chefs-lieux de districts plus avancés sur le plan infrastructurel. Les IMF couvrent un peu plus et vont dans certains Communes plus enclavées mais pas toutes.

Tableau 8 : Zones d'intervention des Banques et IMF dans les zones ciblées du programme

Régions	Districts	IMF	Banques
Amoron'i Mania	Ambatofinandrahana,	CECAM	
	Ambositra,	Vola Mahasoa, CECAM, CEM	BOA, BNI, BFV, SIPEM
	Fandriana,	CECAM	
	Manandriana	CECAM	
Haute Matsiatra	Ambalavao	CECAM, Vola Mahasoa, NIM	
	Ambohimahasoa,	CECAM, Vola Mahasoa, SMMEC	
	Fianarantsoa I	NIM, ACEP, Vola Mahasoa, SMMEC	BOA, BNI, BFV, SIPEM
	Fianarantsoa II	CECAM, Vola Mahasoa	
	Ikalamavony	Vola Mahasoa	
	Isandra	CECAM, Vola Mahasoa	
	Lalangina,	CECAM, Vola Mahasoa	
	Vohibato	CECAM, Vola Mahasoa	
Ihorombe	Iakora		
	Ihosalotra	NIM, CECAM, ACEP	BOA, BNI, BFV
	Ivohibe		
Androy	Ambvombe Androy	SMMEC, Fivoy	BOA, BFV
	Bekily	SMMEC, Fivoy	
	Beloha	Fivoy	
	Tsihombe	Fivoy	
Atsimo-Andrefana	Ampanihy Ouest,	Fivoy	
	Benenitra		
	Betioky Atsimo	Fivoy, Vola Mahasoa	IFRA
Anosy	Amboasary Atsimo,	SMMEC, Fivoy	IFRA
	Betroka	Fivoy	
	Taolagnaro	SMMEC, Fivoy, CEM	IFRA, Baobab, Accès-Banque, BOA, BNI, BFV
Atsimo Atsinanana	Farafangana	NIM, CECAM	BOA, BNI, BFV
	Vangaindrano		
	Vondrozo		
Vatovavy	Mananjary	NIM, CECAM	BOA, BNI, BFV
	Ifanadiana	NIM	
	Nosy Varika		
Fitovinany	Manakara,	CECAM, CEM, ACEP, Vola Mahasoa	BOA, BNI, BFV
	Vohipeno	NIM	
	Ikongo		
Bongolava	Tsiroanomandidy	CECAM, Vola Mahasoa, SMMEC, ACEP, CEM	BOA, BNI, BFV, Baobab, AccèsBanque,
Melaky	Maintirano	CECAM	BOA, BFV, BNI
	Antsalova		

Régions	Districts	IMF	Banques
Menabe	Ambatomainty		
	Besalampy		
	Morafenobe		BOA
	Morondava	CECAM, CEM	BOA, BNI, BFV
	Belo sur Tsiribihina	CECAM	
	Mahabo	CECAM	
	Manja		
	Miandrivazo	CECAM	

En général, les services des banques s'arrêtent au niveau de chefs-lieux de régions sauf quelques exceptions. Les IMF vont dans les chefs-lieux des districts le long des routes nationales bitumés. Les services se raréfient dès que l'on s'éloigne de la route (problème de sécurité et de coûts d'approche).

On note que le Programme travaille avec des Institutions qui puissent desservir dans des zones éloignées des routes bitumées. La plupart des routes nationales ne sont même pas goudronnées. Une grande partie des villages de la zone du Programme est loin des villes. Parfois, les gens font 1 à 2 heures de routes pour aller au marché hebdomadaire.

Le réseau CECAM a procédé à une fermeture massive dans le sud de Madagascar, après la fin du projet ASARA faute de rentabilité des caisses. L'IMF Fivoy reste dans les communes dans le sud mais sa rentabilité reste toujours fragile.

Tableau 9 : Les services offerts en microfinance

IF	Crédit	Epargne, dépôts	Transfert d'argent	Autres
BOA, BNI, BMOI	De trésorerie D'Investissement (Prêts MLT)	DAV, DAT	Oui	Cartes bancaires
SIPEM, Baobab, Accès Banque	De trésorerie D'Investissement (Prêts MLT)	DAV, DAT	Oui	Agency banking, Monétique
SMMEC	Crédit à CT (productif, commercial, flash Crédit PME (MT)	DAV, DAT, Epargne spéciale	Oui (en interne), mobile banking	Agency banking, Monétique, Mutuelle santé
CECAM	Crédit à CT (productif, commercial, urgence) Crédit à MT	DAV ; DAT, Epargne spéciale	Mobile money	
NIM	En cours de reprise			
VM	Crédit à CT (productif, commercial, urgence)	DAV, DAT, Epargne spéciale	Mobile banking	

La pratique a montré la raréfaction de crédit « in fine » (une seule échéance à la fin du contrat). L'objectif est de mitiger le risque d'impayé à l'échéance et de garder le contact avec l'emprunteur. De ce fait, des montants même symboliques sont définis et à régler par l'emprunteur périodiquement (mensuellement, par exemple).

2. Le financement des acteurs de la chaine de valeurs

265. Les acteurs dans la chaines de valeurs (en amont, sur l'approvisionnement, au niveau de la production et en aval) peuvent bénéficier des appuis financiers de la part des institutions financières.

Tableau 9a : Les caractéristiques de produits et services offerts en microfinance

Crédit (agri, élevage, autres)	Petites IF (Vahatra, Cefor, Apem ...)	IF moyenne (Vola Mahasoia, OTIVs)	Grandes IF SMMEC, PAMF, ACEP Banques Sipem,)
Objet	Elevage (porcins, aviculture, riziculture, ...	Elevage (porcins, aviculture, riziculture, ...	Elevage (porcins, aviculture, riziculture, ...
Taux d'intérêt	2% à 3% linéaire mensuel	3% à 3,5% dégressif	2% dégressif
Durée	6 mois à 12 mois	6 mois à 24 mois	6 mois à 60 mois
Remboursement (fréquence)	Mensuel	Mensuel, in fine	In fine
Montant	100 K Ar à 6 M Ar	200 K Ar à 50 M Ar	200 K Ar à 300 M Ar
Garanties	Sans garantie (caution morale), matérielle	Matérielles jusqu'à 120%, caution solidaire	Matérielles jusqu'à 120%
Services non financiers	Education financière	Education financière	Education financière

Plus la taille de l'Institution est grande, moins son taux d'intérêt est élevé. En effet, celles de petite taille ont des coûts de ressources plus importants. En revanche, les Institutions de petite taille arrivent à abaisser la barrière de garantie avec la méthodologie de crédit solidaire ou de crédit individuel sans garantie. La contrepartie est un remboursement plus fréquent (mensuel par exemple), ce qui ne peut pas toujours coïncider aux flux de trésorerie des jeunes.

Les modules d'éducatons financières sont un peu allégés du fait d'absence ou d'insuffisance de budget. Parfois, les IMF travaillent avec l'APIMF pour faire une campagne beaucoup plus consistante.

Tableau 10 : Le financement des acteurs de la chaine de valeurs

Maillons	Acteurs	Produits et services financiers, IF dans les zones du projet		
		Banques	IMF	Autres
Approvisionnement	Fournisseurs d'intrants	BNI, BOA, SG, BMOI, SIPEM, ABM, MBM	SMMEC, CECAM, VM, NIM	FDA
	Fournisseurs de matériels	BNI, BOA, SG, BMOI, SIPEM, ABM, MBM	SMMEC, CECAM, VM, NIM	FDA
	Vendeur de facteurs de production (terrain, ...)	BNI, BOA, SG, BMOI, SIPEM, ABM, MBM	SMMEC, CECAM	
Production	Petits agriculteurs		SMMEC, CECAM, VM, NIM	FDA

Maillons	Acteurs	Produits et services financiers, IF dans les zones du projet		
		Banques	IMF	Autres
	Agriculteurs moyens		SMMEC, CECAM, VM, NIM	
	Agriculteurs avec de gros moyens	BNI, BOA, SIPEM, ABM, MBM	SMMEC, CECAM	
	Organisation de producteurs dans la production		SMMEC	FDA
Transformation et stockage	Transformateurs de produits agricoles	SIPEM, ABM, MBM	SMMEC, CECAM, VM, NIM	
	Stocker et conditionneurs	SIPEM, ABM, MBM	SMMEC, CECAM, VM, NIM	
Transport	Transporteurs	BNI, BOA, SIPEM, ABM, MBM	SMMEC, CECAM, VM, NIM	
Commercialisation	Vendeurs locaux	SIPEM, ABM, MBM	SMMEC, CECAM, VM, NIM	
	Vendeurs régionaux et nationaux	SIPEM, ABM, MBM	SMMEC, CECAM, VM, NIM	
	Exportateurs	BNI, BOA, SG, BMOI	SMMEC, CECAM	

NB : ABM = Accès Banque ; MBM : Baobao

Chaque type d'Institution financière a sa propre mode de financement des acteurs des chaines de valeurs.

Tableau 11 : Appréciation des services et produits de microfinance et bancaire

	Forces	Faiblesses
Utilisation des services bancaires par la population	<p>. Les services bancaires et les produits bancaires sont utilisés par les acteurs qui ont un niveau de business plus important dans la région du projet (exemple, les opérateurs de marché)</p> <p>. L'utilisation des services bancaires facilite les transactions au niveau des acteurs ou promoteurs de développement (Projets/Programmes ; ONG partenaires,)</p>	Les banques essaient d'étendre leur ciblage mais de manière limitée (cas d'installation dans les chef-lieu de région comme Ambovombe et Maintirano)
Utilisation des services de microfinance	Les IMF font leurs propres démarches de conquête de clients. Elles font recours aux projets/programmes pour adapter	L'approche des IMF pour collaborer avec les Projets de développement n'est pas toujours systématique. C'est toujours les Projets/Programmes

	leurs offres (cas avec PROSPERER, ...)	qui les approchent (cas de PROSPERER, cas de PNUD dans la zone sud ...)
<p>Perception par la population locale</p>		<p>. Les IMF sont vues comme inflexibles dans leurs conditions : leurs taux d'intérêt sont perçus comme élevés pour financer l'agriculture, communication insuffisante pour expliquer les produits et services, traitement sévère des retards de remboursement, ...</p> <p>. Les producteurs ont peur de se faire déposséder de leurs biens, en ayant vu les débiteurs dans leurs villages qui ont fait l'objet de saisie de biens</p>

Tableau 12 : Vision des IMF et banques dans les zones du Programme

	Banques	IMF
Vision	BNI : développer les opérations de microfinance avec KRED et augmenter la portée avec des services de qualité BOA : se diversifier tout en sécurisant les opérations	SMMEC : couvrir la grande partie des régions de Madagascar VM : rentabiliser et consolider les existants CECAM : rentabiliser les existants PAMF : viabiliser les opérations.
Stratégie	BNI : mise en place de KRED, filiale de microfinance, prise d'opportunité de fonds de garantie	SMMEC : extension géographique, opérations technologiques
Mode d'approche	BNI : utilisation des outils digitaux couplés avec l'extension physique des agences	SMMEC : proximité et communication, sécurisation des opérations PAMF : partenariat stratégique avec le programme VM : Développement du portefeuille, en cohérence avec les objectifs du Programme

3. Les offres de technologie autour de la microfinance dans les zones du Programme

266. Les offres de technologie utilisable en microfinance sont l'agency banking, le mobile money, mobile banking et monétique.

Réseau d'agent :

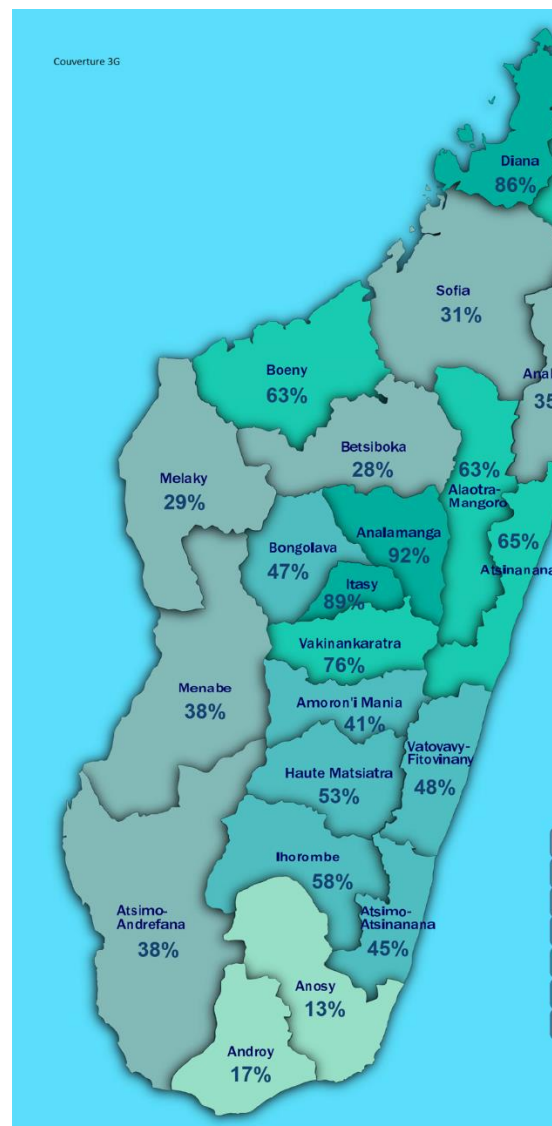
Les réseaux d'agents (en agency banking, ou banque à distance) n'existent pas encore dans la zone du Programme. On note que les réseaux d'agents fonctionnels sont dans Baobab banque, Accès banque (avec le modèle Accès cash), Otiv Diana (une cinquantaine d'agents tiers Otiv Money) et SMMEC (autour de la capitale).

Mobile :

L'utilisation de mobile money commence à être fréquente dans les chefs-lieux des Régions. Dans les chefs-lieux de districts, le mobile money est utilisé pour les transactions commerciales en général. Plus on entre dans les Communes, plus le mobile money est moins utilisé. C'est surtout lié aux contraintes de couverture en connexion et à la sécurité et disponibilité de trésorerie des cash-points.

Mobile banking : Vola Mahasoa (VM) est juste au début de son utilisation avec Orange Money (phase pilote), mais le nombre de transactions est encore très faible faute de budget de communication conséquent.

couverture reseau mobile				
Zones	Régions (chefs-lieux)	Districts	Telma	Orang
Ceinture australe				
Androy	Ambovombe :	Ambovombe	3G	3G
		Beloha	4G	
		Tsihombe	4G	3G
Anosy	Fort-Dauphin :	Bekily		
		Fort-Dauphin	4G	4G
		Amboasary	4G	3G
Atsimo-Andrefana	Tuléar	Betroka	2G	
		Tuléar	4G	4G
		Tuléar 2	4G	2G
		Sakaraha	4G	3G
		Ankazoabo	2G	2G
Atsimo-Atsinanana	Farafangana	Morombe	3G	3G
		Farafangana	4G	4G
		Befotaka		
		Midongy		
		Vangaindrano	4G	
Fitovinany	Manakara	Vondrozo		
		Manakara	4G	4G
		Ikongo		
Vatovavy	Mananjary	Vohipeno	4G	
		Mananjary	4G	4G
		Ifanadiana	4G	2G
Ouest	Tsiroanomandidy	Nosy-Varika	4G	
		Tsiroanomandidy	4G	4G
		Fenoarivobe		
Melaky	Maintirano	Maintirano	3G	
		Antsalova		
		Morafeno		
		Ambatomainity		
Menabe	Morondava	Besalampy		
		Morondava	4G	4G
		Belo (sur tsiribihina)	4G	3G
		Mahabo		
Hautes-Terres centrales	Ihorombe	Manja		
		Miandrivazo	4G	
		Ihosy	4G	3G
		Ivohibe		
Haute-Matsiatra	Fianarantsoa	Iakora		
		Fianarantsoa	4G	4G
		Ambalavao	4G	3G
		Ambohimahasoa	4G	3G/4G
		Isandra		
		Vohibato		
Amaron'i Mania	Ambositra	Lalangina		
		Ambositra	4G	4G
		Ambatofinandrahana		
		Fandriana		
		Manandriana		



Monétique:

Seules les banques, dans les chefs-lieux de région de la zone du projet ont des points monétiques (distributeur automatique de billet, DAB). Les IMF n'en disposent pas encore.

Couverture de connexion

Connexion 3G : elle permet d'utiliser internet et d'envoyer des e-mails. La connexion 3G est dans les chefs-lieux des Régions et une partie des chefs-lieux des Districts. Les Districts éloignés avec peu d'utilisateurs de service ont rarement 3G.

Au niveau des Communes, à part celles qui sont à proximité des chefs-lieux de districts, la connexion reste en général 2G (pour téléphoner). En moyenne, après 5 kilomètres aux alentours d'une commune, la connexion devient très faible ou n'est plus disponible.

Possession de téléphones

En général, les téléphones utilisés sont basiques. Ils permettent de passer ou de recevoir des appels. Ils sont utilisés pour des besoins familiaux. La plupart des chefs de groupements ou d'OP en disposent. Cela leur permet surtout de faciliter leurs transactions.

Les jeunes qui sont plus entreprenants (en nombre limité) ont leurs propres téléphones.

Moyens techniques en ussd⁴¹

Les acteurs comme les IMF ont fait le lobbying de libéraliser l'acquisition d'ussd afin de faire eux-mêmes les transactions et d'éviter de dépendre des OTM. Jusqu'à présent, leurs demandes n'ont pas abouti. Lors des ateliers d'échange, les OTM ont signalé qu'ils ont investi sur ce type de technologie et sont réticentes pour l'offrir aux autres acteurs.

4. Les offres d'assurance agricole

267. Les offres de produits d'assurance sont classiques. En matière d'agriculture, ces offres ne concernent pas directement la production (comme l'assurance sur les matériels agricoles, les magasins de stockage, ...). En ce qui concerne l'assurance agricole proprement dit, ce produit a causé une lourde perte auprès des Compagnies d'assurance dans les années 90 et elles ont du mal à les remettre sur le marché.

268. Néanmoins, grâce aux expériences probantes en Afrique et dans d'autres Continents, le GdM (Gouvernement de Madagascar) a poussé l'Assurance agricole indicielle contre risque climatique. Ainsi, par l'intermédiaire du projet PrAda, en collaboration avec la Compagnie d'Assurance ARO, des pilotes ont été initiés auprès des OP et producteurs d'arachide dans le sud de Madagascar. On note que le PAM a également promu l'Assurance agricole indicielle (basé sur l'indice de végétation) dans le sud malgache.

ARO intervient dans la zone du projet en offrant un produit d'assurance agricole indicielle contre le risque climatique (AAIRC).

- Avec la PRADA :
 - Assurance sur l'indice climatique satellitaire, dans les zones d'Androy et du Sud-Ouest.
 - On en pilote 2.0 actuellement.
 - Approche paiement volontaire de la prime, associé à un package avec semence d'arachide (pilote 1.0) et subvention de 50% de la prime par MinAE (pilote 2.0) via le projet IRRP
 - Étant donné que c'est nouveau, peu de bénéficiaires le font (150 pour Prada)
- Avec PAM :
 - assurance sur l'indice de végétation dans les zones d'Amboasary
 - Le service de collecte de prime et d'indemnisation se fait avec les services de SMMEC.
 - Prime payé à partir de la défalcation d'une partie de la rémunération en travaux HIMO des bénéficiaires
 - 3000 bénéficiaires producteurs de cultures maraichères.

⁴¹ Ussd : signifie Unstructured Supplementary Service Data ou Service supplémentaire pour données non structurées. Il s'agit d'un protocole qui permet d'envoyer des informations via les réseaux GSM, 3G ou 4G.

Tableau 13 : Appréciation de l'Assurance agricole

	Forces	Faiblesses
Assurance ARCI satellitaire Prada	<ul style="list-style-type: none"> . Pilote 1.0 et 2.0 terminé, avec indemnisation partielle des assurés . La technologie indicielle commence à être maîtrisée par ARO et la DGM (Direction Générale de la météorologie) 	<ul style="list-style-type: none"> . Pas de distributeur pour le moment (vente assurée directement par ARO) . La partie sensibilisation est encore réalisée par le projet PrAda . Toujours recours à la subvention pour le moment, avec le principe de package
Assurance ARCI végétation PAM	<ul style="list-style-type: none"> . Les vulnérables sont touchés . Distributeur : Collaboration avec une IMF pour la collecte de prime et l'indemnisation 	<ul style="list-style-type: none"> Les assurés n'ont pas l'impression de déboursier leurs primes de leurs poches → problème d'appropriation
Points communs sur les 2 types d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> . Une prise de conscience sur la pertinence de l'assurance commence à se constater sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> . En général, les producteurs confondent toujours l'assurance et les dons, suite à l'affluence massive des dons dans la région.

5. Les formes alternatives de financement dans les zones du Programme

269. On trouve d'autres formes alternatives de service de financement dans la zone. Il s'agit du crédit fournisseur avec différentes variantes.

Le crédit fournisseur est une alternative aux crédits formels. Le principe est le suivant : la personne qui livre les produits peut accorder un délai pour le réceptionnaire de payer le prix. Mais ces derniers temps, le crédit fournisseur est de plus en plus rare à cause de problème de flux de trésorerie sur le marché et de la défaillance de certains bénéficiaires de ce type de crédit.

Crédit fournisseur par les producteurs

Une fois que la confiance s'installe, les producteurs se font payer une partie seulement de leurs produits. L'acheteur paie le reste, avec un délai d'un mois en général.

Crédit fournisseur par les vendeurs

Les magasins donnent du crédit fournisseur aux acheteurs à qui ils font confiance. Ce mécanisme est valable pour les articles de faible valeur.

Crédit fournisseur « voucher »

Il s'applique aux producteurs en lien avec la centrale d'achat comme le CTAS Androy. Les producteurs livrent leurs produits (semences par exemple) dans le magasin de l'Organisation et reçoivent un « voucher ». Cet outil leur permet de bénéficier des semences aux moments opportuns, au début de la période de semis.

D. Le Fonds de Développement Agricole (FDA).

1. Présentation succincte du FDA

270. Le FDA est déjà partenaire financier des projets financés par le FIDA (DEFIS, PROSPERER, FORMAPROD) et son positionnement reste incontournable pour le PROGRES.

Statuts : FDA (Fonds de Développement Agricole) est un Etablissement Public national à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière (EPA). Il a été créé en 2012 par Décret n°2012-968 du 13/12/2012.

D'autres textes complètent son statut, à savoir

- Le décret 2017-1164 du 20/12/2017 portant réorganisation du FDA
- L'arrêté interministériel 24.464/2017 fixant les modalités d'octroi, l'utilisation et le contrôle de la subvention du FDA
- L'arrêté interministériel 23.831/2018 du 29/09/2018 fixant le mécanisme financier du FDA

Missions et objectifs : Le FDA est instrument financier au service du monde rural. Il a comme mission de :

- Améliorer l'insertion des producteurs dans l'économie nationale
- Faciliter leur accès aux services et facteurs de production
- Contribuer au renforcement et au développement des outils de services techniques, financiers et de filières
- Renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des producteurs à travers leurs organisations

Le FDA a reçu de l'appui de divers PTF à Madagascar depuis sa création.

Historique : Au départ, elle a été considérée comme le bras financier des CSA (Centre de Service Agricole) qui a eu comme mission de (i) Mettre en relation les demandes des producteurs et des offres de services (sans fournir directement les services); (ii) Appuyer la recherche de financement, avec la participation du demandeur au coût du service (sans être un organisme de financement); (iii) Appuyer la maîtrise d'ouvrage des agriculteurs dans la formalisation de la contractualisation et le suivi-évaluation des prestations fournies (sans devenir un écran entre producteur et prestataire); (iv) Structurer la demande et contribuer au développement de l'offre de service par la promotion des dossiers structurés, cohérents, crédibles, pertinents en quantité et en qualité, (v) Informer et mettre à disposition des agriculteurs des référentiels techniques, des informations économiques, les résultats de recherche et développement sans produire lui-même l'information).

Au fil du temps, les CSA ont eu du mal à se pérenniser. De son côté, le FDA s'est positionné progressivement à prendre la place d'outil de financement du monde agricole.

Zone d'intervention : Actuellement, le FDA couvre les 23 régions de Madagascar avec des directions régionales (FDAR).

Organe de gouvernance: le FDA est sous tutelle des Ministères MinAE, MPEB et MEF. Il a un Conseil d'Administration composé de 19 membres venant de la Primature, Ministères, Tranoben'ny Tantsaha, Secteur Privé et secteur financier. Le CA a un mandat de 4 ans renouvelable. Il délègue la Direction à une Direction Générale.

Au niveau régional, le FDA est appuyé par le CROA (Comité Régional d'orientation et d'allocation) composé de 14 membres. Le CROA a comme fonctions de (i) définition de l'orientation de l'octroi pour l'année à venir ; (ii) décision de l'allocation au niveau régional à partir des demandes présentées par la Direction régionale du FDA.

Structuration de l'Organe exécutif : Au siège, la Direction Générale est assistée des Directions (Opération, Administratif et Financier). Au niveau Régional, l'équipe exécutive est composée d'un Directeur Régional et d'un pool de staff (administratif et opérationnel).

Mode de financement : Le FDA finance divers types de facteurs de productions pour des groupements, OP ou des producteurs individuels. Il utilise l'approche par la demande et finance les projets qui lui sont parvenus mais qui ont été prévus dans son PTBA.

Son code de financement en vigueur depuis 2019 définit les objets à financer et les subventions y afférentes :

- (i) les intrants (90% à 95% subventionnés, plafonné de 3 M Ar (individuel) à 30 M Ar (groupement)),
- (ii) des équipements (agricole et de pêche, subventionné de 70% à 90%, de 3 M Ar (individuel) à 20 M Ar (groupement)),
- (iii) infrastructure (subventionné à 90%, plafonné à 60 M Ar)
- (iv) appui à l'agrégateur (subventionné à 50%, plafonné à 50 M Ar)
- (v) soft (conseil, formation ...) et structuration des OP (subventionné à 95%)
- (vi) Subvention à 100% pour la recherche appliquée (plafonné à 30 M Ar), l'installation de jeunes (1,5 M Ar).

Aperçu de résultat (année 2021) : Pour l'année 2021, les réalisations de FDA sont comme suit :

- (i) Renforcement de capacité institutionnelle : extension dans l'ensemble des 22 Régions de Madagascar (100%), réception de fonds des PTF (91% des prévus sont reçus)
- (ii) Développement et modernisation des services agricoles : 2406 projets de services agricoles modernes financés (50% des objectifs), 46 projets professionnels financés (58%), contrat programme filière (0%), 36942 producteurs financés en matière de projets professionnels et projets de services modernes et classiques (67% des objectifs)
- (iii) Développement de l'agribusiness : 0% financés
- (iv) Développement des Investissements sollicités par les producteurs pour l'extension des zones de production et des exploitations modernisés : 172 projets d'extension de zones financés (102% des objectifs), 87 infrastructures d'exploitation moderne financées (43% des objectifs), 34.215 producteurs bénéficiaires des projets d'extension des zones de production et d'infrastructure d'exploitation moderne financés (95% des objectifs)

On note que le budget 2021 est de 16,5 M \$ dont recette à 7,9 M \$ (soit 48%). Le décaissement est à 6,5 M\$ soit 83% des recettes.

Les partenaires techniques et financiers du FDA en 2021 : Le FDA a la capacité de lever des fonds auprès des divers PTF. On note néanmoins de fréquents retards de déblocage de fonds à leur niveau.

Tableau 14 : Tableau récapitulatif sur le partenariat du FDA

PTF/Projet	Projets avec FDA	Montant
PAPAM (AFD)	<p>. Convention de financement du projet PAPAM signée le 07/01/2016</p> <p>. Trois composantes : (1) appui au développement des services agricoles ; (2) appui à l'intensification agricole dans le cadre d'une approche BVPI ; (3) appui à la maîtrise d'ouvrage</p> <p>. Zones : Alaotra Mangoro, Vakinankaratra, Atsimo Atsinanana, Vatovavy Fitovinany.</p> <p>. Rôle FDA : Le FDA intervient dans la mise en œuvre de la composante 1 du projet à travers les FDAR Alaotra Mangoro et Vakinankaratra.</p>	<p>Le montant pour FDA est dans la composante 1 : Allocation de subvention aux producteurs de 7 219 946 000 Ar.</p> <p>L'année 2022 correspond à l'année d'achèvement de PAPAM soit sa 5ème année.</p> <p>Budget 2021 avec FDA : 1.910.000.000 Ar</p>
PADAP (BM et AFD)	<p>Objectif du PADAP : Améliorer les conditions de vie de la population rurale à travers le renforcement de la bonne gouvernance en termes de gestion durable des paysages, la réduction de la dégradation des ressources naturelles et l'augmentation des revenus dans les secteurs productifs.</p> <p>Zones : 5 paysages : lazafo et Soanierana Ivongo (Région Analanjirofo), Andapa (Région SAVA), Marovoay (Région BOENY) et Bealanana (Région SOFIA).</p> <p>Objectif de la collaboration entre PADAP et FDA : Appuyer l'accès aux services agricoles des producteurs dans les paysages de lazafo et Soanierana Ivongo dans la Région Analanjirofo, en vue de permettre aux bénéficiaires d'accroître leur production, d'améliorer leur productivité, de répondre aux exigences des marchés et d'augmenter leurs revenus.</p>	<p>Le montant de la convention de PADAP avec le FDA est de 521 197 988 Ariary d'une durée de 15 mois.</p> <p>Activités : la subvention des bénéficiaires concernés en semences sélectionnées, intrants et matériels agricoles dans le cadre de l'intensification rizicole ; en ruches améliorés et cheptel d'élevage (poulet), aliments de démarrage, produits véto sanitaire et construction d'habitat pour l'aviculture</p> <p>Budget 2021 : 1.285.000.000 Ar</p>
FANDROSO/RINDR (UE)	<p>Le Projet FANDROSO est la Composante 2 « Appui au dispositif de financement du secteur AEP » du Programme de Renforcement Institutionnel vers le Développement de 1a Résilience Agricole « RINDRA » financé par l'Union Européenne.</p> <p>Objectif : Augmentation de la productivité, la production et les revenus des producteurs dans les secteurs Agriculture, Elevage et Pêche de manière durable, sur tout le territoire national. Spécifiquement, le projet vise à financer des projets de qualité portés par les producteurs (hommes, femmes, jeunes), en répondant à leurs besoins dans les secteurs Agriculture, Elevage et Pêche.</p>	<p>Coût total du projet : 20 526 315 Euros</p> <p>.Démarrage en 2020 pour une durée de 3 ans.</p> <p>Collaboration avec FDA : Grâce au projet, le FDA est opérationnel sur tout le territoire national depuis 2020 avec 7 régions supplémentaires opérationnelles.</p> <p>Budget 2021 pour FDA : 33.902.000 Ar</p>

PTF/Projet	Projets avec FDA	Montant
IRRP (GIZ) Initiative pour le Renforcement des Résiliences des Producteurs face au COVID-19 (en collaboration avec le MINAE)	Objectif : Contribuer à l'atténuation des impacts de COVID-19 aux producteurs dans les régions Anosy, Androy, Atsimo Atsinanana et disposer d'un dispositif national numérique d'appui des secteurs AEP approprié et adapté à Madagascar visant à l'appui et à l'amélioration des activités des producteurs, de leurs modes et moyens d'existence en facilitant l'accès aux intrants et matériels agricoles.	Le projet financé IRRP transfère un fonds au FDA d'un montant de 3 250 000 000 Ar.
PROSOL (GIZ) Protection et Réhabilitation des Sols pour améliorer la Sécurité Alimentaire (ProSol) dans le cadre de l'initiative spéciale « EINEWELT ohne Hunger » (UN SEUL MONDE sans faim)	<p>. Le projet est financé par la coopération allemande à Madagascar par le biais du ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ), en accord avec le gouvernement Malagasy.</p> <p>. Objectif du projet composante pays Madagascar (ProSol) : faire en sorte que des approches durables pour la promotion à grande échelle de la protection des sols et de la réhabilitation des terres dégradées soient appliquées dans des régions sélectionnées à Madagascar.</p> <p>. Activités : sur trois champs d'action interconnectés dans lesquels les dimensions changement climatique sont considérées (1) Mise en œuvre de mesures de protection des sols et de réhabilitation des terres dans la région Boeny ; (2) Ancrage politique et institutionnel de la thématique protection des sols et réhabilitation des terres (mise en œuvre au niveau national) ; (3) Gestion des connaissances relatives à la thématique protection des sols et réhabilitation des terres et mise en réseau des détenteurs et bénéficiaires potentiels de ces connaissances (mise en œuvre au niveau national et international).</p> <p>. Zones d'intervention prioritaire à Madagascar : régions Boeny et Androy.</p>	Le montant prévisionnel pour le financement du FDA est de 100 000 USD en 2022.
DEFIS (FIDA)	<p>. Objectif : Améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables par l'adoption à grande échelle par les EAF des systèmes de production performants et résilients et leur intégration dans des filières agricoles rémunératrices.</p> <p>. Zones d'intervention : Anosy, Androy, AtsimoAndrefana, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Vatovavy, Fitovinany et Atsimo-Atsinanana.</p> <p>. Financement : FIDA et Etat Malagasy</p>	Le programme DEFIS a prévu un financement au FDA de 16 446 825 Dollars US de pour une durée de 5 ans à partir de 2018, pour couvrir les 3 composantes. 80% du financement est concentré dans les pôles de développement identifiés au niveau District. Budget 2021 FDA : 7.238.100.000 Ar
FORMAPROD (FIDA)	. Champs d'activités : FORMAPROD intervient dans la chaîne de Formation des jeunes ruraux – Insertion professionnelle – Amélioration de la productivité agricole.	Le principal objectif de la convention entre FORMAPROD et FDA est de rendre effectif et durable les impacts au niveau des producteurs des actions pour

PTF/Projet	Projets avec FDA	Montant
	. Activités : Il apporte son appui technique et financier pour améliorer le revenu des jeunes et des EAF par diverses formations, appui et dotation en matériel et kit de démarrage pour les jeunes et les EAF, appui et accompagnement des bénéficiaires tout au long des cycles de production, appui à leur intégration dans des systèmes de financement pérennes et à long terme.	faciliter l'accès des producteurs aux services agricoles en vue de leur permettre d'accroître leur production, d'améliorer leur productivité et leurs revenus à travers la synergie des interventions des deux parties Budget 2021 pour FDA : 1.393.600.00 Ar
AD2M (FIDA)	AD2M II est un projet financé principalement par le FIDA pour une durée de 7 ans à partir de 2016. Zones d'intervention : 47 communes rurales dont 16 réparties dans les districts de Maintirano et Antsalova de la Région Melaky et 31 communes dans les 5 districts de la Région de Menabe.	La convention entre AD2M et FDA a pour objet le développement des services aux producteurs dans les Régions de Menabe et Melaky : appui à la mécanisation des producteurs, financement des projets des OPR et OPF, émergence de pôles de développement agricole qui intègrent la mise en valeur productive avec des techniques et moyens de production résilients aux changements climatiques, la sécurisation foncière, la gestion durable des ressources naturelles et l'appui à l'accès au marché. Le montant de la convention est de 363 000 000 Ariary.
PACPA (FIDA)	PACPA est un projet financé principalement par le FIDA pour une durée de d'une année à partir de 2020. Le montant de la convention est de 649 880 Dollars US. Son objectif principal est de fournir un appui économique et technologique concret aux producteurs ruraux vulnérables directement touchés par l'impact de COVID-19.	Le FDA tient une place importante dans l'exécution du projet, au niveau de la composante 1. Il s'agit de la mise en œuvre d'un mécanisme de « fonds renouvelable » en partenariat avec les Institutions Financières, destiné à appuyer financièrement les activités de collecte et de commercialisation des coopératives agricoles et des OP dans les zones cibles Analamanga, Anôsy, Androy et Atsimo Andrefana. Budget 2021 : 2.183.500.000 Ar

2. Appréciation du FDA

271. En interne, le FDA affiche des forces mais également des points de faiblesses.

Tableau 15 : Tableau d'appréciation des forces et faiblesses du FDA

	Forces	Faiblesses
Positionnement	Le FDA est vu par les bénéficiaires finaux comme une alternative aux institutions financières (IMF et banques)	Le FDA n'est pas une « institution financière » classique comme une banque

	Forces	Faiblesses
Zone d'intervention	Le FDA arrive à couvrir les 23 régions de Madagascar depuis 2020 grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers	Le FDA n'est pas encore de bureau dans les Districts
Stratégie de financement (cas des Programmes FIDA)	<ul style="list-style-type: none"> Les projets du FIDA (cas de DEFIS, FORMAPROD) font appel à FDA pour financer leurs bénéficiaires (infrastructures de barrages, dotation de cheptel pour des kits de démarrage, ...) Cas de PROSPERER : le FIR, avec le FPR est versé au FDA qui va continuer à l'utiliser avec les IMF 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du Comité d'Investissement (CI) à la CNFI/MEF : les fonds FIDA (comme le FIR) étant des fonds empruntés et remboursés par l'Etat malagasy, le CI s'érige comme une structure de coordination et d'allocation des fonds aux IMF. Le FDA fait appel à son avis.
Contraintes externes	Malgré les restrictions sanitaires à cause de la pandémie du covid-19 en 2020 et 2021, FDA a pu fonctionner et a réalisé une grande partie de ses activités	Les restrictions sur les réunions à tous les niveaux (hormis les réunions virtuelles) ont perturbé la réalisation de ses activités surtout sur le terrain
Complémentarité avec les IMF	<ul style="list-style-type: none"> FDA a trouvé un mécanisme de complémentarité de financement (matching grant) avec les IMF sur le financement des investissements des producteurs : le FDA finance 80% et les producteurs 20%. Cet apport de 20% peut être demandé auprès des IMF à titre de prêt. Les IMF ont vu de bon œil cette approche Les jeunes et EAF ayant bénéficié des appuis de FDA sont unanimes et témoignent positivement de l'effet de ces appuis sur le changement de leurs exploitations (augmentation du capital productif créant des revenus conséquents) 	<ul style="list-style-type: none"> Les procédures d'ouverture des comptes des bénéficiaires au niveau des IMF sont parfois complexes et prennent du temps (nécessité de devenir membre d'IMF, ...)
Incitation la responsabilisation des producteurs : apport	Le FDA demande aux demandeurs (OP) de payer des apports (par exemple 10% à 30% pour les équipements) avant de débloquent les fonds. Exception : Cas de Formaprod : un quota de jeunes a bénéficié d'exonération d'apport bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> Parfois, les bénéficiaires ont du mal à libérer leurs apports Les apports sont mal expliqués. Parfois, les producteurs pensent que FDA ne les leur restitue pas
Service non financier (suivi)	Les bénéficiaires sont suivis par des prestataires locaux préalablement sélectionnés par FDA (parfois issus des centres de formation agricole)	<ul style="list-style-type: none"> La fréquence de visite des prestataires d'appui n'est pas régulière
Orientation du Financement de projet	<ul style="list-style-type: none"> Les filières à financer par région sont priorisés pour une année. Elles peuvent changer pour l'année suivante Les bénéficiaires ne peuvent bénéficier de l'appui du FDA qu'une fois. Ils sont redirigés vers des IMF pour le financement de leurs activités pour les années suivantes 	<ul style="list-style-type: none"> Les projets qui n'entrent pas dans les filières priorisées ne peuvent pas être financés Les filières innovantes non maîtrisables par les entités de suivi sont difficilement éligibles (par exemple des équipements productifs solaires)

	Forces	Faiblesses
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"> • Le FDA dispose d'un code de financement clair • Le FDA appuie les bénéficiaires au montage de leurs projets, directement ou par l'intermédiaires d'autres entités (projets, techniciens en contact avec les bénéficiaires, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le FDA n'utilise pas les critères financiers classiques des Institutions financières comme la rentabilité, les capacités de remboursement, capacités d'endettement, la stabilité de résidence, nombre d'années d'activités, ... • Risque de dépendance en matière de montage de projet et incapacité des bénéficiaires à monter leurs dossiers après le départ des entités d'appui
Connaissance des bénéficiaires (KYC, know your customer)	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets partenaires de FDA sont impliqués dans la proposition des bénéficiaires dans les OP ou groupements qu'ils encadrent. Cela dédouane le FDA de la méconnaissance des bénéficiaires. • . L'implication du CROA au niveau local (qui connaît le milieu) permet également de certifier la sincérité des demandes et de valider les dossiers en dernier recours. • . La visite du personnel de FRDA sur site permet de matérialiser la demande et de vérifier l'existence des demandeurs • Le FDA demande des documents preuve d'existence du demandeur (exemple, récépissé d'existence de l'OP, matérialité de la demande avec la signature des demandeurs, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les moyens du FDA sont limités (personnel réduit au niveau régional) pour un déplacement systématique auprès de chaque bénéficiaire • Instruction de la Direction générale pour l'orientation des types de filières à financer pour une année → limitation de financement des besoins locaux qui n'entrent pas dans ces directives
Déblocage de fonds	<p>Le fonds auprès du FDA n'est pas débloqué en espèces, mais en nature (équipement, cheptel ...) limitant le risque de détournement d'utilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le débloqué prend parfois du temps à cause de la longueur de la procédure de passation de marché avec les fournisseurs de matériel (certains cas pour plus de 6 mois) • Les bénéficiaires se plaignent du retard de débloqué (certains cas, pour plus de 6 mois) • Pour le débloqué par tranches. Parfois, suivant les visites sur le terrain, les bénéficiaires se plaignent que les dernières tranches (2e ou 3e) ne sont pas payées • Le recours à la nouvelle technologie mobile n'est pas encore d'actualité • En 2021, 30% des demandes reçues n'ont pas été financés (mauvaise qualité du projet, retard de dépôt de dossier, non cadrées, indisponibilité de de fonds, covid)
Système d'informations	<ul style="list-style-type: none"> • FDA a un système de reporting annuel officiel publiable sur son site • FDA vient de mettre en place une situation de référence pour ses projets • Le dispositif de contrôle interne dans les Directions régionales est à da deuxième 	<ul style="list-style-type: none"> • Le FDA n'a pas un système de reporting analytique périodique de type mensuel ou trimestriel destiné à chaque partenaire technique et financier (par typologie de filière financée, par région, ...)

	Forces	Faiblesses
	année (par des missions d'appréciation du respect du manuel de procédures et des instructions par l'équipe régionale, de recueil d'informations pertinentes sur l'environnement, émission de recommandations pour améliorer la gestion dans les directions régionales, préparation d'audit externe)	<ul style="list-style-type: none"> • Le FDA n'a pas encore un dispositif complet de mesure d'effet et d'impact
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Le FDA vient de mettre à jour sa stratégie de communication interne et externe 	<ul style="list-style-type: none"> •
Accès	<ul style="list-style-type: none"> • Grâce à l'appui des projets de FIDA (Formaprod, Defis), certains OP ont pu avoir du financement de leur production sous forme de matériel, de cheptel et/ou d'intrants 	<ul style="list-style-type: none"> •

272. Par rapport à l'environnement externe, le FDA peut exploiter des opportunités mais s'expose à des menaces.

Tableau 16 : Tableau d'appréciation des opportunités et menaces du FDA

	Opportunités	Menaces
Paysage du financement	Depuis une dizaine d'années, Madagascar cherche à mettre en place un fonds de refinancement des IMF mais n'y arrive pas. FDA se positionne progressivement à l'être	FDA n'est pas considéré comme une Institution financière à part entière ⁴²
Tutelle	Le FDA est sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, et également de la Pêche et de l'Economie Bleue et Verte, ainsi que du MEF. Le FDA se souscrit dans la logique de la réponse à la Stratégie Nationale de la Finance Rurale	
Viabilité	Le mécanisme de viabilisation du FDA est en cours (un nouveau mode opératoire va être testé d'ici peu).	FDA n'a pas encore de visibilité claire par rapport à la viabilisation de son intervention
Bénéficiaires		Risque de dépendance des bénéficiaires faute de compétence sur le montage de demande de fonds
Modernisation	La mise en place des « cartes » des producteurs au niveau du MinAE permet à FDA d'améliorer ses services : pour chaque producteur, les informations réalisées avec FDA peuvent être transcrites dans sa carte. Les demandes en lignes peuvent être déposées au moment où FDA arrive à digitaliser une partie de son process (en cours)	
Environnement socio-économique		Les PTF ne suivent pas la logique de pérennisation du FDA

3. Rôle du FDA dans le Programme

273. FDA va jouer un rôle important dans le financement du public cible. Il sera impliqué dans la mise en œuvre des différents fonds.

a. **Fonds à coût partagé :**

Conditions : fonds de subvention, représentant 90% de l'ensemble. Montant : 450 USD pour la création et 250 USD pour le développement des entreprises.

Chaque jeune ou groupe de jeune fait un apport préalable de 10%.

La gestion de ce fonds est de 2%, à partager entre le FDA et l'IFP.

⁴² Une Institution financière doit faire l'objet d'un agrément de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (de la Banque Centrale de Madagascar) avec une batterie de critères techniques et financières à respecter (rentabilité, solvabilité, diverses normes bancaires et financiers, ...)

La partie correspondante au fonctionnement est versée dans le compte du Jeune entrepreneur. La partie correspondante sur l'Investissement est livrée en nature par le FDA, suivant les procédures de passation de marché en vigueur habituelles (comme ce qu'a déjà fait FDA avec les bénéficiaires de DEFIS. L'objectif ici est d'éviter le détournement du fonds par le Jeunes).

Tableau 17 : Processus à suivre pour le fonds à coût partagé

N°	Moment	Déclencheurs	Actions	Outils	
1	Durant la Formation des Jeunes	UCP/PROGRES	Signe la convention entre FDA et PROGRES pour la gestion du Fonds à coût partagé	Convention signé	
2	Durant la Formation des Jeunes	FDA et PROGRES	Présélectionnent les IFP gestionnaires des du fonds à coût partagé	Convention signée	
3	Avant fin de l'Incubation	UCP/PROGRES	Verse le fonds à coût partagé dans un compte de FDA	Ordre de Virement	
4	A la fin de l'Incubation des Jeunes (J)	Les Incubateurs	dressent la liste des jeunes entrepreneurs éligibles avec des Plans d'affaires validés	Liste des Jeunes incubés	
5	J+7	PROGRES	Fait un entretien avec les jeunes et les sélectionnent	PV d'entretien	
6	J+10	Les jeunes entrepreneurs sélectionnés	Ouvrent leurs comptes dans des IFP et versent 10% à titre d'apport	Preuves de Comptes ouverts et preuve de versement (*)	
7	Après un délai d'ouverture des comptes J+14	PROGRES	Donne ordre à FDA de verser le fonds des jeunes dans les comptes des IFP des partenaires (partie fonctionnement) et faire des achats groupés suivant les procédures de passation de marché habituelles en vigueur (partie investissement)	Ordre de versement	
8	J+14	FDA	Fait l'achat groupé des équipements et le versement de la partie fonctionnement	Factures d'achat (Investissement) Ordre de virement (Fonctionnement)	

N°	Moment	Déclencheurs	Actions	Outils
			dans le compte de l'entrepreneur	
9	Avant le retrait Avant J+30	IFP	Conseillent les Jeunes entrepreneurs de respecter leur décaissement suivant leur Plan d'affaire (et vérifient les PA avant d'accepter le paiement) (**)	Paiement aux jeunes suivant plan de décaissement dans le Plan d'affaire
10	A la livraison (avant J+30)	FDA	Fait la livraison groupée des équipements en présence des parties prenantes	Bon de livraison
11	J+45	FDA	Rend compte du décaissement (périodiquement, mensuellement), en collaboration avec les IFP	Rapport de décaissement
12	J+90	PROGRES	Fait des visites post-octroi de subvention	Compte-rendu de visites

(*) Pour les jeunes entreprises en association (coopérative, consortium, ...) il faut une convention complémentaire entre eux, mentionnant le compte de l'association et l'utilisation détaillée du fonds.

(**) En cas d'insuffisance du fonds (avec des imprévus par exemple), le jeune peut toujours recourir à son GVEC d'appartenance.

b. Fonds d'Investissement Rural (FIR) et Fonds de garantie partiel (FGP)

Conditions du FIR : le FIR est utilisé comme fonds de crédit utilisable par l'IFP pour financer les Plans d'affaire des Jeunes Entrepreneurs ruraux. L'IFP peut ne pas recourir au FIR si elle a assez de fonds.

Le fonds est rémunéré à 6% annuellement. Il est remboursable en 3 ans.

Conditions du FGP : le Fonds de garantie partiel permet à l'IFP de prendre seulement une partie du risque de crédit sur le jeune. 80% du montant de crédit est supporté par le FGP. 20% à supporter par l'IFP. Le coût du FGP est de 1%. Le FGP est enclenchée après déchéance des termes et avoir épuisé toutes les procédures de recouvrement (recouvrement amiable, lettre de relance, de mise en demeure, avant la déclaration en contentieux).

Tableau 18 : Processus à suivre pour le FIR et FGP

N°	Moment	Déclencheurs	Actions	Outils	Destinataires
1	Année 1	PROGRES	Suivant la Convention avec FDA, PROGRES fait le premier virement de FIR dans le compte de FDA (tenant compte des Fonds déjà virés dans le cadre du PROSPERER et de PACPA) et la facilité de fonds de garantie dans une compte bloqué rémunéré ouvert par FDA	Virement dans compte FIR et compte bloqué à terme FGP	FDA, PROGRES, FIDA
2	Année 1	FDA	Fait un appel à manifestation d'intérêt pour les IFP qui veulent utiliser le FIR dans le cadre du PROGRES (avec un besoin estimatif de fonds)	Appel à manifestation d'intérêt, dossiers d'IFP	FDA
3	Année 1	FDA	Fait appel à la CNFI/Comité d'Investissement pour présélectionner les IFP intéressées	PV de présélection	FDA, CNFI/COMITE, PROGRES
4	Durant le coaching du Jeune	PROGRES	Discute avec le Jeune entrepreneur dans quelle mesure ses fonds nécessite un appui avec	Compte-rendu, liste de besoins financiers	PROGRES, IFP

			un fonds externe, suivant son Plan d'affaire également		
5	Au moment où une grande partie de besoins est collectée (J)	PROGRES	Envoie une liste de besoins de crédit avec un montant récapitulatif à FDA et IFP pour financement	Liste de besoins	FDA, IFP
6	J+3	IFP	Approche le jeune et fait l'analyse de crédit avec lui, monte son dossier	Dossier de crédit du jeune prêts	IFP
7	J+5	IFP	Regroupe les dossiers et envoie une demande de FIR pour un paquet de demandes	Synthèse de Dossiers de prêt	PROGRES
8	J+8	IFP	Envoie avec la liste de dossiers de demande de prêt sa demande de couverture de fonds de garantie partielle	Demande de couverture de fonds de garantie partielle	PROGRES
9	J+10	PROGRES	Envoie un ordre de déblocage de fonds FIR et de facilité Fonds de garantie à FDA	Ordre de déblocage de fonds FIR et de mobilisation de FGP	FDA
10	J+12	FDA	Demande une réunion auprès de CNFI/CI pour validation des demandes des IFP	PV de validation du CI	PROGRES FDA
11	J+15	FDA	Débloque le fonds FIR et le vire dans le compte de l'IFP et fait une lettre de couverture de garantie au profit de l'IFP	Ordre de virement Lettre de garantie	IFP, PROGRES
12	J+20	IFP	Accuse réception et fait	Virement du prêt dans le	FDA, IFP PROGRES

			le déblocage des crédits des jeunes, monte son dispositif de garantie (sur les 20%)	compte de l'entreprise	
13	A partir de J+30	IFP	Fait le suivi post-octroi	Compte-rendu	IFP
14	J+30	FDA	Fait son propre suivi	Compte-rendu de suivi	FDA
15	J+30	PROGRES	Fait des actions de suivi, suivant ses procédures internes	Compte-rendu de suivi	PROGRES
16	Trimestriel	IFP, avec FDA	Fait son Rapport de suivi et d'avancement périodique des prêts	Rapport de suivi et d'avancement des prêts	PROGRES

En cas de problème de remboursement :

N°	Moment	Déclencheurs	Actions	Outils	Destination
1	Echéance t+1	IFP	Rappelle du défaillant	Appel	IFP
2	T+2	IFP	Visite le défaillant	PV	IFP
3	T+7	IFP	Conseille le défaillant pour trouver des solutions et l'aide	PV	IFP
4	T+10	IFP	Informe PROGRES et FDA sur les défaillances (une cohorte de portefeuille défaillant)	Lettre	IFP
5	T+15	PROGRES	Visite le défaillant et le conseille	PV	PROGRES
6	T+30	IFP	Envoie lettre de relance	Lettre de relance	
7	T+45	IFP	Envoie lettre de mise en demeure (avant contentieux)		
8	A partir de T+45 jusqu'à T90	IFP	Fait le recouvrement amiable	PV de recouvrement	IFP
9	A partir de T+90	IFP	Si toujours en impayé (total, partiel), l'IFP déclare la déchéance des termes et envoie une lettre à FDA pour mobiliser la garantie	Lettre de demande de mobilisation de garantie	FDA
10	Idem	FDA	Paiement du prêt non remboursé (*)		

(*) Ultérieurement, si le défaillant rembourse à nouveau, l'IFP et le FDA se partagent ces remboursements.

c.Fonds d'Appui Institutionnel (FAI) :

Conditions : Une IFP est sollicité à intervenir dans une zone de PROGRES où elle n'y est pas. Dans ce cas, un fonds incitatif lui est donné. Cela lui permet de (i) concevoir des produits financiers et services non financiers adaptés aux jeunes et (ii) faire face à leurs premiers coûts d'approche dans des endroits enclavés.

Au total 97.000.000 Ar est réservé pour un FAI par IFP.

- diagnostic, amélioration de l'existant, conception de nouveaux produits pour jeunes : plafond à 5.000.000 Ariary
- salaire pour une année des 2 agents dans 2 points de services à proximité des MER en création : plafond à 6.000.000 Ariary par mois
- kit de mobilier des 2 point de service : plafond à 10.000.000 Ariary
- moyens de déplacement comme 2 moto : plafond à 10.000.000 Ariary
- coût de son fonctionnement pour une année : plafond à 1.000.000 Ariary par point de service par mois

Tableau 19 : Processus à suivre pour le FAI

N°	Moment	Déclencheurs	Actions	Outils	Destination
1	Année 1	PROGRES	Suivant le résultat de présélection du CI/CNFI (voir Etape 3/FIR), PROGRES fait appel à l'IFP si elle est intéressée à intervenir dans sa zone	Appel à manifestation d'intérêt	IFP
2	Année 1	IFP	Etudie l'offre et répond à l'appel	Réponse	PROGRES
3	Année 1	PROGRES	Si positif : PROGRES signe une convention avec l'IFP et lui envoie le fonds FAI	Convention, virement	PROGRES, IFP

4. Besoins du FDA

274. De ce qui précède, PROGRES compte renforcer le FDA pour être un outil pérenne mis à la disposition des jeunes et des EAF.

L'objectif est de permettre à FDA d'avoir une meilleure organisation du mode opératoire concernant le montage de projet agricole, le suivi des IMF, et le système d'informations pour une redevabilité transparente et éventuellement un outil plus moderne.

275. Ainsi, le FENU a été approché pour appuyer le FDA. Après diverses discussions avec la mission, les activités suivantes peuvent être menées par le FENU dans le cadre de cet appui.

- Diagnostic du mode opératoire du FDA (interne, externalisée, ...)
- Renforcement du mode opératoire existant et développement des procédures de gestion de fonds (identification, traitement de demandes, due diligence, structuration de deals, suivi, ...), reporting, outils digitaux, etc.)

- Formation des cadres du FDA à l'utilisation des procédures de gestion de fonds et à l'appui des bénéficiaires
- Assistance au FDA à la mise en œuvre des procédures de gestion de fonds et à l'appui des bénéficiaires

E. Assistance technique par l'UNCDF (FENU)

1. Opportunité de travail avec UNCDF/FENU

276. Le FENU est une organisation des Nations Unies qui a fait ses preuves dans l'accompagnement des institutions Financières et dans l'utilisation des outils digitaux. La collaboration du Programme avec cette organisation est un gage de professionnalisme et de sécurité dans la gestion des fonds transitant auprès des partenaires comme le Fonds de Développement Agricole (FDA).

2. Niveau d'appui du FENU

277. Initialement, l'appui du FENU a été orienté sur 4 axes :

- Assistance technique au FDA
- Appui technique au secteur privé dont les IMF
- Digitalisation des opérations des jeunes MER et OP
- Digitalisation des GVEC dans les zones du Programme.

Après discussion et compte tenu du niveau budgétaire limité du Programme, finalement, il ne serait retenu que l'appui au FDA.

Tableau 20 : Contenu d'appui de l'UNCDF

Assistance technique	Contenu
Assistance technique au FDA	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic du mode opératoire existante et prise de décision concernant le mode opératoire pour la gestion du fonds (au sein du FDA, externalisée, etc.) • Développement de nouvelles procédures de gestion du fonds : <ul style="list-style-type: none"> ○ identification et critères d'éligibilité, ○ traitement de demandes, ○ due diligence des IMF, ○ structuration de prêts aux IMF, ○ suivi et évaluation pour une meilleure redevabilité et transparence ○ reporting, ○ outils digitaux, etc. • Formation des cadres des FDA (ou mécanisme choisi) dans l'utilisation de nouvelles procédures, rapportage, etc.. • Accompagnement dans la mise en place pendant la durée du projet
Appui technique au secteur privé (Institutions financières)	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et sélection des IMF pour participer au projet • Diagnostic de leurs forces et faiblesses afin d'identifier d'autres volets d'assistance technique pour garantir la pérennité des services offerts à la population cible. • Assistance technique aux IMF pour renforcer leur gestion, modes opératoires et pérennité (leur système de contrôle interne, système d'information, etc.) • Assistance technique aux IMF pour déployer de nouveaux services digitaux pour les jeunes.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude de la demande : Analyse approfondie de besoins de jeunes en termes de services financiers ▪ Etude de l'offre : Analyse approfondie de produits et méthodologies employés par les IMF ▪ Identification d'au moins 2 produits financiers à mettre en place pour les jeunes producteurs et entrepreneurs et 2 produits pour les OP ▪ Prototypage de produits financiers ▪ Test pilot de produits ▪ Déploiement en échelle • Assistance technique aux IMF pour élargir leur couverture géographique dans les zones du projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des options pour élargir la couverture des IMF : applications digitales, réseau d'agents, équipes itinérantes, etc. ▪ Assistance technique pour définir le modèle de business et projections ▪ Appui dans le test pilote et déploiement des nouveaux modes de couverture géographique • Assistance technique aux IMF pour intégrer des outils digitaux facilitant les décisions de crédit auprès les bénéficiaires du projet (modèles de credit scoring, ou autres)
<p>Appui technique pour la digitalisation des opérations avec les MER et OP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic de compétences des jeunes et des OP, aussi financières, digitales et de gestion de leurs business. • Formation en pratiques agronomes (en collaboration avec FIDA) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la digitalisation de contenus (développés par FIDA), afin de développer un modèle de formation scalable et attrayante ▪ Développement de petits messages clé/ conseils sur de bonnes pratiques agronomes et leur transmission à partir de USSD/ Interactive Voice Response (IVR), SMS and/or call centres • Formation en éducation financière et digitale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de modules ▪ Digitalisation de modules ▪ Identification des structures pour délivrer les formations ▪ Formation de formateurs ▪ Formation de jeunes • Formation dans l'utilisation des outils digitaux pour améliorer leur gestion du business <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de modules ▪ Digitalisation de modules ▪ Identification des structures pour délivrer les formations ▪ Formation de formateurs ▪ Formation des jeunes •
<p>Appui technique aux GVEC : digitalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection de la plateforme digitale • Adaptation de la plateforme, si besoin • Identifications de GVEC prêts à la digitalisation (notamment ceux formés par les jeunes, plus inclinés à la digitalisation) • Formation des GVEC dans l'utilisation de la plateforme digitale • Test pilot, évaluation et déploiement en échelle • Exploration des possibilités de lier les GVEC avec les IMF qui servent les zones avoisinantes, • Exploration des partenariats tripartites GVEC- Fintech-IMF qui peuvent employer les données digitales des GVEC pour le développement des outils de credit scoring afin de faciliter l'accès au crédit des membres.

278. Après divers échanges avec l'équipe du FENU et les membres de mission de formulation du Programme, le budget par type d'activité est détaillé comme suit :

	Montant (USD)	Observations
Assistance technique au FDA	320 000	<ul style="list-style-type: none"> . Diagnostic : année 1 . Renforcement du mode opératoire existant et développement des procédures de gestion de fonds : Année 1 et 2 . Formation des cadres du FDA à l'utilisation des procédures de gestion de fonds : Année 2 . Assistance à la mise en œuvre des procédures de gestion de fonds : Année 2
Appui technique au secteur privé (Institutions financières)	1 665 000	<ul style="list-style-type: none"> . Diagnostic de 6 IMF : Année 2 . Assistance technique aux IMF pour renforcer leur modes opératoires et gestion : Année 2 et 3 . Étude de la demande : Analyse approfondie de besoins de jeunes en termes de services financiers : Année 2 . Étude de l'offre : Analyse approfondie de produits et méthodologies employés par les IMF : Année 2 . Identification et prototype des produits financiers : Année 2 . Test pilote des nouveaux produits financiers : Année 3 . Assistance technique aux IMF pour élargir leur couverture géographique - définition du modèle de business et projections des services : Année 2 . Test pilote et déploiement des services dans nouvelles zones de couverture géographique : Année 3 . Assistance technique aux IMF pour intégrer des outils digitaux facilitant les décisions de crédit auprès les bénéficiaires du projet (modèles de credit scoring, ou autres) - définition du modèle de business et projections des outils digitaux : Année 2 . Test pilote des outils digitaux : Année 3 . Déploiement des outils digitaux : Année 4
Coordination et gestion des activités	1 337 000	<ul style="list-style-type: none"> . Assistance technique du siège . Equipe nationale (Coordinateur international, Coordinateur pays, Spécialiste en inclusion financière, Assistant administratif et financier, Regional digital hub manager, personnel d'appui). . Monitoring & evaluation, communication, publication, voyages, . Equipements, fournitures, . General management Support
Total ...	3 322 000	

F. Stratégies et actions sur les jeunes

1. Entrepreneuriat individuel ou communautaire.

279. Les jeunes sont libres de se positionner comme entreprises individuelles ou se regrouper pour avoir des entreprises communautaires.

Appui au regroupement des MER existantes dans le cadre du parcours d'Accélération

Les différents types d'entreprises à Madagascar sont de forme SA (Société Anonyme), SARL (société à responsabilité limitée) et des entreprises unipersonnelles (SAU, SARLU, Entreprises individuelles unipersonnelles). Les coopératives qui sont considérées comme société à capital variable sont promues en milieu urbain (domaine de transport surtout) et en milieu rural. A Madagascar, en juillet 2022, on recense 2.800 coopératives (Journée Internationale des Coopératives, Express de Madagascar du 4 juillet 2022). Les coopératives ont connu des difficultés durant la deuxième République. Il a fallu les redynamiser et elles ont été remises sur les rails vers les années 2000, avec le soutien de la loi 99-004 du 25 mars 1999.

En milieu rural, la formalisation des entreprises est rare par refus des obligations fiscales et du contrôle de l'Administration. L'entreprise individuelle unipersonnelle est la forme préférée, même si le patrimoine de l'individu est confondu avec celui de l'entreprise. En effet, cette forme simple prévoit un impôt synthétique unique de 5% sur le chiffre d'affaires.

En matière d'entreprises collectives, les observations du terrain montrent des coopératives dans le maillon de production et d'autres dans celui de la transformation et commercialisation. Les coopératives formées par des jeunes sont rares. Deux formes de regroupements existent : (i) à un premier niveau, un regroupement d'entreprises rurales plus ou moins informel sous la forme d'un consortium autour d'un projet d'acquisition d'équipements pour la production. Elles établissent alors tacitement entre elles une convention d'utilisation sous forme de « tours »; (ii) à un deuxième niveau, plus formel, la constitution d'une coopérative d'entreprises autour de l'objectif d'attaquer ensemble le marché et de redistribuer les bénéfices. La forme la plus répandue dans ce cas est la Coopérative.

Les jeunes sont proportionnellement plus engagés que leurs aînés dans ces logiques de regroupement à vocation économique, comme on le voit avec les GVEC.

PROGRES a comme ambition et stratégie de regrouper les entreprises rurales des jeunes entrepreneurs. Ils seront incités à se regrouper et à adopter une démarche collective pour qu'ils soient en capacité d'affronter collectivement les exigences du marché et les défis de l'environnement externe. Ainsi, parmi les 50.000 jeunes entrepreneurs individuels prévus par le projet, des regroupements de 5 à 6 jeunes feront émerger des entreprises communautaires.

Dans le cadre de l'appui à l'accélération des entreprises existantes, le projet ciblera des MER éventuellement issues des projets antérieurs (PROSPERER, FORMAPROD) qui nécessitent un appui supplémentaire pour atteindre un stade de développement avancé (statut de PER). C'est dans le cursus d'appui qu'ils suivront au sein des centres incubateurs que le regroupement sera promu. Durant l'accompagnement et le montage de leur PA, les entrepreneurs seront amenés à s'interroger sur un regroupement qui aurait du sens, que ce soit par exemple pour capter un marché de volume (regroupement d'entreprises similaires) ou pour accroître leur efficacité collective (regroupement d'entreprises complémentaires). Le coach aidera alors les jeunes à baser leur regroupement sur une dynamique forte et évidente, et les accompagnera pour en déterminer le périmètre et la forme la plus adaptée (coopérative, formalisation, etc.). Le regroupement pourrait particulièrement être basé sur des dynamiques collectives locales, par exemple les GVEC qui constituent d'ores et déjà une logique de regroupement endogène.

3. Parcours des jeunes entrepreneurs

280. Le parcours du jeune entrepreneur tient compte de sa catégorie (à incuber ou à accélérer) et de ses capacités à se prendre en main et faire face à ses marchés.

L'approche montre que :

- on a 4 niveaux de maturité de jeunes selon l'expérience de PROSPERER : embryon, adoptant, résilient et leader ;
- le passage du jeune d'un niveau à l'autre est conditionné par des actions (formation, accompagnement, appui) et la détermination du jeune à se prendre en main et mener ses activités et maîtriser son marché ;
- les facteurs pouvant contribuer à sa réussite sont son accès à des moyens et ressources humaines (adhésion à une OP), financières (adhésion dans un GVEC, IMF ou recours à des fonds tels que FDA) ainsi que des facteurs de production (terre, matériels ...).
- On note que les jeunes sont issus des catégories EAF2 et EAF1 avec ambition de créer des entreprises, sous forme individuelle et/ou associative.

4. Les contraintes et besoins des jeunes

281. Les contraintes des jeunes, surtout les néo-entrepreneurs, sont de divers ordres :

- Financement pour la création de l'entreprise et d'emplois en sons sein.
- Pièces KYC (parfois cela prend du temps au niveau des jeunes)
- Garanties
- Historique de crédit
- Expérience
- Marché sûr
- Niveau de compétence
- (Identification des barrières à l'accès, du point de vue des jeunes ...

282. Les besoins exprimés par les jeunes interviewés durant la mission sont décrits dans le tableau suivant :

Tableau 21 : Les besoins des jeunes dans la zone du Programme

	En amont de la production	Au cœur de la production	En aval de la production
Matériel		Actifs productifs : terre, matériel agricole, équipement d'élevage	Hangar de stockage, matériel de transformation
Financier	Fonds pour faire face à l'approvisionnement (intrants, équipements)	Fonds pour financer la production (crédit, fonds propres, ...)	Fonds pour financer la transformation des produits et la commercialisation
Fournitures		Semences, géniteur Produits phytosanitaire Et prophylactique	Accessoires de commercialisation (packaging)
Appui	Meilleure connaissance des intrants en amont de la production	Technique de production Gestion optimale de l'exploitation Connaissance transversale : culture entrepreneurial, éducation financière, outils innovants (digital), agriculture intelligente	Technique de transformation de produit Technique de marketing et de vente Connaissance du marché

5. Eléments importants sur l'aspect « matching grant » dans le design du programme.

283. Le Programme crée un mécanisme d'appui à vocation pérenne qui demande aux concernés d'apporter leur contribution. Ainsi, à tous les niveaux, la participation est requise et cela forme le dispositif de « matching grant » : au niveau du public cible (jeunes, EAF), et les Institutions financière partenaires (IFP).

- Les Jeunes : Les jeunes issus de l'Incubateur/accélérateur apportent 10% de leur financement.
- Les IFP : Les IMF/IFP finançant les jeunes dans le cadre du PROGRES prennent 20% de risque de crédit (80% du montant de crédit).

Pour administrer les fonds comme « le fonds de financement à coût partagé », l'IFP est rémunérée à 4% du montant. Mais quand elle utilise le fonds FIR, elle paie 6% à titre de rémunération du fonds et si elle veut recourir au FGP (fonds de garantie partielle), elle paie le coût de 1%.

Elle est incitée à étendre ses zones d'intervention avec le fonds FAI (fonds d'appui institutionnel). Ce fonds représente une partie de ses dépenses seulement pour une année (achat de 2 motos, fournitures de bureau, paiement de 2 membres du personnel dédiés à la zone, fonctionnement de 2 points de services d'extension). Elle est sollicitée à y faire face après.

G. Réflexion sur la finance inclusive dans le Programme

1. Approche.

284. Le Programme essaie de mettre un effort sur l'inclusion financière des groupes cibles en adoptant les principes suivants :

- **Approche en partenariat avec les Institutions Financières** : Toutes les IMF seront incitées par le Programme d'intervenir dans sa zone et de proposer des produits et services adaptés au public initial. Là où les IMF ne peuvent pas, le Programme y promouvra une alternative complémentaire (GVEC, ...).
- **Approche communautaire** : les Groupements villageois d'entraide communautaire (GVEC) seront promus pour les plus vulnérables qui n'ont pas accès aux IMF. Ces GVEC seront connectés aux établissements de financement et pourront servir de point d'entrée pour l'inclusion financière des jeunes.
- **Genre** : les cibles du programme sont des jeunes entrepreneurs et sont à la fois des femmes et des hommes. Aucune discrimination n'est acceptée pour tout projet tout porteur de projet.
- **Géographique** : dans les zones où les IMF n'interviennent pas, le Programme mettra en œuvre des stratégies et moyens pour atteindre les cibles par l'intermédiaire du FDA par exemple.

2. Récapitulation des activités

285. En résumé, les activités du Programme pour inclure les bénéficiaires financièrement sont dans le tableau suivant.

Tableau 22 : Synthèse des activités du Programme

Étape	Activités	Acteurs	Lieu
1	Diagnostiques initiaux et sélection des IFP	Equipe Projet, CNFI	UCP
2	Sélection des MER éligibles au Fonds à coût partagé	Incubateurs	CFAR en Régions
3	Envoi liste de MER à FDA pour paiement	CEFAR	Chaque CEFAR
4	Analyse des MER éligibles et approbation, envoi à FDA Tana	FDA	EN région
5	Envoi fonds aux IFP	FDA National	Tana
6	Réception de demande de crédit des MER de la part des équipe CIR PROGRES	IFP	En région
7	Analyse de demande	IFP	Régional et national
8	Demande de FIR auprès du Programme	IFP	National
9	Approbation demande FIR de l'IFP	CN	UCP
10	Requête de fonds FIR au FDA	CN	UCP
11	Avis et Approbation du Comité d'Investissement CNFI	CI/CNFI	Tana

Étape	Activités	Acteurs	Lieu
12	Virement FIR vers IFP	FDA National	Tana
13	Octroi de crédit aux MER / OP	IFP	Terrain
14	Suivi des crédits auprès des IFP et MER/OP	Equipe CIR	Région
15	Demande de Fonds de garantie auprès du Programme	IFP	National
16	Approbation Fonds de garantie	CN	UCP
17	Demande lettre de garantie pour IFP auprès de FDA	CN	UCP
18	Emission de lettre de garantie au profit de l'IFP	FDA	National
19	Virement dans un compte bloqué de l'équivalence de la garantie	FDA	National
20	Formulation de la Demande de FAI	IFP	National
21	Analyse et approbation de la demande de FAI	UCP	National
22	Virement du FAI au compte de de l'IFP	UCP	National
23	Remboursement du FIR (après 3 ans)	IFP	National
24	Demande FIR suivant	IFP	National
25	Nouvel octroi de FIR via Comité d'Investissement	FDA	National
26	Recouvrement des crédits en retard auprès des MER/OP	IFP	National
27	Demande de réalisation de la garantie	IFP	National
28	Approbation de la réalisation de la garantie	FDA	National

3. Quelques indicateurs de suivi-évaluation

286. Le Programme utilise son dispositif de suivi-évaluation pour le financement des bénéficiaires. Les éléments suivants sont à prendre en compte :

- Désagrégation des données (entrepreneurs / EAF ; hommes, femmes, jeunes, handicapés) en statistique et montant de financement
- Enquête (de référence, d'évaluation de résultats, de satisfaction)
- Suivi des jeunes et de leur financement (statistiques, sur site)
- Rapportage périodique (à tout moment au besoin, mensuel, trimestriel, annuel)

Tableau 23 : Indicateurs

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	Total
Financement parcours d'accélération d'entreprises	200	500	600	1 100	1 400	1 500	1 500	1 200	8 000
Financement parcours de création d'entreprises	2 000	3 000	4 500	5 500	6 000	6 500	7 000	7 500	42 000
S/TOTAL	2 200	3 500	5 100	6 600	7 400	8 000	8 500	8 700	50 000
FIR (contribution nette)	-227 437	506 253	17 127	2 462 760	6 131 211	1 631 245	3 930 140	0	
Fonds de garantie (contribution nette)	195 651	782 603	0	2 347 808	5 282 569	0	3 521 712	0	
FAI	0	47 445	71 168	23 723	0	0	0	0	142 6

V. Conclusion

287. Le Programme PROGRES a une ambition de promouvoir une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs ruraux aux côtés des EAF (exploitations agricoles familiales) classiques. Le Programme va déployer des moyens techniques, matériels et humains conséquents pour y arriver. L'approche partenariale et appel à contribution par le biais du principe de « matching grant » sera mis en avant.

288. Le financement des jeunes dépend de leur motivation et capacités développés à la sortie de l'incubateur. De ce fait, le partenariat avec plusieurs entités est nécessaire (Ministères, entités de formation et d'accompagnement, entités financières, ...).
289. Pour permettre aux jeunes et EAF de bénéficier des actions du Programme, celui-ci mettra à leur disposition divers types de Fonds.
- Le Fonds à coût partagé (FCP) pour permettre un véritable démarrage de l'entreprise ;
 - Le Fonds d'investissement rural (FIR) pour financer les activités économiques des entreprises à travers le partenariat avec le Fonds de Développement Agricole (FDA) et les Institutions financières ;
 - Le Fonds de garantie partielle (FGP) pour garantir les risques encourus par les jeunes dans leurs activités économiques agricoles ;
 - Le Fonds d'appui institutionnel (FAI) pour enlever l'aversion aux risques des IMF qui veulent s'implanter dans les zones du programme.
290. Le partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) est également envisagé pour renforcer les capacités du partenaire FDA du Programme.

TERMES DE REFERENCE DU SPECIALISTE EN FINANCE INCLUSIVE

Le spécialiste se chargera de tous les aspects en rapport avec le financement des entreprises des jeunes ; se chargera particulièrement de :

- faire l'état des lieux en matière de microfinance à Madagascar en général et dans la zone du programme en particulier ;
- examiner en détail les stratégies nationales en matière de finance inclusive, les appuis au secteur de la microfinance à travers des actions de renforcement de capacités des EMF et la définition de produits financiers adaptés aux besoins ;
- faire l'analyse institutionnelle et stratégique (FFOM) du Fonds de Développement Agricole (FDA) et identifier les besoins en reformes et renforcement des capacités ;
- analyser les partenariats entre le FDA et les projets en cours et proposer des éléments de synergies et complémentarités avec le PROGRES ;
- examiner les opportunités de partenariat avec UNCDF pour des appuis institutionnels et opérationnels, y compris les estimations financières;
- analyser l'offre de produits et de services financiers aux micro, petites et moyennes entreprises rurales, y compris les innovations telles la digitalisation des services ;
- analyser en particulier l'offre de produits et de services financiers aux jeunes pour la création d'entreprises ; discuter et déterminer la fiabilité du groupe cible, les jeunes étant apparemment une clientèle volatile;
- évaluer la participation/rôle des jeunes dans les premières étapes de la mise en œuvre de la solution;
- identifier les risques et/ou les difficultés/problèmes qui doivent être surmontés pour garantir le succès;
- proposer des mécanismes, montages, visant à garantir l'accès au financement (subventions partielles – "Matching Grants") par les catégories de jeunes promoteurs ciblés par PROGRES tenant compte des rôles spécifiques (y compris les guichets spécifiques) à assigner aux parties prenantes : FDA, établissements de microfinance; élaborer les manuels y afférents ;
- définir la stratégie de mise en œuvre des interventions assortie d'indicateurs de suivi évaluation, de calendrier de mise en œuvre et de coûts ainsi qu'une stratégie de sortie/durabilité ;
- élaborer le document de travail d'au plus dix (10) pages sur la finance inclusive dans le cadre du PROGRES ;
- contribuer aux réflexions de l'équipe sur l'approche et l'organisation du Projet, le montage institutionnel et la synergie entre les activités.
- contribuer à la rédaction de l'aide-mémoire et du DCP incluant ses annexes, notamment la description détaillée des activités du Projet ;
- réaliser toute autre tâche additionnelle entrant dans votre domaine de compétence et demandée par le chef de mission technique.

Appendice 5 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PROGRAMME PROGRES ET LE FONDS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (DRAFT)

Entre

Le Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES), ayant son siège social au xxx, représenté par xxxx, en sa qualité de xxxx, d'une part,
Et

Le Fonds de Développement Agricole, un Etablissement public national à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière, ayant son siège au Bâtiment A, ex-service de la migration, Direction du Génie Ruale, à Nanisàna, 101 Antananarivo, ci-après dénommé « FDA » et représenté par xxxx, en sa qualité de xxxxx, d'autre part,

Préambule :

Le FDA a pour objet de :

- Améliorer l'insertion des producteurs dans m'économie nationale
- Faciliter leur accès aux services et facteurs de production
- Contribuer au renforcement et au développement des outils de services techniques, financiers et de filières
- Renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des producteurs à travers leurs organisations

Actuellement, le FDA met en place un mécanisme de financement dédié aux activités d'entrepreneuriat et de partenariat productif à travers des instruments financiers.

Le Programme PROGRES a comme objectif de Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la transformation du système alimentaire dans les communautés rurales.

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 : Objectif et objet de la convention

La présente convention a pour objectif d'opérationnaliser l'accès des jeunes entrepreneurs ruraux et des EAF au financement de leurs activités dans le cadre du Programme PROGRES.

L'objet de la convention consiste à définir le cadre de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre des fonds du Programme au niveau de sa composante 1.2 et à préciser l'engagement des deux parties. Les fonds concernés sont le fonds à coût partagé, le fonds d'investissement rural (FIR) et le fonds de garantie partielle.

Article 2 : Engagement des parties

Les deux parties s'engagent à collaborer de manière complémentaire et harmonieuse en respectant leurs champs d'actions respectifs, notamment à :

- Respecter les engagements et objectif communs ;
- Mobiliser les ressources convenues pour la mise en œuvre du partenariat ;
- Rendre compte de l'avancement des activités et s'informer mutuellement de tout évènement pouvant impacter cet avancement ;
- Assurer la visibilité des deux parties et du FIDA dans les actions de communication ;

Les engagements particuliers du PROGRES consistent à :

- Mettre à disposition dans les délais prévus le montant du financement ;
- Faciliter l'exécution de la partie du projet confiée à FDA notamment en fournissant des informations au FDA pour exécuter ses engagements ;
- Participer aux actions de suivi et d'évaluation des résultats.

Les engagements particuliers du FDA consistent à :

- Mettre en œuvre le dispositif de gestion des fonds de manière efficace et efficiente ;
- Veiller à ce que les fonds FIR du Programme PROSPERER et le fonds renouvelable du projet PACPA soit utilisables dans le cadre de la présente convention ;
- Suivre l'utilisation des fonds ;
- Rendre compte des actions menées sur l'utilisation des fonds ;
- Mettre en œuvre les différents types de partenariat autour du fonds comme la mobilisation du Comité d'Investissement auprès de la Coordination Nationale de la Finance Inclusive (CI/CNFI) et la contractualisation avec les Institutions Financières Partenaires (IFP).

Article 3 : Montant

L'accord de financement s'étale sur la période d'exécution du Projet. Le montant des abondements du PROGRES sera inscrit dans le PTBA approuvé par son Comité de pilotage.

Article 4 : Zone d'intervention

FDA opère les districts des 12 régions d'intervention du PROGRES suivant le tableau ci-après :

Régions	Districts couverts par les projets en cours	Districts prévus pour PA2R et SOAFIARY	Districts non couverts ⁴³
Amoron'i Mania	Ambatofinandrahana, Ambositra, Fandriana, Manandriana		
Haute Matsiatra	Ambalavao, Ambohimahaso, Fianarantsoa II, Ikalamavony, Isandra, Lalangina, Vohibato	SOAFIARY: Ambalavao, Ambohimahaso, Fianarantsoa I et II, Ikalamavony, Isandra, Lalangina, Vohibato	
Ihorombe	Iakora, Ihosy, Ivohiba	SOAFIARY : Iakora, Ihosy, Ivohiba	
Androy	Ambovombe Androy, Bekily, Beloha, Tsihombe	PA2R: Ambovombe; Bekily; Tsihombe; Beloha,	
Atsimo-Andrefana	Ampanihy Ouest; Betsioky Atsimo	PA2R: Ampanihy et Betsioky Atsimo	Toliary-i; Beroroha; Morombe; Ankazoabo; Sakaraha; Toliary-ii; Benenitra;
Anosy	Amboasary Atsimo, Betroka, Taolagnaro	PA2R: Amboasary; Taolagnaro,	
Atsimo Atsinanana	Farafangana, Vagaindrano, Vondrozo		Midongy-Atsimo ; Befotaka
Vatovavy	Mananjary, Ifanadiana, Nosy Varika		
Fitovinany	Manakara, Vohipeno, Ikongo		Ikongo
Bongolava	Tsiroanomandidy	SOAFIARY : Tsiroanomandidy ; Fenoarivobe ; Fianarantsoa I	
Melaky	Antsalova, Maintirano,		Besalampy; Ambatomainty; Morafenobe
Menabe	Belo sur Tsiribihina, Mahabo, Manja, Miandrivazo, Morondava	SOAFIARY: Belo sur Tsiribihina, Mahabo, Manja, Miandrivazo, Morondava	
12 régions	40 districts	27 districts	13 districts

Article 5 : Gestion des fonds par le FDA

Le FDA gère deux type de fonds :

- Fonds de subvention : fonds à coût partagé, destinés aux jeunes entrepreneurs ruraux, munis de plans d'affaires et issus des Centres d'incubation et d'accélération accrédités par le Programme. C'est une subvention représentant 90% des coûts d'installation de ces entreprises. Les 10% seront apportés par les bénéficiaires eux-mêmes. Le FDA et les IFP se partagent les coûts de gestion de ce fonds qui, au total est de 2% du montant distribué. Le mode opératoire des fonds se trouvent en annexe de la présente convention ;
- Fonds renouvelables : Il s'agit des fonds d'investissement rural (FIR) et le fonds de garantie (FGP), destinés à financer les jeunes entreprises rurales individuelles ou en association. Ces fonds sont utilisables par les IFP préalablement sélectionnées.

Le FIR est un fonds de crédit pour refinancer les IFP pour qu'elles puissent à leur tour faire du crédit au public ciblé par le Programme. Le FIR a un coût annuel de 6% et restituable au bout de 3 ans. La nouvelle demande de FIR ne pourra se faire qu'après l'avoir épuisé à la hauteur de 80%.

Le Fonds de garantie partielle est une facilité couvrant 80% des risques sur les prêts aux bénéficiaires. Il est matérialisé dans un compte de dépôt ouvert par FDA et mobilisé après prononcé de déchéance du terme, après épuisement de tous les recours de recouvrement amiable. Son coût est de 1%.

Article 6 : Principes d'actions

La mise en œuvre du partenariat entre les deux parties est caractérisée par les principes suivants :

- Approche par la demande : l'octroi du financement est une réponse aux demandes de financement émanant des bénéficiaires cibles et des IFP ;

⁴³ Ces districts sont peu couverts par les appuis du Gouvernement et des autres partenaires au développement.

- Partenariat avec les IFP : le système de financement des bénéficiaires sera opérationnalisé à travers la collaboration avec une ou plusieurs IFP. Ce partenariat sera cadré par une convention entre FDA et l'IFP ;
- Importance des questions « jeunes » et « femmes » dans l'accès au financement.

Article 7 : Dispositions financières et décaissement

- Comptes bancaires : l'ouverture d'un compte bancaire dédié à la gestion de Programme est obligatoire au sein du FDA pour transférer les fonds. Au moins, le compte de logement du FIR doit être différent de celui du FPR.
- Frais et commission : les frais et commission destinés à FDA est de 1% du montant de décaissement et à ponctionner directement lors du transfert de fonds (à valider)

Article 8 : Rapportage des activités

LE FDA assure le rapportage trimestriel des activités sur le fond dans un format recommandé par le Programme PROGRES.

Article 9 : Suivi-évaluation

Le FDA utilisera le système du Programme PROGRES pour assurer le suivi-évaluation des activités dans le cadre de la collaboration. Le système de SE du FDA sera adapté à celui du Programme pour fournir les indicateurs nécessaires.

Article 10 : Audit

L'utilisation du financement du Programme PROGRES pourra être sujette à des audits, soit périodiques et prévus dans le cadre du Programme, soit ad hoc en fonction des besoins. Le FDA fera le nécessaire pour que les audits demandés se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Article 11 : Durée et entrée en vigueur

La présente convention prend effet dès sa signature jusqu'au terme du Programme, sous réserve de disponibilité des financements.

Article 12 : Amendements

La présente convention ne peut être modifié que par amendement écrit signé par les deux parties.

Article 14 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par consentement mutuel ou demande écrite de l'une des parties qui doit être traitée dans un délai de deux mois à compter de la réception de la notification.

Article 15 : Responsabilités, contestations et litiges

Aucune des deux parties ne prendra d'engagements ou de positions au nom de l'autre partie, sans le consentement écrit de ce dernier. Sur des sujets en relation avec la présente convention, chaque partie s'efforcera d'informer l'autre avant de prendre toute position.

Si des difficultés surviennent à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties s'engageront à tenter de résoudre le litige à l'amiable par voie de conciliation directe. En cas de désaccord persistant, l'une des parties peut alors notifier l'autre son intention de soumettre l'objet du différend ou litige au Tribunal de Première Instance d'Antananarivo.

Fait en xxx exemplaires originaux.

A Antananarivo, le xxxx

Appendice 6 : Notes sur Humanité et Inclusion, la transformation des produits et types d'entreprises

Proposition technique

Dans le cadre du Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Situation des personnes handicapées à Madagascar

Au niveau Mondiale, l'OMS estime à 15% le taux de personnes handicapées, dont 80% vivent dans des pays en développement. En effet, des facteurs accentuent la production de handicap : la pauvreté, le manque d'accessibilité, l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques, et les problèmes liés au genre. Pour le premier point, un handicap est plus accentué dans les pays pauvres par faute de moyen pour mettre en vigueur les droits des personnes handicapées. Ceci est étroitement lié au deuxième point qui est le manque d'accessibilité nécessitant du budget. Par rapport aux maladies chroniques, le système de protection sociale dans les pays pauvres ne favorise pas une prise en charge effective de ces maladies, conduisant aussi au handicap. Et enfin pour le dernier, les femmes ont plus de risque de devenir handicapées suite à des complications durant la grossesse ou à l'accouchement.

Actuellement, les cadres internationaux commencent à devenir de plus en plus incitatif à l'inclusion. Avec la CDPH (Convention relative aux droits des personnes handicapées) de 2006, plusieurs Etats sont en train d'opérationnaliser l'inclusion et Madagascar a signé cette convention en 2007, puis ratifié en 2014. Ensuite, la nécessité de « Ne laisser personne derrière » a été formulée dans les ODD 2015 – 2030 (Objectif du Développement Durable). Au niveau national, la loi 97-044 a été mise en place en 1998 pour la promotion de la participation des personnes handicapées bien avant la CDPH. Un plan national d'inclusion a été défini pour 2014-2019 pour concrétiser cette loi.

Au niveau des OPH (Organisations des Personnes Handicapées), ils commencent à avoir du poids étant donné que le PFPH/MAD (Plateforme des Fédérations des Personnes Handicapées de Madagascar) regroupe actuellement 10 membres d'OPH, des plateformes par type de déficience et des collectifs. En général, cette plateforme contribue à la reconnaissance des droits des personnes handicapées.

Malgré tous ces cadres et initiatives, des efforts restent nécessaire pour l'inclusion des personnes handicapées. Au niveau des cadres nationales, la loi nationale 97-044 devrait être mis à jour afin de s'aligner au CDPH, tandis que le plan national d'inclusion devrait être mis à jour. En outre, les statistiques de l'INSTAT (Institut national de la statistique) du dernier RGPH-3 (Recensement Général de la Population et de l'Habitation) à Madagascar a réduit le taux de prévalence du handicap à 0,6%, un taux dérisoire en comparaison aux chiffres de l'UNICEF au niveau mondiale. Ce taux peut influencer négativement la prise en compte du problème du handicap à Madagascar.

Concernant les OPH, le défi reste encore énorme étant donné qu'ils nécessitent encore un renforcement organisationnel, technique et financier. En effet, les OPH survivent encore à travers des dons et financements externes et ils peinent encore à être pérennisé en autofinancement.

Plus concrètement, au niveau de la participation des personnes handicapées, la situation reste encore déplorable si on prend l'exemple de la participation socio-économique. Les données de l'INSTAT le confirment à travers le taux d'activité de 53,0 % seulement chez la population en situation de handicap; qui

est très faible par rapport à celui des personnes sans handicap (73,1 %). En plus, l'étude effectuée par AFHAM (Association des Femmes Handicapées de Madagascar) au niveau de ces membres a relaté que le monde de l'entreprise reste encore fermé aux personnes handicapées étant donné que les salariés ne couvrent que 14,5%, tandis que 63% travaillent dans l'informel et 19% sont sans emploi.

Au niveau de l'accessibilité, l'étude sur Analyse des barrières d'accès aux SAR (services d'appareillage et de réadaptation) en 2019 effectuée par HI a démontré que les personnes handicapées rencontrent des problèmes d'accès aux SAR du fait de la méconnaissance du service, du manque de visibilité, d'une Infrastructure inappropriée, et de la non gratuité des services offerts.

Au niveau de la non-discrimination, Stileex Post, a publié un article en 2019 d'un sondage effectué dans la capitale de Madagascar concernant la perception du handicap, déclarant que 57% des interviewés estiment qu'ils existent des ségrégations effectuées envers les personnes handicapées.

Enfin, au niveau des problèmes de protection, les violences effectuées sur les personnes atteintes d'albinisme constituent un problème majeur car depuis septembre 2021, au moins 8 cas de meurtre, de torture et d'enlèvement ont été relayés par les journaux. Ces cas reflètent encore la nécessité d'améliorer la question de protection face aux violences subies par les personnes handicapées.

Quelques chiffres clés⁴⁴

- **Handicap** : plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent avec un handicap ; environ un foyer sur quatre compte ainsi une personne handicapée.
- **Genre et handicap** : partout dans le monde, la prévalence du handicap est plus importante chez les femmes que chez les hommes⁴⁵. Dans les pays à revenus moyens et faibles, on estime que près des trois quarts des personnes handicapées sont des femmes.
- **Âge et handicap** : sur un nombre estimé de 58 millions d'enfants déscolarisés au niveau primaire, un tiers sont handicapés, et les filles sont largement moins susceptibles d'être admises à l'école et d'y aller que les garçons.
- Entre 40 et 68% des jeunes femmes handicapées subiront des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans⁴⁶.

Ainsi, afin de ne laisser personne de côté, toute action humanitaire ou de développement doit prendre en considération l'étendue des discriminations liées au handicap, au genre et à l'âge, et activement prendre les mesures correctives permettant l'égalité des chances.

C'est pourquoi HI, en tant qu'expert dans le champ du handicap et de la vulnérabilité cumulée liée au genre et/ou à l'âge, souhaite s'impliquer auprès du FIDA pour assurer l'égalité d'accès des jeunes, des jeunes handicapées, des femmes et des filles aux activités du Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES) et pour que tous puissent pleinement bénéficier des effets inclusifs de ces activités.

Expertise de HI dans le champ de l'inclusion économique

Dans le cheminement vers l'inclusion économique, le travail joue un rôle crucial car il contribue non seulement à la satisfaction des besoins de sécurité d'une personne, mais aussi aux besoins d'appartenance, d'estime et de réalisation de soi. HI vise à donner aux personnes vulnérables, y compris les personnes

44 Source : Making the SDGs count for women and girls with disabilities, Issue brief, UN WOMEN, 2017

45 19% pour les femmes, 12% pour les hommes.

46 Données issues de "We decide", une initiative du FNUAP visant à promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion sociale des jeunes handicapés et à prévenir la violence sexuelle. Voir l'infographie.

handicapées, les moyens de surmonter les obstacles et de saisir les opportunités économiques pour devenir économiquement autonomes et résistantes et être socialement reconnues comme des acteurs du développement durable au sein de leurs communautés. Notre façon unique de favoriser l'inclusion économique réside dans :

- Notre reconnaissance du fait que l'inclusion économique ne peut se produire si les besoins fondamentaux tels que l'Eau, l'hygiène, l'assainissement, aide alimentaire, abri et articles ménagers essentiels ne sont pas satisfaits.
- Nous nous concentrons sur les besoins, les aspirations, les contraintes et les capacités de la personne.
- Notre approche personnalisée et l'engagement à trouver des solutions sur mesure chaque fois que cela est possible.
- Notre capacité à promouvoir le changement au niveau de la société en permettant aux écosystèmes de devenir plus inclusifs.
- Notre confiance dans notre approche et dans la capacité à faire fonctionner l'inclusion.

I. Objectif l'Assistance Technique en Inclusion d'HI

L'objectif général de la l'Assistance Technique en Inclusion d'HI est de contribuer à la réalisation de l'objectif du programme PROGRES, à savoir « Promouvoir l'entrepreneuriat **inclusif**, équitable et durable des jeunes, notamment par le développement des chaînes de valeur résilientes aux changements climatiques », à Madagascar.

L'implication de HI auprès du FIDA dans ce programme vise à renforcer les acteurs du projet dans leur compréhension et mise en œuvre de l'inclusion de jeunes handicapés à travers des temps d'appuis-conseils et de formations.

II. Politiques, approches et méthodologie globale de HI dans ce programme pour une éducation inclusive des femmes et filles handicapées de qualité

1. Cadre politique et approches d'Humanité & Inclusion (HI) pour un programme plus inclusif aux femmes et filles handicapées

Humanité & Inclusion (HI) vise l'inclusion de tous, en particulier des personnes les plus vulnérables et parmi elles des groupes discriminés ou fortement exposés au risque de discrimination. HI affirme par conséquent le droit à la dignité de chaque personne, et mène un plaidoyer pour l'inclusion et la pleine participation de tous, dans le respect de la diversité, de l'équité et des choix individuels. HI reconnaît par ailleurs la différence comme une richesse.

Dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflit et de catastrophe, le réseau HI agit avec les personnes handicapées et les groupes vulnérables pour répondre à leurs besoins essentiels en améliorant leurs conditions de vie et en promouvant le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

HI s'appuie sur la CRDPH pour assurer l'approche droits dans l'ensemble de son organisation et participe activement à l'opérationnalisation de ses articles, dans tous les pays l'ayant ratifiée.

❖ La politique Handicap, Genre et Age de HI

HI reconnaît, entre autres facteurs d'inégalité qui doivent être pris en compte, que:

- Le handicap, le genre et l'âge s'observent en tant que **normes socialement construites** dans tout groupe humain, au sein desquels elles produisent divers effets entre les individus ;
- Le handicap, le genre et l'âge sont des **facteurs déterminants pour comprendre** les différents besoins, capacités et expositions aux risques des individus, dans tout contexte ou crise.

Ainsi, dans ses analyses, HI s'engage à porter une attention systématique aux inégalités liées au handicap, au genre et à l'âge et à la manière dont elles interagissent avec d'autres facteurs générateurs d'inégalité.

Sur cette base, HI s'engage à élaborer des **stratégies programmatiques** permettant aux personnes discriminées sur la base du handicap, du genre ou de l'âge de bénéficier de l'action humanitaire et des opportunités de développement sur la base de l'égalité avec les autres.

Dans ce but :

- **Participation, égalité et non-discrimination, accessibilité et protection** sont les principes directeurs de cette politique.
- HI promeut une approche à deux facettes :
 - D'un côté, être **sensible au handicap, au genre, et à l'âge** dans tous les domaines d'activité
 - De l'autre, être **transformatif** chaque fois que c'est possible pour parvenir à une inclusion effective.

❖ Pour un développement Inclusif

HI pour objectif l'inclusion des personnes à risque d'exclusion dont les personnes handicapées, notamment en favorisant leur accès et leur participation aux services. L'inclusion des personnes est une situation de prise en compte équitable de toutes et tous, permettant leur participation sans discrimination. **Le développement inclusif** consiste à s'assurer que tous les groupes marginalisés ou exclus sont parties prenantes dans les processus de développement. C'est à dire que chaque service/acteur a un fonctionnement et une offre de service inclusifs (dans toutes les phases du cycle de projet : diagnostic, conception, lancement, mise en œuvre, suivi et évaluation, etc.) et qu'il reconnaît et prend en compte les différents facteurs potentiels d'exclusion liés à la personne et liés à l'environnement afin d'assurer un accès facile et sans danger aux services pour les personnes à risque d'exclusion. Mais aussi que les personnes concernées participent de manière significative aux processus et politiques de développement. Cela signifie mettre en œuvre des actions et efforts délibérés visant à réduire les barrières et promouvoir les droits humains et la participation des personnes et communautés concernées.

Le degré d'exclusion sociale, basé sur le modèle de développement humain, est influencé par l'interaction entre les facteurs personnels (intrinsèques) et les facteurs environnementaux (extrinsèques).

Au niveau des facteurs environnementaux et en dépit de la diversité des situations, Humanité & Inclusion, à travers une expérience de plus de 40 ans dans plus de 60 pays, a identifié **8 barrières principales suivantes à l'accès des personnes handicapées aux services** : Les politiques inadéquates, insuffisances dans les services, implication et approches participatives insuffisantes, attitudes négatives, financements insuffisants et inadéquats, données insuffisantes, manques d'opportunités individuelles, et les perturbations extrêmes de l'environnement lié à la survenance d'une crise humanitaire.

- ⇒ HI formera et accompagnera les acteurs du programme à identifier les effets de ces barrières sur la participation des femmes et filles en situation de handicap, cibles du programme.

❖ Une double approche :

Dans ses opérations et assistances techniques, HI allie quasi systématiquement deux types d'actions complémentaires : d'une part, l'appui à une prise en compte transversale et intégrée de la question du handicap afin que les communautés, les services, les institutionnels, les acteurs locaux et de la coopération internationale, proposent des réponses adaptées aux priorités et besoins de l'ensemble des populations, sans discriminer (volontairement ou involontairement) ; et d'autre part, un appui ciblé permettant d'adopter des mesures spécifiques pour renforcer les compétences et capacité de ces populations à participer à la vie en société.

Ces deux actions doivent être réalisées en parallèle pour que l'inclusion des personnes handicapées soit réussie, quel que soit le contexte d'intervention.

- ⇒ En réponse à cette double approche, HI s'attachera à appuyer les partenaires opérateurs à identifier et soutenir toute organisation locale impliquée dans l'accompagnement de personnes handicapées, ainsi qu'à proposer le développement de toute activité spécifique qui faciliterait la participation et l'inclusion des femmes et filles handicapées dans le programme.

2. Notre méthodologie d'assistance technique

Dans le cadre d'une assistance technique, HI se positionne en général au niveau de **l'équipe projet et de ses partenaires opérateurs**, pour les accompagner à mettre en œuvre le projet/ses activités de façon la plus pertinente pour assurer la participation des populations handicapées visées par le projet, afin qu'elles puissent bénéficier des effets de ce projet. En s'appuyant sur le cycle de projet, le/les experts HI analysent puis révisent si besoin chaque phase du projet, dans le cadre d'un « plan d'inclusivité » en posant des recommandations, des propositions de nouvelles activités. Puis en appuyant l'équipe projet et ses partenaires opérateurs à développer des pratiques inclusives lors de la mise en œuvre de leurs activités, en particulier à travers des temps de formations mais aussi de co-mise en œuvre d'activités, par du coaching de proximité par exemple. Et en mettant à disposition de nouveaux outils inclusifs de Suivi-évaluation. Les experts HI appuient aussi l'équipe projet et ses partenaires opérateurs à identifier de nouveaux partenaires locaux pour assurer la représentativité/participation des personnes handicapées dans la mise en œuvre de certaines activités et dans le suivi du projet.

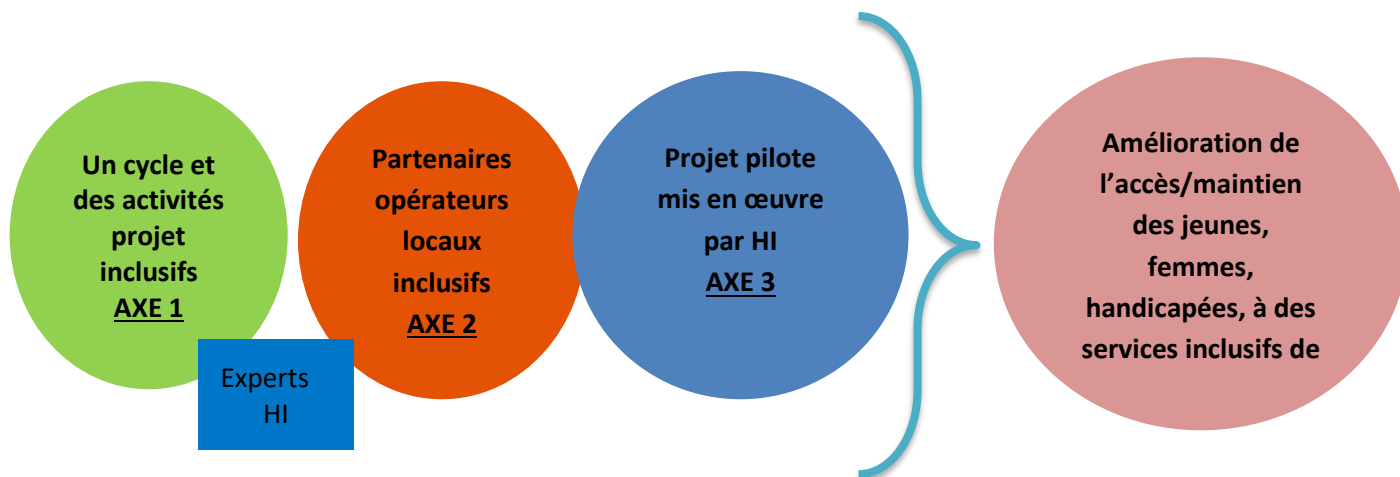


Dans le chapitre suivant, nous détaillons notre proposition technique pour le programme PROGRES, en nous appuyant sur le cadre politique, les approches et la méthodologie présenté plus haut.

III. Notre proposition technique

Notre proposition technique vise à renforcer les acteurs opérateurs du projet dans leurs pratiques inclusives, au service des jeunes handicapé.e.s bénéficiaires du programme.

Logique de notre assistance



Nos axes d'intervention

AXE 1 : Pour un programme inclusif

Analyses : Une analyse du contexte sur l'accès des jeunes handicapé.e.s à l'entrepreneuriat permettra d'identifier les différentes barrières (sociales, psychosociales, économiques, physiques, culturelles, etc.) à la possibilité de production et l'accès au marché des personnes handicapées. L'analyse permettra d'émettre des recommandations associées à un plan d'action pour que les jeunes handicapé.e.s puissent bénéficier, au même titre que les autres bénéficiaires du programme, des dispositifs d'amélioration de leurs compétences entrepreneuriales ; d'un accès à des financements abordables et à des services de développement des affaires ; d'un accès à la terre et aux infrastructures productives et commerciales.

Une analyse sur la composante institutionnelle du programme sera aussi menée. Elle permettra de cerner les besoins du MINAE, de l'équipe de gestion et de coordination du Programme ainsi que des parties prenantes concernées en matière d'inclusion. Plus particulièrement cette analyse se penchera sur les enjeux du renforcement institutionnel du MINAE afin que :

- L'intégration de l'entrepreneuriat rural durable dans les programmes de formation soient inclusifs ;
- Les cadres juridiques et réglementaires pour lever les contraintes auxquelles sont confrontés les jeunes entrepreneurs prennent en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées
- L'amélioration de la participation des jeunes au dialogue politique prenne en compte les besoins spécifiques des jeunes handicapés afin de garantir leur participation

Révisions des 3 composantes du programme PROGRES : pour adaptation des activités et propositions de nouvelles activités spécifiques à intégrer dans le projet par les équipes du programme, si nécessaire ;

Il serait aussi important d'apporter une vision « inclusion/handicap » sur l'approche GALS afin de rendre cette approche plus inclusive. La mise en pratique pourra se faire dans le cadre de l'axe 3, afin de peaufiner et d'améliorer l'approche.

Exemple : Intégrer un axe d'activité avec des services sociaux de soutien communautaire (formels ou informels) pour les jeunes handicapés, en particulier les jeunes femmes ; renforcer des organisations locales de personnes handicapées pour assurer l'empowerment des jeunes handicapés...

Plan de formation et formations des équipes du programme sur la gestion d'un projet inclusif, sur les enjeux du développement inclusif, sur les contextes locaux en matière d'entrepreneuriat inclusif, équitable et durable, et sur le suivi évaluation d'un projet inclusif

Suivi-évaluation du projet : Révision des outils de PSE du programme pour qu'ils soient inclusifs.

Public cible : Les équipes représentantes du FIDA au siège ET sur le terrain, les équipes du MINAE en responsabilité de la gestion et mise en œuvre du programme – comité de gestion du programme.

Livrables finaux :

- Un rapport d'analyse de contexte et des besoins des équipes projets
- Le plan d'action du programme révisé, avec un mémo pour les activités à adapter et éventuelles nouvelles activités spécifiques
- Un plan de formation, les thématiques et contenus des formations
- Un guide méthodologique sur la mise en œuvre d'un projet Inclusif – PSE d'un projet et ses outils

AXE 2 : Pour des partenaires opérateurs locaux inclusifs

- ⇒ Evaluation du niveau d'inclusivité de chaque partenaire local,
- ⇒ 1 plan de formation et formations pour tous les partenaires locaux – Animation de formations en fonction des besoins identifiés.
Sur le champ de l'inclusion, en particulier de l'inclusion des jeunes handicapé.e.s, (Ex : Qu'est-ce que le Handicap ; Droits et Handicap ; Les violences basées sur le handicap et le genre ; L'approche inclusive ; l'accessibilité, le plaidoyer pour l'inclusion des femmes handicapées...),
De l'entrepreneuriat inclusif (lifeskills inclusives ; Projet Personnalisé de renforcement de compétences ; aménagement raisonnables ; ...)
De la formation de formateurs (comment former/renforcer les compétences d'acteurs locaux ; comment rendre une action de formation inclusive pour ses participants) et De l'accompagnement social de public handicapé (Le Processus d'accompagnement social personnalisé, Comment renforcer l'empowerment des jeunes handicapé.e.s)
- ⇒ Elaboration d'outils pour favoriser l'inclusion des jeunes handicapés dans les activités des partenaires :
Élaboration d'un manuel (guide sur l'inclusion) sur les approches et pratiques inclusives à l'intention des partenaires opérateurs du programme, en fonction de leurs besoins. En plus du guide, une série d'outils sera développée, notamment: (1) évaluation des besoins pour garantir l'accès des jeunes handicapé.e.s aux services et activités, (2) plan d'inclusivité, (3) application des normes et standards en matière d'inclusion, (4) développement de l'accessibilité (infrastructure ; communication ; information) (5) checklist pour s'assurer qu'une activité/un service est inclusive, (6) didactique de la langue des signes (7) fiche de supervision des partenaires.

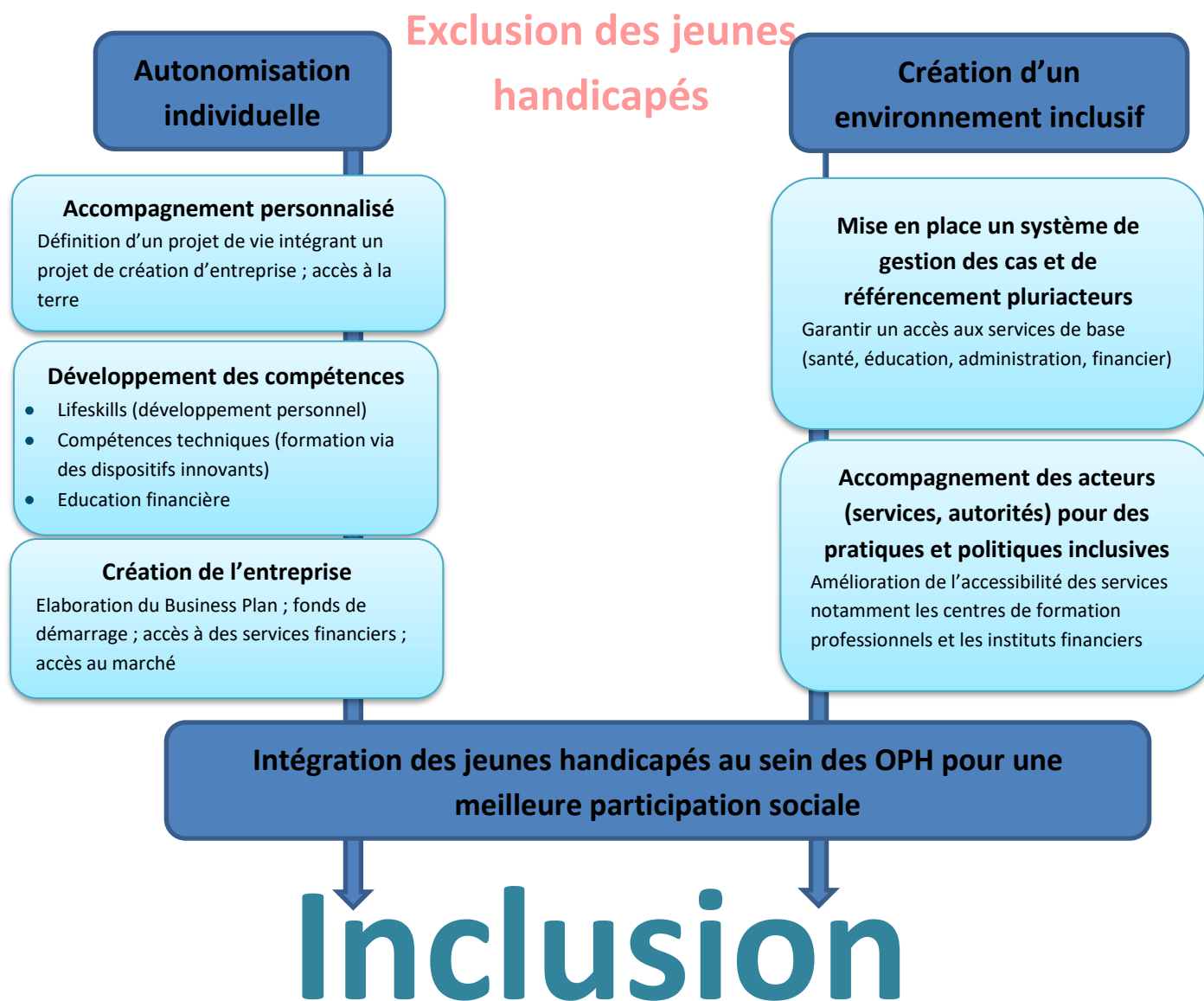
Public cible : Les personnes faisant partie des partenaires locaux du programme + éventuellement d'autres partenaires locaux impliqués dans le champ du handicap pouvant appuyer les partenaires opérateurs

Livrables finaux :

- Une synthèse de chaque évaluation des partenaires
- 2 plans de formation et les contenus de formations correspondants
- 1 guide méthodologique et au moins 8 outils pour garantir la réussite des entrepreneurs handicapés

AXE 3 : Pour la mise en œuvre de projets pilotes menés par HI

Intégré au programme PROGRES, les projets pilotes menés par HI vise à créer les conditions optimales afin que de jeunes handicapé.e.s réussissent leur projet d'entreprise rurale. Cette expérience a pour objectif d'opérationnaliser notre approche Twin Tracks telle que présenté ci-dessous :



Public cible :

Des jeunes femmes et jeunes hommes handicapés identifiés dans les zones d'intervention du programme

Livrables finaux :

- Un rapport de projet détaillant toutes les étapes de mise en œuvre
- Une étude de capitalisation du projet

Il est à spécifier que ces projets pilotes pourront être mis en place selon différentes modalités et dans différentes zones (contexte différents) afin que les résultats et les acquis puissent, en parallèle, nourrir et alimenter les actions du programme PROGRES. Mettre en place un « laboratoire » d'expertise afin d'améliorer les approches de l'insertion économique dans les métiers du rural pour les personnes handicapées.

Nos modalités

3 types de modalités d'intervention pourront être mis en place pour l'axe 1 et 2 :

- Intervention direct de nos équipes sur le terrain et avec les partenaires du programme PROGRES
- Travailler en distance avec des missions d'appuis ponctuels auprès des partenaires du programme PROGRES
- Intervention indirect via des Organisations de la Société Civile et/ou Organisation de Personnes Handicapées présent sur les zones, avec l'appui technique et organisationnelle d'HI

Ces 3 modalités peuvent être coupler au regard des besoins identifiés dans les zones d'intervention, dans un soucis d'adaptabilité et de flexibilité selon les méthodes d'intervention du programme.

Concernant l'axe 3, il s'agira d'une équipe opérationnelle et technique dédiée pour la mise en œuvre des actions concrètes : Dispositif de formation innovante (rapprocher les services des usagers), Mécanisme d'Accompagnement Social Personnalisé, Renforcement des structures locales et régionales à la culture de l'inclusion et du handicap, renforcement de la présence de personnes handicapées dans les chaînes de valeurs, mise en œuvre du GALS inclusif – en lien avec l'axe 1...).

Concernant le déploiement géographique, il sera possible (pour les 3 axes – en dehors de la démarche macro/globale d'inclusion sur le programme PROGRES) de faire un démarrage progressif selon le calendrier de mise en œuvre, à savoir :

1. S'assurer que tous les outils, toutes les partenaires et équipes du projet ainsi que toutes les méthodologies initiales soient inclusives et ce, dès le démarrage ;
2. Démarrer un accompagnement (selon les modalités décrites ci-dessus) sur 3 à 5 régions dans un premier temps (année 1 et 2) ;

Assurer un accompagnement technique macro sur toutes les régions à partir de la troisième année.

Collaboration entre Humanité et Inclusion et FORMAPROD

Il y a eu beaucoup de rencontre et participation à des ateliers organisés par l'un comme l'autre pour trouver un éventuel point commun sur les projets en cours (MANONGA FP surtout). La difficulté à l'époque à l'époque les spécificités des activités tels que chaque projet des deux cotés a été écrit (Pour la prochaine collaboration, il faudra s'entendre avec au moins une ligne d'activité commune, zone d'intervention [même district, commune,...])

· Après constatation de divergence de CFP partenaires, HI a dû travailler seul sur le CFP modèle (car pas de similitude adaptable pour nos bénéficiaires). Toutefois HI a pu appuyer FORMAPROD sur le format Accessibilités de nouveaux bâtiments de formation

· Session de sensibilisation faite par l'équipe HI au sein de staffs et intervenant du Formaprod TMVE, sur handicap. D'où un travail sur la mise à jour de leur BDD par rapport aux personnes à Besoin spécifiques (PSH). Echange et partage de Modèle de BDD de HI.

- Référencement de nos bénéficiaires (projet HI) vers les filières de formation disponibles chez Centres partenaires de FORMAPROD (mais pas chez nos CFP partenaires).
- Mise en commun de savoir et pratique dans la définition de kit pédagogiques (matériel adapté pour les CFP). D'où, disponibilité de liste de contenu de kits décidé par les deux parties et d'éviter les doublons.
- Sur TARATRA, rencontre avec FORMAPROD et récupération de leur BDD pour voir ensemble leurs bénéficiaires filières vertes et bleues qui ont déjà débutés leur exploitation. Hélas, aucun PSH et FORMAPROD a gardé son ancien format qui ne fait pas distinction sur les personnes à besoin spécifique.

Approche Humanité & Inclusion

Proposition technique

Humanité & Inclusion développe une offre de conseil et d'assistance technique aux entreprises, services, organisations et acteurs de la coopération internationale, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) et des Objectifs de Développement durable (ODD). HI fourni à ces acteurs une offre structurée de services en matière de définition et d'appui à la mise en œuvre de politiques et de services inclusifs à l'ensemble de la population dont les personnes handicapées.

En ce qui concerne les projets axés sur la formation professionnelle, les interventions d'HI s'inscrivent dans le cadre de l'articles 27 de la CRDPH. HI s'emploie à permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à des services de formation professionnelle inclusifs. Bien que notre cible principale reste les personnes handicapées, les interventions de HI s'inscrivent bien dans une démarche inclusive et non discriminatoire envers l'ensemble des populations particulièrement vulnérables de la communauté.

I. Les cadres politiques d'Humanité & Inclusion pour un programme plus inclusif

HI vise l'inclusion de tous, en particulier des personnes les plus vulnérables et parmi elles des groupes discriminés ou fortement exposés au risque de discrimination. HI affirme par conséquent le droit à la dignité de chaque personne, et mène un plaidoyer pour l'inclusion et la pleine participation de tous, dans le respect de la diversité, de l'équité et des choix individuels. HI reconnaît par ailleurs la différence comme une richesse.

Dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflit et de catastrophe, le réseau HI agit avec les personnes handicapées et les groupes vulnérables pour répondre à leurs besoins essentiels en améliorant leurs conditions de vie et en promouvant le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Ainsi, dans ses analyses, HI s'engage à porter une attention systématique aux inégalités liées au handicap, au genre et à l'âge et à la manière dont elles interagissent avec d'autres facteurs générateurs d'inégalité.

Sur cette base, HI s'engage à élaborer des stratégies programmatiques permettant aux personnes discriminées sur la base du handicap, du genre ou de l'âge de bénéficier de l'action humanitaire et des opportunités de développement sur la base de l'égalité avec les autres.

Dans ce but :

- Participation, égalité et non-discrimination, accessibilité et protection sont les principes directeurs de cette politique.
- HI promeut une approche à deux facettes :
 - D'un côté, être sensible au handicap, au genre, et à l'âge dans tous les domaines d'activité
 - De l'autre, être transformatif chaque fois que c'est possible pour parvenir à une inclusion effective.

II. Les approches transverses de HI

Pour mener nos appuis techniques, nos experts s'appuient, de façon holistique et transversale sur les approches suivantes :

1. Approche inclusive

Humanité & Inclusion (HI) a pour objectif l'inclusion des personnes à risque d'exclusion notamment en favorisant leur accès et leur participation aux services. L'inclusion des personnes est une situation de prise en compte équitable de toutes et tous, permettant leur participation sans discrimination.

Le **développement inclusif** consiste à s'assurer que tous les groupes marginalisés ou exclus sont parties prenantes dans les processus de développement. C'est à dire que chaque service/acteur a un fonctionnement et une offre de service inclusifs (dans toutes les phases du cycle de projet) et qu'il **reconnait et prend en compte les différents facteurs potentiels d'exclusion** liés à la personne et liés à l'environnement afin d'assurer un accès facile et sans danger aux services pour les personnes à risque d'exclusion. Mais aussi **que les personnes concernées participent de manière significative** aux processus et politiques de développement. Cela signifie mettre en œuvre des actions et efforts délibérés visant à réduire les barrières et promouvoir les droits humains et la participation des personnes et communautés concernées.

Le degré d'exclusion sociale, basé sur le modèle de développement humain, est influencé par l'interaction entre les facteurs personnels (intrinsèques) et les facteurs environnementaux (extrinsèques).

- **Les facteurs personnels** d'exclusion sont définis dans la Théorie du Changement au nombre de 9 : les aptitudes, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique, la localisation géographique, l'origine ethnique, la religion et l'opinion politique.
- **Les facteurs externes.** En dépit de la diversité des situations, HI a identifié les 8 barrières principales suivantes à l'accès des personnes handicapées et des personnes vulnérables aux services : Les politiques inadéquates, insuffisances dans les services, implication et approches participatives insuffisantes, attitudes négatives, financements insuffisants et inadéquats, données insuffisantes, manques d'opportunités individuelles, et les perturbations extrêmes de l'environnement lié à la survenance d'une crise humanitaire.

Le développement inclusif repose sur des principes basés sur le droit en lien avec la CDPH et spécifiquement l'article 4 pour la mise en contexte des acteurs, l'article 3 énonçant les principes clés (participation, l'accessibilité, la non-discrimination et l'égalité des chances), et l'article 19 relatif à l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société.

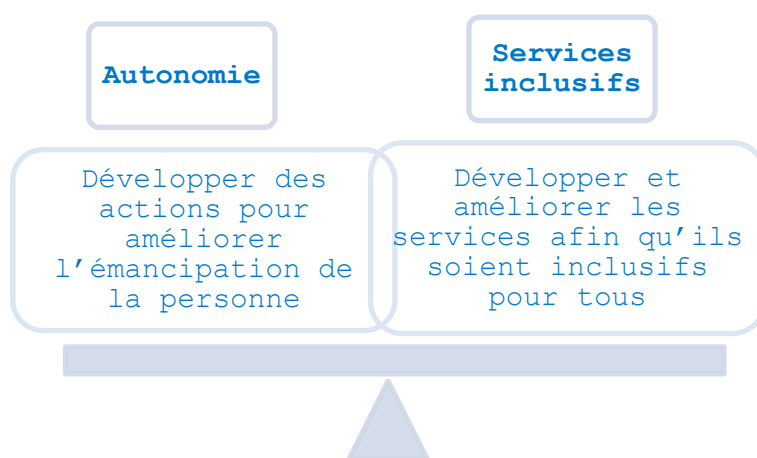
Une structure est inclusive quand son fonctionnement, son mandat, son offre de services et ses relations avec l'environnement dans lequel elle opère prend en compte la diversité des personnes que constitue la communauté, la réalisation de leurs droits comme acteurs de l'offre de services et

comme usagers. Une offre de service est inclusive lorsque tous peuvent en bénéficier et y participer de manière équitable et sûre.

→ Sur cette base, HI appuie l'élaboration de stratégies programmatiques permettant aux personnes discriminées de bénéficier des opportunités de développement sur la base de l'égalité avec les autres.

2. La double approche

Un équilibre à trouver entre les actions de transformation de la structure et d'accompagnement des personnes vulnérables avec une attention particulières pour leur besoins spécifiques



→ En réponse à cette double approche, HI propose d'appuyer les partenaires opérateurs à identifier et soutenir toute organisation locale impliquée dans l'accompagnement de personnes handicapées, ainsi qu'à proposer le développement de toute activité spécifique qui faciliterait la participation et l'inclusion des personnes vulnérables dont les personnes handicapées dans le projet.

3. Système de Services inclusifs

A) un système se base sur 3 types de services

- **Les services ordinaires** : ce sont les services s'adressant à la population dans son ensemble. Ils doivent être inclusifs aux personnes handicapées. Ce sont ces services qui sont visés dans le cadre de cet appui technique.
- **Les services supports**: les personnes handicapées peuvent avoir des besoins spécifiques pour lesquels les services ordinaires ne sont pas préparés. Les services supports permettent alors de contrebalancer ce manque et rendre plus facile la participation des personnes handicapées à la vie sociale, culturelle ou économique.
- **Les services spécialisés** : ce sont les services s'adressant de manière exclusive aux personnes handicapées ou ayant des besoins spéciaux.

b) Services inclusifs

HI croit que les changements pour devenir un service inclusif nécessitent de comprendre si le service est ouvert au changeant et à l'installation de nouvelles pratiques et de l'accompagner dans ses changements.

- La reconnaissance de la diversité
- L'accessibilité globale
- La participation à la prise de décision
- L'approche personnalisée et adaptée
- Ancrage territorial

→ HI propose de former les partenaires à identifier les effets de ces barrières sur la participation des personnes vulnérables dont les jeunes, les femmes et filles en situation de handicap, cibles du programme.

4. Le processus d'accompagnement social personnalisé

L'accompagnement social personnalisé est un processus d'accompagnement en travail social de proximité, promu auprès des intervenants de terrain et de référents de services publics ou associatifs qui joue un rôle dans l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement de publics vulnérables à l'autonomisation, à travers l'appui à la réalisation d'un projet personnalisé.

L'accompagnement ne vise pas à éliminer toutes les difficultés et tous les défis rencontrés par l'individu ni à répondre à un besoin spécifique. L'objectif est d'encourager l'autonomisation de la personne, afin qu'elle puisse poursuivre son projet de vie et surmonter les obstacles, de façon pérenne et digne. Cela implique un travail à deux niveaux, la personne et son environnement.

Le processus se décline en diverses étapes, incluant une analyse d'une situation, la diffusion d'information, l'orientation vers les services et, pour ceux qui en ont besoin, pouvant aller jusqu'à la définition et l'accompagnement à la mise en œuvre d'un projet personnalisé, adapté aux envies/capacités de la personne et aux ressources disponibles dans l'environnement dans laquelle elle vit.

→ HI propose de former les partenaires sur cette approche et de les conseiller dans la mise en œuvre.

5. Aménagement raisonnable

Selon la CRDPH, les aménagements raisonnables sont les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou indue apportés, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.

Sur cette base, il y a deux dimensions à considérer

- la dimension individuelle : C'est adapté aux besoins de la personne et dans une situation particulière
- La dimension collective en lien avec des investissements raisonnables : qui ne sont pas disproportionnés par rapport à l'objectif à atteindre

→ HI propose d'accompagner les partenaires à réaliser des aménagements raisonnables qui vont permettre l'accès à leurs services sur la base des recommandations émises suite à la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité.

III. Nos stratégies d'intervention spécifiques par secteur d'intervention

Education inclusive, formation professionnelle et inclusion économique

De manière générale, les enfants et les jeunes handicapés présentent des privations plus importantes dans le domaine de l'éducation et de la formation que les autres enfants et jeunes. HI défend une vision multisectorielle et holistique de l'éducation et de la formation, englobant une grande variété de contextes et de milieux, de la maternelle à l'école secondaire et au-delà. Tous nos projets d'éducation inclusive se concentrent sur trois thèmes principaux qui sont :

- Le soutien direct aux enfants et jeunes handicapés et à leurs familles,
- L'amélioration des services d'éducation et de formation professionnelle
- L'élaboration de politiques d'éducation et de formation inclusive au niveau national.

Tous les projets visent à changer les attitudes pour une société inclusive, à transformer l'enseignement et l'apprentissage pour un système inclusif et à promouvoir des changements positifs et des réformes dans la politique et la pratique de l'éducation inclusive au niveau national. Nous avons développé et mis en œuvre des projets de grande qualité basés sur une expérience solide et une reconnaissance croissante de l'Education Inclusive auprès des acteurs internationaux et des acteurs de l'éducation et de la formation.

Nos 3 propositions de valeurs pour l'Education Inclusive sont :

1. Défendre une approche fondamentale et globale de l'inclusion

En se basant sur l'approche originale Twin Tracks développée pour la participation des femmes, nous mettons l'accent d'une part sur le rôle de l'autonomisation personnelle et collective dans le processus d'inclusion. D'autre part, nous développons des méthodologies et des progrès concrets et participatifs afin que les communautés, les prestataires de services et les décideurs politiques évoluent vers plus d'inclusion qui fait toute la différence. Ces deux piliers de la Twin tracks qui guident toutes nos actions incluent, dans la mesure du possible, des composantes des 3 secteurs transversaux : accessibilité ; gouvernance inclusive et développement social/protection.

2. Transition éducation inclusive – formation professionnelle

L'approche clé à ce stade est de s'assurer que les jeunes adultes sont capables de suivre le cheminement approprié qui leur convient. A Madagascar nous visons à créer/consolider le continuum éducatif primaire – secondaire – formation professionnelle. L'objectif est de permettre à un plus grand nombre d'enfants et de jeunes handicapés de terminer leur cycle primaire/fondamental, de poursuivre leur scolarité au niveau secondaire/post-fondamental et d'avoir accès à la formation professionnelle afin de renforcer leur employabilité sur le marché du travail.

3. Pistes vers l'inclusion économique : saisir l'opportunité pour une vie meilleure

Dans le cheminement vers l'inclusion économique, le travail joue un rôle crucial car il contribue non seulement à la satisfaction des besoins de sécurité d'une personne, mais aussi à l'amour et aux besoins d'appartenance, d'estime et de réalisation de soi. HI vise à donner aux personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les moyens de surmonter les obstacles et de saisir les opportunités économiques pour devenir économiquement autonomes et résistantes et être socialement reconnues comme des acteurs du développement durable au sein de leurs communautés.

Notre façon unique de favoriser l'inclusion économique réside dans :

- Notre reconnaissance du fait que l'inclusion économique ne peut se produire si les besoins fondamentaux tels que Eau, hygiène assainissement, aide alimentaire, abri et articles ménagers essentiels ne sont pas satisfaits.

- Nous nous concentrons sur les besoins, les aspirations, les contraintes et les capacités de la personne.
- Notre approche personnalisée et l'engagement à trouver des solutions sur mesure chaque fois que cela est possible.
- Notre capacité à promouvoir le changement au niveau de la société en permettant aux écosystèmes de devenir plus inclusifs.
- Notre confiance dans notre approche et dans la capacité à faire fonctionner l'inclusion.

IV. Expertises nécessaires à la mise en œuvre de ces approches et stratégies d'interventions

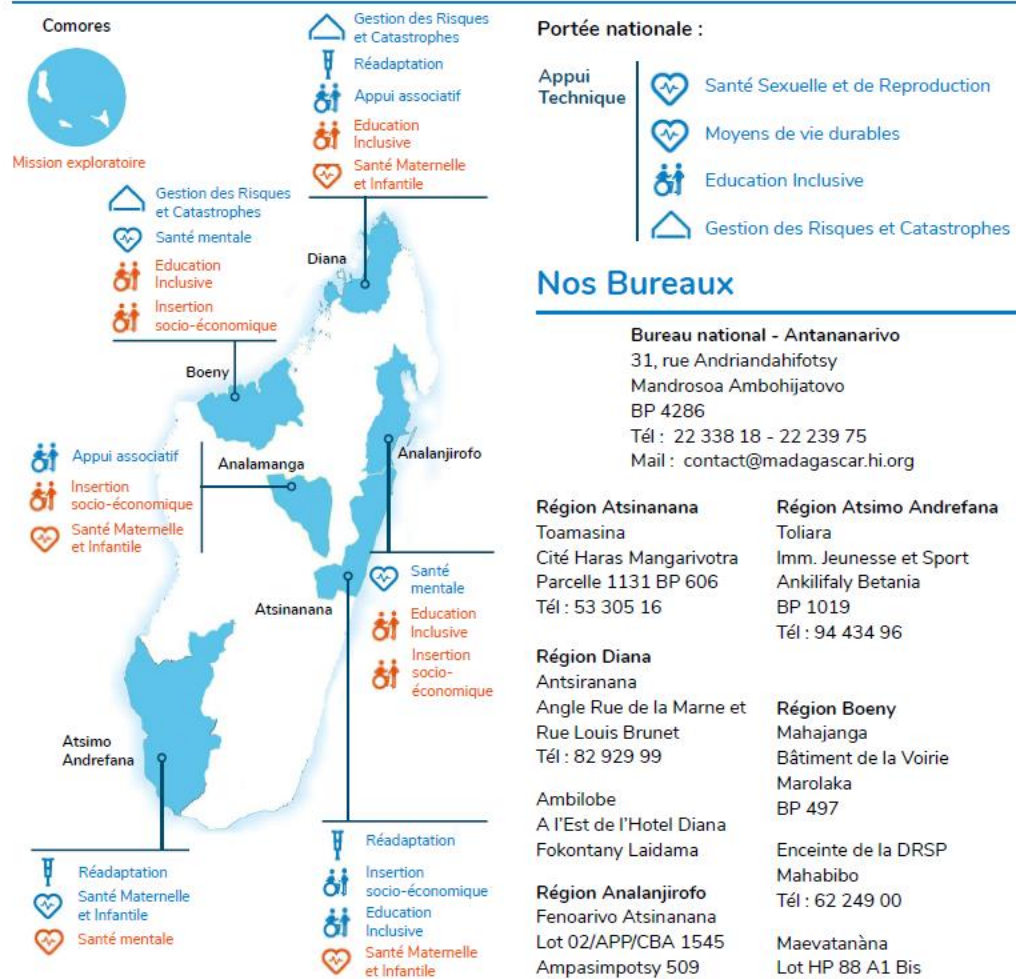
Une équipe d'expert technique (stratégie, méthodologie, outils, formation)

- Expert en Inclusion - expatrié chef de projet
- Expert en Education Inclusive et Formation professionnelle : expatrié en binôme avec une ressource humaine nationale
- Expert en accessibilité – ressource humaine nationale, disposant de plus de 15 années d'expérience dans le domaine
- Disability data – en incluant le handicap à partir du Washington groupe (6 mois) en binôme avec l'équipe MEAL HI pour le suivi

Une équipe de conseiller technique : Conseillère Technique en Santé Mentale et Soutien Psychosocial, point focal sur les questions de protection (accompagnement de proximité des responsables de la mise en œuvre), Conseillère Technique en Insertion Economique pour le lien avec les entreprises locales, Conseillers Techniques inclusion qui accompagneront les partenaires dans l'opérationnalisation de l'inclusivité de leurs services

Une équipe support technique (Tana + siège) et opérationnelle (RH/log/finance)

Interventions actuelles - perspectives opérationnelles



Madagascar StratOp
2020-2023
 Stratégie opérationnelle



Qui sommes-nous ?

Nous sommes une organisation de solidarité internationale et intervenons dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes.

Nous œuvrons avec et pour les personnes handicapées et les populations vulnérables, et agissons et témoignons ensemble, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et pour promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.



Pour qui ?

Personnes vulnérables, avec un focus sur les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes handicapées.



Personnes handicapées ou souffrant de maladies invalidantes



Jeunes



Femmes en âge de procréer, avec un focus sur les adolescentes



Enfants



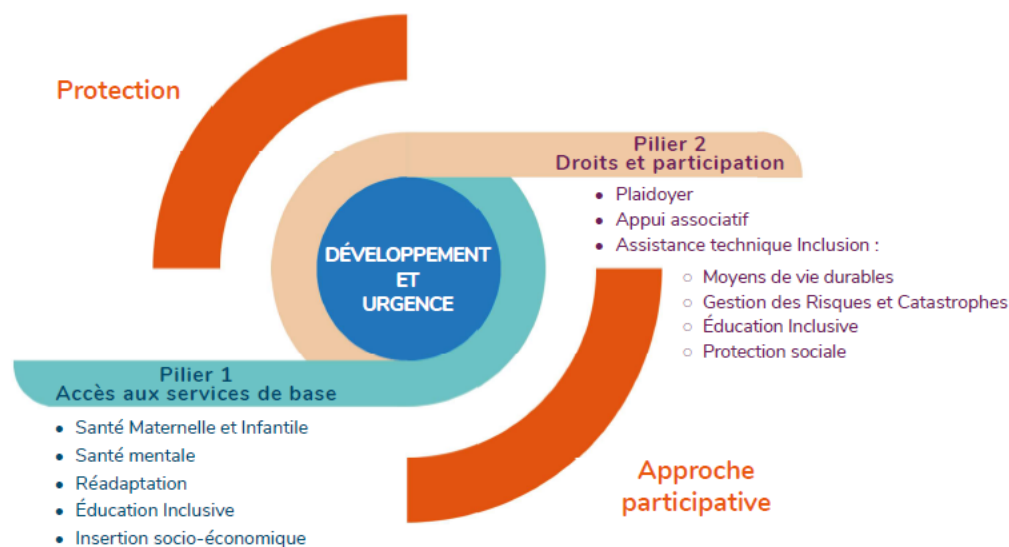
Personnes détenues

Stratégie 2020 - 2023

Objectif général :

Contribuer à la prévention des déficiences et à l'amélioration du degré d'inclusion des personnes handicapées et des personnes vulnérables dans tous les aspects de la vie.

Les deux piliers de notre stratégie interviennent aussi bien en situation de **développement** qu'en situation d'**urgence**.



La **protection** et l'**approche participative** sont considérées comme des axes transversaux qui soutiendront toutes nos interventions. Elles visent à renforcer la relation partenariale et la pleine implication des personnes participantes aux projets.

Transformation des produits

PROGRES accompagnera le développement des activités post- récolte et de transformation des produits agricoles en (i) favorisant l'accès à l'information aux technologies (procédés et équipements des AEF bénéficiaires (ii) en accompagnant la mise en place d'unités de conservation, de transformation d'unités modernes dans le domaine agroalimentaire sur la base de base de la demande de marché.

a- Promotion des technologies post-récolte et de transformation innovantes

Plusieurs technologies existent malheureusement peu ou pas connues des EAF, des MER et même des centres de formation classique et d'incubation. Afin d'améliorer les pratiques post-récolte et de transformation agro-alimentaires, augmenter les rendements, réduire les pertes post récoltes et améliorer une offre de produit semi fini ou fini de qualité, PROGRES entreprendra les activités suivantes :

Réalisation des répertoires techniques sur les procédés, les technologies et des fournisseurs d'équipements dans les filières identifiées. Ces répertoires prendront en compte la description, les caractéristiques technico- économiques d'équipements de production et de transformation en y indiquant les contacts des différents fournisseurs. Trois types de répertoires illustratifs traduit en malagasy concerneront (i) les fruits et légumes (ii) l'apiculture (iii) le riz ; les céréales (iv) la volaille et les petits ruminants(v) les épices (vii). Ces répertoires seront diffusés auprès des organisations d'acteurs des différents maillons des filières, des Directions régionales de l'agriculture, des Chambres d'agriculture et du commerce, des Centres de Formation. Ces répertoires serviront de guide d'aide à la décision aux instances de sélection et de validation technico économiques des plans d'affaires proposés par les MER. Ceci visera à éviter les sous et surdimensionnement des équipements souvent constatés qui sont préjudiciables à la rentabilité et la survie des MER.

Réalisation des séances de démonstration sur les technologies et équipements. PROGRES organisera avec les équipementiers et les fournisseurs d'équipement des séances de démonstration sur les équipements éprouvés sur les sites et les bassins de production. Ces séances de démonstration sur les équipements pourront être organisés avec l'appui des collectivités, les différents centres de formation des jeunes et les différents coachs ou tuteurs impliqués dans la formation des jeunes. Ces séances pourront être organisées sous la forme de caravane de technologique impliquant plusieurs fournisseurs et équipementiers existants. L'organisation de ces séances de démonstration ou de caravane de démonstration seront confiées à des prestataires de service publique et ou privée. Organisées sous forme de journée, elles réuniront en une place dans un district et ou dans chacune des régions l'ensemble des acteurs des maillons des filières concernées. Au total, il est prévu la tenue de quarante-huit séances de démonstration sur les technologies et équipements. Soit 4 par régions.

Réalisation et diffusion des fiches techniques sur la production et la conservation des produits des filières ciblées.

PROGRES capitalisera sous forme de fiches les itinéraires techniques de production, de transformation et conservation des produits des filières ciblées. Ces fiches décriront les bonnes pratiques en lien avec l'approche qualité en fonction de niveau des MER ciblées. Les thématiques traitées prennent en compte, la matière première, le procédé, le milieu, matériel et équipement, le personnel. Au total seront élaborées 15 fiches techniques de produits traduits.

Visites d'échange et d'expériences sur les technologies et équipements dans le cadre de la coopération sud-Sud.

PROGRES encouragera les visites d'échanges d'expériences sur cette thématique avec des promoteurs et acteurs d'autre pays en particulier en Afrique de l'ouest et de l'est surtout dans les filières apicoles, du séchage des produits, le groupage et l'agrégation des produits céréaliers, le traitement, le conditionnement des fruits et légumes, la transformation du manioc, les activités de transformation à petites échelles et industrielles des fruits et légumes, le traitement et le stockage des produits céréaliers, la production de farines infantiles etc. Ces voyages d'étude et d'échanges d'expériences seront organisées au profit des (i) ER qui sont dans une dynamique de structuration appréciable, (ii) des Coachs et tuteurs impliqués dans l'accompagnement des MER (iii) des responsables des centres de formation (iv) des responsables des structures faitières et ou des plateformes. Au total seront organisées durant les huit ans deux voyages d'études par ans et par région au profit de 120 personnes.

Appui des MER/AEF dans l'approche qualité.

PROGRES soutiendra les MER /AEF qui sont dans une dynamique de développement et rattaché à un marché précis afin qu'elle s'approprie tous les mécanismes et procédures de certification exigé en la matière. L'approche proposée sera individualisée afin de rehausser et formaliser les conditions de production de transformation et de commercialisation des produits conformément aux exigences en la matière. Les approches qualité prendront en compte (i) les Bonnes Pratiques de Production et d'hygiène (**BPHP**) (ii) le Hazard Analysis Critical Control Point (**HACCP**) (iii) l'appui à d'autres certifications tels que Bio, Flow et seront fonction du niveau des MER dans leur progression et conquête d'autres marchés. Pourront être concernées par ces appuis les unités de miellerie régionale et ou nationale portées par les MER évoluées et ou les OM ; les unités de séchage d'épices destinés aux marchés locaux ou à l'exportation, les mini-laiteries, les unités de transformation des fruits ou légumes, les unités de séchage de produit, les mini-rizeries etc.

La mise en œuvre de cette activité sera confiée à des prestataires de services d'accompagnement recrutés par le projet ou les services publiques telles que l'université (Ecole Agronomique de Tanarive ou la Direction en charge de la qualité sous forme de convention. Les formations et accompagnement des MER seront entièrement supportées par PROGRES tandis que les ressources pour la certification se feront à couts partagés définis par le Projet. Au total 48 unités de collecte de traitement et de transformation gérées par des jeunes et femmes seront accompagnées à la certification.

B- Appui à la mise en place d'unités de collecte de conservation, de transformation des produits.

Pour tirer la production créer des emplois significatifs dans les bassins de production, PROGRES favorisera la création, le renforcement d'unité moderne de transformation au profit des MER/EAF et des OM dans les régions. L'identification et la sélection des MER/EAF et OM se feront sur la base d'un processus ouvert d'appel à projet. Le processus de mise en place de ces unités passe par la réalisation d'études de faisabilité détaillée entièrement financées par PROGRES qui assurera l'assistance technique au démarrage et à l'exploitation de ces unités gérées par les MER/EAF et ou OM. Le mécanisme et le modèle économique de gestion seront bien déterminées par l'études de faisabilité. A travers un partenariat public privé, le mécanisme de financement impliquera la collectivité, le secteur privé représenté par la MER/EAF et ou OM et, l'organisation des producteurs (OP). Les appuis du PROGRES seront fortement conditionnés par l'implication d'OP appuyés dans la chaîne d'approvisionnement de la future unité moderne mise en place.

Typologie des unités à promouvoir.

1. Centrale primaire de collecte et de traitement en vrac de miel

Il s'agit de mettre en place des infrastructures et équipements de base dans les grands centres à potentiel apicole des équipements de collecte et de traitement primaire de miel. Ce premier lot d'infrastructure et d'équipement constitue la base d'une chaîne d'approvisionnement des OM qui généralement orienté vers les marchés d'exportation. Cette première infrastructure collective vise à suppléer le manque de lieu de stockage constaté chez la plupart des jeunes MER et organisation mise en place. Les équipements de base en inox permettront dans un premier temps de réaliser la collecte en vrac, maturation, le filtrage du miel. Cette centrale disposera en outre d'environ de 200 ruches modernes. Les bénéficiaires de ce type d'appui sont les EAF, MER évoluées, les Coach et tuteurs porteurs de projet.

2- Centrale moderne de traitement de collecte de traitement de filtrage et de commercialisation de miel.

Elle comprend outre les infrastructures normalisées prenant en compte la marche en avant du produit, des équipements modernes en matériel inox. Les différentes opérations unitaires sont compartimentées et répondent aux normes internationales en vigueur. Ces centrales sont conçues pour abriter tous les équipements de traitement du miel en particulier un déshumidificateur à tambour. La ligne complète permet d'obtenir un miel répondant au cahier des exigences spécifiques et normalisés et permet des conditionnements de 250 grammes et en fut de 200 litre. L'unité est munie d'équipement de premier contrôle de miel. Ces centrales seront dimensionnées en fonction des marchés existants mais aussi des tendances du marché à l'exportation. D'ores et déjà le dimensionnement des installations et infrastructures seront modulables au-delà de 50 à 200 tonnes de miel par an. L'accompagnement à la mise en place de système de certification répondants aux exigences des niches de marché est ouvert. Le système d'approvisionnement est organisé autour des clusters de MER organisés en coopératives bénéficiant ou non de centrale de collecte primaire de miel.

3- Unité de transformation de fruits (jus et confiture).

D'une capacité moyenne de production de pulpe de 1 tonne-5t heures/ et ou de ce type d'unité est destinée à la production de jus et ou de confiture destinée à la consommation locale. La ligne de production permet la production de pulpe et le système de conditionnement dans des bocaux en verre pour la confiture, et de tétra pack pour le jus. La diversité climatique de Madagascar permet d'avoir une gamme très large de fruits qui peuvent être concernées par ces unités. Il s'agit des fruits tropicaux sur la côte Est et la partie Nord-Ouest de l'île : bananes (disponibles sur le marché pendant toute l'année), ananas, litchis, papayes, goyaves et mangues. Les kakis, bibasses ou nèfles du Japon, pok-poks ou physalis qui sont des fruits tropicaux que l'on trouve sur les hautes terres centrales. Les fruits tempérés sur les hautes terres centrales (Région du Vakinankaratra surtout) : pommes, poires, pêches, prunes, fraises, abricots. La mangue, dont la principale zone de production est la partie Ouest de l'île, de Toliary au Sud, en passant par Morondava, Maintirano, le Moyen Ouest, le Nord-Ouest (Mahajanga Maevatanana, Antsohihy) et se terminant au Nord (Ambanja, Ambilobe). Les produits concernés par ces unités :

- Les confitures sous bocaux en verre ou sous boîtes plastiques ou métalliques
- Les compotes sous bocaux en verre ou sous boîtes métalliques
- Les jus, nectars ou concentré de fruits sous boîtes métalliques, ou tétra briks ou bouteilles plastiques
- Les fruits au sirop sous boîtes métalliques
- Les pulpes et purées de fruits en boîtes métalliques
- Les fruits secs en sachets polyéthylènes ou barquettes plastiques
- Les fruits confits en bocaux verres
- Les pâtes de fruits en sachets plastiques
- Les chutneys en bocaux verres

Comme décrit plus haut, le système d'approvisionnement de ces unités se fera à travers des clusters de EAF ou MER bénéficiant des appuis techniques et organisationnels de la part du PROGRES.

4-Unité de séchage moderne des légumes et des épices

Les infrastructures et équipements concernées par ce type d'unité permettent le séchage en toute saison des fruits légumes et autres produits. Le système de séchage prévu est le séchoir tunnel type sud-africain à convection forcée à recyclage d'air, à régulation automatisée, à appoint thermique au gaz pour les fruits et légumes et les épices. Les infrastructures sont conçues de sorte à permettre la réalisation compartimentée des opérations unitaires, de réception, de lavage, d'épluchage, de préparation, d'esclavage de séchage et de délayage, de triage et de conditionnement. Selon le cas ces unités pourront bénéficier d'accompagnement dans l'approche qualité. Les unités seront dimensionnées sur la base de bloc de séchoir tunnel d'une capacité des 10 tonnes de produits séchés par an.

5-Unité semi artisanale de séchage d'épices en poudre

Ces unités sont destinées au groupement de femmes organisé dans les villages. L'infrastructure permet aux groupements de femmes de stocker, laver, trier et conditionner les épices sous les formes séchées et ou en poudre en tout temps. Le séchoir type ATESTA à convection naturelle et appoint thermique permet de séchage en couche mince des fruits, des légumes et les épices en toutes saisons. De fabrication facile et en matériaux locaux ce séchoir a été testé et diffusé au Burkina Faso et est toujours utilisé dans le séchage de la mangue et des légumes. Le fonctionnement de l'unité ne nécessite pas de l'électricité courante mais des plaques solaires pour l'éclairage des salles et faire fonctionner les thermo soudeuses des emballages, les petits broyeurs mixeurs, et les balances de précision des produits finis. La conception de ces unités se fera sur la base de bloc de 5 -10 séchoirs type ATESTA et seront fonctions de la demande des marchés.

6- Mini rizerie.

Il s'agit de bloc de mini rizerie à implanter dans les zones pourvues d'électricité courante. La ligne complète est dimensionnée en fonction de la demande du marché et comprend des infrastructures et équipements de réception-pesage-nettoyage-de décortilage, polissage, triage ensachage de capacités inférieure à 1 tonne /Heure. Les infrastructures prévoient des hangars de stockage de matière première et de produit fini séparés et de valorisation des sous-produits en briquettes pressés destinés à la combustion

7. Atelier de décortilage de riz simplifié.

Destinés à faire des prestations ces ateliers comprennent, des équipements simples des vannage et épierreurs de riz et un groupe de décortiqueuses du type SB10 ou SB 30. L'infrastructure abritant les équipements se résume à une maisonnette. Selon le cas ces ateliers fonctionnent soit à électricité soit elles utilisent l'énergie thermique. Ces ateliers gérés par des MER de jeunes et femmes

8. Unités de transformation du manioc

S'inspirant des expériences en en Afrique de l'ouest, la transformation du manioc en différents produits y compris de gari, d'attiéké séché, de cossettes séchées et de farine peut contribuer efficacement à la diversifier le régime alimentaire et procurer des revenus aux MER dans les zones de grande production. L'amélioration de la transformation de ce produit dans le cadre du PROGRES consistera à appuyer à l'implantation d'infrastructure et d'équipements ayant les caractéristiques suivantes capacité de traitement de manioc épluché entre 1 et 2 tonnes heures muni de râpeuse à moteur électriques de 12 8-18 CV, munie d'essoreuse et ou de presse électrique, de cuiseur, de se mouleuses, de broyeuse. Les infrastructures doivent prévoir des zones de séparation, un hangar de réception de la matière première et des toilettes et d'un système de recyclage et d'évacuation des eaux usées. L'emplacement doit se faire en tenant compte de l'accessibilité à l'eau et l'électricité obligatoire car plusieurs équipements sont électriques. Le principe de la marche en avant du produit doit être obligatoire. Les installations d'un système de décantation en serpentin doivent être réalisés afin de récupérer l'amidon. De plus, une aire de séchage type tunnel (I2T) doit être prévue pour le séchage. La superficie prévue du bâtiment principal est de 250 m².

9. Hangar de nettoyage et de triage et d'ensachage du maïs.

Il s'agira de mettre en place à l'instar des moulins et hangar de décorticage, un équipement servant à nettoyer épierrier et calibrer les céréales de manière générales et en particulier le maïs. Le nettoyage du maïs permet d'éliminer les impuretés solides d'origines diverses, ce qui rehausse sa qualité lors des transactions commerciales opérées dans le cadre ou non du couplage OP/OM. En plus de disposer d'une nettoyeuse multigrain en version électrique ou thermique, il est prévu la dotation en équipements complémentaire de manutention de pesage, d'humidimètre et de couseuse.

10. Unité de production d'huile essentielle.

11. Unité de production de farines enrichies (voir Rose). Il s'agit d'une unité entièrement couverte respectant la marche en avant du produit équipé de balance, de décortiqueuses, de torrificateurs, de broyeurs mélangeurs, de séchoir, de conditionneuses. Différentes farines enrichies à bas de céréale, enrichie en protéine et autre dont la formule est homologuée par les services de sante agréés.

12- Centre de collecte de lait / laiterie moderne. Les infrastructures sont conçues pour la réception le contrôle et le stockage réfrigéré de lait qui va être commercialisé à travers le couplage OP/OM. La laiterie est munie de tank refroidisseur moyenne de 3000 litres fonctionnant à l'électricité. Des installations solaires telles que chauffe-eau et plaques solaires fournissent l'eau chaude et l'électricité pour le nettoyage et l'éclairage. L'unité est munie de toute la logistique d'approvisionnement en matière première qui est le lait.

13. Ateliers d'abattage de volaille /petit ruminants. Ce sont des mini abattoirs spécialement conçus pour être gérés par des jeunes dans les localités et à proximité des centres urbains qui constituent les principales clientèles. Les équipements prévus permettent l'abattage hygiénique surtout de la volaille et sa conservation réfrigérée pour la vente directe ou l'acheminement à la clientèle composée essentiellement par la restauration collective.

14. Bâtiment d'agrégation et de stockage d'oignon. Pour réduire les pertes post récolte, augmenter les capacités de stockage et d'agrégation de l'oignon, la mise en place de bloc de bâtiment de conservation de 20 tonnes chacune est prévue. Ces infrastructures de stockage de transit de l'oignon sont conçues de manière à tenir compte de l'aération, de l'isolement aux intempéries dues aux climats extérieurs en période de chaleur et d'humidité. Le pré stockage de l'oignon permet aux MER/OP impliqués de mieux planifier la vente à des prix rémunérateurs. Ces infrastructures seront munies selon le cas de système de ventilation forcée et solaire et d'équipements de contrôle des paramètres de température et d'humidité. Le stockage prolongé de l'oignon se faisant sur des claies.

15. Centres de conditionnement de tri de fruits et légumes. Les centres de conditionnement et de tri de légumes offrent les possibilités au MER/OP impliquées dans la production maraichère un espace d'agrégation et la vente groupée des produits. Les infrastructures seront localisées à proximité des bassins de production ou l'accès est assez facile. Elles sont conçues de sorte à offrir un espace de triage, d'étalage de produits et de stockage en système de réfrigération positive à courte durée. Equipées, d'outils de manutention (cagettes) ces centres offrent des services de prestations de services ré énumérés aux membres. Selon le cas le centre peut servir à regrouper des clusters de MER certifié dans des niches de marchés (bio) et approvisionnent ainsi un opérateur de marché dans le cadre du couplage OM/OP.

16. Unités industrielles de production d'huile d'arachide. Compte tenu des enjeux économiques pour les petits producteurs d'arachide, PROGRES pourrait apporter un appui conséquent dans la réalisation des études de faisabilité d'une telle unité industrielle dans le cadre d'un partenariat PPP, impliquant le Ministère de l'industrie dans le cadre de son programme « One district, one factory » et le secteur privé.

Aperçu des couts.

	Désignation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant
1	Centrale primaire de collecte et de traitement en vrac de mielle		120 773	12	1 449 275
2	Centrale moderne de traitement de collecte de traitement de filtrage et d		240 000	5	1 200 000
3	Unité de transformation de fruits (jus et confiture		80 000	12	960 000
4	Unité de séchage moderne des légumes et des épices		96 618	12	1 159 420
5	Unité semi artisanale de séchage d'épices en poudre		40 258	25	1 006 441
6	Mini rizerie.		80 515	10	805 153
7	Atelier de décorticage de riz simplifié.		10 000	90	900 000
8	Unités de transformation du manioc		80 515	15	1 207 729
9	Hangar de nettoyage et de triage et d'ensachage du maïs.		16 103	45	724 638
10	Unité de production d'huile essentielle.		48 309	20	966 184
11	Unité semi artisanale de production de farines enrichies (voir Rose).		80 515	12	966 184
12	Centre de collecte de lait / laiterie moderne		64 412	15	966 184
13	Ateliers d'abattage de volaille /petit ruminants.		24 155	30	724 638
14	Bâtiment d'agrégation et de stockage d'oignon.		25 000	60	1 500 000
15	Centres de conditionnement de tri de fruits et légumes.		120 773	25	3 019 324
16	Unités industrielles de production d'huile d'arachide.'études de f	Etudes c	241 546	1	241 546
	Montant total				17 796 715

Types d'entreprises de transformation des produits et exemples d'Accords avec le PAM et la FAO.

Types d'entreprises de transformation des produits

	Désignation	Typologie de l'entreprise
1	Centrale primaire de collecte et de traitement en vrac de miel	Collectif de jeunes /OM
2	Centrale moderne de traitement de collecte de traitement de filtrage et de commercialisation de miel.	Union de coopératives / OM/Collectivité régionale
3	Unité de transformation de fruits (jus et confiture)	Unipersonnel
4	Unité de séchage moderne des légumes et des épices	Unipersonnel
5	Unité semi artisanale de séchage d'épices en poudre	Association de femme /GVEC
6	Mini rizerie.	OP/Union de coopératives / OM/Collectivité régionale
7	Atelier de décorticage de riz simplifié.	Unipersonnel ou collectif de jeune
8	Unités de transformation du manioc	Unipersonnel ou collectif de jeune
9	Hangar de nettoyage et de triage et d'ensachage céréale sec	Collectif de jeunes ou OP
10	Unité de production d'huile essentielle.	unipersonel
11	Unité semi artisanale de production de farines enrichies.	Association de femme
12	Centre de collecte de lait / laiterie moderne	Collectif de jeunes /OM
13	Ateliers d'abattage de volaille /petit ruminants.	Unipersonel
14	Bâtiment d'agrégation et de stockage d'oignon.	Collectif
15	Centres de conditionnement de tri de fruits et légumes.	Collectif
16	Unités industrielles de production d'huile d'arachide. Etudes de faisabilité seule	SEM/Etat/collectivité régionale
17	Magasin de stockage de céréale + aire de séchage	Collectif
18	Infrastructure marchande de commercialisation	Collectif/

Exemples d'Accords avec le PAM et la FAO

ACCORD-CADRE 2020 - 2022

ENTRE :

Le Programme Alimentaire Mondial, ci-après dénommé PAM, sis Ambatoroka, au Lot VB 71 GB - BP 4199 - 101 Antananarivo ; représenté par Monsieur Moumini Ouedraogo, Directeur Pays ci-après dénommé « PAM »,

D'UNE PART,

Et

Le Programme de Développement des Filières Agricoles Inclusives (DEFIS), sis lot IPA 112 Anosimasina Itaosy, représenté par Monsieur RANDRIANARITIANA Pierrot Serge, en sa qualité de Coordonnateur national, dénommé « DEFIS »,

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

Le PAM étant l'agence de contact des Nations Unies en ce qui concerne la lutte contre la faim dans le monde, mandatée à fournir une assistance d'urgence et de développement en vue d'éradiquer la faim et la pauvreté

DEFIS est un Programme du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, financé principalement par le FIDA, qui vise à transformer les Agricultures familiales par l'adoption à grande échelle de systèmes de production performants et résilients et leur intégration dans des filières agricoles rémunératrices

Constatant des similitudes des actions et des objectifs visés, et s'appuyant sur les succès du projet pilote de transformation du manioc en gari, à travers la collaboration fructueuse portant sur l'appui aux groupements coopératifs dans les régions d'Androy et d'Anosy, le DEFIS et le PAM acceptent de continuer à unir leurs efforts à travers un accord cadre et de favoriser la complémentarité et la synergie des interventions afin de produire plus d'impact.

L'accord-cadre PAM-DEFIS, se situe dans le cadre partenariat entre le PAM/FIDA/FAO (2019-2022) dont l'objectif est de mutualiser les expertises et les ressources afin de renforcer l'appui au gouvernement dans la mise en œuvre du PEM et des ODD pour la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté et la sécurisation alimentaire et nutritionnelle et la mise en œuvre de la stratégie de développement intégré du Grand Sud. en terme d'interventions visant le changement des vies et l'autonomisation des femmes ; et l'amélioration de la résilience des exploitations familiales. Il se situe également dans le cadre du prolongement du partenariat entre le PAM et AROPA depuis 2015 à travers des protocoles d'accord.

Le PAM et DEFIS se proposent de renforcer les projets conjoints qu'ils ont mis en œuvre grâce à l'expertise, l'implication et l'engagement des deux organismes dans les domaines de :

- L'alimentation scolaire basée sur la production locale : Diversification des repas scolaires basée sur les produits locaux et frais
- Projet d'achats locaux (P4P/SAMS), achat des denrées (riz, Maïs, Gari et légumineuses) au niveau des petits producteurs à travers les Organisations des producteurs (OPs) : Organisations des producteurs régionaux (OPR) , Unions et Coopératives
- La valorisation, transformation, conservation et fortification des aliments de base au niveau communautaire dans les régions d'Anosy et Androy dont le manioc et l'accès aux marchés :

- L'appui à l'autonomisation des femmes : renforcement de capacités dans la production de gari, farine de fruit à pain, savon, confiture de cactus rouge et vert, fromage, etc.

D'autres collaborations sont en vue : mise en place de la Banque Alimentaire Madagascar, mise en place d'un projet de réduction des pertes post-récoltes (Post Harvest Loss)

Ceci exposé, Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA COOPERATION

Cet accord-cadre a comme principe générale de :

Partager les informations d'ordre socio-économique et stratégique ainsi que les connaissances d'intérêt commun sur la zone

Échanger les informations sur les besoins communs des bénéficiaires des deux Programmes ;

Mutualiser les acquis de chaque Programme dans les domaines d'intervention, les zones d'interventions et les filières communes ;

Mettre en œuvre les actions retenues grâce aux compétences propres et/ou expertises spécialisées des deux parties ;

Mettre en place et opérationnaliser un système de suivi évaluation du projet et partager les informations pertinentes, et enfin capitaliser les acquis sur les résultats de suivi et d'évaluation.

Pour cela, ils souhaitent mettre en place des dispositifs conjoints qui permettront notamment de contribuer aux objectifs visés pour chaque entité notamment :

- Mettre en place des systèmes efficaces pour les différents types d'interventions y compris la prévention de la malnutrition et la résilience des moyens d'existence.
- Développer des activités de communication visant à diversifier le régime alimentaire des communautés et à améliorer leurs pratiques culinaires et leurs habitudes en matière d'alimentation, de soins et de santé, et à lutter contre les normes sociales qui perpétuent la malnutrition
- Soutenir les exploitations agricoles familiales à s'organiser et à se constituer en organisations paysannes ; et à professionnaliser ces organisations paysannes et leurs organisations professionnelles agricoles et faitières pour qu'elles aient collectivement accès aux services d'appui, qu'elles augmentent la production agricole tout en étant reliées aux débouchés et en influençant les orientations de développement agricole.

Ces dispositifs viseront à :

- Accroître la coordination dans une perspective interdisciplinaire et favoriser la constitution de pôles de développement en mettant en commun des moyens ;
- Favoriser la diffusion des résultats d'interventions : expositions, foires, sites vitrines etc.
- Favoriser la conception, la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies et d'outils techniques

- Susciter de nouvelles coopérations entre organismes susceptibles de contribuer au rayonnement économique de Madagascar

ARTICLE 2 : NATURE ET MODALITES DE LA COLLABORATION

La coopération entre le PAM et DEFIS peut prendre des formes diverses telles que :

- La mise en place de structures opérationnelles de développement (champs écoles, centres d'exposition, sites vitrines, etc.) auxquelles des moyens d'investissement sont alloués et où des personnels des deux organismes seront mis à contribution.
- Le soutien à des structures fédératives paysannes par un appui financier des deux Parties ;
- La participation à des actions conjointes développées dans le cadre des dispositifs de collaboration : Réseaux Thématiques Pluridisciplinaires, Groupes de Recherche, ateliers, etc. ;
- La constitution de programmes spécifiques communs : appui au développement de systèmes alimentaires durables (production, transformation, conservation, commercialisation, consommation et valorisation des déchets). Cela peut se présenter sous forme de projets spécifiques : transformation alimentaire, fortification, réduction des pertes post-récolte, le développement de la stratégie d'accès des petits producteurs aux marchés, Banque alimentaire, etc.
- Toute autre forme de collaboration ayant trait au développement, au renforcement des capacités, à la recherche, à la diffusion et la valorisation des résultats d'intervention

Ces collaborations peuvent être étendues à des organismes tiers lorsque les Parties l'estiment souhaitable et sous réserve de l'accord des organismes tiers concernés.

Pour les actions effectuées en collaboration, une convention particulière sera établie et signée par les Parties faisant référence au présent accord-cadre.

Les deux parties se concerteront régulièrement et feront des évaluations de collaboration. Elles étudieront ensemble les suites éventuelles à donner à l'évaluation.

ARTICLE 3 : CONTROLE ET SUIVI DE LA COOPERATION – COMITE DE COORDINATION

La coopération entre le PAM et DEFIS implique l'organisation régulière d'une concertation.

Celle-ci prend appui :

- Sur la nomination de staffs appartenant à chacun des deux organismes au sein des instances de décision et de concertation de l'autre, dans les domaines d'interventions communs, qu'il s'agisse des instances permanentes ou des comités d'appels à projets de recherche ;
- Sur un comité de coordination du présent accord-cadre. Il assure le suivi de l'ensemble de la coopération en concertation avec les autres organismes de développement en place.

Le comité de coordination du présent accord-cadre mis en place a pour rôle :

- De veiller à la mise en œuvre du présent accord-cadre et de toutes les conventions particulières, d'en suivre le déroulement, d'en faire évaluer les résultats, les incidences, et de proposer à chacun des partenaires tout nouveau projet ou modification susceptible d'améliorer la coopération en conformité avec les procédures des Parties ;
- D'aider au montage de nouvelles opérations entrant dans le présent accord-cadre et de s'efforcer de mobiliser différentes formes d'aide complémentaire, notamment en matière de financement ;
- De mettre en œuvre des opérations de valorisation et de diffusion des résultats de la coopération ;
- D'être l'instance de concertation afin de déterminer les modalités de la poursuite de la coopération entre les Parties, au moins six (6) mois avant la fin de l'accord-cadre en vigueur ;

Le comité de coordination se réunit au moins une (1) fois par an suivant un ordre du jour élaboré par les Parties et transmis à l'avance à chacun des participants. Il peut être réuni à la demande de l'une ou l'autre des Parties.

Le comité de coordination est composé de trois (3) représentants du PAM et de trois (3) représentants de DEFIS désignés respectivement par chacune des Parties.

Pour le PAM, il comprend de droit le Directeur ou son représentant, le charge de programme Appui aux petits producteurs ou son représentant et le charge de la Nutrition

Pour DEFIS, il comprend le Coordonnateur national, ou son représentant, le Coordonnateur Inter Régional ou son représentant et le Responsable Technique au niveau National ou son représentant

Le chargé de programme Pays du FIDA ou son représentant peut intégrer ce comité.

Selon l'ordre du jour, il s'adjoindra des représentants des différents services du PAM et de DEFIS

Les chargés du M&E du PAM et de DEFIS assurent le suivi de l'accord-cadre entre le PAM et DEFIS

Le comité est présidé alternativement par période d'un (1) an par un représentant de l'une des Parties.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITES DES PARTIES :

Chacune des Parties continue d'assumer à l'égard des protocoles d'accords spécifiques ses responsabilités et d'exercer envers toutes les prérogatives administratives de gestion.

ARTICLE 5 : ECHANGES D'INFORMATION

Les Parties s'engagent à s'informer mutuellement, dans leurs domaines communs de collaboration. A cet effet, elles échangent tous documents, publications et informations de nature susceptible de faciliter la connaissance réciproque de leurs interventions en cours ou achevés, et des modalités administratives de leur exécution.

ARTICLE 6 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent accord cadre défini d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés du présent accord cadre sans que ceux-ci ne mettent en cause les objectifs de l'accord.

Un avenant annuel actualisera le montant des subventions apporté par le PAM et DEFIS dans le cadre des protocoles d'accord.

Il sera accompagné d'un tableau présentant les moyens financiers apportés par les deux parties.

ARTICLE 7 : DUREE ET RENOUELEMENT DE L'ACCORD-CADRE

Le présent accord cadre est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature. Il est renouvelable après concertation par voie d'avenant pour des périodes de même durée.

Fait à Antananarivo, le 2020

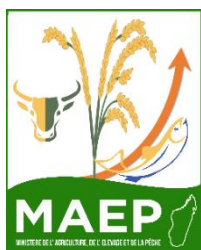
Lu et approuvé par
Monsieur Moumini Ouedraogo

Le Directeur Pays du PAM

Date :

Lu et approuvé par
Monsieur RANDRIANARITIANA Pierrot Serge
Le Coordonnateur National de DEFIS

Date :



PROTOCOLE D'ACCORD DE PARTENARIAT

ENTRE

LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

ET

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES INCLUSIVES
(DEFIS)**

**RELATIF AU PROJET DE TRANSFORMATION, CONSERVATION et
FORTIFICATION DES ALIMENTS DE BASE**

Dans le cadre de l'atteinte de l'objectif de l'autosuffisance alimentaire et de l'Emergence d'un secteur Agricole moderne, l'une des orientations stratégiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche porte sur l'augmentation de la production alimentaire à travers l'appui soutenu et la professionnalisation de l'agriculture familiale ainsi que le développement de l'agrobusiness. Les efforts seront poursuivis pour appuyer les Exploitants Agricoles Familiales (EAF) et le développement des chaînes de valeur. Il s'agit entre autres d'appuyer les petits producteurs dans la production, la transformation et la commercialisation afin qu'ils puissent augmenter leurs revenus grâce à une production agricole compétitive, intégrant des unités de transformation modernisées pour conquérir aussi les marchés d'exportation.

Les présentes conditions générales et les annexes ci-jointes constituent l'accord de partenariat sur le terrain (l'« **Accord** ») conclu entre :

Le Programme Alimentaire Mondial, ci-après dénommé PAM, sis Ambatoroka, au Lot VB 71 GB BP 4199 101 Antananarivo (le « PAM ») ; représenté par Monsieur Moumini Ouedraogo, Directeur Pays d'une part

Et

Le Programme de Développement des Filières Agricoles Inclusives, ci-après dénommé DEFIS, sis lot IPA 112 Anosimasina Itaosy, représenté par Monsieur RANDRIANARITIANA Pierrot Serge, en sa qualité de Coordinateur national d'autre part

Chacun étant ci-après dénommé individuellement « Partie » et, collectivement, les « Parties ».

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis, 2017, le PAM en collaboration avec AROPA a mis en œuvre le Projet d'appui à la transformation, conservation et fortification des aliments de base au niveau communautaire à Madagascar dans les régions Anosy et Androy. Ce projet d'une durée de trois ans vise à valoriser, conserver et transformer le manioc puis le fortifier.

16 unités de transformation de manioc en gari ont été mises en place avec des matériels et équipements. Des séances de renforcement de capacités productives des membres sur la production de gari ont été organisées. Chaque coopérative gestionnaire de l'unité de transformation a reçu des formations techniques pratiques. Ces formations ont porté sur le procédé de fabrication depuis l'épluchage jusqu'à la cuisson. Des recettes ont été conçues. Des stratégies de commercialisation ont été mises en œuvre pour la pérennisation de l'activité.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES

Article I – Objet de l'Accord

La présente convention a pour objectif de définir la collaboration, et les engagements respectifs du Programme DEFIS et du PAM pour contribuer à l'atteinte des objectifs du document cadre de partenariat FIDA/PAM/FAO et de son plan d'action d'une part et des orientations stratégiques du Gouvernement, relatifs à l'augmentation de la production alimentaire et amélioration nutritionnelle et le développement des chaînes de valeur du manioc d'autre part. Il s'agit de poursuivre le projet de production, transformation, conservation et fortification des aliments de base au niveau communautaire dans les régions Anosy et Androy.

Article II- Activités

- Intensifier la production du manioc par l'appui au renforcement d'aménagement de nouvelles parcelles agricoles
- Améliorer la conservation et transformation du manioc en gari grâce à des unités de transformation performantes ;
- Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments de base et les pratiques nutritionnelles
- Créer des relations commerciales entre les producteurs de gari et les opérateurs économiques en renforçant les mécanismes de pérennisation des capacités techniques, organisationnelles et financières des organisations paysannes (structuration paysanne, gestion et accès aux services financiers décentralisés, production, transformation, commercialisation).
- Renforcer les capacités des autorités régionales et des agents communautaires de même que celles des autorités régionales en matière d'alimentation et de nutrition
- Mettre en œuvre des stratégies de communication, d'information et d'éducation (Education nutritionnelle, émissions radios, animation communautaire de porte à porte, démonstrations culinaires, dégustation)
- Appuyer la communauté dans la dynamique nutritionnelle et économique par l'amélioration de leur statut nutritionnel et de leurs revenus grâce à la transformation du manioc en gari dans 22 communes des régions d'Androy et d'Anosy et sa commercialisation, poursuivant ainsi le processus de mise à l'échelle de l'expérience de transformation du manioc.

Article III : Zones d'intervention

Le présent Accord concerne les zones d'intervention du Programme DEFIS Coordination Inter régionale Fort-Dauphin , et plus précisément les régions Androy et Anosy dans les 22 communes (22 sites) dans lesquelles les actions de partenariat entre le PAM et AROPA ont déjà eu lieu avec une priorité aux femmes.

Pour

Article IV : Sélection des groupements de producteurs

Les groupements de producteurs qui seront considérés dans cet accord sont des unions légalement constituées avec des statuts et règlement intérieur et les 16 coopératives déjà dans le programme.

Article V : Attributions et responsabilités du PAM

Le PAM assurera le renforcement des capacités des groupements en matière de transformation des produits et le renforcement des autorités locales en matière de suivi évaluation. Parmi ses tâches, il y aura :

- Le renforcement des capacités des groupements en matière de transformation et conservation du manioc pour l'autoconsommation et la commercialisation.
- Le développement de stratégies de communication pour un changement de comportement : sensibilisation, animation sur des messages clés, éducation nutritionnelle, émissions radios sur des thèmes spécifiques.

Le suivi rapproché technique et opérationnel de la mise en œuvre des activités en coordination avec le comité de suivi existante et la formation des autorités locales (DRAEP, DRICA, ORN, CCI) en ce sens.

Article VI : Attributions et responsabilités du programme DEFIS

DEFIS met en place le système de production adéquate pour les champs de manioc avec un appui technique pour une production continue. Il apportera un appui aux Organisation des Producteurs pour l'entretien des parcelles, la préparation des sols, la mise en place des cultures, la récolte et le transport.

Parmi ses tâches, il y aura :

- L'identification avec les Organisation des Producteurs de nouvelles parcelles à aménager et le suivi des aménagements.
- La mise en œuvre opérationnelle et la mise à l'échelle du projet de valorisation et de transformation du manioc.
- La mise en relation des Organisation des Producteurs bénéficiaires avec les institutions financières après l'identification et le montage de leur projet d'activités génératrices de revenus
- L'animation des Organisation des Producteurs pour leur contribution en matières premières, en sites complémentaires et en investissement humain.
- L'organisation de formations techniques sur les champs écoles servant de sites d'apprentissage pour les producteurs de manioc
- La mobilisation de conseillers en gestion des exploitations agricoles pour appuyer les Organisation des Producteurs
- L'appui à l'organisation des filières de vente et la répartition des produits
- Le renforcement des capacités et la mise en œuvre des stratégies de communication pour un changement de comportement par l'organisation des formations et des séances de sensibilisation.

Article VII : Apport des communautés

Les communautés apporteront leur contribution en matières premières (manioc frais), en sites de production et de transformation et en investissement humain. La transformation des produits agricoles étant essentiellement une activité féminine, la participation des femmes sera déterminante.

Article VIII : Engagement commun

- Les deux parties s'engagent à poursuivre et renforcer leur coopération et de rechercher les voies et moyens nécessaires en ligne avec leurs mandats respectifs pour développer toute action de renforcement et de mise en échelle de cette opération de transformation et

valorisation du manioc en assurant un appui aux coopératives et associations de producteurs pour un renforcement de leurs moyens d'existence pour une résilience communautaire.

- Elles s'engagent à faciliter les échanges d'informations nécessaires à la bonne exécution du présent accord et à capitaliser les leçons apprises.
- Elles s'engagent à renforcer les capacités des services déconcentrés de l'Etat (ORN, DRAEP) en matière de suivi des activités

Article IX : Suivi et évaluation

Le suivi des activités sous la conduite de comité de suivi se fera trimestriellement dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action avec une stratégie de sortie, d'appropriation et de prise de relève. Une évaluation de l'impact de cet accord se fera à la fin du projet.

Composition de comité de suivi :

Pour DEFIS :

- Le Chargé de Production Agricole
- Le Chargé de Filières et Marchés
- Le Chargé de Suivi Evaluation
- La Chargée de 'Administration et Finance

Pour PAM :

(.....)

DRAEP

DRICA :

ORN

Article X : Principes de partenariat

Les principes à la base de la mise en œuvre du présent Protocole sont les suivants :

- Partager les informations d'ordre socio-économique et stratégique ainsi que les connaissances d'intérêt commun sur la zone
- Echanger les informations sur les besoins communs des bénéficiaires des deux Programmes ;
- Mutualiser les acquis de chaque Programme dans leur domaine et zones d'intervention
- Mettre en œuvre les actions retenues grâce aux compétences et/ou expertises spécialisées des deux parties ;
- Mettre en place et opérationnaliser un système de suivi évaluation du projet et partager les informations pertinentes sur les résultats de suivi et d'évaluation.

Article XI : Mise en œuvre du protocole

Le PAM et DEFIS ont établi de TDRs de mise en œuvre des différents volets d'activités, lesquels précisent les objectifs et les résultats attendus de même que les activités à mener. Ces TDRs ainsi que leur mode opératoire sont disponibles. Il s'agit du Plan d'opérations prévisionnel y compris le chronogramme détaillé ; du descriptif du projet (Objectifs, résultats attendus, activités, cadre logique) et du budget détaillé.

Chaque partie désigne son/ses représentant(s) qui est/sont chargé(s) d'assurer la mise en œuvre du présent Protocole, dans le respect de ses principes et méthodologie d'intervention.

Article XII : Modalités, couts et financement des activités

Le coût total de ce projet intégré s'élève à \$XXXX

dont :

- \$XXXXX venant de DEFIS
- \$XXXX venant de PAM
- \$XXXXX apports bénéficiaires

Ce montant total sera reparti comme ci-après :

Le PAM apportera \$XXXXX, soit 20,87% du coût du projet intégré en espèces pour le paquet d'activités ci-dessous :

- Amélioration des techniques de conservation et transformation et renforcement des capacités techniques, organisationnelles et financières des membres des groupements sur le processus de la transformation et de conservation de manioc : \$20 000
- Education nutritionnelle, promotion de la consommation du gari (Emissions radio, sensibilisation porte à porte, production de messages, éducation nutritionnelle/démonstrations culinaires pour un changement de comportement et changement de comportement, emballage, production de logos, marketing : \$13 000
- Renforcement de capacités des autorités régionales (ORN, DRAEP) et des agents communautaires en matière de formation et de suivi des activités : \$5 000

DEFIS apportera \$XXXXX soit 72,19% du cout du projet intégré en espèces pour le paquet d'activités comme ci-dessous :

- Opérationnalisation des unités de production de gari existants et nouvelles unités : \$XXXX
- Création des relations commerciales avec les Opérateurs économiques sur l'écoulement des produits de gari : \$XXXX

Les communautés apporteront leur contribution en matières premières, en sites de production et de transformation et en investissement humain équivalant à 13.57% du coût de l'opération intégrée, soit \$12 940 par l'apport des terrains et l'investissement humain.

Chaque entité gèrera son budget, pour la participation communautaire, ceci sera essentiellement en nature.

Article XIII : Modification du protocole

Toute modification dans la modalité de mise en œuvre ou divergence d'interprétation non spécifiés dans le présent Protocole fera l'objet d'un avenant établi par écrit, avec le consentement mutuel des parties.

Article IV :Variation du montant

En fonction de la passation des marchés et de la situation réelle des activités, il est autorisé une variation de plus ou moins 10% pour chaque rubrique sans signature d'un avenant

Article XV : Résiliation

En cas de non-respect des termes du Protocole, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin au présent protocole en prévenant l'autre partie un (01) mois à l'avance par une lettre adressée aux responsables.

Article XVI : Correspondance

Toute correspondance concernant le présent Protocole, autre que le Protocole d'accord signé et amendé, doit être adressée à :

Pour le PAM : Lot VB71 GB Ambatoroka P.O.Box 4199, Antananarivo, 101 Madagascar,
WFP.ANTANANARIVO@WFP.ORG

Pour DEFIS: Lot IPA 112 Anosimasina Itaosy, 101-Antananarivo Madagascar,
programmedefiscn@gmail.com

Article XVII : Litiges

Tout litige entre les deux parties résultant du présent Protocole ou s'y rattachant qui n'est pas résolu par voie de négociation ou par une autre mode de résolution convenue, doit à la demande de l'une ou l'autre des parties, être soumis à un tribunal de trois arbitres. Chaque partie désigne un arbitre et les deux arbitres ainsi désignés désignent le troisième arbitre, qui assume les fonctions de président du tribunal. Si le troisième arbitre n'a pas été désigné dans un délai de 15 jours après la désignation des deux premiers arbitres, l'une ou l'autre des parties peut demander au Président du Tribunal Administratif d'Antananarivo de désigner ledit troisième arbitre. Le tribunal établit ses propres procédures, à condition que le quorum requis soit de deux arbitres dans tous les cas et que toutes les décisions exigent l'accord de deux des trois arbitres. Les frais du tribunal d'arbitrage sont à la charge des parties ainsi que le tribunal en disposera. La sentence arbitrale doit contenir un exposé des motifs sur lesquels elle est fondée et bénéficie de l'autorité de la chose jugée en dernier ressort à l'égard des deux parties.

Article XVIII : Durée de l'Accord

Le présent protocole prend effet à partir de sa signature par les parties et se termine au 31 Décembre 2021 à moins qu'il ne soit résilié plus tôt conformément aux conditions générales.

Fait à Antananarivo, le 2020

Lu et approuvé par

Monsieur Moumini Ouedraogo

Le Directeur Pays du PAM

Lu et approuvé par

Monsieur RANDRIANARITIANA Pierrot Serge

Le Coordonnateur National de DEFIS



TERMES DE REFERENCE RELATIF AU PROTOCOLE D'ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LE PROGRAMME DEFIS COORDINATION INTER REGIONALE DE FORT-DAUPHIN ET LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIALE

CONTEXTE

Depuis, 2017, le PAM en collaboration avec AROPA a mis en œuvre le Projet d'appui à la transformation, conservation et fortification des aliments de base au niveau communautaire à Madagascar dans les régions Anosy et Androy. Ce projet d'une durée de trois ans vise à valoriser, conserver et transformer le manioc puis le fortifier. 16 unités de transformation de manioc en gari ont été mises en place avec des matériels et équipements. Des séances de renforcement de capacités productives des membres sur la production de gari ont été organisées. Chaque Organisation des Producteurs gestionnaire de l'unité de transformation a reçu des formations techniques pratiques. Ces formations ont porté sur le procédé de fabrication depuis l'épluchage jusqu'à la cuisson. Des recettes ont été conçues. Des stratégies de commercialisation ont été mises en œuvre pour la pérennisation de l'activité.

S'appuyant sur les succès de cette précédente collaboration, le Programme DEFIS et le PAM acceptent de continuer à unir leurs efforts et de favoriser la complémentarité et la synergie des interventions afin de produire plus d'impact et de mettre plus de dimension de partenariat.

De ce fait, ce présent protocole d'accord touchera au total 22 sites de transformation de manioc en gari (y compris les unités mises en place antérieures).

OBJECTIFS :

Le présent protocole d'accord a pour objectif de définir la collaboration, et les engagements respectifs du Programme DEFIS et du PAM pour contribuer à l'atteinte des objectifs du document cadre de partenariat FIDA/PAM/FAO et de son plan d'action d'une part et des orientations stratégiques du Gouvernement, relatifs à l'augmentation de la production alimentaire et amélioration nutritionnelle et le développement des chaînes de valeur du manioc d'autre part. Il s'agit de poursuivre le projet de production, transformation, conservation, fortification et commercialisation de manioc dans les régions Anosy et Androy.

RESULTATS ATTENDUS :

Les résultats escomptés et attendus à travers ce protocole d'accord sont :

- ✓ Les 22 unités de transformation sont capables de produire 3 tonnes de gari par mois pour chaque unité

- ✓ Les unités de transformation existantes sont opérationnelles
- ✓ Les nouvelles unités de transformation sont mises en places et aussi opérationnelles
- ✓ Les capacités des autorités régionales (ORN, DRAEP, DRICA, CCI) sont renforcées en matière de formation et de suivi des activités
- ✓ Les capacités des Organisations des Producteurs sont renforcées dans le domaine de l'entrepreneuriat
- ✓ Au moins 50% des femmes touchées bénéficient de renforcement de capacité en matière de l'entrepreneuriat
- ✓ Des relations commerciales avec les opérateurs économiques sont tissées pour l'écoulement des produits de gari
- ✓ Au moins 70% des produits de gari issus de ces 22 unités sont écoulés sur les marchés

ACTIVITES A REALISER :

- Travaux de réhabilitation et construction des hangars
- Réparation et achats de matériels et équipements
- Amélioration des techniques de conservation et transformation et renforcement des capacités techniques, organisationnelles et financières des membres des groupements sur le processus de la transformation et de conservation de manioc
- Formation technique de l'ORN et DRAEP comme formation des formateurs et formation en cascade pour les différents niveaux
- Formation des groupements en développement de business plan
- Mise en relation des groupements avec les institutions de micro finance
- Appui/conseils spécialisés en commercialisation aux groupements (marketing, branding, packaging, labélisation, etc.)
- Mise en relation des groupements avec les opérateurs

ZONES D'INTERVENTION

Le présent Accord concerne les zones d'intervention du Programme DEFIS Coordination Inter régionale Fort-Dauphin, et plus précisément les régions Androy et Anosy dans les 22 communes (22 sites) dans lesquelles les actions de partenariat entre le PAM et AROPA ont déjà eu lieu avec une priorité aux femmes.

DUREE DU PROTOCOLE D'ACCORD

Le présent protocole a une durée de 20 mois et prend effet à partir de sa signature par les parties et se termine au 31 Décembre 2021.

COUT DU PROJET :

Le coût total de ce projet intégré s'élève à \$176 183 dont :

- \$XXXX venant de DEFIS

- \$XXXXvenant de PAM
- \$XXXX apports bénéficiaires

PLANNING DE TRAVAIL OPERATIONNEL

Logique d'intervention	Année 2020								Année 2021											
	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Objectif spécifique 1: Opérationnaliser les unités de production de gari existants																				
Activité 1.1 : Travaux de réhabilitation et construction des hangars																				
Activité 1.2 : Réparation et achats de matériels et équipements																				
Activité 1.4 : Amélioration des techniques de conservation et transformation et renforcement des capacités techniques, organisationnelles et financières des membres des groupements sur le processus de la transformation et de conservation de manioc																				

Logique d'intervention	Année 2020								Année 2021											
	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
1.4.1 Appui à l'amélioration du procédé de transformation et de conservation (épluchage, broyage, pressage, fermentation, tamisage, torréfaction, emballage, ensachage, stockage de qualité Amélioration de l'assurance qualité de production (Respect des normes)																				
1.4.2 Visite de producteurs de gari d'un pays producteur (par exemple Bénin) à Madagascar pour accompagner concrètement sur site et finaliser le processus de production du gari																				
1.4.3 Elaboration de fiches techniques de transformation																				
1.4.4 Renforcement de capacités à l'utilisation, gestion et maintenance des équipements																				
1.4.5 Accompagnement des producteurs de gari sur site pour un bon produit fini																				

Logique d'intervention	Année 2020								Année 2021											
	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
1.4.6 Echange d'expérience intercommunales																				
1.4.7 Mise en place des équipements sanitaires, aire de repos (latrine, point d'eau)																				
1.4.8 Appui à la valorisation des sous-produits (tapioca, fécule, amidon, farine,)																				
Objectif spécifique 2 : Renforcement de capacités des autorités régionales (ORN, DRAEP, Gouvernorat, CCI) et des agents communautaires en matière de formation et de suivi des activités																				
2.1 Séances d'information et sensibilisation sur la connaissance du projet pour les autorités régionales																				
2.2 Formation technique de l'ORN et DRAEP comme formation des formateurs et formation en cascade pour les différents niveaux																				

Logique d'intervention	Année 2020								Année 2021											
	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
2.3 Elaboration de modules et curricula de formation																				
2.4 Suivi conjoint trimestriel par les parties prenantes																				
Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités des groupements à la commercialisation et à l'entrepreneuriat ;																				
Sélection des bénéficiaires de microprojets																				
Activité 3.1 Formation des groupements en développement de business plan																				
Activité 3.2 Formation des groupements féminins en entrepreneuriat agricole et non agricole																				

Logique d'intervention	Année 2020								Année 2021											
	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Mise en œuvre de microprojets et octroi de fond de démarrage aux groupements																				
Activité 3.3 Mise en relation des groupements avec les institutions de micro finance																				
Objectif spécifique 4 : Créer des relations commerciales avec les Opérateurs économiques sur l'écoulement des produits de gari																				
Activité 4.1 Appui/conseils spécialisés en commercialisation aux groupements (marketing, branding, packaging, labélisation, etc.)																				

Logique d'intervention	Année 2020								Année 2021											
	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Activité 4.2 Mise en relation des groupements avec les opérateurs																				

**ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA FAO A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES
FILIERES AGRICOLES INCLUSIVES (ATDEFIS)**

Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2022

1 D'une façon générale, pour l'année 2022, l'Assistance technique de la FAO contribuera aux trois résultats du Programme DEFIS : (i) des systèmes de production résilients et performants sont adoptés ; (ii) les petits producteurs sont intégrés dans des filières rémunératrices ; et (iii) les capacités institutionnelles du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE) sont renforcées. La finalité du Programme, laquelle est aussi la finalité de l'assistance technique, est la transformation des Agricultures familiales par l'adoption à grande échelle de systèmes de production performants et résilients et leur intégration dans des filières agricoles rémunératrices pour l'amélioration durable des revenus et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables dans les zones d'intervention.

2 Au cours de l'exercice 2022 lequel coïncide avec la phase de croisière de la mise en œuvre du Programme DEFIS, l'objectif de l'assistance technique de la FAO est de fournir des appuis à : (i) l'accès durable aux semences de qualité, (ii) la mise en œuvre des conseils agricoles et à l'éducation nutritionnelle, (iii) l'organisation des producteurs pour l'accès aux marchés et (iv) le renforcement institutionnel du MINAE.

Appui à l'accès durable aux semences de qualité

3 Dans le but de permettre aux EAF d'avoir un accès durable et de proximité aux intrants de qualité pour l'agriculture et l'élevage (Produits 1.1), cette activité vise l'amélioration de la disponibilité des semences de démarrage pour les variétés des spéculations vivrières de base et les autres spéculations adaptées favorables au contexte agro climatique de la zone Sud. L'exercice 2022 est axé sur l'évaluation de la sécurité semencière selon la méthodologie ESS, le diagnostic des ressources en semences fourragères locales et la capitalisation des expériences du CTAS pour mise à l'échelle, et l'élaboration et l'appui à la mise en œuvre d'un plan d'action SQD SUD notamment pour le riz, le maïs, l'arachide, le manioc et l'oignon.

Appui à la mise en œuvre des conseils agricoles et à l'éducation nutritionnelle

4 Pour atteindre le but d'assurer la disponibilité des services de conseils agricoles adaptés et d'éducation nutritionnelle (Produits 1.2), afin d'induire la capacité à prévenir les catastrophes et les crises ainsi qu'à anticiper, absorber les chocs et adapter la situation d'une manière rapide, efficace et durable, l'assistance technique apportera des approches et des outils techniques pour appuyer la finalisation du document de stratégie du conseil agricole. Un manuel de formation (traduit en malgache) pour le conseil agricole et pour la sensibilisation à l'éducation nutritionnelle dans les CEP sera élaborée. Par la suite, l'assistance technique mènera un bilan des CEP et des ateliers de recyclage de facilitateurs seront organisés pour la formation des formateurs. Pour bien préparer la mise en œuvre de l'approche, une cartographie des groupements/OP adoptant les CEP ainsi que des GVEC sera élaborée. Des outils de gestion seront aussi développés et mis en place pour l'accompagnement des structures de services de proximité (incluant DMM, CSA+, Chambre d'Agriculture...).

Appui à l'organisation des producteurs pour l'accès aux marchés

5 Pour appuyer les bénéficiaires du programme DEFIS à Les producteurs sont organisés pour saisir les opportunités de marchés présentes dans le cadre d'arrangements OP-OM (Produits 2.1), l'assistance technique va aider à formaliser le partenariat des producteurs appuyés par le programme DEFIS avec les acteurs du secteur privé. L'assistance technique donnera des appuis pour l'utilisation de RurallInvest, une méthodologie globale et une boîte à outils permettant de simplifier l'identification et la préparation des investissements dans le développement rural par des investisseurs des secteurs public et privé. RurallInvest convient aux projets rémunérateurs dans l'agriculture, l'élevage, la foresterie, l'industrie agro-alimentaire,

l'artisanat, la vente au détail, les services de vente en gros, les services d'entreposage, etc. et aux projets non rémunérateurs (ou sociaux) visant à hausser le niveau de vie des habitants des zones rurales, concernant notamment la protection de l'environnement, les routes, l'approvisionnement en eau potable, etc. RurallInvest s'adresse à tous les types de petits ou moyens projets d'investissement dans le développement rural, ainsi qu'à de multiples projets et à l'analyse comparative de plusieurs projets. Ses caractéristiques principales sont :

- approche participative et interactive faisant intervenir toutes les parties prenantes ;
- manuels gratuits expliquant aux utilisateurs la marche à suivre à toutes les étapes du cycle de vie des projets ;
- logiciel convivial doté de fonctions d'aide détaillées ;
- automatisation des calculs techniques et financiers ;
- outils d'analyse destinés au contrôle qualité des avant-projets.

L'assistance technique organisera des sessions de formation sur cette méthodologie et donnera des appuis sur l'utilisation, notamment sur le montage de plans d'affaires des OP. Des analyses sur les opportunités de marchés seront initiées au cours de ces sessions de formation. Ces activités vont engendrer des améliorations au niveau du mécanisme de financement des services aux producteurs, ce qui va amener des appuis pour la préparation du manuel de procédure des guichets du FDA par rapport au nouveau mécanisme de financement.

Appui au renforcement institutionnel du MINAE

6 Pour assurer l'amélioration des stratégies de promotion des systèmes de production, des filières et du renforcement de la sécurité alimentaire (Produits 3.1) l'assistance continuera le déploiement et l'extension du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et la Vulnérabilité (SISAV). Cette activité s'inscrit dans l'opérationnalisation de l'approche "Alerte et interventions précoces" (AIP) permettant d'alimenter le système d'alerte par rapport aux éventuels risques et catastrophes et de mener les actions d'anticipation appropriées. L'activité contribue à renforcer la résilience et à sauvegarder les moyens d'existence du groupe-cible avant l'avènement des aléas. L'extension de SISAV cible prioritairement les zones d'intervention du Programme DEFIS non encore couvertes : Atsimo-Andrefana, Ihorombe, Matsiatra-Ambony et Amoron'i Mania. Au cours de l'exercice 2022, l'assistance technique conduira dans un premier temps une étude de faisabilité de cette extension pour définir un plan d'action assorti de modalités. Dans un deuxième temps, un déploiement progressif du système suivant le calendrier issu de l'étude de faisabilité sera amorcé. A noter que la mise en œuvre de SISAV par l'assistance technique est continue dans les cinq autres régions d'intervention du programme DEFIS : Androy, Anosy, Atsimo-Atsinanana, Fitovinany et Vatovavy dans lesquelles le système est déjà opérationnel.

7 L'assistance technique aidera aussi à harmoniser les systèmes d'alerte précoce par un diagnostic des systèmes actuels existant (EWEA, SISAV, SAP, FEWS NET, mVAM). Une cellule sera mise en place au sein du MINAE pour l'agrégation des systèmes d'information. L'assistance technique assurera le renforcement de capacité de la cellule ministérielle pour l'analyse, l'interprétation, et la diffusion des données du système harmonisé.

8 L'assistance technique mènera une évaluation pour l'arrimage de la feuille de route « Food System Analysis » et la feuille de route nationale des systèmes alimentaires dans l'objectif de réaliser plus tard la mise à jour du plan d'action. Les résultats de l'évaluation vont permettre d'organiser des sessions de réflexion avant de planifier et de mettre en œuvre la feuille de route.

9 Pour contribuer au renforcement des structures régaliennes du MINAE (Produits 3.2) pour une meilleure coordination des interventions des acteurs de la transformation des Agricultures familiales pour l'amélioration durable des revenus et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables, l'assistance technique va donner un appui à la mise à disposition d'informations sur les interventions des PTF (thématiques : stratégie semencière, conseil agricole, élevage...). Ces informations seront exploitées

pour mettre en œuvre une réflexion dynamique entre les acteurs pour aboutir plus tard à une élaboration concertée d'une cartographie sur les interventions des PTF.

Activités transversales

Les activités transversales concernent tous les éléments du processus standard de la gestion de la mise en œuvre de projet notamment : la coordination, le suivi-évaluation–apprentissage et la communication.

Appuis ciblés à la demande en fonction des besoins de la Coordination du Programme

Etant donné que les politiques et stratégies publiques sont dynamiques tout comme le contexte de mise en œuvre du programme DEFIS, l'assistance technique est ouverte à toute proposition d'appuis ciblés à la demande, en ligne avec le programme d'assistance technique.



MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES
INCLUSIVES
(DEFIS)



Prêt FIDA N° 2000002127 - Don FIDA N°2000002128

COORDINATION INTER-REGIONALE FIANARANTSOA

CONVENTION DE PARTENARIAT

N° /2019 /MAEP/SG//DEFIS

Réf. PPM: N° 54/2019-CIR FNR/DP



ENTRE

**LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES INCLUSIVES
(DEFIS)**

ET

L'OFFICE REGIONAL DE NUTRITION MATSIATRA AMBONY

Objet : Développement de modules, renforcement des capacités et action sur la nutrition,
dans la Région Matsiatra Ambony

FINANCEMENT : FIDA

DATE DE SIGNATURE :

MONTANT : CENT DOUZE MILLIONS ARIARY (112 000 000 Ar)

CONVENTION DE COLLABORATION

Entre

LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES INLUSIVES (**DEFIS**)

Représenté par Monsieur RALAIHERINIRAINY Thierry Peterson, Coordonnateur Inter-Régional, Sis à L'Enceinte Génie Rural Kianjasoa 301 Fianarantsoa. Mail : cir.fnr@defis.mg Tél 034 49 410 80

D'une part ;

Et

L'OFFICE REGIONAL DE NUTRITION (ORN) MATSIATRA AMBONY

Représenté par Monsieur RAZAFIMANDIMBY Armand, Coordonnateur Régional, sis au Villa Finoana Près FLM Mahamanina, Fianarantsoa 30. Mail: seecfsfia@yahoo.fr / rputul@yahoo.fr Tél 032 11 114 37.

Ci-après dénommée « ORN MATSIATRA AMBONY ».

D'autre part

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Considérant la complémentarité des objectifs des deux parties dont (i) pour le DEFIS de contribuer à l'amélioration de l'Etat Nutritionnelle à Madagascar et renforcer la sécurité alimentaire des populations vulnérables et (ii) pour l'ORN d'œuvrer pour réduire le taux de malnutrition dans ses régions d'intervention.

LES PARTIES ONT COMMUNEMENT CONVENU DE CE QUI SUIT

Article premier : OBJET DU CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente Convention de partenariat définit les termes généraux et les dispositions spécifiques régissant les rapports des deux parties dans la mise en œuvre du programme, entre autre :

- Intégration de la nutrition dans le programme DEFIS.
- Amélioration du comportement des mères en matière de nutrition de la mère et de l'enfant, de santé maternelle et infantile et d'hygiène ;
- Amélioration des pratiques alimentaires familiales, de la nutrition des enfants par le développement et la dissémination des recettes nutritives, basées sur des produits locaux disponibles et financièrement abordables ;
- Renforcement de l'accessibilité des ménages aux principaux aliments nutritifs tout au long de l'année, de par l'existence de réserve alimentaire de qualité et en quantité suffisante ;
- Diversification alimentaire riche en micronutriments.

Article 2 : Engagements généraux des parties

D'une part, l'ORN MATSIATRA AMBONY s'engage à :

- Assurer la coordination, la mise en œuvre et le suivi/évaluation technique des activités prévues conformément aux TDR et la méthodologie intégrant la présente Convention ;
- Assurer la mise en place d'un dispositif à tous les niveaux pour assurer la mise en œuvre de l'opération ;
- Constituer l'interface direct du programme avec ses bénéficiaires cibles et ses partenaires ;
- Assurer l'acquisition des biens et services relatifs à la mise en œuvre de l'opération ;
- Faciliter le suivi et contrôle de l'opération par le DEFIS, notamment fournir au programme les données nécessaires y afférentes, régulièrement ou sur demande. Participer aux missions de suivi de l'opération ;
- Assurer une bonne communication pour une meilleure synergie des attentes des deux parties ;

D'autre part **DEFIS** s'engage à :

- Agir en vue de faciliter la mise en œuvre et la coordination de l'opération ;
- Assurer le financement de l'opération dans le cadre de la présente Convention ;
- Contribuer à la recherche et à la mise en œuvre des stratégies de pérennisation des actions mises en œuvre ;
- Assurer une bonne communication pour une meilleure synergie des attentes des deux parties ;

Les détails des activités ainsi que des tâches qui incombent aux parties figureront dans les annexes de la présente.

Engagement des deux parties :

Les agents du ORN haute Matsiatra et l'équipe du Programme DEFIS collaboreront étroitement dans toutes les phases de la mise en application de cette convention de partenariat, et à ce titre, s'échangeront régulièrement des informations.

Pour ce faire, un comité de suivi-évaluation de la mise en œuvre est institué ainsi qu'il suit :

- Représentant du Programme DEFIS :
 - Le Chargé de la production Agricole
 - Le Chargé du suivi évaluation
- Représentant de l'ORN Haute Matsiatra

Ce comité se réunira à chaque bimestre et selon les besoins pour évaluer les résultats et le degré d'atteinte des objectifs, résoudre les problèmes de blocages éventuels et faire des propositions de solutions. Par ailleurs, les parties s'engagent mutuellement à respecter la visibilité des deux parties.

ARTICLE 3 : ZONES CIBLES

Les zones cibles sont constituées des 11 Communes Rurales avec les 40 Fokontany prévisionnels :

DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY
AMBOHIMAHASOA	1. Vohiposa	1. Ambatoharanana

DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY
		2. Ambohimpeno Vohitromby
		3. Anara Andakana
		4. Sahamadio
AMBALAVAO	2. Anjoma	5. Samimasina
		6. Anaody
		7. Ifandana Est
		8. Tambohobe
	3. Ambinaniroa	9. Adabo
		10. Mandazaka
		11. Ranotsara
	4. Iaritsena	12. Lalangina
		13. Manampy
		14. Miaramandroso
		15. Sakaviro
		16. Iharihary
	5. Ankaramena	17. Lanjainony
		18. Mafaitra
		19. Malazarivo
		20. Morafeno Sud
		21. Vohibola
	6. Ambinanidovoka	22. Andrainarivo
		23. Fijoroana
		24. Miaramandroso
IKALAMAVONY	7. Mangidy	25. Anjorozero
		26. Mangidy
		27. Tamboretina
		28. Laobato Avaradrano
	8. Solila	29. Soanierana
		30. Solila
		31. Kirano
	9. Ambatomaity	32. Ambatomaity
		33. Ihorombe (Ambalamahatsinjo)

DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY
		34. Tanambao
	10. Ikalamavony	35. Vohitrarivo Manirisoa
		36. Ampanivana
		37. Fotadalina
		38. Manorikandro
	11. Fitampito	39. Ivatsiana (Mandoanono)
		40. Fitampito

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le montant, toutes charges comprises et à valeur unitaire fixe de l'opération s'élève à la somme globale de **CENT DOUZE MILLIONS ARIARY (112 000 000 MGA)** tel qu'il ressort du tableau de décomposition des coûts financiers présentés au Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA 2019) par l'ORN MATSIATRA AMBONY, incluse dans l'annexe l'annexe de la présente Convention de partenariat.

Les prix de la présente Convention de partenariat sont supposés comprendre l'ensemble des impôts, droits et taxes de toute nature dus par le Consultant au titre de sa signature et de son exécution.

L'Ariary sera la monnaie de compte pour tout règlement financier.

Le règlement se fera par virement bancaire au compte :

Ouvert à la Banque : BANK OF AFRICA (BOA)

Intitulé : ONN/PART/ORN HAUTE MATSIATRA

Agence de : FIANARANTSOA

Numéro : 00009 02000 15686710740 19

Ce compte devra être utilisé exclusivement dans les opérations financées dans le cadre de la présente convention, et ne devra en aucun cas être mobilisé (en virement ou retrait) à d'autres opérations.

ARTICLE 5 : DATE DE DÉBUT DE LA CONVENTION

La présente Convention de partenariat prendra effet dès sa signature par les deux parties.

ARTICLE 6 : DELAI DU CONVENTION

La Convention est fixée pour une période **SIX (06) mois** à compter du **01 Septembre 2019** jusqu'au **28 Février 2020**.

ARTICLE 7 : MISE EN ŒUVRE, CONTRÔLE ET SUPERVISION

La mise en œuvre de l'opération sera entièrement assurée par l'ORN MATSIATRA AMBONY, conformément aux termes de références. Le programme n'intervient dans l'opérationnel que pour faciliter cette mise en œuvre.

Le suivi et contrôle général de l'opération seront assurés par la Coordination Technique du Programme qui sera représentée au niveau du terrain par la Coordination Inter Régionale du Programme.

ARTICLE 8 : RAPPORTS

L'ORN remettra des rapports périodiques d'avancement des activités selon les étapes indiquées dans les termes de références.

ARTICLE 9 : ASSURANCES

L'ORN MATSIATRA AMBONY est seul responsable vis-à-vis des tiers dans l'exécution de l'opération qui lui incombe dans le cadre de ce CONVENTION de partenariat. En conséquence, il s'engage à garantir les responsabilités auprès des tiers, les accidents de travail et tout autre dommage pouvant survenir pendant la réalisation de celles-ci.

ARTICLE 10 : REGIME FISCAL ET DROIT APPLICABLE

Le régime fiscal et douanier applicable à la présente Convention est celui de la République de Madagascar. La présente Convention de partenariat est régie par le droit applicable à Madagascar.

ARTICLE 11 : AVENANTS

Toute modification des termes de la présente Convention de partenariat fera l'objet d'un avenant signé par les parties, lequel avenant sera annexé à la présente et en fera partie intégrante.

ARTICLE 12 : RESILIATION

La Convention de partenariat pourrait être résilié dans les cas prévus ci-dessous :

- a) Si l'ORN MATSIATRA AMBONY a connu un manquement à ses obligations contractuelles ;
- b) Si le programme constate et démontre après vérification, une défaillance technique ;
- c) Si l'ORN MATSIATRA AMBONY devient insolvable ou fait faillite ou se trouve en liquidation ou en règlement judiciaire ;
- d) En cas de force majeure où l'exécution de l'opération est rendue difficile qu'elle doit être raisonnablement considérée comme impossible.
- e) Dans le cas où le financement de l'opération par le programme deviendrait impossible du fait de la rupture du don ou tout autre cas de force majeure lié au financement.
- f) Dans le cas où la réalisation de l'opération ne pourrait se faire avant la fin du programme. Passée la date du 31 Décembre 2019, la Convention de partenariat devient caduc.

Après avoir épuisé les voies de recours, notamment celles énoncées dans l'article 13, dans le cas où l'une des deux parties envisagerait la résiliation de la présente Convention de partenariat, pour l'une des raisons évoquées plus haut, elle doit en aviser l'autre partie par écrit au moins un mois à l'avance.

Article 13 : ARBITRAGE

Les deux parties s'engagent à des concertations directes et permanentes et feront diligence pour régler à l'amiable les éventuels différends qui pourraient survenir entre elles à l'occasion de l'exécution de la présente Convention de partenariat. Tout différend pouvant survenir dans l'exécution de la présente Convention sera dans la mesure du possible réglé à l'amiable ou avec la médiation du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche et/ou de la Conseil d'Administration du Programme FIDA.

EN FOI DE QUOI, les soussignés habilités à ce faire, ont signé la présente Convention de partenariat au nom des Parties au lieu et date indiqués ci-dessous :

Fait à Fianarantsoa, le

Pour l'ORN MATSIATRA AMBONY

Pour le programme DEFIS

Représenté par : RAZAFIMANDIMBY Armand

Coordonnateur Régional

Représenté par :RALAIHERINIRAINY Thierry

Peterson

Coordinateur Inter Régional



**PRIMATURE
OFFICE NATIONAL DE NUTRITION
COORDINATION REGIONALE MATSIATRA AMBONY**

ANNEXE - I

TERMES DE REFERENCE RELATIF A LA CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE L'OFFICE REGIONAL DE NUTRITION MATSIATRA AMBONY (ORN HM) ET LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES INCLUSIVES (DEFIS CIR FIANARANTSOA) DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOUS-COMPOSANTE 1.3 « APPUIS CONSEILS AGRICOLES DE PROXIMITE ET EDUCATION NUTRITIONNELLE »

Année 2019

I. CONTEXTE E JUSTIFICATION

La lutte contre la malnutrition nécessite la mise en œuvre à grande échelle des paquets d'intervention selon une approche intégrée et multisectorielle. Dans cette approche, les acteurs dans le domaine de la nutrition et de la sécurité alimentaire à divers niveaux ont déjà mis en œuvre des interventions visant la réduction de diverses formes de la malnutrition à travers des projets/programmes d'appuis au secteur agricole, secteur éducation ainsi qu'au secteur santé.

Ainsi, la nature multidimensionnelle de la malnutrition appelle une réponse multisectorielle cohérente et coordonnée contribuant à l'amélioration de la situation nutritionnelle de la population Malagasy en particulier les vulnérables.

Les Objectifs du Développement Durable 2015-2030, dont l'objectif 2 « *Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* » correspond aux engagements de Madagascar dans son Plan National de Développement (PND) 2015-2019, où « *l'amélioration de l'état nutritionnel de la population est nécessaire pour le développement du capital humain adéquat au processus de croissance du Pays* », dans son axe 4.

En effet, la nécessité de renforcement des interventions selon une approche intégrée et multisectorielle, dans le cadre du programme « DEFIS », s'avère indispensable, en collaboration avec les différents départements ministériels, organismes, ONG/Association ainsi que des organisations paysannes, pour l'atteinte des objectifs :

- Accroître de manière durable les revenus des ménages ruraux EAF (Exploitants Agricoles Familiaux) ;
- Améliorer la sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des ménages ruraux vulnérables.

Ainsi, le programme DEFIS et l'Office National de Nutrition (ONN) à travers l'Office Régional de Nutrition de Matsiatra Ambony ont établi d'un commun accord un CONVENTION de partenariat annexée au présent document, stipulant les attributions et les engagements de chaque partie prenante.

II. LES OBJECTIFS

1. OBJECTIFS GLOBAUX

- Accroître de manière durable les revenus des ménages ruraux EAF (Exploitants Agricoles Familiaux) ;
- Améliorer la sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des ménages ruraux vulnérables.

2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Mise en place des sites d'Education Nutritionnelle au niveau des pôles ou des zones d'intervention du programme DEFIS, intégrant le paquet d'activités nutritionnelles du Programme National de Nutrition Communautaire.
- Les comportements des mères des EAF ciblées en matière de nutrition de la mère et de l'enfant, de santé maternelle et infantile et d'hygiène sont améliorés.

- Les pratiques alimentaires des familles et la nutrition des enfants des EAF ciblées sont améliorées par le développement et la dissémination des recettes nutritives basées sur l'utilisation d'aliments disponibles localement et financièrement abordables aux familles.
- Les ménages des EAF ciblées ont des réserves alimentaires en quantités suffisantes et ont accès aux principaux éléments nutritifs tout au long de l'année.
- Les ménages des EAF ciblées disposent d'une alimentation diversifiée et riche en micronutriments.

3. RESULTATS ATTENDUS

- 40 sites d'Education Nutritionnelles mises en place au niveau des pôles ou zones d'intervention du programme.
- 800 ménages EAF touchés par l'Education Nutritionnelle.
- 1200 enfants de 0 à 59 mois, des Femmes enceintes et allaitantes des EAF sont suivis et bénéficiant des pratiques améliorées (alimentation diversifiée) par le développement et la dissémination des recettes nutritives basées sur l'utilisation d'aliments disponibles localement et financièrement abordables aux familles.
- 850 femmes et jeunes des EAF appuyés dans la production, transformation et conservation des aliments.
- 40 jardins potagers aux familles EAF (zones de culture, d'élevage, de pêche, d'apiculture ou d'arbres fruitiers) mises en place.

III. LIVRABLES

- Rapports d'activités périodiques (mensuels, trimestriels et annuels).
- Rapports financiers périodiques (mensuels, trimestriels et annuels).

IV. LES ACTIVITES PROPOSEES

Activités	Sous-activités	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables IOV	Moyens de vérification
Activité 1: Sensibilisation communautaire et redynamisation des sites	Atelier d'information et de sensibilisation des autorités locales et parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> Les autorités locales et les Agents de mise en œuvre dans les communes d'intervention du programme sont informés et mobilisés pour apporter leur appui dans la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'atelier de sensibilisation réalisé. 	<ul style="list-style-type: none"> Procès-Verbal de réunion, Fiche de présence, Etat de paiement.
	Sensibilisation communautaire dans le 40 Fokontany des Districts Ikalavony, Ambalavao et Ambohimahaso	<ul style="list-style-type: none"> 40 Fokontany d'intervention informés et sensibilisés sur le tenant et aboutissant du Programme et des appuis 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de Fokontany sensibilisés à l'éducation nutritionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de présence, Procès-verbal de réunion de sensibilisation, Rapport de sensibilisation
	Réunion communautaire pour l'élection des Agents Communautaire de Nutrition ou ACN .	<ul style="list-style-type: none"> 40 Agent Communautaires de Nutrition (ACN) élu au niveau des Fokontany d'intervention du programme DEFIS. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunion communautaire pour l'élection d'ACN 	<ul style="list-style-type: none"> PV de réunion pour élection ACN Fiche de présence des participants CV ACN
	Redynamisation des sites de nutrition communautaire	<ul style="list-style-type: none"> 40 sites d'intervention mise en place et/ou redynamisés 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sites mises en place Nombre de sites redynamisés 	<ul style="list-style-type: none"> PV de négociation pour la mise en place des sites de nutrition communautaire PV inventaire des biens mis en place
	Suivi et encadrement sur la sensibilisation communautaire et la mise en place des sites	Suivi de proximité de la mise en place des sites de nutrition communautaire	Nombre de missions de suivi réalisées	Rapport de mission, Ordre de Mission

Activités	Sous-activités	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables IOV	Moyens de vérification
Activité 2: Renforcement des capacités des intervenants locaux et recensement et collecte des données de base des bénéficiaires	Formation initiale des intervenants	<ul style="list-style-type: none"> 40 ACNs formés 14 CGEAF formés 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre ACNs et Nombre CGEAF formés 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de présence, Rapport de formation, Fiche d'évaluation de formation
	Identification des travaux et ciblage des bénéficiaires par les ACN, CGEAF et Animateurs	<ul style="list-style-type: none"> 800 Ménages bénéficiaires cibles des EAF disponibles. 1200 Enfants de 0 à 59 mois et des Femmes enceintes et allaitantes des EAF identifiés et disponibles. 850 Femmes et Jeunes appuyés dans la production, conservation et transformation des aliments sont identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des EAF recensés. Nombre des sites d'Education Nutritionnelle mise en place. Nombre des femmes et jeunes recensés. Nombre des EAF recensés à pratiquer des jardins potagers. 	<ul style="list-style-type: none"> Liste-mères validées par l'autorité locale. Base de données des EAF bénéficiaires
	Formation des journalistes en matière de nutrition	<ul style="list-style-type: none"> 15 journalistes et/ou Animateurs d'Antenne formés en nutrition 04 émissions radiophonique en éducation nutritionnelle par mois 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de journalistes formés Nombre d'émissions produite 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de formation Fiche de présence Etat de paiement Protocole d'accord avec le média.

Activités	Sous-activités	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables IOV	Moyens de vérification
	Suivi des ciblage des bénéficiaires et communication média	<ul style="list-style-type: none"> • 04 suivi-évaluation des ciblage réalisés 24 émissions médiatiques en éducation nutritionnelle réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suivi et supervisions réalisés pendant le ciblage des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi des ciblage et diffusions des informations de sensibilisation médiatiques
Activité 3: Mise en œuvre de la nutrition spécifique	Formation des intervenants locaux en alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE)	<ul style="list-style-type: none"> • 40 ACN formés en alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre ACN formés 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de présence, • Rapport de formation, • Etat de paiement

Activités	Sous-activités	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables IOV	Moyens de vérification
	Education nutritionnelle des mères sur les pratiques optimales de nutrition de la mère et de l'enfant, sur les soins de santé maternelle et infantile adéquats et sur l'hygiène et la salubrité	<ul style="list-style-type: none"> • 480 Séances d'Education Nutritionnelle réalisées. • 150 Visites à Domicile réalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • % des femmes enceintes et allaitantes EAF participantes à l'E.N • % des femmes enceintes et allaitantes EAF ayant déclaré avoir amélioré leur régime alimentaire en quantité et en qualité. • % des mères EAF ayant été sensibilisées sur les pratiques optimales de l'ANJE. • % des femmes EAF ayant été sensibilisées sur les soins de santé optimal. • % des ménages des EAF ayant adopté les 3 messages clé en matière d'EAH. 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre de l'ACN. • Rapport technique mensuel des animateurs.

Activités	Sous-activités	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables IOV	Moyens de vérification
			<ul style="list-style-type: none"> • % des femmes enceintes référés au CSB pour la CPN. 	
	Suivi et promotion de la croissance des enfants de moins de 5 ans des ménages EAF et des femmes enceintes	<ul style="list-style-type: none"> • 800 enfants de moins de 5 ans suivis au niveau des sites d'éducation nutritionnelle. • 120 femmes enceintes suivies 	<ul style="list-style-type: none"> • 800 enfants de moins de 5 ans suivis au niveau des sites d'éducation nutritionnelle. • 120 femmes enceintes suivies 	<ul style="list-style-type: none"> • Registre de l'ACN. • Rapport technique mensuel des animateurs.

VI. ZONES D'INTERVENTION PREVISIONNELLES

DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY
AMBOHIMAHASOA	Vohiposa	1. Ambatoharanana
		2. Ambohimpeno Vohitromby
		3. Anara Andakana
		4. Sahamadio
AMBALAVAO	Anjoma	5. Samimasina
		6. Anaody
		7. Ifandana Est
		8. Tambohobe
	Ambinaniroa	9. Adabo
		10. Mandazaka
		11. Ranotsara
	Iaritsena	12. Lalangina
		13. Manampy
		14. Miaramandroso
		15. Sakaviro
		16. Iharihary
		17. Lanjainony
	Ankaramena	18. Mafaitra
		19. Malazarivo
		20. Morafeno Sud
		21. Vohibola
		22. Andrainarivo
	Ambinanidovoka	23. Fijoroana
		24. Miaramandroso
25. Anjorozero		
IKALAMAVONY	Mangidy	26. Mangidy
		27. Tamboretina
		28. Laobato Avaradrano
		29. Soanierana
	Solila	30. Solila
		31. Kirano

DISTRICT	COMMUNE	FOKONTANY
	Ambatomainty	32. Ambatomaity
		33. Ihorombe (Ambalamahatsinjo)
		34. Tanambao
	Ikalamavony	35. Vohitrarivo Manirisoa
		36. Ampanivana
		37. Fotadalina
		38. Manorikandro
	Fitampito	39. Ivatsiana (Mandoanono)
		40. Fitampito

VII. METHODOLOGIE ET APPROCHE

Sous la coordination de l'ONN/ORN, les modalités de mise en œuvre et la méthodologie d'approche suivent le manuel d'exécution et le manuel de procédure y afférents (Intégration de la nutrition dans les AGR), en respectant aussi ceux du programme DEFIS (Insertion des EAF dans les filières agricoles et dans les sites d'Education Nutritionnelle).

Les activités relatives au volet « Education Nutritionnelle », ainsi que d'autres activités relatives à la sécurité alimentaire des ménages dans ce programme, s'inscrivent dans le Plan National d'Action pour la Nutrition (phase-III) et liées aux activités régulières de l'Office National de Nutrition (ONN), s'alignant ainsi avec celles du DEFIS, permettra de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté au niveau communautaire.

Les activités ci-après sont jugées prioritaires :

- Intégration de la nutrition dans le programme DEFIS.
- Amélioration du comportement des mères en matière de nutrition de la mère et de l'enfant, de santé maternelle et infantile et d'hygiène ;
- Amélioration des pratiques alimentaires familiales, de la nutrition des enfants par le développement et la dissémination des recettes nutritives, basées sur des produits locaux disponibles et financièrement abordables ;
- Renforcement de l'accessibilité des ménages aux principaux aliments nutritifs tout au long de l'année, de par l'existence de réserve alimentaire de qualité et en quantité suffisante ;
- Diversification alimentaire riche en micronutriments,

De par la mise en œuvre des interventions suivantes :

1. Recensement des Fokontany, mise en place des sites d'Education Nutritionnel ;
2. Election des ACN par la communauté ;
3. Ciblage et recensement des ménages EAF-III regroupés en OP ;
4. Identification des cultures à haute valeur nutritionnelle adaptées au contexte local.
5. Organisation des bénéficiaires et sensibilisation sur le choix de la spéculatif.
6. Renforcement de capacités des bénéficiaires en matière de nutrition :
 - Des séances d'éducation nutritionnelle pour un changement de comportement qui s'oriente vers des alimentations équilibrées et riches en micronutriment ;
 - Des sensibilisations des OP en utilisant des supports de communication adéquats dont les messages fédérateurs s'articulent autour de la valorisation des produits locaux pour l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition.
 - Des démonstrations culinaires et des dégustations pour la valorisation des ressources locales.
 - Des sessions de formation sur la technique de transformation et de conservation des produits récoltés.
7. Mise en place des jardins potagers
8. Suivi de la croissance des enfants.
9. Conseil sur les bonnes pratiques nutritionnelles des femmes enceintes et allaitantes.

VIII. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

1. Gestion, coordination et suivi de la mise en œuvre

L'Office Régional de Nutrition d'Matsiatra Ambony se chargera de la coordination, de la mise en œuvre ainsi que du suivi et évaluation des activités sur terrain par le biais de ses branches opérationnelles PNNC et PSN.

Les actions de mise en œuvre vont se concentrer sur le renforcement des connaissances des ménages sur l'éducation nutritionnelle et une stratégie de communication pour le changement de comportement (CCC), à travers diverses interventions :

- Education nutritionnelle pour sensibiliser les mères sur la pratique optimale de la nutrition, sur la santé maternelle et infantile, ainsi que sur l'hygiène et la salubrité ;

- Démonstration culinaire pour mieux développer les recettes à base des produits locaux ;
- Promotion de la technique de conservation et transformation des aliments pour la disponibilité des denrées ;
- Promotion et mise en place des jardins potagers dans le cadre de la diversification alimentaire.

2. Intervenants de mise en œuvre

Comme la collaboration avec des ONG/Associations locales dans la mise en œuvre du programme a été recommandée par le DEFIS, l'ORN sollicite vivement le mécanisme de gestion directe.

Afin de pouvoir offrir le paquet de services de nutrition communautaire de base, de renforcer la qualité des services, d'assurer des meilleurs résultats au niveau des bénéficiaires cibles, et de raffermir la chaîne de suivi, supervision et évaluation, l'ORN Matsiatra Ambony propose et sollicite la stratégie de gestion directe dans la mise en œuvre du programme, pour cette première année de partenariat.

Cette méthodologie de gestion directe permet, en effet, de renforcer l'encadrement de proximité de la mise en œuvre des diverses activités communautaire réalisées dans les sites mises en places, notamment en termes d'accompagnement technique des activités de suivi de la croissance des enfants et de l'éducation nutritionnelle des mères mais également en matières de gestion des ressources matérielles et financières et d'appui rapproché aux intervenants élus par les communautés : **Agent Communautaire de Nutrition (ACN)**.

Ciblages bénéficiaires et des sites

Les bénéficiaires cibles du DEFIS sont essentiellement les ménages ou familles vulnérables EAF (Exploitant Agricole Familial) regroupés en associations, coopératives ou autres organisations paysannes structurées et formelles, dans les Communes d'intervention du programme.

Les Fokontany du périmètre ciblé par DEFIS seront touchés. La sélection des sites, dont le nombre a été fixé à 40 nécessite l'appui du Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra Matsiatra Ambony et de la DRAE Matsiatra Ambony qui détiennent les informations détaillées et complètes sur la répartition géographique des périmètres irrigués et des Organisations Paysannes concernées et existantes.

Le ciblage des bénéficiaires, dans les Communes et Fokontany d'intervention fera l'objet d'une collaboration avec le Tranoben'ny Tantsaha Mpamokatra Matsiatra Ambony.

Total bénéficiaires cibles :

- 800 ménages EAF type-III ;
- 1200 enfants de 0 à 59 mois ;
- Des femmes enceintes, femme allaitante ;
- 850 femmes et jeunes,
- 40 sites d'EN.

3. Modalités de mise en œuvre.

Comme les activités du volet « Education Nutritionnelle » s'intègrent dans les activités régulières de l'Office Régional de Nutrition Matsiatra Ambony :

- Les Agents Communautaire de Nutrition sont tenus responsables de la mise en œuvre de toutes les activités nutritionnelles au niveau du site (SPC, EN, DC, VAD, référence vers les formations sanitaires pour la CPN) avec l'appui et encadrement des animateurs ;
- Les Employés de suivi qui font la collecte des données et l'élaboration de rapports techniques mensuelles des sites. Les rapports compilés sont envoyés à l'ORN pour vérification et contrôle de fiabilité ;

- Après vérification, les rapports sont envoyés à l'Assistant de Programme pour traitement dans le logiciel des données de l'ORN ;
- Après le traitement fait par l'Assistant de Programme, les données sont envoyées au Chargé de Programme de Nutrition Communautaire CPNC et au Responsable de la Prévention et Sécurisation Nutritionnelle PSN, pour analyse et validation ;
- Les données seront envoyées à l'Unité de Suivi- Evaluation, pour compilation et consolidation et analyse, en vue du rapportage, à valider par le CR.

Les activités qui suivent seront mises en œuvre dans chaque site d'Education Nutritionnelle :

- Suivi de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans au niveau des sites de nutrition communautaire avec promotion de la croissance adéquate ;
- Visites à domicile des enfants de moins de 5 ans pour ceux qui sont à problème nutritionnel, malades ou à problème de développement psycho - moteur ;
- Référence des enfants malades et/ou sévèrement malnutris identifiés dans les sites vers les centres de santé pour leur prise en charge et leur contre référence ;
- Suivi de l'état nutritionnel des femmes enceintes ;
- Référence des femmes enceintes pour la consultation prénatale et l'accouchement dans les centres de santé ;
- Sensibilisation des mères sur la vaccination et la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant ;
- Formation des ménages sur les techniques simples de production, de conservation et de transformation des produits alimentaires afin d'améliorer les pratiques et comportements clés vis-à-vis de la préparation d'un repas équilibré et adéquat pour le ménage durant les séances de démonstration culinaire ;
- Appui à la sécurité alimentaire des ménages :
 - Dotation de semences et d'intrants aux sites et à la communauté ;
 - Promotion de l'Agriculture familiale avec utilisation des techniques améliorées ;
 - Promotion du petit élevage à cycle court ;
 - Promotion de techniques simples de transformation et de conservation de denrées alimentaires.
- Education nutritionnelle portant sur différents thèmes : Promotion de l'ANJE et NdF (Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant / Nutrition de la Femme) à travers l'approche cycle de vie, de l'hygiène (lavage des mains avec du savon...) et de l'assainissement (latrines...) lors des activités de communication de l'ACN avec utilisation de différents supports.

4. Appuis aux OP

a. Formation des Organisations Paysannes

- Formation théoriques et pratiques des OP par la Mise en œuvre des séances d'Education nutritionnelle et de démonstration culinaire ;
- Formation des OP sur la technique améliorée de la culture maraichère ;
- Formation des OP sur la conservation et la transformation des aliments ;
Avec fourniture des matériels de conservation et de transformation par site.

b. Surveillance et promotion de la croissance

- Le renforcement de capacités des ACN sera effectué une fois par semestre et assuré par le RPSN et CPNC durant 05 jours en leurs regroupant ;
- Suivi de la croissance des enfants de 0 à 5 ans au niveau des ménages, réalisé par les ACN une fois par mois au niveau des sites pour les ménages bénéficiaires ayant des enfants de moins de 5 ans ;

- Le dépistage de la malnutrition aigüe doit être faite au cours de ces séances et référer les enfants au CSB.

5. Fonctionnement des ORN relatifs au « Suivi, encadrement et supervision »

➤ Phase préparatoire

- Signature de la convention de partenariat entre DEFIS et ORN Matsiatra Ambony.
- Mobilisation des groupements et identification des ACN
- Réalisation Etat des lieux pour connaître la situation de base au niveau des groupements, par les ACN une fois au début du projet.
- Les ACN devraient prendre part à l'insertion des ménages membres des groupements au niveau des sites d'Education Nutritionnelle.

➤ Phase de mise en œuvre

- Suivi et encadrement technique
Suivi et encadrement technique mensuel au niveau des groupements, par l'ORN.
- Appui - Supervision/coordination
Suivi – Supervision mensuelle de la mise en œuvre par la Coordination de l'ORN.

➤ Phase d'évaluation

- Une évaluation de la réalisation sera effectuée par les responsables de l'ORN à la fin de l'année.

➤ Consommables

- Achat de fournitures diverses au niveau de l'ORN en suivant les procédures de passation de marché de l'ONN et du DEFIS

➤ Rapportage et communication

- Rapports
Des rapports mensuels et trimestriels seront effectués par l'ORN, les frais de multiplication et d'envoi du rapport seront pris en charge par le programme.
Des outils de gestion seront élaborés au niveau de chaque sous projet : registre, Fiche de rapport, diverses fiches techniques.
- Communication
 - Frais pour le lancement et émissions au niveau de l'ORN.
 - Identification des Succès stories au niveau de chaque groupement (Situation d'avant et après le projet),
 - Sensibilisation sur l'appropriation des activités en vue de la pérennisation.

IX. PLAN D'ACTION

Activités	Sous-activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables IOV	TRIM 3			TRIM 4		
			M1	M2	M3	M1	M2	M3
Phase 1: Sensibilisation communautaire et Mise en place des sites								

Activités	Sous-activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables IOV	TRIM 3			TRIM 4		
			M1	M2	M3	M1	M2	M3
Atelier d'information et de sensibilisation des autorités locales et parties prenantes	Réunion d'information au niveau District	Nombre de réunion d'information	X					
Sensibilisation communautaire dans le 40 Fokontany des Districts Ikalavony, Ambalavao et Ambohimahaso	Réunion de sensibilisation communautaire	Nombre de sites d'éducation nutritionnelle mise en place	X					
Réunion communautaire pour l'élection des Agents Communautaire de Nutrition ou ACN .	Réunion de sensibilisation communautaire	Nombre d'ACN élues	X	X	X	X	X	X
Mise en place des sites de nutrition communautaire	Mise en place et équipement des sites	Nombre de sites de nutrition communautaire mises en place et dotés d'équipement	X					
Suivi et encadrement sur la sensibilisation communautaire et la mise en place des sites	Suivi de proximité de la mise en place des sites de nutrition communautaire	Nombre de missions de suivi réalisées	X	X	X	X	X	X
Phase 2: Renforcement des capacités des intervenants locaux et recensement et collecte des données de base des bénéficiaires								
Formation initiale des intervenants	Formation des intervenants (40 ACN et 14 CGEAF)	Nombre d'intervenants formés	X					
Identification des travaux et ciblage des bénéficiaires par les ACN, CGEAF et Animateurs	Enquête ménage sur la Connaissance, aptitude et pratique des Mères des EAF.	Nombre de sites enquêtés	X					
Formation des journalistes en matière de nutrition	Formation des journaliste en nutrition	Journalistes formés	X					
	Réalisation d'émission radiophonique	Emissions radiophoniques en éducation nutritionnelle réalisées	X	X	X	X	X	X
	Réalisation de campagne de diffusion de message et / ou journée locale de nutrition	Campagne de diffusion réalisés						
Suivi des ciblage des bénéficiaires et communication média	Suivi de proximité du ciblage des bénéficiaires	Nombre de missions de suivi réalisées		X				

Activités	Sous-activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables IOV	TRIM 3			TRIM 4		
			M1	M2	M3	M1	M2	M3
Phase 3: Mise en œuvre de la nutrition spécifique								
Formation des intervenants locaux en alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE)	Formation des intervenants (40 ACN et 14 CGEAF)	Nombre d'intervenants formés	X					
Education nutritionnelle des mères sur les pratiques optimales de nutrition de la mère et de l'enfant, sur les soins de santé maternelle et infantile adéquats et sur l'hygiène et la salubrité	Education nutritionnelle au niveau des sites	Nombre de sites menant des activités d'éducation nutritionnelle	X	X	X	X	X	X
Suivi et promotion de la croissance des enfants de moins de 5 ans des ménages EAF et des femmes enceintes	Suivi et promotion de la croissance des enfants et des femmes enceintes au niveau des sites	Nombre de sites menant des activités de suivi et promotion de la croissance	X	X	X	X	X	X
Démonstrations culinaires et développement de recettes sur la base des produits locaux	Démonstration culinaire pour la communauté couvert par les sites	Nombre des sites menant des activités de démonstration culinaires	X	X	X	X	X	X
Suivi technique et encadrement des intervenants	Suivi de proximité de la mise en œuvre des activités	Nombre de missions de suivi réalisées		X		X		X
Supervision de l'équipe financière de l'ORN	Mission de supervision de l'équipe financière de l'ORN	Mission de supervision trimestrielle		X		X		X
Phase 4: Mise en œuvre de la nutrition sensitive								
Formation des intervenants locaux en nutrition sensitive	Mise en place des jardins autour des cages, petit élevages par ménage	Dotation de semence et matériel agricole, suivi	X					
Promotion des foyers améliorés et de jardins potagers:	Mise en place de parcelle de démonstration au niveau des sites	Parcelles de démonstration mises en place	X	X	X	X	X	X
Promotion de la conservation et transformation des aliments.	Dotation en matériels et équipement et autres technologies de transformation	Matériels et équipements de transformation	X	X	X	X	X	X
Suivi technique et encadrement des intervenants	Suivi de proximité de la mise en œuvre des activités	Nombre de missions de suivi réalisées	X	X	X	X	X	X

Activités	Sous-activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables IOV	TRIM 3			TRIM 4		
			M1	M2	M3	M1	M2	M3
Fonctionnement de l'ORN durant la mise en œuvre	<i>Fournitures et Consommables:</i>		X	X	X	X	X	X
	<i>Rapportage et communication</i>		X	X	X	X	X	X
	<i>Entretien et réparation divers</i>		X	X	X	X	X	X

**ANNEXE- 1 DU TERMES DE REFERENCE
DU PERSONNEL DE L'OFFICE REGIONAL DE NUTRITION
ORN MATSIATRA AMBONY**

COORDONNATEUR REGIONAL (CR)

Responsabilités et Tâches :

- Informer et sensibiliser les autorités loco-régionales de la nouvelle activité DEFIS.
- Diriger l'élaboration du PTA et la planification au niveau régional.
- Sensibiliser les intervenants pour le respect du processus de mise en œuvre.
- Assurer la tenue des réunions de coordination.
- Assurer le suivi et la supervision des Acheminement des intrants et matériels.
- Coordonner, Superviser et assurer le suivi de la mise en œuvre du projet.

RESPONSABLE PREVENTION ET SECURISATION NUTRITIONNELLE (RPSN)

Responsabilités et Tâches :

- Participer à l'élaboration du PTA et la planification.
- Valider conjointement avec le CPNC les filières choisies par les ménages bénéficiaires.
- Identifier des besoins en intrants et petits matériels.
- Participer à la Sensibilisation des autorités locales et des intervenants.
- Participer à la Formation des Responsables.
- Participer au Recrutement des formateurs.
- Participer à l'organisation des formations.
- Assurer le suivi et la supervision des activités.
- Effectuer le Rapportage périodique des activités.
- Assurer le suivi de l'acheminement des intrants et matériels.

RESPONSABLE SUIVI-EVALUATION ET DU SYSTEME D'INFORMATION (RSE/SI)

Responsabilité et tâches

- Analyser par composante les données techniques, budgétaires et financières,
- Contribuer à la définition des indicateurs des Programmes, Projets et activités. Les propositions d'indicateurs et leurs définitions sont incluses dans le plan de Suivi Evaluation
- Participer aux visites de supervision sur terrain des activités des ORN, identifier les problèmes et proposer des actions pour améliorer et accélérer les résultats,
- En collaboration avec le Spécialiste en Communication, s'acquérir sur le terrain des supports audiovisuels pour illustrer les rapports périodiques et mémorandum du programme,
- Effectuer l'évaluation du projet par rapport aux objectifs prévus dans l'annexe technique (de l'Accord de financement),
- Consolider avec les responsables Chargé du Programme National de Nutrition Communautaire les rapports de suivi des activités
- Concevoir et élaborer le rapport d'évaluation périodique,
- Faciliter l'intervention de Consultant externe engagée ponctuellement dans le cadre de l'évaluation,
- Contribuer à la facilitation de la compréhension des Dossiers techniques pour les Responsables et collaborateurs des différentes sections au sein de l'ORN,
- Faciliter les travaux des Auditeurs externes pour des questions techniques.

- Collaboration permanente avec Responsable National Administratif et Financier, Auditeur Interne, Responsable de la Comptabilité, Spécialiste en communication, Responsable en Passation des Marchés

CHARGE DE PROGRAMME DE NUTRITION COMMUNAUTAIRE (CPNC)

Mission :

- Assister le Coordonnateur Régional de l'Office Régional de Nutrition (ORN) dans l'exécution du Programme National de Nutrition Communautaire et des Projets de nutrition communautaire mis en œuvre par les Offices Régionaux de Nutrition ;
- Contribuer à mettre en œuvre le programme DEFIS ;
- Programmer, planifier le suivi et la mise en œuvre des opérations en collaboration avec le Responsable Administratif et Financier de l'ORN, le Responsable de la Prévention et de la Sécurisation Nutritionnelle (RPSN) concernant la mise en œuvre du volet appui à la sécurité alimentaire des ménages dans le cadre du Programme DEFIS :
 - Planifier les activités suivant le PTBA établis ;
 - Répartir les tâches de l'équipe ;
 - Élaborer le calendrier d'exécution.

Description des tâches :

1. Responsabilités techniques :

- Mettre en œuvre les activités planifiées ;
- Mettre en œuvre le programme de communication pour le changement de comportement ;
- Préparer et programmer les actions de formation des agents communautaires ;
- Appuyer et encadrer le Personnel à lui rattaché (Assistant de Programme et Employé de Suivi) ;
- Effectuer les autres tâches relevant de sa compétence et demandées par le Coordonnateur Régional de l'ORN.

2. Responsabilités de relations publiques :

- Renforcer la relation entre les sites communautaires dans la Région et les formations sanitaires, les services agricoles, pêche et élevage ;
- Collaborer avec les services territoriaux et les AMIO pour la nutrition communautaire.

3. Responsabilités de suivi évaluation :

- Réaliser le suivi de toutes les opérations : formation, exécution des activités par les partenaires, analyse des problèmes et contraintes rencontrés et propositions de recommandations pour améliorer l'exécution des opérations ;
- Assurer l'obtention de la qualité des offres des services au niveau des sites ;
- Saisir, vérifier, analyser et exploiter les données régionales ;
- Etablir les rapports techniques dans les délais impartis et s'assurer de l'envoi et de la diffusion des rapports techniques aux responsables concernées à tous les niveaux ;
- Etre responsable de la qualité et de la fiabilité des informations qu'il transmet aux différentes instances concernées ;
- Tenir une base de données de toutes les interventions et intervenants opérant dans la région placée sous sa responsabilité ;

- Mettre à disposition des informations et des données nécessaires en matière de nutrition communautaire au Responsable de Suivi et Evaluation de l'ORN et au Chargé de Suivi Evaluation de la Direction Nationale de l'U-PNNC.

4. Responsabilités dans les activités DEFIS :

- Assurer la sensibilisation des autorités locales et autres partenaires intervenant dans la Région.
- Assurer l'élaboration du PTAB
- Etre l'Interface avec les intervenants
- Participer à la réunion de coordination
- Assurer l'appui à la réalisation des activités et le Suivi
- Valider, conjointement avec le RPSN, le choix des activités agricoles des bénéficiaires
- Capitaliser les acquis

ASSISTANT DE PROGRAMME (AP)

Mission :

Assister le CPNC sur le plan technique et administratif dans la mise en oeuvre du Programme.

Description des taches :

1. Responsabilités administratives :

- Effectuer la saisie et compilation des données ou informations et les transmettre aux CPNC ;
- Vérifier systématiquement la conformité des rapports avant saisie (existence, arrivée, conformité, véracité, fiabilité) et assister le CPNC sur la résolution des anomalies constatées et incidents relevés par les Employés de Suivi ;
- Appuyer les Employés de Suivi pour la réalisation de leur planning de travail ;
- Assurer avec le CPNC la gestion des informations sur les opérations effectuées dans la Région.

2. Responsabilités logistiques :

- Assister le CPNC pour la préparation des formations : convocation, salle, documents, fournitures, matériels et supports, fiche de présence et décharges fournitures pendant la formation

3. Responsabilités dans les activités DEFIS :

Assurer :

- Le suivi des activités DEFIS
- Le suivi de l'acheminement des intrants et des matériels
- La saisie des documents
- S'acquitter de toute autre tâche relevant de sa compétence que peut lui confier la Coordination Régionale.

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (RAF)

Mission

Le Responsable administratif et financier (RAF) a pour mission d'accomplir toutes les tâches administrative, logistique et comptable et financière des ORN ainsi que la production des états financiers et tout autre rapport.

Activités principales

- Tenir la comptabilité générale et analytique des ORN, analyse des états financiers et établissement des rapports financiers périodique
- Préparer le Budget : élaboration du PTA avec l'équipe des ORN et élaboration du budget y afférent, suivi de l'exécution budgétaire, analyse budgétaire et établissement des états budgétaires
- Gérer la trésorerie : Elaboration des prévisions de la trésorerie (mensuelle, hebdomadaire et journalier), Suivi et contrôle des dépenses journalières de la petite caisse, rapprochement bancaire, décompte et PV de caisse..., Décaissement et suivi des opérations : paiement HIMO, fournisseurs et partenaires, préparation des pièces justificatives des dépenses effectuées.
- Gestion de la logistique, de l'approvisionnement et passation de marchés : gestion des biens immobiliers, mobiliers, biens matériels et stock de fournitures, consultation fournisseur des ORN en étroite collaboration avec le chef de service de passation de marchés au niveau national, supervision des inventaires périodique des biens immobiliers, mobiliers, matériels et fournitures, la gestion du parc automobile, matériel et fournitures de bureau ; la tenue de l'inventaire du matériel
- Assurer l'Administration du Personnel et administration générale : Gestion des CONVENTIONS et des dossiers individuel en relation avec le chef de service de la ressource humaine, Etablissement des rapports périodiques sur la gestion du personnel et les envoyés au service GRH, Relation avec les organismes sociaux (CNAPS...), tenue de la relation avec les AMIO, supervision du classement et archive des documents administratifs, financiers et comptables, la préparation des salaires, perdiems, factures, etc. ;
- Réaliser de toute autre tâche relevant de sa fonction que le coordonnateur régional lui confie.

SECRETAIRE COMPTABLE

Sous la supervision directe du Responsable Administratif et Financier. Le Secrétaire Comptable est chargé :

- 1-Du classement des pièces justificatives comptables et financières
- 2-De la tenue régulière du livre de caisse de l'unité
- 3-De la tenue des stocks (Immobilier, mobilier, fournitures, tickets carburant)
- 4-De la préparation des dossiers de paiement HIMO (Etat...)
- 5-De la participation aux travaux d'inventaires périodiques

EMPLOYES DE SUIVI (ES)

Mission :

Assurer la mise en œuvre des activités nutritionnelles au niveau du District.

1. Responsabilités techniques :

- Dispenser un renforcement de capacités continu des intervenants sur place
- Motiver la communauté à prendre en main le programme de nutrition : sensibilisation, communication
- Connaître les réalités du District (socio-économique, politique, culturel...)
- Analyser la situation de la Commune en matière de nutrition en collaboration avec les Animateurs

- Relever les problèmes et informer les autorités locales, les partenaires, la Coordination Régionale

2. Responsabilités de Suivi Evaluation :

- Assurer l'appui et la supervision des intervenants sur terrain (Animateur et ACN) et le suivi des activités,
- Contrôler la qualité des services offerts par le site
- Evaluer la performance des ACNs par le biais des connaissances acquises par les mères
- Contrôler la qualité des données enregistrées : vérifier la conformité, la véracité et la fiabilité des rapports et données techniques
- Assurer la collecte des données et rapports mensuels
- Assurer la disponibilité des données à temps : vérifier les données collectées, vérifier la fiabilité des données, rapporter les anomalies détectées au niveau des données aux CPNC, renvoyer immédiatement pour rectification des données avec anomalies aux Animateurs, ACN
- Appuyer les intervenants (Animateur et ACN) pour la réalisation de l'évaluation communautaire
- Participer à la supervision des formations

3. Responsabilités dans les activités DEFIS

- Participer à l'organisation des séances de Formation
- Sensibiliser les communautés à collaborer avec les ACN et les Animateurs
- Vérifier les choix des ménages bénéficiaires,
- Appuyer et superviser les intervenants sur terrain (Animateur et ACN) et le suivi des activités
- Collecter les données et les rapports de suivi durant le regroupement mensuel

ANNEXE- 2 TERMES DE REFERENCES DES INTERVENANTS

AGENT COMMUNAUTAIRE DE NUTRITION (ACN)

Profil :

- Homme ou Femme volontaire, âgé(e) de 25 à 50 ans.
- Capable lire et écrire (Niveau T-5 ou 7ème).
- Assidu, dynamique et rigoureux.
- Sens de communication et relation avec la communauté.
- Elu par la communauté (trois personnes sur proposition de la communauté) et résident

Sur le site d'intervention du programme.

Attributions :

- Diriger toutes les activités de nutrition dans les Fokontany d'intervention du site.
 - Suivi et promotion de la croissance (SPC).
 - Remplissage du Registre et des carnets de santé des enfants.
 - Sensibiliser les Mères et dispenser des Education nutritionnelles (EN).
 - Démonstration culinaire à base des produits locaux, transfert de technique de transformation et conservation.
 - Visite à domicile (VAD).
 - Sensibiliser les Mères pour la pratique de jardin potager.
 - Collaborer avec les Chef de Fokontany, CSB, et autres Agence de Mise en œuvre œuvrant dans le Fokontany.
 - Premier responsable du site PNNC dans lequel elle prend en charge toutes les activités nutritionnelles au niveau communautaire.

ANNEXE II – BUDGETISATION

Activités	Sous-activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables IOV	Objectifs	Unité	Quantité	Fréquence	PU	MONTANT (Ariary)
ACTIVITE 1: Sensibilisation communautaire et Mise en place des sites								23 980 000
Atelier d'information et de sensibilisation des autorités locales et parties prenantes	Réunion d'information au niveau District	Nombre de réunion d'information	8	Séance	4	2	100 000	800 000
Sensibilisation communautaire dans le 40 Fokontany des District Ikalamavony, Ambalavao et Ambohimahasoa	Réunion de sensibilisation communautaire	Nombre de sites d'éducation nutritionnelle mise en place	40	Fokontany	40	1	12 500	500 000
Réunion communautaire pour l'élection des Agents Communautaire de Nutrition ou ACN .	Réunion de sensibilisation communautaire	Nombre d'ACN élues	40	ACN	40	1	12 500	500 000
Mise en place des sites de nutrition communautaire	Mise en place et équipement des sites	Nombre de sites de nutrition communautaire mises en place et dotés d'équipement	40	Site	40	1	400 000	16 000 000
Suivi et encadrement sur la sensibilisation communautaire et la mise en place des sites	Suivi de proximité de la mise en place des sites de nutrition communautaire	Nombre de missions de suivi réalisées	12	Mission	2	6	515 000	6 180 000
ACTIVITE 2: Renforcement des capacités des intervenants locaux et recensement et collecte des données de base des bénéficiaires								7 190 000
Formation initiale des intervenants	Formation des intervenants (40 ACN et 14 CGEAF)	Nombre d'intervenants formés	54	nombre	1	1	1 620 000	1 620 000
Identification des travaux et ciblage des bénéficiaires par les ACN, CGEAF et animateurs	Enquête ménage sur la Connaissance, aptitude et pratique des Mères des EAF.	Nombre de sites enquêtés	40	Site	40	1	60000	2 400 000

Activités	Sous-activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables IOV	Objectifs	Unité	Quantité	Fréquence	PU	MONTANT (Ariary)
Formation des journalistes en matière de nutrition	Formation des journaliste en nutrition	Journalistes formés	15	Nombre	1	1	750 000	750 000
	Réalisation d'émission radiophonique	Emissions radiophoniques en éducation nutritionnelle réalisées	24	Mois	4	6	20 000	480 000
	Réalisation de campagne de diffusion de message et / ou journée locale de nutrition	Campagne de diffusion réalisés	1	Mois	1	1	500 000	500 000
Suivi des ciblage des bénéficiaires et communication média	Suivi de proximité du ciblage des bénéficiaires	Nombre de missions de suivi réalisées	40	Site	4	1	360 000	1 440 000
ACTIVITE 3: Mise en œuvre de la nutrition spécifique								39 440 000
Formation des intervenants locaux en alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE)	Formation des intervenants (40 ACN et 14 CGEAF)	Nombre d'intervenants formés	54	nombre	1	1	1 620 000	1 620 000
Education nutritionnelle des mères sur les pratiques optimales de nutrition de la mère et de l'enfant, sur les soins de santé maternelle et infantile adéquats et sur l'hygiène et la salubrité	Education nutritionnelle au niveau des sites	Nombre de sites menant des activités d'éducation nutritionnelle	40	Site	40	12	30 000	14 400 000
Suivi et promotion de la croissance des enfants de moins de 5 ans des ménages EAF et des femmes enceintes	Suivi et promotion de la croissance des enfants et des femmes enceintes au niveau des sites	Nombre de sites menant des activités de suivi et promotion de la croissance	40	Site	40	6	20 000	4 800 000

Activités	Sous-activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables IOV	Objectifs	Unité	Quantité	Fréquence	PU	MONTANT (Ariary)
Démonstrations culinaires et développement de recettes sur la base des produits locaux	Démonstration culinaire pour la communauté couverte par les sites	Nombre des sites menant des activités de démonstration culinaires	40	Site	40	12	30 000	14 400 000
Suivi technique et encadrement des intervenants	Suivi de proximité de la mise en œuvre des activités	Nombre de missions de suivi réalisées	40	Site	1	6	360 000	2 160 000
Supervision de l'équipe financière de l'ORN	Mission de supervision de l'équipe financière de l'ORN	Mission de supervision trimestrielle	2	Trimestre	2	2	515 000	2 060 000
ACTIVITE 4: Mise en œuvre de la nutrition sensitive								37 090 000
Formation des intervenants locaux en nutrition sensitive	Mise en place des jardins autour des cages, petit élevages par ménage	Dotation de semence et matériel agricole, suivi	800	Nombre	800	1	23 000	18 400 000
Promotion des foyers améliorés et de jardins potagers:	Mise en place de parcelle de démonstration au niveau des sites	Parcelles de démonstration mises en place	40	nombre	40	1	250 000	10 000 000
Promotion de l'élevage à cycle court								-
Promotion de la conservation et transformation des aliments.	Dotation en matériels et équipement et autres technologies de transformation	Matériels et équipements de transformation	40	nombre	1	1	50 000	50 000
Suivi technique et encadrement des intervenants	Suivi de proximité de la mise en œuvre des activités	Nombre de missions de suivi réalisées	40	Site	4	6	360 000	8 640 000
ACTIVITE 5: Fonctionnement de l'ORN dans la mise en place des sites d'Education Nutritionnelle								4 300 000

Activités	Sous-activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables IOV	Objectifs	Unité	Quantité	Fréquence	PU	MONTANT (Ariary)
Fonctionnement de l'ORN durant la mise en œuvre (Fournitures et Consommables, Rapportage et communication, Entretien et réparation divers)	<i>Fournitures et Consommables:</i>							1 440 000
	Fournitures de bureau			Mois	1	6	120 000	720 000
	Consommables informatiques			Mois	1	3	240 000	720 000
	<i>Rapportage et communication</i>							360 000
	Internet			Mois	0	6	120 000	0
	Photocopie, impression, reliures			Mois	1	6	50 000	300 000
	Frais bancaires			Mois	1	6	10 000	60 000
	<i>Entretien et réparation divers</i>							2 500 000
	entretien et réparation matériels informatiques			Mois	2	1	200 000	400 000
	entretien véhicules			Mois	3	2	350 000	2 100 000
Développement de modules, renforcement des capacités et action sur la nutrition, dans la Région Matsiatra Ambony.								112 000 000

BUDGET RECAPITULATIF :

DESIGNATION	MONTANT	%
ACTIVITE 1: Sensibilisation communautaire et Mise en place des sites	23 980 000 Ar	21,41%
ACTIVITE 2: Renforcement des capacités des intervenants locaux et recensement et collecte des données de base des bénéficiaires	7 190 000 Ar	6,42%
ACTIVITE 3: Mise en œuvre de la nutrition spécifique	39 440 000 Ar	35,21%
ACTIVITE 4: Mise en œuvre de la nutrition sensitive	37 090 000 Ar	33,12%
ACTIVITE 5: Fonctionnement de l'ORN dans la mise en place des sites d'Education Nutritionnelle	4 300 000 Ar	3,84%
TOTAL	112 000 000 Ar	100%

Fait à Fianarantsoa, le

Pour l'ORN MATSIATRA AMBONY

Pour le programme DEFIS

Représenté par : RAZAFIMANDIMBY Armand
Coordonnateur Régional

Représenté par :RALAIHERINIRAINY Thierry
Peterson
Coordonnateur Inter Régional

Appendice 7 : Passation des marchés

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ENTREPRENARIAT DURABLE ET DE
SOUTIEN A L'INSERTION ECONOMIQUE DES JEUNES RURAUX
(PROGRES)**

DOCUMENT DE CONCEPTION DE PROJET – CONCEPTION FINALE

Document du Travail

Passation des marchés

Août 2022

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ENTREPRENARIAT DURABLE ET DE SOUTIEN A L'INSERTION ECONOMIQUE DES JEUNES RURAUX (PROGRES)

DOCUMENT DE CONCEPTION DE PROJET - CONCEPTION DETAILLEE

Document de Travail 8

Table des matières

- A. Compatibilité et performance du système national des marchés publics
 - B. Conditions générales
 - C. MESURES EXCEPTIONNELLES LIÉES AU COVID 19
 - D. Méthodes de Passation de Marchés applicable au PROGRES
 - **Travaux, Fournitures et services autres que les services de consultants**
 - **Sélection et Emploi de Services de Consultants**
 - E. Marché passé avec la communauté
 - F. Marché passé avec les Institutions Internationales (UNOPS, PAM, UNICEF etc.)
 - G. Examen par le FIDA des Décisions relatives à la Passation des Marchés
 - H. Marge de Préférence
 - I. DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
 - J. Recommendations
 - **Recurement du personnel**
 - **Formation du personnel en passation des marchés selon les nouvelles Directives du FIDA et utilisation des nouveaux outils**
- ANNEXE 1 - PROJET DE TERMES DE REFERENCE DU CHARGE DE PASSATION DES MARCHES
- ANNEXE 2 - PLAN DE PASSATION DES MARCHES DE 18 MOIS
- ANNEXE 3 - MATRICE DES RISQUES DE LA PASSATION DES MARCHES POUR LE PROGRES



FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

République de guinée: Programme National d'Appui aux Acteurs de la Filières Agricole (PAEJ)

Document de conception de projet: Document de travail 7

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AAO	Avis d'Appel d'Offres Ouvert
AOIO	Appel d'Offres International Ouvert
AOIR	Appel d'Offres International Restreint
AON	Appel d'Offres National
CRF	Consultation Restreinte de fournisseurs
DC	Demande Cotation
AF	Accord de Financement
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CAM	Commission d'Attribution des Marchés
CMP	Code des Marchés Publics
CNPC	Comité National de Pilotage Conjoint
DTAO	Dossier Type d'Appel d'Offres
DDP	Demande de Proposition
DT	Document de Travail
MGA	Ariary Malagasy
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MESA	Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale
MFB	Ministère des Finances et du Budget
PACP	Projet d'Appui à la Commercialisation des Produits Agricoles



PROGRES	Projet d'Appui au Relèvement et à la Résilience dans les trois (3) Régions du Sud (PROGRES)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTBA	Plan de Travail et de Budget Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
PPM	Plan de Passation des Marchés
CPM	Charge de Passation des Marchés
RPM	Responsable de Passation des Marchés
UCG	Unité de Coordination et de Gestion du Projet
PIM	Project Implementation Manuel

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ENTREPRENARIAT DURABLE ET DE
SOUTIEN A L'INSERTION ECONOMIQUE DES JEUNES RURAUX
(PROGRES)****DOCUMENT DE CONCEPTION DE PROJET - CONCEPTION FINALE**

A. Compatibilité et performance du système national des marchés publics

Les principales sources d'information utilisées dans ce document de travail (DT) sont : **(i)** le Code des marchés publics de MADAGASCAR (loi No:2016-055 du 25 Janvier 2017) ; **(ii)** le manuel des procédures de passation des marchés publics et délégations de service public, le décret No: 2019-1310 du 03 juillet 2019 portant approbation des textes d'application ; **(iii)** les conclusions du rapport définitif PEFA de Mars 2018 sur l'évaluation des finances publiques ; **(iv)** les Manuels de procédures du PIM.

A.1. Le système de passation des marchés de MADAGASCAR

1. La passation des marchés est régie par la loi No :2016-055 du 25 Janvier 2017 portant Code des marchés publics et délégations de service public à Madagascar et ses textes d'application ainsi que le manuel des procédures de passation des marchés publics. Les marchés sur financements extérieurs sont soumis aux dispositions de la présente loi dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions des accords de financement et aux Directives du FIDA pour la passation des marchés.
2. Conformément aux dispositions de l'article 4, point 4 du nouveau code, ne sont pas soumis aux dispositions du présent code, les marchés de travaux, de fournitures, de services courants et de prestations intellectuelles, lorsqu'ils concernent des besoins de défense et de sécurité nationale exigeant le secret ou pour lesquels la protection des intérêts essentiels de l'Etat est incompatible avec des mesures de publicité ainsi que les marchés des consulats et Ambassades.
3. Sont soumis aux règles de passation de marchés publics prévues dans le Code des marchés publics, les marchés publics qui n'en sont pas exclus et dont la valeur estimée toutes taxes comprises est égale ou supérieure aux seuils de l'obligation de publicité fixés chaque année par la loi.
4. L'Appel d'Offres ouvert est la règle, le recours à tout autre mode de passation doit être exceptionnel, justifié par l'autorité contractante et être autorisé au préalable par l'Organe de Contrôle des Marchés Publics (OCMP) et elle est la procédure par laquelle l'autorité contractante choisit l'offre conforme aux spécifications techniques évaluée la moins disante et dont le soumissionnaire satisfait aux critères de qualification.
5. On distingue quatre (4) types de marchés publics:
 - les marchés publics de travaux;
 - les marchés publics de fournitures et les marchés publics de services; et
 - les marchés publics de prestations intellectuelles.

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

6. Tout fractionnement de prestations portant sur un même objet en vue d'éviter l'appel à la concurrence et de favoriser des paiements successifs sur simple facture ou mémoire est formellement interdit à l'exception des dispositions des articles 28 à 30 du code.

7. Le Code des Marchés Publics dispose en matière de principes fondamentaux que les procédures de passation des marchés publics et des délégations de service public, quel qu'en soit le montant, sont soumises aux principes suivants :

- le libre accès à la commande publique ;
- l'égalité de traitement des candidats ;
- l'économie et l'efficacité du processus d'acquisition ;
- la transparence des procédures, et ce à travers la rationalité, la modernité et la traçabilité des procédures.

Sous réserves des dispositions réglementaires fixées dans le code, il est interdit toute mesure ou disposition fondée sur la nationalité des candidats de nature à constituer une discrimination à leur encontre.

A.2. Les organes de passation des marchés

8. Le circuit actuel de passation de marchés publics tire sa force de la réforme de la réglementation qui a abouti à la mise en place à date, d'un dispositif réglementaire relativement complet, de l'adoption des textes d'application ainsi que de la mise à disposition des acteurs de la commande publique, des modèles de dossiers types par catégorie tirés des documents types de la Banque mondiale. Les principales instances de la passation, de l'exécution et du contrôle des marchés publics prévues par les textes sont : i) les services de passation des marchés publics au niveau des autorités contractantes (Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP); ii) l'Organe de Contrôle des Marchés Publics (OCMP) ; et iii) l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

9. Une réforme du système de passation des marchés a été opérée depuis le 25 Janvier 2017 avec l'adoption d'un nouveau code des marchés publics et d'une série de textes d'application ainsi que la mise en place d'institutions et d'organismes plus conformes aux normes internationales. A cela s'ajoute, la mise à disposition des acteurs de la commande publique, de l'essentiel des documents types utilisés dans la passation des marchés disponibles au niveau du site de l'ARMP. La compatibilité pour l'essentiel avec les Directives du FIDA est effective.

10. Toutefois, les autres grands défis portent sur : **i)**- la lutte contre la corruption et la fraude où le pays est à 26 points sur 100 sur l'indice de perception de la corruption en 2021 selon Transparency International ; **ii)**- le respect des dispositions réglementaires par tous les acteurs impliqués dans le processus de la commande publique en terme d'équité et de transparence; **iii)**- et la responsabilité sociale et environnementale. **Dans le cadre de la passation des marchés, le pays se trouve à un niveau de risque faible à surveiller selon la matrice des risques du FIDA qui a été établi.**

B. Conditions Générales

11. Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le fonds seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

passation des marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés du 17 Septembre 2010, révisées en Décembre 2019. Chaque PTBA comprendra un PPM où seront indiqués les procédures à suivre par l'Emprunteur afin de s'assurer de la compatibilité avec les Directives du FIDA en matière passation des marchés.

12. Le plan de passation des marchés précise, entre autres, la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du Programme. Un Plan de Passation de Marchés relatif à la première année plus 6 mois soit 18 mois de mise en œuvre du programme sera élaboré par l'UGP et soumis à non objection du FIDA. Ensuite et pour chaque année suivante, un plan annuel de passation de marché sera élaboré et intégré au PTBA. Il fera l'objet d'une approbation par le Comité National de pilotage et par le FIDA par « Non Objection » avant sa mise en œuvre.

13. Le Coordonnateur du projet (PROGRES) est responsable de la bonne exécution de toutes les activités de passation des marchés au niveau du projet.

La fonction **ACHAT** exige qu'un service opérationnel et spécialisé en assure la gestion par le contact avec les fournisseurs dans le but de pourvoir aux besoins des services par des articles acquis aux meilleures conditions de qualité, délai de livraison, prix et paiement.

Le Responsable de Passation des Marchés du PROGRES, les assistants de passation des marchés du PROGRES et celui du Service Administratif et Financier ont la responsabilité des achats et de la gestion des stocks au niveau du Programme. Pour ce faire, ils doivent:

- a. Connaître les besoins des différents Services, Associations/groupements et institutions partenaire en temps utile,
- b. Passer les commandes et suivre leur exécution.

14. Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le fonds seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Chaque plan de passation des marchés devra préciser les procédures qui doivent être suivies par l'Emprunteur afin de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

C. Mesures exceptionnelles liées au COVID 19 ou situation d'urgence prouvée

Le FIDA a élaboré un document d'orientation contenant des mesures exceptionnelles permettant aux Projets/Programmes d'adopter des approches d'approvisionnement les plus souples et les plus opportunes dans le cadre de la passation des marchés des projets du FIDA afin de minimiser l'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre des projets.

Le PROGRES pourra en cas de réapparition de la COVID 19 ou de situation d'urgence prouvée, utiliser les procédures accélérées de passation des marchés et modalités allégées dans la gestion des processus pour le relèvement et la résilience dans les régions couvertes.

D. Méthodes de Passation de Marchés applicable au PROGRES

D.1. Méthodes de passation des marchés de Travaux, Fournitures et services autres que les services de consultants

15. Appel à la Concurrence International (ACI). Les contrats de travaux et de

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

fournitures sont attribués sur la base d'un Appel d'Offres International selon les seuils établis mais les méthodes ci-dessous peuvent également s'appliquer.

16. Les autres méthodes de passation de marchés de fournitures, de travaux et de services autres que les services de consultants.

Le tableau ci-après détermine les méthodes de passation des marchés autres que l'Appel à la Concurrence Internationale, pouvant être utilisées pour les marchés de fournitures/services et des travaux. Le Plan de passation des marchés spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

Tableau 1 : Méthodes de passation de marchés applicables

(a) l'Appel à la Concurrence Nationale (ACN)
(b) La Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Nationale (CFN)
(c) La Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Internationale (CFI)
(d) Les Marchés de Gré-à-gré (G\G)
(e) Les marchés passés avec la Communauté
(f) Les Marchés passé avec les institutions internationales (UNOPS, UNICEF, PAM, etc.)

D.2. Sélection et Emploi de Services de Consultants

17. Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût. Les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût selon les seuils établis mais les méthodes ci-dessous peuvent également s'appliquer.

18. Autres méthodes de Sélection et d'Emploi de services de Consultants. Le tableau ci-après définit les méthodes de passation des marchés, autres que la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, qui peuvent être utilisées pour les services de Consultants. Le Plan de passation des marchés spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées.

Tableau 2 : Autres Méthodes de Sélection applicables

Méthodes de Sélection
(a) Sélection du Moins-Disant (SMD)
(b) Sélection Fondée sur les Qualifications des Consultants (SQL)
(c) Sélection Fondée sur la Qualité (SQ)
(d) Sélection par Entente Directe (ED)
(e) Sélection avec Enveloppe Budgétaire (SEB)
(f) Sélection de Consultant Individuel (SCI)

E. Marché passé avec la communauté

Lorsque le Projet fera appel à la participation des groupements et autres associations ou institutions financières, il pourra simplifier et adapter les procédures de passation des marchés, le cahier des charges et les clauses contractuelles à condition de respecter les principes de l'économie, de l'efficacité et de la justice sociale. Le rôle de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est de superviser et d'encadrer la passation des marchés, les décaissements et l'exécution des activités transférées, de façon à garantir la transparence, l'intégrité et le respect des obligations contractuelles, en tenant compte du module Q du Guide pratique de passation des marchés du FIDA « Passation de marchés avec la participation des usagers ».

F. Marchés passés avec les Institutions Internationales (UNICEF, PAM, FAO, etc.)

**Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PROGRES,
il est fortement conseillé l'utilisation de l'expertise des
agences des nations Unis spécialisées dans les domaines des
acquisitions de biens, services et/ou travaux afin d'optimiser
l'atteinte des objectifs.**

G. Examen par le FIDA des Décisions relatives à la Passation des Marchés

19. Un Plan de Passation de Marchés relatif à la première année plus 6 mois de mise en œuvre du projet sera élaboré et soumis au FIDA. Il mentionnera pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés. Ce premier plan de passation des marchés de 18 mois sera une des conditions préalables aux négociations.

20. Toutes les activités de passation des marchés dont les seuils requièrent un avis préalable du fonds à une étape quelconque du processus doit obligatoirement faire l'objet de revue, certifié par un avis de non objection en bonne et due forme obtenu du chargé de portefeuille. Les seuils proposés par catégorie et les étapes nécessitant un avis préalable sont précisés entre autres² dans le manuel de procédures de gestion administrative, comptable, financier et de passation des marchés du projet, conformément

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

aux accords de prêt et/ou de don et clairement reflétés dans l'annexe sur la passation des marchés au niveau de la lettre à l'Emprunteur ou Bénéficiaire.

21. Le contrôle portera sur la conformité de l'activité par rapport au PTBA, au PPM et à la réglementation et il portera également sur l'existence des ressources nécessaires et de son éligibilité ou pas.

G.1- Seuils de passation par catégorie et par méthode

A partir d'un certain seuil, toutes les acquisitions de biens/travaux et services seront passées selon les méthodes indiquées ci-après :

G.1.1. Marchés de Biens

Les seuils pour les acquisitions de biens et équipements sont les suivants :

- Appel d'Offres International, tous les contrats d'un montant \geq à l'équivalent de 200.000 USD;
- Appel d'Offres National (AON), pour les contrats d'un montant > 70.000 USD et < 200.000 USD ;
- Consultation de fournisseurs à l'échelon national (consultation d'un minimum de trois (3) fournisseurs) pour les contrats d'un montant ≤ 70.000 USD.

G.1.2. Travaux :

Les seuils des travaux sont les suivants :

- Appel d'Offres International, tous les contrats d'un montant ≥ 800.000 USD;
- Appel d'Offres National (AON), pour les contrats d'un montant > 190.000 USD et < 800.000 USD ;
- Consultation de fournisseurs à l'échelon National/demande de prix (consultation d'un minimum de trois (3) fournisseurs/prestataires) pour les contrats d'un montant ≤ 190.000 USD.

G.1.3. Services, consultatifs ou autres

Pour les services de consultants, la méthode standard appliquée sera la sélection fondée sur la qualité et le coût. Toutefois, en période d'urgence, la méthode fondée sur la qualification des consultants sera utilisée.

- Demande de Proposition (au plan international), pour tous les contrats d'un montant supérieur à l'équivalent de 40.000 USD pour les consultants individuels et 100.000 USD pour les firmes;
- Demande de Proposition (au plan national), pour tous les contrats d'un montant inférieur à l'équivalent de 40.000 USD pour les consultants individuels et inférieur à 100.000 USD pour les firmes;
- Entente Directe pour les contrats à montant inférieur à 10.000 USD pour le cas de consultant international et 3.000 USD pour le cas de consultant national.

G.2- Seuils de revue à priori par catégorie

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de passation des marchés au PROGRES et conformément au paragraphe 80 des Directives de la passation des marchés relatifs aux projets, le FIDA procédera à un examen préalable dans les cas suivants :

- ✓ Attribution d'un marché pour l'acquisition de biens et d'équipements d'un coût ≤ 70.000 USD ;
- ✓ Attribution d'un marché pour l'exécution des travaux d'un coût estimatif ≤ 150.000

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

USD ;

- ✓ Attribution d'un marché pour la prestation de services de consultants/firmes d'un coût estimatif ≤ 60.000 USD.
- ✓ Attribution/renouvellement de tout contrat direct quel qu'en soit le montant.

H. Marge de Préférence

22. Pour les marchés de biens, fournitures et travaux de génie civil passés selon les procédures d'ACI et financés à partir des fonds du projet, il serait accordé une marge de préférence aux biens fabriqués et travaux réalisés sur le territoire de l'Emprunteur, conformément aux dispositions des Directives du FIDA du 17 septembre 2010 et révisées en Décembre 2019. Le PPM et les documents d'appel d'offres pour ces marchés doivent refléter i) cette préférence, ii) les modalités pour l'établir dans la comparaison des offres ; et iii) les renseignements demandés pour justifier le droit d'un soumissionnaire de bénéficier de ladite préférence. La nationalité du producteur ou du fournisseur n'est pas considérée comme une condition d'admission.

I. Dispositions Complémentaires

I.1. Fraude et corruption

La passation des marchés du PROGRES est alignée à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et la corruption et à cet effet, tous les outils disponibles devront être utilisés durant la mise en œuvre des PPM validés et non objectés pour chaque exercice.

Ceci concerne toutes les pratiques frauduleuses, les actes de collusion et/ou actes de coercition au niveau des marchés passés dans le cadre du PROGRES et ces actes devront être signalés immédiatement à l'adresse ci-dessous :

Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO), Section des enquêtes - Via Paolo di Dono,
44 - 00142 Rome (Italie)

Courriel: anticorruption@ifad.org

Téléphone: +39 0654592888

Télécopie: +39 0654597888

<https://www.ifad.org/fr/anti-corruption>

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

I.2. Prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

La mise en œuvre des activités de passation des marchés du PROGRES se fera en parfaite observation des dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Il sera inclut dans tous les contrats conclus avec le personnel des projets, les sous-traitants, les fournisseurs et d'autres tiers devant bénéficier des fonds du FIDA, des dispositions qui:

- interdisent tout acte de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles
- établissent l'obligation de signaler immédiatement au FIDA ou au bénéficiaire des incidents de cette nature en relation avec une activité ou une opération financée ou gérée par le FIDA
- prévoient la résiliation immédiate du contrat sur la base d'actes avérés de harcèlement, d'exploitation ou d'atteintes sexuels en relation avec une activité ou une opération financée ou gérée par le FIDA.

Le PROGRES aura la qualité d'organisme de droit public et sera de ce fait considéré comme autorité contractante. Il sera alors mis en son sein une Commission de Passation des Marchés (CPM). Les membres de la CPM bénéficieront d'une formation technique sur la passation des marchés selon les nouvelles Directives du FIDA de 17 Septembre 2010, révisées en Décembre 2019 y compris sur les nouveaux outils, sur l'éthique et sur la politique de tolérance zéro du FIDA en matière de fraude et de corruption ainsi que du harcèlement sexuel.

J. Recommendations

G.1. Dispositif institutionnel

23. Faire gérer en supervision directe du FIDA, le financement du PROGRES avec une unité de gestion autonome et avec un personnel dédié.

G.2. Recrutement du personnel du PROGRES

24. Recruter de manière compétitive tout le personnel du programme sur la base d'un appel à candidature dont le processus sera géré par un Cabinet/Bureau spécialisé ou une expertise externe avec une commission nationale mise en place à cet effet. Le recrutement de ce prestataire se fera après avis de non objection et les résultats issus de ces travaux devront également faire l'objet d'un avis de non objection du FIDA.

25. Le programme recrutera un(e) chargé(e) de passation de marchés au sein de l'UGP qui apportera un soutien au projet en termes de gestion et de suivi de la passation des marchés concernant le financement du FIDA selon ses procédures. Cet expert devra avoir une expérience en la matière et une bonne connaissance des procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds traditionnels, tels que la BAD, la BM et/ou le FIDA. Les tâches spécifiques de ce spécialiste sont décrites à l'annexe 1.

G.3. Formation du personnel en passation des marchés selon les nouvelles Directives du FIDA et utilisation des nouveaux outils

26. En termes de renforcement des capacités, il sera organisé un atelier de formation en

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

passation des marchés selon les procédures du FIDA pour l'ensemble du personnel du PROGRES en début de projet pour les outiller en la matière afin d'optimiser la mise en œuvre.

Analyse des Dossiers Types d'Appel d'Offres et autres appels à concurrence :

27. La mise à jour des dossiers d'Appel à la Concurrence en accord avec les nouveaux textes d'application et récentes circulaires n'est pas systématique (les dossiers utilisés actuellement datent de 2008, donc antérieur même au Code en vigueur qui a été promulgué en 2017).

Les DAO actuels demandent certaines pièces obligatoires à fournir par les soumissionnaires, mais dont l'utilité est des fois discutables pour le type et l'envergure actuels des marchés ; il en est notamment : (i) des sous-détails des prix (qui peuvent être demandés à titre de clarification, à partir du moment où on a le bordereau des prix unitaires), (ii) des fonds de roulement (étant donné que la plupart des pièces fournies par les banques primaires sont de simple attestation de solde, qui ne permet pas de justifier de la capacité financière des soumissionnaires), et (iii) des états financiers certifiés (dont l'interprétation nécessite l'avis d'un expert en la matière, ce qui compliquerait davantage l'évaluation des offres). L'exigence de ces dossiers peut annihiler l'essentiel, et peut conduire à des processus infructueux et des retards.

28. Sur la base de ce qui précède, les documents types pour les appels à concurrence élaborés par le FIDA et qui tiennent compte des standards internationaux en la matière devront être impérativement utilisés. Les documents types élaborés par le FIDA pour les rapports à toutes les étapes de la passation des marchés seront également impérativement utilisés.

Évaluation SECAP des risques liés à la passation des marchés

29. Les Dossiers d'appel d'offres se conformeront aux normes PESEC et aux lois et réglementations nationales en matière de code de travail (loi n° 2003-044 (2004), de la lutte contre la violence basée sur le genre (Loi n° 2019-008 (2019), de code d'hygiène, de sécurité et de l'environnement au travail (loi n° 94-027 (1994), la lutte contre la traite des Êtres Humains, (loi n° 2014-040 du 20 Janvier 2015).

Les points ci-après doivent ainsi faire l'objet de spécifications générales dans le cadre de la prise en compte des risques SECAP :

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

Intégration des risques SECAP dans les plans de passation de marché

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES			
Conservation de la biodiversité	Niveau des risques	Conséquence	Recommandations pour les passations de marchés
1.8 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à une passation de marché par l'intermédiaire de fournisseurs primaires de matériels de ressources naturelles ?	Modéré	Mineure Le projet peut éventuellement nécessiter l'approvisionnement en ressources naturelles par l'intermédiaire de fournisseurs primaires, et l'extraction des ressources est strictement réglementée. Des alternatives à l'approvisionnement en ressources naturelles par l'intermédiaire de fournisseurs primaires existent.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Application des directives du FIDA et des directives nationales d'approvisionnement en matériaux naturels pour la construction des bâtiments/équipements de production</i> • <i>Spécifications techniques à inclure dans les documents d'appel d'offres pour l'achat de matériel de ressources naturelles, celles-ci peuvent inclure des matériaux d'origine éthique.</i> • <i>S'assurer de l'utilisation stricte des méthodes de passation des marchés retenues par la Lettre à l'emprunteur, le manuel de procédures du Programme et le manuel de passation des marchés du FIDA.</i> • <i>Prioriser toujours l'utilisation des appels d'offres ouverts et réserver le recours à des procédures restreintes uniquement dans les cas définis par les Directives du FIDA</i>
Efficacité des ressources et prévention de la pollution	Niveau des risques	Conséquence	Recommandations pour les passations de marchés
2.1 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner le rejet de polluants dans l'environnement en raison de	Modéré	Mineure Des polluants notamment les pesticides et les engrais chimiques seront appliqués et peuvent potentiellement	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les fournisseurs d'engrais et de pesticides seront tenus d'opérer conformément aux normes de sauvegarde SECAP</i>

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Document de conception

circonstances routinières ou non routinières susceptibles d'avoir des effets négatifs locaux, régionaux et/ou transfrontaliers ?		entraîner la pollution des eaux. Il en est de même pour le rejet des effluents provenant des unités de transformation qui pourront entraîner de pollutions localisées. Mais les systèmes de traitement sont éprouvés et vérifiés et le milieu récepteur a une capacité d'absorption importante.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Lister les produits chimiques homologués et autorisés.</i>
2.3 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à un engagement dans des domaines de la foresterie, y compris l'exploitation de forêts naturelles, le développement de plantations et/ou le reboisement ?	Faible	Mineure Le projet prévoit des activités de reboisement et d'aménagement par bloc agro-écologiques à petite échelle.	<i>L'approvisionnement en ressources telles que les plantes sera effectué de manière éthique, conformément aux instructions à inclure dans les documents d'appel d'offres correspondants.</i>
2.4 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner une consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	Modéré	Mineure Le projet nécessitera le captage et le prélèvement d'eau à des fins d'irrigation et dans les unités de transformation avec des impacts mineurs sur la ressource. Ces impacts peuvent être gérés de manière appropriée.	<i>L'approvisionnement en matières premières sera effectué de manière éthique avec des instructions ainsi l'utilisation des sources d'énergie renouvelable à inclure dans les documents d'appel d'offres correspondants.</i>
2.5 Le projet pourrait-il impliquer ou entraîner une extraction, un détournement ou un confinement important d'eau de surface ou	Faible	Négligeable Le projet soutiendra le captage des ressources d'eau de surface et souterraine à petite échelle	<i>Intégration dans les documents d'appel d'offre des exigences d'aménagement à économie d'eau.</i>

souterraine (par exemple, construction de barrages, de réservoirs, d'aménagements de bassins fluviaux, d'extraction d'eau souterraine) ?			
2.6 Le projet pourrait-il impliquer des apports d'engrais et d'autres agents modificateurs ?	Modéré	Modérée Le projet nécessite l'utilisation de pesticides, mais des options sont disponibles pour remplacer les pesticides potentiellement polluants par des alternatives.	<i>Les fournisseurs d'engrais et de pesticides seront tenus d'opérer conformément aux normes de sauvegarde SECAP</i>
2.7 Le projet pourrait-il impliquer ou conduire à l'achat, à la fourniture et/ou à l'utilisation de pesticides sur les cultures, le bétail, l'aquaculture ou la foresterie ?	Modéré	Modérée Le projet nécessite l'utilisation de pesticides, mais des options sont disponibles pour remplacer les pesticides potentiellement polluants par des alternatives.	<i>Le projet ne fournira ni n'achètera de pesticides contenant des ingrédients actifs interdits ou restreints en vertu des traités et accords internationaux applicables, ou répondant aux critères de cancérogénicité, mutagénicité ou toxicité pour la reproduction, tel qu'établi par les organismes internationaux compétents. Se référer à la liste des pesticides homologués dans les dossiers d'appel d'offre</i>
2.9 Le projet pourrait-il concerner l'élevage – systèmes extensifs et intensifs et produits animaux (lait, peaux, viande, etc.) ?	Modéré	Modérée Le projet prévoit la promotion de systèmes d'élevage résilients ; l'appui aux dispositifs de santé animale de proximité (volailles & petits ruminants) ; l'installation de	Prise en compte de sauvegarde environnementale et sociale dans la mise en place des infrastructures relative à la santé animale

		provenderies. Le projet soutiendra également la mise en place des petits abattoirs. Ces activités sont à petit échelle ciblant les ménages ruraux.	
Travail et conditions de travail	Niveau des risques	Conséquence	Recommandations pour les passations de marchés
5.1 Le projet pourrait-il opérer dans des secteurs ou des chaînes de valeur caractérisées par des conditions de travail qui ne respectent pas la législation nationale du travail ou les engagements internationaux ? (Remarque : cela peut inclure des pratiques discriminatoires, une forte inégalité entre les sexes et le manque d'égalité des chances, le déni de la liberté d'association et de négociation collective, les travailleurs migrants)	Modéré	Modérée Le projet opère dans des secteurs ou des chaînes de valeur qui, par le passé, ne respectaient pas les lois nationales du travail ou les engagements internationaux, mais qui sont désormais correctement réglementés au niveau national. Cependant, les chaînes de valeur ne sont pas régulièrement auditées pour leurs performances environnementales ou sociales.	<i>Spécifier dans les clauses des dossiers d'appel d'offres des entreprises toute forme de discrimination et de travail forcé, et le respect de la loi nationale malgache sur la lutte contre la traite des Êtres Humains, loi n° 2014-040</i>
5.3 Le projet pourrait-il impliquer des enfants (a) en dessous de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national (généralement 15 ans) ou (b) au-dessus de l'âge minimum d'emploi défini au niveau national mais en dessous de l'âge de 18 ans dans des	Modéré	Modérée Le projet n'opère pas dans des secteurs ou des chaînes de valeur où le travail des enfants était évident dans le passé. Le statut de la réglementation du travail forcé n'est actuellement pas clair.	<i>Spécifier dans les clauses des dossiers d'appel d'offres des entreprises l'interdiction de travail d'enfants en se référant aux directives de l'OIT sur l'âge de travail et sur le Décret national malgache (n° 2007-563) portant la forme de travail des enfants</i>

activités soutenues ou dans des chaînes de valeur ?			
<p>5.4 Le projet pourrait-il : (a) opérer dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les producteurs et autres travailleurs agricoles sont généralement exposés à des risques professionnels et de sécurité importants, et/ou (b) promouvoir ou utiliser des technologies ou des pratiques qui posent des problèmes de sécurité et de sécurité au travail ? risques pour la santé (SST) pour les agriculteurs, les autres travailleurs ruraux ou les populations rurales en général ? (Remarque : les risques en matière de SST dans l'agriculture peuvent inclure : les machines et outils dangereux ; les produits chimiques dangereux ; les agents toxiques ou allergènes ; les substances ou agents cancérigènes ; les maladies parasitaires ; les maladies animales</p>	Modéré	<p>Modérée</p> <p>Le projet opère dans un secteur, une zone ou une chaîne de valeur où les travailleurs sont occasionnellement exposés à des risques importants en matière de SST et où la réglementation est connue pour être faible ou inexistante.</p>	<p><i>Des mesures relatives à la SST, visant à protéger les travailleurs du projet contre les blessures, les maladies ou les impacts associés à l'exposition aux dangers rencontrés sur le lieu de travail ou pendant le travail seront incluses dans les spécifications techniques des documents d'appel d'offres et les entrepreneurs seront tenus de s'y conformer.</i></p> <p><i>Les mesures SST seront aussi établies conformément au Code national malgache d'hygiène de sécurité et d'environnement au travail, loi n° 94-027</i></p>

transmissibles ; les espaces confinés ; les risques ergonomiques ; les températures extrêmes ; et le contact avec des substances dangereuses et toxiques animaux, reptiles et insectes. Les risques psychosociaux peuvent inclure la violence et le harcèlement.)			
Santé, sûreté et sécurité communautaires	Niveau des risques	Conséquence	Recommandations pour les passations de marchés
6.7 Le projet pourrait-il entraîner un potentiel de violence sexiste, y compris le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels, en raison de l'afflux de main-d'œuvre, de la redistribution des terres ou d'autres actions qui modifient la dynamique communautaire ?	Modéré	Modérée Des changements modérés dans la dynamique communautaire peuvent entraîner un potentiel accru de violence sexiste ou d'exploitation sexuelle. Les interventions contre la violence sexiste sont intégrées dans la conception du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Application et respect du plan d'action genre aux fournisseurs et pourvoyeurs de service.</i> • <i>Inclure dans les clauses générales des dossiers d'appel d'offres des fournisseurs, des sous-traitants et des prestataires de services le respect (i) de la politique du FIDA en matière de prévention et de réponse au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels et des références obligatoires aux politiques de sécurité seront incluses dans les documents d'appel d'offres et les contrats conclus ; et (ii) de la loi nationale malgache relative à la lutte contre la violence basée sur le genre (VBG), loi n° 2019-008</i>
6.8 Le projet pourrait-il entraîner une augmentation du trafic ou une modification de la fluidité du trafic ?	Modéré	Modérée	<i>Inclure la prise en compte dans les documents d'appel d'offre et le contrat des prestataires de services les mesures sécuritaires liées à l'augmentation du trafic,</i>

		Modifications modérées des volumes de trafic ou modifications du flux de trafic. Le risque de blessure ou de décès est réduit grâce à une bonne conception et à la mise en œuvre de protocoles de sécurité. Nouvelle construction, réhabilitation ou mise à niveau des routes rurales, avec un trafic journalier moyen annuel (TMAA) inférieur à 400.	<i>notamment l'ensemble de signalisation conformément au code de la route nationale malgache, loi n° 2017-002</i>
6.9 Le projet pourrait-il entraîner un afflux de travailleurs du projet ?	Modéré	Mineure Le projet nécessite l'emploi d'une nouvelle main-d'œuvre dans les différentes sphères d'activités. Les travailleurs peuvent provenir des communautés locales, de sorte que l'afflux est réduit au minimum et que les risques sont efficacement gérés.	<i>Application des politiques sur les conditions de travail de la main-d'œuvre et des stratégies de ciblage dans le cadre du projet.</i>
Réinstallation physique et économique	Niveau des risques	Conséquence	Recommandations pour les passations de marchés
7.4 Le projet pourrait-il avoir des impacts ou des changements sur les régimes fonciers et/ou les droits de propriété/droits coutumiers communautaires sur les terres, les territoires et/ou les ressources ?	Modéré	Mineure Le projet entraînera des impacts mineurs ou des modifications des accords fonciers et/ou des droits de propriété/droits coutumiers communautaires. Des recours juridiques et d'autres formes d'arbitrage/de résolution de conflits sont disponibles.	N/A

	Niveau des risques	Conséquence	Recommandations pour les passations de marchés
8.1 L'investissement pourrait-il être accordé à une institution qui n'a pas mis en place de politiques environnementales et sociales et de système de gestion environnementale et sociale (SGES) associé (transparent, accessible au public) ?	Modéré	Modérée Le projet appuiera le Fond de développement agricole (FDA) et les institutions de microfinance partenaires. Ces derniers n'ont pas un SGES opérationnel en place. Mais le projet se propose d'accompagner ses partenaires de mise en œuvre a la prise en compte du SGES.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un SGES spécifique au FDA et aux IMF</i> • <i>Intégration des critères de sauvegarde environnementale et sociale dans la sélection des prestataires y compris les institutions de microfinance.</i>
8.2 L'investissement pourrait-il être accordé à une institution dont les capacités sont insuffisantes (c'est-à-dire un personnel non qualifié, par exemple un responsable ES pour mettre en œuvre le SGES ?	Modéré	Modérée Le projet prévoit accorder des subventions a cout partage aux jeunes entrepreneurs à travers le FDA et les IMF. Ces derniers nécessiteront un renforcement de capacité et leur disposition de sauvegarde environnementale et sociales.	<i>Intégration de critères de sauvegarde environnemental, sociale et climatique dans la sélection des plans d'affaire des jeunes entrepreneurs, la sélection des centres d'incubation ainsi dans le contrat de prestation de service avec le FDA.</i>

République de Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Document de conception

30. Par ailleurs, tous les travaux dans des zones culturellement sensibles, les qualifications du soumissionnaire doivent inclure une expérience antérieure dans la réalisation de travaux dans ces milieux.

Leçons apprises des autres projets à Madagascar

31. Les Projets jusqu'ici financés par le FIDA se caractérisent par un nombre élevé de petits marchés, exécutés dans diverses zones rurales éparpillées. Or, le secteur privé reste faible et fragilisé par les récentes crises, en particulier celui de proximité.

Des réflexions doivent être menés en termes d'approche et de principe d'intervention des nouveaux Projets. A cet effet, les points suivants méritent d'être approfondis.

- ☞ Comment diminuer annuellement le nombre de marchés, tout en assurant un montant correspondant au volume de décaissement escompté ? Le regroupement des activités / marchés peut être une solution, car cela intéresserait sûrement les firmes ayant une assise solide, mais cela risque de se heurter au point suivant.
- ☞ Le principe de pérennisation des actions implique forcément à coopérer avec des Partenaires de proximité et/ou de relever la capacité des petits acteurs locaux pour en faire des Partenaires pérennes. Comment alors concilier le concept du faire-faire ou faire-avec (principe de délégation de maîtrise d'ouvrage ou d'œuvre) avec des compétences, aptitudes, et capacités limitées en zones rurales ? L'idée d'un appui dégressif assorti de transfert de compétences devrait être instaurée et mise en avant dès le démarrage pour éviter les comportements opportunistes de certains acteurs.

Dans cette optique, un projet à plusieurs phases serait plus indiqué que plusieurs projets complémentaires pour le maintien des acquis, et apprécier les impacts des interventions dans la durée, tout en évitant des ruptures au niveau des Partenaires / bénéficiaires.

31. Comme tout projet, l'équipe exécutive est assez restreinte, et généralement sectorisée. Les contraintes et retards s'observent notamment dans l'évaluation des offres, car en sus de leurs tâches habituelles, les techniciens sont souvent en mission. Ainsi, tout nouveau Projet gagnerait en capacité et célérité en valorisant les compétences des Agents

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

du Ministère de tutelle, en termes d'appui ponctuel (voire permanent) dans toutes les phases d'exécution de la Passation des Marchés, dont notamment dans l'évaluation des offres/propositions, et aussi dans la validation des livrables. Le traitement de ces Agents devrait être clairement bien défini lors des missions de formulation.

32. Dans le contexte actuel où l'évolution des prix est palpable, et non-maitrisable, une actualisation périodique des estimations (en termes de besoins et de montant) devrait être systématique pour éviter les procédures infructueuses suite à des prix exorbitants. Par ailleurs, les modèles de consultation pourraient prévoir des clauses de variation de quantité avant même l'attribution de contrat notamment sur les consultations de fournisseurs ou demande de prix.

33. Le recours à la décentralisation de la passation des marchés devrait être envisagée de façon formelle; il faut souligner que les dernières circulaires émanant de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics tendent dans ce sens.

Toutefois, cela devrait être mené de concert avec les mesures suivantes.

- ☞ Adoption prioritaire des modèles de dossier d'appel à la concurrence et de modèles de rapport d'évaluation du FIDA, en version française (langue officielle de travail dans le pays). Cela éviterait beaucoup de confusions en cas de divergences entre les règles du FIDA et celles des Marchés Publics.
- ☞ Précision des montants pour lesquels la conduite au niveau national est obligatoire formellement indiquée dans le manuel de procédures du projet.
- ☞ Clarification des rôles et attributions du Responsable National de la Passation des Marchés dans la supervision / suivi des processus conduits au niveau régional, ainsi que de ses homologues au niveau régional dans l'exécution de la passation des marchés.
- ☞ Instauration d'une Commission Spécifique au sein du Ministère de tutelle pour le suivi et le contrôle de l'exécution de la passation des marchés pour le compte des financements du FIDA.

34. A Madagascar, les personnels compétents, et en particulier en Passation des Marchés sont de plus en plus rares (en témoignent plusieurs appels à candidatures pour le poste chaque mois). Tout Projet devrait ainsi, être non seulement attractif, mais prévoir des recyclages / formations / cliniques périodiques de son personnel, ainsi que de toute entité contribuant à l'exécution de la passation des marchés (PRMP, UGPM, etc.).

Activités de passation des marchés dans le cadre des composantes du projet

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

35. Plusieurs acquisitions de biens et services sont prévus au cours des 18 premiers mois au niveau de toutes les composantes conformément au PTBA et au PPM joints en annexe. Ces activités feront l'objet de la publication d'un avis général de passation des marchés pour tous les marchés importants par catégorie.

Ces acquisitions porteront entre autres sur :

- Composante 1 :
 - Recrutement d'une ATI pour la préparation des outils de gestion et la mise en place du processus d'incubation
 - Renforcement des CEFARs – équipement, etc...

- Composante 2 :
 - Renforcement des collectivités territoriales décentralisées et l'appui à la maîtrise d'œuvre communale
 - Appui à la production d'alimentation adaptée : reboisements mellifères, etc...
 - Développement des champs écoles paysan (CEP) pour promouvoir l'ACI,
 - le recrutement d'un prestataire pour la confection de 20.000 foyers améliorés, etc..

- Composante 3 :
 - Matériels roulants à savoir 6 véhicules 4X4 ; et
 - un lot d'équipement informatique pour toutes les composantes.

ANNEXE 1 -

PROJET DE TERMES DE REFERENCE DU CHARGE DE PASSATION DE MARCHES

Le(la) chargé(e) de Passation des Marchés placé sous l'autorité du Coordonnateur National du Programme et sous la supervision directe du Responsable Passation des marchés du PROGRES a pour mission de faire en sorte que les marchés nécessaires à la réalisation des activités du PROGRES soient préparés et exécutés efficacement, selon les dispositions des Directives du FIDA et du Code des marchés publics de MADAGASCAR par les différentes structures bénéficiaires.

Basé au sein de la Coordination du projet, il (elle) rend compte de toutes les activités soumises à sa responsabilité relative à la programmation, à l'acquisition et au suivi de l'utilisation des biens et services fournis par le PROGRES. Le(la) Spécialiste en passation des marchés est notamment chargé(e) de:

En ce qui concerne l'organisation de la fonction :

- Contribuer à la définition et à la mise en place des outils et procédures pour la passation des marchés du PROGRES à intégrer dans les manuels de procédures du programme ;
- Assister les représentants des structures bénéficiaires pour la mise en place des outils et méthodes selon les dispositions du manuel de procédure

En ce qui concerne la programmation :

- ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises selon les procédures de présélection prévues ;
- ouvrir et tenir à jour un bordereau des prix unitaires les plus usuels ;
- élaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens et de services prévues sur le financement du Projet pour toutes les structures et services publics partenaires, et assister les structures bénéficiaires pour la définition des caractéristiques et spécifications techniques ;
- Faire assister les partenaires, pour l'élaboration et la mise à jour du plan de passation des marchés chacun en ce qui le concerne ;

En ce qui concerne la préparation des documents d'appels d'offres:

- élaborer les dossiers standards d'appels d'offres pour les divers types de fournitures et les lettres d'invitation et contrats pour les services, et veiller à ce que ces modèles reçoivent les approbations nécessaires du FIDA et de l'Administration centrale;

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

- assister tous les partenaires pour la préparation des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), lettres d'invitation et publications ou à leur demande, assurer ces prestations pour leur compte ;
- veiller à ce que les dossiers soient instruits selon les procédures arrêtées et fassent l'objet des approbations dans les formes et délais requis (au niveau national et auprès du FIDA).

En ce qui concerne la passation des marchés:

- préparer et faire publier les avis d'appels d'offres, les demandes de manifestation d'intérêt ainsi que les demandes de propositions;
- assister à toutes les séances d'ouverture et d'évaluation des offres ainsi qu'à toutes les séances d'attribution des marchés au besoin ;
- veiller à la confection des rapports d'évaluation des offres et s'assurer que ceux-ci sont conformes aux modèles du FIDA et obtenir les approbations nécessaires du FIDA et des Autorités compétentes de l'Administration;
- préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, et notifiés selon le manuel de procédures et dans les meilleurs délais;
- s'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés.

En ce qui concerne l'exécution des marchés:

- veiller à ce que les engagements des marchés soient systématiquement soumis à l'approbation du Coordonnateur et communiqués au Comptable;
- veiller à ce que les dispositions nécessaires aient été prises pour que l'exécution des marchés soit supervisée suivant les exigences spécifiques de chaque marché;
- organiser les commissions de réception des fournitures, et s'assurer que les articles, biens et services reçus sont corrects pour ce qui est de la quantité et de la qualité et qu'ils sont conformes aux spécifications;
- s'assurer que le registre des contrats est tenu à jour de façon systématique et qu'il est exhaustif et conforme au formulaire C10;
- s'assurer que tous les marchés adjugés sont correctement et systématiquement encodés dans le CMT du système mis en place par le FIDA ;
- S'assurer l'utilisation du système de passation des marchés du FIDA (End to end procurement system) une fois qu'il est déployé dans tous les projets
- prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates précisés;
- préparer les rapports semestriels sur la situation des marchés.

En ce qui concerne le respect des accords avec le FIDA

- veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec le FIDA soient respectées à tous les stades des acquisitions de biens et de services;

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

- veiller à ce que les montants cumulés des fournitures acquises suivant les diverses procédures ne dépassent pas les plafonds par catégorie fixés dans les accords de prêt ou de don.

En ce qui concerne l'utilisation des biens acquis:

- élaborer et tenir à jour les rapports sur l'utilisation et le fonctionnement des équipements mis à la disposition des diverses fédérations et services publics et veiller à ce que leur maintenance soit effectuée selon des méthodes efficaces et économiques.

ANNEXE 2 –

PLAN DE PASSATION DES MARCHES DE 18 MOIS

Introduction

Cette annexe doit être lue simultanément avec le DT.8, sur la passation des marchés. Elle contient une ébauche de plan de passation des marchés (PPM) pour les 18 premiers mois du projet. Il convient de noter que la planification faite dans cette annexe n'est pas figée. Elle sera revue, discutée, et éventuellement modifiée au démarrage du projet.

L'objectif de cette ébauche est de faciliter la mise en œuvre effective du projet, et de doter l'équipe d'un premier outil à retravailler au démarrage.

Proposition concernant la passation des marchés

Lors de la passation des marchés de fournitures, des travaux de génie civil et de services consultatifs dans le cadre du programme, il conviendrait de respecter les principes spécifiques suivants :

- Les marchés doivent être passés conformément à l'Accord de Financement (AF, prêt et don) et à ses avenants ;
- Les marchés doivent être passés durant la période d'exécution du programme sauf – et en accord avec l'article 4.10 des Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole – pour les activités de démarrage ;
- Le montant des marchés ne doit pas dépasser les crédits ouverts en vertu de l'AF ;
- Les marchés doivent respecter le plan de travail et budget annuel (PTBA) dûment approuvé par le Comité de Pilotage et le FIDA, y compris le PPM pour les 18 premiers mois ; et
- Les marchés doivent être passés de façon à optimiser l'emploi des ressources.

(Voir fichier Excel)

ANNEXE 3 –

MATRICE DES RISQUES DE LA PASSATION DES MARCHES POUR LE PROGRES

(Voir fichier Excel)

ANNEXE 4 ; RECOMMANDATIONS POUR LE SPECIALISTE REGIONAL EN PASSATION DES MARCHES (SPO)

Introduction

This document provides indication to the SPO on the SECAP risks to be incorporated into procurement plans. While the general integration of SECAP requirements into procurement documents is described into ANNEX 4, Volume 1 of the SECAP, the project specific risks are as identified by the SECAP online tool. The ES specialist has identified, through the SECAP environmental and social screening checklist, the issues in the table below that need to be mitigated through procurement. In case the SPO has ambiguity as to the guidance provided by the ES specialist in the rightmost column of the below Results Table, then the SPO will need to collaborate with the ES specialist and relevant members of the PDT in order to reach an

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

agreement as to how these ES issues can be dealt with best through procurement mitigation measures that the Borrower must be required to put in place with respect to procurement parameters like:

1. Technical Specifications
2. Bidder Qualification
3. Bid Evaluation Criteria
4. Contract Clauses

For Example, if use of harmful types of pesticide is an issue in the project area, then it can be dealt with through the specifications of the pesticide and both the ES specialist and the SPO will agree that the project will use a "WHO-FAO approved pesticide and that WHO-FAO codes for safe labelling, packaging, handling, storage, application and disposals of pesticide are respected". If the project involves work in a sensitive cultural heritage area or an area where biodiversity is to be protected, then the successful past experience of the contractor in working in such zones is critical and the ES specialist will select "Bidder qualification" and "Bid Evaluation Criteria". If labour conditions or indigenous peoples' rights are often compromised in the project's area, then the ES specialist may select "Contract Clauses" and give whatever further guidance is possible for SPO. If deforestation or extensive use of natural resources in the project area is an issue identified by the ES specialist, then the ES specialist will chose "specifications" and "Bid Evaluation Criteria" and agree with the SPO to specify legally-harvested timber (or timber certified with the relevant label) and agree as to the evaluation criteria to be used to promote resource efficiency (e.g. evaluation criteria to favour energy efficient pumps, efficient transformer sub-stations, fuel saving equipment etc.).

The ES specialist, relevant members of the PDT and the SPO will need to consult together and pool their collective expertise in the various disciplines in order to arrive at the right mitigation measures to be reflected in the PRM. In this manner downstream work by the SPO in prescribing the project requirements for the Procurement Plan (PP) and PDR are facilitated and can be readily reflected in the PIM and the choice of bidding documents and contract provisions.

Biodiversity conservation	Risk Rating	Consequence	Guidances for SPOs
1.8 Could the project involve or lead to procurement through primary suppliers of natural resource materials?	Moderate	<p>Minor</p> <p>Project may possibly require procurement of natural resources through primary suppliers, and resource extraction is tightly regulated. Alternatives to procurement of natural resources through primary suppliers exists.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application of IFAD guidelines and national guidelines for the supply of natural materials for the construction of production buildings/equipment • Technical specifications to be included in tender documents for the purchase of natural resource materials, which may include ethically sourced materials. • Ensures strict use of the procurement methods adopted by the Letter to the Borrower, the Program procedures manual and the IFAD procurement manual. • Always prioritize the use of open tenders and reserve the use of restricted procedures only in the cases defined by the IFAD Guidelines

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

Resource Efficiency and Pollution Prevention	Risk Rating	Consequence	Guidances for SPOs
2.1 Could the project involve or lead to the release of pollutants to the environment due to routine or non-routine circumstances with the potential for adverse local, regional, and/or transboundary impacts?	Moderate	Minor Pollutants may possibly be released, either routinely or by accident, but treatment systems are proven and verified. Receiving environment has absorptive capacity.	<ul style="list-style-type: none"> Fertilizer and pesticide suppliers will be required to operate in accordance with SECAP safeguard standards (reference to the exclusion list) List/ make reference to all approved chemicals in tender documents
2.3 Could the project involve or lead to engagement in areas of forestry, including the harvesting of natural forests, plantation development, and/or reforestation?	Low	Minor Only a small component of the project is focused on forestry, and this aspect is well regulated.	Procurement of resources such as plants/seedlings will be done in an ethical manner, in accordance with the instructions to be included in the relevant tender documents.
2.4 Could the project involve or lead to significant consumption of raw materials, energy, and/or water?	Moderate	Minor The project will require consumption of raw materials, energy, and/or water, but this will be a small component of the project, and impacts can be appropriately managed.	The supply of raw materials will be carried out in an ethical manner with instructions as well as the use of renewable energy sources to be included in the corresponding tender documents.
2.5 Could the project involve or lead to significant extraction, diversion or containment of surface or ground water (e.g. construction of dams, reservoirs, river basin developments, groundwater extraction)?	Low	Negligible The project does not use groundwater or surface water.	Integration into the tender documents of water use efficiency layout requirements.
2.6 Could the project involve inputs of fertilizers and other modifying agents?	Moderate	Moderate The project requires use of fertilizers, but options are available to replace polluting fertilizers with alternatives.	<p>Fertilizer and pesticide suppliers will be required to operate in accordance with SECAP safeguard standards</p> <p>List/ make reference to all approved chemicals in tender documents</p>

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

2.7 Could the project involve or lead to procurement, supply and/or result in the use of pesticides on crops, livestock, aquaculture or forestry?	Moderate	<p>Moderate</p> <p>The project requires use of pesticides, but options are available to replace potentially polluting pesticides with alternatives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • The project will not supply or procure pesticides that contain active ingredients that are prohibited or restricted under applicable international treaties and agreements, or that meet the criteria for carcinogenicity, mutagenicity or reproductive toxicity, as established by relevant international bodies. • Refer to the list of approved pesticides in the tender documents
2.9 Could the project involve livestock – extensive and intensive systems and animal products (dairy, skins, meat, etc.)?	Moderate	<p>Moderate</p> <p>Intensive/extensive livestock/aquaculture systems are in place, but these are only one component of the project.</p>	Consider environmental and social safeguards in the establishment of infrastructure relating to animal health
Labour and Working Conditions	Risk Rating	Consequence	Guidances for SPOs
5.1 Could the project operate in sectors or value chains that are characterized by working conditions that do not meet national labour laws or international commitments? (Note: this may include discriminatory practices, high gender inequality and the lack of equal opportunities, denial of freedom of association and collective bargaining, labour migrants)	Moderate	<p>Moderate</p> <p>The project operates in sectors or value chains that have, in the past, not met national labour laws, or international commitments, but is now adequately nationally regulated. However, international value chains are not regularly audited for environmental or social performance.</p>	Specify in the clauses of companies' tender documents any form of discrimination and forced labour, and compliance with the Malagasy national law on the fight against human trafficking (law n° 2014-040)
5.3 Could the project involve children (a) below the nationally-defined minimum employment age (usually 15 years old) or (b) above the nationally-defined minimum employment age but below the age of 18 in supported activities or in value chains?	Moderate	<p>Moderate</p> <p>The project does not operate in sectors or value chains where child labour was evident in the past. The status of forced labour regulation is currently unclear.</p>	Specify in the clauses of the tender documents of the companies the prohibition of child labour by referring to the directives of the ILO on the minimum working age and to the Malagasy National Decree on child labour (n ° 2007-563)

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

<p>5.4 Could the project: (a) operate in a sector, area or value chain where producers and other agricultural workers are typically exposed to significant occupational and safety risks, and/or (b) promote or use technologies or practices that pose occupational safety and health (OSH) risks for farmers, other rural workers or rural populations in general? (Note: OSH risks in agriculture might include: dangerous machinery and tools; hazardous chemicals; toxic or allergenic agents; carcinogenic substances or agents; parasitic diseases; transmissible animal diseases; confined spaces; ergonomic hazards; extreme temperatures; and contact with dangerous and poisonous animals, reptiles and insects. Psychosocial hazards might include violence and harassment.)</p>	Moderate	<p>Moderate</p> <p>The project operates in a sector, area, or value chain where workers are occasionally exposed to significant OSH risks, and where regulation is known to be weak or non-existent.</p>	<p>OHS measures to protect project's workers from injury, illness or impact associated with exposure to hazards encountered in the workplace or while working will be included in the technical specifications of the project documents tenders; and contractors will be required to comply. OHS measures will also be established in accordance with the Malagasy National Code of Hygiene, Safety and Environment at Work (Law No. 94-027)</p>
Community Health, Safety and Security	Risk Rating	Consequence	Guidances for SPOs
<p>6.7 Could the project lead to the potential for gender-based violence, including sexual harassment, exploitation and abuse, as a result of labour influx, land redistribution, or other actions that alter community dynamics?</p>	Moderate	<p>Moderate</p> <p>Moderate changes to community dynamics may result in increased potential for gender-based violence or sexual exploitation. Gender-based violence interventions are integrated into project design.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Application and compliance with the gender action plan for suppliers and service providers. • Include in the general clauses of the bidding documents of suppliers, subcontractors and service providers compliance with (i) IFAD's policy on preventing and responding to sexual harassment, exploitation and sexual abuse and mandatory references to security policies will be included in tender documents and concluded contracts; and (ii) the Malagasy national law on the fight against gender-based violence (Law n° 2019-008)
<p>6.8 Could the project lead to increases in traffic or alteration in traffic flow?</p>	Moderate	<p>Moderate</p> <p>Moderate changes to traffic volumes or alterations to traffic flow. Risk of injury or death is reduced by good design and implementation of safety protocols. New construction, rehabilitation or upgrade of rural roads, with Annual Average Daily Traffic (AADT) below 400</p>	<p>Include consideration in the tender documents and the contract of the service providers of the security measures related to the increase in traffic, in particular the set of signalling in accordance with the Malagasy national highway code (Law no. 2017-002)</p>

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

6.9 Could the project lead to an influx of project workers?	Moderate	Minor The project requires the employment of new labour, but workers can be sources from local communities, and so influx is kept to a minimum, and risks are effectively managed.	Application of labour working conditions policies and targeting strategies under the project.
Physical and economic resettlement	Risk Rating	Consequence	Guidances for SPOs
7.4 Could the project result in impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights to land, territories and/or resources?	Moderate	Minor The project will result in minor impacts on or changes to land tenure arrangements and/or community-based property rights/customary rights. Legal recourse and other forms of arbitration/conflict resolution are available.	Ensure the grievance redress mechanism is effectively communicated to communities and contractors
Financial intermediaries and direct investments	Risk Rating	Consequence	Guidances for SPOs
8.1 Could the investment be granted to an institution that does not have an environmental and social policies and an associated environmental and social management system (ESMS) in place (transparent, publicly available)?	Moderate	Moderate The institution does not have an ESMS in place, but several individual E&S policies. The policies are therefore not considered as transparent. The reporting on E&S is available upon request.	<ul style="list-style-type: none"> Integration of environmental and social safeguard criteria in the selection of service providers, including microfinance institutions. Recruitment of a consultant for the development of an ESMS specific to FDA and the selected MFIs
8.2 Could the investment be granted to an institution with insufficient capacities (i.e. unqualified personnel e.g. ES Officer) to implement the ESMS?	Moderate	Moderate The institution does not employ an ES Officer, but has sufficiently trained field staff available to monitor the impact of the operations of the institution.	Integration of environmental, social and climate safeguard criteria in the selection of business plans for young entrepreneurs, the selection of incubation centers as well as in the service contract with FDA.

Appendice 8 : Manuel de procédures administratives, Financières et comptables

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DURABLE ET
DE SOUTIEN À L'INSERTION ECONOMIQUE DES JEUNES RURAUX
(PROGRES)

**MANUEL DE PROCEDURES
ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET
COMPTABLES**

Version Draft 0 – 2022

INTRODUCTION GENERALE

Le présent Manuel est élaboré dans le but de permettre à chaque Partie au programme :

- d'avoir une même compréhension du dispositif de mise en œuvre pour ce qui concerne ses rôle et responsabilités ;
- de rendre opérationnelles toutes les modalités pratiques d'exécution des tâches confiées à ses responsables chargés de la tenue des documents administratifs, financiers et comptable et de passation de marchés ;
- de disposer d'un outil de traitement administratif des dossiers de demande de paiement et/ou demande de remboursement des dépenses répondant aux exigences des procédures convenues avec le FIDA ;
- d'avoir un guide pour le traitement comptable de toutes les transactions financières en conformité aux normes comptables internationales appliquées à Madagascar et fondées sur les principes et conventions comptables de base dictés par le FIDA et l'Etat ;
- de disposer d'un système de contrôle interne, et
- de disposer de procédures cohérentes de passation de marchés.

Les bonnes pratiques en terme de gestion administrative et financière des projets FIDA en cours, qui ont mis en œuvre le programme avant la mise en place de l'UCP sont valorisées dans l'élaboration et la mise à jour de ce manuel. Le système de contrôle interne mis en place sera poursuivi.

Pour pouvoir consolider les données financières, comptables et de passation de marchés du Programme au niveau de l'Unité de Coordination Nationale, chaque UFR est tenue de se conformer aux procédures dictées dans ce manuel.

▪ Comme tout système, l'organisation de PROGRES vit dans un environnement évolutif. Il en sera de même pour le contenu de ce manuel. De ce fait toutes améliorations, corrections et modifications apportées ultérieurement seront matérialisées par une note de service et/ou un Avis de Non Objection du FIDA (ex : seuil de passation de marché, ...).

Les documents ci-après font parties intégrantes de ce manuel :

- Accord de Financement du Programme PROGRES ;
- Lettre à l'Emprunteur adressée au Programme ;
- Manuel de décaissement de FIDA ;
- Code de marchés publics.

SOMMAIRE

I.	<u>PRÉSENTATION DU PROGRAMME</u>	33
1.1.	<u>Contexte et justification</u>	33
1.2.	<u>CONSISTANCE DU PROGRAMME</u>	34
1.3.	<u>LES COMPOSANTES</u>	35
1.4.	<u>GROUPES CIBLES</u>	43
1.5.	<u>EFFETS ATTENDUS</u>	43
1.6.	<u>LES MODALITÉS D'EXÉCUTION</u>	44
1.6.1.	<u>Montage institutionnel</u>	44
1.6.2.	<u>Pilotage stratégique</u>	44
1.6.3.	<u>Gestion et suivi du Programme</u>	44
1.6.4.	<u>Durée et phasage</u>	45
1.7.	<u>ORGANIGRAMME DU PROGRAMME</u> A PREPARER	45
1.8.	<u>SOURCES DE FINANCEMENT</u>	48
	<u>PARTIE I. PROCEDURES FINANCIERES</u>	49
II.	<u>GESTION BUDGETAIRE</u>	50
2.1.	<u>Consolidation du Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA)</u>	50
2.2.	<u>Exécution, suivi et contrôle budgétaire</u>	50
III.	<u>GESTION FINANCIERE</u>	50
3.1.	<u>Généralité</u>	50
3.2.	<u>Mobilisation Des Fonds</u>	50
3.3.	<u>L'engagement de dépenses</u>	53
3.4.	<u>La liquidation</u>	54
3.5.	<u>Le paiement</u>	54
3.6.	<u>Responsabilités</u>	57
3.7.	<u>Autorisation de paiement ou contrôle de paiement a priori au niveau de l'UCP</u>	57
3.8.	<u>Modalités de paiement</u>	59

<u>3.9. Processus de paiement par Mobile Banking – TELMA MVOLA ou ORANGE Money ou AIRTEL Money</u>	60
<u>3.10. Procédures de paiement des factures carburant</u>	67
<u>3.11. Circuits de fonds relatifs à FDA</u>	70
<u>PARTIE II. PROCEDURES COMPTABLES</u>	71
<u>IV. PROCEDURES COMPTABLES</u>	72
<u>4.1. Principes et normes comptables</u>	72
<u>4.1.1. Rappel des principes comptables généraux</u>	72
<u>4.1.2. Principes comptables spécifiques</u>	73
<u>4.2. Système comptable</u>	74
<u>4.3. Plan des comptes</u>	74
<u>4.3.1. Le plan de comptes généraux</u>	75
<u>4.3.2. Le plan budgétaire</u>	75
<u>4.3.3. Le plan analytique</u>	76
<u>4.3.4. Le code financement</u>	76
<u>4.3.5. Le code catégorie</u>	77
<u>4.3.6. Le code géographique</u>	77
<u>4.4. Journaux comptables</u>	77
<u>4.5. Tenue de la comptabilité</u>	78
<u>4.5.1. Responsabilités</u>	78
<u>4.5.2. Traitement des pièces justificatives</u>	78
<u>4.5.3. Imputation comptable</u>	79
<u>4.5.4. Contrôle, vérification et approbation</u>	80
<u>4.5.5. Saisie des opérations</u>	80
<u>4.5.6. Justification des soldes des comptes</u>	80
<u>4.6. Evaluation et comptabilisation des contributions nationales</u>	80
<u>4.6.1. Valorisation des contributions en nature du Gouvernement</u>	80
<u>4.6.2. Comptabilisation des contributions en nature du Gouvernement</u>	81
<u>4.7. Suivi des contributions en nature</u>	82
<u>4.8. Principaux schémas comptables</u>	82
<u>4.8.1. Mécanismes de fonctionnement des comptes spécifiques :</u>	82
<u>4.8.2. Les opérations de financement :</u>	83
<u>4.8.3. Les opérations relatives aux engagements de dépenses et aux règlements des factures</u>	85
<u>4.8.4. Les opérations diverses :</u>	91

<u>4.8.5. Apports en nature</u>	105
<u>4.9. Contrôle a posteriori</u>	106
<u>4.10. Rapports financiers</u>	106
<u>4.10.1. Rapports financiers mensuels</u>	106
<u>4.10.2. Etats financiers intermédiaires et annuels</u>	108
<u>4.10.3. Rapport financier intérimaire</u>	108
<u>PARTIE III. PROCEDURES ADMINISTRATIVES</u>	110
<u>V. GESTION DU PERSONNEL</u>	111
<u>5.1. Documents de référence</u>	111
<u>5.2. Généralités</u>	111
<u>5.3. Catégorie-Fonction</u>	111
<u>5.4. Rémunérations et honoraires</u>	111
<u>5.5. Du recrutement à l'embauche</u>	112
<u>5.5.1. Principes Généraux</u>	112
<u>5.5.2. Recrutement et sélection à candidatures</u>	112
<u>5.5.3. Engagement à l'essai</u>	113
<u>5.5.4. Embauche</u>	113
<u>5.6. Mission et déplacement du personnel</u>	114
<u>5.6.1. Principes généraux</u>	114
<u>5.6.2. Indemnités de missions</u>	114
<u>5.6.3. Rationalisation des coûts et défalcation des frais réels sur perdiem</u>	114
<u>5.6.4. Procédures relatives à la mission</u>	114
<u>5.7. Gestion administrative du personnel</u>	117
<u>5.7.1. Gestion du dossier du personnel</u>	117
<u>5.7.2. Gestion des absences (permission, congés et repos maladie)</u>	117
<u>5.7.3. Règles procédurales et de discipline régissant le personnel du Programme</u>	119
<u>5.7.4. Avantages sociaux</u>	120
<u>VI. GESTION DES IMMOBILISATIONS</u>	121
<u>6.1. Documents de référence</u>	121
<u>6.2. Valeur et durée de vie des immobilisations</u>	121
<u>6.3. Classification des immobilisations</u>	121
<u>6.4. Suivi des immobilisations</u>	121
<u>6.4.1. Principes généraux</u>	121

<u>6.4.2. Codification</u>	122
<u>6.4.3. Etiquetage et marquage</u>	123
<u>6.4.4. Fiche de détenteur</u>	123
<u>6.4.5. Prêts d'immobilisations</u>	123
<u>6.4.6. Transfert de véhicules</u>	123
<u>6.5. Règles d'utilisation des immobilisations</u>	123
<u>6.5.1. Principes généraux</u>	123
<u>6.5.2. Entretien des véhicules</u>	123
<u>6.5.3. Achat de carburant</u>	124
<u>6.6. Pertes de matériels</u>	124
<u>VII. GESTION DES STOCKS</u>	126
<u>7.1. Règles générales</u>	126
<u>7.2. Procédures d'inventaire physique des stocks</u>	126
<u>7.2.1. Travaux préparatoires</u>	126
<u>7.2.2. Déroulement des travaux d'inventaire</u>	126
<u>7.2.3. Exploitation des travaux d'inventaire</u>	127
<u>VIII. GESTION DES DOSSIERS PRECONTENTIEUX ET CONTENTIEUX</u>	128
<u>8.1. Cas des conventions avec les partenaires du programme</u>	128
<u>8.1.1. Principes généraux</u>	128
<u>8.1.2. Gestion des dossiers précontentieux</u>	128
<u>8.1.3. Gestion des dossiers contentieux</u>	129
<u>8.2. Cas des contrats liés à la passation de marchés</u>	129
<u>IX. GESTION DES CONVENTIONS</u>	130
<u>9.1. Catégories de contrats/conventions</u>	130
<u>9.2. Convention sans rémunération : passée avec les Services Etatiques (Ministères/EPA) (Modèle A10)</u>	131
<u>9.3. Protocole/Convention donnant lieu à une rémunération : passée avec des Prestataires de services paysans de proximité, les Associations locales, les Centres de formation, les Tuteurs (Modèle A21 à A23)</u>	132
<u>9.4. Autres Conventions (Modèle A31 et A32)</u>	134
<u>9.5. Convention les Organes des Nations Unies et autres Partenaires Techniques et Financiers (Modèle A40)</u>	137
<u>9.6. Authentification des signatures</u>	138
<u>9.7. Distribution des kits</u>	139
<u>9.8. Restitution des kits</u>	139

<u>9.9. Suivi des bénéficiaires</u>	139
<u>9.10. Rapports des partenaires (démarrage, intermédiaire, final)</u>	140
<u>ANNEXES</u>	141
<u>1. ANNEXE 1.1 : DESCRIPTION DES POSTES</u>	142
<u>2. ANNEXE 1.2. MODELE DE DEMANDE D'ENGAGEMENT DE DEPENSES (DED)</u>	211
<u>3. ANNEXE 1.3 : MODELES DES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES</u>	212
<u>4. ANNEXE 1.4. MODELE DE CONVENTIONS</u>	214
<u>5. ANNEXE 1.5 : PLAN COMPTABLE A MODIFIER</u>	261
<u>1. ANNEXE 1.6 : PLAN ANALYTIQUE</u>	262
<u>2. ANNEXE 1.9. CODES GEOGRAPHIQUES</u>	264
<u>3. ANNEXE 1.11 : ELEMENTS D'EVALUATION DU COFINANCEMENT NATIONAL</u>	272
<u>4. ANNEXE 1.12 : MODALITES D'EVALUATION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE</u>	276

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AA	Assistant Administratif
ABD	Assistant Base de Données
ACSEGS	Assistant en Suivi Evaluation et Gestion de Savoir/Base de Données
ACT	Assistant Comptable
ACTB	Assistant Comptable
AD2M	Projet d'Appui au Développement du Menabe et du Melaky
AFD	Agence Française de Développement
ALAGP	Assistant Logistique et Paiements
APM	Assistant Passation de Marchés
AROPA	Projet d'Appui au Renforcement des Organisations Professionnelles et des services Agricoles
BC	Bon de Commande
BL	Bon de Livraison
BR	Bordereau de règlement
CAF	Chargé d'Administration et Finances
CE	Coût Estimatif
CFIP	Chargé de Formation et Insertion Professionnelle
CIN	Chargé des Infrastructures
CIP	Conseiller en Insertion Professionnelle
CIR	Coordonnateur Inter Régional
CM	Chargé de Mission
CMR	Carrefour des Métiers Ruraux

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

CN	Coordonnateur National
CNFAR	Conseil National pour la Formation Agricole et Rurale
COP	Chargé des Opérations
CP	Coordonnateur du Programme
CPRI	Chargé de Protocole et Relation Institutionnelle
CRFAR	Conseil Régional pour la Formation Agricole et Rurale
CS	Compte Spécial
CSEGS	Chargé de Suivi-Evaluation et Gestion de Savoir
CT	Coordonnateur Technique
CTB	Comptable
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DRETFP	Direction Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
DRF	Demande de Retrait de Fonds
EAR	Exploitation Agricole et Rurale
EPA	Etablissements Publics à caractère Administratif
EPIC	Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial
FAR	Formation Agricole et Rurale
FDM	Femme de Ménage
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FDA	Fonds de Développement Agricole
FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

MER	Micro Entreprise Rurale
MINAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
OPR	Organisation Paysanne Régionale
PCG	Plan Comptable Général
PJ	Pièces justificatives
PPRR	Programme de Promotion des Revenus Ruraux
PROSPERER	Programme de Soutien Pôle de micro-Entreprises Rurales et Economies Régionales
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuel
PV	Procès-Verbal
RAF	Responsable Administratif et Financier
ROP	Responsable des Opérations
RPM	Responsable Passation de Marchés
RSE	Responsable Suivi-Evaluation
SECNFAR	Secrétariat Exécutif de la CNFAR
SG	Secrétaire Général
SNFAR	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SOR	Socio-Organisateur Régional
TDR	Termes de référence
UCP	Unité de Coordination du Programme
UFR	Unités de facilitation régionales

I. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

1.1. Contexte et justification

Par une lettre datée du 07 avril 2022, le Gouvernement Malgache a sollicité l'utilisation des ressources du FIDA pour le financement de PROGRES, afin de continuer à développer l'entrepreneuriat rural et l'emploi des jeunes, favoriser les cultures de rente et le riz tout en renforçant les capacités des institutions locales et des organisations paysannes. La conception de PROGRES s'est alignée sur la Politique Générale de l'Etat/Initiative Emergence Madagascar (IEM) et aux recommandations de la Conférence nationale pour l'autosuffisance alimentaire (16-17-18 juin 2022) qui vise à mettre en place un « Plan national de développement agricole » pour accélérer la transformation et la réforme dans les secteurs Agriculture, Elevage et Pêche.

La conception de PROGRES a pris en compte les recommandations du MINAE, du Comité d'Approbation (OSC) du FIDA sur la note conceptuelle, de l'Evaluation de la Stratégie et du Programme Pays (ESPP) (2021) ainsi que les leçons apprises des opérations récentes et/ou en cours du FIDA. Le Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) pour la période 2022-2026 s'appuie sur les grands axes du COSOP précédent, mais avec un accent particulier sur le renforcement des capacités des institutions rurales. L'objectif global du COSOP est de contribuer à la transformation des zones rurales et des systèmes alimentaires et de promouvoir la sécurité nutritionnelle, en améliorant durablement les revenus des populations rurales vulnérables tout en renforçant leur résilience face aux chocs climatiques.

PROGRES va essentiellement mettre à échelle les bonnes pratiques du FIDA à Madagascar et dans d'autres pays d'Afrique. Etant donné un contexte malgache marqué par une population majoritairement jeune, il est urgent d'adopter des approches qui aident équitablement les jeunes femmes et hommes à accéder à des sources d'emplois productifs plus durables, y compris par le développement durable de l'entrepreneuriat, ce qui est un soutien important que le FIDA est en mesure de fournir puisqu'il l'a fait avec succès, par exemple au Cameroun avec le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (AEP-Jeunesse) et au Mali avec le Projet de Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER). De plus, le Programme-pays du FIDA à Madagascar a développé des outils pour appuyer les jeunes ruraux, notamment à travers des programmes PROSPERER (couplage OP-OM/filières, capitalisation des entreprises, services de proximité, gestion des entreprises, mise en place de fonds pour soutenir les entreprises), AD2M-II (filières, accès au foncier, CEP), FAORMAPROD (Centres et Établissements de Formation Agricole et Rurale (CEFAR), ciblage des jeunes, installation des jeunes, insertion), PROGRES (production de semences, filières, gestion des infrastructures), et le PEJAA (incubateurs) financé par la BAD. D'autres initiatives financées par le FIDA sont en cours de démarrage notamment le Projet d'appui à la relance et la résilience agricole dans le sud (PA2R) et le SOAFIARY (accès aux intrants, agrégateur, exportateur).

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

1.2. CONSISTANCE DU PROGRAMME

L'objectif global du Programme est de Contribuer à la réduction de la pauvreté et la création d'opportunités d'emploi dans les communautés rurales.

L'objectif de développement est de Promouvoir l'entrepreneuriat inclusif, équitable et durable des jeunes, notamment par le développement des chaînes de valeur résilientes aux changements climatiques.

Les zones d'intervention. PROGRES couvrira 12 régions dont les six régions dans la « ceinture du sud » qui sont particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire (Androy, Atsimo-Andrefana, Anosy, Atsimo-Atsinanana, Vatovavy et Fitovinany) ; ainsi que trois régions de l'Ouest (Bongolava, Melaky et Menabe) et trois régions des hautes terres centrales (Ihorombe, Haute Matsiatra et Amoron'i Mania); régions caractérisées par l'extrême pauvreté et qui bénéficient déjà des projets financés par le FIDA. Au sein de ces régions, les projets du portefeuille ont contribué à créer des opportunités de développement des entreprises et PROGRES va renforcer les réalisations.

Tableau 1 : Régions et districts d'intervention de PROGRES

Régions	Districts couverts par les projets en cours	Districts prévus pour PA2R et SOAFIARY	Districts non couverts ⁴⁷
Amoron'i Mania	Ambatofinandrahana, Ambositra, Fandriana, Manandriana		
Haute Matsiatra	Ambalavao, Ambohimahasoa, Fianarantsoa II, Ikalamavony, Isandra, Lalangina, Vohibato	SOAFIARY: Ambalavao, Ambohimahasoa, Fianarantsoa I et II, Ikalamavony, Isandra, Lalangina, Vohibato	
Ihorombe	Iakora, Ihosy, Ivohiba	SOAFIARY : Iakora, Ihosy, Ivohiba	
Androy	Ambovombe Androy, Bekily, Beloha, Tsihombe	PA2R: Ambovombe; Bekily; Tsihombe; Beloha,	
Atsimo-Andrefana	Ampanihy Ouest; Betsioky Atsimo	PA2R: Ampanihy et Betsioky Atsimo	Toliary-i; Beroroha; Morombe; Ankazoabo; Sakaraha; Toliary-ii; Benenitra;
Anosy	Amboasary Atsimo, Betroka, Taolagnaro	PA2R: Amboasary; Taolagnaro,	
Atsimo Atsinanana	Farafangana, Vagaindrano, Vondrozo		Midongy-Atsimo ; Befotaka
Vatovavy	Mananjary, Ifanadiana, Nosy Varika		
Fitovinany	Manakara, Vohipeno, Ikongo		Ikongo
Bongolava	Tsiroanomandidy	SOAFIARY : Tsiroanomandidy ; Fenoarivobe ; Fianarantsoa I	
Melaky	Antsalova, Maintirano,		Besalampy; Ambatomainty; Morafenobe
Menabe	Belo sur Tsiribihina, Mahabo, Manja, Miandrivazo, Morondava	SOAFIARY :	

⁴⁷ Ces districts sont peu couverts par les appuis du Gouvernement et des autres partenaires au développement.

Régions	Districts couverts par les projets en cours	Districts prévus pour PA2R et SOAFIARY	Districts non couverts ⁴⁷
		Belo sur Tsiribihina, Mahabo, Manja, Miandrivazo, Morondava	
12 régions	40 districts	27 districts	13 districts

1.3. LES COMPOSANTES

Le PROGRES comprendra trois composantes intégrées qui se renforcent mutuellement. Avec une approche de réponse à la demande et étant donné les vulnérabilités du pays notamment au changement climatique, PROGRES sera flexible pour ajuster ses opérations.

Composante 1: Développement de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux

291. Cette composante fournira aux jeunes hommes et femmes des appuis pour créer ou développer leur entreprise rurale (ER) dans les chaînes de valeurs agricoles (CVA) sur la base des opportunités de marché. PROGRES s'inspirera des expériences de PROSPERER et de FORMAPROD en matière de formation professionnelle, insertion et entrepreneuriat des jeunes et valorisera leurs acquis et réalisations.
292. **Sous-composante (SC) 1.1: Promotion des entreprises de jeunes ruraux.** L'objectif de cette SC est de préparer, de former et d'orienter 75.000 jeunes hommes et femmes vers le développement (12.000 jeunes) ou la création (63.000 jeunes) de leur ER, ainsi qu'à saisir des opportunités d'emploi dans des entreprises agricoles (les 25 000 qui ne seront pas impliqués dans la promotion et le développement des entreprises). Ceux dont les plans d'affaires seront financés sont estimés à 50 000. PROGRES s'inscrira initialement dans l'approche des pôles de développement mise en place par DEFIS et appuiera l'émergence des ER sur tous les maillons des CVA prioritaires où des opportunités existent, en particulier les services à la production et la petite transformation.
293. La sensibilisation par des parties prenantes (ONG, Services publics, radios communautaires, etc.) permettront l'identification de jeunes potentiels entrepreneurs à partir de critères incluant leur formation, leur parcours, leur expérience et leur motivation. Différentes catégories de profils seront distinguées pour couvrir les métiers de la production et ceux de la CVA et tenir compte de la maturité de leur projet. La liste des jeunes identifiés sera validée par les Comités Interrégionaux de sélection et de validation (CSRV) des projets. Pour chaque catégorie, une offre d'appui dédiée sera proposée pour les emmener vers l'entrepreneuriat à travers un processus qui inclura des formations, des conseils, du coaching et la préparation d'un plan d'affaires.
294. Des partenariats avec les CEFARs, soutenus par FORMAPROD, seront établis pour l'incubation des ER en renforçant leur cursus d'appui à l'entrepreneuriat. Les CEFARs seront sélectionnés en fonction de leur potentiel, leur dynamisme et de leur proximité avec les zones de production. Ces structures seront renforcées (infrastructures, formateurs, assistance technique) afin de les rendre

- capables de remplir pleinement les fonctions d'incubation (formation, accompagnement et coaching).
295. PROGRES valorisera les référentiels et curricula métier existants, issus des projets antérieurs, et les adaptera et complètera en fonction des besoins pour les filières et/ou les métiers non encore couverts. PROGRES veillera à introduire de l'innovation techniques et fera la promotion de nouvelles technologies capables d'améliorer la rentabilité des ER. Sur le volet entrepreneuriat, les outils développés par le BIT et FORMAPROD seront prioritairement utilisés, ainsi que le référentiel GALS+. Des formateurs et coaches spécialisés en entrepreneuriat, incluant ceux issus de PROSPERER et de FORMAPROD membres de FARMADA, seront mis à niveau pour intervenir dans le cursus.
 296. Un stage pratique en entreprise sera proposé par PROGRES afin que les jeunes soient mieux formés au métier qu'ils visent dans un milieu professionnel. Les entreprises seront abordées en mettant en avant la possibilité pour elle d'intégrer les ER dans leurs chaînes d'approvisionnement au terme de la formation des jeunes entrepreneurs. Les responsables des entreprises référentes pourront servir de coach pour les jeunes promoteurs.
 297. A l'issue de leur formation, les jeunes, porteurs d'un projet d'entreprise seront accompagnés par des coaches pour élaborer un plan d'affaires (PA) qui mettra particulièrement l'accent sur l'analyse des opportunités de marché, la compétitivité de l'offre et la gestion des ressources, trois critères qui déterminent la survie des ER. Egalement, le PROGRES veillera à ce que les dimensions sécurité alimentaire, sécurité nutritionnelle et résilience climatique soient prises en compte dans les PAs. Les PAs seront soit unipersonnels, soit associatifs réunissant plusieurs jeunes autour d'un même projet d'ER. Des jeunes qui sont déjà en activité dans leurs entreprises et qui ont besoin d'appui pour les développer seront également appuyés par les coaches pour élaborer un plan d'accélération de leur entreprise. Parmi ceux-ci se retrouveront en priorité des jeunes ayant été appuyés par les programmes antérieurs tels que FORMAPROD ou PROSPERER.
 298. Les plans d'affaires élaborés par les jeunes candidats seront soumis à des CRSV des projets et ceux qui seront retenus bénéficieront d'un coaching de démarrage et de l'appui financier à travers le mécanisme de subvention à coûts partagés sous SC 1.2.
 299. **Sous-composante 1.2 : Développement d'entreprises rurales résilientes.** Cette sous-composante fournira aux jeunes et aux femmes les moyens et l'encadrement pour démarrer et développer leurs MER, ainsi que leur insertion dans les CVA. L'objectif est d'appuyer la création et le développement de 21 200 MER par 50 000 jeunes et femmes ainsi que les jeunes avec handicap.
 300. Encadrement des entrepreneurs. Les jeunes entrepreneurs sélectionnés bénéficieront du business coaching de proximité à travers les pools de coaches existants au niveau des districts et mobilisés par les structures de formation/incubation, ainsi qu'éventuellement par les chefs des entreprises référentes. Ils auront accès à un appui-conseil régulier et intensif, surtout lors de la phase de démarrage.

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

301. Accès aux services financiers ruraux. PROGRES mettra en place un mécanisme de subvention à coûts partagés à travers un guichet spécifique logé au sein du FDA. Le mécanisme de subvention comprendra deux volets : (I) dédié aux entreprises individuelles et collectives en création et (II) dédié aux entreprises individuelles ou collectives déjà établies. Les critères généraux d'éligibilité des candidats et des promoteurs des ER établies sont présentés dans le manuel de mise en œuvre et comportent des engagements et mesures de déblocage progressifs de nature à décourager la capture d'élite. La priorité sera accordée aux femmes, filles, jeunes hommes et personnes handicapées. Les établissements de financement décentralisés partenaires de PROGRES et parties prenantes des processus de sélection retiendront des entreprises à accompagner parmi celles dont les PAs auront été validés. Sur cette base, chaque établissement de financement adressera une demande de fonds correspondant au montant total de la subvention auprès du FDA et se chargera de l'administration de la subvention. Dans les zones où les IMF n'interviennent pas, le FDA sera l'entité fiduciaire qui abondera directement les ER.

Tableau 4 : Nombre d'entreprises et de jeunes, montant de subvention à coût partagé

Types de parcours	Entreprises rurales			Nombre de jeunes	Subvention à cout partagé	
	Types	Nombre	%		US\$ par ER	Total US\$
Accélération	ER unipersonnelle déjà établie	2 000	9.5%	2 000	225	450 000
	ER collectives déjà établies (5 jeunes par ER)	1 200	5.6%	6 000	1125	1 350 000
Incubation	ER unipersonnelle à créer	12 000	56.6 %	12 000	450	5 400 000
	ER collectives à créer (5 jeunes par ER)	6 000	28.3 %	30 000	2250	13 500 000
Total	ER	21 200	100%	50 000	225 US\$/jeune en accélération 450 US\$/jeune en incubation.	20 700 000

302. PROGRES mettra en place un dispositif d'accès durable aux services financiers. Les jeunes qui auront été mis en relation avec les établissements de financement à travers le mécanisme de subvention pourront développer leurs relations d'affaires et être éligibles à des crédits pour leurs entreprises. Ainsi, les établissements de financement pourront bénéficier des outils financiers qui ont été mis en place au sein de FDA par PROSPERER: (i) le Fonds d'investissement rural (FIR), une ligne de crédit utilisable par les IMF à destination des MER des jeunes via l'abondement du FDA; (ii) le Fonds de garantie partielle (FGP) qui

accompagnera le FIR et sera utilisable par les IMF pour maîtriser les risques de défaillance des MER ; (iii) le Fonds d'appui institutionnel (FAI) appuiera les IMF partenaires pour leur permettre de concevoir des produits financiers et services non financiers adaptés aux jeunes ; et de faire face à leurs premiers coûts d'approche dans des endroits enclavés. Pour bien gérer ces fonds, l'ensemble des dispositifs déjà en vigueur seront utilisés par PROGRES, en l'occurrence, le recours au Comité d'Investissement auprès de la Coordination Nationale de la Finance Inclusive (CNFI) dans le MEF.

303. Les Groupements villageois d'entraide communautaire (GVEC) seront promus pour les plus vulnérables sans accès aux IMF. Ces GVEC seront connectés aux établissements de financement et pourront servir de point d'entrée pour l'inclusion financière des jeunes.
304. Les principaux partenaires de mise en œuvre du volet services financiers sont (i) le FDA, en tant que gestionnaire de fonds et entité fiduciaire ; (ii) IMF comme outil de financement des ER, (iii) les promoteurs de GVEC, association ou ONG œuvrant dans la promotion des GVEC, (iv) Incubateur, entités de promotion des ER en tant qu'entreprise individuelle ou associative, (v) le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU), qui apportera des appuis institutionnels au FDA et aux établissements de financement décentralisés ainsi qu'un encadrement global du dispositif d'appui financier des jeunes. Insertion dans les chaînes de valeur. Dans les CVA des filières promues, PROGRES apportera un renforcement du couplage OP-OM, un modèle qui a démontré son efficacité dans le cadre de PROSPERER. En complément de DEFIS, PROGRES mettra ce modèle à l'échelle en identifiant les opportunités pour les ER des jeunes, en l'adaptant aux contextes spécifiques des régions et des filières. Les ER seront intégrées à des réseaux et plateformes qui leur permettront de partager leurs expériences et d'avoir accès à des conseils techniques et des formations de marché sur mobile sur le modèle de Multicast développé par PROSPERER. Des services digitalisés comme le *mobile banking* seront aussi développés. Pour renforcer la résilience des ER face aux aléas, PROGRES se rapprochera des fournisseurs d'assurances agricoles pour voir dans quelles mesures les jeunes porteurs des ER pourraient en bénéficier. En outre, PROGRES étudiera la pertinence d'une facilité d'urgence pouvant être mobilisée en faveur des ER encore vulnérables en cas de perte de leurs activités suite à un cataclysme naturel. Pour la mise en œuvre, PROGRES s'appuiera sur les institutions rurales pérennes (DRAEP, FDAR, ORN, CCI), les TTMR et les OPR, avec des compétences pertinentes.

Composante 2 : Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres

305. Cette composante vise à insérer 75 000 ménages ruraux pauvres dans des systèmes alimentaires résilients au climat et sensibles à la nutrition. Les activités de sécurité alimentaire relevant de cette composante démarreront dans les 13 districts non appuyés par les projets en cours et en synergie avec les programmes en cours dans les districts des autres régions déjà couvertes. La mise en œuvre des volets d'accès à la terre et développement des infrastructures se fera en synergie avec la Composante 1.
306. **Sous-composante 2.1 : Promotion d'une production agricole durable.** La sous-composante facilitera l'insertion des jeunes femmes et hommes dans les

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

systèmes alimentaires sensibles à la nutrition, leur permettant de bénéficier d'une production agricole et animale plus élevée. Les interventions se concentrent sur trois domaines : (i) l'accès à la terre ; (ii) la promotion d'une agriculture climato-intelligente (ACI); et (iii) l'amélioration de la nutrition. Cette sous-composante est essentiellement dédiée à l'appui aux EAF vulnérables, selon une approche graduelle, pour qu'elles puissent sortir de la pauvreté et évoluer vers l'entrepreneuriat rural.

307. Accès à la terre. PROGRES travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes (responsables gouvernementaux, autorités administratives, etc.) pour faciliter l'accès des pauvres et des jeunes agripreneurs à la terre, en se basant sur les expériences en cours. Le renforcement des collectivités territoriales décentralisées et l'appui à la maîtrise d'œuvre communale déjà initié par FORMAPROD seront poursuivis afin de favoriser l'autonomisation et l'accès des jeunes et des producteurs vulnérables à la terre. Le mécanisme transparent et formel de contractualisation, promu par AD2M-II, pourrait également être adopté. Par ailleurs, les orientations du MINAE, concernant les Titres Verts à vocation économiques et sociales, faciliteront l'installation des groupes cibles (jeunes agripreneurs et EAF) sur de nouveaux terrains identifiés et octroyés par l'Etat.
308. Promotion d'une agriculture climato-intelligente (ACI) et des systèmes d'élevage résilients. PROGRES veillera à ce que les terres disponibles soient placées sous une gestion résiliente au climat, et assurera la diversification des cultures qui présentent des avantages en matière de nutrition. Les technologies agricoles seront promues à travers les champs écoles paysan (CEP), en se basant sur les expériences du Programme-pays du FIDA. Les OPR assureront la mise en œuvre des CEP, avec une assistance technique de la FAO.
309. Les chaînes de valeur d'élevage sont particulièrement favorables à l'intégration des EAFs des jeunes ruraux, et celles d'élevage à cycle court constituent des activités de prédilection des femmes (cycle court, peu exigeant sur le plan foncier). Ainsi, PROGRES appuiera les éleveurs dans la pisciculture, l'aviculture, l'apiculture, l'élevage porcin et de petits ruminants. Les appuis de PROGRES comprendront : (i) la promotion de systèmes d'élevage résilients auprès de 30 000 EAF à travers les fermes-écoles paysannes (FEP) et aussi les *farmer business school* (FBS) ; (ii) l'appui aux dispositifs de santé animale de proximité (volailles & petits ruminants) ; (iii) la promotion d'alimentation adaptée avec, entre autres, 1.000 ha de reboisements mellifères et 1.000 ha de cultures fourragères, intégrées dans les blocs agro-écologiques ou des zones de pâturage riches en biomasses ; (iv) l'installation de provenderies à travers l'appui aux projets professionnels des jeunes.
310. PROGRES appuiera le développement d'infrastructures durables et des aménagements hydro-agricoles, dont : (i) des sites de blocs agro-écologiques en réponse aux problèmes actuels de sécheresse et vents violents accentués par le changement climatique dans les régions du Grand Sud; (ii) réservoirs d'eau souterrains; (iii) l'aménagement de courbes de niveau et la protection des bassins versants avec des cultures fourragères ; (iv) l'aménagement de nouveaux périmètres d'irrigation, (v) les travaux de curage de canal par le système HIMO, les travaux de réhabilitation de périmètres irrigués (PI) et des

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

- périmètres d'épandage des crues (PEC) ; et (vi) le pompage solaire ou l'irrigation goutte-à-goutte à énergie solaire. Une bonne fonctionnalité des infrastructures hydroagricoles, une gestion adéquate de l'eau, l'exploitation optimale et une gouvernance saine au sein de l'AUE sont les principales conditions de durabilité. Dans les régions du Grand Sud, en dehors des zones couvertes par DEFIS, le Programme fera des investissements complémentaires dans les points d'eau équipés d'abreuvoir et les réservoirs REEPS pour l'élevage de petits ruminants.
311. Les aménagements hydro-agricoles permettront à PROGRES d'installer des jeunes dans les périmètres irrigués pour qu'ils puissent augmenter leur production et améliorer leur revenu à travers la mise en œuvre de leur plan d'affaires. La disponibilité des parcelles pour les jeunes est le facteur central ou déterminant dans le choix de construire ou de réhabiliter des périmètres irrigués dans le cas de PROGRES. Les expériences de FORMAPROD dans le choix des périmètres seront mise à l'échelle notamment pour le choix des sites qui doit répondre au moins à un des critères suivants : (i) site où il y a une forte concentration de jeunes déjà formés ou pouvant être formés sur le volet Agriculture ; (ii) périmètres exploités majoritairement par des jeunes EAF de moins de 30 ans; (iii) périmètres exploités par les EAF cibles dont les parents sont prêts à mettre à la disposition de leurs enfants une partie de leurs parcelles et (iv) périmètres avec une possibilité d'extension pour installer les jeunes des milieux ruraux.
312. PROGRES travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes (responsables gouvernementaux, autorités administratives, etc.) pour faciliter l'accès des jeunes agripreneurs à la terre, en se basant sur les expériences en cours. Le renforcement des collectivités territoriales décentralisées et l'appui à la maîtrise d'œuvre communale déjà initié par FORMAPROD seront poursuivis afin de favoriser l'autonomisation et l'accès des jeunes et des producteurs vulnérables à la terre. Le mécanisme transparent et formel de contractualisation, promu par AD2M-II, pourrait également être adopté. Par ailleurs, les orientations du MINAE, concernant les Titres Verts à vocation économiques et sociales, faciliteront l'installation des groupes cibles (jeunes agripreneurs et EAF) sur de nouveaux terrains identifiés et octroyés par l'Etat.
313. La mise en œuvre de la SC reposera sur le renforcement des dispositifs existants et promus par le ministère de tutelle : (i) les TTM/TTMR avec les OPF/OPR pour le conseil et l'encadrement de proximité (CGEAF); (ii) les services techniques du MINAE et leurs ramifications régionales ; (iii) les opérateurs privés déjà intégrés ou à promouvoir dans les systèmes de distributions d'intrants et de matériels agricoles (iv) les opérateurs de marchés et agrégateurs investissant dans les chaînes de valeurs et (v) les institutions de recherche nationales et internationales spécialisés ayant une forte expertise dans leurs domaines respectifs et dans contexte national (FOFIFA, ESSA, Centres GIAR, etc.).
314. Amélioration de la Nutrition. L'objectif visé sera d'améliorer la disponibilité, l'accès, la stabilité et l'utilisation des aliments à haute valeur nutritive pour les groupes spécifiques dont les jeunes et femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) chef de ménages en insécurité alimentaire et nutritionnelle, des ménages avec

- un enfant de moins de 5 ans malnutris. Environ 75 000 ménages ruraux pauvres (375 000 personnes) bénéficieront des appuis.
315. L'accroissement de la disponibilité d'aliments diversifiés, riches en nutriments sera atteint à travers (i) la promotion des cultures à haute valeur nutritionnelle dont les CEP, les FEP, les jardins maraichers au niveau des ménages et au niveau de certains établissements scolaires tant pendant la saison pluvieuse qu'en contre saison ; (ii) des formations et techniques de conservation et de la petite transformation pour l'intérêt alimentaire et nutritif ; (iii) des technologies de réduction de la charge de travail des femmes dans et hors de leur exploitation (micro-irrigation, foyers de cuisson améliorés, jardins potagers). Les ménages les plus vulnérables recevront un appui pour la mise en place du jardin potagers et du petit élevage par la distribution du kit de production. Le choix des produits à promouvoir privilégiera leur valeur nutritionnelle (sorgho, arachides, haricot rouge, maraichage, soja, patate douce à chair orange, arbres fruitiers, poules/canards et chèvres).
316. Le renforcement des pratiques favorables à la nutrition visera l'acquisition de connaissances influençant les attitudes, croyances et comportements relatifs à la nutrition en fournissant les bases et la motivation nécessaires pour un régime alimentaire sain, équilibré et diversifié. Il s'agira (i) d'identifier, mettre en place et former les relais communautaires de nutrition ; (ii) d'organiser l'éducation nutritionnelle, en mettant à échelle les bonnes pratiques de DEFIS comprenant (a) des sessions face à face au niveau des villages identifiés par les relais communautaires formés par le Programme; (b) des campagnes radio d'information et éducation sur la consommation de produits locaux à haute valeur nutritive et les bonnes pratiques assurant un régime alimentaire sain et équilibré; et (c) des démonstrations culinaires au niveau des villages et des CEP.
317. Le renforcement des capacités en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des interventions d'agriculture sensible à la nutrition, comprendra : (i) le renforcement des capacités de l'équipe du PROGRES, des partenaires de mise en œuvre et du personnel gouvernemental en charge de nutrition au niveau décentralisé ; (ii) la capitalisation, documentation et partage des connaissances à travers les échanges entre les bénéficiaires du DEFIS, du PROGRES et du PA2R.
318. Un Responsable nutrition et genre au niveau de l'UCP, assisté par des experts nutritionnistes au niveau des quatre Unités interrégionales de facilitation (URF), coordonnera les activités de nutrition. PROGRES signera une convention de partenariat avec l'Office National de Nutrition (ONN) et ses démembrements régionaux (ORN) pour la mise en œuvre des activités de nutrition.
319. **Sous-composante 2.2 : Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés.** PROGRES soutiendra le développement d'infrastructures publiques (marchés, infrastructures de connectivité et de désenclavement, infrastructures d'élevage), ainsi que des infrastructures collectives structurantes pour le conditionnement, stockage, transformation des produits. La mise en place des infrastructures rentrera dans le développement des chaînes de valeur et activités des jeunes et femmes cibles de PROGRES en concertation avec les services techniques du MINAE.

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

320. PROGRES facilitera la catégorisation des infrastructures au niveau du Ministère de l'environnement et la mise en œuvre des Etudes d'impact environnemental et social (EIES), conformément à la législation nationale. En marge de ces études, une animation sociale sera menée, suivie de concertations avec tous les usagers en vue d'assurer leur implication effective dans la gestion intégrée et durable des terres et des eaux. En plus de l'amélioration des études techniques suivant les normes environnementales, anticycloniques, EAH, etc., l'aspect ingénierie sociale sera intégré au-delà d'une justification de la faisabilité socio-économique. Les infrastructures seront issues de la demande des OPs avec une grande majorité de jeunes bénéficiaires de PROGRES. Toutefois, au démarrage, le Programme identifiera et valorisera les infrastructures tenant également compte des normes climatiques faiblement ou non fonctionnelles mises en place par PROSPERER et FORMAPROD, dont les bénéficiaires sont en majorité des jeunes éligibles pour des appuis en entrepreneuriat par PROGRES. Par la suite, le choix des infrastructures découlera des demandes issues des besoins en infrastructures des jeunes incubés au niveau de la Composante 1.
321. PROGRES financera la réhabilitation de pistes de désenclavement et de traitement de points critiques/noirs ainsi que les ouvrages s'y rattachant. PROGRES travaillera en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les DRAE et les autres projets pour le choix et l'emplacement de ces pistes, ainsi que le niveau d'aménagement. Les infrastructures d'élevage comprendront des parcs de vaccination, abattoirs, et points d'abreuvement, et infrastructures publiques sur la santé animale. Les infrastructures de commercialisation comprendront les ateliers de conditionnement/transformation (chaines de froid, transformation en gari, unités de décorticage, séchage, mielleries, etc.), des points de vente pour les produits agricoles, des centrales d'approvisionnement en intrants agricoles, ainsi que des magasins de stockage de type greniers communs villageois (GCV). PROGRES assistera les IMF à développer le crédit-soudure/warrantage sur la base des GCV. Les infrastructures dont la construction tiendra compte de l'accessibilité aux personnes vivant avec un handicap, utiliseront des énergies renouvelables comme l'énergie solaire et le biogaz ainsi que des techniques permettant l'utilisation efficace de l'eau (Réservoir d'Eau Enterré Plein de Sable (REEPS), utilisation multiple des points d'eau, impluvium, forages avec pompes solaires).
322. PROGRES appuiera la mise en place ou la redynamisation, selon le cas, des Comités de gestion (CoGe) afin d'améliorer rapidement leur niveau d'opérationnalité et l'autonomie financière. Des appuis ciblés portant sur la gestion, la maintenance des équipements et l'entretien des ouvrages, seront apportés aux OPs en fonction de leurs besoins. La mise en place des Comités Interministériels de Suivi et de Contrôle des Infrastructures (CISCI) national et régionaux, selon le modèle développé par PROSPERER, permettra de transmettre un droit d'usage sécurisé aux bénéficiaires finaux après une évaluation positive des critères de transférabilité. PROGRES s'assurera de la dotation du terrain d'emplacement des infrastructures au MINAE.

Composante 3 : Renforcement institutionnel et gestion du Programme

323. **Sous-composante 3.1 : Appui aux politiques et renforcement institutionnel.** La SC soutiendra le renforcement institutionnel du MINAE et des parties prenantes dans le cadre du "Plan National de Développement Agricole " pour la transformation rurale et la sécurité alimentaire, en particulier (i) l'intégration de l'entrepreneuriat rural dans les programmes de formation; (ii) améliorer les cadres juridiques et réglementaires pour lever les contraintes auxquelles sont confrontés les jeunes entrepreneurs ; (iii) améliorer la participation des femmes et des jeunes au dialogue politique ; (iv) promouvoir les politiques sensibles à la nutrition ; (v) promouvoir des politiques relatives au genre pour l'autonomisation et l'inclusion sociale des jeunes et des femmes ; (vi) la mise en œuvre de la future Politique Nationale de l'égalité Homme-Femme, en appuyant la préparation d'un plan d'action par le MINAE et (vii) l'appui au Programme FANOITRA du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
324. Le soutien comprendra des actions au niveau central et décentralisé. PROGRES soutiendra les efforts déployés par le MEF dans le cadre de l'éducation financière des jeunes, femmes et ER ruraux. Les partenaires de mise en œuvre du PROGRES seront renforcés afin d'appliquer des considérations de genre, de jeunesse, de nutrition et de handicap à leurs services. Le soutien institutionnel ciblera de manière sélective les CCI/TTM, les OPF et OPR, et les réseaux de jeunes agripreneurs, en particulier ceux qui jouent un rôle clé dans l'accès aux marchés des intrants et des produits agricoles.
325. **Sous-composante 3.2 : Gestion et coordination du Programme.** Cette sous-composante assurera la coordination et financera les moyens logistiques, les salaires et activités de coordination et de gestion, de suivi-évaluation, des coûts d'opération, de gestion des savoirs et de conduite d'études et d'enquêtes.

1.4. GROUPES CIBLES

Le PROGRES visera 130 000 ménages ruraux pauvres, soit environ 650 000 personnes, dont au moins 40 pourcent seront des femmes. Sur l'ensemble des bénéficiaires, 60 pourcent seront des jeunes avec une représentation égale de femmes et d'hommes.

Environ 10 pourcent des jeunes femmes et hommes ciblés par PROGRES pour l'entrepreneuriat seront des bénéficiaires de FORMAPROD

Les groupes cibles de PROGRES seront les exploitations agricoles familiales (EAF) selon une typologie de EAF en trois niveaux :

- (i) EAF de type 1, tournées vers le marché ;
- (ii) EAF de type 2, en situation d'autosuffisance alimentaire ;
- (iii) EAF de type 3, conjoncturellement ou chroniquement déficitaires en riz.

1.5. EFFETS ATTENDUS

Les effets attendus sont les suivants :

- Effet 1. Créer 21 200 entreprises rurales rentables et résilientes appartenant prioritairement à des jeunes et à des femmes;

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

- Effet 2. Insérer 75 000 ménages dans des systèmes alimentaires résilientes au climat et sensibles à la nutrition.

1.6. LES MODALITÉS D'EXÉCUTION (A VOIR ULTEREUREMENT AVEC LE PROJET)

1.6.1. Montage institutionnel

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) est le représentant de l'Emprunteur et le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE) sera responsable de la mise en œuvre de PROGRES.

1.6.2. Pilotage stratégique

(i) Au niveau national. Le pilotage sera assuré par un Comité national de pilotage (CNP) présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Le PROGRES bénéficiera d'une supervision au niveau national par le Comité national de pilotage (CNP) qui validera les plans de travail et les budgets annuels (PTBA) et évaluera les progrès réalisés en matière d'activités et de réalisations ainsi que leur alignement sur les stratégies du secteur rural.

(ii) Au niveau régional. Le pilotage sera assuré par des Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS), présidés par les représentants des Gouverneurs et seront mis en place au niveau régional pour veiller au respect des stratégies et des priorités de développement régional.

1.6.3. Gestion et suivi du Programme

(i) *Au niveau national*, une Unité de Coordination de Programme (UCP) est créée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Le personnel est composé de : (i) Coordonnateur National (CN), (ii) Responsable Administratif et Financier (RAF) ; (iii) Responsable Suivi-Evaluation (RSE) ; (iv) Responsable des Opérations (ROP) ; (v) Responsable Passation de Marchés (RPM) ; (vi) 3 Comptables (CTB) ; (vii) Chargé de Communication et Gestion des Savoirs (ACOM-GS) ; (viii) Chargé des Infrastructures (CIN/CIS) ; (ix) Assistant Comptable (ACTB) ; (x) Assistant Administratif (AA), (xi) Femme de Ménage (FDM) ; et (xii) Chauffeurs (CHF).

L'Auditeur Interne MINAE/CAPFIDA est un personnel du MINAE.

L'UCP sera responsable de: (i) la mise en œuvre des activités de PROGRES en utilisant une approche axée sur les résultats; (ii) le respect des dispositions de la Convention de financement dans la gestion quotidienne du Programme ; et (iii) le respect des procédures décrites dans les Manuels de programme (Procédures, Opérations, et Gestion fiduciaire. L'UCP sera responsable plus spécifiquement de la gestion des moyens humains, financiers et physiques du Programme, de la planification, coordination de l'exécution et du suivi-évaluation des activités du Programme, de la préparation des réunions du comité de pilotage du Programme et du rapportage technique et financier aux autorités du pays et au FIDA.

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

(ii) *Au niveau régional ou interrégional*, Pour planifier et superviser les activités au niveau des régions, PROGRES s'appuiera sur quatre Unités interrégionales de facilitation (UFR). Les quatre UFR seront responsables de la planification, de la supervision et de la coordination des activités au niveau régional. L'UFR seront situées à Fianarantsoa (couvrant Ihorombe, Haute Matsiatra et Amoron'i Mania); à Manakara (couvrant Vatovavy, Fitovinany et Atsimo-Atsinanana); à Ambovombe (couvrant Androy, Anosy et Atsimo-Andrefana); et à Morondava (couvrant Menabe et Melaky). La mise en œuvre des activités à Bongolava sera gérée par l'UCP.

Chacune des unités interrégionales est composée du personnel suivant :

(i) Coordonnateur Interrégional (CIR), (ii) Chargé d'Administration et Finances (CAF), (iii) Assistant Passation de Machés (APM), (iv) Chargé des Opérations (COP), (v) Chargé de Suivi-Evaluation et Gestion de savoirs (CSEGS), (vi) Assistant Comptable (ACT), (vii) Assistant Administratif (AADM), (viii) Femme de Ménage (FDM), (ix) Chauffeurs/Gardiens (CHF/GRD).

Régions	Localisation de la Coordination Interregionale
Amoron'i Mania	Fianarantsoa
Haute Matsiatra	
Ihorombe	
Androy	Ambovombe
Atsimo-Andrefana	
Anosy	
Atsimo Atsinanana	Manakara
Vatovavy	
Fitovinany	
Bongolava	Antananarivo – Coordination Nationale
Melaky	Morondava
Menabe	

1.6.4. Durée et phasage.

Pour atteindre ses objectifs ambitieux et transformateurs, la durée d'exécution du PROGRES est prévue sur huit ans, comprenant une revue à mi-parcours conduite au cours de la 4^{ème} année.

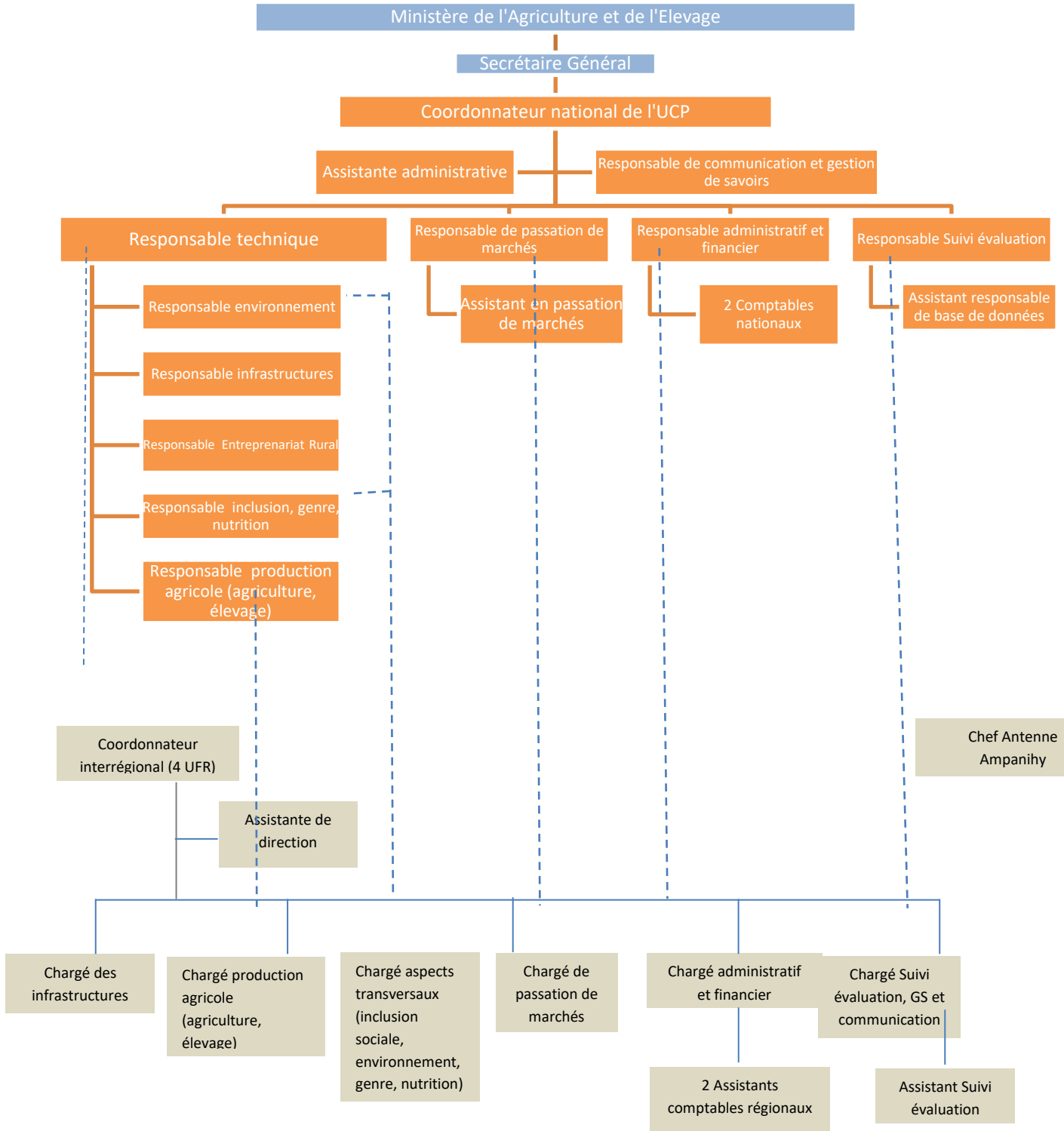
1.7. ORGANIGRAMME DU PROGRAMME

Un organigramme est proposé afin de garantir : (i) que le programme s'appuie avant tout sur un dispositif régional de mise en œuvre, (ii) que la complémentarité avec les projets FIDA en cours soit assurée, et (iii) que la nécessité de collaboration entre les différents projets soit mise en exergue. L'organisation distingue clairement les liens hiérarchiques par rapport aux liens fonctionnels.

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Document de conception

Graphique n°01 : Organigramme du Programme PROGRES

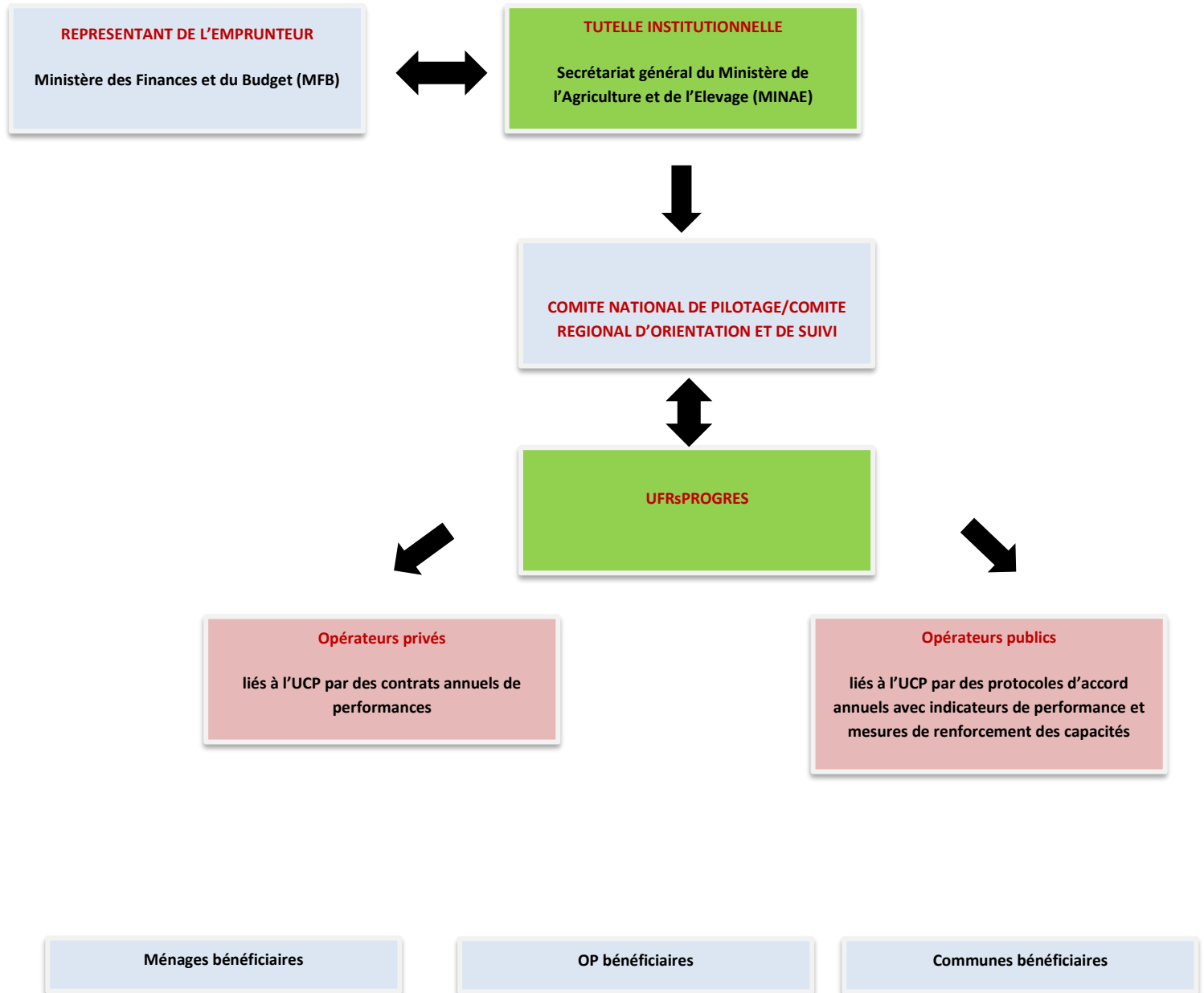


_____ Relation hiérarchique
 - - - - - Relation fonctionnelle

Personnel d'appui UCP/UFR :
 - Chauffeurs
 - Femmes de ménage
 - Gardien

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Document de conception



Graphique n°02 : Organigramme de mise en œuvre du Programme PROGRES

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux
(PROGRES)

Document de conception

1.8. SOURCES DE FINANCEMENT

Le budget total du programme sur une période de huit (8) années est de 120 millions USD. La répartition du financement pour chaque bailleur de fonds se récapitule comme suit :

Le coût total du Programme, y compris l'ensemble du financement, est estimé à 120 millions USD. Le Programme sera mis en œuvre sur une période de huit ans, de 2023 à 2030.

BAILLEURS	Montant en USD	%
PBAS/FIDA12 (2022-2024)	75 502 309	65,7
BRAM	8 000 000	7,0
Gouvernement	4 000 000	3,5
Bénéficiaires	4 500 000	3,9
Fonds d'adaptation pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique	10 000 000	8,7
ASAP	7 000 000	6,1
FEM	3 000 000	2,6
OFID	3 000 000	2,6
TOTAL	115 002 309	100%

Tableau n°01 : Budget total du Programme sur huit (8) ans.

La contribution du Gouvernement sera constituée par les Droits et Taxes à l'Importation (DTI), des Ressources Propres Interne (RPI) ainsi que des contributions en numéraire ou nature dont les montants seront déterminés dans le COSTAB. Le Gouvernement contribuera également aux coûts de fonctionnement de PROGRES, en particulier les frais de location de bureaux, la contribution des bénéficiaires

PARTIE I. PROCEDURES FINANCIERES

II. GESTION BUDGETAIRE

2.1. Consolidation du Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA)

Un PTBA relatif à chaque année d'exécution est consolidé au niveau de l'UCP sur la base des PTBA établis par chaque entité mettant en œuvre le Programme. Ce projet de PTBA tient compte des résultats obtenus l'année précédente, des activités prévues dans les documents du programme (Accord de Financement, rapport de conception finale), de l'aide-mémoire des missions de supervision, des recommandations des missions d'appui et de suivi, et des propositions des divers partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Programme. Le projet de PTBA consolidé est présenté au Comité de Pilotage du Programme (CNFAR) pour approbation. Le projet de PTBA sera ensuite envoyé au FIDA par l'agent principal du programme pour observations et Avis de Non Objection. Les éventuels commentaires émis sur le projet PTBA seront intégrés dans la version finale du PTBA.

2.2. Exécution, suivi et contrôle budgétaire

Le contrôle budgétaire consiste à : déterminer les écarts entre les prévisions exprimées en coûts standards (ou simplement estimés) et les réalisations effectives sur la base des situations récapitulatives produits par le module informatique qui assure le traitement en temps réel de toutes les informations financières ; analyser les écarts entre les prévisions et les réalisations afin de s'assurer que les actions menées se déroulent selon les prévisions de la programmation ; vérifier si les réalisations sont conformes aux objectifs traduits par les indicateurs de résultats par activité préalablement définis. Les étapes du contrôle budgétaire se présentent comme suit : (i) comparaison des réalisations aux prévisions, (ii) détermination des écarts significatifs, (iii) analyse et commentaire des écarts, (iv) mise en œuvre des actions correctrices. Au niveau de l'UCP, le suivi se fera sur la base des rapports technique et financier périodiques (trimestriels, semestriels et annuels) envoyés par chaque UFR.

III. GESTION FINANCIERE

3.1. Généralité

Le Programme PROGRES bénéficie de plusieurs sources de financement à savoir :

- les ressources Prêt/Don FIDA,
- les ressources BRAM,
- les ressources Don ASAP,
- les ressources FEM,
- les ressources Prêt OFID,
- les fonds de contrepartie de l'Etat Malagasy

Chaque ressource est mobilisée et gérée suivant les procédures spécifiques de chaque bailleur.

3.2. Mobilisation Des Fonds

Quatre types de mobilisations sont prévues : le compte spécial, le paiement direct, le remboursement et l'engagement spécial.

a) Compte Spécial / Compte désigné

Des comptes désignés en devise sont ouverts par le Programme auprès de la Banque Centrale pour recevoir les fonds provenant du Prêt/ Don FIDA et des autres financements (BRAM, ASAP, FEM, OFID..) pour assurer la couverture des dépenses engagées localement conformément aux dispositions de l'Accord de Financement. L'Unité de Coordination du programme est la seule habilitée à faire fonctionner les comptes désignés du Programme.

Dépôt initial: Il s'agit d'un fonds de roulement initial décaissé par FIDA au profit du Compte désigné, au démarrage du Programme.

Il est évalué sur la base du programme d'activité de six (6) mois validé préalablement par le FIDA. Ce fonds représente une avance à justifier prélevée sur le compte du Prêt/Don FIDA et des financements BRAM, ASAP, FEM, OFID .

Les fonds versés aux Comptes désignés ne doivent pas être utilisés à d'autres fins, ni servir de garantie.

- Compte de Prêt/Don FIDA=====) Compte désigné Prêt/Don FIDA
- Compte de Prêt BRAM =====) Compte désigné BRAM
- Compte du don ASAP=====) Compte désigné ASAP
- Compte du prêt FEM=====) Compte désigné FEM
- Compte de Prêt OFID=====) Compte désigné Prêt OFID

Retraits fondés sur les rapports de suivi financier (a voir). La procédure a pour objet de mobiliser les ressources du fonds FIDA et des autres financements en vue de financer les activités sur les Comptes Spéciaux tenus par le Programme. Le Programme soumet le rapport de suivi financier pour avancer les fonds sur le compte désigné.

Dans ce cas, le Programme soumet des demandes d'avances en vue de réapprovisionner le compte désigné, accompagnées d'un dossier constitué de rapports de suivi financier. La composition du rapport est fixée dans la partie sur le rapport financier intérimaire

Le principe de la demande de décaissement par compte spécial est de mettre à disposition du Programme une avance, sur son compte spécial, correspondant à 6 (six) mois de dépenses budgétisées. Cette avance doit servir comme fonds de roulement à justifier.

La responsabilité de l'élaboration du dossier de retrait incombe au RAF.

La demande doit être établie lors de la soumission du RFI (au plus tard 45 jours après la fin du trimestre concerné). La dernière avance de Fonds de Roulement mis à disposition doit être utilisée au moins à hauteur de 75% et les avances précédentes sont intégralement justifiées.

Le retrait s'effectue sur la base d'une requête reposant sur le RFI et le plan de décaissement des six (6) prochains mois.

Comptes d'opérations

Pour les besoins de fonctionnement, des sous comptes des comptes désignés appelés

communément *comptes d'opérations* libellés en Ariary, alimentés par les comptes désignés, sont ouverts au niveau de l'UCP et des UFRs.

Dépôt initial des comptes d'opération : Au démarrage, une avance initiale (dépôt initial) est versée dans chaque compte d'opérations pour servir de fonds de roulement initial :

- Compte désigné Prêt/Don FIDA ==> Compte d'opération Prêt/Don FIDA
- Compte désigné Autres (BRAM, ASAP, FEM, OFID ==> Compte d'opération Autres (BRAM, ASAP, FEM, OFID)

A noter que, les fonds versés dans le compte d'opération ne doivent pas être utilisés à d'autres fins et ne doivent pas non plus servir de garantie.

Réapprovisionnement de fonds du compte d'opérations : Il s'agit de la reconstitution de fonds déposés sur les comptes d'opérations gérés par les UFRs. Il s'agit d'une opération de retrait de fonds du compte désigné libellé en devise tenu par l'UCP vers les comptes d'opérations sur la base des RFI périodiques présentés par les UFRs.

Afin de garantir le financement de toutes les activités planifiées, les DRF seront établies une fois que les dépenses admissibles payées à partir du compte d'opération représentent approximativement **rente pour cent (30%)** du dépôt initial.

Remarques : Les contrôles suivants doivent être effectués par chaque unité d'exécution du programme avant tout envoi d'une DRF :

Au niveau de l'UFR :

- vérification de l'exhaustivité de dépenses portées dans les « relevés ou états récapitulatifs de dépenses » à envoyer à l'UCP ;
- vérification de la bonne application des taux de change lors de la conversion en devise des dépenses payées en Ariary (dollars US ou Euros) respectant le principe FIFO ;
- contrôle de l'exhaustivité des documents joints à la demande ;
- certification des dépenses figurant dans les états joints aux DRFs par le coordonnateur et le chargé d'administration et finances au niveau régional.
- tenue d'un registre de suivi des DRF envoyées à l'UCP (obligatoire pour chaque UFR).

Au niveau de l'UCP :

- vérification de l'éligibilité et de l'exhaustivité des dépenses inscrites dans la DRF à soumettre au FIDA ;
- contrôle de régularité des soldes des comptes d'opérations portés dans l'état de rapprochement joint à la DRF ;
- tenue d'un registre de suivi des DRF reçues des UFRs et des DRF envoyées au FIDA (obligatoire pour l'UCP).

b) **Procédure 2 : Remboursement.** Cette modalité est applicable lorsque les dépenses autorisées du Programme au titre du financement, ont été préfinancées sur fonds du Gouvernement Malagasy. Ces remboursements doivent être demandés au plus tard 90 jours calendaires à compter de la date de paiement par l'emprunteur.

- c) Procédure 3 : Paiement direct. Cette modalité est employée pour les dépenses (cas de contrats importants) qui doivent être payées directement par le FIDA à des fournisseurs, des contractants, des consultants ou des tiers, sur autorisation du Gouvernement Malagasy.

Le *Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA* traite en détail les procédures à suivre pour ces types de retraits de fonds.

3.3. L'engagement de dépenses

L'éligibilité des dépenses est définie dans le MANUEL SUR LE DECAISSEMENT DES PRETS POUR LES PROJETS DIRECTEMENT SUPERVISES PAR LE FIDA (Page 3 paragraphe 1.2.c).

« Le financement est utilisé exclusivement pour financer des dépenses répondant à chacun des critères d'admissibilité ci-après :

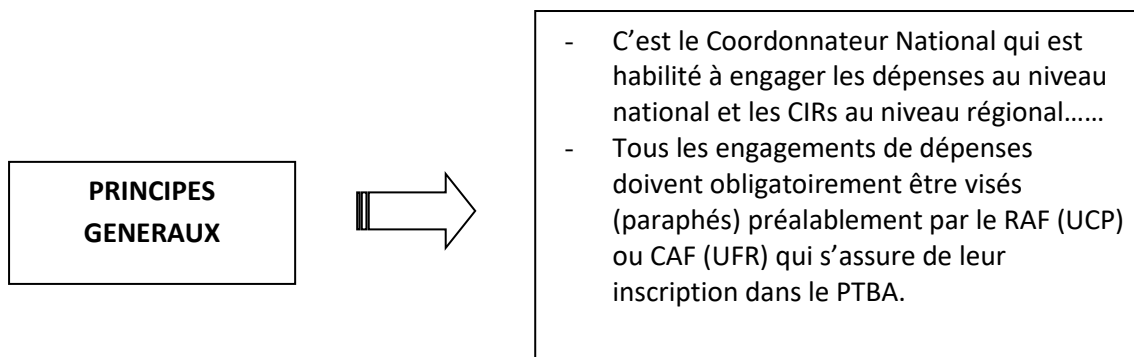
a) Les dépenses doivent correspondre au coût raisonnable⁵ des biens, travaux et services nécessaires au projet, prévus au Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) correspondant approuvé, et acquis conformément aux procédures prévues dans les directives pour la passation des marchés en vigueur au FIDA, avec les modifications dont elles pourraient ultérieurement faire l'objet.

b) Les dépenses doivent être faites pendant la période d'exécution du projet (suivant la définition donnée dans les Conditions générales), c'est-à-dire entre l'entrée en vigueur et la date d'achèvement du projet – à l'exception des dépenses d'ampleur limitée correspondant aux frais de liquidation du projet et qui peuvent être faites entre la date d'achèvement du projet et la date de clôture du financement, en application d'un accord avec le Fonds.

c) Les dépenses autorisées doivent être faites conformément aux termes, catégories et montants alloués dans l'accord de financement et dans la limite du pourcentage d'admissibilité applicable à chacune des catégories en question, sauf accord contraire. »

Procédures d'engagement de dépenses

L'engagement est l'acte par lequel l'UCP/UFR crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une dépense.



Graphique n°03 : Principes d'engagement de dépenses

Le tableau ci-dessous présente quelques formes de matérialisation de l'engagement des dépenses :

NATURE DE DEPENSES	MATERIALIZATION DE L'ENGAGEMENT
Frais de personnel	<input checked="" type="checkbox"/> Approbation contrat de travail <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation « Ordre de Mission »
Achats de fournitures, équipements et de services	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation de l'émission du Bon de Commande <input checked="" type="checkbox"/> Approbation contrat de marché ou de service <input checked="" type="checkbox"/> Emission Ordre de Services
Octroi de subvention ou dons	<input checked="" type="checkbox"/> Approbation accord de dons ou de financement

Tableau n°02 : Formes de matérialisation de l'engagement des dépenses

Tout engagement de dépenses (fournitures et services) supérieures à **Ar 200.000** (deux cent mille Ariary) doit faire l'objet d'émission d'un Bon de Commande à double signature du RAF et du CN au niveau de l'UCP ; et du CIR et CAF au niveau des UFR.

Toutefois, avant la passation du Bon de Commande, l'entité doit justifier le respect de la procédure de consultation restreinte auprès d'au moins trois (03) fournisseurs/prestataires (obtention des factures Pro forma en provenance des fournisseurs). Pour les achats, il est toujours recommandé de faire un *achat groupé* de façon à limiter autant que possible le nombre et la fréquence des opérations et d'obtenir une économie d'échelle. L'adoption de cette méthode présente au moins les avantages suivants :

- limitation des engagements de dépenses au montant des crédits budgétaires prévus ;
- réduction du volume des pièces justificatives à traiter ;
- obtention de meilleur prix à l'achat ;
- amélioration du suivi de la trésorerie.

3.4. La liquidation

La liquidation est la phase qui suit la procédure d'engagement des dépenses. C'est l'acte par lequel l'UCP /UFR reçoit un feed-back de ses engagements auprès de ses fournisseurs, bureau d'études, entreprises, institutions et d'autres prestataires de service. En d'autres termes, c'est la prise en charge de la dépense en vue de son paiement. La liquidation est matérialisée par : (i) la réception et le contrôle des pièces justificatives (PJ) des travaux effectués par des titulaires de marché : contrat signé, facture, PV de réception des travaux, décompte provisoire, autres PJ ; (ii) la réception et le contrôle des PJ des travaux de consultants : facture, contrat, produits livrés ; (iii) la réception et le contrôle des PJ des petites dépenses : Facture, BL, BC, Bon de Réception.

*Le Contrôle est matérialisé par l'apposition sur la facture du cachet « **Certification pour service fait** » par le Bénéficiaire/ Responsable concerné, et « **Bon à payer** » par le Coordonnateur et « Payé » avec référence de paiement par le Programme.*

3.5. Le paiement.

Les paiements prévus dans le cadre du Programme PROGRES se subdivisent en : (i) paiement des dépenses éligibles aux Prêt/ Don FIDA, et des autres bailleurs, et (ii)

paiement des dépenses devant être financées par des Ressources Propres Internes (RPI) ou la Contrepartie Gouvernementale.

Un « check list » des pièces justificatives est obligatoire avant tout paiement.

Retrait de fonds sur Compte désigné : Le retrait de fonds sur le Compte désigné se traduit par l'émission d'un Bordereau de Règlement (BR) en vue de : paiement des dépenses autorisées, ou réapprovisionnement des comptes d'opérations (sous-comptes des comptes désignés) ouverts au niveau national ou régional.

d) Pour les paiements sur financement de fonds du Gouvernement Malagasy

- **Compte RGA**

Afin de couvrir les dépenses engagées par le programme et devant être supportées par le financement du Gouvernement, il est ouvert auprès du Receveur Général d'Antananarivo (RGA) un compte RGA. Ce compte, géré par l'UCP, est destiné pour recevoir les fonds RPI provenant de l'Etat Malagasy.

Les paiements des taxes sur la valeur ajoutée, taxes et droits d'importations sur l'acquisition de biens et fournitures, services et travaux de génie civil s'effectueront directement au niveau du Trésor Public suivant les procédures DEF/TEF.

La procédure de réapprovisionnement du Compte RGA dépend des règles budgétaires en vigueur.

e) Pour les paiements sur petite Caisse

Principes généraux. Les menue-dépenses de fonctionnement et les dépenses qui ne nécessitent pas de bon de commande (petit achat, ...) dont la somme totale par pièce justificative est inférieure à 200 000 Ariary (deux cent mille Ariary) ou 100,00 Dollars US, peuvent être payés sur petite caisse. Le fonds de roulement de la petite caisse est fixé à 500 000 Ariary (cinq cent mille Ariary) ou 250,00 Dollars US par source de financement.

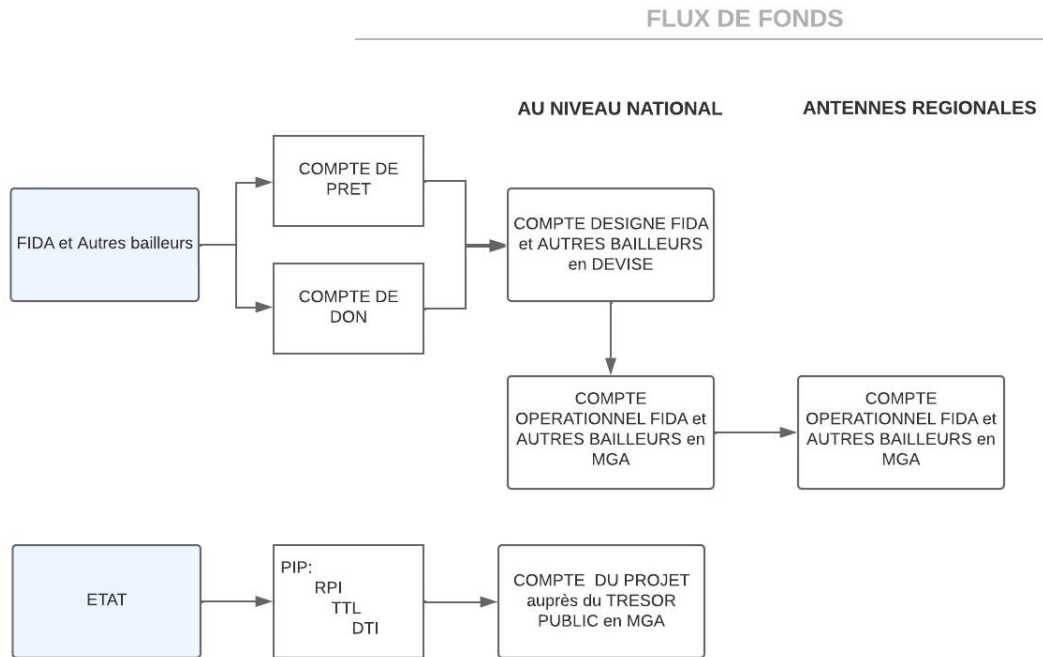
Tenue de Caisse. Toutes les opérations d'entrée et de sortie en Caisse doivent être enregistrées chronologiquement dans le livre de Caisse au fur et à mesure des mouvements. Une pièce de sortie caisse est établie pour les dépenses. Les retours de caisse ou autres recettes font l'objet d'une pièce d'entrée caisse. Pour les besoins de suivi et contrôle, les pièces de sortie de caisse ou bons d'entrée caisse doivent être numérotées et signées par le demandeur, le caissier et dûment approuvées par le RAF ou le CAF. Les pièces justificatives sont à présenter après la réalisation des achats ou services et à annexer avec la pièce de Caisse en justification de dépenses réalisées. Des vérifications inopinées des espèces en caisse devraient être effectuées par le RAF ou le CAF pour s'assurer de la bonne tenue de la Caisse. Ces vérifications doivent être indiquées sur le livre de caisse et matérialisées par un procès-verbal d'arrêté de caisse. L'AA/AADM est en charge de la tenue de la petite caisse.

Réapprovisionnement de fonds en Caisse. La demande de réapprovisionnement de fonds est effectuée par l'AA/AADM. Les pièces justificatives de réapprovisionnement de la caisse sont :

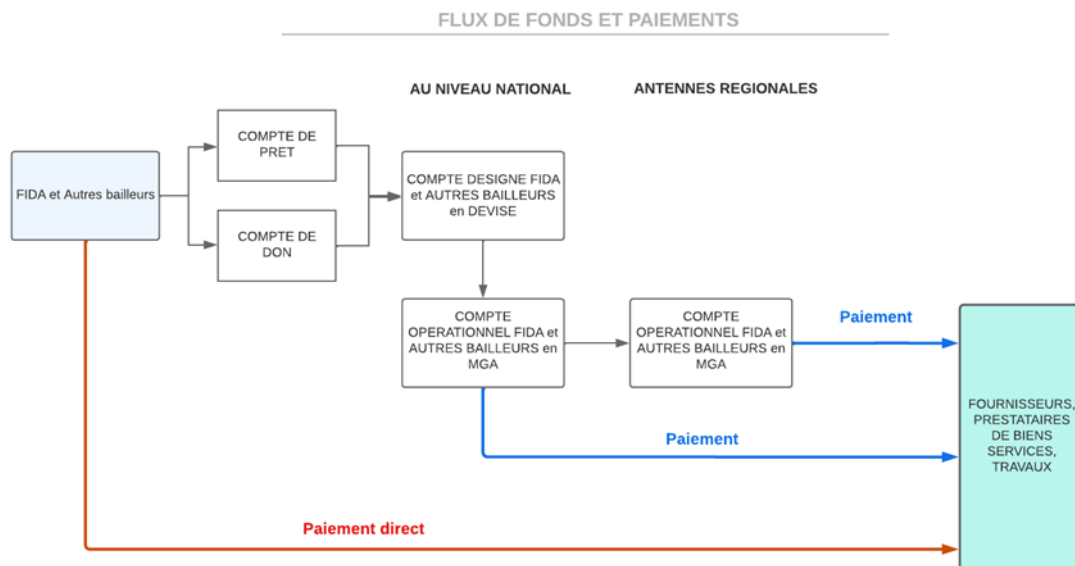
- a) Livre de caisse arrêté et signé par l'AA/AADM et le RAF/CAF ;
- b) PV d'arrêté de caisse signé par l'AA/AADM et le RAF/CAF ;

- c) Demande de réapprovisionnement de fonds en Caisse qui sera signée par l'AA/AADM et visée par le responsable autorisé (RAF/CAF) ;
- d) Pointage des opérations enregistrées sur livre de caisse par rapport aux pièces justificatives disponibles.

Les demandes de réapprovisionnement de la caisse sont classées dans les PJs Banque et les PJs Caisse.



Graphique n°04 : Schéma du flux financier



Graphique n°05 : Paiement direct

3.6. Responsabilités

Les paiements, la gestion de trésorerie et de contrôle des pièces justificatives sont effectués par :

- le comptable (CTB2) au niveau de l'UCP ; et
- l'Assistant chargé de la logistique, des affaires générales et paiement (ALAGP) sous la supervision du CAF au niveau des UFR.

3.7. Autorisation de paiement ou contrôle de paiement a priori au niveau de l'UCP

- a) Paiement des UFR dont le montant est supérieur à 5 000 USD ou environ 20 millions Ariary

TACHES	RESPONSABLE	DOCUMENTS	DELAI
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de tous les dossiers de paiement pour la Facture supérieur à 20 millions Ariary comprenant dossiers d'engagement, dossiers de passation des marchés, de paiement et check list UFR 	ALAGP/ UFR	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers d'engagement • Dossiers de passation marchés • Dossiers de paiement • Check list UFR 	05 Jours ouvrables après réception de la Facture
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de tous les dossiers d'engagement, passation des marchés et paiement, check list UFR pour validation 	CAF/ CIR UFR	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers d'engagement • Dossiers de passation marchés • Dossiers de paiement • Check list UFR 	06 Jours ouvrables après réception de la Facture
<ul style="list-style-type: none"> • Scan de tous les dossiers et envoi au CTB2/ UCP 	ALAGP/ UFR	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers d'engagement • Dossiers de passation marchés • Dossiers de paiement • Check list UFR 	07 Jours ouvrables après réception de la Facture
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de tous les dossiers d'engagement, passation des marchés et paiement, check list UFR, et le fichier du bordereau de règlement et validation d'un nouveau check list UCP 	CTB2	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers d'engagement • Dossiers de passation marchés • Dossiers de paiement • Check list UFR • Fichier du bordereau de règlement 	08 Jours ouvrables après réception de la Facture

TACHES	RESPONSABLE	DOCUMENTS	DELAI
		<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau check list validé 	
<ul style="list-style-type: none"> • Impression du bordereau de règlement après vérification et validation 	CTB2	<ul style="list-style-type: none"> • Bordereau de règlement validé 	08 Jours ouvrables après réception de la Facture
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de tous les dossiers scannés d'engagement, passation des marchés et paiement, check list UFR et le bordereau de règlement original pour validation RAF/CN et préparation d'un nouveau check list UCP 	CTB2	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers scannés d'engagement • Dossiers scannés de passation de marchés • Dossiers scannés de paiement • Check list scanné • Bordereau de règlement original scanné • Nouveau check list 	08 Jours ouvrables après réception de la Facture
<ul style="list-style-type: none"> • Validation des dossiers suivant check list UCP et signature du check list UCP et du bordereau de règlement 	RAF/ CN - UCP	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers validés • Check list signé • Bordereau de règlement original signé 	09 Jours ouvrables après réception de la Facture
<ul style="list-style-type: none"> • Envoi du bordereau de règlement original signé au niveau de l'UFR via mail en version scannée pour dépôt à la Banque UFR 	CTB2	<ul style="list-style-type: none"> • Bordereau de règlement original signé et scanné 	10 Jours ouvrables après réception de la Facture
<ul style="list-style-type: none"> • Informations du Partenaire sur le report de paiement et de la date probable de paiement en cas de problème de trésorerie 	CAF		12 Jours ouvrables après réception de la Facture
<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation de l'opération par e-mail auprès de la Banque avec copie à CAF/ CIR/ RAF/ CN en cas de disponibilité de trésorerie 	CAF	<ul style="list-style-type: none"> • E-mail de confirmation 	12 Jours ouvrables après réception de la Facture
<ul style="list-style-type: none"> • Vérification finale de toutes les Pièces Justificatives relatifs aux paiements et transmission à ACTB 	ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> • PJ relatives au paiement 	13 Jours ouvrables après réception de la Facture
<ul style="list-style-type: none"> • Comptabilisation de l'opération de paiement et prise en charge 	ACTB	<ul style="list-style-type: none"> • PJ relatives au paiement 	13 Jours ouvrables après réception de la Facture
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation en DRF du montant total si les 	ACTB	<ul style="list-style-type: none"> • PJ relatives au paiement 	30 Jours environ après paiement

TACHES	RESPONSABLE	DOCUMENTS	DELAI
justifications complètes	sont	• DRF	

Tableau n°03 : Procédures paiement des UFR dont le montant est supérieur à 20 millions Ariary

Ce plafond de 20 millions d'Ariary pourra être révisé à la baisse pour les UFR en cas de problèmes de justification des dépenses lors de la vérification ou du sondage.

3.8. Modalités de paiement

Fournisseurs/prestataires/partenaires/tuteurs/accompagnateurs/jeunes leaders/etc...Le paiement est effectué par virement bancaire ou chèque ou Mobile Banking.

Perdiem du personnel. Le règlement est effectué par chèque ou virement bancaire pour la généralité et par Mobile Banking pour certains cas.

Frais relatifs aux jeunes. Ces frais sont à intégrer dans les contrats/conventions avec les ROFAR. Les frais réels sont payés hors contrats/conventions pour les formations complémentaires.

Participants aux foires ou autres évènements. Le paiement est réglé par chèque ou Mobile Banking.

Cas exceptionnels de paiement en espèce. Le paiement en espèce est permis sur autorisation préalable de l'UCP. Dans ces cas, les fonds de dossiers et les motifs sont envoyés à l'UCP pour validation avant l'exécution du mode de paiement en espèce.

Avances sur mission pour le personnel. La gestion des avances de mission est assurée par le CTB2 et l'ACT.

Les avances sont payées à 100% lorsque les pièces justificatives complètes y afférentes et le rapport de mission sont remis après dix (10) jours ouvrables sans faute.

Les avances sont payées à 80% avant le départ en mission pour le cas du personnel qui n'a pas remis les pièces justificatives complètes et le rapport de mission après dix (10) jours ouvrables. Le paiement des 20% restant sera effectué après réception de ces documents. Cette disposition est applicable au moins pendant six (06) mois au retardataire à titre de sanction (Article 46 du Règlement Intérieur).

Avances sur mission pour le personnel des Ministères. Les avances sont payées à 100%. Toutefois, les prochaines missions ne seront pas autorisées avant la remise des PJ complètes et du rapport de mission.

3.9. Processus de paiement par Mobile Banking – TELMA MVOLA ou ORANGE Money ou AIRTEL Money

TACHES	INTERVENANTS	DOCUMENTS UTILISES	DELAI	OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration budget, liste des participants/ bénéficiaires avec numéros téléphone (+mobile money) Établissement du plan de mission et budget 	TDR, des avec téléphone	Équipe technique (SOR/CIP/CSEGS)	<ul style="list-style-type: none"> TDR Budget Liste des participants/bénéfici aires Plan de mission 	07 Jours ouvrables avant Atelier/ mission J-7
<ul style="list-style-type: none"> Envoi des numéros et noms des participants/ bénéficiaires aux gestionnaires de Mobile money pour validation 		Équipe technique (SOR/CIP/CSEGS)	<ul style="list-style-type: none"> Numéros et noms des participants/bénéfici aires 	07 Jours ouvrables avant Atelier/ mission J-6
<ul style="list-style-type: none"> Validation de la tenue de l'Atelier, du budget et des participants <p>Chaque transmission se fait au niveau du courrier pour être envoyé au destinataire</p>		CIR	<ul style="list-style-type: none"> Budget 	05 Jours ouvrables avant Atelier/ mission J-6
<ul style="list-style-type: none"> Transmission à l'Unité Comptable des budget, liste des participants/ bénéficiaires validée par le gestionnaire de Mobile money 	TDR, des validée	Équipe technique (SOR/CIP/CSEGS) ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> TDR Budget Liste des participants 	05 Jours ouvrables avant Atelier/ mission J-6

TACHES	INTERVENANTS	DOCUMENTS UTILISES	DELAJ	OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> Préparation de l'état de paiement par ALAGP avec insertion des frais de Mobile money (frais de transfert + frais de retrait) et préparation du bordereau de virement de l'avance vers le Compte bancaire de TELMA/Orange/Airtel money 	ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> Etat de paiement Bordereau de virement 	04 Jours ouvrables avant Atelier/ mission	J-5
<ul style="list-style-type: none"> Validation de l'état de paiement et signature du bordereau de virement de l'avance vers le Compte bancaire de TELMA/Orange/Airtel money 	CAF et CIR	<ul style="list-style-type: none"> Etat de paiement validé Bordereau de virement de l'avance 	04 Jours ouvrables avant Atelier/ mission	J-4
<ul style="list-style-type: none"> Dépôt du bordereau de virement de l'avance vers le Compte bancaire de TELMA/Orange/Airtel money 	ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> Bordereau de virement de l'avance 	03 Jours ouvrables avant Atelier/ mission	J-3

TACHES	INTERVENANTS	DOCUMENTS UTILISES	DELAJ	OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> Réception de l'Avis de débit du virement de l'avance vers le Compte bancaire de TELMA/Orange/Airtel money 	BNI ALAGP CAF	<ul style="list-style-type: none"> Avis de débit 	01 Jour ouvrable avant Atelier/mission	J-1
<ul style="list-style-type: none"> Préparation de la Fiche « Cash in » et envoi à TELMA/Orange/Airtel du bordereau de virement scanné + avis de débit 	ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> Fiche « Cash in » Bordereau de virement scanné avis de débit 	01 Jour ouvrable avant Atelier/mission	J-1
<ul style="list-style-type: none"> Réception de la Somme du Compte bancaire TELMA MVola vers le Compte Selfcare PROGRES/ UFR 	TELMA MVola		le premier Jour de l'Atelier	J
<ul style="list-style-type: none"> Envoi de la Fiche de présence scannée auprès de l'ALAGP 	Équipe technique (SOR/CIP/CSEGS)	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de présence scannée 	Pendant l'Atelier ou avant départ en mission	J
<ul style="list-style-type: none"> Ajustement de l'état de paiement ou rapport batch par rapport à la fiche de présence et informations reçues de la part de la personne présente à l'Atelier 	ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> Etat de paiement ou rapport batch 	Pendant l'Atelier ou avant départ en mission	J+1

TACHES	INTERVENANTS	DOCUMENTS UTILISES	DELAI	OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> Vérification finale de l'état ajusté ou rapport batch des participants, et nouvelle confirmation au gestionnaire TELMA/Orange/Airtel money en cas de changement des participants dû au remplacement ou autres motifs 	ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> Etat ajusté ou rapport batch des participants 	Pendant l'Atelier ou avant départ en mission	J+2
Formation de trois jours				
<ul style="list-style-type: none"> Initiation et insertion en ligne du rapport batch pour transfert de fonds du Compte TELMA/Orange/Airtel money PROGRES vers les Comptes TELMA MVola des bénéficiaires/ participants 	ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> Rapport batch Etat final 	Pendant l'Atelier ou avant départ en mission	J+2
<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'état final mentionnant la prévision et la réalisation 				

TACHES	INTERVENANTS	DOCUMENTS UTILISES	DELAI	OBSERVATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des rapports batch par rapport au budget et première validation en ligne du rapport batch pour transfert de fonds du Compte TELMA/Orange/Airtel money PROGRES vers les Comptes TELMA MVola des bénéficiaires/ participants • Contrôle et validation de l'état final mentionnant la prévision et la réalisation 	CAF : Contrôleur	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports batch • Etat final 	Pendant l'Atelier ou avant départ en mission	J+3	
<ul style="list-style-type: none"> • Deuxième validation en ligne du rapport batch pour transfert de fonds du Compte TELMA/Orange/Airtel money PROGRES vers les Comptes TELMA/Orange/Airtel money des bénéficiaires/ 	CIR : Validation finale	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport batch validé • Etat final 	Pendant l'Atelier ou avant départ en mission	J+3	Si la formation dure sur plusieurs jours, le transfert se fera à la fin de l'avant dernier jour

TACHES	INTERVENANTS	DOCUMENTS UTILISES	DELAI	OBSERVATIONS
<p>participants ou Paiement effectif des bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle et validation de l'état final mentionnant la prévision et la réalisation 				
<ul style="list-style-type: none"> • Impression du Rapport de Selfcare et attachement avec les Pièces de paiement 	ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de self care • Pièces de paiement 	01 Jour après l'Atelier	J+4
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de la Fiche « Cash Out » pour reversement de reliquat dans le compte d'opération de l'UFR 	ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche « Cash Out » 	02 Jours après l'Atelier	J+6
<ul style="list-style-type: none"> • Vérification et validation du CIR de la fiche « Cash Out » 	CIR	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche « Cash Out » validée 		
<ul style="list-style-type: none"> • Scan cash out et envoi à Telma 	ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche « Cash Out » validée 		
<ul style="list-style-type: none"> • Réception de l'avis de crédit de la banque 	BNI	<ul style="list-style-type: none"> • Avis de crédit 		
<ul style="list-style-type: none"> • Vérification finale de toutes les Pièces Justificatives relatifs 	ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> • Pièces justificatives 	15 Jours environ après l'Atelier	J+23

TACHES	INTERVENANTS	DOCUMENTS UTILISES	DELAI	OBSERVATIONS
<p>aux paiements et transmission à ACTB</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation en DRF du montant exactement transféré aux bénéficiaires 	ACT	<ul style="list-style-type: none"> DRF 	30 Jours environ après l'Atelier	J+53

Tableau n°04 : Processus de paiement par Mobile Banking – TELMA/Orange/Airtel money

3.10. Procédures de paiement des factures carburant

TACHES	INTERVENANTS	DOCUMENTS UTILISES	DELAJ
• Préparation du Plan de mission/ TDR ou demande d'appui Ministères	Équipe technique / Ministères	• Plan de mission signé par demandeur	05 Jours ouvrables avant départ en mission
• Transmission du Plan de mission/ TDR ou demande d'appui Ministères au niveau AADM	Équipe technique / Ministères	• Plan de mission/TDR ou demande d'appui des Ministères • Cahier de transmission signé	05 Jours ouvrables avant départ en mission
• Transmission du Plan de mission à CN/ CIR	AADM	• Cahier de transmission signé • Plan de mission	05 Jours ouvrables avant départ en mission
• Approbation du Plan de mission par CN/ CIR	AADM	• Plan de mission validé et signé	05 Jours ouvrables avant départ en mission
• Transmission du Plan de mission approuvé à CTB2/ ALAGP	AADM	• Cahier de transmission signé • Plan de mission approuvée	04 Jours ouvrables avant départ en mission
• Préparation du décompte carburant et du Bon de commande suivant itinéraire dans le Plan de mission	CTB2/ ALAGP	• Décompte de carburant visé par RAF et signé par CN	04 Jours ouvrables avant départ en mission
• Signature du Bon de commande	RAF/ CAF et CN/ CIR	• Bon de commande signé	04 Jours ouvrables avant départ en mission
• Confirmation du Bon de commande auprès de DISTRIBUTEUR avec copies à ALAGP/ CTB2 et CN/ CIR avec mention Référence Bon de commande, date et montant	RAF/ CAF	• E-mail de confirmation	03 Jours ouvrables avant départ en mission
• Enregistrement du Bon de commande confirmé dans Registre Bon de commande et Registre DISTRIBUTEUR	CTB2/ RAF/ CN	• E-mail de confirmation DISTRIBUTEUR • Registre BC à jour	03 Jours ouvrables avant départ en mission
• Recharge de la carte DISTRIBUTEUR et cachet sur le Bon de commande	CTB2/ ALAGP DISTRIBUTEUR	• Ticket de recharge • BC cacheté livré	02 Jours ouvrables

TACHES	INTERVENANTS	DOCUMENTS UTILISES	DELAI
			avant départ en mission
• Enregistrement de la Facture au courrier avec le Bon de commande original et le ticket de recharge	AADM	<ul style="list-style-type: none"> • Facture avec date de réception et référence courrier • BC original • Ticket de recharge 	01 Jour ouvrable avant départ en mission
• Transmission de la Facture et du Bon de commande original au niveau du CTB2 pour paiement	AA	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier de transmission signé • Facture • BC original 	01 Jour ouvrable avant départ en mission
• Transmission de la carte DISTRIBUTEUR au Chef de mission	CTB2/ ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> • Décharge/état de carburant de la carte DISTRIBUTEUR signé par Chef de mission 	01 Jour ouvrable avant départ en mission
• Renflouement du réservoir du véhicule avec le Chauffeur	Chef de mission	<ul style="list-style-type: none"> • Ticket de la station 	Avant départ en mission
• Enregistrement de la quantité et montant renfloué dans le cahier de bord	Chauffeur	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier de bord à jour et signé par chef de mission 	Avant départ en mission
• Retour de la carte avec les tickets visés à CTB2/ ALAGP	Chef de mission	<ul style="list-style-type: none"> • Tickets visés par chef de mission • Cahier de transmission réception carte Distributeur 	01 Jour après arrivée en mission
• Contrôle du carnet de bord du véhicule : quantité de carburant et montant par rapport aux tickets, contrôle signature cahier de bord par le Chef de mission, enregistrement dans la fiche de suivi carburant et signature du cahier de bord	CTB2/ ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier de bord signé par CTB2/ALAGP suivi de la mention contrôlé et de la date du contrôle 	01 Jour après arrivée en mission
• Attachement des tickets certifiés avec la Facture et le Bon de commande DISTRIBUTEUR	CTB2/ ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> • Tickets certifiés • Facture • BC DISTRIBUTEUR 	
• Demande de la liste des Factures impayées auprès de DISTRIBUTEUR	CTB2	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des Factures impayées 	01 Jour ouvrable après arrivée en mission

TACHES	INTERVENANTS	DOCUMENTS UTILISES	DELAI
<ul style="list-style-type: none"> Rapprochement de la Facture et du Bon de commande avec la confirmation faite par l'UFR/UCP et du Registre DISTRIBUTEUR, et de la liste des factures impayées de DISTRIBUTEUR 	CTB2/ ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> Visa de conformité de la facture avec BC et registre DISTRIBUTEUR ainsi que la liste des factures impayées 	02 Jours ouvrables après arrivée en mission
<ul style="list-style-type: none"> Préparation des dossiers de paiement : check list, Chèque, Service fait et Bon à payer sur Facture, Bon de commande 	CTB2/ ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> Check list rempli et signé par CTB2/ ALAGP 	02 Jours ouvrables après arrivée en mission
<ul style="list-style-type: none"> Présentation des dossiers de paiement pour validation RAF/ CAF 	CTB2/ ALAGP		02 Jours ouvrables après arrivée en mission
<ul style="list-style-type: none"> Contrôle par rapport au Registre de confirmation DISTRIBUTEUR et la référence du Bon de commande confirmée et la liste des factures impayées DISTRIBUTEUR 	RAF/ CAF	<ul style="list-style-type: none"> Mention contrôle sur le Registra DISTRIBUTEUR, BC et liste de facture + signature RAF/CAF 	02 Jours ouvrables après arrivée en mission
<ul style="list-style-type: none"> Validation des paiements, signatures check list, Bon à payer sur Facture, Chèque et apposer le cachet « PAYE » sur la Facture et le Bon de commande original 	RAF/ CAF	<ul style="list-style-type: none"> Check list et dossiers de paiement signés par RAF/CAF Facture et BC cacheté payé 	03 Jours ouvrables après arrivée en mission
<ul style="list-style-type: none"> Contrôle au niveau par rapport au Registre de confirmation DISTRIBUTEUR et la référence du Bon de commande confirmée et la liste des factures impayées DISTRIBUTEUR 	CIR/ CN	<ul style="list-style-type: none"> Mention contrôle sur le Registra DISTRIBUTEUR, BC et liste de facture + signature CIR/CN 	03 Jours ouvrables après arrivée en mission
<ul style="list-style-type: none"> Validation des paiements, signatures check list, Bon à payer sur Facture, Chèque 	CIR/ CN	<ul style="list-style-type: none"> Check list et dossiers de paiement signés par CN/CIR 	04 Jours ouvrables après arrivée en mission
<ul style="list-style-type: none"> Transmission du Chèque pour accusé de la copie auprès de DISTRIBUTEUR 	CTB2/ ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> Copie chèque avec accusé de réception Reçu de DISTRIBUTEUR 	04 Jours ouvrables après arrivée en mission

3.11. Circuits de fonds relatifs à FDA

Les conditions de paiement de fonds relatifs aux conventions avec FRDA :

- Présenter pour DANO au FIDA les conventions FDA/ PROGRES avec les détails des prévisions d'affectation de fonds et le transfert de fonds en deux tranches par an ;
- Soumettre annuellement pour vérification d'un auditeur externe toutes les opérations des FDA bénéficiaires de fonds PROGRES.

PARTIE II. PROCEDURES COMPTABLES

IV. PROCEDURES COMPTABLES

4.1. Principes et normes comptables

La comptabilité pour pouvoir produire des informations fiables, claires et exploitables par les utilisateurs des données comptables, doit reposer sur des principes, normes et conventions de base bien définis et conformes aux pratiques et usages en la matière. La connaissance et la maîtrise parfaite par les concernés des règles et conventions comptables d'après lesquelles les états financiers du Programme ont été bâtis, permet à leurs utilisateurs de se faire une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des opérations réalisées dans le cadre du Programme.

4.1.1. Rappel des principes comptables généraux

Conformément aux normes et conventions comptables appliquées à Madagascar, les principes comptables suivants doivent être respectés par le Programme :

- principe comptable à partie double ;
- principe de la comptabilité d'engagement ;
- principe d'indépendance des exercices ;
- principe de permanence des méthodes ;

Principe comptable à partie double :

Ce principe consiste à passer au débit et au crédit des comptes concernés la transcription comptable d'une opération donnée et/ou réalisée par le Programme afin que le total du mouvement débit soit égal au total du mouvement crédit. L'application de ce principe permet d'identifier, pour chaque opération comptable passée, quelles sont les origines des ressources qui ont été utilisées pour financer les dépenses y afférentes ainsi que les emplois correspondants.

Principe de la comptabilité d'engagement ou comptabilité d'exercice :

Les effets des transactions sont comptabilisées sur la base des droits constatés, c'est-à-dire à la date de survenance de ces transactions ou événements, et non quand interviennent les flux monétaire correspondants.

Principe d'indépendance des exercices :

Les transactions doivent être rattachées à l'exercice comptable auquel elles se rapportent. Il est à noter que, en tant que Programme, PROGRES n'est pas appelé à dégager des résultats (bénéfice ou perte) ; et c'est la raison pour laquelle que la présentation de ses comptes de Résultats par nature ou par fonction, recommandée par le nouveau PCG 2005, n'a aucune signification pour les lecteurs. Toutefois afin de produire des informations fiables sur sa situation financière, l'exercice comptable du Programme doit être indépendant de celui qui le précède et de celui qui le suit. Ainsi pour ce faire, il convient de lui imputer les transactions et les événements qui lui sont propres.

Principe de permanence des méthodes :

Ce principe repose sur la permanence dans l'application des règles et procédures relatives à l'évaluation des éléments portés dans les états financiers du Projet et à la présentation de ses informations. Ce qui implique une cohérence et de la comparabilité des informations comptables au cours des périodes successives

4.1.2. Principes comptables spécifiques

Conformément aux principes édictés par les bailleurs, « les états financiers du projet (Etat des emplois et ressources, bilan du Programme, état de justification du solde du compte spécial) sont établis sur la base des coûts totaux d'acquisition et/ou de construction des réalisations du Programme (réalisations corporelles et incorporelles). Suivant ces principes, les points suivants sont à préciser :

- **Compte spécial. (i)** Le compte spécial est un compte libellé en US Dollars. Les paiements sur ce compte sont convertis en Ariary à partir des montants effectivement payés en US Dollars et sur la base des taux en vigueur à la date des transactions. (ii) La conversion en Ariary du solde de fin d'exercice de ce compte est calculée au taux à la date de clôture, la différence en Ariary entre le solde (historique) et le solde calculé au taux de clôture constitue la « différence de change ». (iii) Le déblocage des fonds en DTS à partir du compte de crédit, soit pour le réapprovisionnement du compte spécial, soit pour le paiement sur tirage direct est enregistré en US Dollars au taux de la date de déblocage. (iv) La reconversion en DTS des paiements portés sur les Etats Certifiés de Dépenses est effectuée sur la base des taux utilisés sur la balance relevé du FIDA.
- **Tirages directs.** Les transactions sur paiement direct sont converties en Ariary et en US Dollars aux taux en vigueur à la date de décaissement sur le compte de prêt.
- **Compte du projet.** Le compte du Projet est un compte libellé en Ariary. Les paiements sur ce compte sont convertis en US Dollars et DTS à partir des montants effectivement payés en Ariary et sur la base des taux en vigueur à la date des transactions.
- **Valorisation des transactions.** La valeur d'une transaction inclut tous les coûts engagés et éligibles comprenant le prix d'achat, les frais accessoires d'achat, les frais d'installation, les taxes...
- **Constatations des Emplois et Ressources.** Les emplois et ressources de l'année seront pris en compte dès que les factures éligibles (conformes aux accords de prêts, contrats spécifiques) de travaux effectués ou services livrés sont acceptées par la direction du Programme. Ces factures éligibles sont enregistrées dans les comptes de l'exercice comptable auquel les transactions y afférentes se rapportent même si leur n'intervient qu'ultérieurement.
- **Transactions en devises.** La comptabilisation des transactions est effectuée en monnaie du pays. Les opérations en devises (monnaies étrangères) seront comptabilisées au taux du jour de l'engagement de la transaction. Le solde disponible de trésorerie en devises est évalué au taux en vigueur à cette date ; la différence de conversion qui en résulte viendra en augmentation ou diminution des fonds reçus ayant financé cette trésorerie.

4.2. Système comptable

Le système comptable mis en place au sein du Programme est conçu pour atteindre les objectifs suivants :

- ASSURER DE FACON EXHAUSTIVE L'ENREGISTREMENT COMPTABLE DE TOUTES LES OPERATIONS LIEES AU PROJET ;
- METTRE A LA DISPOSITION DES UTILISATEURS (AUTORITES COMPETENTES, BAILLEURS DE FONDS) LES ETATS FINANCIERS ET/OU LES DOCUMENTS DE SYNTHESE PRODUITS à savoir :
 - Etat des Ressources et des Emplois ;
 - Bilan du Programme ;
 - Etat de justification de solde du Compte Spécial ;
 - Etat des Relevés de Dépenses ;
 - Notes annexes aux états financiers.

Pour faciliter les travaux de contrôle et la consolidation des données comptables au niveau de l'Unité de Coordination Nationale (UCP), toutes les transactions enregistrées au niveau de chaque Equipe de Programme Inter Régionale (UFR) sont distinguées par leur « Code site ».

Le « check list » de contrôle mensuel des situations comptables et états financiers est obligatoire et, est à attacher avec l'envoi de la situation financière mensuelle.

La présentation des rapports trimestriels intérimaires au FIDA est obligatoire. Utiliser les modules paramétrés au niveau du logiciel TOM²PRO.

4.3. Plan des comptes

Toute création, suppression ou modification de codification et ou de libellé correspondant, ne pourra faire l'objet d'une mise à jour du plan des comptes, qu'avec l'accord du RAF.

Le plan des comptes est composé des plans suivants :

- le plan de compte général, indiquant les imputations comptables par nature suivant le PCG 2005;
- le plan de compte budgétaire, indiquant l'imputation suivant le Plan Comptable des Opérations Publiques (PCOP), nécessaire pour l'établissement des Fiches de Centralisation Comptable (FCC) périodique pour le MINAE ;
- le plan de compte analytique, indiquant l'imputation des activités suivant les composantes, sous composantes, activités et sous activités telles que définies dans le RPE et qui sert aussi comme plan commun entre le système comptable et le système de suivi évaluation ;
- le plan de compte géographique et des centres, indiquant l'imputation en localisation géographique et en centre de coût des activités ;
- le plan de compte des financements et des catégories.

4.3.1. Le plan de comptes généraux

Le plan des comptes comporte trois (03) niveaux se décomposant en classes, sous classes et comptes auxiliaires, soit six (06) positions pour les comptes généraux et quatre (04) positions alphanumériques pour les comptes auxiliaires.

Classe (comptes)	Nature de l'opération
1	Financements reçus des bailleurs Autres ressources du Programme Contributions en nature du Gouvernement Report à nouveau
2	Immobilisations liées au Programme Réalizations du Programme
3	Stocks
4	Tiers (Fournisseurs, Partenaires, Etat...)
5	Trésorerie (Caisse, Banque)
6	Dépenses de fonctionnement
7	Produits (intérêts créditeurs, ...)

Tableau n°17 : Plan de comptes généraux

Les comptes en classe 4 feront l'objet d'utilisation de comptes auxiliaires dans la mesure du possible afin de suivre les soldes par rapports aux tiers.

Le plan des comptes généraux du projet est annexé au présent Manuel.

4.3.2. Le plan budgétaire

Un des objectifs principaux du **Plan Comptable des Opérations Publiques** consiste à établir une nomenclature commune à toutes les unités administratives, dont fait partie le Projet, afin de pouvoir définir les champs d'application élémentaires du cadre général.

Chaque compte du plan budgétaire est codifié à 4 chiffres avec des regroupements à chaque étape. La structure du plan budgétaire se présente comme suit :

□	Premier chiffre	:	Classe
□□	Deux chiffres	:	Poste
□□□	Trois chiffres	:	Rubrique
□□□□	Quatre chiffres	:	Compte

Le plan budgétaire est élaboré en conformité avec les rubriques du PCOP.

Le plan comptable budgétaire est annexé au présent manuel.

4.3.3. Le plan analytique

La codification analytique s'applique aux comptes de charges et des immobilisations et permet d'identifier, de comptabiliser et de suivre la répartition des dépenses du Programme selon les composantes et sous composantes portées dans les Accords de prêt. Ce qui permettra de contrôler l'évolution des coûts de chaque composante.

Toute création, suppression ou modification de codification et ou de libellé correspondant ne pourra faire l'objet d'une mise à jour qu'avec l'accord du RAF.

Chaque compte du plan analytique est codifié à 4 chiffres et dont la structure se présente comme suit :

□	Premier chiffre	:	Composante
□□	2 ^{ème} chiffre	:	Sous Composante
□□□	3 ^{ème} chiffre	:	Volet
□□□□	4 ^{ème} chiffre	:	Activité

Le plan analytique présente la liste des codes des composantes, sous-composantes, volet, activités. Il est possible de créer des sous-activités aux besoins du Programme mais la création doit être définie dès la définition de la nomenclature.

Le plan analytique du projet est annexé au présent Manuel.

4.3.4. Le code financement

Le code financement permet de distinguer les opérations par Bailleurs ou source de financement.

Code	Description
01	FIDA Prêt
02	FIDA Don
10	BRAM
20	ASAP
30	FEM
40	OFID
50	Etat RPI
51	Etat TVA DTI
52	Bénéficiaires

Tableau n°18 : Code financement

4.3.5. Le code catégorie

Les catégories seront celles prévues par l'Accord de financement.

Catégorie	Description
I	
II	
III	
IV	
V	

Tableau n°19 : Code catégorie

4.3.6. Le code géographique

Le code géographique permet d'identifier le lieu où les dépenses ont été effectuées.

Code	Régions	Districts
01	Analamanga	UCP
02	Amoron'i Mania	Ambatofinandrahana, Ambositra, Fandriana, Manandriana
03	Haute Matsiatra	Ambalavao, Ambohimahasoia, Fianarantsoa I et II, Ikalamavony, Isandra, Lalangina, Vohibato
04	Ihorombe	Iakora, Ihosy, Ivohiba
05	Androy	Ambovombe Androy, Bekily, Beloha, Tsihombe
06	Atsimo-Andrefana	Ampanihy Ouest, Benenitra, Betioky Atsimo
07	Anosy	Amboasary Atsimo, Betroka, Taolagnaro
08	Atsimo Atsinanana	Farafangana, Vagaindrano, Vondrozo
09	Vatovavy	Mananjary, Ifanadiana, Nosy Varika
10	Fitovinany	Manakara, Vohipeno, Ikongo
11	Bongolava	Tsiroanomandidy

Tableau n°20 : Code géographique

4.4. Journaux comptables

Les journaux enregistrent les opérations dans le logiciel comptable. Il existe deux types de journaux :

- Journaux de type trésorerie pour les opérations en banque, caisse, les paiements directs

- Journaux de type Opérations diverses

Les journaux à créer comprennent au minimum les suivants :

- Journaux des comptes désignés auprès de la banque centrale pour chaque financement (FIDA don, FIDA Prêt, BRAM, ASAP, FEM, OFID...)
- Journaux des comptes d'opérations créés pour chaque financement et au niveau de chaque coordination nationale et régionale
- Les opérations sont enregistrées à la date de leur exécution (date d'émission des chèques et ordre de paiement et non date de leur paiement par la banque). Le pointage des opérations comptabilisées est effectué avec les relevés de comptes reçus de la banque et mensuellement un Etat de rapprochement est établi entre le deux.
- Journaux des caisses en ariary créés pour chaque financement et au niveau de chaque coordination nationale et régionale
- Journaux des paiements directs pour chaque financement et tenus au niveau de l'UCP
Il est enregistré dans ce journal les décaissements directs en faveur des fournisseurs de biens ou de services suivant le seuil fixé par la lettre à l'emprunteur.
- Journaux des achats : qui enregistrent les écritures de prise en charge des fournitures, services, travaux, immobilisations, de divers matériels et équipements, et de fonctionnement qui sont payés localement ou directement par les bailleurs de fonds en devises.
Les factures sont suivies sur des comptes individuels de fournisseurs.
- Journaux des opérations diverses (OD) : qui enregistrent les écritures de redressement des comptes, les écritures d'inventaires.

4.5. Tenue de la comptabilité

Ce paragraphe décrit les procédures du système de comptabilité du projet à travers les éléments ci-après : responsabilités par rapport à la tenue de la comptabilité, traitement des pièces justificatives ; imputation comptable ; contrôle, vérification, approbation ; saisie des opérations ; la justification des soldes des comptes.

4.5.1. Responsabilités

La tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers sont effectués par :

- le comptable (CTB1) au niveau de l'UCP ; et
- l'assistant comptable (ACT) sous la supervision du CAF au niveau des UFR.

4.5.2. Traitement des pièces justificatives

Le CTB1/ACT réceptionne et enregistre les justificatives (factures, décomptes, avis de crédit ou de débit des banques, bon de livraison, bon de commande) dans le registre d'arrivée avec un numéro et la date d'arrivée.

Le RAF/CAF procède à la certification des services faits en rapprochant les factures avec le BC, BL, BR, contrat de marché.

Le CTB1/ACT procède à l'enregistrement des factures et à l'apposition des mentions « ORIGINAL » pour les originaux et « DUPLICATA » pour les doubles reçus.

Le CTB1/ACT procède à la vérification arithmétique des factures et autres pièces justificatives.

4.5.3. Imputation comptable

L'imputation et la saisie des informations au moyen du logiciel comptable TOM2PRO seront effectuées par le CTB1/ACT. A cet effet, le système prévoit l'utilisation d'une fiche de saisie unique à codification multiple appelée « Fiche d'Imputation Comptable » ou FIC. Cette fiche fait apparaître les informations relatives aux opérations comptables, à savoir :

- le code journal ;
- la date comptable (date de la pièce) ;
- le numéro de la pièce ;
- la date de la pièce ;
- le numéro de compte général ;
- le numéro de compte auxiliaire ;
- le code analytique (selon le plan analytique) ;
- le code budgétaire par composante ;
- le code financement ;
- le code géographique ;
- le libellé ;
- le montant au débit ;
- le montant au crédit ;
- le total au débit ;
- le total au crédit.

Le FIC fera l'objet de l'approbation du RAF/CAF qui doit s'assurer que les codes et les informations introduits sont fiables. Ensuite, la fiche d'imputation sera agrafée avec la pièce justificative correspondante pour faciliter leur contrôle ultérieur.

L'imputation comptable suit la procédure suivante : le CTB1/ACT procède à l'imputation comptable sur la FIC. Le RAF/CAF vérifie la FIC. Le CTB1/ACT procède à la saisie du FIC. Le classement de la FIC et des pièces justificatives est effectué par le CTB1/ACT.

Le code des postes budgétaires par composante est imputé sur la base des données émanant des techniciens.

La fiche d'imputation comptable est conçue de manière à rendre facile les imputations et saisir les opérations sur TOM2PRO.

La fiche d'imputation comptable est le seul document faisant office de bordereau d'enregistrement ou de saisie dans le système. Elle recevra toutes les imputations comptables et analytiques relatives à une transaction donnée.

4.5.4. Contrôle, vérification et approbation

Les contrôles et vérifications suivantes doivent être effectués avant la saisie des opérations sur TOM2PRO :

- existence des pièces justificatives des opérations ;
- disponibilité du "check list »
- « compte à débiter » et « compte à créditer » en comptabilité générale suivant le Plan Comptable Général pour les opérations initiées (en respectant le principe de la partie double de comptabilité) ;
- code du poste budgétaire ;
- code du plan analytique ;
- code financement (pourcentage financement) ;
- code géographique ;
- vérification arithmétique des pièces (factures, décomptes, ...) ;
- cours de change à appliquer ;
- conversion de la monnaie des factures en monnaies de fonctionnement de la comptabilité.

4.5.5. Saisie des opérations

Le système comptable traite l'information selon les moyens fournis par le logiciel TOM2PRO et se fera à partir du masque de saisie des opérations sur le bordereau informatique TOM2PRO.

4.5.6. Justification des soldes des comptes

Rapprochements bancaires. Les rapprochements bancaires sont effectués mensuellement au plus tard M+10 par l'ACT en vue de vérification des opérations par rapport aux chèques et virement émis et signés par les Régisseurs.

Justification des soldes des tiers contenus dans les balances auxiliaires. Il s'agit du lettrage des comptes auxiliaires et de la vérification de la réalité des soldes existants.

4.6. Evaluation et comptabilisation des contributions nationales

4.6.1. Valorisation des contributions en nature du Gouvernement

a) Principes généraux

Les cofinancements nationaux concerneront la contribution du Gouvernement, des bénéficiaires, des privés et des partenaires.

La valorisation des contributions en nature sera matérialisée par des documents. Ces documents sont les suivants :

- états d'évaluation des apports bénéficiaires ;
- état d'évaluation des temps passés par les membres du comité de pilotage ;
- état de paiement du salaire du personnel mise à disposition au projet ;
- état de valorisation de la mission du personnel de l'Etat ;
- état d'évaluation des dépenses ;

- état d'évaluation des honoraires ;
- certificat de mise à disposition de bureau ;
- certificat de mise à disposition de terrain ;
- certificat de mise à disposition de matériels ;

Les contributions du Gouvernement seront évaluées à la juste valeur comme préconisée par les normes internationales. Cette évaluation permet une évaluation transparente, pertinente et fiable.

b) Evaluation des matériels et équipements

L'évaluation des matériels et équipements suit les étapes suivantes :

- Inventaire des matériels et équipements (état : neuf, usagé ; modalités de la contribution : acquisition, donation, mise à disposition, location) ;
- Evaluation des matériels et équipements.

c) Evaluation des bureaux ou bâtiments

Les bureaux et bâtiments bâtis sur un terrain appartenant à l'Etat et mis à disposition au projet seront évalués à partir de la valeur de la mise à disposition ou la valeur locative comme ces derniers seront restitués à l'Etat à la fin du projet.

d) Evaluation de la mise à disposition du personnel des Ministères

L'évaluation de la mise à disposition du personnel des Ministères se fera en fonction de son niveau d'expertise. Le processus est le suivant :

- Définition du niveau d'expertise du personnel mis à disposition du projet : niveau Junior, niveau Senior, niveau Expert ;
- Choix et application d'un taux (taux horaire ou taux journalier) en fonction du niveau d'expertise.

Les éléments d'évaluation du cofinancement national et les modalités d'évaluation de la contribution en nature sont décrits en annexe.

e) Procédure de constatation et d'évaluation

La constatation et l'évaluation des apports des bénéficiaires est effectuée par le ROP après chaque formation. Il est établi à chaque fin d'exercice un état récapitulatif annuel. La procédure est la suivante :

- Constatation des apports
- Etablissement d'un PV d'évaluation des apports des bénéficiaires.

4.6.2. Comptabilisation des contributions en nature du Gouvernement

L'enregistrement en comptabilité des contributions en nature implique la disponibilité d'une information significative, quantifiable et valorisable ainsi que des méthodes d'enregistrement fiables. Les principes de comptabilisation sont les suivants :

- Création de comptes dédiés pour la provenance des contributions (Gouvernement) et la catégorie des contributions en nature (matériels, équipements, bureaux, bâtiments, personnel) ;
- Définition des principaux schémas comptables selon la catégorie de contribution en nature ;
- Intégration des comptes relatifs aux contributions en nature dans le plan des comptes et les autres plans rattachés à ces contributions.

Le CTB1 est en charge de la comptabilisation des apports des bénéficiaires. La procédure est la suivante :

- Enregistrement des apports des bénéficiaires sur la base des pièces justificatives et le PV d'évaluation des apports bénéficiaires
- Classement des documents justificatifs et originaux et copies

4.7. Suivi des contributions en nature

Les principes de suivi des contributions en nature sont les suivants :

- **Inscription des contributions en nature dans le Plan de Travail du Budget Annuel**
- **Effectivité de l'opération.** Les opérations et les événements qui ont été enregistrés se sont produits et se rapportent au projet.
- **Exhaustivité des enregistrements.** Toutes les opérations et tous les événements qui auraient dû être enregistrés l'ont été.
- **Mesure.** Les montants et autres données relatives aux opérations et événements ont été correctement enregistrés.
- **Séparation des exercices.** Les opérations et les événements ont été enregistrés dans la bonne période.
- **Existence de pièces justificatives.** Toutes les écritures comptables doivent être appuyées par une pièce justificative. Les pièces justificatives doivent être référencées de manière à pouvoir être retrouvées facilement et reliées à chacune des écritures comptables.
- **Intégration des coûts de projet dans le document de conception finale** à l'issue de la mission d'évaluation finale.

Pour les formations, le ROP tient un tableau de suivi des formations estimant les contributions des bénéficiaires.

4.8. Principaux schémas comptables

4.8.1. Mécanismes de fonctionnement des comptes spécifiques :

Les schémas comptables décrits dans cette partie concernent la retranscription comptable des principales opérations et/ou transactions effectuées par le Programme PROGRES dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités. Pour faciliter la

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
		« Suivant avis de crédit envoyé par la Banque »
<p>2- Virement de la Contribution de l'Etat</p> <p>A la réception par l'UCP du virement de fonds de contribution de l'Etat</p> <p>Pour mémo : Cas paiement direct au niveau RGA</p>	<p>Banque RGA</p> <p>Liaison UFR</p>	<p>Au niveau de l'UCP</p> <p>Débit : 51xxxx Compte RGA/RPI UCP Crédit : 10xxx Fonds reçus Etat</p> <p>« A la réception Avis de Crédit envoyé par la Banque »</p> <p>Au niveau de l'UCP : Débit : 40xxxx Fournisseurs ou 18xxxx (Compte de liaison pour les UFR) Crédit : 51xxxx Compte RGA/RPI UCP</p> <p>Au niveau des UFR : Débit : 40 Fournisseurs Crédit : 18xxxx (Compte de liaison)</p>
<p>3- Réapprovisionnement: 3.1. Réapprovisionnement des Comptes désignés :</p> <p>Les opérations de réapprovisionnements de fonds concernent l'émission de demandes de fonds de roulement de l'UCP ou de remboursement des dépenses effectuées par les UFR en vue de la reconstitution de leur dépôt initial, soit auprès du FIDA (pour l'UCP), soit auprès de l'UCP pour les UFR</p>	<p>Banque CS</p>	<p>Au niveau de l'UCP :</p> <p>A la réception de fonds provenant du FIDA</p> <p>Débit : 51xxxx Banque CS Crédit : 10xxxx Fonds reçus xx</p> <p>« Suivant Avis de crédit envoyé par la Banque »</p> <p>b) Lors l'émission des Ordres de Virement de fonds/BR en vue de remboursements dépenses effectuées par les UFR</p> <p>Au niveau de l'UCP :</p>

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
	Banque CS	<p>Débit : 10xxxx Fonds de contribution Accordés xx Crédit : 511xxx Banque CS</p> <p>NB : Taux utilisé : cours du jour de l'opération</p> <p>Au niveau de l'UFR : a)- Constatation DRF envoyée(s) à l'UCP mais non encore honorée(s)</p>
	JOD	<p>Débit : 451xxx: Financ. à recev. Crédit : 471xx Fonds à régulariser xx (non obligatoire)</p> <p>NB : écriture de régularisation à passer à chaque clôture de comptes</p>
	Banque xxx (UFR)	<p>Débit : 51xxxx Banque COP UFR Crédit : 10xxxx Fonds de contribution reçu XXXUCP « Suivant Avis de crédit reçu auprès de la Banque »</p>
	JOD	<p>Débit : 471xxx Fonds à régulariser xx Crédit : 451xxx Financ. A recev.xx « Pour extourne écriture passée précédemment » (non obligatoire)</p>

Tableau n°08 : Nature des opérations

4.8.3. Les opérations relatives aux engagements de dépenses et aux règlements des factures

Selon la disponibilité de fonds sur les Comptes désignés/Comptes d'Opération détenus par chaque unité d'exécution du Programme (UCP/UFR) et les procédures de paiements de dépenses mises en place au sein du Programme PROGRES, le mode de paiement des fournisseurs peut être classé en 4 catégories :

- Paiement sur Compte Spécial/Compte d'Opération propre de l'unité d'exécution du Programme (UCP/UFR) ;

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
<p><u>l'UCP des factures de dépenses réalisées pour le compte des UFR</u></p> <p>a) <u>Envoi de facture à l'UCP :</u></p> <p>b) <u>Réception Facture par l'UCP :</u></p> <p>c) <u>Paiement facture par l'UCP:</u></p>	<p>Banque xx (utilisée pour le paiement)</p> <p>Liaison (Fonds) xxx</p> <p>Liaison (Fonds) UFR xxx</p>	<p>3a) <u>Au niveau des UFR</u> « Aucune écriture (suivi extra comptable des pièces envoyées) »</p> <p>3b) <u>Au niveau de l'UCP</u> « Aucune écriture (suivi extra comptable des pièces reçues) »</p> <p>3c1) <u>Au niveau de l'UCP</u> Débit : 47XXXXX (Avec analytique pour besoin de DRF sur TOM²PRO) Crédit : 511xxx Banque CS ou 512 xxx Débit : 181x9x à 185x9x Liaison xxx (UFR) Crédit : 47XXXXX (Avec analytique pour besoin DRF sur TOM²PRO) « Suivant Ordre de paiement effectué auprès du Fournisseur »</p> <p>3c2) <u>Au niveau de l'UFR</u> Débit : 401xxx Frns de biens et services. (xxx) ou 404xxx Frns d'immob (svt) Crédit : 181x0x à 185x0x</p>

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
		Liaison xxx (UFR) « Suivant avis de paiement Fournisseur/avis de débit »
<p><u>4- Paiement direct par FIDA sur fonds de Prêt de dépenses réalisées par les unités d'exécution du Projet</u></p> <p><u>a) Envoi factures au FIDA par l'UCP</u></p> <p><u>b) Réception avis de paiement Fournisseur</u></p>	<p>Paiements Directs xxx</p>	<p>4a) <u>Auniveau del'UCP</u></p> <p>« Aucune écriture (suivi extra comptable des pièces envoyées) »</p> <p>4b) <u>Auniveaudel'unité d'exécution du Programme concernée</u></p> <p>Débit : 401xxx Frns de biens et services. (IDA et Etat) ou 4041xx Frns d'immob (svt source de financement) ou 18</p> <p>Crédit : 101120 ou Fonds reçus xxx xx/Paiements directs</p> <p>« Suivant avis de paiement</p>

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
		Fournisseur/avis de débit du FIDA »
<p>5 – Préfinancement :</p> <p>5.1 Préfinancement direct :</p> <p>C'est le cas où une dépense éligible pour un bailleur (Prêt/Don, FF, OFID et RPI) a été payée sur un Fonds autre que le bailleur.</p> <p>a) <u>Lors du paiement de la facture de dépenses:</u></p> <p>b) <u>Lors du remboursement/régularisation du préfinancement</u></p>	<p>Achat Local/Opérations diverses</p> <p>Journal Préfinancement (PRxx)</p> <p>Banque xxx (utilisé pour le paiement)</p> <p>Banque xxx (utilisé pour le paiement précédemment)</p>	<p>6a) <u>Au niveau de l'unité d'exécution du Projet concerné</u></p> <p>Pour mémoire Débit : 2xxxxx ou 6xxxxxx (dépenses)</p> <p>Crédit : 4011xx Frns de biens et services. (IDA et Etat) ou 4041xx Frns d'immob (svt source de financement)</p> <p>« Suivant montant facture »</p> <p>Débit : 4011xx Frns de biens et services. (xxxx) ou 4041xx Frns d'immob (svt source de financement) Crédit : 464xxx Préfinancement reçu xxxx « Suivant ordre de paiement »</p> <p>Débit : 463xxx Préfinancement accordé xxx</p> <p>Crédit : 511/512xxx Banque (UCP/UFR)</p> <p>Débit : 511/512xxx Banque (UCP/UFR) Crédit : 463xxx Préfinancement accordé « suivant montant</p>

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
<p><u>effectué pour le compte de Prêt/Don/Autres</u></p>	<p>Journal Préfinancement (PRxx)</p> <p>Banque xxx (Effectuant le remboursement)</p>	<p>remboursé par le compte concerné »</p> <p>----- d° -----</p> <p>Débit : 464xxx Préfinancement reçu xxx Crédit : 58xxx</p> <p>----- d° -----</p> <p>Débit : 58xxxxxx Crédit : 51xxx Banque (UCP/UFR) « suivant montant viré par le compte concerné »</p>
<p><u>5.2 Préfinancement compte à compte :</u></p> <p>C'est le cas où un montant disponible dans un compte bancaire quelconque sera transférer à un autre compte bancaire pour effectuer des paiements éligibles à ce financement.</p> <p><u>a) Lors du préfinancement :</u></p>	<p>Banque xxx (Accordant le préfinancement)</p> <p>Banque xxx (Réceptionnant le préfinancement)</p> <p>Banque xxx</p>	<p>Débit : 463xxx Préfinancement accordéxxx Crédit : 51xxx Banque (UCP/UFR)</p> <p>« suivant montant accordé pour préfinancement »</p> <p>----- d° -----</p> <p>Débit : 51xxx Banque (UCP/UFR) Crédit : 464xxx Préfinancement reçuxxx « suivant montant reçu pour préfinancement »</p>

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
b) <u>Lors du remboursement :</u>	Banque xxx	Débit : 51xxx Banque (UCP/UFR) Crédit : 463xxx Préfinancement accordé xxx « suivant montant reçu comme remboursement » ----- d° ----- Débit : 464xxx Préfinancement reçuxxx Crédit : 51xxx Banque (UCP/UFR) « suivant montant remboursé »

Tableau n°09 : Nature des opérations

4.8.4. Les opérations diverses :

Les opérations diverses regroupent essentiellement l'ensemble des opérations dont leurs enregistrements comptables ne sont pas retracés directement dans les journaux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations diverses est effectuée dans le Journal des Opérations Diverses et comprend généralement :

- La constatation des dépenses réalisées par l'unité d'exécution du Programme (UCP/UFR (immobilisations et charges d'exploitation)
- La constatation des opérations d'inventaire entre autres les écritures de régularisation.

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
1- <u>La constatation des dépenses réalisées par l'unité d'exécution du Programme (UCP/UFR)</u> 1-1 <u>Acquisitions d'immobilisations :</u> a1- <u>Activités</u>	Achat Local/Achat devise/Opérations diverses	1-a1) <u>Constatation de dépenses d'activités</u> Débit : 24xxx Crédit : 404110Fms

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
<p>En faisant référence aux Accords de Prêt (catégorisation des dépenses) et aux principes comptables retenus par le Programme, les dépenses engagées pour le compte des activités, doivent être capitalisées à son actif et seront comptabilisées en immobilisation, au compte « 24xxx Réalisations », suivant leur nature:</p> <p>a2- Immobilisations corporelles Sont comptabilisées dans ce compte les actifs corporels acquis sur fonds du Programme et contrôlés par ce dernier en vue de la réalisation de ses activités.</p> <p>1.2. _____ Les charges d'exploitation : Sont enregistrées dans cette rubrique, les dépenses de fonctionnement réalisées par le Programme au titre de la catégorie 5 et qui ont pour impact la diminution d'avantages économiques au cours de l'exercice sous forme de consommations, de sorties ou de diminution d'actifs.</p>	<p>Banque Compte d'Opération</p> <p>Achat Local/Achat devise</p>	<p>d'immobxx</p> <p>« Suivant montant facture du prestataire »</p> <p><i>Lors du paiement facture du Fournisseur</i> Débit : 404xxxFrns d'immobxxx Crédit : 511/512xxx Banque xx (UCP/UFR) 106xxxFonds reçus Bénéficiaires xxx(*)</p> <p>(*) cas de réception contribution des bénéficiaires pour le paiement facture du prestataire -----</p> <p>1-a2) <u>Constatation de l'acquisition des immobilisations</u> Débit : 21xxxx</p> <p>Crédit : 404xxxFrns d'immobilisations xxx « Suivant montant facture » -----</p> <p>a) <u>constatation des dépenses de fonctionnement</u> Débit : 6xxxxx</p> <p>Crédit : 401xxx Fournisseurs de biens et services</p> <p>« Suivant montant facture / dépenses engagées »</p> <p>Cas 1. Pertes/vols d'immobilisations sans</p>

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
<p><u>1.3. Les pertes ou vols d'immobilisations</u> Sont enregistrés dans cette rubrique les pertes ou les vols d'immobilisations survenus au sein du Programme</p>		<p><u>remboursement</u> a) <u>constatation des pertes/vols</u></p> <p>Débit : 658xxx Autres charges de gestion courante</p> <p>Crédit : 21xxxx « Pertes/vols d'immobilisations »</p> <p><u>Cas 2. Pertes/vols d'immobilisations avec remboursement</u> a1) <u>constatation des pertes/vols</u></p> <p>Débit : 658xx Autres charges de gestion courante</p> <p>Crédit : 21xxxx « Pertes/vols d'immobilisations »</p> <p>a2) <u>Constatation de la créance pour le remboursement</u></p> <p>Débit : 467xx Débiteurs divers</p> <p>Crédit : 10xxxx Fonds reçu « Constatation de la créance »</p> <p>a3) <u>Remboursement de la créance</u></p> <p>Débit : 53 Caisse ou 512 Banque</p> <p>Crédit : 467xx Débiteurs divers « Remboursement de la créance »</p>

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
<p>subsistent au passif du bilan à la date de clôture de l'exercice, leur enregistrement initial est corrigé sur la base du dernier cours de change arrêté à cette date.</p> <p>Les différences entre les valeurs initialement inscrites dans les comptes (coûts historiques) et celles résultant de la conversion à la date d'inventaire entraînent une augmentation ou diminution des dépenses auxquelles se rapportent les transactions.</p> <p>NB : Les dettes en devises doivent être corrigées de même manière au taux du jour de leur paiement.</p>	<p>Journal d'inventaire</p> <p>Banque CS</p> <p>Banque CS</p> <p>Caisse</p>	<p><u>en devises</u> :</p> <p><i>Pour mémoire</i></p> <p>----- Au cours de l'exercice n -----</p> <p>-</p> <p>Débit : 2xxxxx ou 6xxxxx</p> <p>Crédit : 4041xx Frns d'immobilisations xx ou 4011xx Fournisseurs de biens et Services xx</p> <p>« suivant montant facture converti en Ariary au taux du jour de la transaction »</p> <p>-----</p> <p>A la date de clôture de l'exercice</p> <p>a) 1^{er} cas : augmentation du cours de change</p> <p>----- 31/12/n -----</p> <p>-</p> <p>Débit : 2xxxxx ou 6xxxxx</p> <p>Crédit : 4041xxFrns d'immobilisations xx ou 4011xx Fournisseurs de biens et services xxx</p> <p>« Constatation écart de change »</p> <p>-----</p> <p>-</p> <p>b) 2^e cas : diminution du cours de change</p> <p>----- 31/12/n -----</p> <p>Débit : 4041xx Frns d'immobilisation xx ou 4011xx Fournisseurs de biens et services</p>

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
		Crédit : 53xxx Caisse « Suivant BON PROVISoire établi »

Tableau n°10 : Nature des opérations

4.1.1. Nature et fonctionnement des autres comptes spécifiques :

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
1. <u>Transferts de biens et fournitures consommables</u> : Ce compte est ouvert au sein du Programme (UCP/UFR) pour constater le transfert des biens et fournitures consommables de l'UCP/UFR vers les UFR/UCP	Achat local/achat devise	a) Constatation des acquisitions d'immobilisations et fournitures par l'UCP Débit : 2xxxxx ou 6xxxxx Crédit : 4041xx Fournisseurs d'immobilisations ou 4011xx Fournisseurs de biens et services « Suivant Factures établies au nom de l'UCP et UFR » b) Constatation du transfert des immobilisations et fournitures par l'UCP b.1. Au niveau de l'UCP Débit : 187xxx Transferts de biens et fournitures xx Crédit : 2xxxxx ou 6xxxxx « Suivant bordereau d'envoi établi en quantité/valeur » b.2. Au niveau de l'UFR qui reçoit les immobilisations et fournitures

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
		<p>Débit : 2xxxxx ou 6xxxxx</p> <p>Crédit : 187xxx Transferts de biens et fournitures UCP</p> <p>« Suivant bordereau de réception établi »</p>
<p>2. <u>Missions</u></p>	<p>Banque d'opération</p>	<p>Deux comptes spécifiques sont ouverts par l'UCP/UFR pour faciliter le suivi de ses créances et dettes envers son personnel ou partenaires, résultant de leur mission, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - compte « 424. Personnel : avances sur mission » ou 467400, - compte « 428. Personnel, charges à payer » ou 468000
<p>3. <u>Personnel ; avances sur mission</u></p> <p>Ce compte reçoit à son débit le montant des avances de per diem allouées par l'UCP/UFR aux missionnaires, avant leurs départs en mission et ce, en contrepartie des comptes de Trésorerie (Banque ou Caisse) ayant financé ces avances.</p>	<p>Banque d'opération/Caisse</p>	<p>Débit : 424100 Personnel : avances sur mission</p> <p>Crédit : 5xxxxx (Banque ou Caisse)</p> <p>« Suivant état de paiement des avances établi et signés, pour décharges, par les intéressés »</p>
<p>4. <u>Personnel : charges à payer</u></p> <p>Ce compte enregistre à son crédit le reliquat de per diem restant à payer par l'UCP/UFR aux missionnaires, après décomptes de leur solde de missions et ce, en</p>	<p>Banque d'opération/Caisse</p>	<p>a) Constatation des dépenses sur missions réalisées par les missionnaires</p> <p>1^{er} cas : Dépenses de missions > Avances octroyées</p>

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
<p>contrepartie d'un sous compte de charges « 625. Déplacement, missions et réception »</p>		<p>Débit : 24xxx/ 625100 – Missions, Indemnités</p> <p>Crédit : 424xxx Personnel, avance sur missions (1) 428xxx Personnel, charges à payer</p> <p>« Suivant PJ de dépenses reçues »</p> <p>(1) Pour solde du compte d'avance ouvert au nom du missionnaire</p> <p>Paiement du solde de mission</p> <p>Débit : 4281xx Personnel, charges à payer</p> <p>Crédit : 51xxx Banque</p> <p>« Suivant pièce de paiement N° »</p> <p>2^{ème} cas : Dépenses de missions = Avances octroyées</p> <p>Débit : 24xxx/ 625100 – Missions, Indemnités</p> <p>Crédit : 424000 Personnel, avance sur missions</p> <p>« Suivant PJ de dépenses reçus »</p>
<p>5. <u>Personnel débiteur</u></p> <p>Ce compte enregistre à son débit le trop-perçu de per diem à rembourser</p>	<p>Opérations diverses</p>	<p>a) Constatation du trop perçu de Per diem octroyés aux missionnaires</p>

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
<p>par les missionnaires à l'UCP/UFR, après décomptes de leur solde de missions. C'est le cas où le montant total des dépenses de missions réalisées est inférieur aux avances de missions octroyées par le Projet.</p>		<p>Débit : 24xxx/ 625200 – Missions, Indemnités 42100 – Personnel débiteur</p> <p>Crédit : 424000 Personnel : avance sur mission</p> <p>« Suivant PJ de dépenses reçus et décomptes de solde sur mission »</p> <p>b) Remboursement du trop-perçu de Per diem par les missionnaires</p> <p>Débit : 51xxx Banque</p> <p>Crédit : 429100 Personnel débiteur « Suivant pièce de remboursement N° »</p>
<p>6. Fournisseurs – retenue de garantie</p> <p>Ce compte reçoit à son crédit les retenues de garantie prélevées par l'UCP/UFR sur les factures d'attachement présentées par les titulaires du Marché et ce, conformément aux conditions stipulées dans le contrat établi entre les deux parties. Etant une caution de garantie constituée par le Fournisseur, ces retenues ne seront remboursées par l'UCP/UFR qu'après réception définitive des travaux, objets du contrat de marché.</p>	<p>Achat local Banque d'opération</p>	<p>a) Constatation de la retenue de garantie prélevée sur la facture d'attachement du Fournisseur</p> <p>Débit : 24xxx Réalizations</p> <p>Crédit : 4041xx Frns d'immobilisations (1) 404200 Fournisseurs : retenues de garantie « suivant CK n° »</p> <p>(1) Montant= Net à payer au Fournisseur après déduction des retenues</p> <p>b) Constatation du remboursement du montant total des retenues de garantie</p>

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
		constituées par le Titulaire du Marché Débit : 404200 Fournisseurs : retenues de garantie Crédit : 51xxxx Banques « Suivant PV de réception définitive des travaux / CK N° » Pour solde du compte débité
<p>7. <u>Caution de garantie reçue</u> <u>Ce compte enregistre à son débit le montant de la caution de garantie versée par le Fournisseur et ce, en application des clauses stipulées dans le contrat de marché.</u> <u>Etant donné que cette caution ne pourra pas être versée dans le Compte Spécial/Compte d'opération tenu par l'UCP/UFR concerné, il est recommandé à chaque responsable de la comptabilité de la garder dans leur coffre comme étant une disponibilité en Caisse</u></p>		
<p>8. <u>Charges de personnel</u> <u>Ce compte reçoit à son débit les dépenses liées aux rémunérations du personnel du Projet, en contrepartie des subdivisions des comptes ci-après :</u> <u>- « 421xxx Personnel, rémunérations dues »,</u> <u>- « 431xxx Cotisations CNaPs »,</u></p>	Opérations diverses	a) Constatation de salaires du personnel d'appui Débit : 641120 Salaires et appointements : personnel d'appui(1) Crédit : 421xxx Personnel, rémunérations dues 431xxx Cotisations CNaPs

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
<p>- « 447xxx Etat : IGR à verser ».</p>		<p>447xxx Etat : IGR à verser</p> <p>« Suivant état de salaire mois de »</p> <p>(1) Montant brut = Salaire de base + indemnité</p> <p>b) Constatation des cotisations patronales</p> <p>Débit : 645100 Cotisations CNaPs</p> <p>Crédit : 431xxx Cotisations CNaPs</p> <p>« Suivant Etat de déclaration »</p> <p>c) Constatation de paiements des allocations familiales par la CNaPs, au profit du personnel du Projet</p> <p><u>c1- Versements des chèques CNaPs établis au nom du Programme</u></p> <p>Débit : 511xxx Banque RPIxxx</p> <p>Crédit : 431100 « suivant montant chèques reçus et versés »</p> <p><u>c2- Remboursement des chèques CNaPs au profit de leur bénéficiaire</u></p> <p>Débit : 431100</p> <p>Crédit : 51xxx Banque</p> <p>« Suivant montant décaissé sur compte Banque »</p>

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES

4.1.2. Mobile Banking avec cash out

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES	OBSERVATIONS
9. <u>Au moment du transfert de fonds de la Banque PROGRES vers la banque Mobile money</u>	Banque	Débit : 581XYY- Virement interne Mobile Crédit : 512XYY (RLV ou avis de débit BNI) PJ : BR PROGRES vers mobile	Si le compte 58 est non soldé (présentant un solde débiteur), cela signifie qu'il s'agit du montant viré dans le compte Mobile money mais le Cash in ou transfert dans Selfcare y afférent n'a pas été réalisé.
10. <u>Transfert de la banque Mobile vers Selfcare (Compte Mobile PROGRES) pour cash in</u>	Caisse mobile money	Débit : 517XYY/Mobile Banking Crédit : 581XYY- Virement interne Mobile PJ : Demande de dépôt « cash in » signé + Position Selfcare	
11. <u>VALIDATION BATCH ou transfert vers bénéficiaires</u>	Trésorerie	Débit : 6 ou 24 627800 (Frais Retrait +Transfert) Crédit : 517XYY/Mobile Banking PJ : Rapport de transaction	Si le compte 517 est non soldé (présentant un solde débiteur), cela signifie qu'il s'agit du reliquat CASH OUT non retourné à la banque de PROGRES ou il y a de cash in non encore transféré aux bénéficiaires.

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES	OBSERVATIONS
12. <u>Au moment de réalisation du cash out</u>	Trésorerie	Débit : 4091XX Mobile money (montant cashout - sans frais cashout) 627800 (Frais Retrait +Transfert) Crédit : 517XYY/Mobile Banking PJ : Demande de retrait « cash out »)	Afin de rendre explicite les informations sur la DRF, il faut séparer en 02 le bordereau ci-dessus pour distinguer dans la note les Bénéficiaires de perdiem et Mobile money (frais+ cash out).
13. <u>Ecriture cash out</u>	Banque	Débit : 512XYY (RLV ou avis de crédit BNI) Crédit : 4091XX Mobile MONEY (montant cashout sans frais cashout) PJ : Avis de crédit BNI	Au 31/12/N, il faut reclasser le solde du compte 58 au compte 4091XX Mobile money pour confirmer l'avance de fonds à Banque Mobile money non transférés aux bénéficiaires. Cette écriture doit être extournée au début d'année suivante 01/01/N+1.

NB :

Interprétation des soldes

L'interprétation des soldes des comptes utilisés dans le cadre de paiement par Mobile banking se trouve ci-après suivants les soldes des comptes :

- 581 soldé : signifie : fonds transféré au compte Banque mobile money déjà présenté en Cash in ou transféré au compte Mobile PROGRES ;
- 581 débiteurs : signifie : une partie ou la totalité de fonds transféré au niveau de la Banque mobile money n'a pas encore fait l'objet de cash in et transfert au Compte TELMA MVola PROGRES ;
- 4091 débiteurs : signifie : une partie ou la totalité des montants objet de cash out ne font pas encore objet de cash out et transfert vers le Compte Banque PROGRES ;
- 517 débiteurs signifie : une partie ou la totalité des montants à transférer aux bénéficiaires ne sont pas encore réalisés.

4.8.5. Apports en nature

a) Apport en nature du Gouvernement

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
14. <u>Location de bureau part Etat</u>	Trésorerie	Débit : 241100 ou 613000 Crédit : 104140 PJ : rapport d'évaluation de l'immeuble de l'agence immobilière/état de contribution nature d'évaluation de loyer
15. <u>Rémunération des fonctionnaires-part Etat</u>	Trésorerie	Débit : 241100 ou 641100 Crédit : 104140 PJ : Avis de crédit de l'agent de l'ETAT/état de contribution partie salaire PROGRES

b) Apport en nature du bénéficiaire

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
16. <u>Formation</u>	Opérations diverses	Débit : 241100 Crédit : 1061XX(XX) : financt PJ : Etat d'évaluation des apports bénéficiaires sur formation + Pièces justificatives y afférentes
17. <u>Travaux de construction</u>	Opérations diverses	Débit : 242100 Crédit : 1061XX(XX) : financt PJ : Etat d'évaluation des apports bénéficiaires sur travaux + Pièces justificatives y afférentes

NATURE DES OPERATIONS	JOURNAUX COMPTABLES	SCHEMAS D'ECRITURES
18. <u>Dotation de kit pour appui au projet professionnel</u>	Opérations diverses	Débit : 242700 Crédit : 1061XX(XX) : financt PJ : Etat d'évaluation des apports bénéficiaires sur Projet professionnel+ Pièces justificatives y afférentes

4.9. Contrôle a posteriori

- **Missions d'appui de l'UCP auprès des UFR.** Ces missions sont réalisées deux (02) fois par an. Le CTB2 aura la charge d'assurer la vérification exhaustive des opérations non envoyées à l'UCP pour vérification préalable.
- **Missions d'audit interne.** Indépendamment de l'intervention du Cabinet externe pour la vérification des comptes annuels du Programme, les travaux d'audit interne des comptes tenus par l'UCP et UFRs sont prévus et menés par l'équipe d'audit interne de la CAP/FIDA-MAEP. Toutefois, ces missions sont réalisées par un Consultant externe en attendant l'opérationnalisation effective de cette équipe. Les missions d'audit interne sont effectuées afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur et du bon déroulement des opérations de comptabilisation. La fréquence de la mission par UFR est d'au moins une (01) fois tous les trimestres. Le CTB2 accompagnera le Consultant en cas de besoin.

4.10. Rapports financiers

4.10.1. Rapports financiers mensuels

DESCRIPTION	DELAJ	LIVRABLES
• Au niveau des UFR		
Envoi mensuel des UFR à l'UCP ave copie CTB1	10 du mois suivant (M+10)	<ul style="list-style-type: none"> • Situation financière suivant canevas avec EJCS • Rapprochement bancaire signé par CAF/ATR + relevés bancaires de tous les comptes • Registre des immobilisations mis à jour/rapproché et situation des stocks des consommables (fournitures, carburant) préparés par AADM • Balance générale des comptes + check list de vérification

DESCRIPTION	DELAI	LIVRABLES
		mensuelle signé par ACTB et CAF
Envoi mensuel des UFR à l'UCP avec copie CTB2	10 du mois suivant (M+10)	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau de suivi des pièces justificatives par personne • Tableau de suivi des avances par personne • Détails du point 7 de l'EJCS • Tableau de suivi des recommandations d'audit interne et des missions d'appui de l'UCP <p>Ces documents sont préparés par ALAGP et validés par CAF.</p>
Au niveau de l'UCP		
Envoi mensuel du CTB1 au RAF	14 du mois suivant M+14	<ul style="list-style-type: none"> • Situation financière consolidée suivant canevas avec EJCS • Rapprochement bancaire signé par CAF/ATR ou RAF/CN + Relevés bancaires de tous les comptes PROGRES • Registre des immobilisations mis à jour/rapproché et situation des stocks des consommables (fournitures, carburant) préparés ar AADM • Balance générale des comptes + check list de vérification mensuelle signé par CTB1
Envoi mensuel du CTB2 au RAF	14 du mois suivant M+14	<ul style="list-style-type: none"> • Etats justificatifs des avances par personne par UFR • Détails du point 7 de l'EJCS par UFR et consolidé • Tableau de suivi des recommandations d'audit interne et des missions d'appui de l'UCP par UFR • Rapport sur le sondage des PJ par UFR, nombre de transactions objet de sondage par UFR et les remarques générales/conclusions avec en annexes la liste des PJ et les détails des remarques
Envoi mensuel du RAF à la CAP/FIDA et au FIDA	15 du mois suivant (M+15)	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les situations transmises par CTB1 et CTB2 après vérification

DESCRIPTION	DELAI	LIVRABLES
		<ul style="list-style-type: none"> Résumé des observations sur le sondage des pièces justificatives

Tableau n°15 : Envoi des rapports financiers mensuels

4.10.2. Etats financiers intermédiaires et annuels

DESCRIPTION	DELAI	LIVRABLES
Etats financiers intérimaires	Finalisation le 15 août N	<ul style="list-style-type: none"> Etats financiers intérimaires arrêtés le 30 juin N
Etats financiers annuels	Finalisation le 25 mars N+1 suivant le calendrier suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire et finalisation des écritures : 15 janvier N+1 - Missions d'appui de l'UCP au niveau des UFR pour la préparation de l'audit de l'exercice N : 1^{er} au 28 février N+1 - Vérification finale et consolidation : 1^{er} au 10 mars N+1 - Réunion de mise au point final des états financiers : 10 au 15 mars N+1 - Envoi des états financiers aux auditeurs : 25 mars N+1 Ces deadlines seront respectés si la vérification est déjà effective par l'ACTB/CAF/CTB1 (suivant check list en annexe) chaque mois.	<ul style="list-style-type: none"> Etats financiers annuels arrêtés le 31 décembre N

Tableau n°16 : Etablissement des états financiers

4.10.3. Rapport financier intérimaire

- Le Projet est tenu de produire des rapports périodiques (Rapports Financiers Intérimaires) tous les trimestres.
- Les rapports intermédiaires sont élaborés selon les mêmes normes et principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers annuels. L'édition des rapports doit être exprimée en Ariary ou en USD. Ils doivent être transmis au FIDA dans un délai de 45 jours après la fin du trimestre concerné.
- Ces rapports comprennent :
 - Volet financier
 - Les dates et les faits marquants au projet durant le trimestre

- o Source et utilisation des fonds (tous bailleurs confondus) par composante et par catégorie
- o Performance financière par composante et par bailleurs
- o Suivi de budget et explication des écarts
- o Etat justificatif du Compte spécial
- o Liste des retraits anticipés cumulés reçus et dépenses engagées à partir du compte désigné
- o prévision des flux de trésorerie sur 6 mois;
- un bref résumé descriptif, les dates et les faits marquants au projet durant le trimestre;
- les prévisions de trésorerie pour les deux trimestres suivants;
- l'état des sources et utilisation des fonds;
- le relevé d'activité du compte désigné;
- une analyse des écarts quant à l'utilisation des fonds par trimestre;
- une analyse des écarts quant à l'utilisation des fonds pour l'exercice concerné;
- une analyse des écarts quant à l'utilisation des fonds pour la période cumulée;
- les relevés bancaires du compte désigné pour la période considérée indiquant le solde d'ouverture et le solde de clôture, ainsi qu'un résumé des mouvements du compte;
-
- Volet Passation des marchés
- les extraits du registre des contrats, produits par les responsables du projet à partir de l'outil de suivi des contrats disponible sur le Portail clients du FIDA
- état d'avancement du plan de passation des marchés
- résumé des principales difficultés
-

DESCRIPTION	DELAI	LIVRABLES
Rapports financiers intérimaires	Finalisation : 45 jours après la fin du trimestre concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport financier intérimaire trimestriel

PARTIE III. PROCEDURES ADMINISTRATIVES

V. GESTION DU PERSONNEL

5.1. Documents de référence

- Loi n°2003-044 du 28 juillet 2004 portant Code du travail
- Décret n°2007 – 009 du 9 Janvier 2007 déterminant les conditions et la durée du préavis de résiliation du contrat de travail à durée indéterminée
- Règlement intérieur de PROGRES – Juillet 2019
- Code Général des Impôts en vigueur

5.2. Généralités

Le personnel recruté est régi par le Code du Travail Malagasy. Le personnel sous contrat de consultance est régi par les procédures de passation de marchés publics.

Le Consultant est considéré comme titulaire ou bénéficiaire d'un marché public et doit s'acquitter de l'Impôt sur les Marchés Publics (IMP) suivant le Code Général des Impôts en vigueur. Chaque consultant sera immatriculé sur la plateforme de l'administration fiscale et à l'INSTAT. A l'issue de cette immatriculation, le consultant obtiendra un numéro d'identification fiscale et une carte statistique. Les droits et impôts correspondant seront à la charge du Consultant.

5.3. Catégorie-Fonction

Le personnel du Programme PROGRES est classé en six (06) catégories.

CATEGORIE	FONCTION
CATEGORIE I	• Coordonnateurs
CATEGORIE II	• Cadres supérieurs nationaux
CATEGORIE III	• Cadres supérieurs régionaux et autres cadres supérieurs
CATEGORIE IV	• Cadres moyens
CATEGORIE V	• Secrétaires et assistants
CATEGORIE VI	• Personnel d'appui

Tableau n°07 : Catégorie – Fonction du personnel

5.4. Rémunérations et honoraires

Le salaire du personnel permanent est payé à la fin du mois. Le paiement est constaté par un bulletin de paie. Le personnel bénéficie des avantages en matière de congé, mission et avantages sociaux. Le Programme sera chargé de faire sa déclaration sociale et fiscale.

Les honoraires sont payés au consultant à titre de rémunération. Les honoraires sont payables mensuellement à terme échu sur la base d'une facture. Cependant, l'UCP peut procéder à un paiement anticipé sans que ledit règlement puisse intervenir avant le 20 de chaque mois.

5.5. Du recrutement à l'embauche

5.5.1. Principes Généraux

Le recrutement du personnel du Programme est effectué :

- Par le Ministère avec non objection du FIDA pour le poste de CN et CIR ;
- Par un cabinet externe et/ou le Ministère avec un comité de recrutement au niveau du MINAE pour le personnel cadre (catégorie II) avec non objection du FIDA.
- Par le CN/CIR assisté des responsables de programme concernés pour les autres catégories

Tout recrutement doit provenir d'une demande établie par le responsable demandeur. La décision d'embauche du personnel est prise par le Coordonnateur National (UCP) qui peut déléguer en partie ses pouvoirs au CIR ou au RAF, au vu des résultats de la sélection des candidats à l'embauche. Tout nouveau salarié est embauché au palier du début de la catégorie dans laquelle il est affecté, sauf cas exceptionnel dûment justifié. Tout candidat recruté par le Programme pour un poste déterminé ne doit prétendre qu'aux seules rémunérations attribuées à ce poste et ce, quel que soit le titre ou diplôme obtenu au moment du recrutement.

Le recrutement pour un poste vacant doit obtenir l'accord préalable et expresse du CN ou CIR ou RAF et du FIDA pour les postes de responsabilité.

5.5.2. Recrutement et sélection à candidatures

Le recrutement du personnel au sein du Programme se fait par voie d'appel à candidature national. La procédure est la suivante :

- Publication de l'offre d'emploi dans les journaux et/ou affichage au niveau des bureaux du Programme ;
- Dépouillement des dossiers, présélection et sélection des candidats par un Comité. Les membres du Comité de recrutement sont fixés par une note émanant du CN ;
- Etablissement d'un PV de recrutement à l'issue de la sélection finale ;
- Notification du candidat retenu par le CN.

Le recours au service d'un cabinet de recrutement doit obtenir l'accord préalable du CN en fonction du poste concerné.

L'accord préalable du CN après avis du RAF est nécessaire pour la publication d'une offre d'emploi

Les conditions générales à remplir par le personnel permanent pour un poste quelconque au sein du Programme sont les suivantes :

- a) établissement d'une demande d'emploi (lettre de motivation) dûment signée ;
- b) présentation d'un curriculum vitae ;
- c) fourniture de toutes justifications utiles sur son identité (bulletin ou acte de naissance, casier judiciaire,...) ;
- d) production des copies certifiées conformes des diplômes et certificats obtenus ;
- e) production du dernier certificat de travail délivré par l'établissement qui l'a employé ;

- f) production de tout autre document permettant de juger ses compétences et qualifications ;
- g) présentation de photo d'identité.

- **Pour le personnel cadre** : Pour tout recrutement de personnel cadre (nouveau poste ou renforcement de l'effectif), le Coordonnateur National (UCP) ou le CIR (UFR) doit obtenir au préalable, l'avis de non objection (ANO) respectivement de l'agent principal du programme et du FIDA. Pour les procédures de recrutement, le Programme peut demander les services de cabinet spécialisé ou consultant spécialiste.

Remarque : Dans l'esprit du renforcement du programme pays FIDA et de la synergie entre les projets FIDA en cours, le recrutement de personnel cadre pourra être fait sur la base d'une proposition de candidatures en interne parmi les cadres des projets FIDA en cours. Néanmoins leur recrutement et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord entre l'agent principal du programme et le FIDA.

- **Pour le Personnel d'Appui (PA)** : En fonction des besoins exprimés et approuvés par le Coordonnateur National (UCP) ou le CIR (UFR), le recrutement s'effectuera sur la base de l'évaluation de CV des candidats répondant à l'appel à candidature ouvert ou manifestant sa candidature spontanée. Une commission d'évaluation composée de deux cadres du Programme (UCP ou UFR) et le cas échéant, incluant un représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sera mise en place.

- **Pour les Consultants** : Le recrutement de consultant se fait suivant la procédure de passation de marchés.

5.5.3. Engagement à l'essai

Le candidat reconnu apte est engagé à l'essai. La durée de l'essai est de trois (03) mois pour le personnel d'appui et six (06) mois pour les cadres. Le RAF/CAF prépare et envoie l'avis d'embauchage à la CNaPS. Si l'UCP/UFR n'a pas manifesté son avis à l'issue du délai fixé, le candidat est réputé être recruté par le Programme. La titularisation se fait sur la base d'évaluation au cours de la période d'essai. Cette période d'essai est prise en compte pour le calcul de l'ancienneté. Si l'essai n'est pas concluant, le contrat est résilié d'office, et sans préavis. Durant la période d'essai, l'engagement peut être résilié par la volonté de l'une et de l'autre des parties sans indemnités ni préavis autre que ceux découlant des droits au congé de l'agent au prorata temporis.

Des rapports périodiques sont fournis par le personnel classé dans la catégorie professionnelle « Hors Catégorie » pendant la période d'essai et à la fin de l'essai

5.5.4. Embauche

Tout salarié nouvellement recruté, à l'issue de la période d'essai est tenu d'approuver et de signer au moment de sa prise de service un contrat de travail. Ce contrat de travail est établi en trois exemplaires : un pour l'intéressé, un 2^{ème}exemplaire pour la comptabilité et le 3^{ème}exemplaire à classer dans le dossier individuel. Il sera signé par le CN/CIR et l'intéressé après lecture et approbation. La signature du contrat de travail du CN est du ressort du SG du MINAE.

L'ensemble du personnel sera engagé sur la base de contrats annuels reconductibles sur décision du CN/CIR ou du MINAE dans le cas du CN après évaluation des performances.

5.6. Mission et déplacement du personnel

5.6.1. Principes généraux

Le terme « Mission » définit tout déplacement d'un personnel de l'UCP/UFR ou d'une tierce personne (agents des ministères, membres du CNFAR, partenaires, ...) autorisée par le CN/CIR à effectuer des déplacements en vue de réaliser un travail précis pour le compte du Programme et devant faire l'objet d'un Ordre de Mission (OM) dûment approuvé au préalable par celui-ci ou par les responsables habilités au sein du MINAE et du CNFAR. Toute personne nommément désignée par les coordonnateurs responsables de chaque unité d'exécution du programme, tout agent du programme en mission pour le compte de PROGRES a droit à des indemnités de mission (Per diem) couvrant les frais d'hébergement, de restauration et de transport.

L'AA/AADM établit les OM et, est chargé de la tenue du cahier de registre et du suivi du retour des OM ou justification de passage.

5.6.2. Indemnités de missions

Le montant des indemnités de mission varie suivant la catégorie du missionnaire et le lieu. La fixation et la modification du montant des indemnités sont faites par note de service signée par le CN/CIR. En cas de mission à l'extérieur du territoire malagasy, l'indemnité couvre les frais de restauration et d'hébergement du missionnaire. Le taux est aligné à celui en vigueur au PNUD. Toute mission extérieure doit faire l'objet d'une demande d'Avis de Non Objection préalable du FIDA.

5.6.3. Rationalisation des coûts et défalcation des frais réels sur perdiem

Pour les cas des réunions ou ateliers avec prise en charge des frais réels, la défalcation d'une partie du perdiem est effectuée suivant les taux ci-après :

Désignation	Taux
Hébergement	50%
Petit déjeuner	5%
Déjeuner	10%
Dîner	10%
Divers	25%

Tableau n°08 : Taux de défalcation du perdiem

5.6.4. Procédures relatives à la mission

Tous les ordres de mission sont basés sur les TDR établis par le missionnaire.

L'OM est individuel. Néanmoins, l'OM est collectif lorsque plusieurs agents sont appelés à effectuer ensemble le même déplacement (mêmes itinéraires, dates et objets).

La procédure comprend les opérations suivantes : préparation de l'OM, signature de l'OM, établissement de la fiche perdiem, fourniture de carburant, rédaction du rapport de mission.

a) Préparation de l'ordre de mission : Le missionnaire prépare les TDR de mission. La demande de mission est soumise au RAF ou CN; et au CIR pour les missions au niveau des antennes. Le RAF ou CN ou CIR (pour les missions au niveau des antennes) procède à la vérification de la demande de mission et peut demander une modification s'il le juge nécessaire. La demande est remise par le RAF ou le CIR à l'AA/AADM pour la préparation de l'OM et des moyens de transport. Pour les déplacements prévus en avion, la demande doit être remise au moins trois (03) jours avant le départ pour les réservations auprès de la compagnie aérienne.

La demande de mission sera également utilisée afin de servir de base pour valider les consommations des carburants, les kilométrages parcourus au cours de la mission et les destinations effectives. Ces informations seront consignées dans le rapport de mission adressée au RAF/CAF.

L'AA/AADM prépare l'ordre de mission en précisant les informations suivantes :

- N° de l'ordre de mission
- Noms, prénoms et fonction du missionnaire
- Dates de départ et de retour
- Lieu
- Motif
- N° véhicule
- Nom du chauffeur

L'ordre de mission est ensuite transmis au CN /CIR. Après signature de l'ordre de mission, l'AA/AADM procède à la duplication en deux (02) exemplaires de l'ordre de mission : une copie pour archive, une copie à remettre au service comptabilité avec l'ordre de mission en version originale pour le paiement des indemnités. Cette dernière copie de l'ordre de mission servira de base de suivi et sera enregistrée dans le fichier de suivi des dépenses de mission.

L'AA/AADM assure la tenue des ordres de mission émis pour le suivi de la séquence numérique et la vérification des ordres de mission émis. L'AA/AADM assure la tenue des pièces de mission pour le suivi et la relance de ces pièces. Au retour de mission du missionnaire, l'AA/AADM remplit les colonnes prévues pour les informations concernant la mission (date retour, durée réelle) et pour les pièces de mission (OM visé, rapport de mission, ...).

Le rapport de mission et les autres justificatifs de dépenses de mission y compris le décompte définitif des indemnités dues sont à remettre à l'AA/AADM. L'AA/AADM procèdera à la relance de ces pièces auprès des missionnaires. Le

paiement des perdiems pour la mission suivante ne pourrait être fait s'il y a manquement aux justificatifs de la mission précédente.

Les modalités de paiement par le Programme des avances sur mission seront fonction du respect des délais de remise par le missionnaire :

- de toutes les pièces justificatives de dépenses liées à la mission (OM comportant les visas au passage et la certification à la fin du déplacement, carte d'embarquement, factures carburant, etc. ...) ;
- du rapport de mission à adresser au supérieur hiérarchique dans les dix (10) jours ouvrables au plus tard du retour de mission. Le CSEGS est en charge de l'élaboration du modèle de rapport de mission simplifié ainsi que du partage de celui-ci à toute l'équipe afin de faciliter la préparation dudit rapport à temps.

Le délai de remise des pièces justificatives ne doit pas dépasser dix (10) jours ouvrables après la date de retour en mission.

b) Etablissement de la fiche perdiem. Le CTB2/ALAGP vérifie la signature du CN/CIR sur l'ordre de mission et prépare une fiche perdiem comprenant les informations suivantes : nom et prénom du missionnaire, fonction, taux, montant. Le CTB2/ALAGP prépare le chèque de paiement du perdiem et transmet la fiche perdiem et le chèque au RAF/CAF et au CN/CIR pour signature et visa « bon à payer ».

c) Paiement des frais de mission. Le CTB2/ALAGP récupère l'ordre de mission et procède au paiement en espèces aux missionnaires concernés qui, à leur tour, signent la fiche de perdiem.

Les pièces concernant les missions sont classées par ordre chronologique (original de la fiche de perdiem et copie de l'ordre de mission).

Au retour de mission, le missionnaire établit un décompte définitif des indemnités dues et remet ce décompte au RAF /CAF au plus tard 72 heures après le retour. Un délai supplémentaire de 72 heures est accordé en cas de panne ou d'annulation de vol ou d'autres motifs justifiés.

Le RAF/CAF vérifie le décompte et le transmet au CTB2/ALAGP pour le paiement des perdiems complémentaires ou pour le versement de reliquat de dépenses de mission.

Le reliquat reversé par les missionnaires au retour de mission ou les dépenses de mission non remises aux missionnaires (ou retournées par les missionnaires) pour annulation d'une partie ou de la totalité de la mission est à reverser par le CTB2/ALAGP à la banque dans les 24 heures de la réception du reliquat ou de l'annulation de la mission.

Remarques :

- Les dépenses imprévues doivent être approuvées par le supérieur hiérarchique du missionnaire, puis vérifiées par le RAF/CAF si celles-ci sont éligibles ou non ;
- Le prolongement de la durée de la mission n'est acceptable, sauf autorisation du CN/CIR.

d) Rédaction du rapport de mission. Toute mission supérieure à trois (03) jours doit faire l'objet de rapport de mission. Au plus tard dix (10) jours ouvrables après la date de retour de mission, tout missionnaire doit établir un rapport de mission qui doit être soumis pour visa du supérieur hiérarchique et présenté au CN/CIR.

5.7. Gestion administrative du personnel

5.7.1. Gestion du dossier du personnel

Le traitement et la tenue des dossiers du personnel est assuré par le RAF/CAF assisté par l'AA/AADM.

- **Constitution des dossiers individuels :** Un dossier individuel est créé par le RAF/CAF pour chaque nouvel employé. Les dossiers administratifs sont constitués des éléments suivants : fiche de renseignement, contrat de travail, acte de naissance, certificat de résidence, photocopie certifiée de la CIN, extrait du casier judiciaire bulletin n°3 moins de trois mois, photocopie des diplômes certifiées par l'Etablissement d'origine, deux photos récentes, acte de mariage, acte de naissance des enfants légitimes, des enfants reconnus ou adoptés judiciairement, photocopies certifiées des certificats de travail, photocopie certifiée du permis de conduire pour les chauffeurs. L'AA/AADM est en charge de la mise à jour du dossier du personnel.
- **Création d'une base de données du personnel :** Une base de données est créée par le RAF/CAF et comprend les informations suivantes : numéro matricule, poste occupé, nom et prénom de l'employé, n° CIN, date d'embauche, date de débauche, situation matrimoniale, nombre d'enfants à charge, nature du contrat de travail, montant du salaire, ancienneté, observations particulières.
- **Mise à jour du dossier et de la base de données du personnel :** La mise à jour dudit dossier est effectuée d'une manière régulière et les éléments nouveaux concernant l'employé y sont intégrés : notes disciplinaires et autres notes de service (décisions de congés, certificats de reprise de service, permissions d'absence, résultats des évaluations de compétences, certificat de résidence, etc). Quant à la mise à jour de la base de données, elle est effectuée régulièrement en actualisant les éléments nouveaux dont la date de débauche, le montant du salaire, l'ancienneté, l'adresse, les congés, les permissions.
- **Classement des dossiers :** Le classement des dossiers administratifs du personnel est assuré par l'AA/AADM.

5.7.2. Gestion des absences (permission, congés et repos maladie)

Toute absence autre que pour motif de services doit être motivée quelle qu'en soit la nature et doit être inscrite dans une fiche d'absence individuelle, tenue par le RAF/CAF :

Les absences au lieu de travail sont notifiées par le ou la concerné au supérieur hiérarchique directe qui avise à son tour le RAF/CAF.

Les permissions : elles doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès du supérieur hiérarchique sur présentation d'une pièce justificative. La permission est une faveur mais non pas un droit et elle ne doit pas dépasser dix (10) jours par an. La liste des événements familiaux pour ces permissions est la suivante :

- mariage de l'employé : 03 jours
- mariage d'un de ses enfants : 02 jours ;
- naissance d'un enfant de l'employé : 03 jours ;
- hospitalisation du (de la) conjoint(e) de l'employé(e) : 03 jours
- hospitalisation d'un des parents : 01 jour ;
- déménagement : 02 jours ;
- réparation du logement d'habitation (cataclysme naturel, incendie,...) : 03 jours ;
- affaires administratives ou judiciaires : suivant durée de l'évènement ;
- rites régionaux : 03 jours ;
- circoncision d'un enfant : 02 jours ;
- décès du ou de la conjoint (e) de l'employé (e) : 04 jours ;
- décès d'un enfant : 04 jours ;
- décès d'un ascendant ou descendant ou collatéral direct de l'employé ou de son conjoint (père, mère, frère, sœur, beau-frère, belle soeur) : 04 jours;

Le travailleur présentera les pièces justifiant ces permissions telles que définies à l'Article 26 du Règlement Intérieur.

La durée de ces absences ne peut excéder trois (03) jours par événement.

Quant à la procédure, une demande de congé/permission est remplie par l'intéressé et signée par son supérieur hiérarchique et l'intéressé. L'AA/AADM met à jour la fiche de suivi de congé.

Les congés : L'UCP/UFR planifie la jouissance des congés du personnel en établissant un planning de congés annuels en début d'année suivant accord entre l'employé et son supérieur hiérarchique. L'AA/AADM établit le planning de congé et le transmet au RAF/CAF pour validation du CN/CIR. Indépendamment du planning de congés annuels du personnel, une demande de congé est toujours exigée de l'intéressé et visée par son supérieur hiérarchique pour accord avant approbation par le CN et le CIR. Cette demande doit être établie et présentée pour signature une (01) semaine avant la date de départ. La situation de congé est arrêtée à chaque fin d'année civile par l'AA/AADM.

Le cahier de suivi des congés est tenu par et mis à jour par l'AA/AADM.

- **Congés normaux.** Tout personnel acquiert droit au congé chaque année, à raison de 30 jours calendaires pour douze (12) mois de services effectifs accomplis, soit 2,5 jours calendaires par mois de service effectif. Sauf autorisation expresse de la part du Coordonnateur, une personne nouvellement recrutée ne peut cependant jouir d'une fraction de congé qu'après trois (3) mois de présence au sein du programme. Les absences mentionnées ci-dessous ne peuvent être déduite de la durée du congé acquis:
 - les périodes de congé payé ;
 - les congés de maternité ;
 - les absences régulières pour hospitalisation dans la limite de trois (3) mois ;
 - les absences régulières pour accident de travail et maladies professionnelles ;

- les congés exceptionnels, autorisations, et permissions pour événements familiaux, dans la limite de dix jours (10) par an ;
 - le congé relatif à la formation.
- **Congés de maternité.** Le congé de maternité est fixé à quatorze (14) semaines consécutives dont huit (08) semaines postérieures à la délivrance et commence au plus tard quatre (4) semaines avant la date présumée de la délivrance. La suspension du travail peut être prolongée de trois (3) semaines en cas de maladie dûment constatée résultant de la grossesse ou des couches. Pendant cette période, l'employée a droit à la totalité des salaires dont la moitié est payée par le Programme et l'autre moitié prise en charge par la CNaPS qu'elle percevrait au moment de la suspension du travail. Elle conserve le droit prévu dans le contrat. La femme allaitant son enfant a droit pendant 12 mois à compter de l'accouchement, de disposer d'une heure de repos par journée de travail non cumulable.
 - **Congé pour maladie.** En cas de maladie dûment constatée mettant un personnel dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, l'intéressé a droit au congé maladie pendant la période de la suspension du travail et la période de repos. La maladie doit être constatée et le repos ordonné par un médecin agréé.
 - Repos médical : L'intéressé ou son proche doit obligatoirement informer l'UCP/UFR dans les 24 heures et déposer le certificat médical au bureau attestant son repos médical.
 - Hospitalisation : L'intéressé ou son proche doit déposer dans les 72 heures (jours ouvrables) le billet d'entrée à l'hôpital. Le dépôt du billet de sortie sera effectué dans un délai de 48 heures (jours ouvrables) à la sortie de l'hôpital.
- Toute indisponibilité résultant d'une maladie ou d'un accident d'une durée supérieure à six (06) mois consécutifs pourrait entraîner la radiation d'office avec paiement des indemnités du concerné, sinon il sera considéré comme de personnel en congé sans solde.

La procédure de demande de congés est la suivante :

Durée du congé	Dépôt de la demande
Supérieure ou égale à quinze (15) jours	Cinq (05) jours ouvrés au plus tard avant le départ en congé
Supérieure inférieure à quinze (15) jours	Trois (03) jours ouvrés au plus tard avant le départ en congé

Tableau n°09 : Procédure de demande de congés

5.7.3. Règles procédurales et de discipline régissant le personnel du Programme

Le non-respect des règles et disciplines régissant le personnel fera l'objet d'application de sanctions suivant l'ordre croissant ci-après :

- Observations verbales ;
- Demande d'explication écrite ;
- Avertissement écrit ;
- Mise à pied provisoire avec suspension de solde ;

- Licenciement.

Les sanctions sont consignées au dossier individuel de l'employé.

Les procédures pour l'application des sanctions sont les suivantes :

NIVEAU DE SANCTION	PROCEDURES	RESPONSABLES
Sanction du premier degré : rappel à l'ordre jusqu'à l'avertissement	<ul style="list-style-type: none"> • Prononciation de l'avertissement par notification écrite 	<ul style="list-style-type: none"> • Supérieur hiérarchique
Sanction du second degré : mise à pied de huit (08) jours	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'explication écrite • Réception de la réponse de l'intéressé • Autres investigations et/ou confrontations • Application de la mise à pied 	<ul style="list-style-type: none"> • CIN/CIR après consultation du RAF/CAF
Sanction du troisième degré : licenciement	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'explication écrite • Réception de la réponse de l'intéressé • Autres investigations et/ou confrontations • Consultation des délégués du personnel • Envoi à l'intéressé d'une lettre avec les pièces et/ou documents relatifs à la faute commise • Audition de l'employé 	<ul style="list-style-type: none"> • CN sur proposition du RAF (au niveau UCP) • CIR (au niveau de l'UFR)

Tableau n°10 : Procédures pour l'application des sanctions

Les défaillances et les fautes commises ainsi que les niveaux de sanctions y afférents sont consultables dans le règlement intérieur

Remarque : Toute autre disposition non prévue dans ce manuel suit les termes du contrat, textes législatifs et/ou réglementaires en vigueur.

5.7.4. Avantages sociaux

Le personnel permanent du Programme sera affilié à la CNaPS. Tout membre du personnel sous contrat de travail bénéficie d'une assurance.

VI. GESTION DES IMMOBILISATIONS

6.1. Documents de référence

- Note de service relative à la précision de la valeur et de la durée de vie des immobilisations au sein du Programme **PROGRES a etabliir**
- Note de service relative à la sécurisation des matériels du Programme **PROGRES A ETABLIR**

6.2. Valeur et durée de vie des immobilisations

- Tout équipement de matériel ayant une durée de vie de plus de cinq (05) ans doit être constaté en immobilisation quel que soit la valeur du matériel ;
- Tout équipement et matériel ayant une valeur supérieure à un million cinq cent mille Ariary (1 500 000 Ariary) doit être constaté en immobilisation quel que soit la durée de vie.

6.3. Classification des immobilisations

Les immobilisations sont classées suivant la nomenclature du plan de comptes du projet, en conformité avec le PCG en vigueur, à savoir : Equipements, Matériel et outillage, Véhicules, Motos et bicyclettes, Matériels de bureau, Mobiliers de bureau, Mobiliers et matériels de logements, Matériels informatiques, Matériels didactiques.

6.4. Suivi des immobilisations

6.4.1. Principes généraux

- Toute acquisition d'immobilisations doit faire l'objet d'établissement d'une « Fiche d'immobilisation » afin de faciliter l'identification et le suivi ;
- En tant que responsable de la gestion des actifs auprès de l'UCP/UFR, le RAF/CAF aura la charge de superviser la préparation et le déroulement des inventaires physiques des immobilisations ;
- Etant donné que le CN et les CIR sont les premiers responsables de la Gestion des Ressources Humaines, financières et matérielles du Programme, tous les rapports et PV d'inventaire doivent être visés et signés par ces derniers ;
- Chaque détenteur est conscientisé de sa responsabilité vis-à-vis des biens mis à sa disposition ;
- Tout personnel du projet est responsable du suivi et de la protection des immobilisations qui lui sont affectées. Pour ce faire, la tenue d'une fiche de détenteur d'immobilisation est obligatoire ;
- Toute immobilisation acquise dans le cadre du programme doit être codifiée ;
- Toutes les immobilisations du Programme doivent être inventoriées conformément aux instructions d'inventaire établies et doivent être saisies dans le module de « Gestion des immobilisations » prévu sur TOM²PRO ;

- Toute panne ou tout dysfonctionnement, accident constaté sur un matériel doit être porté à la connaissance du RAF/ CAF (éventuellement une copie au CN/CIR). Pour l'accident, le responsable doit effectuer les démarches nécessaires pour suivre les procédures d'assurance et prévenir l'UCP/UFR en y remettant le compte rendu détaillé et une copie du constat d'accident établi par l'autorité compétente. S'il est prouvé que l'origine et la cause de l'accident sont dues à une faute grave du conducteur, l'UCP/UFR peut prendre les dispositions ou les sanctions qui s'imposent.

6.4.2. Codification

Pour permettre le suivi et l'inventaire physique des immobilisations, la codification est indispensable :

- *Les codes site et détenteur* : codes d'immatriculation de l'Unité d'exécution du Programme et du détenteur de l'immobilisation (lieu, poste) :

Ce code peut être fixé comme suit :

Tableau n°05 : codes site et détenteur

- *Le code d'immatriculation proprement dite*

L'attribution du code se fait au niveau de chaque Unité d'exécution du Programme qui effectue l'acquisition et connaît la classification des biens acquis sur facture et la répartition des immobilisations par détenteur

La codification des immobilisations est effectuée systématiquement à chaque nouvelle acquisition.

- Code localité : numérique : 1^{ère} et 2^e positions ;
- Code type : alphanumérique : 3^e position ;
- Code famille : numérique : 4^e et 5^e positions ;
- Marque/ référence : numérique : 6^e et 7^e positions ;
- Rang : numérique : 8^e et 9^e positions ;
- Financement : numérique : 10^e et 11^e positions ;
- Année d'acquisition : numérique : 12^e et 13^e positions ;
- Détenteur : numérique : 14^e et 15^e positions.

- *Les codes financement :*

Code	Description
01	Prêt FIDA
02	Don FIDA
XX	XX

Tableau n°11 : Codes financement

Soit :

Un bien avec Immatriculation : **10 D 12 01 01 10 13 01** veut dire : Ordinateur portable marque ECER de l'UCP détenu par CN, financé par Prêt FIDA, 1^{ère} acquisition en 2013.

6.4.3. Etiquetage et marquage

Après acquisition, toute immobilisation doit être étiquetée. Le code attribué à l'immobilisation est inscrit sur une étiquette et collée sur l'immobilisation ou directement inscrite sur celle-ci à l'encre indélébile.

6.4.4. Fiche de détenteur

L'utilisation de cette fiche permet au Programme de renforcer le suivi des immobilisations mises à disposition et sous la responsabilité d'un membre de son personnel. Elle est établie en deux (02) exemplaires et signée par le détenteur et l'AA/ASOR : 1ex pour le détenteur, 1 ex pour l'AA/ASOR. La « fiche de détenteur » doit être mise à jour uniquement sur la base d'une fiche d'affectation d'immobilisation.

6.4.5. Prêts d'immobilisations

Les immobilisations acquises dans le cadre du Programme ne peuvent être utilisées que dans le cadre du Programme. Ainsi le prêt des matériels à d'autres personnes ou entités est prohibitif sauf autorisation expresse du CN ou des CIRs

6.4.6. Transfert de véhicules

L'affectation ou le transfert provisoire de véhicules relève de la responsabilité du CN en concertation avec les CIR des UFRs.

6.5. Règles d'utilisation des immobilisations

6.5.1. Principes généraux

Pour les matériels roulants, les documents de gestion et de suivi des véhicules ci-après sont obligatoires :

- Ordre de sortie ;
- Carnet de bord ;
- Fiche d'entretien.

6.5.2. Entretien des véhicules

Pendant la période de garantie, les entretiens des véhicules sont effectués chez les concessionnaires.

Après la période de garantie, le vidange et le graissage est effectuée dans les stations-services. Les opérations particulières nécessitant l'intervention de spécialistes ou auprès d'un garage agréé sont réalisées chez les concessionnaires.

A chaque entretien du véhicule (vidange, changement de filtre, pièces détachées, pneumatique), le chauffeur remplit la fiche d'entretien en inscrivant :

- la date ;
- la nature des travaux réalisés ;
- son nom et sa signature.

NOTA : Concernant les entretiens préventifs, il appartient au CAF, assisté des chauffeurs d'assurer la planification d'exécution des exigences d'entretien et l'exécution convenable de ces opérations d'entretien.

6.5.3. Achat de carburant

Il est indiqué d'utiliser autant que possible la carte pour l'achat de carburant.

La procédure pour l'achat de carburant est la suivante :

TACHES	INTERVENANTS	DOCUMENTS UTILISES
<ul style="list-style-type: none"> • Faire certifier les tickets/factures de carburant par le chef de mission 	Missionnaire	<ul style="list-style-type: none"> • Tickets/factures de carburant
<ul style="list-style-type: none"> • Certifier les tickets/factures 	Chef de mission	<ul style="list-style-type: none"> • Tickets/factures certifiés
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour le cahier de bord • Faire signer et approuver le kilométrage parcouru par chaque personne transportée 	ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier de bord
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler au moins une (01) fois par semaine le cahier de bord 	ALAGP	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier de bord

Tableau n°12 : Procédures pour l'achat de carburant

6.6. Pertes de matériels

Le détenteur ou l'utilisateur sera tenu de remplacer les matériels perdus ou détériorés pour cause de manquement ou d'inattention. Le cas échéant, le détenteur peut établir, avec preuve probante, la responsabilité partagée d'autres collègues.

Pour le remplacement, les spécifications techniques dudit matériel seront respectées.

VII. GESTION DES STOCKS

7.1. Règles générales

Afin d'assurer un suivi et contrôle adéquat des articles en stocks, le système mis en place doit donner l'assurance que :

- tout mouvement de stock fait l'objet d'un Bon d'Entrée/Bon de Livraison (BE)/ BL facture ou d'un Bon de Sortie ;
- tout mouvement de stock est enregistré sur fiche de stocks.

Par ailleurs, les stocks doivent être bien identifiés et protégés physiquement contre des vols ou détériorations (armoires/endroits clos,...).A cet effet, il est recommandé au Programme pour le suivi et l'enregistrement des mouvements de stocks, d'adopter les règles générales suivantes :

- Les entrées en stocks sont enregistrées sur la base des Bons d'Entrée /Bons de Livraison (BL) ou BL/Facture. Pour les sorties, elles sont exécutées sur la base des Bons de Sorties (BS) numérotés et signés par chaque demandeur,
- Un inventaire physique doit être effectué au minimum une fois par an ,
- L'assistante administrative assure la garde ainsi que l'exactitude et la régularité, notamment sur les opérations d'entrées et de sorties ;
- A chaque catégorie d'article correspond une fiche de stock qui fera l'objet d'un rapprochement périodique avec l'existant physique.

En application des principes comptables recommandés par le PCG 2005, la gestion théorique des stocks a pour objectif la régularisation des charges de fonctionnement arrêtées à la date de clôture d'exercice.

7.2. Procédures d'inventaire physique des stocks

Le contrôle des existants en magasin doit être effectué par des travaux d'inventaire en cours et/ou fin d'exercice.

7.2.1. Travaux préparatoires

- La date d'inventaire sera arrêtée par le RAF/CAF ;
- Pour faciliter les comptages, les articles devraient être bien rangés au préalable (regroupement des articles de même nature, de même dimension, ..., aménagement des espaces) ;
- L'équipe de comptage est composée au moins par **deux personnes** désignées de chaque entité du Programme ;
- Arrêtage des fiches de stocks, en éditant le fichier Excel suivi des stocks, avant la date d'inventaire et établissement d'état d'inventaire par un comptable.

7.2.2. Déroulement des travaux d'inventaire

- Lors du comptage physique, l'équipe d'inventaire remplit toutes les informations nécessaires dans les fiches d'inventaire ;
- Report des résultats du comptage ainsi que les observations éventuelles figurant dans les fiches d'inventaire sur l'état d'inventaire par le RAF/CAF.

7.2.3. Exploitation des travaux d'inventaire

- Explication d'éventuels écarts par l'AA/AADM
- Validation de l'explication de l'AA/AADM par le RAF/ CAF qui informera le CN/CIR dans le cas où il y aura d'explication mal fondée ou de disparition des quantités importantes des biens gardés dans les stocks ;
- Report sur les fiches de stock de quantité inventoriée finale.

Remarques :

- Les résultats d'inventaires doivent être consignés dans un Procès-Verbal signé par tous les membres de l'équipe d'inventaire ;
- Un inventaire physique de tous les articles stockés doit être fait par chaque unité d'exécution du Programme au moins une fois par an et notamment à chaque clôture des comptes ;
- L'éventuel écart constaté après confrontation des quantités affichées sur fiches de stocks et celles obtenues après comptage physique des articles en magasin doit être expliqué par le responsable de stocks.

Nota : Le suivi des mouvements de stocks de carburant par l'utilisation de carte carburant devrait s'effectuer sur un registre qui fait apparaître principalement les informations suivantes :

- N° et Référence du ticket de la carte carburant ;
- Emargement du chauffeur, chef de mission.

Le registre est tenu par l'AA/AADM.

VIII. GESTION DES DOSSIERS PRECONTENTIEUX ET CONTENTIEUX

8.1. Cas des conventions avec les partenaires du programme

8.1.1. Principes généraux

- Des litiges peuvent naître dans le cadre des conventions avec les partenaires du Programme quand l'une des parties contractantes ne respecte pas ses obligations contractuelles.
- En cas de litige, le règlement se fera conformément aux termes de la convention.
- En cas de règlement des litiges par voie judiciaire, le Programme PROGRES peut se faire représenter par un Avocat inscrit au barreau de Madagascar. Le choix de l'Avocat est du ressort du CN et doit être fait compte tenu de l'importance de l'affaire, de la crédibilité ou de la renommée de l'Avocat, en particulier sa spécialisation pour le traitement du type d'affaire concerné.

8.1.2. Gestion des dossiers précontentieux

TACHES	INTERVENANTS	DOCUMENTS UTILISES
• Information sur l'existence d'un litige	ROP - CIR – COP	• E-mail ou lettre officielle
• Etude du litige	ROP – CIR	• Proposition d'action
• Emission d'avis et de proposition d'actions		
• Information du CN		
• Emission d'avis ou contre-proposition	CN	• Contre-proposition
• Rectification de la proposition d'action selon contre-proposition du CN	ROP-CIR	• Proposition d'action rectifiée
• Rencontre avec la partie en litige (si nécessaire)	CN – ROP – CIR	• Lettre de réponse officielle
• Envoi de la lettre de réponse officielle		
• Suivi de l'évolution du litige	ROP-CIR	
• Si accord à l'amiable : élaboration de la convention de règlement à l'amiable		
• Sinon, envoi du dossier en contentieux		

Tableau n°13 : Procédures de gestion des dossiers précontentieux

8.1.3. Gestion des dossiers contentieux

TACHES	INTERVENANTS
GESTION DES DOSSIERS PAR UN AVOCAT	
• Sélection d'un avocat	CN
• Constitution des dossiers	ROP – CIR
• Communication des dossiers et pièces demandés par l'avocat pour appuyer la défense du Programme	CN
• Suivi des audiences avec l'avocat	ROP-CIR
• Rappel des audiences à l'avocat	
• Discussion des actions ou des arguments de défense du Programme auprès du Tribunal	CN
• Si décision : suivi de l'exécution de la décision de justice	ROP-CIR
GESTION DES DOSSIERS SANS AVOCAT	
Action en justice initiée par le Programme	
• Constitution des dossiers	ROP-CIR
• Introduction de l'action auprès du Tribunal	CN
• Dépôt de plainte	
Action en justice contre le Programme	
• Réception de la requête/Convocation	ROP-CIR
• Discussion des actions ou des arguments de défenses interne	CN -ROP-CIR-COP
• Constitution des dossiers	ROP-CIR
• Représentation du Programme	CN
• Elaboration des arguments de défense de l'ADER	CN-ROP-CIR
• Si décision : suivi de l'exécution de la décision de justice	ROP-CIR

Tableau n°14 : Procédures de gestion des dossiers contentieux

8.2. Cas des contrats liés à la passation de marchés

Le Programme se référera au code des marchés publics.

IX. GESTION DES CONVENTIONS

La présente partie a pour objet de décrire les principaux instruments de gestion des conventions que le Programme PROGRES est amené à conclure avec certains partenaires spécifiques.

Elle concerne les conventions passées sans mise en concurrence formelle pour des prestations spécifiques, ce qui n'exclut pas les obligations de transparence, d'intégrité et de moralité des prix.

Le Manuel est assorti de convention-types à utiliser selon le type du cocontractant du programme, mais étant donné le caractère « entente directe » des procédures, des négociations financières importantes devront être engagées avant la conclusion des conventions.

Le Manuel étant appelé à évoluer en fonction des missions d'évaluation du FIDA ou des différentes nouvelles orientations du projet, les modifications apportées doivent être approuvées par le Comité de pilotage : le CNFAR, puis être soumises à l'examen préalable du FIDA avant application.

9.1. Catégories de contrats/conventions

Plusieurs types de contrats/conventions sont passés par le programme avec les différents partenaires qui sont associés à la mise en œuvre de ses composantes :

A.1 - Convention sans rémunération avec les organismes étatiques

- (i) **A.10** : Convention/protocole avec les Directions ou Services classiques des Ministères
- A.11**. Convention/protocole avec les Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA), les Centres de formation dépendant entièrement de l'Etat

A.2 - Convention donnant lieu à une rémunération

- (ii) **A.21** : Convention avec les Prestataires de services paysans de proximité (Associations locales, Organisation Paysanne, CTD...),
- (iii) **A.22** : Convention avec les tuteurs, ou groupement des tuteurs (apprentissage, accompagnement etc.),
- (iv) **A.23** : Convention avec les centres de formation privés : formation continue, formation à la carte, formation de courte durée

Pour les conventions de partenariat supérieures à 100 millions d'Ariary, les étapes à suivre sont les suivantes :

- Négociation des contrats
- DANO FIDA sur contrat 3 ans
- Présentation du rapport justificatif à la CNM
- Présentation du projet de contrat à la CNM
- Visa CF sur le contrat
- Signature du contrat
- Démarrage des prestations

A.3 – Autres conventions

- (v) **A.31** : Convention avec les Organismes privés ou les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ;
- (vi) **A.32** : Convention avec les Institutions de micro finances.

A.4 - Convention spécifique avec les organes des Nations Unies

- (vii) **A.40** : Convention avec les organes des Nations Unies (UNESCO, FAO etc.) les autres Partenaires Techniques et Financiers etc.

9.2. Convention sans rémunération : passée avec les Services Etatiques (Ministères/EPA) (Modèle A10)

Il s'agit des conventions ou protocoles de collaboration du Programme avec un département ministériel ou un établissement public à caractère administratif (EPA) pour un service spécifique bien défini dont l'organisme en question dispose le savoir-faire, et dont la mise en concurrence n'apporterait aucun intérêt aussi bien sur le plan technique que sur le plan financier. Ces organismes sont :

- Les Directions/ Services/ Divisions ministériels ;
- Les Centres de formation dépendants entièrement de l'Etat sur le plan administratif, financier et technique ;
- Les projets au sein des ministères disposant des ressources (personnel, moyen) satisfaisantes pour assurer la mission ;
- Les établissements publics à caractère administratif (EPA) ; ex : FDA/FRDA.

Il est à souligner que pour ces organismes, entièrement étatiques, la rémunération du personnel n'est pas éligible. Seules les indemnités de déplacement sont éligibles avec d'éventuels frais de fonctionnement (carburant, fournitures de bureaux, consommables informatiques et bureautiques, frais de communication, etc.), et des équipements et matériels spécifiques.

Les Taux d'indemnités applicables sont à uniformiser par note de service, et ne dépassant pas celui appliqué au niveau du personnel du programme. L'acquisition d'équipements ou de matériels spécifiques suivront les procédures de passation de marchés requises, si l'organisme est en charge de ces acquisitions.

1- Référence

Les prestations doivent être référencées (Accord de financement, Rapport de pré-évaluation, Aide-mémoire etc.), programmé dans le PTBA ou des instructions du Ministère de tutelle du programme.

Une note justificative rappelant ces références doit être tenue dans les archives du dossier.

2 – Critères à prescrire dans les Termes de référence provisoire

Avant la conclusion du protocole/convention, un draft de TDRs doit être élaboré et devra contenir au minimum les aspects ci-après :

- définition claire de la mission : relation avec le programme, consistance, durée
- liste du personnel clé ; livrables à rendre : types de livrables (rapports, produits, agents formés,...), calendrier de remise des livrables.

Ce draft de TDRs pourrait être synthétisé par une fiche synthétique ou un tableau

3 – Aspects à négocier et à prescrire dans le contrat

Domaines	Description
Aspects techniques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ consistance de la mission ▪ personnel et temps d'intervention, calendrier d'exécution, livrables ▪ livrables : rapports, produits, agents formés,... et calendrier de remise des livrables ▪ critères d'appréciation des livrables : PV d'approbation des résultats par les responsables, fiches d'évaluation de formation, fiche de présence de réunion,...
Aspects financiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ bordereau des prix : avec la ventilation des postes « indemnités » et « fonctionnement » : <ul style="list-style-type: none"> ○ indemnités du personnel : avec le nombre de jours d'intervention pour chaque personnel ○ fonctionnement : carburant, fournitures de bureau, consommables, frais de communication,... pour chaque item : les prix unitaires et les quantités doivent être indiqués clairement ○ équipements et matériels spécifiques : les prix unitaires et les quantités doivent être indiqués clairement ○ pas de poste de rémunération (agent fonctionnaire de l'état) ▪ l'utilisation d'un prix global forfaitaire sans ventilation est à éviter ▪ modalités de règlement : les modalités de règlement seront à déterminer au cas par cas pour chaque convention. Tout paiement doit être justifié par un livrable (plan de mission, rapport de démarrage, rapport d'avancement des activités etc.)
Autres aspects contractuels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ conditions de résiliation du contrat : force majeure (indépendant des parties), défaillance d'une des parties ▪ en cas de chevauchement de la période d'exécution entre deux exercices, le partenaire est tenu de présenter l'état d'avancement technique et financier de la mise en œuvre de la convention à la date du 31 décembre.

9.3. Protocole/Convention donnant lieu à une rémunération : passée avec des Prestataires de services paysans de proximité, les Associations locales, les Centres de formation, les Tuteurs (Modèle A21 à A23)

Il s'agit de missions spécifiques liées à des contextes socio-économiques locales dont la mise en concurrence formelle n'apporterait aucune valeur ajoutée (Exemple : appui à l'encadrement des paysans). L'implantation sur les lieux du programme de l'Association joue un rôle important en termes d'économie et de proximité des ressources techniques.

1- Choix du prestataire

Le choix du prestataire s'effectue suivant des critères adaptés aux conditions existantes tant sur le plan administratif que sur le plan technique :

- existence de documents autorisant la convention : avis de non-objection, extrait d'aide-mémoire...
- sur le plan technique : existence d'un personnel cadre répondant au profil exigé par la mission
- sur le plan administratif : l'Association doit disposer d'une preuve d'existence administrative (pièce d'enregistrement,...)

2- Cas spécifique des Prestataires de service paysans de proximité (Associations locales, OP, pépiniéristes, producteurs de semences...) – A21

Dans une région d'intervention du programme, l'UFR devra être en mesure d'inventorier les Associations locales œuvrant dans les domaines du projet, et disposant des conditions citées en 1. (Choix du prestataire). Une évaluation de ces associations devra ensuite permettre d'établir une Note ou une décision présentant la liste des Associations éligibles, pouvant être consultées pour la suite.

3 – Cas spécifique des tuteurs et groupements des tuteurs – A22

Il s'agit dans la majorité des cas de conventions passées sans mise en concurrence formelle, mais basée sur une liste officielle des tuteurs éligibles établis par le programme (UFR) ; ce qui n'exclut pas les obligations de transparence, d'intégrité et de moralité des prix.

Ces aspects seront traduits de la façon suivante :

- en amont de la convention : présélection, validation et éventuellement mise à niveau des tuteurs...
- négociations de tous les aspects avant la signature de la convention : techniques, financières, calendrier d'exécution
- prescription d'articles standards dans les clauses ou les TDR de la convention : modalités de règlement, livrables, ventilation du budget,...

4 – Cas spécifique des centres de formation – A23

Les documents ci-après seront à archiver avec le contrat :

1. Procès-verbal ou note choix du centre de formation contenant entre autre :

- appartenance du centre de formation à l'annuaire de la DFAR, ou du réseau FARMADA/FARREGIONAL
- disposant d'une infrastructure d'accueil adéquat pour les apprenants
- disposant d'expériences probantes dans le domaine
- disposant d'une équipe pédagogique de niveau satisfaisant pour les disciplines concernées
- offrant des frais de formation acceptable par rapport aux prix existants dans la région/ nationale ;
- négociation sur certains prix proposés par le centre éventuellement

2. Si plusieurs centres ont été mis en concurrence le PV cité en 1. doit être accompagné d'un rapport d'évaluation technique/financière des centres ayant été sélectionnés.

L'appréciation des critères de sélection est à effectuer par un comité comprenant

- un représentant de l'UFR,
- et/ou un représentant de la Direction Régionale du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ou de la DFAR
- et/ou un représentant du CRFAR ou CSA ou du FARMADA

Ces responsables signent le PV et le rapport d'évaluation.

5 – Critères à prescrire dans les Termes de référence provisoire

Avant la conclusion du protocole/convention, un draft de TDRs doit être élaboré et devra contenir au minimum les aspects ci-après :

- définition claire de la mission : relation avec le programme, consistance, durée
- personnel clé : diplôme, expériences, profil
- livrables à rendre : types de livrables (rapports, produits, paysans formés,...), calendrier de remise des livrables

Ce draft de TDRs pourrait être synthétisé par une fiche synthétique ou un tableau

6 – Aspects à négocier et à prescrire dans le contrat

Aspects techniques :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ consistance de la mission ▪ personnel, calendrier d'exécution, livrables ▪ personnel clé : diplôme, expériences, profil, temps d'intervention ▪ livrables : rapports, produits, résultats attendus,... et calendrier de remise des livrables ▪ critères d'appréciation des livrables : PV d'approbation des résultats par les responsables, PV de validation des rapports, fiches d'évaluation de formation, fiche de présence,...
Aspects financiers :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ bordereau des prix : avec les détails et la ventilation exigée durant les négociations ▪ l'utilisation d'un prix global forfaitaire sans ventilation est à éviter ▪ modalités de règlement : modalités de règlement : les modalités de règlement seront à déterminer au cas par cas pour chaque convention. Tout paiement doit être justifié par un livrable (plan de mission, rapport de démarrage, rapport d'avancement des activités etc.) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conditions fiscales
Autres aspects contractuels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ conditions de résiliation du contrat : force majeure (indépendant des parties), défaillance d'une des parties ▪ en cas de chevauchement de la période d'exécution entre deux exercices, le partenaire est tenu de présenter l'état d'avancement technique et financier de la mise en œuvre de la convention à la date du 31 décembre.

9.4. Autres Conventions (Modèle A31 et A32)

Il s'agit de contrats attribués à un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) ou à un organisme d'appui à des opérations liées directement aux activités du programme.

Ce sont des opérations destinées à appuyer une dynamique convergeant vers la pérennisation d'un système qui intervient dans la réalisation des objectifs du programme
Exemple : Institutions de micro finance, Réseau national de production de semences, FOFIFA, etc.

Le contrat est souvent attribué par entente directe sans mise en concurrence, vu les spécificités des prestations et l'existence d'organismes potentiels dans le domaine et dans les régions.

- (i) Les contrats attribués à un EPIC suivent le document-type standard national de prestation intellectuelle : Réseau national de production de semences, FOFIFA, CNEAGR
- (ii) Les conventions attribuées à un réseau de microfinance suivent le modèle type A3

1- Références

Les prestations doivent être référencées (Accord de financement, Rapport de pré-évaluation, Aide-mémoire etc.), programmé dans le PTBA ou des instructions du Ministère de tutelle du programme.

Une note justificative rappelant ces références doit être tenue dans les archives du dossier.

2 – Justification des prix

- les coûts des prestations à assurer directement par l'organisme sont à justifier conformément aux contrats par entente directe : personnel (honoraire, indemnité), fonctionnement (bureaux, voiture, ...) ; cette justification pourra être soutenu
 - soit par des contrats passés par l'organisme pour des missions analogues suite à un appel à concurrence
 - soit par des contrats passés par le programme PROGRES pour des missions analogues suite à un appel à concurrence
- pour des conventions des investissements (ex : appui à l'installation d'institution de micro-finance contenant des travaux de construction, acquisition de matériels informatiques,...), les règles de passation de marchés en vigueur doivent être suivies.
- Comme il s'agit d'une entente directe, tous les coûts doivent faire l'objet d'une négociation.

3 – Aspects à négocier et à prescrire dans le contrat

Aspects techniques :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ consistance de la mission ▪ personnel, calendrier d'exécution, livrables ▪ personnel clé : diplôme, expériences, profil, temps d'intervention ▪ livrables : rapports, produits, résultats attendus,... et calendrier de remise des livrables ▪ critères d'appréciation des livrables : PV d'approbation des résultats par les responsables, PV de validation des rapports, ...
Aspects financiers :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ bordereau des prix : avec les détails et la ventilation exigée durant les négociations ▪ l'utilisation d'un prix global forfaitaire sans ventilation est à éviter ▪ modalités de règlement : modalités de règlement : les modalités de règlement seront à déterminer au cas par cas pour chaque convention. Tout paiement doit être justifié par un livrable (plan de mission, rapport de démarrage, rapport d'avancement des activités etc.)

Autres aspects contractuels	<ul style="list-style-type: none">▪ conditions de résiliation du contrat : force majeure (indépendant des parties), défaillance d'une des parties▪ en cas de chevauchement de la période d'exécution entre deux exercices, le partenaire est tenu de présenter l'état d'avancement technique et financier de la mise en œuvre de la convention à la date du 31 décembre.▪ Le contrat doit stipuler le droit de contrôle du Programme sur tous les aspects : activités, financiers, passation des marchés, satisfaction des bénéficiaires
------------------------------------	--

9.5. Convention les Organes des Nations Unies et autres Partenaires Techniques et Financiers (Modèle A40)

Il s'agit des prestations spécifiques que le gouvernement/ministère décide d'attribuer à un organe des nations unies ou à des partenaires techniques et financiers grâce à ses expériences prouvées ou sa notoriété dans le domaine. Il s'agit d'une d'entente directe, et donc nécessite d'importantes négociations ;

1- Référence

Les prestations doivent être référencées (Accord de financement, Rapport de pré-évaluation, Aide-mémoire etc.), programmé dans le PTBA ou des instructions du Ministère de tutelle du programme.

Une note justificative rattachant ces références doit être tenue dans les archives du dossier.

2 – Critères à prescrire dans les Termes de référence provisoire

Avant la conclusion du protocole/convention, un draft de TDRs doit être élaboré et devra contenir au minimum les aspects ci-après :

- définition claire de la mission : relation avec le programme, consistance, durée
- personnel clé : diplôme, expériences, profil
- livrables à rendre : types de livrables (rapports, produits, agents formés,...), calendrier de remise des livrables

Ce draft de TDRs pourrait être synthétisé par une fiche synthétique ou un tableau

3 – Contenu de l'offre à demander au prestataire

Offres techniques :	<ul style="list-style-type: none">▪ méthodologie détaillée▪ expérience de l'organisme▪ personnel clé avec CV▪ planning de réalisation▪ calendrier d'intervention du personnel
Offres financières :	<ul style="list-style-type: none">▪ bordereau des prix détaillé :<ul style="list-style-type: none">○ honoraire du personnel : taux unitaire, temps d'intervention, éventuellement pour chaque phase de réalisation : les honoraires doivent être justifiés par des missions antérieures similaires ;○ indemnité de mission : à ventiler en nombre de jours et en taux journalier.○ fonctionnement : à ventiler par item en cout unitaire et quantité : frais de voyage, locations divers, communication,...▪ situation fiscale de l'organisme▪ répartition du co-financement si applicable

Une évaluation de l'offre doit être faite pour apprécier les aspects techniques et financiers. Des éclaircissements peuvent être demandés auprès de l'organisme prestataire.

4- Aspects à négocier et à prescrire dans le contrat

Aspects techniques :	<ul style="list-style-type: none">▪ consistance de la mission▪ personnel, calendrier d'exécution, livrables▪ personnel clé : diplôme, expériences, profil, temps d'intervention▪ livrables : rapports, produits, résultats attendus,... et calendrier de remise des livrables▪ critères d'appréciation des livrables : PV d'approbation des résultats par les responsables, PV de validation des rapports, ...
Aspects financiers :	<ul style="list-style-type: none">▪ bordereau des prix : avec les détails et la ventilation exigée durant les négociations▪ l'utilisation d'un prix global forfaitaire sans ventilation est à éviter▪ modalités de règlement : les modalités de règlement seront à déterminer au cas par cas pour chaque convention. Tout paiement doit être justifié par un livrable (plan de mission, rapport de démarrage, rapport d'avancement des activités etc.)
Autres aspects contractuels	<ul style="list-style-type: none">▪ conditions de résiliation du contrat : force majeure (indépendant des parties), défaillance d'une des parties▪ en cas de chevauchement de la période d'exécution entre deux exercices, le partenaire est tenu de présenter l'état d'avancement technique et financier de la mise en œuvre de la convention à la date du 31 décembre.▪ Le contrat doit stipuler le droit de contrôle du Programme sur tous les aspects : activités, financiers, passation des marchés, satisfaction des bénéficiaires.

9.6. Authentification des signatures

L'authentification des signatures permet de contrôler la liste réelle des bénéficiaires.

Les conditions suivantes sont exigées pour la formation des jeunes :

- Dépôt de signature obligatoire auprès du CIP lors du démarrage de la formation ;
- Exigence de la liste des jeunes avec photos et signatures après le démarrage de la formation ;
- Exigence d'un PV cosigné par les deux (02) parties : Centres/Tuteurs et PROGRES en cas de différence de signature ou de changement de jeunes ;
- Elaboration d'une note de service relative aux dispositions autorisant la modification (changement, rajout) de la liste des bénéficiaires et le délai maximum autorisé pour le remplacement des bénéficiaires des appuis. Cette note de service est élaborée par le CIR.

9.7. Distribution des kits

La distribution des kits doit se faire en présence de l'équipe du Programme notamment le CIP et le SOR avec prise de photos.

La distribution de kits suit la procédure suivante :

- Etablissement de la fiche de distribution des kits sur la base d'une liste de présence dûment arrêté par le responsable de la formation ;
- Vérification au préalable de toutes les informations utiles
- Vérification a posteriori : contrôle de la cohérence des signatures sur la fiche de présence et les fiches de distribution des kits ;
- Vérification exhaustive du rapport des partenaires ;
- Arrêtage systématique des fiches de distribution des kits par le porteur de projet/CEFAR et le CIP ;
- Etablissement du PV de réception des kits ;
- Saisie dans la base de données par l'ACSEGS ;
- Validation des saisies par le SOR et le CSEGS.

En cas de changement de la nature, quantité, spécification technique des kits distribué par rapport à ceux qui sont convenus, une note explicative sera produite et signés par les comités de réception et bénéficiaires. La FDD doit être impérativement conforme aux articles distribués. Le contrôle de la FDD est effectué par le COP.

9.8. Restitution des kits

La restitution des kits non distribués est matérialisée par un PV de constatation de stocks établi et signé par le CIR et le CIP.

9.9. Suivi des bénéficiaires

- Délai de mise à disposition des kits ou autres aux bénéficiaires à transmettre par les CIP : **dix (10) jours après la livraison**
- Délai de disponibilité des fiches signées au niveau des UFR : **trente (30) jours**
- Chaque bénéficiaire dispose d'un identifiant suivant les codes de la base des données (BDD).
- Il est exigé :
 - la liste avec identifiant pour tous les contrats/conventions ;
 - les paiements relatifs aux bénéficiaires ;
 - la liste des bénéficiaires des kits et l'accusé de réception.

9.10. Rapports des partenaires (démarrage, intermédiaire, final)

Les rapports doivent passer par un processus de validation notamment le contrôle exhaustif des rapports des partenaires :

- Certification du service fait par le CIP ;
- Validation de la conformité des activités et des conventions par le SOR ;
- Approbation de la conformité du rapport pour paiement par le COP.

ANNEXES

1. ANNEXE 1.1 : DESCRIPTION DES POSTES

UNITE DE COORDINATION NATIONALE (PROGRES)

TERMES DE REFERENCES

TITRE DU POSTE

Coordonnateur National du Programme PROGRES (-CN-PROGRES)

Missions :

Sous l'autorité directe de la Coordination Générale des Projets du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage en liaison avec la Direction Générale de l'Agriculture (DGA), la Direction de Formation Agricole et Rurale du MINAE, le Secrétariat Exécutif du CNFAR (SE/CNFAR) et les Coordonnateurs des projets/programmes FIDA en cours, le Coordonnateur de l'UCP aura pour mission de :

- Assurer la bonne gestion du Programme PROGRES conformément à l'Accord de Financement, la Stratégie Nationale FAR, le Rapport de conception finale, les rapports de revue interphase, tant dans leur déclinaison nationale que dans les régions d'intervention ;
- Assurer la gestion administrative et financière du Programme ;
- Superviser la mise en œuvre opérationnelle du Programme en concertation avec l'ensemble des partenaires impliqués, en respectant en particulier les orientations et le cadrage des instances de pilotage et de gouvernance de la FAR aux niveaux national et régional ;
- Coordonner la communication et assurer la représentation du Programme dans toutes relations externes, notamment avec le ministère de tutelle et le FIDA ;
- Superviser l'ensemble de l'équipe du Programme y compris UCP, UFR et d'autres partenaires d'exécution ;
- Garantir une synergie inter régionale en incitant chacune des UFR à tenir compte des expériences des autres ;
- Veiller au respect du principe de subsidiarité.

Principales attributions :

Le Coordonnateur-UCP aura pour principales attributions :

a) Organiser le dispositif d'exécution du programme

- Rendre opérationnelle l'Unité de Coordination Nationale (UCP) à travers l'organigramme avec des liens hiérarchiques et fonctionnels, le manuel de procédure actualisé ;
- Procéder à la mise en place du personnel et prendre en charge les besoins de formation en élaborant un plan de formation ;
- Motiver le personnel à agir dans le sens de l'atteinte des objectifs du Programme ;

- Veiller au respect de la discipline, l'éthique et à la bonne image du Programme ;
- Promouvoir la prise en compte de la dimension genre et le respect de la bonne gouvernance dans la mise en œuvre des activités du Programme ;
- Assurer la représentation du Programme auprès des autorités et des tiers ;
- Préparer, organiser et participer aux missions de supervisions des bailleurs, de suivi externe de la tutelle, d'audit et mettre en œuvre les recommandations issues de ces missions.

b) Assurer la programmation et la budgétisation des activités du Programme

- Préparer le programme de travail et budget annuel (PTBA) consolidé du projet conformément aux documents du projet (Accord de financement, Rapport de conception, etc.) et sur la base d'une démarche ascendante de planification ;
- Rechercher, dans la mesure du possible, la complémentarité et la synergie des interventions avec les Projets financés par le FIDA et par d'autres bailleurs ;
- Assurer la consolidation de la programmation des activités issues des PTBA des UFR et celles du siège ;
- S'assurer de la validation du PTBA consolidé par le Comité de pilotage et son approbation par le FIDA
- Veiller à l'opérationnalisation du PTBA consolidé
- Organiser l'atelier bilan des activités de chaque exercice (année) permettant la capitalisation et le partage des expériences.

c) Organiser la gestion des acquisitions des biens, travaux et services

- Superviser l'élaboration des contrats et conventions liant le Programme aux structures partenaires ;
- Coordonner la mise en œuvre du processus d'acquisition des biens, travaux et services de toute nature (appels d'offres, conventions de prestations de services, ...), en se référant aux règles de procédures admises par les bailleurs et l'Etat ;
- Suivre l'exécution des marchés passés et des conventions de prestations liant les projets aux différentes structures d'exécution en veillant à leur bonne exécution et au respect des délais ;
- Analyser et examiner périodiquement le niveau d'exécution et apprécier les résultats atteints et les impacts sur le groupe cibles ;

d) Assurer la gestion transparente et rigoureuse des Projets

- Rendre opérationnel le dispositif informatisé de comptabilité et de gestion du Programme ;
- Suivre l'exécution du budget en conformité avec les objectifs du Programme ;
- Suivre et contrôler le processus de mobilisation des ressources des dons, et de la contribution des bénéficiaires ;
- Assurer une bonne gestion de la trésorerie ;
- Veiller à l'application et au respect des procédures Administratives, comptables et financières ;

- Veiller à la bonne gestion des immobilisations et des biens du projet (matériel de bureau, véhicules, ...);
- Evaluer les performances de chaque agent sous sa responsabilité directe, selon la grille d'évaluation de son poste de travail, et, assurer le contrôle de l'évaluation des autres agents ;
- Coordonner le suivi de la performance des acteurs intervenant sur le Programme ;
- Assurer la coordination des activités du Programme ;
- Rendre compte régulièrement au MINAE et aux bailleurs de l'exécution du Programme ;
- Suivre la préparation des rapports trimestriels, semestriels, annuels ;
- Suivre la préparation des rapports de suivi-évaluation interne et des PTBA ;
- Faire réaliser et soumettre l'audit des comptes annuels du Programme dans les délais requis par le FIDA
- Veiller à la circulation et à la transmission des données nécessaires aux bailleurs, au Gouvernement, aux opérateurs et/ou Consultants ;
- Contribuer à la visibilité des actions menées par le Programme ;
- Veiller à la capitalisation des acquis et aux partages des expériences.

Résultats attendus de la fonction :

- Plan de Travail et Budget Annuel approuvé à temps ;
- Méthodologies de mise en œuvre du Programme affinées suivant un processus d'amélioration et d'adaptation itératif ;
- Bon niveau de réalisation des activités planifiées et de décaissement du PTBA approuvé,
- Système opérationnel de supervision des activités nationales de gestion administrative et financière, de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des savoirs ;
- Bonne communication avec le ministère de tutelle, le FIDA et les principaux acteurs de mise en œuvre du programme ;
- Rapports d'activités du Programme consolidés, validés et diffusés à temps.

Profil requis :

- Titulaire de diplôme d'ingénieur agronome, ou d'ingénieur en génie rural, ou d'un diplôme universitaire de niveau Bac + 5 dans un domaine connexe au développement rural (économie rurale, sociologie) ;
- Formation ou/et expériences en ingénierie des dispositifs de formation;
- Expériences professionnelles confirmées, de niveau directeur ou coordonnateur, d'au moins 10 ans dans le secteur agricole et rural, dont 5 ans pour des projets multidisciplinaires, multi acteurs et complexes, financés par des donateurs internationaux ;
- Connaissances avérées du domaine de la formation agricole et rurale ;

- Expériences dans la mise en œuvre de Programme pays des PTF à Madagascar, de ses principes d'intervention et de ses procédures, constitueraient un atout ;
- Compétences démontrées en matière de leadership, de consolidation d'équipe, de gestion de conflits, de relations publiques, de concertation, de communications ;
- Maîtrise de la langue française, et bonne connaissance de l'anglais est un atout ;
- Maîtrise des outils informatique (Microsoft Office).

Lieu de travail

Antananarivo avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention du Programme.

TITRE DU POSTE

▪ Auditeur Interne MINAE/CAPFIDA (UAI)

Missions :

Sous l'autorité directe du Coordonnateur National l'Unité de Coordination Nationale (UCP), l'Auditeur Interne (UAI) pour mission de :

- S'assurer que les fonctions administratives, financières et techniques du Programme PROGRES respectent les manuels d'exécution et des procédures administratives et financières, aussi bien au niveau de l'Unité de Coordination Nationale (UCP), des Entités Interrégionales du Programme (UFR) que des Entités bénéficiaires et/ ou Partenaires ;
- Détecter d'éventuels risques dans l'organisation et dans le cadre de la gestion de fonds du Programme PROGRES et anticiper toutes mesures lui permettant d'atteindre ses objectifs avec un maximum d'efficacité et d'efficience ;
- Apporter des propositions d'améliorations continue à l'équipe de l'UCP/ UFR du Programme PROGRES pour assurer une bonne gouvernance du Programme.
- Renforcer les compétences d'audit interne de la CAP/FIDA.

Principales attributions :

L'UAI aura pour principales attributions :

- La préparation d'un plan d'audit annuel basé sur une évaluation des risques et des requêtes spécifiques qui peuvent être présentées par le Coordonnateur National, le Responsable Administratif et Financier et les responsables techniques au niveau de l'UCP et éventuellement le Fonds International de Développement Agricole. Le Plan d'audit établi sur la base du risque avec le concours du personnel du Programme y compris la coordination ;
- La présentation du plan d'audit annuel au cours d'une réunion avec la participation de la CAP/FIDA et des requêtes spécifiques ;
- La mise en œuvre le plan d'audit interne approuvé ;
- La proposition au Programme des mesures pour prévenir les risques d'irrégularités, abus, fraudes, et corruptions durant la mise en œuvre des activités du Programme ;
- Le déclenchement ou la participation à des missions ponctuelles et/ ou inopinées qui pourraient s'avérer nécessaires dans un contexte de présomption de situation de fraude, de détournement, de corruption, d'abus, d'irrégularités au sein du Programme ou de toute Unité d'exécution ou partenaire ou prestataires de services, ou suite aux doléances reçues dans le cadre de la mise en œuvre du Programme et la proposition des recommandations pertinentes pour des mesures correctives ;
- La production des rapports après chaque mission ainsi que des rapports de synthèse périodiques à l'attention du Coordonnateur National comportant les constats de faiblesses et irrégularités observées ainsi que les recommandations inhérentes.
- La présentation des rapports périodiques au niveau de la CAP/FIDA ;
- L'évaluation de l'efficacité et la pertinence des politiques et procédures en vigueur au sein du Programme et la proposition des recommandations pour leur amélioration ;
- L'examen des modes d'utilisation des ressources, et s'assurer de la correcte protection des actifs, de leur utilisation économique, optimale et efficace ;

- La documentation des différents travaux réalisés et la réalisation du suivi des recommandations proposées à l'issues des différentes missions ;
- Le suivi des actions de mise en œuvre des recommandations d'audit interne ainsi que celles proposées par les missions d'Audit externe ;
- L'appui à la coordination pour toutes les missions d'audit externe, d'Investigation et de Conseil impliquant des auditeurs externes en s'assurant du caractère adéquat du périmètre et de méthodologie adoptée ;
- Veille à assurer une pratique adéquate de l'audit interne, conformément au cadre de référence établi par l'IIA;
- La réalisation des activités d'audit interne de façon objective et impartiale et l'évitement de toute situation de conflits d'intérêts ;
- Jouer un rôle de conseil pour la Coordination Nationale ;
- Le renforcement des compétences en audit interne de la CAP/FIDA.
- Le contrôle de l'effectivité et la qualité de la mise en œuvre des différents contrats/conventions conclus entre PROGRES et ses partenaires, consultants et prestataires de services,
- Le contrôle de la mise en application des procédures pour une bonne gestion des ressources au niveau du Programme et de ses partenaires,

Résultats attendus :

- Application effective des manuels d'exécution et des procédures administratives, financières ainsi que du système de contrôle interne évaluée
- Application des checks lists qualité pour la mise en œuvre des activités du Programme évaluée
- Toutes les fonctions administratives, financières et techniques en se référant aux normes et méthodologies d'audit interne généralement appliquées évaluées
- Conformité des réalisations sur terrain avec celles consignées dans les bases de données et les rapports périodiques évaluées
- Performance opérationnelle et organisationnelle du Programme évaluée
- Amélioration proposée concernant la performance opérationnelle et organisationnelle du Programme en vue d'un maximum d'efficacité et d'efficience
- Qualité de l'information améliorée
- Suggestion proposée relative au respect des manuels de procédures et d'exécution du projet
- Outils de travail de l'audit interne mis en place
- Procédures manquantes mises en place
- Risques détectés et solutions proposées

Profil requis

- Titulaire d'un Master II en Contrôle, Comptabilité et Audit ou un diplôme dans un domaine similaire (niveau Bacc + 5);
- Expérience professionnelle confirmée de dix (10) ans au minimum avec au moins cinq (05) ans en tant qu'Auditeur externe ou interne

- Solide expérience dans l'audit des projets financés par les principaux bailleurs de fonds ;
- Bonne connaissance des normes internationales d'audit externe, interne ;
- Bonne connaissance des procédures de gestion financière et des diverses directives de passation de marchés des bailleurs ;
- Connaissance des procédures du FIDA constitue un atout ;
- Bonne connaissance du système de gestion informatisée de projet ;
- Détention de la qualification Certified Internal Auditor (CIA) est un atout ;
- Bonne connaissance du secteur d'intervention du Programme est un atout ;
- Bonne maîtrise du français (écrit et oral), et connaissance de l'anglais est un atout ;
- Forte capacité d'organisation et de responsabilité
- Rigoureux et intègre

Lieu de travail

Antananarivo avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention du Programme.

TITRE DU POSTE
Assistant Administratif
▪ **(AA)**

Missions :

Sous l'autorité du Coordonnateur National du Programme PROGRES, l'Assistant Administratif aura pour missions de :

- Réaliser les tâches relatives à l'administration générale ;
- Réaliser les travaux de secrétariat, l'appui du service comptable et l'administration du personnel.

Principales attributions :

L'Assistant Administratif aura pour principales attributions :

(a) Travaux de secrétariat :

- Réception et envoi des courriers entrant et sortant ; triage selon la nature du courrier et enregistrement ; dispatching et classement suivant le type de support ;
- Enregistrement des factures dans « le registre des factures » ;
- Rédaction des lettres administratives ;
- Dressage des procès-verbaux de réunion à temps ;
- Organisation des rendez-vous ainsi que des réunions internes et externes de la Coordination ;
- Préparation des plis et enveloppes à expédier.

(b) Travaux d'appui comptable et logistique:

- Préparation et organisation logistique des ateliers/ séminaires organisés par le Programme ;
- Organisation des déplacements en ville du personnel et vérification des cahiers de bord des véhicules ;
- Gestion de la petite caisse (tenue du journal, demande de réapprovisionnement de fonds, etc.)
- Gestion des immobilisations, stocks des fournitures et consommables (carburant, carte TELMA, etc.) ;
- Inventaires périodiques des immobilisations, fournitures et consommables avec le Comptable ;
- Réception et établissement des états de remboursement des frais médicaux.

(c) Travaux d'appui pour l'administration du personnel :

- Classement et mise à jour des dossiers administratifs du personnel ;
- Etablissement du planning de congé, la tenue et la mise à jour du cahier de suivi, arrêtage du solde à la fin de l'exercice.
- Etablissement des ordres de mission et tenue du cahier de registre et suivi retour des OM.

(d) Travaux d'appui en passation des marchés :

- Assurer l'administration des passations des marchés pour les marchés en dessous du seuil et sous la responsabilité de l'Unité de Coordination Nationale;
- Etablissement des bons de commande et tenue du registre des BC.

Profil requis :

- Titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de niveau licence (BAC+3), référence exigée ;
- Expériences prouvées de plus de 3 ans dans un poste similaire dont l'expérience dans un projet/ programme de développement est un atout majeur ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique est requise ;
- Une excellente capacité rédactionnelle exigée ;
- Parlant couramment le français ;
- Dynamique et bien organisée.

Lieu de travail

Antananarivo avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention du Programme.

TITRE DU POSTE
Chargé de Protocole et Relation Institutionnelle (CPRI)

Missions :

Sous la supervision directe du Coordonnateur National du Programme PROGRES, le CPRI a pour missions d'assurer (i) les relations entre les Institutions existantes et le Programme PROGRES et (ii) les services protocolaires du Programme FIDA à Madagascar.

Principales attributions :

a) Relation entre les Institutions existantes et le Programme PROGRES :

- Assurer la circulation et l'accélération des signatures et validation des documents émanant du Programme PROGRES vers les autres Institutions (Ministères, Secrétariat Général, Direction générale, Contrôle Financier des dépenses, Direction de la Formation Agricole et Rurale-Gestionnaire des activités, Ordonnateur Secondaire, Trésorier, Direction de la Dette Publique, Banque Centrale) ;
- Assurer la réception et la remise des documents ou pièces justificatives des Institutions vers le Programme ;
- Assurer le suivi de traitement des documents officiels présentés auprès des Institutions (DRF, Appel de fonds, Régularisation de fonds d'emprunt, TVA, BR, Arrêtés ministériels, Décrets, ARMP, etc.) ;
- Appuyer le traitement des dossiers en contentieux au niveau du Programme PROGRES ;
- Appuyer la partie logistique et préparation des grands ateliers organisés par la CAP/FIDA : ateliers nationaux et internationaux ;
- Appuyer le RAF et l'équipe comptable dans le cadre de la gestion des opérations de paiement, demande de relevé et autres sur le Compte RGA ;

b) Services protocolaires du Programme FIDA à Madagascar :

- Assurer l'accueil à l'aéroport Ivato des missionnaires étrangers ou des missionnaires venant de l'extérieur du territoire, dans le cadre du Programme FIDA ;
- Appuyer la préparation des missions extérieures du personnel des projets FIDA (Ordre de mission de la République de Madagascar, passeport de service, demande de visa, etc.)

c) Suivi et entretien du matériel roulant mis à sa disposition ;

d) Assurer l'exécution de toutes autres tâches assignées par les supérieures hiérarchiques ;

Résultats attendus :

- Circulation et signature des documents émanant du Programme vers les autres institutions assurées
- Réception et remise des documents ou pièces justificatives des Institutions vers le Programme assurées
- Traitement des documents officiels présentés auprès des Institutions suivi
- Grands ateliers organisés par la CAP/FIDA préparés

- Appui fourni dans le cadre de la gestion des opérations de paiement, demande de relevé et autres sur le Compte RGA
- Accueil des missionnaires étrangers et missions venant de l'extérieur assuré
- Appui fourni pour la préparation des missions extérieurs du personnel des projets du FIDA
- Gestion du matériel roulant assurée

Profil requis :

- Titulaire d'un Bacc +2 au minimum en gestion et administration ou domaine similaire ;
- Minimum 3 ans d'expériences avec des Projets financés par des Bailleurs de fonds ;
- Expériences en tant que protocole et relations avec les Ministères exigée ;
- Bonne aptitude à la communication interpersonnelle ;
- Bonne capacité de négociation ;
- Bonne aptitude physique et très dynamique ;
- Parlant couramment le français et le Malagasy ;
- Avoir un permis de conduire A

Lieu de travail : *Antananarivo*

TITRE DU POSTE

▪ **Responsable Administratif et Financier (RAF)**

Missions :

Sous l'autorité directe du Coordonnateur National l'Unité de Coordination Nationale (UCP), le Responsable Administratif et Financier (RAF) aura pour mission de :

- Assurer une bonne gestion du portefeuille du Programme et la mise en place des mécanismes de financement pour meilleure utilisation des fonds ;
- Assurer la gestion administrative, financière et budgétaire en cohérence avec les termes et dispositions de l'Accord de Financement, du Rapport de conception finale, des manuels de procédures et tout document traitant et réglementant le programme ;
- Coordonner la communication au niveau de l'équipe fiduciaire aussi bien nationale que régionale ;
- Animer l'ensemble de l'équipe fiduciaire y compris les équipes de programmes régionales (UFRs) et d'autres partenaires d'exécution.

Principales attributions :

Le RAF aura pour principales attributions :

(a) Finances et administration :

- La participation active dans l'élaboration du Plan de Travail et de Budget Annuel ;
- L'opérationnalisation et la mise à jour des manuels de procédures administratives, financières et comptables ;
- La décentralisation du système financier au niveau des UFRs ;
- La gestion des comptes bancaires du Programme et leur réapprovisionnement ;
- La gestion des conventions et des contrats ainsi que l'autorisation des paiements ;
- Le suivi régulier des dépenses du Programme par catégorie de prêt du FIDA et autres donateurs de Fonds ;
- La consolidation et la préparation des demandes de retrait de Fonds des comptes de prêt et comptes de don ;
- L'élaboration en temps voulu des états comptables et financiers ;
- L'élaboration des rapports financiers y compris l'élaboration d'indicateurs de performance financière et des progrès financiers ;
- La gestion du personnel du Programme ;
- La supervision, contrôle et suivi des actifs du programme pour assurer leur bonne conservation.

(b) Comptabilité et audit :

- La présentation des comptes conformes aux standards nationaux et internationaux généralement admis ;
- Le suivi strict et régulier des justifications des dépenses des UFRs et autres structures d'exécution, des prestataires de services ou autres partenaires d'exécution du Programme ;
- La collaboration et le travail avec le Responsable du Suivi et Evaluation ;
- L'encadrement et le contrôle des comptables des UFRs et autres structures d'exécution ;
- La préparation et facilitation des missions d'audit ;
- La Veille et le suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audits et des missions de suivi et de supervision.

Résultats attendus :

- Programme de Travail et Budget annuel élaboré à temps ;
- Manuel de procédures administratives, financières et comptables opérationnel et mis à jour ;
- Etats comptables et financiers élaborés dans les délais requis ;
- Rapports financiers élaborés ;
- Système de supervision, de contrôle et de suivi opérationnel ;
- Missions d'audit facilitées et réalisées dans les délais requis ;
- Recommandations d'audit et de mission de supervision suivies et mises en œuvre ;
- Rapports d'activités du Programme consolidés et validés.

Profil requis

- Titulaire d'un diplôme BAC+4 en finances et comptabilité ou en gestion des affaires ;
- Expériences d'au moins 7 ans en tant que Responsable Administratif et Financier, dont au moins 5 ans au niveau d'un projet national ou pluridisciplinaire financé par des donateurs internationaux ;
- Expérience auprès des projets financés par le FIDA constitue un atout ;
- Connaissance en formation agricole et en développement rural est un atout ;
- Expériences confirmées en matière de gestion financière d'une organisation avec des unités décentralisées ;
- Très bonne connaissance en informatique et du logiciel de gestion financière, une expérience avec le logiciel TOMPRO constitue un atout ;
- Maîtrise de la langue française, et bonne connaissance de l'anglais est un atout ;
- Forte capacité d'analyse, synthèse et rédaction.

Lieu de travail

Antananarivo avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention du Programme.

TITRE DU POSTE

▪ Responsable en Suivi Evaluation (RSE)

Missions :

Sous l'autorité directe du Coordonnateur de l'Unité de Coordination Nationale (UCP), le RSE a pour mission de :

- mettre en place et mettre à jour le système de suivi- évaluation du Programme ;
- assurer la mise en œuvre des activités de suivi-évaluation, et
- capitaliser et diffuser les savoirs dans l'ensemble du Programme.

Principales attributions :

Le RSE aura pour principales attributions :

(a) Suivi-Évaluation :

- La contribution à la révision de la matrice du cadre logique garantissant le respect des principes de gestion axée sur les résultats ;
- L'élaboration du cadre général du Suivi et Evaluation (S&E) du Programme et des outils correspondants ;
- L'élaboration du Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) suivant le modèle recommandé par le FIDA ;
- La fixation, avec les acteurs concernés, du cadre et des procédures de suivi et d'évaluation des activités du Programme ;
- Le soutien de la mise en œuvre du S&E sur terrain et identification des adaptations éventuelles à effectuer ;
- L'orientation du processus de relatif aux mesures de la performance du Programme ;
- L'organisation annuelle de l'exercice d'évaluation de la réalisation des activités et d'atteinte des résultats et des objectifs (effets et impacts) ;
- L'identification des besoins en renforcement des capacités en matière de S&E et réalisation des formations y afférentes ;
- La collaboration avec l'ensemble de l'équipe du Programme et les partenaires pour la mise en œuvre du suivi qualitatif des activités, effets et impacts ;
- Le maintien du flux d'informations entre les différents acteurs de mise en œuvre ;
- La collaboration étroite avec les missions externes d'appui, de suivi, de supervision et d'évaluation.

(b) Gestion des savoirs :

- L'élaboration et la mise en œuvre du cadre général de gestion des savoirs du Programme, conformément aux priorités et standards établis dans le système de suivi-évaluation et de gestion des savoirs au niveau du pays (ZaraFIDA) ;

- L'élaboration, la mise en place et la diffusion des outils pratiques de documentation, de capitalisation et de partage des connaissances ;
- L'appui au personnel du Programme et aux partenaires de mise en œuvre dans la planification et l'exécution de leurs activités de gestion des savoirs ;
- L'analyse des informations collectées et rédaction de notes ou de rapports selon les besoins ;
- La communication et la diffusion régulière des connaissances et savoirs auprès de l'équipe du Programme, du gouvernement, des partenaires de mise en œuvre, des bénéficiaires et autres acteurs concernés ;
- La participation aux plateformes et réseaux de gestion des savoirs existants (CoP ZaraFIDA, FIDAFRIQUE, ESA...) afin de partager et d'enrichir les expériences du Programme.

Résultats attendus :

- Matrice du cadre logique révisée ;
- Cadre général du S&E du Programme et des outils élaboré ;
- PTBA élaboré suivant le modèle recommandé et dans le délai requis ;
- Exercice d'évaluation d'atteinte des objectifs organisé annuellement ;
- Système de suivi qualitatif des activités, effets et impacts du programme mis en œuvre ;
- Cadre général de gestion des savoirs du programme mis en œuvre ;
- Outils de documentation, capitalisation et partage des connaissances et des savoirs élaborés, opérationnels place et diffusés ;
- Informations collectées analysées et rapports/notes rédigés à temps ;
- Communication et partage d'expériences continus et réguliers.

Profil requis :

- Titulaire d'un diplôme Bacc+5 en agronomie/économie /statistiques ou domaines connexes ;
- Solides connaissances du développement rural et de la formation agricole ;
- Connaissance du Programme FIDA Madagascar, constitue un atout ;
- Expériences d'au moins 7 ans en tant que responsable de suivi-évaluation et de gestion des savoirs au sein de projet national ou pluridisciplinaire financé par des donateurs internationaux ;
- Expériences et aptitudes de communication et de travail en équipe et en réseaux multidisciplinaires avec de nombreux acteurs ;
- Très bonne connaissance des outils informatiques et des logiciels d'analyse et de traitement des données ;
- Grande capacité d'organisation, de synthèse et de rédaction ;
- Maîtrise de la langue française, et bonne connaissance de l'anglais est un atout ;

- Forte capacité d'analyse, synthèse et rédaction.

Lieu de travail :

Antananarivo avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention du Programme.

TITRE DU POSTE
Responsable des Opérations
(ROP)

Missions :

Sous l'autorité du Coordonnateur National de l'UCP, le Responsable des Opérations (ROP) prend connaissance des opérations à mettre en place. Il devient alors garant au niveau technique de l'organisation, de la planification et de la mise en œuvre et de la qualité des activités réalisées sur le terrain pour atteindre les objectifs fixés. Il veille à l'adéquation entre les objectifs du programme et ceux des différentes régions concernées ainsi que les activités réalisées. Il fédère les équipes de terrain à cette fin.

Principales attributions :

Le Responsable des Opérations aura pour principales attributions :

(a) Stratégie : développement des activités du programme

- Proposer les orientations stratégiques ;
- Élaborer et affiner les stratégies de mise en œuvre pertinentes contribuant à l'atteinte des résultats quantitatifs et qualitatifs et garantissant la pérennisation des acquis ;
- Assurer les relations avec les différents partenaires ainsi que les autres projets intervenant dans le domaine du développement et de l'entrepreneuriat des jeunes.

(b) Technique :

- Planifier les activités à mettre en œuvre ;
- Coacher et superviser l'équipe de terrain dans la mise en œuvre des activités prévues dans le PTBA et en assurant l'atteinte des résultats, et identifier/planifier/proposer des renforcements de capacités si besoin, suivre la réalisation des objectifs et des résultats fixés ;
- Veiller à l'implication et à l'engagement des acteurs dans l'opérationnalisation du Programme ;
- Appuyer le système de suivi évaluation et de communication dans ses zones d'interventions ;
- Construire avec l'équipe de terrain des parcours de formation et des schémas d'insertion en tenant compte des spécificités et potentialités des zones d'intervention ;
- Faire un suivi des formations mises en œuvre ainsi que de l'insertion des jeunes ;
- Consolider les besoins en infrastructures et faire une proposition de planification avec l'équipe de terrain, en tenant compte des priorités, des potentialités des sites ainsi que des objectifs du programme ;
- Veiller à la sécurité des projets de construction ou d'aménagement (disponibilité des documents d'attribution des sites...) ainsi qu'à leur exploitation durable ;
- Gérer les contrats/conventions.

(c) Ressources humaines :

- Participer au recrutement de l'équipe technique.

Résultats attendus :

- Opérations bien planifiées pour une mise en œuvre des activités de qualité, en accord avec les objectifs du programme ;
- Les réalisations contribuent de façon significative à l'augmentation des revenus des jeunes ruraux formés durant et après les phases de mise en œuvre du Programme ;
- Équipes sur le terrain et acteurs en entente pour réaliser les priorités ainsi que les objectifs du programme ;
- Les différents livrables requis de l'équipe sur terrain sont disponibles à temps et en conformité avec les documents de référence et suivant les canevas proposés.

Profil requis :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 4 en Agronomie, Sciences sociales ou Economie agricole ;
- Formation ou/et expériences en ingénierie des dispositifs de formation est un atout ;
- Bonne connaissance du domaine de la formation et insertion professionnelle agricole et rurale ;
- Expériences professionnelles dans un projet/programme d'envergure régionale ou nationale dans le secteur agricole et rural, financés par des bailleurs internationaux ;
- Expérience en analyse et évaluation des données ;
- Esprit d'analyse, de rigueur avec un sens organisationnel inné. Compétences démontrées en matière d'animation de l'équipe de mise en œuvre ;
- Capacité à encadrer, à coacher et à gérer une équipe ;
- Expériences dans la collaboration avec les institutions publiques et privées, ainsi qu'en matière de formation agricole et rurale constituent un atout ;
- Bonne maîtrise des logiciels MS-OFFICE (Word, Excel, PowerPoint) est exigée
- Une excellente capacité rédactionnelle exigée ;
- Parlant couramment le Français et le Malagasy ;
- Qualité personnelle : capacité de leadership, bonne intégration en milieu rural, sens de la communication interpersonnelle, sens de l'organisation et de l'initiative

TITRE DU POSTE
▪ **Responsable Passation de Marchés (RPM)**

Missions :

Sous l'autorité directe du Coordonnateur de l'UCP, le Responsable Passation de marchés aura pour mission d'assurer :

- La mise en œuvre des procédures et du plan de passation de marchés au niveau du Programme PROGRES ;
- Le traitement des opérations sur la passation de marchés au niveau de l'UCP ainsi que la production des situations et états consolidés du Programme.

Principales attributions :

Le Responsable Passation de marchés aura pour principales attributions :

- Elaborer et mettre à jour le plan de passation de marchés en collaboration avec le Responsable des Opérations ;
- Elaborer les avis généraux et spécifiques de passation de marchés ainsi que l'avis d'attribution des marchés et de les faire publier ;
- Donner des avis sur les Termes de référence et spécialisations techniques ainsi que les critères d'évaluation afin de garantir le respect des principes de passation de marchés ;
- Elaborer les dossiers d'appel d'offres, les demandes de propositions des contrats de consultants et s'assurer de la qualité des documents ;
- Représenter le Coordonnateur dans toutes les séances d'ouverture des plis et dans toutes les séances d'attribution des marchés ;
- Garantir le respect des procédures dans le cadre de l'évaluation des offres/propositions et donner des avis sur les rapports d'évaluation ;
- Participer aux négociations de contrats et veiller à la qualité du procès-verbal de négociation ;
- Rédiger les contrats et veiller au respect du circuit des signatures et des notifications ;
- Etablir et mettre à jour le registre des fournisseurs et des prestataires de services qualifiés ;
- Assister les autres services dans les spécifications techniques, fournitures et travaux ;
- Effectuer le suivi général des contrats engagés dans le cadre du programme, en particulier le suivi administratif ;
- Etablir des rapports consolidés de suivi du processus de passation de marchés ;
- Participer à la rédaction des réponses et traitement dans le cadre des plaintes et réclamations reçues en matière de passation de marchés ;

- Participer au règlement des litiges pouvant survenir pendant le processus de passation de marchés ;
- Etablir un rapport trimestriel en passation de marchés.

Profil requis :

- Titulaire d'un diplôme Bac+4 minimum en droit, génie civil, gestion ou domaine similaire ;
- Au moins cinq (05) années d'expériences dans le domaine de passation de marchés ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de marchés publics et des expériences dans les projets financés par des bailleurs de fonds internationaux ;
- Honnête, intègre et dynamique ;
- Maîtrise des outils informatiques et bureautiques ;
- Disponibilité pour les déplacements dans les régions d'intervention du Programme.

Lieu de travail

Antananarivo avec des déplacements dans les zones d'intervention du Programme.

TITRE DU POSTE
Comptable 1 (CTB1)

Mission :

Sous l'autorité et la supervision du RAF, le CTB1 aura en charge au niveau de l'Unité de Coordination Nationale, la gestion des services des finances, de la comptabilité et de l'audit de PROGRES.

Principales attributions :

Le CTB1 aura pour principales attributions :

(a) Finances et budget :

- Participer à l'élaboration du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) de l'Unité de Coordination Nationale (UCP) ;
- Suivre les engagements de dépenses par rapport au PTBA ;
- Présenter mensuellement au RAF les états de suivi budgétaire et analytique ;
- Gérer les comptes bancaires ;
- Préparer les demandes de réapprovisionnement de Fonds (DRF) consolidées et présenter pour vérification et finalisation par le RAF ;
- Consolider et présenter les DRF suivant les directives et formats appropriés ;
- Effectuer les opérations liées à la gestion des financements locaux (RPI, TVA, DTI) et à la régularisation des financements externes ;
- Fournir les informations financières et comptables nécessaires à l'établissement des rapports financiers et autres ;

(b) Comptabilité:

- Tenir la comptabilité de l'Unité de Coordination Nationale ;
- S'assurer de la réalité de dépenses comptabilisées ;
- S'assurer de la bonne imputation comptable, budgétaire, analytique des opérations enregistrées dans le logiciel TOMPRO ;
- Faire l'analyse des comptes ;
- Préparer les justifications mensuelles des soldes des comptes ;
- Produire mensuellement des états de rapprochement pour tous les comptes banques ouverts au nom de l'UCP ;
- Produire les états financiers de l'UCP et états consolidés du Programme conformément aux normes comptables internationales appliquées à Madagascar et selon les formes exigées par l'autorité de tutelle et le FIDA ;

- Préparer les documents comptables, rapports financiers, états financiers nécessaires pour la bonne exécution de l'audit externe ;

(c) Audit :

- Préparation et facilitation des missions d'audit ;
- Suivi des recommandations émises à l'issue des missions d'audit, de contrôle et de supervision.

Résultats attendus :

- La comptabilité de l'UCP est à jour ;
- Toutes les dépenses comptabilisées sont supportées par des pièces justificatives probantes ;
- Les tableaux de bords financiers sont disponibles et mis à jour (engagement, suivi budgétaire, paiements,...) ;
- Les DRF sont établis périodiquement et transmises en temps voulu pour éviter la rupture de fonds tant national que régional ;
- Tout le personnel et l'assistance technique rattachés au Programme sont dûment payés à temps ;
- Les fournisseurs et les prestataires de services et de travaux sont payés régulièrement et contractuellement.

Profil requis :

- Titulaire d'un Diplôme BAC+3 en finances et comptabilité ou diplôme équivalent ;
- Expérience pratique d'au moins 5 ans en tant que Comptable et dont 3 ans dans des projets d'une envergure nationale financés par des bailleurs de fonds internationaux. Une première expérience auprès des projets/programmes financés par le FIDA est un atout ;
- Bonne connaissance des procédures de réapprovisionnement de fonds des projets/programmes financés par des bailleurs de fonds internationaux ;
- Bonne connaissance en informatique et du logiciel TOMPRO ;
- Excellent niveau de Français et connaissance de l'Anglais ;
- Ayant le sens de la rigueur, honnêteté et autonome ;
- Forte capacité d'analyse, synthèse et rédaction ; et
- Connaissances du domaine de la Formation Agricole et Rurale (FAR) et du développement rural seraient un atout.

Lieu de travail:

Antananarivo avec des fréquents déplacements dans les zones d'intervention du Programme.

TITRE DU POSTE
Comptable 2 (CTB2)

Mission :

Sous l'autorité et la supervision du RAF, le CTB2 sera en charge des paiements, de la gestion de la trésorerie et du contrôle des pièces justificatives au niveau de l'UCP. .

Principales attributions :

Le CTB2 aura pour principales attributions :

a) Paiements, contrôle des pièces justificatives pour les dépenses inférieures à 5 000 USD soit 20 millions Ariary (envoi par l'ALAGP)

- Contrôle de tous les dossiers d'engagement, de passation des marchés et de paiement, du check list de l'UFR, le fichier du bordereau de règlement et validation d'un nouveau check list UCP ;
- Impression du bordereau de règlement après vérification et validation ;
- Présentation de tous les dossiers scannés d'engagement, de passation des marchés et de paiement, du check list UFR et le bordereau de règlement original pour validation RAF/CN et préparation d'un nouveau check list UCP ;
- Envoi du bordereau de règlement original signé au niveau de l'UFR via mail en version scannée pour dépôt à la Banque UFR.

b) Gestion des matériels roulants et de carburant

- Préparation du décompte carburant et du Bon de commande suivant itinéraire dans le Plan de mission envoyé par l'AA ;
- Enregistrement du Bon de commande confirmé dans Registre Bon de commande et Registre DISTRIBUTEUR ;
- Recharge de la carte DISTRIBUTEUR et cachet sur le Bon de commande ;
- Transmission de la carte DISTRIBUTEUR au Chef de mission
- Contrôle du carnet de bord du véhicule : quantité de carburant et montant par rapport aux tickets, contrôle signature cahier de bord par le Chef de mission, enregistrement dans la fiche de suivi carburant et signature du cahier de bord ;
- Attachement des tickets certifiés avec la Facture et le Bon de commande DISTRIBUTEUR ;
- Rapprochement de la Facture et du Bon de commande avec la confirmation faite par l'UFR/ UCP et du Registre DISTRIBUTEUR, et de la liste des factures impayées de DISTRIBUTEUR ;
- Préparation des dossiers de paiement : check list, Chèque, Service fait et Bon à payer sur Facture, Bon de commande ;
- Présentation des dossiers de paiement pour validation ;
- Transmission du Chèque pour accusé de la copie auprès de DISTRIBUTEUR.

Résultats attendus :

- Tout paiement effectué sur un délai de quinze (15) jours ;
- Les pièces justificatives sont contrôlées ;
- Gestion efficace et rationnelle du parc roulant.

Profil requis :

- Titulaire d'un Diplôme BAC+3 en finances et comptabilité ou diplôme équivalent ;
- Expérience pratique d'au moins 5 ans en tant que Comptable et dont 3 ans dans des projets d'une envergure nationale financés par des bailleurs de fonds internationaux. Une première expérience auprès des projets/programmes financés par le FIDA est un atout ;
- Bonne connaissance des procédures de réapprovisionnement de fonds des projets/programmes financés par des bailleurs de fonds internationaux ;
- Bonne connaissance en informatique et du logiciel TOMPRO ;
- Excellent niveau de Français et connaissance de l'Anglais ;
- Ayant le sens de la rigueur, honnêteté et autonome ;
- Forte capacité d'analyse, synthèse et rédaction ; et
- Connaissances du domaine de la Formation Agricole et Rurale (FAR) et du développement rural seraient un atout.

Lieu de travail:

Antananarivo avec des fréquents déplacements dans les zones d'intervention du Programme.

TITRE DU POSTE
ASSISTANT COMPTABLE (ACTB/UCP)

Missions :

Sous l'autorité du Comptable de l'Unité de Coordination Nationale et la supervision du Responsable Administratif et Financier du Programme PROGRES, l'Assistant Comptable aura pour missions de :

- (i) gérer les opérations comptables de l'Unité de Coordination Nationale et
- (ii) assurer la vérification et le suivi des pièces justificatives, ainsi que les paiements de l'Unité de Coordination Nationale et des partenaires.

Principales attributions :

(a) Gestion des paiements :

- Vérifier et exécuter toutes les demandes d'autorisation de dépenses de l'UCP et des partenaires : codification par imputation comptable, analytique et par source de financement ;
- Centraliser les pièces justificatives de paiement et vérifier le check list ;
- Préparer les bordereaux de règlement/ chèques et présenter au comptable pour vérification ;
- Effectuer les paiements des fournisseurs et les indemnités de mission ;
- Assurer avec l'appui du comptable le suivi du retour des OM, les rapports techniques et financiers de mission, le paiement des montants à payer et le recouvrement des montants retournés dans le meilleur délai ;
- Assurer avec l'appui du RAF et du comptable la remise des pièces justificatives des avances des partenaires : FARMADA, SE/CNFAR et son équipe, DFAR, etc.

(b) Gestion des opérations comptables :

- Assurer la saisie des enregistrements comptables au logiciel TOM2PRO, pour toutes les opérations effectuées au niveau de l'UCP (OD et trésorerie), les contrats et marchés passés, les immobilisations ;
- Editer le brouillard de saisie et premier contrôle des imputations ;
- Classer les pièces justificatives suivant les modalités spécifiées dans le Manuel de procédures ;
- Imprimer les fiches d'imputation comptable et attacher aux pièces justificatives des dépenses ;

(c) Audit :

- Assurer avec l'appui du comptable la préparation et facilitation des missions d'audit.

Résultats attendus :

- La comptabilité de l'UCP est à jour ;
- Les vérifications des imputations effectuées et conformément à la prévision du PTBA ;
- Tout le personnel et l'assistance technique rattachés au programme sont dûment payés à temps ;
- Les fournisseurs et les partenaires de services et de travaux sont payés régulièrement et contractuellement ;
- La remise à temps des pièces justificatives sur avance, des ordres de mission et rapports ;
- La mission d'audit bien préparé.

Profil requis :

- Titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de niveau licence (BAC+3), en finances et comptabilité ou diplôme équivalent ;
- Avoir au minimum deux (02) ans d'expériences dans un poste similaire au sein d'un Projet de développement ;
- Maîtrise du logiciel TOM2PRO est un atout majeur ;
- Bonne connaissance en informatique Excel et Word ;
- Bon niveau en langue française et connaissance de l'anglais ;
- Discret (e), honnête et rigoureux (se) ;
- Ayant une conscience professionnelle aigüe ;
- Dynamique, âgé(e) de 24 à 35 ans.

Lieu de travail :

Le poste est basé à l'Unité de Coordination Nationale du Programme PROGRES à Antananarivo.

TITRE DU POSTE
Charge en Communication et Gestion de Savoirs
(ACOM-GS)

Missions :

Sous la supervision directe du RSE et en collaboration avec le CSEGS des UFR
Le Chargé en Communication et Gestion des Savoirs aura pour missions de :

- Mettre en œuvre les activités de Communication et Gestion des Savoirs du Programme.

Principales attributions :

Le Chargé en Communication et Gestion des Savoirs aura pour principales attributions de :

- Elaborer la stratégie de communication et de gestion de savoirs du programme PROGRES en concertation avec les équipes de mise en œuvre du Programme ;
- Mettre en œuvre le plan de communication et de gestion de savoirs national et régionale ;
- Alimenter, gérer et rédiger les contenus pour le site Web et les réseaux sociaux de PROGRES en assurant que ces derniers soient actifs et attractifs au public cible ;
- Elaborer les outils et supports de communication et de capitalisation ;
- Mettre en œuvre les activités de capitalisation et de partage des connaissances ;
- Organiser des activités d'échanges et capitalisation de bonnes pratiques et de mise à l'échelle ;
- Et réaliser toutes autres tâches relevant de sa compétence.

Résultats attendus :

- Stratégie de communication nationale du Programme validée et déclinée en plan de communication régional ;
- Activités de communication et de gestion de savoirs réalisées : participation à des manifestations, étude de cas, visites-échanges, ateliers d'échanges et de partage, supports et outils de communication développés, etc.
- Documentation et capitalisation des bonnes pratiques programme disponibles et diffusés au sein des équipes interne et auprès des partenaires de mise en œuvre.

Profil requis :

- Titulaire d'un diplôme d'Université ou de Grande Ecole, de niveau (Bac + 4) en communication, sciences sociales, ou domaine équivalent en lien avec les attributions du poste ;

- Expériences professionnelles confirmées, d'au moins trois (03) ans, dans un projet de développement rural d'envergure régionale ou nationale dans le secteur agricole et rural, dont deux (02) ans dans le domaine de la communication et/ou la gestion de savoirs ;
- Connaissance du domaine de la formation professionnelle agricole et rurale et de l'insertion et installation des jeunes à Madagascar ;
- Forte capacité d'analyse et de synthèse avec une excellente capacité rédactionnelle et une très bonne maîtrise du Français, la maîtrise de l'anglais est un atout,
- Excellente maîtrise des logiciels MS-OFFICE (Word, Excel, PowerPoint) exigée et une bonne maîtrise des logiciels de traitement d'image, infographie et montage vidéo souhaitée ;
- Connaissance en gestion de sites web et plateforme des connaissances souhaitée ;
- Qualité personnelle : dynamique, intègre, une aisance dans les relations humaines et en travail d'équipe, un sens de l'initiative et de responsabilités, de la communication interpersonnelle, et de l'organisation.

Lieu de travail :

Poste basée à Antananarivo avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention du Programme.

TITRE DU POSTE
Assistant en Base de données
(ABD)

Missions :

Sous l'autorité directe du RSE de l'UCP, et la supervision générale du Coordonnateur National du Programme. En collaboration avec les Chargés de Suivi-Evaluation et de Gestion des Savoirs des UFRs, l'Assistant en Base de Données (ABD) collectera et gèrera les données utiles à la prise de décision.

Il/elle fournira un soutien spécialisé dans la collecte des données sur les indicateurs de performance à travers le suivi et l'évaluation ; en vue de faire la revue et de mesurer les progrès réalisés dans la mise œuvre du programme. L'assistant(e) ABD est chargé(e) d'appuyer le Système de Suivi-Evaluation au niveau national.

Principales attributions :

L'Assistant(e) en base de données sera en charge d(e):

- Assister l'Unité de Coordination Nationale, par la fourniture d'informations pertinentes qui aident à la prise de décision ;
- Participer à la mise en forme, à la présentation simplifiée des données ; et l'analyse de première niveau.
- Assurer la collecte, le stockage et la consolidation périodique de données, envoyées par les UFRs & partenaires, puis formuler des feed-back en cas d'incohérence de données.
- Participer à l'audit périodique de la base de données sur la base de source de vérification validée, et vérifier systématiquement la validation de preuve de distribution de kits par les techniciens des UFRs.
- Assurer la formation des utilisateurs de BDD si besoin est nécessaire.
- Participer au développement/maintenance de programme/application informatique, et de tutoriel simplifiés, en vue de l'opérationnalisation et l'harmonisation de la base de données.
- Participer à la rédaction de rapports de performance mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle.
- Exécuter toute autre tâche relevant de sa compétence.

Résultats attendus :

- Données sur les différentes réalisations de PROGRES collectées, vérifiées puis consolidées
- Assurer l'opérationnalisation de la base de données
- Maintenance de l'application Jeune et CEFAR

Profil requis :

- Etre titulaire du BAC+4 au minimum en Informatique, Statistique informatique ou tout autre diplôme admis en équivalence ;
- Bonne maîtrise des outils et des logiciels d'analyse et de traitement des données ;
- Avoir au moins 02 ans d'expérience confirmée dans la collecte, le traitement, l'analyse et la présentation des données ;
- Expérience en suivi et évaluation ;
- Connaissance du développement rural et de la Formation Agricole et Rurale (FAR) ;
- Grande capacité d'organisation et de synthèse ;

- Forte capacité en matière de traitement de données et de rédaction simplifiée ;
- Bonnes capacités de communication et d'habileté à présenter clairement des méthodologies ;
- Forte capacité à travailler sous pression et à respecter les deadlines.

• **Lieu de travail** : Antananarivo avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention du Programme.

TITRE DU POSTE
Assistant Suivi-Evaluation
(ASE)

Missions :

Sous la hiérarchie directe du Responsable Suivi-évaluation de l'Unité de Coordination nationale (UCP), l'Assistant Suivi-Evaluation aura pour mission de :

- Appuyer l'équipe de Suivi-évaluation dans l'élaboration des différents rapports techniques et financiers pour la tutelle, le Ministère de l'Économie et des Finances, et le bailleur ainsi que les rapports mensuels et périodiques ;
- Contribuer à l'opérationnalisation du dispositif de Suivi-Évaluation du Programme.

Principales attributions :

L'Assistant Suivi-Evaluation aura pour principales attributions :

- Vérification de la cohérence des informations inscrites dans les bases de données avec les réalités du terrain en collaboration avec le consultant junior responsable de l'opérationnalisation des bases de données ;
- Consolidation des rapports périodiques techniques et financiers selon les calendriers établis par MAEP, MEF et FIDA,
- Contribution à la préparation et la tenue des réunions de coordination nationales et régionales, et du regroupement de l'équipe Suivi-Évaluation
- Participation à l'élaboration des Plan de travail Annuel et sa validation
- Contribution aux processus d'amélioration et de mise en œuvre du dispositif de Suivi-Évaluation du Programme pour l'effectivité de l'utilisation outils de SE
- Appui à l'équipe technique et les partenaires pour l'opérationnalisation du dispositif de Suivi- Évaluation par l'utilisation effective des outils SE
- Réalisation d'autres tâches relevant de sa compétence.

Résultats attendus :

Les produits suivants seront livrés au fur et à mesure durant la prestation :

- Rapports périodiques consolidés des réalisations techniques en lien avec les réalisations financières pour la validation des supérieurs hiérarchiques
- Rapports mensuels établis et indiquant :
 - la vérification de cohérence entre les informations et données saisies dans la base de données et Tableau de Suivi des Indicateurs
 - l'utilisation effective des outils de SE par l'équipe technique et les partenaires
- Documents de travail préparés pour les réunions de coordination, regroupement de l'équipe SE, les réunions du Comité de Pilotage.

Profil requis :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 4 en Sciences de l'éducation, Sciences sociales, Agronomie, Statistique ou Economie ;

- Ayant des expériences dans le domaine de la formation professionnelle agricole et rurale ;
- Ayant des expériences dans le domaine de Suivi-Evaluation est un atout ;
- Très bonne maîtrise des logiciels sous MS-OFFICE (Excel avancé)
- Excellente capacité rédactionnelle ;
- Parlant couramment le Français et le Malagasy
- Qualité personnelle : rigueur, capacité de s'intégrer et de soutenir le travail en équipe, disponibilité, capacité de communiquer dans un environnement multisectoriel ; sens d'initiative et de responsabilité ; avec une forte envie d'apprendre ;
- Les candidatures jeunes et féminines sont encouragées.
- La connaissance du Programme PROGRES est un atout

TITRE DU POSTE
Charge de Formation et Insertion Professionnelle
(CFIP)

Missions :

Sous l'autorité du Coordonnateur National et sous la supervision du Chargé des Opérations (COP), le Chargé de Formation et Insertion Professionnelle aura pour missions de :

- Former, accompagner et renforcer la capacité des acteurs au niveau national afin d'assurer la réussite de l'insertion professionnelle des jeunes ruraux étape par étape : succès du premier cycle de projet, capacité de réinvestissement, d'épargne, et d'augmentation des chiffres d'affaires, capacité de franchir le seuil de la pauvreté à travers l'amélioration des revenus.

Principales attributions :

Le Chargé de Formation et Insertion Professionnelle aura pour principales attributions de :

- Assurer la réalisation des activités du Programme au niveau de sa zone d'intervention ;
- Appuyer les acteurs dans la mise en œuvre des activités de formation et d'insertion des jeunes, avec un plan de transfert bien défini ;
- Faire le suivi et le contrôle de la réalisation des activités des partenaires et prestataires du Programme.
- Contribution à l'élaboration des Plans d'Action et Budgets Annuels ;
- Renforcement des capacités des acteurs par rapport aux différentes étapes de leurs fonctions respectives dans la mise en œuvre de la rénovation de la FAR ;
- Appui aux acteurs pour l'opérationnalisation des CMR, la réalisation du diagnostic territorial et l'identification des métiers porteurs, l'établissement des plans de formation et des plans d'action FAR ainsi que leur insertion dans les Plans Communaux de Développement ;
- Appui aux acteurs pour le recensement des jeunes ayant des projets de vie et des besoins en formations y afférents, la réalisation de leur bilan de compétence et leur orientation ;
- Mise à disposition des informations sur les offres de formation potentielles répondant aux besoins par métier et par type de formation (apprentissage, formation continue, formation initiale) ;
- Facilitation de l'organisation des formations : élaboration des TDR et des projets de contrat, suivi de la mise en œuvre et évaluation des formations ;
- Recherche de partenariats et/ou de complémentarité les autres intervenants pour maximiser les chances de réussite de l'insertion professionnelle : organisations professionnelles, opérateurs de marchés, institutions financières, etc ;
- Suivre l'effectivité, la pertinence et contrôler la qualité des réalisations de chaque prestataire ou partenaire du Programme : dès l'identification, l'orientation, la réalisation des formations, l'acquisition des kits de démarrage, l'élaboration des projets professionnels et l'accompagnement des jeunes installés ;

- Vérification et mise à disposition de tous les outils de suivi-évaluation remplis en bonne et due forme avec des informations exploitables ;
- Suivi et accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre des activités relatives à l’insertion de la FAR dans l’éducation primaire et secondaire ;
- Rapportage périodique et appui aux acteurs en matière de rédaction des rapports périodiques d’activités.

Résultats attendus :

En termes d’indicateurs, il s’agit notamment de :

- Nombre de CMR opérationnels
- Nombre de jeunes recensés qui se sont inscrits dans la démarche du parcours de formation et d’insertion professionnelle,
- Nombre de bilans de compétence des candidats à la formation professionnelle réalisés et nombre de jeunes orientés,
- Nombre de jeunes en cycle de formation auprès de ces offreurs de formation,
- Nombre de jeunes formés aux métiers agricoles,
- Nombre de jeunes dont les projets professionnels sont appuyés,
- Nombre de néo-entrepreneurs et néo-exploitants agricoles ayant démarré leur projet professionnel,
- Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi correspondant à leur qualification post-formation.
- Nombre d’élèves dans les écoles primaires et secondaires bénéficiaires de la formation pratique sur l’agriculture.

Profil requis :

- Formation académique : niveau de bac + 3 minimum
- Une spécialisation dans le domaine des sciences sociales, travail social, gestion, sciences agronomiques, science du développement, science de l’éducation constituent un avantage comparatif et un atout,
- Avoir un minimum de 2 ans d’expérience professionnelle en matière d’accompagnement ou d’insertion professionnelle des jeunes,
- Bonne connaissance du domaine de la formation professionnelle et des activités génératrices de revenu en milieu rural,
- Avoir d’expériences professionnelles dans le domaine de l’appui – conseils – accompagnement des jeunes,
- Formation professionnelle/spécialisation en : entrepreneuriat, gestion de projet et business plan constituant un atout,
- Qualité personnelle : bonne intégration, sens de la communication interpersonnelle, sens de l’organisation, aptitude à conduire une moto avec permis A, autonome, responsable, intègre, capacité à travailler en équipe
- Connaissances informatiques et pratiques de logiciels standard (Word, Access, Excel, Powerpoint).

TITRE DU POSTE

Charge des Infrastructures (CIN/CIS)

Missions :

Sous la supervision directe du Responsable des Opérations (ROP), le Chargé des Infrastructures aura pour missions la mise en œuvre de la réalisation de tous les travaux prévus des trois régions Analamanga ; Itasy et Sofia, ainsi que l'appui au traitement des dossiers de passation de marchés y afférant.

Principales attributions :

Le Chargé des Infrastructures aura pour principales attributions de :

- Réaliser le diagnostic participatif des infrastructures à aménager ou/et à réhabiliter ;
- Elaborer les divers TDR relatifs aux études techniques et de faisabilité ;
- Participer à l'élaboration du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) du Programme ;
- Coordonner les activités des prestataires sur terrain ;
- Planifier l'implémentation ;
- S'assurer l'obtention des documents d'attribution des sites par les autorités locales ;
- Poursuivre les activités réalisées par les prestataires ;
- Vérifier les travaux à réaliser et des conditions de mise en œuvre (suivi des fiches techniques) ;
- Approuver les notes des calculs ;
- Vérifier les décomptes des travaux ;
- Établir la demande de paiement des prestataires ;
- Participer à la réception provisoire et définitive des travaux
- Elaborer les rapports.

Résultats attendus :

Atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés dans le PTBA, notamment :

- Travaux réalisés dans le délai imparti conformes aux cahiers des charges, suivant les règles de l'art et répondus l'attente des bénéficiaires ;
- Procédure de la passation des marchés respectés tant nationale que du bailleur des fonds.

Profil requis :

- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie civil ou génie (infrastructures) rurales avec une formation complémentaire en passation de marché souhaitée
- Expériences professionnelles probantes en tant que chargé des infrastructures avec des projets/programmes de développement agricole avec les partenaires techniques et financiers
- Ayant des expériences/pratiques en passation de marché
- Ayant le sens de communication
- Parfaite maîtrise des principaux programmes sur ordinateurs ou software de base (Word, Excel, PowerPoint, MS Project, Access)

- Bonne capacité de rédaction et d'analyse
- Bonne maîtrise de la langue française
- Connaissance du Programme pays du FIDA à Madagascar et ses principes d'intervention et ses procédures, constitueront un atout
- Honnête et intègre
-

TITRE DU POSTE :

**Femme de Ménage
(FDM)**

Missions :

- Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur National en lien fonctionnel avec l'Assistant Administratif (AA), la femme de ménage est tenue d'assurer la propreté au sein et aux alentours du bureau.

Description des tâches:

- Assurer le nettoyage des salles de bureau, des salles d'eau et les alentours;
- Veiller à la propreté quotidienne des salles et des mobiliers du bureau ;
- Participer à des tâches de rangement, classement et distribution de courriers ;
- Effectuer les courses.

Profil requis :

- Ayant au minimum un diplôme de BAC ;
- Ayant au minimum deux (02) ans d'expérience obligatoire dans un poste similaire ;
- Ayant une bonne aptitude physique ;
- Etre capable de communiquer en Français ;
- Volontaire – Organisé et méticuleux

TITRE DU POSTE :

**Chauffeur
(CHF)**

Missions :

Sous l'autorité du Coordonnateur National et en lien fonctionnel avec le Responsable Administratif et Financier (RAF) du Programme PROGRES, le chauffeur est tenue d'assurer la conduite efficace du véhicule du Programme et l'entretien permanent de ce dernier.

Principales attributions:

- Assurer la conduite des véhicules du Programme ;
- Assurer la tenue correcte et mise à jour du carnet de bord ;
- Assurer la planification de l'entretien des véhicules suivis des comptes rendus sur les entretiens effectués ;
- Assurer l'entretien périodique et le maintien de la propreté des véhicules ;
- Assurer le suivi des visites techniques ;
- Effectuer la consultation de prix des pièces de rechange ;
- Assurer le suivi des travaux de réparation et/ou de révisions auprès des concessionnaires et/ou de garages autorisés ;
- Assurer la régularité de tous les documents du véhicule avant tout déplacement (assurance, carte grise,...) ;
- Effectuer les comptes rendus systématiques sur les éventuels problèmes mécaniques identifiés lors des déplacements (panne, accident,...).

Profil requis :

- Agé de 30 à 45 ans
- Niveau BAC minimum
- Minimum de 3 ans d'expérience avec des Projets/Programmes (personnes références avec contact rapide exigée)
- Bonne expérience en conduite en terrain difficile, piste et route secondaire
- Avoir une bonne notion de mécanique générale (certificat constitue un plus)
- Avoir un permis de conduire B/C/D valide
- Bonne aptitude physique
- Etre capable de communiquer en Français
- Organisé et ponctuel

UFR

TERMES DE REFERENCES

TITRE DU POSTE

COORDONNATEUR INTER-REGIONAL (CIR)

Supérieur hiérarchique immédiat :

Sous l'autorité directe du Coordonnateur National du Programme PROGRES

Missions :

Le Coordonnateur Inter-Régional (CIR-UFR) aura pour mission de :

- Coordonner et animer l'équipe inter-régionale du Programme;
- Planifier les activités techniques au niveau régional PTBA ;
- Mettre en œuvre les activités du Programme au niveau régional ;
- Contribuer à l'élaboration et l'affinage de la stratégie de mise en œuvre des activités du Programme.

Principales attributions :

Le Coordonnateur Inter-Régional aura pour principales attributions :

- La préparation du plan de travail et budget annuel (PTBA) de l'UFR en étroite collaboration avec le Chargé de suivi évaluation (CSEGS – UFR) ;
- La gestion administrative et opérationnelle de l'UFR ;
- La contribution à l'affinage et au processus d'amélioration et d'adaptation des méthodologies de mise en œuvre du programme;
- La proposition des orientations techniques tenant compte des spécificités régionales, des expériences et leçons apprises, ainsi que d'éventuelles contraintes dans la réalisation des activités et l'atteinte des objectifs ;
- La mise en œuvre des activités prévues au PTBA conformément au cadre logique ;
- Le suivi de l'avancement des activités et des décaissements en vue de l'atteinte des résultats attendus dans le PTBA ;
- La facilitation de la mise en relation et en réseau des acteurs de mise en œuvre du programme au niveau régional et le maintien des flux d'information entre eux ;
- L'appui à l'opérationnalisation des CRFAR ;
- La production d'un rapport d'analyse technique des opérations sur le terrain.
- La participation à toutes les missions de suivi et de supervision des activités du programme ;
- La réalisation de toute autre tâche relative à l'exécution du programme, à la demande et/ou sur recommandation Coordination nationale, pour son assistance technique, logistique et organisationnelle.
- La représentation du Programme au niveau régional ; organiser et animer l'équipe régionale ; Coordonner la mise en œuvre des activités des trois composantes du Programme

Résultats attendus :

- L'objectif global, les objectifs spécifiques et les résultats planifiés annuellement dans le PTBA sont atteints, notamment le nombre et le ciblage des bénéficiaires ;
- Les activités techniques et le budget prévus dans le PTBA sont réalisées avec pertinence, efficacité et efficience ;
- Le processus de planification des activités et des budgets est réalisé en temps voulu dans une approche participative ;
- L'analyse technique des activités de terrain est réalisée, transmise régulièrement au ROP - UCP et disponible pour tous les partenaires ;
- Les relations avec tous les partenaires du programme sont excellentes ;
- Les mécanismes de financement adaptés au contexte spécifique régional sont opérationnels et efficaces.

Profil requis

- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome, ou de diplôme universitaire de niveau maîtrise dans le système LMD, connexe au domaine du développement rural (éducation, infrastructure rurale, géographie), ou en sciences sociales, ou en économie agricole et rurale ;
- Expériences professionnelles confirmées, d'au moins 5 ans, de niveau responsable ou chef de composante dans un projet/programme d'envergure régionale ou nationale dans le secteur agricole et rural, dont 3 ans pour des projets multidisciplinaires, multi-acteurs et complexes, financés par des donateurs internationaux ;
- Formation ou/et expériences en ingénierie des dispositifs de formation est un atout ;
- Bonne connaissance du domaine de la formation professionnelle agricole et rurale ;
- Des expériences dans le Programme pays du FIDA à Madagascar et ses principes d'intervention et ses procédures, constitueront un atout ;
- Excellente capacité d'analyse et rédactionnelle ;
- Compétences démontrées en matière de leadership, de consolidation d'équipe, de concertation et de communication ;
- Maîtrise de la langue française, et bonne connaissance de l'anglais ;
- Maîtrise des outils informatiques (Microsoft Office).

Lieu de travail

Au niveau de chaque UFR avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention du Programme.

TITRE DU POSTE

Assistante Administrative (AADM)

Supérieur Hiérarchique:

Sous l'autorité du Coordonnateur Inter-Régional et en lien fonctionnel avec le Chargé d'Administration et des Finances du Programme PROGRES.

Missions :

L'Assistante Administrative aura pour missions de :

- Assurer le traitement adéquat de toutes informations reçues et diffusées dans le respect des règles de confidentialité au niveau de l'UCP du Programme PROGRES ;
- Appuyer l'équipe administrative et financière dans la réalisation des activités.

Principales attributions:

L'Assistante Administrative aura pour principales attributions :

(a) Travaux de secrétariat :

- Réception et envoi des courriers entrant et sortant ; triage selon la nature du courrier et enregistrement ; dispatching et classement suivant le type de support ;
- Enregistrement des factures dans « le registre des factures » ;
- Rédaction des lettres administratives ;
- Dressage des procès-verbaux de réunion à temps ;
- Organisation des rendez-vous ainsi que des réunions internes et externes de la Coordination ;
- Préparation des plis et enveloppes à expédier.

(b) Travaux d'appui comptable et logistique:

- Préparation et organisation logistique des ateliers/ séminaires organisés par le Programme ;
- Organisation des déplacements en ville du personnel et vérification des cahiers de bord des véhicules ;
- Gestion de la petite caisse (tenue du journal, demande de réapprovisionnement de fonds, etc.)
- Gestion des immobilisations, stocks des fournitures et consommables (carburant, carte TELMA, etc.)
- Inventaires périodiques des immobilisations, fournitures et consommables avec le Comptable ;
- Réception et établissement des états de remboursement des frais médicaux.

(c) Travaux d'appui pour l'administration du personnel :

- Classement et mise à jour des dossiers administratifs du personnel ;

- Etablissement du planning de congé, la tenue et la mise à jour du cahier de suivi, arrêtagé du solde à la fin de l'exercice ;
- Etablissement des ordres de mission et tenue du cahier de registre et suivi retour des OM.

(d) Travaux d'appui en passation des marchés :

- Assurer l'administration des passations des marchés pour les marchés en dessous du seuil ;
- Etablissement des bons de commande et tenue du registre des BC.

Profil requis :

- Titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de niveau licence (BAC+3), référence exigée;
- Expériences prouvées de plus de trois (03) ans dans un poste similaire dont l'expérience dans un projet/ programme de développement est un atout majeur ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Excel – Word – Internet) est requise ;
- Une excellente capacité rédactionnelle exigée ;
- Parlant couramment le français ;
- Dynamique et bien organisée.

TITRE DU POSTE :

**Charge d'Administration et des Finances
(CAF)**

Supérieur Hiérarchique immédiat :

Sous l'autorité directe et la supervision du Coordonnateur Inter-Régional (CIR-AAV) et en lien fonctionnel avec le Responsable Administratif et Financier (RAF) de l'Unité de Coordination Nationale.

Missions :

Le Chargé d'Administration et des Finances (CAF-AAV) aura en charge de la gestion des services des finances, de la comptabilité et de l'audit de PROGRES.

Principales attributions :

Le Chargé d'Administration et des Finances aura pour principales attributions de :

(a) Finances et administration :

- Participation active dans l'élaboration du Plan de Travail et de Budget Annuel ;
- Opérationnalisation des manuels de procédures administratives, financières et comptables ;
- Élaboration en temps voulu des états financiers suivant les formats recommandés par le FIDA et suivant la législation nationale ;
- Gestion des comptes bancaires ;
- Gestion des conventions et des contrats ainsi que le paiement des factures des fournisseurs dûment approuvées par ses supérieurs ;
- Préparation des paiements par chèques, petite caisse ou tout autre moyen légal ;
- Suivi journalier, hebdomadaire et mensuel de toutes les dépenses par catégorie et composante et de tous les comptes bancaires et leur réapprovisionnement suffisant en temps voulu afin d'éviter toute interruption des activités ;
- Contrôle et suivi des actifs de PROGRES pour assurer leur bonne conservation ;
- Gestion du personnel de l'UFR.

(b) Comptabilité :

- Gestion du service comptable pour assurer la production en temps voulu des situations comptables mensuelles, trimestrielles et annuelles avec l'aide du logiciel TOM2PRO ;
- Présentation des comptes conformes aux standards nationaux et internationaux généralement acceptés et détaillant les dépenses par nature, origine, destination, budget et localisation ;
- Suivi strict et régulier des justifications des dépenses par les prestataires de services ou autres partenaires de PROGRES ;
- Transmission à temps des justificatifs des dépenses à l'Équipe fiduciaire de l'Unité de Coordination Nationale (UCP) afin de s'assurer du réapprovisionnement régulier à partir du logiciel TOM2PRO des comptes d'opérations au niveau du Programme.

(c) Audit :

- Préparation et facilitation des missions d'audit ;

- Suivi des recommandations émises à l'issue des missions d'audit, de contrôle et de supervision.

Résultats attendus :

- Les Fonds (Prêts FIDA, Prêts Fonds espagnol, Fonds additionnels, Don FIDA) sont toujours disponibles et utilisés pour des dépenses éligibles et gérés suivant les règles du bailleur et suivant la législation nationale ;
- Les états financiers et les rapports d'audit sont élaborés en temps voulu et reflètent la situation réelle des ressources et des emplois des fonds du programme avec des indicateurs de performance ;
- Tout le personnel de l'UFR AAV et l'assistance technique rattachés à PROGRES sont dûment payés à temps ;
- Les fournisseurs et les prestataires de services et de travaux sont payés régulièrement et contractuellement ;
- Relations excellentes avec tous les partenaires de PROGRES au niveau régional et district ;
- Assistance effective et efficace aux partenaires de PROGRES, en particulier les prestataires de services ;
- Systèmes effectifs de coûts et de protection des actifs et en particulier production d'informations statistiques comptables pour le système de Suivi et Évaluation.

Profil requis :

- Au minimum, titulaire d'un diplôme BAC+4 en finances et comptabilité ;
- Au minimum, expériences de 5 ans en tant que Comptable, dont au moins 2 ans dans un projet/programme pluridisciplinaire financé par des bailleurs internationaux. L'expérience auprès des projets financés par le FIDA est un atout majeur ;
- Connaissances du domaine de la formation agricole et rurale (FAR) et du développement rural seraient un atout ;
- Bonne connaissance en informatique et du logiciel TOMPRO ;
- Excellent niveau de Français et connaissance de l'Anglais ;
- Forte capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.

Lieu de travail

Au niveau de chaque UFR avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention de l'Entité Interrégionale.

TITRE DU POSTE

Assistant Passation de Marchés (APM)

Supérieur Hiérarchique :

Sous l'autorité du Coordonnateur Inter-Régional (CIR) et en lien fonctionnel avec le Responsable de Passation de Marchés au niveau national, et le Chargé d'Administration et Finances (CAF)

Missions :

L'Assistant Passation de marchés aura pour mission d'assurer la mise en œuvre des activités de passation des marchés avec les prestataires de l'Equipe du Programme Inter-Régionale, en application des règles et procédures en vigueur.

Principales attributions :

L'Assistant Passation de marchés aura pour principales attributions :

- La tenue et la mise à jour le registre des prestataires capables de fournir les biens et services nécessaires à l'exécution du Programme ;
- La collecte et le classement des données relatives aux activités de passation des marchés ;
- La préparation et le suivi du Plan de passation de marché (PPM), relatif au plan de travail et de budget annuel (PTBA) en veillant au respect des procédures de passation de marché en vigueur;
- Le suivi du plan de passation de marché et informer les autres membres de l'équipe concernant les tâches qui leur incombent ;
- Organiser les réunions d'ouverture des plis, d'évaluation et de validation des offres,
- Saisir les Dossiers d'Appels d'Offres, les demandes de proposition (DP), les lettres d'invitation, les procès-verbaux, les Contrats, etc ... ;
- Assurer l'affichage des appels d'offres ou publication dans les journaux, la distribution des courriers au contrôle financier, CRM, ARMP, PRMP... ;
- L'élaborer et la tenue à jour le registre des contrats et des conventions de partenariat ;
- Le rapportage périodique de la situation de la passation de marché, suivant le canevas adopté par le Programme ;
- La préparation des audits de passation de Marchés et suivi des recommandations de ces audits ;
- Classement et archivage des dossiers de passation de marchés ;
- La réalisation de toute autre activité qui pourrait lui être confiée dans son domaine de compétence.

Résultats attendus :

- Plan de passation de marché de l'UFR préparé à temps ;
- Acquisition de biens/services ou recrutement de prestataires réalisé à temps, tout en respectant les procédures des passations des marchés nationales que celles des bailleurs de fonds ;

- Le suivi de la mise en œuvre des activités préparatoires et post passation de marché est réalisé, facilitant à l'équipe technique et administrative d'exécuter leurs tâches.

Profil requis :

- Titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de niveau (BAC+3) en Gestion Finance et Comptabilité ou en BTP, Génie Civil et Infrastructures Rural, en droit
- Expériences prouvées d'au moins trois (03) ans dans un poste similaire dont l'expérience dans un projet/ programme de développement est un atout majeur,
- Avoir une bonne connaissance des procédures des bailleurs de fonds surtout FIDA et la maîtrise de la procédure nationale ;
- Capacité de travailler en équipe multidisciplinaire
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Excel – Word – Powerpoint, Internet),
- Une excellente capacité rédactionnelle,
- Bon niveau en langue française et connaissance de l'anglais ;
- Dynamique et bien organisée, honnête, intègre et ayant une conscience professionnelle aiguë ;
- Discret (e), honnête et rigoureux (se) ;
- Dynamique, âgé(e) de 24 à 35 ans.

Lieu de travail

Au niveau de chaque UFR avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention de l'Entité Interrégionale.

TITRE DU POSTE

Chargé des Opérations (COP)

Supérieur Hiérarchique immédiat :

Sous l'autorité du Coordonnateur Inter-Régional et la supervision du Responsable des Opérations de l'UCP (ROP/UCP) dans ses régions d'intervention.

Missions :

Le chargé des Opérations prend connaissance des opérations à mettre en place. Il devient alors garant au niveau technique de l'organisation, de la planification et de la mise en œuvre et de la qualité des activités réalisées sur le terrain pour atteindre les objectifs fixés. Il veille à l'adéquation entre les objectifs du programme et ceux des différentes régions concernées ainsi que les activités réalisées. Il fédère les équipes de terrain à cette fin.

Principales attributions :

Le Chargé des Opérations aura pour principales attributions :

(a) Stratégie : développement des activités du programme

- Proposer les orientations stratégiques en tenant compte des spécificités locales évoquées au niveau des SOR ;
- Élaborer et affiner les stratégies de mise en œuvre pertinentes contribuant à l'atteinte des résultats quantitatifs et qualitatifs et garantissant la pérennisation des acquis ;
- Assurer avec le Coordonnateur interrégional les relations avec les différents partenaires ainsi que les autres projets intervenant dans le domaine du développement et de l'entrepreneuriat des jeunes ;

(b) Technique :

- Planifier les activités à mettre en œuvre au niveau de l'UFR avec les SOR ;
- Coacher et superviser l'équipe de terrain dirigée au niveau des Régions par les SOR pour mise en œuvre des activités prévues dans le PTBA et en assurant l'atteinte des résultats, et identifier/planifier/proposer des renforcements de capacités si besoin Suivre la réalisation des objectifs et des résultats fixés ;
- Veiller à l'implication et à l'engagement des acteurs locaux dans l'opérationnalisation du Programme ;
- Appuyer le système de suivi évaluation et de communication dans ses zones d'interventions ;
- Fournir son appui pour la mise en place d'un dispositif de formation régional dans les régions d'intervention de l'UFR ;
- Construire avec l'équipe de terrain des parcours de formation et des schémas d'insertion en tenant compte des spécificités et potentialités des régions d'intervention ;
- Faire un suivi des formations mises en œuvre ainsi que de l'insertion des jeunes ;

- Travailler en étroite collaboration avec le Consultant Assistant infrastructure (CAI/UFR) ainsi que le Responsable des Opérations (ROP)/UCP, lors de l'identification des infrastructures à aménager ou à réhabiliter dans les régions concernées ;
- Consolider les besoins en infrastructures et faire une proposition de planification avec l'équipe de terrain pour échange avec le Responsable des opérations, en tenant compte des priorités régionales, des potentialités des sites ainsi que des objectifs du programme ;
- Veiller à la sécurité des projets de construction ou d'aménagement (disponibilité des documents d'attribution des sites...) ainsi qu'à leur exploitation durable ;
- Gérer les contrats/conventions au niveau de l'UFR ;

(c) **Ressources humaines :**

- Participer au recrutement de l'équipe technique.

Résultats attendus :

- Opérations au niveau de l'UFR bien planifiées pour une mise en œuvre des activités de qualité, en accord avec les objectifs du programme ;
- Les réalisations contribuent de façon significative à l'augmentation des revenus des jeunes ruraux formés durant et après les phases de mise en œuvre du Programme ;
- Équipes sur le terrain et acteurs locaux en entente pour réaliser les priorités régionales ainsi que les objectifs du programme ;
- Les différents livrables requis de l'équipe sur terrain sont disponibles à temps et en conformité avec les documents de référence et suivant les canevas proposés par l'UFR.

Profil requis :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en Agronomie, Sciences sociales ou Economie agricole ;
- Formation ou/et expériences en ingénierie des dispositifs de formation est un atout ;
- Bonne connaissance du domaine de la formation et insertion professionnelle agricole et rurale ;
- Expériences professionnelles dans un projet/programme d'envergure régionale ou nationale dans le secteur agricole et rural, financés par des bailleurs internationaux ;
- Expérience en analyse et évaluation des données ;
- Esprit d'analyse, de rigueur avec un sens organisationnel inné. Compétences démontrées en matière d'animation de l'équipe de mise en œuvre ;
- Capacité à encadrer, à coacher et à gérer une équipe ;
- Expériences dans la collaboration avec les institutions publiques et privées, ainsi qu'en matière de formation agricole et rurale constituent un atout ;
- Bonne maîtrise des logiciels MS-OFFICE (Word, Excel, PowerPoint) est exigée

- Une excellente capacité rédactionnelle exigée ;
- Parlant couramment le Français et le Malagasy ;
- Qualité personnelle : capacité de leadership, bonne intégration en milieu rural, sens de la communication interpersonnelle, sens de l'organisation et de l'initiative

Lieu de travail

- *Au niveau de chaque UFR avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention de l'Entité Interrégionale.*

TITRE DU POSTE

Chargé(e) de Suivi Évaluation et Gestion des Savoirs (CSEGS)

Supérieur Hiérarchique immédiat :

Sous l'autorité directe et la supervision du Coordonnateur Inter-Régional et en lien fonctionnel avec le Responsable Suivi Évaluation National (RSE- UCP).

Missions :

Le Chargé de Suivi Évaluation et Gestion des Savoirs (CSEGS) aura pour principale mission de :

- Opérationnaliser le système de suivi et évaluation au niveau de l'UFR-AAV ;
- Assurer la planification et le suivi périodique de la mise en œuvre des activités, l'exécution budgétaire et l'atteinte des résultats au niveau des régions d'intervention ;
- Assurer la communication du Programme au niveau régional et la capitalisation des bonnes pratiques ainsi que la diffusion des savoirs.

Principales attributions :

En étroite collaboration avec le CIR, le CSEGS aura pour principales attributions :

- Élaboration du Programme de travail et budget annuel (PTBA),
- Mise en place du système de S&E régional : accompagnement et supervision des agents pour la mise en œuvre ;
- Gestion et alimentation des bases de données : fourniture des données et informations selon les besoins ; analyses périodiques des indicateurs pour le pilotage du Programme ;
- Appui de l'équipe dans la planification périodique et suivi de la mise en œuvre ;
- Analyse des écarts par rapport aux prévisions et formulation des propositions d'ajustements ;
- Collecte, centralisation et consolidation des réalisations et des rapports des acteurs et partenaires ;
- Participation au suivi et à la supervision de l'ensemble des activités du programme ;
- Cartographie de la répartition géographique des interventions ;
- Participation à l'évaluation interne périodique à travers des ateliers de S&E participatifs et enquêtes ;
- Appui au Conseil Régional de la Formation Agricole et Rurale (CRFAR) dans l'évaluation des acteurs/partenaires de mise en œuvre ;
- Remontée des données et informations utiles pour le S&E du programme au niveau de l'Unité de Coordination Nationale (UCP) ;
- Établissement des rapports périodiques des activités et des réalisations du programme et diffusion des réalisations dans les régions d'intervention ;
- Mise en œuvre des activités de communication et de capitalisation.

Résultats attendus de la fonction :

- Le PTBA est établi en temps voulu et soumis dans les délais convenus aux instances de validations et transmis à l'UCP ;
- Le système de suivi et évaluation régional (S&E) du programme est opérationnel ;
- Les réunions périodiques de coordination et de pilotage au niveau régional sont tenues ;

- Les rapports sur l'avancement du programme sont disponibles pour tous les partenaires d'une manière régulière et en conformité avec les règles nationales et avec l'Accord de financement ;
- Les rapports sur les indicateurs des produits sont produits dans les délais requis et transmis à l'UCP ;
- Les bases de données du programme sont mises à jour d'une manière régulière ;
- Les communications sont efficaces et d'excellente qualité avec tous les partenaires du programme, spécialement au niveau des structures locales ;
- Les rapports d'avancement physiques et financiers sont disponibles pour tous les partenaires du programme sur une base régulière ;
- La production d'articles, à travers les études de cas, développant et argumentant de nouvelles stratégies et innovation pour l'atteinte de l'objectif global, objectifs spécifiques et résultats du programme sont diffusées à large public.

Profil requis

- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome, ou de diplôme universitaire de niveau (Bac + 4) en économie, science de l'environnement, économie agricole, ou domaine équivalent ;
- Expériences professionnelles confirmées, d'au moins 5 ans, dans un projet de développement rural d'envergure régionale ou nationale dans le secteur agricole et rural, dont 3 ans dans le domaine du suivi évaluation pour des projets multidisciplinaires, multi-acteurs et complexes, financés par des donateurs internationaux ;
- Excellente maîtrise des outils informatiques, spécialement ceux pour le traitement des données (Excel, Access) et des principaux programmes de base (Word, PowerPoint) ;
- Excellente capacité d'analyse et de synthèse, ainsi qu'une excellente capacité rédactionnelle ;
- Maîtrise de la langue française, et bonne connaissance de l'anglais ;
- Bonne connaissance du domaine de la formation professionnelle agricole et rurale et du développement rural ;
- Aisance dans les relations humaines et en travail d'équipe avec un fort sens de responsabilité, Rigoureux, ponctuel et méticuleux.
- Des expériences dans le Programme pays du FIDA à Madagascar et ses principes d'intervention et ses procédures, constitueront un atout.

Lieu de travail

Au niveau de chaque UFR avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention de l'Entité Interrégionale.

TITRE DU POSTE

Assistant Comptable (ACT)

Supérieur Hiérarchique:

Sous l'autorité du Coordonnateur Inter-Régional et en lien fonctionnel avec le Chargé d'Administration et des Finances de l'UFR du Programme PROGRES.

Missions :

L'Assistant Comptable aura pour missions de :

- Gérer les opérations comptables de l'UFR ;
- Assurer la vérification et le suivi des pièces justificatives, ainsi que les paiements de l'UFR et des partenaires.

Principales attributions :

L'Assistant Comptable aura pour principales attributions :

(a) Gestion des opérations comptables et demande de réapprovisionnement de fonds :

- Assurer la saisie et la mise à jour des enregistrements comptables au logiciel TOM2PRO, pour toutes les opérations effectuées au niveau de l'UFR (OD et trésorerie), les contrats et marchés passés, les immobilisations ;
- Éditer le brouillard de saisie et premier contrôle des imputations ;
- Imprimer les fiches d'imputation comptable et attacher aux pièces justificatives des dépenses ;
- Préparer les états de rapprochements bancaires mensuels suivant les délais requis ;
- Justifier mensuellement tous les comptes dans la Balance générale;
- Éditer le brouillard de demande de réapprovisionnement de fonds à partir du logiciel TOM2PRO et effectuer la première vérification ;
- Classer les pièces justificatives suivant les modalités spécifiées dans le Manuel de procédures : archivage physique après la saisie comptable.

(b) Audit :

- Appuyer le CAF dans le cadre de la préparation des états financiers et justifications des comptes pour les missions d'audit interne et externe.

Résultats attendus :

- La comptabilité de l'UFR est à jour;
- Les vérifications des imputations effectuées et conformément à la prévision du PTBA ;
- Tout le personnel et l'assistance technique rattachés au programme sont dûment payés à temps ;
- Les fournisseurs et les partenaires de services et de travaux sont payés régulièrement et contractuellement ;

- La remise à temps des pièces justificatives sur avance, des ordres de mission et rapports.

Profil requis :

- Titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de niveau licence (BAC+3), en finances et comptabilité ou diplôme équivalent ;
- Avoir au minimum deux (02) ans d'expériences dans un poste similaire au sein d'un Projet de développement ;
- Maîtrise du logiciel TOM2PRO est un atout majeur ;
- Bonne connaissance en informatique Excel et Word ;
- Bon niveau en langue française et connaissance de l'anglais ;
- Discret (e), honnête et rigoureux (se) ;
- Ayant une conscience professionnelle aiguë ;
- Dynamique, âgé(e) de 24 à 35 ans.

Lieu de travail

Au niveau de chaque UFR avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention de l'Entité Interrégionale.

TITRE DU POSTE

Assistant Logistique et Paiements (ALAGP)

Supérieur Hiérarchique:

Sous l'autorité du Coordonnateur Inter-Régional (CIR) et sous la supervision du Chargé d'Administration et des Finances (CAF).

Missions :

L'Assistant Logistique et Paiements aura pour missions de :

- Assurer tous les paiements après contrôle des pièces justificatives et l'archivage électronique au niveau UFR ;
- Réaliser l'archivage électronique au niveau UFR ;
- Assurer la gestion du parc roulant et de carburant ;
- Appuyer la logistique de l'UFR, des ateliers, réunions, séminaires et formations.

Principales attributions :

L'Assistant Logistique et Paiements aura pour principales attributions :

(a) Paiements, contrôle des pièces justificatives et archivage électronique :

- Vérifier toutes les pièces justificatives de paiement et assurer les paiements à temps des prestataires, partenaires et personnel de l'UFR pour les dépenses inférieures à 5 000 USD/ 20 millions Ariary;
- Envoyer à temps le scan complet des pièces justificatives de paiement, de passation de marchés, le check list et le fichier de l'ordre de virement à l'UCP pour tous les paiements supérieurs à 5 000 USD/ 20 millions Ariary et faire le suivi des virements signés par UCP pour déposer à la Banque ;
- Assurer la gestion de la trésorerie de l'UFR avec l'appui du Chargé d'Administration et Finance ;
- Envoyer au Comptable N°02 de l'UCP tous les 01 et 15 du mois le tableau de suivi/ contrôle des pièces justificatives de paiements effectués par l'UFR ;
- Envoyer à l'UCP, le scan des Pièces justificatives suivant la liste du sondage effectué par le Comptable N°02 de l'UCP, pour une fréquence de deux fois par mois ;
- Superviser le stagiaire professionnel chargé de l'archivage et assurer la disponibilité à temps des pièces justificatives scannées pour répondre aux besoins de l'UCP ou de la CAP/FIDA ou du FIDA ;

(b) Gestion du parc roulant et de carburant :

- Faire le suivi des cahiers de bord des véhicules de l'UFR, la périodicité des entretiens de ces véhicules et les motos des agents de terrain, ainsi que la consommation de carburant ;
- Programmer le renflouement des cartes carburant et tenir les journaux de suivi avec les pièces justificatives ;

- Assurer le classement des dossiers des véhicules avec les dossiers relatifs au suivi des entretiens ;
- Organiser les véhicules pour les déplacements en ville et en mission ;
- Gérer les contrats d'assurance des véhicules avec l'appui du Chargé d'Administration et Finance de l'UFR

(c) Appui logistique de l'UFR, des ateliers, réunions, séminaires et formations :

- Appuyer la logistique des ateliers en dehors de l'UFR ;
- Assurer les paiements de per diem et frais de déplacement des participants.
Et réaliser toutes autres tâches relevant de sa compétence

Résultats attendus :

- Tout paiement effectué dans un délai de 15 jours si la trésorerie le permet ;
- Tableau de suivi et contrôle des Pièces Justificatives envoyé systématiquement tous les 01 et 15 du mois au niveau du Comptable 2 à l'UCP ;
- Archivage électronique efficace de toutes les pièces justificatives scannées à temps et les besoins des Pièces justificatives de l'UCP ou de la CAP/FIDA ou du FIDA satisfaits suivant le délai ;
- Gestion efficace et rationnelle du parc roulant (courses en ville, missions, entretien, carburant, cahier de bord, contrat d'assurances) ;
- Logistique hors de l'UFR et paiements lors des diverses réunions, ateliers, séminaires pour les bénéficiaires assurés et bien organisés.

Profil requis :

- Titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de niveau licence (BAC+3) en gestion, économie, finance, comptabilité ou équivalent, référence exigée ;
- Expériences professionnelles confirmées, d'au moins deux ans, dans un poste similaire dont l'expérience dans un projet/ programme de développement est un atout majeur ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Excel- Word- Internet) et système d'envoi des fichiers volumineux est requise ;
- Qualité personnelle : dynamique, bien organisé, honnête, intègre, une aisance dans les relations humaines et en travail d'équipe, ayant un sens de l'initiative et de responsabilités ;
- Présentation de la carte CIF et STAT pour le candidat retenu au moment de la signature du contrat.

Lieu de travail

Au niveau de chaque UFR avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention de l'Entité Interrégionale.

TITRE DU POSTE

▪ **Socio-Organisateur Régional** ▪ **(SOR)**

Supérieur hiérarchique :

Sous l'autorité directe et la supervision du Coordonnateur Inter-Régional.

Missions :

Le Socio-Organisateur Régional (CSOR) aura pour mission :

- L'accompagnement de la régionalisation de la FAR :
 - Accompagnement et renforcement de la capacité du Correspondant FAR et de l'Animateur Régional pour l'animation du Conseil Régional de la Formation Agricole et Rurale (CRFAR),
 - Appui aux offreurs de formation dans l'augmentation de leurs capacités d'accueil et dans l'amélioration de leurs offres de formation répondant aux besoins des jeunes ruraux,
 - Appui au financement de la FAR à travers le Fonds de Développement Agricole (FDA)
- L'organisation des offres de formation avec les structures régionales (Centre de Service Agricole, Services Techniques Déconcentrés, Communes, etc.)
- La supervision et accompagnement des Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) dans la réalisation de leurs tâches.

Principales attributions :

Le Socio-Organisateur Régional (CSOR) aura principales attributions :

- Appuyer les Correspondants FAR et des Animateurs Régionaux pour qu'ils puissent assurer le secrétariat technique des CRFAR des Régions d'intervention de l'UFR, en collaboration avec le SE CNFAR ;
- Suivre la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du « Management du dispositif régional FAR » réalisées par le CRFAR, la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage (DRAE) et les réseaux régionaux ;
- Appuyer le développement des Centres et Établissements de FAR à travers les projets d'appui aux CEFAR ou les projets d'établissement ;
- Assurer un lien effectif entre les priorités régionales et les activités conduites sur le terrain ;
- Assurer l'adéquation entre l'offre et la demande d'accompagnement et de formation ;
- Appuyer les structures régionales (CSA, DRAE, CEFAR, etc.) dans l'instruction des demandes d'appui via FDAR ;
- Accompagner les Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) dans la mise en œuvre de leurs activités, particulièrement dans le développement des Cercle de promotion des Métiers Ruraux (CMR) ;
- Valider les rapports des CIP ;
- Tenir et mettre à jour mensuellement le tableau de bord des activités de la composante 2 dans la région ;
- Rapporter mensuellement à l'UFR les réalisations significatives, les perspectives, les problèmes, et les recommandations par rapport à la mise en œuvre des activités de la composante 2 dans la Région ;

- Contribuer à l'élaboration du plan de travail et budget annuel (PTBA) de l'UFR, et à la production de rapports périodiques d'avancement des activités ;
- Réaliser toute autre activité qui pourrait lui être confiée dans son domaine de compétence.

Résultats attendus de la fonction :

- Les objectifs spécifiques et les résultats planifiés annuellement pour la composante 2 dans le PTBA sont atteints, notamment le nombre des jeunes bénéficiaires ;
- Les activités techniques prévues du PTBA sont réalisées avec pertinence, efficacité et efficience ;
- L'analyse technique des activités de terrain est réalisée, transmise régulièrement au CIR.

Profil requis :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 4 en Sciences de l'éducation, Sciences sociales, Agronomie, Sociologie ou Economie ;
- Au minimum cinq (5) années d'expériences en matière de socio-organisation ;
- Ayant des expériences dans le domaine de la formation professionnelle agricole et rurale ;
- Ayant des expériences dans la collaboration avec les institutions privées et publiques, particulièrement les services techniques déconcentrés des Ministères ;
- Très bonne capacité d'animation de réunions de travail ou d'atelier thématique ;
- Maîtrise des outils de l'ingénierie des dispositifs de formation, d'ingénierie de formation, d'ingénierie de projet ;
- Capacité à gérer / animer des équipes et à développer des partenariats ;
- Maîtrise des outils de communication et capacités rédactionnelles ;
- Bonne maîtrise des logiciels sous MS-OFFICE (word- Excel- Powerpoint)
- Excellente capacité rédactionnelle ;
- Parlant couramment le Français et le Malagasy. Connaissance de l'Anglais serait un atout ;
- Qualité personnelle : capacité de leadership, rigueur, dynamique, sens de la communication interpersonnelle, sens de l'organisation et de l'initiative ;
- Aptitude à conduire une moto avec permis A.

Lieu de travail

Au niveau de chaque UFR avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention de l'Entité Interrégionale.

TITRE DU POSTE

Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP)

Supérieur hiérarchique :

Sous l'autorité du Coordonnateur Inter-régional de l'Équipe inter-Régionale du Programme PROGRES (CIR – UFR), et sous la supervision directe du Socio-Organisateur Régional (SOR)

Missions :

Le Conseiller en Insertion Professionnelle aura pour mission de :
Accompagner et renforcer la capacité des acteurs régionaux et locaux afin d'assurer la réussite de l'insertion professionnelle des jeunes ruraux étape par étape : succès du premier cycle de projet, capacité de réinvestissement, d'épargne, et d'augmentation des chiffres d'affaires, capacité de franchir le seuil de la pauvreté à travers l'amélioration des revenus.

Principales attributions :

Le Conseiller en Insertion Professionnelle aura pour principales attributions :

- Assurer la réalisation des activités du Programme au niveau de sa zone d'intervention
- Appuyer les acteurs locaux et régionaux dans la mise en œuvre des activités de formation et d'insertion des jeunes, avec un plan de transfert bien défini
- Faire le suivi et le contrôle de la réalisation des activités des partenaires et prestataires du Programme.

Les tâches décrites ci-après, dont la liste n'est pas exhaustive et la méthodologie et l'approche non figées, seront réalisées par les CIP. Aussi, ils proposeront au Programme l'approche la mieux adaptée pour réaliser ces tâches :

- Contribution à l'élaboration des Plans d'Action et Budgets Annuels de l'UFR ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux et régionaux par rapport aux différentes étapes de leurs fonctions respectives dans la mise en œuvre de la rénovation de la FAR ;
- Appui aux acteurs locaux pour l'opérationnalisation des CMR, la réalisation du diagnostic territorial et l'identification des métiers porteurs, l'établissement des plans de formation et des plans d'action FAR (PAC FAR) ainsi que leur insertion dans les Plans Communaux de Développement ;
- Appui aux acteurs locaux pour le recensement des jeunes ayant des projets de vie et des besoins en formations y afférents, la réalisation de leur bilan de compétence et leur orientation ;
- Mise à disposition des informations sur les offres de formation potentielles répondant aux besoins par métier et par type de formation (apprentissage, formation continue, formation initiale)
- Facilitation de l'organisation des formations : élaboration des TDR et des projets de contrat, suivi de la mise en œuvre et évaluation des formations
- Recherche de partenariats et/ou de complémentarité les autres intervenants pour maximiser les chances de réussite de l'insertion professionnelle : organisations professionnelles, opérateurs de marchés, institutions financières, etc.

- Suivre l'effectivité, la pertinence et contrôler la qualité des réalisations de chaque prestataire ou partenaire du Programme : dès l'identification, l'orientation, la réalisation des formations, l'acquisition des kits de démarrage, l'élaboration des projets professionnels et l'accompagnement des jeunes installés ;
- Vérification et mise à disposition de tous les outils de suivi-évaluation remplis en bonne et due forme avec des informations exploitables ;
- Suivi et accompagnement des acteurs locaux et régionaux dans la mise en œuvre des activités relatives à l'insertion de la FAR dans l'éducation primaire et secondaire ;
- Rapportage périodique et appui aux acteurs locaux/régionaux en matière de rédaction des rapports périodiques d'activités.

Résultats attendus :

De chaque CIP sont attendus des résultats quantitatifs et qualitatifs comme fixés dans chaque PTBA et déclinés par Région puis par zone d'intervention du CIP.

En termes d'indicateurs, il s'agit notamment de :

- Nombre de CMR opérationnels
- Nombre de jeunes recensés qui se sont inscrits dans la démarche du parcours de formation et d'insertion professionnelle,
- Nombre de bilans de compétence des candidats à la formation professionnelle réalisés et nombre de jeunes orientés,
- Nombre de jeunes en cycle de formation auprès de ces offreurs de formation,
- Nombre de jeunes formés aux métiers agricoles et ruraux,
- Nombre de jeunes dont les projets professionnels sont appuyés,
- Nombre de néo-entrepreneurs et néo-exploitants agricoles ayant démarré leur projet professionnel,
- Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi correspondant à leur qualification post-formation.
- Nombre d'élèves dans les écoles primaires et secondaires bénéficiaires de la formation pratique sur l'agriculture.

Profil requis :

- Formation académique : niveau de bac + 3 minimum
- Une spécialisation dans le domaine des sciences sociales, travail social, gestion, sciences agronomiques, science du développement, science de l'éducation constituent un avantage comparatif et un atout,
- Avoir un minimum de 2 ans d'expérience professionnelle en matière d'accompagnement ou d'insertion professionnelle des jeunes,
- Bonne connaissance du domaine de la formation professionnelle et des activités génératrices de revenu en milieu rural,
- Avoir d'expériences professionnelles dans le domaine de l'appui – conseils – accompagnement des jeunes,
- Formation professionnelle/spécialisation en : entrepreneuriat, gestion de projet et business plan constituant un atout,
- Qualité personnelle : bonne intégration en milieu rural, sens de la communication interpersonnelle, sens de l'organisation, aptitude à conduire une moto avec permis A, autonome, responsable, intègre, capacité à travailler en équipe

- Connaissances informatiques et pratiques de logiciels standard (Word, Access, Excel, Powerpoint).

Lieu de travail

Au niveau de chaque UFR avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention de l'Entité Interrégionale.

TITRE DU POSTE

Assistant du Socio-Organisateur Régional (A SOR)

Supérieur Hiérarchique :

Sous l'autorité du Coordonnateur Inter-Régional et la supervision directe du Socio-organisateur Régional Ihorombe du Programme PROGRES.

Missions :

L'Assistant du Socio-Organisateur Régional aura pour missions de :

- Assister le SOR dans la réalisation des activités au niveau régional ;
- Assurer le traitement adéquat de toutes informations reçues et diffusées, dans le respect des règles de confidentialité au niveau de l'Equipe de Programme Interrégional PROGRES (UFR AHI) ;
- Appuyer l'équipe administrative et financière dans la réalisation des activités.

Principales attributions :

L'Assistant du Socio-Organisateur Régional aura pour principales attributions :

(a) Travaux d'appui technique :

- Enregistrement et vérification de la complétude des pièces émanant des offreurs de formation (demande de déblocage, facture, rapport, Base de données) ;
- Appui à la mise à jour du tableau de suivi des activités ;
- Appui à la collecte des éléments de convention avec les partenaires de mise en œuvre ;
- Appui au Classement des dossiers des jeunes formés avec les CIPs (Fiche d'indentification, bilan de compétence, contrat, fiche de distribution kits).

(b) Travaux de secrétariat :

- Réception et envoi des courriers entrant et sortant ; triage selon la nature du courrier et enregistrement ;
- Dispatching et classement suivant le type de support ;
- Rédaction des lettres administratives ;
- Dressage des procès-verbaux de réunion à temps ;
- Organisation des rendez-vous ainsi que des réunions internes et externes de l'équipe
- Préparation des plis et enveloppes à expédier.

(c) Travaux d'appui comptable et logistique :

- Préparation et organisation logistique des ateliers/ séminaires organisés par le Programme ;
- Appui à la gestion des immobilisations, matériels roulant, matériels pour dotation, stocks des fournitures et consommables au niveau régional ;
- Vérification de la complétude des pièces justificatives des dépenses effectuées.

(d) Travaux d'appui pour l'administration du personnel :

- Appui à l'établissement du planning de congé, la tenue et la mise à jour du cahier de suivi ;

- Etablissement des plans de mission (personnel et/ ou partenaires) et tenue du cahier de registre et suivi retour des ordres de mission ou justification de passage.

(e) Travaux d'appui en passation de marché :

- Dispatching des lettres de demandes de prix aux fournisseurs ou appel à manifestation d'intérêt ;
- Appui à l'établissement du procès-verbal de sélection des fournisseurs ou résultat de comparaison des prix ;
- Etablissement de procès-verbal de réception des marchandises commandées ;
- Assistance à la réception des marchandises commandées.

Profil requis :

- Titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de niveau BAC+3;
- Expériences prouvées de plus de 1 an dans un poste similaire dont l'expérience dans un projet/ programme de développement est un atout majeur ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Excel – Word – Internet) est requise ;
- Une excellente capacité rédactionnelle exigée ;
- Parlant couramment le français ;
- Dynamique et bien organisée.

Lieu de travail

Au niveau de chaque UFR avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention de l'Entité Interrégionale.

TITRE DU POSTE

Consultant Chargé des infrastructures (AINFRA)

Supérieur hiérarchique :

Sous la supervision directe du Chargé d'Administration et des Finances, en étroite collaboration avec l'Assistante en Passation de Marchés.

Missions :

Mise en œuvre de la réalisation de tous les travaux prévus des trois régions Analamanga ; Itasy et Sofia, ainsi que l'appui au traitement des dossiers de passation de marchés y afférant.

Principales attributions :

- Réaliser le diagnostic participatif des infrastructures à aménager ou/et réhabiliter dans les trois régions ;
- Elaborer les divers TDR relatifs aux études techniques et de faisabilité
- Participer à l'élaboration du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) du Programme ;
- Coordonner les activités des prestataires sur terrain ;
- Planifier l'implémentation ;
- S'assurer l'obtention des documents d'attribution des sites par les autorités locales ;
- Poursuivre les activités réalisées par les prestataires ;
- Vérifier les travaux à réaliser et des conditions de mise en œuvre (suivi des fiches techniques) ;
- Approuver les notes des calculs ;
- Vérifier les décomptes des travaux ;
- Établir la demande de paiement des prestataires ;
- Participer à la réception provisoire et définitive des travaux
- Elaborer les rapports.

Résultats attendus :

Atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés dans le PTBA, notamment :

- Travaux réalisés dans le délai imparti conformes aux cahiers des charges, suivant les règles de l'art et répondus l'attente des bénéficiaires
- Procédure de la passation des marchés respectés tant nationale que du bailleur des fonds.

Profil requis :

- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie civil ou génie (infrastructures) rurales avec une formation complémentaire en passation de marché souhaitée ;
- Expériences professionnelles probantes en tant que chargé des infrastructures avec des projets/programmes de développement agricole avec les partenaires techniques et financiers ;
- Ayant des expériences/pratiques en passation de marché ;
- Ayant le sens de communication ;
- Parfaite maîtrise des principaux programmes sur ordinateurs ou software de base (Word, Excel, PowerPoint, MS Project, Access) ;
- Bonne capacité de rédaction et d'analyse ;

- Bonne maîtrise de la langue française ;
- Connaissance du Programme pays du FIDA à Madagascar et ses principes d'intervention et ses procédures, constitueront un atout ;
- Honnête et intègre ;
- Disposant d'une carte CIF et STAT ;
- A compétence égale, la candidature féminine est privilégiée.

Lieu de travail

Au niveau de chaque UFR avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention de l'Entité Interrégionale.

TITRE DU POSTE

Assistant en Suivi-Evaluation et Gestion des Savoirs (ASEGS)

Supérieur Hiérarchique immédiat :

Sous l'autorité directe du Coordonnateur Inter-Régional (CIR EPI AHI) et sous la supervision du Chargé de suivi-évaluation et de Gestion des savoirs

Missions :

L'Assistant en Suivi-Evaluation et Gestion des Savoirs a pour mission de :

- Appuyer le Chargé de suivi-évaluation et de la gestion des savoirs dans l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation, de la mise en œuvre des activités de communication, et de la capitalisation des bonnes pratiques du Programme ;
- Gérer la base de données, afin de fournir les données et informations selon les besoins pour le pilotage du Programme

Principales attributions :

L'Assistant en Suivi-Evaluation et Gestion des Savoirs a pour principales attributions :

(a) Suivi-Évaluation :

- La base des données informatisées du système de suivi-évaluation opérationnelle ;
- Requêtes optimisées et performance de la base des données améliorée
- Les données et informations du programme stockées et sécurisées en format physique et numérique ;
- Les informations relatives à la réalisation du programme collectées, saisies, consolidées, analysées et traitées au niveau de la base des données du programme ;
- Les interventions du programme géo localisées et cartographiées ;
- La situation d'avancement périodique et de la performance de l'UFR analysées et disponible à temps ;

(b) Gestion des savoirs et communications :

- Les informations relatives aux bonnes pratiques collectées et rédigées par des notes selon les besoins
- La communication et la diffusion régulière des réalisations, des bonnes pratiques auprès de l'équipe du Programme, des partenaires de mise en œuvre, des bénéficiaires et autres acteurs concernés ;

Résultats attendus :

- Base des données de suivi-évaluation exhaustive, à jour et fiable
- Situation périodique et performance de l'UFR analysées et disponibles dans le délai requis ;
- Cartographie des interventions à jour périodiquement ;
- Note de capitalisation des bonnes pratiques rédigée selon les besoins.
- Réalisations du programme et bonnes pratiques diffusées périodiquement

Profil requis :

- Titulaire d'un diplôme Bac+4 en Informatique ou Mathématique ou statistiques ;
- Très bonne connaissance des outils et des logiciels de gestion, d'analyse, de traitement des données et de cartographie (SIG) ;
- Connaissances en suivi-évaluation des projets de développement rural constitue un atout ;
- Expérience en gestion, traitement et analyse des données ;
- Sens d'initiative, de la communication interpersonnelle, dynamique grande capacité d'organisation, d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- Maîtrise de la langue française, et bonne connaissance de l'anglais est un atout ;

Lieu de travail

Au niveau de chaque UFR avec de fréquents déplacements dans les zones d'intervention de l'Entité Interrégionale.

TITRE DU POSTE

Femme de Ménage (FDM)

Supérieur Hiérarchique:

Sous l'autorité et la supervision du Coordonnateur Inter-Régional en lien fonctionnel avec l'Assistant Administratif (AA).

Missions :

la Femme de ménage (FDM) aura pour missions de :

- Assurer la propreté au sein et aux alentours du bureau de l'UFR

Description des tâches:

- Assurer le nettoyage des salles de bureau, des salles d'eau et les alentours;
- Veiller à la propreté quotidienne des salles et des mobiliers du bureau ;
- Participer à des tâches de rangement, classement et distribution de courriers ;
- Effectuer les courses de l'UFR.

Profil requis :

- Ayant au minimum un diplôme de BAC ;
- Ayant au minimum deux (02) ans d'expérience obligatoire dans un poste similaire ;
- Ayant une bonne aptitude physique ;
- Etre capable de communiquer en Français ;
- Volontaire – Organisé et méticuleux.

2. ANNEXE 1.2. MODELE DE DEMANDE D'ENGAGEMENT DE DEPENSES (DED)

DEMANDE D'ENGAGEMENT DES DEPENSES

Catégorie de financement

Unité/Cellule

Composante

Sous composante

Volet

Ligne budgétaire/Activité

Objet de dépense

--

Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire	Montant Total
	Unité			
MONTANT TOTAL				0

Ce:

Le demandeur

L'ordonnateur de la dépense
Le CN ou
Le RAF ou CAF ATR

3. ANNEXE 1.3 : MODELES DES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES

A.1 - Convention sans rémunération avec les organismes étatiques

Modèle A.10 : Convention/protocole avec les Directions ou Services classiques des Ministères

(i)

Convention/protocole avec les Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA), les Centres de formation dépendant entièrement de l'Etat

A.2 - Convention donnant lieu à une rémunération

(ii) **Modèle A.21** : Convention avec les Prestataires de services paysans de proximité (Associations locales, Organisation Paysanne, CTD...),

(iii) **Modèle A.22** : Convention avec les tuteurs, ou groupement des tuteurs (apprentissage, accompagnement etc.),

(iv) **Modèle A.23** : Convention avec les centres de formation privés : formation continue, formation à la carte, formation de courte durée

A.3 – Convention avec les Institutions de microfinance

A.4 - Convention spécifique avec les organes des Nations Unies

(v) **Modèle A.40** : Convention avec les organes des Nations Unies (UNESCO, FAO etc.) les autres Partenaires Techniques et Financiers etc.

4. ANNEXE 1.4. MODELE DE CONVENTIONS

PROGRAMME PROGRES

MODELE DE CONVENTION A1-

Convention sans rémunération (avec les services étatiques : Ministère, EPA)

Ce type de convention s'applique pour les organismes suivants :

- *Les Directions/Services/Divisions ministériels*
- *Les Centres de formation dépendants entièrement de l'état sur le plan administratif, financier et technique*
- *Les projets au sein des ministères disposant des ressources (personnel, moyen) satisfaisantes pour assurer la mission*
- *Les Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) ; ex : FDA/FRDA*



ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE
(PROGRES)

Prêt FIDA N° XXX - Don FIDA N°XXX

<UNITE DE COORDINATION NATIONALE> ou <UFR.....>

CONVENTION DE COLLABORATION

N° /MINAE/SG/PROGRES/<UCP ou UFR.....>

ENTRE

LE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DURABLE ET DE
SOUTIEN À L'INSERTION ECONOMIQUE DES JEUNES RURAUX

(PROGRES)

ET

<Organisme Co-contractant>

Objet de la Convention : <insérer l'objet de la convention>

Date de signature :

Montant :

Délai d'exécution :

Dossiers à archiver avec le contrat :

- 3. Documents autorisant la convention : avis de non objection, extrait aide-mémoire, extrait rapport de pré-évaluation...**
- 4. Extrait attestant le statut de l'organisme (EPA) ;**
- 5. Pour les Directions ministérielles, les EPA, et les projets : autorisation de l'autorité hiérarchique (Ministre, SG, DG,...)**
- 6. PV de négociations**

Entre

<L'Unité de Coordination Nationale> ou <UFR.....> du Programme PROGRES, représentée par<Nom et Titre>, agissant au nom et pour le compte du Programme PROGRES, sis à <adresse physique> ,

d'une part,

<nom de l'organisme>, représentée par <Nom et titre>, sis à <adresse>

d'autre part

- Considérant que le Programme PROGRES est une entité sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ;
- Considérant la volonté des deux parties d'intensifier la collaboration pour la *<décrire le cadre de l'activité >* financée par le Programme PROGRES ;
- Considérant les responsabilités et les expériences de *<nom de l'organisme>* dans la mise en œuvre de ces activités

Ont convenu ce qui suit :

Article premier : OBJET

Cette convention a pour objet de définir les modalités de collaboration à entreprendre entre le Programme PROGRES et la *<nom de l'organisme>* en matière de *<activités à financer>* .

Le but recherché de la présente convention est *<description succinct de activités>*

Article 2 : CHAMPS D'ACTION

Les activités sont définies dans les Termes de Références ci-joints qui font partie intégrante de la présente convention de collaboration.

<décrire les zones d'intervention, la durée globale de la mission, ...>
<décrire sommairement les différentes phases de réalisation des activités>

Article 3 : ENGAGEMENTS DE CHAQUE PARTIE

<l'organisme> s'engage à :

1. fournir les assistances techniques nécessaires à la réalisation de la mission
2.

Le Programme PROGRES s'engage à:

1. impliquer ses agents dans la mise en œuvre de cette collaboration
2. prendre en charge, pour les missions ainsi planifiées ou demandées par l'équipe de <l'organisme>:
 - les indemnités journalières ou les Per diem de déplacement des agents de <l'organisme> suivant les taux convenus de commun accord.
 - les carburants et lubrifiants nécessaires aux différentes phases d'exécution de cette convention de collaboration
 - les fournitures de bureau, les frais de communication ainsi que les frais d'entretien divers nécessaires dans l'accomplissement de leur mission.

Article 4 : LES ENGAGEMENTS COMMUNS

Les agents de <l'organisme> et l'équipe du Programme PROGRES collaboreront étroitement dans toutes les phases de la mise en application de cette convention de collaboration, et à ce titre, s'échangeront activement des informations et tiendront des réunions selon les besoins.

Article 5 : BUDGET DE L'INTERVENTION

Le budget prévisionnel est estimé à<***budget en Ar en chiffre et en lettre***>

Le bordereau de prix est annexé à la présente convention.

Il est à noter que tous les paiements seront effectués par virement bancaire au nom et pour le compte de <l'organisme> suivant les coordonnées bancaires ci-après :

Compte N° :

Intitulé : <*nom spécifique de l'activité*>

Banque : xxxx – Antananarivo.

Ce compte devra être utilisé exclusivement dans les opérations financées dans le cadre de la présente convention, et ne devra en aucun cas être mobilisé (en virement ou retrait) à d'autres opérations.

Le règlement sera effectué par rubrique suivant le planning conjointement élaboré par les deux parties.

Modalité de règlement :

Carburant et lubrifiant

Ils seront payés suivant la distance kilométrique calculée sur la base de la consommation de chaque véhicule à affecter à chaque mission sur présentation d'un devis détaillé dûment approuvé par le Programme et accompagnés d'un ordre de mission signé par la personne habilitée de <l'organisme>.

Le devis à approuver doit être déposé au Programme au plus tard dix (10) jours avant la mission. Les factures acquittées des carburants réellement consommés doivent être déposées au Programme au plus tard trois (3) jours après la mission, accompagnées, éventuellement, du remboursement des reliquats non utilisés.

Indemnité :

En cas de déplacement dans la région, l'indemnité est fixée comme suit :

Pour l'ingénieur, l'indemnité journalière est de quatre vingt mille Ariary (Ar 80.000), pour les autres cadres, l'indemnité est de soixante mille Ariary (60.000)

Pour le chauffeur, l'indemnité journalière est de cinquante mille Ariary (Ar 50.000).

Elle sera payée en fonction des jours de mission suivant le planning approuvé par les deux parties.

Le paiement se répartit comme suit :

-% à la <décrire la phase de déclenchement du paiement ; exemple : signature des ordres de missions> ;
-% à la <décrire la phase de déclenchement du paiement ; exemple : à la réception des rapports de mission dûment approuvés par le Client>
-% à la <décrire la phase de déclenchement du paiement

<Pour les missions relatives aux formations, le rapport comprend, les fiches d'évaluation de la formation remplies par les apprenants ; ladite fiche doit refléter le niveau de satisfaction des utilisateurs, et le paiement des 20% suscités est conditionné par un niveau de satisfaction supérieur à 95 % des utilisateurs

Rubriques forfaitaires : (communication – fourniture de bureau – entretien des véhicules – imprévus et divers)

Le paiement se répartit comme suit :

-% du montant seront versés au compte de <l'organisme> après la signature de la présente convention ;
-% du montant seront versés au compte de <l'organisme> à la <décrire la phase de déclenchement du paiement> ainsi que la présentation de l'état de dépenses et des factures relatives aux paiements antérieurs
-% du montant seront versés au compte de <l'organisme> après approbation du rapport final.

Article 6. DUREE DE LA CONVENTION

La durée de la convention est fixée à<délai en chiffre et en lettre>

Article 7. Assurances

<l'organisme> prend toute mesure appropriée pour s'assurer notamment la responsabilité civile de son personnel, assurance voyage, assurance maladie.....)

Article 8 : AMENDEMENT DE LA CONVENTION

Cette convention pourrait être modifiée par un avenant signé par le <Directeur de l'organisme> et le <Coordonnateur du Programme PROGRES ou Assistant Technique Régional>. L'avenant ne devra en aucun cas toucher des aspects substantiels de la convention, auquel cas, une autre convention devrait être élaborée, respect du processus dû (planification, avis préalable du FIDA, négociations,...)

Article 9 : CESSATION DE LA CONVENTION DE COLLABORATION

Cette convention de collaboration sera résiliée en cas de Non-respect des dispositions stipulées dans la présente convention de collaboration par l'une de deux parties.

Article 10 : REGLEMENT DES LITIGES

Le litige survenu dans la mise en œuvre de la présente convention sera dans la mesure du possible, réglé à l'amiable entre les parties prenantes.

A défaut, le différend sera obligatoirement soumis à une procédure d'arbitrage. Le tiers arbitre sera choisi d'un commun accord entre les deux parties.

Article 11 : ENTREE EN VIGUEUR

Cette convention entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

<Le Directeur de l'Organisme>

LE PROGRAMME PROGRES

Représentée

Représentée

par :.....

par :.....

Titre :.....

Titre :.....

.....

.....

Date :

Date

.....

.....

LISTE DES ANNEXES

Annexe A : Estimation du montant de la convention

Annexe B : Termes de Référence et Spécifications techniques des matériels

ANNEXE A BUDGET PREVISIONNEL

<Les indemnités au titre du personnel présenté par l'organisme sont éligibles, mais elles ne doivent pas excéder les taux appliqués pour le personnel du Programme PROGRES ; les honoraires à titre de rémunération ne sont pas autorisés>

	DESIGNATIONS	Taux /PU	Qté	Unité	Montant
1	Activité 1 :				
11	Indemnités				
	Personnel 1				
	Personnel 2				
				
12	Carburant et lubrifiant				
13	Fournitures de bureau				
14	Frais de communication				
Sous total activité 1.					
2	Activité 2 :				
21	Indemnités				
	Personnel 1				
	Personnel 2				
				
22	Carburant et lubrifiant				
24	Entretien de voiture				
Sous total activité 2.					
7	IMPREVUS ET DIVERS				<Inférieur à 5% du total>
Sous total 7. DIVERS					
TOTAL GENERAL				

Arrêté le montant du budget prévisionnel à la somme de :<Montant en lettre et en chiffre>

Fait à le.....

Le Directeur de < l'organisme > ,

Le Programme PROGRES,

ANNEXE B

TERME DE REFERENCE

Objet :

GENERALITES

Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) afin de couvrir le coût du Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole (PROGRES) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour la *<décrire le cadre de la mission en relation avec le projet>*

OBJECTIF

L'objectif de la mission est de*< décrire l'objectif général de la mission >*

PRESTATIONS DEMANDEES A <L'ORGANISME>

Il s'agit de :

(i)

(ii)

RAPPORTS A LIVRER PAR <L'ORGANISME>

<L'organisme> est tenu de remettre les rapports ci-après selon le calendrier prévu :

Désignation	Calendrier de remise du rapport	A annexer au rapport
Rapport 1 :		<i>< ex : fiche d'évaluation des formations, justification des dépenses antérieures,...></i>
Rapport 2 :		

MODELE DE CONVENTION A2-

Convention donnant lieu à une rémunération

(A21 – avec les prestataires de services paysans de proximité)

Ce type de convention s'applique pour les organismes suivants :

- *Associations locales*
- *Organisations paysanne*
- *Pépiniéristes locales*
- *Producteurs de semences locales*



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE
(PROGRES)

Prêt FIDA N° XXX - Don FIDA N°XXX

< UNITE DE COORDINATION NATIONALE > ou <UFR.....>

CONVENTION DE COLLABORATION

N° /MINAE/SG/PROGRES/<UCP ou UFR.....>

ENTRE

LE PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DURABLE ET DE
SOUTIEN À L'INSERTION ECONOMIQUE DES JEUNES RURAUX

(PROGRES)

et

▪
<Organisme Co-contractant>

▪
▪

Objet de la Convention : <insérer l'objet de la convention>

Date de signature :

Montant :

Délai d'exécution :

Dossiers à archiver avec le contrat :

7. Documents autorisant le protocole : avis de non objection, extrait aide-mémoire, extrait rapport de pré-évaluation...

8. Extrait attestant le statut administratif de l'organisme : n° enregistrement,...

9. PV de négociations

Convention de collaboration
Entre

<L'Unité de Coordination Nationale > ou <l'UFR.....> du Programme PROGRES, représentée par<Nom et Titre>, agissant au nom et pour le compte du Programme PROGRES, sis à <adresse physique> ,

d'une part,

<nom de l'organisme>, représentée par <Nom et titre>, sis à <adresse>

d'autre part

- Considérant les objectifs du PROGRES visant à améliorer la productivité agricole et les revenus des petits exploitants agricoles,
- Considérant la volonté des deux parties d'intensifier la collaboration pour la *<décrire le cadre de l'activité >* financée par le Programme PROGRES ;
- Considérant les responsabilités et les expériences de *<nom de l'organisme>* dans la mise en œuvre de ces activités

De tout ce qui précède,
Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : CONTEXTE ET OBJET

<Décrire le contexte des activités objet de la convention>

Cette convention a pour objet de définir les modalités de collaboration à entreprendre entre le Programme PROGRES et la *<nom de l'organisme>* en matière de *<activités à financer>* .

Le but recherché de la présente convention est *<description succincte de activités>*

Article 2 : PIÈCES CONSTITUANT LE PROTOCOLE

Font partie intégrante du présent protocole :

1. les Termes de référence
2. le profil et la composition de l'équipe de *<nom de l'organisme>*
3. le calendrier et le budget de mise en œuvre.

Article 3 : LES AXES DE LA COLLABORATION

Pendant l'exécution des actions, la FIFATAM Ambositra coordonne et réalise les activités relatif à :

<décrire sommairement les différentes phases de réalisation des activités>

<décrire les zones d'intervention, la durée globale de la mission, ...>

Les termes de référence sont annexés avec la présente convention de collaboration.

Article 4 : LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Afin de renforcer l'atteinte des résultats, <nom de l'organisme> met en place une équipe composée de

<décrire le personnel et le profil de chaque membre>

Article 5 : LES ENGAGEMENTS DE L' <nom de l'organisme>

<l'organisme>, suivant les compétences spécifiques des personnels au niveau de l'association, s'engage à apporter son savoir-faire selon les étapes de réalisation des activités.

<l'organisme> s'engage à :

3. fournir les assistances techniques nécessaires à la réalisation de la mission

4.

Article 6 : LES ENGAGEMENTS DE <l'UFR.....> ou <l'UCP>

L'UFR..... ou l'UCP PROGRES s'engage à :

- <décrire les financements à prendre en charge par PROGRES : coûts des formation, indemnités, frais de déplacement....> ;
- <décrire les matériels et équipements à prendre en charge par PROGRES>

Article 7 : LES ENGAGEMENTS COMMUNS

Les agents de <l'organisme> et l'équipe du Programme PROGRES collaboreront étroitement dans toutes les phases de la mise en application de cette convention de collaboration, et à ce titre, s'échangeront activement des informations et tiendront des réunions selon les besoins.

Article 8 : RÉSULTATS ATTENDUS

8.1 – Résultats chiffrés

- ✓ <décrire les résultats attendus : nombre de paysans formés, parcelles de démonstration mises en place,.....>
- ✓ PROGRES effectuera des suivis pour observer l'effectivité des activités, identifier et résoudre à temps les éventuels problèmes, capitaliser les résultats et les bonnes pratiques.

8.2 – Livrables

- <décrire les livrables intermédiaires>
- <décrire les livrables en fin de mandat>

Article 9 : MODALITES D'EXECUTION

Les missions sont conjointement programmées entre PROGRES/<UFR.....ou UCP> et <l'organisme>. A chaque programme de mission, les termes de référence décrivant les interventions et les résultats escomptés sont à établir par le personnel concerné selon les besoins spécifiques des activités.

Etant donné que le Programme est soumis au respect des procédures, chaque partie veille au respect du Manuel de Procédures du FIDA dans le cadre de l'exécution du présent protocole de collaboration.

Article 10 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

10.1 Montant du protocole

Conformément au budget proposé par la <l'organisme> et validé par PROGRES, le coût de l'appui émanant du PROGRES à l'endroit de <l'organisme> s'élève à<montant en lettre et en chiffre>. Le détail est annexé avec cette convention.

10.2 Modalités de paiement

Les paiements seront effectués en tranches selon le calendrier ci-après :

Tranches	Intitulé	Montant Ar	Taux
----------	----------	------------	------

1 ^{ère} Tranche			%
2 ^{ème} Tranche			%
.....			
Coût global			100%

10.3 Justification des dépenses

<l'organisme> présentera, une récapitulation validée par le <instance de validation> des dépenses liées aux activités suivant les rubriques du budget. Les pièces justificatives des dépenses y seront annexées.

Pour toutes pièces justificatives, les factures seront libellées au nom de <UFR.....> ou <UCP> et devront comporter les mentions obligatoires suivantes :

1. date de la facture
2. désignation et quantité des prestations fournies
3. montant unitaire et montant total à payer, en chiffres et en lettres.
4. la mention « acquittée et payée » ou « livré et payée » et mode de paiement (espèces ou N° de chèque)
5. pour les factures de carburant, mettre le numéro d'immatriculation de la moto.
6. le paiement des dépenses de missions se fera sur la base d'un état récapitulatif de dépenses par mission (indemnités, frais de déplacement). Chaque mission fera l'objet d'un rapport.

<l'organisme> s'engage à ne pas dépasser le montant prévu et à respecter les grandes rubriques budgétaires spécifiées dans le budget.

9.4 Versements de la subvention

Les versements seront effectués par virement bancaire sur le compte <intitulé et numéro du compte> de <l'organisme>. Ce compte devra être utilisé exclusivement dans les opérations financées dans le cadre de la présente convention, et ne devra en aucun cas être mobilisé (en virement ou retrait) à d'autres opérations.

A la réception du virement, <l'organisme> transmettra l'avis de crédit au Comptable de <UFR.....> ou <UCP>.

Article 11 : DURÉE DU PROTOCOLE

La durée du protocole est de : du au Il pourra prendre fin avant terme en cas de cessation de l'Accord cadre convenu entre les parties ou en cas de force majeure empêchant l'une des deux parties à honorer ses responsabilités. Le présent Protocole de collaboration pourra être amélioré d'un commun accord par un avenant écrit et signé par les parties contractantes. Une des parties contractantes peut demander par écrit, une demande d'amendement du présent Protocole.

Article 12 : RESILIATION

Sur initiative d'une ou des deux parties, cette convention sera résiliée en cas de Non-respect des dispositions stipulées dans la présente convention par l'une de deux parties.

Article 13 : REGLEMENT DES LITIGES

Le litige survenu dans la mise en œuvre de la présente convention sera dans la mesure du possible, réglé à l'amiable entre les parties prenantes. A défaut, le différend sera soumis au tribunal territorial compétent

Fait à le

Pour l'organisme

LE PROGRAMME PROGRES

Représentée

par :

Représentée

par :

Titre :

Titre :

Date :

.....

Date

.....

TERMES DE REFERENCES

<Titre de la mission>

A - CONTEXTE

B – TERMES DU MANDAT

B.1. – Objectif

B.2.- Résultats attendus de la mission

B.3. – Description du mandat

B.4. Grandes lignes de méthodologies à appliquer

C- DUREE DE LA MISSION

La mission durera

D- BIENS LIVRABLES

E– COMPOSITION ET PROFIL DE L'EQUIPE

La composition de l'équipe FIFATAM

Nom du Personnel	Responsabilité	Diplômes	Profil	Années d'expér. en monde rural

F- CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

	année			année										
	oct	nov	déc	jan	fev	mar	avr	may	jun	jul	aou	sep	oct	

<signature des parties>

	DESIGNATIONS	Taux /PU	Qté	Unité	Montant
1	Activité 1 :				
11	Indemnités				
	Personnel 1				
	Personnel 2				
				
12	Déplacement				
13	Fournitures pour formation				
14	Equipement				
Sous total activité 1.					
2	Activité 2 :				
21	Indemnités				
	Personnel 1				
	Personnel 2				
				
22	Déplacement				
24	Equipement				
Sous total activité 2.					
7	IMPREVUS ET DIVERS				<Inférieur à 5% du total>
Sous total 7. DIVERS					

TOTAL GENERAL				
----------------------	--	--	--	--	-------

Arrêté le montant du budget prévisionnel à la somme de :<Montant en lettre et en chiffre>

Fait à le.....

Pour l'organisme

Le Programme PROGRES,

PROGRAMME PROGRES

MODELE DE CONVENTION A2-

Convention donnant lieu à une rémunération

(A22 – avec les tuteurs)



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE
(PROGRES)

Prêt FIDA N° XXX - Don FIDA N°XXX

<UFR.....>



CONVENTION DE TUTORAT POUR JEUNES APPRENTIS EN

N° /MINAE/SG/PROGRES/UFR.....

-
-
-
-
-

ENTRE

▪ PROGRES EQUIPE PROGRAMME REGIONALE

▪ ET

Tuteur : <Nom et prénom du Tuteur>

Adresse:

▪

-
-
-
-

Montant :
Délai :
Date :

Dossiers à archiver avec le contrat :

10. liste officiel des tuteurs éligibles établis par l'UFR

11. Procès-verbal de négociations : prix, aspects techniques, ...

Entre

L'Equipe de Programme Régionale PROGRES (UFR), représentée par
....., **Assistant Technique Régional**....., agissant au nom et pour
le compte du Programme PROGRES, sis au

et

<Nom du Tuteur>, tuteur, résidant à.....

Ci-après dénommées « Les parties »

Article premier : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la formation en à travers un tutorat,
destinée aux jeunes de à ans dans le District

Le lieu de formation se trouve dans le Fokontany Kaominina
..... Distrika

Article 2: Objectif de la formation

A l'issue de la formation, les jeunes formés seront sensibilisés pour appliquer leurs acquis :

- soit en créant leur propre entreprise
- soit travailler en tant que salarié dans le domaine où ils ont été formés

Article 3 : Engagement du Programme PROGRES

Le Programme PROGRES s'engage à :

- Participer à l'acquisition des équipements nécessaires au tuteur dans la mise en œuvre de la formation
- Participer à la prise en charge de la restauration des apprentis pendant la formation.
- Prendre en charge le déplacement des jeunes apprentis vers le lieu de formation
- Assurer le suivi de la formation pendant la durée de la convention

Article 4 : Engagement du tuteur

Le tuteur s'engage à :

- Assurer l'accueil des jeunes apprentis, le bon déroulement de la formation suivant un calendrier hebdomadaire et mensuel
- Assurer la compréhension de la formation par les jeunes apprentis pendant la formation ,
- Fournir les réponses aux demandes d'éclaircissement formulées par PROGRES pendant les missions de suivi,
- Remplir les documents nécessaires pendant la formation (fiche de présence des apprentis,...)
- Tenir une note relatant tous les évènements passés pendant la formation

- Remettre au PROGRES les fiches de présence et les Rapports mensuels de formation

Article 5 : Durée de la convention

La formation débute au pour une durée de 3 mois.

Andininy 6 : Budget et modalités de règlement:

PROGRES participe à l'équipement du tuteur et à la prise en charge de la restauration des apprentis à hauteur de<montant en lettre et en chiffre>

Ce montant est payable au tuteur par chèque au nom de <nom du Tuteur> suivant le calendrier ci-après :

- Soixante dix pour cent (70%) après la signature de la présente convention et après la remise par le tuteur du programme de formation ;
- Trente pour cent (30%) à la remise du rapport final de la formation et des fiches de présence par le tuteur.

Le délai paiement n'excède pas 30 jours après présentation des dossiers requis.

Le programme PROGRES se réserve le droit de mener des contrôles sur les procédures d'acquisition et les pièces de dépenses avant, pendant, et après l'exécution de la convention

- Pour les fournitures classiques disponibles sur le marché (ciment, autres matériaux, provende...), les prix appliqués sont ceux du marché
- Pour les fournitures spécifiques (poussins,...), une comparaison de prix devra être établie

L'application de prix excessif de la part du tuteur pourrait (i) amener à la résiliation du contrat, conformément à l'article 06, et (ii) conduire à l'enlèvement du nom du tuteur dans la liste des tuteurs éligibles par le programme PROGRES

Article 07 : Résiliation de la convention

L'une des parties signataires pourra demander la résiliation de la présente convention en cas de non respect ou de manquement par l'autre partie de son engagement, une fois que ces non respects ou manquements soient établis

Article 08 : Règlement des litiges

Le litige survenu dans la mise en œuvre de la présente convention sera dans la mesure du possible, réglé à l'amiable entre les parties prenantes.

A défaut, le différend sera soumis au tribunal territorialement compétent.

A....., le

Le TUTEUR

LE COORDONNATEUR PROGRES

BUDGET ESTIMATIF

Nombre d'apprentis : Durée : mois

N°	Désignation	Prix unitaire	Unité	Quantité	Montant
1					
2					
3					
4					
5					
				TOTAL	

Budget du tutorat estimé à : <montant en lettre et en chiffre>

Participation de PROGRES à la restauration des apprentis :<montant en lettre et en chiffre>

Le Budget total est arrêté à<montant en lettre et en chiffre>

A....., le

LE TUTEUR

LE COORDONNATEUR PROGRES

MODELE DE CONVENTION A2-

Convention donnant lieu à une rémunération

**(A23 – avec les Centres de
formation)**



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE
(PROGRES)

Prêt FIDA N° XXX - Don FIDA N°XXX

EQUIPE PROGRAMME REGIONALE.....



CONVENTION DE COLLABORATION

N° /MINAE/SG/PROGRES/UFR

·
·

ENTRE
L'EQUIPE DE PROGRAMME REGIONALE PROGRES
(UFR-.....)

Et

LE CENTRE D'APPUI FORMATION

<THEME DE LA FORMATION>

Montant :
Délai :
Date :

Dossiers à archiver avec le contrat :

12. Procès-verbal du choix du centre de formation contenant entre autre :

- appartenance du centre de formation à l'annuaire de la DFAR
- disposant d'une infrastructure d'accueil adéquat pour les apprenants
- disposant d'une équipe pédagogique de niveau satisfaisant pour les disciplines concernées
- offrant des frais de formation acceptable par rapport aux prix existants dans la région/nationale ;
- négociation sur certains prix proposés par le centre

13. Si plusieurs centres ont été mis en concurrence le PV cité en 1. doit être accompagné d'un rapport d'évaluation technique/financière des centres ayant été sélectionnés.

L'appréciation des critères de sélection est à effectuer par un comité comprenant un représentant de l'UFR, un représentant de la DRAE, un représentant du CSA et éventuellement un représentant de la DFAR ; Ces responsables signent le PV et le rapport d'évaluation

CONVENTION DE PARTENARIAT

Passée entre

L'Equipe de Programme Régionale PROGRES (UFR), représentée par, Assistant Technique Régional....., agissant au nom et pour le compte du Programme PROGRES, sis au 1^e étage, Bâtiment de la DRDR Analamanga Soavimbahoaka Antananarivo,

Et

Le <Centre de formation>, représentée par Monsieur, Directeur du Centre, sis

Ci-après dénommées « Les parties »

PREAMBULE

Attendu que dans le cadre de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) à Madagascar, PROGRES constitue un des outils pour la mise en œuvre de la rénovation du dispositif de FAR malagasy.

Attendu que les centres et établissements de FAR dont le <Centre de formation> constituent uns des acteurs majeurs au sein de ce dispositif.

Attendu que le <Centre de formation> a été priorisé par les Centres et Etablissements de FAR de la Région et validé par le CRFAR, pour être appuyé pour l'année

Considérant que le Programme PROGRES et le <Centre de formation> ont des objectifs communs en matière de formation des jeunes dans la Région.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

Les actions mises en œuvre par les parties dans le cadre de cette collaboration se fondent sur la réalisation de la formation <type de formation> des <population cibles : jeunes,....> des districts et l'appui au <Centre de formation> par le Programme PROGRES.

Article 2- Domaines d'action et résultats attendus de la collaboration

Les actions entrant dans le champ de la présente convention portent notamment sur la réalisation de la formation courte des jeunes en *<citer les domaines de formation : aviculture, apiculture, élevage porcin....>*

Aussi, les résultats suivants sont attendus dans le cadre de cette convention :

- jeunes dont la majorité provient des districts sont formés en pendant l'année.....
- Les activités de formation du centre **<Centre de formation>** sont relancées.

Article 3 - Engagements du <Centre de formation>

Le **<Centre de formation>** s'engage à :

- Pour la réalisation des formations *<type de formation>* des *<population cible : jeunes....>* :
 - préparer la formation des jeunes : curricula et programme de formation, en partant du référentiel de formation courte validé par le CNFAR ;
 - réaliser les sessions de formation,
 - réaliser un suivi post-formation lors de la mise en œuvre des projets des jeunes formés,
- Pour la dotation des matériels et équipements :
 - identifier les besoins en matériels indispensables pour améliorer la formation dispensée et pouvoir accueillir d'autres formations au sein de l'établissement,
 - assurer l'entretien et la maintenance des matériels alloués ;
- Assurer la mise à disposition des informations nécessaires pour le rapportage au niveau du Programme.

Article 4 - Engagement de l'Equipe Régionale de Programme PROGRES

L'UFR PROGRES s'engage à :

- Organiser avec le **<Centre de formation>** la formation *<type de formation>* des *<population cible : jeunes....>* :
- Prendre en charge les coûts de formation des jeunes;
- Acquérir les matériels et équipements suivant le besoin identifié et le plan de renforcement de capacité établis entre les deux parties.

Article 5 – Budget

Le montant du budget concernant cette convention est de l'ordre de :

- **<montant en chiffre et en lettre > Ariary** pour la réalisation de la formation *<type de formation>* des*< nombre de population cible : jeunes....>* :
- Un plafond de**<montant en chiffre et en lettre > d'Ariary** pour l'acquisition des matériels et équipements, montant pouvant varier selon les besoins du centre et ceux des autres CEFAR.

Les détails correspondants au budget de la formation courte ainsi qu'aux besoins d'appui identifiés sont en annexe de la convention.

Article 5 – Modalités d'exécution

Pour la mise en œuvre de la formation courte, les <nombre de population cible> seront partagés en<nombre> sessions dont :

- une session pour<nombre population cible> pour la<type de formation 1>,
- une session pour<nombre population cible> pour la<type de formation 2>,
- une session pour<nombre population cible> pour la<type de formation 3>,
- deux sessions pour<nombre population cible> pour la<type de formation 4>,
-

Le paiement du cout de la formation se fera ainsi par session et en tranche dont :

- 30% seront payés au début de chaque session de formation après validation du rapport de démarrage incluant le
- 70% seront payés à la fin de chaque session, après validation du rapport de formation.

Concernant la dotation de matériels, l'UFR et le <Centre de formation> définiront ensemble les spécifications techniques des matériels et équipements. L'acquisition se fera au niveau de l'UFR, selon les procédures de passation de marché en vigueur, stipulé par l'Accord de prêt.

Pour les fournitures et intrants spécifiques non disponibles sur le marché (<liste des fournitures spécifiques : poussins, semences,....) la justification des prix se fait, soit par comparaison de plusieurs prix, soit par l'utilisation des prix appliqués dans des contrats analogues

Article 5: Entrée en vigueur de la Convention

La présente convention entrera en vigueur avec effet à la date de signatures des deux Parties.

Article 6- Modification de la Convention

Toute modification à apporter dans la présente convention, y compris les adjonctions ou suppressions, doit faire l'objet d'un amendement/avenant écrit, conclus entre les deux parties. Aucune entente formulée oralement ne peut lier les parties à cet effet.

Article 7 : Résiliation de la convention

Sur initiative d'une ou des deux parties, cette convention sera résiliée en cas de Non-respect des dispositions stipulées dans la présente convention par l'une de deux parties.

Fait à le

Pour <Centre de formation>

Pour l'UFR PROGRES

Annexe 1 : Résultat du diagnostic du <Centre de formation>

Décret de création du <Centre de formation> :

1. Mode de gestion de l'établissement

Situation juridique : Etablissement public

Forces	Faiblesses
-	

2. Moyens humains

Nombre de personnel enseignant : <permanents, vacataires>

Personnel administratif : <Directeur de l'établissement avec 4 personnes chargées de l'administration et finance, intendant, dépositaire comptable, secrétaire de direction et responsable personnel>

Forces	Faiblesses
-	

3. Formations dispensées

Secteur: <agriculture (SRI, SRA, culture maraîchère, ...), élevage (sériciculture, aviculture, vache laitière, porciculture, ...), transformation laitière>

Sanction : <Type d'attestation>

Durée : < semaines, campagne,>

Forces	Faiblesses
-	-

4. Méthode

Mode de formation :

Méthode utilisé :

Evaluation :

Suivi des sortants :

Accompagnement à l'insertion :

Lien avec d'autres centres de formation :

Forces	Faiblesses
-	-

5. Moyens matériels

Matériels pédagogiques :

Support pour la formation pratique : <motoculteur,>

Mobiliers : <tables, chaises, lits.....>

Matériels roulants :

Forces	Faiblesses
-	-

6. Moyens financier

Participation des familles :

Inscription :

Appui extérieur :

Subvention de l'Etat :

Forces	Faiblesses
-	-

7. Milieu

Infrastructures :

Terrain :

Situation juridique du terrain :

Cour :

Eau :

Electricité :

Forces	Faiblesses
-	

8. Apprenants

Effectif :.

Forces	Faiblesses
-	-

Autres informations :

Suivi post-formation :

Vision et Perspectives :

Annexe 2 : Détails du budget pour la réalisation de la formation courte

Imputation budgétaire

223B02

Nombre apprentis

dont <type de formation 1>

<nombre de session>

dont <type de formation 2>

<nombre de session>

Désignation	Unité	Nombre	PU estimatif	Montant estimatif
FILIERE 1: FORMATION EN <type de formation et nombre de session>				
Matériels didactiques				
Chemises				
Cahier				
Stylo bleu/ rouge				
.....				
Sous-total				
Matériels et équipement pour la formation pratique				
Semences				
NPK 11 22 16				
SOUS-TOTAL 1: FORMATION EN <type de formation>			total	
Soit par jeune formé				
Désignation	Unité	Nombre	PU estimatif	Montant estimatif
FILIERE 2: FORMATION EN <type de formation et nombre de session>				
Matériels didactiques				
Chemises				
Cahier				
Stylo bleu/ rouge				
.....				
Sous-total				
Matériels et équipement pour la formation pratique				
Semences				
NPK 11 22 16				

SOUS-TOTAL 2: FORMATION EN <type de formation>			total	
Soit par jeune formé				

Récapitulatif du cout de formation des jeunes

Filière	Nombre de jeunes	Cout total	Cout par jeune

Arrêté le présent budget à la somme de<montant en lettre et en chiffre>

Annexe 3 : Détails de l'appui au <Centre de formation> : liste des besoins d'appui identifié

Désignation	Nombre	Cout estimatif	Observation
Vidéoprojecteur			<mode d'acquisition : appel d'offres, affichage, comparaison de prix>
Laptop			
TOTAL			

Arrêté le présent budget à la somme de<montant en lettre et en chiffre>

Fait à Antananarivo le

MODELE DE CONVENTION A3-

Conventions avec les institutions de micro finances



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE
(PROGRES)

Prêt FIDA N° XXX - Don FIDA N°XXX

EQUIPE PROGRAMME REGIONALE.....

CONVENTION DE COLLABORATION

N° /MINAE/SG/PROGRES/UFR

-
-
-

ENTRE

L'EQUIPE DE PROGRAMME REGIONALE PROGRES
(UFR-.....)

ET

L'INSTITUTION

**CONVENTION SUR LA GESTION DU FONDS DE CREDIT DESTINE A
L'INSTITUTION DE MICROFINANCE**

Montant :
Délai :
Date :

ENTRE

L'Equipe de Programme Régionale PROGRES (UFR), représentée par, Assistant Technique Régional, agissant au nom et pour le compte du Programme PROGRES, sis au 1^e étage, Bâtiment de la DRDR Analamanga Soavimbahoaka Antananarivo,

D'une part,

ET

Le Président de l'institution de microfinance, agissant au nom de ladite institution désignée ci-après par «<nom de l'institution>»

D'autre part

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

<décrire le contexte de l'activité de partenariat entre PROGRES et les institutions de microfinance>

SUR CES BASES, IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIIT

Article 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet la gestion du Fonds de Crédit prévu dans le cadre du partenariat cité ci-dessus nécessaire à l'appui à l'extension des services financiers de «<nom de l'institution> dans la région

Article 2: Objet du Fonds de Crédit

<Décrire l'objet du fonds de crédit : mise en place de points de service, types de guichet de financement (démarrage, refinancement), activités éligibles,>

Article 3: Montant du Fonds de Crédit

Le Fonds de Crédit, doté par FROMAPROD est d'un montant initial de<montant en lettre et en chiffre> dont

-<montant en lettre et en chiffre> pour le type de financement 1
-<montant en lettre et en chiffre> pour le type de financement 2

Article 4: Statut du Fonds de Crédit

<décrire le statut du fonds, condition de remboursement du prêt, ...>.

Article 5: Conversion ultérieure en dotation en fonds propres

Lorsque <nom de l'institution> aura atteint son équilibre financier et aura satisfait des critères de qualité de gestion définis ci-après, le Fonds de Crédit sera converti en dotation en fonds propres au profit de l'institution. L'atteinte de l'équilibre financier sera constatée sur la base des états financiers lorsque deux exercices successifs auront dégagé un résultat excédentaire sans subvention d'exploitation.

La qualité de la gestion de <nom de l'institution> devra satisfaire les critères suivants:

- Le portefeuille à risque est inférieur à% (créances douteuses et litigieuses nettes sur total de l'encours);
- Les salariés des points de services concernés fonctionnent conformément à la réglementation en vigueur, aux statuts, règles et procédures de l'institution;
- Les clients sont bien informés des services et produits offerts par les points de services (accès, procédures, avantages) et le nombre de clients emprunteurs dans chaque points de services représente 70% des clients enregistrés.

Dès lors, le Fonds de Crédit sera transformé en dotation définitive, comptabilisable en capitaux propres, sans qu'il puisse faire l'objet de distribution entre les actionnaires. En cas de dissolution de *<nom de l'institution>* et de bonus de liquidation, la part correspondant au Fonds de Crédit sera reversée au Trésor Public.

Article 6: Responsabilités de *<nom de l'institution>* dans la gestion du Fonds de Crédit

Les responsabilités de *<nom de l'institution>* dans la gestion du Fonds de Crédit porteront sur:

- L'ouverture d'un compte bancaire à *<localités>* exclusivement réservé à ce Fonds de Crédit;
- L'utilisation des ressources conformément à l'objet décrit à l'article 2 ci-dessus;
- La comptabilisation détaillée et exhaustive de toutes les opérations de crédit financées par le Fonds de Crédit sur un livre journal accessible à tout moment pour tout contrôle mandaté par PROGRES
- La production d'un rapport trimestriel des opérations réalisées avec le concours du Fonds de Crédit;

Article 7: Responsabilités de PROGRES dans la gestion du Fonds de Crédit

PROGRES facilitera la gestion du Fonds de Crédit en assurant le virement dans le meilleur délai après obtention de l'avis de non objection du bailleur de fonds:

- Une première tranche du fonds de crédit de démarrage d'un montant de
<montant et destination de la tranche : démarrage des points de service,...>
- Une deuxième tranche du fonds de crédit de démarrage d'un montant de
<montant, condition de déblocage, utilisation de la tranche>
-

Article 8: Produits financiers issus du Fonds de Crédit

Les produits financiers issus des opérations effectuées du Fonds de Crédit (intérêts perçus sur les crédits ou sur les placements) seront acquis intégralement à *<nom de l'institution>* pour couvrir ses coûts d'opération. *<nom de l'institution>* tiendra la comptabilité de ces produits et les affectera exclusivement à la couverture des charges de fonctionnement des points de services.

Article 9: Durée de la convention

La présente convention prend effet dès sa signature et pour une durée égale au protocole de partenariat entre les deux parties. Pendant la durée de sa validité, elle peut être modifiée ou complétée par avenant signé des deux parties.

Article 10: Résiliation

La présente convention peut être résiliée à la demande écrite de l'une des deux parties après un préavis de trois mois. En cas de résiliation, la responsabilité de recouvrement des crédits financés incombera à la partie ayant pris l'initiative de la résiliation. Dans le cas d'une décision conjointe, les responsabilités respectives devront faire l'objet d'un accord négocié et signé.

Article 11: Arbitrage

En cas de litige, un règlement à l'amiable sera recherché. Si celui-ci ne peut être obtenu, il sera procédé au recours à l'arbitrage conjoint de la Direction de la Vulgarisation Agricole et de l'Appui aux Organisations des Producteurs (DVAAOP) du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, et de la Coordination Nationale de la Microfinance du Ministère des finances et du budget qui, au besoin, peuvent choisir un troisième arbitre d'un commun accord.

Fait à, le

Pour PROGRES

Pour <nom de l'institution>

PROGRAMME PROGRES

MODELE DE CONVENTION A4-

Convention avec les Organes des Nations Unies



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion
Economique des Jeunes Ruraux (**PROGRES**)

Prêt FIDA N° XXX - Don FIDA N°XXX

UNITE DE COORDINATION NATIONALE

CONVENTION DE COLLABORATION

N° /MINAE/SG/PROGRES/UCP

Accord entre le PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DURABLE ET DE SOUTIEN À L'INSERTION ECONOMIQUE DES JEUNES RURAUX (PROGRES)

<Organisme des Nations Unies Co-contractant>

Objet de la Convention : <insérer l'objet de la convention>

Montant :
Délai :
Date :

A négocier et à joindre dans le contrat :

- Coût à ventiler par poste :

Personnel : nombre d'homme/jour – Taux journalier – Montant

Frais de fonctionnement à ventiler

- CV du personnel clé

- Méthodologie complète

- liste des livrables et calendrier de remise

- coûts à négocier avant la conclusion de la convention

CONVENTION

Entre

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage/PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DURABLE ET DE SOUTIEN À L'INSERTION ECONOMIQUE DES JEUNES RURAUX (PROGRES), représentés par, Coordonnateur du Programme sis au 1er Etage Immeuble FOFIFA Ampandrianomby, d'une part,

Et

Organisme des Nations Unies Co-contractant représentée par, <nom et titre> - <adresse>
, d'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le Programme PROGRES et < *Organisme des Nations Unies* > décident de collaborer à la mise en œuvre du Programme, prévu dans le PTBA du Programme PROGRES.

Titre du projet :	
Délai d'exécution :	
Lieu d'exécution :	
Montant	
Organisme d'exécution	< <i>Organisme des Nations Unies</i> >

A. DESCRIPTION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La contribution régie par le présent accord sera utilisée exclusivement pour la mise en œuvre des activités de <décrire sommairement les activités>

La contribution sera administrée conformément aux règlements et règles applicables à <Organisme des Nations Unies>.

La mise en œuvre des activités se fera conformément au programme de travail et de budget annuel (PTBA) des deux programmes validés par leurs instances respectives.

B. CONTRIBUTION ET ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT

La contribution sera allouée en deux (02) versements selon la modalité suivante :

-% : Dès la signature du présent accord, soit US dollars,
-% : <conditions> , soit US dollars

C. RAPPORTS DE <Organisme des Nations Unies>.

Rapports d'activités

Les rapports techniques indiquent en détail les réalisations, les contraintes et les incidences des activités entreprises au moyen de la présente contribution. Un rapport technique intermédiaire sera présenté par le <Organisme des Nations Unies>.mois après la réception de premier versement au Programme PROGRES. Il sera accompagné d'un rapport financier intermédiaire signé par le <Organisme des Nations Unies>..

Le rapport technique final sera présenté par le <Organisme des Nations Unies> au programme PROGRES au plus tard mois après la clôture de ce projet. Il sera accompagné du rapport financier final signé par le <Organisme des Nations Unies>..

Rapports financiers,

Tous les rapports financiers seront émis par <Organisme des Nations Unies>., et seront présentés selon le format standard de <Organisme des Nations Unies>.

Un rapport financier intermédiaire mois après la réception de premier versement et un rapport final au plus tard mois suivant la clôture du projet, seront fournis par <Organisme des Nations Unies>.. A l'achèvement du projet, tout solde non dépensé ou non engagé de la contribution sera rendu à PROGRES sauf s'il en a été convenu autrement par écrit par les parties. Il en est de même pour tout matériel et équipement acquis dans le cadre de cet accord. Ces matériels et équipements seront rendus au Programme PROGRES.

L'<Organisme des Nations Unies>. est tenu de présenter un rapport technique et financier arrêtés au<date>.

D. INSTRUCTIONS RELATIVES AUX PAIEMENTS

Dès la réception du présent accord, dûment signé par les deux parties, la première des fonds sera versée au compte suivant :

<Intitulé et numéro de compte>

•

E. PRIVILEGES ET IMMUNITES

- <à décrire en concertation avec l'Organisme des Nations Unies.

F. CERTIFICATION ET AGREMENT DE <Organisme des Nations Unies>.

L'agrément et l'acceptation des termes et conditions du présent accord sont indiqués par la signature apposée ci-dessous par le responsable dûment autorisé.

« **NOM et FONCTION** ». :

Titre

Signature :

Date : _____

G. CERTIFICATION DU Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage/PROGRES

- Il est certifié par la présente déclaration que les activités décrites dans le présent instrument sont cohérentes avec les objectifs du Programme PROGRES et que l'agrément et l'acceptation du présent accord sont indiqués par la signature apposée ci-dessous par le responsable dûment autorisé.

« **NOM et FONCTION** ». :

Coordonnateur du Programme PROGRES

Signature

Date : _____

ANNEXE 1 : ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITES DES PARTIES

Contexte

La responsabilité du Programme "PROGRES" dans le cadre de cet accord est :

La responsabilité de <Organisme des Nations Unies>. dans le cadre de cet accord est de :

ANNEXE II : Budget

Objectifs/Activité	Activités	Nature des dépenses	Montant estimatif (USD)			année												Indicateurs					
			Année 1	Année 2	TOTAL	année						année											
						J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M		J	J	A	S	O

PROGRES : \$

<Organisme des Nations Unies>.: \$

TOTAL : \$

NB : Les révisions budgétaires peuvent être effectuées entre les lignes budgétaires, avec l'accord préalable du Programme PROGRES, sans toutefois dépasser le montant global de \$

ANNEXE III :

TABLEAU DES INDICATEURS PRINCIPAUX RETENUS

Rubriques PTBA PROGRES		Libellé des Indicateurs	Unité	Valeur cible	Sources

5. ANNEXE 1.5 : PLAN COMPTABLE A MODIFIER

1. ANNEXE 1.6 : PLAN ANALYTIQUE

C	SC	V	A	DESCRIPTION
1				Développement de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux
	11			Promotion des entreprises de jeunes ruraux.
		111		Sensibilisation pour l'identification de jeunes potentiels entrepreneurs
			1111	Sensibilisation pour l'identification de jeunes potentiels entrepreneurs
		112		Formation des jeunes
			1121	Appui Centres de Formation Agricole et Rurale CEFAR pour incubation
			1122	Mise à niveau formateurs et coach
			1123	Accompagnement des jeunes pour élaboration des plans d'affaires
	12			Développement d'entreprises rurales résilientes.
		121		Accès aux services financiers ruraux
			1211	Subvention à travers FDA, IMF
			1212	Encadrement des jeunes entrepreneurs
		122		Insertion dans les chaînes de valeur agricoles (CVA)
			1221	Insertion dans les chaînes de valeur agricoles (CVA)
2				Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres
	21			Promotion d'une production agricole durable.
				l'insertion des jeunes dans les systèmes de production végétale et animale
		211		Accès à la terre
			2111	Accès à la terre
		212		Promotion d'une agriculture climato-intelligente (ACI) ;
				Promotion de systèmes d'élevages résilients : pisciculture, l'aviculture, l'apiculture ,l'élevage porcin et des petits ruminants
			2121	
			2122	Développement d'infrastructures durables
		213		Amélioration de la nutrition
			2131	Amélioration de la nutrition
	22			Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés.
		221		Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés
				Infrastructures de marché facilitant la collecte, le stockage, le groupage et la vente des produits ;
			2211	
				Infrastructures de connectivité ou de désenclavement : pistes, ouvrages de franchissement, etc.
			2212	
				Infrastructures d'élevage :couloirs et parcs de vaccination, points d'abreuvement, etc. ;
			2213	
			2214	Infrastructures pour le conditionnement et la transformation
				Appui à la mise en place ou la redynamisation de comité de gestion des ifrastructures
			2215	
				Appui aux associations ou coopératives : gestion des associations, maintenance des équipements, entretien des ouvrages, recherche de partenariat, commercialisation
			2216	
3				Renforcement institutionnel et gestion du Programme
	31			Appui aux politiques et renforcement institutionnel.
		311		Appui aux politiques et renforcement institutionnel.
			3111	Renforcement institutionnel du MINAE
			3112	Soutien à MEF pour l'éducation financière
			3113	Soutien CCI, OP faitières (OPF) et réseaux de jeunes agripreneurs
	32			Gestion et coordination du Programme.

- 321 Gestion et coordination du Programme.
 - 3211** Acquisition des moyens logistiques
 - 3212** Salaires et activités de coordination et de gestion
 - 3213** Suivi-évaluation
 - 3214** Coûts d'opération
- 322 Gestion des savoirs et de conduite d'études et d'enquêtes d'impact.
 - 3221** Gestion des savoirs.
 - 3222** Etudes et enquêtes d'impact.

-
- C** Composante
 - SC** Sous-Composante
 - V** Volet
 - A** Activité

2. ANNEXE 1.9. CODES GEOGRAPHIQUES

<u>Code</u>	<u>Régions</u>	<u>Districts</u>
01	Analamanga	<u>UCN</u>
02	Aoron'i Mania	Ambatofinandrahana, Ambositra, Fandriana, Manandriana
03	Haute Matsiatra	Ambalavao, Ambohimahaso, Fianarantsoa I et II, Ikalamavony, Isandra, Lalangina, Vohibato
04	Ihorombe	Iakora, Ihosy, Ivohiba
05	Androy	Ambovombe Androy, Bekily, Beloha, Tsihombe
06	Atsimo-Andrefana	Ampanihy Ouest, Benenitra, Betioky Atsimo
07	Anosy	Amboasary Atsimo, Betroka, Taolagnaro
08	Atsimo Atsinanana	Farafangana, Vagaindrano, Vondrozo
09	Vatovavy	Mananjary, Ifanadiana, Nosy Varika
10	Fitovinany	Manakara, Vohipeno, Ikongo
11	Bongolava	Tsiroanomandidy

1. aANNEXE 1.8. RAPPORT FINANCIER INTERIMAIRE : TABLEAUX

Rapport I: PTBA et prévision de trésorerie pour 2 trimestres

Pays

Nom du Projet:

Fonds FIDA N°:

et autres instruments financiers

Exprimé en la monnaie du Compte désigné

Monnaie:

Pour la Période:

Date Début

à

Date fin

	Fonds FIDA n. (+ajouter les autres financements dans d'autres colonnes)						
	Ref.	Allocations annuelles A	Sorties de fonds réelles en date du (fin du trimestre en cours)... B	Solde annuel C = A-B	Prévisions de trésorerie Trimestre 1 suivant D	Prévisions de trésorerie Trimestre 2 suivant E	Total des prévisions de trésorerie pour les deux trimestres F = D+E
Categorie:							
1 Categorie 1							
2 Categorie 2							
3 Categorie 3							
4 Categorie 4							
5 Categorie 5							
Total	I	-	-	-	-	-	-
Composante:							
1 Composante 1							-
2 Composante 2							-
3 Composante 3							-
4 Composante 4							-
Total	II				-	-	-

Total des dépenses prévues en espèce	III		-	-
Moins : Paiements directs/Remboursements prévus	IV			-
Dépenses prévisionnelles nettes du CD	V=III-IV		-	-
Solde d'ouverture des fonds disponibles (CD + Banques du projet + petite caisse)	VI			
Prévisions : Réapprovisionnements du CD (après réduction de recouvrement de l'avance, le cas échéant)	VII			
Solde de clôture projeté	VIII=VI-V+VII			-

Note 1 : (VII) peut être plus élevé que (V) lorsqu'il est nécessaire d'avoir un montant supplémentaire dans le CD pour couvrir les retards potentiels dans les déboursements futurs.

Note 2 : Les données du PTBA couvrent l'année financière du projet. Veuillez noter que les prévisions de trésorerie sont glissantes pour les 2 prochains trimestres, qui peuvent ne pas se situer dans la même année financière pour le 1er et le 4ème trimestre.

Note 3 : Dans la ligne VII, si une partie de l'avance doit être recouverte au cours de la période précédant l'achèvement du projet, réduisez le montant du recouvrement proposé.

Report II: Sources et Utilisations des fonds

Pays

Nom du Projet:

Fonds FIDA N°:

et autres instruments financiers

Pour la Période: Date début

To

Date fin

Monnaie:

	Ref.	Fonds FIDA n. (+ajouter les autres financements dans d'autres colonnes)		
Solde d'ouverture Trimestre de référence : CD				
Solde d'ouverture Compte(s) d'exploitation / de projet				
Solde d'ouverture Petite caisse				
Solde d'ouverture Total des fonds disponibles	I	-		
Fonds reçus	II			
Total des fonds disponibles	III=I+II			
Utilisations des fonds par catégorie		Dépenses réelles Trimestre	Dépenses réelles De l'année jusqu'à ce jour	Dépenses réelles Depuis le début jusqu'à ce jour
Categorie 1		-	-	-
Categorie 2		-	-	-
Categorie 3		-	-	-
Categorie 4		-	-	-
Categorie 5		-	-	-
Categorie non encore définie/avance		-	-	-
Total Utilisations de fonds	IV	-	-	-
Solde de clôture des fonds (I moins II) :	V=III-IV	-		
Représenté par:				
CD Solde de clôture				
Compte d'opération Solde de clôture				

Petite Caisse Solde de clôture

Utilisations des fonds par composante:		Dépenses réelles Trimestre	Dépenses réelles De l'année jusqu'à ce jour	Dépenses réelles Depuis le début jusqu'à ce jour
Composante 1		-	-	-
Composante 2		-	-	-
Composante 3		-	-	-
		-	-	-
Total Utilisations de fonds (doit être égal à IV)	VI	-	-	-

Note 1 : ce formulaire doit inclure le financement du FIDA et les autres financements qui sont administrés par le FIDA.

Note 2 : Le total IV doit être égal au total II

Note 3 : Si les chiffres sont indiqués dans la monnaie fonctionnelle/de rapport qui est différente de la monnaie du CD, veuillez indiquer les chiffres équivalents en monnaie du CD dans des colonnes supplémentaires, en utilisant les taux de change appliqués sur la base FIFO comme indiqué.

Rapport III : Relevé d'activité du compte désigné

Pays

Nom du Projet:

Fonds FIDA N°:

et autres instruments financiers

Pour la Période:

Exprimé en la monnaie du Compte désigné

PART I (Advances and Expenditure)	
1. Avances cumulées du FIDA à la fin de la période de référence / du trimestre en cours	
2. Dépenses cumulées justifiées par le FIDA depuis le début du projet jusqu'au début du trimestre de référence.	
3. Avances non remboursées à comptabiliser (ligne 1 moins ligne 2)	
PART II (Compte désigné - CD - Activités)	
4. Solde du CD au début du trimestre de référence	
5a. Avances décaissées par le FIDA au cours du trimestre considéré	
5b. Ajouter/Soustraire Ajustements cumulatifs	
5c. Montant total des avances reçues pendant le trimestre en cours, net des ajustements (Ligne 5 plus Ligne 5b)	
6. Avances en cours à comptabiliser (Ligne 4 plus Ligne 5c)	
7. Solde du CD à la fin du trimestre de référence	
8a. Dépenses encourues pendant le trimestre de référence	
8b. Plus/Moins Ajustements , le cas échéant	
8c. Dépenses totales déclarées (nettes des ajustements) Dépenses (ligne 8a plus 8b)	
9. Avance totale comptabilisée : Additionnez la ligne 7 et la ligne 8c	
10. Difference (Ligne 6 moins Ligne 9)	
PARTIE III (PRÉVISIONS DE TRÉSORERIE et EXIGENCE DE REAPPRO)	
11. Dépenses prévisionnelles nettes du compte désigné	
12. Besoin de réapprovisionnement pour les deux trimestres suivants	
13. Recouvrement anticipé, le cas échéant	

14. Décaissement demandé ce trimestre	

Rapport IV : Analyse des écarts de l'utilisation des fonds par trimestre

Pays

Nom du Projet:

Fonds FIDA N°:

et autres instruments financiers

Période du rapport:

Monnaie

	Fonds FIDA n. (+ajouter les autres financements dans d'autres colonnes)			
	Prévu (PTBA)	Réel	Ecart*	
	A	B	C = A-B	D=C/A (%)
Dépenses par Categories:				
Catégorie 1				
Catégorie 2				
Catégorie 3				
Catégorie 4				
TOTAL I				
Dépenses par Composante:				
Composante 1				
Composante 2				
Composante 3				
Composante 4				
TOTAL II				

* Note 1 : Si les écarts trimestriels sont égaux ou supérieurs à 10%, veuillez en donner les raisons.

Note 2 : Les chiffres de la colonne B (données réelles) doivent correspondre aux chiffres correspondants des rapports II et III.

3. ANNEXE 1.11 : ELEMENTS D'EVALUATION DU COFINANCEMENT NATIONAL

Catégorie de contribution en nature	Éléments autorisés pour le calcul de la juste valeur	Éléments non autorisés pour le calcul de la juste valeur
BIENS EN NATURE-IMMOBILISATIONS		
1. <i>Utilisation de terrains</i>	<p>Si la contribution sous forme de terrain se situe pendant la période de mise en œuvre du projet et suffit à pleinement satisfaire aux résultats et aux incidences prévus, le prix intégral de la parcelle de terrain peut être affiché, accompagné des documents ou données qui l'établissent officiellement (extrait cadastral ; document du Service des statistiques ou autres documents émanant d'une institution officielle).</p> <p>Si la contribution sous forme de terrain est restreinte à la durée du projet, utiliser le prix officiel mensuel de location, multiplié par le nombre de mois. Le calcul du prix sera étayé par des documents officiels et/ou un contrat de location, ou des preuves documentaires de l'usage effectif par le projet, ou autre documentation de ce type.</p>	Si l'utilisation du terrain n'est pas exclusive au projet, seule la partie qui lui est consacrée devrait se retrouver dans le coût utilisé pour évaluer la contribution.
2. <i>Utilisation de véhicules</i>	<p>Coût moyen mensuel ou journaliser au tarif officiel de la location ; prix spécifique pour cette localité, multiplié par le nombre de jours/mois d'utilisation</p> <p>L'amortissement du véhicule est calculé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ soustraire le coût du carburant au km du taux kilométrique officiel des Nations Unies, ou 	

Catégorie de contribution en nature	Eléments autorisés pour le calcul de la juste valeur	Eléments non autorisés pour le calcul de la juste valeur
	<p>national, utilisé pour les déplacements privés dans ce pays;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ multiplier le résultat par le nombre approximatif de km qui seront parcourus pendant le projet. <p>Si le carburant est aussi dit "en nature", utiliser le coût total au taux kilométrique officiel des Nations Unies, ou national, servant pour les déplacements privés, multiplié par la distance totale parcourue pendant le projet.</p>	
<p>3. <i>Equipements matériels et fournitures</i></p>	<p>Si la contribution consiste en équipements, matériels et fournitures usagés, l'évaluation en sera faite selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • leur juste valeur marchande ; • la valeur comptable de l'institution. <p>Si la contribution consiste en fournitures, équipements et matériels neufs, l'évaluation en sera faite selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le prix de vente au client le plus favorisé (si l'article est en stock); • le coût de fabrication (si l'article est unique). <p>S'il s'agit d'équipements, matériels et fournitures prêtés, l'évaluation en sera faite selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'équivalent loué, sur la base de sa dépréciation ; • l'équivalent loué au taux de volume le plus élevé. <p>En cas d'utilisation partielle, amortissement linéaire du coût total du bien pendant la durée du projet.</p>	<p>Équipements, matériels et fournitures au prix catalogue ou aux prix catalogue avec rabais</p> <p>Équivalents de location dépassant les valeurs acceptées si les équipements ont été donnés ou vendus.</p> <p>Coûts de développement</p>

Catégorie de contribution en nature	Éléments autorisés pour le calcul de la juste valeur	Éléments non autorisés pour le calcul de la juste valeur
4. <i>Utilisation de bâtiments, salles de réunion, espaces ou installations</i>	Salles de réunion, espaces ou installations mis à disposition, pour lesquels un tarif de location est habituellement demandé. Les espaces utilisés doivent être spécialement liés et nécessaires au projet.	
BIENS EN NATURE-BIENS INCORPORELS		
5. <i>Utilisation de logiciels, nouvelles technologies et base de données</i>	<p>Prix du marché du bien/logiciel pour la durée du projet</p> <p>Coût d'achat des licences nécessaires au projet, si elles ne sont pas déjà fournies par l'institution</p> <p>Coût de développement de nouvelles technologies liées au projet</p>	Coûts de développement d'un nouveau logiciel ou de nouvelles technologies dépassant la portée du projet
6. <i>Diffusion des résultats</i>	Coût amorti sur la durée du projet	
7. <i>Frais de déplacement et de séjour</i>	<p>Frais accessoires et frais de séjour raisonnables pour le travail qui est directement consacré au projet financé.</p> <p>Utilisation de points air miles pour payer des frais de voyage ou de séjour.</p> <p>Frais de voyage et de conférence raisonnables liés au projet financé.</p> <p>Frais d'inscription à des conférences, ou proportion de ces frais si seulement des parties de la conférence sont centrées sur les questions ou les sujets liés au projet.</p>	Coûts de couverture des frais de conférence, de voyage, d'hôtels, de nourriture, etc., pour participer à des événements, rencontres, etc., sans lien avec les questions ou les sujets relatifs au projet.
SERVICES EN NATURE		

Catégorie de contribution en nature	Eléments autorisés pour le calcul de la juste valeur	Eléments non autorisés pour le calcul de la juste valeur
8. <i>Salaires des employés</i>	Part effective des coûts salariaux du personnel affecté à remplir des tâches spécialement liées et nécessaires au projet.	Salaires et dépenses d'activités de gestion non directement liés au projet. Paiements au directeur de projet, doctorants et/ou collaborateurs en tant qu'honoraires de consultants (s'ajoutant au salaire de base). Salaires et dépenses pour le personnel de soutien administratif.
9. <i>Travaux de professionnels, d'experts, de volontaires, main d'œuvre venant des bénéficiaires</i>	Honoraires pour conseil et/ou expertise technique directement liés au projet financé, au taux journalier du marché dans le pays ou la zone, calculé par jour ou par mois, par exemple: nombre de jours x valeur marchande journalière.	Honoraires non liés au projet
10. <i>Rémunération des partenaires</i>	Salaires et avantages des employés des institutions partenaires (mais non ceux de l'institution-hôte) lorsqu'ils participent à des activités directement liées au projet	Frais généraux basés sur le salaire et les avantages des employés des institutions partenaires.
11. <i>Rémunération d'enseignements</i>	Coût effectif engagé par l'institution pour libérer du temps sur les tâches d'enseignement (par exemple, le coût de l'embauche d'un chargé de cours libéré de ses fonctions d'enseignement peut être compté).	Paiements au directeur de projet, doctorants et/ou collaborateurs en tant qu'honoraires de consultants (s'ajoutant au salaire de base).
12. <i>Exonération fiscale</i>	Total des exemptions de taxes et d'obligations tarifaires	

4. ANNEXE 1.12 : MODALITES D'EVALUATION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE

TYPES		ACTIVITES	NATURE DES APPORTS	Mode de Calcul	Pièces comptables	Validation/Certification
BENEFICIAIRES		Apprentissage et formation des jeunes/jeunes techniciens/MER	Frais de déplacement	Frais Aller et retour (Réf transporteurs)	Convention Fiche de présence Facture Etat d'évaluation de dépenses	Représentant bénéficiaires Techniciens de projet
			Restauration	Nb j*PU (Réf Hotely)		
			Hébergement	Nb j*PU (réf Hotel)		
			Fournitures et matériaux	Qté*PU (Réf marchés locaux)		
			Salle de formation	Valeur locative (Réf marchés locaux)		
			Emballage des produits	Nb*PU		
		Subventions aux producteurs (FFCP, MP, PP)	Apport en numéraire	50% du montant total de la subvention	Ordre de virement Bordereau de versement	Projet (CN, ROP, RT, ...)
PARTENAIRES		Construction ou réhabilitation des infrastructures (Centre de formation, etc.)	Matériaux	Montant d'acquisition des équipements et matériels	Convention Facture ou réf de prix sur facture proforma	Responsable de partenaire Responsable technique concerné, RAF, CN Responsable de dotation (bon de transfert)
			Main d'œuvre	Nb j*PU		
			Travaux (clôture, latrine, etc.)	Montant des travaux		
		Appui à l'opérationnalisation du réseau national FARMADA	Prestation de service des ressources humaines internes (membres du bureau, etc.)	HJ réalisés x PU Honoraire journalier (référence RH ou responsable partenaire)	Protocole de collaboration Etat de réalisation OM, TDR, rapport, copie de la facture/Chaque tranche de paiement	Responsable du partenaire Certification RAF, CN

TYPES		ACTIVITES	NATURE DES APPORTS	Mode de Calcul	Pièces comptables	Validation/Certification
		Mise en place des centres de documentation	Mise à disposition des bâtiments	Montant estimatif de la valeur locative fournie par une agence immobilière par rapport au quartier, situation (bâtiment, espace, clôture, accès, ...)	Convention Etat de réalisation Rapport de l'agence immobilière précisant la valeur estimative /Au début du projet Factures Valeur des amortissements des matériels	Responsable du partenaire, Certification RAF, CN
	Fonctionnement des animateurs		HJ réalisés x PU Honoraire journalier (référence RH ou responsable partenaire)			
	Eau et électricité, Connexion internet		% de consommation			
	Matériels (Ordinateurs, etc.)		Montant d'acquisition des équipements et matériels			
GOUVERNEMENT		Coordination et mise en œuvre générale du programme	Mise à disposition des bâtiments pour bureaux (national, régional, etc.)	Montant estimatif de la valeur locative fournie par une agence immobilière par rapport au quartier, situation (bâtiment, espace, clôture, accès, ...)	Rapport de l'agence immobilière précisant la valeur estimative /Au début du projet	Certification du propriétaire, RAF, CN



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexe 9: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)

Dates de mission: 06-25 June 2022

Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Élevé	Substantiel
<i>Engagement politique</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Substantiel
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
Portée du projet	Moyen	Moyen
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Substantiel
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Budgétisation du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Information comptable et financière du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Audit externe du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Moyen	Moyen
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Efficience des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Parties prenantes	Moyen	Moyen
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque global	Substantiel	Moyen

Contexte national	Élevé	Substantiel
Engagement politique	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Les prochaines élections présidentielles sont prévues en 2023 et pourraient générer un changement de leadership politique, Des changements au sein du Gouvernement pourront induire une modification d'orientation politique. Ce qui pourrait présenter un risque de divergence entre les objectifs de PROGRES et ceux du Gouvernement.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>En cas de changement de leadership politique, poursuivre le plaidoyer auprès du nouveau Gouvernement aux fins de maintenir le développement rural comme prioritaire.</p> <p>Tenue de dialogue politique visant à aligner et intégrer les stratégies adoptées par PROGRES dans la mise en œuvre de la Politique Générale de l'État et des orientations stratégiques du MINAE.</p>		
Gouvernance	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>L'indice de corruption élevé au sein du pays constitue un risque pour une mauvaise gouvernance et pourrait se traduire par le manque de transparence dans les différentes procédures administratives de PROGRES.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les procédures de gestion financière de PROGRES vont s'appuyer par celles en vigueur dans les projets en cours financés par le FIDA. Le Programme procédera au renforcement de capacité des agents en termes de gouvernance et de lutte contre la corruption. Des contrôles à postériori (et à priori) des procédures par les autorités du Gouvernement (Commission Nationale des Marchés) seront tenus régulièrement.</p>		
Macroéconomie	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>La non-maitrise de l'inflation, le déficit budgétaire ainsi que la non-mobilisation du financement de contrepartie nationale constituent des risques pour PROGRES.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les ressources à allouer dans l'appui à l'installation et à l'insertion professionnelle des jeunes dans les chaînes de valeur feront l'objet d'une évaluation approfondie dès la conception. Le budget sera aussi réévalué périodiquement au cours de la mise en œuvre.</p> <p>Les fonds de contrepartie de PROGRES seront à la fois sous forme de contribution en nature et en numéraire. Pour ces derniers, le Gouvernement prendra les dispositions pour la prise en charge des droits et taxes afférentes aux dépenses du PROGRES, y compris les inscriptions annuelles au budget d'investissement public et les exonérations des droits sur les importations qui seront effectuées par le Projet.</p>		
Fragilité et sécurité	Élevé	Substantiel

<p>Risque:</p> <p>La fréquence de passage de catastrophes naturelles est élevée, entre autres les sécheresses et/ou les cyclones intenses, les problèmes d'insécurité et attaques des « dahalo », les conflits sociaux pourront aussi entraver la mise en œuvre de PROGRES.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>PROGRES recourra à l'application des différentes normes de construction dans ses infrastructures (bâtiments, irrigation, etc.). L'adoption des pratiques agro-écologiques, l'utilisation des variétés résistantes aux sécheresses ainsi que l'adoption des techniques culturales plus résilientes renforceront la sécurité du projet aux chocs naturels. La mise en place de comité de concertation et de gestion avec les Associations des Usagers de l'Eau diminuera significativement les risques de conflits. PROGRES emploiera du personnel compétent, connaissant et habitué au contexte local, capable d'écouter le milieu pour mieux prévenir les attaques des « dahalo » et prendre des mesures de sécurité idoines dans le cadre de ses fonctions.</p>		
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
Alignement des politiques	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>La Politique Générale de l'État prévoit l'autosuffisance alimentaire pour l'agriculture et elle est axée sur l'industrialisation. Cette politique ne précise pas de ciblage spécifique pour les plus pauvres, et présente un risque de mise à l'écart des populations vulnérables. À ce titre, l'accès des jeunes exploitants (agricoles ou non) au financement du Programme FIHARIANA est par exemple assez limité, car le capital requis au départ ne favorise pas les jeunes en phase d'installation, mais plutôt les jeunes ayant déjà démarré leur exploitation.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>PROGRES maintiendra de dialogue politique avec le Ministère en charge de l'Agriculture pour assurer plus particulièrement le ciblage direct des femmes et des jeunes chefs de ménage en situation de vulnérabilité. Le Programme s'attèlera aussi au développement de partenariat entre les établissements de formation, les jeunes et les investisseurs privés ou publics (projets/programme du Gouvernement).</p>		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>L'insuffisance de budget pour l'appui institutionnel ainsi que l'absence d'implication des jeunes ruraux dans l'élaboration des politiques sectorielles, due à un manque de structuration des jeunes ruraux. Cela limiterait la prise en compte des besoins réels des jeunes dans la mise à jour des stratégies nationales et pourrait compromettre l'exécution de PROGRES et la réalisation de ses objectifs.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>PROGRES, à l'instar des autres projets en cours, maintiendra le dialogue avec le Gouvernement et les parties prenantes dans le cadre de renforcements institutionnels, ainsi que pour favoriser la considération et l'implication des organisations de producteurs et des jeunes dans les dialogues politiques. Le Programme appuiera spécifiquement le renforcement des réseaux de jeunes ruraux.</p>		
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Substantiel
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Substantiel	Moyen

<p>Risque:</p> <p>Aggravation des conditions environnementales avec des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence des ménages et une fragilité particulière des jeunes au démarrage de leurs exploitations.</p> <p>L'usage accru de produits phytosanitaires risque aussi d'avoir des impacts sur les sols et les ressources en eau, et la santé ; la contamination des produits lors du stockage post-récolte. La pratique de feu de brousse détruit les matières organiques du sol.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les risques environnementaux seront atténués par la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir : (i) la gestion durable des ressources naturelles (eau et sols) à travers une approche intégrée basée sur l'agroécologie favorisant la restauration des sols, du couvert végétal, la lutte contre l'érosion et la protection des cultures ; (ii) l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires et des engrais chimiques et l'incitation à l'utilisation de l'engrais organique (compost, ...) ; (iii) le respect des normes environnementales dans la réhabilitation et construction des infrastructures d'accès, (iv) sensibilisation et formation des bénéficiaires concernant l'utilisation rationnelle de produits phytosanitaires afin d'éviter la pollution des ressources hydriques, (v) sensibilisation pour une prise de conscience des dégâts des feux de brousse et incitation à appliquer les sanctions communautaires contre les pyromanes au village.</p>		
<p>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</p>	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Le changement climatique pourrait avoir des effets négatifs significatifs sur la productivité agricole, les infrastructures de maîtrise d'eau et stockage. Les sécheresses qui créent une situation d'insécurité alimentaire due au stress hydrique pourraient aussi favoriser la prolifération des maladies sur l'agriculture et l'élevage. Ces phénomènes (sécheresse dans le Sud, cyclone et inondation) limiteraient l'impact des investissements du Programme auprès des jeunes (systèmes de productions et des infrastructures mis en place) en entraînant une fragilité des acquis des jeunes notamment au moment du démarrage de leur exploitation.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les investissements proposés par PROGRES prendront en compte la durabilité environnementale des entreprises menées par les jeunes et l'adaptation à long terme aux conditions climatiques locales. Il s'agira entre autres de : (i) promouvoir des techniques et pratiques culturelles résilientes au climat et des systèmes d'élevage résilients ; (ii) de développer les métiers verts et des exploitations soucieuses de l'environnement au sein des chaînes de valeur priorisées ; (iii) de sensibiliser les jeunes et les ménages ruraux sur les risques climatiques et l'adoption des pratiques climato-résilientes. La mise en œuvre se fera en partenariat avec le MEDD, aussi bien dans la formation des jeunes que dans les paquets d'appui pour renforcer la résilience face aux aléas climatiques.</p>		
<p>Portée du projet</p>	Moyen	Moyen
<p>Pertinence du projet</p>	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>La non-adéquation du PROGRES aux visions et aux priorités nationales pourrait entraver l'atteinte des objectifs du projet.</p>	Faible	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>PROGRES est aligné à la vision du MINAE et du Gouvernement, au Velirano n°9 de l'Initiative pour l'émergence de Madagascar. PROGRES est inscrit dans la Politique Générale de l'État, à la Politique nationale de l'environnement et du développement durable (PNEDD). PROGRES s'inscrit parfaitement dans l'objectif du COSOP 2022 – 2026 de Madagascar.</p> <p>La formation et l'emploi des jeunes ruraux font partie des priorités du Gouvernement et du MINAE dans le cadre du PEM. Le Programme offrira un éventail de formation et d'appui suivant l'âge, la catégorie socio-économique et le niveau d'éducation des jeunes ruraux.</p>		
<p>Solidité technique</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>La non-maîtrise des techniques et des outils d'exécution du programme par l'UNCG et par les partenaires de mise en œuvre, ainsi que la faible capacité des organisations paysannes à adopter de technologies performantes pourront handicaper la solidité technique du programme. Il en est de même du fait que certains jeunes ciblés ne soient pas intéressés de travailler dans le secteur agricole.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>PROGRES sera exécuté suivant manuel d'exécution technique (PIM) pour faciliter la mise en œuvre de ses activités. Des ateliers d'appropriation des stratégies et des mécanismes opérationnels avec les parties prenantes dont les organisations paysannes du Programme seront organisées. PROGRES se référera aussi à la valorisation des expériences des autres projets, notamment ceux du Programme FORMAPROD et DEFIS. Les renforcements de capacité et le recyclage des techniciens seront entrepris.</p>		
<p>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</p>	Substantiel	Moyen
<p>Modalités d'exécution</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>La manque de capacité de l'UCP ainsi que de ses partenaires de mise en œuvre impactera sur la gestion du Programme.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>PROGRES sera mis en œuvre par une unité nationale de coordination et de gestion (UNCG) ainsi que des unités interrégionales de facilitation (UFR). Le programme procèdera au recrutement du personnel qualifié sur une base compétitive et ouverte. Des formations et des renforcements de capacités du personnel du Programme et ceux de ses partenaires sur les procédures du FIDA sont prévus. Par ailleurs, les communautés de pratiques, les échanges d'expérience et l'apprentissage au sein du portefeuille sont promus par la CAPFIDA. L'équipe du Programme bénéficiera des connaissances et savoir-faire acquis par les autres projets du portefeuille FIDA à Madagascar.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Fragilité des opérateurs œuvrant dans la formation agricole et dans le soutien à l'entrepreneuriat rural, qui sont fortement dépendants d'appuis extérieurs (PTF, projets/programmes...), ce qui menace la durabilité des bénéficiaires (formations et accompagnements) dans le temps.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Privilégier la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement pour la formation et les services d'appui aux entreprises rurales ; renforcer les capacités des établissements de formation et des fournisseurs de services à lever des partenariats à travers leur projet d'établissement.</p>		

<p>Risque:</p> <p>Offre de service financier des Institutions financières limitée et concentrée en milieu urbain, privant ainsi l'accès des jeunes entrepreneurs et des femmes en milieu rural. Les Institutions financières n'ont pas suffisamment de fonds à prêter aux femmes et jeunes entrepreneurs.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Promouvoir le développement des GVEC/VSLA dans des zones inaccessibles aux IMF. Renforcer les capacités des jeunes et des femmes à se regrouper et monter des projets communs pouvant utiliser des équipements communs susceptibles d'être financés par le FDA. Inciter les IMF à se déployer en milieu rural en les appuyant avec le FAI (fonds d'appui institutionnel). PROGRES allouera un FIR (fonds d'investissement rural) à des Institutions financières à titre de refinancement pour qu'elles ne souffrent pas d'insuffisance de fonds de crédit prêter aux MER.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Le plan de co-financement intègre la finance climatique avec plusieurs partenaires ciblés (ASAP+, Fonds d'Adaptation et Fonds pour l'Environnement Mondial). Ces cofinancements peuvent ne pas se concrétiser. En cas de mobilisation partielle ou totale, ces cofinancements seront mis à disposition avec retard.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Si les cofinancements ne se concrétisent pas, le premier PTBA sera ajusté au démarrage pour intégrer un phasage des activités pour lesquelles ces cofinancements ont été ciblés. Il en sera de même pour les PTBA subséquents qui seront également revus en fonction de la disponibilité des cofinancements. En outre, le gouvernement a déjà exprimé son intérêt de combler tout déficit de financement avec les ressources de son allocation du FIDA13, sous réserve de la confirmation du montant pour le pays.</p>		
Suivi-évaluation des dispositifs	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>La non-efficacité du système de suivi évaluation du Programme, et la faible implication des partenaires techniques et parties prenantes à l'opérationnalisation du système de suivi évaluation du PROGRES entraîneront une capacité limitée à suivre le projet.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le dispositif et les instruments de suivi-évaluation (SE) de PROGRES seront bâtis sur les acquis et les leçons tirées des projets et programmes en cours. PROGRES procédera à l'élaboration du système de suivi-évaluation axé sur les résultats selon les normes du FIDA, au renforcement de capacité et formation des personnes en charge du suivi évaluation.</p>		
Gestion financière du projet	Substantiel	Substantiel
Organisation et dotation en personnel du projet	Substantiel	Substantiel

<p>Risque:</p> <p>Comme pour d'autres projets à Madagascar, PROGRES sera fortement décentralisé avec de longues distances à parcourir par la route (variant de 10 heures à 4 jours) entre l'UGP et les bureaux interrégionaux, et des liaisons aériennes extrêmement limitées. Le recrutement et la fidélisation du personnel financier possédant les qualifications nécessaires dans les zones reculées s'est avéré un problème de longue date dans le portefeuille du FIDA à Madagascar, la rotation élevée étant également due à des conditions d'emploi plus attractives dans le secteur privé et dans d'autres projets financés par des donateurs. L'environnement opérationnel décentralisé et les distances extrêmes rendent également nécessaire d'avoir une équipe financière complète avec des rôles distincts à tous les niveaux (interrégional ainsi que national), ce qui a un impact négatif sur les coûts récurrents.</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La grille salariale et les conditions d'emploi des projets financés par le FIDA à Madagascar sont en cours d'examen en consultation avec l'emprunteur, afin de les aligner plus étroitement sur ceux d'autres projets financés par des donateurs. Cela devrait rendre moins difficile d'attirer du personnel qualifié pour financer des postes à différents niveaux de mise en œuvre, y compris le personnel des projets de clôture tels que PROSPERER et FORMAPROD.</p>		
<p>Budgétisation du projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Les procédures de planification des activités du projet et préparation du PTBA nécessiteront d'une étroite collaboration entre les unités chargées des différentes composantes à tous les niveaux, ce qui pourrait entraîner des délais de soumission</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les procédures de planification et de préparation des budgets sont clairement établies dans le manuel des procédures qui sera approprié au lancement.</p>		
<p>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</p>	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Des soucis opérationnels majeurs persistent dans les projets FIDA à Madagascar, dus aux délais de traitement du processus d'appel de fonds qui conditionne la disponibilité des fonds et partant, la réalisation des activités des projets. Ces retards paralysent la mise en œuvre des projets qui se trouvent obligés de suspendre des paiements pour de longues périodes, et contraints de gérer des plaintes des fournisseurs et autres prestataires et partenaires. Cette situation entraîne un risque élevé au niveau du décaissement et d'atteinte des objectifs du programme, ainsi qu'un risque de réputation pour le FIDA.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Des discussions sont en cours à haut niveau pour résoudre les problèmes d'appel de fonds, la résolution définitive du problème sera parmi les conditions suspensives du projet</p>		
<p>Contrôles internes du projet</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>La nature décentralisée du projet, les grandes distances et le mauvais état des routes limitent la possibilité de faire des contrôles au niveau du terrain, ce qui est un facteur de risque.</p>	Substantiel	Substantiel

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les procédures de contrôle interne sont clairement établies dans le manuel des procédures administratives et financières.</p> <p>Le personnel des services administratifs et financiers au niveau régional sera renforcé pour garantir des vérifications ex ante et ex post de l'effectivité des activités sur le terrain. L'échantillonnage couvrira autant les opérations gérées par les CIRs que par les prestataires.</p> <p>La fonction d'audit interne sera assurée par la CAPFIDA en collaboration étroite avec l'unité d'audit du MINAE. Le programme annuel d'audit interne prévoira des missions au moins deux fois par an sur chacune des unités de gestion du projet, ainsi qu'un appui à distance. Les rapports d'audit interne seront partagés avec le FIDA. La CAPFIDA sera renforcée pour permettre un suivi rapproché de PROGRES ainsi que des autres projets en cours dans le pays.</p>		
Information comptable et financière du projet	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Le projet devra soumettre des rapports financiers intérimaires trimestriels avec les prévisions de trésorerie, et ceux-ci serviront de base aux décaissements. Une comptabilité exacte et un reporting financier fiable seront essentiels. La consolidation des données à différents niveaux de mise en œuvre (UGP, bureaux régionaux) pourra poser un défi.</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Il est probable que le projet acquerra le même logiciel de comptabilité (Tompro) utilisé par les autres projets en cours à Madagascar, qui a des contrôles intégrés permettant des rapports financiers précis et fiables. Tom2Pro (version Web) permet la saisie de données multi-sites et multi-financiers. Les procédures de préparation des rapports financiers intermédiaires sont détaillées dans le manuel des procédures, et une formation approfondie sera dispensée au démarrage.</p>		
Audit externe du projet	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Des rapports d'audit soumis à temps et de haute qualité sont un élément clé du cadre d'assurance du projet.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les projets à Madagascar ont de bons antécédents en matière de soumission d'audit dans les délais et des cabinets d'audit spécialisés opèrent activement dans le pays.</p>		
Passation des marchés relatifs au projet	Moyen	Moyen
Cadre juridique et réglementaire	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>L'existence des dispositifs du cadre réglementaire non adaptés aux normes internationales et inadéquates pour mener les passations de marché risque de nuire les procédures de passation de marché du PROGRES.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>PROGRES appliquera la nouvelle loi (2016-055 portant code des marchés publics) pour une meilleure conformité de procédure aux normes internationales. Les marchés de biens, de travaux et des services de PROGRES seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'emprunteur/du bénéficiaire en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.</p>		
Responsabilité et transparence	Moyen	Moyen

<p>Risque:</p> <p>Une responsabilité non bien définie pour chaque agent, et l'absence de transparence dans la gestion administrative, notamment au niveau du gouvernement entraveront la préservation de l'intégrité du projet.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>PROGRES procédera à l'élaboration de manuel de procédures clair et transparent, à une élaboration de TDR spécifique pour chaque poste, à la parution en journal de tous les appels d'offres et au renforcement des dialogues avec l'administration. Au niveau national, le BIANCO (Bureau Indépendant Anti-Corruption) est opérationnel. Il sensibilise régulièrement les acteurs pour la dénoncer les affaires de corruption, dont celles sur les marchés publics. Les Pôles Anti-Corruption (PAC - juridiction anticorruption), sont aussi en place depuis 2019 au niveau des provinces. Par ailleurs, le CAMM : Centre d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar est progressivement reconnu pour d'autres niveaux de recours.</p>		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>La faible maîtrise de la procédure nationale et des procédures du FIDA par les agents de passation de marchés et des partenaires risquent d'entraîner des effets négatifs sur les résultats de PROGRES.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>PROGRES procédera au recrutement des agents expérimentés sur la base compétitive et transparente pour l'UCP. Le projet favorisera aussi le renforcement de capacité des agents des partenaires du projet et l'assistance technique du programme auprès des partenaires en matière de passation de marchés.</p>		
Processus de passation des marchés publics	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Les processus de passation de marché très longs et la lourdeur des procédures administratives entraineront une mauvaise performance dans la mise en œuvre et l'utilisation des ressources de PROGRES.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le Programme accordera une attention particulière à la planification avec un calendrier de traitement optimal des dossiers. La conduite de passation des marchés sera répartie au niveau des coordinations nationales et régionales. PROGRES assurera aussi l'intégration des agents expérimentés du MINAE dans le processus de passation de marchés notamment pour l'analyse des offres.</p>		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Menace importante à la biodiversité ou la perte de celle-ci, par les pratiques culturales non-durables (feux de brousse ou agriculture sur brûlis) et l'utilisation incontrôlée des pesticides.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>PROGRES se propose d'adopter et de promouvoir des pratiques agricoles et des exploitations durables, fondée sur des techniques agro-écologiques, ce qui permettra de limiter la perte de la biodiversité. Elle sera couplée avec la sensibilisation à la limitation des cultures dans l'écosystème sensible et le respect des schémas d'aménagement établis pour les territoires concernés.</p>		
Efficience des ressources et prévention de la pollution	Moyen	Faible

<p>Risque:</p> <p>Pollution des eaux et du sol due à l'utilisation non contrôlée des produits phytosanitaires liée à l'intensification agricole et notamment au développement du maraîchage; mauvaise gestion des déchets de transformation.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>L'approche intégrée basée sur l'agroécologie favorisera l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et la minimisation de l'utilisation d'engrais inorganiques en remplacement d'engrais organiques biodégradables. En outre, PROGRES veillera à ce que les unités de transformation soient dotées de dispositifs de collecte et de traitement des déchets d'activités.</p>		
<p>Patrimoine culturel</p>	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>Aucun risque que le Programme puisse causer une dégradation importante des ressources culturelles ou physiques, notamment des menaces pour des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle, ou leur perte.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>N/A</p>		
<p>Peuples autochtones</p>	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>La Programme n'interviendra pas dans la zone où vivent les seuls peuples autochtones à Madagascar (Mikea). PROGRES ne présente aucun risque qui puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>N/A</p>		
<p>Conditions de travail</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le Programme peut induire des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les emplois créés dans le cadre du Programme, notamment au sein des entreprises rurales et des prestataires de service.</p> <p>Les éventuels styles de recouvrement « musclés » de la part des Institutions financières envers les jeunes en impayé de crédit peuvent créer un comportement de méfiance ou de déception vis-à-vis du programme.</p>	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>La logique d'intervention du Programme intégrera dès sa conception les principes de base d'instauration du travail décent pour les jeunes ruraux appuyés et leurs entreprises.</p> <p>Tous les contrats avec des entrepreneurs, fournisseurs et autres tiers devant être financés sur les fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste seront prises et le Projet intégrera dans les activités de sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la violence sexiste. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage. Ces différents problématiques (travail des enfants, violences basées sur le genre (VBG), abus sexuels, etc.) seront également traités et discutés au niveau des ménages et des communautés à travers le GALS+.</p> <p>Les procédures SECAP seront strictement appliquées aux différents contrats menés dans le cadre du PROGRES.</p> <p>Pour faire face aux éventuels impayés de la part des MER, les Institutions financières peuvent faire appel au Fonds de garantie mis en place par PROGRES afin de pouvoir mener du recouvrement amiable non agressif.</p>		
<p>Santé et sécurité communautaires</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>L'imprévisibilité du contexte et de l'évolution de la pandémie de COVID-19 peuvent entraîner des mesures de restriction empêchant le bon déroulement des activités du Projet.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures à prendre en fonction de la situation sanitaire.</p>		
<p>Réinstallation et réinsertion économique des populations</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>L'installation des jeunes formés par PROGRES ne comporte pas de risque majeur de délocalisation de population, car le Programme valorisera le capital déjà acquis par les jeunes dans le cas où ils choisissent la filière agricole.</p> <p>Il n'y a aucun risque que le Programme puisse avoir un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes cibles, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>N/A</p>		
<p>Émissions de gaz à effet de serre</p>	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>Augmentation des émissions de gaz à effet de serre due aux pratiques agricoles (émissions de méthane et de carbone), au processus de transformation des produits agroalimentaires et aux pratiques culturales sur brûlis contribuant ainsi aux changements du climat.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les jeunes seront formés sur les techniques limitant l'émission de gaz à effet de serre et aussi sur la pratique du reboisement et de l'agroforesterie pour atténuer les risques. Le Programme promouvra systématiquement la valorisation des systèmes agro-écologiques et les pratiques culturelles climato-résilientes. L'utilisation des sources d'énergie renouvelable sera privilégiée au niveau des entreprises et des ménages.</p>		

<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Risque: Impact sur les moyens d'existence et la santé des populations rurales due aux conditions climatiques extrêmes (sècheresse, vent fort, inondation, etc.).	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Le Programme sensibilisera les bénéficiaires aux risques climatiques et l'accès à l'information climatique incluant les mesures d'alerte précoces sur les risques climatiques. L'application des procédures SECAP et la conformité aux réglementations nationales (MECIE) limiteront les risques d'accentuation de la vulnérabilité des écosystèmes en lien avec la transformation du paysage agricole.		
Parties prenantes	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque: Le manque de coordination et d'harmonisation des interventions sur le terrain entrainera une superposition/duplication des activités au sein du Programme. L'exclusion de certaines catégories de bénéficiaires, notamment des jeunes, ainsi que la connaissance et le savoir-faire limités des parties prenantes compromettent aussi l'exécution du Programme et la réalisation de ses objectifs.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: La mise en œuvre de PROGRES se fera en coordination et en étroite collaboration avec le Programme DEFIS, selon une approche programme au sein du portefeuille FIDA à Madagascar. Des outils communs de planification et même une certaine mutualisation des ressources seront adoptés au sein des régions communes aux deux programmes pour atteindre des niveaux de synergie et d'efficacité optimaux. Le Programme mettra en œuvre un plan de renforcement (technique, moyens matériels et financiers) des parties prenantes clés et évaluera périodiquement leur performance par rapport à l'avancement vers les objectifs communs et les conditions de désengagement (niveau d'appropriation et autonomie).		
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque: L'inefficacité du mécanisme de gestion des plaintes pourrait compromettre l'exécution de PROGRES.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: PROGRES aura recours à un manuel de traitement de plainte, sur la base de ceux appliqués dans le cadre des projets et programmes en cours.		
Risque: Accapement de certains avantages par les groupes plus dynamiques et influents (capture par les élites).	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Respect rigoureux des critères de sélection des bénéficiaires, concertation avec les institutions communautaires, promotion de l'approche participative.		



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexe 10: Stratégie de retrait

Dates de mission: 06-25 June 2022

Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

République de Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Annexe 10: Stratégie de sortie

1. La stratégie de sortie de PROGRES est définie suivant 3 modalités possibles : (i) Phase out: retrait des ressources du Programme sans prendre de dispositions pour qu'une autre organisation continue la mise en œuvre des activités du Programme ; (ii) Phase down : réduction progressive des activités du Programme en s'appuyant sur les organisations locales pour maintenir les acquis du Programme ; (iii) Phase Over : un transfert de tous les objectifs, responsabilités et activités d'un Programme à une institution pérenne, institution qui bénéficiera de renforcement des capacités institutionnelles de la part du Programme.

2. La mise en œuvre de cette stratégie de sortie du Programme est intégrée dans l'approche d'intervention par : (i) l'adoption d'une approche programmatique globale basée sur le renforcement des outils qui ont été promus avec succès par les interventions passées et en cours du FIDA ; (ii) les partenariats diversifiés pour la mise en œuvre avec les centres de formation publics et privés existants, ainsi qu'avec les institutions financières rurales privées; (iii) l'approche stratégique consistant à travailler directement avec les structures administratives et les dirigeants communautaires au niveau des districts; l'habilitation des institutions de gestion de l'infrastructure qui assumeront l'entière responsabilité de la planification et de la mise en œuvre des interventions dans les bassins versants et de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure post-récolte; (V) le renforcement de l'EFF, des promoteurs agricoles et des coopératives; y compris leurs liens et leur accès aux marchés, aux services financiers et à l'assurance agricole.

3. Sur le plan stratégique global, PROGRES a été formulé dans une logique de réponse aux défis socio-économiques des jeunes ruraux. Le programme s'inscrit pleinement dans les politiques de développement incluant l'autonomisation des jeunes malagasys. La cohérence avec les stratégies et politiques de développement de Madagascar est un facteur favorable à la durabilité des résultats de PROGRES. De plus, la participation active des bénéficiaires, des institutions nationales et des structures locales dans toutes les étapes du cycle de mise en œuvre de PROGRES est un aspect important pour assurer la durabilité du projet. Le transfert des responsabilités vers les institutions nationales, du niveau national au niveau communautaire se fera de manière progressive et partira de l'approche de mise en œuvre à travers des partenariats avec lesdites institutions et l'implication des bénéficiaires de la planification au développement des interventions aux fins de garantir la pérennité des interventions du programme.

4. En ce qui concerne l'entrepreneuriat chez les jeunes femmes et hommes ruraux, le modèle d'incubation-accélération d'entreprises facilitera l'accès des jeunes ruraux à un ensemble intégré de services personnalisés d'appui à la création et au développement d'entreprises qui leur permettront de démarrer ou d'améliorer leurs entreprises. L'approche participative de sa conception garantira que PROGRES réponde directement aux préoccupations et aspirations de développement de la cible bénéficiaire. La vulnérabilité de ces jeunes aux impacts du changement climatique, mais aussi à la dégradation de l'environnement sera prise en compte dans toutes les initiatives. Les jeunes porteurs d'idées d'entreprises et tous les bénéficiaires cibles devront être étroitement impliqués dans toutes les questions liées aux ressources naturelles utilisation et gestion. Les possibilités dans le domaine des énergies renouvelables au sein des populations rurales comme faisant partie des modèles d'affaires rentables et bancables peuvent être un défi à relever en raison du faible pouvoir d'achat des consommateurs ruraux et de leur utilisation historique des sources d'énergie à faible coût comme le bois et le charbon de bois. Il est essentiel que la formation et les conseils fournis dans le cadre de la composante 1 garantissent que les entreprises potentielles sont à l'abri des risques et ciblent les bons

instruments financiers pour assurer la viabilité des entreprises. De plus, la possibilité de créer des liens si des organismes comme l'Agence nationale malgache pour l'électrification rurale (ADER) peut fournir un soutien technique et des conseils précieux sur l'accès au financement et ils ont déjà identifié un portefeuille d'hydroélectricité potentielle, des projets de biomasse, d'énergie solaire et éolienne qui peuvent être développés avec un financement adéquat.

5. Les formations telles le GALS qui s'attaquent aux causes sous-jacentes de l'inégalité entre les sexes, seront offertes pour assurer la bonne gestion des interventions durant et après PROGRES. Les bénéficiaires particulièrement les personnes handicapées, les associations de groupes vulnérables telles que les associations de femmes et les coopératives en difficultés techniques et financières feront l'objet d'une attention particulière. La propriété et la gestion des infrastructures seront assurés par les vulnérables bénéficiaires. PROGRES veillera à ce que ces bénéficiaires acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour opérer et entretenir les installations.

6. PROGRES se concentrera sur l'amélioration du marché en créant des emplois pour les chômeurs et élargissant les opportunités socio-économiques des jeunes entrepreneurs. Les jeunes entrepreneurs ruraux et/ou leurs organisations seront liées aux marchés appropriés pour leurs produits dans une logique de partenariats commerciaux mutuellement bénéfiques et durables. Il en sera de même pour ce qui est des services financiers car l'environnement sera déjà amélioré dans une perspective de durabilité. La viabilité des entreprises après PROGRES sera donc facilitée par un environnement des affaires favorisant le développement durable de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux.

7. Une note d'examen du SECAP a été élaborée conformément aux directives du FIDA. Le SECAP identifie les risques potentiels et propose des mesures d'atténuation et de protocoles de surveillance. PROGRES prendra en compte le renforcement des capacités du personnel et des services gouvernementaux à tous les niveaux pour s'assurer que les interventions en entrepreneuriat au sein des chaînes de valeur et le développement des infrastructures atténuent les risques, et surveillent la mise en œuvre des PGES et autres recommandations relatives au SECAP.

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ¹	Mesures de pérennisation
Composante 1. Développement de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux		
<i>Sous-composante 1.1 : Promotion des entreprises de jeunes ruraux</i>		
AP 1. Renforcement des institutions de formation	<u>Phase down</u> : CEFAR continuent leur mission de formation des jeunes ruraux	Capacités institutionnelles des CEFAR renforcés et tuteurs formés, stratégies de pérennisation mises en place. Appui à la mise en place d'une stratégie d'autofinancement des CEFAR à partir de la mi-parcours. Agrément des prestataires de formation qualifiés.

¹ La stratégie de sortie est définie suivant 3 modalités possibles : (i) Phase out: retrait des ressources du Programme sans prendre de dispositions pour qu'une autre organisation continue la mise en œuvre des activités du Programme ; (ii) Phase down : réduction progressive des activités du Programme en s'appuyant sur les organisations locales pour maintenir les acquis du Programme ; (iii) Phase Over : un transfert de tous les objectifs, responsabilités et activités d'un Programme à une institution pérenne, institution qui bénéficiera de renforcement des capacités institutionnelles de la part du Programme.

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ¹	Mesures de pérennisation
		Les collectivités locales (régions, districts, communes) et le réseau FARMADA sont renforcés pour maintenir une capacité d'orientation et de formation des jeunes, y compris le coaching des MER/PER.
AP2. Diffusion et appui à l'appropriation d'itinéraires techniques et d'innovations	<u>Phase over</u> : Appuis directs dans les dispositifs existants pour améliorer la qualité du matériel didactique	Investissements et appuis pour le développement des compétences et du matériel de formation, avec inscription des nouveaux curricula dans un processus de certification.
AP3. Identification et orientation des jeunes ruraux	<u>Phase out</u> : Prestations de services contractualisés	Contrats de performance avec des partenaires de mise en œuvre
AP4. Appui aux initiatives économiques des jeunes ruraux en insertion	<u>Phase over</u> : Transfer des acquis aux CEFAR	Processus de formation – insertion avec préparation d'un projet économique à financer
AP5. Emergence d'un environnement propice à l'entrepreneuriat	<u>Phase down</u> : mise en place d'un réseau de jeunes entrepreneurs, appui au fonctionnement d'un SIM qui s'appuie sur les TTM et les DRAE/CiRAE.	Appui à l'organisation, au fonctionnement, à la structuration et à l'autofinancement.
Sous-composante 1.2. Développement d'entreprises rurales résilientes		
AP1. Coaching des agripreneurs	<u>Phase out</u> : Partenariats sur base de conventions pour des prestations spécifiques en lien avec le profil et les projets économiques des jeunes	Partenariats axés sur la performance
AP2 : Facilitation pour le financement des jeunes agripreneurs	<u>Phase over</u> : Relation autonome des jeunes agripreneurs avec les institutions financières	Appui aux stratégies de marché des institutions financières partenaires ; développement de produits de crédit adaptés. Partenariats avec les institutions permanentes (FDA, FAI) ou des mécanismes qui pourraient être pérennisés par le FDA (FIR, FGP).
	<u>Phase down</u> : Mise en place de mutuelles de cautionnement à la gestion autonome des jeunes agripreneurs	Participation financière conjointe
	<u>Phase down</u> : Promotion de la micro-assurance agricole liée au crédit productif	Contribution dégressive programme aux souscriptions des jeunes agripreneurs aux primes d'assurance. Sensibilisation à l'adoption progressive
AP3. Accès aux filières et insertion des chaînes de valeur	<u>Phase over</u> : Promotion des alliances OP-OM	Facilitation pour l'intégration progressive des agripreneurs dans les plateformes et réseaux Renforcement des OPs, identification of OM, renforcement des alliances Partenariat avec les plateformes numériques

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ¹	Mesures de pérennisation
Composante 2. Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres		
Sous-composante 2.1 : Promotion d'une production agricole durable		
AP1. Accès à la terre	<u>Phase over</u> : Transfert aux institutions pertinentes	Partenariat avec « Titre Vert » du MINAE.
AP2. Appui à la nutrition	<u>Phase over</u> : Transfert aux ONN et ORN	Convention de mise en œuvre avec les ONN et ORN.
AP3. Infrastructures de production (bas-fonds, irrigation)	<u>Phase down</u> : Mise en place d'une gouvernance communautaire participative	Formation des comités locaux
AP4. Mise en valeur à travers les CEP et les alliances OP-OM	<u>Phase down</u> : Transfert des CEP aux OPS et OPRs	Partenariats avec les Chambres de l'agriculture et les OP régionales pour la mise en œuvre. Alliances avec les OM
AP5. Appui à l'élevage à travers les FEP et FBS	<u>Phase down</u> : Transfert des FEP et FBS aux OPs et OPRs.	Partenariats avec les Chambres de l'agriculture et les OP régionales pour la mise en œuvre.
Sous-composante 2.2 Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés		
AP1. Infrastructures publiques (routes, marchés publics,	<u>Phase down</u> : Mise en place d'une gouvernance par les autorités locales	Formation des comités locaux de gestion des infrastructures (CoGe)
AP2. Infrastructures collectives (unités de transformation,)	<p><u>Phase down</u> : Appui dégressif des bénéficiaires sur l'aspect ingénierie sociale après la mise en place des infrastructures</p> <p><u>Phase down</u> : Transfert par « un droit d'usage sécurisé » des infrastructures et équipements aux bénéficiaires finaux après une évaluation positive des critères de transférabilité</p> <p><u>Phase over</u> : infrastructures de mise en marché intégrées au patrimoine des OP affiliant des jeunes agripreneurs pour faciliter la transformation et la commercialisation</p>	<p>Renforcement de capacité et intégration des services techniques décentralisés lors de l'accompagnement des bénéficiaires sur la gestion des infrastructures</p> <p>Mise en place ou la dynamisation des Comités Interministériels de Suivi et de Contrôle des Infrastructures (CISCI) national et régionaux avec l'appui de la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) pour conduire la procédure de transfert de gérance des infrastructures</p> <p>Mise en place d'un système de gestion logistique et formation des organes de gouvernance des OPs et coopératives</p>



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexe 11: Thèmes à prendre en compte - pointage des critères d'admissibilité

Dates de mission: 06-25 June 2022

Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Mainstreaming themes – Eligibility criteria checklist						
	<input checked="" type="checkbox"/> Gender Transformative	<input checked="" type="checkbox"/> Youth Sensitive	<input checked="" type="checkbox"/> Nutrition Sensitive	<input checked="" type="checkbox"/> Persons with Disabilities	<input type="checkbox"/> Indigenous Peoples	<input checked="" type="checkbox"/> Climate Finance <input checked="" type="checkbox"/> Adaptive Capacity
Situation analysis	<input checked="" type="checkbox"/> National gender policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Gender roles and exclusion/discrimination <input checked="" type="checkbox"/> Key livelihood problems and opportunities, by gender	<input checked="" type="checkbox"/> National youth policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Main youth groups <input checked="" type="checkbox"/> Challenges and opportunities by youth group	<input checked="" type="checkbox"/> National nutrition policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Key nutrition problems and underlying causes, by group <input checked="" type="checkbox"/> Nutritionally vulnerable beneficiaries, by group	<input checked="" type="checkbox"/> National policies, strategies and actors <input checked="" type="checkbox"/> Main groupings among PwDs <input checked="" type="checkbox"/> Context-based barriers and opportunities for PwDs	<input type="checkbox"/> International standards, national policies, strategies and key IPs' organizations <input type="checkbox"/> Main IPs communities, demographic, social, cultural and political characteristics <input type="checkbox"/> Important livelihoods constraints and opportunities for IPs and their cultural heritage	
Theory of change	<input checked="" type="checkbox"/> Gender policy objectives (empowerment, voice, workload) <input checked="" type="checkbox"/> Gender transformative pathways <input checked="" type="checkbox"/> Policy engagement on GEWE	<input checked="" type="checkbox"/> Pathways to youth socioeconomic empowerment <input checked="" type="checkbox"/> Youth employment included in project objectives/activities	<input checked="" type="checkbox"/> Nutrition pathways <input checked="" type="checkbox"/> Causal linkage between problems, outcomes and impacts	<input checked="" type="checkbox"/> Pathways to PwDs' socioeconomic empowerment using a twin-track approach	<input type="checkbox"/> Pathways to IPs' socioeconomic empowerment	
Logframe indicators	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input checked="" type="checkbox"/> Women are > 40% of outreach beneficiaries <input checked="" type="checkbox"/> IFAD empowerment index (IE.2.1)	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input checked="" type="checkbox"/> Persons with new jobs/employment opportunities (CI 2.2.1)	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth and IPs (if appropriate) <input checked="" type="checkbox"/> Targeted support to improve nutrition (CI 1.1.8) Outcome level CIs <input checked="" type="checkbox"/> CI 1.2.8 MDDW <input type="checkbox"/> CI 1.2.9 KAP	<input checked="" type="checkbox"/> Outreach disaggregated by sex, youth, disability and IPs (if appropriate)	<input type="checkbox"/> Outreach indicator disaggregated by sex, youth and IPs <input type="checkbox"/> IPs are > 30% of target beneficiaries	
Human and financial resources	<input checked="" type="checkbox"/> Staff with gender TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for gender activities <input checked="" type="checkbox"/> Funds for IFAD empowerment index in M&E budget	<input checked="" type="checkbox"/> Staff with youth TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for youth activities	<input checked="" type="checkbox"/> Staff or partner with nutrition TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for nutrition activities	<input checked="" type="checkbox"/> Staff with disability inclusion-specific TORs <input checked="" type="checkbox"/> Funds for disability inclusion-related activities (including accessibility)	<input type="checkbox"/> Staff with IPs-specific TORs <input type="checkbox"/> Funds for IPs related activities, including FPIC	IFAD Adaptation Finance \$25,127,000 IFAD Mitigation Finance \$0 Total IFAD Climate-focused Finance \$25,127,000

ECG Remarks	Gender Nutrition Youth Persons with Disabilities Indigenous Peoples <input type="checkbox"/> No social inclusion themes
------------------------	---



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexee: Appendices to Annex 5 SECAP Review Note

Dates de mission: 06-25 June 2022

Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

République de Madagascar

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DURABLE ET DE
SOUTIEN A L'INSERTION ECONOMIQUE DES JEUNES RURAUX (PROGRES)**

Document de conception du Programme

**Annexe 5 : Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale,
environnementale et climatique du FIDA**

Table des matières

1	Introduction	3
2	Analyse de la situation et impacts potentiels du Programme	4
2.1	Evaluation socio-économiques et nutritionnelle	4
a.	Situation de la pauvreté	4
b.	Genre	4
c.	Jeunes	5
d.	Population autochtone et groupes marginalisés	6
e.	Nutrition	6
2.2	Contexte environnemental et climatique, tendances et implications	7
a.	Evaluation environnementale	7
b.	Tendance climatique et impacts	9
c.	Impacts et risques potentiels du Programme	10
i.	Impacts sociaux et environnementaux potentiels du programme	10
ii.	Impacts et risques climatiques	11
d.	Mesures d'atténuation des risques	12
2.3	Profil des groupes cibles	14
3	Analyse institutionnelle	15
4	Catégorie sociale et environnementale	18
5	Catégorie de risque climatique	18
6	Recommandations pour la mise oeuvre du programme	18
6.1	Renforcement de capacités	18
6.2	Mobilisation du financement additionnel	19
6.3	Mécanisme de gestion des griefs	19
7	Besoins en études complémentaires	19
8	Suivi et évaluation	20
9	Plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC)	20
	Appendices	26
	Appendice 1: Questionnaire de screening environnemental et aspects sociaux des sous-projets	26
	Appendice 2 : Questions servant à guider les choix dans l'examen critique du risque climatique des sous projets	27
	Appendice 3 : Evaluation des impacts de vulnérabilité et adaptation aux risques climatiques	28

1 Introduction

La note de revue de la Procédure d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique du « Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES) » vise une meilleure intégration des dimensions sociales, environnementales et climatiques du Programme. La présente note définit le contexte de développement du Programme en mettant l'accent sur les aspects socio-économiques liés entre autres à la pauvreté, au genre, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'inclusion des personnes avec handicap, à l'environnement et aux changements climatiques. L'analyse de ce contexte fait ressortir un certain nombre de risques sociaux, environnementaux et climatiques pour lesquels des mesures d'atténuation proposées doivent être appliquées lors de la mise en œuvre du Programme. Les données pour produire cette note ont été collectées en combinant (i) une revue de littérature, (ii) des consultations auprès des parties prenantes, (iii) l'analyse des projets en cours dans le cadre du portefeuille FIDA et des projets axés sur la promotion des jeunes ruraux financés par d'autres bailleurs de fonds, et (iv) des visites sur terrain des réalisations en cours dans les régions d'intervention de DEFIS et PROSPERER.

PROGRES contribuera à la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emergence de Madagascar, à des résolutions de la conférence nationale sur l'autosuffisance alimentaire ainsi qu'à celles du colloque national sur l'Emergence du Grand Sud, et ciblera directement les femmes, les jeunes et les personnes avec handicap. Le PROGRES s'articule autour de trois composantes inter liées à savoir (1) le développement inclusif de l'entrepreneuriat durable des jeunes ruraux ; (2) le développement de systèmes alimentaires pro-pauvres ; et (3) le renforcement institutionnel et la gestion de programme.

Le Programme intervient dans douze régions : Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Ihorombe, Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana, Androy, Anosy, Atsimo Andrefana, Melaky, Menabe, et Bongolava.

Aucune activité de PROGRES ne figure dans la liste d'exclusion du FIDA.

Le Programme appuiera :

- les investissements sur les compétences techniques, managériales et entrepreneuriales, y compris la résilience aux changements climatiques ;
- les activités spécifiques liées à l'élaboration de programmes de formation intégrant l'agriculture de conservation, des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, l'adaptation au changement climatique ;
- l'amélioration de la politique et de l'environnement institutionnel pour la promotion durable de l'esprit d'entreprise et l'émergence d'entreprises viables gérées par des jeunes ;
- le Programme appuiera l'accès à l'eau à des fins multi-usage pour pallier aux problèmes d'insuffisance d'eau par la réalisation des ouvrages communautaires de maîtrise d'eau notamment, le système de rétention d'eau souterraine ;
- le renforcement de capacités des communautés bénéficiaires dans les localités ciblées à la gestion efficiente de l'eau, l'entretien et la maintenance des ouvrages ainsi que l'application des règles d'hygiène applicables ;
- l'équipement en infrastructure de production, de transformation et de facilitation d'accès aux marchés tout en renforçant la chaîne de valeur des filières porteuses. Une ingénierie sociale accompagnera la mise en place des infrastructures pour en assurer la durabilité.
- l'insertion des jeunes et des femmes dans des systèmes alimentaires et activités économiques favorisant la gestion rationnelle et la régénération des ressources naturelles et rendant viables à long terme lesdites activités.

2 Analyse de la situation et impacts potentiels du Programme

2.1 Evaluation socio-économiques et nutritionnelle

a. Situation de la pauvreté

Quatrième plus grande île au monde, Madagascar est un pays à faible revenu qui compte près de 25 millions d'habitants, dont environ 51 pour cent sont des femmes et des filles, 60 pour cent ont moins de 25 ans et 42 pour cent moins de 15 ans. Madagascar est divisé en 23 régions administratives, dont trois – Atsimo Andrefana, Androy et Anosy – constituent ce que l'on appelle le Grand Sud. La valeur de l'IDH de Madagascar pour 2019 s'établit à 0.528 – ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 164^{ème} rang parmi 189 pays et territoires.

Sur les 23 régions de Madagascar, neuf présentent un taux de pauvreté supérieur à 80%. La région, la plus touchée par la pauvreté est Androy ayant quasiment toute sa population (97%) dans la pauvreté. Les autres régions concernées par PROGRES ont des taux de pauvreté compris entre 80% et 97%, contre une moyenne nationale de 71,5%. En général, les régions les plus pauvres sont celles où les pauvres vivent dans les conditions les plus difficiles, si on se réfère à la profondeur de pauvreté. Elle atteint ainsi 64% à Androy, contre seulement 14% à la région Diana. La pauvreté est fortement corrélée au niveau d'instruction du chef de ménage : le taux de pauvreté passe de plus de 80% chez les personnes vivant dans les ménages dont le chef n'a pas fait d'études à environ 10% chez celles dont le chef de ménage a fait des études supérieures. Chez les agriculteurs, qui composent les deux-tiers de la population, le taux de pauvreté est élevé, ce qui confirme la prépondérance de la pauvreté en milieu rural. Entre 79% et 86% des ménages d'agriculteurs sont classés pauvres, selon la taille de leur exploitation.

Tableau 1: Indicateurs de pauvreté des régions d'intervention de PROGRES

Régions	Ratio de pauvreté (%)	Intensité (%)
Amoron'i Mania	85,5	32,4
Androy	96,7	63,8
Anosy	85,4	46,6
AtsimoAndrefana	80,1	44,1
AtsimoAtsinanana	93,1	56,8
Bongolava	76,9	31
Fitovinany	79,6	38,7
Haute Matsiatra	76,1	29,8
Ihorombe	78,2	37,4
Melaky	73,9	34,4
Menabe	68,5	28,5
Vatovavy	79,6	38,7
Moyenne nationale	71,5	32,8

Source : INSTAT/ENSODM 2012-2013

b. Genre

Les femmes sont des acteurs essentiels de la production agricole où elles représentent environ 51,8% de la population totale agricole, contre 48,2% de la population masculine selon le recensement agricole (2004-2005), même si elles n'ont généralement pas le contrôle sur les ressources foncière). Elles ne possèdent que de petits champs où elles cultivent individuellement. Cependant, les groupements féminins peuvent se voir attribuer des parcelles d'un hectare ou plus (pour le maraîchage par exemple).

En 2018, 78,9 pourcent des ménages agricoles sont dirigés par des hommes et 21,1% sont dirigés par des femmes¹. Les ménages dirigés par des femmes sont statistiquement plus pauvres et plus vulnérables. Ils tombent rapidement dans l'extrême pauvreté à la suite d'un choc. Concernant l'égalité de genre, Madagascar s'efforce de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, même si des disparités subsistent en matière

¹INSTAT, RGPH 3, 2018

d'autonomisation. Le pays a fait des progrès en matière de promotion de l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux opportunités de développement du capital humain. Selon l'indice Mo Ibrahim, le pays était classé en matière de genre à la 4^{ème} place sur les 54 pays du continent, avec un score de 75,7 points sur 100 dans le rapport de 2016. Les inégalités demeurent surtout au niveau de l'accès à l'enseignement universitaire et au niveau de la formation technique et professionnelle. En effet, les femmes ne représentent respectivement que 45% et 25% des inscrits, contre 55% et 75% pour les hommes. Concernant l'autonomisation de la femme, alors que 22% des ménages sont dirigés par les femmes, elles n'ont pas un égal accès aux opportunités d'emplois, d'accès à la terre et au crédit. L'offre de travail féminin reste importante dans le secteur informel hors agriculture, ces emplois sont estimés à 21% pour les femmes contre 14% pour les hommes. Pour promouvoir le genre, le pays a mis en place en 2000 la Politique Nationale de Promotion de la Femme (PNPF), arrivée à son terme en 2015. En 2003, le pays s'est également doté d'un Plan d'Action National Genre et Développement (PANAGED) et de Plans d'Action Régionaux (PARGED) pour la période 2004-2008. Sous l'impulsion de la plate-forme de lutte contre les VBG et l'appui de l'UNFPA, Madagascar a adopté de la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG (SNLVBG 2017-2021), assortie de son plan d'action. Avec l'appui de l'UNICEF, la Stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants pour la période 2017 à 2024 est adoptée. Depuis fin 2018 jusqu'à jour, Madagascar est en train de mettre à jour différents éléments afin de développer sa « Politique Nationale de l'Egalité Homme-Femme » avec l'appui des partenaires techniques et financiers (EISA, PNUD et UNFPA)².

En matière de changement climatique, au-delà des problèmes environnementaux, les femmes et hommes restent les principales victimes car ils verront leurs activités productives, leur bien-être, leur culture et leurs droits fondamentaux largement « chamboulés ». Dans tous les cas, les plus pauvres et les plus vulnérables sont les plus touchés en raison de leurs capacités d'adaptation limitées. Suite aux dégâts causés par les catastrophes naturelles (grande sécheresse, inondation, érosion ou ensablement de terres, etc.), certains ménages se voient contraints de quitter leur milieu de résidence pour rejoindre d'autres villages/centres d'accueil, dans des conditions de promiscuité où les maladies se propagent et où les femmes et les filles ne sont pas à l'abri de toutes formes de Violences basées sur le genre (VBG) ou de prostitution³. Cette situation allonge également le temps de travail des femmes et des filles qui sont contraints de trouver la nourriture et de les préparer dans de nouvelles conditions dans un environnement qui ne leur est pas habituel. Les tâches reproductives des femmes, en milieu rural comme en milieu urbain, dépendent étroitement des conditions climatiques. La disponibilité et l'utilisation des produits alimentaires fluctuent en fonction des saisons et des événements météorologiques. Il en est de même pour l'énergie, le puisage d'eau et leur transport⁴.

c. Jeunes

En matière d'emplois des jeunes, le phénomène de sous-emploi et l'importance du secteur informel constituent les principales caractéristiques du marché du travail du pays. Madagascar est caractérisé par une main d'œuvre locale relativement jeune et en croissance rapide. En effet, 76,2% de la population a moins de 35 ans. Le manque d'investissement dans le pays depuis la crise politique, a entraîné une précarité de l'emploi. Le marché de travail se caractérise donc par un taux de chômage artificiellement bas et un sous-emploi généralisé. Le taux de chômage en 2020 était de 4,5%. Cependant, plus de 80% des travailleurs ont des emplois faiblement rémunérés (bas salaires, emplois précaires, sous-emploi). En outre, le chômage touche surtout les jeunes, avec plus de 400000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail, souvent sans

² Rapport de la République de Madagascar dans le cadre du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la déclaration et du programme d'action de Beijing en 2015, Ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme, 2019

³ Plan de contingence national, cyclones et inondations, BNGRC, 2012-2013

⁴ Analyse situationnelle de l'égalité femmes-hommes à Madagascar, Focus développement association, USAID, Healthy Policy Plus, Unicef, UNFPA, Mars 2022

formations adaptées aux besoins du marché local de travail (entrepreneuriat, technologie, agriculture, mines, etc.). Le secteur informel notamment l'agriculture, reste le principal pourvoyeur d'emplois faiblement rémunérés et sans sécurité sociale. Le pays s'est doté d'une Politique nationale de l'emploi en 2015. Les secteurs prioritaires générateurs d'emplois identifiés sont les services (technologique, tourisme, construction), les mines, l'agriculture, le textile et l'habillement dans les zones franches. L'approche privilégiée pour la création d'emplois est le développement de l'entrepreneuriat et le soutien aux micros, petites et moyennes entreprises à travers l'amélioration de leur productivité et leur accès aux services financiers.

d. Population autochtone et groupes marginalisés

Aucun peuple autochtone n'a été identifié dans les zones cibles du programme. Par contre, pour ce qui est des personnes vivant avec un handicap, le RGPH3 de 2018 en avait recensé 154 255 dont 82,2 pour cent se trouvent en zones rurales. La loi 97-044 du 2 février 1998 relative aux droits des personnes handicapées, en cours de révision, est le fondement du cadre juridique régissant les droits des personnes handicapées à Madagascar. Des dispositions spécifiques sont incluses sur les droits à la santé, à l'éducation, à la formation et à l'emploi, ainsi que sur les droits sociaux qui sont inclus dans un plan national d'inclusion pour la période 2014-2019. En 2007, le Gouvernement de Madagascar a signé la Convention relative aux droits des personnes avec handicap qui a été ratifiée en 2014. Toutefois, le niveau d'exclusion des personnes avec handicap reste élevé. Selon l'INSTAT, le taux d'activité de la population avec handicap est de 53% contre 73% de la population sans handicap. En 2019, une étude menée par l'organisme international Humanité et Inclusion a illustré la persistance de barrières d'accès aux services d'appareillage et de réadaptation pour les personnes avec handicap principalement dû au manque de visibilité, d'infrastructure inappropriée et d'une méconnaissance des services disponibles.

e. Nutrition

Selon les statistiques du PAM, le Madagascar perd chaque année 1,53 milliard de dollars en produit intérieur brut (PIB) à cause de la malnutrition infantile : 44 pour cent de la mortalité infantile est associée à la dénutrition ; 48 pour cent des garçons et 46 pour cent des filles de moins de 5 ans présentent un retard de croissance. On constate une corrélation entre, d'une part, le retard de croissance et, de l'autre part, l'inadéquation du régime alimentaire – en quantité et en qualité –, l'insuffisance pondérale à la naissance et le faible niveau d'instruction de la mère. Plus d'un tiers des femmes deviennent mère avant l'âge de 18 ans¹¹ et un tiers des décès maternels sont liés à des grossesses d'adolescentes. Quarante-deux pour cent des nourrissons de moins de 6 mois sont nourris exclusivement au sein et seulement 31 pour cent des enfants de 6 à 23 mois bénéficient d'une alimentation suffisamment variée. La malnutrition aiguë globale touche 8,2 pour cent des enfants de moins de 5 ans – 10 pour cent de garçons et 6,5 pour cent de filles. La malnutrition est aggravée par la diarrhée et d'autres maladies qui empêchent l'absorption des nutriments. L'anémie touche 35 pour cent des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans et 50 pour cent des enfants de moins de 5 ans. La moitié des 60 000 personnes atteintes de tuberculose (51 pour cent de femmes et de filles) et des 54 000 personnes atteintes du VIH (43 pour cent de femmes et de filles) qui sont admises chaque année dans les centres de traitement souffrent de malnutrition aiguë.

Selon le récent rapport sur de ICP, environ 1,31 million de personnes sur les 2,7 millions de personnes du Grand Sud de Madagascar analysé seront en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée entre octobre et décembre 2021, dont près de 28 000 personnes en situation de Catastrophe. Cette situation est consécutive à la période de soudure, avec l'insuffisance des stocks alimentaires, l'inflation causée par le COVID-19 et les restrictions qui en découlent ainsi que les faibles opportunités de travail. La situation nutritionnelle pourrait détériorer à partir de janvier 2022. Les facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire aiguë sont entre autres liés à : (i) l'insécurité dans plusieurs zones des régions du Grand Sud affectant le bon déroulement des activités de subsistance des ménages, (ii) la pandémie de COVID-19 et les restrictions qui en découlent ont entraîné une

augmentation des prix des denrées alimentaires ; (iii) la sécheresse dévastatrice, caractérisée par des précipitations inférieures à la moyenne depuis 20 ans qui a réduit la production. Pour les facteurs contribuant à la malnutrition aiguë, il s'agit entre autres de : la mauvaise consommation alimentaire caractérisée par la faible diversité alimentaire, fréquence minimale des repas non atteinte, et un très faible régime alimentaire minimal adéquat ; l'accès insuffisant à l'eau et à l'assainissement favorisent l'augmentation des différentes morbidités ; et enfin le soin inadéquat aux enfants.

La situation de l'anémie et du retard de croissance (ODD 2.2.1) des enfants de moins de 5 ans et de l'insécurité alimentaire dans les régions couvertes par le PROGRES est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Disponibilité Energétique Alimentaire (DEA), anémie et retard de croissance pour les régions du PROGRES

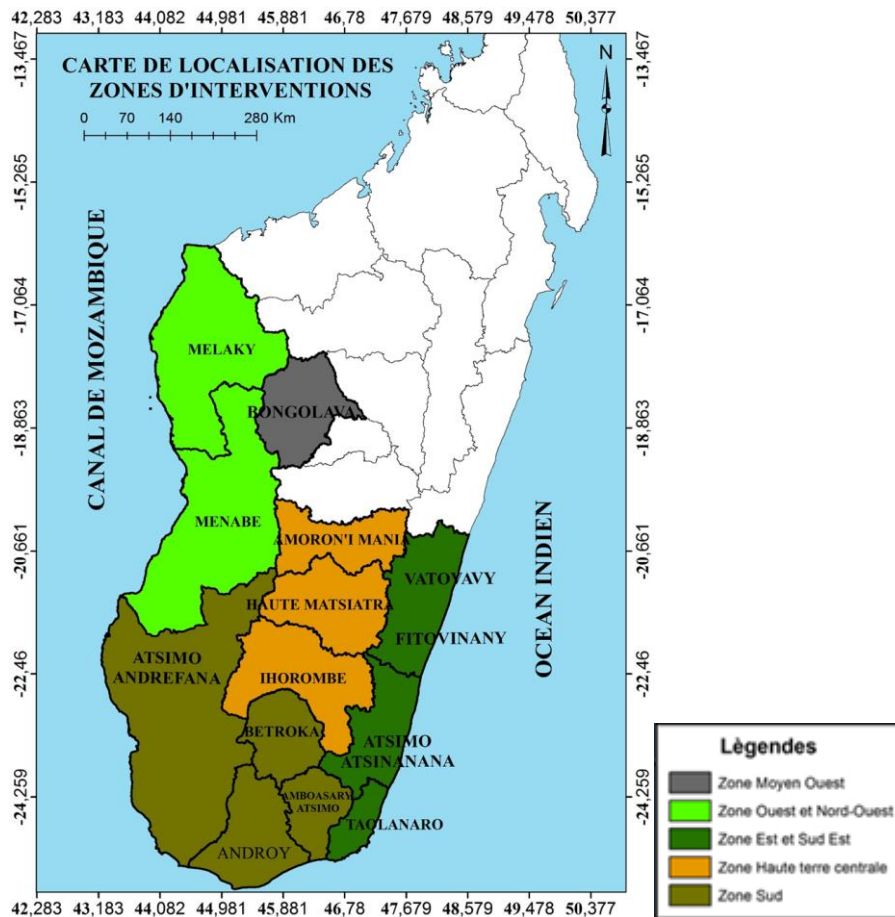
Régions	% de population dont DEA inférieur à 2133 Kcal par jour	% Retard de croissance modéré et sévère Retard de croissance modéré et sévère	% d'enfants de 6 à 59 mois atteints d'anémie (<11.0g/dl)
Androy	75,1	39	54.1
Anosy	75,7	38	54.7
AtsimoAndrefana	63,4	38	55.3
AtsimoAtsinanana	89,7	20	61.6
Vatovavy	84,5	44	48.5
Fitovinany	84,5	44	48.5
Bongolava	Inférieur à 50	52	41.0
Melaky	50 à 60	26	51.6
Menabe	50 à 60	34	56.0
Ihorombe	73,8	31	41.3
Haute Matsiatra	73,2	54	27.2
Amoron'i Mania	77,4	55	42.5
Moyenne nationale	76,0	42	45.7

Sources : INSTAT/ENSODM 2012-2013, MICs 2018, EDSMD, V, 2021

2.2 Contexte environnementale climatique, tendances et implications

a. Evaluation environnementale

Les douze régions d'intervention de PROGRES sont caractérisées par une large diversité des milieux physiques allant des hautes terres centrales vers le littoral-Est et celui de l'Ouest ensuite vers le grand sud. Les caractéristiques biophysiques peuvent être classées en cinq zones agroécologies naturelles : (i) la zone tropicale humide du sud-est (Vatovavy, Fitovinany, District de Taolagnaro de la région Anosy), (ii) les hautes terres centrales (Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Ihorombe), (iii) la zone du moyen-ouest (Bongolava), (iv) la zone subaride et subhumide de l'ouest (Melaky et Menabe), (v) la zone semi-aride du sud (AtsimoAndrefana, Androy, Anosy).



La côte Sud-Est : caractérisée par un climat de type tropical humide, des températures mensuelles moyenne supérieures à 15°C, de pluviométrie de 1500-2000 mm, de sol de type argile latéritique, de végétation composée de forêt dégradée. Les caractéristiques agroécologies du Sud Est permettent de cultiver deux saisons de riz par an dans les bas-fonds mais les rendements sont généralement très faibles à cause d'une fréquente mauvaise maîtrise de l'eau et d'une intensification quasi-inexistante. La croissance démographique accentuée au cours des années la pression sur la terre, obligeant les paysans à étendre toujours davantage les surfaces cultivées. L'appui de DEFIS dans les pôles de production met en place des infrastructures de maîtrise de l'eau et un programme intégré d'intensification agricole. FORMAPROD a installé les jeunes après les avoir formés en activités génératrices de revenu.

Les zones d'altitude des Hautes Terres : Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Ihorombe situées à plus de 1200m d'altitude sont caractérisées par un climat de type tropical d'altitude, de pluviométrie supérieure à 1300 mm, d'un relief montagneux, de sol de type argile latéritique un peu volcanique. Les températures modérées et l'hygrométrie de la région sont favorables à une diversité importante de cultures, et notamment la culture d'espèces tempérées (fruits et légumes, les plantes à tubercules telles que la pomme de terre et le manioc), ainsi qu'à l'élevage. Le problème réside sur la saturation de l'espace cultivable associée à une forte pression démographique conduisant à une parcellisation des exploitations agricoles. Dans les sites visités pendant la mission qui sont inclus dans les pôles de développement de DEFIS et dans la région d'intervention de FORMAPROD, la protection de l'environnement est toujours intégrée dans les activités agricoles, notamment le reboisement, la défense et restauration du sol, l'intégration agriculture – élevage et la lutte biologique contre les bio-agresseurs. Les paysans bénéficiaires effectuent des travaux de protection de bassins versant et la régression, voire l'annulation des feux de brousse est constatée sur les sites.

La zone moyen-ouest : région de Bongolava, fait partie du régime climatique tropical d'altitude, supérieure à 900 m. Elle est caractérisée par une température moyenne annuelle autour de 20°C. Les contraintes du secteur agricole sont liées à la forte croissance démographique et à la pratique de l'agriculture minière engendrant une spirale de dégradation. En outre, le sol de colline plus souvent en pente est plus fragile à l'érosion ; le transfert de fertilité des sols de collines vers les rizières et terrasses, est de plus en plus important et non compensé, entraînant la dégradation continue des collines.

Les zones semi-arides du sud : Atsimo Andrefana, Androy, Anosy sont caractérisées par une manifestation de sécheresse récurrente causée par la variabilité de la précipitation du début jusqu'à la fin de la période culturale (autour de 400 mm). De plus, pendant le mois de septembre-octobre, l'alizé du Sud-Est génère un vent dominant occasionnant une forte érosion éolienne et une dégradation du sol dont la fertilité est très faible. En allant vers l'ouest, le vent perd de son humidité et devient chaud et sec accentuant l'indice d'aridité du Sud-ouest. En outre, la biodiversité du milieu a fortement baissé avec un manque généralisé d'arbre et de biomasse, et également avec le surpâturage et l'absence de transfert de fertilité. Malgré les différentes réponses des agriculteurs, les difficultés, impactant directement les activités agricoles, sont tellement élevées de façon à causer de l'insécurité alimentaire pour une grande majorité des exploitations agricoles. A cela s'ajoute les attaques importantes d'insectes sur les principales cultures vivrières (maïs, sorgho, patate douce, etc.). A date, le Programme DEFIS a mis en place 469 Ha de bloc agro-écologique dans la région Anosy – Androy. Il en résulte une nette amélioration de la fertilité du sol et une optimisation de l'usage de l'eau. Cette technique mérite d'être mise à l'échelle.

Les zones subarides de l'ouest : Menabe et Melaky, sont caractérisées par une saison chaude et pluvieuse et une saison sèche, des températures moyennes de 27 °C, de pluviométrie dégradante de 1 300 mm à 800mm, des sols ferrugineux tropicaux sur l'ensemble de la région sauf dans les vallées et dans les zones de décrue où on note des sols d'apport et des sols hydromorphes dans les plaines. La riziculture est largement dominante dans la région du Menabe.

En matière de biodiversité, le pays abrite près de 5% de la biodiversité mondiale et est largement considéré comme l'une des plus grandes priorités de conservation du monde et l'île figure parmi les points chauds mondiaux de conservation. Un réseau de 43 aires protégées a été mis en place et représente plus de 2,5 millions d'hectares, soit près de 5% du territoire national. Le pays abrite 5 zones humides classées en sites Ramsar de par leur richesse écologique et les services écosystémiques qu'elles rendent. Les menaces qui pèsent sur les écosystèmes et la biodiversité sont en particulier l'exploitation forestière illégale de bois précieux (bois de rose), la pêche illégale et le trafic de pierres précieuses.

b. Tendances climatiques et impacts

La forte vulnérabilité du pays aux changements climatiques reste un facteur important de fragilité. La position géographique de Madagascar dans le bassin sud-ouest de l'Océan Indien, en pleine zone de convergence intertropicale, favorise l'impact annuel des événements météorologiques extrêmes sur le pays. En 2010, Madagascar s'est doté d'une Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Dans la zone ciblée par le PROGRES, les précipitations varient de moins de 400 mm (littoral Sud) à plus de 1 000 mm dans les hauts plateaux et côte Est, ce qui correspond à des potentialités agricoles et zootechniques très diverses. La très forte variabilité spatiale et temporelle des précipitations rend difficile la production agricole. L'année 2021 a été particulièrement marquée par une sécheresse mettant le grand sud de Madagascar dans une situation d'insécurité alimentaires grave.

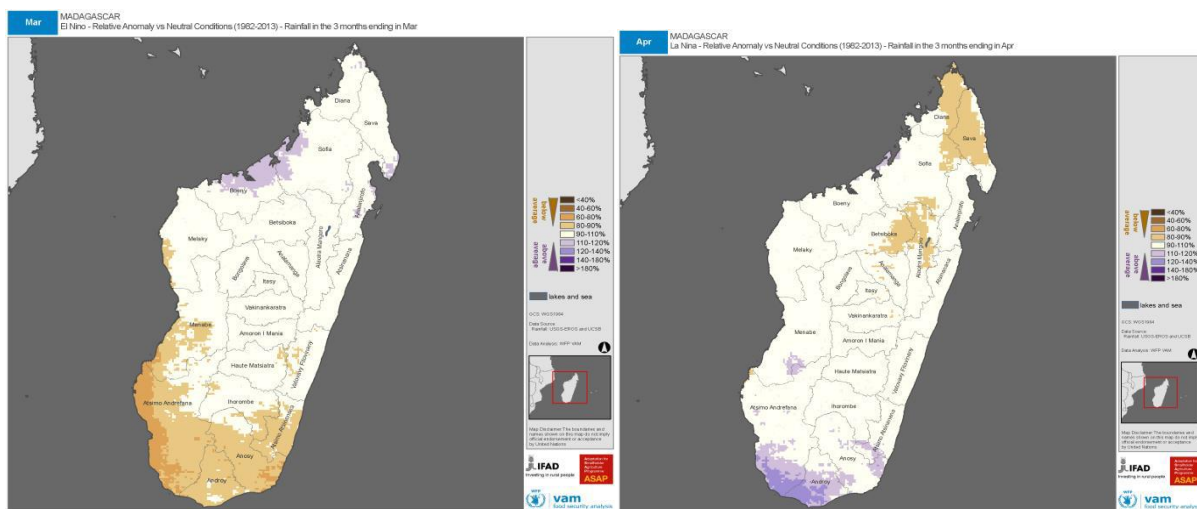
Les descentes d'échelle climatiques ne couvrent pas les zones les plus arides de la zone cible, mais on dispose néanmoins de projection pour Morombe dont le climat aride peut

permettre d'approcher les variations plausibles pour l'extrême Sud. Pour le reste de la zone, des projections climatiques de dernière génération sont disponibles pour Fort Dauphin, Ranohira, Fianarantsoa et Farafangana ce qui permet un aperçu général sur les régions cibles. Les projections climatiques à 2030, laissent entrevoir à l'horizon 2030 :

- un maintien des cumuls de précipitation mais une réduction des pluies d'avril à septembre, tandis que les pluies seront plus fournies le reste de l'année;
- une hausse très significative des températures dans les zones basses de l'ordre de 1°C et même de l'ordre de 1,3°C dans les hauts plateaux.

La zone sèche du Sud est par ailleurs la zone plus affectée par ENSO qui accroît l'intensité des sécheresses de manière cyclique en période El Nino (Fig. 2 gauche) sur l'ensemble d'Androy, d'Anosy et d'Atsimo Andrefana, Ihorombe est peu concernée, les autres régions ciblées non exposées à ENSO (IFAD, 2016). En phase La Nina, seule l'extrême frange Sud connaît une légère hausse de précipitations (Fig. 2 droite).

Figure 2: Effet de l'ENSO sur les précipitations malagasy (FIDA, 2016)



La tendance de hausse des températures va accroître le besoin en eau des végétaux et des animaux ainsi que le stress hydrique. La modification de la répartition des précipitations s'est traduite par des décalages dans la saison agricole avec des difficultés à gérer le calendrier cultural pour les producteurs, ainsi que par une augmentation du risque érosif à l'échelle du bassin versant. De même les changements climatiques favorisent le risque de la recrudescence des invasions acridiennes.

Les principaux enjeux pour le développement de l'agriculture dans les zones ciblées sont liés : (i) aux stress hydriques pour la protection de la biomasse, des sols et des animaux; (ii) à la gestion du risque érosif (érosion éolienne dans le sud); (iii) à la meilleure gestion de l'incertitude climatique par les agriculteurs/éleveurs (sécheresse et décalage de la saison agricole), (iv) à l'intensification durable de la production végétale et animale.

c. Impacts et risques potentiels du Programme

i. Impacts sociaux et environnementaux potentiels du programme

Impacts sociaux :

Impacts positifs : Le PROGRES va avoir un impact social positif, en ciblant en priorité les catégories les plus vulnérables de la population notamment les EAF vulnérables, les jeunes, les femmes et les personnes avec handicap en développant des activités en faveur de leur intégration et de leur autonomisation. Il contribuera en effet à (i) adresser les causes de leur exclusion socio-économique ; et (ii) à accroître les revenus des EAF, des jeunes et des femmes des zones rurales, grâce à l'amélioration de la gestion de leurs activités par la promotion de l'agriculture climato-intelligente et des systèmes d'élevage

résilients et à une approche d'incubation/insertion intégrant la formation, un soutien technique et financier pour l'accélération et le développement de l'entrepreneuriat ainsi qu'un accompagnement commercial pour une participation efficace des jeunes à des chaînes de valeur performantes et résilientes. Le Programme pourrait aussi induire à un flux de travailleurs, pouvant accélérer le développement de l'entrepreneuriat des jeunes. L'approche progressive visant à soutenir les plus pauvres dans leur insertion au système de développement atténuera le risque de capture d'élite. Les critères de sélection des bénéficiaires seront définis de manière inclusive, respectant la parité homme et femme. De plus, PROGRES va intégrer les personnes avec handicap parmi les bénéficiaires de son appui. La création d'emploi dans la localité va atténuer l'exode rural des jeunes, améliorera la sécurité et diminuera la pression anthropique sur les ressources naturelles.

Les impacts négatifs et les risques sur le plan social sont notamment le conflit foncier, l'accès aux ressources productives (terre, semence, intrant) par les jeunes et des femmes, l'accès des personnes avec handicap aux infrastructures, la capture de rente par les élites, le travail des enfants, la violence basée sur le genre (VBG), le harcèlement sexuel et la propagation des maladies transmissibles telles que COVID et MST et VIH SIDA pendant les travaux de construction en lien avec la présence des travailleurs de l'entreprise, les dangers de certains travaux du génie civil, les conflits sociaux et frustration de la population pendant les travaux, la non-appropriation des infrastructures communautaires par les bénéficiaires.

Impacts environnementaux :

Impacts positifs : l'utilisation des techniques améliorées dans l'intensification agricole, les actions de défense et restauration de sol, la gestion intégrée des ressources naturelles au niveau des blocs agroécologies, l'intégration agriculture – élevage et la diversification des cultures apportent des bénéfices à l'équilibre du milieu naturel qui, par la suite, pourra améliorer les services écosystémiques. Les impacts positifs directs du PROGRES sont notamment i) l'amélioration de la fertilité du sol lui permettant d'assurer une meilleure production agricole, ii) la gestion économe en eau, iii) l'amélioration du paysage rural à travers une harmonie entre les collines et les bas-fonds et iv) l'augmentation de la biomasse nécessaire pour la nutrition, l'alimentation des bétails, le bois de chauffe, le bois de construction et tout autre usage.

Impacts négatifs : les potentiels impacts négatifs sur l'environnement des interventions du programme sont ceux reliés à une intensification agricole, tels que : i) pollution des sols et des ressources en eau causée par les fertilisants, pesticide/herbicide, et fumier, ii) érosion des sols due à la culture sur les pentes et l'envasement des cours d'eau, iii) diminution des ressources en eau si surexploitée pour l'agriculture, iv) déforestation ou dégradation des forêts liées à des exploitations illicites suite à l'ouverture des pistes d'accès, v) conversion des marais et bas-fonds pour expansion de l'agriculture, (vi) la pratique de l'élevage en système intensif et/ou extensif qui pourrait induire à une surexploitation des ressources naturelles ainsi qu'à l'émission des gaz à effet de serre. D'autres risques potentiels d'impact environnemental négatif peuvent être dus à la réalisation non-adaptée des infrastructures (pistes rurales, infrastructures de stockage et commercialisation).

ii. Impacts et risques climatiques

Impacts positifs : Des activités du PROGRES renforceront la séquestration de carbone et atténueront l'émission de GES liée à la riziculture irriguée par l'augmentation du reboisement au niveau des bassins versants, de l'agroforesterie, et l'aménagement des nouveaux espaces en parcelle cultivée.

Impacts négatifs et risques climatiques : Madagascar est le premier pays d'Afrique le plus exposé au risque cyclonique. Les projections climatiques montrent que l'intensité des cyclones touchant Madagascar va augmenter (maintien du nombre moyen de cyclones). Les conséquences des cyclones dans la zone se traduisant principalement par de fortes pluies qui entraîneront des inondations des rivières, des inondations côtières, des

éboulements des terres. La concentration des précipitations peut affecter la fertilité des sols, leur productivité et la durabilité des investissements hydro-agricoles et pistes rurales. Les pluies plus concentrées sur la période humide vont maintenir les risques d'inondation et rendre les étiages plus précoces, ce qui peut avoir des conséquences sur l'exploitation des bas-fonds et par conséquent agit sur la disponibilité en eau du bétail en période sèche. Les modifications dans le régime climatique pourraient être sources de prolifération des maladies d'origine hydrique ou d'autres maladies à transmission vectorielle, comme le paludisme qui pourra affecter la mise en œuvre des activités du Programme. La hausse du stress hydrique favorisera le développement et l'impact des bio-agresseurs sur les productions végétales et animales. La hausse des températures va accroître les besoins en eau des cultures et donc potentiellement dégrader les comptes d'exploitation des agriculteurs et les ressources. L'élévation de la température entraînera la pénurie d'eau et favorisera les feux de forêts. En termes d'exposition, le Programme sera localisé dans des zones exposées aux aléas climatiques qui toucheront des zones basses (vallées, zones côtières), des zones exposées à des fortes chaleurs, des zones tropicales, des zones arides et semi-arides. Les populations cibles dont les sources de revenus sont étroitement liées à l'agriculture seront les plus touchées, ce qui augmenterait leur vulnérabilité déjà exacerbée par la pandémie du COVID-19 et la potentielle crise alimentaire induite par le conflit Russo-Ukrainien.

d. Mesures d'atténuation des risques

Social : S'agissant de l'accès des jeunes à la terre et des conflits fonciers, le Madagascar est encore doté de vastes étendues de terres arables non cultivées. Toutefois, seul un cinquième des terres irrigables (500 000 ha) est mis en valeur car l'accès sécurisé à la terre demeure difficile, surtout pour les jeunes. Le problème de la sécurisation foncière constitue encore un blocage à l'accroissement de la productivité agricole. La solution adoptée par le projet AD2M-II financé par le FIDA a été de (i) délivrer des certificats fonciers ; et (ii) être de chercher à garantir aux producteurs, utilisateurs des terres la protection de ses droits, précisément de ne pas être spoliés du fruit de leurs efforts après des investissements financiers et manuels sur les terres, ceci à travers un mécanisme transparent et formel de contractualisation dans laquelle les deux parties (propriétaires et métayers/locataires) se sentent confortablement assurés de ne pas perdre leur droit respectif. La pratique consiste à promouvoir une nouvelle approche partenariale et ciblée, via la sécurisation foncière décentralisée, entre les propriétaires et les métayers ou locataires, de manière à inciter les producteurs à l'investissement dans la production agricole et à adopter des techniques agricoles performantes. PROGRES s'inspirera de ce mécanisme déjà en place et le renforcera au besoin.

En outre, au cours de la récente conférence nationale sur l'autosuffisance alimentaire, tenue en juin 2022, le MINAE s'est fixé comme objectif d'accélérer la réforme et la transformation du secteur agricole pour atteindre l'autosuffisance alimentaire de Madagascar à partir de 2023. Une des résolutions est l'appui des jeunes à l'accès à la terre à travers la mise en place des 'titres verts économiques' d'une superficie de 45 000 Ha, à raison de plus de 1 Ha par jeune. PROGRES va donc valoriser cette piste d'amélioration d'accès à la terre des jeunes à travers les 'titres verts économiques' avec quelques adaptations en fonction des plans d'affaires des jeunes incubés et des appuis spécifiques du programme, en synergie avec d'autres projets/programmes en cours.

Pour ce qui est des conflits fonciers, la Nouvelle Lettre de Politique foncière de 2015 en cours de révision et le document de cadrage stratégique y afférent, attribue aux communes la gestion des propriétés dans leurs circonscriptions. Ceci étant, la délivrance des certificats fonciers et la réglementation des litiges fonciers s'opèrent au niveau de la Commune selon les instruments Juridiques en vigueur. Les litiges fonciers dans le cadre du PROGRES, seront réglés à travers ces dispositions légales en place qui seront renforcées dans les mécanismes de gestion des griefs intégrant les mécanismes endogènes de gestion des conflits. Afin d'éviter la captation de rente par les élites, des plaidoyers seront adressés aux responsables des communes pour veiller à l'accès des jeunes et des femmes aux ressources productives. L'initiative « Titre vert » du gouvernement malgache pour les

jeunes est une opportunité de sécurisation foncière pour les jeunes, soutenue par PROGRES.

Le Programme intégrera dans ses activités, la sensibilisation sur la non-exploitation des enfants, la violence basée sur le genre (VBG) et autres problématiques sociales dans la mise en œuvre de ses activités à travers la promotion du GALS+ au niveau des ménages et des communautés, les programmes dans les centres de formation/incubation et celui de diffusion des techniques au niveau des CEP, FEP. Ces dispositions de non-exploitations des enfants seront intégrés dans les dossiers d'appel d'offre et reflétés dans les contrats de prestation des partenaires.

Sur le plan sanitaire, au vu de l'évolution de la pandémie de la COVID-19, l'approche du PROGRES se conformera aux recommandations émises par l'OMS et les autorités en charge des ripostes nationales. Les aspects de l'hygiène et sécurité des travailleurs et le risque de conflits sociaux seront aussi pris en compte dans des spécifications intégrées aux dossiers d'appel d'offres. Ainsi, afin d'éviter la violence sexuelle contre les femmes et la propagation de MST et VIH SIDA, les entreprises en charge de travaux seront tenues de mettre en place un code de conduite pour son personnel et en faire une sensibilisation régulière.

Des actions d'ingénierie sociale accompagneront la mise en place des infrastructures par l'institution d'un comité de gestion avec une bonne représentation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap disposant de capacités nécessaires pour assurer l'appropriation et durabilité des ouvrages.

Des partenariats clés seront envisagés afin de garantir des interventions inclusives lors de la mise en place de PROGRES. A titre d'exemple un partenariat avec Humanité et Inclusion, axé sur le ciblage des jeunes avec handicap, l'assistance technique de parties prenantes et la mise en place de stratégie d'inclusion, permettra d'adresser les causes d'exclusion socio-économique et de favoriser l'autonomisation de jeunes ruraux vivant avec un handicap.

Environnement : Les risques environnementaux identifiés seront atténués par i) l'utilisation de la bonne pratique y compris celles relatives pour la gestion des pesticides promues par la FAO. Il s'agit entre autres de : ii) l'adoption d'une approche intégrée favorisant la défense et restauration des sols, le développement de l'agroécologie et la promotion de l'agroforesterie, iii) l'adoption des techniques économes en eau aussi bien dans la production agricole que dans la mise en place des infrastructures, iv) l'utilisation de l'énergie solaire pour l'électrification des infrastructures de transformation/conditionnement, v) une étude d'impact environnemental des infrastructures d'envergure suivant la réglementation nationale et les directives du FIDA. Le Programme capitalisera sur les bonnes pratiques développées dans le cadre des projets FIDA (DEFIS et PA2R) notamment des aménagements par bloc agroécologies. PROGRES prendra en compte dans son plan de passation de marchés, les critères relatifs aux conditions de travail, utilisation de ressources naturelles et fertilisants ainsi que les normes de construction d'infrastructures respectueuses de l'environnement et résilientes aux risques climatiques. Le programme en outre, tiendra compte de la liste d'exclusion du FIDA dans toutes les activités de passation de marchés. PROGRES renforcera également les capacités des intermédiaires financiers partenaires notamment le FDA et les institutions de financement décentralisé impliquées en vue de la prise en compte effective des préoccupations environnementales dans les processus de financement des sous-projets des bénéficiaires. Ainsi, tous les sous-projets portés par les jeunes seront systématiquement examinés sous l'angle du respect des préoccupations environnementales, sociales et climatiques.

Cet examen est destiné à vérifier les problèmes potentiels de sauvegarde environnementale, sociale et climatique en évaluant les impacts potentiels qui pourraient faire l'objet d'un nouveau Plan de gestion environnemental, social et climatique (PGESC) spécifique identifiant les mesures d'atténuation appropriées. Les propositions de sous-projets avec des impacts négatifs mineurs ou sans impact négatif n'auront pas besoin d'un

examen séparé (ou PGESC). Les modèles de formulaires d'examen environnemental et climatique des sous-projets sont en annexe et pourraient être revus et adaptés.

Adaptation aux changements climatiques : Les interventions proposées sont orientées vers le renforcement de la résilience des jeunes et des femmes, induisant à une adaptation à long termes aux conditions climatiques locales. En effet, PROGRES soutiendra l'accès à l'eau à usage multiple par la mise en place d'un système de rétention d'eau souterraine, la promotion des techniques et pratiques culturelles résilientes aux changements climatiques en utilisant une approche agro-écologique favorisant la restauration des sols, du couvert végétal, la lutte contre l'érosion et la protection des cultures. Il s'agira aussi d'une approche d'aménagement par bloc agroécologies afin de limiter les effets du vent, et de l'érosion. Les preuves récentes de la nature prolongée des périodes sèches dans le sud de Madagascar et l'effet dévastateur des cyclones sur les activités agricoles des régions Est et Sud-Est suggèrent la nécessité de mettre davantage l'accent sur les activités de diversification des moyens d'existence qui peuvent tempérer les répercussions négatives des phénomènes météorologiques futurs sur les populations vulnérables.

Pour les émissions de gaz à effet de serre, les interventions proposées par PROGRES seront menées de manière à éviter au maximum les émissions gaz à effet de serre surtout dans les rizières à travers l'adoption des itinéraires techniques adaptés. Ainsi, un focus sera mis sur les bonnes pratiques de transformation, stockage et conditionnement des produits agricoles et de pêche, l'agroforesterie, l'aménagement des bassins versants, ce qui contribuera à réduire les émissions de GES. En outre, les leçons apprises des projets du FIDA dans la division régionale ESA en matière d'énergie renouvelable seront explorées et déployées dans le cadre du PROGRES. L'estimation du bilan carbone à partir de l'outil Ex-ANTE de la FAO sur une période de 20 ans montre que la quantité des émissions séquestrées par PROGRES est de **1 693 594 tCO₂-eq.** soit **84 680 tCO₂-eq.** par an.

En raison du niveau du risque climatique substantiel dans les zones cibles, une évaluation de vulnérabilité et adaptation au climat a été conduite durant la mission de formulation et intégrée en annexe de la présente note afin de déterminer les options d'adaptation pertinentes et ciblées pour le Programme. Les options d'adaptation prioritaires issues de cette évaluation sont prises en compte dans les différentes composantes du PROGRES ainsi que dans le plan de gestion environnemental, social et climatique (PGESC).

2.3 Profil des groupes cibles

PROGRES visera 130 000 ménages ruraux pauvres, soit environ 650 000 personnes, dont au moins 40 pourcents seront des femmes. Sur l'ensemble des bénéficiaires, 60 pourcents seront des jeunes avec une représentation égale de femmes et d'hommes. 50 000 ménages seront touchés à travers les jeunes femmes et hommes ciblés pour le développement des entreprises, 75 000 ménages seront appuyés à travers les activités de développement des chaînes de valeur ainsi que les activités de nutrition et de sécurité alimentaire, et 5 000 ménages bénéficieront de la participation aux activités du Programme grâce à divers partenariats avec le Gouvernement, les fournisseurs de services, les centres de formation, etc. PROGRES veillera à ce que les femmes et les jeunes soient suffisamment représentés dans les comités de prise de décisions dans toutes les composantes et activités du Programme. Environ 10 pourcents des jeunes femmes et hommes ciblés par PROGRES pour le développement des entreprises sont des bénéficiaires de FORMAPROD qui est un projet financé par le FIDA et dont l'achèvement est prévu le 30 juin 2023.

PROGRES adoptera une stratégie de ciblage inclusive qui permettra d'atteindre les ménages ruraux les plus pauvres et vulnérables, incluant les personnes en situation de handicap. L'identification des ménages bénéficiaires reposera sur la classification des Exploitations Agricoles Familiales (EAFs) telle que définie dans la Stratégie de Services Agricoles (SSA) élaborée en 2008. Les trois types d'EAFs (EAFs conjonctuellement ou chroniquement déficitaires en riz (type 3), EAFs en situation d'autosuffisance alimentaire

(type 2), EAFs tournées vers le marché (type 1)) pourront bénéficier des appuis du Programme suivant une approche d'appui différenciée.

PROGRES ciblera les jeunes femmes de 18 à 30 ans et les femmes adultes issus des EAFs. La priorité sera donnée aux femmes chefs de ménages issus des ménages les plus pauvres qui équivalent aux EAFs de type 3.

Trois catégories de jeunes de 18 à 30 ans bénéficieront des appuis du PROGRES, Il s'agira des jeunes de :

- i. Catégorie 1: jeunes vivant dans des zones rurales, déscolarisés, n'ayant pas de formation formelle dans l'agroalimentaire ou d'autres secteurs avec des opportunités d'affaires dans les zones rurales ;
- ii. Catégorie 2: jeunes diplômés de l'enseignement technique agricole et non agricole, y compris les jeunes de troisième cycle de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur vivant dans des zones rurales et souhaitant créer ou développer leurs entreprises agro-pastorales ;
- iii. Catégorie 3 : les jeunes, qui sont pleinement engagés dans des activités agro-pastorales et des professions connexes, dont les entreprises ont un réel potentiel de croissance, mais qui font face à des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement.

A l'instar des projets FIDA en cours, PROGRES s'appuiera sur les différentes organisations tels que les groupements, les organisations professionnelles (OPs), les organisations faitières et les chambres d'agriculture et de commerce pour identifier les bénéficiaires. Il renforcera également leurs capacités de délivrance de service à leurs membres (accès à l'information, conseils, intermédiation commerciale, etc.). Il travaillera de manière non exclusive avec les institutions communautaires : groupements villageois d'entraide communautaire (GVEC), association d'usagers de l'eau (AUE), etc.

PROGRES ciblera également les autres acteurs de chaînes de valeur dans l'optique de promouvoir le développement des chaînes de valeur et de rendre durable les activités entrepreneuriales des jeunes et des femmes.

3 Analyse institutionnelle et politique

Pauvreté : Le Plan Emergence Madagascar 2019 – 2023 est le document cadre national pour toute stratégie de développement. Cette année, la Présidence est attendue pour dévoiler le plan de lutte contre la pauvreté. Cela poursuivra le Document de Développement Economique 2017-2019 du Plan National de Développement précédent et introduira les aspects d'émergence.

Genre : L'élaboration de la « Politique Nationale de l'Egalité Homme-Femme » a démarré en 2018 pour remplacer la Politique Nationale de Promotion de la Femme et ses deux plans d'action nationaux genre et développement (PANAGED). Doté d'un arsenal d'instruments internationaux (Convention des Nations Unies sur l'Elimination de toutes formes de violences à l'égard des femmes, Programme d'Action de Beijing) et nationaux, le pays manque de moyens pour les appliquer et rencontre des vides juridiques. Le pays se dote aussi de stratégies nationales de lutte contre les VBG et de lutte contre le mariage des enfants. Aussi, les ODD donnent de nouvelles orientations sur la problématique femmes-hommes.

Jeunesse : En 2015, Madagascar a revu sa Politique Nationale de Jeunesse qui se veut multisectorielle, avec un Comité Interministériel de la Jeunesse. La vision 2025 est « une jeunesse malagasy compétente, engagée, solidaire et épanouie, jouissant pleinement de ses droits, et assumant ses devoirs de citoyen dans le cadre du développement durable de Madagascar ». En 2015, le pays se dote d'une Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et d'un Programme Pays pour le Travail Décent 2015-2019. Plusieurs stratégies sectorielles pour la formation agricole et rural, l'entreprenariat rural

et l'inclusion financière contribueront à ces efforts pour les jeunes ruraux (SNFAR, SNDER, SNIM).

Personnes en situation de handicap : Madagascar a ratifié la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées en 2014 et dispose d'un Plan National d'Inclusion du Handicap (PNDIH). La loi 97/044 de 1998 sur les droits des personnes handicapées est suivie d'un décret d'application en 2001 et des arrêtés ministériels en 2004 pour asseoir le développement inclusif des personnes handicapées « DID »

Environnement : Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière d'environnement et de Développement Durable et de changement climatique.

La loi n° 2015-003 du 19 février 2015 portant Charte de l'Environnement Malagasy, fixe les règles et principes fondamentaux pour la gestion de l'environnement. Le décret n°2004-167 du 03 février 2004 fixe les règles et procédures à suivre en vue de la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (MECIE) et précise la nature, les attributions respectives et le degré d'autorité des institutions ou organismes habilités à cet effet. Il constitue la référence de la catégorisation environnementale des investissements.

Le Décret MECIE attribue i) à l'ONE⁵, d'une part, la réalisation du screening pour la catégorisation des projets et d'autre part, la charge des évaluations des études d'impact environnemental et social (EIES) et le suivi des de la mise en œuvre du cahier des charges environnementales pour les investissements classés à risque élevé sur le plan environnemental ; ii) au service de l'environnement au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage la même mission pour les investissements à impacts moyens. PROGRES se conforme aux dispositions légales nationales pour l'évaluation environnementale de ses investissements.

Changement climatique : la mise en œuvre effective de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ainsi que la coordination de toutes les actions y afférentes est attribuée au BN-CCREDD+ à la suite de la ratification par Madagascar de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1998. Le Comité National sur les Changements Climatiques a été instauré en 2014 afin de renforcer la collaboration intersectorielle dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques. A noter que Madagascar a également ratifié le Protocole de Kyoto en 2003 ainsi que l'Amendement de Doha (2012), et l'Accord de Paris en 2016. Le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) a été établi en 2006, la Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) en 2011, le CDN en 2015 et mise à jour en 2022. Le Plan National d'Adaptation (PNA) initié en 2012 et repris en 2019, adoptant dans sa stratégie une approche sectorielle, trace trois axes stratégiques à savoir i) le renforcement de la gouvernance et l'intégration de l'adaptation, ii) la mise en œuvre d'un programme d'actions sectoriel prioritaire dont l'agriculture, l'élevage et la pêche ainsi que la Ressource en eau, iii) le financement de l'adaptation aux changements climatiques à travers des fonds nationaux et internationaux. Découlant des cadrages politiques et stratégiques existants, et tenant compte des expériences acquises, ainsi que des défis actuels du Programme Emergence de Madagascar (PEM), Le Plan d'Action Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PANLCC) a été établi en 2019 et définit des programmes structurants pour les secteurs prioritaires considérés dans le PNA. Concernant le secteur agricole et le développement rural, les programmes structurants sont axés sur :

⁵ ONE : Office National pour l'Environnement

- Le renforcement de l'adaptation du secteur agricole et de la résilience des populations rurales dans le grand Sud ;
- Le renforcement de la résilience des populations rurales par le développement et l'organisation des filières d'exportation ;
- Le renforcement de l'adaptation de la filière pêche et développement de systèmes d'alerte et de plans d'action associés ;
- Le développement de rizières résilientes et moins émettrices de méthane

Le PNA et le PANLCC, découlant de la CDN constituent les documents cadres visant l'opérationnalisation des mesures d'adaptation en cohérence avec les besoins spécifiques du pays, l'approche étant basée sur l'analyse des risques. L'inclusion des groupes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés) est priorisée dans les actions.

D'autres instruments légaux applicables au PROGRES sont en vigueur. Il s'agit de :

- Code de l'eau 98-029 (1999) et son décret d'application sur le statut des Association des usagers de l'eau,
- Code de travail, loi n° 2003-044 (2004),
- Loi n° 2019-008 (2019) sur la Lutte contre la violence basée sur le genre (VBG),
- Code d'hygiène de sécurité et d'environnement au travail, loi n° 94-027 (1994)

Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et surtout les communes, en tant que maître d'ouvrage, jouent un rôle crucial comme organe consultatif, de validation et de suivi du Plan de gestion environnementale et sociale des sous-projets. De plus, elles coordonnent le comité de règlement de plaintes au niveau local.

Les activités du PROGRES proposées s'alignent aux documents cadres suscités, par la promotion des techniques agricoles résilientes aux changements climatiques et la gestion durable de l'eau en zone subaride, réduisant ainsi la vulnérabilité des jeunes et des femmes.

Le Fonds de Développement Agricole (FDA) créé sous décret 2012-968 : un établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Le FDA a une coordination nationale et des antennes régionales. Il a pour objet de recevoir et d'administrer les ressources destinées à faciliter l'accès des producteurs aux services agricoles en vue de leur permettre d'accroître leur production, d'améliorer leur productivité et leurs revenus. Le volet Finance rurale de PROGRES s'appuie entre autres sur FDA pour le financement par la demande des bénéficiaires. Dans ce contexte, en conformité avec les directives du FIDA (SECAP/standard 8), le FDA en tant qu'intermédiaire financier, doit concourir à l'atteinte des objectifs du FIDA tels que i) la promotion des pratiques environnementales, sociales et climatiques rationnelles et une gestion judicieuse des ressources humaines, ii) l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux des sous-projets, iii) la promotion de la bonne pratique environnementale et sociale par les bénéficiaires.

Le Manuel de Procédures de FDA (2013) inclut le point sur le service infrastructures et équipements collectifs dont les activités peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux. Dans la pratique, FDA se conforme aux dispositions légales prévues par le décret MECIE sur les procédures d'évaluation des risques et les impacts environnementaux des sous-projets. Dans ce sens, les études d'avant-projet incluent les études d'impact environnemental ainsi que le plan de gestion environnementale et sociale spécifique à chaque sous-projet.

PROGRES contribuera au renforcement du système de gestion environnementale et sociale (SGES) du FDA suivant les directives du FIDA comme partie intégrante de son appui institutionnel dans le cadre du programme.

4 Catégorie sociale et environnementale

La catégorisation des risques environnementaux et sociaux préliminaires du Programme est « **Modérée** » sur la base de la possibilité d'éviter et de minimiser les risques environnementaux pouvant résulter des investissements des jeunes. Les investissements dans des infrastructures à petite échelle telles que les installations de transformation et de stockage agricoles, l'aménagement des pistes rurales, l'expansion ou l'intensification des zones de production agricole, la production aquacole peuvent entraîner des impacts négatifs sur la végétation, la pollution des ressources en eau et la perte de biodiversité. Les risques sociaux peuvent inclure l'augmentation du travail des enfants dans les activités agricoles et non agricoles et la violence sur les femmes pendant la réalisation des infrastructures, la capture d'élite. Le plan de gestion environnementale, sociale et climatique intégré dans la présente note définit les mesures d'atténuation des impacts négatifs potentiels du Programme sur l'environnement, le social et le climat.

5 Catégorie de risque climatique

PROGRES est classé à risque climatique « **élevé** », reconnaissant que les bénéficiaires cibles, leurs moyens de subsistance et les activités économiques sont exposés aux risques liés au climat tels que les inondations, les sécheresses, les cyclones et l'incidence des ravageurs et des maladies. Ces événements climatiques ont déjà eu un impact négatif sur la productivité agricole des petits exploitants et sur la rentabilité des entreprises agroalimentaires à des degrés divers surtout dans le grand sud de Madagascar où sévit une sécheresse prolongée. Le risque climatique est cependant gérable s'il est informé par une identification adéquate et opportune des risques et l'identification des options d'adaptation qui peuvent être financées par les ressources du programme. Une analyse sommaire des risques climatiques utilisant des études et des informations existantes est annexée à la présente note afin d'identifier les mesures d'adaptation adéquates et ciblées pour le Programme. De plus, l'évaluation détaillée des risques climatiques effectuée pour la région sud lors de la préparation du projet Fond Vert Climat (GCF) pour le compte du DEFIS sera appliquée au PROGRES pour mieux cibler les activités d'adaptation aux changements climatiques. Par conséquent, une évaluation détaillée du risque climatique pour les régions supplémentaires couvertes par PROGRES sera faite dans la phase de mise en œuvre du programme. En outre, l'estimation du bilan carbone à partir de l'outil Ex-ANTE montre que le PROGRES contribuerait plutôt à éviter l'émission de gaz à effet de serre soit **84 680 tCO₂e par an**, sur une période de 20 ans. Le coût pour les actions d'adaptation aux changements climatiques est estimé à **25 127 000 USD** soit **30.1%** du financement PoLG du FIDA.

6 Recommandations pour la mise œuvre du programme

6.1 Renforcement de capacités

Un renforcement des capacités en termes d'inclusion, de résilience et la prise en compte des enjeux environnementaux est nécessaire à travers: (i) la diffusion des bonnes pratiques d'aménagement et de gestion des ressources naturelles au niveau des CEP/FEP; (ii) la promotion des variétés et spéculations adaptées aux changements climatiques et la promotion des pratiques d'agriculture climato-résiliente; (iii) la formation à la lutte intégrée contre les ravageurs et maladies, l'usage raisonné des intrants et à leur stockage dans les magasins. PROGRES devra s'aligner sur la législation nationale en matière d'EIES, avec l'obtention de certificats de conformité environnementale préalable à tous travaux aménagement et d'infrastructures d'envergure. Le programme devra renforcer les capacités du Fonds National de développement Agricole et les institutions financières décentralisées partenaires pour une meilleure prise en compte des risques environnementaux, sociaux et climatiques dans le financement des micro-projets des jeunes entrepreneurs agricoles.

6.2 Mobilisation du financement additionnel

Le Programme entend mobiliser des financements additionnels Fonds d'Adaptation (10 millions USD) pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques ainsi que de l'ASAP+ (7 millions USD) ; le FEM (3 millions de dollars) ainsi que l'OFID (3 millions de dollars) qui sera géré en parallèle. Des concertations avec le ministère de l'environnement de Madagascar en tant que Point Focal du fond d'adaptation et du FEM, ont été tenues lors de la mission de formulation en vue de l'identification des priorités environnementales et climatiques et la mobilisation de ces fonds. Ces discussions devront se poursuivre en vue de la mobilisation rapide de ces financements qui viendront compléter et/ou renforcer les mesures de sauvegarde environnementale et atténuer les impacts potentiels des risques climatiques prévues dans le cadre du PROGRES. Une harmonisation des procédures de sauvegarde environnementales prévue. La présente note SECAP s'appliquera aux projets qui seront formulés pour la mobilisation de ces financements additionnels et sera revue au besoin.

6.3 Mécanisme de gestion des griefs

Par ailleurs, un mécanisme de gestion des plaintes accessible à tous devra être mis en place par le Programme au démarrage des activités et capitaliser sur les bonnes pratiques des projets en cours du FIDA (DEFI, FORMAPROD, PROSPERER, AD2M). Ce mécanisme devra être établi de manière concertée avec les parties prenantes et facilement accessible et adapté aux relatés socio-culturels de chaque région d'intervention. La mise en œuvre du mécanisme s'appuiera sur des comités locaux de règlement des plaintes existants ou à constituer en cas de besoin. Ce comité sera composé des autorités locales, des autorités traditionnelles, des représentants des bénéficiaires, des représentants du Programme.

Les plaintes collectées par le comité local doivent être enregistrées dans un registre ouvert à cet effet. Une copie de toutes les plaintes écrites doit être annexée aux rapports de suivi du programme. Toute plainte verbale, par contre, doit être consignée dans le registre des plaintes. La résolution des griefs devra être surveillée et rapportée au niveau régional et national de coordination du Programme. Il appartiendra donc à l'UCP, du CAPFIDA et de l'équipe pays du FIDA, de veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées soient correctement informées du mécanisme de réclamation.

L'objectif de la procédure de réclamation du FIDA est de veiller à ce que des mécanismes appropriés soient en place pour permettre aux individus et aux communautés de contacter directement le FIDA et de déposer une plainte s'ils pensent être ou pourraient être affectés par un projet / programme financé par le FIDA en conformité avec les politiques sociales et environnementales du FIDA et aux aspects obligatoires du SECAP. Les plaintes doivent concerner uniquement des questions environnementales, sociales et climatiques et ne doivent pas être des accusations d'activités frauduleuses ou de corruption liées à la mise en œuvre du Programme - elles sont traitées par le Bureau de l'audit et du contrôle du FIDA.

Les informations détaillées sur la gestion des plaintes ainsi que le formulaire de dépôt des plaintes peuvent être obtenus sur le site web du FIDA via le lien <https://www.ifad.org/en/accountability-and-complaints-procedures>. Les plaintes peuvent être envoyées à l'adresse SECAPcomplaints@ifad.org.

7 Besoins en études complémentaires

PROGRES aura à réaliser les études de faisabilité technique des infrastructures de stockage, de transformation, de désenclavement et de captage d'eau ainsi que les aménagements hydroagricoles visés. Ces études de faisabilité détermineront, le besoin ou non de réaliser les études d'impact environnemental et social (EIE) des sous projets assortis d'un plan de gestion environnemental, sociale et climatique.

L'évaluation détaillée des risques climatiques effectuée pour la région sud lors de la préparation du projet Fond Vert Climat (GCF) pour le compte du DEFIS sera complétée

pour mieux cibler les activités d'adaptation aux changements climatiques dans les régions et districts supplémentaires couverts par PROGRES.

8 Suivi et évaluation

La mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale incombe à l'UCP en partenariat avec le CAPFIDA et dont l'équipe doit comprendre des spécialistes en gestion environnementale, sociale et climatique (un au niveau national et un au niveau de chaque unité régionale). Deux assistants (un en Suivi et évaluation et un autre en gestion financière) seront recrutés en appui à la mise en œuvre et le suivi des co-financements parallèles. Ces équipes seront en charge de la planification des activités et du suivi-évaluation conformément aux procédures du FIDA. Un budget sera prévu pour la délivrance et le suivi des certificats de conformité environnementale.

Un financement sera alloué pour la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et climatiques potentiels, de l'ensemble des mesures d'atténuation et du suivi interne et externe de leur mise en œuvre. Le suivi externe légal est assuré par l'Office national de protection de l'Environnement (ONE). Une convention axée sur les résultats sera convenue avec l'ONE pour assurer la réalisation de son rôle. Deux audits environnementaux seront réalisés à la revue mi-parcours et à l'achèvement du programme pour garantir le respect du cadre légal de Madagascar et exigences de l'ensemble des bailleurs.

9 Plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC)

Les mesures d'atténuation des impacts environnementaux, sociaux et climatiques sont planifiées selon la matrice ci-après avec les indicateurs de performance, la charte de responsabilité, la fréquence de suivi et le coût y afférent. Les plans sont articulés par composante. A priori, la composante 1 et composante 2 sont celles susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement, le social et le climat.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET CLIMATIQUE						
Composante 1 : Développement durable de l'entrepreneuriat inclusif des jeunes ruraux						
<i>Sous-composante 1.1: Promotion des entreprises rurales pour les jeunes</i>						
<i>Sous-composante 1.2 : Appui au développement d'entreprises rurales viables et résilientes</i>						
Impacts sociaux/environnementaux/climatique	Mesures d'atténuation/d'amélioration recommandées	Indicateur de performance	Institution responsable en phase de mise en œuvre	Des moyens de vérification (Suivi et rapports)	Fréquence de vérification	Coût estimé
Plan social						
Risque de discrimination dans la sélection des jeunes porteurs d'idées	Faire respecter et appliquer rigoureusement les critères de ciblage	Conformité aux critères de ciblage	UCP, CAPFIDA	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Intégré dans le plan de S&E
Gestion environnementale						
Gestion des connaissances en protection de l'environnement, bonne pratique environnementale	Intégrer dans les référentiels de formation à tous les niveaux le volet gestion environnementale	Volet gestion environnementale intégré dans les référentiels de formation (cible : 100%)	Centre de formation/incubateur UCP	Référentiels de formation Rapport de suivi du programme	A l'approbation des référentiels Ensuite trimestriel	Inclus dans le coût de formulation des référentiels
	Former les formateurs des centres d'incubation par des partenaires professionnels de l'agriculture de conservation et dans la mise en pratique des acquis en gestion environnementale	% des formateurs formés en gestion environnementale (cible : 100%)	UCP et Partenaire en formation de formateur en gestion environnementale	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans la sous-composante 1.1 sessions de formations y compris visite de site de démonstration)
Prise en compte de l'environnement dans les sous-projets	Renforcer le système de gestion environnementale (SGE) du FDA et ses partenaires	Existence d'un SGE adéquat au sein du FDA	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Intégré dans l'appui institutionnel du FDA
	Faire le screening environnemental, social et climatique systématique des sous projets	% de sous-projets respectant les critères de screening (100%)	d'incubation, FDA, IMF	Rapport de sélection et de mise en œuvre des sous projets	Trimestriel	Intégré dans l'appui institutionnel du FDA
Actions pour le climat						
Gestion de connaissance en mesures d'atténuation/adaptation au changement climatique	Former les formateurs des centres d'incubation par des partenaires sur le volet impact du changement climatique, les mesures d'atténuation et adaptation	% des formateurs formés en gestion environnementale (cible : 100%)	UCP et Partenaire en formation de formateur en changement climatique	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans le volet sur la gestion de l'environnement

Composante 2 : Développement de systèmes alimentaires favorables aux pauvres, résilients au climat et sensibles à la nutrition

Sous-composante 2.1 : Promotion d'une production agricole durable et sensible à la nutrition.

Sous-composante 2.2 : Développement d'infrastructures pour un accès résilient aux marchés.

Plan social

Accès au foncier pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Se mettre en cohérence avec le projet Titre vert du MINAE pour l'usage des terres domaniales • S'appuyer sur la bonne pratique du projet AD2M pour une concertation foncière entre les propriétaires et les utilisateurs des terres (métayage/location) par un contrat négocié et validé au niveau de la commune • Cibler les ménages dont les parents acceptent de céder des terrains à leurs enfants 	% des jeunes producteurs accompagnés ayant accès à la terre (cible : 100%)	UCP MINAE et les CTD	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans la mise en œuvre de la composante 1
Risque de capture d'élite	Respecter rigoureusement les critères de sélection des bénéficiaires, concertation avec les institutions communautaires de manière inclusive	% des jeunes vulnérables de la localité sélectionnés (cible : 50%)	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans la mise en œuvre des composante 1 et 2
Accès aux personnes vivant avec un handicap aux infrastructures	Intégrer la norme pour personnes vivant avec handicap dans études technique et d'appel d'offre	% infrastructures respectant les normes pour aux personnes vivant avec un handicap (cible : 100%)	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans les coûts de réalisation des infrastructures
Risque de travail d'enfants	Intégrer la sensibilisation contre le travail des enfants dans toutes les structures d'apprentissage (CEP, FEP, centre de formation/incubation), traiter la problématique du travail des enfants au niveau des ménages et des communautés à travers le GALS+	% de bénéficiaires sensibilisés au non-travail des enfants	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans le programme de formation de la sous composante 2.1
	Spécifier dans les clauses des DAO des entreprises des travaux les points ci-après et suivre la mise en œuvre : - Interdiction de travail d'enfants	Spécification intégrée dans le DAO Nombre d'enfants travaillant sur le chantier (cible : 0)	UCP/Bureau de contrôle des travaux/Entreprise en charge des travaux	DAO type Rapport d'activités du bureau de contrôle Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans le suivi

Risque de travail forcé dans une chaîne de valeur	Intégrer la sensibilisation contre toute forme de travail forcé	Spécification intégrée dans le DAO	UGP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans le suivi
Risque de harcèlement sexuel pendant les travaux en lien avec la présence des travailleurs de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de code de conduite de l'entreprise et du personnel contre le harcèlement sexuel - Formation et sensibilisation du personnel de l'entreprise au respect du code de conduite 	<p>Spécification intégrée dans le DAO</p> <p>Nombre de plaintes sur le harcèlement sexuel</p>	<p>UCP/Bureau de contrôle des travaux/Entreprise en charge des travaux</p> <p>Autorités locales en charge de la gestion des plaintes</p>	<p>DAO type</p> <p>Rapport d'activités du bureau de contrôle</p> <p>Rapport de suivi du programme</p> <p>Cahier d'enregistrement des plaintes</p>	Trimestriel	Inclus dans le coût des travaux et le cout de suivi
Risque de propagation de maladies transmissibles (COVID, MST/SIDA)	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositifs et gestes barrières pour éviter le COVID à mettre en place et à intégrer dans le coût des travaux - Sensibilisation contre la propagation des MST/SIDA 	<p>Spécification intégrée dans le DAO</p> <p>Dispositifs mis en place et gestes barrières mises en application</p> <p>Fréquence de séances de sensibilisation pendant le chantier (cible : 1 fois/semaine)</p>	UCP/Bureau de contrôle des travaux/Entreprise en charge des travaux	<p>DAO type</p> <p>Rapport d'activités du bureau de contrôle</p> <p>Rapport de suivi du programme</p>	Trimestriel	Inclus dans le coût des travaux et le cout de suivi
Risques et dangers liés aux travaux du génie civil	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les spécifications sur l'hygiène, la santé, la prévention de dangers sur le chantier dans le DAO - Mettre en œuvre de Plan d'hygiène et sécurité pendant les travaux 	<p>Spécification intégrée dans le DAO</p> <p>Dispositif d'hygiène et sécurité conforme au contrat</p>	UCP/Bureau de contrôle des travaux/Entreprise en charge des travaux	<p>DAO type</p> <p>Rapport d'activités du bureau de contrôle</p> <p>Rapport de suivi du programme</p>	Trimestriel	Inclus dans le coût des travaux et le cout de suivi
Risques de conflits sociaux liés au non-respect des us et coutumes	<ul style="list-style-type: none"> - Faire respecter des us et coutumes locaux 	<p>Spécification intégrée dans le DAO</p> <p>Nombre de plaintes reçu (cible : 0)</p>	<p>UCP/Bureau de contrôle des travaux/Entreprise en charge des travaux</p> <p>Autorité locale en charge de la réception des plaintes</p>	<p>DAO type</p> <p>Rapport d'activités du bureau de contrôle</p> <p>Rapport de suivi du programme</p> <p>Cahier d'enregistrement de plaintes</p>	Trimestriel	Inclus dans le coût des travaux et le cout de suivi

Risque de non appropriation de l'infrastructure communautaire	Conduire une ingénierie sociale en amont de la réalisation des infrastructures pour adopter un système de gestion concertée avec les bénéficiaires et les Communes	% d 'infrastructures convenablement utilisé (cible: 100%)	UCP Bénéficiaires Communes	Rapport d'activités des prestataires en ingénierie sociale Rapport de suivi du programme	Annuel	Inclus dans le coût de prestation en ingénierie sociale
Frustration de la communauté pendant les travaux	Etablir un mécanisme de gestion de plaintes adapté et accessible à la communauté	Nombre de plaintes reçues et résolues	UCP Autorité locale en charge de la réception des plaintes	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans le suivi
Gestion environnementale						
Erosion hydrique du sol et perte de couverture végétale sur les terrains accidentés Envasement des parcelles dans les bas-fonds	Renforcer la protection des bassins versants atténuant les périmètres irrigués par la protection antiérosive, l'aménagement en terrasse, le reboisement	% de site dont BV avec protection antiérosive (cible : 100%)	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans la composante 2 (2650 Ha de BV protégé, +5 000 Ha de surface de reboisement)
Erosion éolienne dans le sud Faible fertilité du sol	Adopter une approche de gestion intégrée par blocs agro-écologiques	Superficie aménagée en bloc agro-écologique	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans la composante 2 (1000 ha de bloc agro-écologique)
Réduction de la disponibilité en eau	Promouvoir les techniques économes en eau sur les parcelles irriguées et jardins de case	% des surfaces des périmètres cultivés utilisant des techniques plus économes en eau - (Cible: > 50%)	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans les coûts d'aménagement des périmètres
	Encourager les techniques économes en eau, la construction des infrastructures : utilisation de technique économe en eau	nombre de sites utilisant des techniques économes en eau (cible >80%)	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans les coûts des travaux
Pollution du sol et de l'eau par les fertilisants et les pesticides	Former les agriculteurs dans les CEP aux bonnes pratiques FAO d'usage et de stockage des pesticides Suivi strict pendant la réalisation	% de bénéficiaires formés appliquant les bonnes pratiques (Cible : >70%)	UCP	Enquête bénéficiaire Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans les coûts de la formation des CEP
Risque d'invasion des ravageurs dans les bâtiments de stockage/conditionnement	Dératiser régulièrement avec lutte intégrée	% des bénéficiaires pratiquant la dératisation régulière (Cible : 100%)	Bénéficiaire UCP	Enquête bénéficiaire	Trimestriel	Inclus dans les frais d'entretien par les bénéficiaires

				Rapport de suivi du programme		
Risque de pollution issue des infrastructures de transformation	Se conformer aux dispositions réglementaires nationales pour les études d'impact environnemental et l'élaboration de plan de gestion environnementale spécifique à chaque infrastructure	% site disposant d'un Plan de gestion environnementale (cible : 100%)	UCP, Bureau d'étude prestataire, ONE	Rapport des bureaux d'études Rapport de suivi du programme Instruction de l'ONE	Trimestriel	Inclus dans le cout des études de faisabilité
Risque de pression sur les ressources naturelles (déforestation, charbon) par la facilitation de l'accès au site	Appliquer strictement les réglementations contre la déforestation par les CTD	Taux de déforestation après la construction de la piste (cible : 0%)	DREDD Commune	Enquête bénéficiaire Données de base de DREDD et de la commune	Annuel	Inclus dans les activités régaliennes de DREDD et de la commune
Pollution et gaz à effet de serre liée au besoin en énergie des infrastructures de transformation	Utilisation d'énergie solaire pour l'électrification	% d 'infrastructures équipées d'énergie solaire (cible >75%)	UCP	Rapport de suivi du programme	Trimestriel	Inclus dans le coût des infrastructures
Actions pour le climat						
Vulnérabilité des ouvrages face aux aléas climatiques	Prévoir des dispositifs confortatifs des ouvrages pour le renforcement de la résilience au climat	% d'infrastructure avec dispositifs de renforcement de la résilience (piste, infrastructure de stockage/conditionnement, périmètre irrigué)	UCP	Rapport de suivi du programme	Annuel	Inclus dans le cout de la composante 2 (5% du coût d'investissement en infrastructure)
Risque d'émission de GES par les rizicultures irrigués	Adopter les itinéraires techniques de culture du riz a faible émission de GES Promouvoir une agriculture intelligente : agroforesterie sensible à la nutrition associant les cultures vivrières, culture de rente et arbres fruitiers	% GES réduit ou éviter Superficie aménagée en agroforesterie	UCP	Rapport de suivi du projet	Annuel	Inclus dans la composante 2 pour 2650Ha pour le riz et 6500 de parcelle aménagée en agroforesterie)

Appendices

Appendice 1: Questionnaire de screening environnemental et aspects sociaux des sous-projets

Question	Oui	Non	Explication supplémentaire de la réponse «Oui»
1. Le sous-projet développera-t-il des zones humides?			
2. Le sous-projet entraînerait-il un déplacement économique[2] (perte d'actifs ou accès aux ressources) ou réinstallation physique			
3. Le sous-projet entraînerait-il la conversion et / ou la perte de ressources culturelles physiques?			
4. Le sous-projet aura-t-il des impacts sociaux négatifs importants (affectant l'accès et / les droits d'utilisation à la terre, l'accès à l'eau potable et à l'eau pour d'autres usages) sur les communautés locales ou d'autres parties affectées par le projet?			
5. Le projet déclencherait-il des pratiques de gestion non durable des ressources naturelles (pêche, foresterie, élevage, augmentation significative de l'utilisation des produits agrochimiques) qui dépassent la capacité de charge?			
6. Le sous-projet comprend-il la conversion de zones importantes (au-dessus de 50 ha) de forêts naturelles / autres terres sauvages?			
7. Le projet entraînerait-il des effets négatifs importants sur les habitats et / ou les écosystèmes et leurs services (par exemple, perte d'habitat, érosion / autre forme de dégradation des terres, fragmentation, changements hydrologiques)?			
8. La zone cible du projet proposé comprend-elle des zones écologiquement sensibles[3]; les zones d'importance mondiale pour la conservation de la biodiversité et / ou les zones riches en biodiversité; des habitats dépendants d'espèces menacées?			
9. Le projet implique-t-il le développement de la pêche dans des situations où peu d'informations existent sur le rendement durable?			
10. Le projet pourrait-il présenter un risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes?			
11. Le projet implique-t-il le transfert, la manipulation ou l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés / d'organismes vivants modifiés susceptibles d'avoir un effet néfaste sur la biodiversité menacée?			
12. Le site du projet est-il à proximité d'une installation pétrolière et gazière telle que des stations de débit, un terminal pétrolier, une emprise de pipeline de pétrole ou de gaz?			
13. Un déversement d'hydrocarbures ou un incendie de pipeline a-t-il déjà été enregistré autour du site du projet?			
14. Le projet implique-t-il des changements d'utilisation des terres (intensification agricole et / ou extension de la zone de culture) et des ressources qui peuvent avoir des impacts négatifs sur les habitats, les écosystèmes et / ou les moyens de subsistance?			
15. Le projet se traduira-t-il par une utilisation accrue de produits agrochimiques susceptibles d'affecter l'environnement naturel / la santé humaine?			
16. Le projet comprend-il des projets d'irrigation et de drainage à petite échelle et des retenues d'eau, y compris de petits barrages (sauf dans les zones humides)?			
17. Le projet implique-t-il une intensification agricole et / ou une extension de la surface de culture dans les zones non sensibles?			
18. Les activités du projet incluent-elles le développement des parcours et de l'élevage?			
19. Le projet concerne-t-il la pêche artisanale où il existe des informations sur le rendement durable?			
20. Les activités du projet incluent-elles l'aquaculture et / ou la mariculture?			
21. Les activités du projet comprennent-elles la gestion ou la réhabilitation des bassins versants?			
22. Le projet comprend-il des mesures de conservation des sols et de l'eau à grande échelle?			
23. Le projet comprend-il des sous-projets de développement de petites et microentreprises?			
24. Le projet implique-t-il des opérations de crédit par le biais de prestataires de services financiers, y compris des crédits pour les pesticides / autres produits agrochimiques, l'achat de bétail, l'irrigation, etc.?			
25. Les activités du projet incluent-elles le développement de chaînes de valeur basées sur les ressources naturelles?			

Question	Oui	Non	Explication supplémentaire de la réponse «Oui»
26. L'une des activités du projet aurait-elle des effets négatifs mineurs sur les ressources culturelles physiques?			
27. Le projet aurait-il une faible probabilité d'avoir une réinstallation physique ou un déplacement économique?			
28. Le projet comprend-il le développement d'installations agro-industrielles?			
29. Le projet nécessitera-t-il une main-d'œuvre migrante pendant la construction?			
30. Le projet nécessitera-t-il des travailleurs saisonniers pour planter et / ou récolter les produits?			
31. La construction ou l'exploitation du projet entraînera-t-elle une augmentation du trafic sur les routes rurales?	Oui		

Appendice 2 : Questions servant à guider les choix dans l'examen critique du risque climatique des sous projets

Question	Oui	Non	Complément d'explication à la réponse "Oui"
Est-ce que le groupe cible du Projet dépend de ressources naturelles sensibles au climat (cultures sensibles à la sécheresse, cultures pluviales, espèces halieutiques migratrices, etc.) ?			La plupart des bénéficiaires du programme que e soit au Benin et au Togo vivent dans des milieux ruraux et dépendent essentiellement des ressources naturelles et pratiquent l'agriculture familiale essentiellement pluviale
Est-ce que la zone du Projet a fait l'objet de phénomènes météorologiques extrêmes dans le passé (tels que les inondations, sécheresse, tempêtes tropicales, vagues de chaleur) ?			Les deux pays connaissent des événements climatiques par le passe essentiellement marques par des inondations récurrentes
Les changements de température, les précipitations ou les conditions météorologiques extrêmes pourraient-elles affecter l'impact du Projet, sa durabilité ou son coût pendant son cycle de vie ?			Les activités du programme pourraient être potentiellement impactées par les événements climatiques extrêmes
Est-ce que la variabilité du climat pourrait affecter la productivité agricole dans le cadre du Projet (cultures/élevage/pêche) ou l'incidence des ravageurs et des maladies ?			Le programme prévoit des aménagements de 100 ha hydro-agricoles a maitrise totale et partielle d'eau donc demeure tributaire en grande partie de l'agriculture pluviale susceptible d'être affectés par la variabilité climatiques
Est-ce que les aléas climatiques pourraient avoir un impact négatif sur des étapes clé des chaines de valeur identifiées dans le Projet (de la production à la mise en marché) ?			La phase de production sera la plus touchée par les aléas climatiques
Est-ce que le Projet a un potentiel pour intégrer des mesures de résilience climatique sans des coûts supplémentaires importants (Exemple: application de normes de construction améliorées, extension des programmes de renforcement de capacités, intégration politique des enjeux liés aux risques climatiques) ?			Le Programme intègre diverses mesures de résilience climatique en appuyant la maitrise partielle ou totale des eaux de surface dans le cadre d'irrigation de sites de moins de 100ha déjà exploités par les agriculteurs familiaux, pour faire face aux évolutions climatiques liés à la diminution de la pluviométrie, à perturbations du rythme des précipitations, aux épisodes de sécheresse et aux inondations.
Le Projet pourrait-il bénéficier d'une analyse des risques climatiques et de la vulnérabilité plus détaillés pour mieux identifier les populations rurales les plus vulnérables, améliorer le ciblage et identifier des mesures complémentaires d'investissement pour gérer les risques climatiques ?			Les études de faisabilité techniques y compris les EIES ainsi que les études de référence offrent des opportunités à l'analyse détaillée des risques climatiques

Appendice 3 : Evaluation des impacts de vulnérabilité et adaptation aux risques climatiques

1. Contexte du programme

Intitulé du Programme : **Programme de renforcement de l'entrepreneuriat durable et de soutien à l'insertion économique des jeunes ruraux (PROGRES)**

Pays et régions où les activités du projet auront lieu : Douze régions de Madagascar : Amoron'i Mania, Haute Matsiatra, Ihorombe, Vatovavy, Fitovinany, AtsimoAtsinanana, Androy, Anosy, AtsimoAndrefana, Melaky, Menabe, et Bongolava.

Nom de l'entité d'exécution : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (Madagascar)

Résumé du Programme : PROGRES vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et la création d'opportunités d'emploi dans les communautés rurales ». Pour se faire le programme entend promouvoir l'entrepreneuriat inclusif, équitable et durable des jeunes, notamment par le développement des chaînes de valeur résilientes aux changements climatiques».

PROGRES interviendra dans 12 régions dont les six régions dans la « ceinture du sud » qui sont particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire (Androy, Atsimo-Andrefana, Anosy, Atsimo-Atsinanana, Vatovavy et Fitovinany) ; ainsi que trois régions de l'ouest (Bongolava, Melaky et Menabe) et trois régions des hautes terres centrales (Ihorombe, Haute Matsiatra et Amoron'i Mania) ; régions caractérisées par l'extrême pauvreté et qui bénéficient déjà des projets financés par le FIDA.

PROGRES cible 130 000 ménages ruraux pauvres, soit environ 650 000 personnes, dont au moins 40 pourcent sont les femmes. Sur l'ensemble des bénéficiaires, 60 pourcent seront des jeunes avec une représentation égale de femmes et d'hommes. 50 000 ménages seront touchés à travers les jeunes femmes et hommes ciblés pour le développement des entreprises, 75 000 ménages seront appuyés à travers les activités de développement des chaînes de valeur ainsi que les activités de nutrition et de sécurité alimentaire, et 5 000 ménages bénéficieront de la participation aux activités du Programme grâce à divers partenariats avec le Gouvernement, les fournisseurs de services, les centres de formation et autres acteurs.

Le programme s'articule autour de trois composantes déclinés en sous-composante:
Composante 1: Développement de l'entrepreneuriat des jeunes ruraux ; Composante 2 : Développement de systèmes alimentaires pro-pauvres ; Composante 3 : Renforcement institutionnel et gestion du Programme

La présente évaluation date du **06 au 30 juin 2022**.

2. Evaluation de la vulnérabilité

Il s'agit ici d'identifier et d'évaluer les aléas climatiques dans la zone d'intervention du PROGRES, de déterminer le niveau d'exposition, la sensibilité des enjeux socio-économiques et environnementaux, capacités d'adaptation et de proposer les mesures prioritaires d'adaptation.

2.1 Caractérisation des aléas

Les aléas climatiques les plus récurrents au Madagascar se caractérisent par des événements climatiques relatifs à l'augmentation de la température, la diminution des précipitations, les cyclones tropicaux et l'élévation du niveau de la mer.

Localisé dans le bassin du sud-ouest de l’Océan Indien, et soumis à une alternance entre saisons sèches (de Mai à Octobre) et humides (de Novembre à Avril), Madagascar présente quatre principales zones climatiques : la côte Est humide, les hautes terres centrales, le Nord-Ouest, et le Sud-Ouest semi-aride. La température moyenne annuelle varie de 14 à 22°C et les précipitations moyennes annuelles se situent entre 500 mm et 2750 mm (DGM, 2019).

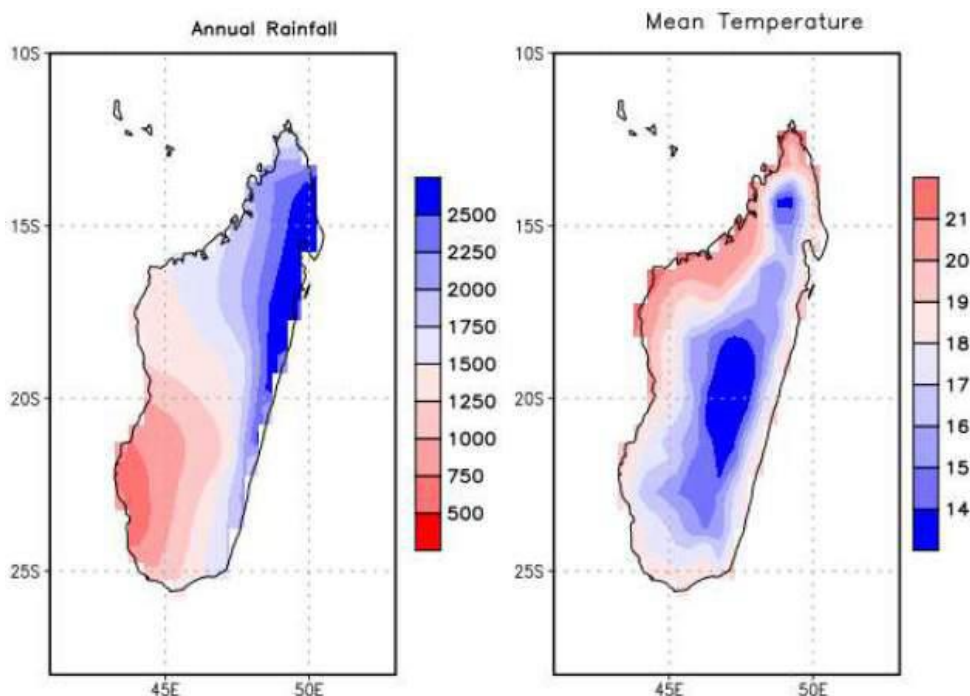


Figure 1 : Précipitations moyennes annuelles (mm) et température moyenne annuelle (°C) à Madagascar de 1971 à 2000 (Source: Climate Research Unit (CRU))

Les zones d’intervention de PROGRES sont réparties dans les zones climatiques indiquées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Régions incluses dans les zones climatiques

ZONES CLIMATIQUES	Région PROGRES
Nord-Ouest	Melaky
Sud-ouest	Menabe, Atsimo Andrefana, Androy, Ihorombe, Anosy
Hautes Terres Centrales	Haute Matsiatra, Amoron’i Mania, Bongolava
Cote Est	Vatovavy, Fitovinany, Atsimo Atsinanana

Madagascar connaît des situations climatiques variables dues à l’insuffisance ou l’irrégularité des pluies, et est fréquemment soumis à des événements climatiques extrêmes (cyclones, sécheresses, inondations, etc.) provoquant des dommages importants.

Température : Le réchauffement global est cohérent avec la tendance mondiale ; l’augmentation de la température moyenne est d’environ 0,6°C au cours des cinquante dernières années. Les projections montrent une évolution à la hausse des températures,

avec des températures minimales et maximales qui pourraient augmenter de +1,3 à 1,6°C d'ici 2050 et de +1,7 à 2,9°C d'ici 2080.

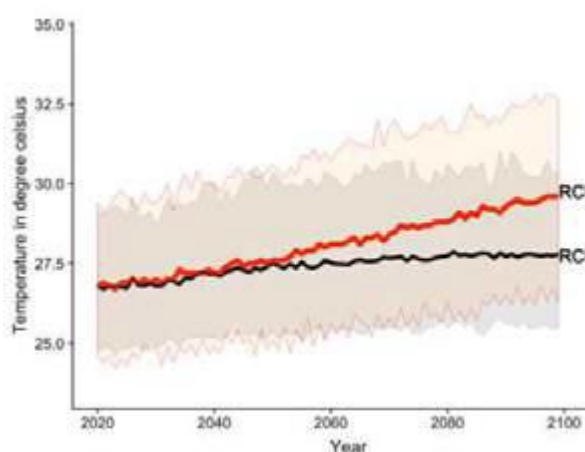


Figure 2 : Evolution de la moyenne annuelle des températures minimales (°C) sur la période 2020-2100 pour les scénarios RCP 4.5 et RCP 8.5.20 (Source DGM 2019)

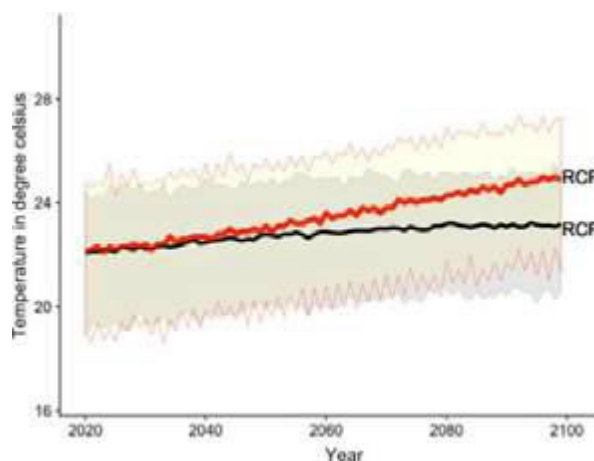


Figure 3 : Evolution de la moyenne annuelle des températures maximales (°C) sur la période 2020-2100 pour les scénarios RCP 4.5 et RCP 8.5. 20 (Source : DGM, 2019)

Précipitations : les changements projetés sont incertains, certains modèles suggérant des conditions plus sèches, tandis que d'autres suggérant des conditions plus humides. Toutefois, le régime des précipitations devrait être significativement modifié durant la saison hivernale, de mai à octobre, avec une baisse des précipitations de 9,6 à 16 % d'ici 2080.

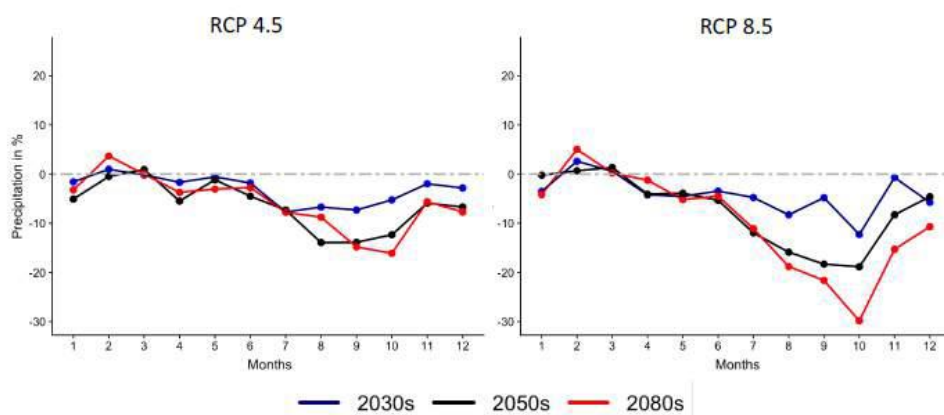


Figure 4 : Evolution des précipitations moyennes mensuelles (%) sur les périodes 2030, 2050 et 2080 pour les scénarios RCP 4.5 et RCP 8.5 par rapport à la période de référence (1971-2000).21 (Source : DGM, 2019).

Les modèles prévoient une tendance progressive à l'augmentation des précipitations sur la côte ouest, alors que la côte est, le sud et le centre du pays devraient connaître une diminution.

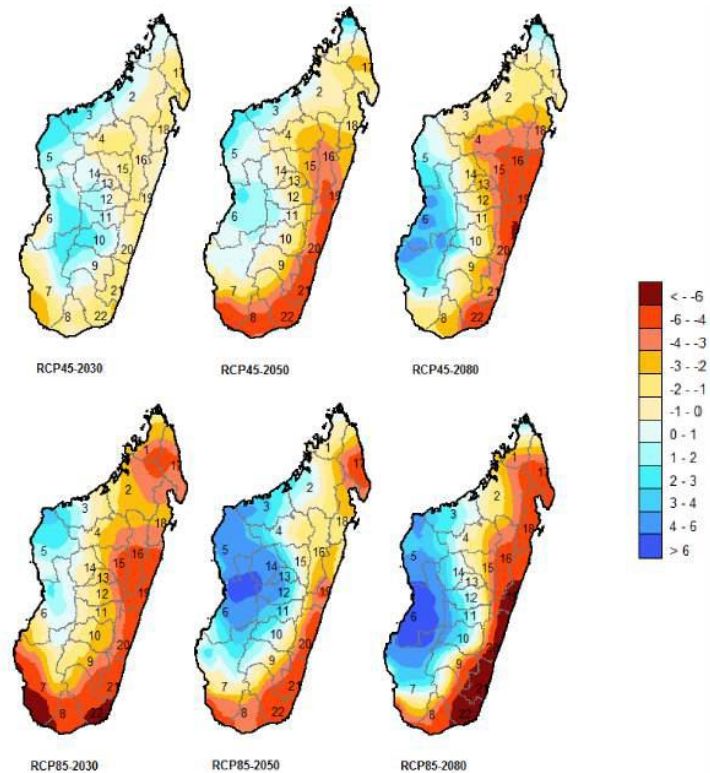


Figure 5 : Evolution des précipitations moyennes annuelles (en %) aux horizons 2030, 2050 et 2080 relativement à la période de référence (1971-2000) pour les scénarios RCP 4.5 et RCP 8.5

Cyclones : Leur fréquence resterait invariable, tandis que le nombre des cyclones intenses augmenterait. De plus en plus de cyclones se déplaceraient vers le Nord.

L'élévation du niveau moyen de la mer : Projeté pour l'ensemble du globe, l'élévation est aussi attendue sur les régions côtières de Madagascar et pourrait atteindre en moyenne entre 34 cm et 48 cm vers la fin du XXI siècle. Toutes les régions ne seraient pas exposées de la même manière : par exemple, la côte de Morondava (Moyen-ouest) serait très exposée à une élévation accélérée du niveau moyen de la mer, de l'ordre de 7,4 mm/an et comprenant un recul des côtes compris entre 5 et 6 cm/an (DGM 2019).

Les impacts du changement climatique sur le secteur agricole et les ressources en eau : A terme, l'ensemble des risques liés au changement climatique converge aux risques d'insécurité alimentaire et de pauvreté accrue. Les risques spécifiques sur le secteur agricole et les ressources en eau sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Impacts des aléas sur le secteur agricole et les ressources en eau

ALEA CLIMATIQUE SECTEUR	Augmentation de la température	Diminution des précipitations	Cyclones tropicaux plus intenses	Elévation du niveau de la mer
Agriculture et élevage	Baisse de rendement des cultures par le stress hydrique Diminution de la fertilité du sol par la réduction de l'humidité Risque d'augmentation de la mortalité du bétail (en particulier les bovins)	Risque d'un besoin accru d'irrigation surtout pour la riziculture Risque de réduction de terre cultivable et des plans d'eau	Risques de dommages causés aux cultures sensibles à de tels évènements (culture de rente, culture vivrière) et aux chaînes d'approvisionnement Risque de dégradation des infrastructures de marché (magasin de	Risque d'intrusion marine et de salinisation de l'eau dans les zones agricoles côtières de basses altitudes avec des impacts négatifs sur les

	Risque de réduction de terre cultivable et des plans d'eau		stockage, unité de transformation) Risque de dégradation des terres agricoles	rendements agricoles Risque d'érosion accrue sur la frange littorale
Ressource en eau	Risque d'élévation du taux d'évapotranspiration, réduisant l'humidité du sol et appauvrissant le réapprovisionnement des nappes phréatiques. Risque de diminution des eaux de ruissellement et des eaux de surfaces	Risque d'un besoin accru d'irrigation surtout pour la riziculture	Risque de dommages aux infrastructures hydrauliques dus aux cyclones Impacts sur la qualité des ressources en eau (augmentation de la charge des sédiments)	Risque d'intrusion marine et de salinisation des eaux de surface et souterraines dans les zones côtières

2.2 Détermination de l'exposition

Les douze régions du PROGRES sont fortement exposées aux aléas climatiques identifiés et comprennent des enjeux socio-économiques qui pourraient être négativement affectés. Il s'agit de la population essentiellement agricole, de ses moyens d'existence, des infrastructures socio-économiques, des agro-écosystèmes y compris la biodiversité.

Population dans la zone du PROGRES : Plus de 10 millions de personnes se trouveraient dans la zone d'intervention du programme et leurs moyens de production et de subsistance sont potentiellement exposés aux aléas climatiques identifiés. Le nombre de population par région d'intervention du PROGRES est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Nombre de population par région dans les régions d'intervention du PROGRES - INSTAT - RGPH 3, 2018

REGION PROGRES	POPULATION
Bongolava	670 993
Haute Matsiatra	1 444 587
Amoron'i Mania	837 116
Vatovavy et Fitovinany	1 440 657
Ihorombe	417 312
AtsimoAtsinanana	1 030 404
Melaky	308 944
AtsimoAndrefana	1 797 894
Androy	900 235
Anosy	809 051
Menabe	692 463
Total	10 349 656

Moyens d'existence agricole : L'agriculture représente environ 26 % du PIB national et emploie 78 % de la population active. 80% de la population rurale pratiquent la polyculture, au moins cinq cultures (riz, manioc, patate, maïs, légumes feuilles) ; 60% pratiquent l'élevage (au moins un type d'animal). Il s'agit d'une agriculture de subsistance car la surface moyenne cultivée est de 1,7 ha et la surface moyenne est de 1 Ha. Moins de 10% des exploitations pratiquent une agriculture contractuelle (FAO, 2019). Environ 36% des ménages ont une activité non agricole de commerce, transformation, artisanat et une activité minière (ENSOMD 2013). Tout au long des côtes de Madagascar, la pêche est pratiquée par les petits pêcheurs.

Selon l'étude Few's Net USAID 2013, en dehors de la production animal, les moyens d'existence agricoles dans les régions d'intervention de PROGRES sont respectivement : i) dans les régions nord-ouest : la riziculture, la pêche, la cueillette, ii) dans les régions sud-ouest et sud : riz, pêche, légumineuse, pois de cap, agropastorale, manioc, maïs iii) dans les hautes terres centrales : Riz, oignon, petit élevage, manioc, iv) dans les régions de la Cote-Est : produits forestiers, banane, café, litchi, vanille, girofle, manioc.

Les céréales plus résistantes à la sécheresse (sorgho et mil) sont diffusées dans le sud et complète progressivement l'aliment de base de la population de cette zone.

Suivant les régions d'interventions, ces moyens d'existence sont différemment exposés aux aléas climatiques précitées.

La figure ci-après montre la répartition géographique des moyens d'existence agricoles.

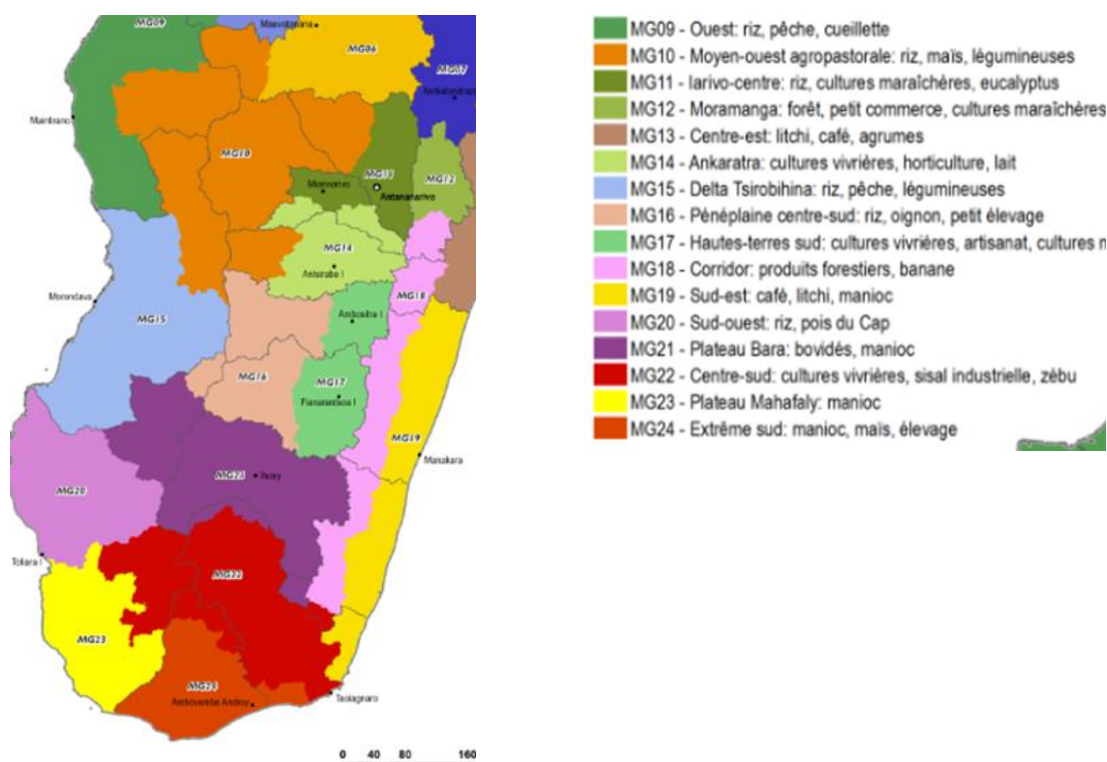
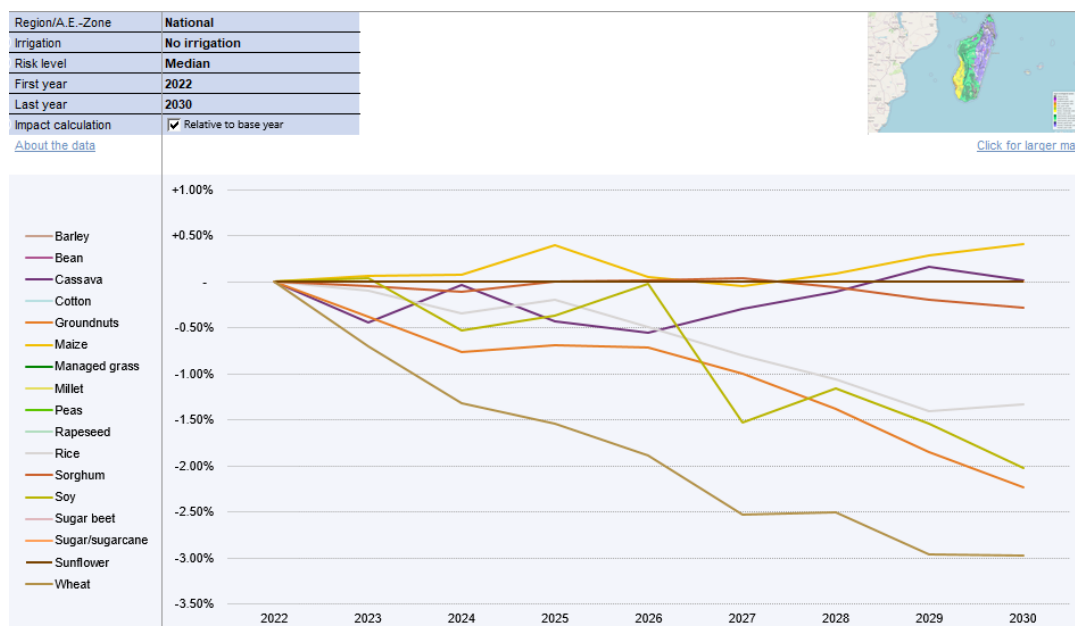


Figure 6 : Zones des moyens d'existence à Madagascar. Source : FEWS NET USAID 2013

Cultures vivrières : Selon les projections de l'outil CARD développé par le FIDA, on note par la figure en-dessous, une tendance générale à la baisse du rendement des principales cultures vivrières face à l'évolution du climat entre 2022 et 2030, période correspondant à la mise en œuvre du PROGRES.



Agroécosystèmes et biodiversité : Madagascar est caractérisé par une grande diversité de ses écosystèmes terrestres qui explique la richesse floristique et faunistique exceptionnelle de l'île. Selon l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP), le pays peut être divisé en une série d'écorégions et de zones de transition selon la composition floristique : i) L'écorégion du nord, c'est une zone de fort endémisme pour les arthropodes, les amphibiens, les reptiles et les rongeurs ; ii) l'écorégion de l'Est la plus riche de Madagascar en termes de diversité des espèces et des centres locaux d'endémisme ; iii) l'écorégion Centrale qui est un ensemble hétérogène de formations sèches et semi-humides parallèles à celles de l'écorégion de l'Est, en grande partie déboisée ou modifiée par les activités humaines ; iv) l'écorégion de l'Ouest, une vaste zone de forêts sèches caducifoliées, les forêts orientales de basse altitude sont considérées comme contenant les écosystèmes forestiers les plus menacés de Madagascar ; v) l'écorégion du Sud, caractérisée par les forêts les plus sèches de Madagascar appelée « désert d'épineux »

Parmi les services écosystémiques de la forêt à Madagascar, on note la production de bois d'œuvre et bois de chauffe, la création d'emplois, la diversification du paysage, le stockage du carbone, l'habitat et abris pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Les forêts primaires renferment notamment de nombreuses essences à bois précieux et de grande valeur commerciale comme le palissandre (*Dalbergia*) ou l'ébène (*Diospyros*) et de nombreuses espèces de plantes médicinales, ornementales et aromatiques ; elles constituent aussi les habitats naturels de nombreuses espèces animales comme les Lémuriens qui font la particularité de Madagascar.

Infrastructures de développement rural : Les infrastructures au sens large et en occurrence celles prévues dans le cadre du PROGRES (ouvrages de maîtrise de l'eau et les aménagements connexes, routes et pistes de désenclavement, infrastructures de marché, infrastructures et équipements de fourniture de l'énergie,) sont tous exposés aux divers aléas climatiques identifiés. Ainsi, ces infrastructures subiraient des dommages causés par les phénomènes climatiques extrêmes (inondation, vent fort, pluie intense) pouvant aller jusqu'à anéantir leurs services.

2.3 Détermination de la sensibilité

La vulnérabilité de la population et des autres enjeux exposés à la variabilité climatique et ses extrêmes est évaluée en fonction des facteurs d'influence directe tels que la richesse, le sexe, l'âge, la nutrition, et la santé. A Madagascar, ces facteurs sont décrits ci-après :

Pauvreté : Le rapport de la Banque Mondiale en mai 2022 fait état d'un taux de pauvreté de 80,7% à Madagascar. Dans les zones d'intervention de PROGRES, les activités économiques de la population sont basées sur l'agriculture et élevage, qui sont des secteurs fortement affectés par les changements climatiques. Or, des nouvelles turbulences économiques actuelles et futures pèsent déjà sur les populations rurales des zones y compris celles des zones d'intervention du PROGRES. Il s'agit entre autres de : i) guerre Russo-Ukrainienne répercutant sur les prix mondiaux de l'énergie, des engrais et des céréales, ii) nouvelle vague de pandémie de COVID-19 avec accroissement des risques d'un ralentissement plus prononcé de la croissance, iii) des nouveaux chocs climatiques pourraient entraîner des dommages supplémentaires aux infrastructures et aux capacités de production agricole.

Enfants et jeunes : La population malagasy est caractérisée par sa jeunesse, une moitié a moins de 20 ans (moyenne d'âge de 21 ans). Cette jeunesse est caractérisée par sa ruralité (77% des 15-29 ans vivant en milieu rural), par sa pauvreté (63% issus de ménages pauvres), par un faible capital humain (69% ont un niveau d'éducation primaire et moins) exacerbant leur exclusion sociale et économique (INSTAT, ETVA 2016). Cette jeunesse avec un taux de chômage et sous-emploi particulièrement élevé est intrinsèquement sensible à tout chocs y compris les chocs climatiques.

Les femmes de 12 ans et plus représente 33,9% de la population totale. En milieu rural, 21% des ménages sont dirigés par des femmes et 70% des femmes actives sont engagées dans l'agriculture/primaire (7 sur 10 dans une entreprise informelle agricole). Le changement climatique rend les femmes plus vulnérables que les hommes vu leur plus faible accès à la terre, aux matériels agricoles et à la technique résiliente. En effet, le droit coutumier, les normes sociales et culturelles dans plusieurs régions défavorisent encore les femmes dans la division du travail et les prises de décision donc plus vulnérables aux chocs climatiques.

Personnes vivant avec handicap : Le recensement de RGPH3 en 2018 montre un taux de prévalence moyen de 0,6% des personnes vivant avec handicap. (82,2%) de cette catégorie se trouve dans les zones rurales. Selon la fédération des organisations de personnes handicapées (OPH), les Personnes vivant avec handicap sont démunies car seulement 1% travaillent formellement, les restes s'auto-emploient et la majorité ne travaille pas ; environ 1% des enfants scolarisables sont scolarisés. En milieu rural, les stéréotypes et préjugés sur le handicap demeurent forts et leurs exploitations dépendent fortement de l'aide d'un tiers.

Nutrition : Au niveau national, 8,2% d'enfants souffrent de malnutrition aiguë globale et le taux de malnutrition chronique de 44% au niveau national varie selon les régions et demeure au-dessus du seuil d'alerte international qui est de 20%. Le taux est plus élevé dans le Grand Sud à cause de la sécheresse récurrente.

Près de 1,47 million de personnes sur les 2,7 millions d'habitants du Grand Sud de Madagascar se trouvent déjà dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë, dont près de 28 000 personnes en situation de crise.

Impacts du Covid19 : La pandémie affecte encore lourdement les revenus, la productivité et la sécurité alimentaire des ménages ruraux. En agriculture, les prix à la vente et les revenus sont en baisse. L'achat de riz, fruits et légumes - et intrants est devenu difficile

suite à la hausse des prix. Les filières agricoles sont perturbées à tous les maillons, depuis la main-d'œuvre jusqu'aux exportations.

2.4 Détermination de capacités d'adaptation

Les facteurs de vulnérabilité des personnes et des communautés indiquent une forte proportion de population et systèmes vulnérables aux risques climatiques. Leurs capacités d'adaptation sont corollaires à leurs capacités techniques, financières et institutionnelles à faire face aux chocs climatiques actuels et futures. Sur le plan technico-financier, les efforts entrepris par le Gouvernement et les partenaires, y compris le FIDA à travers ses investissements, méritent encore d'être renforcé afin d'améliorer les capacités d'adaptation ainsi que la résilience de la population rurale. L'accès à l'information climatique, aux crédits et factures de productions reste un défi pour les communautés rurales de même que les infrastructures de production, de stockage, de transformation et d'accès aux marchés.

Sur le plan institutionnel, la mise en œuvre effective de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, ainsi que la coordination de toutes les actions y afférentes est attribuée au BN-CCREDD+ au sein du MEDD à la suite de la ratification par Madagascar de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1998. Le Comité National sur les Changements Climatiques a été instauré en 2014 afin de renforcer la collaboration intersectorielle dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques. A noter que Madagascar a également ratifié le Protocole de Kyoto en 2003 ainsi que l'Amendement de Doha (2012), et l'Accord de Paris en 2016. Le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) a été établi en 2006, la Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) en 2011, le CDN en 2015. Le Plan National d'Adaptation (PNA) initié en 2012 et repris en 2019, adoptant dans sa stratégie une approche sectorielle, trace trois axes stratégiques à savoir i) le renforcement de la gouvernance et l'intégration de l'adaptation, ii) la mise en œuvre d'un programme d'actions sectoriel prioritaire dont l'agriculture, l'élevage et la pêche ainsi que la Ressource en eau, iii) le financement de l'adaptation aux changements climatiques à travers des fonds nationaux et internationaux. Découlant des cadrages politiques et stratégiques existants, et tenant compte des expériences acquises, ainsi que des défis actuels du Programme Emergence de Madagascar (PEM), Le Plan d'Action Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PANLCC) a été établi en 2019 et définit des programmes structurants pour les secteurs prioritaires considérés dans le PNA. Concernant le secteur agricole et le développement rural, les programmes structurants sont axés sur :

- Le renforcement de l'adaptation du secteur agricole et de la résilience des populations rurales dans le grand Sud ;
- Le renforcement de la résilience des populations rurales par le développement et l'organisation des filières d'exportation ;
- Le renforcement de l'adaptation de la filière pêche et développement de systèmes d'alerte et de plans d'action associés ;
- Le développement de rizières résilientes et moins émettrices de méthane

Le PNA et le PANLCC, découlant de la CDN constituent les documents cadres visant l'opérationnalisation des mesures d'adaptation en cohérence avec les besoins spécifiques du pays, l'approche étant basée sur l'analyse des risques. L'inclusion des groupes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés) est priorisée dans les actions.

Vu le niveau de vulnérabilité du milieu naturel et des enjeux socio-économique du pays face aux chocs climatiques, la capacité d'adaptation de la population rurale de Madagascar

s'appuie sur l'effectivité de la réalisation des programmes structurants définis dans les documents cadres de plans d'action au niveau national. Cependant, la mise en œuvre de ces programmes structurants peine pour la résilience des communautés rurales peine à se concrétiser par manque de ressources techniques et financières conséquentes.

3. Évaluation de l'adaptation

3.1 Identification des options d'adaptation

Les options d'adaptation sont identifiées par rapport aux objectifs et aux recommandations de la Contributions déterminées au niveau national (CDN), et qui sont globalement reprises et complétées par le Plan National d'adaptation et le Plan d'Action National de lutte contre le changement climatique. A noter que ces plans cadres ont été élaborés de manière participative avec les acteurs nationaux, régionaux et locaux.

Les actions d'adaptation potentielles préconisées dans ces documents stratégiques sont ainsi décrites ci-après :

Promotion des systèmes agricoles résilients :

- Utiliser des intrants respectueux de l'environnement et résilients au changement climatique : semences, engrais adaptés, aliments, matériels et équipements en tenant compte des enjeux spécifiques actuels et futurs du changement climatique
- Renforcer la recherche de variétés adaptées aux conditions climatiques futures
- Promouvoir le système de Riziculture Intensive et le Système de Riziculture Améliorée,
- Développer des initiatives pilotes dans le cadre de l'application de Modèles Intégrés d'Agricultures Résilientes : semis sur couverture végétale permanente (SCV), intégration agriculture-élevage, agroforesterie, associations de techniques et de systèmes agro-écologiques tels que bloc agro-écologique.
- Passer à l'échelle la diffusion de l'agriculture de conservation et « climato-intelligente » : un accompagnement des agriculteurs à l'utilisation de nouvelles pratiques agricoles et à l'adoption de nouvelles espèces et variétés, ainsi qu'à la modification de leurs calendriers culturels est nécessaire.

Sécurisation foncière

- Sécuriser les droits des hommes et des femmes dans leur diversité à travers des outils juridiques adaptés,
- Gérer et planifier de façon concertée et décentralisée les usages du foncier (SRAT),
- Conserver et sécuriser les zones agropastorales

Appui au développement de cultures résilientes et bénéficiant de débouchés nationaux et/ou internationaux en particulier à travers le soutien aux activités d'agro-business

- Restructurer et réorganiser les filières agricoles : Les capacités des femmes, des hommes, et des jeunes en matière d'agrobusiness, d'entrepreneuriat agricole et de développement de chaînes de valeur devront être également renforcées, notamment au travers de formations ciblées.
- Valoriser des sous-produits et développer des filières génératrices de revenus pour améliorer la rentabilité des exploitations agricoles
- Concevoir les textes réglementaires permettant à l'ensemble du secteur de se mettre au niveau de la concurrence mondiale

Mettre en place un système d'alerte précoce et de gestion des catastrophes adapté aux systèmes agricoles :

- Favoriser l'utilisation et le partage d'informations climatiques : Les données climatiques collectées, observées et analysées par la Direction Générale de la Météorologie seront partagées, suivies et utilisées régulièrement pour la planification des activités agricoles au niveau national et décentralisé. Les bulletins agro-météorologiques produits tous les mois par la DGM et des calendriers culturels également disponibles par saison et région diffusés dans le site web de la DGM
- Soutenir une meilleure réponse à la lutte acridienne

Mieux gérer et économiser les ressources en eau :

- Comme préconisé dans la CDN, la Gestion durable et intégrée des ressources en eau (GIRE) devra être conduite en priorité dans les zones subarides et dans les zones sensibles aux périodes de sécheresse,
- Investir dans la maîtrise de l'eau (irrigation, stockage et drainage)
- Promouvoir des techniques agricoles de conservation de l'eau et du sol, telles que les techniques de recharge, les techniques de goutte à goutte, la rétention et la réutilisation de l'eau à la parcelle

Soutenir les pratiques d'élevage durable

- Appliquer à grande échelle des Modèles Intégrés d'Agricultures Résilientes (agriculture- élevage) pour les zones d'élevage extensif pour éviter les feux de brousse des pâturages
- Diversifier les plantes fourragères, (diffusion de semence fourragère dans les zones pastorale)

Améliorer la résilience des animaux d'élevage

- Prioriser et sauvegarder les races locales en augmentant le nombre d'animaux adaptés au stress climatique et résistants aux maladies,
- Renforcer la sécurité sanitaire du bétail

Promouvoir la recherche scientifique et technologique pour mieux comprendre l'incidence du changement climatique sur l'élevage

- Favoriser l'utilisation et le partage d'informations climatiques
- Promouvoir les recherches sur l'évolution du pastoralisme, y compris ses implications socio-économiques, sous changement climatique

3.2 Évaluation et sélection des options d'adaptation

Les options d'adaptation du PROGRES s'alignent sur celles retenues dans les documents stratégiques nationaux décrits plus haut. Ainsi, l'approche de PROGRES cherchera essentiellement à mettre à échelle les bonnes pratiques des projets/programmes FIDA à Madagascar en capitalisant les expériences des projets réalisés et en cours (FORMAPROD, AD2M, DEFIS, PROSPERER). Il s'agit essentiellement des investissements relatifs au système de production résilient et au renforcement des capacités des bénéficiaires en matière de gestion durable des agroécosystèmes en vue de l'adaptation aux effets des changements climatiques. La mise à l'échelle de ces approches présente des avantages sur la preuve de leur faisabilité technique et financière, de leur effectivité, de leur acceptabilité environnementale, ainsi que leur acceptabilité par des communautés rurales.

3.3 Priorisation des options d'adaptation

Les options d'adaptation ont été choisies parmi celles qui ont fait l'objet de priorisation dans les documents stratégiques nationaux sur la base des analyses multicritères, et qui ont été pratiquées dans les projets FIDA au Madagascar et ailleurs. Les options d'adaptation choisies répondent aussi aux risques prioritaires observés dans les zones d'intervention. En effet, et tenant compte de l'objectif du PROGRES, ces options prioritaires ont été essentiellement intégrées aux composantes 1 et 2 du PROGRES. Les mesures prioritaires suivants les sous -composantes du programme ainsi les activités clés afférentes sont synthétisées dans le tableau suivant.

Sous composante visées	Actions prioritaires d'adaptation aux changements climatiques	Activités
1.1 ; 1.2	Renforcement des capacités des jeunes et des acteurs ruraux à la prise en compte des risques climatiques dans sous-projets ruraux y compris les plans d'affaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Formation en cascade au niveau des formateurs des centres d'incubation par des partenaires professionnels en technique d'adaptation aux changements climatiques, mesures d'atténuation et d'adaptation, y compris les visites des sites de démonstrations - Accompagnement du FDA and institutions de micro-financières partenaires à la prise en compte des risques climatiques.
2.1	Accès à la terre et appui à la sécurisation foncière	<ul style="list-style-type: none"> - Appui des paysans dans le processus d'obtention de certificat foncier à travers une concertation avec les guichets fonciers existants ; appui au fonctionnement des guichets fonciers - Intégration des femmes dans la planification territoriale, et amélioration de l'accès des jeunes à la terre à travers le projet ministériel Titre vert
2.1	Promotion d'agriculture climato-intelligente (ACI)	<ul style="list-style-type: none"> - Parcelle aménagée en technique agro-écologique et de conservation sur 6500 ha - Utilisation des données agro-météorologiques diffusées par la Direction Générale de la Météorologie à fréquence mensuel pour fixer le calendrier cultural - Agroforesterie combinant ligneux et culture vivrière ou de rente sur 6500 ha - Aménagement de bassin versant attenant les périmètres irrigués par reboisement et utilisant l'approche bloc agro-écologique sur 1000 ha
2.2 ; 2.1	Construction et gestions des infrastructures résilientes aux chocs climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructure d'aménagement hydro-agricole - Système de micro-irrigation pour les jardins de culture Maraichère Infrastructures de stockage/conditionnement et traitement des produits agricoles - Dispositifs de remise à niveau des infrastructures suite à un phénomène climatique extrême (cyclone, inondation etc.) - Equipements des infrastructures de stockage et de marche des sources d'énergie solaire
2.1 ; 2.2	Promotion de systèmes d'élevages résilients	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de systèmes résilients à travers les CEP (<i>Champ école paysan</i>) et les FBS (<i>Farmer business school</i>)

		<ul style="list-style-type: none"> - Mis en place des infrastructure et dispositifs de santé animale de proximité et de qualité (couloir de vaccination) - Infrastructure pour l'alimentation en eau du bétail (réservoir souterrain à usage multiple, point d'abreuvement) dans le sud - Appui à la production d'alimentation adaptée (reboisements mellifères, cultures fourragères et provende rie au niveau local
2.1 ; 2.2	Système d'alerte précoce et de gestion des catastrophes adapté aux systèmes agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de l'accès à l'information climatique pour le suivie la planification des activités agricoles au niveau national et décentralisé
2.1	Riziculture à faible émission de GES	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter les itinéraires techniques de culture du riz a fable émission de GES sur 2650 ha - Promouvoir une agriculture intelligente : agroforesterie sensible à la nutrition associant les cultures vivrières, culture de rente et arbres fruitiers sur 6675 ha.

3.4 Suivi de l'adaptation

Le suivi des actions d'adaptation sera dans le cadre du suivi des activités du programme. L'Unité de coordination de Programme appuyé par le CAPFIDA sera le principal acteur responsable du S&E de la mise en œuvre des activités d'adaptation et du rapportage. Le cadre logique du programme et PGESC serviront du cadre de suivi des mesures d'adaptations prioritaires. Toutes interventions visant à renforcer la résilience sont intégrées dans le Programme dont le suivi se conforme aux modalités de suivi-évaluation du FIDA.

4. Coûts et considérations budgétaires

Les coûts relatifs aux mesures d'adaptations et de mitigation des risques climatiques sont directement prise en compte dans les couts des investissements des composantes 1 et 2 du Programme reflétés dans le COSTAB. Ces couts s'élèvent à \$25 127 000 USD pour l'adaptation soit 30.1% du financement PoLG du FIDA.

La planification des actions sera intégrée dans le plan de passation des marchés de l'UCP qui est d'ailleurs en charge de l'estimation des coûts et à l'adaptation des activités aux spécificités des régions.



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexee: Procurement Risk Matrix (PRM)

Dates de mission: 06-25 June 2022

Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

IFAD Procurement Risk Matrix

Division		ESA				
Pays		Madagascar				
Projet		PROGRES				
Date		19-Oct-22			NOTE DU RISQUE NET	
NOTE DU RISQUE INHÉRENT		● 2.35				● 2.48
#	Description de l'élément de risque	Note	Base d'évaluation	Observations	Recommandation / Atténuation	Note
A	ÉVALUATION DU RISQUE PAYS	● 2.20				● 2.20
1	Cadre juridique et réglementaire	● 2.20				● 2.20
a	Il existe dans le pays des lois, des règlements et un manuel sur la passation des marchés.	● 3	3 les trois existent, 2 seulement deux existent, 1 seulement existe ou aucun	Le Pays dispose d'un code des marchés publics suivant la Loi 2016-055 du 25 janvier 2017, des textes d'application suivant Décret n° 2019-1310 du 03 juillet 2019 fixant les conditions de mise en oeuvre des procédures applicables en passation des marchés publics et un manuel de procédures de passation des marchés		● 3
b	Existence de dossiers d'appel d'offres normalisés pour les biens, les travaux et les services	● 3	3 trois dossiers, 2 deux dossiers, seulement pour les appels d'offres nationaux et internationaux, et aucun pour les achats, 1 pas de dossier	A la suite de la réforme du code des marchés publics de 2016, des documents types normalisés ont été mis en place pour toutes les catégories de marchés (travaux, fournitures et services)		● 3
c	Suivi de la passation des marchés	● 2	Utiliser le cadre PEFA, voir le tableau pour plus de détails	Notation PEFA 2021 : C	Une amélioration de la gestion des contrats par l'utilisation du nouvel outil pour le suivi des contrats adjugés mis en place par le FIDA (Contract Monitoring Tool - ICP)	● 2
d	Méthodes de passation des marchés	● 1	Utiliser le cadre PEFA, voir le tableau pour plus de détails	Notation PEFA 2021 : D : Les procédures de passation des marchés prévues dans les textes sont encore insuffisamment respectées.	Prévoir les directives de FIDA pour les services de conseil et les documents types du FIDA vu les difficultés enregistrées au sein des projets en cours pour certains contrats de services de consultants	● 1
e	Accès public aux informations sur la passation des marchés	● 2	Utiliser le cadre PEFA, voir le tableau pour plus de détails	Notation PEFA 2021 : C	Publication de l'AGPM sur le site des marchés publics et celui du FIDA	● 2
2	Responsabilité et transparence	● 2.20				● 2.20
a	Gestion des recours en matière de passation des marchés	● 2	Utiliser le cadre PEFA, voir le tableau pour plus de détails	Notation PEFA 2021 : C	Pas encore de mesure tendant à améliorer les conditions existantes.	● 2
b	Score de l'indice de perception de la corruption dans le pays	● 1	Le score est publié sur Transparency.org. 0 à 29 = 1, 30 à 60 = 2, 61 à 100 = 3	Le pays a une note de 26/100 sur l'indice de perception de la corruption (Transparency International, 2021)	S'assurer au niveau du projet que les dispositions relatives à la lutte contre la Fraude et la Corruption selon les procédures du FIDA sont appliquées	● 1
c	Système à deux niveaux pour le traitement des recours	● 2	Utiliser le cadre PEFA, voir le tableau pour plus de détails	Notation PEFA 2021 : C	Une amélioration de la gestion des contrats par l'utilisation du nouvel outil pour le suivi des contrats adjugés mis en place par le FIDA (Contract Monitoring Tool - ICP)	● 2

d	Existence d'un système de radiation	● 3	3 système complet, 2 l'organe de recours est l'autorité compétente, 1 aucun système	L'autorité de régulation des marchés publics établit trimestriellement une liste des personnes physiques et morales inéligibles à la commande publique. Cette liste est régulièrement mise à jour, transmise aux autorités contractantes et publiée au Journal des Marchés Publics et au Journal Officiel. (cf. paragraphe X, Article 90, page 85 du Code des marchés publics)		● 3
e	Existence d'une autorité locale indépendante et compétente chargée d'enquêter sur les allégations de corruption	● 3	3 existence d'un organisme indépendant de lutte contre la corruption, 2 existence d'un bureau au sein d'un ministère/organisme public qui exerce certaines/toutes ces fonctions, 1 pas d'autorité locale	Il existe une autorité locale indépendante et compétente chargée d'enquêter sur les allégations de corruption mis en place suivant Décret N°2004-937 du 05 Octobre 2004 portant création du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) " https://bianco-mg.org "		● 3
B	ÉVALUATION DU RISQUE INSTITUTIONNEL DU PROJET	● 2.42				● 2.62
1	Capacités en matière de passation des marchés publics	● 2.40				● 2.60
a	Existence d'une unité de passation des marchés comptant au moins 2 fonctionnaires (phase de conception, référence à un organisme public) Existence d'un responsable de la passation des marchés (mise en œuvre)	● 1	3 comme indiqué, 2 un fonctionnaire, 1 pas d'unité (à l'étape de la conception) 3 comme indiqué, 2 quelqu'un d'autre s'occupe de la passation des marchés, 1 fonction de passation des marchés non assumée systématiquement	Projet en formulation. Toutefois, il est prévu dans le DCP, que le projet va recruter un chargé de PM et des Assistants au niveau des régions couvertes	S'assurer que cette disposition est mise en œuvre par la présence effective d'un charge des questions de passation des marchés au niveau du projet	● 2
b	Le(s) fonctionnaire(s) a/ont au moins sept ans d'expérience dans le domaine de la passation des marchés publics financés par des donateurs	● 2	3 comme indiqué, 2 moins de sept ans et/ou expérience dans la passation des marchés publics mais non financés par des donateurs, 1 moins de trois ans d'expérience	Le chargé de PM à recruter au sein du PROGRES devra disposer d'une expérience d'au moins 7 ans	S'assurer qu'à l'issue du processus de recrutement que l'expert choisie soit dans les limites de l'expérience requise	● 2
c	Quelle est la qualité générale des documents produits par le service de passation des marchés?	● 3	3 très bons dossiers d'appel d'offres, rapports d'évaluation et contrats, 2 documents médiocres, 1 documents de mauvaise qualité	Par comparaidon la qualité des documents produits par la cellule passation des marchés du DEFIS (projet de tutel) est globalement conforme aux dispositions de la réglementation nationale et aux Directives du FIDA		● 3
d	Le personnel chargé de la passation des marchés a-t-il un accès direct aux documents du cadre juridique et réglementaire?	● 3	3 à tous, 2 à certains, 1 à aucun	Le personnel chargé de la passation des marchés des projets à Madagascar a un accès direct aux documents du cadre juridique et réglementaire à travers le site web de l'ARMP (http://www.armp.mg)		● 3
e	Les fonctions de passation des marchés et de gestion financière sont-elles séparées?	● 3	3 séparation totale, 2 séparation partielle, 1 passation des marchés effectuée par le personnel de la gestion financière	Il est prévu dans la conception que les fonctions de passation des marchés et de gestion financière sont complètement séparée, le projet va disposer d'une cellule chargée de la passation des marchés et une cellule chargée de la gestion financière		● 3
2	Processus de passation des marchés pu	● 2.44				● 2.63
i	Méthodes de passation des marchés	● 2.25				● 2.75
a	Méthodes de passation des marchés de biens conformes aux directives du FIDA	● 2	3 conformes, 2 conformes aux niveaux national ou international, 1 jamais conforme	La méthode de passation de marchés par affichage n'est pas conforme aux procédures du FIDA, car permettant l'acceptation d'une seule offre reçue à l'issue de la mise en concurrence	Dans le cadre de PROGRES : utilisation de la méthode de comparaison de prix pour les seuils les plus faibles (2) Pratiques pour aboutir à plusieurs réponses (> à 3) lors d'une procédure par affichage mais en respectant le nombre minimum trois participant	● 3
b	Méthodes de passation des marchés de travaux conformes aux directives du FIDA	● 2	3 conformes, 2 conformes aux niveaux national ou international, 1 jamais conforme			● 3

c	Méthodes de passation des marchés de services conformes aux directives du FIDA	● 3	3 conformes pour la méthode de la valeur élevée pour les entreprises, la méthode de la faible valeur pour les entreprises et la méthode pour les consultants individuels; 2 conformes pour deux des méthodes susmentionnées; 1 conformes pour une seule ou aucune	En général les dossiers passés en revue au niveau du DEFIS et des autres projets/programmes FIDA dans le pays, confirment que les méthodes de passation des marchés de services de consultants sont conformes aux Directives du FIDA		● 3
d	Accès aisé aux dossiers d'appel d'offres pour les entreprises étrangères	● 2	3 dossiers d'appel d'offres gratuits, pouvant être émis/expédiés par voie électronique; 2 les soumissionnaires étrangers doivent virer des fonds au Projet pour acheter les dossiers d'appel d'offres; 1 les dossiers d'appel d'offres ne sont pratiquement pas disponibles pour les soumissionnaires étrangers	L'avis spécifique d'appel public à la concurrence indique aux candidats les modalités de retrait du Dossier d'Appel d'Offres ouvert, et notamment, le cas échéant, la somme à payer pour obtenir ce dossier (Cf. Paragraphe II, article 35, page 55 du code des marchés publics). (les dossiers de consultation passant par le système SIGMP ne sont pas gratuits ; un montant a été défini suivant le montant des prestations, et ce à titre de ressources de l'ARMP - cf Articles 1 et 4, ainsi que du tableau annexe de l'Arrete 7277-2016-MFB du 31 mars 2016.	S'assurer au niveau du PROGRES de la gratuité des dossiers de prestations intellectuelles notamment y compris pour les entreprises étrangères	● 2
ii	Planification de la passation des marchés	● 3.00				● 3.00
a	Les plans de passation des marchés sont-ils préparés à l'avance et conformes aux plans de travail et aux budgets annuels?	● 3	3 préparés à l'avance et conformes, 2 l'un ou l'autre, 1 non	Les plans de passation des marchés sont en général préparés à l'avance et sont conformes aux plans de travail et budgets annuels au niveau des projets/programmes du FIDA à Madagascar		● 3
b	Les responsables de la passation des marchés participent-ils à la planification annuelle du travail?	● 3	3 si la réglementation et la pratique l'exigent, 2 si la réglementation l'exige, 1 aucune de ces conditions n'est remplie	Les pratiques pays et la réglementation font que les chargés de la passation des marchés participent effectivement à la planification annuelle du travail (article 9, page 36 du Code des marchés publics). Au Le PROGRES s'assurera de la mise en application de cette pratique et disposition réglementaire		● 3
c	Les plans de passation des marchés utilisent-ils un formulaire efficace avec des lignes planifiées et réelles dans 3 catégories différentes?	● 3	3 dans toutes les catégories, 2 dans certaines catégories, 1 pour aucune catégorie	Les plans de passation des marchés des projets/programmes FIDA sont élaborés avec des dates planifiées et réelles pour toutes les catégories		● 3
iii	Processus de passation des marchés	● 2				● 3
a	Nombre minimum de devis prévu par la loi	● 1	3 trois ou plus; 2 deux, 1 sans indication ou moins de deux	La loi ne prévoit pas la méthode de demande de devis (ii) la méthode par affichage n'exige théoriquement aucun minimum	Harmonisation des pratiques pour aboutir à plusieurs réponses (> à 3) pour la procédure d'affichage : (i) faire la publication dans les journaux en même temps que les affichages publication sur les réseaux sociaux également (ii) faire des relances lorsque la procédures par affichage aboutit à une seule soumission reçue Malgré ces mesures, on n'arrive pas toujours à obtenir 3 réponses avec la méthode d'affichage	● 2
b	Nombre minimum de jours pour les passations de marchés annoncés dans le cadre d'appels d'offres	● 3	3 au moins trente jours; 2 au moins vingt jours; 1 moins de vingt jours ou non indiqué	Tout appel d'offres national ouvert est porté à la connaissance du public au moins 30 jours avant la date limite de remise des offres par la publication d'un avis spécifique d'appel public à la concurrence. Ce délai est d'au moins 45 jours pour l'appel d'offres international ouvert. (cf Paragraphe II, article 35, page 55 du Code des marchés publics)		● 3

c	Les soumissionnaires disposent-ils d'assez de temps pour poser des questions et obtenir des réponses dans le cadre du processus d'appel d'offres?	3	3 si les soumissionnaires disposent d'un minimum de trois jours pour la méthode de la demande de devis et de sept jours pour les méthodes concurrentielles pour poser des questions, 2 si moins de trois jours pour la méthode de la demande de devis et entre 4 et 7 jours pour les méthodes concurrentielles, 1 si non mentionné pour la méthode de la demande de devis et moins de quatre jours pour les méthodes concurrentielles	Dans les dossiers passés en revue au niveau des autres projets/programmes FIDA, les soumissionnaires pouvaient poser des questions jusqu'à 10 jours avant la date de remises des offres pour l'Appel d'Offre Ouvert (AOO) et 6 jours pour la Demande De Prix (DDP) et le délai de réponses par le RPM est respectivement de six (06) jours pour l'AOO et de trois (3) jours pour la DDP avant la date limite fixée pour la remise des offres		3
d	Les précisions sont-elles fournies à tous les soumissionnaires?	3	3 à tous, 2 à certains, 1 à aucun	Dans la pratique au niveau du pays, les précisions et les réponses aux questions posées dans le cadre d'un appel d'offres sont fournies à tous les candidats, sans préciser l'identification du demandeur		3
e	Les offres reçues avant la date limite sont-elles entreposées en lieu sûr?	2	3 toutes, 2 certaines, 1 aucune	Projet en formulation	Pour des raisons de sécurité, il faudra garder les offres reçues avant échéance dans une armoire fermée à clés ou un coffre fort	2
f	Les garanties sont-elles entreposées en sécurité?	2	3 toutes, 2 certaines, 1 aucune	En general dans les autres projets FIDA toutes les garanties sont entreposées dans le coffre fort installé dans les bureaux des RAF	S'assurer qu'au PROGRES, les garanties sont entreposées dans des coffres forts	2
g	Le dépouillement des soumissions a-t-il lieu pour les marchés annoncés et dans l'heure qui suit la réception des soumissions?	3	3 les deux, 2 le dépouillement a lieu plus d'une heure après réception, 1 pas de dépouillement	L'échantillon des dossiers passés en revue dans les autres projets/programmes FIDA au pays montre que le dépouillement se fait dans l'heure qui suit la réception des soumissions		3
h	Un procès-verbal du dépouillement est-il dressé et envoyé aux soumissionnaires qui ont présenté des offres?	2	3 les deux, 2 procès-verbal dressé mais non envoyé, 1 aucun des deux	Dans la pratique, un Procès verbal est dressé à l'issu du dépouillement des offres/propositions mais n'est pas transmis de façon systématique aux soumissionnaires	Transmettre de façon systématique le PV de dépouillement à tous les soumissionnaires présents	2
i	Les évaluations sont-elles menées par un comité d'évaluation ad hoc dûment qualifié?	3	3 oui, 2 comité qualifié mais non ad hoc, 1 comité ad hoc ou aucun	La PRMP ou le Coordonnateur du Programme nomme une Sous-Commission Technique d'Evaluation (SCTE) au cas par cas. Cette SCTE, composée d'au minimum trois membres, inclut systématiquement un membre de la CAO / CIAO, la personne en charge de la sous-composante concernée, et d'une personne du Ministère de tutelle.		3
j	Dans l'évaluation, la réactivité est-elle fondée sur les critères énoncés dans le dossier d'appel d'offres?	3	3 sur tous, 2 sur certains, 1 sur aucun	Dans la pratique, la réactivité est toujours fondée sur les critères d'avaluations énoncés dans le dossier d'appel d'offres		3
k	Les évaluations sont-elles terminées pendant la période de validité des soumissions?	2	3 toutes, 2 certaines, 1 aucune	Oui, en général les évaluations sont faites pendant la période de validité des offres/propositions	S'assurer au niveau du PROGRES que les évaluations des offres se terminent dans les délais impartis durant la validité de celles-ci. Application du circulaire du 18 février 2022 article 4 : La CAO devra s'organiser afin qu'un processus d'évaluation transparent et efficace puissent se dérouler dans un délai ne dépassant pas vingt (20) jours pour les marchés des travaux et fournitures, et trente (30) jours pour les marchés de services et de prestations intellectuelles sous réserve du respect du calendrier de passation de marché et informer le FIDA à temps tout processus dépasse ce délai.	2

l	Les conditions préalables à l'entrée en vigueur du contrat sont-elles clairement stipulées dans le contrat? (c'est-à-dire garantie de restitution d'acompte, garantie de bonne exécution, assurance, etc)	● 3	3 toutes, 2 certaines, 1 aucune	En general au niveau des projets, les conditions préalables d'entrée en vigueur du contrat (garantie de restitution d'avance, garantie de bonne exécution, assurance, etc.) sont clairement définies dans les contrats		● 3
m	L'organisme tient-il un dossier complet du processus? Il s'agirait notamment de copies de toutes les annonces publiques, des documents de présélection (le cas échéant, du rapport d'évaluation de la présélection documentant toute décision de ne pas présélectionner certains soumissionnaires potentiels), du dossier d'appel d'offres et de tout ajout, d'un compte rendu de toute réunion préalable aux soumissions, du procès-verbal du dépouillement des soumissions, du rapport final de l'évaluation des soumissions (comprenant un exposé détaillé des motifs utilisés pour accepter ou rejeter chaque soumission), des recours intentés contre des procédures de sélection et d'adjudication, d'un exemplaire signé du contrat final et d'un exemplaire de la garantie du paiement des avances et de la garantie de bonne exécution, etc.	● 2	3 toutes, 2 certaines, 1 aucune	Au niveau des projets FIDA dans le pays, les dossiers relatifs aux marchés passés sont archivés de façon acceptable mais des améliorations sont nécessaires pour rendre le système plus performant	S'assurer au niveau du PROGRES, de la mise en place d'un système d'archivage systématique de tous les dossiers pour faciliter la traçabilité du processus dans son intégralité	● 2
n	Tous les marchés adjugés sont-ils annoncés publiquement?	● 2	3 tous, 2 certains, 1 aucun	Dans la pratique, seulement les marchés adjugés à l'issue d'un appel d'offres ouvert sont annoncés publiquement	Procéder à la publication systématique de tous les marchés adjugés au niveau du PROGRES	● 2
iv	Administration et gestion des contrats	● 2.09				● 2.27
a	Existence de niveaux d'autorité dans le processus de gestion des contrats	● 2	3 Existent 2 dans certaines cas 1 aucun	Dans certains cas (marchés de travaux)	Renforcement des protocoles de collaboration avec les structures décentralisées du Ministère pour assurer cette fonction	● 2
b	Existence de seuils d'approbation pour les modifications de contrats	● 2	3 existent 2 dans certaines cas 1 aucun	Le contrôle de ces avenants est effectué suivant les seuils prévus à l'article 2.1 de l'arrêté N°13156/2019-MEF du 4 juillet 2019 fixant les seuils des marchés publics et conformément aux modalités prévues à l'arrêté 20442/2019-MEF du 17 septembre 2019 fixant les modalités de contrôle a priori et a posteriori exercé par la Commission des Marchés	S'assurer de l'existence de seuils d'approbation pour les modifications des contrats et qui devront être clairement formulés dans le manuel de procédures du projet.	● 2
c	Existe-t-il un système ou un cadre efficace de surveillance des marchés adjugés?	● 2	3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	Projet en formulation. Toutefois, au niveau des autres projets/programmes FIDA du pays il n'existe pas un cadre efficace de surveillance des marchés adjugés	Améliorer le cadre de gestion des contrats en utilisant le nouvel outil pour le suivi des contrats adjugés (Contract Monitoring Tool - CMT) pour le suivi des marchés adjugés développé par le FIDA	● 2
d	Existe-t-il un processus de suivi de la livraison des biens pour en vérifier la quantité et la qualité?	● 2	3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	En general il existe toujours dans les projets FIDA, une commission de réception des biens qui est mise en place au cas par cas	Mettre en place un processus formel de suivi de la livraison des biens pour s'assurer que les biens sont conformes aux spécifications techniques et aux quantités prévues	● 2
e	Existe-t-il un cadre pour l'approbation des résultats obtenus et un processus de paiement pour les contrats de services de consultants?	● 2	3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	Dans la pratique, des comités de validation ou de lecture sont mis en place au cas par cas mais il n'existe pas un système formel d'approbation des résultats obtenus et un processus de paiement pour les contrats de services de consultants au niveau de DEFIS.	S'assurer de l'existence d'un cadre d'approbation des résultats des rapports et un processus de paiement pour les contrats de services de consultants par la mise en place d'un système formel décrit dans le manuel de procédures du projet	● 2
f	Existe-t-il un processus de règlement du paiement final et de clôture du contrat?	● 3	3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	En général, le contrat définit toujours le processus de règlement du paiement final et de clôture du contrat au niveau des autres projets FIDA		● 3
g	Les différends contractuels sont-ils traités conformément à un système formel de recours et d'arbitrage?	● 1	3 tous, 2 certains, 1 aucun	le CRAL (Comité de règlement à l'amiable des litiges) prévu par la loi n'est pas encore mis en place, L'arbitrage en exécution n'existe pas encore	Prévoir dans le cahier des clauses administratives particulières la possibilité d'opter pour des modes alternatifs de règlement de litiges et de saisir des organes spécialisés en médiation, en conciliation ou en arbitrage locaux ou internationaux.	● 2

h	Les marchés de travaux publics sont-ils supervisés par des ingénieurs indépendants ou par un chef de programme désigné?	● 2	3 tous, 2 certains, 1 aucun	Vu le nombre important de travaux planifiés, les petits marchés de travaux ne sont pas supervisés convenablement par des ingénieurs, faute d'effectif d'ingénieurs mobilisables (fonctionnaire et responsable de projets), ou faute de moyen pour recruter des ingénieurs consultants.	Très peu de chance d'évolution de la situation, dû au manque d'effectif au niveau du Ministère	● 2
i	Les contrats sont-ils achevés dans les délais prévus et dans les limites du prix contractuel approuvé ou arrêté?	● 2	3 tous, 2 certains, 1 aucun	Un retard est enregistré dans l'achèvement des contrats vu les changements climatiques.		● 3
j	L'organisation dispose-t-elle de registres des marchés adjugés couvrant tous les marchés (avec noms, prix et dates), par catégorie de marchés?	● 3	3 pour tous, 2 pour certains, 1 pour aucun	Le Programme DEFIS dispose d'un registre de contrat couvrant l'ensemble des marchés au niveau du Programme avec des informations encodées de façon chronologique et par catégorie de marchés ; ce registre sous format Excel a été tiré du formulaire C10 du TOMPRO / TOMMARCHE		● 3
k	Des dossiers adéquats sur l'administration des marchés adjugés sont-ils tenus à jour? (Il peut s'agir d'avis contractuels émis par le fournisseur, l'entrepreneur, l'acheteur ou l'employeur, d'un registre détaillé de tous les ordres de changement ou de modification émis ayant une incidence sur la portée, les qualités, le calendrier ou le prix du marché; des registres des factures et paiements, des rapports intermédiaires, des certificats d'inspection, d'acceptation et de réalisation, des dossiers des recours et différends et leurs résultats, etc.)	● 2	3 toutes, 2 certaines, 1 aucune	Projet en formulation. Toutefois au niveau de DEFIS, les dossiers relatifs aux marchés passés sont archivés de façon acceptable, mais des améliorations sont nécessaires pour rendre le système plus performant	Compléter le système d'archivage du programme par le rajout systématique de tous les actes de gestion des contrats passés à savoir: PV de réception, rapports de mission, factures, preuves des paiements, etc...	● 2

Barème des notes du risque

- 3** **F: Risque faible** ● 3
- 2** **M: Risque moyen**
- 1** **E: Risque élevé**

Evaluation initiale faite par Mamadou Diouldé SOW,
Mission formulation PROGRES



Investir dans les populations rurales

Madagascar

Programme to Strengthen Sustainable Entrepreneurship and Support Economic Integration of Rural Youth (PROGRES)

Rapport de conception

Annexee: PPM 18 mois PROGRES Final

Dates de mission: 06-25 June 2022

Date du document: 28/10/2022

Identifiant du projet 2000003989

Numéro du rapport: 6194-MG

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Guide Rapide

Vue d'ensemble du modèle

Le modèle fournit des feuilles de calcul Excel relatives i) aux instructions et aux délais et ii) au plan de passation des marchés proprement dit.

Feuilles de calcul relatives au plan de passation des marchés

- SUMMARY** **GOODS** **WORKS** **CONSULTING**
- Biens, travaux et services de consultants**: elles servent à saisir les données relatives au plan de passation des marchés.
- Note**: les services autres que les services de consultants doivent être traités dans l'une ou l'autre des catégories relatives aux biens, travaux et services de consultants en fonction de la nature des services.
- Synthèse**: elle présente une synthèse des montants par catégorie et des seuils de passation des marchés.

Feuilles de calcul relatives aux instructions et aux délais

- Instructions**: brèves instructions de référence relatives à l'utilisation du modèle.
- Estimation des délais**: délais estimés selon la méthode de passation des marchés, en fonction de l'expérience et des indications fournies dans le Manuel de passation des marchés le cas échéant.

Synthèse de la passation des marchés

La feuille de calcul de synthèse présente des informations de base, les montants totaux et les seuils de passation des marchés relatifs au projet.

Remplir la synthèse du plan de passation des marchés

Prévu de passation des marchés-Sommaire				
Pays:	Mali			
Nom du Projet:	Community Livestock and Agriculture Project (CLAP)			
Project ID:	2020001234			
Version:	1.0			
Date version:	03-10-20			
Préparé par:	[Nom]			
Approuvé par:	[Nom]			
Catégorie d'approvisionnement				
Devise	USD	LCU	USD	LCU
Biens				
Travaux				
Services de Consultant				
Services - Non Consultant				
Dons				
TOTAL				

ÉTAPE 1: indiquez le **pays**, le **nom du projet**, son numéro, sa **version**, la **date de la version** et le nom de la personne ou des personnes en charge de la préparation et de l'approbation du plan.

Gestion des versions, des actualisations et des améliorations
La version du plan de passation des marchés (ainsi que la date de la version) doit être actualisée pour chaque **actualisation** et chaque **amélioration** du plan. Cette actualisation de la version doit être uniquement indiquée dans la feuille de synthèse. Elle sera automatiquement reportée sur les autres feuilles de calcul. Le premier chiffre (1.0) doit être conservé pour l'intégrité de la période de 18 ou 12 mois qui représente la durée du plan, et est modifié pour la période ou l'année suivante (par exemple Année/Période 1: 1.0, Année/Période 2: 2.0). Le deuxième chiffre concerne les actualisations et les améliorations.

Une actualisation est l'ajout de contenu dans les lignes relatives aux données effectives ("Actual") du plan de passation des marchés.

Ne remplissez pas cette section. Les montants totaux sont calculés automatiquement pour chaque catégorie à partir des feuilles de calcul du plan de passation des marchés.

Tous les autres changements sont des améliorations. En vue de l'examen préalable, les améliorations nécessitent un avis de non-objection du FIDA.

Examen préalable des seuils				
Compte	Seuil de base	Seuil de base	Seuil de base	Seuil de base
USD	1000000	1000000	1000000	1000000

Monnaie	USD	Montant (USD)
USD		1000000
EUR		1000000

Note: si la monnaie n'est ni l'USD ni une MONNAIE LOCALE, modifiez les étiquettes USD dans le modèle à l'aide des menus déroulants le cas échéant ou en indiquant directement la devise si vous ne pouvez pas faire autrement.

ÉTAPE 2: indiquez les seuils d'examen préalable et les seuils relatifs à la méthode de passation des marchés fixés pour le projet. Ils sont définis dans la lettre à l'emprunteur.

Feuilles de calcul relatives aux biens, travaux et services de consultants

Les données prévues et les données effectives sont indiquées dans ces feuilles de calcul, pour chaque achat, par catégories. Toutes les feuilles de calcul ont la même structure.

Structure générale des feuilles de calcul

Plan	Actual	Plan	Actual	Plan	Actual	Plan	Actual	Plan	Actual

Dans chaque feuille de calcul, trois lignes (données prévues, données effectives et une ligne vide) sont fournies pour faciliter la réalisation de copies/colles pour de nouveaux achats, ou la récupération de formules relatives aux dates. **Veillez à ne pas modifier ou effacer ces lignes.**

Un achat doit être renseigné dans les lignes données prévues ("Plan") et données effectives ("Actual"), avec une ligne vide au-dessous.

Ajouter un nouvel achat

ÉTAPE 1: pour ajouter un nouvel achat lorsque des lignes sont toujours disponibles, indiquez tous les achats figurant dans le plan jusqu'à la date. Il s'agit de la section "données de base", où figurent les références au PTBA correspondant, le numéro de passation des marchés, la description, le financement, le nombre de lots, la zone du projet (le cas échéant), les méthodes de passation des marchés ou de sélection et le montant prévu en USD ou en monnaie locale. *Les cellules "date" pour les biens et les travaux ont pour point de départ la cellule située directement en dessous de "Submission des documents de préqualification" ("Submission of PreQual") et, pour la feuille de calcul relative aux services de consultants, la cellule située directement en dessous de "Submission des appels à manifestation d'intérêt" ("Submission of REOI").*

Plan vs. Actual	No.	Description	Financing	Project Area	Plan vs. Actual	Quantity (Units)	Procurement Method	Amount (USD)	Amount (LCU)
Plan	1	Vehicle vulnerability assessment	AFD	AFD	Plan	1	RFQ	100000	10000000
Actual					Actual				

ÉTAPE 2: à partir des critères sélectionnés, vous devrez indiquer la première date de la procédure dans le champ correspondant.

Plan vs. Actual	Submission of REOI	No Objection Date	REOI Launch Date	EOI Submission Deadline	Submission of Shortlist Report	No Objection Date	Submission of RFP/RFQ
Plan	1-Feb-20	8-Feb-20	10-Feb-20	2-Mar-20	16-Mar-20	23-Mar-20	27-Mar-20
Actual							

Les dates prévues sont obtenues à partir de formules de calcul, du début à la fin. **Note**: si vous indiquez une méthode de passation des marchés qui ne figure pas dans le menu déroulant, les formules ne fonctionneront pas, mais vous pouvez entrer ces dates manuellement.

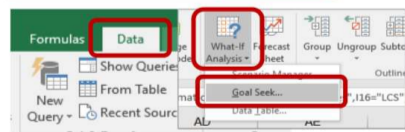
Modifier les dates prévues

Les dates prévues obtenues grâce aux formules ne sont pas contraignantes et peuvent être modifiées si besoin.

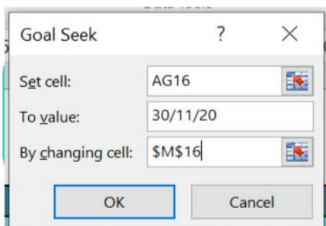
- Planification de la fin au début**: si vous n'avez pas modifié les dates prévues et si les formules sont toujours en place, vous pouvez modifier l'échéancier à partir de la DATE FINALE comme suit:

No-objection Date	Date Contract Award	Date Contract Signature
22-Aug-20	24-Aug-20	31-Aug-20

ÉTAPE 1: suivez les étapes 1 et 2 de la section qui précède, en indiquant une date de début. Une fois que des dates prévues sont indiquées dans les cellules à partir des formules, sélectionnez la cellule qui contient la dernière date/date d'exécution.



ÉTAPE 2: cliquez sur "Data" et affichez le menu déroulant à partir du bouton "What-If Analysis". Sélectionnez "Goal Seek" dans le menu déroulant.



ÉTAPE 3: remplissez la fenêtre contextuelle comme indiqué ci-après:

- "Set cell"**: la cellule a normalement été sélectionnée à l'étape 1. Si ce n'est pas le cas, cliquez sur le champ et sélectionnez la cellule contenant la dernière date/date d'exécution.
- "To value"**: indiquez la date d'exécution souhaitée pour la passation des marchés.
- "By changing cell"**: cliquez sur le champ et sélectionnez la cellule contenant la première date/date de démarrage.
- Cliquez sur **OK**, puis encore sur **OK** dans la fenêtre contextuelle suivante.

L'échéancier sera modifié, avec le calcul d'une nouvelle date de démarrage.

- Modifier le nombre de jours de l'échéancier**: cette modification peut se faire de deux façons:
 - En utilisant la feuille d'estimation des délais**: modifier le nombre approximatif ("Approx") de jours prévu pour chaque processus spécifique (par méthode de passation des marchés) dans la feuille d'estimation des délais. **Note**: cet échéancier s'applique à tous les achats indiqués dans la feuille de calcul de passation des marchés utilisant cette méthode.
 - En modifiant directement les dates prévues** pour un achat donné dans la feuille de calcul du plan de passation des marchés. **Note**: pour modifier les dates dans les feuilles de calcul, il faut commencer par les premières dates pour permettre aux dates ultérieures d'être calculées à partir des formules.

Utiliser la feuille d'estimation des délais pour modifier les échéances par méthode de passation des marchés

Cette feuille de calcul donne des délais estimés par méthode de passation des marchés, pour chaque étape de la procédure de passation des marchés à partir de l'expérience et des indications fournies dans le Manuel de passation des marchés le cas échéant.

Procurement Method	Bid Invitation Date			Bid Closing-Opening			S. T. (Days)
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	
Single Envelope							
RFQ (Shopping (15/15))	1	3	1	5	21	14	0
RFQ (No PreQual)	1	3	2	30	45	45	0
LCR (No PreQual)	1	3	2	45	70	45	0
LCR (No PreQual)	1	3	2	45	70	45	0

MESURE: repérez la cellule "Approx" correspondant à l'étape de la procédure, et la méthode de passation des marchés pour laquelle vous souhaitez modifier l'échéancier, et modifiez le nombre de jours.

Note: des cellules seront mises en surbrillance pour attirer votre attention si la valeur indiquée est inférieure au nombre minimal de jours (comme dans l'exemple ci-dessus).

AWPB/Component Ref	No	Description*	Funding	Project Area	Plan vs. Actual	Shortlist (Yes/No)	Prior or Post Review	Procurement Method	Amount (USD)	Amount (LCU)	Plan vs. Actual
NCR (with PreQual)	1	3	2	30	45	45	0	0	0	0	0
NCR (with PreQual)	1	3	2	45	70	30	0	0	0	0	0
LIB (with PreQual)	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0
Direct Contracting	1	3	1	7	30	14	0	0	0	0	0
Two Envelopes	1	3	2	30	45	45	3	0	0	0	0
NCR (no PreQual)	1	3	2	45	70	45	3	0	0	0	0
NCR (no PreQual)	1	3	2	45	70	45	3	0	0	0	0

Le chiffre zéro indique les étapes qui ne sont pas applicables à cette méthode, et la mention "N/A" apparaît dans les formules.

Modifier directement les dates prévues

MESURE: saisir les nouvelles dates manuellement.

Note: commencez par les dates les plus anciennes de sorte que les dates ultérieures soient calculées au moyen des formules.

Note: si vous avez besoin de restaurer une ou plusieurs formules de calcul des dates prévues, vous pouvez le faire par un copié-collé de la cellule correspondante (dans la même colonne) dans la ligne située tout en haut de la feuille de calcul.

Plan	Actual	Submission of Shortlist	No Objection Date	REOI Launch Date	EOI Submission Deadline
Plan	Actual	2-Feb-20	8-Feb-20	10-Feb-20	2-Mar-20

Saisir des dates et informations effectives

AWPB/Component Ref	No	Description*	Funding	Project Area	Plan vs. Actual	Shortlist (Yes/No)	Prior or Post Review	Procurement Method	Amount (USD)	Amount (LCU)	Plan vs. Actual
FRB.CI.01	1	Climate Vulnerability Assessment	IFAD	All targeted districts	Plan	Yes	Prior Review	QCBS	64 000.00	-	Plan
				All targeted districts	Actual	Yes	Prior Review	QCBS	-	-	Actual

Submission of REOI	No Objection Date	REOI Launch Date	EOI Submission Deadline	Submission of Shortlist Report	No Objection Date
1-Feb-20	8-Feb-20	10-Feb-20	2-Mar-20	16-Mar-20	23-Mar-20
3-Feb-20	9-Feb-20	11-Feb-20	3-Mar-20	16-Mar-20	23-Mar-20

Note: saisissez le montant effectif au bas de la feuille de calcul.

MESURE: à mesure que les processus de passation des marchés sont exécutés, actualisez les lignes effectives ("Actual") relatives aux données de base, aux dates effectives et, enfin, au montant effectif au bas de la feuille de calcul. **Nouveau!** Veuillez trouver des nouvelles colonnes correspondant aux numéros des contrats, aux noms des fournisseurs/identifiants fournisseurs, aux dates d'achèvement des contrats et remarques.

Date Contract Award	Date Contract Signature	Amount (USD)
24-Aug-20	31-Aug-20	64 000.00
30-Aug-20	10-Sep-20	60 000.00

	USD	LCU	Plan	Actual
Total Amount	80 000.00	0.00	Plan	Actual
Non-Consulting	30 000.00	0.00	Plan	Actual
	20 000.00	0.00	Actual	

Nouveau! Les montants totaux des services autres que les services de consultants sont inclus soit dans la feuille de calcul, soit dans la synthèse de chaque feuille.

Procurement Category	USD	LCU	USD	LCU
Goods	50 000.00	-	45 000.00	-
Works	-	80 000.00	-	75 000.00
Consulting Services	15 000.00	-	10 000.00	-
Non-Consulting services	30 000.00	-	20 000.00	-
TOTAL	95 000.00	80 000.00	75 000.00	75 000.00

Saisir des données et informations effectives pour plusieurs lots

S'il y a plusieurs lots, insérez une nouvelle ligne "Actual" pour chaque lot. Les dates effectives seront probablement les mêmes jusqu'à la soumission du rapport d'évaluation technique.

1	Plan
2	Actual
3	
4	

The 3 rows above are not part of the Plan and must not be modified. Copy these rows to create new procurements

ÉTAPE 1: Sélectionnez and copiez/collez les lignes des données effectives (Ligne 2) de la structure générale de cette feuille de calcul que vous trouverez en haut, et insérez-les selon l'exemple en bas.

ÉTAPE 2: Indiquez les numéros totaux des lots sur chaque ligne de données prévues et les lots individuels sur les lignes de données effectives. Ajoutez les données selon l'exemple en bas.

Lot No/Description	Project Area	Plan vs. Actual	Pre- or Post Qualification	Prior or Post Review	Procurement Method	Envelopes	Amount (USD)
2 Lots	N/A	Plan	Post-Qual	Post Review	NS	1	25 000.00
1. Desktops	N/A	Actual	Post-Qual	Post Review	NS	1	15 000.00
2. Monitors	N/A	Actual	Post-Qual	Post Review	NS	1	10 000.00

NOTE: Les montants totaux indiqués sur les lignes des données prévues sont les montants totaux des lots, tandis que les montants indiqués sur les lignes des données effectives correspondent aux montants des lots individuels.

Ajouter des lignes pour de nouveaux achats

The 3 rows above are not part of the Plan and must not be modified. Copy these rows to create new procurement items or retrieve Plan Dates Formulas if needed.

Procurement Plan - WORKS

Version: 1.0
Date: 3-Jan-20
Country: Project/Programme:
Project ID:

Sur chaque feuille de calcul (biens, travaux, services de consultants), trois lignes (données prévues, données effectives et la ligne vide) sont fournies en haut de la feuille de calcul, avant le début du plan de passation des marchés.

! Veuillez à ne pas modifier ou supprimer ces lignes. Elles ne font pas partie du plan et ne servent qu'à ajouter de nouveaux achats ou à récupérer des formules si nécessaire.

Comment ajouter des lignes pour un nouvel achat

- Remontez en haut de la feuille et sélectionnez les trois premières lignes
- Copiez les lignes sélectionnées
- Collez les lignes à la fin du plan
- Cliquez sur OK dans la fenêtre contextuelle suivante.

Astuce: placez le pointeur de la souris sur le numéro de la première ligne jusqu'à ce qu'apparaisse une petite flèche noire, puis cliquez et glissez la souris jusqu'à la troisième ligne.

Faites un clic droit dans la zone sélectionnée et sélectionnez copier dans le menu déroulant. OU appuyez sur CTRL + c sur le clavier.

Sélectionnez la première cellule située juste en dessous de la dernière ligne de la feuille de calcul, et appuyez sur CTRL + v.

Cliquez sur OK dans la fenêtre contextuelle suivante.

Ajouter des colonnes aux feuilles de calcul

À noter:

- Veillez à ne pas insérer ou supprimer de colonne dans la feuille d'estimation des délais
- Il est déconseillé aux utilisateurs d'insérer ou de supprimer des colonnes dans les feuilles de calcul relatives aux biens, travaux et services de consultants. Notez toutefois que des colonnes peuvent être ajoutées à la section relative aux données de base sans que cela modifie les formules
- Ne copiez pas de lignes ni de colonnes issues d'autres feuilles de calcul relatives au plan pour les coller dans une feuille de calcul
- Il est conseillé aux utilisateurs du plan de ne pas modifier les formules du document, sauf en ce qui concerne les modifications de dates (une copie des formules est fournie en haut de chaque feuille pour les ajouts de nouvelles lignes et les suppressions accidentelles)

AWPB/Component Ref	No	Description	Funding	Lot No/Description	Project Area	Plan vs. Actual
						Plan
						Actual

Si besoin, des colonnes peuvent être insérées dans la section relative aux données de base, sans effet sur les formules.

Prévu de passation des marchés-Sommaire				
Pays:	Madagascar			
Nom du Projet	Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)			
Projet ID:	2000001234			
Version	1.0			
Date version	10-Aug-22			
Préparé par	Mamadou Diouldé SOW			
Approuvé par				
Catégorie d'approvisionnement	Prévu		Réel	
	USD	LCU	USD	LCU
Biens	-	-	-	-
Travaux	-	-	-	-
Services de Consultant	1,575,796.94	-	-	-
Services - Non consultants	794,022.00	-	-	-
Dons	-	-	-	-
TOTAL	2,369,818.94	-	-	-

Les tableaux des seuils ci-dessous sont basés sur la nouvelle lettre à l'emprunteur/bénéficiaire modèle 2020. Veuillez remplir les champs qui sont applicables en fonction des dispositions de la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire pour le projet.

Examen préalable des seuils					
Catégorie	Biens et services autres que de conseil liés aux biens	Travaux et services non liés aux travaux	Services et services autre que de consultants ou Mémoire d'entente/Accords	Consultants Individuels	Les décisions concernant les offres anormalement basses sont soumises à la procédure de non-objection du FIDA;
Seuils	≤ US\$ 70 000.00	≤ US\$ 150 000.00	≤ US\$ 60 000.00	≤ US\$ 0.00	Uniquement pour les activités de passation de marchés soumises à un examen préalable OU Pour toutes les activités de passation de marchés

Tous contrats directs et attribution à un fournisseur unique [approvisionnement de source unique] sont soumis à revue préalable (conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA), ou sur la base des seuils stipulés dans la lettre à l'emprunteur/bénéficiaire.

Le taux de change au moment de la soumission sera utilisé pour les examens.

Méthode de passation des marchés - seuils						
	QC	SFQ/SMC/SCBD	SFQC	Liste restreinte	SED - Entreprises	SED - Individuels
Services et services autres que de consultants	< US\$ 40 000.00	≥ US\$ 40 000.00 et < US\$ 100 000.00	≥ US\$ 100 000.00	≥ US\$ 100 000.00	< US\$ 10 000.00	< US\$ 3 000.00
	Entente Directe	Demande de prix	AON	AOI	Autres méthodes ou dispositions des marchés	
Biens et services autres que de conseil liés aux biens	Quelques soit le montant sous réserve d'un examen préalable.	≤ US\$ 70 000.00	> US 70 000.00 et < US\$ 200 000.00	≥ US\$ 200 000.00	Travaux en régie	
Travaux et services non liés aux travaux	Quelque soit le montant sous réserve d'un examen préalable	< US\$ 150 000.00	≥ US \$ 150 000.00 et < US\$ 800 000.00	≥ US\$ 800 000 0.00	Participation des communautés	

Version 1.0 10-Aug-22			Données de base													
PTBA/Composant e ref	Nº	Description	Services - Non consultants	Financement	Lot Nº/Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission des documents de pr-qualification	Date de non-objection
C2.V.N.6.b	01	Achat de 50 kits de micro-irrigation	Yes	FIDA	1	UCP	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	50,000.00		Prévu	N/A	N/A
			Yes				Réel									Réel
C2.V.N.6.a	02	Recrutement de prestataires pour la confection de 20.000 foyers améliorés en faveur de la zone d'intervention du projet	Yes	FIDA	1	UCP	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	200,000.00		Prévu	N/A	N/A
			Yes				Réel									Réel
C3.C.I.b	03	Achats d'équipements audiovisuels	Yes	FIDA	1		Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	25,000.00		Prévu	N/A	N/A
			Yes				Réel									Réel
C3.E.V.a	04	Achat de six (6) véhicules 4x4	Yes	FIDA	1	UCP	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AOI	1	240,000.00		Prévu	N/A	N/A
			Yes				Réel									Réel
C3.E.V.b	05	Achat d'un lot divisible de matériels informatiques et de reprographie	Yes	FIDA	Lot 1: Ordinateurs	UCP	Prévu	Post-Qual	Prior Review	AON	1	135,000.00		Prévu	N/A	N/A
			Yes		Lot 2 : Photocopieurs et imprimantes		Prévu									
			Yes				Réel									Réel
C3.E.V.f	06	Achat d'un lot de mobilier de bureau	Yes	FIDA	1	UCP	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	35,000.00		Prévu	N/A	N/A
			Yes				Réel									
C3.S.E.k	07	Achat de cent (100) tablettes pour la collecte de données	Yes	FIDA	1	UCP	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	50,000.00		Prévu	N/A	N/A
			Yes				Réel									
C3.S.E.g	08	Achat d'une licence du logiciel SIG et formation des utilisateurs	Yes	FIDA	1	UCP	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	15,000.00		Prévu	N/A	N/A
			Yes				Réel									
C2.1.2V.N.d	09	Achat de 600 vélos en faveur des relais communautaires	Yes	FIDA	1	UCP	Prévu	Post-Qual	Post Review	NS	1	44,022.00		Prévu	N/A	N/A
			Yes				Réel									

Version 1.0 10-Aug-22			Présélection				Procédure d'appel d'offres				Evaluation des offres				
PTBA/Composant e ref	Nº	Description	Date d'invitation à la pré-qualification	Date de clôture de la pré-qualification	Soumission du rapport de pré-qualification	Date de non-objection	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'invitation à soumissionner	Clôture/ouverture des offres	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Prévu vs. Réel
C2.V.N.6.b	01	Achat de 50 kits de micro-irrigation	N/A	N/A	N/A	N/A	25-Jan-23	N/A	26-Jan-23	9-Feb-23	N/A	N/A	16-Feb-23	N/A	Prévu
C2.V.N.6.a	02	Recrutement de prestataires pour la confection de 20.000 foyers améliorés en faveur de la zone d'intervention du projet	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Jan-22	22-Jan-22	24-Jan-22	10-Mar-22	N/A	N/A	31-Mar-22	7-Apr-22	Prévu
C3.C.I.b	03	Achats d'équipements audiovisuels	N/A	N/A	N/A	N/A	7-Mar-23	N/A	8-Mar-23	22-Mar-23	N/A	N/A	29-Mar-23	N/A	Prévu
C3.E.V.a	04	Achat de six (6) véhicules 4x4	N/A	N/A	N/A	N/A	25-Jan-23	1-Feb-23	3-Feb-23	20-Mar-23	N/A	N/A	10-Apr-23	17-Apr-23	Prévu
C3.E.V.b	05	Achat d'un lot divisible de matériels informatiques et de reprographie	N/A	N/A	N/A	N/A	6-Feb-23	13-Feb-23	15-Feb-23	17-Mar-23	N/A	N/A	31-Mar-23	7-Apr-23	Prévu
C3.E.V.f	06	Achat d'un lot de mobilier de bureau	N/A	N/A	N/A	N/A	13-Feb-23	N/A	14-Feb-23	28-Feb-23	N/A	N/A	7-Mar-23	N/A	Prévu
C3.S.E.k	07	Achat de cent (100) tablettes pour la collecte de données	N/A	N/A	N/A	N/A	15-Jan-24	N/A	16-Jan-24	30-Jan-24	N/A	N/A	6-Feb-24	N/A	Prévu
C3.S.E.g	08	Achat d'une licence du logiciel SIG et formation des utilisateurs	N/A	N/A	N/A	N/A	5-Apr-23	N/A	6-Apr-23	20-Apr-23	N/A	N/A	27-Apr-23	N/A	Prévu
C2.1.2V.N.d	09	Achat de 600 vélos en faveur des relais communautaires	N/A	N/A	N/A	N/A	20-Apr-24	N/A	21-Apr-24	5-May-24	N/A	N/A	12-May-24	N/A	Prévu

Version 1.0 10-Aug-22			Attribution du contrat et signature										
PTBA/Composant e ref	Nº	Description	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Submission d'un projet de Contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat	Remarques
C2.V.N.6.b	01	Achat de 50 kits de micro-irrigation	N/A	22-Feb-23	27-Feb-23	N/A	3-Mar-23			50,000.00	-		
C2.V.N.6.a	02	Recrutement de prestataires pour la confection de 20.000 foyers améliorés en faveur de la zone d'intervention du projet	10-Apr-22	25-Apr-22	30-Apr-22	7-May-22	11-May-22			200,000.00	-		
C3.C.I.b	03	Achats d'équipements audiovisuels	N/A	4-Apr-23	9-Apr-23	N/A	13-Apr-23			25,000.00	-		
C3.E.V.a	04	Achat de six (6) véhicules 4x4	20-Apr-23	5-May-23	10-May-23	17-May-23	21-May-23			240,000.00	-		
C3.E.V.b	05	Achat d'un lot divisible de matériels informatiques et de reprographie	10-Apr-23	25-Apr-23	30-Apr-23	7-May-23	11-May-23			135,000.00	-		
C3.E.V.f	06	Achat d'un lot de mobilier de bureau	N/A	13-Mar-23	18-Mar-23	N/A	22-Mar-23			35,000.00	-		
C3.S.E.k	07	Achat de cent (100) tablettes pour la collecte de données	N/A	12-Feb-24	17-Feb-24	N/A	21-Feb-24			50,000.00	-		
C3.S.E.g	08	Achat d'une licence du logiciel SIG et formation des utilisateurs	N/A	3-May-23	8-May-23	N/A	12-May-23			15,000.00	-		
C2.1.2V.N.d	09	Achat de 600 vélos en faveur des relais communautaires	N/A	18-May-24	23-May-24	N/A	27-May-24			44,022.00	-		

Prévu de passation des marchés- Travaux

Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Project ID: 2000001234

Préparé par: Mamadou Diouldé SOW

Approuvé par:

	USD	LCU	
Montant total	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Services-Non Consultants	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel

Version		Données de base												Présélection					Procédure d'appel d'offres						
PTBA/Composant ref	N°	Description	Services - Non consultants	Financement	Lot N°/Description	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Pré ou post qualification	Revue préalable ou a posteriori	Méthode de passation	Envelopes	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission des documents de pré-qualification	Date de non-objection	Date invitation à la pré-qualification	Date de clôture pré-qualification	Soumission des rapports de pré-qualification	Date de non-objection	Soumission des documents d'appel d'offres	Date de non-objection	Date d'invitation à soumissionner	Clôture/ouverture des offres	
							Prévu							Prévu											
							Réel					-	-	Réel										15-Jan-24	
							Prévu							Prévu											
							Réel					-	-	Réel											
							Prévu							Prévu											
							Réel					-	-	Réel											
							Prévu							Prévu											
							Réel					-	-	Réel											
							Prévu							Prévu											
							Réel					-	-	Réel											
							Prévu							Prévu											
							Réel					-	-	Réel											
							Prévu							Prévu											
							Réel					-	-	Réel											

Prévu de passation des marchés- Travaux

Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat d

Project ID: 2000001234

Préparé par: Mamadou Diouldé SOW

Approuvé par:

Methode de passation des marchés
 NS: Demande de prix national
 IS: Demande de prix international
 AON: Appel d'offres national
 AOI: Appel d'offres international
 LIB: Appel d'offres international

Version		Evaluation des offres				Attribution des contrats et signature												
PTBA/Composante ref	N°	Description	Soumission du rapport technique d'évaluation	Date de non-objection	Soumission des rapports consolidés d'évaluation	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Soumission d'un projet de Contrat	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat	Remarques
							Prévu								-	-		
							Réel											
							Prévu								-	-		
							Réel											
							Prévu								-	-		
							Réel											
							Prévu								-	-		
							Réel											
							Prévu								-	-		
							Réel											
							Prévu								-	-		
							Réel											
							Prévu								-	-		
							Réel											
							Prévu								-	-		
							Réel											

Procurement Prévu - Services Consultants

Madagascar

Programme de Renforcement de l'Entrepreneuriat durable et de Soutien à l'Insertion Economique des Jeunes Ruraux (PROGRES)

Project ID: 200001234

Préparé par: Mamadou Diouldé SOW

Approuvé par:

	USD	LCU	
Total Amount	1,575,796.94	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Services-Non Consultants:	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel
Dons:	0.00	0.00	Prévu
	0.00	0.00	Réel

Version		Données de base																						EOI Procédure de Présélection					Procédure de proposition			
AWPB/Component Ref	No	Description*	Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Présélection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REOI	date de non-objection	REOI Date du lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ	Date de non-objection	RFP/RCQ Date du lancement	Délai de soumission de la proposition									
C1.1.A.2	01	Recrutement d'une Assistance Technique Internationale pour la préparation des outils de gestion et la mise en place du dispositif d'incubation			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	17,853.00		Prévu	8-May-23	N/A	10-May-23	31-May-23	14-Jun-23	N/A	18-Jun-23	N/A	20-Jun-23	11-Jul-23									
							Réel				-	-	Réel																			
C1.1.A.9	02	Recrutement d'un professionnel de formation en ACI pour la formation des formateurs des centres d'incubation et tuteurs			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	1,711.94		Prévu	4-Mar-24	N/A	6-Mar-24	27-Mar-24	10-Apr-24	N/A	14-Apr-24	N/A	16-Apr-24	7-May-24									
							Réel				-	-	Réel																			
C1.2.B.4	03	Recrutement d'un expert pour l'élaboration du système de management environnemental pour FDA et les IMF			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	9,000.00		Prévu	3-Feb-23	N/A	5-Feb-23	26-Feb-23	12-Mar-23	N/A	16-Mar-23	N/A	18-Mar-23	8-Apr-23									
							Réel				-	-	Réel																			
C2.VPACI.2.e/f	04	Convention avec les DREDD pour la reforestation et agroforesterie			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Prior Review	SED	562,000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	31-Aug-23	7-Sep-23	9-Sep-23	9-Oct-23									
							Réel				-	-	Réel																			
C1.1.F.3	05	Sélection d'un consultant pour l'assistance à la mise en place SIM			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	19,565.00		Prévu	23-Jun-23	N/A	25-Jun-23	16-Jul-23	30-Jul-23	N/A	3-Aug-23	N/A	5-Aug-23	26-Aug-23									
							Réel				-	-	Réel																			
C2.VN.1.a	06	Selection d'un cabinet/bureau pour réaliser une enquête de référence des indicateurs de base nutritionnelle			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QC	20,000.00		Prévu	5-Apr-23	N/A	7-Apr-23	28-Apr-23	12-May-23	N/A	16-May-23	N/A	18-May-23	8-Jun-23									
							Réel				-	-	Réel																			
C2.VN.1.b	07	Recrutement d'un expert pour adapter la stratégie de communication en nutrition, hygiène et assainissement			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	10,000.00		Prévu	14-Jun-23	N/A	16-Jun-23	7-Jul-23	21-Jul-23	N/A	25-Jul-23	N/A	27-Jul-23	17-Aug-23									
							Réel				-	-	Réel																			
C2.VN.1.c	08	Sélection d'un prestataire chargé d'adapter les outils de communication pour la santé, nutrition, hygiène et assainissement			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	24,000.00		Prévu	6-Oct-23	N/A	8-Oct-23	29-Oct-23	12-Nov-23	N/A	16-Nov-23	N/A	18-Nov-23	9-Dec-23									
							Réel				-	-	Réel																			
C2.2.ETFS-EA.1	09	Selection d'un cabinet/bureau pour réaliser les études techniques et de faisabilité des infrastructures de groupage et de stockage			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QC	40,000.00		Prévu	8-Jan-24	N/A	10-Jan-24	31-Jan-24	14-Feb-24	N/A	18-Feb-24	N/A	20-Feb-24	12-Mar-24									
							Réel				-	-	Réel																			
C2.2.ETFS-EA.2	10	Recrutement d'un cabinet/bureau pour réaliser les études techniques et de faisabilité des infrastructures de connectivité ou de désenclavement			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	66,000.00		Prévu	12-Jan-24	19-Jan-24	21-Jan-24	4-Feb-24	18-Feb-24	25-Feb-24	29-Feb-24	7-Mar-24	9-Mar-24	23-Apr-24									
							Réel				-	-	Réel																			
C2.2.ETFS-EA.3	11	Recrutement d'un cabinet/bureau pour réaliser les études techniques et de faisabilité des infrastructures d'élevage			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Prior Review	SFQC	176,667.00		Prévu	3-Jan-24	10-Jan-24	12-Jan-24	26-Jan-24	9-Feb-24	16-Feb-24	20-Feb-24	27-Feb-24	29-Feb-24	14-Apr-24									
							Réel				-	-	Réel																			
		Sélection d'un cabinet/bureau pour la réalisation des études techniques et de faisabilité des infrastructures de connectivité ou de désenclavement				UCP	Prévu	Yes	Post Review	SFQC	300,000.00		Prévu	9-Jan-24	N/A	11-Jan-24	25-Jan-24	8-Feb-24	N/A	12-Feb-24	N/A	14-Feb-24	30-Mar-24									

Version 1.0 10-Aug-22			Données de base										EOI Procédure de Présélection						Procédure de proposition					
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Don	Services - Non consultants	Financement	Zone du projet ou entité adjudicatrice	Prévu vs. Réel	Présélection (oui/non)	Revue préalable ou postérieure	Méthode de passation des marchés	Montant (USD)	Montant (LCU)	Prévu vs. Réel	Soumission de REOI	date de non-objection	REOI Date du lancement	EOI Délai de soumission	Soumission du rapport de présélection	Date de non-objection	Soumission de RFP/RCQ	Date de non-objection	RFP/RCQ Date du lancement	Délai de soumission de la proposition	
C2.2.ETFS-EA.4	12	réalisation des études techniques et de faisabilité des infrastructures pour le conditionnement et transformation			FIDA		Réel				-	-	Réel											
C3.SE.a	13	Sélection d'un cabinet/bureau pour réaliser l'enquête de base du Projet			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	SFQC	80,000.00		Prévu	13-Mar-23	N/A	15-Mar-23	29-Mar-23	12-Apr-23	N/A	16-Apr-23	N/A	18-Apr-23	2-Jun-23	
							Réel				-	-	Réel											
C3.SE.d	14	Recrutement d'un cabinet/bureau pour réaliser une enquête sur l'amélioration de l'autonomisation des bénéficiaires			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QC	40,000.00		Prévu	24-May-23	N/A	26-May-23	16-Jun-23	30-Jun-23	N/A	4-Jul-23	N/A	6-Jul-23	27-Jul-23	
							Réel				-	-	Réel											
C2.1.VN.7. At	15	Recrutement d'une Assistance Technique Internationale pour appuyer le projet en suivi évaluation			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	12,000.00		Prévu	7-Mar-23	N/A	9-Mar-23	30-Mar-23	13-Apr-23	N/A	17-Apr-23	N/A	19-Apr-23	10-May-23	
							Réel				-	-	Réel											
C3.SV.f	16	Sélection d'un consultant pour la Conception du logiciel de gestion de la base de données			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	150,000.00		Prévu	24-Jul-23	N/A	26-Jul-23	16-Aug-23	30-Aug-23	N/A	3-Sep-23	N/A	5-Sep-23	26-Sep-23	
							Réel				-	-	Réel											
C3.SV.g	17	Recrutement d'un prestataire pour l'acquisition de licence du logiciel SIG et formation des utilisateurs			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	SMC	15,000.00		Prévu	20-Jul-23	N/A	22-Jul-23	12-Aug-23	26-Aug-23	N/A	30-Aug-23	N/A	1-Sep-23	16-Oct-23	
							Réel				-	-	Réel											
C3.Cl.a	18	Sélection de consultant pour l'élaboration d'une stratégie de communication			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	5,000.00		Prévu	11-Aug-23	N/A	13-Aug-23	3-Sep-23	17-Sep-23	N/A	21-Sep-23	N/A	23-Sep-23	14-Oct-23	
							Réel				-	-	Réel											
C3.Cl.f	19	Sélection d'un expert pour la conception et la mise à jour du site-web			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	3,000.00		Prévu	19-Jul-23	N/A	21-Jul-23	11-Aug-23	25-Aug-23	N/A	29-Aug-23	N/A	31-Aug-23	21-Sep-23	
							Réel				-	-	Réel											
C3.GP.a	20	Contractualisation avec la Société SOFTWELL pour l'acquisition de TOM2PRO, le paramétrage et la formation des utilisateurs			FIDA	UCP	Prévu	No	Prior Review	SED	5,000.00		Prévu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	9-Jan-23	16-Jan-23	18-Jan-23	17-Feb-23	
							Réel				-	-	Réel											
C3.SV.j	21	Recrutement d'une Assistance technique internationale pour la mise en place du système de gestion financière et appui l'UCP			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	QCI	10,000.00		Prévu	12-Jan-23	N/A	14-Jan-23	4-Feb-23	18-Feb-23	N/A	22-Feb-23	N/A	24-Feb-23	17-Mar-23	
							Réel				-	-	Réel											
C3.GP.d	22	Recrutement d'un cabinet pour réaliser l'audit des comptes du projet (exercice 2023)			FIDA	UCP	Prévu	Yes	Post Review	SMC	9,000.00		Prévu	25-Sep-23	N/A	27-Sep-23	18-Oct-23	1-Nov-23	N/A	5-Nov-23	N/A	7-Nov-23	22-Dec-23	
							Réel				-	-	Réel											

**Procurement Prévu - Services Consulta
Madagascar**

Programme de Renforcement de l'Entrepreneur

Project ID: 200001234

Préparé par: Mamadou Diouldé SOW

Approuvé par:

Méthodes de sélection

SFQC: Sélection fondée sur la qualité et le coût
 SFQ: Sélection fondée sur la qualité
 QC: Sélection fondée sur les qualifications des consultants (La présélection est requise)
 SMC: Sélection au moindre coût
 SCBD: Sélection dans le cadre d'un budget déterminé
 QCI: Sélection fondée sur consultants individuels (La présélection est requise)
 SED: Sélection par entente direct
 Sélection (Conception/MIP): Sélection par entente directe établi dans le manuel de conception ou d'implémentation du projet.

Version 1.0 10-Aug-22			Evaluation				Attribution des contrats et signature													Remarques
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Soumission du TER	Date de non-objection	Submission of CER	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standard	Date d'attribution du contrat	Negotiations finalisées	Soumission d'un projet de contrat et MoN	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat		
C1.1.A.2	01	Recrutement d'une Assistance Technique Internationale pour la préparation des outils de gestion et la mise en place du dispositif d'incubation	N/A	N/A	25-Jul-23	N/A	Prévu	N/A	31-Jul-23	14-Aug-23	19-Aug-23	N/A	23-Aug-23			17,853.00				
							Réel													
C1.1.A.9	02	Recrutement d'un professionnel de formation en ACI pour la formation des formateurs des centres d'incubation et tuteurs	N/A	N/A	21-May-24	N/A	Prévu	N/A	27-May-24	10-Jun-24	15-Jun-24	N/A	19-Jun-24			1,711.94	-			
							Réel													
C1.2.B.4	03	Recrutement d'un expert pour l'élaboration du système de management environnemental pour FDA et les IMF	N/A	N/A	22-Apr-23	N/A	Prévu	N/A	28-Apr-23	12-May-23	17-May-23	N/A	21-May-23			9,000.00	-			
							Réel													
C2.VPACI.2.e/f	04	Convention avec les DREDD pour la reforestation et agroforesterie	N/A	N/A	23-Oct-23	30-Oct-23	Prévu	N/A	5-Nov-23	26-Nov-23	1-Dec-23	8-Dec-23	12-Dec-23			562,000.00	-			
							Réel													
C1.1.F.3	05	Sélection d'un consultant pour l'assistance à la mise en place SIM	N/A	N/A	9-Sep-23	N/A	Prévu	N/A	15-Sep-23	29-Sep-23	4-Oct-23	N/A	8-Oct-23			19,565.00				
							Réel													
C2.VN.1.a	06	Sélection d'un cabinet/bureau pour réaliser une enquête de référence des indicateurs de base nutritionnelle	N/A	N/A	22-Jun-23	N/A	Prévu	N/A	28-Jun-23	12-Jul-23	17-Jul-23	N/A	21-Jul-23			20,000.00				
							Réel													
C2.VN.1.b	07	Recrutement d'un expert pour adapter la stratégie de communication en nutrition, hygiène et assainissement	N/A	N/A	31-Aug-23	N/A	Prévu	N/A	6-Sep-23	20-Sep-23	25-Sep-23	N/A	29-Sep-23			10,000.00				
							Réel													
C2.VN.1.c	08	Sélection d'un prestataire chargé d'adapter les outils de communication pour la santé, nutrition, hygiène et assainissement	N/A	N/A	23-Dec-23	N/A	Prévu	N/A	29-Dec-23	12-Jan-24	17-Jan-24	N/A	21-Jan-24			24,000.00				
							Réel													
C2.2.ETFS-EA.1	09	Sélection d'un cabinet/bureau pour réaliser les études techniques et de faisabilité des infrastructures de groupage et de stockage	N/A	N/A	26-Mar-24	N/A	Prévu	N/A	1-Apr-24	15-Apr-24	20-Apr-24	N/A	24-Apr-24			40,000.00				
							Réel													
C2.2.ETFS-EA.2	10	Recrutement d'un cabinet/bureau pour réaliser les études techniques et de faisabilité des infrastructures de connectivité ou de désenclavement	7-May-24	14-May-24	28-May-24	4-Jun-24	Prévu	7-Jun-24	22-Jun-24	7-Jul-24	12-Jul-24	19-Jul-24	23-Jul-24			66,000.00				
							Réel													
C2.2.ETFS-EA.3	11	Recrutement d'un cabinet/bureau pour réaliser les études techniques et de faisabilité des infrastructures d'élevage	28-Apr-24	5-May-24	19-May-24	26-May-24	Prévu	29-May-24	13-Jun-24	28-Jun-24	3-Jul-24	10-Jul-24	14-Jul-24			176,667.00				
							Réel													
		Sélection d'un cabinet/bureau pour la réalisation des études techniques et de faisabilité des infrastructures de connectivité ou de désenclavement	13-Apr-24	N/A	27-Apr-24	N/A	Prévu	30-Apr-24	15-May-24	30-May-24	4-Jun-24	N/A	8-Jun-24			300,000.00				

Version 1.0 10-Aug-22			Evaluation				Attribution des contrats et signature												Remarques
AWPB/Composant Ref	N°	Description*	Soumission du TER	Date de non-objection	Submission of CER	Date de non-objection	Prévu vs. Réel	Emission d'un avis d'attribution de marché & standstill	Date d'attribution du contrat	Negotiations finalisées	Submission d'un projet de contrat et MoN	Date de non-objection	Date de signature du contrat	Contrat No	Nom du vendeur/ID	Montant (USD)	Montant (LCU)	Date d'achèvement du contrat	
C2.2.ETFS-EA.4	12	réalisation des études techniques et de faisabilité des infrastructures pour le conditionnement et transformation					Réel												
C3.SE.a	13	Sélection d'un cabinet/bureau pour réaliser l'enquête de base du Projet	16-Jun-23	N/A	30-Jun-23	N/A	Prévu	3-Jul-23	18-Jul-23	2-Aug-23	7-Aug-23	N/A	11-Aug-23			80,000.00			
C3.SE.d	14	Recrutement d'un cabinet/bureau pour réaliser une enquête sur l'amélioration de l'autonomisation des bénéficiaires	N/A	N/A	10-Aug-23	N/A	Prévu	N/A	16-Aug-23	30-Aug-23	4-Sep-23	N/A	8-Sep-23			40,000.00			
C2.1.VN.7. At	15	Recrutement d'une Assistance Technique Internationale pour appuyer le projet en suivi évaluation	N/A	N/A	24-May-23	N/A	Prévu	N/A	30-May-23	13-Jun-23	18-Jun-23	N/A	22-Jun-23			12,000.00			
C3.SV.f	16	Sélection d'un consultant pour la Conception du logiciel de gestion de la base de données	N/A	N/A	10-Oct-23	N/A	Prévu	N/A	16-Oct-23	30-Oct-23	4-Nov-23	N/A	8-Nov-23			150,000.00			
C3.SV.g	17	Recrutement d'un prestataire pour l'acquisition de licence du logiciel SIG et formation des utilisateurs	30-Oct-23	N/A	13-Nov-23	N/A	Prévu	16-Nov-23	1-Dec-23	16-Dec-23	21-Dec-23	N/A	25-Dec-23			15,000.00			
C3.Cl.a	18	Sélection de consultant pour l'élaboration d'une stratégie de communication	N/A	N/A	28-Oct-23	N/A	Prévu	N/A	3-Nov-23	17-Nov-23	22-Nov-23	N/A	26-Nov-23			5,000.00			
C3.Cl.f	19	Sélection d'un expert pour la conception et la mise à jour du site-web	N/A	N/A	5-Oct-23	N/A	Prévu	N/A	11-Oct-23	25-Oct-23	30-Oct-23	N/A	3-Nov-23			3,000.00			
C3.GP.a	20	Contractualisation avec la Société SOFTWELL pour l'acquisition de TOM2PRO, le paramétrage et la formation des utilisateurs	N/A	N/A	3-Mar-23	10-Mar-23	Prévu	N/A	16-Mar-23	6-Apr-23	11-Apr-23	18-Apr-23	22-Apr-23			5,000.00	-		
C3.SV.j	21	Recrutement d'une Assistance technique internationale pour la mise en place du système de gestion financière et appui l'UCP	N/A	N/A	31-Mar-23	N/A	Prévu	N/A	6-Apr-23	20-Apr-23	25-Apr-23	N/A	29-Apr-23			10,000.00	-		
C3.GP.d	22	Recrutement d'un cabinet pour réaliser l'audit des comptes du projet (exercice 2023)	5-Jan-24	N/A	19-Jan-24	N/A	Prévu	22-Jan-24	6-Feb-24	21-Feb-24	26-Feb-24	N/A	1-Mar-24			9,000.00	-		

Biens & Travaux

Méthode de passation	Soumission des documents de pré-qualification			Date de non-objection			Date d'invitation à la pré-qualification			Date de clôture de la pré-qualification			Soumission du rapport de pré-qualification			Date de non- objection			Soumission des documents d'appel d'offres			Date
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	
Enveloppe unique																						
RFQ/Shopping (NS/IS)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date	7
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7
AON (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7
AOI (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7
LIB (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	5	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7
ED (Entente directe)/ Travaux en régie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	N/A-Start Date	7
Deux enveloppes																						
AON (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7
AOI (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7
LIB (no PreQual)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A-Start Date	7
AON (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7
AOI (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7
LIB (with PreQual)	1	4	N/A-Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	30	14	21	14	7	10	7	1	14	10	7

Services

Méthode de sélection	Soumission de REOI			Date de non- objection			REOI Date de lancement			Délais de soumission d'EOI			Soumission du rapport de présélection			Date de non- objection			Soumission de RFP/RCQ			Date
	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	
SFQC (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	14	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7
SCBD (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7
SMC (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7
SFQ (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	7	4	7
QC (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4	7
QCI (w/Liste restreinte)	1	4	N/A- Start Date	7	10	7	1	3	2	14	30	21	14	21	14	7	10	7	1	5	4	7
SFQC (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7
SCBD (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	N/A- Start Date	7
SMC (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7
SFQ (noListe restreinte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7
SED/ Sélection (Conception/MIP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7	N/A- Start Date	7

Biens & Travaux

Méthode de passation	Date de non- objection		Date d'invitation à soumissionner			Clôture/ouverture des offres			Clôture			Date de non- objection			Soumission d'un rapport combiné d'évaluation/ rapport d'évaluation des offres			Date de non- objection			Emission d'un avis de marché & stan	
	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max
Enveloppe unique																						
RFQ/Shopping (NS/IS)	10	7	1	3	1	5	21	14	0	0	0	0	0	0	1	7	7	7	10	7	0	0
AON (no PreQual)	10	7	1	3	2	30	45	30	0	0	0	0	0	0	3	21	14	7	10	7	1	3
AOI (no PreQual)	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	3	21	21	7	10	7	1	3
LIB (no PreQual)	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	3	21	21	7	10	7	1	3
AON (with PreQual)	10	7	1	3	2	30	45	30	0	0	0	0	0	0	7	21	14	7	10	7	1	3
AOI (with PreQual)	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	1	3
LIB (with PreQual)	10	7	1	3	2	45	70	45	0	0	0	0	0	0	7	21	21	7	10	7	1	3
ED (Entente directe)/ Travaux en régie	10	7	1	3	1	7	30	14	0	0	0	0	0	0	3	21	7	7	10	7	0	0
Deux enveloppes																						
AON (no PreQual)	10	7	1	3	2	30	45	30	3	21	3	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3
AOI (no PreQual)	10	7	1	3	2	45	70	45	3	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3
LIB (no PreQual)	10	7	1	3	2	45	70	45	3	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3
AON (with PreQual)	10	7	1	3	2	30	45	30	7	21	14	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3
AOI (with PreQual)	10	7	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3
LIB (with PreQual)	10	7	1	2	2	45	70	45	7	21	21	7	10	7	3	14	14	7	10	7	1	3

Services

Méthode de sélection	Date de non- objection		RFP/RCQ Date de lancement			Délais pour la Soumission de proposition			Soumission de TER			Date de non- objection			Soumission def CER			Date de non- objection			Emission d'un avis de marché & stan	
	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max
SFQC (w/Liste restreinte)	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3
SCBD (w/Liste restreinte)	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3
SMC (w/Liste restreinte)	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3
SFQ (w/Liste restreinte)	10	7	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	1	3
QC (w/Liste restreinte)	10	7	1	3	2	14	30	21	0	0	0	0	0	0	14	21	14	7	10	7	0	0
QCI (w/Liste restreinte)	10	7	1	3	2	14	30	21	0	0	0	0	0	0	14	21	14	7	10	7	0	0
SFQC (noListe restreinte)	10	7	1	3	2	45	60	45	14	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3
SCBD (noListe restreinte)	10	7	1	3	2	14	30	21	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3
SMC (noListe restreinte)	10	7	1	3	2	21	30	25	7	21	14	7	10	7	7	14	14	7	10	7	1	3
SFQ (noListe restreinte)	10	7	1	3	2	21	60	45	14	21	14	7	10	7	0	0	0	0	0	0	1	3
SED/ Sélection (Conception/MIP)	10	7	1	3	2	7	30	30	0	0	0	0	0	0	7	21	14	7	10	7	0	0

Biens & Travaux

Méthode de passation	Attribution de dstill	Date d'attribution du contrat			Submission d'un projet de Contrat			Date de non- objection			Date de signature du contrat			TOTAL			
		Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
Enveloppe unique																	
RFQ/Shopping (NS/IS)	0	4	-	6	3	7	5	7	10	7	4	7	4	40	78	58	1m 27d
AON (no PreQual)	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	78	123	94	3m 3d
AOI (no PreQual)	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	93	148	116	3m 25d
LIB (no PreQual)	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	93	148	116	3m 25d
AON (with PreQual)	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	126	208	164	5m 12d
AOI (with PreQual)	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	141	233	186	6m 4d
LIB (with PreQual)	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	139	233	186	6m 4d
ED (Entente directe)/ Travaux en régie	0	4	-	6	3	7	5	7	10	7	4	7	4	44	101	58	1m 27d
Deux enveloppes																	
AON (no PreQual)	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	88	147	104	3m 13d
AOI (no PreQual)	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	103	172	137	4m 16d
LIB (no PreQual)	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	103	172	137	4m 16d
AON (with PreQual)	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	136	232	185	6m 3d
AOI (with PreQual)	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	151	256	207	6m 25d
LIB (with PreQual)	3	14	-	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	151	256	207	6m 25d

Services

Méthode de sélection	Attribution de dstill	Date d'attribution du contrat			Négociations achevées			Submission d'un projet de Contrat et MoN			Date de non-objection			Date de signature du contrat			TOTAL			
		Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx	Min	Max	Approx
SFQC (w/Liste restreinte)	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	172	268	193	6m 11d
SCBD (w/Liste restreinte)	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	172	268	200	6m 18d
SMC (w/Liste restreinte)	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	172	268	200	6m 18d
SFQ (w/Liste restreinte)	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	134	244	179	5m 27d
QC (w/Liste restreinte)	0	4	-	6	7	14	14	3	7	5	7	10	7	4	7	4	113	195	142	4m 21d
QCI (w/Liste restreinte)	0	4	-	6	7	14	14	3	7	5	7	10	7	4	7	4	113	195	142	4m 21d
SFQC (noListe restreinte)	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	128	190	145	4m 24d
SCBD (noListe restreinte)	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	90	158	121	3m 30d
SMC (noListe restreinte)	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	97	160	125	4m 4d
SFQ (noListe restreinte)	3	14	-	15	10	28	15	3	7	5	7	10	7	4	7	4	90	166	124	4m 3d
SED/ Sélection (Conception/MIP)	0	4	-	6	7	21	21	3	7	5	7	10	7	4	7	4	55	126	103	3m 12d